

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 7.1 COR-CZE. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME SEPTIÈME

Première Partie.

—

+

★

IMPRIMÉ

PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE, RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.



TOME SEPTIÈME.



PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTÈL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 50, SOHO-SQUARE.

1836

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TREIZIÈME VOLUME.

MM.		MM.	
ALLOU	C. N. A.	LARÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.	O. L. L.
ANDERS.	G. E. A.	LAVERGNE	P. L-E.
BARDIN (le général).	G ^{al} B.	LE BERTHRE.	F. L. B.
BÉGIN (à Metz).	E. A. B.	LECLERC (Victor).	V. L-c.
BERGER DE XIVREY.	J. B. X.	LECLERC-THOUIN.	O. L. T.
BLANQUI (aîné).	Bl. A.	LEFÈBRE-CAUCHY.	L. C.
BOULATIGNIER	J. B-R.	LEMONNIER..	C. L-R.
BOURGES.	M ^{ce} B.	LEPAN.	L-N.
BOUVARD.	E. B-D.	LEPEINTRE-DESROCHES.	LEP. D.
CARETTE (le lieut.-colonel).	C-TE.	L'ÉPINOIS (de)	ERN. DE L.
CRIVELLI.	J. L. C.	LE ROY DE CHANTIGNY.	L. D. C.
DÉADDÉ	D. A. D.	LESSORE.	E. L.
DEHÈQUE.	F. D.	MAC-CARTHY.	J. M. C.
DELBARE	TH. D.	MATHIAS.	M.
DEPPING.	D-G.	MIEL.	M-L.
DERODE.	D-E.	MOLÉON (de).	V. DE M-N.
DUFAU.	P. A. D.	MORAWSKI (Théodore).	Th. M-KI.
DUMAS (à Bolbec)	ANT. D.	OURRY.	M. O.
DUMERSAN.	D. M.	OZENNE (M ^{lle}).	L. L. O.
DUNAIME.	EM. D.	OZENNE (Jules).	J. O.
DUPIN (aîné).	D.	PARIS (Paulin)	P. P.
DUVERGIER.	J. B. D.	PARISOT (Valérien)	VAL. P.
FAMIN	C. F-N.	PAUTHIER.	G. P.
FAYOT	F. F.	PITKIEWICZ.	M. P-z.
FORTIA D'URBAN (le mar- quis de)	F. D'U.	PRÉVOST (Amédée).	AM. P-ST.
GALIBERT	L. G.	PRIOU (à Nantes).	P. D. M.
GENCE.	G-CE.	RATIER (Félix).	F. R.
GOLBÉRY (de).	P. G-Y.	RAYMOND.	F. R-D.
GOUBAUX.	G-X.	REGNARD (Émile).	E. R.
HAAG.	E. H-G.	RENÉ (A.).	A. R.
HUOT.	J. H-T.	RENÉE (Amédée).	AM. R-F.
JAL.	A. J-L.	RIENZI (Domeny de).	G. L. D. R.
LABOUDERIE (l'abbé de).	J. L.	ROCHFORD DE PEYSSON- NEL.	R. DE P.
LAFAYE (à Orléans).	L-F-E.	RYPINSKI.	A. R-SKI.
LACARDE.	A. L.	SAUCEROTTE (à Luné- ville).	C. S-TE.
LA NOURAI (de).	L. N.	SAURY.	I. S-Y.
LAPREUGNE (de), à Uzès	L. DE L.		

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SAVAGNER (à Nantes), . . .	A. S-R.	TAILLANDIER.	A. T-R.
SCHLOSSER (à Heidel- berg).	SCH. à H.	THIÉBAUT DE BERNEAUD.	A. T. D. B.
SCHNITZLER.	J. H. S. et S.	TISSOT (à Dijon). . . .	J ^h . T.
SINNER (de).	L. DE S-R.	TOMMASEO.	T-M-O.
SISMONDI (Simondede). .	J. C. L. S-I.	TRAVERS (à Falaise). .	J. T-V-S.
SOYER.	L. C. S.	VALLOT	P. V-T.
SPACH (Louis), à Stras- bourg.	L. S.	VIEILLARD.	P. A. V.
SPACH (Édouard). . . .	ÉD. SP.	VIEL-CASTEL (comte H. de)	V.
STOEBER (à Strasbourg).	E. ST.	VILLENAVE.	V-VE.
		WALCKENAER (le baron)	W-R.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.

C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

•



ERRATA ET ADDITIONS.

TOME VI^e.

- Pag. 140, col. 1, ligne 35, au lieu de 1709, lisez 1790.
p. 181, col. 1, — 46, — 1757, — 1787.
p. 292, col. 1, — 26, — 1794, — 1795.
p. 467, col. 1, — 18, — *middle age* — *middle ages*.
p. 470, col. 1, — 3, — renferme les actions, lisez renferme les notions.
p. 497, col. 1, — 27, rayez les mots et l'humiliation et.
p. 518, col. 2, — 18, au lieu de d'unions illicites (*ex scorto*) lisez d'unions illicites ou *ex scorto*.
p. 558, col. 1, — 48, — Code d'instruction crim. de 1816, lisez de 1808.
p. 560, col. 2, — 46, — purgé d'eau, lisez purgé d'air.
p. 565, col. 1, — 7, — privilège d'exécution, lisez privilège d'exemption.
p. 570, col. 2, — 47 et suivantes, au lieu de Duguesclin, lisez trois fois Duguay-Tronin.
p. 590, col. 1, — 52, au lieu de domicile réel et politique, lisez ou politique.
p. 616, col. 2, — 6, — et par celui d'arrondissement, lisez et par le collège d'arrondissement.
p. 653, col. 2, — 47, — droits d'aubaine et d'extraction, — droits d'aubaine et de détraction.
p. 737, col. 1, — 54, — enfermera, lisez renfermera.

TOME VII^e, PREMIÈRE PARTIE.

- Pag. 3, col. 1, ligne 43, au lieu de *des Entretiens*, lisez *des Entretiens*.
p. 23, col. 1, — 40, au lieu de ville des Étruriens, lisez des Étrusques.
Ibid. — 54, — et écrites, lisez et décrites.
p. 199, col. 1, — 38, la signature qui manque au bas de l'article COYSEVOX est celle de M. Miel (M-L).
p. 247, col. 2, — 38, au lieu de Dieu le volt!, lisez Diex li volt!
p. 295, col. 2, note, au lieu de aux armes d'Angleterre, lisez aux armoiries anglaises.
p. 317, col. 1, ligne 13, — 1835, lisez 1836.
p. 364, ajoutez à l'article CUNÉIFORME que M. Eugène Bournouf a publié un *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes trouvées près d'Hamadan* (Paris, 1836, 204 pp., in-8° avec tableaux), dont on trouve un extrait dans deux longs articles du *Journal des Savants* de cette année.
p. 398, col. 1, ligne 3. Le chiffre de la longueur de Barcah qu'on donne ici ne s'accorde pas avec celui de l'article BARCA; mais ces évaluations relatives à des pays encore peu connus ne sont jamais bien certaines. Dans le même article, t. III, p. 43, col. 2^e, ligne 21, au lieu de Beaghazy, lisez Ben G'hazy.

N. B. Le directeur de l'Encyclopédie a l'honneur de prier itérativement messieurs ses collaborateurs de lui signaler les fautes qui se seraient glissées dans l'impression de leurs articles. Il lui serait impossible de les relever toutes lui-même.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

C (suite de la lettre).

CORMENIN (LOUIS-MARIE LA HAYE, vicomte DE), membre de la Chambre des députés de France, publiciste distingué, et de tous les écrivains qui ont traité du droit administratif, celui qui a joint à la science la plus positive le style le plus brillant et la dialectique la plus rigoureuse.

Né à Paris en 1788, au sein d'une ancienne famille de magistrature, établie dans l'Orléanais, mais originaire de la Bresse, le jeune La Haye se voua d'abord au barreau, tout en cultivant un goût très décidé qu'il avait pour la poésie, et dont les principaux fruits parurent dans les années 1811 et 1812. Reçu au conseil d'état, en qualité d'auditeur, dès le commencement de 1810, et attaché au comité de législation et du contentieux, il vit sa carrière toute tracée et la suivit avec ardeur et succès. Son avancement ne fut pas rapide pourtant, mais il gagna en science et en lumières ce que sa position laissait à désirer quant aux avantages matériels. Il venait d'être nommé, à la première Restauration, maître des requêtes surnuméraire, lorsque les Cent-Jours attirèrent sur la France de nouveaux orages : M. de Cormenin alla s'enfermer dans une place forte de la frontière du Nord, pour combattre, comme volontaire, la seconde invasion ennemie. Le 24 août 1815 il rentra dans le conseil d'état avec le titre de maître des requêtes en service ordinaire pour le contentieux, et il resta dans cette position jusqu'en 1830, malgré l'extrême activité dont il fit preuve et les talents incontestables qu'il déploya.

Sous d'autres rapports les récompenses ne lui manquèrent pas : M. de Cormenin, nommé membre de la Légion-d'Honneur, reçut bientôt la croix d'officier de cet ordre et fut créé baron en 1818; même, en 1826, il put échanger le brevet de ce titre contre celui de vicomte, qu'il attacha deux ans plus tard à un majorat érigé par lui dans sa famille, mais auquel il est à croire qu'il aura renoncé depuis la révolution de juillet. L'utilité dont il était au conseil d'état, où on cherchait à le conserver dans les mêmes attributions, nuisit peut-être à sa fortune politique, à laquelle M. de Cormenin travaillait encore comme écrivain, en publiant sur la science administrative, objet constant de ses études, des ouvrages fondamentaux.

Cependant l'arène parlementaire lui était ouverte : à peine avait-il atteint l'âge alors légalement requis qu'il fut élu député, le 1^{er} mai 1828, par le collège de l'arrondissement d'Orléans. Sans être orateur, M. de Cormenin se distingua à la Chambre et surtout dans les commissions par sa grande intelligence des affaires, par l'indépendance qu'il conciliait avec les devoirs de sa position et avec une modération parfaite, et par un libéralisme dissimulé par les formes dont il s'enveloppait quelquefois, mais qui alla jusqu'à s'attaquer ouvertement (séance du 23 avril 1829) à l'hérédité de la pairie, abandonnée à la controverse par la Charte de 1814, disait M. de Cormenin, parce qu'elle établit que le roi fait des pairs héréditairement ou à vie. En même temps

le député du Loiret luttait contre le pouvoir pour obtenir l'indépendance du conseil d'état et la responsabilité des ministres; il dénonça les cumuls et les sinécures dans trois discours remarquables et généralement remarqués, et proposa l'adoption du jury pour les délits de la presse, dans un autre discours non moins important (1828). En 1829, d'accord avec l'Opposition, il voulut rejeter le budget et il vota la fameuse adresse des 221.

Toutes les démonstrations de l'esprit public, quoique très significatives, ne prévinrent pas les ordonnances de juillet: il en résulta une révolution, et M. de Cormenin, réélu à Orléans en juin 1830, prit parti pour elle dès son arrivée à Paris, le 29 juillet. La part qu'il eut aux réunions des députés et aux événements dont ces réunions furent en quelque sorte le berceau, jointe à une capacité universellement reconnue, donnait à M. de Cormenin une certaine importance politique: aussi fut-il désigné dès le 30 juillet au matin pour être un des commissaires du nouveau gouvernement (pour le commerce et les travaux publics). Mais il refusa par un scrupule relatif aux droits du jeune duc de Bordeaux, ainsi qu'il le dit dans sa lettre écrite au comte de Lobau, alors général et membre de la commission municipale. Puis il s'abstint le 7 août de toute participation aux délibérations d'une chambre à laquelle, dit-il, il ne reconnaissait pas le pouvoir constituant; il donna le 12 sa démission de député en refusant de prêter serment à la Charte et à la royauté nouvelles, et envoya même celle de sa place de maître des requêtes, dans un moment où plusieurs autres lui furent offertes, comme il nous en fait part lui-même, notamment celles de procureur général, de premier président de cour et de conseiller d'état. Fit-il dès lors aussi le sacrifice de ses titres nobiliaires récemment acquis? nous l'ignorons; mais l'année suivante il déclara y renoncer publiquement et à toujours, la révolution de juillet ayant pour principe et pour fin l'égalité. De son propre aveu, M. de Cormenin ne poussa pas alors la logique jusqu'au bout: le serment qu'il avait refusé en août, il se décida à le prêter quelques mois après. Il se présenta de nou-

veau aux électeurs d'Orléans, qui ne lui rendirent pas le mandat dont il s'était lui-même dépouillé; mais le 31 octobre il fut élu à Belley, département de l'Ain (Bresse). Depuis, il vota constamment avec l'Opposition, contraire à l'établissement du 9 août, et en appelant sans cesse à la décision suprême des assemblées primaires de celle d'une chambre sans pouvoirs qui, disait-il, avait *bâclé une royauté dans quelques heures*. Ces mots, extraits d'une lettre insérée dans le *Courrier français* du 30 août 1831 et signée Cormenin, lettre que tous les journaux reproduisirent et qui fut aussi imprimée à part, firent une sensation profonde. On vit avec étonnement qu'un député se crût autorisé à proclamer la nullité complète de tout ce qui s'était fait en France dans l'intervalle du 7 août 1830 au 29 août 1831, jour de la dissolution de cette chambre que les circonstances avaient fait sortir de ses attributions purement législatives pour saisir le pouvoir constituant. Cette lettre *sur la Charte et sur la pairie*, très remarquable de style et de dialectique, appelait une réponse: les députés Kératry et Devaux s'en chargèrent; rédigée avec talent et publiée en date du 3 septembre, elle donna lieu à une vive controverse, dans laquelle le dernier mot ne resta pas aux adversaires de M. de Cormenin, et qui l'environna d'une popularité telle qu'aux élections de 1831 il obtint la majorité à la fois dans quatre arrondissements, à Belley et à Pont-de-Veaux (Ain), à Montargis (Loiret) et à Joigny (Yonne). Ce fut pour Belley qu'il opta, et réélu en 1834, à Joigny et au Mans (Sarthe), il accepta le mandat des électeurs de l'Yonne. Depuis, M. de Cormenin vota toujours avec la partie la plus avancée de l'Opposition. En 1835 son nom se trouva placé, dans le journal *le Réformateur*, au bas d'une pièce qui en fit juger et condamner les rédacteurs par la Chambre des députés; mais, quoique journaliste lui-même (M. de Cormenin rédigeait alors les articles du *Courrier français* sur les séances des Chambres*),

(*) M. de Cormenin a pris part à la rédaction de plusieurs autres journaux. Dans la *Nouvelle-Minerve* on lui attribuait les portraits d'hommes politiques qui y paraissaient sous le nom de *Timon* et dont on vient de publier la collec-

le député de l'Yonne moins complaisant qu'un grand nombre de ses collègues de l'Opposition, désavoua une signature à laquelle il n'avait point eu de part, et qui le compromettait vis-à-vis de la Chambre.

Il nous reste à parler des titres, plus anciens et moins trompeurs, à l'estime publique que M. de Cormenin s'est incontestablement acquis. L'écrit intitulé *Du conseil d'état* et publié en 1818 produisit une vive impression, moins à cause des détails intérieurs et confidentiels qu'il renfermait au sujet des rapports du conseil avec Napoléon que parce qu'il tendait à placer la juridiction administrative hors des mains du pouvoir exécutif, malgré l'antique tradition. Mais l'ouvrage capital de M. de Cormenin, celui qui a fondé sa réputation comme jurisconsulte dans la science administrative, c'est son livre intitulé *Questions de droit administratif*, publié pour la première fois en 1822 et qui prit une forme toute nouvelle dans la 3^e édition, celle de 1826, à son tour épuisée aujourd'hui. Ce livre, qui est devenu, pour ainsi dire, le manuel de tous ceux qui s'occupent de l'étude du contentieux de l'administration, est divisé en deux parties : dans l'une l'auteur discute et résout les questions sur lesquelles le conseil d'état avait chargé l'auteur de lui faire des rapports, et l'autre offre un résumé substantiel de la jurisprudence qui, d'accord avec les lois et règlements, régit les principales branches du contentieux administratif, en déterminant aussi les règles de compétence de chaque autorité, ainsi que le mode d'instruction à suivre pour les affaires introduites devant le conseil d'état. Tout récemment, M. de Cormenin, revenu à ses premiers et si honorables travaux, a composé pour la collection *des Entretiens de Maître Pierre* (publiée à Paris et à Dijon) des abrégés d'économie politique et de droit public. Tous les écrits de cet auteur sont remarquables par des aperçus spirituels, par des discussions pleines de lumières et de logique, par les charmes d'un style précis, vif et élégant. J. H. S.

CORMONTAINGNE (LOUIS DE),

tion sous ce titre : *Études sur les orateurs parlementaires*, par Timon, Paris, 1836, une forte brochure in-8°.

célèbre ingénieur français mort en 1752, âgé de près de 60 ans *. Il entra dans le corps du génie en 1715, et, après avoir résidé à Strasbourg jusqu'en 1726, il assista, de 1733 à 1745, aux sièges les plus mémorables dans les guerres de la succession de Pologne et de celle d'Autriche. Il passa par tous les grades et parvint à celui de maréchal-de-camp; en cette qualité il fut directeur des fortifications des places de la Moselle. Pendant la paix, il améliora celles de Thionville et de Metz **. Il fit construire dans cette dernière place les forts Belle-Croix et Moselle, et résuma dans ces deux ouvrages ses principes sur la fortification; il développa les propriétés de la fortification moderne, reconnues avant lui par Vauban. La plus importante des améliorations qu'il introduisit dans l'art de fortifier fut de soustraire les escarpes en maçonnerie à la vue de l'ennemi éloigné, et de le forcer ainsi à s'en approcher pour les battre en brèche. Il augmenta la saillie des demi-lunes et donna plus d'importance aux réduits de demi-lunes et de places d'armes rentrantes. Le général Cormontaigne a laissé un grand nombre de manuscrits, recueillis et publiés par M. Bayard, capitaine du génie. Ils forment 3 volumes, dont le premier est le *Mémorial pour l'attaque des places*, le second, le *Mémorial pour la défense des places*, et le troisième, le *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*. Ces trois ouvrages font un manuel complet de l'officier du génie; ils

(*) On ne connaît pas la date précise de la naissance de Cormontaigne; sa famille habitait Strasbourg, et il paraît y être né en 1696. C'est aussi à Strasbourg qu'il fit ses études. Au moment de sa mort il était écuyer, chevalier de Saint-Louis, maréchal-de-camp, directeur des fortifications de Thionville, Longwy, Bitsch et Verdun. Il commença à servir en 1713, comme ingénieur volontaire, aux sièges de Landau et de Fribourg. Nous empruntons ces faits, ainsi que le prénom de Cormontaigne, qu'on cherche en vain, même dans la *Biographie universelle des frères Michaud*, à la Notice historique placée en tête de la 2^e édition du *Mémorial pour l'attaque des places*, par M. Augoyat, Paris, 1835, t. II des *OEuvres posthumes*. J. H. S.

(**) A Metz, Cormontaigne devint, en 1733, ingénieur en chef: « mais il était subalterne lorsqu'il a fait exécuter le système de fortification qui porte son nom et qui est devenu classique en Europe. » Notice. J. H. S.

ont été publiés en 1809, avec des notes de M. de Bousmard, ancien officier du génie.

C-TE.

CORMORAN (*carbo*; *hydrocorax*, Vieillot), genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes ou oiseaux nageurs. Les cormorans, confondus par Linné avec les fous et les frégates, sous le nom de *pélicans*, et rangés par Cuvier dans sa division des totipalmes, se reconnaissent aux caractères suivants : bec long, droit, comprimé, arrondi à sa partie supérieure; mandibule supérieure marquée d'un sillon; mandibule inférieure obtuse et comprimée; bec revêtu d'une petite membrane qui se prolonge jusque sous la gorge; pieds courts et vigoureux; quatre doigts réunis par une seule membrane; ailes d'une médiocre grandeur. Les cormorans se distinguent des pélicans proprement dits par la petitesse de leur poche gutturale fort peu dilatable.

Ces oiseaux, destinés à vivre, ainsi que les autres individus de cette classe, sur la surface des eaux, qu'ils effleurent des ailes ou sillonnent avec les rames de leurs pieds, habitent l'Asie orientale, l'Océanie et quelquefois la zone glaciale de l'Europe. Presque toujours réunis en petites troupes nomades qui cheminent, volent et se livrent ensemble à l'exercice de la pêche, ils voyagent de canton en canton et dévastent tous les étangs qu'ils rencontrent sur leur passage. Avides de poissons, et surtout d'anguilles, ils semblent se donner le mot pour épier leur proie, la poursuivre et la relancer avec une surprenante vivacité de mouvements. A peine un cormoran a-t-il aperçu le poisson que convoite son avidité, soudain il plonge, ramène le captif à la surface de l'eau et le lance en l'air, une ou plusieurs fois de suite, jusqu'à ce qu'il l'ait englouti. S'il faut en croire quelques témoins oculaires, à la Chine, comme autrefois en Angleterre, on dresse des cormorans pour la pêche aussi facilement qu'on y dresse la loutre. Un pêcheur peut même en gouverner cent. On leur attache un anneau de fer au cou, afin que le poisson reçu dans l'œsophage ne descende pas dans l'estomac; on les perche ensuite sur le bord d'un bateau: arrivés au lieu de la pêche, ils partent

tous au même signal, se dispersent, chacun dans l'étang qui lui est assigné, cherchent, plongent, reviennent cent fois sur l'eau jusqu'à ce qu'ils aient trouvé leur proie qu'ils portent à leur maître. La chair de ces oiseaux est noire et fétide. Ils se perchent pour dormir, habitude bien rare dans la famille des palmipèdes, et suspendent sur les branches des arbres leurs nids formés d'un tissu de joncs rempli d'herbes fines. La ponte ordinaire est de trois ou quatre œufs de forme ovale.

Le genre des cormorans se divise en dix-sept espèces principales. EM. D.

L'espèce qui se trouve le plus communément en France est le *grand cormorant*, encore appelé *corbeau pêcheur* à cause de sa couleur d'un brun foncé, mélangé de blanc à la tête. Le mâle a une huppe à l'occiput. La femelle dépose de trois à quatre œufs dans son nid, ordinairement construit, soit sur les arbres, soit dans des trous de rocher. Ces œufs, dont la coquille est rude et blanchâtre, et les deux extrémités également grosses, sont détestables à manger.

C. L-R.

CORNAK, voy. ÉLÉPHANT.

CORNALINE, voy. CALCÉDOINE et QUARTZ-AGATE.

CORNARD, terme trivial et bas, qu'on applique quelquefois à l'homme dont la femme est infidèle et qui répond au grec *κερατόφορος*. On a cru qu'il vient de l'habitude où étaient les fous de cour de porter des cornes comme marque distinctive de leurs singulières fonctions, et qu'on en a fait une sorte d'épithète pour les maris malheureux, parce qu'on les accuse de sottise ou de folie. Borel prétend que ce nom vient des cornettes de femme, et qu'on a dit qu'un homme qui obéissait à sa femme portait *la cornette*, comme on disait de la femme qui domine dans la maison qu'elle porte *le haut-de-chausse*.

Les *cornards* ou *conards*, formés en confréries au moyen-âge dans les villes de Rouen et d'Évreux, n'étaient pas précisément une réunion de maris trompés: les *cornards* normands étaient de joyeux compères, associés dans le même but et à peu près avec les mêmes statuts que la confrérie des *fous* et de

la *mère-folle* de Dijon. Ils voulaient poursuivre les vices et les ridicules avec les armes de la plaisanterie; et comme de leur temps la plaisanterie n'avait pas acquis cette finesse et cette délicatesse de tour qu'on lui reconnaît aujourd'hui chez les beaux-esprits, ils se permirent une licence qui bientôt n'eut plus de bornes. Les désordres des prêtres et des moines servaient surtout de point de mire à leurs attaques. Leurs dignités, leurs cérémonies étaient une parodie continuelle des dignités et des cérémonies de l'Église. Ils avaient un *abbé mitré et crossé* nommé par élection, tous les ans, le jour de la fête de Saint-Barnabé: cet abbé, monté à Rouen sur un char, à Évreux sur un âne, faisait une procession solennelle, entouré de son burlesque clergé, qui n'épargnait pas aux passants les quolibets et les plus satiriques injures. Le titre d'*abbé des cornards* était fort recherché: cet abbé jouissait de certains privilèges reconnus par arrêt authentique du parlement. A Rouen, les cornards maintinrent longtemps leur société; à Évreux ils furent remplacés dès le xv^e siècle par une confrérie dite *de saint Barnabé*. Le scandale devint tel que l'église obtint enfin du roi l'abolition de cette association.

L'abbé Le Bœuf pense que le mot de *cornards* pourrait être dérivé des joueurs de cornet ou d'autres instruments semblables, et que l'*abbé des cornards* pourrait être le chef des ménestriers, corneurs, et autres joueurs d'instruments.

A. S-R.

CORNARO (FAMILLE DES). Le premier membre de cette famille illustre qui ait joué un rôle dans l'histoire de Venise est MARC Cornaro, doge le 27 juin 1365. Il soumit les Crétois révoltés et fit orner la salle du grand conseil de peintures à fresque qui subsistent encore. Le règne de JEAN Cornaro, doge en 1625, est célèbre en ce qu'à cette époque le conseil des Dix vit pour la première fois son existence menacée. Un jour, en sortant de ce conseil, Renier Zeno reçut plusieurs coups de poignard de la main de GEORGE Cornaro, fils de Jean. Il guérit; mais la haine qu'il portait depuis long-temps à la famille du

doge et qui avait été la première cause de l'assassinat, devint plus violente que jamais; il l'inspira au conseil, qui mit la tête de George à prix, et annonça le dessein de poursuivre le doge lui-même. C'est alors que la noblesse, qu'offensait depuis long-temps la tyrannie des Dix, refusa unanimement ses suffrages aux candidats désignés pour les renouveler: en persistant dans son refus, elle eût anéanti cette terrible oligarchie; mais convaincue, peut-être avec raison, que la stabilité du gouvernement reposait sur une telle institution, elle se contenta d'ôter aux Dix le droit d'annuler les décrets du grand conseil. Pendant le règne de Jean Cornaro, la république ne cessa d'être en guerre avec l'Autriche, d'abord pour la défense de la Valteline, puis pour assurer la succession du duché de Mantoue aux princes de Gonzague-Nevers. JEAN II Cornaro, doge en 1709, vit la Morée conquise par les Turcs en deux campagnes. Corfou, mieux défendue, leur échappa ainsi que la Dalmatie et l'Albanie, et le traité de Passarowitz, conclu en 1718, termina la guerre assez convenablement pour la république.

Outre ses doges, la maison des Cornaro compte trois personnages célèbres: LOUIS, connu pour son excessive sobriété, CATHERINE, reine de Chypre, et la savante HÉLÈNE.

LOUIS Cornaro, né en 1467, avait reçu de la nature un tempérament très faible; les désordres de sa jeunesse achevèrent d'altérer sa santé, et il se vit, à 40 ans, menacé de perdre une vie déjà languissante et épuisée; c'est alors que, changeant tout à coup son régime, il restreignit sa nourriture à 12 onces d'aliments solides et à 14 onces de vin par jour. Il s'occupa aussi de réformer son caractère; naturellement sombre et haineux, il parvint à se rendre aimable et patient. Sa santé se rétablit avec une rapidité étonnante, et, toujours fidèle au régime qui la lui avait rendue, il mourut presque centenaire en 1566. Il a tracé lui-même le plan qu'il avait suivi dans un opuscule intitulé *Discorsi della vita sobria, ne quali con l'esempio di se stesso dimostra con quai mezzi possa*

l'uomo conservarsi sano fino à l'estrema vecchiezza.

[Il a paru plusieurs traductions françaises de cet ouvrage sous ces titres : *Conseils pour vivre long-temps*, 1701, in-12 ; *l'Art de conserver la santé*, etc. Leyde, 1724, in-12 ; *De la Sobriété et de ses avantages*, Paris, 1772, in-12. Le système de Cornaro a trouvé des contradicteurs, et l'on publia en 1701 *l'Anti-Cornaro*, etc. V-VE.]

Il faut voir dans l'histoire de Venise quelles mesures astucieuses et souvent cruelles prit la république pour s'assurer l'héritage de la reine de Chypre. Il fut défendu à CATHERINE, après la mort du roi son mari, de contracter de nouveaux liens; et tandis que Venise faisait enlever de Nicosie les bâtards de ce roi, dont le plus redoutable mourut empoisonné à Padoue, tandis qu'elle repoussait les prétentions de Charlotte de Lusignan, belle-sœur de Catherine et légitime héritière, la jeune reine languissait dans son palais sous la plus exacte surveillance. En 1489 cette fille de Saint-Marc abdiqua en faveur de la seigneurie. Son frère GEORGE Cornaro, chargé de la décider à ce sacrifice, avait été averti qu'il paierait de sa tête la non-réussite de sa négociation. Catherine conserva le titre de reine et passa le reste de ses jours dans le château d'Asolo, près de Trévise.

LUCRÈCE-HÉLÈNE Cornaro-Piscopia, fille d'un procureur de Saint-Marc, naquit en 1646. Les progrès rapides qu'elle fit dans toutes les sciences excitèrent une juste admiration : elle savait également bien l'espagnol, le français, le latin, le grec, l'hébreu, et avait une teinture de l'arabe; elle possédait à fond les mathématiques, l'astronomie, la musique, la philosophie et la théologie. Le doctorat en philosophie lui fut solennellement conféré le 25 juin 1678, dans l'église cathédrale de Padoue. Hélène était modeste et pieuse; son goût pour l'étude l'éloignait tellement du mariage que, de très bonne heure, elle fit vœu de célibat; elle prit même l'habit de Saint-Benoît et en observa la règle, mais sans entrer dans un couvent. Elle mourut en 1684. Le père Bacchini publia ses œuvres, Parme, 1688, 1 vol. in-8°; ce sont des discours

académiques italiens, des éloges latins et la traduction d'un ouvrage espagnol intitulé *Entretien de Jésus-Christ avec l'âme dévote*. On trouve de ses vers dans le *Recueil des poésies des femmes célèbres*, publié par M^{me} Bergalli. L. L. Q.

CORNAROS (VINCENT), poète grec de la ville de Sitia en Crète, probablement d'origine vénitienne, florissait dans le xvi^e siècle, et passe pour l'Homère de la Grèce moderne. L'obscurité qui enveloppe sa naissance et sa vie, la gloire d'être aussi chanté par des rhapsodes, l'héroïsme de quelques caractères de son poème, le feu qui anime ses combats, l'ingénieuse variété des aventures de son héros, l'emploi d'une langue à peine formée, lui donnent quelque ombre de ressemblance avec le chantre de l'Odyssée. Son poème, divisé en cinq chants, est intitulé *Erotocritos*. Hercule, roi d'Athènes, a une fille unique parfaitement belle nommée Aréthuse, et un ministre accompli nommé Pesistrate. Le fils de ce ministre, Erotocrite, devient amoureux d'Aréthuse, qui, de son côté, répond à son amour. Indigné de l'audace d'un sujet qui ose prétendre à la main de sa fille, Hercule le condamne à l'exil; il fait aussi jeter dans un cachot sa fille Aréthuse pour la punir de sa passion peu royale. Enfin, après avoir triomphé des épreuves les plus périlleuses, les deux amants, à force de persévérance et d'héroïsme, fléchissent le roi, qui les unit. L'action est fort simple : c'est un mérite que relèvent encore, et à un haut degré, la moralité des pensées, une incroyable originalité d'expressions et une fleur exquise de galanterie chevaleresque. Dans aucun document littéraire la Grèce moderne ne nous offre un texte plus intéressant, plus instructif pour l'étude comparative de la langue ancienne. D'Ansse de Viljoison s'est extasié au sujet de quelques dorismes échappés de la bouche d'un Grec : qu'eût-il dit de ce poème qui en est rempli ! Le style en a déjà vieilli, au point que des Grecs, même instruits, ne l'entendent pas toujours. Ce motif a déterminé un Grec de Patras, Denis Photinos, à refaire ce poème. Son travail a paru à Vienne, en 1818, 2 vol. in-8°;

mais les Grecs et tous les philologues préféreront toujours l'ancien Erotocrite, parce que, indépendamment du mérite poétique qui les charme, ils y voient un des plus précieux monuments de la Grèce pour l'histoire de sa langue impérissable. F. D.

CORNE. Nous n'envisageons ici ce mot que sous le rapport technologique seulement, renvoyant le lecteur, pour l'explication de la chose même, à l'article CORNES, au pluriel.

La corne, qu'on n'employait autrefois que pour des ouvrages sans valeur, donne lieu à une fabrication de la plus haute importance, depuis que, par d'ingénieux procédés, on est parvenu à lui donner l'élasticité, le poli et les brillantes couleurs de l'écaille (voy.). Ce sont les tourneurs, les tabletiers et les fabricants de peignes qui travaillent cette substance essentiellement formée de gélatine. Avant d'être mises en œuvre, les cornes de bœuf, de buffle, de chèvre, de bélier, etc., ont besoin de diverses préparations qui consistent à les faire macérer, puis bouillir dans l'eau pour les ramollir d'abord et les débarrasser des matières étrangères; enfin à les scier, à les aplatir et à les réduire en feuilles au moyen de la chaleur et de la pression. A raison de sa nature gélatineuse, la corne est susceptible de se fondre et de se mouler à la température de l'eau bouillante: aussi tire-t-on maintenant parti des râpures et des rognures pour en faire divers ouvrages de fantaisie, et même pour se procurer des lames d'une dimension beaucoup plus considérable que n'en donneraient les cornes des animaux. Au moyen de sels et d'oxides métalliques on est parvenu à donner à cette matière diverses couleurs, et en particulier celles de l'écaille. F. R.

CORNE D'ABONDANCE, voy. ABONDANCE et AMALTHÉE.

CORNE D'AMMON, nom que l'on donne à certaines coquilles pétrifiées, à cause de leur ressemblance avec les cornes de bélier qui surmontent, dans les statues antiques, la tête de Jupiter Ammon. Nous en avons déjà fait mention sous leur nom plus scientifique d'*ammonites*. Ce sont des coquilles enroulées sur elles-mêmes

dans le même plan, d'une grandeur plus ou moins considérable, allant, dans quelques espèces rares, jusqu'à 6 pieds de diamètre. Elles ont appartenu à des animaux qui n'existent plus aujourd'hui; leur test même, rarement conservé, ne permet d'observer d'ordinaire que le moule intérieur de ces mollusques que l'on trouve sous toutes sortes d'états (quartzes, ferrugineux, pyriteux, etc.). C'est dans les terrains secondaires inférieurs que ces fossiles sont le plus communs; cependant on en trouve jusque dans les premières couches de la craie. Les anciens attachaient, et, de nos jours encore, les Indiens du Gange attachent des idées superstitieuses à ces coquilles. S.-T.

CORNÉE, voy. OEIL.

CORNEILLE, voy. CORBEAU.

CORNEILLE (PIERRE), créateur de l'art dramatique en France, un de ces génies rares et puissants qui font les grandes révolutions dans l'histoire de l'esprit humain, naquit à Rouen le 6 juin 1606, fils d'un avocat-général à la table de marbre (eaux et forêts) de Normandie, nommé aussi Pierre Corneille, et de Marguerite Le Pesant, fille d'un maître des comptes. La date de la naissance de Corneille a été controversée. La Société libre d'émulation de Rouen, qui s'était établie sous le patronage et comme sous l'invocation de ce grand homme, ayant fixé une séance publique au jour anniversaire de sa naissance, s'était décidée pour le 9 juin. Mais en 1826 elle nomma une commission chargée de déterminer la date précise de la naissance; un des membres de cette commission, descendant direct de Pierre Corneille, professeur d'histoire au collège royal de Rouen, fit le rapport, et il fut constaté que son illustre aïeul était né le 6 et non le 9 juin, date de l'acte de baptême. Depuis cette époque la séance publique annuelle de la Société libre d'émulation a été reportée du 9 au 6 juin.

La vie de Corneille fut sans agitation extérieure, sans événements étrangers à ses ouvrages. Il vivait dans son cabinet, travaillant pour la gloire. Il avait succédé à son père dans sa charge. Simple dans ses mœurs et dans ses habitudes, celui qui fit si bien parler ses héros sur

la scène brillait peu dans la conversation, ce qui lui a fait dire :

J'ai la plume féconde et la bouche stérile ;
Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville ;
Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
Que quand je me produis par la bouche d'autrui.

Le grand Condé disait également : « Il ne faut l'entendre qu'à l'hôtel de Bourgogne. » Corneille ne se montrait guère dans les salons et n'allait point soutenir des *thèses d'amour* à l'hôtel de Rambouillet. Il travaillait ses pièces et non pas ses succès.

Richelieu voulut attirer Corneille près de lui. Le cardinal, roi sous le nom de son maître, se délassait des intrigues du monde politique dans les intrigues du théâtre. Il faisait des pièces avec Boisrobert, Colletet, L'Étoile, Des Marets et Rotrou, qui recevaient des pensions de sa cassette. Il pressa Corneille de lui engager son talent qu'il avait deviné dans ses premiers essais. Corneille fut donc pensionné comme les autres ; mais il se montra moins complaisant. Le ministre favorisa son mariage, et devint plus tard jaloux de sa gloire.

Les vertus domestiques, qui seules font le bonheur, sont sans éclat : Corneille ne brilla donc qu'au théâtre. C'est là qu'il faut chercher sa vie, ce qu'on a trop négligé jusqu'ici de faire dans ses biographies. Il avait depuis long-temps publié tous ses chefs-d'œuvre, lorsqu'en 1664 Racine fit jouer son premier ouvrage (*les Frères ennemis*). Un intervalle de 31 ans sépare le *Cid* d'*Andromaque*. Corneille avait donné le *Menteur* en 1642, seize ans avant que Molière débutât à Paris (1658) par la comédie de *l'Étourdi*. Un intervalle de 22 ans sépare le chef-d'œuvre le *Menteur* du *Tartufe*, premier chef-d'œuvre qu'ait donné Molière. Voilà ce qu'il ne faut point oublier. Et comme, dit Voltaire, « le génie de Corneille a tout créé en France, » c'est dans une revue rapide de ses œuvres qu'il convient de chercher ce qu'a créé cet homme extraordinaire, à qui son siècle donna le nom de *grand*, à qui les âges suivants l'ont gardé, et qui, de nos jours, le conserve, même dans l'école nouvelle, si dédaigneuse des vieilles gloires du théâtre français.

Corneille débuta, en 1625, par *Mélite* ou *les Fausses lettres*, comédie en cinq actes et en vers. Il n'avait alors que 19 ans. Une intrigue d'amour, dont il fut le héros, lui donna l'idée de sa pièce. Alexandre Hardy, le plus fécond de nos anciens auteurs dramatiques, était associé avec les comédiens, et disait, en recevant sa part des recettes de *Mélite* : « C'est une assez jolie farce. » Le succès fut si grand qu'il donna lieu à l'établissement d'une nouvelle troupe. *Clitandre* ou *l'Innocence délivrée*, tragi-comédie, jouée en 1632, fut, en France, la première pièce dans la règle des 24 heures. Mais l'unité d'action y est remplacée par une profusion d'aventures et d'incidents. On voit dans le premier acte une *Dorise*, trop offensée des libres discours de *Pymante*, tirer une aiguille de ses cheveux, crever un œil du galant, et s'enfuir. Alors *Pymante* désolé apostrophe l'aiguille dans un long monologue et lui adresse de si subtiles plaintes que de là, dit-on, est venu le proverbe *discourir sur la pointe d'une aiguille*. Le théâtre était alors très licencieux. Dans le *Clitandre*, *Caliste* vient trouver *Rosidor* dans son lit. « Il est vrai, dit Fontenelle, qu'ils doivent être bientôt mariés. » Rotrou s'était donné plus de licence encore dans sa *Céliane*. Il faut dire cependant que Corneille cessa bientôt de suivre l'usage établi, et que, le premier, il épura les mœurs de la scène française, comme, le premier, il en créa l'art et les lois. Le troisième ouvrage de Corneille, joué en 1634, a pour titre : *la Veuve* ou *le traître puni*. Cette comédie n'est pas plus régulière que *Mélite* et *Clitandre*. L'action dure cinq jours. On y remarque l'absence des *à parte*, et Corneille avoue dans sa préface son aversion pour ces mots ou ces phrases que le spectateur doit entendre dans toute la salle, et qui ne doivent pas être entendus, sur la scène, des personnages avec lesquels on s'entretient.

Ces trois premières pièces de Corneille, depuis long-temps tombées dans un juste oubli, eurent un si grand succès que Mairet, auteur de *Sophonisbe*, écrivait au jeune débutant :

Rare écrivain de notre France,

Qui, le premier des beaux-esprits,
As fait revivre en tes écrits
L'esprit de Plaute et de Térence, etc.

Ces vers font suffisamment connaître la révolution que Corneille commençait à faire dans la barbarie de notre scène comique.

La même année 1634 fut représentée avec un grand succès *la Galerie du palais ou l'Amie rivale*. L'action, dans les cinq actes, dure encore cinq jours. Mais Corneille, par une heureuse innovation, substitua le personnage de *souvain* à celui de l'éternelle *nourrice* du théâtre antique, rôle qui était ordinairement joué, à Paris, par un homme habillé en femme.

La cinquième pièce de Corneille, moins irrégulière que les autres, est encore une comédie, qui a pour titre *la Suivante* (1634). L'auteur remarque lui-même qu'il s'est assujéti à rendre les cinq actes tellement égaux en quantité d'alexandrins qu'ils en ont chacun, ni plus ni moins, le même nombre.

Une sixième comédie, *la Place royale*, jouée en 1635, eut un succès prodigieux qu'on ne pourrait expliquer aujourd'hui, si on ne comparait cette pièce à ce que la scène comique avait alors de plus remarquable dans ses informes essais. Les dames se plainquirent vivement d'avoir été trop maltraitées dans *la Place royale* par Corneille, qui, dans sa dédicace à Gaston, duc d'Orléans, disait : « Je les prie de se souvenir que, par d'autres poèmes, j'ai assez relevé leur gloire et soutenu leur pouvoir pour effacer les mauvaises idées que celui-ci leur pourra faire concevoir de mon esprit. »

Il avait donné dans l'espace de 9 ans six comédies, toutes en cinq actes et en vers, lorsqu'en 1636 il aborda la scène tragique et fit jouer *Médée*, dont un seul mot est resté célèbre :

Contre tant de revers que vous reste-t-il? —
Moi.

Dans cette pièce se trouvent beaucoup de vers traduits ou imités de la *Médée* de Sénèque. Déjà l'auteur s'élève beaucoup au-dessus des auteurs tragiques ses contemporains; mais le grand Corneille ne se révèle point encore.

La même année 1636 fut jouée son *Illusion comique*, comédie en cinq actes

et en vers. Cette pièce réussit, malgré ses irrégularités. Le rôle de *Matamore* est devenu depuis caractéristique, et sert à désigner le faux brave. Il est bon de faire connaître quel était alors le goût dominant pour les caractères outrés et pour le merveilleux le plus grotesque. Le capitaine se vantait d'avoir abattu d'un souffle le sopher de Perse et le Grand-Mogol, et même d'avoir un jour singulièrement retardé le lever du soleil, parce qu'on ne trouvait point l'Aurore, attendu qu'elle était couchée avec ce nouvel Endymion. Plus sévère pour lui-même que ne l'était le public, Corneille avoue, dans l'examen qu'il fait de sa comédie, que c'est « une galanterie extravagante qui ne mérite pas d'être considérée. » Il sentait déjà sa force et savait se juger.

Enfin *le Cid* parut en 1637, et la tragédie française eut sa date dans son premier éclat. « Il est mal aisé, dit Pé-lisson, auteur contemporain, de s'imaginer avec quelle approbation cette pièce fut reçue de la cour et du public. On ne pouvait se lasser de la voir; on n'entendait autre chose dans les compagnies; chacun en savait quelques parties par cœur; on la faisait apprendre aux enfants, et en plusieurs endroits de la France il était passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme le Cid.* » Corneille convenait qu'une partie des beautés de sa tragédie était due à l'Espagnol Guillen de Castro. Il disait, dans sa dédicace à M^{me} de Combalet, duchesse d'Aiguillon : « Ce succès a passé mes plus ambitieuses espérances. » Mais bientôt l'envie s'éveilla. Le cardinal de Richelieu, qui jusque là avait aimé Corneille, et qui lui faisait de ses deniers une pension de 500 écus, parut comme importuné de la subite et immense célébrité de son client. Mairet, qui avait loué dans Corneille l'auteur comique, s'épouvanta. Le fameux Scudéry, auteur de douze tragi-comédies en un moment et pour toujours éclipsées, publia des *Observations critiques sur le Cid*. Le cardinal les approuva et voulut que l'Académie française, dont il était le protecteur, prononçât son jugement; Scudéry le sollicita. Boisrobert, facétieux académicien

et bouffon du cardinal, pressa Corneille d'accéder aux volontés du maître, et Corneille répondit : « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira. Puisque vous m'écrivez que Monseigneur serait bien aise d'en voir leur jugement, et que cela doit divertir son Éminence, je n'ai rien à dire. » L'Académie s'assembla donc le 6 juin 1637. Elle nomma trois commissaires examinateurs : Chapelain, de comique mémoire; l'abbé Amable de Bourzeis, théologien controversiste et prédicateur obscur; Jean Des Marets, auteur des *Visionnaires* et de plusieurs tragi-comédies oubliées, de plus, selon Fontenelle, confident de Richelieu et son premier commis dans le département des affaires poétiques. Tels furent les membres de l'Académie, chargés par elle de rabaisser la gloire de Corneille. L'auteur de *la Pucelle* tint la plume, et les *Sentiments de l'Académie française sur le Cid* parurent imprimés en 1638, un vol. in-8° de près de 200 pages. L'Académie conclut « que le sujet du Cid n'est pas bon, qu'il pêche dans son dénouement, qu'il est chargé d'épisodes inutiles, que la bienséance y manque en beaucoup de lieux, aussi bien que la bonne disposition du théâtre, et qu'il y a beaucoup de vers bas et de façons de parler impures, etc. » Ce jugement de l'Académie ne fut fâcheux que pour elle : le public le cassa, et long-temps après Boileau disait :

En vain contre le Cid un ministre se ligue :
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue;

L'Académie en corps a beau le censurer :
Le public révolté s'obstine à l'admirer.

Quoique Clayeret et Mairet, et Scudéry armés de cinq brochures, fussent venus en aide à l'Académie, jamais démenti plus universel ne lui fut donné; car dans la *Vie de Corneille*, Fontenelle dit : « Corneille avait dans son cabinet cette pièce traduite en toutes les langues de l'Europe, hormis la turque et l'esclavonne. » Enfin le Cid est la première tragédie française qui ait pu traverser deux siècles et se maintenir au répertoire, toujours jeune de son ancien succès.

En 1639 Corneille donna la tragédie d'*Horace* (qu'on a depuis mal à propos appelée *les Horaces*), et, par une vengeance digne de son génie, il dédia sa pièce au cardinal de Richelieu. Il disait à l'orgueilleuse Éminence : « C'est d'elle que je tiens tout ce que je suis »; et par une allusion à *Mirame* et à d'autres tragi-comédies que le cardinal avait élaborées avec Colletet, Des Marets et l'Étoile, le poète ajoutait : « Nous vous avons deux obligations très signalées, l'une d'avoir ennobli le but de l'art, l'autre de nous en avoir facilité la connaissance. » Mais où la vanité du ministre trouva sans doute un éloge, n'est-il pas permis aujourd'hui de voir une épigramme? Corneille va plus loin encore : « J'ai souvent appris en 2 heures (dans ses entretiens avec le ministre littérateur) ce que mes livres n'eussent pu m'apprendre en 10 ans : c'est là que j'ai puisé ce qui m'a valu l'applaudissement du public, ce que j'ai de réputation, dont je vous suis entièrement redevable. » Une anecdote, rapportée par Pélisson, semble annoncer ce qu'il pouvait y avoir d'ironie cachée dans l'exagération de tels éloges. Le bruit ayant couru que l'Académie porterait encore un jugement sur la nouvelle tragédie, Corneille répondit avec une noble fierté : « Horace fut condamné par les duumvirs; mais il fut absous par le peuple. »

La même année (1639), après *Horace* parut *Cinna*. On s'accorde assez généralement à regarder cette dernière tragédie comme le chef-d'œuvre de Corneille; on y trouve d'heureuses imitations de Sénèque. Lorsque Balzac eut lu cette pièce, il écrivit à l'auteur : « Je crie miracle!... vous nous faites voir Rome ce qu'elle peut être à Paris et ne l'avez point brisée en la remuant. Aux endroits où Rome est de brique vous la rétablissez de marbre; quand vous trouvez du vide, vous le remplissez d'un chef-d'œuvre, et je prends garde que ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. » Corneille dédia *Cinna* à un président au parlement de Toulouse nommé de Montauron, qui fit présent

de 1000 pistoles au poète, croyant sans doute ne pouvoir payer moins cher l'honneur de se trouver, assez mal à propos, comparé à Auguste. Et depuis cette époque les dédicaces lucratives ont été appelées des *épîtres à la Montauron*. Disons ici, en passant, qu'il ne faut point chercher le grand Corneille dans ses épîtres dédicatoires, et qu'on le trouve seulement dans les ouvrages que ces malheureuses épîtres précèdent.

Avant que *Polyeucte* fût joué, en 1640, Corneille avait lu cette tragédie sainte à l'hôtel de Rambouillet, « souverain tribunal, dit Fontenelle, des affaires d'esprit en ce temps-là. » Voiture se chargea de faire connaître à l'auteur que sa pièce avait été généralement condamnée, et Corneille, alarmé, allait la retirer de l'étude quand il fut détourné de ce dessein par un comédien obscur nommé La Roque, qui, jugeant mieux que tout l'hôtel de Rambouillet, eut le mérite de conserver à la scène française un de ses chefs-d'œuvre.

Corneille avait donné dans l'espace de quatre ans ses quatre plus belles pièces (*le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*). Il fit représenter en 1641 *la mort de Pompée*, qu'il dédia au cardinal Mazarin. « Il y a, dit l'auteur, quelque chose d'extraordinaire dans le titre de ce poème qui porte le nom d'un héros qui n'y parle point, mais qui ne laisse pas d'en être le principal acteur, puis-que sa mort est la cause unique de tout ce qui s'y passe. » Le rôle de Cornélie est admirable. « De toutes les veuves qui ont paru sur le théâtre, je n'aime que Cornélie, » écrivait Saint-Evremond. Les vers de cette tragédie ont une pompe qui va plus d'une fois jusqu'à l'enflure, comme dans ce vers :

De morts et de mourants cent montagnes
plaignives.

Corneille reconnaît qu'il a pris dans le poème de la *Pharsale* les plus belles pensées de son drame; mais il paraît aussi s'être trop inspiré du style de Lucain.

La tragédie française était créée, et quand le *Cid* parut, Racine n'était pas encore né. Cinq tragédies de Corneille, qu'on revoit toujours avec admiration, étaient les cinq premiers chefs-d'œuvre

de notre scène. Mais la comédie était encore à naître; on n'avait point encore songé aux mœurs, aux caractères, lorsqu'en 1642 Corneille fit jouer *le menteur*, dont deux siècles n'ont pu affaiblir le succès. Ainsi était réservé à Corneille l'immortel honneur d'être le *père du théâtre*. Le *Menteur* est imité d'une pièce espagnole, *la Verdat sospechosa*, que Corneille appelle, dans sa préface, une *merveille*, et il ajoute : Je ne trouve rien « qui lui soit comparable en ce genre, « ni parmi les anciens ni parmi les modernes. » Cependant il déclare que, quoiqu'il ait beaucoup emprunté, « il y a peu de rapport entre le français et « l'original, » qui fut d'abord attribué à Lope de Vega, et qui depuis a été reconnu être de D. Juan d'Alcaron.

En 1643 Corneille donna la *Suite du Menteur*, imitée aussi d'une pièce espagnole de Lope de Vega, intitulée *Amor sin saber a quien*. On y trouve une belle tirade sur la sympathie; mais les suites d'un chef-d'œuvre sont rarement heureuses.

Dans cette année mourut le cardinal de Richelieu, et Corneille fit ce quatrain :

Parlera qui voudra du fameux Cardinal :
Ma prose, ni mes vers n'en diront jamais rien ;
Il m'a trop fait de bien pour en dire du mal ;
Il m'a trop fait de mal pour en dire du bien.

Rodogune fut représentée en 1646. C'est, de toutes les pièces de Corneille, celle qu'il préférerait; le succès en fut très grand. Le cinquième acte, plein d'énergiques beautés, est regardé comme un des plus beaux qu'offre la scène française. La même année fut jouée *Théodore*, tragédie sainte, tirée du 2^{me} livre des Vierges de saint Augustin. Mais ce n'était plus le temps où le viol même pouvait réussir dans les pièces de Hardy: Corneille avait épuré le théâtre, et la seule idée du péril de la prostitution de Théodore empêcha le succès.

Héraclius fut donné en 1647 : c'est une tragédie d'invention sous des noms véritables; elle contient de grandes beautés; on y trouve ce vers célèbre :

Tyran, descends du trône et fais place à ton
maître!

Mais l'action est si difficile et si compliquée qu'elle offre au spectateur un tra-

vail plus qu'un amusement. On accusa Corneille d'avoir pris son sujet dans Calderon. Il s'en défendit ; et, depuis, le père Tournemine a prouvé que l'*Héraclius* espagnol, sous le titre de *Tout dans la vie est mensonge et vérité*, était postérieur à l'*Héraclius* français.

Corneille avait publié tous ses chefs-d'œuvre, et il n'était pas encore de l'Académie française. La première chose que l'Académie avait à faire après la publication de ses *Sentiments sur le Cid*, c'était de recevoir dans son sein l'auteur du *Cid*. Le nombre des quarante premiers membres n'était pas encore rempli ; Corneille s'était inutilement présenté plusieurs fois. L'historien de l'Académie, Péliçon, raconte ingénument que d'abord elle lui *préféra* le président Salomon ; puis que M. Faret étant mort en 1646, elle lui *préféra* encore Du Ruyer ; et qu'enfin le grand Corneille ne fut reçu en 1647 que parce que l'obscur Balesdens, qui allait être *préféré* encore, « écrivit, dans une lettre pleine de beaux coup de civilités pour l'Académie et pour M. Corneille, qu'il pria la compagnie de vouloir bien le *préférer* à lui. »

Corneille imagina de donner, en 1650, le titre, que Molière a imité depuis, de *comédie héroïque*, à *Don Sanche d'Aragon*. Le succès de cette pièce imitée de deux ouvrages espagnols fut d'abord éclatant ; mais bientôt, s'il ne s'évanouit pas, il s'affaiblit beaucoup quand on sut que le grand Condé refusait à cette comédie son suffrage.

La même année, *Andromède*, pièce à machines, à décorations magnifiques et à grand spectacle, dont le sujet est tiré des *Métamorphoses* d'Ovide, eut 45 représentations, ce qui était alors un succès prodigieux. Ainsi le créateur de la tragédie et de la comédie en France y donna la première idée d'un genre de spectacle d'où plus tard devaient naître l'opéra, ses machines et ses ballets.

Cependant le génie de Corneille baissait. Deux de ses collègues à l'Académie, Charpentier et La Monnoye, ont écrit qu'après avoir publié une chanson licencieuse en 40 couplets, intitulée *l'Occasion perdue et recouvrée*, le chancelier

Séguier mena lui-même le coupable à confesse, et qu'un moine lui imposa, pour pénitence, de traduire l'*Imitation* en vers français. Mais il est connu maintenant que la fameuse chanson ne parut pour la première fois qu'en 1662, dans les *Poésies nouvelles et galantes* d'un sieur de Cantenac, tandis que le premier livre de l'*Imitation* traduit par Corneille avait déjà été publié en 1651. Ce fut donc volontairement, et sans pénitence imposée, que Corneille entreprit et poursuivit, comme il le déclare lui-même, *avec beaucoup de temps et beaucoup de peine*, une entreprise qu'il trouvait difficile et qui ne fut terminée qu'en 1656. Il disait que sa traduction avait eu 32 éditions.

Cependant Corneille se sentait encore entraîné vers la scène tragique. En 1652 il donna *Nicomède*. Ce fut par cette pièce que Molière et sa troupe ouvrirent leur théâtre à Paris, dans la salle des gardes du vieux Louvre. On sait avec quel succès Baron, Le Kain et Talma ont joué le rôle de *Nicomède*, plein d'une noble ironie, création heureuse qui vint élargir la scène tragique.

La chute de *Pertharite*, en 1653, fut, depuis le *Cid*, le premier grand revers de Corneille. Cette pièce n'eut que deux représentations. Le public repoussa, dans le roi des Lombards, un mari qui voulait racheter sa femme en cédant un royaume. Cet échec découragea Corneille : il s'éloigna de la scène pendant six ans ; alors il reprit avec plus d'ardeur et il acheva sa traduction de l'*Imitation*. Enfin, cédant aux instances du surintendant Fouquet, il rentra dans la carrière par son *OEdipe*, qui fut bien accueilli. Ce succès lui valut une pension du roi et une diatribe de l'abbé d'Aubignac.

Après la *Toison d'or*, tragi-comédie en 5 actes et en vers, mêlée de danses et de musique, qui, avec ses décorations et ses machines, fut encore comme un précurseur de l'opéra et attira la foule en 1662, vint la tragédie de *Sertorius*, qui, l'année suivante, obtint beaucoup de succès. C'est en assistant à une représentation de cette pièce que Turenne, dit-on, s'écria : « Où donc Corneille a-t-il appris l'art

de la guerre? » Mais parmi les Zoïles de ce temps, d'Aubignac, auteur de mauvaises tragédies, mauvais poète et mauvais prédicateur, après avoir accusé l'auteur de *Sertorius* d'être *affamé d'argent*, poursuivait la critique de cette tragédie par ces incroyables turpitudes : « Faites-vous, M. de Corneille, de ces « mauvaises façons de parler qui sont encore plus mauvaises que vos vers. Vous « êtes sans doute le marquis de Mascarrille, qui piaille toujours et ne dit « jamais rien qui vaille. »

L'année suivante Corneille eut le chagrin de voir le public préférer la vieille *Sophonisbe* de Mairet à celle qu'il donna lui-même.

Le génie de Corneille, quoique vieillissant, vint encore se révéler dans *Othon* (1665). Les caractères de Galba et d'Othon sont peints d'après Tacite avec une si fidèle énergie, que le maréchal de Grammont disait : « Corneille doit être le bréviaire des rois. »

Dans la même année (1666) qui vit tomber *Agésilas*, Racine obtint son premier succès dans *Andromaque*. C'étaient comme deux astres dont l'un se levait quand l'autre était à son couchant. En 1667, *Attila* ne fut pas plus heureux qu'*Agésilas*. On connaît les deux épigrammes de Boileau, qui n'ont d'ailleurs d'autre mérite que celui de la vérité.

La comédie-ballet de *Psyché*, en vers libres, avec des paroles lyriques qui furent le premier essai en ce genre de Quinault et dont Lully fit la musique, ne doit être citée ici que pour la coopération de Corneille avec Molière dans la confection de cet ouvrage (1670).

La pièce de *Tite et Bérénice* fut jouée en 1671. On dit qu'une princesse de la cour du grand roi (Henriette d'Angleterre, alors duchesse d'Orléans) mit aux mains, à leur insu, le jeune Racine et le vieux Corneille, qui devait succomber dans ce qu'on appela un *duel*.

Deux ans après (1673) parut *Pulchérie*, qui réussit et dont le 5^e acte est encore estimé. On a cru que Corneille avait voulu se peindre lui-même dans le rôle de Martian. Enfin le père du théâtre français termina sa longue carrière dramatique, qui avait duré 50 ans, en 1675,

par la tragédie de *Suréna*, et dans cette trente-troisième et dernière pièce jaillirent encore quelques étincelles du feu poétique qui l'avait animé.

Il faut rattacher au théâtre de Corneille ses *préfaces*, les savants *examens* qu'il a faits de ses pièces, et ses trois *Discours* : *De l'utilité et des parties du poème dramatique*; *De la tragédie*; *Des trois unités*. C'est là qu'on remarque aussi la profondeur de ses études, de ses combinaisons, de sa théorie, et que, dans le premier modèle de la scène française, on reconnaît son premier législateur.

On ne peut citer que les principales éditions de ses œuvres dramatiques : celle de 1664 est en 2 vol. in-fol. La dernière qu'il ait donnée lui-même est celle de 1682, 5 vol. in-12. Parmi celles qui l'ont suivie, on distingue les suivantes : Paris, 1738, 10 vol. in-12; 1747, 12 vol. in-12; 1758 et 1759, 19 vol. petit in-12 (dans ces trois éditions les œuvres des deux frères sont réunies); — avec les commentaires de Voltaire, 1764, 12 vol. in-8^o; Genève, 1774, 8 vol. in-4^o; Paris, 1797, 12 vol. in-8^o; — Paris, Pierre Didot, 1796, 10 vol. in-4^o; — avec les observations critiques de Palissot, 1802, 10 vol. grand in-8^o; — Paris, Renouard, 1817, 12 vol. in-8^o; — *Théâtre choisi* de P. Corneille, Paris, P. Didot, 1783, 2 vol. in-4^o; ses *Chefs-d'œuvre*, avec les jugements des savants à la suite de chaque pièce, Oxford, 1746, in-8^o. Le nombre d'éditions des chefs-d'œuvre est très considérable : la plus belle d'exécution est celle de P. Didot, 1814, 3 vol. in-8^o; la plus curieuse, celle qu'a donnée M. Lèpan, avec les commentaires de Voltaire et des observations sur ces commentaires, Paris, 1817, 5 vol. in-8^o; le comte François de Neufchâteau a publié, chez Didot, *l'Esprit du grand Corneille*, 1819, 2 vol. in-8^o. En 1805, le fameux Cubières fit imprimer, sous le nom de P. Corneille, une tragédie de *Sylla*, restée long temps manuscrite, attribuée par Voltaire au père La Rue, et par l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, avec plus de vraisemblance, à un nommé Mallet de Bresme.

On a encore de P. Corneille un volume d'*Œuvres diverses*, recueillies par Gra-

net, 1738, in-12; on y trouve un poëme sur les *Victoires de Louis XIV*, qui avait été imprimé en 1668, in 8°; les *Louanges de la sainte Vierge*, traduites en vers de saint Bonaventure, et qui avaient paru à Rouen, 1665, in-12; plusieurs traductions en vers de Santeul, du P. La Rue, etc.; des rondeaux, des sonnets, des élégies, des madrigaux, des stances, des chansons, etc. Corneille avait inséré des pièces de vers dans les *Triumphes de Louis-le-Juste*, Paris, 1659, in-fol. Il avait aussi traduit les deux premiers livres de la *Thébaïde* de Stace; mais on n'en connaît qu'un seul vers, cité dans le *Menagiana*. On a dit que Corneille avait supprimé lui-même tous les exemplaires de cette version; mais ne se pourrait-il pas aussi qu'elle n'eût jamais été imprimée?

Corneille mourut à Paris le 1^{er} octobre 1684, et fut inhumé à Saint-Roch. Le marquis de Dangeau écrivait alors dans ses Mémoires: « Aujourd'hui est mort le *bonhomme Corneille*. »

Pierre Corneille avait épousé, sous le règne de Louis XIII, une fille du lieutenant-général des Andelys; il en eut trois fils: l'aîné, capitaine de cavalerie et gentilhomme ordinaire du roi, fut père de *Pierre Alexis*, marié à Nevers en 1717, et dont le fils, *Claude-Étienne*, donna le jour à *Jeanne-Marie Corneille* et à *Pierre Alexis*, qui a laissé cinq enfants dont trois sont encore vivants; Pierre-Alexis qui, en 1817, était réduit à demander au ministre des finances une petite place « au nom du grand Corneille, dont je suis, écrivait-il, le vrai sang en ligne directe, » et qui depuis a été nommé professeur au collège royal de Rouen. Un de ses frères avait, sous la Restauration, une petite boutique de libraire près de la place des Victoires, et achetait dans les ventes des livres pour la bibliothèque des avocats. Une de ses sœurs a voulu, à la même époque, débiter au Théâtre-Français dans la tragédie. Voltaire n'avait connu qu'une petite-nièce de Corneille, et ce fut pour lui constituer une dot qu'il publia, en 1764, ses *Commentaires*. Sous le règne de Louis XVI, le vertueux Malesherbes eut le bonheur de connaître dans Jeanne-

Marie Corneille une descendante directe du grand homme; il en fit sa pupille, et, par ses soins, elle obtint une pension sur la Comédie-Française. Elle avait sous la Restauration un petit bureau de tabac, rue Montmartre, à Paris; et ce fut elle qui, avec de bien faibles ressources, éleva les cinq enfants de son frère. C'est à son profit que M. Lèpan a donné sa bonne édition des *Chefs-d'œuvre de Corneille*.

En 1767, l'Académie de Rouen proposa, pour sujet de prix, l'éloge de *Corneille*. L'année suivante le prix fut décerné à Gaillard, depuis membre de l'Académie française, et le célèbre Bailly obtint l'accessit. Ces deux ouvrages sont imprimés. En 1807, l'Académie française mit aussi au concours l'éloge de *Corneille*, et en 1808 Victorin Fabre remporta le prix; Auger eut l'accessit. Par une singularité remarquable, le célèbre Monthyon, qui a si richement doté l'Institut, se mit au nombre des candidats et fit imprimer à Londres (in-8° de 43 p.) son *Éloge de Corneille*, avec cette note un peu chagrine: « Il paraît que, par des « considérations étrangères à la littérature, cet éloge de Corneille n'a point « été admis au concours ouvert par l'Académie nationale. » En 1812 la Société libre d'émulation de Rouen proposa, pour sujet de prix, cette question: « Quelle a été l'influence du grand Corneille sur la littérature française et sur le caractère national? » Le prix fut remporté par un auteur de 19 ans, M. Thorel de Saint-Martin. M. Taschereau a publié l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Pierre Corneille*. Paris, 1829, in-8°.

On voit encore à Rouen, *rue de la Pie*, l'humble maison où naquit le grand homme. Les voyageurs la visitent avec respect, et les habitants la montrent avec orgueil; mais telle est la vicissitude des choses d'ici-bas que le berceau du grand Corneille est devenu la forge d'un serrurier.

En 1834, le 6 juin, la ville de Rouen a inauguré dans ses murs la statue de Corneille. Une souscription avait été ouverte dans toute la France. Parmi les députations envoyées à cette solennité,

on remarquait celles de l'Institut et du Théâtre-Français.

Le portrait de Corneille est difficile à tracer. Comment le louer sans être au-dessous du sujet? Son plus magnifique éloge est dans ce trait :

Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille (*Voltaire*).

Il avait pris pour devise: *Et mihi res, non rebus me submittere conor*. Il a peint son caractère dans ces vers (*Œuvres diverses*) :

Pour me faire admirer je ne fais point de li-
gue...

Mon travail sans appui monté sur le théâtre.

Il avait le sentiment de son génie quand il disait (*ibid.*) :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.
Le prix que nous valons, qui le sait mieux que nous?

Quand l'Académie cherchait à corriger la langue que Pascal devait fixer et Racine polir, Corneille la formait et la créait pour ainsi dire en lui donnant la force et la justesse dans le raisonnement, l'énergie et la profondeur dans le discours, l'élévation et le sublime dans les sentiments, la noblesse et la majesté dans le langage des rois et des héros. Né dans des temps de troubles et de factions, Corneille vit son génie grandir au milieu de ces crises politiques où les grandes âmes se portent plus haut quand les âmes communes y laissent leur vertu. Recueilli, il fut profond; vertueux, il fut grand. Il paraît n'avoir rien emprunté des Grecs. Ses auteurs favoris furent les deux Sénèque, Tacite et Lucain. Il aimait le théâtre espagnol et y trouvait, comme dans Lucain, cette force trop souvent voisine de l'enflure. Il opposa aux fureurs de l'envie le calme; aux injures, le silence; à l'injustice, le temps; à ses ennemis, sa gloire; et il les punit par sa renommée. V-VE.

CORNEILLE (THOMAS) naquit à Rouen le 20 août 1625, dix-neuf ans et deux mois après Pierre Corneille, son frère germain. Il fit ses études au collège des Jésuites de Rouen. Étant encore en rhétorique, il composa, en vers latins, une pièce qui plut tellement à son professeur qu'il la substitua à celle qu'il devait faire représenter par ses écoliers

pour la distribution des prix. Il y eut entre Pierre et Thomas une conformité bien remarquable : ils étudièrent au même collège, épousèrent les deux sœurs, entre lesquelles se trouvait la même différence d'âge qu'entre eux. Ils composèrent le même nombre d'ouvrages dramatiques, commencèrent tous deux par des comédies, et prirent l'un et l'autre leurs premiers sujets dans le théâtre espagnol. Leurs caractères avaient tant de sympathie que les deux familles vécurent ensemble dans la même maison, n'ayant qu'une même table, et qu'après 25 ans, les deux frères n'avaient pas encore songé à faire le partage des biens de leurs femmes. Ce partage n'eut lieu qu'à la mort de Pierre Corneille.

Le frère aîné avait plus de génie pour la conception, plus d'énergie dans l'expression; le jeune avait plus de facilité dans le travail, plus de correction dans le style. Leur réputation s'est faite et conservée dans la juste proportion que devait y mettre la différence de leurs qualités. Pierre a sur Thomas cette supériorité que le génie ne peut manquer ou d'obtenir de suite ou d'emporter à la longue sur l'esprit, quelle que soit la facilité ou la grâce qui l'accompagne.

Le 2 juin 1685 Thomas Corneille remplaça son frère à l'Académie française; ce fut Racine qui répondit à son discours de réception. Voici comment l'auteur d'*Athalie* termina le sien : « Vous auriez
« pu, mieux que moi, monsieur, lui
« rendre (à Pierre Corneille) les justes
« honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez
« peut-être appréhendé avec raison qu'en
« faisant l'éloge d'un frère avec qui vous
« avez d'ailleurs tant de conformité, il
« ne semblât que vous fissiez votre propre
« éloge. C'est cette conformité que nous
« avons toujours eue en vue, lorsque,
« tout d'une voix, nous vous avons ap-
« pelé pour remplir sa place, persuadés
« que nous sommes que nous trouverons
« en vous, non-seulement son nom, son
« même esprit, son même enthousiasme,
« mais encore sa même modestie, sa
« même vertu, et son même zèle pour
« l'Académie. »

L'espoir des académiciens ne fut pas trompé : à une extrême modestie qui ne se

démentit jamais, Thomas Corneille joignit le plus grand amour pour le travail, auquel il se livra d'autant plus entièrement qu'il mena toujours une vie tranquille et retirée. Aussi, indépendamment de ses pièces de théâtre, il a laissé de nombreux ouvrages. Le premier qu'il fit paraître après son admission fut une nouvelle édition des remarques de Vaugelas, avec des notes qui en facilitaient l'intelligence et expliquaient les changements survenus dans la langue. Ce travail aussi utile qu'épineux fut suivi d'un autre non moins aride et beaucoup plus long. Ce fut un dictionnaire en deux volumes in-folio (1694), par forme de supplément à celui de l'Académie française, dans lequel il donna les termes des arts et des sciences. Après avoir doublement acquitté sa dette comme savant, l'auteur d'*Ariane* reprit le rôle de poète pour donner une traduction en vers des quinze livres des *Métamorphoses* d'Ovide. Il en avait déjà publié les six premiers livres plus de douze ans auparavant, et il compléta ainsi cet ouvrage (3 vol. in-12) et le rendit encore plus intéressant par l'addition de certains passages propres à lier les sujets, et par un commentaire agréable.

Il occupait depuis six ans le fauteuil académique lorsqu'il eut la satisfaction de le voir donner à son neveu et d'être, en qualité de chancelier, chargé de lui répondre. Fontenelle, dont il s'agit, était fils de *Marthe* Corneille, unique sœur de Pierre et de Thomas. Ainsi leur père, maître des eaux et forêts de Rouen, est peut-être le seul homme qui, n'ayant eu que trois enfants, ait vu ses deux fils et le fils de sa fille illustrer autant leur nom dans la littérature.

Thomas Corneille était fort âgé quand il fut nommé à l'Académie des inscriptions, et bientôt après il perdit la vue. L'amour du travail ne l'abandonna pas dans cette infirmité. Il avait recueilli soigneusement les nouvelles observations de l'Académie française sur Vaugelas; il les publia, ainsi qu'un dictionnaire géographique, en trois volumes in-folio (1707), auquel il avait travaillé pendant 15 ans. Malgré son infirmité, il en suivit l'impression en se faisant lire les épreuves par une personne dont il s'était rendu la

prononciation tellement familière qu'en l'entendant il jugeait des fautes qui s'étaient glissées dans la ponctuation.

Quand cet ouvrage fut achevé il se retira aux Andelys, ville où sa femme était née et où il avait du bien. Ce fut là qu'il termina sa laborieuse carrière, le 9 décembre 1709.

Thomas Corneille a mis au théâtre 32 pièces dont 14 comédies et 18 tragédies; les plus remarquables de ces dernières, sont : *Ariane*, *le comte d'Essex*, *Timocrate*, qui eut 80 représentations, et *Camma*, qui attira un si grand nombre de spectateurs que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui jusqu'alors n'avaient joué que les dimanches, mardis et vendredis, commencèrent à donner, chaque semaine, une quatrième représentation qui eut lieu les jeudis. L'édition la plus complète de ses œuvres dramatiques est celle de 1722, 5 vol. in-12; la première avait paru en 1682. L-N.

CORNÉLIE, la plus jeune des filles de *Scipion l'Africain I^{er}**, épousa *T. Sempronius Gracchus* et en eut les deux illustres tribuns connus sous le nom des *Gracques* (*voy.*). Veuve dans un âge qui lui permettait de se remarier, elle refusa sa main au roi de Libye *Chiscon*, et se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants. On connaît sa belle réponse à cette matrone de la Campanie qui étalait devant elle ses parures, ses pierrieres, et qui, en revanche, demandait à voir les siennes. Cornélie la fit attendre jusqu'à l'heure à laquelle ses enfants revenaient des écoles publiques, et les lui montrant : « Voilà, dit-elle, mes bijoux! voilà ma parure! » Les *Gracques* durent sans doute à la noble influence de leur mère la culture intellectuelle

(*) Elle appartenait donc, ainsi que l'indique déjà son nom, à cette illustre *gens Cornelia*, une des plus anciennes familles patriciennes, qui produisit plus d'hommes célèbres qu'aucune autre famille romaine et à laquelle appartenaient les *Maluginenses*, les *Scipiones*, les *Rufini* et les *Lentuli*, sans compter les branches plébéiennes. Le premier de cette famille, à notre connaissance, fut *Servius Cornelius Maluginensis*, consul l'an de R. 269; *Lentulus*, *Sylla* et d'autres en soutinrent l'éclat plusieurs siècles après. Nous renvoyons le lecteur curieux de détails à une savante notice de *M. U. J. H. Becker*, insérée dans la grande Encyclopédie allemande d'*Ersch et Gruber*, t. XIX. J. H. S.

qui les mit à la tête de leurs contemporains ; mais puisèrent-ils dans les leçons maternelles ces généreux sentiments qui firent de ces héritiers d'un nom patricien les premiers défenseurs efficaces de la liberté du peuple ? On peut en douter : Cornélie ne favorisa point les plébéiens. Digne fille de celui qui, au lieu de rendre compte à justice, rendait grâce aux dieux, elle méprisait la plèbe romaine ; et une lettre écrite à Caius, le plus jeune de ses fils, lettre que nous possédons encore, et qui, attribuée à Cornélie, paraît avoir été calquée sur quelque monument authentique, prouve qu'elle regardait toute innovation politique comme dangereuse. Les Romains lui élevèrent de son vivant une colonne avec ces mots : « Cornélie, mère des Gracques. »

Deux autres Cornélies ont été, l'une, la première femme de César et la mère de Julie, l'autre, fille de Q. Métellus Scipion, femme de Crassus, enfin femme de Pompée et la compagne de sa fuite après le désastre de Pharsale. Elle vit assassiner son mari sous ses yeux, et elle aurait éprouvé le même sort que lui si elle n'eût été portée de l'embarcation où elle avait été laissée par Pompée dans le navire qui de là fit voile vers l'île de Cypré et l'y déposa en sûreté avec son fils Sextus. VAL. P.

CORNELIUS (PIERRE), né à Dusseldorf en 1787, fils de peintre, ancien directeur de l'académie des arts de cette ville, et, depuis 1824, chef de l'école de Munich, est un de ces hommes privilégiés de la nature, qui, par la seule force de leur esprit, parviennent à se faire un nom dans les arts du dessin et de l'imagination. Cet artiste n'eut point de maître proprement dit, bien que Langer passe pour lui avoir donné des leçons ; la science du dessin lui fut révélée par les gravures de Marc-Antoine, et l'art de peindre et de sentir la nature individuelle et intellectuelle par les tableaux des anciennes écoles d'Italie et d'Allemagne. Telle fut la précocité de son talent qu'à 12 ans, sur des données fournies par le professeur Wallraf, il réussit à retracer symboliquement, dans la cathédrale de Neuss, l'histoire du royaume de Dieu, avec ce sentiment religieux qui caractérise les ouvrages des peintres de la renaissance. En 1811,

après avoir donné à Francfort et ailleurs des preuves d'un haut savoir, M. Cornelius partit pour Rome, où, en compagnie d'Overbeck, son ami et plus tard son compétiteur, il acheva d'acquérir les perfections qui l'ont placé à la tête de l'école dont il est le flambeau. Par les belles fresques qu'il exécuta, aidé du même Overbeck, de Ph. Veith et W. Schadow, dans la maison du consul de Prusse Bartholdi, à Rome, il eut la gloire de remettre en vogue une espèce de peinture abandonnée depuis Mengs. Des sujets de l'histoire de Joseph, que représentent ces fresques, *l'Explication du songe de Pharaon, le Joseph vendu par ses frères*, sont entièrement de sa main ; les autres n'ont de lui que l'esquisse ou la pensée. Séduit par le mérite de ces peintures, le marquis de Massimi avait voulu faire peindre par M. Cornelius, dans sa villa, une suite de sujets tirés du Paradis du Dante ; mais, appelé à Munich en 1819, notre artiste dut abandonner à Ph. Veith, Koch, Führig, les travaux de la villa Massimi, pour se consacrer tout entier aux peintures à fresque que son souverain attendait de lui.

Jamais plus vaste champ ne fut offert au génie que celui dans lequel s'exerce depuis 16 ans M. Cornelius. Des travaux non moins considérables que ceux de la chapelle Sixtine du Vatican, du palais Farnèse, qui illustrèrent Michel-Ange, Raphaël et Annibal Carrache, s'exécutent en grande partie par lui-même, ou, sous sa direction, par ses amis et ses élèves, sur ses esquisses ou des cartons semblables à ceux de *l'Adoration des mages* et du *Crucifiement* qui sont exposés dans les salles de l'académie. Ce n'est point ici le lieu de décrire toutes les peintures dont il décora les parois du palais neuf du souverain, de la Glyptothèque, de la Pinacothèque, de la Bibliothèque, de l'église gothique de Saint-Louis, édifices sortis de terre comme par enchantement depuis quelques années, ni de celles du palais Maximilien, et moins encore de celles projetées pour la chapelle Byzantine, présentement en construction, dont tout l'intérieur sera peint sur un fond d'or dans le goût de Cimabué : qu'il nous suffise de signaler les principales.

Dans l'ordre chronologique d'exécution se présentent d'abord ses fresques de la Glyptothèque, vastes compositions où la théogonie d'Hésiode et les traditions des dieux et des héros d'Homère sont exposées symboliquement avec cette science archéologique moderne créée par les Creuzer, les Voss, les O. Müller et autres savants allemands, et cette connaissance intime du beau et de l'idéal dont sont empreints les ouvrages des artistes de l'antiquité avec lesquels elles se trouvent en présence. C'est devant la *Prise de Troie* que M. Cornelius reçut des mains du roi, en 1825, l'ordre du mérite civil de Bavière. Après ces peintures, qui furent exécutées de 1820 à 1830, M. Cornelius s'occupa de celles de l'église Saint-Louis, bâtie exprès, dit-on, pour lui procurer l'occasion de s'immortaliser. En passant subitement de l'Olympe dans le ciel chrétien, et en imprégnant ces créations nouvelles de ce mysticisme catholique si propre à entretenir ou à exciter l'exaltation religieuse, cet artiste a montré en quoi son talent diffère de celui de son ami Overbeck, homme essentiellement positif, et combien son génie est plus que le sien souple, riche, profond, enclin à l'idéal. Mais l'ouvrage dans lequel M. Cornelius nous semble avoir donné la preuve la plus éclatante de fécondité et de savoir est cette Pinacothèque où, dans 25 loges couvertes d'arabesques et de peintures semblables à celles du Vatican, il a retracé l'histoire non interrompue de la peinture, depuis Giotto jusqu'à Raphaël, et depuis son apothéose sous ce grand maître jusqu'à nos jours, au moyen de la mise en action des artistes qui ont eu de l'influence sur leur siècle. Il a porté à un tel point la pratique des styles et des manières diverses des maîtres qui l'ont précédé, qu'en les imitant il transporte successivement son spectateur dans les différentes régions de l'art, lui fait faire connaissance avec les artistes et l'espèce de talent qui les distinguent, et lui dévoile ainsi toutes les phases de la peinture à ses diverses époques. La part de gloire qui appartient en propre à M. Cornelius dans les immenses travaux dont nous venons de parler est très considérable; mais il serait injuste de ne

pas rendre hommage aussi à l'éminent mérite de plusieurs artistes, ses disciples, ses amis, ses émules et ses rivaux parfois, qui ont plus ou moins coopéré à leur exécution. Dans l'impossibilité d'assigner ici à chacun le rang qu'il doit occuper dans l'opinion publique, nous citerons, sans ordre méthodique, l'architecte L. Klenze, les peintres Overbeck, J. Schnorr, Zimmermann, Schwanthaler, Schlottbauer, Ph. Veith, W. Schadow, C. Heidegg, Hess, etc.

Les travaux de peinture de M. Cornelius ne sont pas ses seuls titres à l'estime des artistes. Ses *illustrations du Faust* et des *Nibelungen*, que les graveurs Rucheweh, Lips et Ritter ont fait connaître, et où il a pour concurrents, en Allemagne, Retsch et Schnorr, et en France, pour le Faust seulement, E. Delacroix, décèlent encore en lui l'homme supérieur, capable de comprendre et d'exprimer dans la langue des arts tout ce qu'un poème, écrit bizarre et purement fantastique pour le vulgaire, a néanmoins de grand, de pathétique parfois et de profondément philosophique. On accuse M. Cornelius d'être le promoteur et le soutien de cette espèce de peinture, moitié moyen-âge allemand, moitié xv^e siècle italien, qui fait présentement fureur à Munich : la diversité de caractère des ouvrages de cet artiste le justifie de cette inculpation. — Les 9 compositions que M. Cornelius a faites d'après le Dante pour la villa Massimi ont été lithographiées et publiées en 1831, avec des explications, par le professeur Doellinger. L. C. S.

CORNELIUS NEPOS, historien latin, que l'on a cru de Vérone, ou de Parme, ou de Côme, ce qui n'est prouvé pour aucune de ces villes, fut l'ami de Cicéron, de Catulle et d'Atticus. Les lettres de Cicéron à Cornelius Nepos ont été citées plusieurs fois par les anciens; une des lettres de Cornelius à Cicéron l'a été par Lactance; et on a récemment appris, par la correspondance de Fronton avec Marc-Aurèle, que Cornelius Nepos avait transcrit de sa main quelques ouvrages du grand orateur. Le poète Catulle, un de ses admirateurs les plus ardents, aimait aussi Cornelius, et il lui dédia ses poésies légères. « A qui donnerai-je, dit-il, ce

petit livre naissant, dont une main délicate vient d'achever la parure? à toi, Cornelius, à toi qui voulais bien mettre quelque prix à mes frivoles jeux, dès le temps où, seul des Italiens, tu osas dérouler tous les siècles dans trois savants recueils, fruits de tes longues veilles. Reçois donc ce modeste volume, quel qu'il soit, et puisse la déesse protectrice des arts le faire durer plus d'un siècle! » Enfin, l'intime liaison de Pomponius Atticus, autre ami de Cicéron, avec Cornelius Nepos, est assez attestée par celui-ci dans la notice biographique qu'il nous a laissée sur cet illustre chevalier romain.

La vie de Cornelius lui-même nous est bien peu connue : il est probable qu'elle fut paisible et toute littéraire, doucement occupée des plus nobles études, excepté peut-être celle de la philosophie, à en juger par son propre aveu (*ap. Lact. III, 15*) et par un reproche de Cicéron (*ad Att. XVI, 5*). Il paraît qu'il fut marié et qu'il eut un fils (*ibid., XVI, 14*). Quant à sa mort, on sait, par Pline-l'Ancien, qu'elle arriva sous Auguste, et il est certain, puisqu'il survécut à Atticus, que ce fut après l'an 721 de Rome. Mais il faut bien se garder de croire, comme J.-A. Fabricius, qu'il mourut empoisonné par l'affranchi Callisthène; le docte Allemand, dont Aug. Matthiæ n'aurait pas dû répéter l'étrange erreur, transporte à Cornelius Nepos ce que dit Plutarque, d'après cet auteur même, des dernières années de Lucullus.

Un grand nombre et une grande variété d'ouvrages avaient établi et perpétué chez les Romains la réputation de Cornelius Nepos. Sa chronologie (*Chronica* ou *Annales*), cette espèce d'histoire universelle, tant admirée par Catulle, et qui paraît avoir été un des premiers essais de l'historien, avait acquis, dans les écoles des grammairiens, beaucoup d'autorité. • Un cinquième livre d'*Exemples*, manuel historique plus développé sans doute, est cité par Aulu-Gelle. Mais on peut regarder comme le principal titre de l'auteur, dans le genre de l'histoire, ses *Hommes illustres*, *Virorum illustrium libri*, dont Carisius allègue le XVI^e livre. Cet ouvrage, divisé peut-être en deux parties, les Grecs et les Romains mis en paral-

lèle, fut souvent dans les mains de Plutarque, qui le cite en le traduisant et auquel il servit de modèle. On n'y trouvait pas seulement les généraux célèbres, mais les rois, les historiens, les orateurs, les poètes. Le biographe, outre les vies comprises dans cette collection, avait écrit à part une *Vie de Cicéron* en plusieurs livres; une *Vie de Caton l'Ancien*, dédiée à Atticus; une *Vie d'Atticus* lui-même, que les copistes nous ont conservée en la plaçant à la tête ou à la fin des lettres de Cicéron. A ces nombreux écrits historiques et à plusieurs séries de lettres se joignaient des traités de géographie, d'histoire naturelle, que le premier Pline, Méla, Solin, mettent à profit sans en transcrire les titres. Pline-le-Jeune, par qui nous savons que l'on avait encore de son temps le portrait de Cornelius Nepos, le compte aussi parmi les auteurs de poésies amoureuses, ce qu'il est facile de croire d'un ami de Catulle.

De tous ces ouvrages que reste-t-il? Le petit recueil qu'on fait expliquer aux enfants, *Vitæ excellentium imperatorum*. C'est là que sont accumulées des fautes de tout genre, inexactitudes, contradictions, anachronismes, qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans un livre devenu livre élémentaire : une préface dont quelques mots sont inexplicables; le Miltiade de Marathon confondu avec celui qui établit en Thrace la colonie athénienne de Chersonèse; Xerxès avec Darius; la Pamphylie avec la Cilicie; le second voyage de Lysandre en Asie avec le premier, malgré sept ans d'intervalle; la victoire de Mycale attribuée à Cimon et prise pour celle qu'il remporta sur les bords de l'Eurymédon neuf ans après; d'autres erreurs dans les courts chapitres sur Aristide, Conon, Dion, Chabrias, Phocion; une traduction infidèle des textes les plus clairs des auteurs grecs; les actions même d'Annibal, que Rome connaissait bien, quelquefois travesties...

Faut-il accuser de toutes ces négligences l'ami d'Atticus? faut-il croire aussi qu'un historien qui cite Thucydide, Xénophon, Dinon, Timée, Philistus, et qui parle plusieurs fois des guerres médiques, n'ait jamais prononcé le nom d'Hérodote? Faut-il enfin reconnaître comme un ouvrage du

siècle de César, composé dans la société et presque sous les yeux des plus savants hommes, un sommaire indigeste, sans méthode, sans clarté, où sont trop souvent confondus les divers personnages, les pays et les dates? Comment supposer qu'à une époque où Rome était depuis long-temps éclairée de toutes les lumières de l'instruction grecque, lorsque Cicéron, au milieu des préoccupations, des angoisses, des terreurs même de sa vie politique, a laissé à peine deux ou trois inadvertances historiques dans la longue suite de ses œuvres, un écrivain, un homme de lettres, un homme qui fut spécialement historien, et qui, ne suivant pas la carrière des honneurs, put se renfermer tout entier dans ses études calmes et solitaires, un homme que ses contemporains placèrent à côté de Varron, en un mot, l'élégant auteur de la *Vie d'Atticus*, nous ait transmis de telles preuves ou d'ignorance ou de légèreté? Non; ces fautes, il est temps de le dire, ces lacunes, ces incohérences du récit, mêlées à plusieurs expressions d'un autre âge, ne sont probablement pas de Cornelius Nepos. Des vingt-quatre notices qu'on lui attribue, deux seulement portent son nom dans les manuscrits, celle de *Caton* et celle d'*Atticus*. Tout le reste, jusqu'à la fin du xvi^e siècle, a été transcrit et imprimé sous le nom d'un contemporain de Théodose, d'un Emilius Probus, qui, d'après les mauvais vers dont il fit précéder ou suivre l'ouvrage, ne méritait d'en être ni le copiste ni surtout l'abréviateur. Voilà le coupable.

Blâmerons-nous pour cela Denys Lambin d'avoir le premier, au bout de douze siècles, revendiqué pour Cornelius Nepos ce qui restait de lui après tant de mutilations? L'édition de 1569 ne fut qu'un acte de justice; il n'y avait point de prescription pour un tel plagiat. Si l'ouvrage n'est malheureusement plus celui de Nepos, il est encore moins celui de Probus. Le nom d'un autre inconnu, de Julius Celsus, n'est plus au titre des *Mémoires de César*, où on l'avait laissé, parce qu'il les avait copiés ou revus. L'abréviateur doit-il être plus favorablement traité, lui qui a porté une main funeste sur la propriété d'autrui? Il y a long-temps que

l'auteur de cet article a exprimé le vœu que le nom de Trogue-Pompée remplaçât de même celui de Justin. La Grèce, si elle avait été plus prudente dans sa haine, n'aurait point transmis à la postérité le nom de celui qui brûla le temple d'Éphèse; est-il juste de récompenser l'auteur du dommage en lui décernant une sorte de gloire pour le prix du mal qu'il a fait?

La destinée de Cornelius Nepos est singulière. On lui impute, pendant plusieurs siècles, des ouvrages indignes de lui, le *de Viris illustribus* d'Aurelius Victor; la prétendue traduction latine de Darès de Phrygie, qu'on lui fait dédier à Salluste; les six livres même sur la guerre de Troie, composés en vers hexamètres, au xii^e siècle, par Joseph Iscanus, moine de Devonshire; une autre traduction, celle de la Lettre apocryphe d'Alexandre à Aristote sur les merveilles de l'Inde; et ce n'est qu'en 1569 que les restes de son véritable ouvrage, mutilé sans doute plutôt qu'abrégé, mais qui laisse encore deviner un excellent écrivain, sont imprimés enfin sous son nom!

Si une main barbare lui a fait de profondes blessures, n'accusons pas du moins celui qui a souffert. L'incohérence et le désordre de plusieurs récits, la mauvaise latinité de quelques mots et de quelques phrases, s'expliquent par l'inhabileté de l'abréviateur. Cette malheureuse fortune d'un écrivain que Cicéron jugeait digne d'être immortel est d'autant plus vraisemblable que Plutarque, dans sa *Vie de Marcellus*, emprunte de Nepos des faits que celui-ci avait dû raconter dans celle d'*Annibal*, et qui ne s'y trouvent plus.

Toutefois les tristes altérations que l'ouvrage original a certainement subies, dans les fragments épars qu'on nous en a laissés, n'empêchent pas de reconnaître encore à quelques récits élégants, et surtout à quelques nobles pensées, le vrai Cornelius Nepos. C'est par lui principalement que nous connaissons Datames, cet habile et ambitieux général des rois de Perse; Eumènes, ce protecteur désintéressé des enfants d'Alexandre; Atticus, qu'il est intéressant d'étudier dans ces mémoires d'un témoin de toute sa vie, et dont le caractère ne nous est pas moins révélé

par quelques pages de son biographe, quoique trop indulgent peut-être, que par les lettres de son éloquent ami. Le portrait d'Alcibiade a inspiré à Gibbon de justes éloges (*Miscell. Works*, t. IV, p. 417). Plusieurs pensées, que l'écrivain jette en courant dans ses rapides sommaires, semblent empreintes de l'énergie d'un grand siècle et ne peuvent être d'un sujet de Théodose. Celui qui croit reconnaître dans une longue habitude du commandement une menace de tyrannie, et qui définit le tyran « l'homme qui exerce un pouvoir perpétuel dans une cité jadis libre, » avait vu l'usurpation de César. Celui qui commence la vie de Thrasybule par s'étonner de cette gloire si rare de libérateur (*pauci potuerunt*), et qui le loue ensuite d'avoir été jusqu'au bout fidèle à l'amnistie une fois promise, se souvient de Brutus et des triumvirs. Les passages où il proclame que, dans la guerre civile, la victoire même est fatale (*Epamin.*, c. 10); où il admire la prompt obéissance d'Agésilas (c. 4) aux magistrats qui lui ordonnent de quitter son armée, et regrette que les généraux romains n'aient pas voulu suivre un tel exemple; où il craint déjà pour sa patrie le despotisme des légions (*Eumén.*, c. 8); où il fait encore une allusion douloureuse aux temps de liberté, lorsque Rome était gouvernée, non par la puissance, mais par la loi (*Cat.*, c. 2), ces idées sont d'un sage, d'un bon citoyen, mais elles rappellent aussi le spectateur des rivalités sanglantes de César et de Pompée, l'ami de Cicéron proscrit.

Voilà de nobles débris qui ont échappé à la destruction. Si l'on excepte quelques traits semblables, quelques belles pages qui brillent çà et là dans ces fragments, l'auteur que nous avons n'est plus celui que citaient respectueusement Pline l'Ancien, Aulu-Gelle, Lactance, Plutarque : c'est un faible et timide faiseur d'extraits, clair, pur, facile, quand il n'est que copiste, mais presque toujours insuffisant et incomplet. Tel est aujourd'hui Cornelius Nepos, qui partage le sort de tant d'autres auteurs de l'antiquité dont il ne reste, à peu de chose près, que la réputation; tel est l'écrivain que, sur le recueil qui porte son nom, la plupart des critiques

modernes, Saint-Réal, Mably, La Harpe, ont eu le droit de juger avec sévérité.

Outre les meilleures éditions critiques, celles de Lambin, de Bœcler, de Bosius, de Van Staveren, de J.-M. Heusinger, de Tzschucke, on peut consulter sur cet auteur l'ouvrage suivant : *Observationes criticæ et historicæ in Corn. Nepotem*, par J.-H. Schlegel, Copenhague, in-4°, 1778, ouvrage préférable, malgré quelques paradoxes, à des dissertations plus modernes; *De fontibus et auctoritate Corn. Nepotis*, par J.-J. Hysely, Delft, in-8°, 1827; par R.-H. Wichers, Groningue, in-8°, 1828, etc. Voir aussi G.-Fr. Rinck, *Saggio di un Esame critico per restituire ad Emilio Probo il libro de Vita excell. imp., creduto comunemente di Cornelio Nepote*, Venise, 1818; et Joele Kohen, *Considerazioni sul Saggio*, etc., Milan, 1819.

Cornelius Nepos a été le premier classique imprimé en Russie, Moscou, 1762; mais on y avait depuis 1748 (Saint-Petersbourg, in-8°) une traduction de cet auteur en langue nationale. On l'a aussi traduit en grec, Venise, 1802. V. L.-c.

CORNEMUSE. Ce nom est indifféremment appliqué à deux instruments à vent, dont les formes ont entre elles fort peu de ressemblance. Le premier, la cornemuse proprement dite, a disparu presque absolument en France : c'était une sorte de hautbois rustique, dépourvu d'anche, composé d'un tube de roseau creux qu'on appliquait aux lèvres, d'une boîte cylindrique dans laquelle jouait une espèce de corps de pompe dont les mouvements modifiaient la colonne d'air, enfin d'un second tube percé de huit trous pour diversifier les intonations. On s'en servait à peu près comme nous faisons aujourd'hui de la clarinette ou du flageolet. Son étendue était bornée à neuf sons. Au commencement du XVII^e siècle, on distinguait cinq variétés d'instruments de cette forme, qui ne différaient que par leurs dimensions et le diapason de leur échelle. La seconde sorte de cornemuse connue aussi sous le nom de *musette*, la *tibia utricularis* des Romains qui l'empruntèrent aux Grecs, est restée en honneur dans nos campagnes; la grossière âpreté de son timbre s'allie assez

bien au caractère des danses d'Auvergne. Dans cet instrument, trois chalumeaux à anches, adaptés à une outre ou bourse en peau de mouton que l'on enfle comme un ballon, donnent issue à l'air et produisent les sons : l'un d'eux se nomme *grand bourdon* à cause de sa longueur, et se jette sur l'épaule gauche; le second s'appelle *petit bourdon*; le troisième percé de trous sert à modifier les intonations par le jeu des doigts et n'a pas de désignation spéciale. L'échelle de cet instrument rauque et monotone embrasse trois octaves complètes. M^{ce}. B.

CORNES, éminences dures, de formes et de natures diverses, qui croissent sur la tête des animaux. C'est à tort que l'on a étendu cette dénomination aux tentacules des mollusques et aux antennes des insectes (*voy.* ces mots).

On distingue dans les mammifères plusieurs espèces de cornes : les unes, telles que celles des bœufs, des chèvres, des antilopes, sont formées d'une tige osseuse, prolongement des os frontaux, revêtue d'une substance appelée *corne* (*voy.*), élastique, dure, et de couleur jaune ou brune : on leur donne le nom de *cornes creuses*; elles ne se dépouillent jamais de leur enveloppe et croissent toute la vie. D'autres, telles que celles des cerfs et des girafes, sont composées également d'une tige osseuse, mais la matière cornée est remplacée par la peau : on les appelle *cornes pleines*. Il en est une troisième espèce particulière aux rhinocéros : elles se distinguent des précédentes par l'absence de tige osseuse; certains auteurs leur ont donné le nom de *cornes pleines* : cette dénomination nous semble devoir être réservée pour les cornes des cerfs et des girafes considérées collectivement.

Cornes creuses. L'étui qui enveloppe le prolongement osseux résulte de poils qui poussent en anneau à sa base, se soudent entre eux, et composent des espèces de cornets emboîtés les uns dans les autres et se succédant chaque année de bas en haut. Pour employer cette substance dans les arts on commence par la détacher, au moyen d'une longue immersion dans l'eau, de la tige qu'elle recouvrait. On scie en deux l'espèce de fourreau

que l'on obtient, et on place chacune des moitiés dans l'eau bouillante; puis on les laisse refroidir lentement, sous une forte pression qui rend leur surface plane. Pour obtenir des lames on emploie des instruments d'acier qui divisent la masse, ou bien on force cette même masse à s'aplatir et à s'étendre sous les influences réunies de la chaleur et d'un poids énorme. On colore diversement ces lames au moyen de certains chlorures.

Cornes pleines. Il en existe deux variétés : les cornes de la girafe et les bois des cerfs. Les premières ne perdent jamais la peau qui les recouvre et subsistent sans se renouveler pendant toute la vie de l'animal. Les bois (*voy.*) se dépouillent et tombent chaque année. Une espèce d'anneau osseux se développe à la base de la tige et comprime les vaisseaux qui vont porter la nutrition à la peau. Celle-ci périt, tombe par lambeaux, et est bientôt suivie de la chute des bois qui repoussent ensuite plus développés.

Cornes des rhinocéros. Ces cornes sont formées par des poils agglutinés, qui viennent concourir à leur accroissement de la même manière que les fibres ligneuses concourent à l'accroissement des arbres appelés endogènes, tels que les palmiers, etc. Dans l'une et l'autre circonstance les parties nouvelles se développent dans le centre et repoussent les anciennes à la circonférence. On peut facilement se convaincre de cette structure en faisant long-temps macérer une corne de rhinocéros. Les poils pourront être facilement séparés, et on remarquera que les plus courts et les plus durs, par conséquent les plus anciens, sont à la base, les plus longs et les moins desséchés au centre. Cette arme redoutable, qui ne tombe jamais, que le développement de nouveaux poils, chaque année, rend toujours aiguë, repose, par l'intermédiaire du derme, sur les os du nez soudés ensemble et fort épais.

Les organes les plus analogues aux cornes, dans les mammifères, sont les ergots tubuleux des pieds de derrière dans les mâles des échidnés et des ornithorinques : c'est une véritable corne creuse, canaliculée sur son axe comme les crochets venimeux de la vipère, pour

l'écoulement du venin. Chez les oiseaux, les tarses des gallinacés; parmi les échassiers ceux du camichi, les doigts de l'aile du même oiseau, ceux du casoar, de l'oie de Gambie dans les palmipèdes, sont aussi armés de productions analogues aux cornes; enfin les protubérances osseuses de la tête des calaos, des pintades et des casoars, peuvent être encore rapportées aux cornes, bien qu'on n'y aperçoive pas la disposition fibreuse. *Voy.* pour complément de cet article les mots CORNE (au singulier), PEAU, ÉPIDERME, POILS, et pour l'emploi des cornes comme armes, le mot DÉFENSES. C. L-R.

CORNES ACCIDENTELLES. On a vu quelquefois dans l'espèce humaine des productions morbides de nature cornée se développer sur différents points de la peau et particulièrement sur le cuir chevelu. Ces cornes, bien identiques dans leur structure et dans leur nature avec les cornes des animaux, peuvent atteindre une longueur assez considérable et causer de la gêne, outre la difformité. Les recueils scientifiques renferment un assez grand nombre d'exemples bien authentiques de semblables infirmités. En général, elles prennent naissance dans la peau seulement et il est extrêmement facile d'en faire l'ablation. F. R.

CORNES (BÊTES A), *voy.* BESTIAUX.

CORNES (OUVRAGE A), *voy.* FORTIFICATION (FRONT DE).

CORNETO (*Cornetum*), très petite ville moderne des états romains, dans la délégation de Civita-Vecchia. Ce n'est pas, comme on le croit généralement, l'ancienne et puissante *Tarquinium*, ville des Étruriens; elle en est éloignée d'environ deux milles. Des fouilles récentes y ont fait découvrir, sous terre, des monuments curieux, et c'est à eux que Corneto doit la mention qu'on fait ici de cette petite ville.

Une colline qui s'élève à peu de distance de la moderne Corneto recèle un grand nombre de grottes sépulcrales* qui

(*) La première des trois grottes principales a été ouverte aux frais du cardinal Garampi (*Voir d'Agincourt, l'Histoire de l'art démontrée par les monuments*), une autre à ceux de MM. Kæstner et le baron de Stackelberg en 1827. M. Raoul-Rochette les a visitées et écrites toutes trois peu de temps après. Une polémique assez

ont dû servir d'hypogées à Tarquinie. Elles sont creusées dans un tuf calcaire à 10 pieds environ de profondeur; leur forme intérieure est celle d'un carré surmonté d'une voûte pyramidale. Les peintures qui en tapissent les parois, les vases d'argile, les urnes et les instruments qui y étaient renfermés, ont fourni un grave sujet de discussion à plusieurs célèbres antiquaires de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Les uns ont voulu y voir une preuve de la priorité de civilisation des peuples de l'Étrurie, les autres, à la tête desquels on peut placer M. Raoul-Rochette, n'y ont vu, au contraire, que des souvenirs et des traditions de la Grèce. *Voir*, entre autres, la notice de M. Raoul-Rochette insérée, en deux parties, dans le *Journal des savants* de l'année 1828, et l'article NÉCROPOLE du présent ouvrage. C. F-N.

CORNICHE, du grec *κορωνίς*, signifiant d'abord griffe entortillée, puis convolut, et enfin sommet, faite. On peut définir la corniche un corps en saillie qui sert à couronner, à terminer un bâtiment quelconque; par extension, on a appliqué ce nom à tout ornement en saillie composé de moulures et régissant autour d'une chambre ou couronnant une porte, une fenêtre, etc. Enfin ce nom est employé même dans les meubles et dans une foule d'objets d'art.

Nous traiterons particulièrement ici de la corniche comme appartenant à l'architecture; car c'est dans cet art qu'elle remplit vraiment son objet et qu'elle est soumise à de certaines règles presque invariables.

Nous ne rappellerons pas son origine qu'on trouve dans Vitruve et dans tous les livres élémentaires; nous ferons observer seulement qu'un de ses principaux usages, et qui découle de son origine, est d'éloigner autant que possible les eaux du pied de l'édifice.

La corniche est aussi une des parties intégrantes de l'entablement d'un ordre d'architecture; nous renvoyons à ce mot pour cette espèce de corniche propre à chaque ordre.

Lorsque l'on veut couronner d'une vive s'est engagée à cette époque entre les savants allemands et leur compétiteur français. S.

corniche un édifice qui n'est pas décoré d'ordres d'architecture, deux choses principales sont à prendre en considération : 1^o la hauteur de l'édifice ; 2^o sa décoration. La hauteur de l'édifice sert principalement à établir la proportion générale de la corniche. Quelques architectes supposent des ordres pour fixer cette proportion : cette manière délicate demande un sentiment bien juste. Il est mieux, à notre avis, de diviser toute la hauteur de la construction en un nombre de parties, et d'en prendre une ou plusieurs pour la hauteur de la corniche. Il faut ensuite, pour établir une harmonie parfaite entre celle-ci et la façade, s'appliquer à suivre de bons modèles.

Ainsi Barozzi da Vignola dans le palais Farnèse à Plaisance, Baldassare Peruzzi dans le palais Massimi à Rome, ont pris pour proportion de leur corniche le $\frac{1}{24}$ de la hauteur de l'édifice, proportion qui paraît un peu faible aux connaisseurs, et que ces deux architectes ont peut-être adoptée d'après celle de la grande corniche extérieure du Panthéon qui est le $\frac{1}{26}$ de la hauteur du monument.

Dans le petit palais de la Farnesina à Rome, de Peruzzi, dans celui de Caprarola de Vignola, et dans plusieurs de Palladio et de Scamozzi, la proportion, qui est d'environ $\frac{1}{20}$, est en général estimée d'un effet plus satisfaisant. Ainsi, d'après ces autorités, la hauteur d'une corniche qui couronne un édifice sans ordres peut être fixée du $\frac{1}{22}$ au $\frac{1}{19}$ de sa hauteur. Ces deux limites offriront assez de latitude à l'architecte judicieux pour tous les cas qui peuvent se présenter.

Tout ce qui a trait à la décoration, à la manière de profiler, d'ornez les corniches, découle naturellement du caractère imprimé à un bâtiment. On sent combien serait ridicule une corniche de membres délicats et ornés dans une construction d'un caractère vigoureux. Il nous paraît que pour cette partie essentielle d'une ordonnance il sera bien de suivre les profils grecs composés de peu de moulures. Les modillons simples ou, pour mieux dire, les denticules, seront dans beaucoup de cas d'un effet heureux.

Une observation qui doit trouver sa place ici, c'est que dans la décoration

d'une façade il ne doit exister qu'une seule corniche pour couronner tout l'édifice. On ne doit pas mettre, comme l'ont fait beaucoup d'architectes italiens du xvii^e siècle, des corniches à chaque étage ; c'est un contre-sens des plus absurdes : un seul bandeau peu saillant et orné de quelques moulures suffit.

Nous citerons, comme corniche vraiment remarquable, celle du palais Farnèse de Michel-Ange à Rome. Cet architecte, ne se fiant sans doute pas trop aux règles de l'optique, fit porter au sommet du palais un modèle en bois pour juger de l'effet qu'il produirait, et comme il plut au pape, on le suivit entièrement pour l'exécution. Une autre corniche, supérieure à la précédente, est celle que Simone Pollaiolo, dit le Cronaca, architecte florentin, employa dans la décoration du palais Strozzi à Florence. Cette magnifique corniche corinthienne, appliquée à un édifice d'ordonnance toscane, est la copie d'une corniche antique qui était à Rome à Spogliacristo. L'architecte n'a fait qu'en rendre les proportions plus fortes. La corniche de l'arc de triomphe de l'Étoile à Paris mérite aussi d'être citée. Elle est du reste à très peu de chose près la copie de celle du frontispice de Néron.

Les corniches des portes et des fenêtres ne doivent jamais s'éloigner du caractère général de l'édifice où elles sont employées. Celles des chambres, des galeries, des salons, etc., doivent suivre aussi une progression de richesse bien entendue.

ANT. D.

CORNOUAILLES (PRESQU'ILE DE) en anglais *Cornwall*, comté péninsulaire d'Angleterre qui forme l'extrémité sud-ouest de la Grande-Bretagne. Excepté à l'est, où il est limitrophe du comté de Devon, il est baigné de tous côtés par la mer. Il a environ 32 lieues de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, de 2 lieues à 18 lieues de large, et 211 lieues carrées (758, 484 acres) en superficie. On évalue (1831) sa population à 300,000 individus. De tous les comtés d'Angleterre le Cornouailles est sans contredit le moins favorisé sous le rapport de l'aspect, du climat et du sol. Il y pleut souvent, et les orages sont très fréquents sur ses côtes. Cependant on remarque que les saisons

y sont en général assez égales et que la température y est favorable à la constitution humaine. Il est traversé par une chaîne de collines noires et arides, dont la plus élevée, Kitt-Hill, a jusqu'à 417 mètres de haut, et qui présentent le coup d'œil le plus sombre et le plus triste. Les rivières sont peu considérables : les principales sont la Tamar, la Lynher, la Looe, la Fawy, la Fal, la Hel ou Heyl, et l'Alan ou Camel. Le sol y est très varié et l'agriculture très arriérée. Dans la partie orientale on recueille plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation; mais partout ailleurs les produits sont très au-dessous des besoins. Une grande portion des terres labourables est plantée en pommes de terre qui y viennent on ne peut mieux, et dont la culture y est bien entendue; on en fait jusqu'à deux récoltes dans le voisinage de Penzance. Les arbres fruitiers y abondent et les fruits sont en général d'une bonne qualité. Il y a des pâturages, mais qui n'offrent qu'une nourriture maigre et insuffisante à des moutons et à des chèvres de la plus mauvaise race. Les principales richesses du Cornouailles sont ses mines. On y comptait, en 1800, 48 mines de cuivre, 28 d'étain, 18 de cuivre et étain, 2 de plomb, une de plomb et argent, une d'étain et de cobalt, une d'antimoine et plusieurs de manganèse. On évalue le produit des unes et des autres à 16,000,000 de fr. Il existe dans la presqu'île différentes terres à porcelaine et à potier, entre autres celles appelées *pierre-savon* et *pierre de Chine* . Une grande variété se remarque parmi les poissons des côtes de ce comté, mais on y trouve surtout en abondance des sardines, qui sont l'objet d'un commerce lucratif. La pêche y occupe environ 12,000 bras et ses produits s'élèvent annuellement à environ 1,200,000 fr. Il y a aussi quelques fabriques de lainages, de tapis, de creusets, de papier, des clouteries. Les principaux articles d'exportation consistent en étain, cuivre, terre à potier, poissons, bétail, porcs, orge, avoine, pommes de terre et un peu de froment. On parlait dans le Cornouailles, il n'y a pas encore trois siècles, un idiome particulier (*the cornish language*), dialecte du *kymre* ,

ou gaélique, mais qui est aujourd'hui presque entièrement oublié. Le comté, représenté dans le parlement par quatre membres, est divisé en 9 districts qui renferment 30 villes, 1,200 à 1,300 villages, et 161 paroisses. Le chef-lieu est *Launceston* .
J. M. C.

CORNOUILLER. Ce genre de la famille des caprifoliacées est caractérisé par un calice à quatre dents, une corolle à quatre pétales, quatre étamines alternes avec ces derniers, un fruit drupacé contenant un noyau à deux loges et à deux graines. Parmi les espèces remarquables, on doit citer le *cornouiller mâle* (*cornus mas*), vulgairement appelé *cornier* , *acurnier* . Cet arbrisseau de 3 à 4 mètres est rameux, et son bois est fort dur. Les feuilles sont opposées, courtement pétiolées, ovales, entières, légèrement pubescentes en dessous. Les fleurs naissent avant les feuilles et forment de petites ombelles jaunes. Les fruits sont oblongs, d'un beau rouge à leur extrémité; on les connaît sous les noms vulgaires de *cornouilles* , *cormes* , *cornioles* . On les mange, quoique leur saveur soit un peu acerbe. Une autre espèce aussi fort commune dans les bois et les haies, est le *cornouiller sanguin* (*cornus sanguinea*), ainsi nommé à cause de la couleur de ses jeunes pousses. Les fleurs en sont blanches, et les fruits noirs à leur maturité.
C. L-R.

CORNUE, vase de verre, de porcelaine, de grès, de fonte, de cuivre ou de platine, qui est d'un usage journalier dans les laboratoires de chimie et dans les arts industriels. Son volume et la matière dont elle est formée doivent être adaptés à l'importance et à la nature des opérations. Quant à sa forme, c'est presque toujours une ovoïde d'où part un col plus ou moins recourbé.

Les cornues servent aux opérations de distillateur et doivent par conséquent être fabriquées de manière à supporter, sans se rompre, le degré de chaleur nécessaire. Ordinairement on adapte à leur extrémité des allonges ou des tubes conducteurs destinés à conduire dans les récipients les produits tant liquides que gazeux.

Pour la chimie expérimentale, qui

opère en petit, on se sert beaucoup de cornues de verre; mais dans les fabriques on fait usage, pour la distillation, d'appareils plus solides et plus compliqués. *Voy.* DISTILLATION. F. R.

CORNWALLIS (CHARLES, marquis DE), né en 1738, appartenait à une très ancienne famille dont le premier membre, pourvu de la dignité de pair et du titre de baron, fut FRÉDÉRIC, créé pair en 1627. Charles entra au service militaire après avoir fini ses études à Eton et à Cambridge, et fit sa première campagne en Allemagne (1761). Après la mort de son père le comte de Cornwallis (1762), il alla siéger dans la chambre des lords, où il s'opposa à l'impôt dont on voulait frapper les colonies américaines. Mais malgré ses bonnes dispositions pour les Anglo-Américains, il accepta, quand la guerre eut éclaté, le commandement d'un corps d'armée. Il prit une part honorable à l'affaire de Brandywine et au siège de Charlestown, contribua beaucoup à la soumission de la Caroline méridionale, et battit avec peu de troupes le général Gates; mais lorsque plus tard (1781), trop confiant dans sa fortune, il s'avança jusque dans la Virginie, il fut forcé par Washington de se rendre avec toutes ses troupes. Malgré cet éclatant revers, le comte de Cornwallis jouissait de l'estime publique, et en 1786 il fut envoyé aux Indes-Orientales en qualité de gouverneur général et de commandant des troupes. Il attaqua en 1791 le belliqueux sulthan de Mysoore (Maïssour), fit la conquête de Bangalore, et lorsque, l'année suivante, il assiégeait Seringapatam, Tippto-Saïb, serré de toutes parts, n'eut plus d'autre ressource que de se soumettre et de céder à la compagnie des Indes-Orientales une partie considérable de ses possessions. Lord Cornwallis mérita bien de l'administration dans la colonie, cherchant à soulager la condition du laboureur indien, principalement en donnant une base certaine et réglée au système des impôts. En 1793 il revint en Angleterre, et cinq ans après il fut nommé gouverneur de l'Irlande, dont il réprima la révolte et où il battit les Français qui avaient abordé dans cette île. Par sa fermeté, sa pru-

dence et son esprit conciliant, il apaisa la haine des partis qui se disputaient et se disputent encore cette malheureuse contrée. En 1801 il négocia, comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, la paix avec la France, et signa en 1802 le traité d'Amiens. Après la révocation du marquis de Wellesley, il fut nommé en 1804, pour la deuxième fois, gouverneur général des Indes, et il mourut en 1805 à Gazepur dans Benarès. De son vivant même on lui avait érigé un monument à Madras; après sa mort Bombay et Calcutta honorèrent sa mémoire de la même manière, et le parlement lui consacra un monument dans l'église de Saint-Paul à Londres. « Ce fut un homme d'honneur, disait Napoléon à Sainte-Hélène, et le premier qui m'ait donné une bonne opinion des Anglais. »

Il fut investi du titre de marquis, qui s'est éteint déjà dans sa famille en 1823. Son chef actuel est JAMES MANN, comte de Cornwallis, vicomte Brome, baron Cornwallis d'Eye, etc., né en 1778, père de plusieurs enfants des deux sexes. S. et C. L.

COROGNE, en espagnol *la Coruña*, port de mer sur la baie de Betanzos dans la province espagnole de Galice (lat. 43° 23', long. 0° 6'). Du côté de la mer, la ville avec les châteaux-forts qui la protègent, avec son large quai, sa vieille tour d'Hercule dont on attribue la construction aux Phéniciens, avec son fanal situé sur une montagne, et pouvant être vu à 15 ou 20 lieues de distance dans la mer, enfin avec la chaîne de montagnes galiciennes, présente un beau coup d'œil. Dans l'intérieur on ne voit que des rues étroites, surtout dans la ville haute que domine la citadelle. La ville basse, plus régulière et mieux bâtie, a un hôpital de marine, un arsenal, des magasins, des fabriques, surtout une grande corderie et des manufactures de toiles. La ville renferme plusieurs églises, un hôpital civil et un tribunal de commerce. Des paquebots entretiennent la correspondance avec le port anglais de Falmouth. Autrefois on s'embarquait à la Corogne pour les colonies : aujourd'hui on y voit partir encore quelques bâtiments pour La Havane et les Philippines. C'est à

la Corogne qu'en 1809 (16 janvier) la division de troupes anglaises commandée par le général Moore fut forcée , par les Français qui la poursuivaient , de s'embarquer pour l'Angleterre. Le commandant, tué dans le combat, fut enterré auprès de la ville. La Corogne a une population de 10 à 15,000 âmes. D.-G.

COROLLAIRE, conséquence tirée d'une ou de plusieurs propositions déjà démontrées. Ainsi, après avoir démontré que la perpendiculaire est la plus courte de toutes les lignes que l'on peut mener d'un point à une droite, on en déduit comme corollaire que la perpendiculaire mesure la véritable distance du point à la ligne. F. V.-T.

COROMANDEL, et plus correctement *Tchola-Mandala*, nom donné à la partie des côtes orientales de l'Hindoustan qui s'étend le long des rives du golfe de Bengale, depuis l'embouchure de la Krichena jusqu'au cap Kalimère, à l'entrée du détroit de Palk, sur une longueur de 150 lieues. Le ressac rend l'abord de cette côte difficile et l'on n'y compte pas un seul bon port. Le débarquement se fait au moyen d'une espèce de bateau d'une forme particulière, appelé *masoulah*, à qui son élasticité permet d'être lancé sur la plage sans inconvénient. Chaque *masoulah* est accompagné de deux petits radeaux montés chacun par un homme et qui sont destinés à sauver les passagers en cas que le *masoulah* vienne à chavirer. Les principales villes qui s'élèvent sur cette côte sont Madras, Pondichéry, Tranquebar et Coddalore. On consacrera aux trois premières des articles particuliers. J. M. C.

CORONÉE, en Béotie, près de l'embouchure du Céphise dans le Copais, et au nord d'Haliarte, était une des villes les plus importantes de cette contrée. La diète dite *Pambéotique* (ou de la Béotie entière) s'y tint long-temps. Elle est célèbre par la bataille qui s'y donna, l'an 393 av. J.-C., entre les Lacédémoniens et l'armée de la ligue, composée d'Athènes, Thèbes, Argos et Corinthe. Agésilas commandait les premiers et resta vainqueur; mais il fut couvert de blessures. La bataille de Coronée rétablissait en Europe les affaires de Lacédémone, qui venait d'a-

voir le dessous en Asie à la bataille de Cnide. Des succès divers suivirent la victoire de Coronée et amenèrent enfin (390) la paix d'Antalcidas (*voy.*), dont le but secret était de simplifier les relations entre la monarchie asiatique des Perses et les Grecs, en donnant au grand roi les villes grecques d'Asie et en faisant de la Grèce un empire lacédémonien. Mais Sparte ne fut pas assez forte pour atteindre ce but, et la Macédoine entra bientôt en scène et réalisa ce qui pour cette ville n'avait été qu'un rêve (360-336). VAL. P.

✱ **CORONER**, mot dérivé de *coronator*, et qui, en Angleterre, désigne un employé élu par les *freeholders* ou franc-tenanciers d'un comté pour veiller aux droits de la couronne. Sa mission principale est d'examiner, conjointement avec quelques jurés, dans tous les cas de mort subite, la cause à laquelle il faut les attribuer, et d'instruire un procès lorsqu'on soupçonne un meurtre ou un assassinat. En cas de suicide, le coroner examine si cet acte a été accompli par suite d'un égarement momentané, d'une aliénation mentale, d'une monomanie, ou s'il doit être imputé à un crime, auquel cas le suicide entraîne la confiscation des biens et la privation d'une sépulture honorable. Quand la commune a favorisé le meurtre par sa négligence à faire la police, le coroner lui impose une amende. Il confisque aussi au profit du roi les instruments ou meubles qui ont occasionné la mort de quelqu'un, tels que le cheval et la voiture. Le coroner a du reste plusieurs autres attributions judiciaires dont nous ne pouvons nous occuper ici. C. L.

CORPORATION. C'est l'existence en corps collectif des individus qui exercent un même métier, une même profession. Les progrès de l'industrie et le libre exercice des professions sont rarement compatibles avec l'esprit des corporations; mais elles contribuèrent à l'émancipation de l'espèce humaine à une époque où la plus grande partie des hommes vivait dans une servitude humiliante, sous le joug de maîtres qui refusaient de les admettre à participer aux bienfaits de la liberté, à une époque où l'on vendait avec la terre ceux qui la cultivaient, où la so-

ciété se divisait en un petit nombre d'op-
 presseurs et un grand nombre d'opprimés.
 La culture des arts, qui sont un moyen de
 développement de l'intelligence, devint
 une source générale d'affranchissement de
 ces derniers : le prince, qui avait intérêt à
 les faire fleurir, à se ménager un appui, à
 se créer une nouvelle force dans ceux qui
 les exerçaient, contre une noblesse tou-
 jours avide du pouvoir, leur accorda des
 immunités et des privilèges. Des *corpo-*
rations d'arts et métiers se formèrent,
 qui protégèrent les membres dont elles
 se composaient, de la résistance de leurs
 masses, contre l'oppression des hommes
 puissants qui les tyrannisaient. Les ri-
 chesses suivant les progrès de l'indus-
 trie, ceux qui les acquéraient par leur
 travail, à l'aide de cette protection, les
 mirent à profit pour se racheter des cor-
 vées et des services dégradants auxquels
 ils étaient soumis; la cupidité de leurs
 maîtres leur en donna la facilité, et l'on
 vit convertir en rentes, en redevances
 pécuniaires ces services qui étaient au-
 paravant fournis en nature (*voy. COR-*
VÉES). On commença dès lors à goûter
 les prémices d'une certaine liberté per-
 sonnelle; mais, comme il est de la na-
 ture des institutions humaines de porter
 avec elles un germe d'imperfection qui
 se développe dans d'autres temps, les
 corporations, qui avaient servi l'humanité
 dans leur origine, tournèrent plus tard à
 son détriment: elles furent un obstacle à
 la culture et aux progrès des arts, parce
 que la faculté de les exercer devint le pri-
 vilège exclusif de ceux qui appartenaient
 aux corporations. L'ouvrier qui voulait
 travailler pour son propre compte ne le
 pouvait qu'après être passé maître, et
 cette faveur était difficilement accordée à
 ceux qui la sollicitaient. Des abus sans
 nombre s'introduisirent dans les corpo-
 rations, si utiles dans leur principe; l'in-
 dustrie y rencontra des entraves multi-
 pliées, dont en France elle fut sagement
 dégagée à l'époque de notre première ré-
 volution; mais la même institution sub-
 siste, non sans quelques avantages, en
 Angleterre et dans d'autres pays.

Depuis son abolition, en France, une
 libre concurrence a existé entre tous
 les travailleurs, et la rivalité des talents,

excitée par les suffrages du public et par
 les encouragements que leur donne le
 gouvernement, a fait atteindre les arts
 mécaniques à un degré de perfectionne-
 ment auquel le privilège était auparavant
 un obstacle insurmontable; il n'en existe
 plus d'autre aujourd'hui que celui qui est
 dû naturellement au mérite de l'*invention*
 et du *perfectionnement* de l'objet inventé
 (*voy. ces mots et BREVET*). J. L. C.

Histoire des corporations d'arts et
métiers. L'origine des corporations re-
 monte à une antiquité reculée. Quelques
 auteurs ont voulu les trouver déjà dans
 les castes (*voy.*) des Égyptiens et des
 Indiens. Seulement, il est à remarquer
 que ces dernières étaient basées plutôt
 sur une diversité d'origine que sur la
 différence des travaux. Les Romains
 nommaient les corporations *collèges* (*col-*
legia, corpora opificum): ils avaient, en-
 tre autres, ceux des marchands, des ser-
 ruriers, des bateliers, des fondeurs; des
 argentiers ou banquiers, etc., et rap-
 portaient leur origine à Numa. Suppri-
 més sous le consulat de L. Cæcilius et de
 Q. Martius, à cause de leur turbulence,
 ces collèges furent rétablis par le célèbre
 Clodius. Toutefois, ils ne ressemblent
 aux corporations modernes qu'en ce
 qu'ils formaient des personnes collectives
 et avaient le droit de publier des statuts.

En Italie, qui fut le berceau de la bour-
 geoisie libre au moyen-âge, et surtout dans
 les villes lombardes, le souvenir des ins-
 titutions romaines a peut-être contribué
 à fonder alors de semblables corpora-
 tions. Elles furent d'abord favorisées par
 les princes, qui saisirent avec avidité l'oc-
 casion d'élever la bourgeoisie, afin qu'elle
 pût servir un jour de contre-poids à la
 noblesse. L'existence de constitutions mu-
 nicipales leur donna une nouvelle vie :
 aussi voit-on, dans le moyen-âge, l'indus-
 trie fleurir à côté de l'agriculture. Les
 Grecs et les Romains étaient exclusive-
 ment laboureurs; avec les municipalités,
 les ouvriers obtinrent la garantie de la
 liberté civile. Il est difficile de préciser
 exactement l'époque où les premières
 corporations se formèrent en Italie. Au
 x^e siècle, il existait à Milan une société
 sous le nom de *Credentia*; au XII^e, d'au-
 tres communautés d'artisans possédaient

déjà une importance politique, et, plus tard, elles prirent un plus grand développement; car aussitôt que la bourgeoisie eut ainsi quelque influence dans l'état, celui qui voulait prendre part aux affaires publiques devait nécessairement faire partie d'une corporation.

En Allemagne, également, leur formation correspond à l'existence des premières constitutions municipales. Dans les premiers temps, les métiers étaient entre les mains des serfs, et, à ce qu'il paraît, jusqu'à Charlemagne, ils étaient exercés par eux sur les biens des grands propriétaires. Ces serfs ne pouvaient, il est vrai, faire des affaires de commerce, mais à côté d'eux existait déjà une classe d'ouvriers libres qui vivaient sous la protection et non sous la dépendance des seigneurs, et étaient considérés comme une classe spéciale de *serviteurs à gages*. C'est dans la seconde moitié du XII^e siècle que prirent naissance en Allemagne la plupart des corporations. Les plus anciennes sont celles des tailleurs et des merciers à Hambourg (1152); à Magdebourg celles des marchands de draps (1153) et des cordonniers (1157). Au XIV^e et au XV^e siècle, elles acquirent une importance politique, et, peu à peu, devinrent même si puissantes que certains métiers qui leur étaient tout-à-fait étrangers durent se placer sous leur protection. Une corporation de tisserands existait à Brême en 1300, une de marchands à Greifswald en 1330, une de merciers à Francfort-sur-le-Mein bien plus tard, en 1559. Dans ces pays, comme dans presque tous les autres, les maîtres avaient le droit d'entretenir un certain nombre d'artisans, et la fabrication avait lieu d'après des principes fixes, qui, lorsque les manufactures et l'industrie prirent un plus grand essor, ne fut plus qu'une aveugle et stupide routine. Assez ordinairement le nombre de ceux qui travaillaient d'une manière indépendante et pour leur propre compte était limité; d'autres fois l'on déterminait pour chaque métier le nombre de maîtres qu'une localité pouvait avoir, ou l'on rendait plus difficile l'acquisition du droit de maîtrise. Quant aux ouvriers proprement dits, on

fixait un certain temps d'apprentissage, et pour leur conférer la maîtrise on exigeait d'eux la production d'un échantillon appelé *chef-d'œuvre*. Plus tard l'exemption de cette formalité s'acheta à prix d'argent. Au moyen-âge, où la civilisation et l'industrie étaient encore dans l'enfance, ces associations perpétuaient les connaissances pratiques qui étaient à la hauteur de cette époque. Elles furent temporairement des institutions salutaires; mais bientôt l'artisan chercha son avantage dans le droit exclusif d'exercer son métier, et le marchand le sien dans le monopole. Pendant que l'ouvrier et le marchand s'enrichissaient dans les villes, les campagnes s'appauvrirent, car l'existence des corporations détruisait, par la rivalité, leur industrie naissante. Si dans les Pays-Bas les villes et les campagnes acquirent en même temps un haut degré de prospérité, c'est que, dans ses développements successifs, l'industrie s'exerça sous l'influence de principes plus larges et qu'on y restreignit plus qu'en Allemagne la fureur du monopole. On ne songea pas dans ce pays qu'en détruisant le bien-être des campagnes on produirait bientôt, par la rareté des matières premières, une réaction funeste aux villes et à leur industrie. Les lois de l'Empire, surtout celles de 1731 et de 1772, et les ordonnances des princes, tout en respectant le droit d'association, cherchèrent à remédier au mal, et, dans des temps plus récents, en Saxe, les *mandats* de 1780, 1810 et 1828, n'eurent pas d'autre but.

En Angleterre, les corporations se formèrent à peu près comme celles d'Allemagne, seulement l'élément démocratique y dominait davantage. Aussi leur participation aux affaires publiques, à la représentation de la bourgeoisie et au gouvernement des villes, y a-t-elle été de tout temps plus visible que sur le continent. Le droit d'exercer un métier indépendant pouvait s'y obtenir, soit en l'achetant, soit en passant quelque temps en apprentissage. Ce noviciat expiré, on avait le droit d'être maître. Tous les métiers étaient égaux, quels qu'ils fussent; chacun pouvait faire partie de telle corporation qu'il lui plaisait, et comme un de leurs privilèges consistait dans le droit d'é-

lection, ceux qui n'étaient pas artisans s'y faisaient aussi agréger pour le posséder. Sous Henri I^{er}, les tisserands formaient déjà à Londres une communauté.

Dans le Danemark, bien que l'existence des corporations y soit assez ancienne, on ne sait rien de positif sur l'époque de leur formation. En 1476, on en trouve une à Odensée qui porte le nom de corporation de *la Sainte-Trinité*. Il s'en forma après beaucoup d'autres; toutefois l'on pense généralement qu'il n'y en eut aucune dans ce pays qui fût antérieure à la seconde moitié du xv^e siècle.

La Suisse, surtout la partie allemande, eut des corporations bien plus tôt. En 1260 les bouchers en formaient déjà une à Bâle, et deux ans plus tard nous voyons dans la même ville le corps des jardiniers.

En France, les corporations surgirent également du sein des constitutions municipales : on peut dater du règne de Louis IX l'ère de leur développement, bien que sous les rois de la seconde race il soit déjà quelquefois question d'un *roi des merciers*. Avant le xii^e siècle elles ne possédaient pas encore de privilèges, n'étaient pas autorisées par lettres-patentes du roi, ou bien leurs statuts n'avaient pas encore reçu l'approbation des magistrats compétents. Dans le principe, ce n'étaient que de simples associations qui devaient rassembler les marchands et les ouvriers sous les yeux des autorités de police, et rendre ainsi plus facile l'exécution de certains règlements. Saint-Louis, pour relever le commerce de l'état où il était tombé dans les siècles précédents, établit des espèces de *confréries* où des apprentis travaillaient sous les yeux des maîtres. Bientôt les nobles en établirent de pareilles sur leurs domaines; mais comme le roi pouvait seul avoir le droit de haute-police, il fut créé un office de grand-chambrier de France, dont les attributions s'étendaient sur tout le royaume. C'était lui qui instituait les *rois des merciers*, ainsi que les *visiteurs des poids et balances*. Mais c'est sous le règne de Henri III que les corporations ont commencé à être envisagées comme une ressource de finances. Cette tendance nouvelle se révéla par l'édit de décembre 1581, qui fut renouvelé au

mois d'avril 1597. Les corporations s'augmentèrent surtout sous le ministère de Colbert, qui, par l'édit de mars 1673, les fit monter de 60 à 83, et plus tard, en 1691, le rôle du conseil les porta à 129. Depuis 1673 il fut créé dans les corporations plus de 40,000 offices; mais l'argent que donna la vente de ces charges ne racheta pas le mal que ce système fit au pays. Enfin, l'édit de Versailles (février 1776), en 24 articles, enregistré au parlement le 12 mars, même année, abolit toutes les corporations; mais quelque temps après il y eut de si nombreuses réclamations, même de la part du parlement, que, par l'édit d'août 1776, en 51 articles, enregistré le 23 du même mois, elles furent en quelque sorte rétablies, mais sous une autre forme, en 6 corps de marchands et 44 communautés. Toutefois 21 professions, qui faisaient partie des communautés supprimées, purent être exercées librement. Il fallut une révolution pour détruire le monopole et établir la liberté du commerce. La révolution de 89 commença une ère nouvelle. La loi du 17 mars 1791, encore en vigueur, supprima toutes corporations, maîtrises et jurandes. L'ordonnance royale du 18 octobre 1829 sur la boucherie de Paris ne forme une corporation qu'en ce qu'elle maintient un nombre fixe de bouchers, et elle se réfère en cela à des lois antérieures qui s'appliquent également au commerce de la boulangerie. La loi du 17 mars 1791 a déjà porté ses fruits, et c'est par la comparaison de l'état actuel des choses, en France, avec ce qui existe dans les pays où les corporations se sont maintenues, qu'on pourra reconnaître jusqu'à quel point on doit s'en féliciter. L. N.

CORPS (math.), voy. SOLIDE.

CORPS (physique). La connaissance intime de la constitution générale des corps et de leurs propriétés fut dans tous les temps un sujet d'études pour les savants et pour les philosophes. Parmi ces derniers, quelques-uns se jetèrent dans des systèmes qui les réduisirent à douter de l'existence morale de ce qui était l'objet de leurs travaux; d'autres, plus raisonnables, approchèrent plus ou moins de la vérité. Avant Leucippe, un Phé-

nicien, dont le nom est inconnu, et plus tard Épicure, Démocrite, Lucrèce, Diogène de Laërte, enfin, presque de nos jours, Bernier, Gassendi, soutinrent que les corps étaient un assemblage d'atomes crochus. L'école d'Aristote voyait dans les corps un composé de matières, de forme et de privation; celle de Descartes, une certaine portion d'étendue; Newton, un système ou assemblage de particules solides, divisibles, pesantes, impénétrables et mobiles, arrangées de telle ou telle manière pour former des corps de telle ou telle forme, distingués par tel ou tel nom.

Sans entrer dans toutes ces discussions, nous nous appuierons sur l'expérience et nous appellerons *corps matériel* tout ce qui produit sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées, et *propriétés des corps* la faculté d'exciter en nous les diverses sensations auxquelles nous pouvons reconnaître leur présence.

Nous distinguerons les propriétés en deux classes: propriétés générales et propriétés secondaires; dans la première de ces classes et aux premiers rangs se trouvent l'étendue et l'impénétrabilité. L'étendue (*voy.*) est cette propriété en vertu de laquelle tout corps occupe dans l'espace un lieu déterminé; le sens de la vue est l'organe affecté par cette propriété incontestable qui rentre dans le cercle des études géométriques. L'impénétrabilité (*voy.*) est cette propriété en vertu de laquelle les mêmes points physiques de l'espace ne nous donnent pas et ne peuvent pas nous donner à la fois la sensation intime de deux corps.

On distingue aussi dans les corps divers états auxquels on a donné les noms de *solidité*, *fluidité*, *état de vapeur* ou *aériforme*. Ces diverses manières d'être ne sont presque jamais occasionnées que par une élévation ou un abaissement de température qui fait alors plus ou moins équilibre à la force d'attraction qui retient les molécules du corps agrégées les unes aux autres, tandis que celle qui développe la chaleur est un obstacle à leur contact immédiat. Au moyen de ces forces qui se combattent, on conçoit facilement l'existence des corps sans admettre la continuité de la matière (*voy. Porosité*); on explique la dilatation par

l'élévation de la température, la contraction par son abaissement (*voy. CONCRÉTION et CONDENSATION*). La fonte des sels et la propriété qu'a le mercure de s'insinuer dans l'or ne sont pas des phénomènes en opposition à cette théorie; car si l'eau semble pénétrer le sel, et le mercure pénétrer l'or, sans qu'il y ait augmentation de volume, on trouve la raison de cette contradiction apparente en observant qu'alors l'eau ou le mercure entre dans les intervalles plus ou moins distants du sel ou de l'or, intervalles que l'on a nommés *pores*, et que le volume se mesure sur la forme extérieure des corps sans tenir compte des vides visibles ou invisibles qui se trouvent entre leurs molécules. Celles-ci sont jusqu'à présent réputées inaltérables, les opérations chimiques et physiques, l'assimilation qu'on a voulu leur faire éprouver en les soumettant à l'action organique des corps vivants, la variété des actions de ce genre que les molécules ont subies depuis l'origine du monde, n'ayant pas pu détruire leur nature primitive.

R. DE P.

CORPS ORGANISÉS, *voy. ORGANISATION, ORGANISME.*

CORPS SIMPLES, *voy. ÉLÉMENTS.*

CORPS (psychologie) est le nom donné spécialement à cette portion de matière qui s'offre d'abord aux yeux de l'observateur de la nature humaine, mais qui ne la constitue pas; car au bout d'une dizaine d'années toutes les molécules corporelles ont été renouvelées, et pourtant l'homme a conscience d'être le même qu'il était il y a 10, 15 ou 20 ans; car, quand la vie est éteinte dans l'homme, le corps tout entier subsiste avec toutes ses parties, leur conformation, leurs rapports, et cependant l'homme a disparu; car enfin la matière est naturellement inerte, et ce que chacun de nous appelle *moi* est quelque chose qui pense, qui veut, fait effort, produit mille actions, en un mot quelque chose d'essentiellement actif.

Dans ce qu'on appelle vulgairement l'homme, outre la partie matérielle, il y a incontestablement une autre partie, savoir: des phénomènes dont l'ensemble compose la vie du corps, et leur cause productrice. Or l'homme, qui ne peut résider dans les molécules corporelles,

ne peut résider non plus dans les phénomènes, car il a conscience d'être quelque chose de permanent. Il faut donc bien qu'il soit la force causatrice des phénomènes vitaux.

Le corps est un agrégat de molécules matérielles au sein duquel une ou plusieurs causes inconnues exécutent certaines opérations connues, qui ont pour but son entretien et sa reproduction, un être coexistant avec l'homme véritable sans être lui, avec la cause-moi, laquelle s'en sert comme d'un instrument, peut intercepter son action, le détruire même, si bon lui semble, laquelle a son but spécial, la recherche du beau, du vrai, la pratique du bien, etc., laquelle enfin, lors même qu'elle pourvoit à l'alimentation du corps, n'a en vue que sa satisfaction propre, c'est-à-dire la cessation d'une sensation désagréable.

Dans l'état actuel, l'âme, le moi ou l'homme, trois termes synonymes, ne se développe pas indépendamment du corps, qu'on a appelé justement *l'autre*. Très souvent nous ne pouvons ni sentir, ni connaître, ni agir sans l'intermédiaire du corps. De là cette définition de l'homme, *une intelligence servie par des organes*, définition incomplète, car si l'âme est servie, elle est aussi gênée par les organes. Nous nous sentons capables de plus de puissance que nous n'en déployons par le corps; une partie s'use à remuer l'instrument. De même notre énergie intellectuelle est infatigable: ce qui se fatigue c'est le corps; et la preuve, c'est que, le corps plongé dans le repos, l'intelligence continue à se développer.

Le corps n'est pas seulement en ce monde l'instrument et l'obstacle, mais aussi le représentant de l'âme. Dans l'impossibilité d'atteindre directement celle-ci, les lois punissent le corps; mais c'est toujours à l'âme qu'est infligée la peine, car seule elle souffre des désordres du corps par lui-même insensible. L'âme supprimée, le corps qu'elle animait n'est plus susceptible ni de châtement ni d'offense; et si l'on a encore quelques égards pour le cadavre, ils s'adressent au *moi* qui l'a quitté. Pareillement le corps est pour les hommes un moyen indispensable de communication; mais ce n'est en

effet qu'un moyen: ce n'est pas le corps qui a conçu les sentiments de mépris ou d'estime, de haine ou de bienveillance qu'il exprime, et ce n'est pas à un corps qu'il est chargé de les faire comprendre.

L'âme, distincte du corps, agit sur lui et lui commande par la volonté comme un maître à son esclave; mais aussi elle est soumise à son influence, car tous les changements ou modifications du corps sont suivis dans l'âme de changements correspondants. Or, si l'âme est immatérielle, comment se peut-il qu'elle agisse sur le corps et en reçoive l'action? Pour résoudre cette question on a imaginé diverses hypothèses, que nous rapporterons par respect pour les noms des grands spéculateurs qui les ont inventées.

1° La théorie des *causes occasionnelles*, dont Descartes passe pour être l'auteur, consiste à admettre que le corps et l'âme n'agissent pas l'un sur l'autre, mais qu'à chaque détermination de l'un, Dieu vient produire dans l'autre une détermination correspondante; assertion on ne peut plus arbitraire, qui supprime le fait au lieu de l'expliquer et fait participer Dieu à toutes les actions criminelles de l'homme.

2° L'*harmonie préétablie* de Leibnitz n'est pas moins arbitraire, sans compter qu'elle détruit la liberté humaine; le corps et l'âme, antérieurement à leur union, ont été prédéterminés par Dieu à produire une suite de mouvements et d'actes de manière que les mouvements de l'un coïncidassent avec ceux de l'autre, sans que pour cela il y eût réciprocité d'action.

3° L'hypothèse de l'*influx physique*, proposée par Euler, et suivant laquelle les deux natures influent l'une sur l'autre à la manière des objets naturels, ou matérialise l'âme ou n'explique rien.

4° D'après Cudworth, l'action réciproque a lieu par l'intermédiaire d'un être participant des deux natures et appelé *médiaireur plastique*; être contradictoire, ou bien être semblable à nous, dans lequel nous ne comprenons pas mieux qu'en nous-mêmes l'alliance du matériel et du spirituel.

Quant aux matérialistes, ils n'éprouvent aucun embarras, puisque suivant eux tous les phénomènes vitaux sans excep-

tion dérivent de la matière organisée. D'autres, tout en proclamant la dualité des principes, ont cru possible que l'âme fût une molécule matérielle, mais simple. D'autres enfin ont spiritualisé la matière ou admis son identité radicale avec l'esprit (*voy. MONADES*).

Une fois prouvée scientifiquement, la distinction des principes, la question du *comment* de leur dépendance est purement accessoire. Elle sera résolue, si jamais elle peut l'être, quand la psychologie et la physique auront jeté plus de jour, l'une sur la nature de l'âme, l'autre sur la nature de la matière. L-F-E.

CORPS (polit.). Le mot *corps* est fréquemment employé figurément pour désigner une compagnie, un ordre, une communauté, un certain nombre de personnes du même état ou qui suivent la même carrière. On disait du parlement de Paris qu'il se rendait *en corps* chez le roi; on dit encore aujourd'hui que le roi a reçu *les grands corps de l'état*. Au *corps diplomatique* appartiennent tous les membres des différentes légations politiques accréditées près de la même cour, ambassadeurs, envoyés plénipotentiaires, ministres, chargés d'affaires, secrétaires de tout rang, à l'exclusion seulement de la chancellerie. Nous disons des légations politiques, car les consuls préposés à des légations commerciales ne sont pas membres du corps diplomatique. Il a été question des *corps de métiers* aux mots CORPORATION, COMPAGNONAGE et autres, et l'on verra au mot ORDRES que le clergé était autrefois en France *le premier corps du royaume*. Le *corps législatif* se forme d'une ou de deux assemblées; on a quelquefois donné ce nom à la seule chambre des représentants. Les autorités administratives supérieures, départementales, municipales, forment ce qu'on appelle *les corps constitués*; le conseil municipal, lorsqu'il est en représentation, est plus souvent nommé *le corps municipal*.

Cet usage du mot *corps* a donné naissance à celui d'*esprit de corps*, désignant une manière de voir particulière à certaines compagnies ou corporations, leur attachement à tels ou tels principes, leur respect pour leurs traditions et le soin

scrupuleux que chaque membre met à conserver intacts l'honneur et la renommée du corps tout entier.

Quant aux *corps de lois*, etc., pour lesquels le même mot est employé comme synonyme d'assemblage, de recueil, de collection, *voyez* CORPUS. Il sera aussi question du *corps de délit* à l'art. CORPUS DELICTI. S.

CORPS (art milit.), réunion d'un certain nombre d'hommes de guerre, soit qu'ils appartiennent à toutes les armes, soit qu'ils forment au contraire l'ensemble de ceux qui appartiennent à une arme spéciale. Dans le premier sens, on dit un *corps d'armée*, ce qui quelquefois est l'équivalent d'*armée* tout court et d'autres fois signifie une portion détachée d'une armée, ou l'une de ses grandes divisions; dans l'autre sens, on dit *le corps de la gendarmerie*, *le corps du génie*. Dans plusieurs pays la force publique est toujours organisée en corps d'armée comprenant un certain nombre de divisions (*voy.*), et c'est un grade particulier dans la hiérarchie militaire que celui de général de corps d'armée. Dans les pays du Nord on nomme ces généraux, dont le grade est supérieur à celui des généraux de division, *général de l'infanterie*, *général de la cavalerie*, titres qu'il ne faut pas confondre, dans nos articles biographiques relatifs à la Russie, à l'Autriche, etc., avec la simple désignation de *général d'infanterie*, *général de cavalerie*, mais qui signifie toujours un grade intermédiaire entre le feld-maréchal et le général de division. J. H. S.

CORPS FRANC, genre de troupes dont l'usage est de tout temps, mais dont la qualification est toute moderne. Entreprendre de les dépeindre, ce serait embrasser l'histoire de ces anciennes bandes nommées grandes compagnies, compagnies blanches, etc. (*voy. COMPAGNIES*); ce serait mettre en scène la *pospolite polonaise*, l'*insurrection hongroise*, les *guérillas de la Péninsule*, les *condottieri italiens* (*voy. ces mots*); il faudrait évoquer les ombres de Spartacus, de Duguesclin, de ces bâtards de grandes maisons qui désolaient la France au moyen-âge. Notre valet de cœur, notre Lahire, est une image qui retrace ces

brigands valeureux, ces conducteurs de corps francs qui appelaient aux armes des aventuriers de toutes nations, leur promettaient pour appât une vie de désordre, et leur assuraient pour solde le butin qu'ils feraient. Parmi les entrepreneurs de pillage de l'avant-dernier siècle, un des noms les plus populaires est celui de Jean de Werth, illustré par les vaudevillistes du temps de Turenne, par qui Jean de Werth avait été fait prisonnier. Nous aurions à remonter moins haut si nous ne regardions comme existants les corps francs que depuis que ce nom leur a été donné. Les révoltes populaires, les levées de boucliers des seigneurs ont appris l'usage des corps francs aux têtes couronnées. Le hasard, le langage soldatesque ont donné à ces corps le titre qu'ils portent, et qui a servi à les désigner bien avant que la loi eût consacré leur qualification; elle est peu claire, et aucun écrivain n'en a donné une étymologie satisfaisante. Cette étymologie, la voici : être franc, en langage trivial, c'est ne pas payer; or, la trivialité est la mère du langage militaire. L'illustre Marie-Thérèse, prête à être renversée de son trône par Frédéric II, n'avait pas un écu pour leyer un soldat; mais par bonheur elle avait à sa disposition des hommes durs, sobres, lestes, braves, vigoureux, peu disposés à la désertion : c'étaient ses Hongrois, ses Pandoures, ses Tolpaches. Elle leur dit : Combattez pour moi et je vous donne tout ce que vous prendrez. Ils répondirent par le hurrah : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ!* Elle les opposa au roi de Prusse; elle leur dut son salut. Les historiens qui ont raconté ces événements ont appelé corps francs ces nuées de coureurs qui combattaient et vivaient sans compter et sans payer; le nom leur en est resté. La France alors était dépourvue de troupes légères; elle en sentit le besoin : elle se donna à la hâte des corps francs, des légions, des bataillons légers, des partisans; ils apparurent dans les guerres de 1741 et de 1756. Un écrivain contemporain raconte que notre plus habile chef de partisans avait trouvé moyen de faire à bon compte ses levées. Il promettait, au son de la caisse, un

engagement magnifique, 100 écus comptant. Quand se présentaient les recrues, et ils affluaient, il leur faisait insinuer par des sergents affidés que tous les camarades roulaient sur l'or. A l'instant de la signature de l'engagement, le colonel leur disait qu'il allait leur faire compter la prime convenue, mais qu'auparavant il fallait qu'ils renonçassent par écrit à tout partage de butin : comme la condition leur paraissait trop dure, ils finissaient par se faire soldats en acceptant un petit écu pour boire.

Les désordres auxquels s'étaient livrés les corps francs avaient déconsidéré leur dénomination : aussi ne fut-il, à la guerre de la révolution, créé que des *compagnies franches*, non des corps francs; celles-ci percevaient une solde : ainsi leur épithète n'avait plus de sens, ce qui s'est renouvelé si souvent dans notre langue militaire. Il exista ensuite, comme le témoigne le décret du 10 mars 1793, des corps francs à pied et à cheval, dont l'appellation n'était pas plus satisfaisante; ils durèrent peu : ils furent licenciés le 9 pluviôse de l'an II (28 janvier 1794).

Les Cent-Jours virent reparaitre des corps francs; la dénomination de ceux-ci reprenait quelque exactitude. Les départements du Nord et ceux de l'Est en armèrent; ils s'équipaient et se montaient à leurs frais; ils rendirent quelques services et débloquèrent glorieusement Longwy sous les ordres du général Belliard. Ce fut la dernière explosion d'un enthousiasme qui s'éteignait. G^{al}. B.

CORPS-DE-GARDE, voy. GARDE.

CORPS ÉTRANGERS (médecine).

Il peut se développer ou s'introduire au sein des parties vivantes des corps étrangers qui suscitent des désordres nombreux et réclament les secours de l'art. Nous ne parlerons ici que de ceux qui viennent du dehors, renvoyant aux articles CALCULS, ÉPANCHEMENT et ENTOZOAIRES pour ce qui est relatif aux corps étrangers développés spontanément; nous ne parlerons pas non plus des poisons, espèce de corps étrangers si spéciale qu'on doit lui consacrer un article à part.

En général, les corps étrangers introduits plus ou moins violemment au sein de nos parties y développent des phénomènes

tendant à les chasser et à remédier aux accidents qu'ils ont produits. D'abord se manifestent la douleur et le dérangement des fonctions, puis viennent les symptômes inflammatoires qui souvent déplacent l'objet dont la présence est nuisible. Quelquefois cependant on voit des corps étrangers, tels que des balles, des morceaux de vêtements, séjourner très longtemps dans l'épaisseur des chairs sans provoquer aucun accident. D'ailleurs les désordres qui se présentent sont proportionnés à la sensibilité des parties où le corps étranger s'est introduit, et à l'importance des fonctions qu'elles remplissent, comme aussi à la nature et aux propriétés de ce corps. Outre les balles et autres projectiles qui peuvent pénétrer au sein des tissus organiques, des corps étrangers de diverse nature peuvent s'introduire dans les yeux, les oreilles, les cavités nasales, gutturales, aériennes, dans les parties sexuelles, dans l'orifice inférieur du canal digestif. On sait la douleur que produisent les petits corps plus ou moins durs qui viennent se loger entre les paupières, et qui, méconnus, donnent naissance à une inflammation grave et opiniâtre; l'extraction en est souvent difficile et délicate. Des pois, des haricots, des boulettes de papier portés dans le conduit auditif externe par des enfants qui jouaient entre eux, ont souvent donné lieu à des accidents très graves vers le cerveau, et ont même occasionné la mort des malades. Il en est de même d'insectes qui ont pénétré par accident dans cette cavité, dans laquelle il est en général fort embarrassant de faire mouvoir des instruments pour extraire ce qui cause le mal, à cause de la sensibilité très vive des parties et de la présence de la membrane du tympan dont la perforation peut amener au moins la surdité. Le voisinage du cerveau, bien qu'il n'y ait pas, comme on le croit, de communication directe, rend également importante l'introduction des corps étrangers dans les cavités nasales; mais c'est surtout dans les voies aériennes qu'elle peut devenir immédiatement funeste, et les exemples ne manquent pas pour le prouver. Mille circonstances peuvent précipiter dans la trachée-ar-

tère ou dans le larynx un corps quelconque dont la présence, outre qu'elle irrite des parties destinées à n'être en contact qu'avec l'air, sont un obstacle mécanique à la respiration. Alors toutes les forces de l'économie sont employées à chasser ce qui compromet si gravement et immédiatement la vie : une toux convulsive et continuelle réussit quelquefois à rétablir l'équilibre, mais plus d'une fois aussi on a dû recourir à l'incision du tube aérien pour rétablir la respiration d'abord et ensuite pour extraire l'obstacle mécanique qui l'entravait. Il n'est pas moins fréquent de voir des corps étrangers de diverse nature pénétrer dans le canal digestif par l'un ou l'autre de ses orifices, et, s'arrêtant à diverses hauteurs, y déterminer des accidents variés. Ainsi, dans le pharynx, dans l'œsophage, dans l'estomac, dans les intestins grêles ou dans les gros intestins, on a vu soit des os, des arêtes de poisson, des parties fibreuses ou cartilagineuses, soit des morceaux de cuiller, de fourchette, des couteaux, des épingles, des pièces de monnaie introduits par accident, produire des maux très fâcheux et même quelquefois mortels, tant immédiatement que par suite des déchirures, des perforations et des suppurations qu'ils occasionnaient peu à peu. Des animaux, tels que des sangsues avalées imprudemment, ont aussi été l'occasion d'affections sérieuses. L'extraction, en pareil cas, n'est pas toujours praticable, et le chirurgien doit presque toujours inventer ses procédés et ses instruments suivant les circonstances. Bien des fois la seule ressource est de pousser en avant le corps étranger et de l'abandonner à la nature, en employant les moyens généraux de favoriser leur passage. Des faits nombreux montrent que les ressources conservatrices de l'organisme sont infinies et qu'après avoir séjourné longtemps et traversé des parties très délicates, des corps étrangers ont été expulsés et que la santé s'est rétablie néanmoins. Si les corps étrangers ont pénétré dans le rectum, le vagin, l'urètre ou la vessie chez les deux sexes, ils y sont à la portée des instruments ou de la main : alors on peut presque toujours les retirer,

dût-on être encore obligé de pratiquer quelques incisions pour leur frayer le passage. Le plus souvent il suffit de la dilatation qu'on peut opérer à l'aide d'instruments appropriés. Enfin, lorsque les corps étrangers ont pénétré soit dans la cavité des membranes séreuses, dans les articulations ou dans la substance même des organes, leur extraction peut être tentée en général par les moyens chirurgicaux; mais il est des cas particuliers dans lesquels les opérations auraient des dangers immédiats, et où l'on est réduit à attendre du travail inflammatoire l'élimination de l'objet qui détermine les accidents.

Après l'extraction ou la sortie des corps étrangers, le médecin doit encore pourvoir aux lésions diverses qu'ils ont laissées, et qui sont presque toujours des inflammations tant aiguës que chroniques.

F. R.

CORPS HUMAIN, voy. HOMME, ANATOMIE, ANGIOLOGIE, OSTÉOLOGIE, etc.

CORPULENCE, voy. OBÉSITÉ.

CORPUSCULES, voy. ATOMES, INFUSOIRES, MICROSCOPIQUES, ANIMALCULES, etc.

CORPUSCULAIRE, adjectif dérivé de *corpusculum*, petit corps, nom donné par les Latins à ce que les Grecs nommaient *atome*, ἀτομὸς. On appelle donc *philosophie corpusculaire* l'atomisme ou la philosophie atomistique, consistant à poser pour principes de toutes choses de très petits corps ou atomes (voy. ce mot) invisibles, éternels, doués d'un mouvement éternel lui-même; puis à expliquer toutes les qualités des corps visibles par les formes originaires de ces atomes et leurs modes d'agrégation; enfin à rendre compte de tous les phénomènes du monde par leurs mouvements fortuits et spontanés. Cette doctrine eut pour inventeur l'Abdérain Leucippe (voy.); ses plus célèbres sectateurs furent Démocrite et Épicure (voy.).

L.-F.-E.

CORPUS, mot latin qui signifie corps, dans le sens de réunion ou compagnie, collection ou recueil (voy. CORPS). Dans le premier sens il y avait autrefois en Allemagne le *Corpus catholicorum* et le *Corpus evangelicorum*, c'est-à-dire l'al-

liance catholique et l'alliance protestante; dans le second sens on dit *Corpus juris* (voy. l'article), *Corpus historicæ Byzantinæ* (voy. BYZANTINE), etc. Le *Corpus delicti* (voy. l'art. suivant), dans le sens primitif de ces mots, était également l'ensemble de tous les faits concernant un crime.

S.

CORPUS DELICTI, terme de jurisprudence par lequel on a coutume de désigner la constatation légale d'un délit ou d'un crime. La première formalité à remplir en matière de législation criminelle consiste à réunir en un faisceau toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi le délit ou le crime: c'est là ce qui constitue le corps de délit, *corpus delicti*. Aux termes de la loi, le soin de rassembler ces premières preuves regarde le juge d'instruction assisté du procureur du roi; et telles sont les garanties accordées au prévenu que d'autres magistrats, formés en chambre du conseil et soumis eux-mêmes au contrôle de la chambre des mises en accusation sont appelés à examiner le *corpus de délit* pour l'infirmier tout-à-fait ou l'admettre à subir les degrés suivants de la juridiction. Voy. DÉLIT.

Cependant les mots *corpus delicti* sont aussi employés quelquefois, surtout dans les langues étrangères, pour désigner simplement *l'objet en question*, particulièrement lorsqu'il est l'objet d'un blâme, d'une critique, d'un reproche; on s'en sert ainsi plaisamment pour des hommes, des animaux, etc.

D. A. D.

CORPUS JURIS. On a donné ce nom aux livres de droit de Justinien, ainsi qu'aux collections qu'on en a faites au XII^e siècle, époque où l'on commença à regarder les différentes parties de la législation comme formant un tout complet. Le Corps du droit romain se divisa alors en cinq parties, dont les Pandectes formaient les trois premières; la quatrième comprenait les neuf premiers livres du *Code*; le cinquième, dit *Volume*, les *Institutes*, les *Novelles* ou *Authentiques*, en neuf sous-divisions ou collations, les collections du droit féodal, et les nouvelles lois impériales formant la dixième collation; et enfin les trois derniers livres du *Code*. Quelques sa-

vants y ont voulu ajouter une onzième collation, contenant les lois des empereurs romains-allemands, encore plus récents, mais elle ne fut pas reconnue par les jurisconsultes, et depuis François Accurse on a considéré comme clos le *Corpus juris*. Les parties de la législation justinienne que les glossateurs n'ont pas reçues dans le cadre de leurs commentaires n'ont obtenu, parmi les modernes, aucune autorité légale, bien que plus tard elles aient été admises dans la grande collection du droit romain (*voy.*).

Une marche à peu près semblable a été suivie pour les collections du droit canonique ou pontifical. Vers le milieu du XII^e siècle, Gratien tira des décisions des anciens conciles et des décrets des papes, faux ou authentiques, une *Concordantia discordantium canonum*, appelée plus tard le *Décret*. Au XIII^e siècle, Grégoire IX y fit ajouter la collection des décrets des papes postérieurs ou des *Décrétales*, en cinq livres, rédigés par Raimond de Pennafort, vers l'an 1234; mais on ne les en regardait pas moins comme quelque chose d'étranger ou de postérieur: aussi sont-ils toujours cités sous la qualification d'*Extra*. Boniface VIII fit ajouter, en 1298, un sixième livre; et, sous le nom des *Clémentines* (*voy.*), ou septième livre des *Décrétales*, Clément V y joignit en outre, en 1311, les décrets du concile de Vienne: alors le *Corpus juris canonici* fut aussi déclaré complet. Cependant, vers l'an 1340, le pape Jean XXII, et, vers l'an 1488, un savant dont le nom nous est resté inconnu, recueillirent encore les décrets postérieurs des papes, qui forment maintenant un appendix du Code, connu sous le nom d'*Extravagantes*.

On a aussi donné le titre de *Corpus juris* à plusieurs collections particulières de lois et à des livres de droit. Il existe par exemple un *Corpus juris germanici antiqui*, par Georgisch; un *Corpus juris germ. publici et privati mediæ ævi* et un *Corpus juris feudalis* par Senkenberg; et un *Corpus juris*, en langue allemande, par Burgermeister, etc. De plus, on a souvent réuni, sous le titre de *Corpus juris*, la collection des lois de différents pays. Tel est, par exemple, le *Corpus constitu-*

tionum Marchicarum, qui contient les lois de Brandebourg et de Prusse jusqu'en 1807. Le code de procédure prussien parut en 1701 sous la forme de premier livre du *Corpus juris Fridericianum*, et même auparavant le grand-chancelier Cocceius avait fait paraître une partie d'un nouveau code qu'il donnait comme la base ou le projet d'un tel *Corpus*. Une nouvelle édition du *Corpus juris civilis* (Leipzig, 1825) a été publiée par M. Beck, auquel on doit aussi (1829) une édition portative ou manuelle; une autre édition du même genre est due aux frères Alb. et Maurice Kriegel: elle paraît depuis 1828. M. Schrader en a entrepris plus récemment une édition critique très complète, dont le premier volume seulement a paru à Berlin en 1832. *Voy. CODE, PANDECTES, etc. C. L.*

CORRECTION (*typogr.*). De toutes les opérations par lesquelles doit passer un livre avant d'arriver à ses lecteurs, la plus importante et la plus difficile à exécuter parfaitement est sans contredit la *correction*, non la correction manuelle dont nous avons détaillé les procédés au mot COMPOSITION, mais la correction intelligente des hommes instruits, patients et exercés dans leur art, qui sont chargés dans toutes les imprimeries de ce travail ingrat et monotone. Cette assertion paraîtra singulière à la plupart des personnes étrangères à la typographie, qui se figurent généralement qu'à la première lecture elles vont saisir toutes les fautes que l'ouvrier aura laissé échapper par ignorance ou par étourderie, et qui resteraient stupéfaites si elles voyaient les mêmes pages qu'elles ont parcourues épluchées par un *correcteur* habile. Nous allons montrer comment il faut, pour exceller dans cette profession, réunir un assez vaste savoir à la connaissance de tous les procédés de l'art dont on doit contrôler les résultats, et à une disposition d'esprit toute particulière.

Nous avons dit, en parlant des compositeurs, qu'après l'*imposition* dans des châssis en fer de toutes les pages qui constituent une feuille d'un format quelconque, on tirait sur ces formes une *épreuve*: cette épreuve est remise par le prote entre les mains d'un correcteur spécialement

chargé de la première lecture. Ce dernier, après s'être assuré que l'imposition est bonne, c'est-à-dire que les pages paires et impaires tombent bien les unes sur les autres, plie sa feuille et collationne, soit seul, soit avec un collègue, le travail des compositeurs avec l'original manuscrit ou autre qui leur a été confié, et relève à mesure les fautes d'orthographe et de ponctuation, les omissions et les inexactitudes qu'ils ont commises. Cette lecture faite, les ouvriers corrigent sur le plomb, c'est-à-dire dans les caractères qu'ils ont assemblés, toutes les fautes découvertes par le correcteur; mais, quelle que soit l'attention portée dans l'exécution de cette double besogne, il est impossible que la nouvelle épreuve que l'on tire soit sans fautes; on l'envoie néanmoins à l'auteur ou à l'éditeur pour qu'il révoque son travail. Si celui-ci n'est pas exercé par une longue habitude à la correction typographique, on peut être sûr qu'il n'apercevra pas nombre de fautes d'orthographe et même de contre-sens qui échappent trop souvent au correcteur *en première* ou aux compositeurs : il ne trouve rien à reprendre, ou il se contente de rectifier le style de quelques phrases et de changer quelques idées; nous dirons même en passant que plusieurs auteurs sont dans l'usage d'attendre les premières épreuves de leurs ouvrages pour refondre tout leur travail, ce qui est fort onéreux pour les éditeurs; mais il est vrai de dire que les idées changent pour ainsi dire de physionomie à l'impression, et qu'il est beaucoup plus aisé de perfectionner son style sur des épreuves que sur un manuscrit déjà raturé.

L'auteur renvoie son épreuve corrigée à l'imprimerie; mais, soit qu'il la rende de suite bonne à tirer, soit qu'il en redemande plusieurs fois de nouvelles (et quelques-uns le font jusqu'à dix ou douze fois), elle passe, avant d'aller sous presse, sous les yeux d'un correcteur ordinairement plus ancien et plus expérimenté que le premier, qui, n'ayant plus à collationner, porte une attention sévère sur le sens, l'orthographe, la ponctuation, l'arrangement typographique et même sur les lettres gâtées de chaque ligne; il vérifie si les folios, les notes, les premiers et les

derniers mots, les numéros de livre ou de chapitre sont bien en rapport avec ceux des feuilles précédentes et suivantes; enfin il ne laisse échapper, s'il est possible, aucune imperfection autre que celles qui tombent naturellement sous la responsabilité de l'auteur. Presque toujours ces corrections sont nombreuses, et presque toujours aussi on pourrait retrouver des fautes après lui et après dix autres lectures, tant l'esprit humain atteint difficilement la perfection dans ses œuvres!

On comprend bien, d'après un semblable travail, que la personne qui veut s'y livrer doit posséder à fond les langues des ouvrages dont elle lira les épreuves, et une notion plus ou moins étendue de toutes les connaissances humaines, car dans le même jour elle aura tour à tour à examiner des feuilles légères de romans et les pages les plus abstraites des sciences les moins répandues; et l'on croirait avec peine, si l'on n'en avait pas l'expérience journalière, combien les auteurs les plus habiles, les plus profonds, les plus attentifs, préoccupés qu'ils sont de leurs idées, laissent passer de fautes grossières qui sont relevées avant le tirage des exemplaires par la sagacité du correcteur en chef.

Maintenant disons quelques mots des procédés de correction, car une foule d'hommes du monde (et lequel dans ce siècle-ci ne se fait pas imprimer au moins une fois?) sont fort embarrassés pour indiquer clairement aux ouvriers, sur leurs épreuves, les divers changements qu'ils jugent à propos de faire exécuter. Nous laisserons aux manuels typographiques le soin de donner aux gens du métier des tableaux détaillés avec tous les signes usités pour le redressement de chaque imperfection; nous nous contenterons d'indiquer les points les plus importants. D'abord il est nécessaire que toutes les corrections soient portées sur les marges des pages et jamais dans l'intérieur des lignes, afin que l'ouvrier saisisse au premier coup d'œil les diverses indications sans avoir besoin de lire attentivement le texte, ce qui lui prendrait un temps précieux. On tire sur la lettre, le mot ou la phrase à changer, un simple trait perpendiculaire ou horizontal; on

reporte ce signe à la marge à côté de la correction que l'on indique, en ayant soin, si l'on en fait plusieurs dans la même ligne, de placer la première le plus près possible de l'impression et de se réserver le reste de la place pour les suivantes. On a encore soin, pour éviter toute confusion, de n'employer que la marge extérieure, c'est-à-dire celle qui est du côté du folio, et qui est ordinairement plus grande que celle du fond, de telle sorte que les corrections s'indiquent toujours de gauche à droite sur le recto, et de droite à gauche sur le verso.

Il y a, pour certaines corrections, des signes de convention qu'il est bon de connaître parce qu'ils abrègent bien des explications : ainsi, pour indiquer la suppression d'une longue phrase comme d'une simple lettre, il suffit de tirer une barre sur toutes les lignes et de figurer sur la marge, à côté du petit trait perpendiculaire correspondant à cette correction, un *d* (δ) à tête allongée, qu'on nomme *deletatur*, parce qu'il est l'abrégé de ce mot latin qui signifie : *que cela soit effacé*. Pour une transposition, faute qui se renouvelle souvent, il suffit de tracer autour de la ligne ou du mot transposé, ce signe ∞ , qui, reporté à la marge, indique à l'ouvrier ce qu'il doit faire. Souvent il arrive qu'une ou plusieurs lettres sont retournées : il y a encore pour cela un signe convenu (3), bien connu des typographes. Veut-on faire disparaître une espace, une interligne qui lève mal à propos la tête, on met en marge ce signe (\times) usité en algèbre sous le nom de *multiplié* ; demande-t-on plus d'espace entre deux mots ou deux lignes, un dièze (\sharp) fait l'affaire ; veut-on au contraire indiquer un rapprochement, des parenthèses ou droites () ou couchées () évitent toute autre explication. Il est encore d'usage, quand on veut attirer l'attention sur quelque passage, de le souligner une fois (——) si l'on désire qu'il soit seulement en caractères dits *italiques* ; deux fois (====) si on l'aime mieux en PETITES CAPITALES ; trois fois (=====) si on tient à ce qu'il saute aux yeux par l'effet des GRANDES CAPITALES. De même qu'il y a des signes, il y a aussi quelques

termes usités pour désigner les principales fautes : ainsi on nomme *bourdon* tout oubli de mot ou de phrase, *doublon* le défaut contraire, *coquille* une lettre pour une autre. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, s'il est bon que les correcteurs d'imprimerie soient parfaitement au courant des moindres détails de leur art, il suffit aux gens du monde d'expliquer d'une manière bien précise les changements qu'ils désirent, en figurant sur les mots à changer et sur les marges correspondantes des signes semblables qu'ils peuvent varier à l'infini, quand ils ont à faire plusieurs rectifications rapprochées les unes des autres, par des crochets tournés à gauche, à droite, en bas, en haut, de petites croix doubles, simples, triples, etc., suivant le nombre des renvois.

Nous terminerons en exprimant un regret : c'est que la typographie française, sous le rapport de la correction, soit beaucoup déchue de son ancienne gloire. On ne veut pas comprendre que les fonctions de correcteur exigent, outre les connaissances littéraires et typographiques dont nous avons parlé, un aplomb remarquable dans l'esprit, une grande patience d'attention et une vue excellente ; et tous les jours on admet pour exécuter ce travail des jeunes gens fort peu lettrés, tout-à-fait ignorants des procédés de l'imprimerie, insoucians et légers, quelquefois d'une vue très mauvaise, qui, pour un prix très modique, dégrossissent les épreuves en se faisant tenir la copie par des apprentis beaucoup plus ignorants qu'eux-mêmes, dont la lecture fastidieuse et saccadée, ou l'inattention en suivant la lecture du correcteur, occasionne les plus graves erreurs. Nous ne sommes plus au temps où Robert Étienne exposait ses épreuves en public, à la porte des collèges, et donnait aux étudiants une récompense pour chaque faute qu'ils parvenaient à découvrir. Il n'y a pas encore un grand nombre d'années, on voyait un Didot faire consister son ambition à pouvoir mettre en tête d'une édition de Virgile : *Sine menda* (sans faute). Aujourd'hui que, dans un noble but, la diffusion des lumières, l'imprimerie a pris une énorme exten-

sion, la fabrication des livres est devenue une industrie trop répandue et demandant une production trop rapide et trop économique pour que les chefs des imprimeries puissent faire les mêmes sacrifices qu'aux siècles passés. Jadis ils avaient à cœur de lire eux-mêmes les *tierces* ou dernières épreuves de tout ce qu'ils imprimaient, et maintenant leurs protes ne trouvent plus même le temps de se livrer à cette importante occupation, quoique nos plus célèbres typographes, les Didot, les Crapelet, les Fournier et quelques autres, qui comprennent quelle est la véritable source de leur illustration, se distinguent encore par la pureté de leurs éditions. La plupart des spéculateurs en imprimerie cherchent à faire des économies sur le travail des correcteurs et prétendent rejeter sur les auteurs la responsabilité de tout ce qui leur échappe. Il en résulte que beaucoup d'ouvrages criblés de fautes sont mis en vente et peuvent souvent répandre une erreur au lieu d'une vérité. Espérons que les encouragements donnés par le public aux efforts des imprimeurs consciencieux éveillera la sollicitude des autres, et ne nous fera pas déplorer long-temps encore l'absence des réglemens sévères qui jadis étaient en vigueur pour la correction des livres dans les imprimeries françaises. A. R.

CORRECTION (litt., beaux-arts), voy. PURETÉ, DESSIN, STYLE.

CORRECTION (MAISON DE), voy. PÉNITENTIAIRE (*système*) et PRISONS.

CORRECTIONNEL, voy. POLICE et TRIBUNAUX.

CORRÉGE (ANTONIO ALLEGRI) (il signait quelquefois LIETO), surnommé *Correggio*, du lieu où il naquit en 1494, a obtenu de la postérité le titre de divin, qu'il ne partage qu'avec Raphaël et Murillo. Son nom, célébré par les poètes, rappelle ces idées gracieuses, douces, aimables, qui font le charme des productions de son pinceau. C'est devant l'un de ses ouvrages à Parme qu'Annibal Carrache, transporté d'admiration, s'écria : « Quelle vérité ! quel coloris ! quel caractère ! tout ce que je vois ici me confond. » « Nous autres, écrivait-il à Augustin, son frère, nous peignons comme des hommes ; Corrége peint comme un ange. »

Malgré tant de mérites, les contemporains d'Allegri se sont peu occupés de lui ; à peine s'ils nous ont conservé quelques détails sur sa vie et ses travaux. Parmi les écrivains qui ont voulu remplir la lacune laissée dans l'histoire de l'art, les uns le font naître de parents pauvres, de basse extraction, et mourir de misère ; d'autres veulent qu'il fût issu d'une famille noble et riche et qu'il ait laissé de grands biens à ses enfants ; il en est qui prétendent, contre toute vraisemblance, qu'il n'eut d'autre maître que la nature et son propre génie : ils font découler de là cette originalité de composition, d'airs de tête, de manière d'ombrer et de colorer ses figures, qui rendent ses ouvrages uniques et inimitables ; plusieurs affirment qu'après avoir reçu de son oncle Laurent les premiers éléments du dessin, il fréquenta l'école de Bianchi, puis celle d'Andrea Montegna, sans s'apercevoir qu'à la mort de ce dernier, en 1506, le Corrège avait à peine 12 ans ; mais aucun ne dit positivement s'il visita Rome ou Venise, s'il étudia l'antique, et à quelle occasion il s'écria ingénument devant la première peinture qu'il vit de Raphaël : *Anch' io son' pittore*, Et moi aussi je suis peintre !

Pour aider à rétablir la vérité de certains faits controversés par les biographes du Corrège, nous dirons, avec Mengs, que les travaux considérables dont Allegri fut chargé, de préférence à Jules Romain et au Titien, prouvent qu'il ne vécut pas dans cette obscurité malheureuse, dans cet éloignement complet des grands déplorés par certains écrivains. Ses compositions ingénieuses, profondément méditées, annoncent un esprit cultivé, un goût ennobli par l'étude des lettres, une science peu commune des règles de l'architecture, de la sculpture, de la perspective et de l'optique ; enfin le soin qu'il mit à perfectionner ses ouvrages, l'emploi des couleurs les plus précieuses et les plus chères, les toiles fines dont il se servit ordinairement, les tables de cuivre sur lesquelles plusieurs ont été peints, et cette dépense excessive que durent lui occasionner les modèles en relief, par un sculpteur habile (Bigarelli), des figures de sa coupole de Parme, annon-

cent en lui un artiste aisé, consciencieux, plus occupé de sa gloire que de sa fortune.

Ce qui caractérise éminemment la manière du Corrège est une grâce de pinceau admirable, une ordonnance vive, féconde et poétique; un grand goût de dessin, une expression délicate et vraie, un coloris enchanteur et vigoureux, quoique lumineux; une harmonie exquise, et surtout cette intelligence du clair-obscur (*voy.*) qui donne de la rondeur et du relief aux objets. De telles beautés peuvent bien faire oublier ces légères incorrections de contours, ce quelque peu de bizarrerie dans les airs de tête, ces attitudes parfois outrées, que des critiques sévères se croient en droit de lui reprocher. Le Corrège a le premier représenté des figures en l'air, et nul autre que lui n'a si bien entendu l'art des raccourcis et la magie des plafonds.

Les principaux ouvrages du Corrège sont: à Parme, la coupole de Saint-Jean et celle de la cathédrale, les deux premières qui furent peintes: l'une, exécutée de 1520 à 1524, représente l'Ascension; l'autre, terminée en 1530, a pour sujet principal l'Assomption. Nous nommerons ensuite le *Saint Jérôme*, conservé à l'Académie, chef-d'œuvre qui fut payé 47 ducats au Corrège, et pour la conservation duquel la ville de Parme offrit vainement un million à Napoléon; ses peintures poétiques et mythologiques dans le monastère de Saint-Paul, qui passent pour les compositions les plus spirituelles, les plus grandioses, les plus savantes qui soient sorties de ses divins pinceaux; à Dresde, la *Nativité de Jésus-Christ*, connue sous le titre de la *Nuit*, tableau prodigieux qui lui valut 40 ducats, 208 livres de vieille monnaie de Reggio; la *Madeleine couchée à l'entrée de sa grotte*, petit tableau de 18 pouces de large qu'Auguste III acquit pour 6,000 louis d'or; à Vienne, *Jupiter et Io*; à Paris, *Jupiter et Antiope*, *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie* avec l'enfant Jésus.

Le Corrège mourut en 1534, d'une pleurésie qu'il gagna en rapportant à pied chez lui le prix d'un ouvrage qui lui fut payé en monnaie de cuivre. Quoi-

que chef de l'école de Parme, le grand artiste eut plus d'imitateurs que d'élèves. Parmi ceux qui passent pour avoir reçu ses leçons, on ne peut guère citer avec certitude que son fils POMPONIO, né vers 1520 et mort dans un âge avancé, Fr. Capelli, G. Giarola, Antonio Bernieri, qui, né à Correggio comme son maître, a été quelquefois confondu avec lui, et Bernardo Gatti, le plus habile de tous. Ses imitateurs par excellence sont les Mazzuoli, dits les Parmesans, Anselmi, Rondani et le Baroche. Prud'hon, parmi les modernes, a le plus approché de la manière du Corrège. L. C. S.

CORREGIDOR en espagnol, *corregedor* en portugais, nom d'une magistrature importante et ancienne chez ces deux peuples. En Espagne le *corregidor* était le premier fonctionnaire public dans les villes et districts qui n'étaient pas le siège d'une audience royale ou qui n'étaient pas régis par un gouverneur. Il était à la fois juge, administrateur et chef du corps municipal. Toutefois le *corregidor* n'était qu'un juge inférieur, des décisions duquel on pouvait appeler aux audiences royales. Il en était de même en Portugal, où son titre était à peu près synonyme d'*ouvidor*, et où il était toujours à la tête de la *comarea* ou du district, dont il administrait la justice et la police; il y jugeait au civil et au criminel, et formait la seconde instance pour les procès peu importants qui avaient été soumis d'abord aux juges *da fora*. Lisbonne avait dix *corregidores*, savoir: quatre pour le civil et six pour le criminel. La plupart des *corregidores* en Portugal étaient nommés par le roi; la reine, la maison de Bragance, celle de l'Infantado avaient aussi le droit d'en nommer quelques-uns. Depuis l'introduction du régime constitutionnel en Espagne et en Portugal, le *corregidorat* a été modifié: ce n'est guère plus qu'une administration de district. D-G.

CORRÉLATION (*relatio cum*), terme didactique employé pour désigner la relation commune et réciproque entre deux choses. La nature propre de la corrélation consiste dans le rapport de deux qualités dont l'une ne peut se concevoir sans l'autre; *pieux* et *jeune* sont des

termés de *corrélation*. Si je pense ou si je parle d'un homme comme *père*, un homme considéré comme *fils* sera son *corrélatif*, et *vice versa*. Cette définition paraît si juste que, dans la pensée ou dans la conversation, on voit en un moment deux êtres, qui ont un rapport essentiel entre eux, prendre et perdre alternativement la dénomination de *corrélatif*, selon que l'un est rappelé à l'occasion de l'autre; c'est toujours celui qui est rappelé et qui entre qui prend le nom de *corrélatif*. Mais si ce corrélatif ou la corrélation devient l'objet principal de la pensée ou de la conversation, il cède de suite cette dénomination de *corrélatif* à celui dont on a cessé et dont on recommence à s'occuper. F. R.-D.

CORRESPONDANCE, *commercium epistolicum*, communications suivies qui se sont établies entre deux ou plusieurs personnes au moyen de lettres. On distingue différentes sortes de correspondance: la correspondance est administrative, politique, diplomatique, commerciale, particulière ou privée et familière. Il en sera traité aux mots LETTRE et STYLE ÉPISTOLAIRE. Le véhicule ordinaire de la correspondance est la poste (*voy.*); cependant elle peut aussi s'établir par des signaux et par le télégraphe (*voy.*). La correspondance commerciale occupe, dans les grandes maisons, des employés ou commis spéciaux dont on exige la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères. La correspondance d'un homme public sert merveilleusement à faire connaître son caractère, sa position, ses talents, et à répandre plus de jour sur les événements auxquels il a participé. La correspondance de Cicéron, celle de Pline-le-Jeune, etc., sont du nombre des plus précieuses reliques de l'antiquité; celle de Muret et de quelques autres humanistes sont des modèles de grâce et de correction du style; en langue française, la correspondance de madame de Sévigné est véritablement le type du genre parmi les modernes; celle de Voltaire, de Grimm, de Diderot nous initient profondément dans tous les secrets des coulisses ou théâtrales, ou politiques, ou sociales; celle de Jean de Müller, en allemand et en français, est un vaste réper-

toire de science, de faits et d'idées. On a imprimé une grande partie de la correspondance de Frédéric II, roi de Prusse, de Catherine II, de Napoléon, etc. Dans les états constitutionnels les gouvernements donnent souvent communication de celle qu'ils entretiennent avec leurs agents diplomatiques ou avec les cabinets étrangers. Les *correspondances galantes* ont à diverses époques excité l'attention du public. Quelquefois des journaux d'un contenu grave, comme celui du baron de Zach l'astronome, ont également pris le titre de *Correspondance*.

CORRESPONDANT DE HAMBOURG (*Hamburger Correspondent*). C'est le titre d'un journal allemand très ancien, très répandu dans le nord et à l'est de l'Europe, et justement estimé dans le commerce pour la promptitude avec laquelle il fait connaître toutes les nouvelles qui l'intéressent. Quelquefois il ouvre ses colonnes, du reste très étroites et mal imprimées, à des communications qui lui sont faites par les gouvernements étrangers. Cette feuille politique, commerciale et faiblement littéraire, a été fondée à Hambourg en 1721 par l'imprimeur Grund, dont la famille en a encore la possession. Elle parut depuis cette année sans interruption jusqu'à l'occupation de Hambourg par les Français, où elle fut momentanément remplacée par le *Journal du département des Bouches-de-l'Elbe*; mais bientôt elle reprit sa place, et elle compta, dans ses époques les plus florissantes, jusqu'à 30,000 abonnés. Dans les temps ordinaires elle en a de 10 à 15,000. Un autre journal allemand d'un titre analogue jouit d'une grande vogue au-delà du Rhin: c'est le *Correspondant de Nuremberg* (*Nürnbergischer Correspondent von und für Deutschland*), qui paraît depuis environ 20 ans. J. H. S.

CORRÈZE (DÉPARTEMENT DE LA), l'un des deux que forme l'ancien Limousin, compris dans la région du Midi et borné au N. par les départements du Puy-de-Dôme, de la Creuse et de la Haute-Vienne; à l'E. par ceux du Puy-de-Dôme et du Cantal; au S. par ceux du Cantal, du Lot et de la Dordogne; à l'O. par ceux de la Dordogne et de la

Haute-Vienne. Ce département tire son nom d'une rivière dont le cours y est compris tout entier et qui le coupe en deux parties presque égales; la Dordogne traverse aussi une partie de son territoire, et la Vienne y prend sa source au plateau de Millevaches; après ces deux rivières, la Vezère, qui reçoit la Corrèze et est elle-même un des affluents de la Dordogne, mérite seule d'être signalée. La Vezère et la Corrèze ne sont que flottables; des travaux entrepris dans ces derniers temps pour les canaliser ont été suspendus. Le département ne possède donc, dans l'état actuel, d'autre rivière navigable que la Dordogne, encore ne l'est-elle pas, dans cette partie de son cours, à toutes les époques de l'année. Deux cascades, celle de Treignac et de Gimel, la première formée par les eaux de la Vezère, la seconde par une petite rivière qui vient s'y perdre, mériteraient d'être plus souvent visitées; cette dernière se compose de cinq chutes dont la hauteur totale n'a pas moins de 400 pieds. Une autre cataracte également curieuse, le *Saut de la sole*, est formée par un affluent de la Dordogne, dans les environs de la petite ville de Bort, où l'on remarque encore une chaîne imposante de colonnes basaltiques appelées les *Orgues de Bort*. Des restes d'antiquités gauloises, romaines et du moyen-âge, qu'on retrouve fréquemment parmi les sites les plus pittoresques, s'ajoutent à ces curiosités de la nature pour fixer l'attention de l'explorateur éclairé.

Le sol de la Corrèze est en général médiocre; il faut néanmoins excepter quelques vallées qui présentent d'excellentes terres et de beaux pâturages. Dans la partie septentrionale, des montagnes, dont le mont Oudouze est le point le plus élevé, forment la limite entre les bassins de la Loire et de la Dordogne; plusieurs chaînes secondaires, couvertes de bouleaux, de hêtres, surtout de châtaigniers, sillonnent le département en divers sens. On peut y chasser le loup, le renard et quelques sangliers; les richesses minérales qu'elles renferment sont importantes, mais faiblement exploitées. Le département possède du cuivre, du fer, du plomb argentifère, de la houille, etc.; il y a à

Donzenac des ardoisières considérables. Le granit, le quartz, diverses pierres à bâtir se trouvent sur plusieurs points.

Le climat est généralement froid, surtout dans les parties montagneuses; la neige se maintient quelquefois sur le sol à une épaisseur de quelques pouces pendant plusieurs semaines; l'été est court et très chaud. Les vents soufflent le plus ordinairement du nord et de l'est; les changements souvent très brusques de la température occasionnent des affections rhumatismales opiniâtres; les goîtres et les scrofules sont héréditaires dans beaucoup de familles qui habitent les cantons montagneux.

L'agriculture est encore peu avancée dans la Corrèze, bien que la population y soit en général laborieuse et intelligente. Le défaut d'instruction et le manque de capitaux sont les deux causes principales du peu de développement de cette branche d'industrie; l'établissement assez récent d'une ferme-modèle aux environs de Tulle pourra exercer une heureuse influence pour accréditer les bonnes méthodes de culture. On récolte le froment (dans le seul arrondissement de Brives), le maïs, le seigle, et surtout le sarrasin, dont le produit forme, avec la châtaigne et la pomme de terre, dont la culture s'étend de plus en plus, la base principale de l'alimentation dans les campagnes. L'assolement est en général biennal; on se sert, pour labourer, de bœufs qu'on attelle à une charrue peu perfectionnée, et qui, dans certains cantons, est parfaitement conforme à celle qu'employaient les Romains; l'art de l'irrigation pour les prés est assez bien entendu, mais les prairies artificielles sont encore très rares. La vigne réussit dans les arrondissements de Brives et de Tulle, et quelques crus sont estimés. Voici la répartition du sol entre les diverses cultures: sur les 582,803 hectares, ou 295 lieues carrées, qui constituent la superficie totale du département, les terres labourables comptent pour 155,396 hect.; les prés, 73,069; les vignes, 15,203; les bois, 31,044. Les landes et bruyères n'occupent pas moins de 164,330 hectares, c'est-à-dire près du tiers du sol. Ces terrains servent toutefois de pâtis à de nombreux troupeaux; on

fait monter à environ 200,000 le nombre des moutons qui vivent dans le département et produisent 450,000 kilogrammes d'assez bonnes laines; on y compte aussi environ 50,000 chèvres, 80,000 porcs et 50,000 bêtes à cornes (race bovine), dont on engraisse une assez grande quantité pour les marchés de la capitale. Quant aux chevaux, l'élève en est sans importance; la race limousine, autrefois si estimée, a beaucoup dégénéré pendant la révolution, et l'on fait aujourd'hui de vains efforts pour la relever au moyen du haras de Pompadour. Le nombre des chevaux dans le département est de 6,500 environ; on élève avec plus de succès des mulets qui sont dirigés sur les marchés du nord de l'Espagne.

L'industrie manufacturière et commerciale est dans un état moins satisfaisant encore que l'agriculture. Une vaste filature à Brives, quelques forges et fourneaux, la houillère de Lapeau, trois papeteries, des tanneries, des verreries, etc., sont des établissements industriels qui n'ont que peu d'importance; la seule fabrique d'armes de Tulle est d'un haut intérêt pour le pays, dans lequel elle verse chaque année près d'un demi-million: elle occupe environ 1,000 ouvriers, dirigés au compte d'un entrepreneur par des officiers d'artillerie, et peut livrer annuellement de 30 à 36,000 fusils au prix de 34 fr. 80 c. Brives est le centre d'un commerce de truffes assez productif. Quant à l'espèce de dentelle appelée *point de Tulle*, que la conformité de nom fait souvent rapporter au chef-lieu de la Corrèze, elle n'y est pas fabriquée, non plus que dans aucun autre lieu du département. Le nombre des foires est de 638, entre lesquelles celle de la Saint-Clair, à Tulle, appelle surtout un nombreux concours. Plus de 200 communes sont encore privées de foires. Les relations entre les diverses parties du territoire s'établissent au moyen de 5 routes royales et de 7 routes départementales confectionnées d'après le système de Mac-Adam, bien entretenues, et dont le parcours total est de 655,378 mètres. Les ponts sont nombreux et quelques-uns méritent d'être remarqués, entre autres le pont suspendu jeté à Argentat sur la Dordogne, et dont

la longueur est de 500 pieds tout d'une portée; il a été construit en 1828 par M. Vicat.

Le département se divise, sous le rapport administratif, en 3 arrondissements de sous-préfecture (*Tulle, Brives et Ussel*), en 29 cantons et 291 communes. La population est de 294,834 habitants sur lesquels on compte 58,130 propriétaires et 857 électeurs qui élisent 4 députés. Le mouvement de la population a été en 1830: mariages, 2,648; naissances, 9,471, dont 466 enfants naturels; décès, 6,867, dans ce nombre 3 centenaires; excédant des naissances, 2,604. Cette population fournit annuellement à l'armée 833 jeunes soldats; le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 59,051, dont près de moitié sur les contrôles du service ordinaire. La portion contribuable de la population a payé au trésor en impôts divers, en 1831, 4,067,803 fr. 10 c., et elle en a reçu, pour les divers départements administratifs, 2,563,442 fr. 44 c. La somme totale du revenu territorial est évaluée à 7,715,000 fr.

La Corrèze fait partie de la 20^e division militaire; les tribunaux ressortent de la cour royale et les écoles de l'académie universitaire de Limoges. *Tulle*, ville de 8,689 habitants, est le siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Bourges; on compte dans le département plusieurs séminaires et collèges; le nombre des écoles primaires est de 131; elles sont fréquentées par 3,068 élèves, dont un cinquième du sexe féminin; plus de 200 communes manquent encore d'écoles. En 1834 on comptait un écolier sur 128 habitants et un accusé sur 17,000. P.A.D.

CORRIDOR, espèce de galerie longue et étroite servant de dégagement à plusieurs chambres, ou de communication d'une partie à l'autre d'un bâtiment. Le corridor est surtout employé dans les maisons où l'on vit en communauté, et encore dans celles où les pièces doivent être séparées les unes des autres pour le besoin d'un service quelconque. Ainsi on le trouve toujours dans les couvents, les collèges, les casernes, les auberges, les châteaux et les ministères.

Nous citerons comme corridors éton-

nants par leur longueur ou leur développement, ceux du couvent des Bénédictins, à Catane (Sicile); ceux du ministère des finances à Paris, et tant d'autres qu'on retrouve dans quelques-uns de nos châteaux et dans nos immenses casernes.

Le corridor ne paraît pas susceptible de décoration; ses proportions, bien différentes de celles des galeries, annoncent assez qu'il est employé dans un but d'utilité seulement: aussi n'est-il pas toujours heureux dans la disposition d'une maison, où fréquemment il rompt l'harmonie du plan; puis cette nudité que présentent presque toujours ses murs n'est pas d'une unité parfaite avec les pièces décorées souvent avec luxe, ce qui engage l'architecte à l'éviter autant qu'il le peut.

ANT. D.

CORROI. C'est, dans l'architecture hydraulique, une couche plus ou moins épaisse d'argile et même de terre franche appliquée dans le but d'empêcher les filtrations de l'eau. Les corrois s'emploient le plus ordinairement pour le lit des rivières factices dans les parcs, pour celui des canaux, des réservoirs, des viviers, etc., lorsque le fond en est perméable. On peut appeler aussi *corroi* ce noyau d'argile battue que l'on met quelquefois dans le sens de la longueur d'une digue, ainsi que cela s'est pratiqué à celle des grands réservoirs de Glencorse-Burn en Écosse.

L'argile ou glaise est la matière qu'on préfère généralement pour les corrois. L'épaisseur des couches qu'on applique varie suivant que le fond est plus ou moins sujet au frottement. Dans une rivière où l'eau est rapide on ne donne jamais au corroi une épaisseur moindre de 0^m, 75; dans une pièce d'eau tranquille, 45 à 50 centimètres suffisent, le dépôt de vase qui s'y forme aidant à combattre les filtrations. Pour le glaisage derrière les murs on se contente d'une couche de 32 centimètres.

Un objet qui doit toujours fixer l'attention dans l'établissement des corrois, c'est le retrait qui a lieu dans l'argile; car bien qu'elle soit presque toujours employée dans des bassins pleins d'eau, ceux-ci peuvent souvent se trouver à sec par une cause quelconque, et alors le lit d'argile, par son retrait, se fendille et

n'est plus propre à retenir les eaux. Le meilleur moyen d'obvier au retrait de la glaise est de la pénétrer d'une grande quantité de petites pierres ou de gravier pur qui, en divisant ses molécules, facilitent peu à peu l'évaporation de l'humidité, empêchent toute déliaison par leur ténacité, et atténuent ainsi les effets funestes de la dessiccation. C'est ce moyen qu'on a employé pour l'exécution du fond des bassins des docks de Sainte-Catherine à Londres.

M. l'ingénieur Polonceau, persuadé que le glaisage est un moyen efficace pour combattre les filtrations, s'est appliqué à le perfectionner dans ce qui a rapport à sa dessiccation et à sa ténacité. Ses corrois sont composés d'une partie en volume de chaux éteinte, de 20 à 25 parties d'argile délayée en bouillie claire, et de 80 à 100 parties de sable ou de gravier, selon que l'argile est plus ou moins grasse. On commence par délayer l'argile, on y verse ensuite la chaux également délayée à l'état d'un lait très épais; cette pâte onctueuse se jette après dans un bassin de sable ou de gravier, puis on mêle ces matières vigoureusement avec un rabet, si l'on ne veut pas que les couches formées de ce mélange donnent passage à l'eau. Un corroi ainsi composé est parfaitement imperméable; il n'est susceptible d'aucun retrait et peut s'employer à une faible épaisseur. Il est bien de lui donner 15 à 20 centimètres pour les petits bassins et pour les grandes surfaces 30 à 45 centimètres qu'on étend en plusieurs couches. Un des grands avantages de cet enduit, c'est que la gelée ne peut altérer ses propriétés, et, quoique d'une certaine ténacité, il est encore assez flexible pour céder sans se désunir aux petits mouvements de terrain causés par les tassements ou par les alternatives de l'humidité et de la sécheresse.

ANT. D.

CORROSIF, voy. CAUSTIQUE.

CORROYEUR, nom donné à celui qui travaille de nouveau les cuirs déjà tannés et qui n'ont pas encore subi assez de préparation pour être employés à divers usages. Avant cet emploi il a fallu donner du brillant, de la couleur et de la souplesse au cuir, et c'est en quoi consiste l'art du corroyeur. Pour y parvenir, il

détrempe, refoule, passe à l'huile, met au suif, teint et lisse les cuirs avant de les livrer au commerce. On soumet au corroi ou corroyage tous les cuirs tannés qui ne sont pas cuirs forts et qui ne sont pas destinés à faire des semelles; ils servent ensuite aux cordonniers, aux selliers, aux bourreliers, coffretiers, relieurs, etc. Le corroyage se réduit à quatre opérations principales dont nous allons donner sommairement une idée. 1° On défonce les cuirs en les mouillant fortement avec un balai trempé dans l'eau, en les mettant ensuite sur une *claire* construite exprès pour faciliter le ramollissement et l'adoucissement de chaque partie, en les foulant, soit avec le talon de gros souliers appelés *souliers de boutique*, soit avec la *bigorne*, espèce de masse en bois; enfin en rendant les épaisseurs égales, ce à quoi l'on parvient en enlevant les *drayures*, couches plus ou moins légères de la peau; 2° on passe avec force sur les cuirs la paumelle ou *pomelle*, instrument de bois dur, couvert de cannelures, avec lequel on fronce ou rebrousse la peau et on lui donne un grain plus ou moins fin; 3° on l'étire pour lui donner une épaisseur uniforme, et l'ouvrier se sert pour cela d'une plaque de fer ou de cuivre appelée *étire*, au moyen de laquelle il ratisse les endroits épais et fait refluer les parties épaisses du côté des minces, etc., etc.; 4° on pare à la *lunette*, c'est-à-dire qu'après avoir tendu la peau sur un bâton et avoir attaché le bout qui pend à la tenaille placée à la ceinture de l'ouvrier, celui-ci, armé d'un couteau circulaire appelé *lunette*, râcle les parties charnues. Cette opération demande beaucoup de dextérité. Toutes les peaux de veaux, vaches, moutons, etc., passées à l'huile, se parent à la lunette. Il y a des cuirs qui sont aussi soumis à l'*étirage*: c'est ordinairement le cuir de petites vaches ou de petits veaux. Ils sont seulement tannés, corroyés avec les pomelles et durcis avec l'étire. Les cuirs *lissés* proviennent de vaches fortes ou de bœufs. On les passe au suif et on les met en noir. Leur grain est abattu; on les lustre en employant de la bière aigrie, et on les éclaircit avec du jus d'épinevinette.

V. DE M-N.

CORRUPTION (chim.), désorganisation complète au moyen de laquelle une substance a cessé d'être ce qu'elle était, et ne présente plus aucun des caractères distinctifs qui lui étaient essentiels. La corruption diffère donc de l'*altération* en ce que les substances seulement altérées n'ont pas subi un tel changement qu'on ne puisse encore savoir quel rang elles occupent dans l'échelle des êtres. *Voy.* DÉCOMPOSITION.

Certains phénomènes que présentent les corps désorganisés et en état de corruption ont fixé l'attention des observateurs et ont soulevé des questions d'un haut intérêt. On s'est surtout attaché à expliquer l'origine des êtres dont le développement s'opère dans les substances parvenues à l'état de corruption. *Voy.* PUTRÉFACTION. L. D. C.

CORRUPTION (mor., litt.), *voy.* MŒURS, GOUT, etc.

CORRUPTION (droit). Dans le sens de la loi pénale française, un fonctionnaire public de l'ordre administratif ou judiciaire, ou un agent ou préposé d'une administration publique, est coupable de *corruption* lorsqu'il agrée des offres ou promesses, ou reçoit des dons ou présents pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi, même juste, mais non sujet à salaire, ou encore pour s'abstenir de faire un acte qui entrerait dans l'ordre de ses devoirs. Ce crime est puni de la dégradation civique (*voy.*) et d'une amende double de la valeur des choses promises ou reçues, mais qui ne peut être inférieure à 200 fr.; et, si la corruption avait pour objet un fait criminel entraînant une peine plus forte que la dégradation civique, cette peine plus forte devrait être appliquée.

Les mêmes peines sont infligées à celui qui a contraint ou tenté de contraindre par voies de fait ou menaces, corrompu ou tenté de corrompre les personnes ci-dessus désignées, pour obtenir d'elles soit une opinion favorable, soit des procès-verbaux, états, certificats ou estimations contraires à la vérité, soit enfin tout autre acte de leur ministère. Toutefois les auteurs de tentatives de contrainte ou de corruption, lorsqu'elles n'ont eu aucun effet, sont simplement punis de 3 mois

à 6 mois de prison, et de 100 fr. à 300 fr. d'amende.

Lorsqu'un juré ou un juge prononçant en matière criminelle se laisse *corrompre* soit en faveur, soit au préjudice de l'accusé, il est puni de la réclusion, outre l'amende double de la valeur des choses promises ou reçues; et si, par l'effet de la corruption, l'accusé a été condamné à une peine plus forte que la réclusion, cette peine, quelle qu'elle soit, est encourue par le juré ou le juge.

Le corrupteur ne peut, dans aucun cas, se faire restituer les choses qu'il a livrées comme prix de la corruption, ou leur valeur: elles doivent être confisquées au profit des hospices du lieu où la corruption a été commise. E. R.

CORSAIRE, navire armé par des particuliers pour *courir sus* aux bâtiments de commerce des nations avec lesquelles on est en guerre. Le corsaire a besoin d'une autorisation de son gouvernement. Le capitaine du bâtiment corsaire est lui-même appelé *corsaire* (*corsale, corsare, corsaro, corsario*): le nom italien est dérivé de *corsa*, course. La basse latinité avait *corserius* pour désigner le bateau léger capable de courir. Tout cela, au surplus, provient du verbe latin *currere*, dont la prononciation antique *currere*, a presque passé dans le *corserius* et les *corsare, corsario*, etc. La vie des corsaires était une vie spéciale, qu'on a d'ailleurs fort exagérée pour en faire ce type grotesque des marins de théâtre qui ressemblent si peu à nos marins d'aujourd'hui et n'ont jamais bien représenté peut-être ceux d'autrefois. La *course* a des fastes glorieux; il y a des noms de corsaires qui ont acquis une juste célébrité. Dans la dernière guerre, Surcouff fut un des plus braves et des plus renommés. Sous Louis XIV, Jean-Bart, Duguay-Trouin, du Casse et quelques autres commencèrent par la course, qui d'ailleurs consistait alors en armements faits par des négociants à de certaines conditions débattues avec le roi. L'expédition du Brésil fut une entreprise particulière, un fait de course. On voit que cela est fort différent de la course tentée par de petits navires, allant seuls écumer la mer, comme on la pratique

aujourd'hui. Voy. COURSE, LETTRE DE MARQUE et PRISE. A. J-L.

CORSE, grande île de la Méditerranée, située près des côtes de l'ancienne Étrurie, dont elle se trouve séparée par l'île d'Elbe (*voy.*), et appartenant au même système volcanique. Une chaîne de montagnes élevées traverse l'île du sud au nord; le noyau primitif est le Monte-Rotondo. D'une part elle est liée à l'île de Sardaigne, de l'autre elle nous paraît faire partie des Alpes et des Apennins, qui baignent leurs pieds dans les profondeurs de la Méditerranée et s'abaissent en touchant le vaste golfe de Gênes. Depuis l'extrémité du cap Corse jusqu'aux bouches de Bonifacio, l'île de Corse a 240 kilomètres de longueur, et depuis la pointe de l'étang de Diana, situé à l'ouest, jusqu'au cap d'Orchino, à l'est, sa plus grande largeur est de 90 kilomètres. Tout le circuit des côtes, exactement mesuré, donne 750 kilomètres. Elle est coupée naturellement en deux parties fort inégales: la première est nommée, par rapport à Bastia, *Di quà da i monti*: elle excède d'un tiers la seconde appelée *Di là da i monti*.

Sous le gouvernement des Génois la Corse était divisée en dix juridictions et quatre fiefs; sous le gouvernement insulaire, elle eut neuf provinces contenant un nombre plus ou moins grand de paroisses. Cette division fut conservée lors de la réunion à la France, en 1769. En 1790 l'île fut partagée en deux départements: le Golo et le Liamone. En 1811 on a réuni ces deux départements en un seul et placé le chef-lieu à Ajaccio.

Au rapport de tous les écrivains de la haute antiquité, la Corse* était très peuplée; mais les longues guerres qu'elle eut à soutenir contre les Carthaginois, puis contre les Romains, les troubles qui se prolongèrent depuis l'invasion des Goths jusqu'à la domination des Génois, et depuis cette époque d'une tyrannie sombre et farouche jusqu'en 1769, firent singulièrement varier le chiffre de sa population. En 1729, un recensement fait avec soin donna 220,000 âmes; celui de 1740 n'était plus que de 120,380 habitants; 29 ans plus tard on trouva 130,000

(*) Anciennement *Cyrne*, en grec *Kyrnos*, S.]

âmes; en 1789, les états dressés sur la demande de l'Assemblée nationale constituante, firent monter la population à 247,000; Necker ne la porta qu'à 124,000. Dans la première année du XIX^e siècle, le nombre des individus de tout âge et de tout sexe s'est trouvé être de 166,813; en 1810, il était de 174,702, et en 1830, de 195,407.

Considérée géologiquement, la Corse est composée au sud et à l'ouest de terrains presque entièrement granitiques; le point le plus élevé (le Monte-Rotondo) a 2,763 mètres d'*altitude* (et par ce mot qu'il serait bon d'adopter, on entend ici l'élévation au-dessus du niveau de la mer); les neuf autres, qui ont plus de 2,000 mètres, sont : le Monte-d'Oro, 2,652; le Monte-di-Paglia-orba, 2,650; le Monte-Cardo, 2,500; le Monte-Padro, 2,458; le Monte-Artica, 2,440; le Monte-Renoso, 2,257; le Monte-Ladroncello, 2,135; le Monte-dell' Incudine, 2,056; et la Punta-della-Capella, 2,049. Les calcaires analogues à ceux des Alpes et du Jura se font remarquer sur la côte orientale, un peu au nord du golfe de Porto-Vecchio, et sur la côte nord-ouest au fond du superbe golfe de San-Fiorenzo. Les calcaires les plus récents et les grès appartenant à la dernière époque du séjour de la mer se rencontrent à l'est, surtout le long du Fium'orbo et du Tavignano, au midi dans les environs de Bonifacio. Suivant le système de M. Élie de Beaumont, la date du soulèvement des montagnes de la Corse est placée entre le commencement et la fin de la période tertiaire.

L'île est riche en métaux; les Romains en tiraient de l'excellent fer. Les filons de cuivre de Linguizetta sont perdus; ceux de Valdica ont donné du cuivre natif; le plomb argentifère de Farinoletta et de l'Argentiera, près San-Fiorenzo, encouragea l'exploitation. L'alun existe dans diverses localités. Parmi les roches, il faut citer de très belles serpentines, des granites gris, roses, verdâtres; des porphyres d'un très beau vert; le superbe granite orbiculaire du revers occidental des montagnes della Cagna, aux environs de Sartène et d'Olmeto.

De nombreux cours d'eau sillonnent

la Corse dans sa largeur : aucun n'est navigable; les plus importants sont au nombre de sept, savoir : deux à l'est, le Golo et le Tavignano; cinq à l'ouest, le Fango, le Liamone, le Gravone, le Tavaro et l'Ortolo. L'on y trouve des eaux thermales dans plusieurs endroits; celles de Orezza, de Sant'-Antonio, de Fium'orbo et de Guagno méritent une mention particulière. Des différents lacs, le plus considérable, celui de Biguglia, est long de 13,000 mètres. Celui de Diana formait autrefois le port de l'antique cité d'Aleria. Les quatre de l'intérieur, de Nino, de Monte Rotondo, de Monte-d'Oro et de Restbnica, nous paraissent occuper la place d'anciens cratères. Le premier, par suite d'un soulèvement, a très peu de profondeur; il n'est guère, depuis les grandes chaleurs de l'année 1828, qu'un vaste marais dont les bords fournissent d'excellents pâturages.

Grâces à l'élévation des montagnes et à la présence des forêts qui les couvrent, le climat de la Corse est généralement sain; les chaleurs y sont tempérées par les brises de mer; le froid est piquant dans les parties élevées. Sur les plages d'alluvion, des exhalaisons quelquefois dangereuses en éloignent les hommes et les animaux pendant l'été. Le vent du sud-est, le *sirocco*, fatigue péniblement sur toute la portion de l'île qui regarde l'Italie. A l'opposé, c'est le désastreux *libeccio*, qui apporte la pluie, la neige et déracine les arbres les plus forts.

Boccone, Valle et Allioni ont dressé la flore de la Corse; depuis, elle a été augmentée de 150 espèces nouvelles dues aux explorations de plusieurs botanistes. Sous le rapport de la zoologie, on doit citer le mouflon, qui habite les lieux les plus escarpés, surtout le Niolo, et les débris fossiles des villages de Santa-Lucia et Le Ville.

Quant aux productions du sol, le pays a tous les éléments de la vraie richesse; il ne demande, pour en jouir, que des bras, qu'une volonté bien soutenue. La culture du coton herbacé réussit à merveille; celui de Siam y conserve sa blancheur et sa perfection; celui de Nankin s'y est tellement naturalisé qu'il vient partout; la canne à sucre vé-

géta vigoureusement pendant quelques années au cap Corse; le caféier et le nopal des cochenilles vinrent très bien à Cargese et sur les rives du Liamone et du Gravone; le mûrier blanc et le broussonnetie trouvèrent dans toute la partie orientale des situations si favorables qu'on les vit croître rapidement; le tabac y prend le goût, les qualités et la couleur du tabac de La Havane; les terres à blé rapportent communément neuf pour un et quelquefois quinze. Cependant la Corse ne peut point encore être regardée comme un pays agricole: le temps efface lentement les vastes landes, les nombreux marécages, les lieux arides qui couvrent les plaines pittoresques, ornements des plages; la bêche et la charrue, long-temps confiées aux mains débiles des femmes et des enfants, sont peu à peu reprises par l'homme. Depuis 1809, époque où l'auteur de cet article publia un mémoire pour amener à des améliorations possibles*, l'aisance des petits propriétaires a augmenté, des défrichements ont été entrepris, les vergers et les jardins, agrandis, fermés de haies vives, se sont enrichis; et ces mêmes insulaires, durant des siècles réduits à vivre de lupins, de pois, de lentilles, de bouillies faites avec des grains grossiers ou des châtaignes grillées et écrasées avec des pierres, sont aujourd'hui mieux nourris et dans la voie du progrès. L'olivier, surtout la variété dite *il morajolo* (qui est l'aglandau de nos départements du sud-est), prospère dans les cantons de Canale, Monte-Grosso et de la Balagna. Le chêne blanc y acquiert souvent une grosseur presque incroyable; les pins y montent très haut: le plus élevé de tous (le *laricio*) file une tige droite de plus de 80 mètres; le buis y devient très gros et forme des bois entiers dans l'intérieur de l'île.

L'histoire politique de la Corse est si étroitement liée à celle de l'Italie et de l'état de Gênes que nous renvoyons à ces deux articles, ainsi qu'à ceux où il sera question de Paoli et de Théodore de Neuhoff**.

(*) *Considérations sur l'état actuel de l'agriculture en Corse et sur les moyens à employer pour la rendre florissante*; Paris, 1809, in-8°.

(**) On peut consulter aussi Filippini *Istoria di*
Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

Comme tous les insulaires, les Corses ont un caractère particulier, et c'est au milieu d'eux qu'il faut vivre pour être en état de l'apprécier dans les diverses circonstances de la vie publique et privée. Hors de leur île, ils sont corrompus, ambitieux, fanatiques, héros de théâtre, c'est-à-dire toujours posés dramatiquement, sans cesse dominés par des usages, des maladies, des opinions, des aisances qui leur étaient inconnues. En Corse, peut-être plus qu'ailleurs, cette vérité est des plus frappantes. Chez eux, les Corses conservent les traces de mœurs et d'habitudes des âges antiques. Généralement d'une taille moyenne, d'une complexion nerveuse, d'un tempérament bilieux et mélancolique, ils ont l'œil vif, le teint légèrement basané, le verbe haut, le geste animé, plein d'expression; ils regardent les spéculations mercantiles comme avilissantes et sont d'un naturel insouciant. Habités de bonne heure à la frugalité, ils ont peu de besoins; le sol natal leur offre dans la châtaigne, le miel que l'abeille dépose dans les creux d'arbres, et le laitage de leurs chèvres, une nourriture assurée; ils y joignent le gibier qui abonde dans l'île, les poissons que renferment leurs rivières et leurs côtes, la pomme de terre et le sorgho, les vins du cap Corse, qui sont excellents, et les fruits que rapporte le coin de jardin qu'ils cultivent. Ils sont politiques adroits, propres aux affaires, doués de la pénétration la plus vive, calculant très bien les chances que tel événement, que l'action de tel homme peuvent faire naître, et quoique habituellement armés pour leur sûreté personnelle, pour satisfaire à l'horrible besoin de la vengeance qu'on leur inspire dès le berceau, les Corses ne sont point soldats; ils éprouvent de très grandes peines à se soumettre à la discipline militaire. Libres, ils sont intrépides, font aisément abnégation d'eux-mêmes et se lancent avec enthousiasme dans le danger, pourvu que la renommée soit là pour les pro-

Corsica, Turnone, 1594, in-4°, nouv. édition; Pise, 1828-32, 5 vol. in-8°; Stephanopoli, *Histoire de la colonie grecque en Corse*, Paris, 1827, in-8°; et Jacobi, *Histoire générale de la Corse depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, Paris, 1835, 2 vol. in-8°.

clamer, pour illustrer leur pays; esclaves, ils portent à l'excès les vices et les crimes. Rien ne leur coûte alors, ni le mensonge, ni l'audace, ni la bassesse, ni la ruse.

Jaloux à l'excès du sol qui leur appartient, ils mettent tout en œuvre pour repousser l'étranger : s'il est armé, c'est une guerre à mort, une guerre sans relâche; s'il vient pour s'établir dans l'île, même pour y porter une industrie qui profiterait à tous, il faudra céder au préjugé et tout abandonner : témoins les verriers vosgiens, qui ont formé un établissement dans la plaine de San - Pancrazio, non loin de l'embouchure du Golo et de celle du Fiumalto; témoins les prisonniers employés aux défrichements de Galeria, la colonie grecque de Paomia, celle de Cargese, etc. Cependant les Corses aiment, accueillent avec plaisir le voyageur qui visite leur pays; ils jouissent de voir qu'on s'occupe d'eux, et une jouissance que nous leur avons vu goûter avec un charme inexprimable, c'est de contempler, quand ils sont sur le continent italien, les montagnes de leur île.

L'habitude des *vendette*, sollicitée et entretenue par les Génois pour soutenir une autorité mal affermie, s'est ancrée dans toutes les familles, même les plus riches et les plus instruites; ce n'est qu'avec peine que, depuis 1834, on est parvenu à mettre un premier frein à ce faux point d'honneur. Il faut espérer que les progrès de la civilisation finiront par éteindre entièrement une tendance aussi barbare au meurtre et à l'assassinat.

Divers grands hommes sont sortis de Corse. Les lettres citent avec orgueil ce Jean Andrea, évêque d'Aleria, qui présida à la publication des manuscrits les plus intéressants, imprimés à Rome chez les premiers typographes formés par Gutenberg. Comme guerriers, la Corse vante avec raison Rinucio della Rocca, Sampietro, les deux Ornano, Gaffori, Paoli, et surtout Napoléon Bonaparte.

Ajaccio, maintenant la capitale de l'île, présente une population de 9,531 individus, et a reçu, depuis les premières années de ce siècle, le plus d'embellissements. Elle est située sur la côte sud-

ouest, dans un territoire agréable et fertile; son port est moins commerçant que celui de *Bastia*. Cette dernière ville n'a rien perdu de son importance; ses habitants sont généralement plus éclairés que ceux des autres villes. *Corte*, l'ancienne résidence du gouvernement de la Corse et le siège actuel d'une université, *Bonifacio*, *Calvi*, l'île *Rousse*, *San-Fiorenzo* et *Sartene* sont des villes de troisième ordre. Les villages du cap Corse, adonnés à la culture de la vigne et à la fabrication des vins cuits, sont les plus actifs, les plus populeux et les plus riches de toute l'île*. A. T. D. B.

CORSELET, voy. CORCELET.

CORSET, vêtement à l'usage des femmes, qui couvre et serre la partie moyenne et inférieure de la poitrine, et la presque totalité de la région abdominale. On le fait d'ordinaire en toile de coton un peu forte; il est maintenant en général garni d'élastiques et de quelques baleines destinées à empêcher l'étoffe de plisser; un lacet permet de le serrer à volonté. Ainsi construit, le corset soutient la taille, sert à en corriger les imperfections, fournit un point d'appui au ventre, sans comprimer aucun viscère ni gêner aucun mouvement. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore des femmes qui se serrent d'une manière extravagante, et qui portent des buscs d'une consistance beaucoup trop considérable; mais on peut dire que la raison publique a fait des progrès, et que les corsets ne méritent plus les reproches que leur adressaient jadis les médecins et les philosophes. Il est évident que les anciens corsets, si durs, si inflexibles, qu'on serrait outre mesure, exerçaient une fâcheuse compression sur les seins d'abord, puis sur la cage osseuse de la

(*) Le département de la Corse est divisé en cinq arrondissements, qui sont ceux d'Ajaccio, de Sartène, de Bastia, de Calvi et de Corte; il envoie à la Chambre des députés deux membres élus à Ajaccio et à Bastia; le nombre total des électeurs était de 304 en 1834. La Corse forme la 17^e division militaire, dont le siège est à Bastia, ainsi que celui de la cour royale. Elle dépend pour l'instruction publique de l'académie d'Aix, mais un inspecteur particulier est chargé des établissements d'instruction de l'île; l'évêque, suffragant de l'archevêque d'Aix, réside à Ajaccio, ainsi que le préfet. J. H. S.

poitrine, dont la forme, ainsi qu'on l'a prouvé, se trouvait totalement intervertie. On comprend sans peine combien le cœur et les poumons doivent éprouver de gêne dans l'exercice de leurs fonctions, et, comme tous les organes sont solidaires, tous les viscères contenus dans l'abdomen participaient à ce malaise, qui devenait plus fâcheux encore à l'époque de la gestation. Des maladies graves, et particulièrement les déviations de la colonne vertébrale, étaient les suites très ordinaires de ce système vicieux.

Quoi qu'il en soit, il est au moins inutile de faire porter aux jeunes filles des corsets avant l'âge de quinze ou seize ans, époque à laquelle le développement est assez avancé déjà. Il est surtout important de veiller à ce qu'ils soient bien faits; car on a vu des difformités de la taille produites par l'usage des corsets dont les deux épaulettes étaient inégales.

L'orthopédie sait tirer parti des corsets pour guérir les courbures de la colonne vertébrale; elle emploie, suivant les circonstances, soit de simples ceintures élastiques, soit des corsets garnis de baleines et quelquefois de tiges de fer, soit enfin des corsets matelassés pour dissimuler ce qu'on n'a pu redresser. F. R.

CORSINI ou **CAORGINS** (*Caorsins, Caturcins, Caursins, Cawarsins*). On donnait ces divers noms à des marchands italiens fameux par leurs usures, surtout en France, d'où les rois les chassèrent plusieurs fois. On connaît entre autres un édit de saint Louis, du mois de janvier 1268, par lequel ce prince expulsa les *usuriers Caorsins*, laissant toutefois aux Lombards *Caorsins*, et autres étrangers, la faculté de faire le commerce en France, pourvu qu'ils ne fissent aucun gain usuraire. Il existe une ordonnance semblable de Philippe-le-Hardi.

« La peste abominable de ces hommes, dit Mathieu Paris (à l'an 1235), prit de telles forces en Angleterre qu'il y avait à peine un homme qui ne fût enveloppé dans leurs filets; car ils circonvenaient ceux que le besoin pressait, palliant leur usure sous l'apparence du com-

merce, etc. » Puis l'historien que nous venons de citer donne la formule par laquelle ils engageaient leurs débiteurs. Henri III, roi d'Angleterre, les chassa en 1240; en 1250 ils furent rappelés par l'intervention du pape, qui se servait d'eux pour lever ses deniers en Angleterre; mais l'année suivante ils furent de nouveau proscrits et jetés en prison.

Les Caorsins étaient des usuriers, on ne saurait en douter; mais quelle étymologie doit-on assigner à leur nom? Les uns prétendent qu'il vient de la ville française de Cahors, où ils exercèrent long-temps leur industrie, comme ils l'exercèrent depuis à Montpellier, puis à Nîmes. Un passage de l'*Enfer* du Dante (chant XI), et quelques autres autorités tendraient à confirmer cette opinion. D'autres croient qu'il faut faire dériver ce nom de celui des *Caorsini* ou *Corsini*, famille de Florence, laquelle, comme beaucoup d'autres de la même ville et des pays voisins, faisait le commerce dans presque toute l'Europe.

Selon Du Cange, le proverbe *enlever comme un Corsin*, pour dire que l'on conduit quelqu'un de force en prison, vient de ce que les usuriers *Caorsins* étaient fréquemment poursuivis, saisis, jetés dans les fers. Il ne pense pas qu'il faille écrire *enlever comme un corps saint*, par allusion où l'on était de porter sur les épaules, dans les processions, les corps des saints. A. S-R.

CORSO, voy. COURS.

CORT (**CORNEILLE**), dessinateur et graveur hollandais, né à Horn en 1526, et mort à Rome en 1578, passe pour avoir, le premier, traité la gravure en grand. De son école, établie à Rome, sont sortis Aug. Carrache, Ph. Joye, Ph. Thomassin et plusieurs autres graveurs qui, comme lui, ont produit de véritables estampes à tailles larges et nourries, à travaux variés. Il a ouvert à l'ant une ère nouvelle de perfectionnement, et s'il n'est pas toujours arrivé à la couleur, il a prouvé, dans les planches qu'il a gravées sous les yeux du Titien et du Tintoret, pendant son séjour à Venise, qu'il en avait le sentiment. Il ne

lui a manqué, peut-être, pour être l'égal des Bolswert, Vostermann, Bloëmaert, P. Pontius et autres célèbres graveurs de l'école de Rubens, que d'avoir eu, comme eux, l'avantage d'être constamment dirigé par un tel coloriste.

L'œuvre de C. Cort est considérable et très varié. Son burin facile a réussi à la fois dans le portrait, le paysage et l'histoire.

L. C. S.

CORTÈS, mot espagnol et portugais, pluriel de *corte*, cour; il désigne des assemblées d'États propres aux deux royaumes de la péninsule ibérique et qui doivent figurer au rang des plus célèbres institutions parlementaires de l'Europe moderne. Parlons d'abord des Cortès de la monarchie espagnole, ou, comme on les appelle ordinairement, des Cortès *por estamento*.

I. Il faut remonter jusqu'à la domination des Goths en Espagne pour retrouver l'origine de l'antique établissement qui nous occupe. La constitution qu'apporta dans la Péninsule ce peuple germanique fut basée sur les principes consacrés partout vers la même époque par les autres nations de cette race, qui s'approprièrent les divers lambeaux de l'empire romain: la monarchie fut élective. Aussitôt après la mort du roi, les nobles, les évêques, des députés de tout le royaume, formaient une assemblée d'états-généraux qui désignait son successeur. Il arriva que plusieurs monarques appelèrent leurs fils à partager avec eux l'autorité royale, mais ils prenaient soin de faire confirmer ce choix par l'adhésion des États, et ce fut ainsi, comme dans la monarchie des Francs, que se trouvèrent conciliés les deux principes d'élection et d'hérédité. Du reste, la souveraineté résidait incontestablement dans ces assemblées, et le roi, dont elles limitaient le pouvoir, n'était dans le fait que l'exécuteur des volontés nationales librement exprimées par les mandataires du pays.

Ces assemblées semblent, au dire des plus habiles historiens, avoir été de deux sortes: les unes générales, composées de tous les ordres de la nation, plus rarement convoquées et où se décidaient les affaires de haute importance; les autres

plus fréquentes et où étaient appelés simplement les évêques et les grands. Celles-ci représentent les *placita* ou *parlamenta* de notre histoire; on leur donne, dans les annales gothiques, la dénomination de *conciles*, en distinguant soigneusement ces assemblées de celles de même nom qui n'étaient exclusivement composées que d'ecclésiastiques et où ne se discutaient aussi que des matières de foi ou de discipline. Les *conciles* politiques dont il s'agit se perpétuèrent après la conquête du territoire par les Sarrazins; les princes qui maintinrent héroïquement la nationalité espagnole parmi les âpres sommets des Asturies avaient trop besoin du concours des principaux personnages de leur naissant état pour ne pas s'appuyer de leurs conseils. On voit, en effet, fréquemment la trace de ces sortes d'assemblées dans les premiers siècles des nouvelles monarchies d'Espagne; elles sont presque permanentes. Il est difficile de déterminer au juste l'époque à laquelle les députés de la bourgeoisie y furent admis. Quelques écrivains en font remonter très haut la date; mais il faut réfléchir que les premiers *fueros*, ou chartes de communes, sont du commencement du XI^e siècle; l'admission des mandataires de la cité ne doit certainement pas être antérieure aux premières concessions municipales, et il est constant que le préambule de plusieurs actes des XI^e et XII^e siècles ne fait mention que de la présence des nobles et des évêques dans l'assemblée qui les a consentis. Quoi qu'il en soit, en 1188, à l'avènement d'Alphonse IX, on voit définitivement en Castille les députés du troisième ordre figurer dans les états-généraux, appelés aussi dès lors *Cortès*; ils ne cessent plus depuis cette époque d'en faire partie essentielle. Le corps représentatif se trouve ainsi complété.

La forme de l'élection et le nombre des élus varièrent suivant les temps; en principe, lorsqu'il s'agissait de convoquer les Cortès, chaque *concejo* ou commune recevait un ordre spécial émané de la couronne, et sans lequel les citoyens ne pouvaient procéder à l'élection; tous furent d'abord, à ce qu'il paraît, investis du droit d'élire. Le nombre des électeurs

fut réduit dans la suite par des rois jaloux d'échapper au contrôle populaire, jusqu'à Alphonse XI, qui, par un changement subversif de l'ancienne constitution, restreignit, en 1312, le droit aux magistrats municipaux (*regidores*), qui n'étaient qu'au nombre de 24, même dans les villes les plus considérables. Ces corps ayant, par leur institution, le privilège de pourvoir eux-mêmes aux vacances successives dans leur sein, il en résulta que le droit électoral devint une sorte de monopole au profit de quelques familles. Néanmoins ces députés eux-mêmes furent trouvés encore parfois trop indépendants : quelques-uns des successeurs d'Alphonse XI prirent diverses mesures pour se rendre entièrement maîtres des élections ; Henri IV alla même jusqu'à désigner ceux dont il voulait que les électeurs fissent choix ; mais ce despotisme odieux, qui tendait à faire de la représentation nationale une véritable dérision, révolta les esprits. Les citoyens résistèrent et des mouvements insurrectionnels contraignirent le monarque à reconnaître la liberté des élections ; le principe reçut une consécration solennelle dans les Cortès de 1462 et de 1465.

Comme le droit d'élection avait été primitivement accordé aux bourgs alors existants, avec le temps il en résulta un état de choses analogue à celui qui vient d'être renversé en Angleterre par le fameux bill de réforme : une commune sans importance, mais dont l'origine était ancienne, nommait plusieurs députés, tandis qu'une ville considérable, qui datait d'une époque plus récente, n'en élisait qu'un ou pas du tout. Ceci devint une nouvelle source d'arbitraire ; car la couronne restreignit ou étendit à son gré, dans une foule de circonstances, le droit électoral. Plus l'exercice en fut circonscrit et plus les cités privilégiées se montrèrent jalouses de le posséder exclusivement ; celles qui en furent privées, souvent appauvries par les guerres civiles, étaient indifférentes à la perte d'une franchise qui leur eût imposé des charges ; en effet, les communes supportaient les frais d'entretien de leurs députés pendant la durée de la session. Aux Cortès de Burgos, en 1315, 90 villes participèrent aux élec-

tions, et 50 seulement à ceux de Madrid, en 1391 ; il n'y avait plus que 18 villes qui eussent conservé le droit d'élire en 1480. Leurs députés votaient quelquefois pour toute une province et nominativement pour telles cités qui ne se trouvaient plus représentées. Aux Cortès de 1315 on comptait 192 députés élus : ce nombre fut toujours réduit à mesure que décrut celui des villes admises au droit d'élire. Quant aux députés des deux ordres supérieurs, il y eut plus d'irrégularité encore : ordinairement ceux des nobles et des évêques qui se trouvaient à la cour prenaient part aux travaux de l'assemblée ; ils étaient donc, suivant les circonstances et selon le bon plaisir des rois, plus ou moins nombreux. Leurs séances se tenaient dans une enceinte séparée de celle où siégeaient les députés des communes, et il arriva souvent que leurs votes étaient en dissentiment complet avec ceux de ces derniers.

La principale attribution des Cortès consistait à voter les impôts et à en régler la répartition : des monuments authentiques établissent cette prérogative de la manière la plus incontestable ; elle s'étendait jusqu'à contrôler même les dépenses particulières de la maison du roi. En 1258, les Cortès adressant au roi Alphonse X des remontrances, dont les termes attestent la simplicité naïve des temps, lui disaient qu'il leur semblait convenable que le roi et son épouse *dépensassent pour leur nourriture 150 maravedis par jour et pas davantage, et que le roi devait recommander aux gens de sa suite de manger plus modérément.* Le principe que le roi ne pouvait percevoir aucune somme sans avoir obtenu le consentement préalable des députés des trois ordres, est celui que les Cortès défendirent jusqu'à la fin avec le plus de constance et de fermeté. Un grand nombre de leurs actes interdisent, dans les termes les plus formels, la perception de toute taxe illégale, en ajoutant que les lettres-patentes des rois qui en ordonneraient de semblables seraient *obedecidas e no cumplidas*, obéies mais non exécutées, formule singulière par laquelle les Castellans du moyen-âge voulaient sans doute marquer leur respect profond

pour l'autorité royale, même lorsqu'ils croyaient devoir lui résister.

Mais ce n'était pas là la seule attribution des Cortès : ils concouraient aux autres lois importantes et la couronne ne pouvait les abroger sans leur adhésion. Enfin, on les convoquait dans toutes les circonstances difficiles où il s'agissait de prendre une résolution qui dût intéresser la nation tout entière. Un acte d'Alphonse XI, de l'an 1328, porte : « Attendu que l'avis de nos sujets naturels, et particulièrement des députés de nos villes et cités, est nécessaire dans les affaires difficiles de notre royaume, nous voulons et ordonnons... » Toutes les fois donc qu'il y avait à décerner la régence, à confirmer les droits de l'héritier du trône, à décider la guerre ou la paix, les Cortès devaient être convoqués. Il existait du reste une ressemblance frappante entre les formes adoptées pour la convocation et celles qu'on suivait pour réunir un parlement anglais au XIV^e siècle : les lettres de convocation étaient conçues presque dans les mêmes termes ; au jour fixé le chancelier, ou tel autre grand dignitaire, ouvrait la session par un discours dans lequel il invitait l'assemblée à s'occuper spécialement de certaines affaires. Les députés en conféraient ensuite librement, puis dressaient, d'après les instructions reçues de leurs commettants, un cahier de leurs demandes ; le roi y répondait, soit en redressant les griefs, soit en statuant par des lois nouvelles.

Telles furent les Cortès de Castille. La constitution du royaume d'Aragon, quoique à beaucoup d'égards analogue à celle dont nous venons de faire connaître l'institution la plus importante, présente toutefois des caractères particuliers qui méritent d'être signalés. Primitivement la couronne fut, comme dans l'état voisin, à la fois héréditaire et élective ; vers le XII^e siècle, le principe d'hérédité par ordre de primogéniture s'établit et fut mis hors de contestation ; mais, par une exception unique dans la Péninsule, le principe salique s'introduisit dans ce royaume au XIII^e siècle, et les femmes se trouvèrent ainsi, comme en France, exclues de la couronne.

On sait la formule célèbre dont se ser-

vaient les *ricos hombres*, ou barons, auxquels appartient dans l'origine le droit d'élire le monarque, pour l'investir de sa dignité ; ils lui disaient, suivant le témoignage de quelques écrivains, révoqué toutefois en doute par d'autres : *Nous qui sommes autant que vous, nous vous choisissons pour notre roi et seigneur, à condition que vous respecterez nos lois et nos privilèges, sinon, non !* (voy. t. II, p. 138.) Quand le principe d'hérédité se fut établi, les princes rendirent encore hommage au droit d'élection primitivement consacré : ils ne prenaient le titre de roi qu'après avoir prêté solennellement serment dans Saragosse de respecter les lois et les libertés de la nation. Ils semblaient ainsi reconnaître la force du contrat synallagmatique en vertu duquel ils exerçaient le pouvoir et dont la violation pouvait le leur faire perdre.

Les Cortès se composèrent uniquement dans l'origine, en Aragon comme en Castille, des représentants des deux ordres privilégiés ; mais, plutôt que dans ce royaume, les villes et la noblesse secondaire des campagnes revendiquèrent et conquièrent le droit d'envoyer des députés à l'assemblée. Les Cortès, dans leur organisation complète et régulière, se trouvèrent ainsi composés de quatre ordres, le clergé, la haute noblesse, la noblesse secondaire ou ordre équestre, et les députés des villes royales. Le nombre des représentants pour chacun de ces ordres varia fréquemment. Aux Cortès de 1412, on comptait 14 prélats ou commandeurs des ordres militaires, un nombre égal de *ricos hombres* ou hauts barons, et 88 nobles du rang secondaire. Quant aux députés des villes, le nombre en était de beaucoup plus considérable : les principales envoyaient seules des députés ; nulle n'en élisait moins de quatre, et Saragosse en élisait huit, quelquefois même davantage.

Les libertés de la nation aragonaise se trouvèrent définitivement consacrées par une loi qu'elle arracha en 1283, après des luttes réitérées, au roi Pèdre III : c'est un monument curieux de l'époque, connu dans l'histoire sous le titre de *privilege général*, et qu'on peut considérer comme la *grande charte* de ce royaume ; elle renferme des dispositions expresses con-

tre la perception des impôts non légalement consentis, contre la spoliation des propriétés, les procédures secrètes, etc. Peu d'années après, le *privilege d'union* accordé par Alphonse III donna plus de force aux droits énoncés dans l'acte précédent, en autorisant la résistance armée des sujets dans le cas où le roi aurait violé leurs privilèges, en les déclarant déliés du serment de fidélité et fondés à élire un autre souverain à sa place. Ce même acte statuait que les Cortès devaient être assemblés une fois au moins chaque année. Ce corps politique prenait ainsi la forme d'un parlement régulier. Dans l'intervalle des sessions, le comité, choisi parmi les députés des quatre ordres, veillait à l'exécution des lois, à la répartition des impôts, au maintien des droits de tous. Dans le siècle suivant, à la suite de sanglantes collisions entre la couronne et l'aristocratie toute-puissante par ces institutions, cet état de choses fut changé : Pèdre IV abolit en 1348 le *privilege d'union*; il coupa lui-même en morceaux, avec son épée, l'acte original. Toutefois les libertés de la nation furent garanties par des lois nouvelles et la garde en fut confiée à une magistrature qui prit alors beaucoup d'importance : c'est celle de ce *justiza* ou justicier, sorte de roi élu à côté du roi héréditaire, destiné à garantir tour à tour la couronne contre le peuple et le peuple contre la couronne, magistrature singulière, sans analogue dans les autres constitutions du moyen-âge, et dont il a déjà été question dans l'article ARAGON.

A mesure que s'affermait la puissance des rois en Aragon, comme en Castille, ces institutions s'affaiblirent dans leur action; et quand les deux royaumes furent réunis par le mariage fameux de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, en 1469, chaque jour plus altérées dans leur principe, elles s'effacèrent enfin devant le pouvoir royal; comme elles profitaient surtout aux grands, le peuple s'inquiéta peu de les défendre. Les esprits prirent aussi une autre direction; le concours de circonstances mémorables qui rendit le petit-fils de Ferdinand et d'Isabelle maître d'une partie de l'Europe plaça tout à coup l'Espagne au premier rang parmi les mo-

narchies nouvelles. Dans la grande lutte que suscitèrent les innovations religieuses, la nation qui avait combattu chez elle l'islamisme avec un zèle si énergique et si soutenu se trouva comme appelée à défendre contre les réformateurs la foi qui l'avait fait vaincre. D'autre part, tout un monde nouveau était ouvert aux passions ardentes qui germent si facilement dans le cœur de l'homme : les idées inclinèrent de la sorte vers les expéditions aventureuses; la soif de l'or et de la domination remplaça par degrés l'antique esprit d'indépendance, et c'est désormais la décadence et la chute des institutions libres de l'Espagne que nous avons à retracer.

Elles n'expirèrent pas toutefois sans qu'une vive résistance fût opposée au despotisme. Les efforts tentés par les derniers défenseurs des libertés espagnoles se sont perdus dans l'éclat des événements extérieurs du règne de Charles-Quint. Ce fut pourtant une guerre civile qui prit un instant des caractères menaçants. Elle commença en 1520, à la suite des Cortès de Galice, qui, séduits ou intimidés par la couronne, lui avaient accordé sans imposer de conditions, sans réclamer le redressement des griefs, le *don gratuit* qu'elle exigeait. Alors une insurrection éclata : Tolède, Ségovie, Burgos, Zamora, vingt autres villes, coururent aux armes et firent choix de nouveaux députés qui se montrèrent plus résolus à les représenter selon leurs vœux. Ces députés formèrent une assemblée appelée *junte sainte*, qui organisa un gouvernement et mit des troupes en campagne sous les ordres du célèbre chef don Juan Padilla.

Cette assemblée publia un acte remarquable qui établit clairement l'esprit dont étaient animés les patriotes espagnols de ce temps et la forme constitutive à laquelle ils prétendaient parvenir. Après avoir justifié la rébellion des peuples, la junte demandait en substance que le roi fixât sa résidence en Espagne; qu'il ne pût se marier sans le consentement des Cortès; que des troupes étrangères ne pussent sous aucun prétexte être introduites dans le royaume; que les nationaux fussent seuls mis en possession des emplois publics, civils ou ecclésiastiques; qu'on réduisît toutes les taxes au

taux où elles étaient du temps d'Isabelle; qu'à l'avenir chaque ville envoyât à l'assemblée des Cortès un député du clergé, un député de la noblesse et un député des communes, chacun choisi par son ordre; que les élections fussent parfaitement libres; qu'aucun membre des Cortès ne pût recevoir une pension ou une place ni pour lui ni pour les siens, *sous peine de mort et de confiscation de ses biens*; que les Cortès fussent assemblés une fois au moins tous les trois ans; que tous les privilèges obtenus par les nobles, à quelque époque que ce fût, au détriment des communes, fussent abolis; que leurs biens fussent soumis aux impôts publics que payaient les personnes du troisième ordre; qu'on ne leur confiât jamais le commandement des places fortes; enfin, que le roi jurât solennellement d'observer tous ces articles et de ne jamais chercher à les enfreindre en se faisant délier de son serment par le pape.

La fortune ne seconda pas cette tentative hardie : les confédérés furent vaincus sur le champ de bataille de Villalar et obligés de se dissoudre; leurs débris formèrent une association secrète qui s'est perpétuée, dit-on, jusqu'à nos jours (*voy. COMUNEROS*). Charles-Quint sut, par un mélange habile de clémence et de sévérité, calmer les esprits et les plier graduellement à ses volontés. Les Cortès qu'il convoqua encore de temps à autre purent se montrer dociles sans exciter contre eux l'animadversion publique, et quand ils voulurent opposer quelque résistance aux désirs du monarque, ils furent brisés violemment. Ceci eut lieu en 1539; l'empereur-roi demandait des subsides extraordinaires pour soutenir le fardeau de ses guerres étrangères: les députés se montraient mal disposés; les nobles surtout provoquaient au refus les membres des deux autres ordres. Charles, après avoir employé tour à tour la prière et la menace, prononça la dissolution de l'assemblée. Depuis cette époque, les nobles et les ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils ne payaient pas d'impôts, furent exclus des Cortès, qui se composèrent uniquement des députés de 18 villes, au nombre de 36, 2 pour chacune, ombre vaine de cette ancienne représentation

nationale où figuraient au-delà de 200 membres pour un seul des royaumes espagnols. Philippe II acheva l'œuvre paternelle: sous son règne les Cortès votèrent en silence et renoncèrent même à adresser d'humbles remontrances à la couronne; il en fut cependant présenté encore sous le règne suivant; mais après Philippe III ce fut fini: les dernières datent de 1619. Ainsi furent anéanties les vieilles et respectables institutions de Castille et d'Aragon, et ainsi fut perdue pour l'Espagne la monarchie constitutionnelle dont elle avait été un moment plus rapprochée peut-être que l'Angleterre elle-même, et à laquelle elle ne devait plus revenir que trois siècles après.

L'avènement de la maison de Bourbon au trône, opéré par acte testamentaire du dernier prince de la branche autrichienne, et sans le concours de l'assemblée nationale, constata pour l'Europe l'entier renversement des anciennes lois constitutives de l'Espagne. Un peuple fut ainsi légué sans conditions à une maison régnante étrangère. Les princes de cette maison se crurent dès lors affranchis de tous liens, et gouvernèrent en rois absolus. Dans le cours de près d'un siècle on n'a plus à signaler qu'un petit nombre de convocations de Cortès qui méritent à peine ce nom, et dont l'office est d'homologuer sans discussion quelques statuts royaux.

Nous arrivons aux révolutions contemporaines qui ont trois fois rendu les Cortès à l'Espagne. Peu de mots suffiront pour en exposer les faits les plus importants. Lors de l'invasion du territoire par les armées françaises, à la suite du soulèvement général qu'excita un noble désir de maintenir l'indépendance nationale, des juntes provinciales, puis une junte centrale de gouvernement s'organisèrent; celle-ci convoqua, d'après les vieilles formes, des Cortès, qui se réunirent, le 24 septembre 1810, dans l'île de Léon, et publièrent, deux ans après, la fameuse constitution dite *des Cortès*, imitation malheureuse de notre constitution de 1791, et avec laquelle le principe monarchique est, selon toute apparence, également inconciliable.

L'assemblée unique instituée par cette

constitution se formait d'après un système d'élection assez compliqué : des *juntas electorales de paroisse*, composées de tous les citoyens domiciliés, éli-saient des délégués chargés d'élire à leur tour les électeurs de paroisse ; ceux-ci formaient des *juntas de district* qui composaient un nouveau corps électoral appelé *junte de province* et auquel était déféré le choix des mandataires du pays. Il y avait ainsi cinq degrés d'élection ; on devait élire un représentant par 70,000 âmes, ce qui élevait à environ 200 le nombre total des députés pour le territoire européen. Chaque province était tenue de faire les frais d'entretien pour le député respectif pendant la session. Les Cortès se réunissaient chaque année et se renouvelaient en totalité après deux ans. Les ministres du roi ne pouvaient assister aux débats qu'avec l'autorisation de l'assemblée. Elle avait l'initiative des propositions de loi, et quand un de ses décrets avait été repoussé par la couronne pendant deux sessions de suite, reproduit une troisième fois, il devenait loi de l'état.

L'empire ayant été renversé, le roi Ferdinand VII, encouragé par la réprobation publique dont les actes politiques des Cortès semblaient être frappés, signa le 4 mai 1814, à Valence, une résolution qui les anéantissait ; il se trouva ainsi réintégré dans toute la plénitude des pouvoirs exercés par ses prédécesseurs. Les Cortès résistèrent en vain à ce décret : il fallut céder au torrent de la réaction qui entraînait alors les masses vers un aveugle despotisme, peu en harmonie avec l'esprit du siècle et dont les abus devaient nécessairement amener plus tard une réaction en sens contraire. *Voy. ESPAGNE et FERDINAND VII.*

Le roi, en remontant sur le trône, avait promis, par l'acte de Valence, de convoquer d'autres Cortès, et de pourvoir, de concert avec les élus du pays, aux besoins nouveaux que la marche du temps avait fait naître. Cette promesse fut oubliée ; à l'indignation qu'excita dans quelques cœurs cet oubli déloyal vinrent se joindre les mécontentements publics que provoqua un gouverne-

ment sans habileté. Le parti des amis de la liberté grossit peu à peu et tout se prépara pour une révolution nouvelle. En janvier 1820, Riego (*voy.*) leva l'étendard de la révolte, la constitution de 1812 à la main ; l'insurrection gagna bientôt l'Espagne entière, et le roi, impuissant à la surmonter, fut contraint de donner son adhésion à l'acte constitutif qu'il avait dédaigneusement rejeté six ans auparavant. Les Cortès reparurent, et l'Espagne marcha hardiment dans les voies révolutionnaires. En 1823, la Sainte-Alliance, alarmée de l'influence que les événements de la Péninsule exerçaient sur tout le midi de l'Europe, résolut de mettre un terme à l'ordre politique fondé à Madrid ; à l'appel des puissances, la France envoya une armée sous les ordres du duc d'Angoulême. On demandait aux Cortès une modification de la constitution de 1812 : les Cortès repoussèrent de telles propositions et recoururent à la voie des armes, mais la fortune trahit leurs efforts ; des causes diverses que l'histoire appréciera assurèrent un triomphe prompt et facile aux soldats français, et le régime politique rétabli en 1820 se trouva renversé. On sait les sanglantes exécutions qui signalèrent le nouveau triomphe du roi absolu.

La révolution française de 1830 trouva l'Espagne disposée à imiter l'exemple donné par sa voisine. Les partis avaient eu quelques années de paix pour mûrir leurs vues et discipliner leurs rangs ; on avait appris à renoncer à des théories trop absolues, à ne vouloir que le possible ; Ferdinand était à son déclin, et la jeune reine qu'il associa bientôt après à son gouvernement annonçait des intentions libérales et éclairées. Quelques actes conformes à la pensée qui semblait s'introduire par degrés dans les conseils de la couronne furent comme les signes précurseurs de la révolution pacifique et glorieuse qui s'ouvrit à la mort du roi en 1833 et qui fut consommée l'année suivante par la promulgation du statut royal (*estatuto real*) qui donna une nouvelle existence aux Cortès. Le corps représentatif de la monarchie espagnole fut alors partagé en deux *estamentos* ou chambres, l'une

dite des *proceres* (pairs), l'autre des *procuradores* (députés). D'après cet acte fondamental, le premier se compose de prélats, de grands d'Espagne, des titrés de Castille, et d'un certain nombre de citoyens distingués par des services rendus à l'état, soit dans de hautes fonctions, soit dans l'industrie ou les lettres, et possesseurs d'un revenu de 15,000 fr. de notre monnaie. Les grands d'Espagne jouissant seuls du privilège de l'hérédité, les autres sont nommés à vie par la couronne.

Quant à la chambre des *procuradores*, il faut, pour en faire partie, être Espagnol et âgé de 30 ans accomplis, posséder un revenu de 3000 fr. de notre monnaie et résider depuis deux ans dans le lieu de l'élection ou y avoir une propriété. La chambre est renouvelée en masse après trois ans; ses membres peuvent être réélus immédiatement. Le roi convoque et dissout les Cortès; conformément aux anciennes lois de la monarchie (*nueva recopilation*), nul impôt ne pourra être perçu désormais sans le consentement préalable des Cortès; on les convoquera extraordinairement en cas de minorité pour déléguer la régence, et à l'avènement d'un nouveau roi pour recevoir son serment. En session, les Cortès ne peuvent délibérer que sur les objets qui leur sont délégués par décret royal. Telles sont les prescriptions principales du statut. Une loi d'élection provisoire en fut le complément: cette loi posa le principe de l'élection à deux degrés. Des juntas d'arrondissement formées de tous les membres du corps municipal (*ayuntamiento*), doublés en nombre par les plus imposés, durent faire choix d'électeurs qui composèrent des juntas de province, au nombre de 55, y compris les colonies, et chargées d'élire 188 *procuradores*.

On sait les crises successives qui ont amené la couronne à promettre la révision de l'acte constitutif. Les Cortès convoqués en 1836 avaient surtout pour mission de faire la nouvelle loi électorale d'après laquelle devait être élue l'assemblée chargée de cette révision: la dissolution de ces Cortès vient d'être prononcée (mai 1836) avant que le projet adopté par la seconde chambre ait pu recevoir la sanc-

tion de l'autre; toutefois ce projet servira de loi pour l'élection de la chambre chargée de la révision de la loi fondamentale. De quelque manière au reste que soit opérée cette importante réforme politique, elle ne peut qu'ajouter un nouveau développement aux institutions parlementaires désormais acquises à l'Espagne et par lesquelles elle a pris définitivement rang parmi les états représentatifs de l'Europe.

II. En Portugal les Cortès naquirent avec la royauté. Alphonse I^{er}, fils de ce comte Henri de Bourgogne, soldat de fortune, dont les victoires sur les Maures commencèrent l'affranchissement de la contrée, ayant été proclamé roi en 1139, sur le champ de bataille, voulut faire confirmer par le vœu national son élévation au trône que son épée venait de fonder. En 1145, une assemblée générale de Cortès, où tous les ordres de la nation se trouvèrent, à ce qu'il paraît, représentés, fut convoquée pour la première fois à Lamego, lieu dès lors célèbre dont le nom est toujours resté depuis aux Cortès de Portugal. Cette assemblée rompit entièrement les liens qui avaient jusque-là rattaché cette partie de la Péninsule au royaume de Léon, et elle porta une loi qui établissait l'ordre de succession à la couronne dans la famille d'Alphonse. Voici quelques-unes des dispositions de cet acte remarquable devenu la base de la constitution portugaise.

« Que le seigneur Alphonse, roi, vive et qu'il règne sur nous; s'il a des enfants mâles qu'ils soient nos rois; si le fils aîné du roi meurt pendant la vie de son père, le second fils après la mort du roi régnant sera notre roi, et ainsi des autres fils; si le roi meurt sans enfants mâles, le frère, s'il en a un, sera notre roi; mais, à sa mort, son fils ne régnera pas sur nous, à moins que les évêques et les États ne l'élisent; alors il sera notre roi, sans cela il ne pourra l'être.

« Si le roi n'a pas d'enfant mâle, et qu'il ait une fille, elle sera reine après la mort du roi, pourvu qu'elle épouse un seigneur portugais; mais il ne portera le nom de roi que lorsqu'il aura un enfant mâle de la reine. Quand il sera dans la compagnie de la reine, il

marchera à sa gauche et ne mettra point la couronne royale sur sa tête. Que cette loi soit toujours observée: si la fille du roi épousait un prince ou seigneur d'une nation étrangère, elle ne sera point reconnue reine, parce que nous ne voulons pas que nos peuples soient obligés d'obéir à un roi qui ne serait pas né Portugais. »

La monarchie portugaise se trouva de la sorte assise sur le principe de la souveraineté nationale; toutefois les cortès ne furent jamais convoqués, dans ce royaume, avec autant de régularité qu'en Espagne. L'institution n'y prit pas une égale importance, sous le rapport du vote de l'impôt surtout. On convoquait spécialement les États lorsqu'il se présentait quelque difficulté relativement à la succession au trône; la prérogative des Cortès fut rarement méconnue à cet égard. Ainsi en 1383 la descendance légitime des princes issus du comte Henri étant venue à manquer dans la personne de Ferdinand, fils du roi don Pèdre I^{er}, les Cortès réunis à Coïmbre décernèrent la couronne à don Juan son frère naturel, grand-maitre de l'ordre d'Avis, au détriment de sa fille Béatrix, mariée au roi de Castille. Don Juan s'affermir sur le trône par des victoires: c'est le prince connu dans l'histoire sous le nom de Jean-le-Bâtard; il fut le fondateur d'une nouvelle branche royale qui régna pendant deux siècles. Dans cette durée que marquèrent de si hautes prospérités commerciales, le pouvoir royal s'étendit. Jean II, arrière-petit-fils de Jean-le-Bâtard, abaissa les grands; dans une assemblée de Cortès tenue en 1482 à Evora, il révoqua les privilèges abusifs qui leur avaient été accordés par ses ancêtres: alors ils conspirèrent; mais leurs complots furent découverts, et plusieurs portèrent la tête sur l'échafaud. Jean fut pour eux un Louis XI; il les frappa sans pitié et poignarda lui-même de sa main le jeune duc de Viseu, frère de la reine.

En 1579, lors de la mort du roi Sébastien, dans son aventureuse expédition d'Afrique, les Cortès furent de nouveau appelés à émettre leur vœu sur le choix d'un successeur; mais cette fois ce fut pour déroger à la loi fondamentale

et se prononcer en faveur de l'étranger. Philippe II, rattaché à la maison royale par les femmes, et dont les armées occupaient déjà le Portugal, fut reconnu comme roi par une commission que l'assemblée avait désignée pour prononcer sur les droits des prétendants.

La domination étrangère pesa soixante ans sur le Portugal; enfin, le 1^{er} décembre 1640, une révolution éclata. En peu de jours le joug espagnol fut brisé, et le duc de Bragance, chef de la conjuration, fut proclamé roi sous le nom de Jean IV. Il descendait d'un fils naturel de Jean-le-Bâtard, créé duc de Bragance (*voy.*) en 1442. Les Cortès, assemblés à Lisbonne, consacrèrent son droit, sans songer à saisir cette favorable occasion de réclamer les garanties constitutionnelles et l'intervention plus fréquente des mandataires du pays dans le gouvernement; on ne fit rien de plus dans ce but lors de la révolution de palais de 1668, qui renversa du trône Alphonse VI pour y placer son frère Pèdre II. Les Cortès reçurent l'abdication du premier et proclamèrent la royauté du second, qui gouvernait déjà le royaume en qualité de régent et qui ne prit le titre de roi qu'après cette décision. Ce fut tout.

Il faut maintenant traverser un demi-siècle pendant lequel le Portugal eut à subir les chances diverses des événements qui bouleversèrent l'Europe. Après l'expulsion des Français et le rétablissement de la maison de Bragance sur le trône, les esprits semblaient incliner, comme en Espagne, vers une réforme constitutive, mais le vœu public ne fut pas plus écouté là que dans l'autre royaume; et, lorsque l'insurrection péninsulaire eut renversé dans ce dernier l'ordre existant, une révolution ne tarda pas à éclater aussi en Portugal: alors fut proclamée par des cortès extraordinaires une constitution modelée sur la constitution espagnole de 1812, mais plus démocratique encore quant au mode de formation. En effet, l'élection des députés était directe, et tous les citoyens âgés de 25 ans et sachant lire et écrire, sauf les fils de famille vivant dans la maison et sous l'autorité de leur père, les domestiques, les gens sans moyens d'existence connus, et

les moines, jouissaient du droit électoral. Les électeurs se réunissaient dans chaque paroisse le deuxième dimanche du mois d'août, au son des cloches et sous la présidence du magistrat municipal assisté du curé. Les votes recueillis, le bureau de chaque assemblée faisait choix de deux délégués, qui formaient avec tous ceux d'un même district électoral, une nouvelle assemblée chargée de faire le dépouillement des scrutins et de proclamer ceux que le vœu public appelait à représenter la nation. La base pour le nombre des députés était un à raison de 30,000 habitants. Les attributions n'étaient pas moins étendues que celles des Cortès d'Espagne.

Le régime politique fondé par cet acte, que semblait avoir accueilli de son plein gré le roi régnant Jean VI, fut renversé trois ans après par une insurrection dont le chef fut ce don Miguel, propre fils du roi, qui a acquis depuis une si déplorable célébrité. Le roi désavoua alors tout ce qui avait été fait jusque-là; il qualifia de système subversif de tout ordre social le régime représentatif auquel il prodiguait, peu de jours avant, les protestations de dévouement. Ceci se passait en mai 1823.

A la mort de Jean VI, arrivée en 1826, don Pedro, son fils aîné, proclamé précédemment empereur du Brésil, abdiqua en faveur de sa fille Dona Maria, et accorda aux vœux du Portugal une Charte constitutionnelle qui rétablissait l'ancienne représentation nationale et la partageait en deux chambres dites des pairs et des députés. La première se compose de membres à vie et héréditaires nommés par le roi en nombre illimité. La seconde est élective, et la durée de ses pouvoirs est de quatre ans. La constitution consacre deux degrés d'élection; tous les citoyens non compris dans les exclusions ci-dessus indiquées, et qui jouissent en outre d'un revenu de 600 fr. de notre monnaie, font partie des assemblées primaires de paroisses. Ces électeurs de paroisses font choix des électeurs de provinces chargés eux-mêmes d'élire les députés. L'électeur provincial doit jouir d'un revenu de 1,200 fr. et l'éligible de celui de 2,400 fr.;

il doit y avoir un électeur provincial à raison de 1200 habitants, et un député à raison de 25,000, ce qui portait à 119 le nombre des membres de la seconde chambre. L'empereur, avant d'abdiquer, nomma 90 pairs pour composer la première. Les cortès font les lois, sauf la sanction royale, reçoivent le serment du roi, pourvoient à la vacance du trône et à la régence, fixent la quotité des impôts, etc.

En 1828, don Miguel appelé à s'asseoir sur le trône aux côtés de la fille de son frère, commença par dissoudre la chambre des députés, et suscita des mouvements contre-révolutionnaires au milieu desquels il fut proclamé roi absolu. Alors, voulant faire reconnaître le prétendu vœu public conformément aux anciens usages de la monarchie, il convoqua les États-Généraux ou *cortès de Lamego*. Cette assemblée des trois États s'ouvrit au mois de juin de la même année, et sa session, qui se termina le 15 de juillet, eut pour résultat un acte adopté à l'unanimité, par lequel l'empereur don Pedro, réputé prince étranger, et par suite don Miguel I^{er}, étaient exclus de la couronne déférée à sa fille. Cette pièce fut signée des membres présents, savoir : 20 pour le clergé, 136 pour la noblesse et 156 pour le tiers-état.

On sait comment don Pedro, précipité depuis de son trône américain, a généreusement dévoué les dernières années de sa vie à combattre l'usurpation de don Miguel, à rendre le trône à sa fille et la liberté à la nation, entreprise glorieuse enfin couronnée par le succès en 1833.

On consultera, pour plus de renseignements: Marina, *Ensayo historico critico sobre la antigua legislacion de los reynos de Leon y Castilla et Teoria de las Cortès*; Hallam, *L'Europe au moyen-âge*, Paris, 1820; *Collection des constitutions et des lois fondamentales des peuples d'Europe et d'Amérique* par MM. Dufau, Duvergier et Guadet, 1821-1830; *Histoire des Cortès d'Espagne* par M. Sempère, Bordeaux, 1815.

P. A. D.

CORTEZ (HERNAN OU FERNANDEZ), né en 1485 à Médelin, petite ville de l'Estramadure, descendait d'une famille noble, mais qui avait peu de fortune. On

le destinait au barreau : il préféra la carrière des armes. Il avait 19 ans lorsqu'en 1504 il se rendit auprès d'Ovando, son parent, qui était gouverneur de Saint-Domingue, et qui lui confia successivement plusieurs emplois lucratifs et honorables. En 1511 il accompagna Diégo Vélasquez dans son expédition de l'île de Cuba. Le lieutenant de Vélasquez, Grijalva, avait découvert le Mexique, où il n'osait s'établir : la conquête de ce pays fut confiée à Fernand Cortez. Celui-ci mit à la voile le 11 février 1518; sur 11 petits navires il avait embarqué environ 700 Espagnols, 18 chevaux, et 14 petites pièces de canon ou fauconneaux. A peine fut-il parti que le jaloux et défiant Vélasquez révoqua sa commission et voulut même le faire arrêter; mais Cortez, ayant pour lui ses soldats, put braver son chef. Il avance le long du golfe de Mexique, tantôt caressant les naturels du pays, tantôt faisant la guerre. Il trouve des villes policées où les arts sont en honneur. La république de Tlascala s'oppose à son passage; mais la vue des chevaux et le bruit seul du canon mettent en fuite ces multitudes mal armées. Cortez fait une paix aussi avantageuse qu'il le veut; 6,000 de ses nouveaux alliés de Tlascala l'accompagnent dans son voyage au Mexique. Il entre dans ce vieux empire d'Anahuac sans résistance, malgré les défenses du souverain : ce souverain commandait cependant, disait-on, à 30 vassaux, dont chacun pouvait paraître à la tête de 100,000 hommes armés de flèches et de ces pierres tranchantes qui leur tenaient lieu de fer. On peut voir à l'article MEXIQUE l'état où se trouvait alors cet empire, dont les arts et l'administration offrent de si curieux détails.

« Mais, dit Voltaire, ces animaux guerriers sur qui les principaux Espagnols étaient montés, ce tonnerre artificiel qui se formait dans leurs mains, ces châteaux de bois qui les avaient apportés sur l'Océan, ce fer dont ils étaient couverts, leurs marches comptées par des victoires, tant de sujets d'admiration joints à cette faiblesse qui porte les peuples à admirer, tout cela fit que, quand Cortez arriva dans la ville de Mexico, il

fut reçu par Montézuma comme son maître et par les habitants comme leur dieu. »

Cortez avait fait son entrée à Mexico le 18 novembre 1518. Bientôt après des soldats espagnols furent assassinés à la Vera-Cruz, par ordre de Montézuma (voy.), empereur d'Anahuac. Alors Cortez fit preuve d'une hardiesse sans exemple : il va au palais, suivi de 50 Espagnols, emmène l'empereur prisonnier au quartier espagnol, le force à lui livrer ceux qui ont attaqué les siens à la Vera-Cruz, et fait mettre les fers aux pieds et aux mains du monarque lui-même; ensuite il l'engage à se reconnaître publiquement vassal de Charles-Quint et à lui payer tribut. Cependant Vélasquez avait envoyé Narvaez avec une troupe d'Espagnols pour dépouiller Cortez du commandement. Le vainqueur du Mexique marcha courageusement contre Narvaez, qu'il battit, et dont il réunit les soldats aux siens.

Quatre-vingt Espagnols étaient restés à Mexico : l'avarice leur avait fait commettre des cruautés, et les Mexicains s'étaient révoltés. Cortez lui-même à son arrivée fut assiégé par eux; il fut forcé à la retraite, pendant laquelle il perdit et des hommes et les trésors qu'il avait amassés. Vainqueur à la sanglante bataille d'Otumba, Cortez voulut rentrer dans Mexico par le lac; il avait du canon et détruisit sans peine les bateaux des Mexicains. On prit le nouvel empereur Guatimozin, si fameux par les paroles qu'il prononça lorsqu'un receveur des trésors du roi d'Espagne le mit sur des charbons ardents, pour savoir en quel endroit du lac il avait fait jeter ses richesses. Son grand-prêtre, condamné au même supplice, jetait des cris; Guatimozin lui dit : *Et moi, suis-je donc sur un lit de roses ?* Cortez fut maître absolu de la ville de Mexico (1521), avec laquelle tout le reste de l'empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, le Darien et toutes les contrées voisines. Quel fut le prix des services inouïs de Cortez? celui qu'eut Christophe Colomb : il fut persécuté. Malgré les titres dont il se vit décoré dans sa patrie, il y fut peu considéré; à peine put-il obtenir une au-

dience de Charles-Quint, qu'il accompagna cependant en 1541 dans son expédition contre Alger. Un jour il fendit la presse qui entourait le coche de l'empereur, et monta sur l'étrier de la portière. Charles demanda quel était cet homme : *C'est, répondit Cortez, celui qui vous a donné plus d'états que vos pères ne vous ont laissé de villes.* Cortez, abreuvé de dégoûts, mourut le 2 décembre 1547 à Castilleja de la Costa, près de Séville. — M. Haken a donné sur lui une notice curieuse dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, t. XXI, p. 374-409. A.S-R.

CORTONA (PIETRO BERETTINI DA), plus connu sous le nom de Pierre de Cortone, du lieu de sa naissance, s'est fait une grande réputation au XVII^e siècle comme peintre et comme architecte. Assez pauvre, à son début dans la carrière, pour se trouver heureux de partager le pain et le grabat d'un marmiton de son âge (12 ans) employé chez le cardinal Sachetti, à Florence, et devenu assez riche pour édifier à ses frais et doter de 500,000 fr. l'église de Sainte-Martine et Saint-Luc où est son tombeau, il sera un exemple aux jeunes gens prompts à se décourager de ce fait qu'il n'est pas d'épreuve à laquelle la fortune n'ait soumis parfois celui qu'elle a ensuite comblé de ses faveurs. Le hasard, qui fit tomber sous les yeux du cardinal quelques-uns de ses dessins, lui procura, dans ce prélat, un généreux protecteur qui le plaça aussitôt chez Baccio Carpi, l'un des meilleurs peintres de Rome, et lui assigna une pension qui le mit au-dessus du besoin. Ses progrès furent d'abord assez lents; mais bientôt sa facilité devint telle qu'au lieu d'être pour lui un moyen de succès elle fut un écueil contre lequel il dut sans cesse lutter. C'est elle qui l'entraîna si souvent à sacrifier les parties principales à des agréments secondaires, et lui fit substituer aux beautés naïves et toujours variées de la nature cet ordre de beautés factices et de pure convention qui dépare ses ouvrages; c'est elle qui lui valut le reproche mérité d'avoir perverti le goût de son siècle. Pierre de Cortone connaissait parfaitement l'art du contraste; son dessin n'a pas toujours la cor-

rection désirable; sa couleur tient de la décoration comme ses compositions: éclatante et riche, lumineuse et forte, elle séduit principalement dans les plafonds, où, réunie à la hardiesse de l'exécution, à la poétique abondance des pensées, à une savante entente du clair-obscur et à la perspective aérienne la mieux sentie, elle achève de donner à l'ensemble de ses machines pittoresques un véritable aspect de féerie. Long-temps encore son immense plafond du palais Barberini, à Rome, et celui moins vaste, mais plus parfait peut-être du palais Pitti, à Florence, seront pour les artistes un sujet d'admiration et d'études fructueuses. Les travaux à l'huile de Cortone, pour être moins célèbres que ses fresques, ne leur sont point cependant inférieurs en mérite. Le *Saint-Yves*, à la Sapience de Rome, la *Conversion de saint Paul* aux capucins de la même ville; le *Saint-Charles* au Catinari occupé à soulager les pestiférés, et la *Prédication de saint Jacques* aux dominicains d'Imola, aussi bien que le *Daniel dans la fosse aux lions*, qu'il peignit à Venise pour l'église de ce nom et qui rivalisa avec les meilleures productions de cette école coloriste, sont, pour la plupart, d'immenses compositions où l'on retrouve ce génie fécond, cette verve pittoresque, qui furent le propre du talent de Berettini.

L'affranchissement des règles reçues, l'indépendance systématique qui caractérisent ses ouvrages de peinture, se retrouvent dans ses productions architecturales. Le même goût décoratif, les mêmes écarts des règles consacrées s'y remarquent souvent. La *villa Sachetti*, bâtie pour son bienfaiteur, commença sa réputation; ses projets d'achèvement du Louvre et des Tuileries, composés en concurrence avec ceux du Bernin et du Rainaldi, lui méritèrent les bienfaits du roi de France et augmentèrent sa célébrité, ainsi que divers mausolées disséminés dans les églises de Rome. Mais l'ouvrage qui lui fit prendre rang parmi les architectes habiles de son époque est sa restauration de l'église de la Paix, *Santa-Maria della Pace*, sur la place Navone. Dans la composition du portique et du frontispice, où il donna un libre

essor à son génie décoratif et à son goût pour le pittoresque, il est arrivé à l'effet le plus grand, le plus neuf, le plus varié qu'on ait encore atteint. Alexandre VI, à l'occasion de cet ouvrage, le fit chevalier de l'éperon-d'or. Le portail de Sainte-Marie, *in viâ latâ*, à deux rangs de colonnes corinthiennes à composites isolées, est remarquable en ce qu'il ne ressemble point à ces espèces de placage de bas-relief, qu'offrent la plupart de nos façades d'églises. Quoique cet ouvrage soit peut-être son chef-d'œuvre, sa fille chérie était l'église de Saint-Luc dont nous avons parlé, production médiocre et bizarre dont on ne peut louer que le plan en croix grecque, terminé par des parties circulaires, et la forme générale de sa coupole.

Le Cortone mourut de la goutte, à Rome, en 1669, à l'âge de 73 ans. On a beaucoup gravé d'après lui. Son célèbre plafond Barberini l'a été dans tous ses détails dans le livre *Ædes Barberinæ*. Parmi ses élèves, Romanelli, Ciroferi, Courtois, dit le Bourguignon, occupent le premier rang. L. C. S.

CORTOT (JEAN-PIERRE), sculpteur, membre de l'Institut, naquit à Paris, le 20 avril 1787, de parents sans fortune. Il étudia la sculpture sous la direction de Bridan fils. Ses premières productions firent remarquer en lui un sentiment juste et fin, toujours dirigé par la raison, avec cette force et cette persévérance de volonté qui triomphent de tous les obstacles. Ses débuts dans les luttes académiques furent des succès. En 1806, il obtint le second grand prix de sculpture sur une statue ronde-bosse de *Philoctète blessé*, dans le même concours où le premier grand prix avait été remporté par Giraud (*voy.*), dont les arts déplorent la perte récente. En 1809, le premier grand prix lui fut décerné sur une statue ronde-bosse de *Marius sur les ruines de Carthage*. Il n'était âgé que de 22 ans quand il partit pour Rome comme pensionnaire de l'Académie de France.

Les circonstances au milieu desquelles grandit le talent de M. Cortot multiplièrent pour lui les occasions de l'appliquer. Dans l'espace de 18 années, le trône fut occupé par quatre monarques et deux

révolutions éclatèrent, renversant des statues, en relevant d'autres. L'artiste fit à Rome celle de Napoléon, modèle en plâtre; celle de Louis XVIII, qui, reproduite en marbre, décore la salle d'exposition de l'Académie; les bustes en plâtre de Louis XVIII et de Henri IV, proportion colossale. Il fit à Paris la statue de Charles X, en plâtre, pour l'Hôtel-de-Ville, et le portrait équestre de Louis-Philippe, bas-relief modèle pour la grande galerie nouvellement construite aux Tuileries. Il exécuta en marbre, d'après les modèles de feu Charles Dupaty, avec tout le dévouement de l'amitié, la statue équestre de Louis XIII, rétablie sur la Place Royale, et un groupe représentant *la France et la Ville de Paris*, pour le mausolée du duc de Berry projeté dans l'église de Notre-Dame. Il fit les modèles du monument qui devait s'élever en bronze sur la Place de la Concorde, où la figure de Louis XVI, haute de 18 pieds, était accompagnée de quatre figures allégoriques, hautes de 13 pieds, la Justice, la Piété, la Bienfaisance et la Modération. Les événements politiques ont mis à l'écart cette belle et grandiose production qui montrait toute la puissance de l'artiste. Mais, dans l'enceinte mystérieuse d'un sanctuaire, un sentiment pieux a pu consacrer le souvenir des infortunes royales, sous les auspices de la religion, seule consolatrice pour de telles douleurs. Le groupe en marbre de *Marie - Antoinette soutenue par la Religion*, qu'on voit dans la chapelle sépulcrale de la rue d'Anjou Saint-Honoré, joint au mérite de l'exécution celui de la convenance, et ces deux mérites, dont l'alliance est essentielle au succès durable des ouvrages d'art, se retrouvent dans le bas-relief qui orne le monument de Malesherbes au Palais-de-Justice, *Malesherbes se séparant de Louis XVI pour aller présenter sa défense*; défense inutile! *L'Entrevue du roi d'Espagne et du duc d'Angoulême au port Sainte-Marie*, destiné à l'arc de triomphe du Carrousel, était un fait honorable en lui-même et capable d'inspirer l'artiste. Le *Triomphe de Napoléon*, trophée colossal pour l'arc de l'Étoile, retracera dans tous les temps un souvenir de gloire.

L'époque où M. Cortot revint d'Italie fut aussi celle où M. le comte Chabrol de Volvic, alors préfet de la Seine, réalisait la noble pensée de rendre aux églises de la capitale les décorations en peinture et en sculpture dont elles avaient été dépouillées par la révolution. M. Cortot exécuta un *Ecce homo*, modèle en plâtre, et une *Sainte-Catherine*, statue en marbre, pour l'église de Saint-Gervais; ces deux morceaux réunirent tous les suffrages. Les monuments religieux se multipliant de toutes parts, le même artiste fit, pour le fronton de l'église du Calvaire, un grand bas-relief représentant *la Résurrection*; une *Vierge tenant l'enfant Jésus*, groupe en marbre aujourd'hui dans la cathédrale d'Arras; un autre groupe de *la Vierge avec son fils*, exécuté en argent, au marteau, par M. Chanuel, pour l'église de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Un groupe colossal en bronze doré, figurant une *Piété*, c'est-à-dire le Christ descendu de la croix sur les genoux de sa mère, groupe qui doit décorer le maître-autel de la nouvelle église de Notre-Dame de Lorette, à Paris, est confié au talent de M. Cortot.

Nous regrettons de ne pouvoir qu'indiquer ces ouvrages et beaucoup d'autres du même statuaire, exécutés ou en cours d'exécution. Dans le style mythologique ou de l'allégorie, un *Narcisse* et une *Pandore* qui ornent, la première, le musée d'Angers, la seconde, celui de Lyon; deux figures en marbre qui ont valu à leur auteur le prix de l'exposition de 1819, partagé avec Bridan, son maître; *la Justice*, statue colossale pour le perron du palais de la Bourse; *la Paix et l'Abondance*, bas-relief de la cour du Louvre; *l'Immortalité*, figure de 16 pieds de proportion, qui doit être fondue en bronze et couronner la coupole du Panthéon. Dans le style pastoral, le groupe de *Daphnis et Chloé*, naïve et gracieuse éclogue, qui décore la galerie du Luxembourg. Dans le style historique, le buste en marbre d'Eustache de Saint-Pierre, pour la ville de Calais; la statue de Pierre Corneille, en marbre, pour la ville de Rouen; celle du duc de Montebello, aussi en marbre, pour la ville de Lectoure,

et celle de Casimir Périer, en bronze, pour le monument funèbre érigé à ce grand citoyen dans le cimetière du Père Lachaise. Enfin, dans le style héroïque, le *Soldat de Marathon*, au jardin des Tuileries, figure qui, en offrant une leçon de patriotisme dans un chef-d'œuvre de la sculpture, remplit toute la destination de l'art.

Tel est l'aperçu des ouvrages auxquels M. Cortot, à peine arrivé au milieu de sa carrière d'artiste, a déjà attaché son nom. Leur nombre, leur variété, le goût pur et vraiment antique qui règne dans tous, le respect de l'art empreint sur chacun, assurent à l'auteur un rang très distingué parmi les artistes contemporains. M. Cortot a été nommé en 1824 chevalier de la Légion-d'Honneur; en 1825, membre de l'Institut et professeur à l'école royale des Beaux-Arts, en remplacement de Dupaty, à qui il a succédé dans ses travaux comme dans ses ouvrages, d'après le désir même de l'émule et de l'ami qu'il remplaçait. Il fait partie de la Commission des beaux-arts près le préfet de la Seine. M-L.

CORVÉE. Ce mot, dans son sens primitif, signifie travail et peine de corps. Il existait deux sortes de corvées aussi distinctes dans leurs origines que dans leurs usages et dans leurs résultats : la corvée seigneuriale et la corvée royale. Nous les ferons connaître surtout en ce qui concerne la France.

La *corvée seigneuriale* ou *domaniale*, dont les commencements se perdent dans les ténèbres du moyen-âge, prit un grand accroissement vers le règne de Jean II, époque où tant de désordres affligèrent la France. Les seigneurs se procuraient des produits considérables en profitant de tous les avantages que pouvait avoir un impôt en nature dans des siècles où l'argent était rare, où le temps était moins précieux, où l'on ne connaissait pas ce que c'est que le crédit, et où tout se faisait bien plutôt par l'échange de produits contre produits que par le numéraire. Coquille définit la corvée seigneuriale, *l'œuvre d'un homme, un jour durant, pour l'aménagement du seigneur aux champs, soit de la personne seule, soit avec bœufs et charrettes, comme*

à *faucher, moissonner, charroyer*. On comprend pourquoi de malheureux cultivateurs qui n'avaient pas d'argent préféraient donner leur travail au lieu de contributions; on le comprend encore mieux quand on sait qu'il existe dans la France centrale, et particulièrement dans certaines parties pauvres des départements du Cher, de l'Allier, de la Creuse et de l'Indre, des coutumes qui ressemblent tout-à-fait aux corvées seigneuriales; coutumes par lesquelles le propriétaire qui tire un médiocre produit de sa terre, peut mander les métayers ou colons partiaires pour charroyer à son profit particulier.

La facilité de la perception de cet impôt favorisa singulièrement ses abus, et de bonne heure les rois essayèrent d'y mettre un frein. Louis XII dans l'ordonnance du mois de mars 1498, Charles IX aux États d'Orléans par l'ordonnance du mois de janvier 1560, Henri III aux États de Blois par l'ordonnance du mois de mai 1579, voulurent, mais en vain, arrêter la tyrannie des seigneurs, dont les exigences redoublaient d'autant plus qu'ils avaient plus besoin d'argent pour arrêter la ruine de la féodalité. Les choses en étaient venues au point qu'il y avait des pays où les malheureux *corvéables* devaient fournir une journée par semaine. Si l'on compte qu'ils avaient ainsi 52 journées dans l'année employées au profit de leurs seigneurs, 52 dimanches et environ 40 fêtes pendant lesquels le travail était interdit; si l'on estime qu'ils devaient être malades ou avoir d'autres empêchements pendant au moins 15 jours, on aura un total de 159 journées perdues pour eux, ce qui ne leur laissait que 206 jours pour satisfaire à tous les autres impôts, et pour nourrir eux, leurs femmes et leurs enfants*. Les parlements, qui avaient

(*) Bien plus, il y avait alors des *corvéables à merci*, c'est-à-dire des hommes devant des corvées indéfiniment et sans que le temps ni le nombre fût limité. Cet abus fut réformé dans la suite, mais le nom resta. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'Encyclopédie du dernier siècle : « Quoique les corvées à merci ou à volonté annoncent un droit indéfini de la part du seigneur, il ne lui est pas permis cependant d'en abuser pour vexer ses sujets; non-seulement il ne peut en demander que pour son usage, mais elles doivent être réglées modérément, *arbitrio boni viri*. Si la coutume n'en détermine par le nombre, on les fixe ordinairement à douze par an. » J. H. S.

intérêt à diminuer la puissance des grands, s'efforcèrent de limiter le droit de corvée; plusieurs coutumes fixèrent le nombre de journées que les corvéables devaient à leurs seigneurs; mais toutes ces tentatives avaient été si peu fructueuses, les plaintes des paysans devinrent si menaçantes, qu'elles parvinrent jusqu'à Louis XIV, qui ordonna aux *grands jours*, espèce de cour prévôtale siégeant à Clermont pour la répression des abus féodaux dans les provinces d'Auvergne, du Limousin, de la Marche et du Bourbonnais, de limiter le nombre des corvées seigneuriales. En Alsace il était de cinq journées par an, et de douze dans les terres de la noblesse immédiate; la coutume de Bourgogne le fixait à six, celle de Bourbonnais à trois, celle d'Auvergne à douze; mais il existait pour cette dernière province et pour la Marche une corvée particulière appelée *vinade*, par laquelle les corvéables étaient obligés « d'aller quérir dans de certains vignobles le vin du seigneur, quoique éloigné de plusieurs lieues, et qu'ils ne pussent se rendre le même jour à leurs maisons et domiciles. » (La Poix de Fréminville, *Dictionnaire des fiefs*.)

C'était un principe de droit féodal que les corvées n'étaient qu'annales, qu'elles devaient se payer tous les ans, qu'elles ne s'arréageaient pas, même pendant le cours des contestations qui pouvaient survenir. C'est ce que prouvent plusieurs arrêts, entre autres celui qui fut rendu le 4 septembre 1677, et dont l'instance avait duré plus de douze ans. Il confirma le prince de Condé dans un droit de corvée pour lequel il plaidait, condamna les défendeurs à faire les trois corvées à l'avenir suivant l'article 339 de la coutume du Bourbonnais, mais sans adjuger les arrérages en corvées qui avaient toujours été demandées. Ces corvées, que l'on appelait *personnelles*, étaient un droit de haute justice, et leur emploi étant facultatif, elles ne pouvaient être prescriptibles, quel que fût le temps d'interruption. Quant aux corvées *réelles* dues sur les héritages, elles étaient soumises à la prescription trentenaire; les nobles, les ecclésiastiques et autres étaient assujettis à les faire faire, mais elles devaient être demandées.

La *corvée royale* était une contribution en travaux manuels, en emploi de bestiaux et de voitures, exigée des gens de la campagne pour la confection des grands chemins. Son origine, beaucoup moins ancienne que celle de la corvée seigneuriale, ne paraît pas remonter au-delà du commencement du XVIII^e siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'existait pas du temps de Sully, qui créa la charge de grand-voyer, et qui, dans la formation de nos routes, se contenta de les faire redresser, de leur donner une largeur convenable, d'en adoucir les pentes et de construire quelques levées dans les endroits les plus marécageux. D'Angervillers, intendant d'Alsace, est, dit-on, le premier administrateur qui employa les corvées en France : il leur assigna une certaine forme d'après l'exemple que Léopold, dernier duc de Lorraine, lui en avait donné. Ce moyen ayant paru facile se répandit bientôt dans les autres provinces, où l'on exigea pour le service des grands chemins, trois, quatre, six ou douze journées par an, à l'imitation de ce qui se faisait pour l'usage du seigneur. Dans la plupart des généralités le travail tomba sur les classes les plus malheureuses; la contrainte par corps, la saisie mobilière, les amendes, les garnisons, tels furent les moyens de coaction employés. On pensait que les corvéables gagnant tous de l'argent par leur temps et par leur travail, il valait mieux leur demander du temps et du travail, que tous pouvaient donner, que de leur demander de l'argent que la majorité n'avait pas. La corvée en nature est cependant un impôt très onéreux, en ce qu'il détourne les cultivateurs de leurs travaux, et qu'il les empêche de saisir le moment favorable pour leurs différentes cultures. Un économiste du temps avait calculé que les corvées royales faisaient subir à l'état une perte de 6000 p ^o/_o, et l'on est presque porté à admettre cette évaluation en se rappelant tous les malheurs et toutes les vexations qu'elles entraînaient*. Quand il fut prouvé qu'elles nuisaient à

(*) On ne doit pas confondre avec elles les prestations en nature imposées aux habitants des communes rurales par les nouvelles lois sur la viabilité publique. V. CHEMINS ET PRESTATIONS. S.

l'intérêt public, quand les abus sans nombre qui s'étaient introduits dans cette administration furent connus, quand les économistes de l'époque, et particulièrement le marquis de Mirabeau, auteur de l'Ami des hommes, eurent attaqué cette funeste institution, il ne fallut pas longtemps pour la renverser. Déjà Orcéan de Fontette, intendant de Caen, avait essayé de remplacer la corvée par un impôt, lorsque Turgot, intendant de Limoges, remporta en ce genre le plus éclatant succès. Calculant quel préjudice on causait à la société en détournant de leurs travaux des hommes qui ont des travaux aussi importants que ceux de l'agriculture, il fit faire à prix d'argent, et par des ouvriers spéciaux, ces belles routes du Limousin que Voltaire comparait aux voies romaines, et que l'on admire encore, particulièrement la côte de Pont-à-la-Dauge, près Guéret, sur la route de Limoges à Moulins. Bientôt les corvées furent attaquées si vivement qu'il fallut s'en occuper dans les conseils du prince : une ordonnance du mois de février 1776 essaya de les abolir, mais la faiblesse de Louis XVI ne sut pas résister aux intrigues de la cour, qui voulait bien se servir des routes, mais qui ne voulait pas payer sa part de leur entretien. Une déclaration du roi du 11 août 1776 revint sur l'ordonnance précédente, et il ne fallut rien moins que la révolution de 1789 pour renverser sans retour les corvées seigneuriales et les corvées royales.

L'Assemblée constituante, dans sa loi du 15 mars 1790, titre 2, commença l'attaque contre ces droits abusifs qui, pour le malheur des peuples, avaient résisté si long-temps. La Convention, par la loi du 25 août 1792, supprima toutes les corvées qui ne seraient pas prouvées par un acte primordial d'inféodation, d'amendement ou de bail à cens, avoir pour cause une concession primitive de fonds. Enfin la loi du 17 juillet 1793 acheva de renverser le peu qui restait de ce système désastreux d'impôts en nature. Depuis lors, les routes ont été mieux faites, mieux entretenues, et un nouvel argument a été fourni contre les esprits rétrogrades, qui défendent les

abus uniquement parce qu'ils existent. Malgré cet exemple remarquable, donné par la France, plusieurs parties de l'Europe gémissent encore sous les corvées, comme pour prouver combien il est difficile d'introduire des améliorations positives, même lorsqu'elles doivent être favorables à toutes les classes de la société. L. DE L.

On ne peut nier que les corvées, comme beaucoup d'autres privilèges de la noblesse, du clergé, du pouvoir suprême, etc., souvent acquis par des concessions, n'aient été consacrées, comme une espèce de propriété, par des contrats passés entre les parties : le décret même de la Convention, dont on vient de parler, rend hommage à cette vérité. L'abolition pure et simple des corvées, sans indemnité, pourrait donc paraître injuste, malgré l'esprit du temps qui leur est contraire et malgré ce fait qu'elles sont plus onéreuses à ceux sur lesquels elles pèsent qu'elles ne profitent à ceux qui les imposent. Si l'on pouvait jamais aspirer à avoir raison contre les révolutions, nous dirions qu'un mode plus sage de faire cesser un tel état de choses nous paraît être celui qu'on a introduit dans le grand-duché de Bade en 1831, par une loi qui rend facile aux corvéables de se libérer d'une telle charge, en indemnisant ceux auxquels il était légalement permis, jusque-là, de compter cette charge au nombre de leurs revenus. Dans le Nord les corvées subsistent; mais ne sont-elles pas un adoucissement incontestable du sort des paysans affranchis de la servitude en vertu d'une loi consentie par leurs maîtres, dont plusieurs, innocents de l'esclavage introduit dans les sociétés au moyen-âge, avaient acquis la possession des hommes, comme celle de la terre, à prix d'argent, et souvent pour une grande partie de leur fortune? Le temps est venu où il est permis d'être juste envers chacun, et de rappeler la sainteté des droits acquis, tout en s'inclinant devant l'austérité des principes. J. H. S.

CORVETTE, bâtiment de guerre qui, dans la classification ou hiérarchie des navires armés, prend son rang après la frégate. Les corvettes françaises sont de plusieurs espèces : 1^o corvettes de

guerre; 2^o corvettes-avisos; 3^o corvettes de charge.

Les *corvettes de guerre* sont faites pour porter 32, 28, 24 ou 20 bouches à feu; quelquefois elles en portent davantage. Leur construction est combinée pour que le navire, solide et assez fort pour supporter sans peine le poids de son artillerie, soit en même temps rapide et léger à la course. La batterie de ces corvettes est couverte comme celle des frégates (*voy. ce mot*); comme les frégates aussi, elles ont des bouches à feu sur les gaillards. Le calibre des canons et caronades qui entrent dans l'armement des corvettes est en rapport avec la grandeur et la force du bâtiment; elles portent des caronades de 30 et quelques canons de 18.

Les *corvettes-avisos* sont destinées à une fonction où la rapidité de la marche est une des premières conditions des services qu'elles peuvent rendre; car, ainsi que l'indique leur nom d'*aviso*, elles doivent porter des *avis*, des nouvelles, des ordres pressés; elles doivent être des instruments de communications faciles entre un chef d'escadre et les différentes parties des divisions sous ses ordres. Les corvettes-avisos sont légères, vives, élancées, peu élevées sur l'eau. Leur batterie est découverte; elles portent de 18 à 20 bouches à feu. Leurs caronades sont du calibre de 18, et leurs canons destinés aux chasses sont de 12.

Les *corvettes de charge* sont des bâtiments de 800 tonneaux, à batterie couverte, portant ou pouvant porter 28 caronades; mais la guerre n'est pas leur mission essentielle: elles sont surtout destinées à porter des charges et en général à toutes les espèces de transports. Ce sont les *flûtes*, non pas du xvii^e siècle, mais de la fin du xviii^e. Leur marche n'est pas vive, c'est ce qui en fait des navires de guerre très impropres au combat. Les corvettes de charge et les corvettes de guerre sont mâtées à trois mâts verticaux, comme les vaisseaux et les frégates; les corvettes-avisos ont les deux mâts principaux des grands bâtiments et, derrière, un mâtereau.

Depuis trois siècles la corvette a grandi comme la frégate et le vaisseau, mais moins vite. Ainsi, sous Louis XIV, quand

Le vaisseau avait déjà cette force qu'il a léguée au vaisseau de ligne actuel, la corvette, ou comme on disait quelquefois alors la *courvette*, n'était encore qu'une espèce de barque longue, allant à la voile et à l'aviron, portant au plus 10 canons de 4 et n'ayant qu'un seul mât et un petit trinquet. Il y a loin de ce navire à la corvette de guerre actuelle ! En 1698 il y avait à flot 20 de ces barques longues ou corvettes de 10 à 4 canons ; en 1716 il n'y en avait plus que 7. Aujourd'hui, c'est-à-dire au moment où le budget de 1835 a été présenté aux chambres, nous avons à flot 5 corvettes de 32, 5 de 28, 5 de 24, une de 20 : total, 17 ; et sur les chantiers 5 de 32. A ces grandes corvettes il faut ajouter 9 corvettes-avisos flottantes et une sur le chantier ; plus, 19 corvettes de charge. Aux époques anciennes qu'on vient de rappeler il y avait des capitaines de brûlots et de flûtes : aujourd'hui on n'a pas senti la nécessité de ces grades, mais on a des capitaines de corvette qui ont dans la marine le rang que tiennent dans l'armée de terre les chefs de bataillon.

On a longtemps cherché l'étymologie de *corvette* qui paraissait venir de *curvus*, courbe, à cause de la tonture du bâtiment, beaucoup plus haut à ses extrémités qu'à son milieu ; on a pensé que corvette ou courvette n'était que la corruption de *court-vite*, parce qu'en effet la corvette était propre à courir. Une origine qui paraît positive, et la seule raisonnable, c'est celle qui fait venir corvette de *corbita*. La *corbita* était un bâtiment de charge (*oneraria*). Cicéron en parle dans une lettre à Atticus. Au *xvi^e* siècle, le navire appelé *corbita* existait encore, et on le trouve mentionné dans le vieux dictionnaire italien de Duez. La *corbita* du *xvi^e* siècle et la corvette du *xvii^e* semblent avoir entre elles de grands rapports et appartenir toutes deux à la même famille, issue peut-être de la *corbita* antique mentionnée par Cicéron et rappelée par Baïf, Scheffer et tous les hommes qui ont écrit sur la marine des anciens. A. J.-L.

CORVETTO (LOUIS-EMMANUEL, comte), né à Gênes en 1756, était un avocat distingué de son pays lorsque la révolution de 1795 vint placer Gênes

sous la domination de la nouvelle république française. Il accueillit avec enthousiasme les principes venus à la suite de la conquête et fit d'abord partie du gouvernement provisoire de la république ligurienne. Il devint ensuite membre du Conseil des Anciens de cette république, puis président de son Directoire exécutif. La conduite prudente et sage dont il fit preuve dans ce poste éminent lui valut l'honneur d'être appelé à la tête de la cour de Cassation, lorsque la voie du sort le fit sortir, en 1799, du Directoire. Les Français, repoussés d'Italie, s'étaient retirés dans Gênes sous la conduite de Masséna : pendant le siège et la capitulation de cette ville, Corvetto, ministre des affaires étrangères, sut gagner la confiance du général français. Aussi, quand l'armée rentra dans Gênes après la bataille de Marengo, Bonaparte nomma Corvetto membre de la commission extraordinaire de gouvernement et de la consulte législative. Enfin, il était directeur de la banque de Saint-Georges, lorsque la Ligurie fut réunie à la France.

A son passage à Gênes, Napoléon l'accueillit avec distinction et le nomma conseiller d'état et officier de la Légion-d'Honneur (1806). Il fut employé ensuite à la rédaction du Code de commerce avec MM. Bégouen et Beugnot. Créé tour à tour comte de l'empire (1809), commandant de la Légion-d'Honneur (1811) et chevalier de la Couronne de fer, il était en grande considération auprès de Napoléon, qui le chargea, en 1811, de l'inspection générale des prisons d'état.

A l'époque de la première Restauration (1814), il fut maintenu sur le tableau des conseillers d'état, présida le comité des finances, et obtint des lettres de grande naturalisation. Dans les Cent-Jours, Napoléon le porta de nouveau au conseil d'état, mais il n'y siégea pas. A la seconde rentrée du roi, le comte Corvetto reprit ses fonctions, et le 28 septembre 1815, lors de la retraite de M. le baron Louis, il fut porté au ministère des finances, grâce, dit-on, à la protection de M. de Talleyrand. Au milieu des exigences de l'invasion étrangère, la France était courbée sous le poids des plus lourds impôts

et la dette publique arriérée était immense. L'habileté de Corvetto sut parer à tout et sauva le crédit public. Deux émissions de rentes faites avec succès, et malgré les obstacles qui lui furent suscités par les deux chambres, amenèrent les plus heureux résultats; mais la santé de Corvetto, déjà altérée par ses précédents travaux, ne put résister à tant de fatigues. Il obtint sa retraite vers la fin de 1818, après l'avoir quatre fois sollicitée. En se séparant de lui, le roi lui laissa le titre de ministre d'état, le nomma membre de son conseil privé, grand-croix de la Légion-d'Honneur, et lui concéda la jouissance du château appelé *la Muette*, à Passy, pour qu'il y passât le temps de sa convalescence. Sachant en outre que son passage aux finances n'avait pas enrichi le ministre, il lui fit don d'une somme de 50,000 fr. Corvetto, espérant que le climat de sa patrie lui serait plus favorable que celui de la France, ne tarda pas à se rendre à Gênes, où il mourut en 1821. D. A. D.

CORVEY, en français *Corbie*, est une ancienne principauté de l'Allemagne, sur le Weser, auprès du pays de Wolfenbuttel, dans la Basse-Saxe. Elle a été incorporée dans la principauté de Hesse-Rothembourg. Autrefois l'abbaye bénédictine de Corvey était célèbre; elle tirait son nom et son origine de la fameuse abbaye de Corbie (*voy.*) en Picardie, dont elle était une colonie. Elle rivalisait avec la métropole pour le goût des études: aussi beaucoup d'hommes savants sont sortis de cette communauté religieuse qui possédait des manuscrits précieux; on lui doit la conservation de quelques auteurs de l'antiquité. Auprès de Corvey est la petite ville de Hœxter, qui fait un peu de commerce sur le Weser. D-G.

L'abbaye de Corvey fut fondée, dans l'évêché de Paderborn, par l'empereur Louis I^{er}, à la sollicitation de saint Adelhard, qui en fut le premier abbé. Les premiers moines qui occupèrent cette abbaye furent tirés de celle de Corbie en Picardie: aussi donna-t-on au nouveau monastère le nom de *Nouvelle Corbie*. Les moines avaient d'abord établi leur monastère à Ertha, contrée aride dans

la forêt de Sollingen, mais cet endroit leur déplut: ils se portèrent sur le Weser en 822, et construisirent leur monastère, auquel l'empereur Lothaire I^{er} fit présent de l'île de Rügen, en 844. L'empereur Henri III lui conféra (1039) le droit d'élire un abbé. En 1147, les couvents de Kemnade et de Fischbeck furent incorporés à l'abbaye de Corvey, qui possédait encore plusieurs autres couvents et beaucoup d'autres biens; mais elle les perdit peu à peu.

L'abbé de Corvey était prince de l'Empire; il avait, à la diète de l'Empire, la dernière voix parmi les abbés princiers. Il dépendait immédiatement du Saint-Siège, avait une régence, une cour féodale, un revenu annuel d'environ 40,000 florins et divers privilèges. A. S-R.

CORVIN, *voy.* MATHIAS et HUNYADE.

CORVISART-DESMARETS (JEAN NICOLAS, baron), né en 1755 à Vouziers, petit village de Champagne, et mort en 1821 à Courbevoie près Paris, est un des médecins français du dernier siècle dont le nom a eu le plus de célébrité. Médecin de Napoléon, honoré de son estime et comblé de ses faveurs, il eut tout ce qui pouvait entourer un homme d'une glorieuse auréole et il se montra digne de sa haute fortune. Sa jeunesse ne fut pas propre à faire prévoir un semblable avenir, car ses premières études furent peu fructueuses. Destiné par sa famille aux affaires contentieuses, il assista par hasard à une leçon clinique d'Antoine Petit, et à dater de cette époque il se livra à l'étude des sciences médicales avec tant de zèle et de succès qu'il fut bientôt distingué par ses maîtres, et qu'il prit, peu de temps après, place à côté d'eux. Des cours d'anatomie, de physiologie, de chirurgie le firent connaître d'abord; puis il devint médecin des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice et enfin médecin de l'hôpital de la Charité à la place de Desbois de Rochefort, son maître et son ami. C'est dans cet hôpital qu'il fonda l'école clinique d'où sont sortis tant de médecins recommandables, et qui, à l'organisation de l'école de médecine, lui valut le titre de professeur public. Cette école a exercé une trop grande influence sur la marche de la médecine pour ne pas per-

pétuer la mémoire de son fondateur. Corvisart fut aussi professeur au collège de France et membre de l'Académie des sciences; mais par une délicatesse rare, il se démit de ces places lorsque ses occupations ne lui permirent plus d'en remplir les fonctions et ne conserva que le titre d'honoraire. L'empereur l'avait aussi nommé baron et grand-officier de la Légion-d'Honneur, outre qu'il était membre de presque toutes les sociétés savantes du monde.

La vie de Corvisart fut partagée entre les travaux de l'enseignement, ceux du cabinet et une pratique extrêmement étendue. Comme professeur il eut un immense succès, grâce à une élocution facile et persuasive, à une grande sagacité, à un esprit sévère d'observation, à une érudition véritable. Il doit être considéré comme l'un des premiers auteurs de cet élan qui porta les médecins vers l'étude de l'anatomie pathologique; mais il sut se garantir d'un enthousiasme exclusif et ne considéra l'ouverture des corps que comme un moyen et non pas comme l'unique objet de la médecine. Il perfectionna les méthodes d'exploration des malades et posa les bases de la science du diagnostic sur l'application intelligente des sens.

A part quelques mémoires et l'édition qu'il donna de la Matière médicale de Desbois de Rochefort, Corvisart n'a laissé que deux ouvrages : le premier est son *Essai sur les maladies du cœur et des gros vaisseaux*, Paris, 1808, 1811 et 1819, 1 vol. in-8^o, travail remarquable pour l'époque à laquelle il parut et que ne font pas oublier les recherches plus modernes, publiées sur le même sujet; le second n'est qu'une traduction d'un ouvrage d'Auembrugger (voy.), intitulé *Nouvelle méthode pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion de cette cavité*, Paris, 1808; mais l'ouvrage original disparaît sous les additions et les rectifications du traducteur qui, pendant vingt ans, expérimenta la percussion de la poitrine et en tira un immense parti dans l'application.

La pratique de Corvisart fut en rapport avec son caractère et le genre de ses études : observateur et sceptique, il

ne partageait pas les opinions de ses devanciers ni de quelques-uns de ses contemporains sur l'omnipotence de l'art; il savait douter et attendre. F. R.

CORYBANTES. C'étaient, dans l'antiquité, des dieux subalternes et des prêtres particuliers à la religion de Cybèle, comme les Curètes étaient des dieux subalternes et des prêtres particuliers à celle de Rhéa. Cybèle, chez les Phrygiens, était l'unique déesse; Atys son amant, Atys qui est le soleil, est loin d'être son égal; entre autres rôles secondaires, il a celui de prêtre de la déesse. Les Corybantes ne sont que d'autres lui-même, mais dans une sphère encore inférieure; ce sont des intelligences plus subordonnées encore. Enfin les prêtres arrivent: ce sont des Corybantes terrestres qui prennent modèle sur ceux d'en haut, mais qui bientôt se confondent avec eux, de sorte que les dieux ont quelque chose de l'homme et les hommes quelque chose du dieu. Ainsi une échelle mystique unit le ciel à la terre et l'essence suprême s'émane successivement en un premier ministre, en esprits recteurs, en prêtres, pour arriver enfin à l'humanité. Au reste les Corybantes, dans leur plus haute acception, sont les intelligences sidériques des planètes (et, comme tels, ont quelque chose des Cabires); dans leur acception inférieure, ils exécutent sur terre des danses armées, bruyantes, frénétiques, symbole de la danse harmonieuse des planètes dans le ciel.

On donne aux Corybantes deux généalogies: suivant les uns, ils naquirent d'Apollon et de Thalie ou Clytie (celle-ci est évidemment étrangère à la Phrygie); suivant les autres, de Corybas et de Thébé. Corybas lui-même est fils de Jasion et de Cybèle. Quelquefois on nous montre trois Corybantes principaux, Corybas, Pyrrhique, Idée; parfois Atys figure comme le Corybante primitif. Leur nom vulgaire devint *Galles*, peut-être lorsque les Gaulois se furent fixés dans cette partie de la Phrygie appelée de leur nom Galatie; leur chef, dit *Archigalle* et aussi *Méga-byze*, devait être eunuque; beaucoup de Galles aussi se soumettaient à la castration. Vers le iv^e siècle avant J.-C., ils commencèrent à se répandre hors de la

Phrygie, danseurs et mimes obscènes, mendiants insatiables, suivis d'un âne à doubles paniers, et reçurent le sobriquet de *métragyrtes*, c'est-à-dire *vagabonds de la mère* (la mère était le nom de Cybèle); ils devinrent fameux surtout par leur libertinage et par leur complaisance à se rendre les agens de la prostitution. Il est à croire que, dans la Phrygie même, l'association des Corybantes montra des mœurs plus pures. Les évhéméristes ont fait honneur aux Corybantes de la découverte et de la fusion des métaux, et ont placé ces grands faits vers l'an 1400 avant J.-C. Voy. DACTYLES. VAL. P.

CORYMBIFÈRES. En botanique, on appelle *corymbe* un mode particulier d'inflorescence mixte, dans lequel un nombre plus ou moins considérable de fleurs sont portées sur des pédoncules nés de points différents de la tige, mais arrivant à peu près à la même hauteur. L'ensemble présente la forme d'une grille d'arrosoir renversée, comme on le voit dans la millefeuille, la tanaïsie, etc.

Les *corymbifères*, dont les capitules sont disposés suivant les caractères de ce mode d'inflorescence, sont une tribu de la famille des synanthérées, dont les capitules sont tantôt tous flosculeux, c'est-à-dire entièrement composés de fleurons tubuleux et réguliers, tantôt et plus fréquemment radiés, c'est-à-dire que le centre est occupé par des fleurons, et la circonférence par des demi-fleurons ou des tubes courts prolongés en languette unilatérale. Dans le premier cas les fleurons sont tous hermaphrodites, tandis que les demi-fleurons de la circonférence sont unisexués, mâles ou femelles, stériles ou fructifères. Les corymbifères flosculeuses se distinguent des carduacées (voy.) auxquelles elles ressemblent beaucoup, 1^o par l'absence d'un renflement au sommet de leur style, immédiatement au-dessous du stigmat; 2^o parce que le réceptacle, quand il porte des soies, n'en a jamais qu'une seule pour chaque fleur, tandis que l'on en compte toujours plusieurs pour chacune d'elles, dans les carduacées. C. L.-R.

CORYPHÉE (*κορυφαῖος*, de *κορυφή*, tête) était primitivement synonyme de *chorège* (voy. ce mot), et alors les attri-

butions du chorège ou coryphée étaient de marcher à la tête du chœur, de le diriger dans les cérémonies religieuses et dans les représentations scéniques, surtout de veiller à la conservation des traditions musicales. Ensuite, quand, par l'effet du développement des institutions sacerdotales et politiques, il fallut pourvoir plus dispendieusement à l'habillement du chœur, au matériel des fêtes et du théâtre, aux frais de mise en scène, on désigna sous le nom distinct de chorège le citoyen qui se chargeait de cette dépense, et le titre de coryphée continua de s'appliquer exclusivement au chef de chœur qui, dès lors devint le subordonné du chorège et passa à sa solde. Placé à la tête des choristes, le coryphée dirigeait leur marche et leurs évolutions; il leur donnait le ton et soutenait le chant, quand toutes les voix se réunissaient et chantaient ensemble; et, dans les scènes où le chœur se mêlait à l'action, il le représentait et parlait seul et pour tous; car ce n'était que par l'organe de son coryphée que le chœur jouait le rôle qui lui était attribué comme acteur. F. D.

CORYPHÈNES (du grec *κορυφή*, sommet, et *φαεινός*, brillant), genre de poissons de la famille des scombroïdes, ordre des acanthoptérygiens, caractérisé par un corps comprimé, allongé, couvert de petites écailles, la tête tranchante à sa partie supérieure, une nageoire dorsale qui règne tout le long du dos, et se compose de rayons presque également flexibles, quoique les antérieurs n'aient pas d'articulations. Il y a des rayons aux ouïes. La plupart de ces poissons habitent les hautes mers, une seule espèce vit dans la Méditerranée. Parmi les autres poissons aucun ne peut être comparé aux coryphènes pour l'éclat des couleurs. Lorsqu'ils nagent à la surface de la mer, surtout si le soleil luit, leur corps brille de teintes d'or unies à celles des saphirs, des émeraudes et des topazes. Les yeux sont comme éblouis par mille nuances changeantes, produites par les incidences variées des rayons lumineux. La grâce et la souplesse de leurs mouvements ajoutent encore à leur beauté. Voraces, hardis et très agiles, ils semblent au premier abord glisser dans l'eau comme poussés par une force étrangère. Ce n'est

qu'en les examinant attentivement que l'on découvre un mouvement continu d'ondulation dans la longue dorsale qui les surmonte. Ils poursuivent avec acharnement les poissons volants, voyagent par bandes à la suite des troupes que forment ces petits animaux, et leur font la chasse en commun. L'exocet qui n'est pas dévoré par le coryphène dont la poursuite le détermine à s'élancer de l'Océan, l'est par celui près duquel il retombe, si toutefois il n'a pas été la proie d'un oiseau de haut bord. Telle est la gloutonnerie de ces poissons, qui avalent sans mâcher, que l'on a rencontré de grands clous dans l'intérieur de leur corps. Il suffit de disposer un bouchon, auquel on fixe deux petites plumes pour imiter grossièrement un exocet, d'y laisser pendre un hameçon en guise de queue, et de faire filer ce singulier appât à l'arrière du navire, pour voir, aussitôt que le bouchon saute hors de l'eau, un de ces animaux pris à ce piège grossier.

C. L-R.

Cette famille de poissons a été divisée en plusieurs genres renfermant une quinzaine d'espèces, telles que les *centrolophes*, dorsales marquées de saillies épineuses, queue sans carène, corps aplati, écailles très fines, tête oblongue et obtuse, dents fines sur une seule rangée; les *leptopodes* (Cuvier), saillies prononcées sur le dos, caudale pointue, un seul rayon aux ventrales; les *coryphænes* proprement dits, dorsale très étendue, caudale fourchue curviligne, arrondie et lancéolée. A ce genre appartient le *coryphæna hippurus* (Linn.) ou le *dauphin*: cette belle espèce est la plus grande de toutes; elle a cinq pieds de long et habite l'Océan et la Méditerranée; les *coryphænoïdes*, genre établi par Lacépède: tête aplatie et tranchante, dorsale très longue, et les *oligopodes*, dorsale extrêmement forte et caudale très longue; ventrales très petites, corps aplati, écailles épineuses et assez grandes.

EM. D.

CORYZA. Cette dénomination, qui exprime la pesanteur de tête et qui a été substituée au nom plus inexact encore de rhume de cerveau, désigne l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur des fosses nasales, lesquelles, il est bon de le dire, n'ont avec le cerveau

aucune communication directe. Le coryza est une affection généralement peu importante, et pour laquelle on réclame rarement les secours de la médecine. Cependant, chez les enfants à la mamelle elle peut être quelquefois assez sérieuse, en ce qu'elle les empêche de téter. Les causes les plus ordinaires de cette inflammation sont l'impression de vapeurs irritantes, et l'action du froid et de l'humidité surtout sur la tête. Elle se manifeste par une pesanteur incommode au-dessus des yeux, accompagnée de fréquents éternuements et de la sécrétion surabondante d'un liquide qui, d'abord clair et limpide, devient peu à peu opaque et consistant à mesure qu'il diminue de quantité, ce qui a lieu vers la terminaison. On a vu ce liquide devenir assez âcre pour provoquer l'inflammation des parties voisines du nez, et l'on pense qu'il a pu transmettre la maladie à des sujets bien portants. La durée du coryza est de quinze à trente jours, à moins qu'il n'y ait un polype ou tel autre corps étranger. La fièvre se joint quelquefois à cette maladie, qui d'ailleurs complique presque toujours les affections catarrhales de la gorge et de la poitrine, et qui accompagne les maladies éruptives. Le traitement consiste à se garantir d'abord des vicissitudes atmosphériques, puis à respirer quelques vapeurs émollientes et un peu narcotiques. Dans quelques coryzas chroniques et opiniâtres l'usage du tabac a été salutaire. Quant à ceux qui sont liés à l'existence de polypes, d'ulcérations ou de caries, ils ne guérissent pas qu'on n'ait détruit les lésions dont ils dépendent.

F. R.

COS (ÎLE DE), voy. SPORADES.

COSAQUES, voy. KOSAKS.

COSEL (la comtesse DE). De toutes les maîtresses du fastueux Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, celle-ci fut la première reconnue à la cour comme favorite et conserva le plus longtemps sa faveur. Née en 1679 de la famille noble de Brocksdorf dans le Holstein, elle devint dame d'honneur de la princesse héréditaire de Brunswic-Wolfenbüttel. A Wolfenbüttel elle fit la connaissance du ministre saxon de Hoymb, qui, épris de sa beauté et de son esprit, la demanda et l'obtint en mariage. Mais

pour la soustraire aux séductions de la cour, il la tenait dans une de ses terres. Un jour Hoymb, échauffé par le vin, ayant dépeint au roi avec des couleurs trop vives toutes les qualités de sa jeune épouse, fut pressé par lui de la faire venir à Dresde. A peine M^{me} de Hoymb y fut-elle qu'elle se fit séparer de son mari et prit le nom de M^{me} de Cosel. L'Empereur l'éleva au rang de comtesse de l'Empire et le roi lui fit construire, à Dresde, un superbe palais, qui porte encore aujourd'hui son nom, et où elle épuisa tout ce que le luxe et la volupté pouvaient offrir de plus séduisant. La comtesse se maintint dans la faveur du roi pendant plus de neuf ans, quoiqu'elle ne mît aucun frein à son ambition et à sa jalousie; sa volonté était un ordre, et malheur à qui la bravait: témoin le chancelier comte Beichling. Mais elle ne put triompher de même du prince Égon de Furstenberg et du feld-maréchal comte Flemming. Ses tentatives dans ce but furent cause de son renvoi. En 1716 le roi se trouvait à Varsovie, et la comtesse, poussée par la jalousie, résolut de l'y surprendre; mais elle fut arrêtée sur la frontière de Silésie par un détachement de la garde, et forcée de s'en retourner à Dresde, d'où elle fut exilée avant le retour du roi. Elle alla d'abord à Pillnitz, puis à Berlin, et comme elle n'y reçut pas un accueil plus favorable, elle se rendit à Halle, où Auguste II la fit arrêter et conduire au vieux fort de Stolpen. On explique son arrestation par les menaces qu'elle proféra contre le roi dans un accès de jalousie, et qui, commentées par les ennemis de la comtesse, avaient paru plus graves qu'elles ne l'étaient réellement. Dans les premières années de son emprisonnement, la comtesse écrivit à son ancien amant un grand nombre de lettres, auxquelles le roi ne répondit pas et qu'il finit même par jeter au feu sans les lire.

Après la mort d'Auguste, la comtesse jouit de plus de liberté. On lui offrit une meilleure habitation; mais elle était tellement accoutumée à sa prison qu'elle ne voulut plus la quitter. Pendant toute la guerre de Sept-Ans, Frédéric II lui fit payer sa pension aussi long-temps que la Saxe fut en son pouvoir. Mais il ne

la lui payait qu'en pièces dites Ephraïmites, mauvaise monnaie fabriquée par le juif Ephraïm de Leipzig, avec l'autorisation du gouvernement prussien. Par passe-temps, et plus encore pour exprimer son dépit, la comtesse en avait garni les murs de ses appartements, et elle montrait cette tenture d'un nouveau genre à tous ceux qui avaient accès auprès d'elle. On la soupçonna de pencher vers le mosaïsme et de songer à s'y convertir.

Elle tutoyait tout le monde, et lorsque des princes passaient à Stolpen, elle les faisait assurer de sa bienveillance. Enfin elle mourut dans ce fort en 1759, après un emprisonnement de 45 ans. On ne trouva chez elle que 40 florins dits *de Cosel*, qu'elle s'était procurés à tout prix pendant sa détention, et qu'elle conservait dans le coussin de son fauteuil. C'étaient des pièces d'un florin, d'un demi et d'un quart de florin, frappées de 1705 à 1707. Elles portaient les deux écussons des armes polonaises et saxonnes, avec un espace entre elles, au milieu duquel on remarquait un point. On assure que ces pièces de monnaie ont été frappées à la suite d'un pari entre le roi et la comtesse, mais on ne sait si c'est là la véritable origine des *florins de Cosel*.

La comtesse fut une des femmes les plus jolies et les plus spirituelles de son temps. Elle était très versée dans la littérature française. Outre un petit jardin qu'elle cultivait, sa bibliothèque fut, pendant sa longue détention, son seul délassement. Elle écrivit dans la plupart de ses livres des observations qui tendent toutes à attester la fragilité des choses terrestres. Sa haine pour le roi, qui d'abord avait été excessive, se changea dans la suite en une sorte d'amour exalté. Elle fondit en larmes en apprenant la nouvelle de sa mort. Cette favorite déchue laissa en mourant un fils, le comte Rutowski, et deux filles. C. L.

COSMAS, surnommé *Indicopleustès*, c'est-à-dire navigateur dans l'Inde, vivait à Alexandrie d'Égypte dans la première moitié du VI^e siècle. Après avoir fait le négoce et parcouru les mers de l'Inde, l'Éthiopie, etc., il se fit moine. De tous les ouvrages qu'il composa dans les loisirs du cloître, il ne nous reste que la

Topographie chrétienne, en 12 livres, où il expose longuement les bizarres doctrines de quelques pères de l'Église sur le système du monde, et décrit les pays qu'il avait parcourus, notamment l'île de Taprobane (Ceylan). Nos meilleurs géographes modernes ont reconnu l'exactitude de la description de cette île. C'est au livre 2 de la *Topographie* que se trouve rapportée la célèbre inscription du monument d'Adulis (voy. ADULE), près d'Axum (voy.) en Éthiopie, l'un des plus anciens documents de l'histoire. La *Topographie chrétienne* n'a été imprimée qu'une seule fois et par les soins du P. Montfaucon, *Coll. Patrum gr.*, vol. II. Voir sur Cosmas l'excellent article de M. Letronne : *Des opinions cosmographiques des pères de l'Église*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 mars 1834. F. D.

COSME (SAINT), né en Arabie, frère de saint Damien, et comme lui médecin au III^e siècle de J.-C. Lorsqu'ils eurent l'un et l'autre souffert le martyre pour la foi chrétienne, dont ils étaient de pieux confesseurs, leurs corps furent transférés à Rome, et une église leur fut dédiée; on célèbre leur fête le 27 septembre. Ils devinrent les patrons des médecins et des chirurgiens; à Paris, ils avaient, jusqu'en 1750, une église très remarquable sous le rapport des ornements d'architecture, mais qui, fermée depuis cette époque, est actuellement démolie; elle faisait le coin des rues de La Harpe et de l'École-de-Médecine. Au XI^e siècle un ordre de chevalerie fut fondé sous le nom d'ordre de *Saint-Cosme et Saint-Damien*, à l'effet de protéger les pèlerins allant en Terre-Sainte; il subsista pendant quelques siècles. S.

COSME (FRÈRE), moins connu sous son nom de famille, qui est BASELHAC, a laissé la réputation d'un chirurgien habile et d'un homme vertueux. Il naquit en 1703, à Pomy-Astruc, dans le diocèse de Tarbes, et mourut à Paris en 1781. Fils, petit-fils et neveu de chirurgiens distingués, il put se livrer dès sa jeunesse à son goût pour l'art de guérir, et il y fit de rapides progrès qui lui valurent la protection de l'évêque de Bayeux. Sa piété lui fit désirer d'entrer en religion, et après qu'il se fut assuré qu'on lui per-

mettrait de continuer l'exercice de la chirurgie, il prit l'habit chez les Feuillants en 1740. A cette époque il était déjà un chirurgien exercé, et il se consacra tout entier au soulagement des pauvres, qu'il recevait dans un hospice fondé et entretenu par lui avec le prix que les riches lui offraient pour ses soins. Bien qu'il ait embrassé toutes les parties de la pratique, son nom se rattache cependant d'une manière particulière à l'opération de la taille. Il s'attacha spécialement à la taille latérale, qu'il considérait comme beaucoup moins dangereuse que le haut appareil, et il obtint dans cette opération des succès remarquables au moyen d'un instrument de son invention, qu'il appela *lithotome caché*. Ce ne fut pas là l'unique perfectionnement dont la chirurgie lui est redevable: il inventa également des procédés et des appareils pour la ponction de la vessie et pour l'opération de la cataracte. Simple dans ses habitudes, sobre dans sa vie, généreux avec les pauvres, et véritablement pieux, frère Cosme compta au rang de ses amis les hommes les plus distingués de son temps, auquel il laissa de sincères regrets. On a de lui deux ouvrages relatifs à l'opération de la taille, tant par le moyen du lithotome caché qu'au-dessus du pubis: ils sont encore consultés avec fruit. F. R.

COSME DE MÉDICIS. Quatre personnages historiques sont désignés par ce nom: **COSME-l'Ancien**, auquel la république de Florence donna le titre de *père de la patrie*, et les trois grands-ducs, **COSME I**, **COSME II**, et **COSME III**.

Nous parlerons du premier à l'article **MÉDICIS**. Le second, connu sous le nom de **COSME I^{er}**, n'était pas descendu de Cosme-l'Ancien, mais de son frère. Il était né en 1519: aussi lorsqu'une intrigue lui fit déférer le pouvoir suprême, le 9 janvier 1537, après l'assassinat du tyran Alexandre de Médicis, il n'était âgé que de 18 ans. Les conseillers de ce monstre, parmi lesquels on compte à regret l'historien Guicciardini, se flattaient de régner sous le nom du jeune homme qu'ils lui donnaient pour successeur; mais Cosme de Médicis unissait un caractère pervers à de rares talents et à un esprit supérieur.

Il sut bientôt se défaire de tous ceux qui avaient contribué à son élévation. Tandis qu'il persécutait avec une rigueur si impitoyable tous ceux qui avaient voulu sauver la liberté florentine; que, dans les quatre premières années de son règne, il en condamnait 430 à mort par contumace, qu'il mettait à prix la tête de 35 d'entre eux, qu'il les poursuivait en tous lieux par le fer et le poison, il ne pardonnait pas non plus à ceux qui l'avaient mis sur le trône : il força le cardinal Cybo, qui y avait eu la principale part, à quitter Florence; il exila, il ruina, ou du moins il força à se retirer à la campagne tous les autres.

Cosme I^{er} s'était lâchement vendu à Charles-Quint; il se vendit ensuite à Philippe II, avec lequel il avait plus d'un rapport de caractère. Il leur sacrifia l'indépendance de la Toscane et celle de l'Italie entière. Il n'était pas moins bas courtisan de la cour de Rome, et les deux papes Pie IV et Pie V, qui avaient été grands inquisiteurs, étant animés par un esprit de persécution, pour leur plaire il livra aux bûchers ceux de ses sujets qui lui furent dénoncés comme suspects d'hérésie, et même son secrétaire et son confident Parnesecchi. C'est par ces degrés qu'il s'éleva successivement à être reconnu pour duc de Florence, à se faire restituer par Charles-Quint les forteresses de Florence, de Pise et de Livourne, à subjuguier l'état de Siène, à se faire enfin décorer par le pape, le 27 août 1569, du titre de grand-duc de Toscane, titre qui ne fut reconnu par l'Empereur, en faveur de son fils, que le 2 novembre 1575. Cosme I^{er} mourut le 21 avril 1574, laissant en héritage la couronne grand-ducale et la haine de ses sujets à son fils François, qui marcha sur ses traces, si même il ne fut pas plus criminel que lui.

COSME II de Médicis, petit-fils de Cosme I^{er} et quatrième grand-duc de Toscane, parvint à la couronne à 19 ans, le 7 février 1609. Il en avait 32 lorsqu'il mourut, le 28 février 1621. Son règne fut pour la Toscane une époque de prospérité et de gloire, en raison des progrès qu'y firent les sciences naturelles, sous la direction du grand Galilée. Le souve-

rain, ambitieux d'une gloire militaire que la paix de l'Europe et surtout de l'Italie lui refusait, mettait tout son zèle à former une marine pour aller en course contre les Barbaresques et les Turcs, et l'on voit en Toscane quelques trophées des victoires de ses galères. Il prit aussi sous sa protection l'émir des Druses, qu'il rétablit dans la souveraineté du mont Liban, après lui avoir donné pendant deux ans l'hospitalité à Livourne.

COSME III, petit-fils de Cosme II et sixième grand-duc de Toscane, régna de 1670 à 1723. Ce fut un prince d'un esprit faible et borné, d'une vanité insensée, d'une prodigalité sans proportion avec ses ressources, d'une bigoterie dégradante. Son caractère sombre, sa jalousie, sa hauteur, sa réserve, aliénèrent de lui Marguerite-Louise d'Orléans, fille du frère de Louis XIV, qu'il avoit épousée en 1661. Ses brouilleries avec cette princesse, la surveillance qu'il exerçait encore sur elle après qu'elle se fut retirée au couvent de Montmartre, et les plaintes continuelles qu'il adressait à la cour de Louis XIV sur la liberté dont on la laissait jouir, firent la principale occupation de sa vie et sont presque la seule trace qu'il ait laissée dans l'histoire. Lorsqu'il mourut à l'âge de 81 ans, son fils Jean-Gaston en avait déjà 53; indolent, maladif, il était obligé de garder presque toujours le lit. C'est en lui que s'éteignit la maison de Médicis, le 9 juillet 1737, après avoir vu les grandes puissances de l'Europe disposer de son héritage de son vivant. J. C. L. S.-I.

COSMÉTIQUES (de κόσμος, ordre, ornement), nom générique des préparations et des pratiques ayant pour objet de conserver, d'accroître ou de ramener la beauté. C'est dans ce sens qu'on pourrait parler de *la cosmétique* comme art. Mais l'expérience a fait voir combien on s'était fait illusion en croyant qu'il y avait, pour atteindre ce but, d'autres moyens que la bonne santé, qui résulte de la jeunesse, d'un régime judicieux et du calme de l'esprit et du cœur. Les soins les plus simples de la propreté, quelques savons, quelques pommades adoucissantes pour maintenir la peau dans un état de souplesse convenable, sont plus efficaces, à

coup sûr, que toutes ces préparations vulgaires au fond, mais décorées de noms ambitieux, pompeusement annoncées et surtout chèrement vendues.

Les anciens avaient une grande foi dans tous ces secrets de toilette destinés à blanchir et adoucir la peau, à conserver la fraîcheur du teint, à colorer les cheveux et à donner de l'éclat aux dents; et telle recette qu'on vante aujourd'hui n'était pas inconnue aux beautés émérites d'Athènes et de Rome. Pour ce qui concerne la douceur de la peau, tout se réduit à des savons plus ou moins gras pour enlever les corps étrangers, à des alcools parfumés qui peuvent donner à la membrane un certain ressort, enfin à des pommades et à des pâtes de féculé ou de semences huileuses qui laissent une légère couche propre à donner du poli et de la souplesse aux surfaces. Rien dans tout cela ne peut être considéré comme nuisible, si ce n'est les savons, qui, trop alcalins, peuvent sécher et gercer la peau.

Il n'en est pas de même des diverses compositions au moyen desquelles on veut faire disparaître les rides et simuler les couleurs de la jeunesse. Ce sont presque toujours des sels et des oxides métalliques, dont les uns, vénéneux, agissent sur la peau comme caustiques et même peuvent être absorbés, et dont les autres, innocents par eux-mêmes, ont au moins l'inconvénient de boucher les pores et de nuire à la transpiration. *Voy. FARD.*

On teint les cheveux avec des substances essentiellement caustiques, le nitrate d'argent ou le sulfure de plomb mêlé à la chaux vive, et ces ingrédients maniés sans précaution peuvent être dangereux. Plus bénignes, les substances végétales riches en tannin ont aussi leurs inconvénients. Ce sont encore des matières minérales qu'on emploie sous le nom de dépilatoires pour faire tomber les poils des parties où leur présence est désagréable. *Voy. CANITIE et CHEVEUX.*

Quant à ce qui regarde les dents, on doit se défier des moyens qui leur donnent une grande blancheur. Cet avantage, qui est toujours très passager, ne s'obtient qu'aux dépens de leur solidité et de leur durée, attendu que c'est presque toujours avec des poudres dures qui usent

l'émail ou des acides qui l'attaquent qu'on obtient cette blancheur qui séduit et que les douleurs et la carie suivent bien vite. *Voy. DENTIFRICES.*

On voit que la cosmétique véritable se réduit à bien peu de chose et que, là comme ailleurs, le pouvoir de l'homme ne saurait lutter avec celui de la nature. F. R.

COSMOGONIE, mot grec composé de *κόσμος*, monde, et de *γίγνομαι*, je deviens, *γέγονα*, je suis devenu, je suis; il signifie, en conséquence, théorie ou système concernant la création ou l'origine du monde.

S'il y a un mot dans les langues humaines dont il soit difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une idée un peu claire, après le mot *Dieu*, justement nommé ineffable, c'est assurément le mot *création*. Ce mot se présentera à son ordre alphabétique, et c'est là qu'on aura à le traiter dogmatiquement, si le dogmatisme en pareille matière est possible. Ici, nous nous bornerons à un aperçu des efforts que l'esprit humain a faits pour expliquer l'origine de toutes choses, non pas chez tous les peuples qui se sont livrés à cette sorte de spéculation, mais seulement chez les plus anciens de l'Asie, renvoyant le lecteur à l'article **CRÉATION** pour les cosmogonies des penseurs grecs, comme nous l'avons fait pour les systèmes des modernes. Une partie de cette matière d'ailleurs a déjà été traitée à l'article **CHAOS**.

Dès qu'elle a eu le temps de se reconnaître elle-même, l'humanité a cherché à se rendre compte de tout ce qui l'environne: *Dieu et le monde* formaient pour elle deux grands problèmes dont la solution importait à son repos; et cette solution, elle l'a essayée de mille manières diverses, suivant les lieux et les âges et suivant le degré de culture où chaque peuple était déjà parvenu.

1° La première solution qui a été donnée de ces problèmes a été une *solution religieuse*. Elle l'a été dès le premier âge de la pensée, c'est-à-dire dès l'âge enthousiaste, poétique et religieux. Les plus anciens monuments connus de cet âge sont la *Genèse* des Hébreux et les *Védas* de l'Inde. La *Genèse* est connue

de tout le monde chrétien : il serait inutile de revenir ici sur sa simple et sublime cosmogonie ; celle des Védas l'est beaucoup moins, et c'est à la solution brahmanique du problème de la création que nous nous arrêterons ici, pour la présenter dans sa forme la plus concise et la plus complète, telle qu'elle se trouve donnée au commencement des lois de *Manou**, en laissant à la sagacité de nos lecteurs le soin de reconnaître les analogies et les dissemblances qu'elle présente avec la solution hébraïque.

Dans un hymne du *Rig-Véda* cité par M. Colebrooke (*Essai sur les Védas*), on lit :

« Alors il n'existait là ni *entité*, ni non-entité, ni monde, ni ciel, ni rien au-dessus de lui : rien partout, aucun être, enveloppant ou enveloppé ! l'eau n'existait pas ; tout était profond et ténébreux. La mort n'existait pas. Alors il n'y avait pas d'immortalité, alors il n'y avait pas de distinction de jour, ni de nuit ; mais celui-là (*tad*, l'Être sans nom) respirait sans aspiration, seul avec celle dont il soutient la vie. Autre que lui, rien n'existait qui depuis ait existé. Des ténèbres étaient là, car cet univers était enveloppé de ténèbres ; il était indistinctible comme les fluides mêlés dans les eaux ; mais cette masse qui était couverte d'une croûte fut enfin organisée par le pouvoir de la contemplation. Le premier désir fut formé dans son intelligence, et il devint la semence productive originaire. Les sages l'appellent non-entité, comme la limite de l'entité. »

Dans ce passage, la création n'est pas présentée comme une production de rien ; mais comme une organisation d'une masse confuse, indistinctible, du chaos enfin. Ailleurs, il est dit : « Le monde a été produit par le *Verbe védique* » • « le non-être ** existait dès le commencement ;

(*) En sanskrit : *Manousanhita* ou *Manava Dharma Sastra*. C'est le plus ancien code religieux et politique de l'Inde, dont l'ancienneté, selon W. Jones, qui en a donné une traduction anglaise, remonte à près de 1300 ans av. notre ère. M. Loiseleur Deslongchamps en a aussi donné, en 1833, une traduction française, avec une bonne édition du texte (2 vol. in-8°).

(**) Par non-être ou non-entité, les théologiens indiens entendent l'être qui n'existe pas matériellement et par être ou l'entité, l'être qui existe

« c'est de lui que l'Être est né ; » « l'âme ou l'Esprit suprême était le seul être qui existât dans le commencement, et aucun autre être que lui n'existait. Cet être éprouva un désir : *je créerai des mondes* ; il créa ces mondes, l'éthéréen, le lumineux, le mortel, l'aqueux. »

En lisant les anciens monuments théologiques et philosophiques des Indiens, on voit à chaque instant que ces grands problèmes : Dieu, le monde et l'homme, ont assailli avec une force incessante leur pensée méditative, et que toutes sortes de solutions en ont jailli sous mille formes diverses. Voici le récit grandiose et poétique de Manou.

« *Salutation à Ganésa, le dieu de la sagesse !*

1° « Manou était assis, la pensée fixée sur un objet unique, quand les grands sages, s'étant approchés de lui et l'ayant salué avec respect, lui tinrent ce discours :

2° « Être souverainement puissant ! daigne nous révéler selon l'ordre dans lequel ils doivent être exécutés, les devoirs qui concernent les quatre castes et ceux des classes mêlées.

3° « Car toi seul, ô le premier-né des êtres ! tu connais le véritable sens de ces devoirs obligatoires universels, existants par eux-mêmes*, insaisissables dans tous leurs détails par la pensée humaine, incommensurables. »

4° « Ainsi interpellé par ces sages magnanimes, celui dont la puissance est infinie leur répondit à tous en ces mots : « Écoutez ! »

5° « Cela (l'univers visible) n'était que ténèbres, incompréhensible à l'intelligence, indistinct, ne pouvant être connu ni par les procédés logiques du raisonnement, ni par la sagesse humaine, et comme endormi de toutes parts.

6° « Alors le grand pouvoir existant par lui-même, lui-même n'étant point vu, mais rendant l'univers visible avec les éléments primitifs et les autres grands principes, se manifesta dans

matériellement. Les mêmes expressions métaphysiques se retrouvent dans le livre d'un ancien philosophe chinois.

(*) Préexistants à toutes les créatures qu'ils obligent ; non-humains, comme l'explique le commentateur Koullouka ; par conséquent, d'une nature divine.

« tous la puissance de sa gloire, dissipant
« les ténèbres.

7° « LUI que l'esprit seul peut conce-
« voir, dont l'essence échappe aux orga-
« nes des sens, l'indécouvert et l'indé-
« couvrable, l'éternel, le principe forma-
« teur de toutes les créatures, qu'aucune
« créature ne peut comprendre, apparut
« dans toute sa splendeur.

8° « LUI, l'Esprit suprême, ayant ré-
« solu de faire sortir de sa propre sub-
« stance corporelle* les créatures diverses,
« il produisit (*sasardja*) d'abord les eaux,
« et il déposa en elles une semence pro-
« ductive.

9° « Celle-ci devint un œuf brillant
« comme l'or, éclatant de mille rayons,
« et de cet œuf il renaquit lui-même *Brah-*
« *mā* (la force créatrice de BRAHMA) le
« grand ancêtre de tous les mondes...

11° « C'est par cette cause impercep-
« tible, insaisissable aux sens, éternelle,
« étant elle-même l'être et le non-être,
« qu'a été produit ce divin mâle qui est
« célébré dans l'univers sous le nom de
« *Brahma*.

12° « Dans cet œuf le pouvoir souve-
« rain demeura inactif une année divi-
« ne**, à la fin de laquelle il fit que l'œuf
« se divisa de lui-même.

13° « Et de ces divisions il forma le
« ciel et la terre, l'atmosphère qui les sé-
« pare, les huit régions, le grand et éternel
« se diabîme des eaux.

14° « De l'âme suprême il tira l'intel-
« ligence instinctive (*manas*) qui existe
« et n'existe pas par elle-même, et de cette
« intelligence la conscience (ou ce qui pro-
« duit le sentiment du moi***) qui con-
« seille intérieurement et qui gouverne,

15° « Et le grand principe intellectuel
« et toutes les formes vitales revêtues des
« trois qualités, et les cinq organes des
« sens destinés à percevoir les objets exté-
« rieurs.

16° « Ayant une fois parcouru avec les
« émanations de l'esprit suprême les plus
« petites particules des six principes,

(*) Ici l'on voit une profonde démarcation
entre la doctrine spiritualisée de la création hé-
braïque et la doctrine brahmanique.

(**) Une année de Brahma équivant, selon les
Indiens, à 3,110,400,000 d'années solaires
terrestres.

(***) *Egoitatem faciens.*

« immensément opérateurs, il forma tous
« les êtres.

17° « Et parce que les membres sub-
« stantiels de la *forme* (les plus petites
« particules de la nature visible) ont quel-
« que chose des six émanations successi-
« ves, les sages nomment *dépendante des*
« *six* (*shariram*), sa forme visible.

18° « C'est ainsi que les grands élé-
« ments pénètrent dans cette forme visible,
« revêtus de leurs facultés actives, ainsi
« que l'intelligence (*manas*) avec des or-
« ganes substantiels, la cause impérissable
« de toutes les formes apparentes.

19° « Mais cet (univers) est formé des
« parties les plus subtiles de ces sept prin-
« cipes manifestés humainement sous une
« forme visible et doués d'une grande
« énergie créatrice : c'est le changeant de
« l'immuable.

21° « LUI assigna d'abord à toutes les
« créatures des noms distincts, des fonc-
« tions différentes et différents devoirs,
« comme cela a été prescrit dans les pa-
« roles du *Véda*.

22° « LUI, le suprême ordonnateur, fit
« émaner de sa substance une multitude
« de divinités inférieures avec des attri-
« buts actifs et des âmes pures, et une
« quantité de génies d'une grande per-
« fection, et le sacrifice éternel.

23° « Il tira du feu, du vent et du
« soleil, le triple et éternel BRAHMA : le
« *Rig*, le *Yadjouh* et le *Sâma*, pour l'ac-
« complissement du sacrifice.

24° « Il donna l'existence des divi-
« sions aux temps, aux étoiles, aux pla-
« nètes, aux fleuves, aux mers, aux mon-
« tagnes, aux plaines et aux vallées;

25° « A la dévotion austère, à la pa-
« role humaine, à la volupté, à l'amour,
« à la colère aussi : c'est ainsi qu'il opéra
« cette création, désirant* créer des pro-
« génitures».

Après les Indiens, le peuple le plus
ancien dont nous puissions chercher à
connaître la pensée sur la création est
le peuple chinois. Mais ce peuple a été
détourné de bonne heure, par ses légis-
lateurs, des spéculations théologiques.
Ce n'est que dans l'ancien théosophe
Lao-Tseu* que nous trouvons une véri-

(*) Il vivait sur la fin du VII^e siècle et au com-
mencement du VI^e avant notre ère.

table solution religieuse au problème de la création.

On connaît déjà de lui, en partie, le fameux passage où il dit : « Le Tao ou la Raison suprême a produit *un, un* a produit *deux, deux* ont produit *trois, trois* ont produit tous les êtres. Tous les êtres reposent sur le principe femelle, et embrassent, enveloppent le principe mâle ; un souffle fécondant entretient en eux l'harmonie. »

Mais c'est dans la 21^e section de son livre *De la raison suprême et de la vertu* que l'on trouve la formule la plus complète de cette solution, quoiqu'il y revienne à chaque page de son livre. Il commence par établir que toutes les formes matérielles visibles ne sont que des émanations du Tao ou Raison suprême universelle ; c'est elle qui a formé tous les êtres. Avant leur formation, leur émission au dehors (comme chez les théologiens indiens), l'univers n'était qu'une masse indistincte, confuse, un chaos de tous les éléments à l'état de germe, d'essence subtile.

« Les formes matérielles de la grande puissance créatrice ne sont que les émanations du Tao ou de la Raison suprême. C'est la Raison suprême qui a produit les êtres matériels existants. (Avant), ce n'était qu'une confusion immense, un chaos indéfinissable ! C'était un chaos, une confusion inaccessible à la pensée humaine ! Au milieu de ce chaos, il y avait une image indéterminée, confuse..., indistincte, au-dessus de toute expression. Au milieu de ce chaos, il y avait des êtres ; mais des êtres en germe..., des êtres imperceptibles, indéfinis.... Au milieu de ce chaos, il y avait un principe subtil vivifiant. Ce principe subtil vivifiant, c'était la suprême Vérité. Au milieu de ce chaos il y avait un principe de foi. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, son nom ne s'est point évanoui. Il examine avec soin ce qu'il y a de bon dans les êtres ; mais nous, comment connaissons-nous les vertus de la foule ? Par cette raison suprême ! »

La 25^e section du même livre est encore une cosmogonie, un autre effort du théosophe pour donner au monde une

solution d'un problème insoluble, que toutes les grandes âmes, dévorées du besoin de savoir et de croire, ont cependant cherché à résoudre. Dans ce chapitre, Lao-Tseu commence par établir que tous les corps visibles de l'univers, que tous les êtres qui le composent, en y comprenant le ciel, par conséquent tout le système planétaire, la terre que nous habitons et tous les êtres vivants, ont été formés de la matière première élémentaire ou du chaos primordial ; car, avant la naissance du ciel et de la terre, il n'existait qu'un silence immense dans l'espace illimité, un vide incommensurable dans ce silence sans fin. Seule, la suprême Raison circulait dans ce vide et silencieux infini. Lao-Tseu, ne pouvant nommer ce premier être de son vrai nom, de son nom éternel, immuable, le qualifie par les principaux attributs qu'il lui reconnaît, et le nom de *Tao* (dans la langue grecque *θεός*, en latin *Deus*), *Raison suprême*, n'est encore qu'une dénomination impuissante, qu'il a été forcé de lui donner et qu'il a eu soin d'expliquer dans la première section de son ouvrage. Écoutons ses paroles :

« Les êtres aux formes corporelles ont été formés de la matière première confuse. Avant l'existence du ciel et de la terre, ce n'était qu'un silence immense, un vide incommensurable et sans formes perceptibles. Seul, IL existait, infini, immuable ; il circulait dans l'espace illimité, sans éprouver aucune altération. On peut le considérer comme la mère de l'univers. Moi, j'ignore son nom, mais je le désigne par la dénomination de RAISON SUPRÊME, etc., etc. »

Nous ne parlerons pas ici des opinions religieuses des bouddhistes sur la question qui nous occupe : elles ont déjà été exposées au grand article *BOUDDHA, BOUDDHISME* de feu M. Klaproth.

2^o *Solutions philosophiques.* L'espace nous manque pour donner quelques développements à l'exposition de ce second âge de la pensée réfléchie de l'humanité. Nos recherches seront encore bornées à l'Inde et à la Chine, les deux plus anciens d'ailleurs, et les deux plus grands représentants de la pensée spéculative,

Les six principaux systèmes indiens de philosophie ont donné chacun une solution différente du problème de la création. Les uns, comme les sectateurs de la philosophie *Sāṅkhya* (ou de raisonnement, qui a pour fondateur reconnu Kapila), n'en admettent pas, ou, s'ils en admettent une, c'est une création inverse de celle des théologiens. Ils font sortir l'intelligence de la matière, au lieu de faire sortir la matière de l'intelligence. Selon eux, le monde visible, le monde matériel est éternel; c'est la pensée, l'intelligence, qui est contingente comme effet résultant de l'agrégation, de l'organisation nécessaire des corps. Kapila nie une intelligence souveraine gouvernant le monde par sa volonté; il allègue qu'il n'y a point de preuve de l'existence de Dieu, car cette existence n'est ni perçue par les sens, ni induite par le raisonnement, ni même révélée. Il reconnaît toutefois un être procédant de la Nature, être qui est l'Intelligence absolue, la source de toutes les intelligences individuelles, et l'origine des autres existences successivement produites et développées. Il affirme expressément que la vérité de l'existence d'un tel Dieu est démontrée. « Ce Dieu est le créateur des mondes (dans le sens qu'il vient d'attacher à la création); car, dit-il, l'existence des effets dépend de la conscience, non de ce Dieu, et tout le reste procède du grand principe, l'Intelligence. » Cependant, cet être limité, il a un commencement et une fin; il date du grand développement de l'univers, pour se terminer avec la consommation de toutes choses. Mais un être infini, créateur et gouverneur de l'univers par sa volition, Kapila le nie positivement. « Détaché de la nature, par conséquent in affecté par la conscience et les autres liens de la nature, cet être n'aurait eu aucun motif de créer; enchaîné par la nature, il n'aurait pas été capable de création. Un gouvernement quelconque requiert la proximité des objets gouvernés, comme l'acier attiré par l'aimant; et de cette manière c'est par la proximité que les âmes vivantes gouvernent les corps individuels, rendus brillants par l'anima-

tion, comme l'acier par la chaleur.* »

Kan'āda, l'auteur du système *Nyāya*, ou de logique, fait produire tous les corps par la combinaison et l'agrégation des atomes. « Les substances matérielles sont considérées par Kan'āda comme étant primitivement des atomes et ensuite des agrégats. Il soutient l'éternité des atomes; leur existence et leur agrégation sont expliquées. »

Les deux systèmes de philosophie orthodoxes nommés *Mīmāṃsā* et *Vedānta*, s'écartent peu dans leur cosmologie de la doctrine védique. La création de l'univers est la manifestation de Brahma**, en est le résumé le plus concis. Toutes les formes visibles sortent de son sein et y rentrent, comme les fleuves rentrent dans la mer et s'y confondent. Si Brahma veille, l'univers est manifesté; s'il sommeille, l'univers est rentré dans l'invisibilité de la nuit. Enfin, c'est une suite perpétuelle d'émissions et d'absorptions qui constituent des êtres visibles.

Dans quelques écrivains chinois la création est une transformation progressive d'êtres moins parfaits dans des êtres plus parfaits, en commençant par les formes les plus grossières de la nature. Cette création progressive a duré dix millions d'années; nous sommes dans une période stationnaire qui n'est peut-être pas le dernier mot de la nature, mais qui approche beaucoup du point de perfection qu'il lui est donné d'atteindre.

Voici l'opinion du célèbre philosophe Tchou-Fou-Tseu ou Tchou-Hi, qui vivait dans la seconde moitié du XII^e siècle de notre ère.

« A l'époque où le ciel et la terre étaient encore dans la confusion du chaos primitif, et lorsqu'ils n'étaient pas encore séparés l'un de l'autre, je pense qu'il n'existait alors que deux éléments, l'eau et le feu, et que les résidus ou sédiments que les eaux déposèrent formèrent la Terre. Maintenant, si quelqu'un monte sur une hauteur et qu'il contemple l'étendue, tous les groupes de montagnes lui paraîtront dans le lointain comme des vagues que soulève une

(*) Colebrooke, *Essais sur la philosophie des Hindous*, traduction française, p. 34 et suiv.

(**) *Ibid.*, p. 71 et suiv.

« mer agitée; seulement on ne sait pas à
 « quelle époque cette formation eut lieu.
 « Dans les premiers temps, la masse était
 « molle, sans consistance; ensuite elle
 « devint ferme, compacte. Si l'on dit: Il
 « est à supposer qu'il y eut quelque res-
 « semblance entre cette formation et la
 « manière dont les bancs de sable sont
 « agglomérés par les vagues, je répon-
 « drai: Cela a dû être ainsi. Les parties
 « les plus grossières et les plus impures
 « de l'eau devinrent la terre; et les par-
 « ties les plus pures du feu ou de l'élé-
 « ment igné devinrent le vent, le ton-
 « nerre, l'éclair, le soleil, les étoiles et
 « autres corps semblables. » (*Système
 de la nature de Tchou-Hi.*)

Confucius (Koung Fou-Tseu), ne s'é-
 tant attaché qu'à enseigner la philoso-
 phie pratique, n'a point donné son opi-
 nion sur l'origine des choses: c'est
 pourquoi nous n'avons point rapporté
 son autorité.

Le problème de la création a-t-il été
 résolu par les théologiens et les philoso-
 phes? Ceci est un nouveau problème que
 nous n'essaierons pas de résoudre. G. P.

COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE.
 Ces deux mots, composés chacun de deux
 mots grecs dont le sens est description de
 l'univers et discours sur l'univers, n'ont
 pas une signification bien précise ni
 facile à déterminer. Selon la dernière
 édition du Dictionnaire de l'Académie
 française, la cosmologie est la science
 des lois par lesquelles le monde est gou-
 verné. Alors cette science comprendrait
 la physique et l'astronomie. Selon une
 des plus récentes et des meilleures en-
 cyclopédies anglaises, cosmologie est sy-
 nonyme de cosmographie, et c'est la
 description de l'univers visible*. Pour
 obvier à l'inconvénient des définitions
 qui ne s'accordent point entre elles, il
 convient d'examiner quel sens ont atta-
 ché à ce mot les auteurs qui ont publié
 des traités de cosmographie et de cosmo-
 logie, et nous essaierons en même temps

(*) Quelquefois on a entendu sous le mot de
cosmographie l'exposition du système du monde,
 et l'on en a fait ainsi une science tout-à-fait as-
 tronomique; on y a compris alors la terre comme
 corps céleste, en prenant pour base d'observa-
 tion un point central de l'univers et non notre
 planète, comme fait l'uranographie. J. H. S.

Encyclop. des G. d. M. Tome VII.

de fixer les restrictions qu'il faut mettre
 à la signification de ces deux mots, qui
 comprendraient la science universelle
 si l'on ne s'attachait qu'au sens rigou-
 reux qui résulte de leur étymologie.

Le premier traducteur latin de Pto-
 lémée avait donné le nom de *Cosmogra-
 phia* à la géographie de cet auteur, qui
 a été plusieurs fois imprimée sous cet titre;
 et comme la géographie de Ptolémée n'est
 qu'une table de noms, de pays et de lieux,
 disposée méthodiquement, avec leurs lon-
 gitudes et leurs latitudes, afin d'en fixer
 l'emplacement sur la terre, il est évident
 que ce mot cosmographie est ici employé
 à tort et dans un sens trop restreint. Wolf
 a publié, en 1751, un ouvrage intitulé
Cosmographia generalis, qui, dit-on,
 enseigne comment le monde s'est formé,
 les lois du mouvement et l'ordre de la
 nature; mais alors la cosmographie com-
 prendrait la physique, dans son sens le
 plus étendu, l'astronomie et la géologie,
 et point la géographie. L'épithète de *ge-
 neralis* appliqué à *cosmographia* forme
 un pléonasme; car ce dernier mot em-
 brasse, par le sens qu'il présente, la plus
 grande généralité.

Mentelle a publié dans le dernier siècle,
 en un vol. in-4^o, un traité de *Cosmogra-
 phie* divisé en deux parties, dont la pre-
 mière contient un traité élémentaire de
 la sphère et la seconde un abrégé de
 géographie. L'auteur de cet article a fait
 paraître un ouvrage intitulé *Cosmologie*
 ou *Description générale de la terre*, en
 un vol. in-8^o: c'est un traité très abrégé
 de géographie, mais réuni aux notions
 astronomiques, météorologiques, géolo-
 giques et d'histoire naturelle qui peuvent
 éclairer la description de notre globe.
 C'est dans ce sens, suivant nous, qu'on
 doit employer les mots de cosmographie
 et de cosmologie, et c'est, nous le pen-
 sons, le sens le plus général qui s'y
 trouve attaché. Un jeune auteur, à qui le
 mot de *cosmographie* ne présentait pas
 encore une idée assez vaste, a donné le
 nom de *physiographie* (description de
 la nature) à une courte introduction à
 la géographie, en un vol. in-12. Le cos-
 mographe emprunte à toutes les sciences
 les notions dont il a besoin pour donner
 la description la plus complète et la plus

fidèle de la terre, considérée comme planète, comme le séjour de l'homme, et comme l'agent et le réceptacle de tous les objets qui tombent sous les sens. Mais comme il est presque impossible qu'un seul savant possède assez bien toutes les sciences pour pouvoir en faire une telle application, on a partagé, avec raison, la cosmographie en plusieurs sciences. Ses trois branches principales sont : 1^o l'astronomie, qui s'appuie sur les mathématiques et la physique ; 2^o la géologie (comprenant la météorologie), qui se fonde principalement sur la minéralogie et sur les autres sciences naturelles ; 3^o la géographie pure, qui s'appuie sur la géodésie, la cartographie, l'ethnographie, l'histoire et les voyages. W-R.

COSMOPOLITISME (de κόσμος, monde, et πολίτης, citoyen). Le *cosmopolite* se dit le citoyen de l'univers ; il place au-dessus des intérêts d'une localité ceux du monde entier, et ne consentirait jamais à ce que le bien-être de sa patrie se fondât sur la ruine des autres pays. Dans le sien, il ne voit qu'une fraction de la terre, qu'il n'isole jamais de toutes les autres fractions du même tout. Il a en vue l'espèce humaine et non le sol accidentellement assigné pour demeure à telle ou telle de ses divisions.

Le véritable cosmopolitisme est donc une haute abstraction à laquelle on s'élève difficilement et qu'on a rarement vue réalisée, mais dont nous ne voudrions pas pour cela nier la possibilité. Disons cependant qu'il n'est souvent qu'un prétexte servant à dissimuler ou à excuser le manque d'attachement d'un homme pour sa patrie ou pour sa famille, qui lui tient de plus près. Mais on a de la peine à comprendre un amour du genre humain qui exclut le patriotisme et l'esprit de famille. Ces deux sentiments toutefois ne nous paraissent pas inconciliables avec le véritable cosmopolitisme, qui veut fonder le bonheur des individus et des nations sur celui du genre humain tout entier. J. H. S.

Ce n'est pas le cosmopolitisme ainsi compris qui a jeté dans le monde cet adage : la patrie est là où l'on se trouve bien (*ubi bené, ibi patria*).

Un cosmopolite, dans ce sens, n'est

le citoyen d'aucun pays ; car nulle part il ne remplira volontiers les devoirs que lui impose le titre de citoyen. Jamais son égoïsme ne supportera les sacrifices qu'exigera la prospérité du pays qui lui a donné naissance ou hospitalité. Que la guerre le menace de ses désastres, que le commerce languisse, que le sol ait trompé l'attente du cultivateur, que des factions conspirent la ruine de la liberté, que lui importe ? l'appel fait au courage, à la philanthropie est pour lui le signal du départ ; il n'est venu là qu'avec son or : il le remporte et foule aux pieds le sol qu'il maudit lorsque pour lui il est devenu stérile.

Ce n'est pas assez que la patrie ne puisse compter en rien sur un homme dont la patrie est sans frontières, elle a encore à le redouter : malgré l'indépendance qui paraît être l'idole du cosmopolite, la servilité de son caractère se pliera volontiers aux exigences de quiconque flattera l'insatiable cupidité qui toujours accompagne l'égoïsme. Comme il n'est point pour lui de mère-patrie, déchirer ses entrailles n'est point à ses yeux se rendre coupable de parricide : les conspirateurs, ennemis de la paix publique, peuvent donc le compter d'avance parmi les leurs, s'ils veulent libéralement stipendier leurs complices.

Mais quoique attachés par le fait au sol qui les vit naître, il est des hommes dont la patrie n'a rien de plus à attendre que de ceux qui habitent successivement tous les points du globe. Le cosmopolitisme spéculatif est une des plaies les plus dangereuses de la société. Il porte dans l'âme cette même torpeur que le cri de la patrie souffrante ne réveillera jamais. Tant que la détresse publique ne compromettra pas leur sécurité, tant qu'un décret général ne condamnera pas leurs plaisirs, on les verra, comme l'ivraie qui au détriment du bon grain absorbe la graisse de la terre où elle est implantée, se nourrir paisiblement des sueurs du pauvre ; ils ne se hâteront pas de briser le faible lien qui les tient attachés au sol ; mais ils les rompent sans regret dès qu'une autre terre leur promettra une existence plus agréable. Jamais ils n'auront une larme pour les calamités qui

affligent le pays; jamais ils ne s'appesantiront sur son avenir, et ils en accepteront d'autant plus aisément les conséquences qu'ils seront toujours prêts à s'y soustraire. L. D. C.

COSMORAMA (*κόσμος*, monde, et *ὄραω*, je vois), voy. OPTIQUE.

COSSE, voy. SILIQUE et LÉGUMES.

COSSÉ, voy. BRISSAC.

COSTER (LAURENT JANSZON, c'est-à-dire fils de Jean) est regardé par les Hollandais, ses compatriotes, comme l'inventeur de l'imprimerie. Il naquit à Harlem vers 1370. Le sobriquet sous lequel il est célèbre lui vient de la charge honorable et lucrative de marguillier (*koster*, *küster*) de sa paroisse, qu'il exerça dès 1399, charge qui n'était dévolue alors qu'à des nobles ou à des hommes de distinction. Meermann, dans ses *Origines typographicæ*, fait descendre les Coster des anciens comtes de Hollande. En 1417 Laurent était officier de la garde urbaine, l'année suivante membre du grand conseil, en 1423 échevin, et de 1426 à 1431 trésorier. Il paraît être mort de la peste en 1439.

Depuis bientôt quatre siècles que la Hollande revendique l'honneur d'avoir donné naissance à l'imprimerie sans s'appuyer de preuves péremptoires, sa cause peut être considérée comme perdue, et, à moins de pièces de conviction irrécusables que le hasard pourra faire surgir, tout le mérite de cette grande découverte restera l'apanage de l'Allemagne. Mais pour être justes envers Coster, qui paraît avoir fait dans son pays, comme Guttenberg dans le sien et à peu près au même moment, des essais tendant au même but, exposons brièvement la nature de ses essais et les principaux faits appelés en témoignage de l'antériorité de la découverte des Hollandais. Voici la substance de ce qu'on lit dans le livre intitulé *Batavia*, imprimé à Leyde en 1588, un siècle et demi après la mort de Coster, et dont l'auteur, Junius, est le premier qui ait parlé de cet imprimeur. Un jour que Laurent se promenait dans un bois voisin de Harlem, il s'avisait de former des lettres sur de l'écorce de hêtre pour servir à l'instruction des fils de son gendre Thomas. Après avoir tiré des épreu-

ves de cette espèce de gravure, sans doute par le procédé connu des cartiers et tireurs d'images de son temps, il isola, avec la scie, les lettres de cet alphabet, et s'en servit pour imprimer des versets et de courtes sentences en les appliquant l'un après l'autre sur un papier mouillé. Ayant ensuite perfectionné son invention en substituant le plomb, puis l'étain, au bois, en multipliant ses types, en se servant d'une encre plus visqueuse que celle dont il avait d'abord fait usage, il parvint à fabriquer ce *Speculum humanæ salvationis*, in-folio composé de 63 feuillets imprimés d'un seul côté, ne portant ni nom d'imprimeur, ni lieu, ni date d'impression, qui passe pour avoir été le premier livre sorti de ses presses*. Mais une certaine nuit de Noël, un de ses aides nommé Jean, dans lequel les uns voient Jean Faust ou Fust, d'autres Jean Gænsfleisch ou Guttenberg, s'étant emparé de tout son appareil typographique, il dut recommencer sur de nouveaux frais, tandis que son spoliateur, après s'être enfui à Amsterdam, puis à Cologne, s'établit enfin à Mayence, où il imprima en 1442 le *Doctrinale Alexandri Galli*, que les bibliographes supposent imprimé en 1470, parce que les types du *Saliceto*, portant la date positive de 1475, sont identiquement les mêmes. Quelles autorités sont invoquées par A. Junius à l'appui de cette succession de faits? sont-ce des actes de magistrature? des écrits de savants contemporains, d'Érasme, par exemple, qui, né à Rotterdam en 1467, ne put ignorer le nom de l'inventeur d'un art dont il devait comprendre toute l'importance, ainsi que

(*) Ce qui distingue la première édition de ce livre des subséquentes est que 20 de ses 58 estampes en bois, chacune offrant deux sujets, ont leurs légendes latines gravées sur le bois même de la planche, quand celles des autres planches sont en caractères mobiles comme les cinq feuillets de la préface. Dans les autres éditions faites en différentes langues et en divers lieux avec les mêmes planches en bois, toutes les légendes ou distiques placées au bas des 116 sujets qu'elles représentent sont en lettres de fonte. Pour l'édition petit in-4°, *Speigel onzer behoudenis*, imprimée à Culmbourg en 1483 par Valdeuer, les deux sujets de chacune des planches originales ont été séparés par la scie. Avec ces mêmes planches, ainsi isolées les unes des autres, il a été fait une édition fort rare, composée de 33 feuillets réunissant chacun quatre des sujets gravés.

l'honneur qui en rejaillirait sur sa patrie? Non; Coster est ignoré de ses contemporains; nul de ses compatriotes, avant 1550, ne le cite ni comme graveur en bois (car on lui attribue également l'invention de la gravure), ni comme imprimeur; les assertions de Junius reposent toutes sur les ouï-dire de vieillards qui lui ont assuré tenir ces faits d'un certain Cornelius, ancien ouvrier (subminister) de Coster, qui, suivant les registres de la paroisse de Harlem dont ce même Coster avait été marguillier, fut, de 1474 à 1515, le relieur de la fabrique, et reçut la sépulture, lui et sa femme, dans cette même église. On voit quelle croyance méritent les faits racontés par Junius et les conséquences que les Scriverius, les Meerimann et d'autres écrivains en ont voulu tirer. Cependant plus que jamais les Hollandais persistent à revendiquer pour eux et pour Coster la gloire de l'invention de l'imprimerie. Après avoir élevé à Coster en 1622 une statue sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Harlem, frappé des médailles en son honneur et gravé une inscription commémorative sur la porte de sa maison, ils ont encore célébré en 1823, le jubilé de l'imprimerie, que l'Allemagne de son côté célèbre cette année (1836), et qui a déjà réuni à Strasbourg un grand concours d'amis du plaisir et de l'art typographique. Les deux derniers ouvrages sur cette grande controverse entre l'Allemagne et la Hollande sont les suivants: Schaab, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*, Mayence, 1830, 2 vol. in-8°, et Scheltema, *Levensschete van J. L. Koster*, Harlem, 1834. L. C. S.

COSTUME, du vieux français *coustume*, que plusieurs peuples voisins, et notamment les Anglais, nous ont emprunté, et dont ils ont tiré le même dérivé. Le mot costume est du reste assez nouveau chez nous et tout italien; sous Louis XV on disait encore *le costumé* (voir la grande Encyclopédie, etc.).

On exprime le plus ordinairement par ce mot un ensemble de vêtements propre à une nation, à une classe de personnes, et que déterminent, soit les convenances locales, soit l'exigence du climat, soit le caprice de la mode. Appliqué à la profession des armes et à quelques autres, le

costume s'appelle *uniforme*. Dans un sens plus général, ce mot s'applique encore à tout ce qui peut caractériser une époque, un peuple ou un lieu que l'artiste ou l'écrivain veut représenter; c'est proprement la *couleur locale*. Dans ce sens, les meubles, les armes, etc., même les objets extérieurs, tels que le ciel, les animaux, les productions du sol, etc., font partie du costume. Nous nous en tiendrons ici à la première acception, qui est d'ailleurs la plus généralement employée.

Dès le moment où l'homme a senti le besoin de se vêtir, il a existé, à proprement parler, un costume. Chez les nations du Nord, ce costume a dû être en rapport avec un climat rigoureux. Ainsi, les sauvages Esquimaux, comme les Lapons qui vivent au bord de la mer Glaciale, se couvrent de la peau épaisse et chaude des animaux qu'ils ont tués à la chasse. Sous un ciel ardent, le Caraïbe et l'habitant des îles de l'Océanie composent tout leur costume d'une ceinture de plumes et de brodequins légers; le nègre de l'Afrique centrale ne se revêt que d'une courte tunique de coton ou même d'un pagne grossier. Tel est le costume dans sa plus grande simplicité. Plus tard, le goût du bien être naissant avec la civilisation, des motifs de décence et de propreté donnent l'idée d'un vêtement qui, plus ou moins léger suivant le climat, couvre tout le corps sans en gêner les mouvements. De là les tuniques longues et amples des Indiens, des Persans, des Arméniens, et en général de tous les peuples de l'Asie civilisée, si bien appropriées à ce ciel brûlant qu'elles s'y conservent encore aujourd'hui. Plus tard enfin, le luxe vient enrichir ce costume de broderies, d'aigrettes, de riches écharpes et de pierres précieuses.

Si nous reportons maintenant les yeux sur notre Europe, nous y trouverons de même ces trois périodes que l'on pourrait indiquer par les mots *nécessité*, *commodité* et *luxe*. Il y a aussi loin, en effet, du Breton demi-nu, courant dans les bois, le corps tatoué de dessins barbares, à l'élégant seigneur de la cour d'Élisabeth ou de Charles II, que des Scythes grossiers qui peuplèrent d'abord la Médie aux satrapes voluptueux de la cour d'Ec-

batane. Chez nous-mêmes, toutes ces phases ont dû se présenter, mais bien antérieurement aux premiers historiens connus de la Gaule, puisqu'avant la conquête de César les Gaulois nous apparaissent déjà comme un peuple policé, ayant de grandes cités, des écoles florissantes et toutes les jouissances d'une civilisation avancée. Du reste, dans notre occident, au lieu des vêtements amples et légers des climats chauds, nous trouvons presque partout des habits étroits et épais, appropriés à l'inclémence des saisons. Il y a donc une loi générale du costume qui passe avant tout, même avant les caprices de la mode : c'est la convenance du climat.

Nous venons de parler de la mode : c'est dans la période de civilisation qu'elle exerce surtout son influence. Sans aller étudier dans les annales de Rome ou d'Athènes ces variations bizarres qu'elle enfante et renverse incessamment, l'histoire du costume français (devenu, depuis près de deux siècles, le costume de l'Europe civilisée) nous en fournira de curieux exemples. On a formé des collections de gravures et de dessins représentant les costumes français depuis les premiers siècles de la monarchie. L'une des plus précieuses, sans contredit, est celle qui fait partie de la riche bibliothèque de M. Leber, à Paris, ouverte, avec une si rare obligeance, aux artistes et aux bibliophiles. En parcourant cette piquante galerie, on y voit figurer d'abord la tunique étroite et le long manteau des Francs, qui se conservent, presque sans altération, jusqu'à la fin du xi^e siècle; quant au costume militaire, il est remarquable que celui des Romains, adopté par les Gaulois, puis par les Francs leurs vainqueurs, se conserva de même jusqu'au commencement de la troisième race. Sous Philippe I^{er}, arrière-petit-fils de Hugues-Capet, l'habit de guerre se composait seulement d'un casque et d'une cote de mailles; plus tard, on y ajouta des chausses et des manches pareilles. La barbe et les cheveux se portaient très longs. Le costume civil était alors une robe longue ouverte, garnie de fourrures et de broderies; on y ajoutait le chaperon si célèbre dans les guerres civiles du xiv^e siècle,

et qui se conserva jusqu'au temps de Louis XII; nos costumes judiciaires en gardent encore des vestiges.

A partir du règne de Charles VI, une révolution s'opère: les habits deviennent courts et étroits; on voit paraître les manches pendantes et les bourrelets placés sur l'épaule, qu'on a désignés par le nom de *mahoîtres*. Au bonnet ou chaperon fourré a succédé le chapeau de feutre à haute forme et à peu près conique, peu différent d'ailleurs de celui qu'on porte aujourd'hui. Depuis longtemps une mode barbare avait inventé ces souliers pointus et d'une longueur si exagérée qu'on nommait *poulaines*. A cette époque, à peu près, un changement analogue se manifestait dans l'habit de guerre, et l'armure complète de fer battu remplaçait définitivement la cote de mailles.

Les vêtements larges reprennent faveur sous Louis XI, Louis XII et Charles VIII. Ici l'influence des modes italiennes se fait sentir; le luxe des plumes et des broderies est poussé à l'excès. La barbe est remise en honneur par François I^{er}; le haut-de-chausses espagnol, étroit des cuisses et large vers la ceinture (ce qu'on appelle *trousse* ou *tonnelet*), commence à paraître et se soutient pendant près d'un siècle. La fraise ou le collet de dentelles, le manteau court, le chapeau de haute forme, avec ou sans plumes, caractérisent le costume des règnes qui s'écoulent de Henri II à Louis XIII. Tout change encore une fois sous Louis XIV : un costume nouveau, composé d'une veste longue, de larges culottes, d'un long surtout chargé de broderies et de l'énorme perruque *in-folio*, se propage dans toute l'Europe avec la renommée du monarque; et la France, qui jusqu'alors avait reçu la plupart de ses modes de l'Espagne et de l'Italie, commence à imposer au monde ce joug, si léger et toutefois si durable, auquel nul peuple civilisé n'a tenté jusqu'ici de se soustraire. Singulier prix de tant de gloire et de sang versé!

Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, la coiffure poudrée; déjà essayée, remplace définitivement les larges perruques. On voit paraître les habits brodés et à paillettes, faits d'étoffes va-

riables, suivant les saisons, ce qui était du moins assez raisonnable et aurait dû être imité dans nos habillements modernes. A la suite de l'apparition de Franklin, l'homme de la nature, à la cour de Versailles, et surtout à partir de 1789, un bouleversement général s'opère dans le costume, aussi bien que dans les affaires publiques. Toute espèce de luxe disparaît; les cheveux naturels, courts et plats, succèdent aux imposantes perruques; pour la première fois le même habit est adopté par toutes les classes de citoyens, et ce changement, conservé jusqu'à nos jours (qui peut-être n'était d'abord qu'une imitation des modes anglaises), donne lieu sans cesse, dans nos salons, à de singulières méprises. Nous ne parlerons pas de l'ignoble costume des Montagnards de 1793, et nous terminerons cette revue en observant que, depuis le temps du Directoire, le costume national a peu varié et se compose toujours des mêmes pièces essentielles. C'est au *Journal des modes*, publié longtemps par M. de la Mésangère, et à ses nombreux continuateurs, qu'on peut recourir pour en constater les dernières variations.

Nous n'avons pas encore parlé du costume des femmes, qui ne saurait être oublié ici et qui fournirait seul la matière d'un vaste traité. Si l'espace nous le permettait, nous le montrerions presque stationnaire pendant les deux premières races de nos rois et le commencement de la troisième; présentant ensuite toutes les variations que peuvent inventer les caprices du mauvais goût, depuis les robes blasonnées, *mi-partie* des XII^e et XIII^e siècles, les hennins d'Isabeau de Bavière et les bonnets coniques du temps de Charles VII (qui se retrouvent encore sur la tête de nos belles Cauchoises), jusqu'aux larges hanches et aux collettes empesées de Catherine de Médicis; depuis les odieux paniers et les coiffures extravagantes de la cour de Louis XV, jusqu'aux perruques blondes du régime de Robespierre. Nous remarquerions, au moyen-âge, ces écarts de la mode, où les bienséances étaient plus blessées encore que le bon goût, et qui résistèrent plus d'une fois aux ordonnances des magistrats comme aux foudres des prédicateurs.

De nos jours, on a vu, sous le Directoire et le consulat, les vêtements grecs en faveur, et la légèreté des tuniques de gaze retracer un peu trop fidèlement le costume des statues antiques. Sous l'empire, la taille devait forcément se dessiner au-dessous de la poitrine: aujourd'hui nos dames donnent dans l'excès tout opposé. Qui pourrait dire ce qu'elles feront demain?

Au surplus, il ne faut peut-être pas trop médire de ces variations perpétuelles de la mode, qui alimentent d'importantes manufactures et rendent le monde civilisé tributaire de la France, qui lui doit la naturalisation, sur son sol, de plusieurs industries de premier ordre, parmi lesquelles nous ne citerons que la fabrication des tissus de cachemire.

Comme opposition à cette incroyable mobilité du costume européen, nous pourrions rappeler celui des peuples d'Asie et celui des Turcs, qui, pendant une longue suite de siècles, n'avaient pas éprouvé de changements. Mais, au milieu de tant d'autres réformes, la volonté puissante du sulthan a fait disparaître l'antique turban et la robe de l'islamisme; et nous nous prenons aujourd'hui à regretter ce costume, riche et pittoresque, si mesquinement remplacé, et qu'on ne retrouvera peut-être bientôt plus qu'à l'Opéra ou dans nos vieux tableaux.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du costume général: il y en a eu à toutes les époques de particuliers à certaines professions, au clergé et à la magistrature. On a remarqué que les fondateurs des ordres religieux avaient choisi, par humilité, le vêtement qui était alors porté par la dernière classe du peuple. Le capuchon et la robe de bure des disciples de saint François, la robe des sœurs de saint Vincent de Paul, peuvent être cités comme exemple. Quant à la magistrature, son costume n'a presque pas varié depuis le temps de Charles VII; celui du clergé d'aujourd'hui se retrouve à une date encore bien plus ancienne.

Depuis quelques années s'est opérée dans les arts, comme dans la littérature et les études historiques, une réaction qui tend à nous reporter vers le moyen-âge, et ses effets se sont étendus jusque sur

le costume national. Quelques jeunes gens, mal inspirés et plus mal instruits, ont voulu reprendre la barbe avec les cheveux longs et plats du xvi^e siècle; nous touchons aux poulaines et à la dague de Tolède. Les dames n'ont pas résisté à ce fâcheux exemple: il n'a pas tenu à quelques-unes que la poudre ne reprit aussi son ridicule empire. Les couvre-pieds de nos grand'-meres ont servi de modèle pour des étoffes modernes, en même temps que nos cheminées se couvraient de porcelaines en rocailles dignes des beaux jours de Boucher et de Vanloo, et que les bahuts, mêlés aux meubles de Boule, envahissaient tous les coins de nos salons.

Il nous resterait à dire un mot sur l'emploi du costume dans les arts et dans nos représentations théâtrales (sur ce dernier point, voy. COSTUMIER). On ne peut se dissimuler que, malgré d'illustres exemples, malgré les consciencieuses études de David et de son école, nos artistes d'aujourd'hui ne s'occupent pas assez de cette partie essentielle de leur art. Ne parlons plus de costumes grecs et romains, puisqu'à tort ou à raison on ne fait plus aujourd'hui que *du moyen-âge*; mais pour rendre cette époque avec vérité, encore faudrait-il l'avoir étudiée avec quelque attention. Or, il n'est que trop ordinaire, dans nos expositions, de rencontrer à cet égard les plus déplorables contre-sens. Ici, on nous montre Charlemagne et sa cour sous d'élégantes ogives du xiii^e siècle; là, Charles VII, près de la belle Agnès, avec le costume très exact de François I^{er}; on donne à Richard Cœur-de-Lion et à saint Louis les armures du temps de Henri II, et l'écu de France aux trois fleurs de lis, brille sur la poitrine de Philippe-Auguste à Bouvines. Invitons donc nos jeunes artistes à ne pas dédaigner une étude qui ajouterait beaucoup au mérite de leurs productions; car c'est aussi une vérité que celle du costume, et ils ne veulent en négliger aucune; en attendant, prions-les de ne pas trop se moquer des peintres du xvi^e siècle, qui plaçaient des cardinaux dans des scènes de la Bible, et un confesseur, le crucifix en main, aux pieds du bon larron; ni de ceux qui, comme Teniers,

habillaient l'enfant prodigue avec le costume flamand de 1650. C. N. A.

COSTUMIER. On nomme ainsi celui qui est chargé, dans nos théâtres, de faire fabriquer les costumes des acteurs et des figurants. Ce service se réduisait tout simplement à celui d'un tailleur passable, lorsqu'on donnait aux personnages de la fable et de l'histoire un costume à peu près semblable à celui du temps, ou du moins dessiné d'après des types convenus, que le goût du public n'aurait pas permis de changer. Mais ce qui n'était qu'un métier assez borné est devenu un art, et un art qui exige des connaissances variées, depuis qu'on a imaginé d'ajouter aux autres illusions de la scène celle qui résulte de la vérité des costumes et de tous les accessoires qui s'y rattachent.

Cette révolution ne date pas, au surplus, de nos jours, comme on se plaît à le répéter. Le comte de Lauraguais, soutenu de la puissante influence de Voltaire, avait déjà commencé la réforme du Théâtre-Français et fait justice de ces banquettes dont Molière s'était moqué avec tant de raison, lorsque Lekain et M^{lle} Clairon firent enfin abandonner les rubans et les perruques dont on affublait, sans pitié pour le bon sens, tous les héros de Rome et de la Grèce. Cette première réforme ne pouvait manquer de se poursuivre, à une époque où il s'en faisait de bien autrement graves dans toutes les parties de notre ordre social; et Talma eut peu de peine à faire adopter des changements, depuis longtemps désirés, que Vien et David opéraient en même temps dans la peinture. Mais il s'attacha seulement aux costumes antiques qu'il savait si bien porter, et après lui avoir vu draper avec un goût si sévère la toge de Manlius et de Sylla, nous le retrouvons avec surprise dans Bayard ou dans Tancrède, vêtu d'un prétendu costume de *chevalier français*, qui certainement n'a jamais été celui de personne.

Cette dernière observation s'applique avec plus d'exactitude encore à la comédie; et nous pouvons voir, sur le Théâtre-Français, qui devrait donner l'exemple aux autres, les femmes, les amoureux

et les tuteurs de Molière et de Regnard porter invariablement les costumes de trois époques différentes, les premières vêtues à la mode du jour, les jeunes premiers comme au temps de Louis XVI, et les tuteurs avec le manteau et la calotte. Par une bizarrerie que nous n'expliquerons pas, le costume du règne de Louis XV est beaucoup plus fidèlement rendu, et la poudre que nos jeunes actrices ont eu depuis peu le courage d'adopter, achève de rendre l'illusion complète.

Des progrès sensibles ont été faits dans l'art du costumier, pour ce qui regarde les vêtements des peuples étrangers, et même de ceux qui habitent loin des limites de notre Europe. On a poussé l'exactitude en ce genre jusqu'à faire dessiner, dans le pays même, le costume des personnages qu'on voulait mettre sur la scène; et l'admirable perfection où est arrivé de nos jours l'art du décorateur a dû réagir à cet égard d'une manière bien favorable.

Quant au moyen-âge, pour lequel on montre aujourd'hui un goût aussi vif qu'il sera certainement peu durable, l'art du costumier semble se complaire à lui prodiguer toutes ses ressources: les collections de peinture du temps, les monuments du XI^e au XVI^e siècle, ont été étudiés, imités, avec plus de zèle et de bonheur qu'ils ne l'avaient jamais été. Mais malgré tous ces efforts pour satisfaire et soutenir le goût du jour, malgré les merveilles de *Robert-le-Diable* et de *la Juive*, un œil sévère pourrait apercevoir, au milieu de toute cette magnificence, plus d'une grave incorrection. S'il en est ainsi sur notre première scène lyrique, on peut juger de ce qui arrive en province. C'est à nos artistes qu'il appartiendrait de faire autorité sur ce point; mais, comme nous l'avons dit ailleurs, ils font trop souvent preuve eux-mêmes d'une absence totale de ce genre de connaissances, et, ce qui est pis, ils le dédaignent.

On a donné encore le nom de costumier aux marchands qui, pendant les joyeuses folies du carnaval, louent des habits de tout genre et à tout prix aux personnes qui veulent y figurer masquées, ou tout au moins déguisées. C.N.A.

COTE (du latin *quot*, combien, *quote-part*, etc.), *coter la rente*, etc. voy. COURS et RENTE.

CÔTE (*costa*), voy. THORAX et SQUELETTE.

CÔTE (marine). Ce mot n'a pas besoin d'être expliqué: tout le monde sait que les côtes sont les plages, rochers, bandes de terre, falaises, rivages que baigne la mer. Une côte est *haute* quand l'angle qu'elle fait avec l'horizon de la mer est très ouvert; elle est *basse* quand cet angle est petit. On dit une côte *à pic*, ou *acore*, quand elle est garnie d'élevations, de terres verticales ne laissant aucun abord facile. La côte est *saine* quand ses approches, à une certaine distance au large, sont sans écueils, sans bancs cachés, et que la mer y est d'une grande profondeur; toutes circonstances favorables à certaine navigation. Lorsqu'au contraire, sans eau, elle est hérissée de dangers, on dit qu'elle est *malsaine*, *sæva*, comme disaient les Romains. Quand un vaisseau se trouve entre le vent et la côte, la côte est *sous le vent* par rapport à lui, et si le vent est d'une telle force que le vaisseau ne puisse lui résister, il est forcé de *faire côte*. Si au contraire le vent vient de la côte, c'est le vaisseau qui est sous le vent de cette côte, et la côte est *au vent à lui*, locution pleine d'énergie dans sa bizarre construction; alors le vent s'éloigne ou s'élève aisément *de la côte*, ce qu'il fait difficilement quand le vent tend à rapprocher sans cesse le bâtiment du bord de terre. La mer est dite *battre en côte* quand ses lames enflées et poussées par le vent attaquent la côte perpendiculairement; c'est alors que les naufrages sont imminents et qu'il faut aux marins, avec beaucoup de courage et d'habileté, beaucoup de bonheur.

La défense des côtes fut toujours d'une haute importance, et, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ses moyens combinés ont été un système de forts sur les points les plus vulnérables et de bâtiments de guerre qui font, pour ainsi dire, une ligne flottante de jonction entre les établissements fortifiés. Pendant la guerre, des navires *gardes-côtes*, de

différentes grandeurs, sont appliqués à la défense du littoral; les uns, d'une certaine force, se tenant un peu au large pour empêcher que l'ennemi ne vienne insulter la côte ou y faire des débarquements: ce sont des frégates, quelquefois des vaisseaux, même en division; les autres, petits, pouvant aller le crigue en crigue pour surveiller et les *smugglers* et les embarcations légères qui voudraient débarquer des espions, pour combattre et repousser les corsaires. En temps de paix, c'est la douane et ses petits bâtiments qui veillent par mer sur les côtes. La flottille impériale à Boulogne avait été instituée pour la défense des côtes; on ne sait pas assez quels services glorieux elle rendit à la France.

Les bateaux à vapeur deviendraient un des meilleurs moyens de défense pour les côtes, si on les armait de pièces de 60 à boulets creux. La rapidité de leur marche, leur petit tirant d'eau, la facilité de leurs évolutions, les rendraient très propres à un service qui exige une grande promptitude d'action, une surveillance sur les points les plus plats de la côte, et une force considérable pour lutter contre des ennemis qu'il faut exterminer quand il s'agit d'empêcher une violation du territoire national. Certainement les bâtiments à vapeur sont destinés à jouer un grand rôle sur tous les littoraux de l'Océan et de la Méditerranée, si jamais la guerre maritime arme l'Europe contre l'Amérique ou un des peuples européens contre l'autre. L'Angleterre a, dans ses rades profondes et largement ouvertes, des espèces de pontons fortement armés, mouillés de telle manière qu'ils puissent aider aux feux des batteries de terre; cette précaution est excellente. La France a eu quelquefois de ces flotteurs; dans les lagunes de Venise, par exemple, un des derniers fortins à flot de cette espèce qu'on ait affourché sur l'Adriatique fut l'ancien Bucentaure, rasé, dédoré et chargé de 7 grosses pièces de canon: triste fin pour l'orgueilleux navire des doges.

A. J-L.

CÔTE (VINS DE LA). Ils sont récoltés en Suisse, dans le canton de Vaud, sur des coteaux du vallon de l'Aubonne cou-

verts de vignes, au milieu desquelles on aperçoit quelques villages et de jolies maisons de campagne. Ces vins ont de la réputation depuis le moyen-âge; le clos principal est celui de Tartegnin. Deux rivières, l'Aubonne et la Promenthouse, limitent le terrain qui produit les meilleurs vins. Du reste, la *côte* s'étend sur un espace de quelques lieues. D-G.

CÔTE D'OR (DÉPARTEMENT DE LA). Il est formé en entier d'une partie de l'ancienne province de Bourgogne (*voy.*), situé dans la région de l'est, et borné au N. par les départements de l'Aube et de la Haute-Marne, à l'E. par ceux de la Haute-Saône et du Jura, au S. par celui de Saône-et-Loire, à l'O. par ceux de la Nièvre et de l'Yonne. Il est traversé, dans sa partie centrale, du nord-est au sud-ouest, par la portion de la ligne de faite du bassin de la Seine commune à ce bassin et à celui de la Saône, et qui dépend de la grande ligne entre la Manche et la Méditerranée; il comprend ainsi la moitié sud-ouest du plateau de Langres et la presque totalité de la chaîne de la Côte-d'Or, qui lui donne son nom. Cette chaîne, et en général toutes les montagnes du département, sont considérées comme un prolongement des Alpes qui, partant du Dauphiné et traversant les départements de l'Ardèche, de la Loire, du Rhône et de Saône-et-Loire, va se terminer dans la Haute-Marne. Le pays est élevé: Dijon, qui n'est situé qu'à une demi-lieue du point de départ de la Côte-d'Or, est à 108 mètres au-dessus du niveau de la mer. La ligne de faite détermine deux versants et trois pentes générales: l'une à l'est, dont les eaux tombent dans la Saône; la seconde, dont l'inclinaison est au nord-ouest et dont les eaux appartiennent au bassin de la Seine; la troisième, moins importante, qui a son inclinaison au sud-ouest et dont les eaux vont grossir la Loire. La Saône, son principal cours et le seul qui soit navigable, reçoit par sa droite la Vingeanne, l'Ouche et la Dheune, qui méritent surtout d'être signalées; le territoire est en outre arrosé par la Seine, qui y prend son origine entre Sainte-Seine et Chanceaux, et par l'Aube, un des principaux affluents de ce fleuve.

La Côte-d'Or est un de nos départements les plus boisés : les forêts, qui renferment, outre le loup, le renard, le blaireau, de gros gibier, tel que sangliers, cerfs, chevreuils, couvrent environ un quart de sa superficie, qui est de 856,445 hectares, ou environ 433 lieues carrées. Parmi les grands arbres, le chêne et le hêtre y dominant; on remarque ensuite le charme, le tilleul, l'érable. Dans les derniers quarante ans le déboisement a été assez considérable sur les flancs des montagnes, et l'on attribue à cette diminution des grands végétaux un refroidissement marqué dans la température. Du reste, le climat est en général sec et tempéré, l'air vif et pur; on ne signale aucun courant atmosphérique constant dont les effets soient de quelque importance relativement à la santé des habitants.

Les richesses minérales de la Côte-d'Or sont considérables : les mines de fer tiennent le premier rang; le minerai qu'on en retire alimente une des plus riches industries du département. On y compte 39 hauts-fourneaux, 62 fourneaux ordinaires, 10 fours d'affinage à la houille, etc. Ces usines produisent du fer, de l'acier naturel et cémenté, des limes, des tôles. L'exploitation de la houille est assez récente; le département renferme aussi quelques tourbières, des pierres de taille propres aux constructions, des pierres meulières et lithographiques, de fort beau marbre, du granit rougeâtre connu sous la dénomination de *granit de Bourgogne*, des pierres calcaires lamelleuses qui, divisées en plaques minces, servent à la toiture des habitations, des terres à poterie. Ces divers produits minéraux forment la matière première mise en œuvre dans un grand nombre d'établissements industriels. On compte dans le département 18 sources d'eaux minérales froides et 3 sources d'eaux thermales à Cessay, Premeaux et Alise; cette dernière est efficace pour la guérison des maladies cutanées, assez fréquentes parmi la population des campagnes. Il n'y a aucun établissement de bains important; 7 communes possèdent des sources d'eaux salées dont on n'a jusqu'à présent tiré aucun parti.

L'agriculture est dans un état assez

avancé. Les terres labourables comptent pour 457,088 hectares; les céréales donnent des produits supérieurs à la consommation; on cultive aussi en grand les légumes verts et secs, la betterave, qui alimente plusieurs fabriques de sucre indigène. Le labourage se fait avec des chevaux ou avec les bœufs; dans les parties montueuses, le cultivateur est souvent obligé de travailler le sol peu profond à la bêche; le produit annuel en céréales et parmentières est évalué à 2,600,000 hectolitres et en avoine à 220,000. On cultive le chanvre et le lin, les plantes oléagineuses et le sénévé avec lequel se fabrique la moutarde si renommée dite de Dijon; de fort belles prairies naturelles se font remarquer surtout aux bords de la Saône; l'usage des prairies artificielles est aussi très répandu; mais l'art des irrigations pourrait faire des progrès. L'engrais des bestiaux occupe un grand nombre d'habitants des campagnes; les bœufs du Morvan sont estimés sur nos grands marchés. Les races de bêtes à laine ont été beaucoup améliorées par des croisements bien entendus. On en élève le nombre à 160,000, produisant chaque année 245,000 kilogr. de laine, savoir : 17,000 mérinos, 58,000 métis, 170,000 indigènes. Le nombre des chevaux est de 50,000, et celui des bêtes à cornes (race bovine) de 104,000. On élève aussi des abeilles dans plusieurs cantons.

La vigne, dont les produits ont tant de célébrité dans ce département, est au premier rang parmi ses richesses agricoles : sa culture embrasse 20,550 hectares, avec un produit annuel de 700,000 hectolitres. Les vins de qualités supérieures proviennent de vignes plantées sur la chaîne de la Côte-d'Or, qui a reçu, dit-on, son nom de ces précieuses et productives plantations (*voy. vins de BOURGOGNE, BEAUNE, VOLNAY, etc.*). Des vins blancs, d'excellentes qualités, rivalisent depuis quelque temps avec les vins de Champagne mousseux. Les vins inférieurs sont convertis en eaux-de-vie ou servent à la fabrication de vinaigres très estimés.

Ces produits divers du département de la Côte-d'Or, dont le revenu territorial est évalué à environ 22,000,000 de

fr., à raison de 74 fr. 55 centimes par individu, forment la base d'un commerce étendu. Il consiste particulièrement en bestiaux de toute espèce, laines fines, cuirs, grains, vins, eaux-de-vie, vinaigre, fers, articles de tonnellerie, etc. Le nombre des foires est de 397; elles se tiennent dans 103 communes et occupent 476 journées. Huit routes royales et 22 routes départementales, présentant un développement d'environ 645,639 mètres, avec le canal de Bourgogne, qui joint la Saône à la Seine, et le canal de Monsieur, qui réunit le Rhône au Rhin, offrent au commerce des moyens de transport abondants et faciles.

La population s'élève, d'après le dernier recensement officiel, à 375,063 individus, dont 182,592 hommes, qui fournissent annuellement à l'armée 901 soldats. Le mouvement a présenté en 1830 les résultats suivants: mariages, 3,333; naissances, 10,652, dont 5,499 garçons; décès, 9,778, dont 5,058 hommes; le nombre des enfants naturels a été de 729, ce qui fait un enfant naturel sur 13 à 14 légitimes. Cette population compte 161,326 propriétaires, 2,363 électeurs, qui envoient 5 députés à la Chambre. Le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 75,336, dont 62,293 sur les contrôles du service ordinaire. Le département a rendu à l'état en 1831 en impôts divers 12,480,859 fr. 78 c.; il en a reçu dans les diverses branches de l'administration 8,645,886 fr. 51 c., ce qui établit à son désavantage une différence de 3,835,000 fr. Il se divise administrativement en 4 arrondissements de sous-préfecture, 36 cantons et 730 communes; les quatre arrondissements ont pour chef-lieux: *Dijon* (voy.), chef-lieu de département; *Beaune*, jolie ville située au pied d'un coteau fertile sur la Bouzeoise, et peuplée d'environ 10,000 habitants; *Chatillon-sur-Seine* (voy.), petite ville de 4,175 habitants, devenue célèbre par le congrès de 1814, où fut décidé le sort de Napoléon; et *Semur* sur l'Armançon, ville agréable qui compte 4,000 habitants. Nous citons encore, parmi les autres lieux remarquables du département: dans l'arrondissement de Dijon, *Auxonne* ville

ancienne et place de guerre, située sur la rive gauche de la Saône, qu'on y traverse sur un fort beau pont; on y compte 5,287 habitants; *Fontaine-Française*, gros bourg qui rappelle la victoire remportée en 1595 par Henri IV sur les Espagnols et les ligueurs réunis; dans l'arrondissement de Beaune, *Saint-Jean de Losnes*, petite ville de 1,744 habitants, qui se défendit héroïquement en 1636 contre une armée impériale; *Nuits*, ville de 3,000 habitants, détruite et brûlée pendant les guerres de religion en 1576; enfin, dans l'arrondissement de Semur, *Montbard*, petite ville de 3,000 habitants, remarquable par la belle résidence de notre célèbre naturaliste Buffon. Là aussi Daubenton forma le premier troupeau d'expérience pour l'amélioration des races et des laines en France.

Le département fait partie de la 18^e division militaire, dont Dijon est le chef-lieu. Sous les rapports judiciaire et universitaire il forme le centre du ressort d'une Cour royale et d'une Académie qui siègent dans la même ville; et, sous le rapport religieux, un diocèse épiscopal suffragant de l'archevêché de Lyon. On y compte un séminaire diocésain, une école secondaire ecclésiastique, un collège royal, 7 collèges communaux, une école normale primaire et 763 écoles du premier degré, fréquentés par 43,193 élèves, dont 24,484 garçons. Il y a 1 écolier sur 9 individus et 1 condamné sur 8,562. Pour les hautes études, le département possède des facultés de droit, des sciences, des lettres, et une école secondaire de médecine, un jardin des plantes, des cours de botanique, d'accouchement, de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, une école gratuite de lecture des chartes, un musée d'antiquités, un observatoire. Le goût naturel des habitants pour étendre leurs connaissances, leur aptitude très marquée, sont secondés par plusieurs sociétés savantes. En tête figure l'Académie des sciences, arts et métiers de Dijon, l'une des plus intéressantes de nos départements: ce fut elle qui commença la célébrité de J.-J. Rousseau, en couronnant son éloquent et paradoxal mémoire contre l'uti-

lité des sciences et des lettres. P. A. D.

CÔTÉ DROIT, GAUCHE. Lorsque les trois chambres des États - Généraux de 1789 eurent été réunies en une seule, sous le nom d'Assemblée nationale, les membres les plus prononcés du parti aristocrate et du parti révolutionnaire, éprouvant chacun de son côté le besoin de s'entendre, prirent l'habitude de se grouper, les premiers sur les banquettes situées à la droite, les seconds sur celles placées à la gauche du fauteuil du président et de la tribune des orateurs. Les bancs qui faisaient face au bureau étaient occupés par toutes les nuances d'opinion intermédiaires, qui formaient la majorité de l'assemblée. Telle fut l'origine du côté droit, du côté gauche et des centres (voy. CENTRES). A droite siégeaient Cazalès et l'abbé Maury, avec cette multitude de gentilshommes et de prélats qui, deux ans plus tard, devaient former à Coblenz le noyau de l'émigration; à gauche, parmi les promoteurs les plus actifs de la constitution de 91, étaient confondus quelques-uns des chefs futurs du parti jacobin et entre autres Robespierre. Le *Moniteur* du temps témoigne des interpellations passionnées que s'adressaient les deux côtés et des interruptions violentes que les orateurs de l'un éprouvaient de la part de l'autre. Dans l'Assemblée législative, l'ancien côté droit avait disparu: sa place était occupée par le parti qu'on nommait constitutionnel ou de la cour, et qui défendait la monarchie par la constitution, tout en reconnaissant davantage de jour en jour l'insuffisance de cet appui; le côté gauche était formé par le parti de la Gironde, qui disposait de la majorité et poussait à la république, dans sa défiance profonde et trop légitime des intentions de la cour; à l'extrême gauche on voyait un groupe d'hommes désordonnés qui devaient plus tard se signaler dans la Convention.

Le côté gauche de cette dernière conquit une cruelle célébrité, sous le nom de *la montagne*. Les terroristes y siégeaient à rangs pressés, et les plus ardents d'entre eux occupaient les banquettes supérieures. C'est de là qu'ils menaçaient de leurs gestes et de leurs clameurs furibondes les girondins placés

en face et réfugiés à leur tour à ce côté droit, asile d'une résistance impuissante, où ils devaient succomber eux-mêmes, comme y avaient succombé leurs adversaires, les constitutionnels de 91, dans la précédente assemblée. Par opposition à *la montagne*, on nommait *la plaine* ou *le marais* les gradins intermédiaires de l'hémicycle, quoiqu'ils fussent aussi élevés que les autres: là siégeait cette foule incertaine et ballottée qu'eût entraînée l'éloquence du côté droit, si les meneurs de *la montagne* ne l'avaient subjuguée par l'épouvante.

Sous la constitution directoriale ou de l'an III, il ne fut plus question de côté droit ni de côté gauche. Dans les deux conseils *des Anciens* et *des Cinq-Cents*, les places se tiraient au sort tous les mois: on espérait calmer les opinions extrêmes en dispersant au hasard les hommes qui les professaient; les faits prouvent qu'on n'y parvint pas. Sous le consulat et l'empire, ces distinctions de côté restèrent effacées; elles reparurent sous la Restauration avec la liberté des discussions. Un côté gauche se formait déjà dans la chambre des députés de 1815, presque unanime néanmoins dans ses opinions réactionnaires; il s'accrut dans celle de 1816, où les ultra-royalistes, rejetés dans l'opposition par l'ordonnance du 5 septembre, occupaient le côté droit, et où le centre était formé par la majorité qui appuyait le ministère Decazes. La loi électorale du 5 février 1817, combinée avec le renouvellement annuel par cinquièmes, dépeupla rapidement le côté droit, en même temps qu'elle grossissait le côté gauche, en laissant le centre à peu près ce qu'il était. La loi du 29 juin 1820, qui institua les grands collèges et leur donna 172 nouveaux membres à élire à la fois, vint brusquement rompre l'équilibre dans un sens opposé: alors près de la moitié de la chambre s'entassait au côté droit. Les élections générales de 1824 réduisirent à une quinzaine les membres du côté gauche, et une portion de la majorité d'alors vint s'établir sur ses banquettes devenues désertes. L'année 1827 vit reparaître l'ancien côté gauche; la révolution de juillet dispersa l'ancien côté

droit, que les refus de serment réduisirent presque à rien. Enfin, depuis 1831, l'extrême gauche et l'extrême droite sont également occupées par les membres de l'opposition, qui se trouve ainsi scindée en deux, parce qu'elle n'a pas pu obtenir des députés qui siégeaient au centre qu'ils cédassent une partie de leurs anciennes places pour refluer vers la droite. Les élus du parti légitimiste sont éparpillés dans le côté droit de la salle, et plusieurs d'entre eux siègent côte à côte des *libéraux* les plus avancés.

Il n'y a jamais eu dans la chambre des pairs ni côté droit ni côté gauche. Les membres de cette assemblée occupent cependant des places fixes, mais qui n'indiquent aucune nuance particulière d'opinion.

En Angleterre, où, comme on sait, la Chambre des communes siégeait, avant l'incendie de 1834, dans une ancienne chapelle, l'un des côtés de la nef était rempli par les bancs ministériels appelés communément *treasury benches*, et l'autre par les bancs de l'opposition. Les uns et les autres s'étendaient depuis l'entrée jusqu'à la chaire de l'orateur, qui tenait la place de l'autel. Derrière cette chaire régnaient encore quelques bancs, au fond de la chapelle : c'était une sorte de terrain neutre entre les *wighs* et les *tories*. A la chambre des lords, les pairs ministériels et ceux de l'opposition se plaçaient aussi en regard les uns des autres, à droite et à gauche du sac de laine, siège du lord-chancelier qui les présidait. En face de ce dernier et du trône placé derrière lui, quelques bancs, nommés *cross benches* (bancs en travers), étaient occupés par les pairs neutres ou *indépendants* : car c'est ainsi qu'on les appelle.

O. L. L.

COTENTIN ou **COTANTIN**, partie de la Basse Normandie, entre le Bessin, le Bocage et l'Avranchin. Ce pays formait autrefois un bailliage; il est arrosé par plusieurs rivières, dont la Vire est la plus considérable. *Coutances* (voy.) était sa capitale; Carentan, Valogne, Cherbourg (voy.), Granville, étaient ses principales villes. Le Cotentin forme aujourd'hui la plus grande partie du département de la Manche (voy.). A. S. R.

COTEREAUX, en latin *Cotarelli*, soldats d'aventure au moyen-âge. On n'est d'accord ni sur l'orthographe ni sur l'étymologie de ce mot. Favyn (*Histoire de Navarre*, l. VII, p. 386) dit qu'ils étaient appelés *Coutereaux*, du mot français *coterie*, lequel est synonyme de compagnie et société. Quelques auteurs, comme Chameau, dans son *Histoire de Berry*, écrivent *Cothereaux*, mais à tort. Nicolle Gilles, dans la vie de Philippe-Auguste, parle ainsi de ces soldats : « En ce mesme « temps Richard, roy d'Angleterre, fit « élever et mettre sus une armée de gens « de guerre qu'on appelle *Cotereaux*, « dont estoit chef et conducteur de par « lui un nommé Mercadier. » Le président Fauchet, dans son *Traité de la milice*, dit que le mot *Cotereau* vient de *coteret*, sorte d'arme que portaient ces fantassins. D'autres écrivains, observant mieux l'analogie, dérivent ce mot de *cultaralli*, gens à courtes dagues. On a dit aussi que les *cotereaux* étaient les fantassins des Brabançons. Quoi qu'il en soit, ils se louaient, comme ceux-ci, pour faire la guerre à qui voulait tirer vengeance d'une injure. Ils se livraient à d'horribles ravages; sous Louis VII ils causèrent de grands désastres dans le Languedoc et la Gascogne. Le concile de Latran, tenu sous le pape Alexandre III, en 1179, les appelle Aragonais, Navarrois, Basques et Triaverdiens; mais ni ce concile ni Baronius ne disent qu'ils fussent hérétiques, et ils les distinguent des cathares ou patarins et publicains. Le concile les condamne seulement aux mêmes peines que ces hérétiques.

On donna encore le nom de *cotereaux* aux voleurs, depuis une émeute où les paysans avaient paru armés de bâtons ou de coterets.

A. S. R.

COTERIE, mot français très ancien et qui signifiait société, compagnie. Quant à son étymologie, on le dérive du mot latin *quot*, combien.

Au XIII^e ou XIV^e siècle, lorsque les petits marchands voulaient faire quelque entreprise commerciale, ils formaient une *coterie*, c'est-à-dire une association partielle, car de tous temps les associations furent la meilleure ressource des petits. Chacun apportait sa *quote-part*

d'argent ou de marchandises, et chacun devait de même recueillir sa quote-part du succès ou du bénéfice.

Lorsqu'il y eut un certain* nombre d'amateurs de la gaité, c'est-à-dire dans les intervalles entre les guerres civiles (car il n'y a pas de joie là où parents sont contre parents et amis contre amis), il se forma des coteries de plaisir : celles-là se sont maintenues et multipliées. On y statua qu'on se verrait familièrement pour se livrer à des exercices bachiques ou gastronomiques, qu'il y aurait des jours d'assemblée, de grands festins si c'était entre personnes riches, et des *pics-nics* (*voy.*) si c'était entre personnes mixtes.

Enfin, lorsque l'on eut une littérature, il y eut des coteries littéraires ou plutôt de beaux-esprits, car les beaux-esprits ne sont pas toujours littéraires. Telle fut la société de l'hôtel de Rambouillet, qui fit la guerre à Racine, à Corneille, à Molière. Alors apparurent diverses associations d'envieux, d'esprits de travers qui se coalisèrent contre quelques hommes de génie isolés, pour les empêcher d'être connus ou d'avoir des succès (*voy.* *CAMARADERIE* et *CABALE*). De bonne heure il y eut des gens qui se dirent entre eux : « Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis. » La religion même fut dénaturée par des coteries d'hypocrites, de bigots, d'hommes à bénéfices, qui, exploitant les préjugés et les esprits crédules, abusaient du besoin de croire et faussaient les sublimes vérités du christianisme.

Les coteries, hélas ! c'est presque l'histoire du monde ; tous les partis n'ont-ils pas été des coteries dans leurs commencements ? Mais, à proprement parler, il n'y a eu que ces trois espèces de coteries permanentes : celle où chacun apporte sa quote-part de fonds ; la seconde, où chacun apporte sa quote-part de gaité, et la dernière, où chacun apporte sa quote-part d'esprit vrai ou d'esprit prétendu, de bons ou de méchants mots de prose, de vers, et d'écrits qui ne sont ni l'un ni l'autre. Plus les temps se sont avancés, plus le terme de coterie est tombé en défaveur, parce que les coteries commerciales ont été réglées par les lois, que les coteries de plaisir ont ébranlé les mœurs,

et que les coteries d'esprit ont produit la discorde et le ridicule ; et cependant toutes les coteries possibles sont encore fort innocentes, comparées aux coteries politiques. Mais tous les partis ont l'habitude de qualifier de ce nom les réunions de leurs adversaires, et ils se le sont constamment renvoyé les uns aux autres.

Les coteries qui se forment contre le talent ou le mérite, celles qui se forment entre les intérêts de quelques hommes contre les intérêts de tous, sont méprisables et odieuses. Malheureusement elles n'en sont pas plus rares, et il ne faudrait pas aller bien loin pour en trouver des exemples.

LEP. D.

CÔTES-DU-NORD (DÉPARTEMENT DES), formé de l'ancienne Basse-Bretagne et l'un de nos départements maritimes, région de l'Ouest. Il tire son nom des côtes qui le bordent sur la Manche dans sa partie septentrionale ; ses limites sont, de la sorte, cette mer au N., le département d'Ille-et-Vilaine à l'E., le Morbihan au S., et le Finistère à l'O. La ligne de partage des eaux de la Manche et de l'Atlantique pénètre, en sortant du département d'Ille-et-Vilaine, dans celui des Côtes-du-Nord et le coupe en deux portions inégales dans la direction de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O. Elle détermine trois pentes générales, l'une au nord sur la Manche : c'est la plus considérable ; l'autre au sud sur l'Océan, et la troisième au sud-ouest, formée par un rameau de la ligne de faite, qui se prolonge dans le Finistère sous le nom de *montagnes noires*. Le point culminant de cette chaîne dans les Côtes-du-Nord (le Menez Haut) a environ 340 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Sur ces pentes s'établissent de nombreux cours d'eaux dont aucun n'est d'une grande importance : les principales de ces rivières sont, dans la partie septentrionale, le Guer, le Guindy, le Trieux, le Beff, le Gouet, l'Évron, l'Arguenon et la Rance ; aucune n'est navigable par elle-même, elles ne le deviennent qu'à peu de distance du rivage de la mer et au moyen du flux ; la Rance seule reste encore navigable à la basse marée. Ces rivières ont leur cours entier dans le département et coulent toutes du sud au

nord; dans la partie méridionale, l'Aven, le Blavet, l'Oust, le Lie et le Meu prennent seulement leur source et se dirigent en sens contraire des précédentes. Les côtes, que découpent des baies nombreuses ainsi que les enfoncements formés par les embouchures des rivières, présentent un développement d'environ 245,000 mètres; des rochers escarpés et des falaises granitiques en défendent, sur un grand nombre de points, les abords; la plage, qui a quelquefois beaucoup d'étendue, se compose de sables tantôt solides, tantôt mouvants, et qui, dans ce dernier cas, exposent à de grands dangers l'imprudent explorateur. La partie nord-ouest des côtes présente un nombre considérable d'îles: les plus importantes sont celles de Goëlo, de St-Riom, de Brehat, de Maudé et le groupe des Sept-Iles.

Le sol, engraisé sur le littoral par des plantes marines, est d'excellente qualité; dans l'intérieur il se compose d'une couche de terre à bruyères, néanmoins facile à féconder; sous le rapport géologique, il présente toutes les classes principales de terrains. Les trois quarts de sa superficie sont occupés par le terrain primitif; on y remarque le granit qui, dans les environs de St-Brieuc, peut recevoir un beau poli, du gneiss, du porphyre, etc. Les richesses métalliques sont peu considérables; toutefois le département possède quatre hauts-fourneaux et six forges; on exploite aussi des ardoises en diverses localités. Le sol présente, en outre, du marbre, du kaolin, de l'argile blanche propre à la poterie, de l'ocre jaune et rouge, des améthystes, etc.; aux environs de Dinan, des terrains calcaires renferment de nombreux amas de coquilles marines. Il y a quelques années, on a trouvé dans la falaise, près de Portrieux, les ossements fossiles d'un énorme animal qu'on croit être anté diluvien, et non loin de Pordic les restes d'une forêt sous-marine consistant en un amas de débris de nombreuses espèces végétales, où l'on remarque des troncs d'arbres renversés dans tous les sens. Il y a des eaux minérales sur quelques points; Dinan en possède un fort bel établissement: ces eaux

sont particulièrement efficaces pour le rétablissement des fonctions digestives; des sources ferrugineuses existent à St-Brieuc, à Saimpol, à Tréguier et à Lamballe.

Le département des Côtes-du-Nord est très boisé: il ne renferme pas moins de 25 forêts, dont quelques-unes, telles que celles de Quenecon et Loudeac, ont jusqu'à 4,000 hectares d'étendue; le chêne, le hêtre et le bouleau y sont les espèces dominantes; les arbres verts et le pin maritime réussissent très bien dans les Landes; le châtaignier est dispersé presque partout; la vigne n'est pas cultivée; mais le figuier croit et donne des produits en pleine terre. Il y a de grandes plantations de pommiers qui produisent annuellement 500,000 hectolitres de cidre. Le règne animal n'y est pas moins varié: les loups, les renards, les sangliers, les chevreuils, etc., ne sont pas rares dans les forêts; parmi les oiseaux on remarque un grand nombre d'espèces aquatiques; les coquillages, les crustacés, les mollusques sont très multipliés sur les rochers qui bordent les rivages; on y pêche en abondance le hareng, la sardine et le maquereau. Quelquefois la mer jette sur la plage d'énormes cétacés auxquels Cuvier a donné, à cause de la forme ronde de leur tête, le nom de *dauphins globiceps*: quelques naturalistes ont cru reconnaître dans cet animal la sirène ou femme-marine (*mor groëk* des Celtes) sur laquelle se sont perpétuées des traditions merveilleuses parmi les crédules marins bas-bretons. L'homme, placé au sommet de l'échelle du règne animal, est en général fort et robuste dans les Côtes-du-Nord, quoique ordinairement de petite taille; il a le teint brun, les cheveux noirs, le regard mâle et assuré. La douceur et la salubrité de l'air lui assurent communément de longs jours; toutefois, l'humidité règne dans plusieurs localités et le brusque changement de température produite par les vents du nord et nord-ouest l'exposent à diverses maladies. Les affections cutanées, scrofuleuses, catarrhales et rhumatismales, sont assez communes. La cruelle épidémie qui a désolé la France il y a quelques années a régné dix mois dans les Côtes-

du-Nord¹, et y a fait 1,585 victimes sur 3,584 malades.

L'agriculture est encore très peu avancée; le système des jachères est généralement consacré. Dans certains cantons on laboure avec des ânes. Sur la superficie totale du département, qui est de 672,096 hectares, les terres labourables comptent pour 411,379, les prés pour 54,516, les bois pour 40,539; les landes et terres incultes occupent 129,635 hectares ou un peu plus du cinquième de la superficie totale; le produit annuel du sol est en céréales d'environ 1,800,000 hectolitres, en parmentières 700,000, en avoines 640,000. Ces récoltes sont supérieures à la consommation intérieure. Les cultivateurs s'adonnent à l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes. On estime que le département doit renfermer 75,000 chevaux, 220,000 bêtes à cornes, 13,000 chèvres, et 145,000 moutons qui produisent annuellement 180,000 kilogr. de laine.

L'industrie manufacturière présente, indépendamment des usines pour la préparation des fers dont nous avons parlé, la fabrication des toiles si renommées sous le nom de toiles de Bretagne, et qui a surtout dans les arrondissements de Loudeac et de Quingamp la plus grande importance. Elle occupait en 1834, dans le premier seulement, jusqu'à 4,000 métiers mis en action par un nombre égal d'ouvriers et produisant annuellement 2,000,000 d'aunes d'une valeur de 4,000,000 de fr. Le département possède en outre un grand nombre de tanneries, des papeteries, des fabriques de sucre de betterave, des manufactures d'étoffes grossières et de souliers pour pacotille, plusieurs marais salants, etc. Le commerce et la navigation offrent d'importantes ressources à la population; la pêche, le cabotage et les expéditions lointaines, occupent presque exclusivement celle qui est le plus rapprochée des côtes. Le département possède plusieurs ports: le principal est le Légué, port de Saint-Brieuc, d'où sont partis en 1828 pour la pêche de la morue 47 bâtiments, jaugeant ensemble 8,090 tonneaux, montés par 2,610 marins, et qui ont rapporté 4,669,200 kilogr. de morue, d'une valeur

de 1,845,405 fr. Paimpol, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, et Tréguier, dans celui de Lannion, doivent être ensuite cités. On évalue à 600,000 fr. le produit annuel de la grande et petite pêche sur les côtes du département. Les objets principaux du commerce d'exportation sont les bestiaux, les chevaux, la laine, les cuirs, les suifs, les grains, la cire, le miel, le fil de lin, le chanvre, les toiles, les fers, etc. Deux bureaux de la direction des douanes de Saint-Malo, qui sont à Paimpol et au Légué, ont produit, en 1831, 846,456 fr. Il y a dans le département 414 foires qui se tiennent dans 103 communes et occupent 469 journées. Six routes royales le traversent, et l'on y compte 16 routes départementales, ainsi que deux canaux, l'un celui *du Blavet à l'Aulne* qui fait partie du grand canal projeté de Nantes à Brest, l'autre celui *d'Ille-et-Rance*, destiné à réunir la Manche à l'Océan, et qui aura 80,796 mètres de développement.

La population est de 598,872 individus, dont 289,023 hommes. Le mouvement a présenté en 1830 le résultat suivant: mariages, 4,574; naissances, 18,796, dont 9,623 du sexe masculin; décès, 17,170, dont 8,703 hommes; dans ce nombre 3 centenaires. Il y a eu cette année 433 enfants illégitimes ou environ 1 sur 42 légitimes. Cette population fournit à l'armée annuellement 1,487 jeunes soldats, et compte seulement 13,702 citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale. Dans ce nombre 5,670 sont portés au contrôle de service ordinaire. Parmi les habitants 158,114 sont propriétaires et 1,499 électeurs; ces derniers élisent 6 députés. Le département a payé à l'état en 1831, 10,259,670 fr. 48 c., et en a reçu dans les divers services administratifs 5,397,902 fr. 59 cent. La part du revenu de chaque habitant sur le revenu territorial, qui s'élève à 19,258,000 fr., est d'environ 32 fr.

Le département est divisé, sous le rapport administratif, en 5 arrondissements de sous-préfecture, 48 cantons et 377 communes. Les chefs-lieux d'arrondissement sont *Saint-Brieuc*, chef-lieu du département, ville très ancienne, située sur le Couet et peuplée de 10,420 habi-

tants; *Dinan*, ville autrefois très forte, située aux bords de la Rance, sur une montagne escarpée, et aujourd'hui commerçante et peuplée de 8,000 habitants; *Quingamp* sur le Trieux, qui compte 6,109 habitants; *Lannion*, ville commerçante qui en compte 5,371, et *Loudeuc*, située près de la forêt du même nom et peuplée de 6,736 habitants. Le département fait partie de la treizième division militaire et forme un diocèse épiscopal suffragant de l'archevêché de Tours. Les tribunaux sont du ressort de la cour royale, et les écoles du ressort de l'Académie de Rennes. On compte 2 écoles d'hydrographie, une école d'application aux arts et métiers, un séminaire diocésain, 3 écoles secondaires ecclésiastiques, 4 collèges et 165 écoles primaires, fréquentées par 11,399 élèves, dont 6,462 garçons; il y a 1 écolier sur 10 habitants, et 1 condamné sur 8,374. Les principales villes possèdent des sociétés dont l'objet principal est l'agriculture, mais qui ont aussi porté leur attention sur les antiquités diverses, les usages singuliers et l'idiome curieux propres à ce département. P. A. D.

COTHURNE. C'était, chez les Grecs, une sorte de chaussure à semelles de liège très hautes, dont se servaient, à l'exemple de Diane chasseresse, des Crétois, etc., les acteurs tragiques sur la scène, pour paraître de plus belle taille et pour mieux approcher des héros dont ils jouaient le rôle et dont la plupart passaient pour avoir été des géants. On dit qu'Eschyle introduisit le premier le cothurne sur le théâtre. Cette chaussure était quadrangulaire par le bas et tenait à une espèce de bottine qui s'attachait plus ou moins haut sur la jambe, à l'instar du brodequin; elle n'était pas tellement reléguée sur la scène que d'autres personnes ne s'en servissent particulièrement. Les jeunes filles en mettaient pour se donner une taille plus avantageuse; les voyageurs et les chasseurs, pour se garantir des boues. Il y a entre le cothurne et le brodequin cette différence que le brodequin était une chaussure plus légère, à semelles plus plates et destinée aux acteurs comiques, tandis que le cothurne, quoique de la même forme, avait

des semelles plus élevées et n'était chaussé que par les acteurs tragiques.

Cothurne est souvent pris pour la noblesse du style tragique, pour la tragédie elle-même: on dit, au figuré, *chausser le cothurne*, pour faire ou jouer des tragédies, et même pour prendre un style, un ton élevé et pathétique dans un ouvrage, pour une occasion qui ne le demande pas; on dit aussi, dans ces divers sens, *quitter, reprendre le cothurne.*

Il faut que désormais au brodequin léger
Le cothurne imposant ne soit plus étranger.

FR. DE NEUFCHATEAU.

Mais quoi? je chausse ici le cothurne tragique!
Reprenons au plus tôt le brodequin comique.

BOILEAU.

Comme le cothurne pouvait se changer de pied, on a désigné par ce mot un esprit changeant. F. R. D.

COTILLON. On nommait ainsi autrefois une sorte de branle (*voy.*) dansé par quatre ou huit personnes. Le branle, en grande faveur encore au commencement du xvii^e siècle, commençait alors tous les bals, comme le fit plus tard le *menuet*, comme le *galop* les termine aujourd'hui.

On dansait souvent les branles aux chansons et probablement celui qu'on appela *cotillon* fut d'abord accompagné de la vieille chanson française :

Ma commère, quand je danse,
Mon cotillon va-t-il bien ?

Le cotillon, qu'on danse maintenant plus souvent dans les pays étrangers et qui se complique d'un grand nombre de figures très fatigantes quand beaucoup de personnes y prennent part, était en France une danse fort simple dans les figures. Elle est oubliée depuis longtemps, comme beaucoup d'autres qui lui ont succédé. Si la mode n'était pas inconstante en fait de danse, elle aurait bonne grâce à l'être en fait de croyances et d'opinions! M. O.

COTIN (CHARLES, abbé). C'est un double stigmatte indélébile imprimé à la mémoire d'un homme que les traits satiriques de Boileau et de Molière : l'abbé Cotin eut le malheur d'en être l'objet, et de plus celui de les avoir provoqués. Il avait cherché à desservir le premier à l'hôtel de Rambouillet, à nuire encore plus au second en l'accusant d'avoir per-

sonnifié, dans le *Misanthrope*, le duc de Montausier. S'il ne se fût attiré cette terrible vengeance, il est probable que le malencontreux abbé n'eût laissé qu'un nom inaperçu dans la foule des écrivains médiocres. Sous le rapport de l'instruction, il était supérieur à beaucoup d'autres : il ne savait pas seulement *du grec autant qu'homme de France*, il possédait aussi l'hébreu et le syriaque ; il paraît même, d'après le témoignage de plusieurs contemporains, que ses sermons, quoi qu'en ait dit Boileau, ne manquaient ni d'auditeurs, ni de quelque mérite. Malheureusement, au lieu de les faire imprimer, il publia deux ou trois recueils de mauvais vers, entre autres (ce qui formait déjà un contraste assez burlesque avec ses fonctions) des *poésies galantes*, où se trouvait le fameux sonnet transporté dans les *Femmes savantes*, ainsi que la querelle comique dont il fut en effet l'occasion.

L'abbé Cotin n'en jouit pas moins, pendant toute sa vie, des avantages pécuniaires et honorifiques, plus souvent accordés à la médiocrité qu'au talent véritable. Chanoine de Bayeux, aumônier et prédicateur du roi, il fut en outre membre de l'Académie Française. Ainsi il siégea dans ce corps littéraire à côté de Despréaux et à l'exclusion de Molière. Il mourut, en 1682, à Paris, où il était né (1604). Quelques bibliophiles seulement possèdent ses ouvrages, beaucoup moins connus que son nom, voué par deux hommes célèbres à l'immortalité du ridicule. M. O.

COTON, duvet végétal dont les principales nuances sont le blanc, le jaunâtre et le rougeâtre. Ce duvet est long, fin et soyeux ; c'est un produit *tomenteux*, enveloppant les graines d'un arbrisseau qui a reçu le nom de *cotonnier* (*voy.*). Le moment pour recueillir le coton est vers la fin de septembre ou les premiers jours d'octobre. Les gousses qui le renferment, vertes d'abord, deviennent jaunâtres, puis s'ouvrent : c'est le signe de la maturité. Le matin est la partie du jour la plus convenable pour la récolte du coton ; car la rosée, en humectant les feuilles déjà à demi desséchées, les empêche de se mêler au coton et de nuire ainsi à

sa qualité. Après avoir retiré le coton de son enveloppe, on l'expose au soleil et l'on a surtout soin de le soustraire à l'humidité.

Ainsi que nous l'avons dit, le coton varie en couleur, en longueur, en finesse et en force ; on peut rapporter ces différences au climat, à l'espèce du cotonnier, au genre de culture et à la préparation qu'on lui fait subir. Toutefois, chaque espèce renferme trois qualités. La plus longue, la plus belle et la plus propre, et aussi celle qui donne le moins de déchet, se nomme *fleur de marchandise* : on l'emploie pour la chaîne ; la seconde, qui sert pour la trame, est nommée *qualité marchande* ; et la troisième, dite *qualité inférieure*, s'emploie aussi pour la trame, mais on ne la fait entrer que dans des étoffes moins fines.

Pour séparer le coton de sa graine, on dispose horizontalement deux rouleaux de bois, rapprochés suffisamment pour que le coton seul puisse passer entre, tandis que les graines se trouvent rejetées en dehors. On imprime le mouvement à ces rouleaux à l'aide d'une manivelle à pédale ; un volant surmonte l'axe de la manivelle, pendant qu'un contre-poids charge le rouleau supérieur. Les moulins à coton peuvent avoir deux ou quatre passes, et, à l'aide d'un courant, on peut, par le moyen d'un axe commun, communiquant avec une roue à eau, mettre en mouvement plusieurs moulins. On peut également se servir, pour l'extraction du coton de sa coque, d'un autre petit moulin formé par deux cylindres cannelés et soutenus horizontalement, lesquels pincent le coton qui passe entre leurs surfaces, et le dégagent ainsi de sa gousse dont le volume ne saurait pénétrer dans l'espace qui sépare les rouleaux. Ces cylindres tournent en sens contraire mis en mouvement par deux roues, attachées à un même marche-pied, afin que la même personne puisse les faire agir. Aux États-Unis on emploie à cet usage une machine bien plus expéditive : elle se compose d'un cylindre formé de disques très minces, armés de dents couchées et très effilées à leurs circonférences. Un axe rond, à nervures, traverse, à leurs centres, tous ces disques, maintenus paral-

lèvement entre eux par des plateaux en bois interposés entre chacun, tandis que des barreaux en fer, près de leurs circonférences, laissent les dents du dehors libres de tourner. Ces barreaux, fixés par le haut et le bas sur des pièces de bois composant un système assujéti à tourner autour d'un axe, permettent de faire varier la saillie des dents des disques ou *scies circulaires*. Devant le cylindre se trouve une espèce de trémie dans laquelle on place le coton à égrainer, et par derrière sont des brosses portées par des barres de bois et tournant sur un axe, dans les barbes desquelles passent les dents des scies. On voit par cette description que le succès de cette machine est subordonné au degré de saillie des dents hors des barreaux de la grille. Si cette saillie est trop considérable, la machine s'engorge et finit par ne plus pouvoir être tournée, tandis que, si elle ne l'est guère, elle ne débite pas.

On reconnaît les meilleures qualités de coton par la longueur du filet, sa douceur au toucher, sa finesse et sa netteté. Celui dont la soie est frisée ou boutonneuse est le moins bon; car, indépendamment des filaments, le coton boutonneux a de petits points blancs qui, par leur nature, y adhèrent de telle sorte qu'ils ne peuvent en être séparés que par un excellent cardage. Lorsqu'un bouton reste, il paraît sur le fil et le rend inégal; souvent même, dans le tissage, il occasionne la rupture des fils. Lorsqu'on sait mélanger différentes espèces de coton avec une économie entendue, on obtient des qualités mixtes très avantageuses pour le tissage. Tous les cotons ont des caractères particuliers qui les distinguent; la manière la plus convenable de les diviser est en cotons à longues soies et en cotons à courtes soies.

Parmi les cotons à *longues soies* se rangent, par ordre de valeur, les cotons de Géorgie, de Bourbon, d'Égypte, de Porto-Rico, de Cayenne, de Bahia, de Maragnan, de Motril, de Fernambouc, de Camouchi, de Para, d'Haïti, de Minas, de la Guadeloupe, de Saint-Domingue, de la Martinique, de la Trinité-de-Cuba, de Cumana, de Carracas et de Carthagène. Le coton de Géorgie est le

premier des cotons connus, par sa grande finesse, sa propreté, sa force et la douceur de sa soie. Moins blanc que le Bourbon, il est argenté : c'est ce que les négociants nomment *beurre-terne*. Le Bourbon est le plus uni et le plus égal des cotons; il en existe de deux sortes : l'une, couleur jaune, peu employée dans la filature, et l'autre blanche comme les cotons du Levant. Le coton d'Égypte, dit *jumel*, est nerveux, fin et d'un jaune terne. Celui de Porto-Rico est d'une soie droite, douce, ferme, et blanc argenté; mais souvent il se trouve chargé de noyaux. Le coton de Cayenne est fin, fort et régulier, blanc-beurré. Le Bahia ressemble au Maragnan, si ce n'est que ce dernier est plus chargé d'ordures, de graines et de coton mort : il est très estimé dans le commerce; sa soie est plus fine que celle du Fernambouc. Le Motril ou coton de Grenade peut être file très fin. Dans la fabrication des bas, le Fernambouc est employé de préférence. Le Camouchi lui ressemble; seulement la soie est plus grosse et plus propre. Celui de Para, au contraire, est généralement sale; sa couleur est blanc-terne. Haïti a des cotons d'une qualité médiocre, à cause de leur trop grande maturité. Le Minas est jaune, un peu sale, mais fin et long. Le Saint-Domingue et le Guadeloupe comprennent tous les cotons des Antilles : ils exigent un grand choix; quelquefois leur soie est mêlée de parties jaunes. Le coton de la Martinique est jaune, assez propre; mais sa soie est un peu dure. Celui de la Trinité-de-Cuba, de même que celui de Cuba, est dur, d'une soie irrégulière et souvent chargée; sa couleur est blanc-beurré; de nombreux points blancs adhèrent à sa fibre. Celui de Cumana est d'une soie longue, inégale et cassante. Ces mauvaises qualités proviennent, ainsi que sa saleté, de la manière vicieuse dont on le récolte. Le Carraque est de même très inégal, sec, cassant et sale; sa couleur est jaunâtre terne. Enfin, le coton de Carthagène est d'un blanc terne, à mèches très longues, d'un lainage dur et chargé de grains brisés; pour en tirer tout le parti convenable, il faudrait le faire passer deux fois à la carde, en gros.

Les principaux cotons à *courtes soies* sont : celui de la Louisiane, dont la soie

est douce, fine et assez longue; mais on y trouve souvent une grande quantité de graines noires et vertes tellement adhérentes qu'il est difficile de l'éplucher; le coton de Cayenne, d'une soie moins fine que la Louisiane longue et aussi plus dure; celui d'Alabama, dont la soie est moins fine et moins unie que dans celui de la Louisiane, mais beaucoup plus blanche; le coton *Mobile*, dont la soie, bien qu'un peu grasse, est propre et longue. Celui de la Caroline est blanc, fin et propre; celui du Sénégal, qui n'a guère de valeur dans le commerce, est difficile à filer, à cause de sa mauvaise préparation; il est, du reste, assez blanc. Le coton Souboujac et de Kinic, est le plus beau du Levant, tant par sa bonté que par sa blancheur et sa propreté; seulement il est un peu frisé. Le Surate est malpropre et contient des feuilles et du sable: aussi n'est-il employé que pour des marchandises de peu de valeur. Celui de Madras a la soie courte; il est d'un beau jaune et propre. Le coton du Bengale est d'une teinte jaunâtre; sa soie est fine et courte.

En général, on doit toujours préférer les cotons longue soie aux cotons courte soie; il faut aussi les choisir d'un beau blanc, bien cardés, et faire attention aux filaments, qui sont cassants dans plusieurs espèces. Depuis plusieurs années déjà on reçoit d'Égypte des cotons dont la qualité s'améliore chaque année. C'est au vice-roi actuel que l'Égypte doit l'introduction et le développement de cette branche importante de commerce, ainsi que la construction de machines qui nettoient parfaitement le coton et ont le mérite d'augmenter sa qualité.

Pour emballer le coton on le dispose par couches dans des espèces de sacs de toile forte, suspendus en l'air à l'aide de poteaux traversés horizontalement par des *traverses* qui y sont adaptées. Comme plus le coton est pressé et moins il a de dangers à courir dans le transport, on fait fouler avec les pieds le coton mis peu à peu dans le sac; après quoi, pour l'empêcher de remonter, on mouille le sac à l'extérieur; enfin, quand le sac est plein, on coud l'ouverture et on ménage à chaque encoignure une

poignée, afin d'en rendre le maniement plus facile. Chaque balle contient de 200 à 600 livres. Aux États-Unis on se sert, pour emballer le coton, de presses hydrauliques et à vapeur. On a une caisse appelée *moule*, large et longue comme la balle qu'on veut former; sa hauteur, quatre fois plus considérable que la balle, se compose de plusieurs châssis superposés et dont les côtés sont agrafés, par leurs angles, avec des crochets en fer. Les fonds, qui sont les plateaux de la presse, portent des entailles propres à recevoir des ligatures. Le plateau supérieur est calibré juste sur l'intérieur de la caisse, dans laquelle le fait entrer la pression. A mesure qu'il pénètre, on démonte les châssis, à l'exception du dernier qu'on laisse encore pendant qu'on noue les ligatures. Tout étant ainsi disposé, on adapte l'enveloppe de toile, et, de cette manière, les balles, sous un volume de 12 à 13 pieds cubes, sont si serrées qu'elles contiennent 250 à 300 kilogr. Les cotons de Géorgie nous arrivent en balles rondes couvertes de toile de chanvre; ceux de Bourbon en balles carrées, avec des nattes et des joncs; ceux de Cayenne en balles de diverses formes, ainsi que ceux de Fernambouc, d'Égypte et de Bahia. Les toiles sont de coton ou de chanvre. Nous recevons, dans des balles rondes de diverses dimensions, les cotons de la Guadeloupe; ceux de Minas sont recouverts de surons en cuir; ceux d'Haïti sont dans des ballots de forme ronde enveloppés d'une toile de lin légère; ceux de Carracas nous viennent en ballots carrés en cuir ou en toile, avec des liens de cuir. Les cotons de la Louisiane sont en balles carrées, dans une toile de chanvre, avec des cordes, ainsi que ceux d'Alabama et de Mobile; ceux de Cayenne sont ordinairement en balles rondes, de même que ceux de Géorgie; ceux de Madras nous arrivent dans un tissu d'écorce d'arbres, en balles carrées, de même que ceux de Surate et du Bengale.

C'est en Angleterre surtout qu'on excelle dans la filature du coton; en France les fabricants alsaciens obtiennent aussi un numéro très élevé; mais nous ren-

voyons cette matière à un article spécial.
Voy. FILATURE.

Les manufactures de coton anglaises occupent, dit on, 1,500,000 personnes; en France, cette fabrication est considérable, et son produit annuel s'élève jusqu'à 600 millions en temps ordinaire. Les salaires, y compris les frais de transport et le blanchissement et les matières colorantes, vont à 400,000,000; nous employons pour 100,000,000 de matières premières. Le nombre des ouvriers occupés à la filature s'élève de 80 à 90,000, et la moyenne des salaires est de 1 f. 30 c. à 1 f. 50 par ouvrier. Pour produire annuellement 34,000,000 de kilogr. de coton filé, évalué, année moyenne, à 170,000,000 de fr., nous avons en activité 3,000,500 broches. Ce n'est que depuis 1820 que le tulle de coton a commencé à être fabriqué en France; et, quant à la bonneterie de coton, le nombre des métiers est d'environ 10,000, produisant chaque année environ 7 millions.

On peut estimer la production générale du coton à peu près comme il suit : États-Unis d'Amérique, 175,000,000 de kilogr.; Indes, 30,000,000; Brésil, 12,000,000, colonies de Bourbon, Cayenne et autres, 3,500,000; Égypte et Levant, 100,000,000, ce qui donne un total de 320,500,000. D'autre part, la consommation peut se partager ainsi : en Angleterre, 150,000,000; en France, 40,500,000; aux États-Unis, 18,000,000; en Chine, la moitié de la récolte de l'Inde, ou 15,000,000; en Suisse, Saxe, Prusse et Belgique, 17,000,000; en Russie, environ 1,200,000 : total 242,300,000.

Nous terminerons en indiquant quelques manières de teindre le coton en rouge. Les Indiens, après qu'il est filé, lui font subir quelques préparations préliminaires : ils le plongent d'abord dans de la graisse de poisson qu'ils font mousser avec une dissolution de soude, et le laissent deux jours entassé dans ce bain, où il s'échauffe. Ils le lavent ensuite, le séchent, puis le replongent, et enfin le suspendent à l'air. Ils répètent pendant huit jours la même opération et le lessivent autant de fois dans une dissolution pure et simple de soude. Alors on emploie des feuilles de *fustet* pour lui don-

ner la première teinte de vert-olive. Pour cela, il faut faire bouillir 15 livres de cette plante pour 30 livres de fil de coton, passer la décoction obtenue par un tamis, la remettre dans la chaudière, après l'avoir nettoyée, y faire dissoudre autant de livres d'alun en poids que de coton, et plonger enfin dans ce bain bouillant le coton placé par écheveaux; après quoi séché, relavé et resséché, il se trouve préparé pour la teinte rouge. La préparation de ce bain se fait en prenant autant de livres de racine de garance moulue qu'on a de livres de coton; on le pétrit dans 7 pintes de sang, et on met le tout bouillir dans une chaudière; puis on plonge le coton dans la couleur cuite et tenue à l'état d'ébullition, et lorsqu'il est bien pénétré des parties colorantes, on le fait sécher. Enfin, après l'avoir placé dans des pots remplis de lessive alcaline et dont la liqueur qui s'échappe est immédiatement remplacée par une nouvelle dissolution de soude, on termine en faisant dégorger et sécher le fil de coton, qui se trouve alors parfaitement teint, après cette série d'opérations, qui durent communément 21 jours. M. le professeur Jueclin indique un procédé pour donner au coton la belle couleur du rouge d'Andrinople : il consiste en trois dissolutions, l'une de soude mêlée à l'huile d'olive, l'autre de potasse, et la troisième de chaux; le coton teint d'après ces bases acquiert, après avoir subi différentes préparations, pour lesquelles nous renvoyons au *Bulletin de la société d'encouragement de l'industrie nationale*, une couleur aussi éclatante et aussi solide que celle du plus beau rouge d'Andrinople.

V. DE M-N.

COTONNADES, nom donné à tous les tissus dont la trame est en coton et dont la chaîne est en fil de chanvre ou de lin. Elles sont aussi connues dans le commerce sous le nom de *siamoises*. V. DE M-N.

COTONNIER. Ce genre important, connu des botanistes sous le nom de *gossypium*, appartient à la famille des malvacées et à la monadelphie polyandrie. On en connaît une dizaine d'espèces, toutes indigènes dans la zone équatoriale. Le coton (*voy.*) du commerce est

le duvet floconneux qui enveloppe leurs graines; ces flocons se gonflent et débordent de toutes parts, lorsque la capsule s'ouvre à sa maturité. Les cotonniers sont des herbes annuelles ou des arbrisseaux. Ils se distinguent par des feuilles ordinairement lobées ou palmées, par des fleurs élégantes de couleur jaunâtre, par leur calice accompagné d'un involucre à trois grandes bractées cordiformes et souvent incisées.

Les cotonniers font l'objet d'une culture très étendue, non-seulement dans les contrées intertropicales, mais dans toutes celles dont le climat est assez chaud pour que l'oranger y prospère en plein air. Sur le littoral de la Méditerranée, on ne cultive guère que le cotonnier herbacé ou cotonnier de Malte (*Gossypium herbaceum*, Linn.). Aux Antilles on donne la préférence au cotonnier velu (*Gossypium hirsutum*, Linn.), et au cotonnier de la Barbade (*Gossypium Barbadense*, Linn.). Dans l'Inde et dans la Chine, le cotonnier nankin (*Gossypium religiosum*, Linn.) et le cotonnier arborescent (*Gossypium arboreum*, Linn.) sont les espèces les plus estimées.

Dans l'Asie équatoriale, l'usage de porter des vêtements de coton remonte sans doute à la plus haute antiquité; mais cet usage resta long-temps étranger aux Grecs et aux Romains. Pline (*H. N.*, XIX, 1) est le premier qui en fasse mention. « La partie de la Haute-Égypte qui confine à l'Arabie, dit cet auteur, produit un arbrisseau que les uns appellent *Gossypion* et les autres *Xylon*; son fruit, qui ressemble à celui de l'aveline entourée de son enveloppe barbue, contient un duvet que l'on file. On en fabrique des étoffes d'une blancheur éclatante et d'une grande mollesse. Les prêtres égyptiens en portent des vêtements, auxquels ils attachent un grand prix. » ED. SP.

COTOPAXI, volcan de la chaîne des Andes (*voy.*) de l'Amérique méridionale, dans la Nouvelle-Grenade, à 12 lieues de Quito, presque sous l'équateur. Son sommet couvert de neige s'élève à 2,952 toises au-dessus du niveau de la mer; par sa forme conique il ressemble au pic de Ténériffe. Dans les roches noires qui le composent abondent

le mica et l'obsidienne; il est crevassé sur les flancs. De violentes éruptions, pendant lesquelles jaillissent des tourbillons de cendres, des colonnes de feu, des laves et des quartiers de roches, rendent le Cotopaxi redoutable pour le pays d'alentour. Quelquefois la neige du sommet se fond subitement et se précipite en torrents dans la plaine. C'est le présage d'une explosion prochaine, annoncée d'ailleurs par de sourds mugissements qu'on entend à plus de 50 lieues à la ronde; et tout à l'entour le sol est jonché de matières volcaniques rejetées par le cratère. L'éruption de l'an 1698 détruisit la ville de Tacunha et plusieurs villages. Pendant celle de l'an 1803, qui succéda à un repos de 20 ans, l'immense masse de neige qui couvre ordinairement le haut de la montagne disparut en une seule nuit pour inonder les maisons, et ce volcan, qu'on avait vu tout blanc la veille, montra le lendemain un aspect sombre; bientôt il s'enveloppa de fumée et fit entendre un fracas épouvantable. Dans le dernier siècle, le Cotopaxi eut 5 grandes éruptions, savoir en 1738, 1742, 1744, 1766 et 1768. Plusieurs rivières, le Napo entre autres, prennent naissance sur les versants de cette haute montagne. D-c.

COTTA, famille allemande et maison fort ancienne de librairie, fondée à Tubingue (Wurtemberg), en 1645, et aujourd'hui l'une des plus florissantes de l'Allemagne. Les Cotta font remonter leur origine à la famille romaine du même nom. Au x^e siècle, l'empereur Othon I^{er} leur accorda des lettres de noblesse et leur permit d'attacher leur nom à un village nommé depuis Cottendorf. De là le double nom de Cotta de Cottendorf.

JEAN-FRÉDÉRIC Cotta, théologien et orientaliste célèbre du XVIII^e siècle, mort chancelier de l'université de Tubingue en 1779, mit de nouveau cette famille en relief; mais ce sont surtout les opérations de sa librairie qui lui ont valu la réputation européenne dont elle jouit maintenant. Sous ce rapport elle doit le plus d'éclat à

JEAN-FRÉDÉRIC, baron Cotta de Cottendorf, seigneur du domaine de Plettenberg, etc., chambellan, commandeur de

plusieurs ordres, etc., et petit-fils du théologien. Il naquit en 1764 à Stuttgart, où demeurait son père, propriétaire de la librairie, et reçut sa première instruction au gymnase de cette ville. A l'étude de la théologie il préféra la profession des armes que son père avait aussi suivie en qualité d'officier de cavalerie, sous les ordres de Laudon. Puis, en 1782, le jeune Cotta se rendit à l'université de Tubingue, où la perspective d'être placé à Varsovie, en qualité de gouverneur des enfants du prince Lubomirski, lui fit prendre la résolution d'étudier la jurisprudence, et d'aller ensuite à Paris pour se familiariser avec la langue française et s'appliquer aux sciences naturelles. Mais ses espérances n'ayant pu se réaliser, Cotta pratiqua quelque temps comme avocat à la cour de justice, et entreprit enfin, bien malgré lui, la gestion de la librairie à Tubingue, déchu de son importance par la faute de ceux auxquels on en avait confié la direction. Pour acquérir les connaissances nécessaires à son nouvel état et faire prospérer son commerce, il travailla sans relâche et avec une extrême persévérance, et ce fut pour lui un grand bienfait que de recevoir de la princesse Lubomirska une somme de 300 ducats comme indemnité des sacrifices qu'il avait faits. Il s'associa en 1789 avec le docteur Zahn, qu'il eut plus tard pour collègue dans l'assemblée des États de Wurtemberg, et à qui Cotta succéda aussi comme vice-président dans la deuxième chambre. Leur société commerciale ne fut cependant pas de longue durée : Cotta se trouva bientôt seul à la tête de ses affaires, qui, par sa grande activité, ne tardèrent pas à prendre un élan tout nouveau.

En 1793 il conçut le plan de la *Gazette universelle*, dont Schiller devait être le rédacteur; mais le poète abandonna bientôt cette idée pour se donner aux *Heures*, journal littéraire également fondé par Cotta. La *Gazette universelle* (voy. AUGSBOURG) commença à paraître à Tubingue, d'abord sous la direction de Posselt (voy.), puis sous celle de Huber. En 1798 le bureau de rédaction fut transféré à Stuttgart, et en 1803 à

Augsbourg en Bavière. Une mission que lui confièrent les États de son pays détermina Cotta, en novembre 1799, à entreprendre un second voyage à Paris; il y fit un troisième en 1801, pour les affaires d'un prince voisin. Il employa ce voyage, pendant lequel il fit la connaissance de Moreau, de Kosciuszko et d'autres hommes célèbres, à organiser des correspondances pour son journal. En même temps il donnait les plus grands soins à sa librairie, qui bientôt publia les plus beaux chefs-d'œuvre de la littérature allemande. Cotta établit avec Goethe et Schiller des rapports très intimes, et publia leurs ouvrages ainsi que ceux de Jean de Muller. Il se vit bientôt recherché par tout ce que l'Allemagne possédait d'hommes distingués dans les lettres, Herder, Fichte, Schelling, Jean Paul, Tieck, Voss, A.-W. Schlegel, Hebel, Matthisson, L. F. et Thérèse Huber, les frères de Humboldt, Spittler, Pfeffel et autres. De 1805 à 1810 prirent naissance les *Annales politiques*, les *Annales de l'architecture*, l'*Almanach des dames* et autres, le *Journal de Flore*, le *Morgenblatt* (1807), avec le *Kunstblatt* et le *Literaturblatt*, dont bientôt ce journal s'accompagna, etc. A toutes ces publications, auxquelles il faut ajouter la grande carte de la Souabe, vinrent se joindre dans la suite le *Journal polytechnique* de Dingler, l'*Hesperus* d'André, les *Annales du Wurtemberg* de Memminger, la *Hertha* de Berghaus, le *Ausland* (l'extérieur), le *Inland* (l'intérieur) et les *Annales* (berlinoises) de la critique, l'un des meilleurs recueils littéraires et scientifiques de l'Allemagne.

En 1810 Cotta alla fixer son séjour à Stuttgart. Chargé de différentes affaires des États et d'une commission des libraires allemands, il se rendit au congrès de Vienne. En 1815 il entra comme député dans l'assemblée des États de Wurtemberg convoqués par le roi Frédéric I^{er}; de concert avec le comte de Waldeck, il revendiqua le premier les anciens droits du pays, et plus tard il fut au nombre de ceux qui signèrent la constitution. Depuis 1809, Cotta siégea comme député de l'ordre équestre dans la seconde chambre; depuis 1824 il en fut vice-

président. Le premier de tous les propriétaires, il fit cesser, en 1820, la servitude dans son domaine de Plettemberg. Il établit dans ses possessions des fermes modèles, et donna aux habitants des campagnes l'exemple de beaucoup d'améliorations. Ses affaires de librairie prirent de plus en plus d'extension; un grand nombre de savants, de poètes et d'artistes lui offrirent leurs ouvrages, et plus d'un jeune talent trouva près du baron de Cotta les plus généreux encouragements. Il établit, en 1824, une presse à vapeur à Augsbourg, la première qu'on vit en Bavière. Bientôt après il fonda à Munich l'Institut littéraire et artistique; en 1825 il fit l'essai d'un bateau à vapeur faisant le service sur le lac de Constance, et régularisa, en 1826, cette navigation avec les différents gouvernements limitrophes, dans toute la longueur du Rhin. Cotta avait obtenu des distinctions, des titres et ordres de différents gouvernements. En dernier lieu (1828) et par suite des négociations qu'il avait conduites pour le Wurtemberg et la Bavière avec la Prusse, à l'effet de conclure entre ces puissances le traité de commerce et de douanes qui fut signé à Berlin, il fut décoré de l'ordre de la couronne de Wurtemberg, du titre de chambellan du roi de Bavière, de celui de conseiller aulique prussien. M. de Cotta mourut en 1832. Sa biographie se trouve dans les *Zeitgenossen* (Contemporains), XIV, t. iv, p. 193-204. S. et C. L.

COTTE D'ARMES. C'est le nom d'une partie du harnais ou costume militaire en usage chez la plupart des nations de l'Europe pendant le cours du moyen-âge. La cotte d'armes, que quelques auteurs ont confondue bien à tort avec le *sagum* gaulois et le *paludamentum* des Romains, appartient exclusivement à l'époque que nous indiquons. C'était une sorte de dalmatique ou de robe sans manches, fendue sur les côtés et descendant au moins jusqu'aux genoux, par-dessus laquelle on attachait le baudrier au ceinturon où était suspendue l'épée. L'usage n'en était permis qu'aux seuls chevaliers; elle servait à couvrir, suivant l'époque, soit la cotte de maille (voy. ci-après), soit la cuirasse, pour les pré-

server de l'ardeur du soleil, qui rendait l'emploi de ces armures si incommode.

La matière des cottes d'armes était souvent d'un très grand prix : des étoffes tissées d'or et d'argent, de l'écarlate, des fourrures, des broderies d'or ou de perles, etc. On y appliquait aussi des ornements en étain émaillé de diverses couleurs; et de là, dit-on, est venu le nom d'*émaux* (voy.), employé dans le style du blason. On croit, avec la même vraisemblance, que les pièces honorables ont été imitées des dessins que présentaient les cottes d'armes, composées d'un assez grand nombre de pièces différentes. Plus tard, les armoiries elles-mêmes furent figurées sur ce vêtement guerrier, qui servit encore de signe de reconnaissance, pendant les marches ou au milieu du désordre d'une mêlée.

Le luxe des cottes d'armes fut quelquefois porté si loin que plusieurs de nos rois se crurent obligés d'y mettre des bornes. On voit dans Joinville que saint Louis, pendant son expédition d'Égypte, prêchait d'exemple sous ce rapport. La forme que nous avons indiquée plus haut a du reste éprouvé de nombreuses modifications depuis le milieu du XII^e siècle, où l'on commença surtout à en faire usage, jusqu'à la fin du XVI^e siècle. La cotte d'armes de Clisson et de Dunois était fort courte; Chandos en portait, au contraire, une très longue, au combat du pont de Lussac, et ce fut, dit Froissart, une des causes de sa mort. Le P. Daniel suppose, bien à tort, que l'emploi de la cotte d'armes cessa après l'institution des compagnies d'ordonnances sous Charles VII. Il suffit d'examiner les tombeaux de Villiers de l'Île-Adam, de l'amiral Chabot et du connétable de Montmorency, exposés autrefois au musée des Petits-Augustins, ceux des grands-maîtres de Malte, publiés par M. de Villeneuve, etc., pour s'assurer qu'on en conservait encore l'usage vers le milieu du XVI^e siècle. Henri IV lui-même portait une cotte d'armes à l'attaque d'Eause, où il courut, par cela même, de grands dangers, à ce que rapporte Sully.

Ce vêtement militaire, abandonné définitivement sous Henri IV, s'était con-

servé comme habit de cérémonie pour les hérauts d'armes jusque dans ces derniers temps. Nous en avons vus qui étaient ainsi vêtus dans les grandes solennités de l'empire et de la Restauration. C. N. A.

COTTE DE MAILLES et **HAUBERT**, partie principale et même unique de l'armure de guerre, depuis le XI^e siècle jusque vers le milieu du XIV^e. L'histoire des vêtements de guerre ou armures offre, dans notre pays, comme dans tout le reste de l'Europe à la même époque, trois périodes bien distinctes. Dans la première (507 à 1060), l'habit de guerre des Romains, nationalisé chez les Gaulois conquis, et adopté ensuite par les Francs, s'est conservé avec très peu d'altération. Mais, dès le commencement de la seconde époque (1060 à 1320), on voit paraître la cotte de mailles, dont sont revêtus, par exemple, *sans exception*, tous les guerriers normands et saxons de la célèbre tapisserie de Bayeux. Enfin, dans la troisième époque (1320 à 1630), cette partie du harnais a disparu pour faire place à l'armure en fer battu, qui s'est conservée jusqu'à l'abandon total des armes défensives au XVII^e siècle.

Ceci montre combien est grave l'erreur de quelques personnes, et surtout de la plupart des artistes, qui donnent indistinctement la cuirasse en fer plat à Charlemagne, à Philippe-Auguste et à saint Louis, lesquels n'en connurent jamais l'usage; ou bien encore l'armure de mailles unique à Jeanne-d'Arc ou à Duguesclin. Il est nécessaire, au surplus, d'ajouter que le tissu de mailles, bien que remplacé par la cuirasse, ne disparut pas tout à coup dès le commencement du XIV^e siècle; on le retrouve encore dans les articulations de l'armure et dans les parties que les pièces en fer plat ne pouvaient couvrir entièrement: les genoux, les coudes, les aisselles, le cou, etc.

Quelques auteurs ont cru pouvoir confondre le haubert et la cotte de mailles. Il est cependant certain qu'il existait entre eux une différence notable; on sait que les nobles seuls, revêtus du titre de chevalier, jouissaient du droit de *vestir le haubert*; et, d'un autre côté, il suffit d'avoir jeté les yeux sur des monuments ou des miniatures du XI^e au XV^e siècle

pour s'assurer que tous les soldats, hommes d'armes, archers, etc., portaient indistinctement la cotte de mailles. Il serait facile de lever cette difficulté, dont les auteurs qui ont écrit sur les armes ne paraissent pas s'être inquiétés, en admettant que le haubert se distinguait de la cotte de mailles, non-seulement par la différence de finesse dans le tissu et par le choix de la matière, mais surtout en ce que le premier, outre les parties destinées à couvrir la poitrine et la tête, comportait encore des manches ou *brachères* (brassières) et des chausses de mailles. C'est ce que l'on peut très bien conclure de l'ordonnance citée par Ducange dans son *Commentaire sur Joinville* (7^e dissertation).

La cotte de mailles recevait encore les noms de *gollette*, *jaque*, *jaquette*, *brugne*, *jaseran*, etc. Ce genre d'armure, au surplus, n'a pas été seulement employé par les peuples de l'Europe au moyen-âge: plusieurs poètes latins en ont parlé, et quelques monuments antiques en offrent des exemples, particulièrement la colonne Trajane. De nos jours encore les peuples de l'Asie occidentale en composent la plus grande partie de leur costume de guerre, surtout les Persans et les Circassiens. Ces tissus, d'un très beau travail, se trouvent assez fréquemment, depuis quelques années, dans les cabinets des curieux.

C. N. A.

COTTIN (M^{me}, née SOPHIE-RISTAUD) reçut le jour à Tonneins (Lot-et-Garonne) en 1773. Élevée à Bordeaux par une mère éprise de la littérature, la jeune Sophie partagea aisément cette passion; mais, mariée dès l'âge de 17 ans à un riche banquier de cette ville et amenée à Paris par son époux, l'accomplissement de ses devoirs, les soins de sa maison l'empêchèrent d'abord de se livrer à son goût naturel. Devenue veuve de bonne heure, M^{me} Cottin, à 25 ans, ignorait encore son talent: une bonne action le lui révéla. Un de ses amis était proscrit, obligé de quitter la France: par suite des événements de l'époque et de quelques revers particuliers, les ressources pécuniaires de M^{me} Cottin étaient alors peu étendues; mais, en quelques semaines, elle écrivit *Claire d'Albe*, et le

produit de ce joli roman, publié (1798) sous le voile de l'anonyme, fut consacré à soulager une infortune. Telle fut également l'honorable destination de tous ceux qui le suivirent.

Restée sans époux et sans aucun fruit de cet hymen, M^{me} Cottin, plus que toute autre, pouvait, sans craindre le blâme, se livrer à ses occupations favorites; mais sa modestie redoutait l'éclat et le bruit. Longtemps ses ouvrages ne portèrent d'autre indication que celle-ci: « par l'auteur de *Claire d'Albe*. » Le grand succès de *Malvina* (1800), composition qui n'est pas sans défauts, mais qu'anime une si vive sensibilité, et le succès encore plus éclatant d'*Amélie Munsfield* (1802), ce roman si vrai, si touchant, ne permirent plus à M^{me} Cottin de garder un secret trahi par ses triomphes. Toutefois, en acceptant le renom de femme auteur, elle sut en éviter les écueils et les ridicules: jamais elle ne répondit aux critiques de ses productions qu'en cherchant à les perfectionner; et, joignant à son talent de prosateur celui de composer des vers agréables, jamais elle ne consentit à les imprimer; car elle ne se consolait de sa réputation qu'en songeant que quelques bons sentiments pourraient naître de la lecture de ses ouvrages; et, en n'y cherchant qu'une réussite d'amour-propre, elle se fût trouvée sans excuse.

Élisabeth (1806), la production la plus touchante peut-être qui ait été tracée par le cœur, ajouta encore à sa renommée. *Mathilde*, où tant de poésie, un coloris si brillant vinrent se joindre aux autres mérites de la romancière, n'était sans doute que le premier essai d'un plus vaste essor; mais une fatale destinée avait marqué là le terme de ses travaux, et bientôt de ses jours. Une maladie mortelle, accompagnée de souffrances de plusieurs mois, vint l'atteindre dans la retraite qu'elle s'était choisie. On a dit qu'une passion ardente et non partagée en avait été la première cause: celle qui peignit si bien l'amour pouvait en effet le ressentir avec excès. C'est en 1807 qu'elle s'éteignit, à peine âgée de 34 ans.

Les romans de M^{me} Cottin ont eu de nombreuses éditions et survivront aux

monstrueuses exagérations de tant d'auteurs de nos jours. Toujours préoccupée du désir d'être utile, elle avait entrepris un roman sur l'éducation; elle a aussi laissé inachevé un ouvrage intitulé: *La religion prouvée par le sentiment*. Aucun écrivain, à coup sûr, n'aurait pu mieux qu'elle remplir les promesses d'un titre semblable. M. O.

COTYLÉDONS, partie simple, double ou multiple qui, dans l'embryon de la jeune plante phanérogame, accompagne la radicule et la gemmule. Dans le haricot, il existe deux cotylédons qui sont la partie que l'on mange; dans le blé, il n'y a qu'un cotylédon, encore est-il fort petit; car la partie qui fournit la racine est une enveloppe de l'embryon nommée *albumen*, et qui en est tout-à-fait distincte; dans les pins et les sapins, on trouve de quatre à douze cotylédons verticillés. On a coutume de dire que les deux grands embranchements des plantes phanérogames reposent sur le nombre des cotylédons: il serait plus exact, comme le fait remarquer M. Alphonse de Candolle, de faire reposer ces deux grandes divisions du règne végétal sur la position relative des cotylédons. En effet, il existe des graminées qui offrent dans leur embryon plusieurs cotylédons, mais qui, au lieu d'être opposés l'un à l'autre comme dans les dicotylédones, sont toujours placés à des hauteurs différentes. L'usage des cotylédons, au moins dans les plantes dépourvues d'un albumen, est de fournir à l'embryon qui commence à végéter une sorte de nourriture toute préparée, analogue au lait que sucent les jeunes animaux; ils sont alors fort gros, ne verdissent pas, et diminuent de volume dans la germination. Quand, au contraire, les graines sont munies d'un albumen, les cotylédons sont minces, foliacés, et verdissent à l'époque de la germination. C. L.-R.

COU, *col*, du latin *collum*, partie du corps des animaux qui unit la tête au tronc, et ne se rencontre véritablement que dans l'embranchement des vertébrés. Souvent même, et pour des raisons que nous expliquerons plus bas, le cou est nul ou à peine sensible, comme, par exemple, dans les poissons et les mam-

mifères cétacés. Le plus ou moins d'allongement de cette partie est en rapport constant avec le *milieu* qu'habitent les animaux, avec le plus ou moins de mobilité et de hauteur de leurs membres, et l'espèce d'aliments dont ils se nourrissent. Dans tous les vertébrés aquatiques une dépression entre la tête et le tronc, en offrant prise à l'eau, eût été singulièrement défavorable à la natation. En outre, la préhension des aliments peut s'effectuer, à raison de la facilité du déplacement dans le liquide, par des mouvements généraux du corps, l'animal n'ayant souvent, une fois lancé, qu'à ouvrir sa gueule pour engouffrer ou saisir sa nourriture. Cela est si vrai que dans le petit nombre de cétacés qui viennent à terre chercher leur nourriture, la longueur du cou est sensiblement plus considérable. C'est ainsi que s'explique la brièveté du cou dans la loutre, dans les phoques, les morses, l'hippopotame; de même que chez les crocodiles, les batraciens et les reptiles. Les oiseaux seuls semblent, au premier abord, contredire cette théorie: en réalité il n'en est rien. En effet, le cou est également court dans tous les oiseaux grands voiliers, et cela pour les mêmes raisons que dans les poissons et les mammifères aquatiques; car le mouvement s'opère également dans un fluide. Les faucons, les hirondelles, les hirondelles de mer en sont des exemples. Au contraire le cou s'allonge dans les espèces qui sont fixées sur la terre et sur les eaux, comme l'autruche, les paons, les cygnes.

La brièveté du cou dans l'homme et dans les singes est en rapport avec la présence des mains. Aussi cette partie s'allonge-t-elle un peu dans les carnassiers (les chauves-souris, les phoques et les morses exceptés, pour les raisons mentionnées plus haut; la souplesse des membres et leur peu d'élévation rendaient l'allongement à peine nécessaire). Dans les pachydermes et les ruminants au contraire, qui ploient difficilement les membres, le cou se développe de plus en plus, ainsi qu'on le voit dans les chevaux, les chameaux, la girafe, les antilopes. Chez les rhinocéros, et surtout chez l'éléphant, la nature, en quelque sorte oublieuse de son premier plan, est obli-

gée de compenser la brièveté d'un cou trop court pour manger par une partie comme surajoutée, la trompe. Dans presque tous les reptiles terrestres le cou est court: aussi le ventre traîne-t-il plus ou moins à terre; ou bien, si les pattes sont plus élevées, une langue protractile sort de la bouche enduite d'un suc visqueux capable de saisir des insectes, comme dans le caméléon. Dans les ophidiens enfin il n'y a plus de cou, ou, si l'on veut, le corps tout entier en est un immense pour remplacer les membres. Dans la girafe, qui se nourrit des feuilles des arbres, la nature semblait dans la nécessité de laisser périr l'animal de faim ou de soif: le problème a été résolu par l'immense longueur du cou, qui peut atteindre à terre pour permettre à l'animal de boire et à 17 pieds environ de haut pour manger. Si la hauteur de la tête eût dépendu de l'élévation seule du corps, l'animal aurait mangé, il n'aurait point bu. Dans le cygne, le cou est plus long qu'il ne serait nécessaire pour prendre les aliments à terre; mais il lui fallait le développement qu'il a reçu pour que l'oiseau pût chercher et prendre dans l'eau la proie qui est au-dessous de lui.
Voy. VERTÈBRES. C. L-R.

COUCHANT, point du ciel où le soleil paraît se coucher. Les astronomes nomment ce point *occident* et les marins l'appellent *ouest*. Le couchant changeant tous les jours par suite du mouvement annuel de la terre, on a pris pour point fixe le point où le soleil se couche à l'équinoxe, c'est-à-dire le point où l'équateur coupe l'horizon. Ce point, qui porte le nom de *vrai couchant*, partage en deux parties égales le demi-cercle de l'horizon compris entre le nord et le midi. Le couchant d'hiver se trouve dans la portion de l'horizon comprise entre le midi et l'équateur, et le couchant d'été dans l'arc de l'horizon compris entre le nord et le vrai couchant. La distance entre le couchant vrai et le couchant effectif est d'autant plus grande que l'élévation du pôle et la déclinaison du soleil sont plus considérables. Cette distance porte le nom d'*amplitude*; elle est *boréale* depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à l'équinoxe d'automne, et

australe pendant le reste de l'année. P. V. T.

COUCHES (méd.), *voy.* ACCOUCHEE, *art des* ACCOUCHEMENTS et ACCOUCHEMENT.

COUCHES (jardinage). La chaleur qui se développe pendant la fermentation des fumiers a donné l'idée de les utiliser pour activer la germination et le développement d'un grand nombre de plantes qui, dans nos régions, n'auraient pas le temps d'accomplir, avant le retour des froids, toutes les phases de leur végétation annuelle, si on les semait en pleine terre. Elle a permis au cultivateur industriel d'obtenir les fleurs, les racines ou les fruits de nos végétaux indigènes longtemps avant la saison ordinaire; en un mot, elle est devenue l'une des principales bases des *cultures forcées*.

Selon que l'on veut obtenir une chaleur plus ou moins intense ou plus ou moins durable, on emploie pour la formation des couches des matériaux différents ou parvenus à divers degrés de décomposition. Elles peuvent être formées de substances animales ou végétales, ou des unes et des autres mêlées ensemble en diverses proportions. On conçoit que plus la fermentation est rapide, plus le développement de chaleur est considérable, et moins par conséquent il peut durer.

Les *couches chaudes* se font avec du fumier de cheval ou de mouton nouvellement retiré de l'écurie ou de la bergerie, et qu'on entasse avec la litière de manière à mélanger le plus exactement possible toutes les parties pour former une masse dans laquelle se trouvent également répartis les fumiers longs et les fumiers courts, les plus nouveaux avec les plus consommés, les plus secs avec les plus humides; car il faut une humidité modérée mais non excessive, pour que la masse fermente convenablement. Sur ces couches on pose des *châssis* (*voy.*), on répand une certaine quantité de terreau destiné à recevoir les pots dans lesquels on a fait les semis, et à leur transmettre la chaleur produite. Ces sortes de couches, lorsqu'on veut prolonger leurs effets, doivent être ranimées de temps en temps par des *réchauds*, c'est-à-dire qu'on les établit d'ordinaire parallèlement entre elles, à la distance de 15 à 18 pouces, et

qu'on remplit l'intervalle qui les sépare de nouveau fumier de cheval dont la chaleur se communique promptement aux deux couches voisines. C'est cette sorte de petite couche intermédiaire, qu'il est facile de renouveler au besoin, qu'on nomme *réchaud*.

Les *couches tièdes* ou *tempérées* se forment ordinairement avec des fumiers de cheval et de vache mélangés à des feuilles, des tontures d'arbres ou diverses autres substances végétales, telles que des marcs de fruits, des balles de céréales.

Les *couches sourdes* se distinguent principalement des autres parce qu'on les établit au-dessous et non plus au-dessus du niveau du sol en des tranchées creusées à cet effet; on leur donne une forme bombée et on les recouvre entièrement de terre. Leur chaleur est plus douce, plus égale et plus durable que celle des autres; mais elles ne sont pas susceptibles de se réchauffer comme celles-ci.

Les *couches encaissées* ne diffèrent des couches sourdes que parce qu'au lieu de les entasser dans le sol à nu, on les construit en des encaissements de bois ou de maçonnerie, tantôt en terre, tantôt sur terre. Dans les serres on les compose de tannée nouvellement extraite des fosses, dont la chaleur d'abord fort vive se calme bientôt et se conserve pendant plusieurs mois.

Les couches de diverses sortes sont tantôt *nues*, c'est-à-dire qu'elles sont simplement recouvertes de la terre sur laquelle on fait directement les semis ou dans laquelle on enterre les pots; tantôt *à cloches* ou *à châssis*, c'est-à-dire recouvertes de l'un ou de l'autre de ces abris, ce qui est dans tous les cas infiniment préférable. On les emploie dans nos climats pour la culture des ananas et des petits arbres ou arbrisseaux fruitiers cultivés en des pots, pour celle des melons, des concombres, des fraisiers, des pois, des haricots, des asperges, et de plusieurs autres légumes de primeur, soit qu'on les laisse parvenir à maturité sur les couches mêmes, soit qu'on ait seulement en vue d'en obtenir de jeunes plants propres à être repiqués en pleine terre dès que les gelées printannières ne sont plus à craindre. O. L. T.

COUCOU, nom appliqué par onomatopée à l'oiseau dont il reproduit le chant dissyllabique. La conformation de ses pieds, offrant deux doigts en avant et deux en arrière, le classe dans l'ordre des *grimpeurs*, ainsi désignés à cause de la facilité avec laquelle ils s'accrochent aux branches des arbres. Notre coucou d'Europe est d'un gris ardoisé, avec des lignes transversales noires au-dessous. Sa queue est longue, ses ailes sont médiocres, son bec, de la longueur de la tête et légèrement courbé, est jaune, ainsi que ses paupières et ses pattes emplumées au-dessus du genou. Son vol est bas. Mais c'est beaucoup moins sous le rapport de son organisation que sous celui de ses habitudes que cet animal peut être un objet de curiosité. Par une opposition singulière aux mœurs des autres oiseaux, chez lesquels la nature fait éclore de si merveilleux instincts d'amour maternel, la femelle du coucou ne construit pas de nid : elle ignore les douceurs de l'incubation, et va déposer les cinq ou six œufs qu'elle porte dans autant de nids étrangers. La couveuse, à son retour, partage entre tous, chose remarquable, sa tendre sollicitude. Il arrive même plus tard que l'intrus, se prévalant de sa force, rejette furtivement du nid commun ses possesseurs naturels, qui ne sauraient tous y trouver place, car c'est souvent dans les nids de très petites espèces que le coucou dépose sa ponte. Serait-ce, comme on l'a dit, parce que l'instinct le porte à choisir celles qui prodiguent le plus de soins à leurs petits, et qui ne seraient pas assez fortes pour se venger sur le jeune oiseau de la supercherie de sa mère?... Est-il vrai aussi que la prévoyante femelle veut dérober sa progéniture à la glotonnerie du mâle, destructeur impitoyable des tendres couvées, et qui n'épargnerait même pas les siennes?... Quoi qu'il en soit, perché sur le sommet d'un arbre qu'il quitte rarement pour se poser à terre, ce craintif et taciturne animal ne sort de son triste isolement qu'afin de chercher une femelle, qu'il abandonne, dès qu'il a satisfait ses désirs, pour retourner dans sa retraite, étranger à tous les sentiments de la famille et de la société. Le coucou ne fait entendre son chant que dans la saison de ses amours.

On ne le voit dans nos zones tempérées qu'à l'époque de l'année la plus chaude, lorsqu'il peut y trouver les insectes dont il se nourrit. C. S-TE.

COUCY, petite ville et chef-lieu de canton du département de l'Aisne, remarquable par les ruines immenses du château de ses anciens seigneurs, connus dans l'histoire sous le titre de sires de Coucy. Deux familles ont porté le nom de Coucy : la première, dont la ligne directe s'est éteinte en 1213, tire son origine d'un comte de Chartres en 965, et s'est divisée en deux branches dont l'une a conservé les titres et seigneuries de Coucy, et l'autre a possédé le domaine de Vervins, dont elle a ajouté le nom à celui de Coucy. C'est à cette branche de *Coucy - Vervins* que peuvent se rattacher les familles qui aujourd'hui portent le nom de Coucy. La seconde famille de Coucy commence en 1213, dans la personne d'un Enguerrand de Guines, neveu du dernier sire de Coucy; elle s'est éteinte en 1400, dans la personne de Marie de Coucy, femme du comte de Bar, morte sans enfants.

Les sires de Coucy ont joué de grands rôles dans les événements politiques de leurs temps, et furent souvent alliés très proches des maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne. On cite comme les plus célèbres parmi eux THOMAS, dit DE MARLE, qui se distingua à la première croisade, où il adopta pour armoiries des bandes de vair et de gueule de six pièces.

ENGUERRAND, troisième du nom, l'un des plus puissants seigneurs de son siècle, fit construire ce château de Coucy, dont les ruines immenses sont l'objet de l'admiration des nombreux voyageurs qui viennent les visiter chaque année. Choisi pour chef par les seigneurs révoltés, sous la minorité de Louis IX, et reconnu par eux comme roi, ce seigneur ne voulut point souiller l'éclat de son nom par les titres d'usurpateur et de spoliateur d'un orphelin; mais ayant promptement abandonné la ligue dans laquelle il s'était imprudemment engagé, il fut constamment le plus ferme appui de son jeune roi.

ENGUERRAND VI, le dernier des sires

de Coucy, beau-frère du roi d'Angleterre, placé dans la cruelle alternative de trahir les droits du sang ou ses devoirs de sujet, eut le talent de se faire estimer des divers partis qui déchiraient la France et conserva la confiance de son souverain. Ne pouvant prendre part aux guerres dans sa patrie, il porta ses armes contre les Infidèles, et mourut des suites de ses blessures après la bataille de Nicopolis, en 1398, donnée contre son avis ; il avait été épargné, lui troisième, lors du massacre que les Turcs firent des chrétiens tombés en leur pouvoir. MARIE de Coucy, sa fille unique, veuve du comte de Bar, n'ayant point d'enfants, vendit en 1400 la seigneurie de Coucy à Louis de France, duc d'Orléans, neveu de Charles VI, en faveur duquel elle fut érigée en duché-pairie. Ce domaine ayant fait retour à la couronne fut plusieurs fois cédé aux princes du sang. Enfin Louis XIV le comprit dans l'apanage de son frère, Monsieur, duc d'Orléans, aïeul de la branche d'Orléans.

Devenu domaine national en 1793 et cédé ensuite à l'hospice de Coucy, le château a été racheté le 26 octobre 1829 par le roi actuel des Français, alors duc d'Orléans.

De Belloy a fait d'un *Raoul de Coucy* le héros de sa tragédie de *Gabrielle de Vergy*. Cet auteur, voulant prouver l'authenticité du fait qui fait le fond de sa pièce, a donné une dissertation sur l'histoire de Coucy, dans laquelle il prétend prouver que le châtelain de Coucy, amant de cette dame, est Raoul, premier sire de Coucy. De Belloy s'est trompé, car l'amant de Gabrielle qui se nommait Raoul était neveu de Raoul I^{er}, qui lui avait donné le titre de châtelain, c'est-à-dire gouverneur du château de Coucy *.

ERN. DE L.

On a, sous le nom du châtelain de Coucy (Regnault, 1166 - 1191), 24 chansons publiées par Laborde, *Essai sur la musique*, t. II, puis avec traduction de Legrand d'Aussy et Mouchet, dans les *Mémoires historiques de Raoul*

(*) L'auteur de cet article a publié un magnifique in-fol., orné de 20 gravures, et intitulé : *Souvenirs et ruines de Coucy* ; Paris, Crapelet, 1834.

de Coucy (Paris 1781, 2 vol. in-18 ou in-12). Ces chansons ont du nombre, de la grâce et de l'harmonie *. C'est à Enguerrand III qu'on attribue la fameuse devise, imaginée sans doute beaucoup plus tard :

Je ne suis roy, ne duc, prince, ne comte aussy,
Je suis le sire de Coucy.

autrement :

Roi ne puis-je être,
Duc ne veux être,
Ne comte aussy :
Je suis le sire de Coucy.

VAL. P.

COUDE (du latin *cubitus*). On appelle ainsi l'articulation de l'os du bras avec les os de l'avant-bras. Dans tous les animaux vertébrés il règne la plus grande analogie entre le genou et le coude, qui seulement sont tournés en sens inverse. Sans entrer ici dans des détails anatomiques, nous ferons remarquer que l'os nommé *rotule*, placé au-devant du genou, a dans l'homme même une partie correspondante dans la tête saillante, nommée *apophyse olécrane*, de l'os *cubitus*, avec laquelle les gens pressés se font place dans la foule. Cette analogie avait frappé les médecins longtemps avant que les anatomistes eussent connu de véritables rotules aux membres antérieurs ; car M. Geoffroy Saint-Hilaire est le premier qui ait décrit dans les chauve-souris, un os particulier placé derrière l'articulation du bras avec l'avant-bras, et présentant à l'égard de cette articulation une disposition absolument semblable à celle de la rotule du genou. Il nomme cet os *rotule du membre antérieur* ou *rotule du coude*. C'est probablement à la destination de ces animaux au vol qu'est due cette particularité de structure, qui ne se ren-

(*) Il en a paru en 1830 une nouvelle édition ; Paris, gr. in-8°, *Chansons du Châtelain de Coucy*, revues sur tous les manuscrits, par Francisque Michel, etc., ornées de vignettes représentant les armoiries du sire de Coucy, les ruines de son château, etc. Ce volume fait suite, en quelque sorte, à l'*Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel* (en vers), publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi et mis en français par G. A. Crapelet, Paris 1829, gr. in-8° avec 2 fig. et 2 fac-similé. Il y a des exemplaires avec fig. peintes en or et en couleurs.

J. H. S.

contre dans aucun autre mammifère, pas même dans les galéopithèques. C. L.-R.

COUDE-PIED, voy. PIED.

COUDÉE, voy. MESURES.

COUDER (LOUIS-CHARLES-AUGUSTE), peintre français, né à Paris en 1789, et l'un des promoteurs et des soutiens des bonnes doctrines dans notre école, puisa chez David et ensuite chez Regnault ce grand goût de dessin, cette belle couleur, ce pinceau large et facile, cette science d'expression, cet art de la composition qui distinguent ses productions. *Amour, tu perdis Troie!* fut le sujet de son premier tableau; une création plus sévère, la *Mort de Masaccio*, fit présager que celui qui peignait si bien la fin prématurée d'un des premiers régénérateurs de l'art serait bientôt digne lui-même d'occuper un rang parmi les peintres distingués. M. Couder, au salon de 1817, par son *Lévite d'Éphraïm*, présentement au palais du Luxembourg, a justifié cette espérance. Après ce tableau, qui partagea le prix avec le *Saint-Étienne* de M. Abel de Pujol et qui nous semble être encore son meilleur ouvrage, les tableaux publics de M. Couder sont : trois des cinq compartiments de la coupole de la salle d'Apollon, au Louvre. Le premier a pour sujet la *Lutte d'Hercule et d'Antée*; le second, *Achille près d'être englouti par le Xante et le Simois*; le troisième, *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Énée*. Ces peintures, exécutées en 1829, ont généralement paru d'une dimension trop colossale. Viennent ensuite l'*Adoration des mages* (1819), dans l'église des Missions étrangères à Paris; *Adam et Ève protégés pendant leur sommeil par les deux anges Ithuriel et Zephon* (1822), au Luxembourg, tableau où l'on voudrait trouver cette exaltation de pensée, cette fierté de dessin et de coloris, cette fougue de pinceau que doit développer quiconque se mesure avec Milton; les *Adieux de Léonidas*, à Versailles; *Saint-Ambroise refusant l'entrée du temple à l'empereur Théodose* (1827), à Saint-Gervais à Paris; *portrait équestre de François I^{er}* (1824), à Fontainebleau; *la duchesse d'Angoulême posant la première pierre du monument de Qui-*

beron (1827), à Vannes; enfin son *Adoration des mages* du salon de 1831, pour l'une de nos églises. Parmi ses tableaux du domaine privé, on se rappelle *Louis-Philippe* (aujourd'hui roi des Français) *donnant, pendant l'émigration, des leçons de géographie dans le collège de Reichenau, en Suisse*; *Tanne-gui Duchâtel sauvant le dauphin*; *l'Annonce de la victoire de Marathon*, qui est à nos yeux le plus bel ouvrage de moyenne dimension que M. Couder ait encore exécuté. Il est surtout recommandable par une science et une richesse de composition, une simplicité d'expression et une vérité de caractère, une unité et une pureté de style, enfin un sentiment dans la touche et une énergie dans le dessin, principalement du soldat mourant, qui sont dignes de Lesueur et du Dominiquin, sur les traces desquels M. Couder semble vouloir marcher. La *bataille de Lawfeld, le 2 juin 1747*, que M. Couder vient de peindre pour la galerie historique de Versailles, et qui faisait partie de l'exposition de 1836, est un témoignage de plus de la variété et de la force du talent de cet estimable artiste.

L. C. S.

COUDRIER, genre de la famille des amentacées, dont les caractères sont : fleurs monoïques; chatons mâles cylindriques, pendants, composés d'écailles rhomboïdales à trois lobes, dont celui du milieu couvre les deux autres; huit étamines insérées à la base des écailles; anthère à une seule loge; fleurs femelles nées plusieurs ensemble dans un bourgeon écailleux; ovaire surmonté de deux styles; point de calice apparent à l'époque de la floraison; involucre coriace paraissant après et enveloppant une noix ovale, lisse, monosperme, marquée à la base d'une cicatrice large et arrondie. On distingue le *coudrier noisetier* (*coryllus avellana*), arbrisseau commun dans les haies et les taillis. Ses branches droites et rameuses offrent de petites taches jaunâtres. Les feuilles en forme de cœur sont pubescentes en dessous, pétiolées et alternes; les stipules sont ovales lancéolées. Les chatons mâles sont longs et pendent de la partie supérieure des jeunes rameaux de l'année précédente. Les

fleurs femelles forment une espèce de petit bourgeon. Il leur succède des fruits, désignés sous le nom de *noisettes*, dont l'amande est fort agréable et contient une quantité considérable d'huile grasse, que l'on peut extraire par le moyen de la pression. Cet arbrisseau, depuis fort longtemps cultivé dans nos jardins, a donné naissance à plusieurs variétés, dont les principales sont : le *coudrier franc à fruit blanc*, le *coudrier à fruit rouge* et l'*avelinier*. C. L-R.

COULAGE. On entend par ce mot la perte qu'éprouvent les vins, huiles et autres liquides, par leur évaporation ou leur écoulement hors des tonneaux qui les contiennent.

Le coulage est un *vice propre* des marchandises qui y sont sujettes, et constitue, en matière de commerce maritime, une avarie simple que doit supporter le propriétaire de la chose qui a essuyé le dommage. Le coulage ordinaire n'est pas à la charge de l'assureur; mais ce dernier est tenu de la perte résultant du coulage extraordinaire arrivé par suite d'une force majeure (par exemple, en cas de tempête, de naufrage, etc.), pour tout ce qui excède la mesure à laquelle l'usage borne le coulage causé par le seul vice de la chose. La police d'assurance doit désigner les marchandises susceptibles de coulage; sinon, l'assureur n'est pas même responsable du coulage extraordinaire occasionné par un accident de mer, à moins que l'assuré n'ait ignoré, lors du contrat, la nature du chargement.

* La clause *franc de coulage* a pour effet d'affranchir l'assureur de tout coulage, même de celui provenant d'un événement de mer et de force majeure.

Le voiturier ne répond pas des détériorations ou pertes causées par le vice propre des choses : il n'est donc pas garant du coulage des liquides dont le transport lui est confié. E. R.

COULANGES (PHILIPPE-EMMANUEL, marquis DE), né à Paris en 1631, passa pour un des hommes le plus facilement spirituels d'un siècle renommé par l'esprit. Contemporain, parent, ami surtout de M^{me} de Sévigné, il est venu à nous par les lettres qu'il lui a adressées ou qu'il a reçues d'elle. Entré dans

la magistrature, il la quitta parce qu'il se sentait incapable de la gravité qu'elle exige. « Il réussissait si bien aux chansons qu'il était juste, dit M^{me} de Sévigné, qu'il s'y donnât tout entier. » Il accompagna le duc de Chaulnes dans son ambassade à Rome, y composa une *Relation des conclaves de 1689 et 1691*, et monta à 60 ans dans la boule qui surmonte la coupole de Saint-Pierre. Renommé par ses bons mots, son talent à jouer, ses anecdotes, son goût pour les arts, il était recherché partout; sa vie fut une fête. Un de ses plus grands chagrins fut de voir imprimer, sans son autorisation, un recueil de ses chansons, dont le choix était mal fait. Son humeur enjouée l'empêcha de « souffrir sérieusement les douleurs de la maladie » (M^{me} de Sévigné) et le préserva de la vieillesse, quoiqu'il ne soit mort qu'à 85 ans (1716). Voici comment M^{me} de Sévigné peint le *petit Coulanges* : « Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec vous, toujours favori et entêté de quelque ami d'importance, un duc, un prince, un pape; toujours en santé, jamais à charge à personne, point d'affaires, point d'ambition! » — M. de Montmerqué a publié les *Mémoires de M. de Coulanges* (Paris, 1820, in-8° et in-12), et, dans l'édition qu'il a donnée des lettres de M^{me} de Sévigné, il a augmenté de plusieurs lettres la série des 19 qui concernent le marquis de Coulanges et qu'on connaissait déjà.

Après lui, sa femme mérite une mention honorable.

Les lettres de la marquise de Coulanges (MARIE-ANGÉLIQUE), au nombre de 50, sont pleines de charme, même à côté de celles de M^{me} de Sévigné. Fille d'un intendant de Lyon, elle s'était fait de son esprit une dignité à la cour. Telle était l'estime qu'on lui portait qu'aux représentations d'*Esther* M^{me} de Maintenon lui faisait garder une place à côté d'elle; et sa réputation s'étendit si loin que, lorsque son mari alla à Rome, le pape le pria de faire venir M^{me} de Coulanges. M^{me} de Sévigné avait pour elle une affection si grande, qu'à Paris, « lorsqu'elle l'avait sous la main, elle prenait le matin du café avec elle, y courait après la messe

et y revenait le soir comme chez soi. » Quoique cousine germaine de Louvois, la marquise ne put ou ne voulut pas user du crédit que cette position devait lui donner; on le voit par ces mots d'une de ses lettres : « M. de Louvois est mort subitement! quelle mort! J'irai demain passer le jour chez M^{me} de Louvois. Il faut pleurer avec les malheureux sans avoir ri avec eux pendant leur bonheur. » M^{me} de Coulanges mourut à 82 ans. G-x.

COULEUR (GENS DE). Dans les Antilles françaises on appelle *homme de couleur* tout métis (*voy.*) issu du mélange de la race blanche et de la race noire africaine, à divers degrés. De cette dénomination naturelle on a fait, dans les colonies et aux États-Unis d'Amérique, un terme de mépris et de réprobation dont le préjugé accable des hommes souvent distingués, plus distingués que leurs oppresseurs, même dans le pays qu'on a voulu présenter à l'Europe comme l'état libéral par excellence et comme la société modèle. S'allier avec un homme qui ne serait pas *pur de sang* y passerait, non plus seulement pour une fâcheuse mésalliance, mais pour la dernière dégradation. Il en est de même dans nos colonies, et la malheureuse qualification de *sang mêlé* rappelle à tous les habitants de ces contrées des procès sans nombre, des larmes, des humiliations, des catastrophes. Nous avons encore parmi nous des hommes devenus ainsi victimes de leur naissance.

Voici quelles sont les différentes nuances du mélange entre les deux races. De la conjonction d'une femme noire avec un homme blanc, ou d'un homme noir avec une femme blanche, naît un *mulâtre*; du commerce d'un mulâtre ou d'une mulâtresse avec un noir ou une noire naît ce qu'on appelle un *capre*, et au troisième degré, en descendant l'échelle, ce commerce produit un *griffe*; en remontant l'échelle on a le *mestif*, issu d'un blanc et d'une mulâtresse, ou d'un mulâtre et d'une blanche; le mélange du sang blanc avec du sang mêlé moins noir donne, au second degré, un *quarteron*, et au troisième un *mamelouk*.

Comment l'homme ne voit-il pas à quel point il se dégrade lui-même, en

dégradant ses semblables par ces tristes dénominations!

Du reste, des juges compétents ont établi que le croisement (*voy.*) des races humaines blanche et noire a eu pour résultat une amélioration physique incontestable. Le mulâtre, disent-ils, est en général plus fortement constitué, plus musculeux que le noir; il résiste plus long-temps aux exercices violens de la guerre et de la gymnastique; il est plus apte à l'équitation, à la danse, à la course, et surpasse même souvent les blancs, dont cependant il abâtardit la race. On reproche, mais d'une manière trop générale, un penchant pour le libertinage aux femmes de sang mêlé; les hommes sont irascibles et impétueux, ainsi que les révolutions survenues dans les colonies françaises et espagnoles ne l'ont que trop fait reconnaître. J. H. S.

COULEURS (phys.). Les philosophes anciens ont généralement eu des idées très fausses sur les couleurs. Les pythagoriciens prétendaient qu'elles existaient à la superficie des corps et sortaient pour traverser la prunelle et exciter dans l'œil le sentiment de leur existence. Empédocle les faisait sortir de l'œil qu'il disait être de feu; Platon les expliquait par un fluide délié jaillissant de la surface des corps et ayant quelques rapports avec l'organe de la vision. Épicure pensait qu'elles n'étaient rien de ce qui est propre aux corps, mais qu'elles provenaient de certaines dispositions de l'œil: c'était une conséquence de son opinion sur la constitution physique des corps. Aristote faisait résider la couleur dans les corps et la croyait indépendante de la lumière; mais les péripatéticiens étaient divisés d'opinion: les uns en faisaient une propriété essentielle des corps, d'autres un mélange d'ombre et de lumière, d'autres enfin un principe salin ou métallique.

Boyle (*Historia colorum experimentalis incepta*, dans *Opp Boylii*, 1680, in-4^o), fut le premier qui donna des couleurs une théorie basée sur l'expérience. Il croyait qu'elles tiennent presque toujours à l'arrangement moléculaire de la surface des corps et qu'elles consistent dans la modification de la lumière réfléchie de cette même surface. Euler (28^e Lettre à

une princesse d'Allemagne) les attribuait à une vitesse de vibrations des particules des corps qui avait lieu à leur surface. Enfin Descartes et Newton vinrent éclairer la science. Le second, dans son fameux traité d'optique (*Optice seu de reflexionibus, refractionibus, inflexionibus et coloribus lucis libri tres*, Londres, 1706, latiné reddidit Samuel Clarke), leur assigna pour origine la lumière. En effet, si l'on dirige un rayon de lumière blanche à travers un prisme, le rayon réfracté à travers ce prisme se dilate dans le plan de réfraction et s'y disperse dans un espace angulaire dont le sommet est au point d'incidence. Cet angle est alors rempli de rayons de diverses couleurs, et en y plaçant un corps blanc et qui intercepte toute la lumière réfractée, on voit se peindre un spectre oblong, où l'on distingue principalement sept nuances plus tranchées que les autres : ce sont le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. La séparation de ces couleurs indique assez évidemment que les parties du rayon incident qui les produisent ont des réfrangibilités inégales et que l'on peut apprécier par l'étendue de leurs déviations. On trouve ainsi que la plus petite réfrangibilité a lieu dans le rouge et qu'elle va en croissant jusqu'au violet.

Sénèque (*Quæst. nat.*, lib. 1, cap. 3) parle en ces termes de cette diversité de couleurs qu'il connaissait sans doute, soit qu'elles aient été révélées aux anciens par l'arc-en-ciel, phénomène céleste analogue à celui de la réfraction du rayon solaire, soit qu'elles eussent déjà été l'objet de l'étude des philosophes.

... *Diversi niteant cum mille colores,
Transitus ipse tamen spectantia lumina fallit;
Neque adeo quod tangit idem est, tamen ultima
distant.*

On a prouvé par plusieurs expériences que chaque rayon porte avec lui sa faculté colorifique, qui ne peut être changée ni altérée, et l'on désigne habituellement chacun de ces rayons par la couleur dont il nous donne la sensation. Ainsi le rayon qui fait percevoir le sentiment de la couleur rouge s'appelle rayon rouge; il en est de même des rayons violets, bleus, etc.; mais on peut physi-

quement faire des mélanges artificiels de couleurs qui affectent nos sens d'une manière absolument conforme à celle d'une couleur homogène. Ainsi, par la combinaison de deux couleurs voisines, on imite celle de chaque rayon; mais le caractère qui distingue ces couleurs composées de celles des rayons homogènes est leur facile décomposition à travers le prisme.

Aucun corps de la nature ne renvoie, par la réflexion rayonnante, des couleurs homogènes et absolument simples; et tel ou tel corps, pris isolément, affecte telle ou telle couleur, uniquement parce que, d'après sa constitution physique, il est apte à réfléchir plus abondamment les rayons qui produisent la sensation de cette même couleur. Il s'approprie dès lors une certaine portion de la lumière incidente, qu'il renvoie de tous côtés dans l'espace par un véritable rayonnement, et toujours de la même manière, pourvu que l'on ne change rien dans ses formes extérieures et que la lumière ne soit pas séparée; dans ce dernier cas et quelle que soit la couleur du rayon lumineux, « tous les corps, dit Newton, paraissent uniquement de la couleur de cette lumière, avec la seule différence que quelques-uns la réfléchissent d'une manière plus forte et d'autres d'une manière plus faible. »

On appelle *couleur propre* ou *permanente* des corps la portion de lumière incidente que les corps renvoient dans l'espace. Quant aux couleurs *accidentelles*, telles par exemple que celle qui résulte de l'ombre des corps produite sur un mur blanc, et qui est bleue d'après les observations de Buffon et de Léonard de Vinci, on peut voir le détail de ces curieuses observations, dans les mémoires de l'Académie des sciences année 1743, et dans l'ouvrage de Léonard de Vinci qu'on citera plus bas.

Les couleurs irisées qui se forment sur les plumes du paon, sur les toiles d'araignées, sur certaines soies, sur les bulles de savon, etc., ne sont pas simples, car elles se laissent décomposer par le prisme, et l'on y retrouve les couleurs élémentaires dans des proportions diverses. La couleur azurée du ciel s'explique par la di-

verse réfrangibilité des rayons. « Car, dit « Newton, telle est la nature de toutes les « vapeurs que, lorsqu'elles commencent « à se condenser et à s'unir en petites « parcelles, elles acquièrent la grosseur « qui est propre à réfléchir un tel azur « avant que de pouvoir composer des « nuées d'aucune autre couleur. Ainsi, « comme c'est la première couleur que « les vapeurs commencent à réfléchir, ce « doit être la couleur du ciel le plus pur « et le plus transparent, puisque les va- « peurs n'y sont pas encore parvenues à « la grosseur qu'elles doivent avoir pour « pouvoir réfléchir d'autres couleurs, « comme cela se trouve confirmé par « l'expérience. »

C'est par le mélange de poudres diversement colorées que les peintres composent leurs couleurs; mais ces mélanges n'approchent jamais de la vérité, et le prisme met à nu les combinaisons qui les ont produites. On entend aussi par couleur, en peinture, un ensemble de tons liés ou opposés entre eux, et qui sont dégradés par de justes nuances en proportion des plans qu'occupent les objets; et par *couleur dominante* on entend un ton général sans lequel il n'y aurait pas d'harmonie. Il n'existe pas précisément de traité spécial sur la couleur, mais on peut trouver quelques principes épars dans Léonard de Vinci, *Trattato della pittura di Leonardo da Vinci, Roma, 1817*; Arsène, *Manuel du peintre (1833)*; l'abbé Lanzi, *Storia pittorica della Italia, Pise, 1816*; Zanetti, *Della Pittura*; Reynolds, Bunet, Richardson, etc. Voy. LUMIÈRE et RAYONS. R. DE P.

COULEURS (technologie). Considérées sous le rapport technologique, les couleurs sont l'objet d'un art qui a pour but leur préparation, soit à l'huile, soit à la détrempe, et dans cet état elles sont employées par les peintres en tableaux ou par les peintres décorateurs. Après avoir fait connaître les noms des substances employées dans le commerce sous le nom de couleurs *primitives*, nous indiquerons sommairement les procédés employés pour les préparer.

Les couleurs primitives ou fondamentales sont le blanc, le jaune, le rouge, le bleu et le noir, et elles sont ainsi nom-

mées parce qu'avec celles-ci les peintres parviennent à faire toutes les autres et les nuances qui en dérivent. Les blancs se font avec toutes les craies et avec les blancs de plomb, d'Espagne, de Bougival, avec la céruse, etc.; les jaunes, avec les ocres, la gomme-gutte, la terra merita, etc.; les rouges, avec le carmin, le cinabre, les laques de Venise et d'Italie, les ocres rouges, etc.; les bleus, avec l'outremer, le bleu de Prusse, le bleu de cobalt, les cendres bleues; enfin le noir, avec le noir d'ivoire, d'os, de liège, de charbon, de fumée, etc. Avec ces couleurs primitives on parvient à faire les orangés, les violets, les verts et les bruns. On extrait aussi directement ces derniers de diverses substances naturelles ou de produits chimiques: c'est ainsi que les orangés se fabriquent avec le minium, le cinabre, le vermillon, etc.; les violets avec les oxides violets de fer, le pourpre de Cassius; les verts-proviennent du vert de vessie, vert-de-gris, vert de Hongrie, vert de montagne, vert d'iris, etc., et les bruns, de la terre de Cologne, de celle de Cassel, de la terre *d'ombre*, du bitume, etc.

Toutes ces couleurs, pour être étendues et appliquées, ont besoin de diverses préparations. On les broie d'abord sous la *molette* et sur le *porphyre*: le premier objet est une pierre fort dure taillée en cône tronqué dont la grande base est polie et tant soit peu concave; le deuxième objet forme une table carrée d'une substance la plus dure possible, et c'est entre ces deux objets que se broient les couleurs, mais après qu'on a eu le soin de les détremper avec une eau légère, douce (préférable aux eaux de puits ou de source), pour que le broiement ne fasse pas échapper les substances en poussière impalpable. On les met en petits tas appelés *trochisques*; on les fait bien sécher et on ne les broie à l'huile qu'après leur parfaite dessiccation. On se sert dans ce broiement d'un couteau formé d'une lame très mince, très flexible et qui sert à ramasser les substances qui s'écartent du centre. Dès que la substance est suffisamment broyée, on la ramasse en petits tas, et, lorsque la dessiccation est complète, on la met dans des

bocaux, soit pour la livrer ainsi aux peintres en détrempe, qui les emploient dans une solution de colle de peau, soit pour attendre le moment où on veut les délayer à l'huile. Dans ce dernier cas on se sert de l'huile de noix, préférable à celle de lin à cause de sa blancheur, mais inférieure comme moins siccativ. On dépose ces tas dans des vases de terre vernissés et l'on en forme ensuite des *nouets*, c'est-à-dire qu'on en met une certaine quantité dans de petits morceaux de vessie de cochon soigneusement ficelés par le haut. Il est très essentiel dans cette fabrication de savoir bien nettoyer le porphyre et la *molette* avant de s'en servir pour broyer d'autres couleurs : ces deux objets se nettoient avec de l'huile pure qui sert à enlever les dernières molécules de couleurs dont ils sont enduits. Cette huile s'enlève avec le couteau et l'on passe sur la pierre de la mie de pain un peu tendre pour ôter la couleur. On continue l'opération jusqu'à ce que la mie ne soit plus teinte et reste presque blanche en petits rouleaux. Il y a des ateliers où l'on a des porphyres destinés à un seul usage, par exemple au blanc de plomb, couleur fort délicate et que le moindre mélange altère. Des dangers assez graves atteignent les personnes qui se livrent au broiement des couleurs, surtout de certaines couleurs, telles que le vert-de-gris, l'orpin, la céruse, le vermillon, etc., véritables poisons dont les émanations occasionnent cette terrible maladie connue sous le nom de *colique des peintres* (voy. COLIQUE).

M. Pajot des Charmes a inventé une machine qui remplace l'ouvrier broyeur dans toutes ses fonctions; on a également, en Angleterre, imaginé un moulin pour broyer les couleurs; malgré ces inventions, dont l'usage n'est pas aussi général qu'il devrait l'être, l'exercice de cette profession est pénible et demande des soins minutieux et continuels. V. DE M.-N.

COULEUVRE (du latin *coluber*), nom qui désigne, dans l'ordre des ophidiens ou serpents, un genre nombreux de reptiles caractérisé par l'absence des dents venimeuses et la disposition particulière des plaques sous le ventre et sous la queue. Leur tête est généralement aplatie, ovale,

couverte de neuf grandes plaques; leurs dents sont aiguës et recourbées. Leur langue noirâtre et fourchue, qu'ils dardent avec agilité hors de la mâchoire, n'est point, comme le préjugé vulgaire l'a accrédité, une arme redoutable à l'aide de laquelle la couleuvre pique et lance son venin. Cet animal ne possède aucun moyen de nuire, et s'il mord quelquefois, comme le lézard, quand on l'irrite, il ne résulte aucun danger de la blessure. Ses mâchoires étant très dilatables, il peut avaler des animaux beaucoup plus gros que lui. Des écailles en losange, imbriquées, recouvrent tout le corps. Sous le ventre, ce sont de grandes plaques, qui sont par paires, ou sur deux rangs à partir de la queue. Plusieurs espèces se font remarquer par la vivacité de leurs couleurs. Le même genre renferme des animaux qui acquièrent plusieurs toises de longueur et d'autres qui n'excèdent pas quelques pouces. Les couleuvres paraissent vivre fort longtemps; elles s'accouplent au printemps et sont ovipares. Elles changent de peau comme les autres serpents; leur voix est un sifflement sourd; leur nourriture se compose de poissons, de reptiles, de petits quadrupèdes, d'insectes, qu'elles poursuivent sur les arbres, dans la terre, au sein des eaux. Les habitants de la campagne sont persuadés que ces reptiles s'entortillent autour des jambes des vaches pour sucer leur lait jusqu'à ce que le sang vienne; un autre préjugé auquel la croyance des médecins eux-mêmes avait donné une sorte de sanction, c'est que les couleuvres s'introduisent souvent dans le corps de l'imprudent qui s'endort à l'ombre des bois qu'elles habitent.

Ces ophidiens vivent isolés dans les deux continents. Ceux des zones tempérées s'enfoncent dans la terre, où ils s'engourdissent pendant l'hiver, et sortent de leur retraite au printemps pour se réchauffer aux premiers rayons du soleil, prompts à fuir au moindre bruit. Cependant il est des espèces susceptibles d'appivoisement, et dont la présence est même regardée par quelques peuplades sauvages comme de bon augure pour une maison. Les paysans les appellent anguilles de haies. Leur chair, qui entraine

dans les absurdes compositions de la vieille polypharmacie, est assez agréable et se mange en plusieurs parties de l'Europe. Parmi les couleuvres proprement dites, les espèces connues en France sont : *la couleuvre à collier*, de couleur gris d'acier, tirant sur le brun, avec une bande jaune bordée de noir sur le cou. Elle atteint jusqu'à trois pieds de long et nage avec facilité, d'où lui vient le nom vulgaire de *serpent d'eau*. La *lisse* est d'un gris roussâtre, luisant en dessus, noirâtre et marbrée en dessous. La *couleuvre commune*, ou verte et jaune, se fait remarquer par la vivacité de ses couleurs. Le *daboie*, serpent d'Afrique, est l'objet d'un culte que lui ont mérité les services qu'il rend en purgeant le pays des reptiles qui le désolent. Le serpent *python* appartient à ce genre. C. S-TE.

COULEVRINE. On donne ce nom à des bouches à feu qui ont une plus grande longueur que les pièces de canon ordinaires. On en faisait autrefois beaucoup plus d'usage qu'aujourd'hui, et elles sont plus usitées chez les étrangers qu'en France. Il y en avait de différentes longueurs : on appelait *demi-canon de France* une coulevrine de dix pieds et demi de long; elle portait un boulet de seize livres et pesait quatre mille cent livres. On en a fait d'une longueur extraordinaire, telle que la coulevrine de Nancy, ainsi appelée du nom de la ville où elle a été fondue. Elle avait près de 22 pieds de long et chassait un boulet de 18 livres. C'était aussi une coulevrine d'une dimension extraordinaire que le fameux *pistolet de poche de la reine Élisabeth*. La diversité des proportions et des calibres de ces pièces, comme des autres bouches à feu, ayant beaucoup d'inconvénients, une ordonnance du 7 octobre 1732 réduisit à cinq le nombre des calibres de l'artillerie; dès lors la coulevrine cessa de faire partie de l'armement de nos places. En réduisant la longueur des pièces, on diminuait aussi leur pesanteur, ce qui rendait l'artillerie plus légère et par conséquent d'un transport plus commode dans les pays d'un accès difficile et dans les mauvais chemins. C-TE.

C'est sans doute la longueur de ces

pièces qui leur a fait donner le nom qu'elles portent et qu'il serait plus naturel d'écrire couleuvrine, si l'étymologie était comptée pour quelque chose dans l'orthographe française.

On dit encore figurément d'une personne qui se trouve dans la dépendance d'une autre personne, où qui en est constamment menacée, qu'elle est *sous sa coulevrine*. L'homme indépendant ne veut être *sous la coulevrine* de personne. S.

COULIS, suc exprimé de viandes, de poissons ou de légumes, quelquefois de ces diverses substances ensemble, qu'on extrait au moyen de la chaleur et qu'on fait passer à travers un tamis. Les coulis présentent dans un état de rapprochement extrême les principes les plus odorants et les plus sapides des matières alimentaires, que relèvent encore des condiments de toute espèce : aussi ne sont-ils employés eux-mêmes que comme des assaisonnements qu'on prépare à l'avance et que l'on conserve pour l'usage. Employés seuls, les coulis agiraient comme trop stimulants sur les organes digestifs et ne seraient pas supportés; mais ils sont fort utiles pour relever le goût des aliments fades et pour en favoriser la digestion et l'assimilation. F. R.

COULISSES. On désigne également sous ce nom la rainure pratiquée dans le plancher d'un théâtre pour y faire couler un châssis de décoration, ce châssis lui-même, enfin, et c'est l'acception la plus usuelle du mot, l'espace qui se trouve entre les divers châssis.

Depuis quelques années on a beaucoup perfectionné tout ce qui a trait au matériel de la scène. Parmi ces améliorations, on doit compter une disposition mieux entendue des coulisses, et même leur suppression presque entière dans ce qu'on nomme, en langage théâtral, les *salons fermés*, admis principalement dans la comédie. Les coulisses sont, en effet, un grand obstacle à l'illusion dramatique; une partie des spectateurs se trouve placée de manière à en apercevoir l'intérieur; bon gré, mal gré, il faut qu'ils aient pour point de vue les quinquets qui s'y trouvent attachés et les machinistes qui les font mouvoir. Ce n'est pas tout : avant que Tancrède ou Achille

soit entré sur la scène, ils le voient dans la coulisse se battant les flancs, préparant ses gestes et ses transports; d'autres fois la coulisse leur montrera l'héroïne tragique, qui vient de quitter la scène en s'écriant qu'elle courait au trépas, s'empressant, suivant les saisons, d'y boire une limonade, ou de jeter sur ses épaules le châle que lui tient prêt sa femme de chambre; heureux encore ces spectateurs des avant-scènes et des loges latérales, lorsqu'une foule de curieux, admis sous divers prétextes, n'encombrent pas les coulisses, en y parlant plus haut que les acteurs sur la scène.

Ce dernier inconvénient est moindre dans la capitale, où des réglemens de police, à moitié observés, ont diminué le nombre de ces *hanteurs* de coulisses, et n'y laissent guère stationner que les acteurs, les amants ou les mères des actrices. Mais dans plusieurs villes de province, c'est une espèce d'établissement public ou du moins d'un accès très facile. Les officiers de la garnison y entrent comme sur la place d'armes, et c'est le rendez-vous de tous les fashionables du lieu. Aussi c'est là que le parterre fait entendre le plus souvent ses cris désapprobateurs : *hors des coulisses! à bas la coulisse!* punition légère pour ces indiscrets, et qui ne les empêche pas de provoquer bientôt de nouvelles réclamations.

On appelle *furets de coulisses*, en prenant la partie pour le tout, les gens qui se tiennent au courant de la chronique théâtrale, qui ne demandent pas mieux que de vous raconter les aventures des princesses de la scène, qui savent avant tout le monde le titre des pièces nouvelles que l'on va jouer, les débuts prochains, etc. C'était presque autrefois un état dans le monde; c'est encore l'occupation principale de quelques jeunes gens héritiers de la frivolité d'un autre temps.

On doit engager ceux qui veulent conserver long-temps à leurs illusions juvéniles cette fraîcheur de sensation qui donne tant de vivacité aux plaisirs du théâtre, à éviter d'en détruire le charme en allant de trop près en examiner les éléments. Ce n'est pas, il est vrai, dans

nos spectacles seulement qu'on est bien désenchanté des acteurs quand on les a vus dans les coulisses! M. O.

COULOMB (CHARLES-AUGUSTE DE), physicien célèbre, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel du génie, naquit à Angoulême en 1736, d'une famille de magistrats. Après avoir achevé ses études à Paris, Coulomb embrassa, très jeune encore, la carrière militaire. La première mission qui lui ait été confiée fut celle de diriger les travaux du fort Bourbon; mais l'influence du climat de la Martinique, qui décima ses camarades, le rendit bientôt très souffrant; après trois ans de séjour, il revint à Paris, où, grâce à un changement de ministère, il ne reçut pas même la récompense due à l'utilité de cette expédition qui avait failli lui devenir fatale. Coulomb se consola de cette disgrâce en profitant du court espace qu'il passa dans la capitale pour se lier avec les savants les plus distingués. Plus tard des ordres ministériels l'envoyèrent successivement à l'île d'Aix, à Rochefort et à Cherbourg, mais n'interrompirent pas ses travaux. Déjà il avait publié en 1777 un mémoire sur les aiguilles aimantées, et un an avant celui-ci un autre sur la statique des voûtes; en 1779 il s'occupa à Rochefort d'expériences en grand pour apprécier le frottement et la raideur des cordages, expériences d'après lesquelles il établit sa *Théorie des machines simples*, que l'on trouve développée dans un mémoire qui remporta le prix à l'Académie royale des sciences.

Envoyé aux États de Bretagne, en qualité de commissaire du roi, pour apprécier la possibilité et l'avantage d'un projet de canaux, Coulomb trouva dans cette mission l'occasion de montrer toute la fermeté de son caractère et toute sa consciencieuse délicatesse. Malgré les États, il soutint l'opinion de ne pas laisser exécuter le projet, à cause du peu de rapport qu'il y avait entre les dépenses énormes que cette exécution nécessiterait et la faible utilité qui en résulterait. A son retour, une disgrâce du ministre de la marine l'envoya dans les prisons de l'Abbaye. Mandé une seconde fois dans le même but, Coulomb soutint la même

opinion avec tant de fermeté qu'il fit ouvrir les yeux aux États. Ceux-ci lui firent alors des offres brillantes qu'il refusa; ils le forcèrent à recevoir au moins une fort belle montre à secondes, aux armes de la province. C'est celle dont il s'est servi depuis pour toutes ses observations.

En 1784 Coulomb fut nommé intendant général des eaux et fontaines de France, et en 1786 élu à l'unanimité membre de l'Académie des sciences; c'est à la même époque qu'il fut nommé chevalier de Saint-Louis et appelé, sans l'avoir demandé, à la survivance de la place de conservateur des plans et reliefs. Quelque temps après son retour d'Angleterre, où il avait été envoyé par l'Académie pour étudier le système d'administration des hôpitaux, éclata la révolution: Coulomb donna la démission de toutes ses places (sa seule fortune) et se retira au sein de sa famille, où il vécut heureux du bonheur domestique et de l'étude des sciences auxquelles il consacra le reste de sa vie. A la création de l'Institut, il fut élu membre de ce corps savant, classe des sciences; dans l'Université il fut nommé inspecteur général.

* On doit à Coulomb la *balance de torsion*, instrument propre en général à mesurer les plus petites forces, et, outre plusieurs mémoires sur l'électricité et sur le magnétisme (*voir Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1784, p. 227*), d'autres sur la torsion des fils, les effets de la chaleur (*voir Mémoires de l'Académie, année 1804*), on possède de lui un ouvrage intitulé: *Recherches sur les moyens d'exécuter sous l'eau toutes sortes de travaux hydrauliques sans employer aucun épuisement*, Paris, 1779, in-8°, figures. Coulomb mourut le 23 août 1806.

R. DE P.

COUP, CONTRE-COUP, voy. CHOC et CHUTE. On traite des effets d'un coup aux articles **CONTUSION, FRACTURE, LUXATION**, etc. Pour les coups de *canon, de fusil*, etc., voy. ces derniers mots.

COUP DE COLLIER. On entend par cette expression figurée tout effort brusque et énergique destiné à vaincre un obstacle qu'on surmonterait moins sûrement par des moyens lents et me-

surés. En effet, c'est en portant tout à coup son corps en avant et en pesant avec force sur son collier que le cheval de trait parvient à entraîner la charrette engagée dans un sol sans consistance ou arrêtée par un escarpement. Ce mot de *coup de collier* occupa beaucoup la presse et le public vers la fin de 1827. Des troubles, dont l'origine est jusqu'ici restée fort obscure, ayant éclaté à Paris, à la suite des élections, le marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, prescrivit à un officier chargé du commandement des troupes de donner un *coup de collier vigoureux* pour mettre un terme aux désordres. Cette recommandation écrite ayant été divulguée, augmenta beaucoup l'exaspération générale contre le ministère Villèle, dont le renouvellement de la chambre des députés faisait prévoir la chute prochaine, et qu'on accusait, quoique sans aucune preuve directe, d'avoir excité, pour les réprimer ensuite d'une manière violente, des mouvements populaires qui semblaient sans motifs, et qui ne pouvaient que nuire au parti libéral, puisqu'il marchait alors avec un ensemble admirable dans les voies légales et constitutionnelles. O. L. L.

COUP D'ÉTAT. On désigne par cette expression, dans le langage politique, les mesures extra-légales qui sont prises ou par le souverain, ou par les corps en qui réside une partie de la puissance publique. Le coup d'état est le pendant de l'insurrection. L'histoire des coups d'état serait l'histoire des révolutions qui ont agité les différents pays et changé la forme de leurs gouvernements, et c'est, on le comprend, dans un cercle plus étroit que cet article doit se renfermer. Il est d'ailleurs impossible d'indiquer les règles et les principes en pareille matière; car un coup d'état est la violation ouverte de toutes les règles et de tous les principes.

Lorsque les lois fondamentales d'une nation n'ont pas un caractère bien positif, lorsque les attributions des différents pouvoirs sont confuses et indéfinies, il est plus aisé de dissimuler les modifications et de colorer les empiétements. Mais quand les lois constitutionnelles sont écrites et forment un code connu de tous; lorsque les pouvoirs sociaux sont

divisés, réglés, limités avec précision, les moindres dérogations, les plus petits envahissements sont sur-le-champ aperçus. On ne peut abroger furtivement les lois établies et détruire à petit bruit les institutions existantes : on est donc naturellement conduit aux coups d'état. Aussi l'histoire de nos troubles depuis un demi-siècle nous montre-t-elle les constitutions renversées, les gouvernements brisés, les corps politiques détruits à de très courts intervalles ; et le régime des coups d'état semblait devenir pour nous un état normal.

Ce qui pousse ordinairement aux mesures violentes et illégales, ce n'est pas, comme on le dit toujours et comme on le croit souvent, la colère, la vengeance, le penchant à la tyrannie, ou telle autre mauvaise passion. La plupart du temps le gouvernement qui sort des voies régulières obéit à un sentiment naturel et que chacun éprouve, il ne veut que pourvoir à sa conservation ; il meurt dans la légalité, il cherche à vivre par la violence. Sans doute la révélation de cette cause impulsive ne suffit pas à la justification des actes : aussi ne l'avons-nous pas indiquée dans cette intention ; c'est seulement pour montrer la vérité sur des faits sociaux qui ordinairement excitent vivement les passions et qui par conséquent sont presque toujours mal compris et mal jugés.

Il est rare qu'un coup d'état fonde un ordre de choses solide et durable. Employé comme ressource suprême, il prolonge quelquefois une existence affaiblie ; il ne rétablit jamais les forces vitales. Il en doit être ainsi par plusieurs motifs. Le premier, qui véritablement comprend tous les autres, c'est que la violence n'a jamais de résultats bons et durables. Ensuite, les temps ne sont pas favorables aux entreprises de ce genre. Nous ne sommes pas, comme jadis, élevés dans l'amour et dans le respect du pouvoir ; la défiance, et même la haine de toute autorité, est aujourd'hui un sentiment malheureusement trop répandu. On nous l'inspire par les productions des arts, on nous l'enseigne comme la plus avancée des théories sociales ; nos institutions même en sont imprégnées. Dans de semblables disposi-

tions, une main vigoureuse peut seule frapper le coup d'état avec quelque chance de succès, et presque toujours c'est la faiblesse qui veut soulever cette arme si lourde et si dangereuse pour celui qui s'en sert.

Quelques publicistes, et à une époque qui n'est pas éloignée, ont prétendu que dans toute organisation sociale il faut admettre un pouvoir qui naît de la nécessité, et qui n'a ni règles ni limites. « Rien n'est dangereux disait un défenseur des ministres de Charles X, comme de mettre à nu la faiblesse des sociétés humaines : il le faut pourtant, il faut vous apprendre qu'il n'est pas de Charte sans article 14, et que, quand il n'y est pas, la nécessité peut forcer un jour à l'y mettre. C'est la nécessité qui est l'interprétation vivante des chartes. Il faut vous rappeler que jamais la société ne peut se commander à elle-même le suicide, et qu'il se rencontre des crises où il faut peut-être les bouleverser, sous peine de les détruire. L'équilibre des pouvoirs peut exister également devant les lois : il faut toujours un pouvoir prédominant, qui dans le choc des mouvements contraires imprime la direction, et qui vienne à son secours dans les crises. Cette vérité de l'histoire s'appellera *ostracisme, dictature, lits de justice*, et chez nous *régime des ordonnances*. »

Dans cette théorie on confond le fait et le droit, et l'on prend évidemment l'un pour l'autre. Si elle était vraie, il faudrait, pour la compléter, déterminer les cas où pourrait s'exercer ce pouvoir prédominant, ce pouvoir sans limite, et sans responsabilité ; il faudrait tracer le cercle dans lequel on peut frapper les coups d'état, comme dans un incendie on fait la part du feu. Mais ce serait la plus folle des entreprises ; ce serait vouloir concilier les contraires, unir des éléments incompatibles, en un mot ériger en loi l'illégalité.

J. B. D.

COUP DE MAIN, entreprise hardie et périlleuse, tentée ou exécutée par un petit nombre d'hommes. Secret dans les préparatifs, prévision de toutes les chances et de tous les dangers de l'entreprise, rapidité dans la marche et dans l'exécution, prudence et sang-froid dans la

retraite, sont autant de garanties pour le succès d'un coup de main. Une fausse attaque favorise généralement l'entreprise, en déconcertant l'ennemi et distrayant son attention du point capital. Une connaissance topographique exacte du théâtre de l'action est indispensable, afin de pouvoir tirer parti de toutes les ressources locales et de mettre ainsi le terrain de son côté.

En général, quelque téméraires que puissent paraître ces entreprises, il ne faut cependant laisser au hasard que bien peu de chances et ne pas s'embarquer sans la presque certitude d'aborder. Il ne faut surtout dédaigner aucune circonstance : la plus insignifiante est souvent capitale. Quant au choix des moyens, tous sont bons, hors ceux qui déshonorent. Ce fut un coup de main qui, en 1689, ouvrit à Feuquières les portes de Neuhourg sur l'Entz. A la faveur d'une neige épaisse et d'une nuit sombre, il s'approcha d'une porte par où l'ennemi ne prévoyait pas d'attaque, répondit en allemand au *Qui vive!* de la sentinelle, se donnant pour un parti d'un régiment cantonné dans les environs, et pendant que l'officier de garde était allé prendre les ordres du gouverneur, fit attacher le pétard à la porte. L'officier revint bientôt, mais trop tard pour le salut de la place. A un an de date, en 1690, le même général enleva le château d'Orbassan, et comme son pétardier avait été tué par une sentinelle, ce fut le marquis de Feuquières qui de ses propres mains attachait le pétard à la porte sous le feu de la place*.

L'officier chargé de conduire une entreprise hardie doit pouvoir répondre des hommes qu'il emploie comme de lui-même. Tel fut le grenadier à qui Chevert disait : « On tirera sur toi, on te manquera ; » et qui répondait froidement : « Oui, mon colonel. » Prague fut enlevée presque sans combat, et Chevert trouva dans ses murs les titres de noblesse qui manquaient à son blason.

C-TE.

COUP DE SANG, voy. APOPLEXIE.

COUP DE SOLEIL, voy. ERYSIPELE et INSOLATION.

COUP DE THÉÂTRE. On désigne

(*) De nos jours un coup de main très hardi et peut-être imprévu livra aux Français la citadelle d'Ancône (voy. l'article). J. H. S.

sous ce nom tout ce qui, dans les ouvrages dramatiques, survient d'une manière inattendue, et opère des changements notables ou de grands mouvements, soit dans la position, soit dans l'âme des personnages.

Le théâtre des anciens, dans la simplicité de ses actions, offre peu de ces incidents imprévus. On en trouve un peu plus chez les grands poètes du siècle de Louis XIV et surtout chez Corneille, qui en fournit de très beaux exemples, entre autres dans *Cinna*, *les Horaces* et *Rodogune*. Le dénouement de cette dernière tragédie est un coup de théâtre des plus frappants, et le *Soyons amis, Cinna!* en est un du genre sublime. Racine est moins prodigue de ces effets : *Phèdre* et *Andromaque* en présentent cependant quelques-uns d'autant plus admirables qu'en servant l'intrigue, ils complètent, pour ainsi dire, les caractères. Le même mérite distingue ceux des pièces de Molière ; car la comédie a aussi ses coups de théâtre, qui seulement y produisent des impressions d'une autre espèce.

On a reproché à Voltaire d'avoir quelquefois abusé de cette ressource ; s'il en a fait usage dans *Méropé* de façon à exciter le plus vif intérêt sans blesser la vraisemblance, il faut convenir que la conversion subite de Guzman, la mort de Séide, calculée à la minute pour justifier Mahomet, sont des moyens moins heureux et moins naturels.

L'abus devient plus sensible encore chez les auteurs tragiques du dernier siècle, particulièrement chez De Belloy. Dans un de ses ouvrages, le prince va être frappé d'un coup de poignard par un traître : un serviteur fidèle s'en est aperçu et arrache le poignard à ce dernier ; mais, pendant ce temps, le prince s'est retourné, et voyant le fer meurtrier entre les mains de son ami, c'est celui-ci qu'il croit coupable. Il y a loin des coups de théâtre de Corneille à cette sorte d'escamotage, à ces coups de théâtre mimiques qui faisaient dire à un homme d'esprit, en voyant De Belloy se promener d'un air préoccupé sur le Théâtre-Français : « Le voilà qui prend la mesure d'une tragédie ! »

Combien ce mot serait plus applicable

encore à nos faiseurs de drames actuels qui ne savent guère faire naître de coups de théâtre que par une fatigante complication d'événements, et qui ont rendu ces effets presque entièrement matériels : aussi les spectateurs se lassent-ils de plus en plus de toutes ces surprises dramatiques et de ces incidents extraordinaires. L'apparition d'un drame qui, sans avoir recours à cette fantasmagorie, saurait produire des émotions vraies et puissantes, voilà ce qui serait à présent pour notre scène un véritable *coup de théâtre*. M. O.

COUPE (culture forestière), opération qui a pour but d'abattre les bois de diverses sortes, au moment et de la manière les plus favorables à leur exploitation commerciale. On appelle aussi *coupes* ou *ventes* les différentes parcelles des forêts qui doivent être exploitées successivement à des époques dont le retour périodique est réglé par le mode d'aménagement (*voy.* ce mot).

Il faut considérer dans cette opération : 1° le moment le plus opportun de la faire, eu égard à l'époque de la saison et à l'état végétatif des arbres, à leur âge et à la nature des produits qu'on veut en obtenir ; 2° la méthode d'exploitation qui convient le mieux à chaque essence forestière ou à chaque localité ; 3° la manière d'opérer à la fois la plus productive et la moins nuisible à la santé des arbres susceptibles de donner des rejets.

C'est à l'époque du repos apparent de la sève qu'il convient généralement d'abattre les arbres. L'ordonnance de 1669 avait posé à cet égard des règles fort sages : elle fixait le moment où les adjudicataires de bois taillis pouvaient commencer à *embûcher* après la chute des feuilles, et elle ne leur accordait *temps de coupe* que jusqu'au 15 avril suivant, époque à laquelle le développement des bourgeons ne fait, année commune, que commencer, et ne peut occasionner par conséquent qu'une faible perte de sève. Ce n'est pas, en effet, seulement parce que l'abattage est plus facile et moins dispendieux en hiver qu'on a choisi cette saison pour l'effectuer, mais aussi parce qu'elle est la plus favorable à la reproduction des *cépées*, et d'un autre côté parce qu'elle ajoute à la qualité et à la conservation

des bois. Il est reconnu que, toutes circonstances égales d'ailleurs, ceux qui ont été exploités en hiver présentent une pesanteur spécifique plus considérable que ceux qui l'ont été pendant le cours de la belle saison ; qu'ils perdent moins à la dessiccation ; qu'ils pourrissent moins facilement et se décomposent moins promptement, enfin qu'ils sont moins attaquables par les insectes.

La plupart des praticiens sont de plus convaincus qu'il n'est nullement indifférent d'abattre les bois de construction à telle ou telle époque de l'hiver même. Ils attribuent aux phases de la lune une influence due sans doute à d'autres causes, mais néanmoins fort réelle, au moins dans certains cas, quoique la science ait cru devoir la nier formellement, parce qu'elle ne pouvait s'expliquer les faits qu'on objectait à ses présomptueuses décisions, et qui avaient entraîné la conviction trop absolue de ses adversaires. S'il est certain, comme l'expérience l'a démontré incontestablement, que la sève ne soit jamais complètement inactive que pendant la durée des fortes gelées, et que ses mouvements ascensionnels éprouvent, dans tout autre temps, des variations dont la périodicité seule peut encore paraître problématique, il n'est pas impossible qu'on finisse par s'entendre. Jusque-là le physiologiste fera sagement de douter, et le propriétaire de consulter, faute de mieux, les vieilles coutumes de son bûcheron.

L'âge auquel on doit abattre les taillis peut varier accidentellement, tantôt selon des circonstances en quelque sorte étrangères aux calculs d'accroissement progressif, telles que le prix variable du combustible ou des bois d'œuvre dans chaque localité ; tantôt selon l'espèce de produit que l'on se propose d'en retirer. Ainsi le moment le plus opportun sera, pour le châtaignier, celui où ses tiges donneront le meilleur cercle ; pour le frêne, celui où elles seront particulièrement propres aux ouvrages de charronnage ; pour le chêne, celui où les écorces offriront au tannage leur plus grande valeur, etc., etc. Mais, en règle générale, l'époque de la coupe doit être fixée d'après la seule augmentation de volume des parties li-

gneuses, augmentation dont la progression relative dépasse d'abord, puis équilibre seulement celle des intérêts et finit enfin par être dépassée par elle. La moyenne de l'accroissement des taillis étant sensiblement proportionnelle aux carrés du nombre naturel, on voit, en effet, en comparant une coupe exploitée deux fois en vingt ans à une autre qui ne le serait que la 20^e année, que l'avantage reste tout entier à cette dernière; car si l'on estime à 100 fr. le produit de chaque coupe décennale et à 4 p. $\frac{0}{100}$ seulement l'intérêt cumulé pendant l'intervalle de la 1^{re} à la 2^e, on aura pour toute recette après celle-ci 248 fr. 02 c., tandis que, d'après les lois d'accroissement dont on vient de parler, une seule coupe opérée au bout de 20 ans donnera 20 fois 20 ou 400 fr. Mais si l'on compare au contraire 2 coupes successives de 40 ans à une seule coupe de 80, on trouvera que les deux premières donneront, avec l'intérêt cumulé du prix de l'une d'elles pendant 40 ans, 9,280 fr. et une fraction, tandis que la dernière ne produira que 6,400 fr.

Dans l'exploitation des futaies on peut avoir pour but principal les produits en nature ou ceux en argent. Dans l'un des cas, on laisse subsister les arbres tant qu'ils gagnent en grosseur, quelque faible que soit devenu leur accroissement annuel; dans l'autre, d'après un calcul analogue à celui qui vient d'être fait pour les taillis, on les abat sitôt qu'ils ne rapportent plus tant pour cent par an.

Le premier mode, qui prévaut encore en Allemagne, est évidemment plus productif au pays; car, comme l'observe fort bien M. Noirot, une contrée qui possède un million d'hectares de bois âgés de 100 à 150 ans est beaucoup plus riche en matière forestière que celle qui possède un million d'hectares de bois taillis de l'âge moyen de 20 ans; mais la culture en taillis et le second mode d'exploitation des futaies, dont nous venons de parler, permettent aux générations existantes de spéculer avec avantage sur le renouvellement et le jeu des capitaux; or il est tout aussi difficile d'obtenir que l'intérêt particulier s'efface devant l'intérêt général que de persuader à l'un et

à l'autre de faire abstraction du présent au profit de l'avenir.

Les coupes sont *périodiques* lorsqu'elles s'opèrent sur des souches aptes à la repousse, ou *définitives* quand elles s'appliquent à des arbres qui ne doivent pas repousser. Tantôt elles se font *en plein*, de manière à dépouiller complètement la surface du sol, comme c'est le cas le plus ordinaire pour les taillis; tantôt elles sont *partielles*, c'est-à-dire dirigées de façon à laisser sur pied une partie des produits non encore arrivés à maturité. Cette méthode, générale pour les futaies dont on veut prolonger la durée, est aussi utilisée dans diverses contrées pour les taillis. Là, on ne supprime que les tiges arrivées à un diamètre déterminé, et on laisse ainsi sur chaque souche des brins de deux et même de trois âges différents.

La méthode la plus ancienne de coupe ou d'aménagement des futaies est d'enlever, comme on le dit, *en jardinant*, les arbres qui nuisent à leurs voisins ou qui sont arrivés au point voulu de leur développement; mais cet usage, tout calcul fait des avantages et des inconvénients qu'il présente, paraît devoir faire place à des méthodes plus savantes. Dans quelques lieux on fait des coupes par bandes sur lesquelles on ne laisse qu'un petit nombre de *porte-graines*, et l'on dispose successivement ces coupes parallèlement les unes aux autres, de manière à réserver entre elles d'autres bandes ou massifs qui profitent ainsi d'une plus grande masse d'air et de lumière, et qui favorisent par leur ombrage le regarnis naturel des parties exploitées. Ailleurs on procède d'abord à une première coupe, dite *coupe sombre*, qui a pour but, en diminuant l'épaisseur de la futaie, de favoriser la germination des graines et la première croissance des jeunes arbres de remplacement. Lorsque ceux-ci ont acquis une certaine force, on commence la *coupe claire*, qui les met dans les circonstances atmosphériques les plus favorables à leur rapide développement; enfin quand ils couvrent assez le sol par eux-mêmes pour n'avoir plus rien à redouter d'une aération plus complète et des effets de l'évaporation, on entreprend la *coupe défi-*

nitive. Souvent on combine sur le même sol la culture des taillis et celle des futaies, en réservant des *baliveaux* (*voy.*), dont la coupe s'opère successivement à mesure que, par suite de leur développement, ils pourraient étouffer les cépées qu'ils ombragent. Si l'on réserve par exemple 50 de ces baliveaux par hectare lors d'une première coupe, leur nombre sera déjà réduit à une 20^e lorsqu'ils auront atteint l'âge de 50 ans, à une 10^e lorsqu'ils seront âgés de 75 ans, et enfin il en restera un ou deux seulement à l'âge de 125 à 150 ans.

Quant à la manière d'effectuer matériellement la coupe, elle a été, ainsi que son époque, déterminée par la législation. L'ordonnance déjà citée de 1669 portait : « Les taillis seront coupés à la cognée et non autrement, à fleur de terre et en bec de flûte, sans *écuiser* ni éclater les souches, en sorte que les brins des cépées n'excèdent pas la superficie de la terre, s'il est possible, et que tous les anciens nœuds recouverts et causés par les précédentes coupes ne paraissent aucunement. » « Les baliveaux sur taillis seront coupés le plus bas qu'il sera possible, et les arbres seront abattus de manière qu'ils tombent dans la vente, sans endommager les réserves, à peine contre l'adjudicataire de tous dommages et intérêts. » Enfin les clauses de la vente par pieds d'arbres étaient les mêmes que celles de la vente de baliveaux sur taillis, à cette différence près, que si ces arbres se trouvaient isolés, on permettait l'arrachage des souches à la condition de remplir les trous.

Lorsqu'on abat des futaies ou des avenues, il importe peu de les couper à telle ou telle hauteur, ou de telle ou telle manière. La valeur du bois, comparée aux frais plus ou moins considérables de main-d'œuvre, est alors à peu près le seul guide de l'exploitant. Aussi, dans beaucoup de lieux, opère-t-on à la surface du sol, tandis que, dans d'autres, on enlève la terre et on supprime les plus hautes racines, afin de mettre à nu la *caulée* et de ne diminuer en rien la longueur du tronc. Pour les taillis il convient de prendre plus de précautions, car le succès de la repousse dépend essentiellement de

la manière dont la coupe a été opérée. Lorsque la souche, légèrement recouverte de la terre environnante, peut être ainsi protégée contre les effets directs de l'air, du soleil et du vent, la végétation des rejets est sensiblement plus active et plus vigoureuse. O. L. T.

COUPE (archéol., etc.) Ce mot, qui n'est plus employé aujourd'hui qu'en poésie et dans le langage des arts, sert à nommer un vase d'une forme aplatie, plus large que haut, porté sur un pied et quelquefois ayant des anses. *Coupe* vient du latin *cupa* ou *cuppa*; c'est le *scyphos* des Grecs. La forme gracieuse des coupes antiques, que, hors des musées, nous ne voyons plus qu'au théâtre ou dans les tableaux, a depuis long-temps cédé la place à nos gobelets et à nos verres moins élégants et plus commodes. Nous avons cependant, comme objets de luxe, des coupes de bronze, d'albâtre et d'autres matières pour orner nos appartements. La coupe d'Atrée inspire une profonde horreur, tandis que celle d'Anacréon rappelle les joies et les plaisirs du festin; il faut en voir les brillantes descriptions dans les odes 17^e et 18^e du vieillard de Téos. En parlant métaphysiquement, on épuise la coupe du malheur, on s'enivre dans la coupe de la volupté. Nous voyons dans Homère, Ganymède et Hébé remplir de nectar la coupe des dieux, Vulcain leur présenter celle qu'il a fabriquée avec tant d'art, et Nestor, quoique vieux, porter sans peine à ses lèvres la coupe pesante qu'un jeune homme eût difficilement levée de dessus la table. Dans l'histoire de Joseph, nous voyons sa coupe cachée dans le sac de Benjamin.

Socrate boit dans une coupe le poison que lui verse l'envie. La riante poésie de l'Arioste a rendu célèbre sa *coupe enchanlée*. On célébrait à Athènes la fête des coupes, où, contre l'usage des festins, chacun buvait seul dans la sienne.

Les coupes étaient de matières plus ou moins riches : il y en avait d'onyx, de cristal, d'or, d'argent, et de simple argile. On sait à quel excès était porté chez les anciens le luxe de la table. Leurs coupes étaient embellies de pierres précieuses et ornées d'inscriptions; quelquefois la beauté de l'exécution surpassait

celle de la matière. La troisième églogue de Virgile décrit les coupes de bois de hêtre ciselées et ornées de sujets sculptés par le divin Alcimédon.

Nos cabinets d'antiquités conservent des vases à boire d'un grand prix : l'un des plus célèbres est la belle coupe du roi de Naples, gravée en camée dans une onyx concave, et expliquée par Visconti (*Mus. Pio-Clem.*, t. III, pl. c., p. 75). Il ne faut pas confondre la coupe avec le *canthare* que les monuments représentent dans la main de Bacchus ou dans celle d'Hercule. On a longtemps appelé coupe des Ptolémées ou vase de Mithridate un superbe canthare d'une seule sardonix qui est conservé dans le cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque du roi, et qui provient du trésor de Saint-Denis, auquel il avait été donné par Charles III. On pourrait plus justement appeler *coupe* la belle patère d'or conservée dans le même cabinet; mais elle ne peut avoir servi à contenir aucun liquide, à cause des interstices que laissent les diverses pièces dont elle est composée. On a pris à tort le *sacro catino* de Gênes pour une coupe à boire : c'est un vase de verre, d'un pied de diamètre et de 5 pouces de profondeur, que l'on faisait passer pour être d'une seule émeraude, et qui est un monument curieux de l'art de la verrerie en Orient dans le Bas-Empire (voir Millin, *Mag. Encyclop.*, janvier 1807).

Le *cratère* avait aussi la forme d'une coupe; mais il était d'une dimension beaucoup plus considérable, et c'était le vase dans lequel on mêlait l'eau et le vin, et dans lequel on puisait pour remplir les coupes des convives. Hérodote parle d'un cratère de bronze de la capacité de 300 amphores, à peu près 17 muids. Une coupe semblable servit à Hercule pour s'embarquer après qu'il l'eût vidée. Il y a parmi les vases grecs, vulgairement nommés étrusques, des coupes qui servaient aux usages familiers. Les grandes coupes destinées à recevoir les eaux des fontaines prennent le nom de *vasques*, du latin *vasculum*.

Nous renvoyons à l'article VASES pour plus de détails sur les noms, les formes, l'usage, les sujets, les inscriptions qui

rendent ces monuments intéressants pour l'art et pour la science. D. M.

COUPE DES PIERRES, voy. STÉRÉOTOMIE.

COUPELLATION. On appelle ainsi, du nom du vase dont on se sert (*coupelle*), l'opération qui a pour but de séparer les métaux fusibles et peu oxidables des métaux moins précieux et plus susceptibles de s'oxider qui en altèrent la pureté; elle se pratique en grand dans l'exploitation des mines, principalement sur les minerais de plomb argentifères, pour s'assurer si la quantité d'argent contenu dans la mine est assez grande pour offrir des avantages par son exploitation.

A cet effet on recouvre toute la partie inférieure d'un fourneau à réverbère d'une forte couche de cendres lessivées et calcinées, à laquelle on a donné, par le moyen de l'eau, la forme d'une coupe ou d'un bassin; dans cette coupe, qu'on a préalablement fait sécher, on place le minerai que l'on veut essayer. Le vent des soufflets, graduellement mis en œuvre, fait entrer la matière en fusion; le plomb s'oxide, une partie se volatilise, l'autre coule par une rigole pratiquée à l'un des côtés de la coupelle; à un degré de feu plus élevé l'argent entre en fusion, ses molécules se rapprochent et forment par leur réunion un culot d'un aspect éclatant; ce culot, pesé et son poids comparé à celui du minerai employé, constate la richesse de la mine.

La coupellation a lieu en petit dans les hôtels des monnaies; les moyens, à quelques modifications près, et les résultats sont les mêmes; seulement dans l'exploitation des mines on veut débarrasser les métaux précieux du plomb ou autre alliage qui les enveloppe; dans les hôtels des monnaies on a pour but d'en apprécier la pureté. L'opération est conduite avec plus de soin, les masses enfermées dans des cornets de papier sont plus petites et pesées plus exactement afin de pouvoir mieux constater la valeur du produit. Les coupelles, au lieu d'être faites avec des cendres lessivées et d'occuper toute la partie inférieure du fourneau, sont petites, détachées et formées avec de la terre des os fortement calci-

née, lavée et séchée avec soin; ces coupelles sont placées dans un moule de fourneau à réverbère et entourées de charbons allumés : quand elles ont atteint le degré de chaleur du rouge-blanc, on y met le plomb au moyen de petites pincettes; la fusion est immédiate; on enlève la pellicule qui s'est formée et l'on y ajoute les cornets qui renferment l'alliage que l'on veut reconnaître. La fusion est prompte, la matière se découvre et s'éclaircit; à sa surface se promènent des points lumineux qui voltigent ensuite sous forme d'étincelles dans l'intérieur de la mousse; à mesure que l'opération avance le culot métallique se dépouille davantage, les nuages qui voilaient sa surface disparaissent et le bouton de métal jette un éclat très vif. L'on appelle ce mouvement, ou ce passage qui ne laisse pas que d'être rapide, *éclair, fulguration*.

L'opération est terminée : on reconnaît qu'elle est bien faite lorsque le bouton n'offre aucune inégalité à sa surface, qu'il est bien arrondi en culot, d'un blanc clair en dessus, et qu'il se détache aisément de la coupelle quand elle est refroidie.

L'art de diriger les divers degrés de feu qu'il faut donner est le point le plus important de cette opération.

L'or, moins volatil que l'argent, exige, pour sa coupellation, une température plus élevée, mais aussi moins de précautions dans la conduite de la chaleur. L. S-Y.

COUPEROSE. En chimie on donnait ce nom à trois sels métalliques dont nous aurons à traiter ailleurs. Pour la *couperose blanche*, voy. SULFATE DE ZINC; pour la *couperose bleue*, voy. SULFATE DE CUIVRE, et pour la *couperose verte*, voy. SULFATE DE FER.

COUPEROSE, GOUTTE-ROSE, affection de la peau qui a son siège principal à la face et qui consiste dans l'inflammation chronique des follicules, donnant lieu à des pustules pointues et dures à leur base, qui est entourée d'une auréole rouge fort étendue. C'est une maladie non-contagieuse et moins grave que désagréable, surtout pour les femmes, qu'elle semble atteindre plus particulièrement

vers l'âge de retour. On ne saurait assigner de cause précise à cette inflammation; mais on remarque qu'elle est plus commune dans la seconde moitié de la vie; qu'elle est souvent compagne des lésions de l'estomac et des intestins; qu'elle semble se transmettre héréditairement et qu'elle se développe ou s'aggrave sous l'influence des aliments âcres ou salés et des boissons spiritueuses. Les affections morales, les travaux soutenus de l'esprit, l'usage du fard et de divers cosmétiques, sont des circonstances qui favorisent l'évolution de la couperose. Quelquefois elle se borne à de simples rougeurs; à un degré plus avancé se montrent des pustules plus ou moins nombreuses; enfin à ces deux formes se joignent des boutons saillants et durs qui peuvent devenir très volumineux et même s'ulcérer. Elle présente de fréquentes alternatives d'augmentation et de diminution.

C'est en général une maladie opiniâtre et de longue durée, attendu que, comme elle ne s'accompagne point de douleurs, les malades n'ont pas la patience de suivre le traitement nécessaire. On l'a vue guérir à la suite d'une hémorragie ou d'un érysipèle de la face; mais le plus souvent elle est incurable, surtout lorsqu'elle est déjà ancienne et héréditaire.

Le traitement qui a paru le plus efficace, tant comme curatif que comme palliatif, consiste dans l'emploi de la saignée générale et locale, des délayants, des purgatifs doux, et dans l'abstinence des excitants de tout genre. On se trouve bien aussi de quelques lotions adoucissantes ou un peu résolatives faites sur les parties où siègent les boutons, comme aussi des eaux sulfureuses de Barèges et autres analogues, en bains, en douches et en boissons. Les cautérisations sont nuisibles, à moins qu'elles ne soient superficielles et employées avec beaucoup de prudence. On a peine à conseiller le vésicatoire sur la face, moyen violent qu'Ambroise Paré ne craignit point d'appliquer chez une jeune demoiselle de son temps et qui lui réussit au-delà de toute espérance.

Au reste, on doit continuer après la guérison les moyens qui l'ont amenée, si l'on ne veut voir des récidives fréquentes;

et les malades même qui n'auront point à espérer cette favorable issue devront encore suivre un régime très sévère, sous peine de voir leur mal s'aggraver de jour en jour. F. R.

COUPLET. La chanson (*voy.*) se divise en couplets, auxquels s'adapte successivement l'air sur lequel on la chante. En général, elle ne doit guère en contenir plus de cinq à six; c'est surtout dans ce genre de productions légères que le public dirait, comme le bon La Fontaine:

Les longs ouvrages me font peur.

Lorsqu'on y attachait plus de prix qu'aujourd'hui, plusieurs écrivains ne dédaignaient pas de composer même des *couplets détachés*. Un chevalier de Cailly, dans le xvii^e siècle, se fit par les siens, sous le nom anagrammatisé de *d'Acailly*, une sorte de célébrité. Chez lui, c'étaient presque toujours des impromptus qui ne manquaient ni de grâce ni de facilité. On loua beaucoup l'ingénieuse délicatesse de celui qu'il adressa à une dame qui lui avait donné un nœud d'épée :

C'est une faveur d'une belle
Qu'elle me permet d'afficher :
Que ne puis-je en obtenir d'elle
Qu'elle m'ordonne de cacher !

Les *pièces à couplets*, qui jouirent chez nous d'une grande vogue, en amenèrent sur nos théâtres un prodigieux débordement. Les auteurs alors en soignaient beaucoup le *trait*, et n'auraient pas cru à un succès, si plusieurs couplets de l'ouvrage n'avaient été redemandés. Le théâtre du Vaudeville avait jusqu'à des *couplets d'annonce*, et le *couplet au public* était partout de rigueur. Le goût des spectateurs a changé; les auteurs s'y sont conformés et leur offrent maintenant des vaudevilles sans couplets. M. O.

COUPOLE. Dans beaucoup d'églises des xv^e et xvi^e siècles et de nos jours, la partie formée par l'intersection des bras de la croix est couverte d'une voûte hémisphérique ou sphéroïde elliptique, portant sur un mur circulaire nommé *tambour*. C'est à cette voûte qu'on donne le nom de *coupole*. Le grammairien assigne à ce mot une signification restreinte: ainsi il dit que la coupole est la partie intérieure ou concave d'un dôme (*voy.*), et que

celui-ci est la partie extérieure. Mais les architectes, depuis surtout que l'Italie est le but de leur exploration, font *dôme* et *coupole* synonymes. Ce dernier mot est même adopté plus volontiers par eux; de plus ils le donnent à toute la partie extérieure apparente, laquelle se compose ordinairement du *tambour* et de la coupole proprement dite qui le surmonte.

Nous entendrons donc par coupole le tambour et la voûte réunis. Ces deux parties empruntées à l'architecture byzantine, et que nos architectes de la renaissance ont appliquées comme type caractéristique à nos églises, constituent, on peut le dire, à elles seules, un monument complet. Chez les anciens, comme chez les modernes, combien d'édifices ronds n'ont pas plus d'importance que nos coupoles et leur ressemblent! Tels sont le Panthéon, la salle des bains de *Minerva medica*, les temples de *Vesta* à Rome et à Tivoli. Bramante le comprenait ainsi, puisqu'en parlant de son projet de Saint-Pierre, il disait « qu'il voulait faire porter le Panthéon sur les voûtes du temple de la Paix. »

C'est à Constantinople, dans l'église de Sainte-Sophie, bâtie par les architectes Anthénus et Isidore de Milet, sous le règne de Justinien, dans le vi^e siècle, que fut élevée la première coupole de forme hémisphérique. Elle fut renversée par un tremblement de terre et relevée par le même Justinien, qui, dans un moment de transport; s'écria: « Je t'ai surpassé, ô Salomon! » Son diamètre est de 108 pieds; elle porte sur quatre grands arcs plein cintre, qui reposent sur quatre piliers fort élevés de 48 pieds de grosseur. La coupole de Sainte-Sophie servit de modèle à celle de Saint-Marc à Venise, construite dans le ix^e siècle, et réédifiée après sa destruction dans le xi^e. En 1016 fut élevé le dôme de Pise par l'architecte Buschetto.

Enfin, au commencement du xv^e siècle, Brunelleschi éleva à Florence, après une foule de contrariétés, la fameuse coupole de l'église de Saint-Marie-des-Fleurs. C'est à ce grand artiste qu'on doit la première idée de la *coupole double*, qui consiste en une première voûte intérieure,

ordinairement hémisphérique, au-dessus de laquelle se trouve un vide où se placent les escaliers; puis en une seconde voûte d'un galbe plus ou moins élevé, destiné à donner à l'édifice cette forme pyramidale d'un effet si majestueux. La coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs est à huit pans et de forme ogivale. Sa hauteur, depuis le pavé à la lanterne, est de 89^m, 87, et jusqu'à l'extrémité de la croix de 117^m, 89; son diamètre est de 42^m, 23.

Rome, 60 ans environ après la construction de la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, vit élever celle de l'église de Saint-Augustin. L'élan était donné, toutes les difficultés surmontées par le génie de Brunelleschi, et cette capitale eut la première l'honneur de voir des coupoles couronner presque toutes ses églises.

En première ligne se place celle de Saint-Pierre, dont l'idée est due à Bramante; c'est donc à lui qu'en revient l'honneur. Comme le désirait ardemment Jules II, cet artiste poussa vigoureusement les travaux; malheureusement il mourut avant qu'ils fussent assez avancés pour que cela pût empêcher ses successeurs d'y apporter de grands changements. Après plusieurs architectes qui succédèrent à Bramante et altérèrent plus ou moins son plan, vint Michel-Ange qui, après avoir rejeté en partie le plan de Antonio Sangallo, arrêta pour son projet une croix grecque, surmontée d'une immense coupole. Il en éleva le tambour jusqu'à la naissance des voûtes, et les architectes Giacomo della Porta et Dominique Fontana élevèrent celle-ci en 22 mois, employant jusqu'à 600 ouvriers, qui travaillèrent même la nuit. Ces deux architectes, tout en suivant le plan laissé par Michel-Ange, allongèrent un peu les deux voûtes intérieure et extérieure; mais ils ne changèrent rien à la lanterne. Le diamètre du tambour est de 42^m, 23. La hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité de la croix, est de 132^m, 91. Toute la maçonnerie des quatre gros piliers, leurs fondations comprises, forme le solide énorme de 90,600 mètres cubes.

Les coupoles sont communes à Rome; elles brillent à Saint-Jean des Floren-

tins, à Sant' Andrea della Valle, à l'église de Jésus, terminée par Giacomo della Porta, qui a élevé une coupole trop basse et par conséquent peu gracieuse. Le petit temple de Bramante dans le cloître de San-Pietro-in-Montorio a aussi sa coupole; vraie miniature, puisqu'elle n'a que 4^m, 58 de diamètre intérieur.

A deux milles de Vérone, on remarque l'église élégante de Madonna-di-Campagna, couronnée d'une coupole. Elle fut commencée en 1559, et l'on pense qu'elle a été bâtie sur les dessins du célèbre San Licheli. La hauteur totale de cet édifice, en y comprenant la lanterne, est de 31^m, 10; son diamètre intérieur est de 17^m, 77. Londres s'enorgueillit de sa fameuse église de Saint-Paul, ouvrage du savant architecte Wrenn, commencée en 1672 et terminée en 1710. Son dôme depuis le pavé jusqu'à l'extrémité a 338 pieds; son diamètre est de 101 pieds.

Vienne, entre autres églises surmontées d'un dôme, possède Saint-Charles Borromée, de croix grecque, et œuvre de l'architecte Fischer. En France, Paris vante avec raison son Panthéon, commencé par Soufflot, achevé par Rondellet, avec sa belle coupole peinte par Gros et ses pendentifs peints par Gérard; le dôme des Invalides de Mansard, d'un galbe gracieux, quoiqu'un peu trop élevé; le Val-de-Grâce et la Sorbonne.

Enfin, la Chine est célèbre par le grand nombre de coupoles qui ornent ses villes. On remarque particulièrement le grand temple de *Tien* ou du soleil, situé à environ un demi-mille de la porte orientale de Péking. Le dôme de ce somptueux édifice repose sur 82 colonnes dorées; le plafond représente le ciel; il est parsemé d'étoiles d'or sur un fond azur.

Le mécanisme de la construction des coupoles est à très peu de variantes le même pour toutes. Sur quatre forts piliers formant les angles de l'intersection des bras de la croix reposent des arcs en plein cintre sur lesquels s'élève le tambour qui supporte la coupole proprement dite. Entre les arcs adjacents reste un vide triangulaire qu'on remplit par une portion de voûte sphérique appelée *pendentif*. La première voûte intérieure,

dont l'œil embrasse toute la forme, doit être hémisphérique, seulement un peu surélevée, eu égard à l'imposte qui cache un peu de sa courbure. La voûte extérieure doit toujours être sphéroïdale elliptique, plus ou moins allongée selon l'emplacement d'où il est permis de le voir extérieurement, et selon la longueur des bras de la croix. A ce sujet, nous dirons qu'une coupole n'est réellement d'un bel effet qu'au centre d'une croix grecque, dont la masse semble lui servir de soubassement. Avec une croix latine on conçoit que cet allongement du bras antérieur empêche de découvrir du dehors tout le tambour, ce qui produit le plus mauvais effet, la coupole paraissant soutenue sur un toit ou bien en l'air comme par enchantement. Ce défaut existe à Saint-Pierre : il est dû à l'impéritie de Carlo Maderno, qui, en allongeant le bras antérieur, gâta la belle harmonie que Michel-Ange avait répandue dans cet édifice.

Les matériaux les plus convenables pour construire les dômes sont les briques légères; celles dites *flottantes* conviendraient mieux que toutes autres. On emploie aussi le bois pour former la voûte extérieure comme au dôme des Invalides, mais ce mode est en général vicieux, en ce qu'il est sujet à de fréquentes réparations et offre trop de chances d'incendie. Toutefois, lorsqu'on veut l'employer, il est bien d'adopter le système de Philibert Delorme, comme à l'église Della Salute à Venise, ou bien encore des courbes formées de bois courts réunis par des assemblages bien combinés. M. Douliot constructeur de talent, que les sciences viennent de perdre, a, dans un excellent traité de la charpente, démontré qu'en employant ce dernier système au dôme des Invalides il aurait fallu un cube de bois beaucoup moins considérable que celui employé par Mansard. La couverture de la Halle au blé de Paris offre un système de construction fort convenable pour la voûte des dômes. Les constructeurs modernes pourraient certes l'employer avec le plus grand succès. Rien ne serait plus facile, pour la première voûte intérieure, que de remplir l'intervalle des fermes en

fer par des pots légers en terre cuite.

Les coupoles sont-elles un progrès pour l'architecture? Quelques auteurs se sont proposé cette question, qui n'est pas encore résolue. Sans vouloir la trancher, nous dirons que si ce genre de construction n'est pas d'un effet fort heureux à l'intérieur, surtout avec les croix latines, où en entrant elles ne présentent qu'une espèce de troncature semi-circulaire, il produit à l'extérieur un ensemble majestueux qui rachète bien ses défauts et doit en encourager l'emploi. L'architecture a des limites assez étroites; on ne peut nier que les dômes inconnus aux anciens n'en étendent le champ. C'est donc aux modernes à en combiner l'emploi heureusement et à perfectionner leur construction. Outre leur effet partiel, nos coupoles embellissent encore la masse de nos villes, surtout vues de loin; c'est par elles seules même qu'on juge de leur richesse. Quel est le voyageur qui n'est pas frappé par le spectacle de cette multitude de dômes qui se détachent sur l'horizon en approchant de Rome et de Moscou!

Nous avons expliqué au commencement de cet article ce que l'architecte entendait par coupole. On ne doit donc pas employer ce mot pour désigner la couverture ordinaire d'un monument rond. L'expression *voûte hémisphérique* ou *sphéroïde* est celle qui convient. Ainsi en parlant du Panthéon, des salles des Thermes de Dioclétien et d'Agrippa, des baptistères de Pise et de Nocera, etc., il est bien de dire, techniquement parlant, qu'ils sont couverts par une voûte hémisphérique et non par une coupole.

Les dômes, cette partie assez importante de l'architecture, non-seulement sous le rapport de la beauté, mais encore sous celui de la construction, n'ont pas été jusqu'ici l'objet des études des architectes. On a trouvé, à ce qu'il paraît, dans les papiers de Desgodetz, un traité sur les coupoles, mais qui n'a pas vu le jour. On a aussi des mémoires composés par Patte et Gauthey au sujet des restaurations du Panthéon. Il faut citer encore les observations pleines de documents précieux de Poleni sur la coupole de Saint-Pierre.

ANT. D.

COUPON. C'est la partie retranchée ou *coupée* d'un tout. Dans les magasins qui vendent au détail, il arrive assez fréquemment que les pièces ne contiennent pas précisément l'aunage nécessaire pour en tirer une quantité donnée de vêtements : alors ce qui reste prend le nom de coupon.

Un *coupon d'action*, un *coupon de rente*, c'est une portion d'action ou de rente. Pris dans cette acception, ce terme resta inconnu en France jusqu'au règne de Louis XV : alors, pour soutenir le crédit des fermiers-généraux, on créa des *actions des fermes* qui furent supprimées presque au moment même de leur création ; elles furent remplacées par l'établissement des actions de la Compagnie des Indes, et dès lors le coupon reprit faveur. Depuis, l'usage s'en est perpétué dans le commerce qui cherche toujours à rendre les moyens d'échange plus faciles. Le coupon, étant le signe représentatif d'une valeur quelconque, devient un titre de propriété pour celui qui le possède.

Aujourd'hui qu'il se fait un jeu si étendu sur la dette publique, dette inscrite et constituée en rente, le coupon s'est beaucoup multiplié. Il est le titre que l'on reçoit en échange de la valeur que l'on a versée pour l'achat d'une partie de la rente ; il se détache à toutes les fins de mois et peut se revendre ensuite au cours de la Bourse. J. O.

● **COUPURE**, voy. PLAIE.

COUR (architecture), du mot latin *cors* ou *chors* qu'on trouve sous la signification française dans Varron et Columelle ; ce mot est lui-même dérivé du grec *χῶρος*, enclos. C'est un espace fermé, presque toujours découvert, placé en avant ou dans l'intérieur d'un édifice pour servir de dégagements aux principaux corps-de-logis, leur donner du jour et de l'air.

Vitruve (L. VI, chap. 3 et 4) donne des préceptes sur la forme, la disposition, de cette partie intégrante d'un édifice. Il en distingue cinq espèces : *toscane*, *corinthienne*, *tétrastyle*, *dé ouverte* et *couverte*. Les définitions et les règles qu'il en donne sont, à dire vrai, de peu d'importance, et prouvent seulement l'esprit

de méthode des anciens dans tout ce qui se rattache à l'architecture. En général les cours des habitations des Romains ou *cavædium* n'étaient pas fort vastes ; elles étaient souvent entourées de portiques, et au milieu était l'*impluvium* où se rendaient toutes les eaux pluviales. A Pompeï on a trouvé des cours pavées en mosaïques.

Les maisons chinoises, qu'il ne faut pas dédaigner quand il s'agit de commodité, ont ordinairement plusieurs cours décorées de bassins presque toujours remplis de poissons de couleur, ou encore ornées de grands vases en porcelaine garnis de fleurs.

Chez nous, les cours ne sont regardées que comme des accessoires, où la commodité et la décoration sont rarement prises en considération, au moins s'il faut en juger par les maisons récemment construites à Paris, même dans les plus beaux quartiers. Rien n'est plus absurde que ces petites cours qui ne sont réellement que des méseales destinées à donner un jour faible et nullement propres à la ventilation.

On ne peut assigner de proportions fixes aux cours, parce qu'elles dépendent nécessairement de l'importance de l'édifice. Leurs formes et leurs décorations sont susceptibles de beaucoup varier : on adopte assez généralement la forme carrée comme la plus simple, et, dans ce cas, il est bien de faire la profondeur un peu plus grande que la largeur, par exemple d'une quantité égale à celle que donne la diagonale par rapport au côté du carré.

Dans les palais et les grands hôtels on trouve ordinairement plusieurs cours : la grande cour ou *cour d'honneur* sur laquelle donnent toujours les appartements principaux ; d'autres destinées aux écuries ou à quelques services particuliers. Dans ces dernières, des fontaines d'eaux jaillissantes sont indispensables ; la cour d'honneur doit toujours être au milieu de la masse des corps-de-logis principaux, à moins de difficultés sérieuses qui s'y opposent. Ainsi on ne peut donner des louanges à l'architecte Vanvitelli qui, dans le palais de Caserta près de Naples, a placé au milieu un immense vestibule

qui se dégage dans quatre grandes cours placées symétriquement dans les angles de ce vaste édifice.

Dans les monuments publics, les cours sont fort souvent fermées d'un côté par une grille, comme celles des Tuileries, du Palais-de-Justice et du Val-de-Grâce à Paris. Parmi les cours régulières on peut citer, pour leur bel effet, celles du Louvre, de la chancellerie de Bramante à Rome et du palais Farnèse de San-Gallo dans la même ville.

Une cour demande toujours à être bien aérée : pour cela les bâtiments qui l'entourent ne doivent pas être trop élevés et ne pas avoir surtout des proportions exigües, comme celles des cours des maisons de Paris. C'est à tort aussi que l'on apporte trop souvent dans la décoration une mesquinerie bien mal entendue, car on ne saurait rendre trop riant l'intérieur de nos demeures, et certes on ne peut y parvenir en faisant les façades des cours nues comme celles de la plupart des maisons de la Chaussée-d'Antin, façades qui, pour cela, sont d'une froideur insoutenable. Enfin une des conditions importantes d'une cour, c'est qu'on y arrive par une porte d'un accès facile et que les escaliers qui s'y trouvent soient faciles à trouver. ANT. D.

COUR (jurisprudence), du latin *curia*, siège des conseils publics (voy. CURIE). Les mots *cour de justice*, *Gerichtshof*, etc., sont synonymes, dans beaucoup de langues, du mot *tribunal*; en France, les cours sont des tribunaux supérieurs, les inférieurs étant simplement appelés *tribunaux* (voy.). Comme il a été traité de la *cour de cassation* et de la *cour des comptes* dans des articles particuliers (voy. CASSATION et COMPTES), nous n'avons à nous occuper ici que des cours royales. Les *cours prévôtales* n'étaient pas des tribunaux réguliers, mais des commissions (voy. ce mot) chargées de rendre la justice suivant un mode exceptionnel. Les mots *cour d'appel* ne forment plus en France une dénomination spéciale, mais il existe encore au dehors des tribunaux de ce nom (*Appellationsgerichtshof*), ainsi qu'il a été dit à l'article APPEL. On se sert encore du nom de *cour souveraine* pour désigner les

tribunaux qui jugent sans appel. Dans l'ancienne France, il y avait, outre les *cours d'amour* dont il sera parlé plus bas, et les *cours des aides* dont il a déjà été traité en détail (voy. AIDES), la *cour d'église*, juridiction ecclésiastique exercée autrefois par le clergé, en matière temporelle, sur les ecclésiastiques et sur les laïcs; et temporairement, la *cour des poisons*, siégeant à l'arsenal de Paris et connaissant des affaires d'empoisonnement, de sortilèges, de profanation, etc.; puis, la *cour des maréchaux* ou *connétablie*, instituée surtout pour juger les personnes impliquées dans des duels, etc. Il y avait dès les temps anciens des *cours plénières* (voy. l'article, à son ordre alphabétique). En Angleterre il y a encore les *cours des comtés* (voy. SHÉRIF); en Autriche, et dans d'autres pays, la *cour aulique* (voy. AULIQUE), etc. S.

COUR ROYALE, juridiction supérieure ayant pour attribution principale de connaître souverainement des appels de jugements rendus par les tribunaux de première instance et de commerce. La cour royale exerce en outre, en matière criminelle, certains actes de juridiction qui trouveront leur explication à l'article INSTRUCTION CRIMINELLE.

La loi du 20 avril 1810 a posé les fondements de l'organisation des cours royales. Le premier article de cette loi confère aux présidents et membres d'une cour royale le titre de *conseillers de S. M.* Vingt-quatre conseillers, y compris les présidents, forment le minimum des membres appelés à siéger dans une cour royale (la cour royale de Corse ne se compose, par exception, que de 20 membres); le maximum n'est pas fixé, mais par le fait il se trouve être de 56 membres, chiffre actuel des conseillers et présidents à la cour royale de Paris.

Les décrets impériaux des 16 mars 1808 et 22 mars 1813 ont créé l'institution des conseillers auditeurs, dont le nombre pouvait être porté jusqu'au quart du nombre des présidents et conseillers composant la cour (voy. AUDITEUR).

Il faut encore comprendre parmi les membres d'une cour royale les présidents et conseillers *honoraires*, dont le nombre n'est pas fixé.

Les conseillers et présidents sont inamovibles. Il n'en était pas de même des conseillers-auditeurs, dont l'institution a été abolie depuis 1830. Cependant l'existence des conseillers-auditeurs en exercice fut respectée; la loi s'est contentée de déclarer qu'on ne procéderait plus à leur remplacement, pour arriver de cette manière à l'extinction graduelle de cette sorte de magistrats.

Le ministère public est exercé, près des cours royales, par les procureurs généraux, avocats généraux et substitués (voy. MINISTÈRE PUBLIC). Un greffier en chef, ayant sous ses ordres des commis-greffiers, est attaché à chaque cour royale (voy. GREFFIER). Enfin un nombre fixe d'avoués et d'huissiers sont exclusivement chargés de postuler et d'instrumenter près la cour à laquelle ces officiers appartiennent (voy. AVOUÉS et HUISSIERS).

On compte en France 27 cours royales: elles ont leur siège à Agen, Aix, Ajaccio, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse.

Chaque cour royale se divise en trois chambres au moins: l'une chargée de connaître des affaires civiles; l'autre des affaires correctionnelles; la troisième des mises en accusation. Les deux dernières chambres peuvent statuer au nombre de cinq juges; sept est le nombre requis en matière civile.

Dans les cours composées de 30 conseillers il y a deux chambres pour les affaires civiles; il y en a trois dans les cours composées de 40 conseillers et au-delà. Dans certains cas pressants, et pour le bien du service, une chambre temporaire peut être créée; mais cette chambre temporaire doit se composer uniquement de membres empruntés aux autres chambres.

Les cours royales exercent un droit de surveillance sur les tribunaux civils de leur ressort; elles reçoivent en outre le serment des présidents et autres juges des tribunaux de première instance et des tribunaux de commerce, comme aussi

des membres du ministère public près les premiers de ces tribunaux. Les cours royales vacquent à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} novembre. Cependant les chambres criminelles siègent sans interruption: le motif en est sensible.

Chaque cour royale observe un règlement particulier qui émane d'elle et est présenté à la sanction du roi, le conseil d'état entendu. Ce règlement a trait au nombre, à l'ordre des audiences et à la distribution des affaires.

Le premier président préside nécessairement les chambres assemblées en audience solennelle. Il préside habituellement la première chambre civile. Il lui est loisible de présider aussi les autres; il est même tenu de le faire au moins une fois l'an.

Quant à la procédure devant les cours royales, voy. APPEL. V.

COUR, COURTISAN. Les étymologistes se partagent sur l'origine du premier de ces mots, dérivé par les uns du latin *curia*, et par d'autres de *curtis*, expression du moyen-âge qui servait à désigner le terrain circulairement occupé par la suite du roi, tant en gens de justice qu'en hommes d'armes, à l'endroit où il s'arrêtait; lequel concours de personnes se nommait *parlement* quand il exerçait des fonctions judiciaires ou gouvernementales quelconques sous la présidence royale. La première origine semble d'abord la plus naturelle par l'analogie qui existe entre la destination de la curie (palais sénatorial à Rome) et celle de la cour, siège du pouvoir monarchique chez les modernes; mais il faut observer que la relation de l'autre mot, *courtisan*, avec le primitif *curtis*, est saillante. Ce mot *curtis* paraît n'être lui-même qu'une corruption du latin *cors*, *cortis* (voy. le premier article COUR), employé par quelques anciens dans le sens que nous donnons actuellement au composé basse-cour.

Il y a cour là seulement où il y a monarchie, et quand nous disons *monarchie*, nous voulons parler de celle qui existe à son compte et en vertu de son propre principe, non par délégation, et au nom de la souveraineté populaire. Une royauté représentative, par exemple, a bien une

résidence, mais point de cour; car il ne se fait exactement dans son palais que ce qui se fait ailleurs, sauf le degré d'importance des affaires, et l'on y trouve seulement la plus haute mesure des préoccupations caractéristiques d'une époque et d'un peuple. En France il n'y a plus, à vrai dire, de cour; car il n'y a plus dans les palais une population à part, avec ses intérêts, ses mœurs, ses costumes, ses titres (*voy.* CHAMBELLAN, CHAMBRE, etc.), vivant de sa vie à elle, qui n'est pas celle de la ville; car on sait la grande distinction qu'avant la grande fusion de 1789 on faisait entre *la cour* et *la ville*. Il n'y a pas de cour non plus en Prusse et dans d'autres pays du Nord, où les princes, bons pères de famille, vivent dans leur intérieur et, ennemis du faste, recherchent peu l'entourage auquel les palais des rois doivent tant d'éclat, mais qui les environnent aussi de tant de dangers; et pour donner une idée juste de ce qu'il faut entendre par une cour, nous sommes presque obligés de sortir de notre siècle.

C'est merveille de voir l'accord unanime des penseurs contre la masse des *courtisans*, cette collection d'existences parasites quand elles ne sont pas malfaisantes. Les monarchistes les plus zélés, arrêtés par leur respect pour le roi absolu, l'homme principe, demandent compte du mal qui se fait et du bien qu'on ne fait pas, en termes d'indignation et de mépris, à ces pauvres gens de cour, qui le plus souvent n'étaient que les conséquences vivantes de leur maître, sur le visage duquel ils composaient le leur. Et ces censeurs enveloppent dans une réprobation générale ceux qui respirent dans cette atmosphère particulière. Écoutons Montesquieu: « L'ambition dans l'oisiveté, la
« bassesse dans l'orgueil, le désir de s'en-
« richir sans travail, l'aversion pour la
« vérité, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses engagements,
« le mépris des devoirs du citoyen, la
« crainte de la vertu du prince, l'espérance de ses faiblesses, le ridicule jeté
« sur la vertu, forment, je crois, le caractère des courtisans. » Et de peur que l'esprit philosophique qui animait l'auteur de *l'Esprit des lois* ne fasse sus-

pecter son autorité, nous en appellerons ici même à l'opinion du clergé, dont l'impartialité ne saurait, au moins en ce sens, être contestée, attendu la communauté d'intérêts qui a toujours lié entre elles les puissances tant sacrées que profanes. « Que de bassesses pour par-
« venir! s'écrie Massillon; il faut paraître
« non pas tel qu'on est, mais tel qu'on
« nous souhaite. Bassesse d'adulation :
« on encense et on adore l'idole qu'on
« méprise; bassesse de lâcheté : il faut
« savoir supporter des dégoûts, dévorer
« des rebuts et les recevoir comme des
« grâces; bassesse de dissimulation : point
« de sentiments à soi et ne penser que
« d'après les autres; bassesse de déré-
« glement : devenir les complices et peut-
« être les ministres de ceux de qui nous
« dépendons; ce n'est point là une pein-
« ture imaginaire, ce sont les mœurs des
« cours et l'histoire de la plupart de
« ceux qui y vivent. »

Le plus grand pamphlétaire de notre époque, Paul-Louis (*voy.* COURIER), a flagellé de sa verve sanglante l'un des vices qui semblent faire de la cour leur domicile d'élection : sa diatribe admirable adressée aux habitants de la commune de Véretz, à l'occasion de la souscription pour l'achat du château de Chambord, met en saillie tout ce qu'il y avait autrefois de honteux dans les rapports d'homme à femme en ce séjour de corruption, où le lien de mariage n'était qu'affaire de forme, et où l'amour lui-même devenait un élément de fortune. Mais Paul-Louis n'a point abordé les généralités : il s'est borné à signaler les scandales de mœurs, et, négligeant les questions plus graves d'honneur, de patriotisme et de probité, semble avoir fait plutôt le procès des femmes de grands seigneurs que des grands seigneurs eux-mêmes.

En reportant notre attention sur le passé, nous trouverons que la cour semble être le lieu de complaisance du vice dominant de l'époque; quel qu'il soit, il y trône : ainsi successivement la luxure sous Louis XIV et le cynisme brutal sous son successeur. Outre ces vices, outre l'égoïsme, l'avarice, etc., il en est d'autres qui semblent faits pour éclore et pros-

pérer sur ce terrain, puisque l'histoire les représente toujours comme y florissant; nous voulons parler de la bassesse, de la duplicité, et spécialement de l'ingratitude. L'ingratitude des cours! Faut-il rappeler ce monarque de l'Asie qui pousse la plaisanterie avec un de ses vieux serviteurs jusqu'à tuer le fils unique du malheureux qui, courtisan modèle, continue à *faire sa cour*? faut-il rappeler Alexandre qui d'abord s'honore par sa gratitude envers Aristote dont les enseignements étaient pour une si bonne part dans sa grandeur, et qui finit plus tard par payer d'oubli ses services? Platon se reprochait chaque jour comme un grave manquement à sa propre dignité d'être allé dans sa vieillesse essuyer les caprices du jeune tyran Denys, qui pourtant affichait une grande estime pour les lettres et même quelques prétentions littéraires. Aristippe, qui résidait à cette même cour de Denys, était obligé, malgré son importance de philosophe, de se jeter aux genoux du tyran chaque fois qu'il avait quelque légère faveur à en implorer: aussi disait-il que ce prince avait les oreilles aux talons. Il résulte de là que les hommes de quelque valeur sont le plus souvent déplacés à la cour, et qu'ils sont sans excuse d'y fixer leur séjour, crussent-ils même comme Aristippe que le sage doit se trouver là où règne le mal moral, comme le médecin là où règne le mal physique; car, lorsque le mal est de sa nature incurable, il y a folie à s'exposer inutilement à la contagion.

Disons cependant, pour être justes, que de cette facilité à s'enrichir oisivement, de cette habitude de recevoir, résultent une inclination à la générosité, un penchant à donner; de ce besoin impérieux de faveur, qui met dans l'obligation d'être remarqué, naissent souvent des actions d'éclat; et il n'est pas rare de voir l'émulation et la concurrence perpétuelle, qui règnent dans le voisinage du dispensateur suprême, enfanter des choses qui tiennent de l'héroïsme. De là les contrastes étonnants de certains actes, empreints de noblesse et de grandeur, avec les mobiles entachés de futilité ou d'ambition qui les produisent, avec les habitudes hon-

teuses auxquelles ils font une rare exception. C'est ainsi que les *mignons* de Henri III, pendant la paix, vivaient en femmes et en femmes perdues, et, en temps de guerre, se comportaient comme des hommes de cœur et de patriotisme.

Enfin, comme la convenance était à peu près la seule vertu qui y fût respectée, elle y prenait de tels développements qu'il en résultait une précieuse élégance de mœurs et un charme infini dans les rapports.

Quant aux nuances spéciales de mœurs qui jadis distinguaient en France les courtisans ou la population des cours, les Mémoires sont suffisamment prodigues de détails, et nous ne croyons pas devoir initier le lecteur aux mystères de l'Oeil-de-Bœuf, aux frivolités du petit-lever, etc. Il suffit de savoir qu'avant l'ère philosophique la cour donnait le ton à tout le pays, que le riche bourgeois pensait, mangeait, se costumait autant qu'il lui était permis selon la cour; en quoi il est juste d'observer qu'il ne parvenait jamais qu'à l'imitation informe du matériel, et que le secret de la grâce et du savoir-vivre demeurait le privilège exclusif de quelques familles qui se le transmettent encore. Aussitôt que la tendance protestante du XVIII^e siècle eut pris consistance, ce fut autre chose: à l'esprit d'imitation succéda l'esprit de contrariété, et l'*opposition* se fit sur tous les points; à défaut de presse elle se manifestait au théâtre, où la ville en remontrait à la cour, ce qui est allé en augmentant, comme chacun sait, jusqu'à ce qu'enfin il y ait eu absorption de la cour au profit de la ville. P. L-r.

COURAGE. C'est une force de résistance, active ou passive, physique ou morale, que l'homme oppose à tout ce qui, dans la vie, vient traverser ses desseins, contrarier ses désirs, ou nuire à sa propre conservation.

A l'énergie morale du caractère est due cette résolution calme, ferme, imperturbable dans toutes les circonstances, qui aperçoit du même coup d'œil le danger tel qu'il est, et les ressources qu'il laisse après lui, si on sait lui survivre. C'est ce courage qui inspire la force de braver l'injustice des préjugés, les per-

sécutions de l'envie, de mépriser les intrigues de la calomnie, de survivre à la perte de la fortune, à ces coups du sort qui nous séparent de tout, de commander à toutes les passions, lors même que, dans certains cas, il y aurait quelque apparence d'héroïsme à leur céder. Rarement on trouve ailleurs que dans les principes religieux, cette noble résignation : le stoïcisme la suppose, l'admire, la prescrit, mais ne la donne pas.

Les dangers physiques demandent une autre sorte de courage. Celui-ci se rattache plus particulièrement à une certaine organisation physique, et n'est souvent qu'en rapport direct avec un large développement du système musculaire. Très souvent il se rencontrera avec cette faiblesse qui laisse aux passions tout leur empire. Tels furent tant de héros qui bravèrent la mort sur le champ de bataille, et n'eurent jamais le courage de secouer le joug des penchants les plus dégradants : ils trouvaient en eux la force de mépriser le danger, et pas assez de courage pour se laisser dominer par la crainte du blâme, du mépris que leur vouait l'opinion publique. *Voy.* VALEUR, HÉROÏSME.

Le courage martial diffère encore du courage moral en ce qu'il n'est pas toujours aussi désintéressé. L'amour de la gloire, l'ambition, le point d'honneur sont ses mobiles les plus ordinaires. Il suffit de certaines circonstances pour porter la bravoure jusqu'à la témérité : on se rappellera ce que pouvait sur nos anciens chevaliers la présence des femmes, et avec quel acharnement, dans leurs tournois, ils se disputaient le prix promis à la valeur et décerné par la dame de leurs pensées.

Le courage moral n'est ni provoqué, ni encouragé par aucun espoir de dédommagement ; ce n'est point toujours sous les regards de l'estime publique qu'il soutient l'assaut de l'ennemi contre lequel il se mesure. L'homme qui lutte contre l'adversité n'a d'autre témoin de son courage que sa propre conscience ; souvent même il lui est défendu d'en appeler d'autres, et d'ailleurs il y en aurait qui ne le comprendraient pas et l'accuseraient de faiblesse. Ce silence auquel

il est réduit aggrave son malheur, augmente les avantages de son ennemi, et exige de lui jusqu'à l'héroïsme.

Le courage martial n'est nécessaire que dans certains cas, le courage moral l'est dans toutes les circonstances de la vie ; il est des situations qui commandent l'un et l'autre. L. D. C.

COURANT. L'atmosphère entraînée avec la terre dans son mouvement de rotation sur elle-même peut se mouvoir avec plus ou moins de vitesse par rapport à la masse qu'elle enveloppe : de là l'origine de quelques courants qui n'existent pour le spectateur placé sur la surface de la terre qu'autant que la masse dans laquelle il se trouve a une vitesse différente de la sienne, soit dans le même sens, soit dans un sens opposé, soit dans une direction différente. Mais la cause principale des courants atmosphériques est due à l'action de la chaleur solaire. (*Voir* Haüy, § 464.)

Le soleil étant toujours au zénith de quelque point de la zone torride, l'air dilaté sous l'équateur par la chaleur de cet astre donne naissance à un courant ascendant qui le transporte dans la partie supérieure de l'atmosphère. Comme conséquences de ce premier courant, on en concevra facilement trois autres : le premier horizontal et élevé de l'équateur vers les pôles, le second descendant qui remplace aux pôles l'air transporté par le troisième allant horizontalement des pôles à l'équateur pour remplir le vide occasionné par le premier. Ces quatre courants se portant en sens contraire deux à deux, et combinés avec le mouvement de rotation de la terre, donnent naissance aux vents réguliers (*voy.* VENTS, MOUSSONS, etc.). Un grand nombre de causes peuvent encore produire des courants particuliers, les uns irréguliers les autres périodiques. C'est ainsi que l'on remarque des courants d'air dans les tuyaux de cheminée, dans les puits de mines, dans toutes les excavations souterraines qui ont deux ouvertures placées à des hauteurs différentes. La vaporisation de l'eau par la chaleur du soleil forme aussi des courants dus à des effets analogues à ceux de la dilatation de l'air à l'équateur : les vapeurs aqueuses, seu-

les ou combinées avec l'air, étant toujours plus légères que l'air sec, s'élèvent et donnent naissance à un courant indispensable pour remplacer l'air qu'elles amènent avec elles.

Quant aux *courants électriques*, on peut les diviser en deux classes : la première renferme les courants hypothétiques que Nollet appela courants par affluence et effluence et que l'on avait imaginés pour expliquer les effets de l'attraction et de la répulsion électrique qui se font sentir à des distances sensibles et même assez considérables ; la deuxième classe comprend les courants électriques réels et positifs tels que ceux qui ont lieu dans le vide (*voy. CONDUCTEUR*) et ceux qui s'échappent des pointes et des arêtes des corps électrisés (*voy. ATTRACTION, ÉLECTRICITÉ*). R. DE P.

COURANTS MARINS. On désigne ainsi une masse d'eau qui se meut avec une vitesse plus ou moins grande suivant une direction déterminée. Ces courants sont produits par l'action de certains vents, par celle des marées, par celle du soleil qui, en échauffant certaines régions de l'Océan, y attire les eaux des régions froides, ou par celle de la rotation de la terre. Cependant il en est quelques-uns dont la cause est encore incertaine.

Les navigateurs attestent l'existence au sein de l'Océan, principalement entre les tropiques, jusqu'au 30^e degré de latitude Nord et Sud, d'un mouvement continu qui porte les eaux d'orient en occident, dans une direction contraire à celle de la rotation du globe. Quoique ce mouvement soit analogue à celui des vents alizés, ils assurent qu'on distingue très bien l'action du courant atmosphérique de celle du mouvement océanique.

Un second mouvement porte les eaux des mers du Nord vers l'équateur.

Il résulte de ces deux sortes de grands courants et du mouvement général de l'Océan des courants partiels ou contre-courants, produits par les différents obstacles que les eaux rencontrent dans leur marche, tels qu'une grande terre comme la Nouvelle-Hollande, ou les nombreux archipels de l'Océanie, et qui forcent une partie des eaux à prendre une direction contraire à celle qu'elles avaient d'abord.

D'autres sont produits par la pression des eaux dans les détroits ou par une sorte de remous qu'elles éprouvent le long des côtes de certains golfes. Dans le détroit de Constantinople, dans celui des Dardanelles et dans l'Archipel grec, les courants se dirigent vers le bassin de la Méditerranée ; dans le détroit de Gibraltar, le courant vient de l'Océan-Atlantique, suit les côtes septentrionales de l'Afrique, remonte vers l'est sur les côtes de Syrie, et paraît s'arrêter à l'île de Candie, d'où il se dirige vers la Sicile et de là vers la péninsule hispanique. Dans le golfe de Gascogne il existe un courant qui se dirige vers le nord-est ; mais parmi les plus remarquables de ces sortes de courants on doit citer celui qui entraîne dans le golfe de Guinée les vaisseaux qui s'approchent trop près des côtes de l'Afrique, et qui ne leur permet d'en sortir qu'avec difficulté.

Les grands courants marins ont une marche continue : nous citerons d'abord comme exemple celui qui règne dans l'Océan indien. Il suit les côtes de la Nouvelle-Hollande, de l'île de Sumatra, de l'Indo-Chine ou de la presqu'île orientale de l'Inde, toujours dans la direction du Nord, jusqu'au fond du golfe du Bengale. Il est le résultat naturel de la pression des eaux qui, venant du pôle austral, entrent dans la large ouverture de l'Océan indien.

L'Océan-Atlantique est le théâtre de plusieurs grands courants. Le plus important, qui suit dans les deux hémisphères la même direction que les vents alizés, est connu des marins du Nord sous le nom de *Gulf-Stream*. M. de Humboldt le compare à un fleuve immense. Il s'étend du 16^e au 30^e degré de latitude de chaque côté de l'équateur. Il commence à se faire sentir au sud-ouest des îles Açores. Du 25^e au 15^e degré de latitude il est d'abord très faible. Après s'être dirigé vers la baie de Honduras, il traverse le golfe du Mexique et se jette avec impétuosité dans le canal de Bahama, où il acquiert une vitesse de deux mètres par seconde, malgré un vent du nord très violent qui règne toujours dans ces parages. A sa sortie de ce canal, le *Gulf-Stream* prend le nom de courant,

de la Floride. Il se dirige alors vers le nord-est avec une rapidité de cinq milles par heure. Entre Cayo-Biscaino et le banc de Bahama, sa largeur est de 15 lieues, de 17 sous le 28^e degré de latitude, et de 40 à 50 sous le parallèle de Charlestown. Depuis le 41^e jusqu'au 67^e degré sa largeur est de 80 lieues marines. De là il se dirige vers les Açores, d'où il suit sa route sur les Canaries et le détroit de Gibraltar, où il va former le courant appelé *oriental*. Après avoir doublé le Cap-Blanc il se recourbe, se dirige vers le sud-ouest, et se termine à la partie dont nous avons parlé, de manière à former un grand cercle de 3,800 lieues de circonférence.

La température du *Gulf-Stream* sous les 40^e et 41^e degrés de latitude est de 18 degrés, lorsqu'en dehors de ce courant la mer n'en a que 14. Sous le parallèle de Charlestown il en a 20, et les eaux qui sont au dehors du courant sont à environ 6 degrés plus bas.

Nous devons à M. Duperrey, capitaine de vaisseau, des observations fort intéressantes, qu'il a faites relativement à l'influence et aux effets d'un grand courant non moins remarquable que celui du *Gulf-Stream*. Il a été observé par un grand nombre de navigateurs; mais M. Duperrey est le seul qui ait tiré de son action sur les terres qu'il frappe et sur la température des régions qu'il parcourt des conséquences d'un grand intérêt pour la géographie physique.

Ce courant part du pôle austral, et, se dirigeant vers le nord-est, il va frapper perpendiculairement la côte du Chili, de manière que M. Duperrey lui attribue le creusement des profonds golfes qui bordent cette côte, tels que celui de Peñas, celui dans lequel se trouve l'archipel de Chiloé et quelques autres plus au nord, jusqu'à celui de Valparaiso. Vers le golfe de Peñas il se divise en deux parties, dont l'une longe la côte occidentale de l'Amérique jusqu'au 10^e parallèle au sud de l'équateur, où elle tourne à l'ouest en suivant la ligne équinoxiale jusque vers les parages de la grande île de la Nouvelle-Guinée, tandis que l'autre, qui se dirige au sud jusqu'aux îles Malouines, a profondément découpé les

côtes occidentales de la Patagonie, formé les îles qui la bordent, et séparé du continent l'archipel de la terre de Feu; en tournant autour de cette terre, il paraît avoir creusé au nord un assez grand golfe sur les côtes occidentales du continent.

Ce courant ne se serait pas borné, dans l'opinion de M. Duperrey, à morceler les côtes de l'Amérique soumises à son action directe; il influe d'une manière remarquable sur le climat et la température des mêmes parties du continent.

Lorsque le soleil est dans l'hémisphère septentrional, c'est-à-dire depuis le 22 mars jusqu'au 22 septembre, le courant s'élève vers le nord; quand l'astre est dans l'hémisphère austral, pendant les six autres mois, le courant descend vers le sud. En s'élevant vers le nord, il abaisse la température des côtes du Pérou, parce que ses vents ont conservé en partie la température du pôle austral; en descendant vers le sud, il élève celle des côtes du Chili et de la Patagonie, parce que ses eaux ont acquis en partie la température de la zone torride.

Cette modification de la température produite par l'influence du courant austral explique plusieurs faits dont on ne pouvait pas se rendre compte autrement. Ainsi, sur les côtes du Pérou dont la température est abaissée par l'action du courant, il n'existe point d'esclaves: on n'en a pas besoin pour cultiver la terre, et les colonies d'Européens s'y sont conservées dans toute leur pureté primitive, les hommes avec leur taille et leur vigueur, les femmes avec la blancheur de leur teint; tandis que sur la côte opposée, au Brésil, sous les mêmes parallèles, l'excès de la chaleur oblige à avoir des esclaves africains pour cultiver le sol, et a fait sensiblement dégénérer l'espèce européenne.

L'élévation de la température produite par le courant au Chili explique pourquoi la végétation offre les mêmes caractères qu'à la Terre de Feu, et pourquoi les colibris se trouvent depuis le Chili jusqu'au cap Horn.

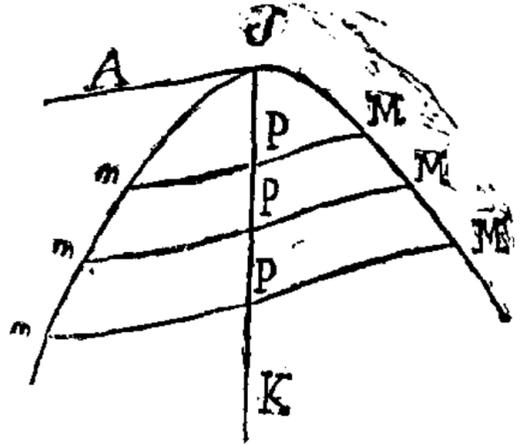
Ces considérations prouvent tout le parti que l'on pourrait tirer, à l'aide d'obser-

vations bien faites, de l'action des courants, pour expliquer certains faits relatifs aux climats et même à la configuration des continents, des grandes îles et des archipels. J. H. T.

COURBATURE, affection passagère et peu grave qui succède aux grandes fatigues et qui se présente aussi comme le préliminaire de la plupart des maladies aiguës. Elle consiste en un sentiment de fatigue et de douleur dans tout le corps, qui empêche presque tout mouvement, en un dégoût des aliments avec soif, nausées et quelquefois vomissements. A ces symptômes se joignent de la pesanteur de tête et un mouvement de fièvre plus ou moins aigu, sans qu'aucun organe paraisse affecté d'une manière bien spéciale. Lorsque la courbature est simple, elle se dissipe d'elle-même après avoir duré d'un à quatre jours, espace de temps pendant lequel les autres phénomènes des maladies aiguës ont coutume de se manifester quand la santé ne doit pas revenir. Le plus souvent aussi l'équilibre des fonctions se rétablit par le repos, l'abstinence et quelques boissons fraîches et relâchantes; et une évacuation critique, telle qu'une hémorragie, une sueur abondante ou une diarrhée, signale ordinairement cette amélioration. Quelquefois on est obligé de recourir à des bains, ou bien à une saignée dans les cas où il se manifeste quelque congestion sanguine. En tout cas, il est bon de se conformer aux indications naturelles, au lieu d'avoir recours, ainsi que le font quelques personnes, à des excitants dont le résultat est trop souvent d'aggraver un mal qui, abandonné à lui-même, se serait promptement terminé sans laisser de traces. F. R.

COURBE. Sans tenir compte des courbes tracées au hasard et dont la science ne s'occupe pas, on considère ordinairement une courbe comme une suite de pas égaux tracés sur un plan par un point mobile, de telle sorte qu'il se meuve en suivant toujours une même loi dans les angles infiniment petits de ses détours, et que la suite de ses pas soit une suite de points $M M$ déterminés d'une manière uniforme à l'égard de deux droites $A S$, $S K$ différemment posées sur le plan. La droite $S K$ s'appelle la

ligne des abscisses, parce qu'on appelle *abscisses* les parties $S P$ de cette ligne à partir du point S , que l'on nomme *origine des abscisses*, et par lequel passe la droite $A S$, à laquelle doivent être parallèles toutes les droites $M P$.



Descartes imagina le premier que la nature de chaque courbe pouvait être exprimée au moyen d'un rapport entre les abscisses et les ordonnées, et il pensa que, pour trouver ce rapport, la difficulté consistait seulement à écrire algébriquement une des propriétés caractéristiques de la courbe. Il ne s'agissait plus alors que de considérer d'une manière abstraite l'expression de ce rapport que l'on nomma *équation de la courbe* et d'y chercher toutes les propriétés géométriques qui pouvaient y être contenues : par là se trouva réduite à des combinaisons plus ou moins faciles la science presque divinatoire des anciens (*voir le Traité de géométrie* de Descartes).

Descartes pourrait donc à juste titre être appelé l'inventeur de l'application de l'algèbre à la géométrie : cependant, sans résoudre les questions les plus difficiles de l'analyse algébrique, Viète avait, avant lui, montré la route qu'on devait suivre pour y parvenir. L'application de son *analyse spéculaire* à la géométrie, dont il résolut ainsi plusieurs problèmes et qui sert de fondement à l'analyse des fonctions, ne pourrait-elle pas permettre de laisser douteuse la question de priorité ?

Lorsque la relation entre les ordonnées et les abscisses de certaines courbes peut s'exprimer algébriquement, les différents degrés des équations servent à établir les différents genres ou ordres de ces lignes. On appelle lignes du premier

genre celles qui sont produites par une équation du premier degré, lignes du deuxième genre celles qui sont produites par une équation du second degré. Les lignes droites qui ne sont pas comptées comme courbes sont du premier genre, les quatre sections coniques (*voy. CÔNE*) sont du deuxième, etc., etc.

Parmi les courbes, quelques-unes sont appelées *algébriques* ou *géométriques*, d'après Descartes, lorsque le rapport qu'il y a entre leurs x et leurs y (c'est ainsi qu'on désigne (x) les abscisses et (y) les ordonnées) peut être exprimé par une équation algébrique. D'autres sont appelées *transcendantes* ou *mécaniques* d'après Descartes, lorsque le rapport qu'il y a entre les x et les y ne peut être exprimé par une équation algébrique : telles seront les courbes exprimées par les équations $y = \log. x$; $\sin. y = \sin. x$; car dans la première on ne pourrait pas exprimer généralement le logarithme d' x par une fonction algébrique qui contienne cette quantité; dans la seconde on ne pourrait exprimer algébriquement le rapport exact entre l'arc donné et son sinus.

Si le point qui a formé la courbe ne s'est pas mu dans un même plan, on appelle cette courbe *courbe à double courbure*.

Entre les courbes algébriques et les courbes transcendantes on peut placer, 1° les courbes *exponentielles*, qui participent de la nature des algébriques et des transcendantes; des premières, parce qu'il n'entre dans leur équation que des quantités finies; des dernières, parce qu'elles ne peuvent pas être représentées par une équation algébrique, leurs exposants étant variables; 2° les courbes *interscendantes*, dans l'équation desquelles les exposants sont des radicaux.

Si une courbe plane MSm est telle que, les ordonnées étant prolongées au-delà de la ligne SK des abscisses jusqu'à la courbe en m , on ait toujours Pm , PM , cette ligne SK s'appelle un *diamètre* et le point S l'*origine du diamètre*; si les ordonnées sont perpendiculaires à ce diamètre, on l'appelle alors *axe de la courbe*.

Quand un diamètre ou un axe est rencontré par une tangente, la partie de

ce diamètre comprise entre le point de rencontre et l'ordonnée à ce diamètre même du point de contact s'appelle la *sous-tangente*; et si par le même point de contact on élève à la *tangente* une perpendiculaire, la partie comprise entre la rencontre de l'ordonnée et celle de la perpendiculaire ou *normale* s'appelle *sous-normale*. R. DE P.

COUR D'AMOUR. Les cours d'amour étaient des réunions de personnes de l'un ou de l'autre sexe, désignées soit par l'assentiment général, soit par le choix particulier des plaideurs, pour *connaitre* de toutes les questions amoureuses, et pour terminer les querelles qui venaient à s'élever entre amants sur le fait de leurs mutuels engagements. Ces tribunaux rendirent des sentences jusqu'au règne de Charles VI, époque où se dégradèrent les mœurs et les habitudes de la véritable société féodale. Leur origine se perd dans l'obscurité du XI^e siècle; mais leur existence est déjà parfaitement constatée dans les monuments littéraires du siècle suivant. Maître André, chapelain du roi et que l'on suppose avoir vécu vers l'année 1170, a, dans un ouvrage curieux intitulé *De Arte amatoriâ*, rapporté un assez grand nombre de leurs arrêts; d'un autre côté, la forme de plusieurs chansons et les expressions employées par un grand nombre de poètes ne peuvent laisser la plus légère incertitude sur l'existence et l'autorité d'une cour amoureuse à la même époque.

Les jugements rendus par les magistrats de ce tribunal avaient un caractère sérieux; car dans cette partie du moyen-âge que l'on doit resserrer entre le XII^e siècle et le XV^e, l'amour était une passion très grave. *Donner sa foi à une dame*, c'était contracter auprès d'elle un engagement aussi puissant qu'en la donnant à un seigneur suzerain. Dans les deux cas, les serments devenaient la sanction de la promesse, et l'opinion n'admettait alors aucune dispense capable de relever d'un serment, quel qu'il fût. Rome seule avait le droit d'apprécier les circonstances fort rares qui en rendaient l'exécution impossible. Un serment (en latin *sacramentum*) était une véritable adjuration hautement

adressée à une âme bienheureuse, un saint, un ange, ou même à une des trois personnes de la Trinité, de punir le contractant s'il ne tenait pas sa promesse. Mais comme, dans les questions politiques, le bras séculier hâtaient souvent la vengeance divine contre les parjures, on sentit également la nécessité de garantir l'exécution des serments d'un autre ordre. Il y eut donc un tribunal chargé de connaître des querelles amoureuses, un tribunal auquel l'opinion publique dénonça toutes les affaires qui se rapportaient à de tendres engagements, un tribunal dont les arrêts étaient ponctuellement exécutés et qui, sans appel, pouvait déshonorer ou rendre l'honneur, couvrir un accusé de gloire ou d'ignominie, le faire admettre ou rejeter des honnêtes compagnies, en un mot, décider du bonheur et de la considération de toute noble dame et de tout gentilhomme.

On sait qu'au XIII^e siècle les usages de la chevalerie passaient pour être empruntés à ceux de la noble et fabuleuse cour d'Artus. C'est jusque-là qu'on faisait remonter le baptême chevaleresque, la *quintaine* (voy. ce mot), les tournois, les réunions féodales de Pâques et de la Pentecôte, etc., etc. On attribua également aux héros de la *Table ronde* la rédaction du Code d'amour qui régissait les amants et servait de guide aux juges compétents. Voici les plus importants articles de ce Code.

Le mariage ne peut avoir de force contre un précédent amour. — L'indiscret ne peut être un amant fidèle. — On ne peut aimer deux personnes en même temps. — Il faut que l'amour diminue s'il n'augmente. — Les plaisirs ravis par force ne sont plus des plaisirs, mais autant de délits. — La mort de l'objet aimé exige deux années de veuvage et de chasteté. — On ne doit pas aimer celles qui ne peuvent se marier. — La probité est la condition indispensable de l'amour. — Quand l'amour diminue, il meurt bien vite et ne survit que rarement. — L'amour ne peut rien refuser à l'amour. — Il est permis d'être aimé par deux, et cela n'engage pas la personne aimée.

On n'aura pas de peine, après avoir lu ces articles, à regarder comme beaucoup

moins ancienne que le roi Artus la rédaction du *Code amoureux*. En effet, bien qu'on ne puisse en contester l'autorité dès le XII^e siècle, il serait impossible de reconnaître dans nos anciennes *Chansons de geste*, nous ne disons pas la mention de pareilles dispositions, mais même la moindre trace des mœurs qui en feraient supposer l'existence. Les héroïnes de ces vieux poèmes sont encore soumises au sort des femmes chez tous les peuples barbares; elles ne sont à l'épreuve ni de l'abandon, ni des injures, ni même des coups. On ne leur promet rien, car on ne croit rien leur devoir, et souvent on les accuse des crimes les plus abominables parce que, traitées en esclaves, on leur suppose l'âme des esclaves; mais avec le XII^e siècle les mœurs changent soudainement de caractère. Les sentiments les plus épurés d'amour divin et terrestre se réveillent dans tous les cœurs et prennent un caractère d'exaltation incroyable; on court en Orient pour défendre la cause de Dieu, on traverse les villes et les royaumes pour se montrer en aide aux veuves, aux orphelins, aux dames belles, innocentes et persécutées. Puis indépendamment des obligations féodales, la baronnie française se soumet à des obligations morales auxquelles se trouve irrévocablement lié ce que nous appelons aujourd'hui le *point d'honneur*. Pour qu'un *vallet* ou fils de famille fût alors un *homme comme il faut*, il devait : 1^o *aimer une dame*, 2^o *demandeur sa foi*, et, s'il l'obtenait, lui *engager la sienne par serment*; 3^o *défendre son honneur envers et contre tous* etc. etc. Et comme aujourd'hui le point d'honneur, réduit à des questions de bravoure, a pour seuls juges compétents les hommes de guerre, ce même point d'honneur, fondé sur d'autres conditions, dut alors avoir pour juges naturels une réunion de dames illustres ou de chevaliers courtois.

Maître André nous a conservé deux arrêts dans lesquels nous voyons, en dépit de la nature des jugements, la preuve de la gravité du tribunal. Le premier fut rendu en 1174, par Marie, comtesse de Champagne, fille de la reine Éléonore de Guyenne. Il s'agissait de décider si le pur et véritable amour pouvait avoir lieu

(*habere locum*) entre personnes mariées. Sans doute le Code d'amour disait bien que le mariage n'était pas une raison suffisante d'oublier un amour antérieur; sans doute deux amants que le mariage venait ensuite à récompenser n'avaient pas le droit de trahir leurs serments précédents, par la raison unique que l'hymen et l'amour étaient incompatibles : cela n'était pas, cela ne devait pas être; mais une femme libre de serments amoureux pouvait-elle contracter un amour inviolable à l'égard de celui qui, devant Dieu, l'avait « de son anneau épousée, de ses biens dotée, et de son corps honorée? » Était-elle encore libre d'ajouter à tant d'engagements celui de ses sentiments les plus intimes et de ses affections les plus secrètes? La sage comtesse rendit l'arrêt suivant :

« Après mûre et longue réflexion, et « de l'avis du plus grand nombre de nos « dames, nous avons décidé que la résolution suivante aurait désormais force « de chose jugée :

« L'amour ne peut avoir d'extension « sur les personnes mariées, car les « amants sont unis par un lien volontaire « et toutes les faveurs qu'ils s'accordent « doivent être un effet de leur plein et « libre consentement; pour les époux, ils « ne pourraient, sans péché, se refuser « quelque chose. Rendu le 3^e des calendes « des de may, indiction VII^e, l'an 1174.»

Et plus tard, Éléonore, comtesse de Guienne et alors reine d'Angleterre, ayant à décider si le mariage subséquent pouvait empêcher une dame de tenir les tendres promesses faites à un autre chevalier, déclare « que ne voulant pas « contredire l'arrêt de la comtesse de « Champagne, elle prononçait également « que l'amour ne pouvait avoir d'extension sur les personnes mariées, et que « la dame devait sans scrupule accorder « l'amour promis. »

Nos idées, comme on le voit, ont bien changé depuis ce temps; mais le nom des personnes qui rendirent ces deux jugements, l'âge avancé de la reine d'Angleterre quand elle prononça le second, ne nous permettent pas de regarder ces sentences comme de purs et frivoles jeux d'esprit. Il était donc admis dans les mœurs générales qu'une épouse pouvait engager

ailleurs sa foi sans manquer à ce qu'elle devait à la sainteté du mariage. L'amour était donc un sentiment qui n'excluait pas la plus parfaite pureté de mœurs, et ce qui le prouve encore mieux, c'est la réprobation universelle qui couvrait les amants peu soucieux de l'honneur de leurs dames. Nous en avons un exemple frappant dans ce qui arriva au bon Quènes de Béthune, ce chevalier si vaillant et si bien *emparlé*, au rapport de Ville-Hardouin. Ayant eu des motifs de plainte contre sa dame, il avait amèrement exprimé son ressentiment dans une chanson qui nous est parvenue. Cela lui porta malheur : on lui demanda compte de sa conduite et l'on exigea de lui des explications satisfaisantes; c'est alors qu'il fit une autre chanson qu'on nous permettra de citer ici :

L'autrier *, un jour après la Saint-Denise,
Fui à Bethune où j'ai esté souvent :
Là me souvint de gens de mâle guise
Qui m'ont mis sus mençoage à escient,
Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais ils n'ont pas ma chanson bien aprise,
Je n'en chantai que d'une solement,
Et tant forfist que vengeance en fut prise.

Or, n'est pas drois que l'on me desconfise ;
Et vous dirai bien par raison comment :
Car sé l'on fait d'un fort larron justise,
Doit-il desplaire aus loiaus de néant ?
Nenil, par Dieu, qui raison y eurent ;
Mais la raison est si arrières mise
Que ce que doit blasmer loe la gent,
Et loe ce que nul preudons ne prise **.

Nous ignorons si ces excellentes raisons rendirent à Quènes les bonnes grâces des nobles compagnies, mais il est à peu près certain que, dans toutes les provinces et même dans toutes les cours seigneuriales, les principales dames de la contrée étaient pour ainsi dire constituées en *cour d'amour* et prononçaient souverainement dans toutes les matières d'élégance, de politesse et de savoir courtoisement vivre. Peu à peu la compétence des femmes a été contestée, puis enfin complètement déclinée. Les hérauts d'armes d'abord, puis enfin les guerriers seuls héritèrent des droits et prérogatives de la *cour d'amour*, et les derniers successeurs de la

(*) L'autrier ou l'autre hier. L'autre jour.

(**) Romancero français.

comtesse de Champagne et de la reine Éléonore de Guienne, ont été, qui le croirait? les maréchaux de France. P. P.

COUREUR. Dans l'acception vulgaire du mot, rien n'est plus commun que le talent de coureur, qui est aujourd'hui relégué dans les collèges et dans les gymnases destinés à l'enfance et à l'adolescence. Il faut remonter jusqu'aux jeux olympiques (*voy.*) de la Grèce pour trouver un peuple qui ait publiquement décerné des couronnes aux plus habiles coureurs. On sait qu'Alexandre-le-Grand refusa de prendre part à cet exercice, à moins que des rois ne voulussent courir avec lui. Dans les cirques de Rome on faisait aussi courir des jeunes gens; Domitien institua une course de jeunes filles.

Le mérite de coureur a d'ailleurs été rarement employé dans un but d'utilité publique. A part quelques exemples pris dans l'antiquité (où l'on trouve des coureurs appelés par les Grecs *hémérodromes* ou *courriers de jour*, sorte d'estafettes à pied qui faisaient jusqu'à 36 lieues dans une seule journée), tous les peuples anciens et modernes ont toujours fait usage pour leurs relations de courriers à cheval.

Vers le milieu du xvii^e siècle, l'Italie, patrie de Mazarin et de la reine Marie de Médicis, nous transmit l'usage de ces domestiques richement galonnés et gagés par un grand seigneur pour le précéder quand il sortait, et pour exécuter ses ordres avec promptitude. Ces domestiques, qu'on appelait des *coureurs*, portaient une veste, un bonnet particulier, une chaussure légère et un bâton ferré par le bout. La mode des coureurs a été engloutie avec tant d'autres dans le torrent révolutionnaire.

Les coureurs appartenant à de grandes maisons faisaient quelquefois des joutes qui donnaient lieu à des paris extravagants. Le vulgaire prétendait que les coureurs étaient *dérutés*; ce qui est absurde. A cette époque où l'on avait la manie d'imiter la Grèce, on institua dans les fêtes publiques des courses à pied qui ne se soutinrent pas long-temps. Aujourd'hui ce n'est plus que de loin en loin que nous entendons parler de coureurs à pied, et encore le public restait-il indifférent devant leurs annonces,

qui prouvent que ce talent n'est plus à présent qu'un métier comme tant d'autres.

En terme de guerre, on appelle *coureurs* des soldats à pied ou à cheval qui sont détachés en grand ou en petit nombre, soit pour escarmoucher, soit pour aller à la découverte. D. A. D.

COURIER (PAUL-LOUIS) naquit à Paris le 4 janvier 1772, et cinq ans après, son père, Jean-Paul Courier, et sa mère, Louise-Élisabeth La Borde, le légitimèrent par leur mariage. Retiré dans son fief de Méré, en Touraine, Jean-Paul Courier se fit l'instituteur de son fils unique. L'élève travaillait beaucoup, mais sans être assujéti à aucune règle, à aucune discipline, de telle sorte qu'il contracta dès lors les goûts et les habitudes de l'indépendance la plus absolue. Cette première éducation se serait bornée à des notions d'histoire, de mathématiques, et à l'étude du latin, si le jeune Courier n'eût trouvé dans la bibliothèque paternelle un texte d'Hérodote et la traduction de Larcher. A l'aide de ces livres, seul et sans maître, et presque à la dérobée, il commença l'étude de cette langue qui devait avoir tant d'influence sur l'avenir de toute sa vie. Lorsqu'il eut atteint sa 15^e année, son père, qui le destinait au génie militaire, l'envoya à Paris pour qu'il s'y perfectionnât dans les mathématiques. Il y fit des progrès notables, en même temps qu'il suivait avec ardeur les leçons de Vauvilliers, professeur de littérature grecque au collège de France. En 1791, son maître de mathématiques, Labbé, ayant été nommé professeur à l'école d'artillerie de Châlons, Courier l'y suivit. L'année suivante, il fut admis à cette école en qualité d'élève sous-lieutenant, et chargé, ainsi que tous ses camarades, de la défense de la ville. Après la retraite des Prussiens, Courier se dédommagea de ses veilles et de ses examens avec les poètes et les philosophes grecs, et plus d'une fois en les lisant il oublia la discipline de l'école et l'heure de la retraite. Nommé lieutenant, en 1793, et envoyé à Thionville, il s'y occupa de son métier, de ses études helléniques et aussi des affaires publiques dans les clubs; et c'est là peut-être qu'il prit ce ton de mépris pour toute autorité et ce langage

démagogique qu'il sut du moins tempérer de toutes les grâces de l'atticisme. Au printemps de l'année suivante, il passa de la garnison de Thionville à l'armée de la Moselle, où, pour la première fois, il vit le feu de ses batteries. Vers la fin de juin 1795, il était, avec le grade de capitaine d'artillerie, au quartier-général de l'armée campée devant Mayence, lorsque, à la nouvelle de la mort de son père, oubliant tout et ne pensant qu'à sa mère, il partit pour la consoler sans attendre un congé; mais arrivé à Paris, il eut besoin de recourir à des amis puissants pour faire oublier cette espèce de désertion, et il fallut tout leur crédit pour qu'on lui pardonnât une si grave infraction à la discipline. Envoyé d'abord à Alby pour une réception de boulets, puis à Toulouse, il se livra à tous les plaisirs de ce Paris de la Gascogne, où des fêtes brillantes avaient succédé aux horreurs de la révolution. Courier, qui jusque-là avait négligé la danse, devint, suivant l'expression du temps, un beau danseur; et tels furent ses succès de jeune homme qu'il fallut, un matin du mois de décembre, quitter la ville sans bruit. Il alla se réfugier près de sa mère; puis il vint à Paris, d'où il fut envoyé en Bretagne à l'armée dite d'Angleterre. C'est alors que, dans un séjour prolongé à Rennes, il ébaucha, d'après Isocrate, son *éloge d'Helène*, étude déjà fort remarquable de style et de traduction. Enfin de nouveaux ordres le dirigèrent vers Milan et Rome, où sa destinée l'appelaux plus nobles jouissances de l'esprit et à de savantes conquêtes. Il arriva dans la ville éternelle vers la fin de 1798. Après s'être distingué au siège de Civita-Vecchia, il revint prendre ses quartiers dans la bibliothèque du Vatican. Le 29 septembre 1799, lorsqu'il ne restait plus un seul Français dans Rome, Courier était encore dans la bibliothèque, au milieu des livres et des manuscrits. A la nuit close, il en sortit; mais à la lueur d'une lampe allumée devant une madone, il fut reconnu. Un insurgé lui tira un coup de fusil sans l'atteindre, et il put parvenir à rentrer au château Saint-Ange, où les Français s'étaient retirés. Ramené avec eux à Marseille, il se rendit à Paris pour se faire soigner d'un crachement de sang. Dans

cette maladie il reçut les soins de M. Bosquillon, médecin et helléniste distingué et c'est par lui qu'il fit la connaissance du docte Clavier et de sa famille. Au printemps de 1801, Courier, ayant éprouvé une rechute, obtint un nouveau congé qui lui permit de se rendre en Touraine auprès de sa mère, dont il reçut les derniers soupirs. Après avoir accompli ce pieux devoir, il rejoignit son régiment à Strasbourg, où il mena une vie toute académique plutôt qu'une vie de garnison, et passa moins de temps dans les casernes qu'avec les membres de la société bi-pontine. C'est alors qu'il rédigea un excellent article sur Athénée, où se trouvent d'ingénieuses explications sur des passages qui n'ont été entendus ni de son savant éditeur, Schweighæuser, ni de Casaubon lui-même, et qu'on est surpris de voir discutés et éclaircis par un jeune artilleur*. C'est alors aussi qu'il préluda, par une singulière maladresse, à la fameuse tache du manuscrit de Longus, en répandant sur un magnifique exemplaire d'Athénée un encrier qu'il prit pour une poudre. En 1803, par le crédit des généraux Duroc et Marmont, qui avaient apprécié son mérite et sa bravoure, Courier fut nommé chef d'escadron au 1^{er} régiment d'artillerie. L'année suivante, il était avec son régiment à Plaisance, lorsque les officiers furent appelés à donner leur vote sur la question de l'empire. Courier donna son adhésion, non comme un courtisan, mais en philosophe qui se raillait de cette convoitise d'une couronne, et qui ne pouvait pas concevoir qu'un homme comme Bonaparte, soldat, chef d'armée, le premier capitaine du monde, voulût qu'on l'appelât majesté et aimât mieux un titre qu'un nom. Nonobstant son peu d'enthousiasme pour la personne de l'empereur, Courier fut décoré de la croix d'honneur comme un des officiers les plus distingués de son arme, et la reçut des mains du maréchal Jourdan. Après la paix qui suivit la bataille d'Austerlitz, le corps d'armée du général Reynier ayant eu l'ordre de marcher sur Naples pour punir les Napolitains d'avoir violé la neutralité, Courier fut du petit nombre des officiers

(*) Voir le *Magasin encyclopédique* de Millin, cahier de fructidor an X (1802), 8^e année, t. II.

qui demandèrent à faire cette nouvelle campagne; et comme ce fut de son plein gré qu'il la fit, il s'y distingua de toute manière, dans les combats qu'on eut à livrer aux insurgés comme dans les missions périlleuses dont il fut chargé. Après la sanglante affaire de Campo-Tenese, arrivé à Reggio en vue de la Sicile, Courier se berçait de l'espoir de visiter les prairies d'Enna et les marbres d'Agri-gente, lorsqu'il fut envoyé à Tarente pour en expédier toute l'artillerie au général Reynier. D'abord une tempête le jeta sur la côte; des difficultés sans nombre entravèrent ensuite sa mission. Après l'avoir enfin remplie, il s'embarqua de nuit avec deux ou trois canoniers sur une polaque qui portait un dernier chargement de douze pièces de canon; mais au jour ils furent attaqués par un brick anglais, et n'eurent que le temps de se jeter dans la chaloupe et de fuir. Ayant pris terre sur le rivage de l'ancienne Sybaris, ils tombèrent dans une embuscade de brigands qui les dépouillèrent et voulurent les fusiller. Le sang-froid, le calme intrépide de Courier, la jeunesse peut-être des prisonniers, émurent le chef des Calabrais. Il les jeta dans un cachot sous prétexte de les réserver pour une solennelle exécution, et dans la nuit il les fit évader. A travers mille dangers Courier arriva enfin auprès du général Reynier. Une nouvelle mission lui avait été donnée pour Tarente, lorsque le débarquement des Anglais dans le golfe de Sainte-Euphémie l'empêcha de la remplir et le força de rejoindre son général. Détaché de divers côtés pour faire rentrer les insurgés dans l'ordre, il en battit une bande dans les environs de Cosenza, et peu de temps après il faillit encore tomber entre les mains des brigands. « J'ai perdu huit chevaux, écrivait-il alors, mes habits, mon linge, mes pistolets, mon argent. Je ne regrette que mon Homère, et pour le ravoir je donnerais la seule chemise qui me reste. » C'était en effet la société, le plus cher entretien de notre officier d'artillerie, studieux au bivouac et au milieu des brigands comme dans une bibliothèque de Rome, aussi heureux d'une découverte archéologique que d'une victoire. Cependant, voyant qu'il n'y avait pas d'a-

vancement à espérer dans cette guerre, Courier sollicita d'être employé à la grande armée. Il reçut l'ordre de rejoindre le dépôt de son régiment à Vérone; mais retenu à Naples par les délices d'une riche bibliothèque et par ses travaux sur deux traités de Xénophon, il ne se pressa pas d'obéir. Lorsqu'enfin il arriva à Vérone, il y trouva une lettre du ministre de la guerre qui, pour le punir de s'être fait attendre six mois, le mettait aux arrêts forcés et ordonnait la retenue d'une partie de ses appointements. Quelque temps après, il fit une nouvelle demande d'un congé pour aller en France surveiller ses affaires négligées depuis cinq ans qu'il était aux armées, et ne l'obtint pas. Dégoûté dès lors du service et de ses exigences, dégoûté même de la gloire, comme il le dit en quelque endroit, par de certaines gens qu'on en voit couverts de la tête aux pieds et qui n'en ont pas meilleur air, Courier donna sa démission d'officier. Le 15 mars 1809 elle fut acceptée, et un mois après il était à Paris. Après s'être occupé de ses affaires domestiques et des préparatifs d'impression de ses deux traités de Xénophon, voici qu'au bruit des victoires de l'empereur le désir de faire encore une campagne, l'espoir de gagner un grade, un titre peut-être, réveillèrent l'humeur guerroyante de notre officier démissionnaire. Il obtint l'ordre de se rendre en Allemagne. Arrivé à Vienne au quartier-général, il rejoignit le 4^e corps d'armée dans l'île de Lobau, et fut employé aux batteries qui protégèrent le passage du Danube. Mais telle fut l'impression d'horreur dont le saisit cette épouvantable destruction de régiments entiers, sous la foudroyante artillerie qui tonnait des deux rives du fleuve, qu'il tomba malade sur le champ de bataille et fut ramené sans connaissance à Vienne. Après la victoire de Wagram, regardant la guerre comme terminée et ne se croyant pas engagé au service, il quitta l'armée, et, abjurant toute idée d'ambition, se rendit en Suisse sur les bords du lac de Lucerne pour y oublier sa dernière équipée, ainsi qu'il l'appelait, y jouir de sa liberté reconquise et travailler à loisir et en paix. Vers l'automne, il partit pour Florence, où il était conduit par le plus heu-

reux pressentiment. Son premier soin en y arrivant fut de se rendre à la bibliothèque Laurentiane, pour examiner avec soin un manuscrit que, deux ans auparavant, il n'avait pu que feuilleter. Quelle fut sa joie d'y trouver le roman de Longus, *Daphnis et Chloé*, dans son entier et sans lacune ! Il se mit à en copier tout ce qui, au premier livre de cette délicieuse pastorale, manque dans toutes les éditions et dans tous les manuscrits, environ dix pages, et des variantes inestimables; sa transcription était finie, lorsque, par mégarde ou autrement, il mit dans le précieux manuscrit, pour y servir de marque, une feuille de papier qui, toute souillée d'encre d'un côté, fit, justement à l'un des endroits inédits, une énorme tache et cinq ou six autres plus petites. Quarante mots au moins furent couverts d'encre et rendus complètement illisibles. Cet accident excita vivement la mauvaise humeur du bibliothécaire del Furia, jaloux et humilié de ce qu'une semblable découverte était faite parmi des trésors confiés à sa garde, qu'il avait inventoriés et décrits sans avoir vu ce qu'ils renfermaient de plus précieux. Se moquant des violentes récriminations des del Furia et consorts, notre helléniste faisait paisiblement réimprimer la vieille traduction du Longus d'Amyot, qu'il s'exerçait à corriger, augmentée de plus de sa traduction du passage si heureusement découvert. Après avoir ainsi passé six mois à Florence, Courier partit pour Rome, et de là pour Tivoli, afin de mettre la dernière main au texte même de Longus. Il revint ensuite à Rome pour le faire imprimer. L'ouvrage, tiré à 50 exemplaires, fut offert en don à des hellénistes de France, d'Italie et d'Allemagne. Ainsi fut réfutée l'accusation d'intérêt mercantile qu'avaient portée contre lui ses ennemis. Pour répondre à toutes leurs attaques, Courier publia son apologie sous la forme d'une lettre adressée à M. Renouard, laquelle est un chef-d'œuvre de bonne plaisanterie, de raison, et le plus heureux prélude de ses éloquents pamphlets. Vers la fin de mars 1811, Courier se rendit à Naples où, après avoir séjourné un mois et comme tourmenté d'une fièvre de locomotion, il revint près de Rome, à Albano, à Frascati; puis vers la fin

d'octobre, il rentra dans Rome qu'il quitta de nouveau au mois de février 1812 pour retourner à Naples, en compagnie de la célèbre comtesse d'Albany. C'est à cette époque qu'il eut avec la comtesse et le peintre Fabre cette conversation sur le mérite des artistes, comparé à celui des guerriers et des princes, espèce de dialogue à la manière de l'école socratique. Vers le milieu de cette année, Courier revint à Paris, et en repartit au moment où éclatait la conspiration de Malet. Arrivé à Blois sans passeport, lui, officier démissionnaire et assez mal noté, il fut arrêté et gardé à vue. Son aversion systématique pour tous les réglemens de police manqua de lui être fatale; mais grâce à ses amis de Paris, qui intervinrent auprès de Réal, préfet de police, il en fut quitte pour quatre jours de prison. De retour dans la capitale, son premier soin fut d'envoyer à Réal un exemplaire de sa belle édition de Longus, sans doute pour lui prouver qu'il ne conspirait que contre les manuscrits et qu'il n'était pas capable d'autre noirceur. Ses études et le charme de quelques sociétés, où ses goûts helléniques étaient partagés, lui firent passer agréablement tout l'hiver et le printemps de 1813; puis il alla s'établir dans la vallée de Montmorency, où il mit la dernière main à une nouvelle traduction de *Daphnis et Chloé*, bien supérieure à celle d'Amyot, quoique publiée sous son nom, plus exacte, plus gracieuse, plus chaste, son œuvre de prédilection, sa conquête à lui, et dont six éditions au moins ont attesté le mérite. Les désastres de 1814 affligèrent vivement Courier : pour se soustraire au spectacle humiliant des armées étrangères, il se disposait à quitter Paris, lorsque des idées de mariage le retinrent auprès de la famille Clavier. Bien qu' amoureux comme à vingt ans, il trembla pour sa liberté qui lui était si chère, et ce n'est qu'après une longue lutte qu'il surmonta son indécision et épousa M^{lle} Clavier (12 mai 1814), jeune personne de 18 ans, plus belle encore aux yeux de Courier comme fille du traducteur de Pausanias.

Pendant la première Restauration, Courier se tint à l'écart, exempt de toute

exaltation politique. Il n'avait point aimé le régime impérial, et la Charte le séduisit : « il y donna en plein, » dit-il quelque part. Le retour de l'île d'Elbe ne réveilla en lui aucun souvenir militaire; il resta tranquille, et à la seconde Restauration les ultra-royalistes lui en surent d'abord quelque gré; mais la Charte dont il soutenait les principes, mais leurs prétentions qu'il frondait, lui attirèrent bientôt toutes sortes de persécutions. Pour s'y soustraire et les oublier, il revint à Paris, se remit à son grec, et traduisit l'Ane de Lucius de Patras. Mais dans un voyage qu'il fit à Luynes, il vit le maire et le curé se livrer à de tels excès d'autorité qu'il ne put contenir son indignation, et dès lors sa carrière politique fut décidée. Il signala son entrée dans l'opposition, en novembre 1816, par la *pétition* qu'il écrivit à son retour à Paris, petit écrit de dix pages, inspiré par une colère éloquente et généreuse. Un vif chagrin vint à cette époque l'accabler, la mort du docte M. Clavier, son beau-père et son ami. Bientôt après, il se décida à faire les démarches nécessaires pour se faire nommer à l'Institut, à la place de son beau-père. Il se croyait sûr de son élection, et ne fut point nommé. L'Académie paya cher cette injustice. Un pamphlet âpre et virulent frappa plusieurs de ses membres d'un ridicule indélébile. Il écrivit ce pamphlet dans le dépit de cet échec imprévu, et plus encore sous l'influence de la mauvaise humeur que lui causaient les persécutions intolérables du maire de son village, qui lui intentait procès sur procès. Ses plaintes contre les autorités du département parvinrent enfin jusqu'à M. Decazes. Ce ministre, fatigué des exigences du parti *ultra*, voulait ramener l'administration à des idées d'ordre et de modération; il lui fit cette fois raison de ses persécuteurs. De retour à la Chavonnière, Courier, tout en soignant ses bois et ses vignes, écrivit pour le *Censeur*, et composa plusieurs brochures dont l'impression nécessita de fréquents voyages à Paris. Au commencement de 1821, le projet de donner Chambord au duc de Bordeaux lui fit concevoir et publier le *simple discours*. Cet opuscule, dont le succès fut populaire, est peut-être, en

fait de brochures et de pamphlets, ce qui a été écrit avec le plus de finesse, de malice et d'esprit, et un procès politique vint lui donner encore plus de vogue et de célébrité. En attendant son procès, Courier travaillait sans relâche à son *Longus*. Entre la mise en accusation et l'époque du jugement, il revint à la Chavonnière, et prépara sa défense en même temps qu'il élaborait sa traduction du 3^e livre d'Herodote et sa préface, excellent morceau de littérature et de critique. Courier fut condamné à deux mois de prison et 200 fr. d'amende. Avant de se rendre en prison, il alla en Touraine, mettre ordre à ses affaires, et revint à Paris publier son procès, son *Jean de Broé*, comme il l'appelait. Cette brochure eut un succès étonnant et tel que le parti libéral pensa à Courier pour la députation. Mais il ne se prêta pas à cette combinaison politique; et, toute réflexion faite, croyant d'ailleurs qu'il surveillerait mieux à Paris l'impression de son *Longus*, qui était sous presse, il se constitua prisonnier à Sainte-Pelagie le 11 octobre 1821. Sa captivité néanmoins lui parut bien longue. Rendu à la liberté, il se trouva si heureux qu'il promit bien de ne plus se brouiller avec les procureurs du roi. C'est alors qu'il revit *Théagène et Chariclée* pour la collection des romans grecs de Merlin et qu'il rassembla des matériaux pour une édition des *Cent nouvelles Nouvelles*; mais bientôt son naturel frondeur, sa malicieuse causticité le portèrent à rédiger la *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser*. Nouveau procès! cette fois du moins il fut acquitté. Ce succès donna à sa polémique une nouvelle activité. Allant composer à la campagne, revenant se faire imprimer clandestinement à Paris, il publia presque sans interruption la première et la deuxième *Réponse aux anonymes*, le *Livret de Paul-Louis*, la *Gazette de village*, la *Pièce diplomatique*, etc., etc. Peu s'en fallut qu'au mois de novembre 1823 Courier ne cédât à la proposition que lui fit La Fayette de l'emmener avec lui en Amérique, où l'appelait la reconnaissance d'un grand peuple; mais il était en verve d'études littéraires et philologiques, et il aimait mieux continuer ses travaux sur

Hérodote et publier son *Pamphlet des pamphlets*. Dans ce dernier ouvrage, qui fut comme le chant du cygne, il règne, vers la fin, un étrange et touchant sentiment d'une catastrophe prochaine, effet naturel sans doute d'une disposition d'esprit préoccupé de chagrins domestiques, d'inimitiés de voisinage et de passions politiques. Il est certain que toutes ces causes réunies avaient ôté à Courier presque toute sa bonhomie, son enjouement, et qu'il était devenu d'une humeur assez difficile. Au commencement de 1825, ayant laissé à Paris sa femme et ses deux enfans, il retourna à la Chavonnière; et c'est là que le 11 avril, venant de quitter ses livres et ses études, il périt assassiné dans la forêt de Larçay, par un de ses gardes qui l'étendit mort d'un coup de fusil. Les causes de ce meurtre n'ont jamais été bien connues, et n'est-il pas à désirer qu'elles restent un mystère? Ainsi mourut, à 53 ans, Courier, qui se serait placé au premier rang des publicistes s'il n'eût atténué sa force par trop de finesse, de malice et d'irritabilité; que l'érudition compte parmi les hellénistes les plus sages et les plus consciencieux, mais qui sembla travailler bien plus pour lui-même et à son usage que dans l'intérêt général de la science et de l'érudition. A force de raison et d'éloquence, bien que sous les formes les plus simples et les plus populaires, il a sans doute élevé le pamphlet à toute la hauteur d'une tribune politique, et néanmoins ce ne sera peut-être pas comme antagoniste vigoureux du jésuitisme et de l'arbitraire, comme artisan et précurseur de la révolution de 1830, que son nom continuera de figurer dans nos annales: sa plus belle gloire, et il l'a présentée*, lui viendra de l'ingénieuse et docte restauration du roman mutilé de Longus, de sa sollicitude laborieuse pour la conservation de notre belle langue, et de la perfection de son style, qui s'anime et se colore des grâces naïves d'Amyot, de la raison de Pascal et de la spirituelle ironie de Voltaire**.

F. D.

(*) Lettre à M. Renouard.

(**) *OEuvres complètes de P.-L. Courier*, précédées d'une notice de M. A. Carrel, 4 vol. in-8°; Paris, 1829-1830, avec des cartons, et 1834. Les éditions partielles sont encore les meilleures; *Collection complète des pamphlets pol.*, et

COURLANDE. L'ancien duché de Courlande a donné son nom à l'un des gouvernements russes sur la mer Baltique, situé entre les 55° 40' et 57° 40' de lat. N., entre les 38° 55' et 45° de long. or. de l'île de Fer, et par conséquent le plus occidental de tout l'empire, bien entendu en ne confondant pas avec lui la Pologne, qui doit former un royaume distinct. Outre le duché proprement dit, le gouvernement, organisé en 1795, se compose de la Semmegalle (*Semigalla*) au sud-est, de l'ancien évêché de Pilten au nord, et du district samogitien de Polangen au sud-ouest. Ces deux dernières portions de territoire n'ont jamais fait partie du duché: l'une appartenait, de temps immémorial, à la Lithuanie, et par conséquent à la Pologne; l'autre, évêché indépendant jusqu'en 1583, n'eut jamais rien à démêler avec l'Ordre teutonique, qui dominait dans le duché, mais devint à cette époque une possession immédiate de la couronne de Pologne. Ajoutons que *Semme-gall* signifie en letton Finisterre, et *Kour-Semme* (en allemand *Kurland*), terre de *Kour* ou des Koures (voir notre description du gouvernement (p. 577) et celle de l'île d'OËsel (p. 576) dans l'ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*; Paris, 1835, chez Renouard).

Le gouvernement de Courlande, borné au N. par le golfe de Riga et par la Livonie, à l'E. par les gouvernements de Vitebsk et de Minsk, au S. par celui de Vilna et par la Prusse, à l'O. par la mer Baltique, forme un triangle irrégulier dont la base est sur cette mer. Il a près de 500 m. c. g. d'étendue, généralement plate, mais cependant entrecoupée d'ondulations de terrain, formant vers le nord de belles collines, et se terminant par la fameuse pointe de Domesnæs, mal famée dans la navigation. Le sol est couvert de forêts, de marécages, de lacs grands et petits dont celui d'Ousmaïten le plus étendu de tous, a près de 9 lieues françaises de circonférence. Le pays est

opusc. litt., in-8°, Bruxelles (imprimé à Paris), 1827; *Mémoires, correspondance, etc.*, 2 vol. in-8°, Paris, 1828; *Les deux Livres de Xénophon du commandement de la cavalerie et de l'équitation*, texte, trad., notes in-8°; 1812; *la Luciae ou l'An de Lucius de Patras*, texte, trad., notes, in-12, 1812, etc.

abondamment arrosé par des rivières dont les principales sont l'Aa courlandaise, qui a son embouchure dans le golfe de Riga, en partie en se confondant avec la Duna, et la Vindau, dont la source est en Samogitie et qui débouché, près du port du même nom, dans la mer Baltique. La navigation de cette rivière, importante par elle-même, le devient plus encore par le canal de Goldingen qui tourne les principales entraves que présente son cours, et par celui de la Vindau au Niémen destiné à faire du port de Vindau le débouché de la Lithuanie, comme d'une grande partie de la province même. Le climat, humide et âpre, n'est pas malsain, et le terroir, presque partout formé de sable et par conséquent léger, est assez mélangé pour répondre aux soins du cultivateur et produire en abondance du seigle, de l'orge, de l'avoine, un peu de froment, du lin et du chanvre; les plantes filamenteuses, la graine de lin, le blé et le produit des immenses forêts fournissent à l'exportation; le sel manque et en général le gouvernement n'a d'autres productions minérales que le calcaire et la tourbe. Suivant un article du *Conversations-Lexikon* qu'on a traduit en français, la Courlande aurait 581,300, ou même 600,000 habitants, mais les derniers recensements n'en donnent même pas 400,000. Les Lettons (*voy.*) dominant dans la population; on en a compté, en 1828, 332,195 individus des deux sexes, presque tous cultivateurs et libres de leur personne quoique sans propriété territoriale. Ce sont ces Lettons qui ont pris la place des habitants primitifs d'origine finnoise, dont il ne reste plus aujourd'hui que de faibles débris, les Lives sur les terres de Dondangen et de Popen, et les Kreevinghs aux environs de Bauske; les derniers sont encore au nombre d'environ 1600 âmes, les autres forment 150 feux ou ménages; leur langue, très différente du letton, est à peu près la même chez les deux tribus et ressemble à celle des Lives de Livonie. Cette race originaire ne se confond pas avec la lettonne, bien que les Lives, dans leurs rapports avec cette dernière, en parlent aussi la langue; ils se marient entre eux et conservent soigneusement

leur idiome finnois. Après les Lettons, ce sont les Allemands qui forment le grand nombre; ils habitent les villes et possèdent les terres. Ce sont eux qui forment la noblesse composée, en 1828, de 1126 individus mâles. Cette noblesse descend des chevaliers teutoniques qui, au XIII^e siècle, ont fait la conquête du pays et qui l'ont converti au christianisme par la force du glaive; tous les autres Allemands descendent des marchands arrivés à leur suite. Les uns et les autres, comme la masse de la population, professent la religion évangélique suivant le rit de Luther; le culte est célébré pour eux en allemand et pour celle-ci en letton. Le district de Polangen est habité par des Lithuaniens et par quelques Polonais; les juifs comptent près de 10,000 individus mâles et sont répandus par tout le pays ainsi que les Russes; tous, Hébreux, Russes, Catholiques, ont leurs églises; il n'y a que les Bohémiens nomades qui se passent de culte. Presque tout le commerce intérieur est entre les mains des enfants d'Israël; le commerce extérieur se fait par les ports de Vindau et de Libau, où arrivent annuellement environ 150 navires, et par celui de Riga; l'industrie est presque nulle et l'instruction populaire peu avancée.

L'administration russe compte en Courlande huit districts portant le nom des villes de Mitau, Toukoum, Goldingen, Bauske, Hasenpoth, Vindau, Grobine et Friederichsstadt; mais, dans la province même qui a conservé son ancienne organisation, on admet seulement 5 hautes capitaineries (*Oberhauptmannschaften*), subdivisées en capitaineries et en paroisses. Le chef-lieu, *Mitau*, ville assez bien bâtie, de 12,662 habitants, est situé sur l'Aa courlandaise et se distingue par le bon ton et les hautes lumières qu'on y rencontre dans la société et dont on est redevable à d'excellents établissements littéraires et scientifiques. On sait que le château de Mitau, vaste édifice dont la dernière construction date de 1739 seulement, mais dont la première fondation remonte à l'an 1271, servit quelque temps de refuge à Louis XVIII et à sa famille exilée. Il a déjà été question des ports de *Libau* et de *Vindau*,

le premier exclusivement commercial, le second destiné aussi à servir de station à la flotte militaire de l'empire.

Nous venons de parler du château de Mitau. Il a été fondé par Conrad de Médem (nom d'une famille qui reparaitra dans l'article suivant), maître en Livonie de l'Ordre teutonique, dont le grand-maître avait sa résidence en Prusse. On sait que l'ordre, héritier des frères Porte-Glaive, réunissait sous son autorité les provinces de Livonie (*voy.*) et de Courlande; mais quand le grand-maître Albert eut sécularisé la Prusse et adopté la réforme de Luther, le maître en Livonie, d'accord avec ses chevaliers et avec l'archevêque de Riga, imita cet exemple pour se séparer de l'empire d'Allemagne. Il prêta hommage au roi de Pologne, qui acquit alors la Livonie et fit de la Courlande un duché dont le maître Gotthard Kettler reçut l'investiture, le 5 mars 1562. Celui-ci régna donc comme vassal de la Pologne, et sous la surveillance des États, toujours jaloux de leurs privilèges, non sur le gouvernement actuel tout entier, mais, comme nous l'avons dit, sur la Courlande proprement dite et sur la Semmegalle, portant en outre le titre, purement honorifique, de duc en Livonie. Sa maison resta en possession de ce sceptre jusqu'en 1736, période marquée par la servitude complète des Lettons, sur lesquels chaque seigneur territorial exerçait le droit de vie et de mort, et que le duc ne protégeait plus comme avait fait autrefois le gouvernement ordinal. A partir de l'an 1710, où Pierre-le-Grand maria, à Saint-Petersbourg, la princesse Anne Ivanovna (*voy.*), fille de son frère, au duc Frédéric-Guillaume, qu'une mort subite empêcha de revoir Mitau, le duché de Courlande fut livré à l'influence russe, favorisée par l'absence et les innovations de Ferdinand, oncle de Frédéric-Guillaume. La maison de Kettler devait s'éteindre dans la personne de ce Ferdinand, et la Pologne, de concert avec lui, projetait déjà une union plus intime du duché avec la couronne. Mais les États et les hauts-conseillers s'y opposèrent: en 1726, ils se réunirent en diète et déférèrent la succession à Maurice de Saxe, fils naturel du roi, et après

lui à sa descendance mâle. On espéra un instant marier ce prince, illustré depuis par tant de victoires, avec la duchesse douairière, mais ce projet échoua; Anne monta en 1730 au trône impérial, et, après la mort du duc Ferdinand, elle fit élire, en 1737, son favori Biren (*voy.*) pour le remplacer. Celui-ci ayant été exilé en Sibérie, pendant le court règne d'Ivan Antonovitch, les États élurent (1741) à sa place, d'abord Louis-Ernest, duc de Brunswic, beau-frère de la régente, mère de l'empereur, puis, sur son refus d'accepter, le prince Charles de Saxe et de Pologne, auquel ils prêtèrent hommage en 1759. Mais bientôt Pierre III rappela d'exil Biren et sa famille, et Catherine II lui rendit son duché, qui passa ensuite à son fils Pierre (1769), sur lequel on donnera quelques détails dans l'article suivant. Son abdication est du 28 mars 1795, et dès lors la Courlande appartient à la Russie, qui en a fait un gouvernement auquel ont été incorporées depuis les portions de territoire dont on a parlé plus haut. J. H. S.

COURLANDE (ANNE-CHARLOTTE-DOROTHÉE, duchesse DE), femme d'une haute distinction, naquit le 3 février 1761 à Mesothern, terre seigneuriale du duché de Courlande. Elle était la fille cadette du comte de l'Empire Jean-Frédéric de Medem, et appartenait par conséquent à cette famille ancienne du pays dont il a été parlé dans l'article précédent et qui en est encore aujourd'hui l'une des plus considérables. A peine âgée de 3 ans, Anne perdit sa mère, et son père se maria en troisièmes noces avec Élise Von der Recke, femme d'un esprit remarquable, qui mourut en 1784, et sur laquelle nous reviendrons à l'occasion de sa fille du même nom, issue de son premier lit (*voy.* RECKE). A l'âge de 19 ans, le 6 novembre 1779, Dorothee de Medem, dont la beauté était remarquable, fut élevée au rang de duchesse de Courlande par son mariage avec le duc Pierre, de la maison de Biren (*voy.*) et veuf de deux femmes.

Ce prince défendait avec une fermeté inflexible son droit de souveraineté contre les prétentions d'une noblesse jalouse de son pouvoir, et opposait aux doléances des États de Varsovie des plain-

tes non moins vives. La jeune duchesse eut plus d'une fois l'occasion de déployer son talent pour les négociations en réconciliant les parties par sa douce et sage médiation. Grâce à son humeur enjouée et à ses talents en musique, elle parvint à répandre quelque joie sur la vie soucieuse de son mari, affligé par des querelles de toute espèce. Le voyage qu'elle fit avec le duc en Italie, en 1784, contribua beaucoup au développement de son esprit; Dorothee le fit ensuite briller dans plusieurs cours allemandes. Le duc voulut s'arrêter en Allemagne, où la duchesse devait faire ses premières couches; mais il fallut céder aux remontrances et aux sollicitations des États et se rendre à Mitau, où elle donna le jour à un prince héréditaire (23 février 1787). Pierre étant resté seul en Allemagne, les États et le conseil supérieur de régence témoignèrent alors le désir que Dorothee, comme tutrice de son fils et assistée des membres du conseil, prît les rênes du gouvernement. Mais rien ne put la décider à une telle infidélité envers son époux, qu'elle engagea, au printemps de l'année 1788, à retourner au plus vite dans son duché. Cependant, au point où en était venue l'animosité des États de Courlande contre leur souverain, on ne pouvait espérer une franche réconciliation, et la mort du prince héréditaire, arrivée au mois de mars 1790, acheva de détruire le bonheur domestique de la duchesse. Accompagnée de sa sœur Élise de Recke, qui fut pour elle, depuis son enfance et jusqu'à sa mort, la plus fidèle amie, elle alla, pendant l'automne de 1790, à Varsovie, où la diète s'occupait des dissensions entre le duc et les États. Mais ce ne fut qu'à la suite d'un second et même d'un troisième séjour à Varsovie (1791 et 1792) qu'elle obtint une décision satisfaisante, au moins en apparence, pour le duc et pour le pays. Pour comble de malheur, cette décision se trouva bientôt annulée par la dissolution de la république de Pologne.

Pierre n'avait pas d'enfants mâles, et l'anéantissement successif de la Pologne laissa le duché sans appui de ce côté: la constitution de 1792 était d'autant plus contraire à la noblesse courlandaise qu'elle

pouvait avoir pour conséquence naturelle l'affranchissement des paysans dans le duché, et que déjà des symptômes révolutionnaires s'étaient annoncés. Pour obtenir contre ces mouvements la protection d'une puissance dont le duché d'ailleurs subissait depuis près d'un siècle l'ascendant souvent impérieux, les hauts conseillers firent des ouvertures à Catherine II et lui envoyèrent leur soumission le 18 mars 1795. Dix jours après, le duc de Courlande, déjà retiré à Saint-Petersbourg, signa son abdication, moyennant une rente annuelle de 36,000 écus qui lui fut assurée à lui et à ses enfants. Depuis ce temps, il vécut alternativement dans le fief de Nachod en Bohême, et dans le duché de Sagan en Silésie, qu'il avait acheté en 1786. Il mourut à Gollenau près de Nachod, le 12 janvier 1800. La duchesse, devenue tutrice de ses quatre filles, demeura depuis ou à Berlin, ou dans son domaine de Lœbichau, dans le pays d'Altenbourg, dont elle avait acquis la propriété en 1796. Dans l'intérêt de ses enfants, elle fit en 1806 le voyage de Saint-Petersbourg, et elle vécut ensuite à Mitau jusqu'à la paix de Tilsitt. Ses revenus annuels s'élevaient à la somme de 105,000 écus, Paul I^{er} lui ayant accordé, à titre d'indemnité, une pension de 75,000 écus, et la succession allodiale de son mari lui ayant en outre assuré 50,000 écus de rentes. En 1809 elle séjourna quelque temps à Paris, où elle concourut avec zèle à la formation des établissements de charité dépendants du temple des Billettes, récemment ouvert dans la capitale au culte évangélique de la confession d'Augsbourg. En 1817, sur l'invitation d'Alexandre, elle se rendit à Saint-Petersbourg, et ensuite à Mitau, où elle prit publiquement part à la célébration du jubilé de la réforme, fonda une école pour les pauvres, et dota de fonds considérables le pensionnat de jeunes demoiselles nobles. Pendant les dernières années de sa vie elle passa l'hiver à Paris et l'été à sa terre de Lœbichau. Karlsbad, qui lui doit des embellissements, offre aussi plusieurs traces de son séjour. Dorothee mourut à Lœbichau le 20 août 1821 et y fut enterrée. L'em-

pereur Alexandre honora sa mémoire en ordonnant de payer aux frais du gouvernement russe les pensions qu'elle avait affectées à ses revenus en Courlande.

Nous parlerons ailleurs de la sœur de Dorothée; quant à ses filles, toutes encore en vie, ce sont : CATHERINE, née en 1781 et qui succéda à son père, en 1800, dans le duché de Sagan; s'étant mariée (1819) en troisièmes nocés avec le comte Rodolphe Von der Schulenburg, elle embrassa la religion catholique (1827); PAULINE, née en 1792, épouse du prince régnant Frédéric de Hohenzollern-Hechingen; JEANNE, née en 1783, et qui fut mariée en 1801 avec François, prince Pignatelli de Belmonti, duc d'Acerenza: c'est elle qui est en possession de Lœbichau, où elle a établi sa résidence; DOROTHÉE, née en 1793, mariée, en 1809, au duc de Dino, Edmond de Talleyrand-Périgord, et depuis cette époque l'inséparable compagne du nestor de la diplomatie européenne.

Les deux frères de la duchesse de Courlande fondèrent les lignes de Alt-Auz et d'Elley: c'est à la dernière branche qu'appartiennent le comte Paul de Medem, chargé d'affaires de Russie à la cour de France (1835), et le comte Pierre de Medem qui, en 1825, fit le voyage d'Égypte et de Jérusalem. Le chantre d'Uranie, M. Tiedge, a écrit en allemand la vie de la duchesse de Courlande, sous ce titre: *Anna-Charlotte-Dorothea, letzte Herzogin von Kurland* (Anne-Charlotte Dorothée, dernière duchesse de Courlande), Leipzig, 1828, in-8°. S. et C. L.

COURLIS ou **COURLIEU**, genre d'oiseaux voisin des bécasses, dans l'ordre des échassiers, et que caractérisent un bec très long, grêle, arrondi, arqué; un cou allongé, des pieds grêles, des ailes médiocres. La couleur du plumage varie dans les différentes espèces, ainsi que la taille, qui s'étend de 8 à 26 pouces. Les courlis habitent de préférence les rivages fangeux et nichent au milieu des plantes des marais. Ils entreprennent, dans les deux continents, des voyages lointains, réunis en troupes nombreuses qui ne se séparent qu'à l'époque de la ponte. Leurs petits pourvoient eux-mêmes, peu de temps après leur naissance, à leur pour-

riture. Quoique d'un naturel défiant, cet oiseau est susceptible de s'appivoiser. Il paraît avoir été, de même que l'ibis, l'objet d'un culte chez quelques peuples de l'antiquité, reconnaissants des services qu'il leur rendait en débarrassant le sol d'une foule de reptiles nuisibles. C'est un gibier assez peu recherché. C. S.-T.

COURONNE (antiq., numism.)*. Les couronnes furent dans l'antiquité un objet de religion, d'honneur et de parure. Les premières couronnes furent consacrées aux divinités; les princes et les prêtres s'en firent des marques distinctives; on les vit en usage dans les cérémonies religieuses ou civiles, puis dans les festins; bientôt on en orna les temples, les autels, les portes des maisons, les vases sacrés, les victimes, les navires. Les sujets représentés sur les revers des médailles grecques sont souvent entourés d'une couronne de laurier ou d'olivier. On distribua des couronnes aux guerriers vainqueurs, aux poètes qui remportaient des prix dans les jeux solennels, ensuite aux athlètes (voy.). Les femmes en firent un ornement qui para la tête des courtisanes elles-mêmes.

Les couronnes des dieux furent ordinairement composées des plantes qui leur étaient consacrées; cependant, sur les monuments et particulièrement sur les médailles, la couronne la plus fréquemment en usage est celle de laurier, qui orne la tête de Jupiter, d'Apollon, d'Hercule, et des héros. Bacchus est couronné de pampres et de lierre; Cérès est couronnée d'épis. Les divinités marines et les fleuves

(*) Géliot, dans son *Indice armorial*, prétend que le mot de couronne, en latin *corona*, en grec *κορώνη*, vient de *corne*, parce que les couronnes anciennes étaient en pointes, et que les cornes étaient des marques de puissance, de dignité, de force, d'autorité et d'empire. Dans l'Écriture-Sainte les mots *cornu* et *cornua* sont souvent pris pour désigner la dignité royale: de là vient qu'en hébreu *corne* et *couronne* sont expliqués par le même mot. Suivant Pezzon, *couronne* vient du celtique *curum* et *coron*. Charles Paschal, conseiller d'état, a fait un savant ouvrage latin en dix livres *De coronis* (Paris, 1610, in-4°); Baudelot, dans son *Histoire de Ptolomée Aulète*, a fait beaucoup de remarques échappées à Paschal. Du Cange a composé une savante et curieuse dissertation sur les couronnes des rois de France. Un Allemand, nommé Schneizel, a écrit un traité sur les couronnes royales, tant anciennes que modernes. A. S.-R.

portent des couronnes de roseaux. Cybèle et les déesses des villes sont couronnées de tours. Les casques de Mars et de Minerve sont souvent entourés d'une couronne de laurier. Ce gracieux ornement est reproduit sur le casque de la belle armure de Henri II, qui se voit au cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque royale de Paris.

Les stéphanéphores ou porteurs de couronnes (des mots *στéφανος*, et *φέρω*, je porte) étaient chez les Grecs des prêtres d'un ordre distingué, consacrés au ministère des dieux et ensuite au culte même des empereurs.

Les Romains empruntèrent des Grecs l'usage des couronnes comme marque d'honneur : cette distinction enflamma bientôt le zèle des citoyens dans les premiers temps de la république et produisit des actes de vertu et de courage ; mais lorsque, par abus, cette récompense fut prodiguée, on ne se contenta plus d'une couronne de feuillages ou de fleurs, mais les généraux exigèrent des couronnes d'or, que leur avarice multiplia excessivement. Enfin, sous les empereurs, les couronnes d'or devinrent une partie des impôts que l'on exigea des peuples conquis.

Les couronnes militaires que l'on distribuait dans les premiers temps étaient significatives. La couronne vallaire (*corona castrensis*) était donnée à celui qui s'était jeté le premier dans le camp ennemi ; ses pointes représentaient des palissades. La couronne murale, ornée de créneaux, décorait celui qui avait monté le premier à l'assaut d'une ville. La couronne navale ou rostrale, composée de rostres ou de proues de navires, était le prix de celui qui avait remporté une victoire sur mer : on la voit sur la tête d'Agrippa. La couronne obsidionale était offerte à celui qui délivrait une ville assiégée : elle était formée du gazon pris dans les retranchements. La couronne civique était de chêne : on l'accordait à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen ; elle l'exemptait pour toujours des charges publiques ; Cicéron la reçut pour avoir sauvé la république des fureurs de Catilina. On la voit sur les médailles d'Auguste, avec la légende *ob cives servatos* ;

mais si Auguste empereur conserva la vie des citoyens, on sait combien il en avait fait périr lors de son triumvirat avec Antoine et Lépide.

La couronne *d'ovation* ou du petit triomphe était de myrte, la couronne triomphale de laurier. Le droit de la porter fut décerné à Jules-César par le sénat, et ses successeurs continuèrent d'en jouir. La couronne *radiée* ou composée de rayons ne se donnait aux princes qu'après leur mort et lorsqu'ils étaient mis au rang des dieux. Nous la voyons ainsi donnée à Auguste sur ses médailles, à Jules-César sur le beau camée de l'apothéose d'Auguste ; mais Néron la prit de son vivant, parce qu'il se faisait adorer comme un nouvel Apollon. Cette couronne était une imitation des nimbes ou rayons dont on entourait la tête des dieux, de Jupiter le plus grand de tous, et d'Apollon regardé comme le soleil. Cette couronne fut l'attribut des rois de l'Orient. On voit des rayons orner la cime de la tiare des rois de l'Arménie et de la Parthie. Beaucoup de rois de Syrie sont couronnés ainsi, parce qu'ils prétendaient descendre d'Apollon. On voit la couronne radiée sur les médailles des empereurs romains depuis Balbin, en 238, jusqu'à Constance Chlore, vers 300. A dater de Constantin, la couronne est remplacée par le diadème (*voy. ce mot et BANDEAU, TIARE, MITRE, etc.*).

On plaçait des couronnes sur la tête des morts, en Égypte. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque royale en possède une qui a été trouvée dans le cercueil de *Pétéménophis* (*voir Cailliaud, Voyage à Meroé, t. II, pl. 70*). Cette couronne est composée de feuilles de laurier factices, faites de métal, et de petits brins de bois qui imitent les baies.

Le nom de *couronnes*, donné à des monnaies sous Philippe de Valois, leur vint de la couronne marquée sur l'un des côtés de ces pièces ; sous Philippe-le-Hardi, il y avait déjà des deniers d'or à la couronne.

D. M.

Après que Charlemagne eut été déclaré empereur à Rome, il prit la couronne impériale telle qu'on la voit dans les peintures en mosaïque de Saint-Jean de Latran. Elle est fermée en haut comme

un bonnet, et semblable à celle que portaient les empereurs d'Orient. On ne peut guère douter que cette sorte de couronne n'ait été d'usage en France avant Charlemagne; mais on ne la trouve pas sur les sceaux mérovingiens. Les empereurs d'Allemagne la portèrent sur les leurs dès le x^e siècle; au xi^e, on la voit sur le grand sceau de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, ce qui fait voir que l'usage où sont tous les souverains de l'Europe de porter des couronnes fermées ne vient pas de Charles VIII, roi de France. Avant lui, Édouard IV, roi d'Angleterre, en portait une semblable. Du Cange dit que l'empereur d'Occident, au moyen-âge, recevait une triple couronne : la première d'argent en Allemagne, la seconde de fer à Milan, et la troisième d'or en divers lieux. Au couronnement de Charles-Quint on apporta d'abord la couronne de fer, qui est celle des rois lombards, que les empereurs recevaient anciennement à Milan, puis la couronne d'or qui est celle des empereurs romains. La princesse Théodolinde de Bavière ayant fait renforcer d'un cercle de fer la couronne d'or qui fut mise sur la tête d'Agilulfe, roi des Lombards, son mari, lors de son couronnement, célébré à Milan en 590 ou 591, les empereurs ont pris de là, selon quelques auteurs, la coutume de recevoir, à leur inauguration comme rois d'Italie, une couronne qui s'appelle *la couronne de fer*, à cause du cercle de fer qui la garnit intérieurement. Dans ces derniers temps, la *couronne impériale* était un bonnet ou tiare avec un demi-cercle d'or qui portait le globe cintré et sommé d'une croix. Elle laissait voir son bonnet entr'ouvert sur les deux côtés de son cintre, et elle avait par le bas deux fanons ou pendans, comme les mitres des évêques.

Les couronnes des rois francs de la première race, ordinairement formées de perles, se terminèrent souvent vers le bas de la tête par deux perles formant à peu près un V renversé; deux autres perles s'élevaient au-dessus de la tête et représentaient alors un V perlé par le haut; quelquefois trois perles en trèfle occupent la même place; quelquefois une

croix ou un simple ruban. Ces couronnes de perles pouvaient être doubles ou bien de simples diadèmes. Les couronnes de laurier sont rares sous la première race : les bénédictins, auteurs du *Traité de diplomatique*, disent qu'il y eut alors quelques couronnes fermées. Rarement les Mérovingiens ont des couronnes radiées; la forme de cet insigne variait. Les rois de la seconde race ne portèrent pas toujours la couronne impériale ou fermée. Sous la troisième race, la couronne des rois de France était un cercle de huit fleurs de lis, cintré de six diadèmes qui le fermaient, et qui portaient au-dessus une double fleur de lis. Quelques-uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait porté la couronne fermée, lorsqu'il eut pris la qualité d'empereur d'Orient, en 1495 : cependant on voit des écus d'or et d'autres monnaies du roi Louis XII, successeur de Charles VIII, où la couronne n'est pas fermée. Il paraît donc que c'est seulement à partir de François I^{er} que les rois de France portèrent la couronne fermée.

La couronne du roi d'Angleterre est rehaussée de quatre croix semblables à celle de Malte, entre lesquelles il y a quatre fleurs de lis; elle est couverte de quatre diadèmes qui aboutissent à un petit globe surmonté d'une croix. Celles des rois de Portugal, de Danemark et de Suède ont des fleurons sur le cercle et sont fermées de cintres avec des globes croisés sur le haut; la couronne des ducs de Savoie, comme rois de Chypre, avait des fleurons sur le cercle, était fermée de cintres, et surmontée de la croix de Saint-Maurice sur le bouton d'en haut. Celle du grand-duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de grands trèfles sur d'autres pointes, avec la fleur de lis de Florence au milieu. Celle du roi d'Espagne est rehaussée de grands trèfles fendus, que l'on appelle souvent *hauts fleurons*, et couverte de diadèmes aboutissant à un globe surmonté d'une croix.

La noblesse porte sur ses armoiries des couronnes qu'on appelle *couronnes de casques* ou *couronnes d'écussons*. Elles sont de différentes formes, selon les divers degrés de noblesse ou d'illustration. On en distingue cinq sortes prin-

cipales : 1^o la *couronne ducal*, toute de fleurons à fleurs d'aches ou de persil ; 2^o la *couronne de marquis*, qui est de fleurons et de perles mêlés alternativement ; 3^o celle *de comte*, composée de perles sur un cercle d'or ; 4^o celle *de vicomte* est aussi un cercle avec neuf perles entassées de trois en trois ; 5^o celle *de baron* est une espèce de bonnet avec un collier de perles en bandes. Mais tout cela varie, et pour la forme des fleurons, et pour le nombre des perles, suivant les différentes nations ; et même, à l'exception des couronnes des ducs et pairs, les autres sont ordinairement au choix de ceux qui les mettent sur le timbre de leurs armes.

Le P. Ménétrier, dans les *Origines des ornements des armoiries* prétend que c'est par les monnaies que s'est introduit l'usage de couronner les écussons ; que l'on commença sous Charles VII à faire des gros dont le revers était une couronne sous laquelle il y avait trois fleurs de lis sans écusson ; que, sous Charles VII, on mit la couronne sur l'écusson de trois fleurs de lis dans l'écu d'or, et qu'on a toujours continué depuis ; qu'avant ce prince on ne savait ce que c'était que de couronner les écussons parce qu'ils étaient ordinairement penchés ; qu'aucun noble Vénitien, quelle que fût sa dignité, ne pouvait mettre une couronne sur ses armoiries ; que le prince Henri de Condé fut le premier des princes du sang à porter la couronne purement de fleurs de lis ; et que c'est seulement depuis le xvii^e siècle que les évêques qui portaient le titre de comtes ont mis des couronnes sur leurs armoiries.

La couronne est aussi un ornement dont on charge les écus des armoiries. L'écu de Suède est chargé de trois couronnes, qui désignent les trois royaumes du Nord (Danemark, Suède et Norvège). La ville de Cologne porte également trois couronnes, en mémoire des *trois rois* qui y furent enterrés, suivant une tradition fabuleuse. Enfin, les écussons de plusieurs villes d'Espagne portent des couronnes par concessions des rois.

Nous n'avons pas parlé de la *couronne papale*, pour laquelle nous renvoyons à l'article **TIARE**.

On prétend que Charlemagne avait institué un **ORDRE DE LA COURONNE**, dont les chevaliers portaient sur l'estomac une couronne en broderie d'or, et s'appelaient *chevaliers frisons* ou *de Frise*. Cet ordre aurait été institué l'an 802 ; mais il n'a existé que dans l'imagination des romanciers ou de ceux qui se plaisent à introduire le roman dans l'histoire. Il y a eu pourtant un véritable ordre de la couronne, institué par Enguerrand VII, sire de Coucy et comte de Soissons. On peut voir les détails qui s'y rapportent dans l'*Histoire de Coucy* par D. Duplessis, p. 88-89.

Les historiens parlent de la *couronne d'épines* qu'on mit sur la tête de Jésus-Christ dans la Passion. Ils assurent que Baudouin, empereur des Latins à Constantinople, la donna à saint Louis, qui la fit transporter en France avec beaucoup de pompe. Il en distribua quelques morceaux aux églises qu'il affectionnait. On a élevé des discussions insignifiantes sur la matière dont elle était faite. Elle fut conservée longtemps dans le trésor de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et elle a été restituée à l'église de Notre-Dame au mois de brumaire an XIII.

Pour une signification particulière du mot *couronne*, voy. **TONSURE**. A. S. R.

COURONNE (culte). Dans l'église catholique, on appelle *couronne* ou *chapelet de Notre Seigneur* une prière composée de 33 *Pater*, en mémoire des 33 années que Jésus-Christ a vécu sur la terre. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'après chaque *Pater* on demande à Dieu la grâce d'acquérir quelque vertu, de vaincre quelque vice, de garder quelque un de ses commandements. On prie ensuite pour les nécessités communes et particulières de la mission de Maduré, où la couronne est de pratique ordinaire, pour les âmes du purgatoire, et enfin pour ceux qui sont en péché mortel, selon l'ancien usage établi dans les Indes par Saint-François-Xavier. (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. VI, p. 114.) J. L.

COURONNEMENT, voy. **SACRE**.

COUR PLÉNIÈRE. On donne ce nom, dans l'histoire de France, aux assemblées solennelles auxquelles les anciens

rois avaient coutume d'inviter les hauts barons, les prélats, et quelquefois même des seigneurs étrangers, et où l'on traitait certaines affaires de l'état au milieu des fêtes et des réjouissances. Ces assemblées se tenaient, sous la deuxième race, aux fêtes de Noël et de Pâques. Le sujet, dit Velly, était pour l'ordinaire un mariage ou quelques grandes réjouissances; la durée, une semaine; le lieu, tantôt le palais du prince, tantôt une ville célèbre, quelquefois la pleine campagne, toujours un endroit vaste et capable de loger commodément toute la noblesse du royaume. La cérémonie était ouverte par une messe solennelle; le célébrant, avant l'épître, mettait la couronne sur la tête du roi qui ne la quittait qu'en se couchant. Le monarque, durant tout le temps de la fête, ne mangeait qu'en public; les évêques et les ducs les plus distingués avaient l'honneur d'être assis à sa table. Il y en avait une seconde pour les abbés, les comtes et autres seigneurs, etc. La pêche, le jeu, la chasse, les danseurs de corde, les jongleurs, etc., étaient les divertissements auxquels on se livrait dans ces grandes occasions; en un mot, on déployait un luxe inaccoutumé dans la tenue de ces cours plénières, dont les historiens nous ont conservé le souvenir. La chronique de Bertrand Duguesclin dit :

Et toute sa vaisselle fasse amener droit là,
Pour ce que cour plénière ce dit tenir vouldra.

Les rois, à l'occasion de ces fêtes, faisaient distribuer à ceux qui y assistaient des habits conformes au rang qu'ils occupaient. Suivant Du Cange (*voir la V^e Dissertation sur Joinville*), ces habits étaient appelés *livrées*, parce qu'ils se livraient et se donnaient des deniers provenant des coffres du roi. En effet, ils sont appelés par les chroniqueurs de cette époque *liberatæ* et *liberationes*.

L'établissement des cours plénières a pu donner naissance au Parlement, qui tenait aussi aux grandes fêtes de l'année, car alors il n'était ni sédentaire ni permanent. D'après Le Laboureur, les rois jugeaient, avec la principale noblesse qui composait la cour plénière, les différends qui se présentaient (*Histoire de la pairie*, p. 27).

Sous la troisième race, la tenue de la cour plénière fut plus fréquente : indépendamment de Noël et de Pâques, elle avait lieu encore à la fête des Rois et à la Pentecôte. Ces cours avaient eu moins d'éclat depuis Charles-le-Simple; mais Hugues Capet leur rendit leur ancienne splendeur; saint Louis même y porta, suivant Velly, la somptuosité jusqu'à une espèce d'excès. Charles VII les abolit, parce qu'elles étaient une charge considérable pour l'état, appauvri par les guerres contre les Anglais.

Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, Guillaume introduisit dans ce pays l'usage des cours plénières que Matthieu Paris appelle *regalia festa*; mais il paraît qu'elles furent supprimées sous le règne du roi Étienne, à cause des grandes dépenses occasionnées par la guerre.

La désignation de *cour plénière* est aussi donnée, en d'anciens titres, à des assemblées que tenaient des seigneurs. Du Cange (*loco citato*) parle d'un titre de Pierre, comte de Bigorre, qui porte ces mots : *curia namque ibi erat magna et plenaria*; mais il croit que ces cours plénières étaient des assemblées des pairs de fiefs, présidées par le seigneur, et dans lesquelles on décidait les différends qui s'élevaient à l'occasion des fiefs. Du reste, lorsque le seigneur donnait des fêtes, ses vassaux étaient tenus d'y assister.

Louis XVI ayant rétabli le parlement, par des édits enregistrés le 12 novembre 1774, inséra dans l'art. 32 de l'un de ces édits que, dans le cas où des officiers du parlement se rendraient coupables de forfaiture, c'est-à-dire refuseraient de procéder à l'enregistrement des édits, ils seraient jugés par une *cour plénière* à laquelle il appellerait les princes du sang, le chancelier et garde-des-sceaux, les pairs, les membres du conseil, et autres grands et notables personnages. Le parlement vit cette innovation avec une excessive défiance, et il en fit l'objet des remontrances arrêtées le 30 décembre suivant. Ces remontrances furent repoussées par un édit du roi du 18 janvier 1775.

L'édit de 1774 ne reçut pas d'application immédiate; mais, quelques années plus tard, le parlement s'étant mis de

nouveau en opposition avec la cour, le roi rendit, au mois de mai 1788, un édit portant rétablissement de la cour plénière. Cette cour devait être composée du chancelier ou du garde-des-sceaux, de la grand'chambre du parlement, dans laquelle devaient prendre séance les princes du sang, les pairs du royaume, les deux conseillers d'honneur nés et les six conseillers d'honneur, le grand-aumônier, le grand-maître de la maison du roi, le grand-chambellan et le grand-écuyer, deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux de France, deux gouverneurs et deux lieutenants-généraux, deux chevaliers des ordres du roi, quatre autres personnages qualifiés, six conseillers d'état, dont un d'église et un d'épée, quatre maîtres des requêtes, un président ou conseiller de chacun des autres parlements, deux de la chambre des comptes et deux de la cour des aides de Paris. L'enregistrement des édits était enlevé au parlement et remis à cette cour plénière : aussi le parlement, si jaloux de ses prérogatives, s'empressa-t-il de protester contre l'édit du mois de mai 1788. Les événements qui marchaient alors à si grands pas vinrent mettre un terme aux prétentions respectives du parlement et de la cour : l'arrêt du conseil du 8 août 1788, en fixant au 1^{er} mai suivant la tenue des États-Généraux, suspendit jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière. On sait assez que la tenue de ces États fut le signal du naufrage qui engloutit des institutions désormais surannées, pour faire place à une ère nouvelle, plus en rapport avec le degré de civilisation où la France était parvenue.

A. T-R.

COURRIER, voy. POSTE. Ce mot, dérivé de *courir*, est aussi le nom de plusieurs journaux français et étrangers. Parmi les derniers, nous citerons surtout le grand journal anglais *the Courier*, paraissant à Londres, et qui, à plusieurs époques, a reçu les confidences et les communications du gouvernement. Parmi les autres, passant sous silence *le Courrier des spectacles*, *le Courier des dames*, et beaucoup de journaux des départements publiés sous le même titre, nous ne nous arrêterons ici qu'au jour-

nal politique *le Courrier français*, l'un des organes les plus estimés de l'opposition dynastique. S.

COURRIER FRANÇAIS. Le 16 décembre 1815, l'auteur de cet article commença la publication des *Annales politiques, morales et littéraires*. Le 21 juin 1819, cette feuille estimée passa dans les mains de nouveaux propriétaires, et son nom fut changé en celui de *Courier* : son esprit fut changé aussi. Les nouveaux actionnaires étaient MM. Guizot, de Barrante, de Rémusat, Villemain, Loyson, Jourdan, Lefèvre, de Kératry, comte Germain, Royer-Collard, marquis de Maleteste et Villenave. Après avoir langué pendant sept mois, le *Courier* fut abandonné le 31 janvier 1820 ; et le lendemain parut le *Courrier Français*, qui appartint d'abord à MM. de Kératry et Villenave. Tout se trouva renouvelé, le titre, la rédaction et les abonnés. M. Laffitte, qui fournit le cautionnement retiré par le comte Germain, ne tarda pas à devenir le plus fort actionnaire. D'autres actions furent prises par Casimir Périer, Guilhem, député du Finistère, Sibuet et M. Valentin de la Pelouze.

Le 15 juin 1820, le journal dit *la Renommée* fut réuni au *Courrier Français*, et alors devinrent aussi actionnaires MM. de Jouy, Benjamin Constant, Pagès de l'Arriège, et Aignan. D'autres actions furent bientôt prises par MM. Lebrun, de l'Académie française, Bavoux, Labbé de Pompières, Gohier, ex-directeur, Em. de Las Cases, et autres. L'administration avait été confiée, dès le principe, à l'auteur de cet article, et il faisait aussi partie de la commission de rédaction avec MM. de Kératry, de Jouy, Benjamin Constant, Pagès de l'Arriège et Valentin de la Pelouze ; chacun avait sa semaine de direction. Le premier rédacteur, sous la surveillance des semainiers, fut M. Ferdinand Flocon, que remplacèrent MM. Guyet et Chate-lain. MM. Thierry, Paganel, Mahul, de Villemarest, Bory de St-Vincent, Moreau, Ulpian, le Hodey, d'autres encore, prirent part dans les premiers temps à la rédaction du journal. Ce fut dans le *Courrier Français* que M. Augustin Thierry commença la publication de son

beau travail sur l'histoire de France.

Le *Censeur Européen*, de MM. Comte et Dunoyer était venu se fondre, le 20 juin (1820) dans le *Courrier Français*, qui alors se trouva avoir absorbé, avec les *Annales politiques*, l'ancien *Messenger des chambres*, l'*Aristarque* et le *Courrier* du parti depuis appelé *doctrinaire*; avec la *Renommée*, l'*Indépendant*, ci-devant *Journal général*; et, après la réunion de la *Renommée* avec le *Courrier*, le *Censeur Européen*.

Le 4 avril 1821, l'administration du *Courrier Français* fut changée, et les actionnaires se formèrent en société commanditaire sur la proposition de Casimir Périer, qui rédigea le nouvel acte social. L'administrateur n'ayant pas voulu devenir gérant, M. de la Pelouze accepta cette fonction, qu'il a remplie depuis avec tant de succès. Les semainiers furent supprimés, et M. Chatelain devint rédacteur en chef.

Le *Courrier*, qui avait toujours joui d'une grande estime, la conserva, la vit croître encore; mais, quoique la rédaction fût excellente et que l'esprit politique du journal fût toujours franc, ferme, invariable; quoique l'administration du gérant se montrât sage et intelligente, le *Courrier Français* vit s'élever lentement le chiffre de ses abonnés. Le nombre total des souscriptions aux feuilles publiques varie peu en France et ne dépasse guère 60,000. Un journal ne peut donc monter sans qu'un autre ne descende! or, les places étaient prises, et l'habitude gardait son empire. Ce fut seulement sous le ministère Martignac que, la marche politique du *Courrier* ayant paru plus franche, plus pleinement constitutionnelle que celle d'une feuille rivale, d'assez nombreux déserteurs arrivèrent dans ses bureaux, et, depuis cette époque, son succès, jusqu'à presque incertain, est allé toujours s'élevant.

Le *Courrier Français* est une des feuilles les plus indépendantes, et cependant celle qui a essuyé le moins de poursuites judiciaires; non qu'elle n'ait souvent inquiété le pouvoir, mais le pouvoir a semblé craindre de l'attaquer. M. de la Pelouze s'est associé M. Chatelain dans

la gérance, et le succès du journal est toujours progressif.

Pendant longtemps le *Courrier* s'était borné à la politique: il n'avait ni littérature, ni feuilleton; mais depuis plusieurs années il est devenu littéraire, et sa littérature est aussi franche que sa politique. On doit l'engager à persévérer. V-VE.

COURS, Corso. On appelle de ce nom, à Rome et dans d'autres villes d'Italie, la rue principale, où se font, à de certaines époques de l'année, les courses de chevaux. Le Corso de Rome moderne est un terrain pour le moins aussi classique que le Forum. Si ce dernier est garni d'arcs de triomphe, de temples antiques, abandonnés de leurs dieux et changeant de nom et de destination au gré de chaque antiquaire, le Corso se montre fier de ses palais solides qu'habitent les dieux de cette terre, les familles grandes de leur nom ou de leur richesse, des savants disputeurs, des Anglais curieux, des pénitents qui psalmodient, et naguère encore des troupeaux de bœufs. Dans cette rue moderne, on rencontre toute l'année des équipages, des chevaux fringants, des promeneurs, tout le luxe d'une civilisation raffinée, et, dans les bienheureux jours du carnaval, une foule enivrée qui se moque de l'avenir et du passé, de la mort et de l'histoire. Horace a célébré, incidemment au moins, le Forum: Goëthe a décrit le Corso et ses mascarades.

Le Corso a 3,500 pas de long; sa largeur n'est point en rapport avec son étendue et les nobles édifices qui le décorent. Lorsque la chaleur du jour commence à tomber, et que, une heure avant le coucher du soleil, deux files de voitures se meuvent en sens inverse, comme à Longchamps, l'espace du milieu ne contiendrait pas deux autres séries d'équipages. A la nuit close, les piétons seuls viennent y chercher la fraîcheur; des groupes nombreux s'établissent sur les dalles du palais Ruspoli, et de mystérieuses paroles d'amour s'exhalent dans cette belle langue du Midi, qui semble faite exprès pour ce ciel.

Le Corso aboutit d'un côté à la place du Peuple, à son obélisque et ses fon-

taines d'eau cristalline, de l'autre à la place et au palais de Venise. C'est aussi cette direction que suivent les *barberi*, ces chevaux petits, nerveux, lancés pendant les six jours du carnaval, à la grande joie des badauds et des artistes. Que peindre et que dire après Horace Ver-net et Goethe? La manière pittoresque dont ce dernier a su grouper les masques a toujours un grand fonds de vérité. Les avocats, les poètes-lauréats, les grotesques de 1836, débitent, comme en 1785, leurs plaisanteries traditionnelles, étalent leur costume stéréotypé. Des tapis bariolés ornent aujourd'hui comme alors les balcons et les croisées; des Romaines, nobles et belles comme des statues de déesses ou d'impératrices, y dévoilent encore leur profil antique, leur buste imposant; c'est toujours une pluie de fleurs et de dragées, guerre de galanterie et de méchanceté douceuse; les *moccoletti* brillent toujours comme une mer de feux follets; mais à ces figures et à ces jeux indigènes se mêlent en plus grand nombre les hommes du Nord: ils importent leurs mœurs, leurs idées; les échanges intellectuels se multiplient; d'autres besoins que ceux d'un plaisir effréné et frivole agitent les cœurs; sous plus d'un masque d'arlequin se cachent des conspirateurs sans doute. En 1784, dans le Corso de Rome, on s'amusait beaucoup, on pensait peu ou point; c'est l'inverse aujourd'hui: on pense, on désire beaucoup; on s'amuse moins. L. S.

COURS, dans les académies et les universités, se dit des éléments et des principes d'une science, d'un art, ou rédigés par écrit dans un livre, ou démontrés par une instruction orale et par des expériences ostensibles. C'est en ce sens qu'on dit *cours d'étude*, *cours de poésie*, *cours de chimie*, *cours d'histoire naturelle*, etc. Ce mot de cours (en latin *cur-sus*) vient apparemment de ce qu'on y parcourt rapidement et successivement toutes les matières et toutes les difficultés qui concernent la science ou l'art qui en est l'objet. Lorsqu'il s'agit de développer les éléments d'un art ou d'une science par la parole, le professeur pose chaque principe, le démontre, et indique ensuite en peu de mots tous les usages et toutes

les applications qu'on en peut faire, en observant d'indiquer nominativement les auteurs qui en ont le mieux traité. Peu à peu cette instruction verbale, appuyée de raisonnements justes et de preuves suffisantes, pénètre dans l'imagination attentive des élèves.

Dans les académies et les universités la plupart des cours sont publics et gratuits; quelques-uns, dans les écoles de Paris, réunissent jusqu'à 2000 auditeurs. Il y en a d'autres, particuliers, qu'ouvrent certains professeurs publics ou privés, et qu'on n'a droit à suivre qu'au moyen d'une rétribution.

C'est ainsi que les professeurs en Allemagne ont leur *privatum* et leur *privatissimum*, et qu'on admet dans les auditories universitaires de jeunes savants qualifiés de *privatim docentes*. Partout les professeurs particuliers ont besoin d'exiger une indemnité soit pour les frais de location et d'ameublement, soit pour rassembler les livres et les objets nécessaires à l'instruction et à la démonstration. Un *cours d'architecture*, par exemple, a besoin de divers dessins, de divers tracés ou modèles de construction; un *cours de géométrie* a besoin de compas, d'équerre, de triangle, etc.; un *cours de physique*, *d'astronomie*, *de chimie*, de divers instruments, de machines, vases, etc. Les cours durent une ou deux heures, et quelquefois plus, selon les circonstances ou l'importance de l'objet qui est en question. Les cours ont sur les études privées cet avantage qu'ils captivent davantage l'attention et qu'ils excitent plus à la réflexion. Un professeur habile et consciencieux fait passer l'examen d'une science par toutes les filières des démonstrations les plus claires, et répond aux besoins particuliers de ceux qui suivent son enseignement.

Rien ne ressemblait mieux à nos cours que les leçons des anciens philosophes grecs, tels que Socrate, Platon, Aristote, Théophraste, Zénon, etc. L'enseignement s'y donnait parfois sous forme de conversation, comme cela se fait encore en France dans certaines conférences, et en Allemagne dans ce qu'on appelle les *disputatoria* ou séminaires philologiques et autres.

Le mot de *cours* désigne aussi le temps qu'on emploie à étudier et à apprendre les principes ou les éléments d'un art ou d'une science : c'est ainsi que l'on dit qu'un *écolier a fait son cours de philosophie, un cours de physique*, etc. On appelle encore *cours* un ouvrage imprimé dans lequel un auteur a exposé les principes de la science qu'il professe, et qu'il a mis à la portée des nouveaux étudiants. L'on dira, en parlant de ce livre, qu'on a besoin d'un *cours de droit, du cours d'accouchements* de tel professeur, etc.

Depuis quelque temps les cours particuliers sont devenus assez communs : outre les cours scientifiques, littéraires, de beaux-arts, etc., nous avons eu des cours d'équitation, de couture, de coiffure, etc., etc. F. R.-D.

COURS. Dans le commerce, ce mot a différentes acceptions : on dit que les billets d'un marchand *ont cours*, pour indiquer qu'ils passent pour bons et que ce marchand jouit d'un crédit suffisant ; on appelle *voyage de long cours* (voy. COURSE) ceux qui se font pour des contrées éloignées, dans des intérêts de pêche ou de commerce ; des valeurs démonétisées sont *hors de cours*, etc.

Le cours du change (voy. CHANGÉ) est le taux de ce que les banquiers prennent par droit de change, à raison de tant pour cent, et qui varie suivant que telle ou telle valeur est plus ou moins facile à négocier. S.

Cours de marchandises est le terme dont on se sert pour désigner le prix des diverses marchandises ; dans les grandes places de commerce, soit ports de mer, soit villes de l'intérieur, les négociants se réunissent dans un lieu spécialement affecté à ce genre de réunion (voy. BOURSE). C'est là que les principales affaires se traitent, et, après la clôture de la Bourse, les courtiers de commerce (voy.), par l'entremise desquels les ventes se réalisent, arrêtent le cours légal des marchandises, cours qui peut varier chaque jour par diverses causes souvent indépendantes les unes des autres et qu'il est difficile de prévoir à l'avance. Ainsi, il n'est pas rare de voir certaines marchandises subir d'une Bourse à l'autre des variations de prix assez notables sur-

tout lorsqu'elles sont l'objet de spéculations plus ou moins actives. J. O.

COURSE (marine). Aux xvi^e et xvii^e siècles on écrivait *cours* : on disait le *cours* d'un vaisseau pour parler de la course, du chemin, du sillage qu'il faisait ; c'était essentiellement la direction de la route qu'on prétendait désigner par ce mot. Ainsi, lorsqu'on voulait exprimer qu'un navire avait fait ou devait faire route dans le sud-ouest, par exemple, on disait *son cours est sud-ouest* ; d'un bâtiment armé en guerre pour combattre les ennemis de l'état, enlever les navires du commerce, à de certaines conditions réglées entre le gouvernement et le particulier qui armait le bâtiment, on disait : *il va faire le cours ou la course* ; il a *armé en course ou en cours* ; le navire qui faisait de longs voyages, qui passait la ligne, faisait une *navigation de long cours*. C'est dans cette dernière acception seulement que le mot *cours* est resté au vocabulaire de la marine ; il faut dire que déjà, vers le milieu du siècle de Louis XIV, il était à peu près abandonné par les marins nouveaux qui adoptaient le mot *course* pour spécifier les routes et campagnes des corsaires.

Ce mot *course* a été emprunté par les marins de l'antiquité à la langue vulgaire ; la marche rapide du vaisseau, animé par leurs idées poétiques, dont plus d'une est restée traditionnelle dans la marine, était comparée à celle de l'homme et du cheval : ils l'appelaient *cursus*, et ils avaient des bâtiments légers, vifs, coureurs, qu'ils nommaient *cursoriæ naves*. Virgile dit : *vertebre cursus, circumflectere cursus, cursusque brevissimus undis*, etc. Les langues du bassin de la Méditerranée ont gardé le mot latin appliqué au navire ; l'italien a *corsa* ; l'espagnol et le portugais ont *corso* ; le français a *cours* et *course*.

Les vaisseaux garde côtes faisaient autrefois la course, c'est-à-dire qu'ils croisaient pour empêcher que les ennemis ne vinssent insulter les côtes, et pour combattre les bâtiments qui établissaient leurs croisières près des attérissements et des ports dans l'intention de prendre les navires marchands ; leur devoir les rapprochait beaucoup des corsaires, à qui

d'ailleurs ils ressembloient quelquefois, d'autant plus qu'ils étaient armés par des particuliers et ne gardaient la côte que sous le bon plaisir du roi qui leur en donnait la permission, moyennant de certaines parts dans le butin.

La course ne fut pas toujours une entreprise dont les moyens bornés ne permettaient point d'arriver à des résultats considérables; des négociants, des spéculateurs ne furent pas toujours réduits à armer chaque campagne un ou deux navires pour aller *écumer la mer*, comme on disait alors dans le langage figuré qui perd aujourd'hui malheureusement beaucoup de sa couleur et de son énergie. On vit quelquefois de vastes projets amener de grands événements, et, pour ne citer qu'un fait historique, la prise de Rio-Janeiro, en 1711, par Duguay-Trouin (*voy.*), ne fut, à le bien prendre, qu'une affaire d'armateurs.

Saint-Malo, Dunkerque et d'autres villes maritimes d'une moindre importance, furent, dès le moment où leur fortune commença à grandir, le foyer de la course. Elles ont donné naissance à une foule de marins que le métier périlleux de corsaire a illustrés et enrichis; dans la dernière guerre encore, plusieurs hommes de mer intrépides ont soutenu la réputation des grands corsaires leurs prédécesseurs.

Quand la charge d'amiral, une des premières du royaume, existait encore avec ses immenses privilèges, « le dit « *admiral avait plein droict et possession « de prendre et recevoir les dixiesmes de « toutes les prises et conquestes faites « sur la mer et ès grèves contre les « ennemis du roi, par la guerre, par tout « le royaume de France, sans que homme « ait droict en iceux dixiesmes que lui « seul (ordonnance du 30 août 1377).* » Un *règlement sur le fait d'amirauté* du 7 décembre 1400, signé de Charles VI, consacra ce droit du dixième des prises, reconnu ensuite par les lettres-patentes de 1582, signées par Henri II. Depuis Louis XIII, le roi préleva sur les produits de la course un tiers qui entrait dans l'épargne de la couronne, et le reste, partagé en trois parts, revenait: une des parts à l'équipage, les deux autres aux

armateurs et intéressés (ordonnance de 1681 et déclaration du 24 juin 1778). Aujourd'hui le roi ne prétend rien: c'est la caisse des invalides de la marine qui doit recevoir le tiers afferent autrefois au trésor royal; la deuxième part est aux armateurs, et la troisième est répartie entre tous les gens de l'équipage, du capitaine au mousse; non pas, bien entendu, par portions égales, mais à proportion des grades et des positions relatives (*voy. CORSAIRE et LETTRE DE MARQUE*). A. J.-L.

COURSES DE CHEVAUX. On fait remonter jusqu'à la plus haute antiquité l'usage de ces sortes de courses. La fable des Centaures semble en effet prouver que certains peuples de la Grèce, et particulièrement ceux de la Thessalie, avaient acquis de bonne heure une grande habileté dans l'art de manier les chevaux. Plusieurs passages d'Homère, de Pindare et de Sophocle, attestent que ces courses étaient déjà en grand honneur lorsqu'elles furent introduites aux jeux olympiques vers la 85^e olympiade. S'il faut en croire Pausanias, les courses auraient même existé au temps d'Hercule, qui fut le fondateur de ces jeux célèbres.

De la Grèce, cette coutume passa à Rome, où elle faisait partie des réjouissances publiques. La course consistait à faire sept fois le tour du cirque; les chevaux étaient attelés à des chars légers, et rencontraient, à un certain endroit de leur passage, des bornes placées de telle sorte que, sans une adresse infinie, le char pouvait s'y briser. Souvent on immolait au dieu Mars le cheval vainqueur, et son propriétaire recevait, en échange, d'autres chevaux, des couronnes, de l'or, de l'argent, des vêtements, etc. *Voy. CHAR et AMPHITHÉÂTRE.*

L'empire d'Orient dut une partie de sa gloire à l'éclat dont brillèrent les courses de l'*hippodrome*, et l'importance exagérée que quelques empereurs y attachèrent trop souvent est peut-être une des causes qui contribuèrent à la décadence de ce vaste empire.

Les courses de chevaux tombèrent ensuite dans un profond oubli et ne reparurent en partie qu'à l'époque des tournois (*voy.*) et des fêtes chevaleresques dont l'Europe se montra pendant long-

temps si prodigue. Mais elles n'ont acquis le degré d'utilité qu'elles ont aujourd'hui que dans ces derniers temps et dans le but de l'amélioration des différentes espèces de chevaux. C'est à l'Angleterre que nous sommes redevables de cette institution.

Les principales courses de ce royaume ont lieu à New-Market, Epsom, Dancaston, Saint-Alban, Ascot, Chester, etc., et se font ordinairement pendant l'automne. C'est alors une fête pour toute la population, et la ville où se prépare la course se remplit de toutes parts, au point que les objets de première nécessité y acquièrent une valeur exorbitante. C'est surtout la foule des parieurs qui encombre le lieu désigné; car les paris montent en Angleterre à des sommes énormes, et l'on a vu engager pour une seule course plusieurs milliers de livres st. Les chevaux qui doivent courir sont connus d'avance, et chacun a ses partisans et ses prôneurs. Les journaux eux-mêmes sont remplis de détails sur les préparatifs de la course; les paris sont cotés dans leurs colonnes comme la rente. Il y a tel cheval sorti victorieux de la lutte dont le prix monte jusqu'à 2 et 300,000 fr. Il est vrai que les propriétaires des chevaux engagés pour une course dépensent ordinairement d'assez grandes sommes pour les préparer. On les livre, plusieurs semaines à l'avance, à des hommes dont le métier consiste à leur faire subir cette préparation, qu'on appelle *entraînement*. Un *entraîneur* habile, faisant entrer en balance la force, l'âge et le tempérament de l'animal qui lui est livré, s'applique à lui enlever toute sa graisse inutile et à exalter en même temps sa vigueur et ses forces. On voit que ce métier demande presque du talent; on cite des entraîneurs qui y font fortune; mais comme ils ne sont guidés que par l'intérêt, il en résulte que l'espèce chevaline a depuis assez longtemps été sacrifiée à leurs calculs, et en cela ils ont été puissamment secondés par la fièvre des paris. C'est à cette influence qu'il faut attribuer la dégénérescence des chevaux de race anglaise.

La France, qui a emprunté à ses voisins d'outre-mer son système de courses, n'est pas laissée entraîner dans les abus dont

l'Angleterre aurait pu lui donner l'exemple. Le caractère d'utilité que le gouvernement a su imprimer à nos courses les garantit pour longtemps de la décadence où elles ne tarderaient pas à tomber si elles devenaient purement un jeu et une occasion de gain. Ce sont bien, comme en Angleterre, des particuliers qui sont admis dans ces sortes de luttes, et l'on peut même dire que leur manière d'élever et d'entraîner les chevaux offre plus d'une ressemblance avec le système anglais; l'éducation des jockeys est surtout un point sur lequel nous nous contentons de copier nos voisins (*voy. JOCKEY*): toutefois c'est le gouvernement qui fait les frais de chaque course et qui fixe le montant des prix (de 600 à 6,000 fr.) distribués aux vainqueurs. Nous trouverions presque une preuve de l'utilité des courses françaises dans l'absence des spectateurs et dans la rareté des paris que présente chacune de ces expériences. Ce n'est que par un temps magnifique et par un jour de fête que l'on voit, à Paris, la foule se diriger vers le Champ-de-Mars, lieu ordinaire de ces sortes de luttes, et plutôt dans un but de promenade que de curiosité. Plusieurs fois on a essayé d'introduire en France le système anglais, mais on n'y a pas réussi; c'est ainsi que les courses qui ont eu lieu cette année et l'année dernière à Chantilly, et qui y ont attiré une assez grande affluence, n'ont pourtant pas offert assez d'intérêt pour qu'elles paraissent avoir chance de devenir en quelque sorte une institution. A Paris, outre les prix ordinaires, on décerne deux prix royaux, l'un de 5,000, l'autre de 6,000 fr., et le *prix du prince royal* est de 3,000. Des courses de chevaux ont lieu encore à Limoges, Aurillac, Tarbes, Bordeaux, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le Pin (Orne), Nancy, Nantes, etc.

Il est aussi un certain genre de courses qui d'abord avait obtenu quelque faveur en France, les *courses au clocher* (*steeple-chases*) et que plusieurs accidents arrivés dans ces luttes, qui consistent à parcourir un espace immense dans la campagne, malgré les fossés et même les murs qui s'opposent au passage des chevaux, ont déjà fait tomber en désuétude. Un clocher qu'on voit à distance est in-

diqué comme but : on doit y arriver au bout d'un certain temps en franchissant les fossés, broussailles, cours d'eau, terres labourées ou autres obstacles qui peuvent se trouver sur la route.

● Le reste de l'Europe et plusieurs états de l'Amérique, ainsi que certaines villes des Indes anglaises, ont aussi leurs courses de chevaux; mais cet usage s'est depuis si peu de temps répandu dans ces contrées que le résultat en est encore à peu près nul. Leur but n'en est pas moins, comme en France, l'amélioration des races.

D. A. D.

COURT (JOSEPH-DÉSIRÉ), peintre français, né à Rouen en 1797, élève de Gros, remporta le grand prix de peinture, en 1821, sur ce sujet : *Samson livré aux Philistins*, et, dans la même année, celui de la tête d'expression. Pendant son séjour à l'Académie de France à Rome, il exécuta deux tableaux qui firent sensation : une *Scène de déluge*, plus remarquable par le dessin et l'expression que par le coloris; un *Faune au bain attirant à lui une jeune Nymphe*, d'une expression un peu maniérée, mais fine. En 1827 il débuta au Salon du Louvre par le grand tableau de la *Mort de César*, maintenant au Luxembourg, qui fut beaucoup loué d'abord, parce qu'il offre une énergie de conception, une intelligence des formes, une science de dessin et d'expression qui promettaient dans son auteur un maître de plus à l'école française; mais dans lequel, depuis, la critique désintéressée a blâmé une exposition trop théâtrale du sujet, l'inconvenance d'y avoir figuré Brutus et Cassius comme d'infâmes assassins fuyant devant l'horreur publique, et ce manque presque total d'intelligence de coloris et d'effet qui laisse confondus et les plans et les figures de cette vaste composition. A l'Académie de dessin de Rouen est exposé le *Cornille reçu sur la scène par Condé*, autre tableau de M. Court. On se rappelle encore de cet artiste une *Mort d'Hippolyte*, une *Jeune fille baisant la main d'un capucin*, plusieurs portraits d'un mérite distingué, tel que celui où, dans un même cadre, sont réunis madame Adélaïde d'Orléans et le prince de Joinville, puis ceux de M^{lle} Fodor, célèbre cantatrice, et de

Decamps, ex-directeur du musée de Rouen. Après la mort de César, l'ouvrage le plus capital de M. Court est le *Boissy-d'Anglas sauvant la tête de Feraud*, qu'il exposa au salon de 1833, deux ans avant que M. Vinchon nous eût montré le même sujet, qui lui avait été commandé pour la Chambre des députés par suite de la décision du jury nommé pour l'examen des esquisses offertes au concours ouvert à cet effet. Dans cette immense peinture se trouvent réunis tous les éléments d'un talent de premier ordre : fougue d'imagination, expression forte, énergique, trop énergique peut-être (car elle va jusqu'à produire l'épouvante et même l'horreur), dessin savant et senti; couleur, sinon riche et harmonieuse, du moins meilleure que dans les autres tableaux de l'artiste; enfin une exécution ferme et franche. Il ne manque à M. Court que de savoir modérer le feu de son génie, éviter les contorsions et les dispositions mélodramatiques, et se pénétrer davantage des grands principes de colorisation professés par le maître dont il a suivi les leçons. Nous ne dirons rien ici des deux tableaux de son exposition de 1836, destinés à la galerie historique de Versailles : le *duc d'Orléans signant la proclamation qui l'institue lieutenant général du royaume le 31 juillet 1830*, et la *Distribution des drapeaux à la garde nationale le 29 août 1830*. Ces ouvrages ne prêtant pas au mouvement, aux expressions fortes, qui sont toujours pour M. Court des éléments de succès, n'ont rien ajouté à la réputation de leur auteur, dont la même exposition a montré en outre quelques portraits dignes d'éloges.

L. C. S.

COURTAGE, COURTIER. *Courtage* est le terme employé pour désigner le salaire qui est dû à celui qui se mêle de faire vendre, acheter ou échanger des effets de commerce ou des marchandises. En général ce salaire ou ce droit se paie à tant p. $\frac{\circ}{\circ}$ sur la valeur de l'opération faite par l'entremise du courtier. Le courtage est payé d'ordinaire moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur.

Au commencement du xvii^e siècle on donnait le nom de *courtier* à tous ceux qui s'occupaient de transactions com-

merciales ou financières; mais un arrêt du conseil de l'année 1639 changea le nom de courtier en celui d'*agent de change* (voy.) pour toutes les opérations qui étaient purement financières.

Les courtiers sont indispensables dans les villes de grand négoce: rien, en effet, ne facilite mieux les transactions commerciales que des personnes intelligentes et qui, sachant tout à la fois concilier les intérêts du vendeur et de l'acheteur, acquièrent ainsi la confiance des négociants.

Autrefois cette profession était libre, c'est-à-dire que chacun pouvait y prétendre, en se conformant, toutefois, à l'ordonnance de 1673, qui, entre autres choses, défendait expressément (art. 2, titre II) que le courtier exerçât le négoce pour son propre compte. Dans les villes où il existait des maîtrises ou des jurandes, comme Bordeaux et Tours par exemple, on ne pouvait exercer la profession de courtier si préalablement on n'était reçu maître dans la communauté. Aujourd'hui les courtiers sont nommés par le roi; il y en a dans toutes les villes qui ont une Bourse de commerce; seuls ils ont le droit de faire le courtage des marchandises et d'en constater le cours. Mais ils ne peuvent, pas plus qu'autrefois, faire des opérations de commerce pour leur compte; il leur est même interdit de s'intéresser, directement ou indirectement, sous leur nom ou sous un nom supposé, dans aucune entreprise commerciale. J. O.

COURT DE GÉBELIN (ANTOINE), fils d'un ministre du culte évangélique dans le Bas-Languedoc, naquit à Nîmes en 1725 et se destina d'abord lui-même aux fonctions de pasteur; mais l'étude des lettres et de l'antiquité le détourna de cette carrière. Exilé avec son père par l'intolérance de ces temps-là, Court vécut longtemps à Lausanne. De retour en France, le père et le fils rédigèrent ensemble le *Patriote français et impartial*, ouvrage sur la tolérance religieuse que le dernier publia à Villefranche, 1753 et 1768, en deux volumes in-12. Il mit au jour un second ouvrage de son père, *l'Histoire des Cévennes ou de la guerre des Camisards sous le règne de*

Louis-le-Grand (1760, 3 vol. in-12), et vint la même année se fixer à Paris, où, deux fois, l'Académie française lui décerna un prix annuel et où, malgré sa qualité de protestant, il obtint la place de censeur royal. Court de Gébelin se lia intimement avec les économistes: Quesnay l'appela son *disciple bien aimé*; et lorsque fut formée la société du *Musée*, les hommes de lettres qui la composaient lui en déférèrent la présidence. Il composa divers mémoires et ouvrages; sa *Lettre sur le magnétisme animal* (Paris, 1784, in-4°) ne trouve plus guère de lecteurs, quoique le sujet continue de jouir d'une certaine vogue dans plusieurs écoles; et l'on peut en dire autant du grand ouvrage de Court, celui auquel il dut toute sa réputation et qui fut un monument gigantesque, sinon de sa science et de sa critique, au moins de son application au travail et de la variété de ses connaissances. Après avoir passé plusieurs années à réunir ses matériaux et à extraire dans les bibliothèques une multitude d'ouvrages, il publia successivement, à partir de 1773, 9 volumes in-4° de ce livre intitulé *Le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans son génie allégorique et dans les allégories auxquelles conduisit ce génie*; travail informe, systématique et diffus, mais digne encore de fixer l'attention. On en peut lire une analyse bien faite dans la *Biographie universelle* des frères Michaud. Cet ouvrage a eu un grand succès: les premiers volumes ont été réimprimés en 1787; mais l'auteur, détourné de ces études par ses préoccupations sur le magnétisme, n'en a pas terminé la publication. Le 10^e volume, qui devait être le dernier, n'a jamais paru. L'abbé Legros a placé Court de Gébelin à côté de J.-J. Rousseau dans *l'Analyse et l'Examen* qu'il a fait de leurs ouvrages. Court, auteur consciencieux et homme recommandable, mourut à Paris en 1784, et le comte d'Albon, son ancien élève Rabaud de Saint-Étienne et Quesnay, le jeune, prononcèrent son éloge sur sa tombe ou dans les salles du Musée. J. H. S.

COURTENAI (MAISON DE). Le premier renseignement sur cette famille est un passage du continuateur d'Amion,

moine de Fleury, qui écrivait dans le XII^e siècle. Le château dont elle porte le nom, situé dans l'ancien Gâtinais, fut, dit-on, construit par un chevalier nommé **ATHON**, dont l'origine est inconnue. Depuis le règne de Robert, fils de Hugues Capet, les barons de Courtenai tiennent une place distinguée parmi les vassaux qui relevaient immédiatement de la couronne de France, et **JOSSELIN**, petit-fils d'Athon et d'une mère noble, est enregistré parmi les héros de la première croisade. Il s'attacha particulièrement à Baudouin, comte d'Édesse, son parent; ils étaient fils de deux sœurs. Plus tard (1101) Josselin fut lui-même investi du comté d'Édesse et régna sur les deux rives de l'Euphrate. Il fut alternativement vainqueur et captif des Infidèles; mais il mourut en soldat, porté sur une litière à la tête de ses troupes, et ses derniers regards virent fuir les Turcs. Sous son fils, appelé aussi **JOSSELIN** (1149), Édesse fut reprise par les Mahométans, qui laissèrent périr le prince dans les prisons d'Alep. Il lui restait encore un ample patrimoine; mais sa veuve et son fils encore enfant ne pouvaient résister aux efforts de leurs vainqueurs: ils cédèrent à l'empereur de Constantinople, en échange d'une pension annuelle, le soin de défendre et la honte de perdre les dernières possessions des Latins. La comtesse douairière d'Édesse se retira à Jérusalem avec ses deux enfants. Sa fille Agnès devint l'épouse et la mère d'un roi. Son fils **JOSSELIN III** accepta l'office de sénéchal, le premier du royaume. On vit disparaître, lors de la perte de Jérusalem, le nom de Courtenai, de la branche d'Édesse, qui s'éteignit par le mariage de ses deux filles avec deux barons, l'un allemand, l'autre français.

Tandis que Josselin II régnait au-delà de l'Euphrate, son frère aîné **MILON**, fils de Josselin et petit-fils d'Athon, jouissait en paix, en France, de ses biens et de son château héréditaire, qui passèrent, après sa mort, à son troisième fils **RENAUD** ou **Réginald**. Celui-ci fut un véritable brigand qui dépouilla et emprisonna des marchands, quoiqu'ils eussent payé les droits du roi à Sens et à Orléans; le comte de Champagne, régent du royau-

me, fut obligé de lever une armée pour le forcer à la restitution. Renaud laissa ses domaines à sa fille aînée, et la donna en mariage au septième fils de Louis-le-Gros. On pourrait penser que les descendants de Pierre de France et d'**ÉLISABETH** de Courtenai jouirent du titre et des honneurs de prince du sang; mais leurs réclamations furent longtemps négligées et enfin rejetées. Pierre I^{er} mourut de 1182 à 1183, laissant 4 fils et 4 filles. Sa postérité prit le surnom et les armes de Courtenai, d'or à trois tourteaux de gueules, auxquels elle ajouta un écu semé de fleurs de lis. A. S-R.

On a vu à l'article **AUXERRE** comment **PIERRE II**, fils aîné de Pierre I^{er}, devint comte d'Auxerre par son premier mariage, puis comte de Hainaut ou de Flandre par son second avec Yolande, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, et de Marguerite d'Alsace, comtesse de Flandres. Yolande était sœur des premiers empereurs latins de Constantinople, Baudouin et Henri. A la mort de ce dernier, Pierre II fut choisi par les barons pour succéder à la couronne impériale de Byzance. Ce prince était déjà d'un âge mûr et gouvernait paisiblement ses petits états; néanmoins il accepta avec empressement un trône qui allait élever si haut sa maison, mais qui devait crouler sous elle. Pierre II engagea une partie de ses terres, leva une petite armée, se rendit en Italie où il s'amusa à recevoir des hommages et des fêtes; se fit couronner, lui et sa femme, par le pape Honorius; puis s'engagea, faute d'argent, à aider les Vénitiens à reprendre la ville de Durazzo, dont le prince d'Épire s'était rendu maître. Malheureux dans cette expédition, il le fut encore plus dans la retraite qu'il fit. Poursuivi, harcelé dans les montagnes de l'Albanie, il traita avec le prince d'Épire qui le caressa, le trahit, le fit prisonnier, et déclara ensuite que l'empereur était mort dans sa prison. Quand on apprit cette nouvelle, Yolande, que Pierre avait envoyée avec ses deux filles à Constantinople, fut déclarée régente; après une courte administration, elle mourut, lentement consumée par le chagrin et la maladie. Les barons envoyèrent offrir la couronne à **PHILIPPE**,

filz aîné de Pierre, resté en France avec son frère ROBERT. Philippe avait peu d'ambition : il refusa une dignité entourée de tant de dangers. On s'adressa à Robert, qui l'accepta sans balancer.

Robert avait le même caractère que son père; contre l'avis de Louis VIII, roi de France, il ne partit que quinze mois après son élévation. Il arriva en Hongrie au commencement de 1219 et s'y arrêta, comme son père avait fait en Italie, pour y jouir de tous les honneurs. Enfin, il entra à Constantinople au mois de mars 1221 et y fut couronné avec la plus grande pompe. Robert était menacé par deux princes grecs puissants, Théodore Lascaris et Théodore Comnène. Le premier avait épousé une des sœurs de l'empereur. Pour rendre cette alliance plus solide, Robert consentit à épouser Eudoxie, fille du premier mariage de Lascaris; mais la mort de celui-ci empêcha cette union. Vatace, un des fils de Lascaris, plus courageux, plus prévoyant que ses frères, se fit déclarer empereur à Nicée et refusa de donner sa sœur Eudoxie. A la fin cependant il consentit à l'envoyer à Constantinople. On attendait avec impatience la célébration du mariage. Mais Robert était devenu amoureux d'une fille d'une grande beauté; il l'avait attirée dans son palais avec sa mère, veuve de Baudouin de Neuville, un des premiers conquérants latins de Constantinople. Cette demoiselle, promise à un seigneur bourguignon, avait le pouvoir d'une épouse sans en avoir le titre, et Robert devint l'objet du mépris général. Le seigneur bourguignon trouva des parents et des amis tout prêts à *seconder son ressentiment*. Une nuit il s'introduisit avec eux dans le palais de l'empereur et surprit la mère et la fille dans leurs lits. On les entraîna toutes deux vers le port; on mutila la jeune favorite, on précipita la mère dans le Bosphore, et Robert, qui n'avait pas songé à les défendre, sortit précipitamment de Constantinople le désespoir dans le cœur. Il alla auprès du pape chercher des consolations et des conseils. Grégoire IX l'accueillit avec bonté, lui donna des secours et l'engagea à retourner dans ses états. Robert reprit le chemin de Constantinople; mais le chagrin et le remords

l'accablaient. Il mourut en traversant l'Achaïe, en 1228, à peine âgé de 30 ans.

BAUDOUIN II, fils d'Yolande, né à Constantinople au milieu des plus cruels revers, n'avait alors que 11 ans. Les barons latins lui donnèrent pour tuteur, pour empereur et pour beau-père, Jean de Brienne (*voy.*), roi titulaire de Jérusalem. On peut dire que la vie et le règne de Baudouin ne furent qu'un voyage continuel employé à mendier des secours de toutes parts. En 1236, Jean de Brienne le fit partir pour l'Italie, afin qu'il excitât la compassion des souverains de l'Europe. Pendant ce premier voyage l'empereur mourut. Baudouin engagea le comté de Namur au roi de France et parvint à lever une armée assez considérable avec laquelle il arriva dans sa capitale désolée à la fin de 1239. Il assiégea Trurulum et s'en rendit maître. Sa flotte remporta une autre victoire sur celle de Vatace. Saint Louis lui avait fourni des fonds pour payer des sommes considérables qu'il devait : en reconnaissance, Baudouin donna au roi de France presque toutes les reliques qui étaient encore dans les églises de sa capitale. Il retourna ensuite en Italie demander des secours. Il assista en 1245 au concile de Lyon où sa présence inspira le plus vif intérêt. On le flatta des plus belles espérances; mais il retourna en Orient aussi pauvre qu'il était venu. Cependant son empire se trouvait à peu près réduit à sa capitale. Baudouin fit vendre en France tous les biens qui lui restaient, entreprit en 1251 un troisième voyage en Italie et en France, et revint quelques années après. Quand il n'eut plus ni troupes ni argent, et plus rien à vendre, il engagea aux Vénitiens son fils, Philippe, et n'obtint qu'une somme modique. Ce fut peu de temps après ce marché honteux que Constantinople retomba, par une surprise de nuit, au pouvoir des Grecs, en 1261. Baudouin, dans le tumulte, ne songea qu'à fuir, perdit en chemin son épée et son diadème, et s'embarqua précipitamment. Après avoir repris ses voyages et fatigué vainement de ses plaintes les cours de l'Europe, il mourut en Italie en 1274.

PHILIPPE, son fils, avait été délivré des mains des Vénitiens en 1269. Il fut marié

à Béatrix, fille de Charles I^{er}, roi de Naples. Il alla en Espagne où Alphonse de Castille le créa chevalier. En 1281 il revint en Italie, traita avec le roi de Naples et la république de Venise, par l'entremise du pape Martin IV, pour faire la guerre à Michel Paléologue, et mourut en 1285.

CATHERINE de Courtenai, sa fille, impératrice titulaire de Constantinople, demandée en mariage par Jean Paléologue, fils aîné de l'empereur Andronic-le Vieux, accordée à Jacques, fils aîné de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, épousa, en 1300, par dispense de Boniface VIII, Charles de Valois, son cousin, fils de Philippe le-Hardi. Ainsi rentra dans la maison de France cette maison de Courtenai qui ne sut jeter aucun éclat sur le trône d'Orient.

TH. D.

Les branches cadettes du nom de Courtenai s'étendaient cependant et se multipliaient; mais le temps et la pauvreté obscurcirent l'éclat de leur royale naissance. Ce ne fut que vers la fin du xvi^e siècle, lorsqu'ils virent monter sur le trône de France une famille qui en était presque aussi éloignée qu'eux mêmes, que les Courtenai sentirent se réveiller le souvenir de leur origine. Des doutes élevés sur la légitimité de leur lignage, leur firent entreprendre de prouver qu'ils descendaient de la famille royale. Ils réclamèrent la justice et la compassion de Henri IV, et obtinrent l'attestation de vingt jurisconsultes d'Italie et d'Allemagne. Mais toutes les oreilles furent sourdes, et les réclamations des Courtenai se terminèrent, en 1730, par la mort de CHARLES-ROGER, dernier mâle de la famille.

Pour ce qui regarde les Courtenai d'Angleterre, nous renvoyons à l'article DEVON (*comtes de*).

A. S.-R.

COURTIER, voy. COURTAGER.

COURTILLE. Dans notre vieux langage, les noms de *courtill* et *courtille*, également employés, désignaient tantôt une basse-cour, tantôt un jardin ou enclos fermé seulement de haies ou de fossés. Par suite de cette dernière acception, ce fut le nom donné à ces marais (de là *marais*) ou jardins de rapports, situés aux portes de la capi-

tales. Plus tard, un petit village construit sur l'emplacement d'une de ces courtilles en prit le nom; et l'on a, depuis ce temps, appelé *la Courtille*, cette agglomération de guinguettes et de cabarets placée près de la barrière du faubourg du Temple, et si renommée chez les buveurs parisiens.

C'est sous le règne de Louis XV, époque insouciant et voluptueuse où l'ardeur du plaisir cherchait de toutes parts de nouvelles distractions, que la Courtille commença à jouir d'une célébrité populaire. Tandis que les grands seigneurs, les financiers et les courtisanes fameuses avaient créé, pour étaler leur faste, la promenade aristocratique de Longchamps, les ouvriers et les grisettes adoptaient la Courtille pour base d'un pèlerinage moins coûteux. Un cabaretier, nommé Ramponneau, qui vendait du vin meilleur et moins cher que celui de ses confrères, y fit une grande fortune et fut chanté par tous les troubadours des rues de ce temps: aussi son nom, resté classique chez les buveurs, a-t-il survécu à bien des renommées littéraires et autres.

De nos jours la principale notabilité de la Courtille, c'est le traiteur Desnoyez. Quel Parisien, quel habitant des provinces ou des pays étrangers, ayant fait quelque séjour dans la grande ville, n'a pas visité, ou du moins entendu citer le *restaurant monstre de Desnoyez*? C'est en même temps le bal le plus couru de la Courtille, bal où, les jours de fêtes, un supplément de force publique est souvent nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix, et empêcher certaine danse licencieuse auprès de laquelle le *fandango* espagnol pourrait être taxé de pruderie.

C'est à la Courtille que le carnaval a conservé ses joies frénétiques, son ivresse prolongée. Nombre de gens du peuple ne quittent, ni jour, ni nuit, ses cabarets et guinguettes, pendant la durée des trois derniers jours gras; le mardi surtout ils offrent un de ces spectacles hideux que les Lacédémoniens auraient pu faire voir à leurs enfants pour les préserver de l'ivrognerie.

Celui que présente la matinée du mercredi des cendres, si connu sous le nom de *descente de la Courtille*, et dont

nous avons indiqué quelques traits à l'article *CARNAVAL*, est un de ces scandales qui nous ont été légués par nos sages aïeux. Vers la fin de la nuit du mardi, la Courtille est devenue le rendez-vous de presque toute cette population déguisée, buvante, dansante, etc. de la capitale. Lorsque le jour paraît, la foule d'hommes avinés, à laquelle l'autre sexe a fourni un trop nombreux contingent, descend la rue du Faubourg-du-Temple en poussant des cris sauvages, ou hurlant des refrains obscènes, souvent aussi en adressant de folles et grossières injures ou en jetant de la farine, de la boue, à la double haie de curieux formée sur leur passage. Devons-nous ajouter que quelques riches amateurs de ces ignobles farces, n'y trouvant pas sans doute la nature humaine assez dégradée, s'amuse à lancer au milieu de cette cohue de l'argent ou des dragées, pour l'exciter à des combats plus dégoûtants que dangereux.

M. O.

COURTILLIÈRE, genre d'insectes de l'ordre des *orthoptères*, connus vulgairement sous le nom de *taupes-grillons*, de leur double ressemblance avec les animaux qui portent ce nom. Par la singularité de son organisation, comme par celle de ses mœurs, la courtillière mérite d'arrêter un instant notre attention. Ses pattes de devant, larges, aplaties, dentées et tranchantes en dedans, lui servent comme de mains pour fouir la terre; ses pieds postérieurs sont disposés pour le saut; son corps assez gros, brun foncé, a une forme allongée, à laquelle le développement d'une partie du thorax, sous la forme d'un capuchon, donne un aspect assez bizarre. La courtillière commune, la seule dont il soit question ici, habite de préférence ces enclos potagers, qu'on nommait en vieux langage *courtilles* et dont on a parlé dans l'article précédent: c'est de leur nom qu'elle a tiré le sien. Après avoir passé l'hiver dans le trou qu'elle s'est creusé sous le sol, elle sort de son engourdissement et pratique une issue verticale par laquelle elle vient respirer, à la surface, l'air nouveau du printemps. C'est de là qu'elle travaille à percer, dans une infinité de directions différentes, des gale-

ries qui aboutissent toutes à sa retraite souterraine. Rencontre-t-elle dans la direction de son travail des racines qui lui fassent obstacle, elle les coupe, si elles ne lui font pas trop de résistance, plutôt que de dévier de la ligne qu'elle suit; mais elle ne les mange pas, comme on le croit vulgairement, car cet insecte carnivore ne se nourrit que de proies vivantes.

A l'époque de ses amours, le mâle se fait entendre de la femelle par un petit bruissement analogue à celui du grillon, mais plus faible, et qui paraît résulter du frottement de quelques parties dures du corps entre elles. Aussitôt après l'accouplement la femelle fait son nid, qui consiste en un trou creusé dans un sol ferme, à quelques pouces de profondeur, auquel conduit une galerie circulaire. C'est là qu'elle dépose 150 à 200 œufs et au-delà, d'où éclosent, au bout d'un mois, des petits qui ne diffèrent de leur mère que par leur couleur blanche et par l'absence d'ailes. Ils subissent leurs mues sous l'œil maternel, et ne quittent leur nid qu'au printemps de l'année suivante, pour commencer la vie de l'insecte parfait.

On a cherché beaucoup de moyens de détruire cet insecte, qui occasionne de grands dégâts dans l'agriculture. On verse de l'huile dans ses trous pour le forcer d'en sortir; on lui fait faire la chasse par des chats, qui en sont très friands, ou l'on creuse de petits abreuvoirs taillés à pic, et dans lesquels il tombe en voulant boire.

C. S. TE.

COURTIN. Cet ancien magistrat, connu surtout comme éditeur et rédacteur en chef d'un ouvrage encyclopédique dont plusieurs écrivains distingués du parti libéral ont fait en quelque sorte, sous la Restauration, une tribune politique, naquit à Lisleux en 1770, d'une famille honorablement connue dans le barreau de Normandie. Il entra dans la même carrière, et fut alternativement avocat et membre du parquet. Après avoir été employé comme secrétaire de la Convention nationale, M. Courtin remplit aussi diverses fonctions administratives. En 1803 il rentra dans le parquet; il devint avocat général en 1811, et occupa jusqu'en 1814 le poste de procureur im-

périal près le tribunal civil de la Seine. Sous le gouvernement provisoire, M. Courtin remplaça Réal à la préfecture de police ; mais, contraire à la restauration des Bourbons, il fut, à leur retour, envoyé en exil ; cependant il obtint bientôt la faculté de rentrer en France. Outre la profession d'avocat à laquelle M. Courtin eut alors recours, il se livra à d'utiles publications. *L'Encyclopédie moderne*, essentiellement différente de *l'Encyclopédie des gens du monde*, en ce que dans la première la pensée déborde le fait et quelquefois l'inonde, tandis que dans l'autre elle est subordonnée au fait et ne se produit que lorsqu'elle est devenue un fait elle-même, ou pour amener le classement et l'appréciation des faits ; *l'Encyclopédie moderne*, disons-nous, parut de 1824 à 1832, sous la direction de M. Courtin, en 24 vol. in-8°, plus 2 volumes de planches, et eut un véritable succès. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen de cet ouvrage d'une incontestable utilité : nous y reviendrons dans la revue comparative de toutes les publications de ce genre, qu'on trouvera à l'article ENCYCLOPÉDIE. J. H. S.

COURTINE. La courtine est la partie d'un front de fortification (*voy.*) qui réunit les deux bastions tracés aux extrémités de cette ligne. Sa direction se détermine en joignant les points de rencontre des flancs des bastions avec les prolongements des faces opposées. Comme la courtine est la partie de la place la mieux couverte, c'est ordinairement dans son milieu qu'on place les portes et les ponts dormants qui communiquent de la ville à la campagne. C-TE.

COURTISAN, *voy.* COUR.

COURTISANE (de l'italien *cortigiana*). C'est par une extension abusive que l'on applique cette dénomination à la tourbe hideuse et flétrie de ces femmes qui provoquent à la débauche sur la voie publique ; elle doit être spécialement réservée pour celles dont la conduite, tout aussi immorale, n'affiche pas au moins cette immoralité et ne tombe pas dans une trivialité dégoûtante. Cette variété d'une espèce méprisable a quelque importance historique.

On peut distinguer dans le passé deux

classes de courtisanes ayant joué un rôle digne d'être retracé par la plume de l'historien : c'est en Grèce et en France, ces deux pays que rapprochent tant d'analogies et dont les mœurs élégantes et voluptueuses donnaient prise à la puissance de la femme, qu'on a vue à certains intervalles briller comme ces météores qui signalaient leur apparition tantôt par des bienfaits, tantôt par des catastrophes.

Habiles à se conformer aux exigences d'une époque ou d'une organisation quelconque, les courtisanes d'Athènes s'attachèrent à la conquête des hommes populaires par leur savoir ou par leur position politique, et s'initèrent même aux pénibles travaux de la philosophie, afin de réunir tous les genres de séduction, celle de l'esprit comme celle des sens. On vit Aspasia (*voy.*) dissenter gravement avec Socrate, et quelquefois elle le subjuguait par son argumentation aussi sûrement que par ses charmes. Il faut en convenir, il y a du grandiose dans ce système de séduction, et l'on est tenté, en voyant l'élévation de leur conduite en certaines circonstances, de leur faire grâce du mépris, en laissant peser sur elles le blâme et la mésestime. En effet, étaient-ce des femmes ordinaires que cette Phryné qui fit rebâtir Thèbes détruite par Alexandre et répara ainsi le dommage causé par celle de ses compagnes qui détermina le héros à brûler une autre ville ; que cette Laïs qui amenait les plus insensibles de la secte stoïque à confesser qu'il y avait du plaisir dans les jouissances des sens, et décidait les cyniques les plus grossiers à revêtir les formes qui plaisent ? Et ne faut-il pas reconnaître dans ces brillantes créatures des instincts précieux qui demandaient à se développer et qui, ne trouvant point de voies tracées (puisque l'homme refuse durement à la femme, par ses institutions sociales, les aliments de l'intelligence et de la passion), faisaient explosion et brisaient les entraves que leur opposaient les mœurs et les convenances ?

Quant aux courtisanes de Paris, avec la même sagacité qui avait fait choisir à leurs devancières pour objets de leurs conquêtes les hommes importants de l'époque, elles se sont attaquées à la monarchie qui résumait alors la valeur mo-

rale de la nation. Devenues les maîtresses du maître, elles avaient la suprême direction des affaires. Elles en ont usé quelquefois noblement, mais le plus souvent en traitant la politique comme un jouet ou un chiffon, ou toute autre pâture du caprice et de la fantaisie.

D'une part, c'est Agnès Sorel relevant le courage défaillant de Charles VII et ranimant la nationalité française; de l'autre, la marquise de Pompadour avilissant dans Louis XV la France que M^{me} de Maintenon venait d'ensanglanter par les dragonnades. Ces exemples où le mal domine le bien sembleraient prouver que nos bons aïeux étaient bien inspirés quand ils promulguèrent la loi salique, autant contre les femmes légitimes que contre les autres, *de peur que le royaume ne tombât en quenouille.*

Au milieu des nuances différentielles qui séparent la courtisane grecque de la française, on retrouve cependant quelques traits essentiellement communs, tels que l'amour de l'éclat, l'estime du courage, et spécialement l'avidité, cette avidité qui faisait répondre à l'empereur Adrien, à qui l'on demandait la raison symbolique de la nudité de Vénus, divinité de ces dames, *quia nudos dimittit.* Ajoutons que cette cupidité, portant sur l'amour de la dépense plus que sur l'amour de l'argent, n'était, pour ainsi dire, qu'un corollaire de leurs habitudes de prodigalité.

En envisageant l'existence de cette piquante variété de la femme, au milieu de la société, sous le point de vue moral, on peut résumer le système défensif à leur égard à ce refus de Démosthène, sollicité par l'une d'elles: *Je n'achète pas si cher un repentir!* Cette réponse vaut encore mieux que cette protestation de Diogène en défaut: *Je possède Laïs, mais Laïs ne me possède pas.* Voy. ASPASIE, LAÏS, PHRYNÉ, NINON DE LENCLOS, MARION DELORME, POMPADOUR, DUBARRY, etc. P. L.-E.

COURTOIS (JACQUES), dit *le Bourguignon*, peintre français, naquit en 1621 dans la petite ville de Saint-Hippolyte, en Franche-Comté. Les leçons paternelles cultivèrent de bonne heure ses dispositions. Dès l'âge de quinze ans il

avait déjà beaucoup acquis dans la pratique du dessin et de la peinture. L'artiste adolescent partit pour l'Italie, et, s'étant lié à Milan avec un officier français, il suivit l'armée, dessinant les scènes ou les sites que la vie militaire faisait passer sous ses yeux, s'exerçant à la fois dans le genre des batailles et dans celui du paysage. Camps, marches, combats, escarmouches, sièges, vues champêtres, il représentait tout d'après nature et donnait à chaque chose sa véritable physionomie.

Pendant un séjour qu'il fit à Bologne, il travailla sous la direction d'un peintre lorrain nommé Jérôme, chez qui il fit la connaissance du Guide et de l'Albane: la société de ces deux maîtres étendit les idées du jeune artiste et lui fit prendre goût à la peinture d'histoire; il y réussit. Il réussit également dans le portrait. De Bologne il se rendit à Florence, puis à Rome, et il se fixa dans cette capitale. Il y fit quelques tableaux pour le couvent de Sainte-Croix en Jérusalem, où il avait reçu l'accueil d'une généreuse hospitalité.

Cependant son inclination était encore flottante entre les divers genres dans lesquels il s'était essayé. La *Bataille de Constantin*, peinte au Vatican par Jules-Romain, réveillant vivement ses impressions primitives, décida son talent, et quoiqu'il ait continué de peindre avec succès le paysage, le portrait et l'histoire, il fut principalement peintre de batailles. Il se distingua dans les grandes pages comme dans les petits cadres; mais ses petits tableaux surtout sont pleins de feu, de vie et de mouvement: la figure de l'homme et celle du cheval y respirent. Une grande liberté de pinceau, une touche vive, une couleur forte et chaude, une rare intelligence de la lumière, recommandent ses ouvrages.

Appelé à Sienna pour d'importants travaux, par le prince Matthias de Médicis, qui était gouverneur de cette ville, Courtois s'y maria. Il fit ensuite plusieurs voyages. Il revint sa patrie et parcourut la Suisse, d'où il vint à Venise. Obligé d'y prolonger son séjour à cause d'une peste qui ravageait les États romains, il peignit dans le palais du procureur, sur

des cuirs dorés, les plus célèbres batailles de l'Ancien-Testament.

Cette brillante existence d'artiste fut troublée par des infortunes domestiques. Il devint jaloux, perdit sa femme après sept ans de mariage, sans en avoir eu d'enfants, et fut soupçonné de l'avoir empoisonnée. Le chagrin que lui causa cette accusation le fit renoncer au monde. Il se retira chez les jésuites et prit l'habit de l'ordre. Mais la vie religieuse ne l'enleva point à l'art où il trouvait une consolation, et les pères favorisaient un talent dont l'éclat rejaillissait sur leur maison.

Sa réputation s'était étendue dans toute l'Italie. Le grand-duc de Toscane, pour qui il avait peint quatre batailles auxquelles ce prince avait pris part, voulut avoir le portrait de l'artiste dans sa galerie. Il le fit venir à sa maison de campagne *di Castello*, voisine de Florence, pour qu'il se peignit lui-même. Courtois se représenta en habit de religieux, et pour fond du portrait il peignit une bataille. De retour à Rome, il avait commencé de peindre, en société avec son frère Guillaume, une tribune dans l'église des Jésuites, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie en revenant d'une promenade à Castel-Gandolfo. Il mourut à Rome en 1676, âgé de 55 ans.

Les ouvrages du Bourguignon, tableaux et dessins, en trop grand nombre pour que nous en fassions ici l'énumération, sont fort recherchés. Le Musée royal de France possède trois tableaux de sa main : *Moïse en prière pendant le combat des Amalécites*, *Josué arrêtant le soleil pour achever la défaite des Gabaonites*, et la *Bataille d'Arbelles*, sujets qu'il avait peints en grand et qu'il répéta en petites proportions, comme cela lui arrivait souvent. Gérard Audran a gravé quelques uns de ses ouvrages. Lui-même a gravé à l'eau-forte, avec beaucoup de verve et d'esprit, plusieurs sujets militaires.

Quelques auteurs ont soutenu que le Bourguignon n'appartenait à la France que par sa naissance, mais qu'il lui était étranger par son talent, ayant passé presque toute sa vie en Italie. A ce compte, l'école française pourrait être

déshéritée de plusieurs de ses noms illustres. Fils d'un Français, disciple d'abord de son père en France, puis en Italie d'un peintre lorrain, toujours appelé par les Italiens *il Borgognone*, du nom de sa patrie, n'ayant formé qu'un seul élève, Joseph Parrocel, artiste français, Jacques Courtois est à bon droit revendiqué par l'école française, à laquelle il fait honneur.

Il eut pour frère GUILLAUME Courtois, qui fut aussi un peintre distingué, et qui, comme son aîné, se fixa à Rome, après avoir parcouru l'Italie. Il jouit d'une grande faveur auprès du pape Alexandre VII, qui l'occupa beaucoup et lui témoigna sa satisfaction par le don de son portrait suspendu à une chaîne d'or.

Un troisième frère, JEAN Courtois, peintre ainsi que les deux autres, se fit capucin et travailla pour son ordre; mais, quoique doué de talent, il n'a pas laissé de réputation dans l'art. M-L.

COURTOISIE. Ce mot exprime un mélange de générosité, de grâce et de franchise dans les procédés, très supérieur à la civilité ou à la politesse. La courtoisie a toujours été regardée comme une qualité éminemment française; elle est fille de cet esprit et de ces habitudes chevaleresques qui brillèrent de tant d'éclat dans l'ancienne France. Parmi tant d'exemples qu'elle a laissés, un des plus illustres sera toujours celui de Bayard, protégeant, à Bresse, l'honneur de ses deux charmantes hôtes, et leur donnant pour dot la somme considérable que lui avait offerte la reconnaissance de leur mère. Le mot de Balzac, *Mélons, s'il se peut, la courtoisie à la guerre!* semble être un reflet de la noble action de Bayard. Il y eut peut-être à Fontenoy exagération de courtoisie militaire de la part des chefs de l'armée française, lorsque, le chapeau à la main, ils engagèrent les Anglais à tirer les premiers. *A vous, messieurs les Anglais!* nous semble un mot burlesquement héroïque.

L'expression *armes courtoises* n'est guère prise qu'au sens moral : elle désigne la loyauté qu'on doit apporter dans la polémique du barreau, de la science ou même de la conversation.

Molière a employé de la manière la

plus heureuse et la plus comique le mot de *courtoisie*, pris dans l'acception de *bon office*. Au dénouement d'*Amphytrion*, Sosie dit à Mercure, qui, après lui avoir pris sa figure et son nom, l'a roué de coups,

Ma foi ! monsieur le dieu, je suis votre valet ;
Je me serais passé de votre courtoisie..

La littérature du moyen-âge nous a laissé un roman intitulé *Gyron le courtois*, par Rusticien de Puise. Il en existe, à la bibliothèque de l' Arsenal de Paris, un superbe exemplaire en 2 volumes grand in folio. P. A. V.

COURTRAI, *Cortracum*, chef-lieu d'arrondissement de la Flandre occidentale. La bataille de Courtrai, livrée le 11 juillet 1302, est connue dans l'histoire sous le nom de bataille *des éperons d'or*; il en sera parlé dans un article particulier. Voy. ÉPERONS D'OR. X.

COURVOISIER (JEAN-JOSEPH-ANTOINE), garde-des-sceaux peu avant la fin du règne de Charles X, naquit à Besançon vers l'an 1770. Il était fils de JEAN-BAPTISTE Courvoisier, jurisconsulte distingué, mort en 1803, après avoir été professeur de droit français à Besançon, avocat au parlement de cette ville, etc., etc., et après avoir écrit plusieurs ouvrages alors justement estimés. Son fils embrassa dès sa jeunesse la carrière des armes; il émigra avec lui en 1792, et servit dans l'armée de Condé, dans les chasseurs de Bussy, où il reçut la croix de Saint-Louis à la suite d'une action d'éclat. De retour en France en 1803, il se mit à étudier la jurisprudence et se livra à la carrière du barreau. En 1815 il fut nommé par le roi avocat général à la cour royale de Besançon, où il était conseiller-auditeur depuis 1808. En 1816, M. Courvoisier présida le collège électoral de l'arrondissement de Baume-les-Dames (Doubs), qui l'élut membre de la chambre des députés pendant les sessions de 1816, 1817 et 1818; il fut l'un des plus actifs défenseurs du ministère et l'un des orateurs les plus abondants et les plus disert. Sa complaisance pour les ministres, sa constance à les défendre à la tribune et à soutenir leurs projets de

lois lui valurent sa promotion à la place de procureur général près la cour royale de Lyon (1818).

Dans la session de 1819 à 1820, où le ministère, presque entièrement renouvelé, se réunit à ceux qu'il avait d'abord combattus, où la liberté individuelle, la liberté de la presse et le régime électoral menaçaient de tomber sous les coups d'une majorité qui se plaçait en dehors des intérêts nationaux, M. Courvoisier se rapprocha du côté gauche, lutta avec courage et dignité contre le gouvernement en faveur des libertés octroyées par la charte de 1814, et demanda le rappel à l'ordre de M. Clausel de Coussergues, qui désignait la minorité de la chambre comme un assemblage de révolutionnaires. Il s'éleva avec force contre le même député, lorsqu'il proposa de mettre en état d'accusation l'ex-ministre Decazes, comme complice dans l'assassinat du duc de Berry, et fit dès lors de l'opposition, mais toujours avec des restrictions qui attestèrent sa répugnance à se séparer du pouvoir. Aussi conserva-t-il, malgré cette faible opposition, ses fonctions de procureur général, qu'il rehaussa par une grande rigidité d'honneur et de principes. La magistrature et le barreau se souviennent de la modération, de la sagesse avec lesquelles il exerça ces importantes fonctions. La considération dont M. Courvoisier jouissait dans la chambre des députés, par son talent et par son caractère, le fit comprendre deux fois parmi les candidats à la présidence que la chambre présentait au roi, et lui valut le titre de vice-président. Après la dissolution de la chambre, en 1824, il ne fut point réélu député; mais les souvenirs qu'il avait laissés et les services qu'il continua de rendre, comme procureur général à Lyon, le désignèrent en 1829 au choix de Charles X pour le portefeuille de la justice dans le ministère du 8 août. Il y entra comme expression du centre gauche, pour donner de la vie et de la force à un ministère qui fut étouffé dans son berceau par l'opposition. M. Courvoisier chercha à rallier quelques anciens amis, qui ne répondirent point à son appel. La royauté se débattait au milieu de ses

projets de violences pour éviter l'application d'un principe simple, parlementaire, et qui pouvait tout sauver. On exposait la couronne, plutôt que de sacrifier quelques ministres dont les noms impopulaires donnaient de l'inquiétude et de la défiance au pays.

Tous les efforts de M. Courvoisier, unis à ceux du comte de Chabrol, alors ministre des finances, tendaient à une modification; et lorsque, dans le conseil, on proposa la question de savoir si la chambre serait dissoute, ces deux ministres s'opposèrent de toutes leurs forces à une telle mesure. Ils acquirent bientôt la certitude qu'on s'engageait dans une voie qui devait inévitablement amener une crise dans laquelle ou le trône ou nos institutions courraient le danger de succomber; et au milieu de tant d'agitations et de périls, dans l'attente des coups d'état qu'on projetait secrètement, ils n'hésitèrent pas à déclarer que leur devoir et leur conscience ne leur permettaient pas de s'associer plus longtemps à un système si contraire à leurs vues et qui entraînerait nécessairement de funestes conséquences pour le trône et pour la France. Le 19 mai, M. Courvoisier remit les sceaux à Charles X que cette détermination ébranla un moment. Une ordonnance du même jour le nomma ministre d'état et membre du conseil privé.

Pendant le peu de temps qu'il passa au ministère de la justice, M. Courvoisier apporta dans ses fonctions cette pénétration d'esprit, cette probité sévère, cette droiture d'intentions et ces formes pleines d'urbanité qui le distinguèrent toujours.

La révolution de juillet condamna à la retraite l'ancien ministre du 8 août. Souffrant depuis longtemps d'une maladie qui devait abrégé sa vie, il alla en 1835 prendre les eaux de Barrèges, dans l'espoir d'arrêter le mal. Il revenait dans sa famille lorsque, sentant ses forces épuisées, il s'arrêta à Lyon. Après avoir reçu les derniers sacrements des mains du prélat administrateur du diocèse de cette métropole, il mourut au mois de septembre de la même année, laissant la réputation d'un homme de bien et de

grande capacité. Son extrême dévotion et son amour des chevaux forment deux traits saillants de son caractère. M.

COUSIN. Ce frêle insecte, qui n'est généralement connu que par le mal que fait éprouver sa piqure, mérite cependant, à plus d'un titre, d'attirer notre attention. Linné l'avait classé dans l'ordre des diptères: il forme, dans la grande division des némocères, la famille des culicides (de *culex*). Les naturalistes lui assignent pour caractères distinctifs: des antennes, poilues chez la femelle, plumeuses chez le mâle, sur la tête duquel elles forment comme un élégant panache; de longues ailes membraneuses couchées horizontalement et couvertes de petites écailles sur les nervures; une trompe servant de gaine à un suçoir formé de cinq aiguillons dentelés, qui laissent distiller dans la peau qu'ils percent une liqueur de nature vénéneuse; enfin des pattes d'une extrême longueur supportant un corps filiforme, à peine long de trois lignes. Cet hôte incommode de l'air a son berceau à la surface des eaux tranquilles. Après l'accouplement, qui a lieu cinq à six fois dans l'année, et qui se fait dans l'atmosphère, la femelle fécondée se pose sur une feuille surnageant l'élément liquide: sur cette frêle embarcation elle pond deux à trois cents œufs, qui, collés les uns aux autres, forment comme une petite île flottante, d'où naissent, au bout de deux à trois jours environ, de petites larves sans pieds, assez semblables aux vibrions du vinaigre. Ces petites bêtes, sorties de leurs œufs par le côté qui plonge, se meuvent avec beaucoup de vitesse dans l'eau, et lorsqu'elles veulent changer de peau, ce qui leur arrive trois à quatre fois, elles viennent à la surface, où leur enveloppe desséchée par l'action de l'air se fend et laisse à la larve une issue pour en sortir. C'est ainsi que les choses se passent à l'époque de la transformation en nymphe. Dans ce nouvel état, l'animal ne prend plus de nourriture, mais il a toujours besoin de respirer à la surface de l'eau, sur laquelle le retient d'ailleurs sa légèreté. Au bout de dix jours a lieu la transformation en insecte parfait. A l'aide des mouvements qu'il se donne dans l'intérieur de sa coque, il

parvient à la fendre longitudinalement ; il s'y dresse alors , et , s'en servant comme d'une nacelle , dégage successivement ses pattes , et déplisse ses ailes qui ont bientôt acquis assez de consistance pour lui permettre de s'élever dans les airs.

Les piqûres du cousin , si elles sont très nombreuses , peuvent occasionner de la fièvre et beaucoup d'agitation. On calme les accidents à l'aide de lotions d'eau vinaigrée ou salée , d'eau de guimauve , ou , s'il est nécessaire , avec un mélange de deux parties d'huile d'amandes douces et une partie d'ammoniaque liquide. Il est surtout essentiel de ne pas se gratter. On s'en garantit dans les pays chauds au moyen d'une gaze qui enveloppe le lit.

Ces insectes portent en plusieurs pays le nom de *moustiques* ou *maringouins* ; une espèce nommée *bigaye* , des îles Maurice et de Madagascar , occasionne de violentes douleurs. C. S-TE.

COUSIN (JEAN), peintre, fondateur de l'école française de peinture, naquit au commencement du XVI^e siècle, dans la métairie de Mouthard, au village de Soucy, près de Sens. Orphelin de bonne heure, il vint à Sens chez un parent très pauvre, qui l'occupait dans les rues aux plus vils travaux. L'enfant interrompait souvent sa triste tâche pour tracer furtivement, avec du charbon ou de la craie, sur les murailles et les portes des maisons, les traits des passants. Un particulier de la ville remarqua ces dispositions et les cultiva. L'élève ne démentit pas les espérances qu'il avait fait concevoir ; ses progrès furent rapides et soutenus. Tout jeune il s'était rompu à l'habitude du dessin, et, comme les artistes supérieurs, il ne cessa jamais de s'y exercer. Il étudia aussi tous les arts qui ont le dessin pour base, s'initia dans les nombreuses connaissances qui s'y rattachent, et approfondit les plus importantes, surtout l'anatomie et la perspective.

La peinture sur verre était alors en grande vogue. Jean Cousin y acquit beaucoup de réputation dans sa patrie ; puis il vint à Paris, où il exécuta de grands ouvrages qui augmentèrent sa célébrité. Son talent lui procura une alliance honorable : il épousa la fille de

Lubin Rousseau, lieutenant général du bailliage de Sens. Ses productions furent très multipliées. On ne saurait dire combien de vitraux ont été peints par lui ou sur ses dessins. Les arts ont à déplorer la mutilation ou à regretter la perte d'un grand nombre de ces verres précieux : la fragilité de la matière ou les réparations mal entendues nous ont privés des uns ; la révolution de 1789 a dispersé les autres.

Le premier dans l'école française, Jean Cousin a traité la peinture historiquement. Avant lui, les vitraux colorés et les miniatures des manuscrits étaient à peu près les seuls champs ouverts à l'imagination de nos peintres, qui à la vérité excellaient dans ces deux genres. Mais cette espèce de prééminence était jusqu'à un certain point obtenue aux dépens de l'art proprement dit ; car il y avait un obstacle à l'avancement de la peinture dans ses limites matérielles, qui, excluant plusieurs parties indispensables et supérieures, faisaient dominer certaines parties subordonnées. La difficulté d'exprimer la forme avec énergie dans des dimensions aussi resserrées, la difficulté plus grande encore de rendre les tons de la vie sur un fond diaphane avec un coloris inanimé, durent faire négliger l'étude sévère de la nature. Mais Jean Cousin échappa en partie aux écueils dont il était environné. Il avait été à portée d'étudier quelques tableaux de Léonard de Vinci et de Raphaël, que déjà la France possédait. A l'aide de ces peintures, à l'aide des gravures qui commençaient à multiplier les chefs-d'œuvre de l'Italie, il put, sans avoir jamais visité Rome, deviner l'école romaine.

Ses compositions religieuses existent ou ont existé, à Paris, dans l'église des Jacobins et dans celle de Saint-Gervais ; à Sens, dans les églises des Cordeliers et de Saint-Romain, et dans la cathédrale. La Sainte-Chapelle de Vincennes, les chapelles des châteaux d'Anet et de Fleurigny, offraient ou offrent encore d'admirables témoignages de son talent. Les plus beaux vitraux colorés que l'on connaisse sont peut-être ceux de Vincennes : le style italien y est tellement reproduit qu'une fausse tradition en a

longtemps attribué les dessins à Jules-Romain. Les vitraux-grisailles d'Anet, dont l'effet, semblable à celui du verre dépoli, est si doux à l'œil, pourraient être revendiqués par l'école florentine; quelques-uns s'approchent de Raphaël.

Les sujets de ces compositions sont parfois d'une étrange singularité; on ne sait s'ils appartiennent à la religion, à la fable ou à l'histoire. Tel est le vitrail représentant la *Sibylle consultée par l'empereur Auguste*, dans la cathédrale de Sens. Interrogée par ce prince s'il y aurait jamais un être plus puissant que lui, la prophétesse montre en haut l'enfant Jésus dans les bras de sa mère, et répond à l'empereur ces paroles, qu'on lit sur un médaillon : *Hic te majorem ipsum adora*. Un tableau encore plus extraordinaire est le tableau d'*Ève* ou de *Pandore*. Une femme à demi couchée dans une grotte tient d'une main une branche du pommier fatal et s'appuie de l'autre sur un vase qui figure la funeste boîte. Le serpent s'enlace autour du vase et du bras. Une nuée de génies malfaisants, qui se répandent sur la terre et sur les eaux, indiquent les maux sortis de la boîte ou de la pomme. La légende *Eva prima Pandora* se déploie sur le ciel. Ce mélange bizarre du sacré et du profane caractérise l'époque. Les monuments des arts sont aussi les monuments des mœurs et de l'esprit des peuples.

* Jean Cousin a traité quelques sujets mythologiques; son imagination s'est quelquefois exercée sur des sujets de fantaisie; on a aussi de lui plusieurs portraits, entre autres le sien, celui de Marie Cousin, sa fille unique, et celui du poète Ronsard. Il a fait peu de tableaux à l'huile : parmi ceux qu'on lui doit, le plus fameux est le *Jugement universel*, inspiration du Dante et de Michel-Ange, qu'il exécuta pour les Minimes du bois de Vincennes et qui a été transporté au Musée royal. Cette peinture se ressent de l'influence étrangère, et l'on y démêle les premiers vestiges d'un goût d'emprunt. Ainsi l'école française naissait imitatrice et renfermait dans ses premiers essais un germe de corruption, en ce sens que l'affectation florentine y perçait dès sa naissance. Cependant elle prenait une

direction puissante sous les auspices de Jean Cousin. On trouve en lui, comme dans la plupart des vieux maîtres, cette force un peu sauvage de la nature, dont l'attrait rappelle et retient.

Jean Cousin fut aussi un habile sculpteur. Toutefois la sculpture nous arrêtera moins que la peinture; car la sculpture ayant en France, comme partout, devancé la peinture, on peut citer plusieurs statuaires antérieurs ou contemporains. Indiquons seulement les belles caryatides qui soutenaient la chaire des Grands-Augustins et les deux génies dont cette chaire était accompagnée; le portrait de l'empereur Charles-Quint, médaillon en bronze d'un excellent travail; un bas-relief composé de deux figures endormies, emblème de la mort conçu dans le goût des anciens; le mausolée de l'amiral Chabot, qu'on voyait dans l'église des Célestins, dans ce temple rempli d'objets d'art consacrés par la religion, et qui devenait ainsi le plus noble des musées. Au-dessus de l'amiral, sur le soubassement du monument, un bas-relief représentait la *Fortune endormie*, figure d'un sentiment profond, d'un développement admirable et d'un sens allégorique parfait : il était impossible de mieux rendre l'accablement de la douleur, ou plutôt la prostration du désespoir, et d'attacher plus éloquemment l'idée d'un malheur public à la perte d'un héros.

C'est aux maîtres de l'art à en tracer les leçons : à l'exemple de Léonard de Vinci, qui a écrit le meilleur traité sur la peinture, Jean Cousin a exposé les principes du dessin et les règles de la perspective dans trois ouvrages classiques, *la Vraie science de la pourtraicture, décrite et démontrée, l'Art de dessigner et le Livre de perspective*, tous trois par Jehan Cousin, Senonais, maître peintre à Paris. Il y détermine les proportions humaines pour les deux sexes dans les différents âges, de face, de profil, de raccourci, sur le squelette, sur l'écorché, sur la nature vivante et sur l'antique. Il analyse l'Apollon du Belvédère et l'Hercule Farnèse comme les deux extrêmes des proportions de l'homme. Les effets variés de la perspective pour

tous les corps réguliers, pour tous les ordres d'architecture, sont expliqués par rapport à tous les points de vue, et ces démonstrations sont rendues sensibles par des gravures en bois. L'aridité du précepte est dissimulée par la naïveté du style; jamais cette forte tête *ne fait rien sortir en lumière qu'avec l'aide de Dieu.*

On a dit que Jean Cousin avait gravé en taille-douce : cette opinion n'est appuyée par aucune estampe connue. On lui attribue un très bel émail qui représente un exercice de gymnastique, désigné en Italie sous le nom de *forze*. La tradition qui l'en suppose l'auteur établit du moins qu'il sut pratiquer la peinture en émail : le même homme est donc à la fois peintre à l'huile, sur verre, en émail, sculpteur, probablement graveur, anatomiste, géomètre, et bon écrivain didactique. Ainsi Michel-Ange et Léonard de Vinci, qui excellèrent dans tous les arts, étaient versés dans toutes les sciences. C'est dans l'étude des sciences, des lettres et de la philosophie que ces géants de la peinture puisaient cette vigueur dont nous sommes accablés; leur talent ne s'évaporait point en vaines conversations de cercles, et leur esprit ne se délassait qu'en changeant l'objet de ses travaux. Jean Cousin fut aussi poète : c'est une ressemblance de plus avec les deux chefs de l'école florentine; mais ses œuvres poétiques, imprimées par les soins de sa femme, ne se trouvent pas dans nos dépôts publics.

L'illustre chef de l'école française a poussé sa laborieuse carrière jusqu'à un âge très avancé : il est mort en 1590. Il jouit d'une haute considération à la cour sous François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. A l'une des époques les plus orageuses de nos annales, il vécut en estime et en paix au milieu des partis, parce qu'il sut rester dans sa sphère d'artiste. M. L.

COUSIN (VICTOR), pair de France, conseiller d'état, membre du conseil royal de l'instruction publique, de l'Académie Française, de celle des Sciences morales et politiques, directeur de l'École normale, officier de la Légion-d'Honneur, etc. etc. M. Cousin est né à Paris en 1791. Le succès qu'il obtint dans ses premières études

le déterminâ à embrasser la carrière du professorat. Il entra en 1811 à l'École normale, se destinant alors à l'enseignement des lettres. Il entendit les leçons de M. Laromiguière, et dès ce moment sa vocation philosophique fut décidée. Il se sentit captivé par les vues ingénieuses du célèbre professeur et par le charme de son élocution. Il se voua dès lors à l'étude de la philosophie, et en devenant l'auditeur de M. Laromiguière, il devint en même temps son disciple. L'année suivante, M. Royer-Collard commença son enseignement, et M. Cousin le suivit dans la route nouvelle qu'il ouvrait à la philosophie française sur les traces de Reid. A la même époque, il fit la connaissance personnelle de M. Maine de Biran, qu'il a appelé lui-même le plus grand métaphysicien qu'ait eu la France depuis Mallebranche. Il exerça une grande influence sur le développement des idées de M. Cousin, qui cependant n'adopta jamais son système exclusif, par lequel tout est rapporté à une seule faculté, la volonté. Plus tard les études de M. Cousin le portèrent d'abord vers le système de Kant, ensuite vers celui de Hegel. C'est à tort qu'on lui a reproché ces transformations de ses doctrines : on en trouve de semblables dans les plus grands philosophes, dans tous les hommes progressifs. D'ailleurs M. Cousin, quoique disciple de Reid, de Kant et de Hegel, ne fut jamais leur copiste : l'empreinte qui lui appartient comme penseur et comme écrivain se retrouve toujours à côté des doctrines empruntées à d'autres philosophes.

En 1815, M. Cousin fut reçu à l'École normale, d'abord comme répétiteur et ensuite comme maître des conférences. M. Royer-Collard, à la Faculté des lettres, le choisit pour suppléant. La Restauration, qui ne trouvait pas en lui la docilité politique qu'elle demandait, laissa M. Cousin pendant quinze ans dans cette position, avec un traitement très modique. Ce n'est qu'au mois d'avril 1830 qu'il fut nommé à la chaire d'histoire de la philosophie ancienne, vacante par une démission. On connaît le voyage que M. Cousin, accompagnant comme gouverneur les fils du maré-

chal duc de Montebello (1824), fit à Berlin, et les injustes rigueurs auxquelles il fut en butte. Il serait inutile de revenir ici sur les circonstances de cet événement : le gouvernement prussien paraît avoir lui-même reconnu son erreur, si l'on en juge par le brillant accueil qui fut fait à M. Cousin lorsqu'il retourna à Berlin après la révolution de juillet. En 1830 M. Cousin a été nommé membre de l'Académie Française en remplacement de Fourier. Lorsque l'on rétablit, en 1832, la classe des sciences morales et politiques, sa place s'y trouvait toute marquée et il fut un des premiers membres nommés.

M. Cousin a été compris (1833) dans la dernière promotion de pairs de France. Ses amis espéraient que la tribune lui donnerait l'occasion de déployer dans la carrière politique ce talent oratoire dont il avait donné des preuves si éclatantes dans l'enseignement de la philosophie; mais M. Cousin a voulu rester fidèle à sa mission philosophique et il n'a guère pris part aux discussions de la chambre des pairs que pour ce qui regardait l'instruction publique. Néanmoins il n'a point reparu depuis dans une chaire à laquelle il a dû ses plus honorables succès et pour laquelle, par cette raison, on pouvait lui supposer de l'attachement.

Parmi les ouvrages de M. Cousin on doit placer au premier rang sa *Traduction de Platon* (Paris 1822 et années suivantes, t. I-V). Il s'y est montré aussi savant philologue que philosophe intelligent et profond. M. Cousin a aussi publié une édition de Proclus (Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8°), une traduction de l'Histoire de la philosophie par Tennemann (1831, 2 vol. in-8°), une édition de Descartes (1826-1828), un Rapport sur l'état de l'instruction primaire en Prusse (1832), et 2 volumes de Fragments philosophiques (1826 et 1828). Ses cours de 1828 et de 1829 ont été reproduits par la sténographie: le premier renferme une introduction à l'histoire de la philosophie, le second une esquisse de cette histoire et une appréciation du système de Locke, qui est encore aujourd'hui la meilleure réfutation qui ait été faite dans notre langue de la philosophie

empiriste. Il a examiné dans ce cours les quatre systèmes principaux : le matérialisme, le spiritualisme, le sensualisme et le mysticisme. En 1834 M. Cousin a publié le *Rapport du physique et du moral de l'homme*, ouvrage posthume de Maine de Biran, précédé d'une préface dans laquelle il expose et juge le système de ce métaphysicien. En 1836 il a publié plusieurs ouvrages inédits d'Abélard, qu'il a découverts dans les différentes bibliothèques de Paris. Ils sont précédés d'une introduction qui jette une grande lumière sur l'histoire de la première période de la philosophie scolastique.

Les doctrines de M. Cousin se trouvent éparses dans ses différents écrits; il ne les a jamais résumées sous une forme systématique. Nous essaierons d'en exposer les points fondamentaux, en nous servant autant que possible des termes mêmes employés par M. Cousin dans ses ouvrages.

Le point de départ de toute saine philosophie, suivant M. Cousin, est dans l'étude de la nature humaine et par conséquent dans l'observation; la science de l'homme, la psychologie, n'est pas toute la philosophie, mais elle en est le fondement. Par ce principe, M. Cousin se rattache à la philosophie expérimentale de Bacon, de Descartes et de Locke, et même à la philosophie du xviii^e siècle; il se sépare au contraire de la nouvelle école allemande qui n'arrive à la psychologie que par l'ontologie et la logique. Par cette méthode, et avec la prétention de reproduire l'ordre nécessaire des choses, on court le risque, suivant M. Cousin, de n'engendrer que des abstractions hypothétiques.

Placé avec les philosophes empiristes au point de vue de l'observation, M. Cousin se sépare d'eux dès les premières applications de la méthode qui leur est commune. Les empiristes ne reconnaissent comme valable que l'observation extérieure. M. Cousin admet aussi l'observation intérieure; il croit qu'il y a dans la conscience tout un ordre de phénomènes qu'aucun effort ne peut ramener légitimement à la sensation. M. Cousin divise les phénomènes de conscience en trois

classes qui se rattachent aux trois grandes facultés élémentaires, la sensibilité, l'activité et la raison. C'est aux phénomènes de l'activité qu'est attachée la personnalité; la raison, bien qu'unie à la personnalité, en est profondément distincte: elle est en nous, sans être nous-mêmes; c'est là ce qui légitime le passage du subjectif à l'objectif, de la pensée à la réalité. Si la raison n'était pas impersonnelle, ses révélations n'auraient de valeur que comme faits de conscience et ne nous enseigneraient rien sur la réalité même des êtres. C'est à la raison que nous devons la connaissance des vérités universelles et nécessaires, des principes auxquels nous obéissons tous et auxquels nous ne pouvons pas ne pas obéir. On a essayé à diverses époques de faire l'énumération des principes ou catégories de la raison: les deux plus célèbres tentatives en ce genre sont celles d'Aristote et de Kant. M. Cousin regarde la liste de Kant comme complète, mais comme arbitraire dans sa classification et pouvant être légitimement réduite. Il établit que toutes les lois de la pensée peuvent se réduire à deux, savoir: la loi de la causalité et celle de la substance.

L'ontologie comprend trois ordres de connaissances: celle de notre existence personnelle, celle du monde extérieur, celle de Dieu. Ces trois notions nous sont données dans un fait quelconque de conscience et sous la notion de cause. Il n'y a pas de fait de conscience sans intervention de l'attention; tout acte d'attention est plus ou moins volontaire, et tout acte volontaire est marqué de ce caractère que nous nous en considérons comme la cause. Cette cause, cette force que nous sommes, rencontre des obstacles, éprouve des impressions, et nous nous sentons forcés de rapporter ces obstacles et ces impressions à une cause extérieure qui est le non-moi. De la notion de ces deux causes finies nous déduisons celle d'une cause supérieure, absolue et infinie, qui est elle-même la cause première et dernière de toutes les autres. L'Être suprême nous est donné sous la notion de cause, mais il ne faut pas, comme les scolastiques, le considérer comme une cause tellement supérieure

et antérieure au monde qu'elle lui soit étrangère. Dieu est à la fois substance et cause; comme il n'est donné qu'en tant que cause absolue, il ne peut pas ne pas produire: il n'y a pas plus de Dieu sans monde que de monde sans Dieu. C'est à cause de ce principe que M. Cousin a été accusé de panthéisme (*voy.*), imputation banale qu'on adresse de nos jours à tous les philosophes, comme on leur adressait dans l'antiquité le reproche d'athéisme. Dans la nouvelle préface de ses *Fragments*, M. Cousin a expliqué très nettement en quoi son système diffère de celui de Spinoza, qui d'ailleurs a été improprement qualifié de panthéisme. Dans la doctrine de Spinoza, la notion de causalité, que laisse subsister M. Cousin, se trouve anéantie et remplacée par celle d'une substance qui n'a pas d'effet, mais seulement des attributs et des modes. Ainsi, dans ce système, la création est impossible, tandis que dans celui de M. Cousin elle est nécessaire.

Il faut distinguer dans la raison la spontanéité et la réflexion. Il y a une aperception immédiate de la vérité qui appartient à tous les hommes. Ce qui distingue le philosophe, c'est le travail par lequel il cherche à se rendre compte de ce qui s'est passé dans son esprit; mais la réflexion ne fait que reproduire sous une autre forme les résultats donnés par le savoir immédiat.

Il y a identité entre la philosophie et l'histoire. La nature humaine se développe dans l'histoire d'après les mêmes lois que dans l'individu. Tous les faits que l'analyse psychologique nous montre existant simultanément dans la conscience, nous les retrouverons se développant successivement dans les différentes époques de l'histoire. Les trois grandes périodes de l'histoire sont l'Orient, l'antiquité et les temps modernes. Ils représentent l'infini, le fini et le rapport du fini à l'infini. Nous retrouvons dans la conscience individuelle trois moments qui correspondent à ces trois époques. Tous les peuples dont l'histoire a conservé le souvenir représentaient une idée et avaient pour mission de répandre cette idée. Il y a dans chaque nation des hommes qui en représentent l'esprit au plus

haut degré : ce sont les grands capitaines et les grands philosophes. Les premiers assurent aux idées d'une nation le succès et la conquête ; il faut qu'ils en représentent l'esprit puisqu'elle leur confie ses destinées. Les guerres ne sont jamais que des luttes d'idées. Il faut se défier de la sympathie qui pourrait nous porter vers le vaincu : le bon droit est toujours du côté du vainqueur. L'esprit d'un peuple et d'une époque est représenté dans la philosophie sous sa forme la plus pure, la plus claire, la plus complète. Les autres éléments, l'art, la religion, l'industrie, n'expriment cet esprit que d'une manière infidèle. Toute l'histoire de l'Inde s'explique lorsque nous voyons dans sa philosophie dominer le panthéisme et le fatalisme. L'esprit de la Grèce est tout entier dans le mouvement de sa philosophie depuis Socrate. Toute l'histoire du XVI^e et du XVII^e siècle se trouve réfléchi dans la philosophie de Descartes ; toute celle du XVIII^e dans les principes de Condillac et d'Helvétius. Il y a identité entre la philosophie et l'histoire de la philosophie. Tous les éléments que l'on trouve dans la conscience, on les retrouve dans l'histoire des systèmes philosophiques ; chaque doctrine représente un élément auquel elle donne une importance exclusive. Une analyse profonde des lois de notre nature peut même nous faire découvrir *à priori* dans quel ordre les systèmes philosophiques doivent se succéder. L'erreur ne consiste jamais que dans l'adoption exclusive d'un principe vrai. La vérité nous apparaît tout entière, quoique confusément, dans l'aperception spontanée que nous en avons. La réflexion sépare les éléments de la pensée et les considère successivement. Elle peut prendre un élément partiel du phénomène complexe de la pensée pour la pensée entière et le phénomène total. C'est là la source de toutes les erreurs.

Les peuples et les systèmes se succèdent, mais l'humanité leur survit. Leur mission est de représenter un principe vrai, mais exclusif. Il ne faut pas voir dans l'histoire une simple succession de faits ni une vaine fantasmagorie : l'histoire a un plan, un but ; elle est une ma-

nifestation des desseins de la Providence. La pensée de l'optimisme historique doit être regardée comme la plus grande conquête intellectuelle de notre âge. La divinité est partout ; les lois de la nature humaine, celles de la nature extérieure et de l'histoire, ne sont qu'un reflet de l'essence divine. On accuse les partisans de ce système de panthéisme et d'athéisme, mais ils peuvent renvoyer ce reproche à leurs adversaires. Nier le système de l'histoire, nier son plan nécessaire et invariable, c'est nier la Providence divine.

Tels sont les principes énoncés par M. Cousin dans son cours de 1828 ; nous nous bornons à les rapporter, sans entrer dans leur examen. C'est surtout à cause de ces vues historiques que l'on a donné à son système le nom d'*eclectisme* (*voy.*). On a quelquefois attribué à ce mot une autre signification, celle d'une transaction et d'un principe intermédiaire entre le spiritualisme et l'empirisme. En ce sens on pourrait appeler éclectiques toutes les philosophies du monde. Quel que soit le point de vue de spiritualisme ou d'empirisme que l'on considère, on peut toujours le regarder comme un principe intermédiaire, si on le compare à des théories plus exagérées. Le nom d'éclectisme doit être conservé au système de M. Cousin à cause de ses vues sur l'histoire, sur le progrès de la philosophie, sur la succession des erreurs comme n'étant que la considération exclusive de principes d'une vérité partielle. Mais c'est moins un système entier qu'un principe particulier de la théorie de M. Cousin.

C'est aussi par ses principes sur l'histoire que M. Cousin se rattache aux doctrines de Schelling et de Hegel. On trouve dans l'une et dans l'autre le grand principe de l'identité de la philosophie et de l'histoire. On y trouve aussi le principe éclectique et synchrétique, mais moins développé et moins nettement formulé que dans le système de M. Cousin. Sous le rapport de la métaphysique proprement dite, M. Cousin se sépare de Schelling et de Hegel ; il se place à un point de vue entièrement différent. Le point de départ de Schelling est ce qu'il appelle l'*intuition intellectuelle de*

l'absolu : c'est un savoir tout-à-fait immédiat et indémontrable qui nous donne la notion de l'absolu et en elle ultérieurement celle de toutes choses. Par ce principe Schelling s'est fait accuser, non sans quelque raison, de mysticisme; il présente l'intuition intellectuelle comme une sorte de don divin, apanage des vrais philosophes et tout-à-fait incompréhensible et insaisissable pour le reste des hommes. On dit ordinairement que le système de Hegel n'est autre chose que celui de Schelling renversé; on fait consister toute la différence entre les deux philosophes en ce que l'intuition intellectuelle, placée par Schelling au commencement de la philosophie, se trouve dans Hegel à la fin de son système, comme la conquête de la science dans son résultat dernier. Cette formule si souvent répétée est entièrement inexacte : Hegel n'admet, à proprement parler, aucune intuition intellectuelle. Son point de départ est purement logique. Il croit que de négation en négation, d'abstraction en abstraction, nous devons arriver à une conception qui est à la fois la conception pure, l'être pur et le néant. La philosophe doit ensuite suivre la méthode que Hegel appelle le mouvement *immanent* (développé seulement par lui-même) de la pensée. La conception se développe dans Hegel par un procédé que l'on pourrait assez bien comparer à la formation d'une avalanche : à chaque degré nouveau elle devient plus concrète; le point de départ est l'être pur égal au néant, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus abstrait et de plus indéterminé; le dernier terme est l'esprit absolu, qui est le degré le plus élevé de la philosophie. M. Cousin admet l'intuition intellectuelle, mais il la regarde comme un fait de conscience, seulement plus difficile à saisir que les autres; elle n'appartient pas à une faculté spéciale, mais au degré le plus élevé et le plus pur de la raison.

Les doctrines politiques de M. Cousin ont le même caractère que ses théories philosophiques. C'est aussi une transaction entre les principes extrêmes. Il regarde la charte constitutionnelle de 1830 comme satisfaisant entièrement les besoins de l'esprit français dans notre

époque. C'est en ce sens qu'il a essayé de donner la raison providentielle de l'événement de la bataille de Waterloo. Le résultat a été, suivant lui, d'affaiblir en France l'esprit démocratique et en Allemagne l'esprit absolutiste.

Les opinions religieuses de M. Cousin ont donné lieu à de vives discussions et ont paru à quelques personnes offrir de l'ambiguïté. Dans la nouvelle préface de ses *Fragments* il a exprimé sans détour toute sa pensée sur ce sujet. Il déclare qu'il croit au christianisme et à l'église catholique. Seulement il ne peut pas, sous peine d'abdiquer la science, renoncer à donner à la philosophie une base rationnelle et indépendante. Il fait profession de croire que la vraie philosophie, en développant ses doctrines sous les formes qui lui sont propres, doit se rencontrer avec les dogmes de l'orthodoxie catholique. C'est à la philosophie qu'il appartient de pénétrer les mystères chrétiens, de les convertir en doctrines scientifiques, de faire passer à l'état d'idée tout ce qui était pur symbole dans l'ancienne orthodoxie. Il ne s'agit point pour M. Cousin de renoncer au catholicisme, mais seulement de le faire arriver à la conscience de lui-même.

Depuis la révolution de juillet des attaques violentes ont été dirigées de différents côtés contre M. Cousin. Il ne nous appartient pas d'apprécier la valeur des reproches qui lui ont été adressés. Nous ne pouvons pas cependant ne pas rappeler un fait qui prendra une place importante dans les annales de la philosophie moderne : c'est la réponse adressée l'année dernière par M. de Schelling aux adversaires de M. Cousin, réponse qui a été traduite en français par M. Willm (1835). Le grand philosophe allemand a rompu un silence de dix-sept années pour se constituer le défenseur de M. Cousin. La principale accusation dirigée contre lui était celle d'avoir copié les doctrines de Schelling et de Hegel : rien ne pouvait être plus péremptoire à cet égard qu'une réponse de Schelling lui-même; elle nous semble devoir fermer la bouche aux ennemis de M. Cousin. AM. P-ST.

COUSTOU, nom d'une famille de sculpteurs français, dont les efforts heu-

reux imprimèrent à l'art une direction nouvelle, surtout sous le règne de Louis XV.

NICOLAS Coustou naquit à Lyon le 9 janvier 1658. Il apprit de son père, sculpteur en bois, les premiers éléments de son art; à l'âge de 18 ans il vint à Paris et entra à l'école de Coysevox (voy.), son oncle, qui présidait alors l'Académie de peinture et de sculpture. Le jeune Coustou, mieux dirigé, fit de rapides progrès, et à l'âge de 23 ans il obtint le grand prix de sculpture. Colbert, ce Mécène des arts, avait, en 1667, acheté au nom du roi un palais à Rome où les jeunes artistes qui avaient remporté le grand prix dans les concours de l'Académie de Paris étaient entretenus et pensionnés aux frais du roi. Coustou alla donc dans la métropole des arts perfectionner son génie facile et abondant. C'est là qu'il étudia les débris sublimes de l'antiquité et les productions admirables de Michel-Ange; mais quoiqu'il devint un des plus habiles statuaires de son temps, on ne peut pas dire qu'il ait beaucoup profité de son séjour à l'école française de Rome. Ainsi que tous les pensionnaires, il apportait dans la ville des beaux-arts des principes puisés à une source impure, et la vue de tous les chefs-d'œuvre ne suffit pas pour détruire les fausses impressions qu'il avait reçues auparavant.

Les succès de Coustou devinrent bientôt rapides; comme il exécutait avec une incroyable facilité, le nombre de ses productions frappait d'étonnement les témoins de ses travaux. Il devint homme de vogue et fut reçu membre de l'Académie en 1693.

Parmi ses nombreux ouvrages, on a remarqué deux statues colossales de 9 pieds représentant la *jonction de la Seine et de la Marne*, qui se trouvent actuellement au jardin des Tuileries: ce sont ses deux plus beaux titres à la gloire. Si ses statues n'ont point toute la sévérité, tout le grandiose de l'antique, on est forcé de reconnaître dans le ciseau souple de Coustou une morbidesse, une suavité, qui charment la vue et sont bien faits pour désespérer la main la mieux exercée.

Nous ne pouvons donner une notice complète des ouvrages de Coustou; ils sont assez nombreux pour avoir fourni matière à un volume publié à Paris, en 1737, par Cousin de Contamine, son historiographe. Nous nous contenterons de citer les plus remarquables et d'indiquer le système qui a sans cesse présidé à son travail. Nous parlerons entre autres du groupe représentant une *Descente de croix*, destiné à orner le chœur de l'église de Notre-Dame de Paris, ouvrage exécuté à l'occasion de la cérémonie du vœu de Louis XIII. C'est là que Coustou a jeté tout ce que son âme avait de chaleur et de sentiment. La scène offrait tout le pathétique, toute l'animation que peut exprimer la sculpture; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que l'artiste avait outrepassé les bornes de l'art du statuaire et était tombé dans une erreur grave, en voulant représenter en relief une scène qui a besoin de toutes les ressources de la peinture; erreur commune à beaucoup de sculpteurs de cette époque.

Nicolas Coustou, aidé de plusieurs sculpteurs de son temps et de son école, fabriqua presque toutes les statues qui devaient orner les jardins de Versailles, de Marly et des Tuileries. Aussi bien son nom, souvent lu et répété dans les endroits les plus fréquentés du public, a-t-il encore une partie de l'éclat dont il brillait au siècle de Louis XIV; c'est que ses ouvrages sont peut-être les traditions les plus exactes de son siècle, c'est que dans leur allure, dans leurs airs, dans leur aspect de grandeur et de nonchalance, on lit mieux que partout ailleurs les mœurs et le caractère d'une cour qui offrait un si singulier mélange de bon et de mauvais goût, de grandeur et de servilité, de force et d'indolence.

Coustou mourut le 1^{er} février 1733, à l'âge de 75 ans, chancelier et recteur de l'Académie de peinture et de sculpture. Il laissa inachevé un bas-relief en médaillon représentant le passage du Rhin, qui fut achevé par son frère.

GUILLAUME Coustou, frère du précédent, né à Lyon en 1678, suivit la même carrière que son aîné et annonça bientôt devoir le surpasser; mais son carac-

rière libre et indépendant lui fut longtemps nuisible, à une époque où le despotisme régnait dans toutes les classes de la société en France. Il obtint aussi le prix de sculpture et fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi. Inhabile aux souplesses, aux petites complaisances, il ne profita pas longtemps du privilège académique, et déserta une école où il ne pouvait vivre et travailler à sa manière. Sans ressource et sans asile, il erra longtemps dans Rome, prêt à mourir de faim, lui, artiste doué d'une âme forte, lui destiné à égaler peut-être les chefs-d'œuvre dont il était environné. Dans son désespoir il avait pris le parti d'aller à Constantinople et de s'expatrier à toujours, lorsqu'il rencontra Legros, sculpteur français alors en haute réputation, qui le consola, le prit chez lui et le fit travailler à un ouvrage qu'il était en train d'exécuter. Coustou reprit courage, fit de l'art pour le compte de son nouveau patron et puis pour le sien. Il obtint bientôt le plus beau triomphe réservé à un artiste : il parvint malgré l'envie, sans fléchir le genou, sans courber la tête, et força ses ennemis à reconnaître son génie. L'Académie le reçut dans son sein, et une fois en possession du fauteuil, il vit pleuvoir sur lui les faveurs de la fortune. Peut-être dut-il sa nomination à son frère, peut-être aussi dut-il s'engager à recevoir les bons avis des grands maîtres de son temps et consentir à exécuter un ou plusieurs dessins de Le Brun, premier peintre du roi; car, on le sait, Le Brun avait alors le monopole des travaux à exécuter, et même, par autorité supérieure, en dictait le sujet, la forme et le goût. Coustou, qui avait été trop longtemps malheureux, s'était aperçu qu'il ne pouvait plus fronder les hommes sans s'exposer à manquer de besogne et mourir de faim. D'ailleurs il était père de famille et ne pouvait plus mener sa vie d'artiste, vie toute de caprice et d'indépendance. Cependant, bien qu'il se soit vu sans cesse obligé de modérer la chaleur de son exécution, et de suivre la route qui lui était tracée, on reconnaît encore dans ses ouvrages toute la verve d'une tête puissante, toute la force d'un génie supérieur. Son travail

était plus vif, plus serré que celui de son frère; son dessin peut-être moins gracieux, mais plus consciencieux et plus sévère.

Sous le ciseau laborieux de Guillaume Coustou on vit naître les groupes en marbre de *l'Océan* et de *la Méditerranée*, destinés à décorer le tapis vert du jardin de Marly; la statue colossale du *Rhône*, qu'on voit à Lyon; celles de *Bacchus*, de *Minerve*, d'*Hercule*, de *Pallas*, et un grand nombre de bas-reliefs. Bien que ces ouvrages se ressentent un peu de la facilité et de l'exubérance de son génie, ils portent tous une empreinte de vigueur et de supériorité. On a remarqué très judicieusement avec quel art il disposait le plus ou moins de saillie de ses bas-reliefs, de manière à isoler, à réserver les figures principales et à sacrifier les accessoires.

Mais les deux morceaux qui, sans contredit, assurent le plus de réputation à Guillaume Coustou sont les deux fameux groupes d'*écuyers* placés à l'entrée de la grande allée des Champs-Élysées de Paris et qu'on voyait à Marly avant la Révolution : ces deux ouvrages sont les plus complets et les derniers sortis de sa main. Il semble que l'artiste ait voulu recueillir à un âge très avancé tout ce qu'il lui restait de chaleur dans l'âme pour faire un dernier et sublime adieu à un art qu'il avait si bien compris. Le dessin des figures et des chevaux est plein d'énergie et de caractère; la nature y est sévèrement étudiée, et la pensée y est accusée avec noblesse et fierté dans les moindres détails. De près, les contours sont âpres et sauvages, comme le sujet le commandait; mais à la distance où les groupes devaient être placés ils n'ont plus qu'un mouvement de force et de hardiesse calculé avec un art infini.

Le caractère de Guillaume Coustou se lit dans tous ses ouvrages. Il est fier, énergique, brusque et sauvage parfois. On connaît sa réponse à un stupide financier qui lui demandait de lui faire un magot chinois : « Je le veux bien, lui dit Coustou, si vous voulez me servir de modèle. » Un jour, une personne lui ayant dit intempestivement qu'elle eût préféré voir raides et tendues les rênes tenues par

un de ses écuyers, Coustou lui répondit en souriant : « Si vous étiez venu un peu plus tôt, vous eussiez vu les brides telles que vous le désirez; mais ces chevaux-là ont la bouche si tendre que cela n'a duré qu'un clin d'œil. »

Il mourut à Paris, à l'âge de 69 ans, le 22 février 1746.

GUILLAUME Coustou, fils du précédent, naquit à Paris en 1716. Destiné à la même carrière que son père et son oncle, il soutint avec honneur l'éclat d'un nom aussi célèbre dans les arts. Il obtint le grand prix de sculpture et alla à Rome étudier comme pensionnaire du roi. On le reçut à l'Académie en 1742; en 1746 il fut nommé professeur, et plus tard recteur et trésorier. Il avait sans doute reçu de la nature des dons aussi précieux que son père, mais il se laissa trop aller à une route toute frayée, à un succès trop facile près du public qui l'associait d'avance à la gloire de la famille dont il était l'héritier. Il ne fut que la pâle copie de ses maîtres, dont il adopta entièrement la manière; et puis, on le sait, à cette époque déjà le temps des grandes choses s'en allait et les traditions du grand siècle s'effaçaient : on songeait plus aux plaisirs qu'aux beaux-arts; de là insouciance générale, assoupissement, découragement universels; et si l'on découvrait quelque sympathie pour les arts dans le cœur de quelque grand personnage de cette époque, c'était chez un prince étranger qui profitait du sommeil de ses voisins pour s'élever sur leurs ruines et rattacher à son nom toutes les gloires délaissées : c'était chez Frédéric de Prusse, qui tira Coustou, ainsi que beaucoup d'autres, de l'inaction; ou bien encore chez la maîtresse du roi, M^{me} de Pompadour, qui, toute-puissante alors, semblait avoir échangé sa quenouille contre le sceptre de son royal amant : elle fit exécuter à Coustou une statue d'Apollon pour orner le parc de son château de Bellevue. Dans un temps de progrès, où la jalousie et l'émulation empêchent de dormir la jeunesse, G. Coustou, avide de gloire, aurait pu mériter le nom de grand statuaire; mais il vivait, ou plutôt il sommeillait, avec les artistes de son temps et faisait exécuter ses ouvrages par de jeunes sculpteurs sans

fortune dont le talent était peut-être bien supérieur au sien. Ainsi, il est certain qu'un sculpteur nommé Dupré exécuta en entier le fronton de Sainte-Geneviève qui avait été commandé et qui fut payé à Coustou.

Au moment d'une grave maladie, M. d'Angevillers lui apporta, pour lui causer une heureuse surprise, le cordon de Saint-Michel, et l'empereur Joseph II vint lui faire une visite. En effet, sa santé parut se rétablir pendant quelque temps; mais enfin il succomba à l'âge de 61 ans, en 1777.

E. L.

COUTANCES, chef-lieu d'arrondissement du département de la Manche, et qui ne trouve place ici qu'à cause de sa cathédrale, était cependant une importante cité des Gaules, même avant l'invasion des Romains. Ces conquérants la fortifièrent et construisirent le bel aqueduc dont on voit encore les ruines. Seize arcades plus ou moins hautes, selon l'élevation du terrain, formaient cet aqueduc, qui fut réparé plusieurs fois dans le moyen-âge et servit jusqu'au xvii^e siècle. Dans le xi^e (vers 1030), Robert, 34^e évêque de Coutances, jeta les fondements de la cathédrale; mais la gloire de sa construction appartient à Geoffroy de Montbray. Cet évêque, artiste et guerrier, consacra presque toute sa vie à l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture ecclésiastique. Guillaume-le-Bâtard et les barons de Normandie contribuèrent à l'érection de ce monument, dont la vue, à l'intérieur, arracha à l'enthousiasme de Vauban cette exclamation : « *Quel est le fou sublime qui a lancé vers le ciel une voûte aussi hardie ?* » Robert Guiscard s'était rendu maître d'une partie de l'Italie. Geoffroy courut lui rappeler qu'il était né dans son diocèse, et il en reçut d'immenses richesses. Cette basilique admirable fut dédiée en 1056. Au xiv^e siècle et dans les premières années du xv^e, elle fut réparée, et plusieurs constructions y furent ajoutées, ce qui l'a fait regarder par plusieurs antiquaires anglais comme bien postérieure au xi^e siècle. L'opinion de ces observateurs superficiels a été victorieusement combattue par M. de Gerville.

A l'époque de la division de la France

en départements, la ville de Coutances fut déclarée chef-lieu de la Manche; peu de temps après elle perdit cet avantage, qui ne saurait lui être rendu. Elle a conservé l'évêché et la cour d'assises. J. T.-v.-s.

COUTELIER. On nomme ainsi l'artisan qui fabrique, le marchand qui vend, entretient et répare les couteaux, les ciseaux, ainsi que les rasoirs, les canifs et autres instruments tranchants de ce genre. Le nom est dérivé de *couteau* (*culter*); car les couteaux forment la plus grande partie des objets qu'ils fabriquent ou qu'ils vendent. Les couteaux prennent des noms différents selon leur forme et la manière dont ils sont montés, et même en raison de l'usage auquel ils sont destinés. Un bon coutelier doit être à la fois bon forgeron et adroit limeur, en même temps que bon trempéur; de plus, il faut qu'il sache travailler des matières très différentes, telles que les diverses sortes de bois, la corne, l'ivoire, l'écaille, la nacre de perle et autres dont il embellit ses manches. Enfin il doit savoir braser et manipuler les métaux précieux. D'autre part, la fabrication des instruments de chirurgie, par exemple de ceux qui servent au broiement de la pierre dans la vessie, les scies de *Heine* et autres appareils compliqués qui appartiennent à l'art du coutelier, lui assurent un rang honorable dans l'ordre des professions mécaniques.

Parmi les principaux outils qui doivent garnir l'atelier d'un coutelier doivent figurer l'enclume à bigorne d'un côté et à talon de l'autre, des tenailles, des marteaux de toutes sortes, des meules de diverses dimensions, des polissoirs de différentes grandeurs, des brunissoirs, des forets, des archets, des pierres à aiguiser, à repasser, à affiler, de grands étaux et des étaux à main, etc. Outre une forge ordinaire, le coutelier doit avoir encore un fourneau à moufle, afin d'y faire chauffer sa lame après qu'elle est dégrossie à la forge et séparée de la barre d'où il l'a tirée. C'est dans ce fourneau à moufle qu'il la fera rougir pour la tremper, et il ne faut pas oublier que la bonté des lames est la partie importante de cet art, et qu'elle dépend

presque entièrement de la trempe. Quant aux manches, ils ne sont qu'une affaire de goût. Pour les grosses pièces ou couteaux *communs*, le coutelier emploie ordinairement des *étouffes* qu'il fabrique lui-même ou qu'il achète toutes prêtes dans les usines où se fabrique l'acier. Quant aux pièces délicates, il emploie à leur confection l'acier dont il approprie la qualité aux divers ouvrages. Dans tous les cas il devra choisir sa matière, ne pas l'altérer par la forge, et *tremper* dans l'eau la plus froide possible, en ayant soin de ne donner à l'acier que la chaleur nécessaire. C'est à l'aide d'une longue étude et d'une expérience réfléchie, et non par les recettes empiriques de quelques artisans peu instruits, que le coutelier apprendra à bien travailler et à posséder la science de l'acier.

Parmi les rasoirs, on distingue en coutellerie : damas en petits grains blancs, et damas à grands dessins. Ces deux variations s'obtiennent également en aspergeant plus ou moins les lames d'huile et en les plongeant ensuite dans l'acide nitrique. Parmi les couteaux, on distingue le couteau *courbe*, instrument de chirurgie qui servait, dans les amputations, à couper les chairs; sa forme est celle d'un demi-croissant; le couteau *droit*, employé également en chirurgie pour les amputations; le couteau *lenticulaire*, qui sert dans les opérations du trépan : sa tige d'acier a deux pouces et demi de long; le couteau *à crochet*, qui est employé dans les accouchements laborieux; le couteau *à chapelier*, dont il y a deux sortes : l'un, qu'on appelle le *grand*, ressemble au tranchet du cordonnier et sert à arracher les jarres, tandis que le second a une serpette dont le tranchant se trouve sur la partie convexe; il rase les peaux pour conserver les poils. Le couteau à couper l'argent a la forme de celui de table, seulement il est toujours pointu; celui à hacher sert au doreur et à l'argenteur : il a la lame courte et large. Parmi les ciseaux, les principaux sont : ceux à rogner les ongles, dont les lames sont courtes, larges et fortes; les ciseaux à couper les cheveux, à lames longues et non pointues; ceux des couturières, ceux à découper, etc. Outre

ces divers instruments, le coutelier fabrique aussi les grattoirs, canifs, poinçons, les fusils pour donner le fil aux couteaux, les tire-bouchons et autres petits instruments, de même qu'une sorte de tire-bouchons nommée à cage, l'un des instruments les plus ingénieux de la coutellerie.

Pour polir ses ouvrages, le coutelier emploie diverses substances qu'il désigne sous le nom de *potées*; presque toutes elles doivent être en poudre impalpable: c'est là une condition de rigueur. Ces substances sont: 1° la moulée, qui se trouve au fond de l'auge de la meule, et sert pour emporter les gros traits sur les cornes, l'ivoire, les os, l'écaille, les bois durs, etc.; 2° le charbon de bois blanc, qu'on emploie sans être réduit en poussière pour les cornes et métaux; 3° le blanc d'Espagne, pour finir les ouvrages; 4° le tripoli, pour toute matière; 5° la pierre ponce, pour adoucir; 6° l'émeri, pour adoucir et polir les métaux; 7° la potée d'étain; 8° le rouge d'Angleterre, qui convient au fer et à l'acier; 9° la potée d'acier, seule ou mêlée à la potée d'étain, polit très bien l'acier trempé. On peut se servir également, pour polir, des pierres du Levant, d'une pierre verdâtre de Bohême, de la pierre sanguine ou du brunissoir (*voy.*), outil d'acier.

Pour les manches des divers objets de coutellerie, on emploie des cornes de bœufs, de moutons, de béliers, de boucs, d'élans et de cerfs; mais il ne faut se servir de la corne qu'après l'avoir laissé sécher pendant trois à quatre mois. Les bois des Indes, les bois français, etc., de même que la baleine, l'écaille, l'ivoire, les os, le marbre, la porcelaine, la laque, l'aventurine, l'agate, etc.; enfin l'or, l'argent, le cuivre et tous les métaux naturels ou alliés entre eux, fournissent des manches au coutelier.

La coutellerie anglaise (Birmingham, etc.) est célèbre; en France, les villes de Langres et de Chatellerault sont renommées pour la même industrie.

V. DE M-N.

COUTHON (GEORGES), né en 1756, à Orsay, près de Clermont en Auvergne, était avocat dans cette dernière ville

lorsque la révolution commença. Depuis longtemps déjà il était affligé d'une infirmité qu'il avait rapportée d'un rendez-vous nocturne et qui le privait de l'usage de ses jambes. Il n'en avait pas moins conservé une activité extraordinaire qui ne l'abandonna jamais dans le cours de sa carrière politique. Élu en 1790 président du tribunal du district de Clermont, il fut, l'année suivante, envoyé par ses concitoyens à l'assemblée nationale législative, et dès son début il se plaça parmi les ennemis les plus acharnés de la royauté, saisissant toutes les occasions de diriger une nouvelle attaque contre le roi, les ministres ou les prêtres. Ce fut lui qui, le premier, demanda la suppression des mots *sire* et *majesté*. Il se déchaîna aussi avec force contre les émigrés, et demanda à grands cris la déchéance de Monsieur aux droits de la régence et la mise en accusation des autres membres de la famille royale. Mais il fut bientôt forcé de quitter Paris pour rétablir sa santé, et il n'eut pas la triste satisfaction d'être témoin de la journée du 10 août 1792, qui répondait si bien à ses vœux et à ses efforts.

Choisi de nouveau par le département du Puy-de-Dôme pour siéger à la Convention nationale, Couthon y apporta les maximes du républicanisme le plus exagéré; il fut des premiers à provoquer le jugement de Louis XVI et vota la mort sans sursis. Après cette terrible catastrophe, il eut un moment d'hésitation et sembla reculer devant l'accomplissement des mesures sanglantes qui en devenaient la conséquence naturelle. Il fut sur le point de se rallier au modérantisme des girondins; mais effrayé de l'imminence des orages amassés sur leur tête, il se rejeta rapidement dans les rangs opposés et devint l'un des plus dévoués partisans de Robespierre et l'un des plus ardents persécuteurs de la Gironde. Le 2 juin 1793, il fit porter le décret qui ordonnait l'arrestation des députés de ce parti; puis, par un retour simulé vers la modération, il voulut essayer de les sauver. Quelque temps après, on le fit entrer (10 juillet) au Comité de salut public (*voy.*) pour ranimer l'ardeur révolutionnaire de ce conseil suprême de gouvernement; et son

premier soin fut de provoquer des mesures contre l'insurrection de Lyon, sans demander toutefois que la Convention déclarât cette ville en état de rébellion. Il fut désigné avec Châteauneuf-Randon et Maignet pour se rendre dans la malheureuse cité; et, comme si sa conduite devait toujours se trouver en opposition avec ses paroles, il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il commença cette œuvre de destruction que Collot-d'Herbois (*voy.*) devait poursuivre avec tant d'acharnement. Secondé par 60,000 hommes qu'il avait fait venir du département du Puy-de-Dôme pour en finir plus vite, il les fit porter sur la place Bellecour et donna le signal de la destruction en frappant avec un petit marteau sur un édifice, et lui adressant ces mots : *La loi te frappe.*

Après ce brillant exploit, Couthon hâta son retour à Paris et vint de nouveau se ranger parmi les prosélytes les plus fanatiques de Robespierre; mais déjà la tempête qui devait entraîner le dictateur était formée et menaçait nécessairement ses plus zélés partisans. En vain Couthon appuyait-il les mesures les plus propres à flatter les passions de la multitude : chaque jour de nouvelles accusations venaient fondre sur lui, et il lui fallut même se défendre du reproche d'aspirer au souverain pouvoir. Décrété d'accusation (*voy. t. VI, p. 291 et 390*) avec Robespierre et Saint-Just, il fut conduit à la Force. On connaît les détails de la fameuse journée du 9 thermidor, et l'on sait que Couthon, délivré par la commune et transporté à l'Hôtel-de-Ville, fut repris par les soldats de la Convention, et que, pour échapper au sort qui l'attendait, il se frappa d'un coup de poignard; mais la blessure n'était pas mortelle, et on le transféra à la Conciergerie, d'où il fut conduit avec ses compagnons à l'échafaud, le 10 thermidor (28 juillet), et exécuté comme eux.

D. A. D.

COUTIL, nom donné à une étoffe croisée qu'autrefois on faisait toujours en fil et qu'aujourd'hui on fait en fil et coton. Elle est surtout employée pour la confection des oreillers, traversins, lits de plume, et en général de tous objets de *litterie*. Il y a 40 ans environ, Bruxel-

les était en possession de fournir les plus beaux coutils; mais depuis les travaux industriels des Buzot-Dubourg, Gaultier, Visser, Thirouin, et de tant d'autres, ce genre de fabrication s'est tellement perfectionné que nous surpassons aujourd'hui ce que font nos voisins et qu'on n'a rien à leur envier. Les diverses expositions faites en France ont servi, à ce sujet, à constater nos progrès. C'est une mode judicieuse cette fois, et non pas de pur caprice, que celle de ces frais pantalons en coutil tout fil, et d'un dessin si varié, qui entrent dans la toilette d'été des hommes et qu'on doit au développement de cette belle industrie. V. DE M-N.

COUTRAS (BATAILLE DE). Coutras est une petite ville de France, au confluent de l'Isle et de la Dronne (département de la Gironde), célèbre par la victoire qu'Henri, roi de Navarre, y remporta le 20 octobre 1587. Harcelant l'armée du duc de Joyeuse qui reculait en l'absence de son général, Henri était arrivé à Montsoreau sur la Loire, entre Saumur et Tours, grossissant sa troupe par la jonction des gentilshommes calvinistes du Périgord, de la Saintonge, de la Beauce et de la Normandie. Ils s'attendaient à une bataille; on songeait aussi à joindre la croisade des protestants d'Allemagne qui, accourant au secours de leurs frères, avaient envahi comme un torrent l'est de la France. Il ne manquait à leur nombre que l'autorité d'un chef assez imposant pour s'en faire obéir. Henri de Navarre, en les rejoignant entre Gien et la Charité, pouvait frapper un coup décisif; mais le chemin le plus court était de 80 à 100 lieues par le cœur de la France. L'armée de Joyeuse, celle de Henri III, enfin celle des Guises étaient sur le passage, chacune supérieure en nombre aux 6,000 hommes du roi de Navarre. Celui-ci résolut donc de se replier sur la Dordogne, de remonter jusqu'à sa source qui se rapproche de celle de la Loire et de passer celle-ci à quelque gué pour rejoindre par la Haute-Bourgogne l'armée des Allemands; chemin faisant on devait se renforcer des protestants dont l'opinion prévalait dans ces pays. En passant près de La Rochelle, Henri, qui n'avait pas un

seul canon, en emprunta trois aux bourgeois de cette ville *. Dans cette marche, Coutras devenait le point de mire des deux partis. « Hâtez-vous de l'occuper le premier et attendez-moi dans cette forte position, avait fait dire au duc de Joyeuse le maréchal de Matignon. Je rassemble les catholiques de la Guienne, afin de prendre à dos les huguenots. Serrés entre les deux rivières, pas un d'eux n'échappera! »

Instruit du projet, Henri pria le prince de Condé de l'accompagner jusqu'à la rivière d'Isle avec la noblesse du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, quoiqu'il eût été convenu d'abord qu'elle resterait dans ses foyers pour les défendre. Le 19 octobre son avant-garde, arrivée devant Coutras, fit rebrousser chemin à 240 cavaliers de Joyeuse qui allaient y entrer; depuis la Loire, ce général côtoyait à gauche la marche des huguenots. Ce jour, le gros de son armée était sur la gauche de la Dronne à la Roche-Chalais, trois lieues au-dessus de Coutras; le roi de Navarre y arrivait par la rive droite. Dès le soir il commença le passage, que rendaient long et difficile les bords escarpés de la Dronne, et, entré cette rivière et celle de l'Isle, il occupa l'angle de terre où est bâti le château de Coutras.

Cependant le bouillant Joyeuse, sans attendre Matignon, assemblait son conseil, moins pour délibérer que pour montrer l'ordre qu'il avait de livrer bataille: on applaudit avec transport, on jura même, dit-on, de ne faire quartier à aucun huguenot, et de tuer quiconque en voudrait sauver un, fût-ce le roi de Navarre. A dix heures du soir la cavalerie légère avança sur le chemin de Coutras; à onze heures le tambour battait aux champs pour que le reste de l'armée la suivît; les coureurs ennemis se rencontrèrent de part et d'autre: on se chargea avec plus de peur que de mal et on attendit les premières lueurs du jour pour reprendre le combat. Tandis que le passage des défilés et les charges de cavalerie retardaient la marche de Joyeuse,

(*) Voir la relation de Duplessis-Mornay, dans ses *Mémoires*, publiés par Treuttel et Würtz, à Paris et à Strasbourg.

le roi de Navarre rangeait son armée dans une petite plaine de 6 à 700 pas de largeur, ayant à dos le bourg de Coutras, à gauche la Dronne, et appuyant sa droite à un bois taillis; sa cavalerie, en demi-cercle, occupait la première ligne, rangée sur six hommes de file. Les côtés de chaque escadron étaient flanqués par des pelotons d'arquebusiers sur cinq de front et autant de file; gens d'élite et de cœur, destinés à périr en cas de déroute, ils ne devaient faire feu qu'à vingt pas. Leur premier rang se tenait ventre à terre; le second sur un genou; le troisième penché, et ceux de derrière debout, afin de décharger tous en même temps leurs arquebuses.

Avant d'attaquer, les protestants commencèrent la prière, et le chant des psaumes entonné alla résonner aux oreilles des catholiques. « Ah! les poltrons! ils sont à nous, ils tremblent et se confessent, » disaient en riant quelques jeunes seigneurs. Bientôt ils furent détrempés: les décharges des deux canons et de la coulevrine du roi de Navarre emportaient des files de 18 à 20 hommes. Pour arrêter ce ravage, Lavardin, entraînant la cavalerie de la gauche de Joyeuse, chargea avec furie la droite des huguenots: en peu d'instants celle-ci enfoncée tourbillonna; on ne vit plus que ses deux chefs, et à trente pas d'eux une vingtaine de leurs hommes blessés. Le reste de la troupe fuyant vers Coutras, traversait la Dronne et allait répandre le bruit de sa défaite.

L'armée catholique commençait à crier victoire. Elle était en effet gagnée pour elle, si Lavardin, après avoir poussé les fuyards jusqu'à la Dronne, fût aussitôt revenu prendre à revers les escadrons de Condé, du comte de Soissons et du roi de Navarre formant le centre et la gauche de la ligne que Joyeuse allait charger de front; mais Lavardin ne put ramener à temps ses gens qui pillaient les bagages. Condé avait voulu le prendre en queue, quand un vieil officier, saisissant la bride de son cheval, l'arrêta: « Mon prince, il n'est pas encore temps. Voici venir votre gibier! » En effet, la gendarmerie de la droite de Joyeuse s'ébranlait alors la lance en arrêt sur la

cuisse; cette jeune noblesse, emportée par sa fougue, se perdit; elle négligea de marcher serrée sur la même ligne, afin de faire en même temps effort de tout le front sur le corps qu'elle devait enfoncer. Commencant à courir de trop loin, bride abattue, elle mit hors d'haleine ses chevaux; la décharge des arquebusiers, faite à bout portant, ouvrit dans ses rangs des brèches par lesquelles se précipitèrent les escadrons huguenots tout frais avec des lances plus courtes et plus fortes. La plupart des catholiques, serrés et empêchés, levaient leurs longues lances en l'air, indice d'une déroute prochaine: elle ne tarda pas. En moins d'une heure, de neuf à dix, la bataille fut entièrement perdue pour les catholiques, dont la moitié périt combattant à outrance.

Le roi de Navarre montra dans cette journée le rapide coup d'œil d'un capitaine, joint à la valeur dont il avait donné tant de preuves. Dans la mêlée, assailli par plusieurs ennemis, il saisit l'un d'eux au corps, tandis que par-derrière les coups de lance tombaient sur son casque.

La joie fut grande parmi les protestants, car c'était la première bataille rangée qu'ils gagnaient; la désunion de leurs chefs les empêcha d'en profiter pour se joindre à l'armée allemande qui succomba le 11 novembre à Auneau.

Le sévère d'Aubigné a reproché au roi de Navarre son empressement à aller jouir de sa victoire auprès de la belle comtesse de Guiche.

D-E.

COUTUME, DROIT COUTUMIER. Avant l'invasion des Barbares, les Gaules se trouvaient régies par le droit romain, modifié, il est vrai, par les anciens usages des habitants. Les Barbares arrivèrent apportant, eux aussi, leurs usages; mais ils ne les imposèrent point tyranniquement aux vaincus. Ceux-ci conservèrent la jouissance de leur droit privé auquel ils étaient plus attachés encore qu'à leur droit politique. De leur côté, les Barbares n'adoptèrent point le droit privé des Gaules, de telle sorte qu'on vit à la fois sur le même territoire deux législations civiles, comme aussi deux peuples bien distincts, deux nationalités qui, loin de tendre à une fusion générale, affectaient

au contraire de se conserver l'une et l'autre intacte et sans mélange. Cette *personnalité* des lois était un résultat naturel de l'état social de ces temps-là, où dominaient les habitudes guerrières. Cependant le grand législateur Charlemagne entreprit de devancer le temps en hâtant le cours de la civilisation. Il voulut à la *personnalité* des lois substituer leur *territorialité*. Son vaste et puissant génie rêvait une loi générale pour tout le royaume, ainsi ramené à l'unité. Les *Capitulaires* doivent être envisagées comme un commencement d'exécution de ce grand projet; « mais, dit le savant M. Pardessus *, Charlemagne brilla comme une grande aurore boréale au milieu des ténèbres d'une nuit épaisse; il n'eut point dans ses successeurs au trône des héritiers de son génie. La substitution de la territorialité à la personnalité des lois, que la volonté d'un grand homme semblait seule pouvoir commander, fut, au contraire, le résultat d'événements presque fortuits, et même une suite de la faiblesse, on pourrait dire sans exagération de l'anéantissement, de l'autorité royale. »

Les conquérants finirent par devenir moins nomades, si l'on peut s'exprimer ainsi; ils ne firent plus consister uniquement leurs richesses dans le pillage sans cesse renaissant des biens mobiliers; fixés sur le territoire et propriétaires d'immeubles, la territorialité des lois finit par l'emporter. Tout revêtit alors un caractère local; chaque portion de territoire, quant au droit civil, se trouvait complètement indépendante de toute autre. La justice était un droit du seigneur, et telle par conséquent que ce dernier la distribuait arbitrairement à ses sujets. La législation n'avait d'autre source et d'autre garantie que l'humeur changeante des habitants, seigneurs ou bourgeois; elle procédait uniquement des mœurs et des habitudes qui, dans leurs traits particuliers, varient incessamment. En conséquence le droit civil offrit ainsi peu à

(*) Le commencement de cet article est puisé dans un mémoire lu par M. Pardessus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce remarquable mémoire est une source trop abondante et trop pure pour que nous ne nous exprimions pas de la signaler.

peu un amas de coutumes particulières dont il ne nous reste que très peu de monuments antérieurs à saint Louis. Les *Établissements* (voy.) de ce prince sont loin cependant de nous initier à la connaissance du droit coutumier; car ces *Établissements* se composent de perpétuels emprunts faits au droit romain. Les *Assises de Jérusalem* (voy.), antérieures aux *Établissements* de saint Louis et rédigées pour l'usage du royaume que les croisés instituèrent dans la Palestine conquise, ces *Assises* mémorables sont pour nous le seul et bien précieux document que nous puissions consulter avec fruit sur l'état de notre droit coutumier à son origine. Tout prouve en effet que les dispositions contenues dans les *Assises* avaient été empruntées aux usages de la France.

La grande époque des coutumes se rapporte au règne de Charles VII. Ce prince ordonna que toutes les coutumes du royaume fussent rédigées d'après un plan qu'indiquait l'autorité royale, et à l'exécution duquel Charles VII et ses successeurs ne cessèrent de veiller. Dans ce grand travail de la rédaction des coutumes on chercha le plus possible à les généraliser, à faire disparaître les contradictions trop choquantes que l'esprit de localité devait naturellement engendrer. Depuis cette époque, les coutumes, placées en quelque sorte sous le patronage immédiat du roi, échappèrent ainsi à l'arbitraire des seigneurs particuliers. Ce fut là une conquête bien importante du pouvoir monarchique. S'emparer premièrement de la législation civile pour arriver à la domination dans l'ordre politique était une conduite adroite que le succès a couronné. La féodalité, sans le lien du droit privé qui l'unissait intimement aux populations, dut subir l'effet d'un tel isolement: abandonnée pour ainsi dire à elle-même, elle périt sous les coups que nos rois n'ont cessé de lui porter.

Les coutumes ne prévalurent pas dans le midi de la France, où le droit romain maintint son empire et devint l'unique règle des tribunaux. Ce partage de la France, quant à la législation civile (voy. CODE), est infiniment remarquable et mérite d'être

apprécié avec exactitude dans ses causes et dans ses effets. Nous renvoyons au mot DROIT ROMAIN toutes nos explications à cet égard.

On comptait, avant notre Code civil actuel, 60 coutumes générales, c'est-à-dire observées dans une province entière, et environ 300 coutumes locales, observées seulement dans une ville, dans un bourg et même dans un village. L'abolition de toutes ces coutumes, pour faire place à l'uniformité de législation, a été un des grands résultats de notre régénération politique. Cependant la loi du 30 ventôse an XII porte ce qui suit: « A compter du jour où le Code a été « exécutoire, les coutumes générales, les « statuts, les règlements, cessent d'avoir « force de loi générale ou particulière « dans les matières qui sont l'objet de « lois composant le présent Code. » Cette disposition dernière annonce évidemment que les coutumes ne sont pas même aujourd'hui universellement abrogées. Il y a effectivement dans ces coutumes certains usages locaux, relatifs surtout aux matières forestières, usages dont le Code ne s'est pas occupé et qui ont conservé force de loi.

Le lecteur ne doit pas s'attendre qu'après avoir traité des coutumes considérées sous leur point de vue historique et général, nous en exposions l'économie particulière. C'est sous chaque mot du droit qu'il convient seulement de présenter, lorsque l'importance du sujet l'exige, les dispositions des lois anciennes relatives au mot en question. V.

COUVÉE, voy. INCUBATION.

COUVENT, en latin *conventus*, assemblée, réunion. C'est l'habitation des religieux ou des religieuses. On s'est servi pendant des siècles du mot *monasterium*, monastère, pour exprimer cette habitation. Dans le moyen-âge on disait *covent* ou *convent*; ce mot est resté pour les assemblées de quelques religieux militaires, et on l'emploie encore dans ses dérivés, comme *conventuel*, etc.

On appelle *lieux réguliers* d'un couvent, l'église, le cloître, le cimetière ou les caveaux, etc.

Le mot de couvent se prend, non-seulement pour l'habitation d'une com-

munauté religieuse des deux sexes, mais encore pour la communauté elle-même. Voy. MONASTÈRE, MOINES, etc. J. L.

COUVERTURE. Dans l'architecture, c'est cette partie d'un édifice qui porte immédiatement sur le comble; avec ce dernier elle constitue le toit ou la toiture. Les anciens, comme dans presque toutes les parties de détail d'un édifice, ont apporté dans la couverture plus de perfection que les modernes. Tous les fragments d'antéfixes de tuiles trouvés en Grèce, en Italie et dans notre pays, sont là pour l'attester.

Pour bien établir une couverture, il est essentiel d'avoir égard à la pente du comble : nous renvoyons pour cet objet à ce dernier mot où il en est question.

Couverture en tuiles. L'emploi des tuiles pour couvrir les édifices est fort ancien : l'Italie surtout nous offre des restes de ce genre de couverture. Il se composait de larges tuiles plates rectangulaires portant dans le sens de la hauteur deux rebords. Elles étaient posées à côté les unes des autres, à recouvrement, et les joints montants étaient couverts de tuiles creuses, placées à recouvrement comme les plates, pour empêcher les infiltrations. Chaque rangée de tuiles creuses portait à son extrémité un amortissement, nommé *antéfixe*, de terre cuite ou de marbre, et orné d'une palmette. L'Italie moderne a conservé ce système ingénieux de couverture; à Rome, maintenant, il est tout-à-fait pareil. En France, surtout dans nos provinces méridionales, les tuiles creuses ont été adoptées, mais sans les plates. Elles se posent sur des voliges jointives par files perpendiculaires à l'égout. A Lyon, où ces tuiles sont fort en usage, on donne à celles de dessous, formant rigoles, le nom de *chapeaux*, et celui de *chapeaux* à celles formant couvre-joints. On doit à M. l'ingénieur Bruyère l'emploi des tuiles creuses pour la couverture des abattoirs de Paris, ce qui n'a pas peu contribué à leur donner un caractère de solidité. Le mètre carré de cette couverture pèse de 75 à 80 kilogrammes. En Belgique, on emploie des tuiles à double courbure ayant la forme d'un S; elles sont munies d'un talon pour les accrocher aux lattes. Ces

tuiles, appelées *pannes**, tiennent lieu, comme l'on voit, en même temps de *rigole* et de *couvre-joint*. On s'accorde à dire qu'elles forment une couverture assez médiocre, inférieure à celle qui se compose de tuiles creuses. Dans les pays d'une latitude septentrionale, on ne se sert guère que de tuiles plates qui peuvent se placer sur une grande pente**. On s'en sert beaucoup aussi à Paris. Celles de Bourgogne sont d'une excellente qualité; le grand moule porte 11 pouces de long, 9 pouces de large et 6 lignes d'épaisseur. Elles ont un talon à un de leurs bouts pour les accrocher aux lattes. On reproche avec raison à cette couverture d'être très lourde (elle pèse de 85 à 90 kilogr. par mètre carré) et de ne pas garantir parfaitement les greniers des infiltrations. Quelques industriels ont voulu apporter des changements à la forme et à la disposition des tuiles, mais ils n'ont pas obtenu de grands succès. Rien, à notre avis, n'est au-dessus du système des anciens.

Couverture en ardoises. A Paris et dans beaucoup de départements l'ardoise est employée pour couverture, comme fort légère et très agréable par son air de propreté.

On croit que les anciens n'ont pas connu l'usage de l'ardoise (voy.).

L'ardoise s'attache sur des voliges avec deux ou trois clous; on lui donne ordinairement à Paris 0^m, 11 de pureau et dans les Ardennes 0^m, 08; ce dernier est préférable. Le modèle dont on se sert le plus généralement a 11 pouces sur 8. Les gelées, les vents, les pluies, contribuent beaucoup à détériorer ce genre de couverture, qui toutefois, entretenu régulièrement, peut durer une soixantaine d'années. L'entretien annuel du mètre superficiel est de 6 à 8 centimes; le poids de la même surface est de 19 kilogr.

Couverture en pierres. Toute pierre qui peut se scier en dalles minces convient à ce genre de couverture. Les Grecs en firent un fréquent usage dans leurs temples et autres monuments; on en voit un exemple dans la tour des vents à Athènes. De nos jours il est rarement em-

(*) Sans doute de l'allemand *Pfannen*. S.

(**) On se sert de tuiles creuses (*Dach-pfannen*) en Prusse, Courlande, Livonie, etc. S.

ployé. Saint-Pierre à Romé a une petite portion de sa couverture composée de dalles de *travertin* scellées avec un mastic gras et mou. Le dôme de Milan est couvert avec des dalles de marbre dont les jointures sont remplies avec un mastic coulé. En général la couverture en pierre ne convient que pour les édifices importants couverts en terrasse.

Couvertures métalliques, en plomb, zinc, cuivre et fer.

Le plomb était autrefois employé fréquemment pour couvrir les grands édifices. Notre-Dame de Paris, les cathédrales de Saint-Denis, Reims, Amiens, en offrent des exemples. Pour cette couverture on prépare un plancher de voliges jointives destiné à recevoir des nappes d'une douzaine de pieds de longueur sur 6 de largeur et d'une ligne $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. Le recouvrement des nappes est de 3 à 4 pouces. Elles sont réunies à dilatation libre avec des agrafes maintenues dans les plis. Le mètre carré de cette couverture d'une ligne $\frac{1}{2}$ d'épaisseur pèse 40 kilogr. Sa durée, lorsqu'elle est bien faite, est presque incalculable.

Le zinc, depuis 1813 qu'on est parvenu à le bien laminer, remplace généralement le plomb pour la couverture. On prépare, pour sa pose, un plancher en voliges sur lequel on fixe des feuilles de 2 pieds à $2\frac{1}{2}$ de large sur 7 à 8 de haut, avec des clous en zinc que l'on recouvre d'un petit chapeau soudé pour empêcher toute filtration. Afin de remédier à la dilatation assez considérable du zinc, on ne cloue les feuilles que par le haut, et dans le bas elles sont maintenues par des agrafes qui les empêchent d'être soulevées par le vent. Dans la pose du zinc sur une aire en plâtre ou en mortier, il faut avoir soin d'enduire celle-ci d'une couche de peinture bitumineuse ou à l'huile; car sans cette précaution l'affinité de la chaux pour les oxides métalliques causerait promptement la destruction du zinc, qui en outre redoute le contact du fer et de la fonte. Ce genre de couverture jouit maintenant d'une préférence méritée, à cause de sa solidité presque égale à celle du plomb et de sa légèreté, son poids n'étant que de 6 à 7 kilogr. par mètre carré, et en même temps

à cause de la modicité de son prix. Bien des édifices sont couverts de cette manière : nous citerons de très grands hangars à Londres, Liverpool et Amsterdam, le théâtre à Bruxelles, des prisons à Cherbourg, un grand manège à Berlin; à Paris, la chapelle du cimetière du Père Lachaise, les cases du marché au charbon faubourg du Roule, etc. Les principales usines qui fournissent du zinc laminé sont celles d'Imphy, de Romilly et de Gisors. Elles établissent l'épaisseur des feuilles suivant des numéros d'ordre. Les n^{os} 14 et 15 de 5 points et $5\frac{1}{2}$ sont le plus communément employés pour la couverture.

Le cuivre forme une excellente couverture, mais dispendieuse. Les anciens, surtout les Romains, en ont fait un fréquent usage. Le grand principe de cette couverture, comme de toutes les autres en métal, est de parer à la dilatation. Pour parvenir à ce but on cloue seulement les feuilles par le haut et dans le bas on place des agrafes qui relient la feuille supérieure à la feuille inférieure, pour éviter qu'elles ne soient soulevées par le vent et pour laisser en même temps tout le jeu nécessaire à la dilatation. Les joints montants sont réunis au moyen d'un boudin saillant à recouvrement. Lorsque la charpente est en fer, les feuilles sont accrochées avec soudure sur les châssis grillés soutenus par les fermes. Quand on se sert de feuilles d'une faible épaisseur, l'expérience a fait connaître qu'il faut les étamer pour éviter le suintement de l'eau. A Paris les principaux monuments couverts en cuivre sont la Halle au blé, le prostyle du Panthéon, l'église de la Madeleine, la Bourse, couverte en feuilles de 4 points, la Chambre des députés en feuilles de 3 points $\frac{1}{5}$. Dans le commerce on distingue les feuilles de cuivre par des numéros, de manière à ce que le poids en livres de chaque feuille exprime son numéro. Ainsi le n^o 20 est une feuille de 20 livres. Le mètre carré de cette couverture en n^o 20 pèse 9 kilogr. 75 et coûte 23 fr.

Le fer est fort peu employé en France pour couverture; c'est dans les états du Nord, surtout en Russie, qu'on l'emploie à cet usage. Moscou, Saint-Petersbourg et

autres villes possèdent beaucoup de monuments couverts en tôle peinte. Tout récemment, en France, les forges de Bèze (Côte-d'Or) ont fabriqué des ardoises en tôle vernissée pour remplacer les ardoises fossiles. Nous avons vu ces espèces d'ardoises qui sont bien établies. Elles coûtent 5 fr. 60 c, le mètre carré, prix plus élevé que celui des ardoises fossiles, qui est de 3 fr. 50 c.; mais elles n'exigent qu'une charpente légère et presque pas d'entretien. On a fait aussi au Creusot et dans quelques forges du département du Doubs des tuiles en fonte, dont l'emploi n'a pas été adopté. L'effet en était satisfaisant, mais leur durée moins grande qu'on ne l'avait espéré. C'est en Angleterre que les couvertures en fer paraissent désormais devoir prendre plus d'extension. Des expériences ont été faites, il y a peu de temps, par M. Walker, à l'effet de se servir de feuilles de tôle cannelées et bombées pour couverture. Ce système présente à ce qu'il paraît une grande force. Dans les docks de Londres il y a un magasin de 225 pieds de long sur 40 de large couvert par une suite d'arcades formées de feuilles de tôle cannelées et rivées ensemble, reposant sur des colonnes en fer.

Couverture en mastic bitumineux. Ce système nouvellement adopté ne s'emploie qu'en terrasse. Le mastic se coule sur toile ou sur une aire en plâtre. La pente est de 25 millimètres par mètre et 35 au plus. Si l'on veut obtenir un bon résultat il faut lui donner une épaisseur de 12 millimètres et en outre couvrir sa surface d'un cailloutis.

Couverture en carton. Elle n'est guère adoptée qu'en Russie et en Prusse. Elle pourrait offrir quelques avantages dans les constructions légères et temporaires. Pour cette couverture on fait des feuilles d'un carton ainsi composé : une partie de pâte provenant de vieux papier; demi-partie de colle; une de craie; deux de terre bolaire; une d'huile de lin. Après la fabrication des feuilles on les passe au laminoir pour les rendre plus denses et les lisser. Elles se fixent avec des clous en cuivre et se peignent à l'huile après que les joints montants ont été remplis avec un mastic gras.

Couverture en bardeaux. Elle est employée dans nos départements du nord-est, se compose de petites planches en chêne remplaçant les tuiles et se posant comme celles-ci. Elle est légère, mais sujette au feu et à se pourrir. Pour remédier à ce dernier inconvénient il faut la peindre à l'huile.

Couverture en chaume ou en jonc. Ce genre de couverture, qui n'a pour lui que la légèreté et la modicité du prix, devrait être rejeté de nos campagnes, à cause des chances trop fréquentes d'incendie. On peut toutefois, pour prévenir ces accidents, se servir de l'espèce d'enduit proposé par M. le chef d'escadron d'artillerie Lamy*.

ANT. D.

COUVERTURIER, artisan qui fait les couvertures de lit ou autres tissus de laine ou de coton affectés à différents usages, soit pour les hommes, soit pour les animaux. Les couvertures de laine, pour les lits, sont ourdies et tissées comme les draps; le plus ordinairement elles sont de couleur blanche, et se terminent, aux deux extrémités, par de grandes raies de couleur soit bleue, soit rouge, et enfin par quelques pouces de blanc. Elles portent sur les coins des dessins en couleur dont chaque fabricant varie la forme selon son goût particulier, et qui lui servent de marque. Sur les coins se trouvent également quelques barres qui indiquent leur grandeur et leur qualité. Elles se terminent, du côté des grandes raies, par les bouts de la chaîne, qui sont entrelacés et forment des espèces de franges. Lorsque les couvertures sont terminées et passées au foulon, elles ne sont livrées au commerce qu'après avoir été travaillées par le pareur, qui les carde des deux côtés, pour en bien faire sortir les poils d'une manière égale; après quoi il les blanchit. Quelquefois, cependant, on les fait tondre, en sortant du foulon; mais il faut remarquer que la trame doit être peu tordue.

Les couvertures de coton se fabriquent de la même manière que celles de laine; elles ont, comme elles, les barres, les dessins de manufacture et les grandes

(*) On trouve la description de cet enduit dans un n° de la *Sentinelle de la Nièvre*, année 1833.

raies de couleur; seulement le poil en est tiré à la carde au lieu d'être foulé, et le tissu en est croisé. Dans le royaume de Naples on fait des couvertures de coton, pour l'été, à poils non saillants: c'est simplement une grosse toile de coton, assez serrée, sur laquelle on voit des dessins grossièrement faits, obtenus par les *duites* de la trame, qui se bouclent en dehors tandis que s'opère le tissage. Parmi les fabriques de France où se confectionnent les couvertures, celle de Montpellier a joui longtemps d'une réputation toute particulière. C'est en 1787 que fut faite à Abbeville, par M. Pajot-Descharmes, la première des courte-pointes en coton et à duites relevées. D'après son procédé et le métier dont il faisait usage, un seul homme pouvait confectionner aisément, en huit jours, une courte-pointe de grandes dimensions ou une couverture d'ornement. V. DE M-N.

COUVRE-FEU, signal de la retraite et du repos donné le soir par le son d'une cloche ou d'un beffroi. C'était un usage très ancien tant en France qu'en Angleterre; par corruption on disait aussi *sonner le carfou*, peut-être le gare-feu. On sait que Guillaume-le-Conquérant (*voy.*), après la conquête de l'Angleterre et les soulèvements qu'il y eut à réprimer, fit défense aux Saxons de quitter leurs maisons après le couvre-feu, sous des peines très graves. Pasquier, dans le livre IV de ses *Recherches sur l'Histoire de France*, entre dans quelques détails sur l'usage du *carfou* au temps de Louis XI. S.

COUVREUR, ouvrier qui s'occupe de faire les couvertures en tuiles et en ardoises, les couvertures métalliques étant du ressort du plombier, ferblantier, etc. *Voy.* COUVERTURE.

On exige d'un couvreur beaucoup d'adresse de corps pour se rendre sur les points les moins accessibles des toitures. Une de ses qualités essentielles, c'est la probité; car fort souvent on ne peut aller vérifier son travail et en outre voir s'il a laissé intactes certaines parties de couverture qui ont de la valeur, comme arêtières en plomb, gouttières, bavettes, etc.

Les principaux outils du couvreur sont: l'*enclume*, sur laquelle se taille l'ardoise; l'*essette*, espèce de petite hache ayant

d'un côté une tête servant à clouer les lattes et de l'autre un tranchant recourbé propre à dresser la surface des chevrons et à couper les lattes; le *marteau*, pour tailler et clouer les ardoises; le *martelet*, destiné à tailler la tuile; le *tire-clou*, pour arracher les clous. Cet outil se compose d'une lame dentelée des deux côtés et ayant un manche coudé en fer. A ces outils il faut ajouter les échelles et les cordages.

ANT. D.

COVENANT. Ce mot anglais, dérivé de *conventus*, a servi de dénomination aux protestants d'Écosse pour exprimer l'alliance qu'ils conclurent, en 1586, pour défendre la nouvelle doctrine à laquelle ils donnèrent le même nom, à l'instar de l'alliance (du *covenant*) formée jadis entre le peuple d'Israël et la Divinité; pour la défendre, disons-nous, contre les dangers dont, peu de temps après l'introduction de la réforme, elle semblait menacée de la part des Espagnols et de Philippe II. Après la réunion des couronnes d'Écosse et d'Angleterre, en 1603, les Stuarts favorisèrent l'église épiscopale, dont la forme hiérarchique s'accordait mieux avec leur tendance au pouvoir absolu. Alors la constitution presbytérienne fut encore en péril et les partisans du calvinisme en Écosse se réunirent en une alliance plus ferme et plus intime; et lorsqu'en 1637 la nouvelle liturgie, formulée sur celle de l'église anglicane, devait être introduite, il y eut au sein du peuple des mouvements qui amenèrent des conférences secrètes et la conclusion d'une nouvelle alliance (1638). Dès lors la nation se trouva divisée en deux camps, les *covenanters* et les *non-covenanters*. Pendant les dissensions entre Charles I^{er} et le parlement (1643), une alliance solennelle (*solemn league and covenant*) prit naissance entre le parti protestant dominant en Écosse et le parlement anglais, ligue qui affermit l'indépendance de l'église presbytérienne. Mais lorsqu'après la réintégration des Stuarts le fatal aveuglement de ces princes entraîna le parti de la cour à des réactions contre toutes les restrictions apportées au pouvoir arbitraire, le *covenant* fut supprimé formellement (1663), ce qui toutefois ne servit qu'à affermir davantage dans leurs opinions particulières

res les partisans du presbytérianisme et à les exciter à de fréquentes résistances, jusqu'au moment de l'introduction d'une liberté de foi pleine et entière, en 1689. Aujourd'hui même il existe une secte nombreuse de partisans rigides du *covenant* en Écosse. C. L.

COWLEY (ABRAHAM), poète anglais, né à Londres en 1618. Quoique fils d'un épicier, il reçut une éducation savante. A l'âge de 13 ans il fit imprimer un volume de poésies. Il était à l'université de Cambridge lorsqu'éclata la révolution anglaise : Cowley prit parti pour les royalistes. Son protecteur, lord Falkland, le mit en rapport avec de grands personnages; il s'enfuit à la suite de la reine Henriette, et vint à Paris comme son secrétaire. Là, il fut mêlé aux affaires, sans renoncer pourtant à la littérature; car c'est en 1647, au milieu de ses préoccupations politiques, qu'il publia, sous le titre de *The mistress*, une nouvelle série de poésies. On ignore si ce fut un ordre de la cour ou une impulsion individuelle qui le ramena en Angleterre, sous le protectorat de Cromwell. Jeté en prison presque immédiatement après son arrivée et relâché sous caution, il ne put donner une longue suite à son projet de servir sous mains les intérêts des royalistes. Lors de la restauration il eut le sort de tant d'autres serviteurs désintéressés des rois: l'oubli et le dédain furent sa récompense. Les odes pindariques qu'il avait fait paraître en attendant ne lui donnaient pas d'existence. A la fin, quelques amis puissants obtinrent pour lui une ferme productive. Il n'en devait point jouir; à peine âgé de 49 ans, il mourut en 1667.

Johnson appelle Cowley un poète métaphysicien et il attache un sens ironique à cette épithète. Cowley est quelquefois prétentieux, fantastique et pédant; mais le coup d'œil qu'il jette sur l'ensemble de la vie indique un esprit vraiment philosophique. Par la hardiesse de ses pensées et l'énergie de son style, il a élargi le domaine de l'ode dans la littérature anglaise. Nous citerons à l'appui l'ode : *Life and fame*, où le poète fait contraster les désirs illimités de l'homme avec le cercle borné de son existence; celle à *Brutus*, et une autre sur un fauteuil fabriqué

avec les planches du vaisseau de Drake. Ses poésies érotiques, intitulées *The mistress*, ne sont qu'un jeu d'esprit, tandis que le poète pensait faire des poésies passionnées. Cowley n'a rien, ni dans son talent, ni dans son caractère, de ce qui fait l'amant romanesque; il jouait l'amour en vers pour l'acquit de sa conscience poétique. *The Chronicle*, appelée par Johnson une composition hors de ligne, est en effet une énumération assez plaisante des maîtresses du poète. On estime ses imitations d'Anacréon; son poème épique non terminé, la *Davidéide*, contient quelques bons passages, dont l'ensemble n'est qu'une biographie poétique. Les compositions dramatiques de Cowley n'offrent aucune qualité saillante.

Comme prosateur, il occupe un rang assez distingué; son discours sous forme de vision, sur le gouvernement de Cromwell, est piquant et caustique. Cowley écrivait aussi en latin et s'occupait beaucoup d'histoire naturelle. Il est l'un des fondateurs de la société royale des sciences. Mais si l'histoire littéraire a conservé son nom, c'est à ses odes qu'il en est redevable. Cowley repose à l'abbaye de Westminster entre Chaucer et Spencer; on lit sur sa tombe : *Anglorum Pindarus, Flaccus et Maro.* L. S.

COWPER (WILLIAM), poète didactique anglais, né le 26 novembre 1731 dans le comté de Hertford. Misanthrope dès son jeune âge, cette disposition ne fit qu'augmenter en lui à l'école de Westminster, où sa timidité lui suscita beaucoup de tourments. Des camarades plus forts que lui le maltraitaient et développaient par leur conduite brutale son malheureux penchant à l'anxiété, qu'il aurait été sans doute facile de combattre alors. Cowper étudia le droit; sur le point d'entrer en charge comme secrétaire de la chambre des lords, la peur irrésistible dont il fut saisi le força de renoncer à cette place. Il devint de plus en plus sombre; des idées dogmatiques étroites le tourmentaient; la terreur du jugement dernier avait frappé son esprit. Pendant sept mois il fut dans l'attente continue de se voir plongé dans l'abîme de l'éternelle damnation. La folie s'était déclarée; il guérit pourtant par les soins d'un

médecin psychologue. Il se retira, en sortant de l'hôpital des fous, dans une ville du comté de Buckingham, où il se lia avec un ministre du culte qui partageait ses opinions dogmatiques: c'était en 1767. Dès lors Cowper s'adonna beaucoup à la poésie; il traduisit des vers de M^{me} Guyon, et fit paraître en 1782 une collection de ses propres ouvrages. On reçut ces poèmes très froidement, malgré leur originalité: l'auteur y revient constamment sur les idées de *corruption*, de *grâce*, de *retour à Dieu*, etc.

Vers ce temps il connut une femme d'esprit, la veuve de sir Robert Austin, qui exerça sur son esprit maladif une salutaire influence. A la demande de lady Austin, il composa le poème didactique *The task* (la Tache, en 1788), rempli d'admirables descriptions, de nobles pensées, d'un sentiment profond. C'était, depuis les *Saisons*, l'ouvrage qui enrichissait la langue poétique des images les plus neuves. Puis Cowper traduisit en vers blancs l'Iliade et l'Odyssée; les connaisseurs affirment que ce travail est plus fidèle que celui de Pope, mais que c'est là tout son mérite. Le pauvre poète, en proie à une nouvelle mélancolie, tourmenté par des prédicateurs méthodistes, mourut dans le comté de Norfolk le 25 avril 1800. Cowper secoua le premier les chaînes du goût français, qui s'était imposé à la littérature de son pays depuis la fin du xvii^e siècle. Ses ouvrages forment la transition à la poésie anglaise moderne. La dernière édition des œuvres de Cowper a paru à Londres et à Leipzig, en 1829. Sa biographie a été écrite par Taylor, Londres, 1833. John Johnson avait déjà publié sa correspondance en 2 vol., Londres, 1824. L. S.

COXE (WILLIAM), auteur de plusieurs relations de voyages estimés et historien, naquit en 1747 à Londres, où demeurait son père, médecin célèbre. Après avoir reçu une brillante éducation à Eton et à Cambridge, il entra dans les ordres ecclésiastiques et fit de 1775 à 1779, comme gouverneur du jeune comte de Pembroke, un voyage dans la plus grande partie de l'Europe. Il n'attendit pas son retour pour publier ses *Sketches on the natural, civil and political state of Switzerland*, qui,

après un second voyage, parurent retouchés sous le titre de *Travels in Switzerland, and in the country of Grisons* (Londres, 1779, 3 vol.). La 4^e édition de cet ouvrage, 1801, 3 vol., est augmentée d'une histoire de la révolution de 1798. Ce voyage en Suisse a été traduit en français par Th. Mandar; Paris, 1790, 3 vol. in-8^o, fig., et Lausanne, 1790, 3 vol. in-12. Devenu ensuite le mentor du jeune Whitbread, qui depuis fut un membre distingué du Parlement, Coxe entreprit avec lui, en 1781, un second voyage dans le sud et dans le nord de l'Europe; et à peine fut-il de retour en Angleterre, en 1786, qu'il alla de nouveau visiter la Suisse et la France; puis, en 1794, il parcourut la Hollande, la plus grande partie de l'Allemagne et de la Hongrie. Il publia, sous le titre de *Travels into Poland, Russia, Sweden and Denmark* (Londres, 1784-1790, 3 vol. in-4^o ou 5 vol. in-8^o), les précieuses observations qu'il fit dans l'Europe septentrionale; et cet ouvrage, qui a eu six éditions en Angleterre, fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il en existe deux traductions françaises, l'une libre, de Mallet (Genève, 1786, 2 vol. in-4^o ou 4 vol. in-8^o), l'autre sans nom d'auteur (Paris, 1791, 2 parties in-8^o). Il faut y ajouter le suivant: *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique, avec l'histoire de la conquête de la Sibérie*, tr. de l'anglais par Demeunier (Neufchâtel, 1781, in-4^o et in-8^o). William Coxe obtint depuis, en 1786, par l'influence de ses protecteurs, plusieurs bénéfices, et fut nommé, en 1805, archidiacre dans le Wiltshire. Pendant ses voyages il avait fait de riches collections pour préparer des tableaux historiques et statistiques de l'Europe; mais les changements survenus par la révolution française l'ont détourné de l'exécution de ce plan. Depuis cette époque, il consacra ses loisirs aux recherches historiques: il donna d'abord ses *Memoirs of sir Robert Walpole* (Londres, 1798, 3 vol. in-4^o), suivis de *Life of Horatio lord Walpole* (Londres, 1802, in-4^o). Plus tard parurent: *History of the house of Austria* (Londres, 1807, 3 vol. in-4^o); *Historical memoirs of the Bourbon Kings of Spain*

(Londres, 1813, 3 vol. in-4°, et 1815, 5 vol. in-8°), traduction française, de M. Henry, Paris, 1810, 5 vol. in-8°; et avec notes et additions de don André Muriel (Paris, 1827, 4 vol. in-8°), *Memoirs of John duke of Marlborough* (Londres, 1817-19, 3 vol. in-4°). Pendant qu'il était occupé à ce travail, sa vue s'affaiblit tellement qu'il en résulta bientôt une cécité complète. Coxe supporta ce malheur avec fermeté, et, doué d'une mémoire fidèle, il dirigea avec beaucoup d'assurance le travail de ses collaborateurs, qui l'aidèrent dans la continuation de ses recherches. C'est ainsi qu'il termina *The private and original correspondence of the duke of Shrewsbury* (Londres, 1821, in-4°), et les *Memoirs of the administration of Henry Pelham* (Londres, 1829, 2 vol. in-4°). Il mourut avant l'impression de ce dernier livre, le 8 juillet 1828, dans son presbytère de Bemerton. L'histoire d'Autriche et la vie de Marlborough sont ses meilleurs ouvrages historiques, remarquables surtout par le choix et l'arrangement des matériaux puisés aux meilleures sources. Dans ses ouvrages concernant l'histoire d'Angleterre, il sut mettre à profit les documents conservés dans les archives et les papiers des familles illustres. S. et C. L.

COYPEL. La famille des Coypel, originaire de Cherbourg en Basse-Normandie, a fourni quatre peintres distingués à l'école française; mais tous payèrent néanmoins leur tribut au faux goût de leur époque.

Celui qui s'égara le moins fut NOËL, leur chef, né à Paris en 1628 et mort en 1707; car il choisit plus rarement ses modèles dans la société au milieu de laquelle il vivait, que chez le Poussin et Le Sueur dont il fut le constant admirateur. Les quatre tableaux de chevalier, *Solon*, *Ptolémée Philadelphe*, *Trajan*, *Alexandre Sévère*, qu'il exécuta à Rome vers 1673, lorsqu'il y était directeur de l'Académie de France, s'approchent assez près de la manière du premier de ces peintres pour qu'il soit permis d'y voir le fruit d'une noble émulation. Exécutés originairement pour le château de Versailles, ils font aujourd'hui partie du Musée du Louvre. Disciple de Poncet, puis d'Er-

rard, qui l'employa dans les travaux du Louvre, Noël Coypel acquit bientôt de la célébrité; il eut une grande part à la décoration des maisons royales pour lesquelles il fit quantité de tableaux. Il fut reçu académicien en 1660. C'est à lui que l'Académie de France à Rome doit son installation dans le palais qu'elle occupe et les statuts qui la régissent, ainsi que sa collection de plâtres moulés sur l'antique. En 1676 Noël fut rappelé à Paris pour être premier peintre du roi. Il avait 78 ans quand il peignit à fresque, d'une grande manière, la voûte du dôme de l'église des Invalides. Son œuvre ne se compose pas de moins de 80 tableaux dont plus de 40 sont d'une grande dimension. *Hercule et Achéloüs*, *l'Enlèvement de Déjanire*, *la Naissance de Jupiter*, *Saint-Jacques-le-Majeur conduit au supplice*, sont particulièrement célèbres. Les meilleurs graveurs de son temps ont gravé d'après lui; un grand nombre de tapisseries des Gobelins ont été exécutées d'après ses cartons. Il a lui-même gravé à l'eau-forte une Vierge assise caressée par l'enfant Jésus (1664, Poilly *excud.*), qu'il a répétée deux fois en de plus grandes dimensions; dans l'une il a ajouté les figures de Joseph et de saint Jean. En 1741 ont été recueillis en un volume ses discours à l'Académie de peinture; celui sur le coloris est particulièrement remarquable.

ANTOINE, le plus célèbre de la famille, quoique inférieur à Noël, son père, naquit en 1661. Il dut sa renommée contemporaine à une éducation littéraire plus soignée que n'est ordinairement celle d'un artiste, à la richesse poétique de ses inventions, à sa manière toute dramatique d'exposer ses sujets, à une certaine vigueur d'expression, enfin à cette grâce aimable, toute de convention, mais empruntée aux femmes de la cour, qui donnent à ses tableaux ce caractère national de l'époque où ils furent peints, caractère dédaigneusement nommé *français* par les ultramontains. C'est en visitant au Palais-Royal la galerie d'Énée, peinte par Antoine Coypel, et aujourd'hui détruite, qu'un caustique et spirituel Italien se découvrit en disant: « Bonjour, monsieur Achille! salut, monsieur

Agamemnon!» A 15 ans, Antoine Coypel fit avec son père, nommé directeur de l'école de France à Rome, le voyage d'Italie où il étudia particulièrement Michel-Ange, Annibal Carrache et l'antique. Il visita la Lombardie, se pénétra des ouvrages du Corrège, du Titien, de Paul Véronèse; mais, pour son malheur, il fréquenta le Bernin, goûta sa manière relâchée, et rapporta dans sa patrie un goût affecté qui n'a eu que trop de partisans. A 18 ans il peignit pour l'ancienne paroisse de Versailles deux tableaux qui lui firent honneur; un an après, ce fut lui qui exécuta le tableau du Mai pour l'église de Notre-Dame de Paris. Ses ouvrages à l'Assomption, aux Chartreux, dans l'un des pavillons des Jardins de Choisy, eurent une grande réputation. A 20 ans il fut reçu à l'Académie pour un tableau représentant *Louis XIV au sein de la gloire*. Nommé professeur de cette Académie en 1707, directeur en 1714, sa réputation devint européenne. La place de premier peintre du roi, qui n'avait point été occupée depuis Mignard, mort en 1695, lui fut donnée en 1716, et l'année suivante Louis XV lui accorda des titres de noblesse. Antoine mourut de langueur à 61 ans. L'histoire numismatique du règne de Louis XIV, exécutée en grande partie sur ses dessins, est un œuvre non moins remarquable dans son genre que son plafond de la chapelle de Versailles. Il a gravé lui-même à l'eau-forte un grand nombre de ses compositions, entre autres un *Bacchus et Ariane*, un *Démocrite*, terminé au burin par G. Audran; un *Ecce homo*, une *Galatée*, terminés par Simonneau. Son tableau d'*Athalie*, qui est au musée du Louvre, a été gravé par J. Audran. Son œuvre gravé est recherché des amateurs; sa galerie d'*Énée*, peinte au Palais-Royal, a été gravée en 15 pièces in-fol. par Duchange, Tardieu, Surugue, etc. — Ses *Discours prononcés dans les conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, discours développant une *Épître en vers à son fils*, que Boileau et Racine admirèrent, ont été imprimés in-4° en 1721.

NOËL-NICOLAS, aussi fils de Noël, mais d'un second lit, et de 30 ans plus

jeune que son frère Antoine (il naquit en 1691), fut élève de son père, qu'il perdit à l'âge de 15 ans. Il ne vit pas l'Italie, forma son goût d'après les antiques et les tableaux de maîtres qui sont à Paris, et mourut dans cette ville en 1734. Il eut une grande facilité d'invention, un dessin correct et élégant, une grande fraîcheur de coloris. Les ouvrages qui lui faisaient le plus d'honneur étaient dans l'église de la Sorbonne, aux Minimes, à Saint-Sauveur. Le *Triomphe d'Amphitrite*, couronné au concours de 1727 et qu'on voit à Versailles, est le plus célèbre de ses tableaux mythologiques; il l'a gravé à l'eau-forte, ainsi que plusieurs autres de ses compositions.

CHARLES-ANTOINE, fils d'Antoine, est le moins célèbre des Coypel. Élève et imitateur de son père, mais de beaucoup inférieur à lui, il dut à la faveur plutôt qu'à son talent l'honneur d'être nommé premier peintre du roi et directeur de l'Académie. Léger, inconstant par caractère, il n'eut point de manière arrêtée, et quitta l'histoire pour la bambochade (*voy.*), genre qui ne lui réussit pas mieux. Il avait beaucoup d'esprit et d'instruction. Ses discours académiques, imprimés dans le *Mercur*, joignent au charme de la diction la profondeur des pensées, la finesse des observations. On a joué de lui, au théâtre de la cour, plusieurs pièces restées manuscrites. Comme ses parents, il a gravé à l'eau-forte, et son œuvre n'est pas sans intérêt. Il mourut en 1752, à l'âge de 58 ans. Son histoire de don Quichotte a été gravée en 25 feuilles in-folio.

L. C. S.

COYSEVOX (ANTOINE), sculpteur, originaire d'Espagne, naquit à Lyon en 1740. La sculpture, innée en lui, fut pour ainsi dire un jeu de son enfance. Un jour qu'il était occupé à tailler un morceau de bois: *Vous faites un cheval*, lui dit un ami qui l'observait. — *Je ne le fais pas*, répondit l'enfant, *je le découvre*. Cette distinction instinctive décelait une organisation d'artiste. Aussi quand l'art fut devenu une étude pour l'adolescent, ses progrès furent rapides. A 17 ans, il avait exécuté pour sa ville natale une Madone qui fixa l'attention publique. Envoyé à Paris, il travailla sous la direc-

tion de Leranbert, statuaire, peintre, musicien et poète. Cet artiste le produisit de bonne heure à la cour; mais ces relations n'empêchèrent pas le disciple de se livrer sans relâche aux études sévères, à celle de l'anatomie, à celle de l'antique. Il copia en marbre différents chefs-d'œuvre de l'art grec, entre autres la Vénus de Médicis, le groupe de Castor et Pollux, etc., et plusieurs bustes.

Il n'avait pas 27 ans lorsqu'il fut appelé en Alsace par le cardinal prince Guillaume de Furstemberg, évêque de Strasbourg, pour exécuter des travaux importants dont ce prélat voulait décorer son palais de Saverne. Dans l'espace de quatre années il orna d'une multitude de sculptures en tous genres le salon d'honneur, le grand escalier et les jardins. Cet immense résultat obtenu en si peu de temps mit le sceau à sa réputation. Il revint à Paris en 1671. Son talent d'artiste, un caractère aimable, des manières distinguées et un commerce sûr le firent rechercher; il eut beaucoup d'amis, au nombre desquels il put compter Louis XIV lui-même, qui l'honora de sa bienveillance personnelle.

• Versailles s'élevait. Coysevox y eut des commandes considérables. Dans l'intérieur du château, en marbre, stuc ou bronze, la moitié des figures et des ornements du grand escalier, la moitié des trophées de la grande galerie, 23 des génies qui surmontent la corniche, un bas-relief ovale sur la cheminée du salon de la Guerre, représentant le roi à cheval couronné par la Renommée; à l'extérieur, en pierre, six des grandes figures allégoriques placées au haut de l'édifice sur la balustrade, entre autres la Justice et la Force, et le groupe de *l'Abondance réparant les maux de la disette*, pour la grille d'entrée d'une seconde cour qui précédait originairement la cour de marbre; dans le petit parc, en bronze, deux Fleuves, la Dordogne et la Garonne, fondues par les Kellers, un Esclave attaché à des trophées, un vase de sept pieds de haut, entouré de bas-reliefs qui figurent plusieurs traits de l'histoire du roi; en marbre, sept bas-reliefs, composés de trois enfants chacun, pour la Colonnade: tel fut son contingent pour cette résidence

royale. Il menait de front avec ces ouvrages ceux dont il était chargé pour les Invalides, et qui devaient décorer la façade méridionale de l'église, les statues en pierre de saint Grégoire de Nazianze et de saint Athanase, pour surmonter la balustrade de couronnement, de part et d'autre du fronton, et la figure de Charlemagne, en marbre, haute de douze pieds, pour une des niches qui accompagnent la porte d'entrée, où elle fait pendant à celle de saint Louis, par Girardon.

En janvier 1687, à la suite d'une maladie grave, Louis XIV était venu remercier le ciel de son rétablissement dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, et de là dîner à l'hôtel-de-ville de Paris avec sa famille. Pour conserver le souvenir de cet événement, le corps municipal vota l'érection de la statue pédestre du roi en bronze. C'est celle que l'on voit encore aujourd'hui au fond de la cour, sous une des arcades du portique. Elle fut posée sur son piédestal le 14 juillet 1689. Un siècle après, jour pour jour, éclatait la terrible révolution qui devait l'en faire descendre. Elle y fut remplacée par les soins du comte Frochot, le premier préfet de la Seine.

Dans la même année, la statue équestre de Louis XIV, en bronze, fut commandée à Coysevox par les États de Bretagne, pour la ville de Rennes, avec deux bas-reliefs pour le piédestal. Afin de donner à l'ouvrage toute sa perfection, l'artiste s'était fait amener 16 ou 17 chevaux des écuries du roi: il en avait observé les mouvements, choisi les formes, et, non content de ces études sur la nature vivante, il avait pratiqué des dissections anatomiques sur les parties du corps de l'animal les plus nécessaires à son objet.

La représentation du cheval étant ainsi devenue pour Coysevox une sorte de spécialité, il fut chargé, en 1701, d'exécuter les deux chevaux ailés qui sont à l'entrée du jardin des Tuileries, du côté de la place Louis XV, groupes de 12 pieds de proportion et d'un seul bloc de marbre. L'un porte la *Renommée*, l'autre *Mercur*. Le cheval de la *Renommée* vole sans rênes, pour exprimer que rien n'ar-

rête cette déesse et qu'elle ne suit pas de route certaine; celui de Mercure est bridé, pour faire entendre qu'il faut des règles au commerce ainsi qu'aux arts. La plinthe du Mercure porte le millésime de 1702, avec cette inscription: *Ces deux groupes ont été faites en deux ans.*

Sur la terrasse du château on voit, du même artiste, un *Joueur de flûte*, une *Hamadryade* qui semble attentive à ses accents, et une *Flore*: chacune de ces figures est groupée avec un enfant. Si elles ne sont pas d'un grand goût ni même exemptes de quelque manière dans la pose, elles ont le caractère qui leur est propre et surtout elles remplissent bien l'espace. Mais elles n'étaient pas primitivement destinées aux Tuileries: elles avaient été commandées, ainsi que les deux chevaux ailés, pour le jardin de Marly.

Versailles était à peine achevé que le roi, fatigué des grandeurs qu'il avait lui-même créées, désira un séjour plus solitaire et plus convenable à des réunions intimes, une sorte de maison de campagne royale. Marly fut choisi comme lieu de retraite; mais c'était la retraite de Louis XIV: le cortège des arts devait l'y suivre et y multiplier les merveilles. Quatre groupes de proportion colossale, la *Seine*, la *Marne*, *Amphitrite* et *Nephtune*, figures caractérisées par des attributs et mises en action par des personnages accessoires, furent exécutés par Coysevox, pour décorer les extrémités d'une cascade à laquelle l'abondance de ses eaux avait fait donner le nom de la *Rivière*, et qui fut remplacée, sous le règne suivant, par le *Tapis vert*.

L'artiste fit pour Chantilly la statue du grand Condé, qu'on voyait sous le péristyle du grand château. Mutilée pendant la révolution, elle fut retrouvée chez un marbrier, acquise par le prince de Condé et adroitement réparée; elle orne aujourd'hui les parterres. A Petit-Bourg, Adélaïde de Savoie, dauphine de France, était représentée sous les traits de Diane chasseresse. C'était le genre d'ouvrage où Coysevox excellait: statues, bustes ou médaillons, il savait y réunir la noblesse du style à la plus exacte ressemblance. On voyait à Notre-Dame de

Paris, à droite du maître-autel, la statue de Louis XIV à genoux, faisant pendant à celle de Louis XIII. On a cru devoir, par prudence, les enlever toutes deux dans les troubles de 1830; espérons qu'elles ne tarderont pas à reparaître sur leurs piédestaux. Beaucoup de statues-portraits sculptées par Coysevox accompagnaient des mausolées. Entre ces monuments, qui sont très nombreux, quatre doivent être distingués: celui de Mazarin, dans l'église des Quatre Nations; celui de Colbert, à Saint-Eustache; celui du comte d'Harcourt, à l'abbaye de Royaumont; enfin celui de Charles Lebrun, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ces tombeaux, d'une ordonnance composée, offrent des figures emblématiques associées aux images des illustres morts. Les autres, celui de Lenôtre, à Saint-Roch, celui de Mansard, à Saint-Paul, etc., consistaient dans de simples bustes ou médaillons, avec une épitaphe. Tel était celui que l'artiste exécuta en stuc à Saint-Germain-des-Prés, pour ce même cardinal de Furstenberg dont il avait décoré le palais à Saverne, et qui, par un singulier enchaînement de circonstances politiques, mourut abbé de Saint-Germain, à Paris. Les principaux personnages de cette époque, si féconde en grands hommes, furent reproduits par le ciseau de Coysevox. Citons Louis XIV, dont il fit plusieurs bustes ou médaillons à divers âges, la reine Marie-Thérèse d'Autriche, le dauphin leur fils, Louis XV, en différentes années, Colbert, Louvois, Turenne, Vauban, Villars, le président Harlay, les cardinaux de Bouillon et de Polignac, Arnauld d'Andilly, Bossuet, Fénelon, Racine. Personne n'a mieux réussi à faire passer l'âme sur la physionomie et à vaincre les difficultés d'un costume ingrat. En s'exerçant à copier les bustes antiques, il en avait retenu le principal caractère, l'élévation dans la naïveté. Il sentait lui-même sa supériorité en ce genre. Rétabli d'une maladie sérieuse, il dit à son médecin: « Vous m'avez rendu la vie à votre manière; je veux vous faire vivre à la mienne: je ferai votre buste en marbre. »

On a de la peine à concevoir comment

la carrière de Coysevox, bien que longue et laborieuse, a pu suffire au nombre de ses ouvrages. Cependant il trouva encore le temps de former des élèves, entre lesquels ses deux neveux, Nicolas et Guillaume Coustou (*voy.*), se signalèrent. Il est vrai que ses disciples l'aidèrent ensuite dans ses travaux. La revue sommaire que nous en avons faite prouve qu'il a possédé, avec toutes les parties de son art, la puissance du génie, c'est-à-dire la capacité de conception unie à la facilité d'exécution. Heureusement audacieux, il semble se jouer avec les colosses; mais dans ses entreprises les plus hardies, il est toujours sage, et surtout attentif à calculer les effets pour les localités. Ami de la nature et sensible à ses charmes, il eût été varié comme elle, sans l'obligation d'asservir quelquefois l'originalité de son talent au fatal ascendant de Lebrun qui moula dans une même empreinte tout l'art contemporain.

Coysevox avait été reçu membre de l'Académie de peinture et sculpture en 1676; il en fut nommé professeur sans avoir passé par les grades préparatoires, puis recteur, directeur et chancelier perpétuel. Il prolongea jusqu'à 80 ans son active et glorieuse existence. Aux approches de ses derniers moments, on l'entretenait de ses succès: « Si j'en ai eu » dit-il, c'est qu'il a plu à Dieu de m'accorder quelques moyens, vain fantôme prêt à s'évanouir aussi bien que ma vie. » Il mourut le 10 octobre 1720, avec le calme du sage et la résignation du chrétien.

CRABBE (GEORGE), poète anglais, né en 1754 à Aliborough, comté de Suffolk. Fils d'un chirurgien, il était destiné à l'état de son père; une manie bizarre de ce dernier devait exercer une influence puissante sur le jeune Crabbe, et imprimer à son esprit une autre direction. En lisant les journaux, Crabbe le père avait l'habitude de découper les vers, comme chose superflue et inutile. Son fils s'emparait de ces fragments dédaignés, les apprenait par cœur et les complétait d'instinct lorsqu'il y trouvait des lacunes. En 1778, il remporta un prix pour son poème à l'*Espérance*, et renonça dès lors à suivre la carrière chirurgicale. Il vécut

à Londres; Burke se fit son protecteur et son aristarque. *The Library*, la Bibliothèque, qu'il publia en 1781, et un poème descriptif plus long, *The Village*, obtinrent un succès marqué; Johnson, critique sévère pourtant, encouragea le jeune poète à persévérer. Mais Crabbe pensa qu'avant tout il fallait se faire un état, et il étudia la théologie. En 1813 il obtint la cure de Trowbridge dans le Wiltshire.

En 1807, après vingt ans d'intervalle, rempli plus ou moins par la théologie, Crabbe publia *The Borough*; puis, en 1809, *The Parish Register*; en 1812, *Tales in verse* ou Narrations en vers, et en 1819 *Tales of the hall*. Il mourut le 9 février 1832 à Trowbridge.

On a comparé la poésie de Crabbe aux peintures de Teniers et d'Ostade: c'est la même vérité, la même ponctualité. Le charme d'une semblable lecture est tout entier dans la mise en œuvre; car les sujets en eux-mêmes ne sont guère intéressants. Crabbe visite de préférence la hutte de l'indigent, et retrace les souffrances de la misère avec une déchirante fidélité. Lorsqu'il peint les scènes de la nature, il dédaigne tous les ornements superflus; il lui suffit de calquer fidèlement son modèle. Aussi son style est-il clair et simple; il trace ses caractères d'une main ferme et sûre; il sonde et découvre, avec une exactitude tout aussi scrupuleuse, les replis les plus cachés du cœur humain; on l'a nommé à juste titre l'anatomiste de l'âme. Rien de plus vrai que le jugement porté sur lui par Moore: « Crabbe a prouvé ce que peut la force galvanique du génie; elle donne le mouvement et la vie aux objets qui en paraissent le moins susceptibles. » La vie et les ouvrages de Crabbe ont paru à Londres en 1833; cette édition a été préparée par le poète lui-même, peu de temps avant sa mort. C. L.

CRABE, cancer. Cette dénomination, qui s'appliquait autrefois à une grande partie des crustacés, ne désigne plus aujourd'hui, dans le système de Latreille, que l'ensemble des espèces douées des caractères suivants: tous les pieds inférieurs et ambulatoires; test assez large, arrondi en segment circulaire à sa partie

antérieure, presque toujours dentelé sur les côtés; second article des pieds-mâchoires extérieurs offrant une forme carrée avec une échancrure à l'angle de son extrémité supérieure.

Le genre crabe appartient à l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des arqués. On remarque dans les espèces qui le composent une carapace assez large, antérieurement dentée en scie, marquée quelquefois de larges crénelures et quelquefois aussi sans dentelures apparentes. Il faut ajouter à ces signes distinctifs quatre antennes, dont deux extérieures sont sétiformes et très petites; les médianes sont repliées et peuvent se cacher dans deux fossettes. Sur le devant de la carapace on voit saillir les yeux portés sur un court pédicule; les pattes antérieures, au nombre de deux, sont très fortes et terminées par des pinces ou serres dont les dimensions sont quelquefois monstrueuses, comme dans une espèce de crabe de la Nouvelle-Hollande, remarquable par l'énormité de ses pinces ou tenailles, qui égalent en grosseur le bras d'un homme.

Les crabes habitent en général les côtes maritimes, surtout celles qui sont rocailleuses; mais nulle part ils ne sont plus communs que dans les régions de l'équateur et des tropiques; ils sont carnassiers et se nourrissent de débris d'animaux qu'on emploie comme amorce pour les attirer dans les pièges. Craintifs, solitaires, ces animaux ne chassent que la nuit et se cachent dans les fentes et les crevasses des rochers. S'il faut en croire Risso, chaque portée se compose de quatre à six cents individus dont le développement s'accomplit dans l'espace d'une année. Quelques espèces fournissent un aliment assez agréable, mais lourd et indigeste. Latreille a classé les espèces du genre crabe d'après la figure des tarsi et des antennes; il nous suffira d'en citer quelques-unes.

Le *crabe pagure* (*cancer pagurus*, Latreille), vulgairement *poupart* ou *tourteau*, se trouve sur les côtes occidentales de la France. Il présente huit tarsi postérieurs peu comprimés et coniques; l'extrémité des pinces est de couleur noire. Ce crabe, dont la chair est

assez estimée, acquiert souvent jusqu'à cinq livres de poids. Le *crabe corallin* (*cancer corallinus*, Fabricius) est originaire des Indes-Orientales; le *crabe bronzé* (*C. æneus*) ou *crabe varioleux* (*C. variolosus*, Fabricius) se trouve sur les bords de l'Océan: tubercules arrondis et lisses couvrant la carapace comme des pustules varioliques, pattes assez courtes, comprimées, velues et épineuses à leur extrémité; le *crabe cendré* (*C. cinereus*, Bosc), très commun sur les côtes de France; le *crabe ménade* (*C. mœnas*) ou *crabe commun*: carapace gris-vert, offrant cinq dents latérales; serres dont les pointes sont noires à l'extrémité. M. Desmarests rapporte à ce genre six espèces fossiles, parmi lesquelles on remarque: le crabe à grosses pinces (*C. macrochilus*), originaire de la Chine; le crabe pointillé (*C. punctulatus*), qui se trouve en Italie; le crabe quadrilobé (*C. quadrilobatus*), qu'on rencontre à Dax, etc.

EM. D.

CRACOVIE, voy. KRAKOVIE.

CRAIE, roche calcaire, d'une texture ordinairement grossière et lâche, d'une couleur blanche, et jouissant de la propriété de tacher les doigts et de tracer en blanc sur les corps colorés. Cependant ces caractères, qui conviennent en général à la craie, ne servent à en distinguer qu'une seule variété, que l'on nomme pour cette raison *craie blanche*.

La craie appartient, sous le point de vue géologique, au *terrain crétacé* (voy. TERRAINS), et constitue une formation qui présente dans diverses localités plusieurs variétés de craie qui se divisent en trois étages.

La partie supérieure est la craie blanche dont nous avons rappelé les caractères minéralogiques; nous ajouterons seulement, en la considérant comme roche, qu'elle n'offre point de stratification distincte, c'est-à-dire qu'elle ne présente point de traces de couches. A la vérité on y remarque à différentes hauteurs des lits parallèles et horizontaux de silex pyromaque noirs, employés ordinairement à faire des pierres à briquet; ils sont quelquefois interrompus, plus ou moins nombreux, plus ou moins es-

pacés; mais jamais ils ne manquent complètement.

Les corps organisés que l'on trouve dans la craie blanche sont moins nombreux que dans les deux autres étages inférieurs; cependant les espèces en sont généralement assez variées. Ce sont, parmi les animaux vertébrés, des poissons, comme dans la craie des environs de Paris et de Sussex en Angleterre; des dents de crocodile, comme à Meudon, et des ossements du même reptile, comme à Maëstricht. Les mollusques sont beaucoup plus nombreux : les principaux et les plus caractéristiques sont les genres bélemnite, térébratule, huître, peignes, etc., et parmi les échinites, les genres ananchite, galérite, spatangue, etc.

La *craie grise*, à laquelle la science a conservé le nom de *craie tufau*, que lui donnent les ouvriers en Touraine et en Bretagne, constitue l'étage moyen de la formation crayeuse. Sa teinte, dans sa partie supérieure, est due à l'abondance des grains verts qu'elle renferme et qui sont formés de silicate de fer. Elle contient aussi des silex, mais blonds au lieu d'être noirs, comme dans la craie blanche; elle présente des indices de stratification assez prononcés. Dans sa partie inférieure elle devient le véritable tufau de la Touraine, qui est une roche tendre et micacée. Cette craie renferme, outre les corps organisés de la craie blanche, d'autres mollusques, tels que les genres *baculithe*, *scaphite*, *hamite*, *trigonie* et *plagiostome*.

La *craie inférieure* ou *craie glauconieuse* est une roche grisâtre à texture lâche et grossière, qui renferme aussi des silex blonds. Elle contient à peu près les mêmes fossiles que les deux autres étages, et l'on y trouve, de plus, les genres *inocerame* et *modiole*.

Ces diverses variétés de craie, qui passent de l'une à l'autre par des nuances presque insensibles, fournissent des pierres de construction dont les meilleures sont celles que l'on exploite dans la craie grise. Les silex blonds de celle-ci sont employés à faire des pierres à fusil. Quant à la craie blanche, elle est surtout utile en ce qu'elle fournit ces pains blancs connus sous le nom de

blanc d'Espagne, et qui sont employés dans la peinture en détrempe et dans le badigeonnage; enfin on la taille en crayons dont on se sert pour tracer sur les tableaux noirs destinés aux démonstrations scientifiques. J. H. T.

CRAMER (CHARLES-GOTTLÖB), un des romanciers les plus féconds et les plus recherchés de son temps, naquit en 1758 à Pœdelitz près de Fribourg sur l'Unstrut (Saxe prussienne), et étudia la théologie à Leipzig. A son retour de cette ville, il vécut sans emploi à Weissenfels, et depuis 1795 il habita Meiningen en qualité de conseiller forestier. Il fut ensuite nommé professeur à l'académie forestière de Dreissigacker, petit endroit voisin de Meiningen, et occupa cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 1817. De 1782, année où parut *Charles de Saalfeld*, son premier roman, jusqu'en 1817, Cramer a publié environ 90 volumes. Son *Erasmus Schleicher* (Leipzig, 1789, 4 vol.) fut généralement goûté et sembla promettre beaucoup plus que la suite de la carrière littéraire de l'auteur n'a tenu. Dans ce roman il sut émouvoir le public par une foule d'aventures bizarres, mais sans essayer de s'emparer du lecteur par les sentiments relevés de la nature humaine. Les ouvrages suivants firent remarquer dans Cramer l'absence d'invention; on y trouva des invraisemblances choquantes et des caractères faux très près de la caricature. Sans poésie, d'une vérité souvent triviale, chargés de descriptions pompeuses, emphatiques, exagérées, ses écrits, autrefois en vogue, sont aujourd'hui presque oubliés, même dans les cabinets de lecture. Parmi les romans de Cramer traduits ou imités en français, nous citerons le *Pauvre Georges*, traduction de W.-A. Duval, Paris, 1801, 2 vol. in-12. C. L.

CRAMER (JEAN-BAPTISTE), le patriarche et le roi des pianistes vivants, naquit à Manheim en 1771, et non à Londres comme quelques biographes le laissent supposer. Il avait à peine un an lorsque Guillaume Cramer, son père, habile violoniste, quitta l'Allemagne dans l'espérance de faire fortune à l'étranger. L'Angleterre avait déjà parmi les artistes

une réputation de généreuse hospitalité : il vint donc fixer sa résidence à Londres, où son mérite, bientôt apprécié, obtint de nombreux et légitimes succès. Il y mourut en 1799. Doué d'une heureuse organisation que les circonstances ne pouvaient manquer de développer activement, le jeune Cramer témoigna dès sa première enfance des dispositions aussi extraordinaires que brillantes. Comme ses frères, Charles et François, il reçut de son père les premières notions de la musique. Mais peut-être ce génie ne se fût-il jamais compris lui-même ou du moins n'eût-il développé que fort tard les germes féconds de son talent, si le hasard n'avait conduit à Londres en 1783 l'illustre Clémenti (voy.), le premier pianiste de son époque. Clémenti pressentit l'avenir du grand maître dans les essais du petit virtuose, et, durant un an et demi, lui transmit les précieux principes qu'il devait si religieusement conserver. Malheureusement le célèbre artiste repartit pour la France, et l'enfant, abandonné à lui-même, mais pénétré du sublime modèle qu'il avait observé avec sa sagacité naturelle, trouva en lui assez de volonté et d'énergie pour marcher sans guide à l'âge de 13 ans. Une lecture raisonnée de Bach, Hændel, Scarlatti, Haydn; une étude approfondie du contre-point sous la direction de Charles-Frédéric Abel, et d'après la doctrine de Kirnberger et de Marpurg, enfin ses relations intimes avec le savant docteur Crotch, achevèrent ce que la nature et l'opiniâtreté du travail avaient si largement avancé. La vogue que le jeune pianiste obtint à Londres le décida sans doute à y passer sa vie : aussi ne fit-il guère que trois voyages sur le continent. Durant le dernier, en 1833, il se fit entendre à Paris dans les salons de Pape et pénétra tous les assistants d'une profonde admiration. Il passa rapidement en Allemagne et refusa de livrer son talent à l'enthousiasme public. Peut-être craignait-il que l'élégante simplicité, la merveilleuse souplesse, la pureté soutenue de son jeu, ne fût pas comprise dans un pays où l'oreille, familiarisée avec les *difficultés*, s'était faite à tant de styles différents du sien; où la mode s'était prononcée pour Hummel,

Kalkbrenner, Moschelès, Herz et d'autres plus récents.

La manière de M. Cramer a vieilli; mais quel que soit le talent de ceux qui l'ont suivi, M. Cramer n'en garde pas moins l'immense gloire d'avoir été au piano moderne ce que Bach fut à l'orgue et au clavecin, c'est-à-dire le créateur d'une école, mère de toutes celles qui se sont répandues en Europe. Ses immortelles études ont consacré une époque de transformation dans l'histoire de l'art. Bien des imitateurs ont essayé de marcher sur ses traces: Aloysius Schmid, Kalkbrenner, Kessler, Moschelès, Bertini, Chopin se sont plus ou moins modelés sur sa forme et son style; les 84 études de Cramer sont restées sans rivales, et surpassent même par la richesse de leur harmonie le *Gradus ad Parnassum* de Clémenti. Louis Berger est le seul compositeur pianiste qui se soit refusé, dans ses admirables *Exercices*, à l'infailible tribut d'imitation que tous les autres ont payé au vieux Cramer; pourtant, en se frayant une route nouvelle, il n'a pu porter atteinte à l'inaltérable gloire d'une œuvre de génie dont malheureusement le reste des écrits du grand maître n'approche point. Le nombre en est fort grand; mais presque tous sont empreints d'un caractère de contrainte et de froideur qu'il faut attribuer sans doute à son enthousiasme pour les entraves despotiques du contre-point. Bien qu'il excellât à improviser et que ses doigts, emportés par la *fantaisie*, secouassent parfois les préjugés de l'école; bien que la richesse de ses accompagnements et de ses combinaisons harmoniques fût telle qu'on avait peine à ne pas les croire préparés, ses sonates, ronds, concertos, malgré la vogue immense dont ils ont joui, sont généralement pénibles, maniérés, d'une conception étroite, quoique toujours écrits d'un style fort pur. A sa profonde science, aux charmes de son mécanisme, M. Cramer joint encore le talent assez rare d'exécuter à livre ouvert toute sorte de musique; de bonne heure il s'imposa la loi de lire le moindre morceau livré à la publicité : cet exercice journalier lui a valu une habileté que bien peu de pia-

distes possèdent à un si haut degré, et que parfois il laisse admirer encore à ceux qui le visitent en Angleterre dans sa retraite. Tob. Hasslinger, à Vienne, a donné une belle édition de son ouvrage capital : *Le studie per il piano forte*. M^{co} B.

CRAMPE, maladie propre aux organes contractiles et qui consiste dans des contractions subites, violentes, douloureuses et passagères, soit des muscles proprement dits, soit des organes dans la composition desquels il entre des fibres musculaires. Ainsi le cœur, la vessie, l'estomac peuvent être le siège de crampes souvent très pénibles. Les causes primitives de cette affection échappent aux recherches; on voit seulement que la distension, la compression, la contusion ou la piqûre d'un nerf peuvent la déterminer. Les crampes sont un symptôme concomitant de plusieurs maladies graves, telles que les inflammations tant aiguës que chroniques du cerveau et de la moelle épinière, la colique de plomb, le choléra-morbus; on les observe également chez les sujets atteints d'hystérie et d'hypocondrie. Elles sont surtout fréquentes pendant la grossesse et le travail de l'enfantement, et alors elles paraissent dépendre indubitablement de la compression exercée sur les gros troncs nerveux qui se distribuent aux membres inférieurs. Il est rare que les crampes aient beaucoup de durée et qu'elles mettent dans le cas de recourir aux soins de la médecine.

Lorsqu'on applique la main sur un muscle affecté de crampe, on sent qu'il s'y forme une espèce de nœud excessivement douloureux, et le malade est dans l'impossibilité de faire cesser la contraction par la seule influence de la volonté. On est obligé en pareil cas d'exercer des frictions sur le membre affecté et même de le tirer en sens inverse du muscle convulsé. Chez les femmes enceintes on a conseillé des ligatures placées au-dessus du mollet, où elles éprouvent fréquemment des crampes. La saignée, les bains, etc., les calmants, réussissent d'ordinaire à calmer cet accident, qui d'ailleurs ne se renouvelle guère, à moins qu'il ne dépende d'une affection organique contre laquelle alors doit être dirigé le traitement.

On désigne sous le nom de *crampe d'estomac* une douleur subite, violente et passagère, qui se manifeste dans la région de cet organe, et qui paraît due à la contraction spasmodique de sa tunique musculaire; cette affection, plus pénible que grave, offre souvent des retours irréguliers et cède d'ordinaire au traitement des maladies nerveuses. Voy. NÉVROSES et SPASME. F. R.

CRANACH (LUCAS), peintre et graveur, ainsi nommé de Kronach ou Kranach, ville du diocèse de Bamberg, où il naquit en 1472, vécut dans le plus beau temps de la peinture en Italie, et eut pour contemporains, en Allemagne, Albert Durer, Lucas de Leyde, Holbein, qu'il n'égalait ni comme peintre ni comme graveur. Son nom de famille est resté incertain; les uns disent qu'il s'appelait *Müller*, les autres *Sunders* ou *Sünder*. Il est moins célèbre par ses peintures, empreintes encore de l'ignorance des grands principes de l'art, que par ses gravures qui, bien que gothiques, sont encore fort recherchées des amateurs. Ses tableaux sont ordinairement bien ordonnés, les figures en sont simples d'attitudes, justes de mouvement; mais le style en est trivial, le dessin grêle et incorrect, presque toujours de mauvais goût; ses effets manquent d'harmonie et le coloris des nus est sans vigueur. Sans doute on peut parfois admirer la vérité de certains détails, le précieux du pinceau, quand ce précieux ne dégénère pas en sécheresse, mais on a rarement à louer l'accord de ces teintes locales. Quant à la perspective aérienne, il ne la connut pas. On peut donc dire de ses tableaux qu'ils paraissent être le fait d'un élève qui n'a compris qu'imparfaitement les préceptes d'un habile maître; les éléments du bien s'y trouvent, mais ils sont mal mis en œuvre. Avec son aptitude à copier servilement la nature, Luc Cranach ne pouvait manquer de réussir dans le portrait. Celui de son bienfaiteur, *Jean-Frédéric de Saxe*, dit le Magnanime, que possède de lui le musée du Louvre, nous est un témoignage que sa grande réputation dans ce genre était méritée. Ses portraits de Luther et de Melancthon, avec qui il était lié, sont également célèbres. Ses ta-

bleaux d'histoire, dans lesquels il aimait à introduire les portraits de ses amis et des savants de son temps, ne se rencontrent guère que dans les galeries et les cabinets de l'Allemagne et dans les églises de Saxe; la seule galerie impériale de Vienne en compte 14. Cranach a peu gravé sur cuivre et ses productions dans ce genre sont généralement d'un goût qu'on peut nommer gothique. Dans ses tailles de bois il n'a été surpassé par aucun contemporain de sa nation. Ses clairs-obscurs, devenus fort rares, ont conservé un grand prix auprès des connaisseurs. Les pièces recherchées de son œuvre, sont : *Adam et Ève dans un désert*, sujet aussi nommé *Pénitence de saint Chrysostôme*, in-fol., sur cuivre, 1509; *Tentation de Jésus-Christ dans le désert*, rare et de meilleure exécution que la précédente: également sur cuivre; *le Sauveur dans les nues apparaissant à un électeur de Saxe*, pièce in-8°, aussi singulière de conception que d'exécution: on ne sait si elle est sur métal ou sur bois; elle offre un mélange de burin et de manière noire qui lui donne un aspect tout-à-fait étrange. En taille de bois, ses *trois Tournois* et sa pièce connue sous le nom du *Parc aux cerfs*, sont regardés comme ses chefs-d'œuvre. Sa *Passion de Jésus-Christ* en 13 pièces, son *Martyre des douze apôtres* en 12 pièces, se recommandent par le mérite de la composition, de l'expression et de l'exécution. On lui doit aussi, en taille de bois, de beaux portraits de Luther, Melancthon, Charles-Quint et autres personnages éminents de son siècle. Voir *Essai sur la vie et les œuvres de Luc Kranach*, par Heller, Bamberg, 1821, in-8°. L. C. S.

CRANE, boîte solide formée par la réunion de plusieurs os et destinée à renfermer la plus grande partie de la masse encéphalique, savoir le cerveau, le cervelet et la moelle allongée. Le crâne forme la partie supérieure de la tête; dans l'espèce humaine, il se compose de huit os, savoir: le *frontal* en avant; l'*occipital* en arrière; le *sphénoïde* et l'*ethmoïde* à la partie moyenne et inférieure; sur les côtés, en haut, les *pariétaux*, au-dessous desquels sont les *temporaux*. Ces os s'unissent entre eux d'une manière très étroite; leurs sutures, comme on les ap-

pelle, s'ossifient avec l'âge après avoir été, dans le fœtus et dans l'enfant, molles et membraneuses (voy. FONTANELLES), et la cavité qu'ils circonscrivent présente à peine d'étroites ouvertures communiquant avec l'extérieur; mais elles sont toujours exactement remplies par des vaisseaux et des nerfs qui s'opposent à ce qu'aucune autre chose puisse y passer. A l'extérieur il est revêtu de quelques muscles minces et en quelque sorte rudimentaires chez l'homme; à l'intérieur il est tapissé par la dure-mère qui s'adapte à toutes ses anfractuosités.

La forme et le volume du crâne présentent des différences notables chez les animaux et dans l'espèce humaine, suivant le volume et le développement des organes qu'il doit contenir; et l'observation de ces rapports a été une des bases de la phrénologie (voy. ce mot). Quelquefois la maladie vient altérer la conformation de cette partie de la tête, comme on le voit dans l'hydrocéphale chronique (voy.) et dans les tumeurs de diverses natures qui peuvent y survenir tant intérieurement qu'extérieurement.

Les lésions extérieures du crâne sont d'autant plus graves que la solidité de cette boîte osseuse est plus considérable. Les fractures surtout y ont des suites d'autant plus fâcheuses que les fragments enfoncés piquent ou pressent le cerveau, organe dont la structure est des plus délicates, et que les épanchements de sang ou de pus qui viennent à se former, ne pouvant trouver une issue, produisent des désordres presque toujours mortels. L'art cependant a trouvé le moyen de remédier à ces maux, et l'opération du trépan (voy.) a plus d'une fois servi à remplir la double indication d'évacuer des liquides épanchés et de replacer des fragments sur lesquels on n'avait prise par aucune autre voie.

F. R.

CRANIOLOGIE et **CRANIOSCOPIE**, dénominations également inexactes par lesquelles le public s'empressa de désigner la *phrénologie*, à l'époque où cette science fut créée par le docteur Gall. Rigoureusement parlant, la cranioscopie est cette partie de la phrénologie qui s'occupe de l'exploration du crâne, considéré comme enveloppe du cerveau, et qui

cherche à constater les rapports qui existent entre la forme et le développement proportionnel de ses différentes parties et l'existence de certaines facultés affectives ou intellectuelles. Cette étude comparative chez l'homme et chez les animaux vertébrés a donné lieu à d'intéressantes découvertes; elle peut amener en effet à deviner, à la simple vue, les dispositions morales et intellectuelles d'un individu; mais elle ne mène à ce résultat que ceux qui, par de longues et attentives méditations ont embrassé la science tout entière. Voy. PHRÉNOLOGIE et GALL. F. R.

CRANEQUIN. C'était un instrument en fer, à l'usage des arbalétriers du moyen-âge, composé d'une crémaillère engrenant avec une roue dentée, celle-ci étant mise en mouvement à l'aide d'une manivelle. Au moyen de ce petit appareil et d'une corde assez mince, on tendait, en quelques instants, de fortes arbalètes. Un simple pied-de-biche suffisait pour celles de petite dimension. Il y a des cranequins dans la riche collection du Musée d'artillerie à Paris; on en voit aussi plusieurs dans les belles miniatures de Froissart à la Bibliothèque royale. Nous en connaissons un autre, peut-être unique, figuré dans un précieux bas-relief du XVI^e siècle, appartenant à M. Hubert, architecte à Paris. Suivant ces diverses représentations, cet appareil se portait d'ordinaire à la ceinture. Ceux qui en faisaient usage recevaient le nom de *cranequiniers*. Il y en avait qui servaient à cheval, de même que parmi les archers.

On a donné le nom de *cranequin* ou *crenequin* à une espèce de casque dont la forme n'est pas bien connue. C. N. A.

CRANMER (THOMAS), le premier promoteur de la réforme de l'église en Angleterre et le premier archevêque protestant de Cantorbéry, naquit le 2 juillet 1489 à Aslacton dans le comté de Nottingham, et fut admis dès sa 14^e année dans le Christ-Collège, à Cambridge. La vivacité de son esprit le fit entrer pendant ses études dans la voie ouverte à Cambridge par Érasme, et il s'appliqua surtout avec ardeur au grec et à l'hébreu. Il obtint (1510) au collège une prébende (*fellowship*), à laquelle il fut cependant obligé de renoncer, d'après les lois, s'é-

tant marié quelque temps après. L'université le plaça comme professeur adjoint dans un autre collège; mais sa femme mourut dès la première année de leur mariage, et il obtint de nouveau sa prébende. En 1524 il fut nommé professeur de théologie dans son collège, et en 1526, examinateur, fonction dans laquelle il paraît avoir beaucoup contribué déjà à la propagation de la réforme naissante, ne s'occupant dans les examens que de l'interprétation biblique, et, non comme cela se faisait autrefois, de la dogmatique scolastique. Une maladie contagieuse qui se répandit à Cambridge l'en éloigna pendant quelque temps: il s'établit à Cressy (comté d'Essex), dans la terre d'un de ses amis dont il élevait les fils. Pendant le séjour de Henri VIII aux environs de Cressy, Cranmer fit la connaissance du secrétaire d'état Gardiner et du docteur Édouard Fox, chapelain de la cour. Dans un entretien sur les difficultés du divorce du roi, il fut d'avis d'examiner la chose d'après les Écritures et de s'appuyer du sentiment de théologiens éclairés au lieu d'invoquer seulement la décision du pape. Fox fit part de cet entretien au roi, qui s'écria avec joie: « Par la mère de Dieu, cet homme a mis le doigt dessus! »* Henri fit venir Cranmer, le nomma son chapelain, le chargea de composer un écrit sur ce qui concernait son divorce, et le recommanda à l'hospitalité du père de sa maîtresse Anna Boleyn, dans le Wiltshire. Lorsque le travail fut achevé, Cranmer obtint une prébende lucrative et fut envoyé en 1530 sur le continent afin de disposer les théologiens en faveur du divorce de Henri VIII. Ensuite, lorsque le roi fit renouer les négociations avec le pape, Cranmer fut adjoint à l'ambassade envoyée à Rome. Il quitta l'Italie en 1531 et partit pour l'Allemagne, où, par ordre du roi, il chercha à faire consentir l'Empereur au divorce projeté; et à cette occasion il entra en relation avec les théologiens protestants dont les conversations le familiarisèrent de plus en plus avec les principes de la réforme. S'il n'abandonna pas tout d'une fois ses opinions dogmatiques, il prouva dès cette époque, par son mariage avec la nièce du

(*) *That man hath the right sow by the ear.*

ministre Osiander, à Nurenberg, son intention de se séparer de l'Église. Henri le rappela bientôt après et lui confia en 1523 l'archevêché de Cantorbéry, qui se trouvait vacant. Cranmer n'accepta qu'à regret cette haute dignité, d'une part par crainte du roi dont il connaissait l'esprit capricieux, et ensuite parce que le serment qu'il devait prêter au pape blessait ses convictions; enfin son mariage secret n'était pas non plus compatible avec le droit canonique, quoique les tribunaux anglais eussent déjà décidé sous Henri VI que le mariage d'un prêtre pouvait être annulé sans être nécessairement illégitime (*voidable, but not void*) et que les enfants nés d'un tel mariage étaient héritiers légitimes. Cependant l'espoir de se rendre utile dans les fonctions de l'épiscopat, à la religion et à l'Église leva les scrupules de Cranmer: il prêta le serment archiepiscopal sous la réserve formelle des lois divines, des droits du roi et de la législation du pays; il réserva de plus la liberté de ses propres opinions religieuses, surtout de celles concernant la réforme de l'église d'Angleterre. Ses amis ont cherché à défendre cette subtilité, mais ils n'ont pu écarter le reproche qu'on a justement adressé à Cranmer d'avoir prêté un serment que dans son for intérieur, il regardait comme illégal, et d'avoir simulé une soumission au pape très éloignée de sa pensée. Bientôt après son installation, il prononça le divorce de son souverain, et lorsque le pape le menaça de l'excommunication, l'archevêque se disposa à la résistance, aussi bien que le roi, qu'un arrêt du parlement venait de déclarer chef suprême de l'église en Angleterre. Encouragé par Anna Boleyn, Cranmer poussa à la réforme, autant qu'il le pouvait sous un roi arbitraire qui s'arrogeait à lui-même le droit de régler la croyance de son peuple. A la tête des adversaires d'une réforme dans l'Église se plaça Gardiner, récemment nommé évêque de Winchester. Cependant Cranmer attaqua dans des sermons énergiques tous les usages superstitieux, et il s'occupa à rendre la Bible accessible au peuple en la faisant traduire dans la langue nationale. Par ses ordres les couvents se fermèrent; mais ils s'efforça, quoique sans beaucoup de succès, d'ar-

racher à l'avidité du roi et de ses courtisans les biens ecclésiastiques qu'il voulait employer à des fondations de bienfaisance ou d'instruction. Tant qu'il fut possible, il lutta contre les six articles décrétés par le parlement par ordre du roi (*the bloody act*), articles qui condamnaient à mort quiconque se déclarerait en faveur du mariage des prêtres et contre la transsubstantiation ou d'autres dogmes catholiques; mais il dut céder à la fin et même renvoyer sa femme à ses parents en Allemagne. Vers le même temps il obtint cependant du roi qu'il permît, pour l'usage des familles, la traduction de la Bible, autorisée autrefois seulement pour l'usage de l'Église.

Après la mort de Henri VIII en 1547 et pendant la minorité du roi Édouard VI, Cranmer put, avec l'appui du duc de Somerset, agir plus librement et avec plus de succès. C'est lui qui a consommé la réforme en Angleterre, bien qu'il restât longtemps attaché à plusieurs dogmes catholiques, tels que la transsubstantiation, défendue par lui dans un ouvrage spécial, et qu'il n'abandonna pour le système des réformateurs suisses que lorsqu'il fut convaincu par les arguments de Ridley. Comme chef de l'église anglicane, on lui reproche avec raison les persécutions qu'il a tolérées et même approuvées contre les dissidents; en effet, quoique doux et professant en général des principes de tolérance, il se laissa emporter par son zèle pour l'Église, surtout contre les anabaptistes, à une dureté que même le fanatisme de ces sectes ne saurait justifier.

A peine Marie fut-elle montée sur le trône par l'appui du parti catholique, en 1553, que Cranmer fut jeté en prison avec d'autres réformateurs; la reine oubliait ce qu'il avait un jour fait pour elle, lorsqu'il la protégeait courageusement contre la colère de son père. Après le premier interrogatoire, le tribunal, composé de commissaires du pape, lui enjoignit de comparaître, dans le délai de 80 jours, devant le Saint-Siège pour se justifier; mais on ne le mit pas en liberté, et, à l'expiration du délai, il fut condamné comme hérétique opiniâtre et destitué de sa dignité ecclésiastique. Durant sa

longue captivité à Oxford, on entraîna le vieillard par des supplications, des menaces et des obsessions de toute nature à signer successivement plusieurs déclarations par lesquelles il adhéra aux dogmes les plus essentiels de l'église romaine, en exprimant son repentir au sujet de ses erreurs, et on lui suggéra un discours de rétractation qu'il devait prononcer en public. Et néanmoins sa mort était résolue. La reine et Philippe II, son mari, en donnèrent l'ordre, et c'était avant son exécution qu'on voulait lui faire tenir à l'église le discours dont il vient d'être parlé. Mais Cranmer déclara avec beaucoup de dignité qu'il avait failli par crainte de la mort, qu'il avait lâchement trahi la vérité, et qu'il n'y avait pour le consoler de ce crime que l'espoir de supporter la peine d'une apostasie qu'on lui avait arrachée. Le 21 mars 1556 on le conduisit au bûcher sur lequel il monta avec courage. Il se pressa d'avancer sa main droite qui avait signé la rétractation, et la laissant lentement se consumer, il s'écria à plusieurs reprises : *l'indigne main!* Ce fut en faisant profession de protestantisme qu'il expira.

On a de Cranmer différents ouvrages relatifs surtout à la transsubstantiation : le premier parut à Londres en 1550, in-4°, et fut ensuite traduit en latin sous ce titre, *Defensio veræ et catholicæ doctrinæ de sacramento corporis et sanguinis Christi Salvatoris nostri, etc., ab auctore in vinculis recognita et aucta*, 1557, in-8°. — Outre l'article de l'*Encyclopædia britannica*, dont celui-ci est extrait, on peut consulter sa biographie (*The life of archbishop Cranmer*) par Todd (Lond., 1831, 2 vol. in-8°), qui a aussi donné une nouvelle édition de l'ouvrage *A defense, etc.* Burton a publié une nouvelle édition du *Catéchisme de Cranmer*, Oxford, 1829, et l'on prépare dans la même ville d'Oxford une édition des œuvres complètes du célèbre archevêque. C. L.

CRAONNE (BATAILLE DE). Craonne est une petite ville du département de l'Aisne (ancienne Picardie), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Laon; elle est éloignée de cinq lieues de cette place et ne compte au plus qu'un millier d'habitants. Elle est célèbre par une

bataille que Napoléon y livra au feld-maréchal prussien Blücher, le 7 mars 1814. Napoléon avait avec lui les maréchaux Ney, Victor, Mortier, et les généraux Belliard, Grouchy, Curial. Les Français étaient au nombre de 30,000. La force combinée de l'armée alliée était de 100,000 hommes; mais il n'y en eut d'engagés qu'une partie sous le commandement des généraux russes comtes Vorontsof et Sacken. Cette action, longue, opiniâtre, et pourtant indécise au fond, dans laquelle les Français attaquèrent toujours, leur occasionna des pertes considérables. Le maréchal Victor et le général Grouchy furent grièvement blessés. Quoique la perte des Russes fût moindre, les écrivains français attribuent en général la victoire à Napoléon, considérant comme un grand avantage dans cette guerre l'occupation de Craonne. A. S.-R.

Il ne faut pas confondre avec Craonne la petite ville de CRAON, du *Craonnois*, département de la Mayenne, et qui donna le nom aux comtes et princes de Craon, titre qui appartenait à la maison de Beauveau (*voy.*). Une famille bretonne très ancienne porta le même nom de Craon; un de ses membres, le sire Pierre de Craon, est connu par l'attentat qu'il commit contre le connétable Olivier de Clisson (*voy.*). S.

CRAPAUD (*bufo*), genre de la famille des anoures, ordre des batraciens, classe des reptiles. Ce genre, confondu avec les grenouilles par Linné, en a été définitivement séparé par les naturalistes modernes. Les caractères qui forment la base de cette distinction consistent dans la courte étendue des pattes de derrière qui ne surpasse jamais la longueur du corps; dans la langue moins gênée que chez les grenouilles, parce qu'elle s'attache seulement à l'extrémité de la mâchoire inférieure; enfin dans les protubérances tuberculeuses ou verrues qui hérissent la peau de ces reptiles, et dont deux beaucoup plus volumineuses que les autres font saillie sur le cou. Quelques merveilleuses propriétés que l'antique magie ait prêtées à cet immonde et difforme animal qu'elle admettait comme un élément indispensable dans ses opérations;

quelque réprobation qu'aient jetée sur lui les croyances superstitieuses des habitants de nos campagnes, il est aujourd'hui reconnu que le crapaud n'a rien de venimeux, sans être exempt toutefois de qualités malfaisantes. Il a, dit-on, l'haleine infecte; il épanche une bave jaunâtre qui peut nuire aux petits animaux; enfin, lorsqu'on le tourmente, il se gonfle et darde par l'anus une liqueur irritante et capable d'occasionner de vives douleurs, pour peu qu'elle atteigne les yeux. Le crapaud se nourrit de vermis-seaux, de chenilles, de petits insectes, etc. Presque toutes les espèces de ce genre fuient la lumière : elles se retirent dans les lieux humides et sombres, dans les excavations des vieux murs, sous les pierres et même dans la terre; elles n'abandonnent cette dernière retraite que lorsqu'elles sont attirées au dehors par la chute de certaines pluies d'été : alors on les voit pulluler en si prodigieuse quantité qu'on les croirait tombées du ciel avec l'ondée qui vient d'humecter le sol. On remarque dans ces reptiles moins d'attrait pour l'eau que dans les grenouilles; il paraît même qu'ils n'en approchent jamais, excepté dans le temps de la ponte, pour y déposer leurs œufs. C'est alors qu'ils ont tout à craindre des brochets et des anguilles, ennemis aussi redoutables pour eux que les serpents, les hérons, les cigognes et les buses qui les poursuivent sur la terre.

Durant le temps des amours, le crapaud a les pouces des mains armés de petites pelotes dures au moyen desquelles il se cramponne sur le dos de la femelle pendant la ponte. Ses petits se développent sous la forme de têtards et vivent primitivement dans les eaux. Ce reptile paraît jouir d'une grande longévité. On cite un crapaud qui vécut trente ans et parvint à une taille monstrueuse. On assure même que ces animaux peuvent vivre privés d'air et sans manger.

Le genre crapaud comprend une trentaine d'espèces dont dix sont originaires de l'Europe; il se divise en trois sections qu'on distingue de la manière suivante.

1^o Doigts des pattes totalement libres: le *calamite* (*bufo calamita*), le plus remarquable des crapauds; peau décorée des ta-

ches les plus brillantes et les plus variées; fond vert et mouchetures écarlates; deux pouces de long. Il est commun dans les environs de Paris; le *rayon vert* (*bufo variabilis*), assez semblable à la grenouille, se trouve en Allemagne où on le mange. Il a la propriété de changer de couleur; l'*accoucheur* (*B. obstetricans*), petite espèce commune dans les environs de Paris, grise, ponctuée de noir sur le dos et de blanc sur les côtés. Au temps de la ponte ce crapaud débarrasse sa femelle de ses œufs; puis il se les attache sur le dos au moyen de filets glaireux qui sortent de la vulve et porte avec les plus grandes précautions ces frêles gages de ses amours que la mère abandonne entièrement à sa sollicitude.

2^o Doigts des pieds postérieurs palmés, ceux des mains toujours libres : le *crapaud commun* (*B. vulgaris*), taille de 2 à 5 pouces, environs de Paris; le *sonnant* ou *pluvial* (*B. bombinus*) ou *crapaud d'eau* : ventre couleur de feu, marqué de taches bleues. Ce crapaud, très semblable à la grenouille, est aquatique et recherche la lumière du soleil. Il répand une odeur alliagée.

3^o Doigts des pattes palmés ou semi-palmés : nous ne citerons aucune des nombreuses espèces de cette section, presque toutes exotiques. EM. D.

CRAPELET, nom de deux imprimeurs de Paris qu'on ne doit pas séparer dans un article biographique, la réputation acquise par l'un ayant été dignement soutenue par l'autre.

CHARLES Crapelet, le père, né à Bourmont en 1762, et mort à Paris en 1809, après 20 ans d'exercice de sa profession, mérite d'être appelé le Baskerville français. Comme cet imprimeur célèbre, il s'occupa de dégager la typographie de ces ornements parasites et si souvent de mauvais goût qui menacent aujourd'hui d'envahir encore nos imprimeries, et ramena l'art à cette noble et élégante simplicité, à cette pureté, à cette correction des textes sans lesquelles il n'est pas de beau livre. Le *Télémaque*, 2 vol. in-8^o, les *Fables de La Fontaine*, 4 vol. in-8^o, sortis de ses presses en 1796; le *Gessner*, 3 vol. petit in-12, 1797, et 4 vol. in-8^o, 1799; le *Boileau*, in-4^o, 1798;

les *Oiseaux dorés* d'Audebert, 1802, 2 grands vol. in-fol., dont il a été tiré 13 exemplaires en lettres d'or, sont des chefs-d'œuvre de typographie.

Son fils, GEORGES-ADRIEN Crapelet, membre de la société royale des antiquaires de France, né à Paris en 1789, devenu à 20 ans l'héritier du nom et de l'établissement célèbre laissés par son père, a su faire fructifier son beau domaine par sa persévérance dans la voie d'améliorations ouverte devant lui, par une administration aussi éclairée que ferme. Formé à bonne école, M. Crapelet n'est pas seulement imprimeur en titre, il est imprimeur de fait, c'est-à-dire qu'il a cet avantage sur beaucoup de ses confrères, de posséder toutes les connaissances pratiques du métier, et tout ce qu'il faut de science pour transformer ce métier en un art. Aussi les livres sortis de ses presses sont-ils généralement réputés pour la beauté de leur exécution et pour leur correction typographique.

Citer le *La Fontaine*, 1814, le *Montesquieu*, 1816, le *Rousseau* et le *Voltaire*, 1829, le *Sismondi*, *Histoire des Français*, 1821 à 1836, dont les exemplaires sur papier vélin sont d'une beauté remarquable, c'est démontrer à tous les yeux combien il importe à tout imprimeur jaloux de sa gloire de ne se reposer que sur soi de la direction et de la surveillance des travaux confiés à ses soins.

Au mérite d'imprimeur habile M. Crapelet joint celui d'écrivain distingué. Ses *Souvenirs de Londres*, en 1814 et 1816, suivis de l'*Histoire et de la description de cette ville*, qu'il publia en 1817 sans y mettre son nom; sa traduction, avec notes rectificatives (1816, gr. in-8°), de la lettre où Dibdin, dans le *Bibliographical, antiquarian and pittoresque tour*, parle de l'imprimerie et de la librairie en France; ses *Observations sur les écrits de M. le vicomte de Bonald, pair de France*, tendant à rendre les imprimeurs responsables des écarts de la presse, témoignent de son esprit d'observation, du sentiment de justice et de convenance qui l'animent, et d'une logique forte et serrée. Indépendamment de sa traduction en vers français du poème de Catulle, les *Noces de Thétis et de*

Pélée (1809), il est l'auteur de la *Notice sur la vie et les ouvrages de Quinault*, placée en tête de l'édition des œuvres de cet auteur, 6 vol. in-8°, sortis de ses presses en 1824. On lui doit aussi divers écrits historiques sur son art dont le dernier, qui vient de paraître, porte le titre suivant : *Des progrès de l'imprimerie en France et en Italie au xvi^e siècle et de son influence sur la littérature* (1836, in-8°). Il conçut aussi l'heureuse l'idée de publier une série méthodique de monuments inédits de la littérature française ancienne, pour aider à l'étude chronologique des changements introduits dans la langue. C'est en exécution de ce projet que furent imprimés par ses presses, de 1816 à 1830, de format uniforme, grand in-8°, et avec un luxe typographique très remarquable : 1° *Lettres de Henri VIII à Anne de Boleyn*, précédées d'une notice historique sur Anne de Boleyn, et suivies de son histoire en vers français, par un contemporain; 2° le *Combat de trente Bretons contre trente Anglais*; 3° *Histoire de la Passion de Jésus-Christ, composée en 1490 par Olivier Maillard*, avec une notice sur l'auteur, des notes, etc., etc., par M. Peignot; 4° *Vers sur la mort de Thibaud de Marly*, par Helynaud; 5° le *Pas d'arme de la bergère*; 6° *Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, en vers, mis en français par M. G. A. Crapelet; 7° *Cérémonies des gages de bataille selon les constitutions du bon roi Philippe de France*, avec onze figures; 8° *Proverbes et dictons populaires aux xiii^e et xiv^e siècles*; 9° *Poésies d'Eustache Deschamps*; 10° *Tableau des mœurs au x^e siècle*; 11° les *Demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne*, avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire et familier, et avec des notes historiques, par M. G.-A. Crapelet. Cette collection, à laquelle M. de Corbière a donné de puissants encouragements, aura pour complément : 12° le *Roman de Partenopex de Blois*, poème composé dans le xiii^e siècle, 2 vol., avec la traduction en prose par M. Robert; 13° *Monuments authentiques de la langue*

française, en prose, classés par siècle, depuis 842 jusqu'en 1618. Plusieurs des ouvrages que nous venons de citer sont enrichis de notes historiques et philologiques très précieuses et offrent des raretés bibliographiques dont le *Manuel du libraire* par Brunet et la *France littéraire* de Quérard donnent une indication précise.

En 1828 M. Crapelet a reçu la croix de la Légion-d'Honneur. L. C. S.

CRASE, de *κρᾶσις*, mélange, est un terme de grammaire qui signifie l'union de deux ou de plusieurs voyelles tellement confondues qu'il en résulte un son nouveau et un changement dans l'écriture : ἀληθῆ est la crase de ἀληθῆα, νόυς de νόους, *mi* de *mihi*, *nil* de *nihil*. C'est ce qu'on appelle aussi *contraction* (*voy.*) et plus spécialement *synalèphe*, quand non plus seulement des syllabes d'un même mot, mais des mots distincts, s'amalgament en un seul, comme οὐκ pour ὀ ἐκ, τὰμά pour τὰ ἐμά, *sis* pour *si vis*.

F. D.

CRASSUS (L. LICINIUS), orateur romain. C'était, dit Cicéron, le plus profond jurisconsulte parmi les orateurs. Il naquit au commencement du VII^e siècle de Rome, puisqu'en l'an 633, quand il accusa Carbon, il avait à peine 21 ans. Il ne fit pas seulement briller une grande éloquence dans cette accusation, il fit aussi dès lors preuve d'un noble caractère. Un esclave de Carbon étant venu lui porter des pièces qui pouvaient fortifier l'accusation, il le renvoya à son maître sans même l'écouter et le chargea de chaînes. La timidité de Crassus était extrême et pensa compromettre le succès de sa cause; ce qui serait infailliblement arrivé si le magistrat qui présidait aux débats n'eût renvoyé l'affaire à un autre jour. Crassus fut consul, en 657, avec l'illustre Q. Mucius Scévola dont Cicéron vante aussi le savoir et l'éloquence. Les expéditions militaires de l'orateur Crassus se bornent à quelques rencontres avec les peuples des Alpes, pendant son commandement de la Cisalpine, mission qui lui fut déferée à l'issue de son consulat. Il désirait ardemment le triomphe, et Cicéron dit plaisamment que, pour y parvenir,

il s'escrimait contre les rochers faute de trouver un ennemi à combattre. Aussi n'obtint-il pas cet honneur, mais il se fit une grande réputation de justice et d'intégrité. Nous citerons un acte remarquable de sa censure. De concert avec son collègue C. Domitius Ahenobarbus, il proscrivit les rhéteurs latins. « Nous avons appris, disent ces magistrats, qu'il y a des hommes qui, sous le nom de rhéteurs latins, ont établi une nouvelle forme d'études et d'exercices, et que la jeunesse s'assemble dans leurs écoles et y passe les journées entières avec peu de fruit. Nos ancêtres ont réglé ce qu'il convenait que leurs enfants apprissent et dans quelles écoles ils devaient aller. Ces nouveaux établissements, opposés aux coutumes de nos ancêtres, ne peuvent nous plaire et paraissent contre le bon ordre : c'est pourquoi nous nous croyons obligés de notifier notre sentiment à ceux qui ont ouvert ces écoles et à ceux qui les fréquentent, et de leur déclarer que nous réprouvons cette nouveauté. »

Cicéron, après avoir dépeint le caractère et l'éloquence de l'orateur Antoine, ajoute : « Quoique je l'élève si haut, je reconnais qu'il ne peut y avoir rien de plus parfait que Crassus. » Il y avait en lui beaucoup de dignité, et à cette dignité se joignait un ton de plaisanterie et d'urbanité qui jamais ne dégénérait au point d'être trivial. Sa diction était soignée et élégante sans fatiguer par la recherche. Il mettait beaucoup de clarté dans le développement de ses idées, et, lorsqu'il agitait une question de droit civil ou d'équité, les arguments et les rapprochements se présentaient en foule à son esprit. Le consul Philippe ayant insulté le sénat, Crassus opina avec véhémence : le consul s'emporta et le condamna à l'amende pour l'avoir outragé dans ses fonctions. L'altercation fut des plus violentes. Crassus s'était fort échauffé : rentré chez lui, il tomba malade et mourut le septième jour.

P. G-Y.

CRASSUS (M. LICINIUS), le triumvir. Quand Marius et Cinna ensanglantèrent Rome de leurs fureurs, le jeune Crassus vit périr son frère et son père, et s'enfuit en Espagne avec trois amis et

dix esclaves. Il y avait déjà séjourné à l'époque où son père y commandait. Là il dut son salut à la fidélité d'un ami. Vibius leur faisait chaque jour porter des provisions pour 14 personnes, et l'esclave se retirait sans qu'il lui fût possible de voir quels étaient ceux qu'il nourrissait. Après huit mois de séjour dans une caverne, Crassus apprit la mort de Cinna : alors il se montra, réunit 2,500 hommes et parcourut l'Espagne ; de là il alla joindre Metellus en Afrique, et, n'ayant pu s'entendre avec lui, il se rendit auprès de Sylla, qui l'accueillit et le considéra beaucoup. Bientôt après, Sylla l'enrichit des biens des proscrits. Crassus poussa fort loin la cupidité et les spoliations, si loin qu'il encourut la disgrâce du dictateur lui-même. En 681 il fut nommé préteur et chargé de la guerre contre Spartacus. Son premier soin fut de faire décimer une cohorte qui avait lâchement pris la fuite dans un combat engagé par Mummius contrairement à son ordre ; puis il tailla en pièces un corps de dix mille esclaves et remporta un avantage signalé sur Spartacus lui-même qu'il contraignit de s'enfuir dans la Lucanie vers la mer. Quand il l'eut poussé à l'extrémité du Bruttium, il ferma l'isthme par un fossé fortifié d'une muraille ; mais, après d'opiniâtres combats, Spartacus força le retranchement, ce qui causa un si grand effroi à Crassus qu'il appela à son aide Lucullus et Pompée. Cependant il contremanda bientôt ce secours, car il avait repris l'avantage et deux fois battu l'ennemi, qui dans une seule rencontre laissa 35,000 morts sur la place. Dans la seconde bataille, Spartacus périt après avoir fait des prodiges de valeur. Quoique les résultats de ces victoires fussent immenses, on ne décerna à Crassus que la simple ovation, à cause de la condition méprisante des ennemis vaincus.)

Crassus nourrissait contre Pompée une extrême jalousie. Ce sentiment était né de la préférence que Sylla avait accordée à Pompée quand tous deux combattaient sous ses ordres. Cette rivalité ne fit que s'accroître lorsqu'ils arrivèrent en même temps au consulat. Outre le grand crédit que Crassus devait à ses richesses, il

affectait des manières populaires et obligantes. Sa table était ouverte à tous ses amis, et il avait coutume de saluer par leur nom tous les Romains que le hasard lui faisait rencontrer. Il n'était pas orateur, mais il se chargeait de toutes les causes qu'on lui confiait, bonnes ou mauvaises. On cite ses plaidoyers pour Balbus et Murena. Son aigreur contre Pompée se répandait en sarcasmes, mais jamais elle ne prit le caractère de la violence ; il n'avait d'ailleurs ni suite ni énergie, et se montra souvent flottant et incertain entre les partis. Il aimait les lettres et les sciences, et fit une étude particulière de la philosophie d'Aristote. Quand ils furent nommés consuls, Pompée et Crassus licencièrent leurs armées, après s'être réconciliés. La censure fut déférée à Crassus en 687, mais il abdiqua cette magistrature, parce qu'il s'accordait mal avec son collègue Catulus, qui ne consentait point à son projet de faire citoyens romains les habitants de la Gaule cisalpine. Deux ans plus tard, il remit entre les mains de Cicéron des pièces importantes qui dévoilaient tous les projets des complices de Catilina, ce qui ne l'empêcha pas d'être dénoncé par un certain Tarquilius, comme l'ayant dépêché vers Catilina pour le presser de marcher sur Rome, malgré l'arrestation des principaux conjurés. Quoi qu'il en soit de la déclaration de ce Tarquilius, les anciennes liaisons de César et de Crassus avec Catilina les firent tous deux soupçonner. On prétendit que Crassus devait être fait dictateur, et César général de la cavalerie. César était déjà obéré de dettes ; lorsqu'en 692 il lui fallut partir pour l'Espagne, ses créanciers se disposaient à saisir ses équipages. Crassus vint à son secours, quoiqu'il eût été autrefois son ennemi : il voulait se faire un appui de César contre Pompée, et de Pompée contre César. Il se rendit donc caution pour 20,000,000 de sesterces (4,091,000 fr.). Quelques années après, Pompée et Crassus convinrent avec César que les deux premiers demanderaient le consulat : ils trouvèrent une vive opposition de la part du consul Marcellinus. L'élection ne put avoir lieu, et il y eut un interrègne au bout duquel, par une suite de violences et

d'intrigues, les deux ambitieux furent nommés. Dans ce consulat, la Syrie échet à Crassus. Quand le sort l'eut ainsi favorisé, il en montra une folle joie : il avait déjà en idée vaincu les Parthes et rêvait la conquête de la Bactriane et de l'Inde, se flattant d'étendre la domination romaine jusqu'à la mer orientale, et traitant de bagatelles les exploits de Lucullus contre Tigrane et de Pompée contre Mithridate. Cependant les levées ne se faisaient pas sans difficultés ; les tribuns essayèrent de les empêcher. Il n'était question de rien moins que de s'opposer à la sortie des consuls. On traitait cette guerre d'injuste, d'extravagante, et l'on ne sait ce qui serait arrivé si Pompée n'eût accompagné Crassus jusqu'aux portes de Rome. Là le tribun Ateius Capiton l'attendit avec un brasier allumé ; et, faisant des libations, il prononça d'horribles imprécations au nom des divinités les plus redoutables. Crassus ne tint compte ni des imprécations ni de quelques mauvais présages. Ses premiers succès semblaient devoir les détruire : les villes de la Mésopotamie se rendaient ; les Parthes, qui ne s'attendaient point à être attaqués, se retiraient. Malheureusement, au lieu de pousser ses succès, il donna aux Parthes le temps de se reconnaître et passa l'hiver en Syrie. Il y fut rejoint par son fils qui lui amena mille cavaliers gaulois. Au moment de rentrer en campagne les récits les plus effrayants se répandirent dans l'armée sur la valeur des ennemis et sur les forces qu'ils venaient de mettre en campagne. Au passage du pont sur l'Euphrate, à Zeugma, il survint un orage affreux qui le rompit, circonstance qui jeta de nouvelles terreurs parmi les troupes : les soldats y voyaient l'annonce certaine que tout espoir de retour leur était interdit. Crassus, au lieu de suivre les sages conseils de Cassius, qui voulait qu'on marchât sur Séleucie le long de l'Euphrate, s'avança dans la plaine, se fiant aux mensonges astucieux d'Abgare, roi d'Édesse.

Bientôt l'armée se vit au milieu d'un désert de sable, où il n'y avait ni arbre, ni plante, ni ruisseau, ni colline. Crassus ne voulut point écouter les avis que lui faisait donner Artabaze, roi d'Arménie,

qui l'engageait à occuper les montagnes. La rencontre fut terrible, et la défaite de Crassus, le massacre de son armée, la perte des aigles, la tête de son fils promenée au bout d'une lance, sont des faits trop célèbres dans l'histoire pour les retracer ici. Crassus supporta tant de maux avec un courage héroïque. Le lendemain, les Parthes revinrent sur le champ de bataille et tuèrent tous les blessés et tout ce qu'ils purent trouver de soldats ou même de cohortes isolées. Crassus et les restes de son armée, entrèrent dans la ville de Carres où Coponius tenait garnison : le général parthe y vint et poursuivit les Romains qui lui échappèrent cette fois encore. Mais Crassus prit pour guide un traître qui égara sa troupe dans des lieux difficiles. Cassius se sauva en Syrie ; Octavius emmena 5,000 hommes sur une hauteur appelée Sinacca. Il voulut s'en servir pour entourer et protéger Crassus, et tous auraient péri en combattant pour lui ; mais ils se laissèrent prendre à un piège. Le général ennemi, voyant que les montagnes protégeaient la retraite des Romains et qu'ils allaient lui échapper, appela Crassus à une entrevue que les soldats le contraignirent d'accepter. Il fut tué dans cette occasion, ainsi qu'Octavius et d'autres chefs, qui combattirent vaillamment plutôt que de se laisser emmener captifs du roi des Parthes. On coupa la tête et la main droite de Crassus. Il y a, selon Plutarque, quelque incertitude sur les détails de sa mort, faute de témoins oculaires ; du reste elle devint funeste à la liberté de Rome, parce qu'il n'y eut plus personne qui pût tenir la balance entre César et Pompée ou se rendre arbitre de leurs différends. P. G-X.

CRATÈRE, *voy.* VOLCAN.

CRATÈRE. L'histoire fait mention de plusieurs personnages de ce nom, mais le plus célèbre d'entre eux est un lieutenant d'Alexandre qui, à la mort de ce prince, reçut la Grèce et l'Épire en partage. Cratère avait su obtenir toute la confiance de son général, tant par son courage et l'élevation de son caractère que par une franchise qui ne se démentit jamais ; car, malgré le respect qu'il portait au héros de Macédoine et l'admiration que lui inspiraient ses brillantes

qualités, il se faisait un devoir de lui répéter toutes les plaintes des soldats quand elles étaient fondées. C'est ce qui faisait dire de lui par ce grand homme : « Éphestion aime Alexandre, Cratère aime le roi. » Ce mot fait l'éloge du maître et du courtisan. Après s'être ligué avec Antigone et Antipater contre Perdicas, qu'il défit, Cratère passa en Asie et y fut tué, l'an 321 avant J.-C., dans une bataille contre Eumène. Cratère avait laissé une histoire d'Alexandre. *Voir* Corn. Nép. *Eumenes*, Plut. *Alexander* et Just. XII, 13. A-Y.

CRATÈS de Thèbes, *voy.* CYNIQUES. Il ne faut pas le confondre avec CRATÈS d'Athènes, philosophe de l'Académie. X.

CRATIPPE, de Mitylène, *voy.* PÉRIPATÉTICIENS.

CRATYLE, *voy.* PLATON.

CRAU, en provençal *la Craou*, mot qui signifie champ pierreux. La Crau est une vaste plaine couverte de cailloux dans le département des Bouches-du-Rhône, entre le Rhône, les étangs des Martigues, la mer et les dernières collines des Alpes. On présume que c'est une ancienne anse du golfe de Lyon, dans lequel se jetait la Durance. Elle est maintenant à 33 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée; sa superficie, très inégale et sillonnée même par des vallées, est de 12 myriamètres, suivant la *Statistique des Bouches-du-Rhône*. Le sol y est formé de couches de poudingue qu'on retrouve dans les contrées de la Provence traversées par la Durance, et dont le noyau est le galet charrié par cette rivière torrentielle. Au-dessus de ces couches de poudingue sont venues se superposer, par suite du séjour de la mer, des couches de calcire coquillier. Dans les endroits où le sol aride a été arrosé par des canaux, il s'est formé une végétation assez vigoureuse, ce qui fait penser que cette plaine pourrait en grande partie être livrée à l'agriculture. Actuellement elle n'est utile qu'aux troupeaux de bêtes à laine, qui y trouvent une herbe fine, mais rare. On trouve dans la Crau beaucoup de plantes aromatiques; dans les bruyères croissent beaucoup de cistes, des chênes à kermès, et dans les terrains marécageux les joncs abondent.

La Crau renferme plusieurs étangs, tels que ceux de l'Olivier, de Rassin, de Citis, du Poura et du Plan-d'Aren. En été, la chaleur du soleil, réverbérée par les cailloux, est suffocante dans la plaine. D-C.

CRAVEN (ÉLISABETH, *lady*), marquise d'Anspach. Lady Craven, dans ses Mémoires, a eu grand soin de nous faire connaître et sa personne et sa famille. Née en 1750, la plus jeune fille du comte de Berkeley, son éducation fut soignée au plus haut degré; on en fit une *personne accomplie*. Ajoutez à cela que ses cheveux blonds étaient d'une rare beauté, d'un soyeux délicat, d'une longueur démesurée, son teint d'une blancheur éblouissante, un peu marqueté pourtant par le soleil, et son naturel parfait. La jeune Élisabeth avait une sœur, lady Georgiana, plus belle encore, mais beaucoup moins sage, puisqu'elle se fit enlever par lord Forbes. Lady Craven raconte charitablement toute cette aventure.

En 1767 elle épousa William comte de Craven, dont elle eut successivement sept enfants; c'était en apparence l'union la plus parfaite, la plus heureuse. Il arriva pourtant que lord Craven, ennuyé des perfections de sa femme, prit une maîtresse, qu'il promenait en Angleterre et présentait partout comme sa femme légitime. Lady Craven, la véritable lady Craven, délaissée, provoqua un divorce. « Je finis, dit-elle, par ne plus ressentir pour lui que du mépris, qu'un grand mépris. Le mépris surnageait à tout autre sentiment, comme l'huile sur l'eau. » La séparation prononcée, lady Craven quitta l'Angleterre avec le plus jeune de ses enfants et se mit à parcourir les capitales de l'Europe. C'était en 1781. D'une haute naissance, spirituelle, malheureuse, elle dut recevoir partout des hommages ou tout au moins inspirer de l'intérêt. Elle traversa l'Italie, salua Joseph II et le prince de Kaunitz en Allemagne; le roi Stanislas Poniatowski sur son trône chancelant à Varsovie, Catherine-le-Grand, Potemkin et le comte de Ségur à Pétersbourg; en Turquie, M. de Choiseul-Gouffier se mit à ses pieds, la combla de prévenances, et la fit descendre dans la fameuse grotte d'Antiparos, qu'aucune

femme avant elle n'avait encore visitée.

A peine de retour en Angleterre, elle annonça à sa mère qu'elle allait se rendre à Anspach (*voy.*), petite capitale d'une petite principauté allemande où régnait alors le margrave Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre, neveu de Frédéric-le-Grand, dont on a parlé dans le t. II de cet ouvrage. Ce margrave avait épousé une princesse malade qu'il n'aimait guère et qui lui rendait indifférence pour indifférence. Charles-Alexandre s'était dédommagé par des amours illégitimes; mais quand il eut fait la connaissance de lady Craven, il s'éprit pour elle d'une amitié vraie et sincère, et l'engagea à venir le rejoindre plus tôt qu'il lui serait possible. Il l'adopta même officiellement comme sœur, et c'est avec ce titre qu'elle devait vivre à sa cour. Elle y établit un petit théâtre de société pour amuser son frère qui s'ennuyait fort et des tracasseries journalières et des intrigues mesquines qui s'ourdissaient autour de lui. Un autre service éclatant qu'elle lui rendit, ce fut de faire quitter la partie à la célèbre tragédienne Clairon (*voy.*), qui depuis plusieurs années s'était emparée de l'esprit du margrave et se gorgeait à ses dépens.

Quoique lady Craven, à ce qu'elle affirme, agit toujours dans l'intérêt de son pays d'adoption, et qu'elle ne plaçât jamais un seul de ses compatriotes anglais, les Allemands persistèrent à détester en elle l'étrangère, peut-être la maîtresse de leur prince; car la jeunesse du margrave avait été orageuse et leste et on était loin de le supposer capable d'un attachement platonique. Il en résulta que lady Craven, mal vue à Anspach, se remit à se promener en Italie, mais avec le prince cette fois; elle séjourna à Naples, à la cour de Ferdinand et de Caroline, s'occupant beaucoup de ballets, d'antiquités et de commérages. A peine de retour en Allemagne, un grand changement s'opéra dans sa position. L'épouse du margrave termina sa carrière, et six mois après lady Craven de son côté, alors à Lisbonne, apprit la mort de son mari. Alors elle s'empressa d'accepter la main du margrave, « sans crainte et sans remords. » Tous les officiers de la marine anglaise qui se trouvaient dans la rade

de Lisbonne assistèrent à la cérémonie et s'en trouvèrent très flattés. Son amour-propre pourtant devait être mis à une rude épreuve: en Angleterre elle ne fut point reçue à la cour, quoique l'empereur François II lui eût accordé le titre de princesse de Berkeley. Elle en ressentit une vive indignation.

Le margrave, fatigué des soucis de son existence princière, céda, moyennant une pension, tous ses domaines au roi de Prusse, et s'établit en Angleterre dans une belle maison de plaisance. Il y vécut jusqu'en 1806, « heureux, grâce au ciel, autant qu'il pût l'être » par les soins ingénieusement variés de sa seconde épouse. C'est un témoignage que la margrave se donne en sûreté de conscience.

Après la mort de son mari, elle résida tantôt en Angleterre, tantôt à Naples, où elle mourut le 13 janvier 1828, après avoir institué légataire universel un de ses fils du premier lit.

Lady Craven, à l'âge de 17 ans déjà, avait fait un poème. Plus tard elle composa quelques pièces de théâtre. Son voyage en Crimée et à Constantinople (*Journey through the Crimea to Constantinople*, Londres, 1789) a été trois fois traduit en français (1789) par Durand, Guédon de Berchère et Demeunier. Il en a paru une nouvelle édition en 1814. Les curieux mémoires (*Memoirs of the margravine of Anspach, formerly lady Craven written by herself*) parurent en 2 vol. à Londres, 1825, et chez Galignani en 1826. Ils ont été traduits en français par notre collaborateur, M. J.-T. Parisot, Paris, 1826, 2 vol. in 8°. L. S.

CRAWFURD (WILLIAM - HENRY), l'un des hommes d'état les plus considérés de l'Union de l'Amérique du Nord. Il était instituteur dans sa jeunesse, devint plus tard grand propriétaire dans la Virginie, et fut élu représentant de cet état. Au congrès, son influence ne tarda pas à devenir réelle. Sous la présidence de Monroë, il était secrétaire d'état au département des finances, et leur état prospère est en partie dû à sa bonne administration. A l'époque où Monroë, pour la deuxième fois président, devait quitter sa charge, Crawford se mit sur les rangs avec Adams, Jackson, Clay et le minis

tre de la guerre Calhoun. Sur 261 votes, il réunit (en novembre 1824) 40 voix, particulièrement celles des électeurs virginiens; il en avait ainsi plus que tous les autres compétiteurs de John-Quincy Adams, qui fut élu. Mais l'élection fut abandonnée à la chambre des représentants, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité: Clay et Calhoun se retirèrent, Crawford resta dans l'arène et eut cette fois 4 voix sur 24; il aurait peut-être remporté la victoire, si, au moment de la décision, une maladie grave ne l'avait éloigné de la lutte. Crawford entra dans la vie privée, et l'ancien ambassadeur des États-Unis à Londres, Rush, eut le ministère des finances sous le nouveau président. Quatre années après, le parti du général Jackson s'était tellement renforcé dans différents états que, longtemps avant les élections nouvelles, la victoire lui était assurée. Outre le président en charge, aucun concurrent ne se présenta; mais M. Crawford conserve ses droits et l'espérance qu'autorisent ses services et l'estime dont il jouit. C. L.

CRAYER (GASPARD DE), né à Anvers en 1582 ou 1585, est, après Rubens et Van Dyck, le peintre d'histoire le plus justement célèbre de l'école des Pays-Bas. Il reçut les premières leçons de son art de Raphaël Coxcie, qu'il égala bientôt. Par la seule étude des tableaux de maîtres qu'il eut sous la main, et sans sortir de son pays, il se fit une manière si belle et si vraie que Rubens, étant venu à Anvers pour le connaître, et voyant les tableaux de Crayer, lui présagea qu'il ne serait surpassé par personne. En effet, Crayer n'a point eu de rival dans sa patrie. Dans ses tableaux, ce peintre est sobre de figures et de détails superflus; il dispose ses groupes avec simplicité; il exprime avec chaleur et vérité toutes les passions de l'âme; ses couleurs sont admirablement fondues et ses draperies ajustées avec goût; son dessin, franc et naturel, est sans doute moins étonnant, moins chaleureux que celui de Rubens, mais peut-être est-il plus fin, plus correct. Crayer a tellement approché de Van Dyck dans le portrait que plusieurs des siens, de son

vivant, furent attribués à ce maître. Cette rivalité, loin de désunir les deux amis, resserra leurs liens d'amitié, et Van Dyck se chargea de transmettre à la postérité les traits de son émule. Appelé à Bruxelles pour y exercer un emploi honorable et lucratif, magnifiquement récompensé par le roi d'Espagne, qui savait apprécier son rare talent, Crayer, subjugué par son goût pour la retraite et la tranquillité, quitta honneurs, grandeurs, fortune, pour aller paisiblement à Gand exercer ses pinceaux. C'est dans cette ville qu'il exécuta ses plus beaux et ses plus nombreux ouvrages. L'œuvre de Crayer est considérable: il ne compte pas moins de cent tableaux d'autel, parmi lesquels on vante particulièrement *sainte Catherine enlevée au ciel*; deux compositions de la *Résurrection de Jésus-Christ*; la *Vierge intercédant pour les infirmes*; le *Centenier aux pieds de Jésus-Christ*. Le plus considérable, mais non le meilleur de ses tableaux, est celui de la galerie de Munich, représentant *la Vierge et l'enfant Jésus sur un trône*, entourés de plusieurs saintes. Ce tableau, jadis conservé à Dusseldorf, fut acheté 80,000 f. par l'électeur palatin. Crayer dut à ses mœurs réglées une vieillesse vigoureuse. Un tableau, qu'il commença à 86 ans, et qu'il ne put achever, étant mort l'année suivante, n'offrait aucun signe de décrépitude. L. C. S.

CRAYONS. Les crayons se composent de deux parties distinctes: le contenu, formé d'une substance terreuse, colorée, et qui a la propriété de laisser une trace quelconque sur le papier lorsqu'on frotte légèrement, et le contenant, petit cylindre ou parallépipède en bois blanc ou de diverses couleurs, dans lequel la substance est renfermée, maintenue et mise à l'abri de toute rupture. Pendant fort longtemps les crayons ont été faits avec de la plombagine (*voy*), matière qu'on façonnait en petits parallépipèdes allongés; et comme le comté de Cumberland fournit la meilleure qualité de plombagine, les Anglais ont conservé pendant fort longtemps une grande supériorité pour ce genre de fabrication. C'est à un Français nommé Conté qu'on doit les procédés propres à faire des crayons *artificiels*, lesquels peu-

vent rivaliser avec les crayons anglais. Ces procédés sont très variés; ils servent à imiter les crayons dits *capucine*, à faire des crayons *colorés*. Ils sont connus dans le commerce sous des numéros différents, n° 1, n° 2 et n° 3. Le 1^{er} numéro est le plus dur. Les procédés de fabrication sont trop détaillés pour les consigner ici. Le général Lomet a publié un procédé particulier pour les crayons de *sanguine*. Les uns et les autres demandent une grande exactitude dans les doses. Depuis quelque temps il se répand en France des crayons recouverts d'un bois noir vernissé et qui viennent de la Suisse: nous les avons trouvés très bons à l'essai.

En général les crayons *noirs* employés pour le dessin se font avec du noir de fumée et $\frac{2}{3}$ environ d'argile; les *rouges*, avec de la sanguine ou fer oxidé hématite; les *blancs*, en sciant la craie dans des dimensions convenables. On fait aussi, avec la craie diversement colorée, des crayons appelés *pastel* (*voy.* ce mot). V. DE M. N.

CRÉANCE, CRÉANCIER, *voy.* DETTE et DÉBITEUR.

CRÉATION. La définition de ce mot varie selon l'idée qu'on y attache.

On a déjà vu à l'article COSMOGONIE quelque-uns des systèmes construits dans le monde primitif, chez les peuples les plus anciens, pour expliquer l'origine de toutes choses. Celui qui fait du chaos le point de départ de la création a été examiné dans un article particulier.

D'où vient le monde, et comment est-il devenu ce qu'il est? Telle est la double question dont s'occupe la cosmogonie. La première question se subdivise en trois autres, suivant que l'on fait porter la création sur la matière seulement, ou sur la forme seulement, ou sur la matière et la forme tout à la fois. Si l'on nie ces trois modes de création, la seconde question principale se trouve elle-même résolue. Mais alors il faudra que le monde soit éternel. L'éternité problématique du monde est donc encore un point de vue de la question cosmogonique dans la plus large acception du mot. Ainsi le problème de l'origine du monde revient à cette triple question: 1^o le monde est-il éternel? S'il n'est pas éternel, quelle en est la cause matérielle et efficiente tout à

la fois? Comment cette cause a-t-elle agi pour le produire?

Suivant Sjudo-Sin, philosophe bouddhiste, les Éléates Xénophane et Parménide, Méliissus et quelques Académiciens, le monde a toujours été ce qu'il est.

Suivant la manière dont les Juifs et les chrétiens entendent Moïse, celui-ci aurait enseigné que le monde est l'œuvre de Dieu quant à la matière et quant à la forme. Il faut en dire autant de quelques néoplatoniciens et de plusieurs philosophes indiens. Ces derniers comparent le Créateur à l'araignée qui tire de sa propre substance la matière de sa toile. Et de même que l'araignée fait rentrer en elle cette substance qui lui était devenue étrangère, de même, selon eux, le monde peut rentrer en Dieu, c'est-à-dire être anéanti. La création, disent-ils encore, c'est Dieu qui se montre; la destruction du monde, c'est Dieu qui se cache.

Restent ceux qui admettent l'éternité de la matière et la formation du monde dans le temps. On peut les distinguer en trois classes, suivant qu'ils admettent que cette formation est spontanée ou physique, qu'elle est due à des êtres mythiques ou de raison, ou bien à une intelligence en dehors du monde.

1^o On peut compter au nombre des premiers les sectateurs de Sjudo-Sin, qui, tout en admettant l'éternité du monde, disent cependant que l'homme et les animaux résultent de l'action du ciel sur les autres éléments; Mochus ou Moschus, qui passe pour avoir inventé la doctrine des atomes (t. II, p. 485); Bérose qui fait naître de la mer le ciel et la terre; Thalès, suivant lequel l'eau est l'élément générateur; Anaximène et Diogène d'Apollonie, qui avaient préféré l'air; Héraclite, qui faisait tout sortir du feu; Leucippe, Démocrate et Épicure, qui forment le monde avec des atomes, du vide et du mouvement; Empédocle, qui mit en vogue les quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu.

2^o Au nombre des philosophes qui ont cru devoir faire donner la forme à la matière éternelle par des êtres mythiques ou de raison, ou qui, comme Anaximène et les pythagoriciens, ont même donné de pures conceptions pour la matière du monde, peuvent être comptés les mysti-

ques du Tibet, qui attribuent au destin la formation de l'univers, quoiqu'ils admettent que les premiers hommes sont de nature divine; Fohi, qui regardait comme primitifs l'eau et le néant, le plein et le vide; Orphée, qui faisait débrouiller le chaos ou plutôt féconder et couvrir l'œuf mystique par l'amour; Hésiode, qui faisait Océan et Thétis pères de tout; les Scandinaves, qui faisaient débrouiller le chaos par la lumière et les ténèbres; Anaximandre, qui prenait l'infini pour matière et pour agent; les pythagoriciens, qui, non contents de pouvoir appliquer partout le nombre, en faisaient le principe de toutes choses.

3° Enfin on peut considérer les philosophes qui admettaient de véritables *débrouilleurs* de chaos comme formant la troisième classe. De ce nombre sont le philosophe japonais Sindiou ou Sinto, qui fait former l'homme et le monde par la force divine appliquée à cinq éléments: le feu, l'eau, la terre, les métaux et le bois; Zoroastre, dont l'Ormuzd a tout créé (peut-être même la matière du monde) par cette parole céleste toute puissante: *Je suis*; parole qui, à part son caractère panthéistique, n'est guère inférieure, ce nous semble, au *Fiat lux* de Moïse; Hermotime et Anaxagore, dont l'*esprit* nous semble jouer un rôle un peu équivoque; Socrate, Platon, Aristote et Zénon, qui font ordonner le monde par Dieu.

Comment maintenant s'est opérée la création, soit de la matière, soit de la forme, ou de la matière et de la forme tout à la fois? C'est ce qu'un assez grand nombre de philosophes n'ont pas dit, en quoi ils ont fait preuve de sens; mais d'autres ont été plus hardis ou plus téméraires. Nous ne parlerons pas de l'opinion de Newton, car s'il n'avait eu d'autres titres à l'immortalité que la manière dont il pensait pouvoir expliquer jusqu'à un certain point la création de la matière, déjà il ne serait probablement plus question de lui. Quelques-uns, partant de l'énergie du moi, font créer le monde d'une manière analogue à ce qui se passe dans nos déterminations et dans nos mouvements. Il n'y a en cela qu'une différence qui paraît essentielle: c'est que nous ne créons que des manières d'être en nous et

des formes, mais point de matière. Dieu n'aurait-il créé que des formes dans une matière coéternelle à lui, et des manières d'être en lui-même? Et s'il en est ainsi, est-ce là cette création que l'esprit humain cherche à comprendre? Et puis expliquerait-on l'action de l'esprit éternel sur la matière, etc.? Ou bien Dieu aurait-il été dispensé de travailler une matière, une substance étrangère à lui, et la création n'aurait-elle consisté et ne consisterait-elle à tout moment, de la part de Dieu, qu'à se donner des manières d'être que nous appellerons matérielles pures, organiques, sensibles et raisonnables? Mais alors comment Dieu est-il si différent de lui-même? comment accepter ce panthéisme, ou plutôt cette monstruosité divine, ce Dieu matière et esprit tout à la fois? Supposons encore, et cette hypothèse ne doit pas beaucoup nous coûter, que quand nous parlons de substance matérielle, nous ne savons ce que nous disons, qu'il n'y a qu'une substance, unique, éternelle, identique, en un mot la substance; en sera-t-il plus facile d'expliquer la création? Et d'abord, d'où viendraient les individualités personnelles humaines? Et ensuite, tout en laissant faire aux mille autres questions que cette hypothèse fait naître, comment expliquerait-on la seule apparence matérielle? Par des forces? Mais connaît-on mieux la force réelle que la matière? Et puis, pourquoi plusieurs forces quand il y a unité dans la matière de substance? La force est-elle d'ailleurs autre chose qu'une pure conception, savoir celle qui apparaît à notre esprit quand nous concevons deux causes qui se contrarient? Qui dit force dit puissance et résistance: or, comme rien ne résiste à Dieu, la conception de force ou de puissance ne peut pas plus lui être appliquée que celle de santé.

Écoutons maintenant M. Oken: « L'apparition à soi-même de l'acte primitif est conscience de soi-même. L'éternelle conscience de soi-même est Dieu. Conscience de soi-même est personnalité. L'acte continué de la conscience ou la conscience de soi-même est le fait de la représentation. Dieu est par conséquent conçu dans une représentation incessante. Des représentations

« tions sont des actions particulières de
 « la conscience actuelle de soi-même; mais
 « des actes particuliers sont des choses
 « réelles. D'un autre côté, toutes les cho-
 « ses réelles constituent le monde. Le
 « monde se forme donc des représenta-
 « tions éternelles. Mais les représenta-
 « tions apparaissent seulement ou sont
 « réalisées par l'expression. Le monde
 « est par conséquent la parole de Dieu; la
 « création est donc le parler de Dieu :
 « Dieu dit, et le monde fut. Ce qui ne
 « veut pas dire simplement, Dieu pensa
 « et le monde fut, etc. » (*Lehrbuch der
 Naturphilosophie von Oken, 1831.*) De
 bonne foi, cela vaut-il mieux que le mysti-
 que *Je suis de Zoroastre* et le *Fiat lux* de
 Moïse, qui tous deux n'expliquent absolu-
 ment rien, mais qui n'avaient pas non plus
 la prétention de rien expliquer? J^b. T.

CRÉBILLON (PROSPER JOLYOT DE)
 naquit à Dijon en 1674, d'une ancienne
 famille de Bourgogne. Son père, greffier
 en chef de la chambre des comptes, lui fit
 commencer ses études à Dijon, au collège
 des Jésuites, sur les registres desquels il
 eut ce signalement : *puer ingeniosus, sed
 insignis nebulo*, enfant spirituel, mais
 insigne polisson. Ce fut probablement ce
 qui détermina à l'envoyer étudier à Paris
 au collège Mazarin. Quand il eut fini ses
 humanités, on le plaça chez un procu-
 reur pour le former à l'étude du barreau,
 et il fut reçu avocat; mais Prieur, c'était
 le nom du procureur, témoin continuel
 de sa répugnance pour ce genre d'études,
 l'engagea à travailler pour le théâtre. Son
 coup d'essai fut *Idomenée*, tragédie qui
 obtint plusieurs représentations (1705),
 après qu'il eut refait en six jours le cin-
 quième acte qui avait déplu à la première.
 Il composa ensuite *Atrée* (1707) : cette tra-
 gédie, jouée dix-huit fois, malgré l'atro-
 cité du sujet, annonça le génie de l'au-
 teur et donna les plus grandes espérances
 de son talent. Prieur qui, gravement ma-
 lade, s'était fait porter à la première re-
 présentation, embrassant son élève lui
 dit : « Je meurs content; je vous ai fait
 « poète et je laisse un homme à la na-
 « tion! » Après une représentation de
 cette tragédie on demandait à Crébillon
 comment il avait pu traiter un sujet aussi
 terrible : « Je n'avais point à choisir, ré-

« pondit-il : Corneille avait pris le ciel,
 « Racine la terre; il ne me restait plus
 « que l'enfer, je m'y suis jeté à corps
 « perdu. »

Électre, mise au théâtre le 14 décem-
 bre 1708, eut un succès encore plus bril-
 lant. Le grand froid de ce fameux hiver
 en fit suspendre les représentations, dont
 deux, à cause de la forte gelée, avaient
 été données dans le foyer de la Comédie.

La critique amère que Voltaire a faite
 d'*Électre* n'a point nui à la réputation
 de cette tragédie. Quand le critique en-
 treprit de traiter le même sujet, sous le
 titre d'*Oreste*, et qu'il présenta sa pièce
 à Crébillon, alors censeur des ouvrages
 dramatiques, celui-ci répondit aux ex-
 cuses qu'il lui fit d'avoir osé rivaliser avec
 lui : « J'ai été content du succès de mon
 « *Électre*; je souhaite que le frère vous
 « fasse autant d'honneur que la sœur m'en
 « a fait. »

Rhadamiste et Zénobie, tragédie jouée
 pour la première fois le 12 janvier 1711,
 est le chef-d'œuvre de Crébillon. Elle eut
 trente représentations de suite et quatre
 éditions dans le cours de l'année, dont
 deux en huit jours. *Xercès*, tragédie re-
 tirée par l'auteur après la première re-
 présentation, *Sémiramis*, jouée sept fois,
 n'ajoutèrent point à sa réputation. Quand
 il présenta la première de ces pièces à
 Louis XV, les yeux du monarque tom-
 bèrent sur ce vers :

La crainte fit les dieux, l'audace a fait les rois.

Il vaut mieux que ce vers de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Pyrrhus, représenté le 29 avril 1726
 et joué seize fois, attira toujours un grand
 nombre de spectateurs. Ce fut vingt ans
 après que parut *Catilina* (1748) que
 l'on applaudit d'abord avec transport. Cet
 enthousiasme se refroidit peu à peu, mal-
 gré la beauté du rôle principal. Le *Trium-
 virat*, représenté en 1754, fut joué dix
 fois. L'auteur, âgé de 80 ans, répondit à
 l'un de ses amis qui le pressait d'achever
 cette pièce : « J'ai encore l'enthousiasme
 « et le feu de mes premières années. »

La versification de Crébillon est sou-
 vent dure et manque d'élégance. On lui
 reproche, mais sans raison, de mettre dans

la bouche de ses héros des maximes dignes de la Grèce. Pour appuyer cette assertion on a cité huit vers que dit Artaban dans *Xercès*; mais Artaban est un conspirateur et nos bons auteurs tragiques ont toujours eu soin de ne prêter des maximes dangereuses qu'aux conspirateurs et aux flatteurs dans la tragédie; aux valets, aux soubrettes, aux intrigants dans la comédie.

Crébillon fut admis à l'Académie en 1731; il fit son discours de réception en vers, innovation qui n'a point eu d'imitateurs. Lorsqu'il récita ce vers :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume,
des applaudissements universels l'interrompirent et confirmèrent le témoignage que sa conscience venait de lui donner.

Une édition de ses œuvres fut faite au Louvre en 1752, 2 volumes in-4^o; ce fut à l'occasion des tragédies de Crébillon que parurent les lettres patentes qui déclarèrent les parts d'auteurs insaisissables comme produit des ouvrages de génie.

Crébillon mourut à Paris le 17 juin 1762, dans sa 89^e année. Le 6 juillet, les comédiens lui firent faire à Saint Jean de Laïran un service auquel assistèrent des personnes de haut rang, ainsi que les membres des académies et un grand nombre d'amis des lettres. Louis XV lui fit élever dans l'Église Saint-Gervais un tombeau en marbre qui fut exécuté par Lemoine, et qu'à l'époque de la dévastation des temples de la religion on porta au Musée; en 1763 Piron en avait fait l'épithaphe. L-N.

CRÉBILLON (CLAUDE-PROSPER JOLYOT DE), fils du précédent, naquit à Paris le 14 février 1707. Il avait, dit-on, le cœur droit, l'esprit gai, des mœurs honnêtes : il est étonnant qu'avec de pareilles qualités il ait fait preuve d'une imagination déréglée, d'un caractère satirique, et qu'il ait composé des ouvrages licencieux. Tels sont ses romans qui, sans exception, excitent le scandale du lecteur, au moment même qu'ils l'amuse par la variété des portraits et la vivacité des couleurs dont ils sont peints. Le moins répréhensible et celui où il a montré le plus de talent a pour titre : *Les égarements*

du cœur et de l'esprit (1736). *Tanzai et Néadar*, Pékin (Paris), 1734, 2 vol. in-12, autre roman remarquable par des allusions satiriques, le fit mettre à la Bastille. Les autres ont pour titre *le Sopha*, prétendu *conte moral* qui est un des plus licencieux de son auteur; *Lettres athéniennes*, *Les heureux Orphelins*, *la Nuit et le moment*, *le Hasard du coin du feu*, *Lettres de la marquise de *** au comte de ****, *Ah! quel conte!* *Lettres de la duchesse de ****. Sept volumes in-12 contiennent toutes ces merveilles, Londres (Paris), 1772. L'auteur de tant de facéties scandaleuses a été censeur royal!

Crébillon fils mourut à 70 ans, le 12 avril 1777. L-N.

CRÉCY (BATAILLE DE). Le village de Crécy, département de la Somme, est célèbre par la victoire qu'y remporta le roi d'Angleterre, Édouard III, sur Philippe de Valois, roi de France, le 26 août 1346.

Ces deux princes étaient au fort de la lutte séculaire qu'avaient soulevée leurs prétentions à l'hérédité de la couronne de France, et une armée que Froissard porte à 100,000 hommes pressait vivement les Anglais dans l'Angoumois et la Guienne, quand Édouard III, portant sur sa flotte 32,000 hommes à leur secours, partit d'Angleterre le 2 juillet. Trois jours il cingla vers la Gascogne; mais repoussé par les vents contraires, il se laissa persuader par un transfuge normand, Godefroi de Harcourt, de débarquer en Normandie, pays riche et alors sans défense. Le 12 il prit terre à la Hogue Saint-Vast dans le Cotentin; puis étendant son front de marche, avec les deux ailes de son armée il balaya les deux rivages de cette presqu'île, marquant son passage par le pillage et l'incendie. Sa flotte suivait le mouvement, rasant les côtes et ramassant tous les bâtiments jusqu'à la plus petite barque. Son corps de bataille, autour duquel chaque soir se ralliaient les ailes, s'avancait par le milieu des terres. Le 14 il était maître de Harfleur, le 18 de Valognes, le 26 de Caen. Enorgueilli par le succès, il renvoya en Angleterre sa flotte où étaient entassées les dépouilles du pillage, les captifs qui semblaient à craindre et

ceux dont on espérait une rançon ; puis il pénétra jusqu'à la Seine. Les ponts en étaient coupés : il remonta sa rive gauche, brûlant Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, et arriva à Poissy, dont le pont détruit présentait encore ses piles et ses attaches. Bientôt ses partis brûlèrent aux environs le château de Saint-Germain, Saint-Cloud, Neuilly, Boulogne, Bourglala-Reine. Durant la nuit, les Parisiens voyaient les flammes se refléter dans le ciel, et le jour, ils reconnaissaient la position des villages aux masses de fumée qui s'en élevaient.

Philippe de Valois avait été surpris : séparé par 150 lieues de son armée qui assiégeait Aiguillon, au confluent du Tarn et de la Garonne, il n'en pouvait être secouru à temps. Il avait côtoyé depuis Rouen la marche des Anglais, séparé d'eux par la Seine dont il remontait la rive droite et coupait les ponts, sans oser ni pouvoir engager de combat. Mais bientôt ses soins, aidés par la vengeance et l'effroi qu'excitait cette invasion dévastatrice, réunirent une nouvelle armée. Chaque jour l'augmentait, et Édouard vit avec inquiétude sa retraite nécessaire et compromise. Impossible de retourner sur ses pas à travers un pays ravagé, une population au désespoir ! il résolut donc de gagner la Picardie. Le Ponthieu, héritage de sa mère, en était proche. L'armée des Flamands pouvait arriver à son secours ; mais il lui fallait d'abord effectuer le passage de la Seine, puis avec ses soldats fatigués gagner la Somme dont les passages étaient gardés. Durant cette longue marche, les Français plus nombreux, pressant son flanc droit ou ses derrières, pouvaient l'acculer à la mer ou le jeter dans la Somme. La position était difficile. Édouard, pour gagner quelque avance, feignit de vouloir passer la Seine au-dessus de Paris, et tandis que Philippe de Valois, trompé, se portait au pont Antoni, les Anglais, rétablissant avec rapidité le pont de Poissy, y avaient traversé la Seine le 16 août et gagné deux marches. En approchant de la Somme ils reconnurent l'impossibilité d'en forcer les ponts ; conviction cruelle, car Philippe les allait atteindre avec 68,000 hommes. Le 23 août, il entra à Airaines qu'Édouard venait de

quitter. Le prince anglais, plein d'une sombre inquiétude, partait à minuit d'Oisemont, et le 24, à l'aube du jour, il était au bord de la Somme, au-dessous d'Abbeville, au passage de la Blanche-Tache. Deux fois le jour le reflux, en se retirant, y laissait un gué pendant quelques heures* ; mais déjà un corps français était posté sur la rive droite. Édouard parvint à l'enfoncer et précipita son passage ; il était temps, car les coureurs de l'armée française arrivant lui prirent quelques centaines de trainards. La marée montante arrêta toute poursuite et fit perdre un jour à Philippe, obligé de remonter jusqu'au pont d'Abbeville. Alors Édouard respira. Ses 30,000 hommes, fatigués, manquant de vivres, ne pouvaient, dans un pays de plaines, continuer une marche précipitée sans qu'elle se changeât en déroute.

Le 25 août, à midi, l'armée anglaise s'arrêta et prit du repos sur la colline qui domine Crécy, au bord de la petite rivière de Maye. Au sommet était un bois qui fut environné d'un fossé. On y enferma les bagages et les chevaux, car, à l'exception de 1200 cavaliers environ, Édouard mit à pied ses hommes d'armes. Son armée, offrant l'image de trois crois-sans parallèles, couvrait du haut jusqu'en bas l'amphithéâtre de la colline. La forêt de Crécy flanquait sa droite ; sa gauche était protégée par le village de ce nom, par des chariots, des ouvrages en terre et des arbres gisants. Son front qu'on abordait sans obstacle, étant étroit, on de-

(*) Les habitants du pays donnent généralement le nom de Blanche-Tache à tous les endroits guéables des parties inférieures de la Somme. De là une erreur des érudits, qui placent le passage de l'armée anglaise au-dessous de Saint-Valery et le Crotoy. Ils ignoraient qu'en cet endroit la Somme, large d'une lieue et demie, n'est guéable que pendant les eaux les plus basses, et que le gué aboutit à une manière impraticable. Un travail récent (1821), dû à un des officiers de notre état-major, établit que le passage s'est effectué vraisemblablement entre Noyelle et Port ; qu'on y compte 6 à 7 gués qu'on peut traverser en une demi-heure ; que ces gués sont praticables pendant six heures lorsque la marée est à morte-eau, et qu'ils ont alors un pied de profondeur. Dans les vives eaux, ils ont deux pieds de profondeur et ne sont guère praticables que pendant trois heures et demie. Sur chacun de ces gués douze hommes peuvent passer de front.

vait perdre en l'attaquant l'avantage du nombre ; et comme chacun de ses trois corps était divisé en trois lignes, la première d'archers, la seconde d'infanterie, la troisième d'hommes d'armes à pied, les Français avaient à percer huit lignes en gravissant une pente, avant d'aborder la dernière réserve qu'Édouard tenait sous sa main.

Le 26 août, après avoir entendu la messe et communié avec son fils le prince de Galles, âgé de 14 à 15 ans, il visita tous les rangs, et se retira vers midi à sa réserve. Les soldats prirent leur repas et s'assirent sans quitter leurs files, les armes devant eux, attendant l'ennemi dans cette position formidable.

Alors parurent des chevaliers envoyés par Philippe à la découverte. On les laissa tout examiner avec une confiance hautaine. D'ailleurs, sous peine de mort, il était défendu de quitter les rangs.

Le tumultueux désordre de l'armée française offrait un triste contraste. Une innombrable infanterie errant au hasard obstruait les chemins et gênait les mouvements mal concertés. On s'était disputé à qui aurait l'avant-garde. Le comte d'Alençon, frère du roi, et ses 4,000 hommes d'armes n'avaient qu'en murmurant laissé passer devant eux 6,000 arbalétriers génois, d'abord placés à la queue de leur colonne. Par une pluie continue d'orage qui avait détrempe les champs et les chemins, l'armée hors d'haleine venait de faire une marche forcée de six lieues. Il lui fallait se reconnaître, prendre du repos et de la nourriture. Philippe le sentit et donna l'ordre de faire halte ; mais le comte d'Alençon, traitant de lâches les Génois qui préparaient leur repas, les força d'avancer. Chacun voulait frapper l'ennemi le premier, et une émulation générale précipitant tous les corps, le roi et les maréchaux furent entraînés. Il était trois heures ; les Génois accablés de fatigue et de faim montrèrent de la répugnance. Ils se portèrent pourtant à l'attaque avec de grands cris, mais sans effet ; car les cordes mouillées de leurs arbalètes étaient détendues. Les archers anglais avaient préservé les leurs de la pluie en les mettant sous leurs chaperons, et les malheu-

reux Génois tombaient en foule sous la grêle de leurs traits. Tandis que leurs chefs se faisaient tuer en s'efforçant de les rallier, Philippe, indigné, croyait à la trahison. Ils furent chargés en ennemis par le comte d'Alençon, et foulés aux pieds de ses chevaux dans une horrible mêlée. Cette cavalerie, s'en dégageant enfin, perça d'un élan rapide les deux premières lignes du corps du prince de Galles et se trouva aux prises avec ses chevaliers. Philippe accourut pour soutenir son frère ; le second corps des Anglais descendit de la colline et le combat recommença plus furieux. Un instant le prince de Galles parut sur le point de succomber ; ses maréchaux vinrent conjurer Édouard de leur envoyer du renfort : « Non, répondit-il, j'ai besoin de ma réserve. Mon fils n'est ni mort, ni blessé. Il faut que cette journée soit sienne ; redoublez d'efforts ! » Une circonstance fit pencher la balance de leur côté. Ils avaient six pièces d'artillerie, et les Français avaient négligé ou dédaigné de se donner cet appui dans la bataille. Leurs chevaliers, trébuchant sous la mitraille et les traits, étaient égorgés à terre par des fantassins gallois armés de leurs coutils.

Les efforts, le combat et le massacre se prolongèrent ainsi jusqu'à deux heures après minuit. Le vieux roi de Bohême, qui, privé de la vue, avait fait lier son cheval aux freins des chevaux de deux de ses chevaliers, pour être conduit et fêrir au plus fort de la mêlée, gisait étendu mort avec eux. Soixante chevaliers seulement restaient autour de Philippe ; blessé à la gorge et à la cuisse, il avait eu lui-même son cheval tué sous lui. On l'entraîna enfin, car les Anglais l'eussent pris inévitablement en se portant en avant. Le silence du champ de bataille abandonné des Français apprit aux Anglais leur victoire, car dans les ténèbres ils en doutaient encore. Des feux allumés partout montrèrent l'étendue du massacre. Alors Édouard, descendant de la colline avec sa réserve qui n'avait pas combattu, félicita le prince de Galles.

Le lendemain, les corps des bourgeois de Beauvais et de Rouen, qui arrivaient sans direction pour prendre part à la bataille perdue la veille, accrurent le dé-

sastre. Le nombre des Français morts fut porté de 20 à 30,000 hommes, sanglante leçon donnée à leur indiscipline. Toutefois les résultats immédiats se bornèrent pour Édouard au siège de Calais, qu'avec 60,000 hommes rassemblés de nouveau Philippe ne put l'empêcher de prendre. V. ÉDOUARD III, PHILIPPE V et ÉDOUARD (le prince). D. E.

CRÉDIBILITÉ. Nous avons dit, à l'article CERTITUDE, que les différents moyens capables de nous conduire à la certitude devaient être revêtus de certains caractères déterminant le degré de leur valeur.

Les sens sont à la fois une source de vérités et d'erreurs; un fait attesté par leur témoignage n'est pas toujours certain, n'est pas toujours croyable. Quoiqu'il soit physiquement impossible que le fait dont ils nous amènent l'impression n'existe pas, absolument parlant, il peut ne pas être. Toutefois, il ne faut pas accuser nos sens de cette erreur: ce ne sont pas eux qui nous égarent; mais nous basons notre jugement sur des idées vagues qu'ils ne nous donnent pas et dont ils ne peuvent même pas être la source.

Pour rectifier notre jugement, il faut se donner garde de s'en rapporter au témoignage d'un sens, sans en avoir fait intervenir d'autres qui confirment la réalité de ce que l'un d'eux nous annonce; et s'ils sont uniformes dans leur témoignage, on touche de bien près à la certitude. On l'atteindra à coup sûr si le fait est soumis à l'observation d'autres personnes, et si leurs sens témoignent aussi de l'existence du fait.

Quant aux faits qui nous sont attestés par autrui, comme ils ne tombent pas ou ne sont pas tombés sous nos sens, nous ne pouvons en vérifier l'existence que d'après le rapport d'autrui, d'après la tradition *orale*, *écrite* ou *monumentale*; mais un fait attesté par un seul témoin, quelque positive que puisse être sa probité, ne peut être que probable. Il est vrai que la probabilité (*voy.*) a aussi ses degrés, et que, si on ne peut les calculer avec une précision mathématique, ils ont, en quelques cas, une certaine valeur.

La tradition orale ne donne la certitude, n'est un motif de crédibilité, qu'autant que l'on compare les divers

témoignages, qu'autant que, malgré la différence d'éducation, l'influence des passions et des préjugés nationaux, les témoins déposent unanimement sur la réalité du fait. Il est même nécessaire de pouvoir remonter jusqu'aux témoins contemporains et oculaires, et s'assurer qu'ils n'ont pu se tromper, qu'ils n'ont pas voulu nous tromper, et qu'il leur eût été impossible de nous induire en erreur quand même ils l'auraient voulu. On conçoit que plusieurs témoins contemporains et oculaires, et qui n'ont pu douter du fait, ont passé dans l'âge suivant et y ont porté leur certitude; qu'ils ont trouvé des hommes intéressés à s'assurer que ces témoins ne les trompaient pas; que, si près du fait et des lieux, on eût découvert l'imposture, et que le fait alors constaté le devient pour les âges suivants. Cependant on objectera qu'un grand nombre de faits faux ont été transmis par tradition, que leur fausseté n'a été reconnue que fort tard: la tradition est donc une source d'erreurs. A cela nous répondrons qu'un fait, quoique faux, peut être attesté par un grand nombre de témoins; mais on distingue facilement la vérité, car un fait vrai nous permet de remonter du témoin de ce fait jusqu'au fait même. Au contraire, si le fait est faux, plus on remonte avec les lignes traditionnelles qui l'ont attesté, plus elles s'effacent; arrivé au dernier chaînon, le fait est évanoui, on ne trouve pas un seul témoin oculaire; il n'y a de palpable que le préjugé, l'ignorance, l'esprit de parti, qui ont inventé le mensonge. Reconnaissons toutefois que la tradition orale a besoin d'être appuyée par la tradition écrite ou l'histoire.

Trois conditions sont nécessaires pour donner aux faits attestés par l'histoire un motif de crédibilité.

On doit d'abord constater l'*authenticité* du livre qui atteste le fait, c'est-à-dire s'assurer qu'il n'est point supposé, qu'il appartient réellement à l'auteur auquel il est attribué. Un livre est nécessairement supposé s'il n'a pas été cité par les contemporains de celui dont il porte le nom, quand ils en auraient eu l'occasion; s'il ne retrace nullement le caractère de son auteur; s'il ne porte pas

l'empreinte du siècle où il passe pour avoir été écrit; si le style, les idées, ne sont point en harmonie avec les idées alors reçues, avec la manière d'écrire alors adoptée; s'il fait allusion à des usages ou à des systèmes que l'on ignorait.

L'authenticité étant constatée, il importe de démontrer l'intégrité, en s'assurant que le livre est parvenu jusqu'à nous sans aucune altération. Cet examen est du domaine de la critique, qui s'éclaircit sur cette question en comparant les diverses éditions, en appréciant les variantes et en ne tenant pour certains que les faits dont le récit est constamment le même. Il est à remarquer que s'il s'agit d'un livre auquel se rattache l'intérêt général, et que quelques exemplaires aient été altérés, il en est toujours qui ont échappé à l'altération et qui aident à découvrir l'imposture.

Enfin, il reste à s'assurer de la *véracité* des historiens; tâche assez difficile, car on ne peut se dissimuler que l'impartialité n'est pas toujours leur partage; que souvent ils écrivent sous l'influence de préjugés nationaux ou de caste, de l'intérêt privé, de la crainte ou du désir de plaire; qu'il ne leur est pas toujours facile de ne pas céder à l'imagination qui travestit tout ce qu'elle sait embellir; on sait que les mêmes événements, racontés par divers historiens, prennent une forme différente en raison de la plume qui les retrace. Ici la prudence commande de distinguer les faits d'avec les réflexions de l'auteur qui les raconte, les faits accessoires d'avec les faits principaux, et de n'ajouter foi qu'au fait sur lequel tous les historiens s'accordent.

Relativement aux faits attestés par la tradition monumentale, la vérité n'en est garantie qu'autant que le monument a été érigé dans le temps même où le fait est arrivé, pour en transmettre le souvenir; hors ce cas, il n'a d'autorité que pour prouver que, du temps de son érection, on croyait publiquement à l'existence du fait; mais alors, quelle que soit sa notoriété, il peut avoir été érigé par une tradition erronée. La tradition monumentale n'est infaillible pour accuser la vérité du fait que si elle remonte au fait même; un monument élevé longtemps après le

fait ne le rend pas plus croyable qu'il ne l'est au moment où on le construit. L. D. C.

Cette matière, sur laquelle nous reviendrons au mot CRITIQUE, a été traitée avec talent dans une série d'articles qu'on attribuait à feu Abel Rémusat et qui ont paru dans l'*Universel*, journal alors purement littéraire; ils sont renfermés dans les n^{os} 256, 263, 277, 295, 303, 310 et 325 de l'année 1829. S.

CRÉDIT (écon. politique). « C'est, dit J.-B. Say, la faculté que possède un homme, une association, une nation, de trouver des prêteurs. Il se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs que les sommes prêtées leur seront rendues et que les conditions du marché seront fidèlement remplies. » Les lois du crédit entre les particuliers sont fort simples et se prêtent à une foule de combinaisons dont les principales et les plus ordinaires sont si connues qu'il serait inutile de les expliquer, peut-être même de les mentionner. Un négociant ouvre un crédit à un tiers, soit en espèces, soit en marchandises, soit en escomptes, à condition que celui-ci lui tiendra compte de l'intérêt ou non, et le remboursera soit en numéraire effectif, soit en valeurs, soit en marchandises, soit en services, à des époques plus ou moins rapprochées. Les lois du *crédit public*, c'est-à-dire des engagements que contractent les gouvernements modernes envers leurs créanciers, sont plus compliquées. Nous allons les faire connaître avec quelques développements.

Les gouvernements de l'antiquité ont eu rarement recours au crédit; quelques historiens prétendent cependant que Philippe de Macédoine ouvrit des emprunts dans les principales villes de la Grèce pour les intéresser à sa cause. Pendant la paix, on thésaurisait l'excédant des recettes sur les dépenses, et l'on faisait ainsi face aux besoins extraordinaires: si ce fonds n'était pas suffisant, on frappait de contributions exorbitantes; on falsifiait la monnaie, on en altérait le titre, mesures pratiquées encore aujourd'hui en Égypte, en Turquie et dans les républiques de l'Amérique du Sud, mais peu propres à établir et consolider le crédit public. Les gouverne-

ments modernes ont renoncé à ces moyens odieux. C'est un progrès, mais ce progrès a eu aussi ses inconvénients. Le système de défrayer une partie des services publics par l'emprunt et en donnant pour garantie le produit à venir de diverses taxes prit naissance à Gênes, passa de là à Venise, fut ensuite perfectionné en Hollande et introduit en Angleterre par Guillaume III. Mais ce n'était encore là qu'une faible ébauche du système des dettes fondées, qui devait bientôt prévaloir, système décevant, qui, cachant à tous les intéressés leur situation réelle, a entraîné les gouvernants et les peuples dans les entreprises les plus ruineuses. Dès l'origine on a attribué au crédit public une puissance exagérée : c'était la pierre philosophale d'une autre époque. En France, Melon assurait que les dettes nationales n'augmentent ni ne diminuent la richesse publique; en Angleterre, l'évêque Berkeley considérait la dette publique comme une mine inépuisable; en Hollande, Pinto allait plus loin encore, il prétendait qu'une dette publique accroît la richesse de tout le montant de son capital; et les hommes politiques les plus influents soutenaient de leur autorité ces étranges paradoxes. Ces erreurs ont eu des conséquences funestes pour la prospérité des nations modernes.

Pour subvenir aux besoins extraordinaires des états, on engagea d'abord le produit de certaines taxes pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le capital emprunté fût payé. Dans d'autres circonstances on concéda des privilèges, des immunités, à ceux qui ouvraient le crédit, ou bien les gouvernements émirent des mandats sur leurs propres caisses à des termes plus ou moins éloignés, mandats qu'ils faisaient escompter par des banquiers affidés, et qu'ils avaient soin de renouveler la plupart du temps à l'échéance au moyen d'une nouvelle émission. Mais toutes ces ressources ne créaient qu'un crédit bien précaire et n'éloignaient que temporairement l'époque du remboursement. Il fallait trouver un système plus perfectionné : les circonstances se chargèrent de le découvrir. Les prodigalités de Léon X et de Jules II avaient épuisé le trésor papal; Adrien VI avait telle-

ment abusé de la vénalité des charges qu'il était impossible d'employer encore ce moyen; Clément VII, qui leur succéda, obligé de recourir à toute sorte d'expédients, créa une dette permanente dont l'intérêt fut fixé à 10 p. 100. C'est peut-être de cette époque que date le système actuel du crédit public; cependant c'est en Angleterre qu'il a pris son plus grand développement, et de là il a été naturalisé en France, ainsi que nous le verrons aux articles DETTE et EMPRUNT PUBLIC. Guillaume III, en montant sur le trône d'Angleterre, se trouvait dans une position des plus difficiles. Charles II son prédécesseur avait dévoré toutes les ressources de l'état; Louis XIV avait épousé la cause des Stuarts et s'efforçait de les replacer sur le trône; Jacques II était presque maître de l'Irlande, et dans la Grande-Bretagne il avait un parti nombreux et puissant. Le peuple et la cour n'aimaient pas le nouveau roi, ils se défiaient de *l'étranger*. Si Guillaume eût eu recours à des impôts extraordinaires, il aurait donné aux jacobites le moyen de dépopulariser son gouvernement, d'exciter l'irritation publique, et, par suite, de compromettre le succès définitif de son entreprise. Les emprunts ou le crédit furent sa seule ressource; mais, au lieu d'emprunter à des échéances fixes, il contracta des emprunts dont le capital ne serait remboursable que lorsque l'état se trouverait en mesure de payer. Cette condition était peu avantageuse aux prêteurs : aussi ne l'acceptèrent-ils qu'en faisant payer au nouveau roi un intérêt usuraire, ou plutôt en ne livrant que les trois quarts ou les deux tiers de l'emprunt nominal. Ainsi, lorsque Guillaume avait besoin d'un million, on ne lui livrait que 700,000 liv., et il s'engageait à payer les intérêts d'un million; intérêt excessif, mais qui, en dernier résultat, ne grevait pas autant la nation que s'il lui eût fallu verser dans les caisses de l'état la somme tout entière. Telle est l'origine de ce *système de crédit public*, adopté, avec différentes modifications, par tous les gouvernements modernes, système qui n'a d'autre avantage, comme nous l'avons déjà dit, que de dissimuler le capital

emprunté pour ne faire ressortir que l'intérêt à servir. Mais comme chaque administration a trouvé dans ce système la faculté de faire supporter à la nation des dépenses extraordinaires sans compromettre sa popularité, tous les gouvernements ont eu intérêt à le faire prévaloir, surtout depuis que l'amortissement est venu lui prêter son appui factice. Voy. les articles AMORTISSEMENT, DETTE, EFFETS PUBLICS, EMPRUNTS, FONDS CONSOLIDÉS, etc. L. G.

CRÉDIT (droit parlementaire); voy. BUDGET, t. IV, p. 318.

CRÉDIT (commerce). C'est, en fait de commerce et de finance, la faculté d'emprunter sur l'opinion conçue de l'assurance du paiement. Cette définition renferme l'effet et la cause immédiate du crédit. Son effet est évidemment de multiplier les ressources du débiteur par l'usage des richesses d'autrui. Les sûretés réelles sont les capitaux en terres, en meubles, en argent ou en revenus; les sûretés personnelles sont le degré d'utilité qu'on peut retirer de la faculté d'emprunter, l'habileté, la prudence, l'économie, l'exactitude de l'emprunteur, et la confiance que sa moralité particulière inspire.

La foi en des sûretés de ces diverses natures a fait naître dans le commerce ce qu'on appelle les *lettres de crédit*, lettres missives qu'un marchand, négociant, banquier, et même toute autre personne hors du commerce, adresse à un de ses correspondants établi dans un lieu plus ou moins éloigné du signataire, et par lesquelles celui-ci lui mande de fournir à des tiers porteurs de ces lettres une certaine somme d'argent, des marchandises, ou indéfiniment tout ce dont il aura besoin pendant son séjour. Ceux qui ont reçu ou fait remettre de l'argent ou des objets dont on a demandé la livraison en vertu d'une lettre de crédit, sont contraignables au paiement, de même que si c'était une lettre de change. Il est facile d'abuser de ces sortes de lettres, quand l'ordre de fournir de l'argent est indéfini ou quand il est au porteur, car la lettre peut être volée. Il faut donc user de prudence, d'une part, en désignant au correspondant la per-

sonne à qui le crédit est fait de manière qu'il ne puisse être trompé, et d'autre part en limitant ce crédit, afin qu'on n'abuse pas de la facilité que donne un crédit sans bornes à celui qui est autorisé à s'en prévaloir. F. R-D.

CREDO, profession de foi, ainsi nommée parce qu'elle commence par ce mot : *Credo*, je crois. Elle est composée de douze articles et renferme l'abrégé de ce qu'un chrétien doit croire. On en attribue la rédaction aux apôtres, et c'est pour cela qu'on l'appelle ordinairement *Symbole des apôtres*. La doctrine vient certainement d'eux; mais il n'est nullement certain qu'ils l'aient eux-mêmes rédigée avant de sortir de Jérusalem. Il est plus vraisemblable que le *Credo* a été composé pour repousser les hérésies qui se sont élevées dans les premiers siècles sur les vérités fondamentales du christianisme. On n'a pensé à formuler la croyance que lorsqu'elle a été attaquée. Aussi, dans les églises où il régnait moins d'erreurs, le *Credo* avait moins d'étendue, moins d'articles. De là les variantes qu'il présente dans les divers exemplaires qui nous sont parvenus et que William King a fort bien remarquées dans son *Historia symboli apostolici*, Leipzig, 1706, in 8°, et ailleurs.

Il y a encore le *Credo* dressé à Nicée en 325, et augmenté à Constantinople en 381, que l'on chante à la messe, au moins depuis le commencement du vi^e siècle, et auquel on a ajouté dans le ix^e siècle la particule *filioque*. (L'auteur de cet article a traité cette matière d'une manière plus spéciale dans le *Journal des paroisses*, 1831.) V. SYMBOLE. J. L.

CRÉDULITÉ. La crédulité est une faiblesse ou quelquefois un travers de l'esprit. Elle dispose l'homme qui en est atteint à croire sans examen aux choses les plus invraisemblables.

L'ignorance entraîne toujours à sa suite la crédulité. Dans celles de nos provinces où l'instruction a le moins pénétré, le peuple a encore une foi robuste en une foule de préjugés et de superstitions. Il croit aux sorciers, aux *sorts*, aux dangers du vendredi et du nombre *treize*, etc., etc. La crédulité est, au surplus, si naturelle à l'homme, que

nous avons vu récemment, près du principal foyer de la civilisation et des lumières, aux portes de Paris, de crédules villageois vider leurs bourses pour acheter à un paysan plus madré de la prétendue *corde de pendu*, qui devait, suivant eux, leur porter bonheur. Dans la capitale même cette superstition était généralement répandue il n'y a pas encore longtemps, et même aujourd'hui n'y a-t-il pas un grand nombre de personnes (et nous ne parlons pas seulement de la classe peu éclairée), qui croient à l'art divinatoire et vont consulter des *tireurs de cartes* sur leurs destinées ? Il est vrai qu'en pareil cas la cupidité, l'ambition et plus d'une autre passion du cœur humain viennent puissamment en aide à la crédulité. On croit toujours aisément ce qu'on craint ou ce qu'on espère. *Voy. DIVINATION.*

Il y a une grande différence entre le *croyant* et le *crédule* : le premier n'adopte une opinion, n'ajoute foi à un fait, qu'après en avoir examiné et pesé les preuves (*voy. CROYANCE*) ; l'autre reçoit ses opinions toutes faites : il est né pour être la dupe constante de tous les charlatans.

Toutefois il est bien difficile que la crédulité ne conserve pas un petit coin dans l'esprit le plus élevé. Une femme spirituelle a dit, par une variante du mot de Beaumarchais, plus juste peut-être que le mot lui-même : « Il y a des gens d'esprit qui ont *des places à bêtes.* » Le roi philosophe Frédéric II n'aimait pas à voir sur sa table des couteaux formant une croix et s'empressait de changer leur position. Nous avons vu chez nous, dans le dernier siècle, des incrédules plus crédules encore sur certains points ; les jongleries du comte de Saint-Germain et du fameux Cagliostro (*voy. ces noms*) en ont fourni plus d'un exemple, et c'est à cette époque qu'un poète disait sans trop d'exagération :

On ne croit plus en Dieu, mais on croit fort
au diable.

tandis que Cerutti terminait ainsi sa pièce ingénieuse sur le charlatanisme :

Le Français si malin est encore plus crédule.

Sauf la crédulité politique qui, depuis

un demi-siècle, a été mise à de trop fréquentes épreuves pour être restée bien vive, cette assertion ne manquerait pas encore de fondement aujourd'hui. Les trois volumes de feu M. Salgues (*Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*) ne la laisseraient pas manquer de pièces justificatives.

Il est pourtant un genre de crédulité que sa cause rend en quelque sorte respectable : c'est celle de l'être qui ne peut supposer chez les autres des torts et des vices qu'il ne trouve point chez lui-même. Une femme tendre est toujours crédule ; un homme probe croit facilement à la probité d'autrui : chez la première, c'est une touchante erreur ; chez le second, c'est presque une vertu. M. O.

CREEKS (lisez *Criks*), nation sauvage habitant à l'est de l'Alabama et à l'ouest de la Géorgie dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, et qui elle-même s'appelle Muscogees ou Muscogis. On lui a donné le nom de *Creeks* à cause du grand nombre de petites rivières ou criques du pays qu'elle habite. Autrefois elle occupait un territoire très étendu dans la Géorgie : au commencement de ce siècle elle en a cédé la plus grande partie au gouvernement américain ; mais elle a résolu de ne plus rien abandonner du territoire qui lui reste, et en 1825 il en coûta la vie à un de ses chefs, pour avoir négocié avec les Américains une nouvelle vente de terrains. Dans leurs hostilités les Creeks sont une nation redoutable pour les Américains civilisés, quoiqu'elle ne se compose plus que de 20 à 25 mille individus, dont 5,000 guerriers : on en eut la preuve en 1813 lorsque, s'étant emparés du fort de Mimms, ils y exercèrent de grandes cruautés, et en 1836, lorsque, à l'instigation des Séminoles, ils prirent les armes contre les blancs. Ils se sont souvent battus contre les Choctaws, leurs voisins. Depuis que la chasse a cessé d'être leur principale ressource, les Creeks se sont adonnés à l'agriculture ; ils ont des troupeaux ; ils fabriquent de l'huile, des cuirs et de la poterie. Ils habitent des villages et ont admis chez eux des missionnaires américains dont les efforts, joints aux relations commerciales entre les Creeks et les États-

Unis, finiront probablement par civiliser cette nation décimée.

Les peuplades qui habitent les bords du Flint, du Chataouchi et de l'Apalachicola sont désignées sous le nom de Séminoles, de même que ceux qui demeurent entre les deux premières s'appellent Cowetaulgas. D-G.

CREFELD, et non pas *Crevelt*, ville manufacturière de la province prussienne du Rhin, est bâtie dans le goût moderne des Hollandais, et compte près de 30,000 âmes. C'est aux réfugiés français, hollandais et allemands, qui, aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, échappèrent à la persécution de quelques souverains catholiques, qu'elle doit l'origine de cette grande industrie qui fait sa richesse. Il y a près de 800 Mennonites d'origine hollandaise; le reste de la population consiste en protestants, catholiques et juifs. Crefeld, bâtie avec régularité, a une belle place publique; de jolis jardins entourent la ville. Elle est remplie de fabriques, qui d'abord ne fournissaient que des toiles, de la rubannerie et de la passementerie, et qui maintenant livrent aussi au commerce une grande quantité de fil de coton teint, de velours légers, de soieries de toutes espèces, surtout de soies légères, de la bonneterie en laine et en coton, de la grosse draperie, des cotonnades, flanelles, etc. Ces diverses marchandises sont fabriquées non seulement dans la ville même, mais encore dans la plupart des villages d'alentour; beaucoup de teinturiers habitent au milieu des jardins. Crefeld possède aussi des tanneries, savonneries, distilleries, raffineries de sucre, etc. On évalue à 12,000,000 de francs les velours et autres soieries produites annuellement sur cette place industrielle.

Dans les landes des environs de Crefeld, le duc de Brunswic força, le 23 juin 1758, l'armée de Louis XV de battre en retraite: 66,000 Français, commandés par le comte de Clermont (*voy.*), éprouvèrent dans cette journée un échec considérable, malgré leur forte position. Les alliés (Anglais, Hanovriens, Hessois, Brunswickois, au nombre de 54,000 hommes) n'eurent que 2,000 hommes de tués. Du temps de l'empire français,

Crefeld était une sous-préfecture du département de la Roer. D-G.

CRELINGER (*M^{me}*), *voy.* STICH.

CRÉMATION, *voy.* BÛCHER et AUTO-DA-FÉ.

CRÈME. Ce mot désigne toute substance qui vient se placer à la surface d'un liquide à la suite d'un repos plus ou moins prolongé; en général il fait naître dans l'esprit l'idée de qualités supérieures dans telle ou telle substance: de là proviennent les différentes applications qu'on en a faites. Originellement, et avec plus de raison, le nom de *crème* a été donné à cette matière grasse et huileuse qui surnage dans le lait et que l'on retire à mesure qu'elle s'est formée, pour en confectionner le beurre (*voy.*).

La crème est d'une consistance assez épaisse; elle est grasse au toucher, sa saveur est douce; elle rend le lait plus agréable et plus nourrissant; le lait non écrémé se conserve plus longtemps.

On se sert de la crème comme d'un topique adoucissant dans certaines affections cutanées, comme les dartres, les érysipèles, etc.

On a aussi nommé *crème* les liqueurs alcooliques auxquelles, au moyen du sucre, on a donné cette onctuosité que l'on remarque dans la crème, ou au moins d'une manière approchante; on veut aussi, par cette dénomination, donner une plus grande idée de leurs qualités.

On appelait autrefois *crème de chaux* la pellicule qui vient se former à la surface d'une dissolution de chaux exposée à l'air libre, et qui n'est que du carbonate de chaux (*voy.* ce mot). L. S-Y.

En économie domestique, les crèmes sont des préparations alimentaires composées de lait, d'œufs et de sucre, et diversement aromatisées. On leur fait prendre au bain-marie une consistance moyenne. Cette espèce de mets a les propriétés adoucissantes et nutritives qu'on peut leur supposer d'après les éléments qui entrent dans leur composition. F. R.

CRÈME DE TARTRE (*cremor tartari*). Le sel que l'on désigne sous ce nom dans le commerce est du tartrate acidule de potasse auquel se trouvent mêlés 7 à 8 centièmes de tartrate de chaux, de l'oxide de fer et de l'oxide de manganèse

en petites quantités. Il est d'un blanc un peu sale; il cristallise en prismes à quatre pans dont les extrémités sont terminées en biais; sa saveur est aigre et laisse une impression de fadeur; il fond difficilement dans la bouche et craque sous la dent. La crème de tartre, exposée sur des charbons ardents, fume et exhale une odeur empyreumatique; elle brûle et laisse un résidu charbonneux qui blanchit par l'incinération; peu soluble dans l'eau froide, elle l'est beaucoup plus dans l'eau bouillante; mais celle-ci dépose par le refroidissement une grande partie du sel qu'elle tenait en dissolution.

Ce sel existe tout formé dans le vin; il se place sur les parois et au fond des tonneaux qui ont contenu ce liquide, en couches dures, plus ou moins épaisses, que l'on détache avec des instruments tranchants (voy. TARTRE). L'extraction de ce sel forme depuis un temps immémorial une branche considérable du commerce de Montpellier. On y emploie le procédé suivant: on choisit le tartre le plus grenu, on le réduit en poudre; il est dissous dans l'eau jusqu'à ce que ce liquide soit saturé. On fait bouillir cette dissolution pendant un certain temps, on la passe ensuite à travers des carrés de toile; la dissolution saline est reçue dans des terrines évasées, où, par le refroidissement, se déposent les cristaux de la crème de tartre. Ce premier produit est encore coloré: on procède à une seconde dissolution dans laquelle on projette quatre ou six parties d'argile sablonneuse; cette dissolution est passée et évaporée jusqu'à pellicule, comme la précédente, et reçue dans les cristallisoirs. On obtient, par le refroidissement, des cristaux très purs que l'on expose au soleil pour en augmenter la blancheur.

La crème de tartre ne se dissolvant que difficilement dans l'eau même bouillante, on a dû chercher à la rendre plus soluble pour en faciliter l'usage comme médicament. Lémery avait déjà découvert que le borax produisait cet effet; longtemps après on donna comme nouveau le procédé de cet habile pharmacien; on a seulement substitué au borax (borate de soude) l'acide borique cristallisé. Cent parties de crème de tartre

du commerce et vingt-cinq parties d'acide borique dissoutes dans une suffisante quantité, la dissolution évaporée jusqu'à siccité, donnent une masse solide, presque cassante, d'un blanc terne, soluble dans deux parties d'eau bouillante et dans trois d'eau froide. C'est ce qu'on appelle *crème de tartre soluble*, composée, d'après Vogel, de 80 parties de crème de tartre et de 20 d'acide borique.

On emploie la crème de tartre soluble en médecine comme purgative et apéritive; une once de ce sel mêlée avec deux onces de sucre, et le mélange versé peu à peu dans trois verres d'eau bouillante, forment ce que l'on nomme *limonade anglaise*, purgatif très agréable qui eut une certaine vogue dans le temps, mais dont l'usage est moins général aujourd'hui.

Dans les laboratoires on se sert de la crème de tartre du commerce pour extraire l'acide tartrique.

En teinture, ce sel est associé à l'alun, comme mordant.

Chez quelques peuples du Nord il sert aux mêmes usages que le sel de cuisine (chlorure de sodium) dans la préparation des aliments. L. S-Y.

CRÉMENT, terme de grammaire latine, de *cresco*, croître, désigne l'augmentation de syllabes qu'éprouvent les noms à certains cas et les verbes dans leurs conjugaisons. Pour les noms, le nominatif sert de thème, et dans les verbes c'est la seconde personne du présent de l'indicatif. On ne regarde comme crément que la syllabe ou les syllabes qui précèdent la dernière; ainsi *homo* a un crément dans *hominis* et deux dans *hominibus*. *Cantas* a un crément dans *cantabo*, deux dans *cantaveram* et trois dans *cantaverimus*. La quantité des créments est établie par des règles qu'enseigne la prosodie. F. D.

CRÉNEAUX, ouvertures percées dans les murailles des châteaux, des corps-de-garde, ou autres bâtiments qu'on veut mettre en état de défense. On leur donne 30 à 40 centimètres de haut, 7 à 8 de large à l'extérieur, et pour ajouter à l'étendue du champ de tir, on les élargit à l'intérieur à proportion de l'épaisseur des murs. Ce moyen est d'une très bonne défense, puisqu'il permet de tirer sur

l'ennemi sans s'exposer à ses coups; il donne aux postes détachés le temps d'attendre des secours qui viennent de plus ou moins loin, ou qui rencontrent des obstacles dans leur marche. En campagne, on est fort heureux de rencontrer un cimetière, un moulin, une église, un château, même une simple maison, pour occuper et harceler un ennemi supérieur en nombre. On élève une banquette derrière les murs, on y perce des créneaux, et on parvient ainsi à se maintenir pendant assez longtemps. Depuis les émeutes de 1831, les événements de juin 1832 et d'avril 1834, dans lesquels plusieurs postes de la capitale, attaqués à l'improviste, ont été désarmés par les insurgés, on a cherché à les mettre pour l'avenir à l'abri de cet inconvénient en crénelant les murs, les portes et les volets des croisées des principaux corps-de-garde et surtout de ceux qui sont isolés. Cette mesure purement défensive, en donnant aux hommes de service le moyen de s'enfermer au premier signal d'émeute, les met d'abord à l'abri de toute surprise et ensuite en état de se défendre si on vient les attaquer. C-TE.

CRÉNEQUIN, voy. CRANEQUIN.

CRÉOLES, en espagnol *criollos*, nom que les nègres exportés d'Afrique donnaient au xvi^e siècle à leurs enfants nés dans le Nouveau-Monde, et que les Espagnols leur ont emprunté pour l'appliquer à leur propre descendance. Depuis, le nom de *créoles* est resté attaché à tous les habitants des possessions espagnoles ou portugaises nés en Amérique de parents blancs ou issus de sang blanc, sans mélange. Dans les Indes-Occidentales, on l'a même étendu aux animaux domestiques nés dans le Nouveau-Monde, par opposition à ceux qui y ont été transportés de l'ancien; enfin il a été appliqué aussi aux noirs nés de parents noirs en Amérique.

Les créoles proprement dits ont la peau d'une couleur brun clair, et rarement ils ont les joues colorées, ce qui provient du climat. Ils ont le système nerveux très sensible, le tissu cellulaire sec, et peu d'embonpoint, les liquides de la chair s'évaporant par la chaleur. Ils sont irritables et irascibles, violents,

impérieux et effrénés dans leurs désirs; aussi ne mettaient-ils ni bornes aux mauvais traitements infligés à leurs esclaves ni mesure dans leur commerce illégitime avec eux. Aujourd'hui les créoles dominent dans l'Amérique centrale et dans celle du nord, où leur orgueil pèse sur les hommes de couleur (voy. COULEUR) et sur les noirs. Jadis ils éprouvaient eux-mêmes les effets de celui des Espagnols venus d'Europe, alors seuls admissibles aux emplois, sinon dans les îles, au moins sur le continent. Ce n'est qu'en 1776 qu'une ordonnance de Charles III les rendit aptes à remplir les fonctions militaires, civiles et ecclésiastiques. J. H. S.

CRÉPIN et **CRÉPINIEN** (SAINTS). D'après la tradition, ils étaient frères. On dit qu'ils vinrent l'un et l'autre de Rome dans les Gaules, au milieu du iii^e siècle, pour annoncer l'Évangile. Ils se fixèrent à Soissons. Le jour ils remplissaient les fonctions du ministère pour lequel ils étaient venus, et la nuit ils exerçaient la profession de cordonnier pour subsister, quoiqu'ils fussent d'une condition distinguée. Ils avaient déjà converti une multitude d'idolâtres, lorsque Maximien Hercule, étant arrivé dans la Gaule belge, les fit arrêter l'un et l'autre et les livra au préfet du prétoire Rictius Varus, qui les appliqua d'abord à de cruelles tortures et finit par les condamner à perdre la tête, en 387.

Dans le vi^e siècle, on bâtit à Soissons une magnifique église sous l'invocation de saint Crépin et de saint Crépinien. Saint Éloi (voy.) enrichit leur châsse de divers ornements. Ils acquirent en peu de temps une grande célébrité, et leurs noms se trouvent dans les martyrologes de saint Jérôme, de Bède, de Florus, d'Adon et d'Usuard. Le *bon Henri*, né dans le duché de Luxembourg, les prit pour patrons de l'association ou communauté des *frères cordonniers*, qu'il fonda en 1645, par les conseils du baron de Renty et sous la direction du curé de Saint-Paul de Paris. Les membres de cette communauté, dont il est parlé dans Hélyot (*Histoire des ordres religieux*, t. VIII), se levaient à cinq heures du matin, faisaient la prière en commun, en-

tendaient la messe tous les jours, gardaient le silence, qu'ils n'interrompaient que par le chant des cantiques ou les variations de quelques prières, visitaient les pauvres dans les hôpitaux et dans les prisons, et vaquaient à plusieurs autres exercices de piété et de charité.* Cette communauté, supprimée à la révolution de 1789, fut rétablie au commencement de la Restauration dans l'église métropolitaine de Paris. L'auteur de cet article y prononça le premier panégyrique, le 27 octobre 1816. Il y a quelques années que l'association est dissoute. J. L.

CRÉPUSCULE. Le crépuscule est cette lumière que l'on aperçoit vers l'horizon après que le soleil est couché ou un peu avant son lever. Dans ce dernier cas, cette lumière, avant-coureur du soleil, se nomme généralement l'aurore (*voy.*). Le crépuscule est donc un intermédiaire, une transition successive, entre le jour et la nuit close. Il est dû à des causes analogues à celles qui produisent la réfraction : c'est l'atmosphère terrestre qui réfléchit les rayons épars du soleil, de manière que la lumière est encore assez brillante pour nous éclairer et nous empêcher de voir les astres, quoique le soleil soit au-dessous de l'horizon. La partie éclairée de l'atmosphère a pour base l'horizon.

On estime communément que, lorsque le soleil est à 18 degrés au-dessous de l'horizon, on commence à voir les petites étoiles. Cet abaissement du soleil est ce que l'on appelle, en astronomie, l'*arc d'émersion* ou l'*arc de vision*. Il sert à déterminer la durée du crépuscule, mais il change suivant certaines circonstances.

Ainsi la durée du crépuscule est le temps que le soleil met à descendre perpendiculairement de 18 degrés au-dessous de l'horizon. Mais cet astre décrivant un parallèle plus ou moins petit, un arc plus ou moins oblique à l'horizon, il faut qu'il parcoure un nombre proportionnel de degrés de ce parallèle pour atteindre l'arc d'émersion de 18 degrés. La durée du phénomène varie donc suivant les latitudes; elle change encore suivant la vue de l'observateur. Sous la latitude de 35 degrés, la variation est d'environ 25 minutes; elle est presque

d'une heure sous celle de 45 degrés. L'inégalité augmente à mesure qu'on s'approche des pôles. Ainsi le crépuscule dure environ 50 jours sous le pôle nord. A Paris, il y a crépuscule toute la nuit depuis le 10 juin jusqu'au 10 juillet, lorsque le soleil est près du solstice d'été, et c'est vers le 2 mars et le 10 octobre que le phénomène a la moindre durée; elle est de 1 h. 47 min; sous l'équateur elle n'est que de 1 h. 12 min. Ces valeurs sont données dans l'hypothèse généralement admise que l'arc d'émersion est de 18°. Si on le supposait plus grand ou plus petit, on conçoit que la durée du crépuscule éprouverait des variations proportionnelles.

La détermination de la plus courte durée du crépuscule est un problème curieux qui a longtemps occupé Jean Bernoulli, astronome et géomètre célèbre. D'autres solutions en ont aussi été données par Euler, D'Alembert et Boscovich, et en dernier lieu par Cagnoli, qui l'a trouvée d'une manière très simple. E. B-D.

CRÉQUI (MAISON DE), l'une des plus anciennes familles de France, était originaire du pays d'Artois, d'où elle s'étendit ensuite en Picardie et dans plusieurs autres provinces. La sirerie d'où elle tirait son nom était un petit village situé près de Fruges (aujourd'hui département du Pas-de-Calais). Cette famille, éteinte peu d'années avant la révolution de 1789, remontait, selon quelques généalogistes, jusqu'à l'année 857, où on place l'existence d'un sire ARNOUL de Créqui, dit *le Vieux* ou *le Barbu*, qui fut un des plus zélés serviteurs du roi Charles-le-Simple. Mais ce n'est qu'en 986 que l'on trouve avec quelque certitude un RAMELIN, sire de Créqui, qui fonda l'abbaye de Ruisseauville, près de Boulogne-sur-Mer, et qui eut probablement pour fils BAUDOIN, *le grand baron*, dont la devise était : *Nul ne s'y frotte*.

Les diverses branches de cette maison fournirent les seigneurs de Bernieulles, de Fressin, de Fléchin, de Blécourt, de Canaples, de Bléquin, de Hémont, de Cléri, d'Auffeu, de Ricey, de Heilly, de Bierback, de Raimboval, de Torchy, de Royon, etc., et donnèrent un cardinal, deux maréchaux de France, un

général des galères et plusieurs évêques. La branche aînée, dite des *sires de Créqui*, se fonda en 1543 avec la maison de Blanchefort, d'où sont sortis les ducs de Créqui et princes de Poix, remplacés ensuite dans leurs principautés par la maison de Noailles (*voy.*).

Voici quelques-uns des membres les plus illustres des diverses branches de celle qui nous occupe ici.

JACQUES de Créqui, dit *de Heilly*, connu dans l'histoire sous le nom de *maréchal de Guienne*, fut l'un des principaux chefs de l'armée que le duc de Bourgogne envoya en 1408 contre les Liégeois révoltés. Il fut ensuite employé à commander les troupes réunies en 1410 contre les princes ligués en faveur de la maison d'Orléans. En 1413, il fut nommé lieutenant général en Guienne, et s'opposa au progrès des Anglais aussi fructueusement que le lui permirent les efforts contraires des sires d'Albret et du comte d'Armagnac. Fait prisonnier et conduit à Bordeaux à la suite d'une rencontre qu'il eut avec le capitaine du château de Soubise, il fut délivré assez à temps pour assister, en 1415, à la bataille d'Azincourt, où il fut de nouveau pris par les Anglais et condamné à mort sous prétexte qu'il s'était échappé de sa prison de Bordeaux.

HENRI de Créqui, seigneur de Bierback, fit avec saint Louis le voyage de la Terre-Sainte et fut tué devant Damiette en 1240. JEAN de Créqui, seigneur de Canaples, fut l'un des 24 premiers chevaliers de la Toison-d'Or, créés par le duc de Bourgogne en 1429, et l'un des défenseurs de Paris contre l'armée du roi Charles VII, conduite par Jeanne d'Arc. CHARLES de Créqui, de Blanchefort et de Canaples, épousa la fille de François, duc de Lesdiguières, en 1611, et devint maréchal de France en 1625, pour prix des services rendus à la cour pendant la guerre de Louis XIII contre les mécontents et contre la reine-mère. Il se distingua dans deux ambassades qui lui furent confiées à Rome et à Venise, et mourut sur le champ de bataille en 1638. FRANÇOIS de Bonne, de Créqui, fils du précédent et duc de Lesdiguières, également maréchal de France en 1668, fut longtemps jaloux de Turenne, sous les

ordres duquel il refusa de servir. Devenu, après la mort de celui-ci, doyen des maréchaux de France, il se distingua dans les campagnes de 1677 et 1678 qui amenèrent la paix de Nimègue; il mourut en 1687. CHARLES, duc de Créqui et prince de Poix, fut ambassadeur de France à Rome et gouverneur de Paris, où il mourut la même année que le précédent, dont il était le frère aîné. Enfin JACQUES-CHARLES, marquis de Créqui Manerbe, assista à la bataille de Fontenoy, fut fait lieutenant général en 1748, puis grand-croix de Saint-Louis, et se retira du service en 1754, pour aller mourir dans son gouvernement de Domme en Quercy, dans l'année 1771. Le marquis de Créqui, le dernier de sa race, aimait et cultivait les lettres; il avait épousé Anne Lefèvre d'Auny, qui mérita par ses connaissances et son esprit d'être comptée parmi les femmes célèbres du XVIII^e siècle. Elle est morte à Paris en 1803, dans un âge très avancé. On vient de publier sous son nom des Mémoires sans doute supposés. D. A. D.

CRESCENCE, *Crescentius* ou *Cenci*, était le fils de Théodora-la-Jeune, le neveu de Marosie, le cousin du pape Jean XI et du patrice Albéric. Enhardi par la mort d'Othon I^{er} (973), Crescence se saisit du nouveau pape Benoît VI et le fit étrangler au château Saint-Ange. Cependant Boniface VII, par lequel il le remplaça, ne fut pas d'abord un docile instrument, et dans l'anarchie qui s'ensuivit la faction de Tusculum reprit le dessus; mais bientôt, se réconciliant avec Crescence, Boniface VII rentra dans Rome, fit mourir de faim ou par le poison l'antipape Jean XIV au château Saint-Ange, et laissa son protecteur gouverner sous le titre de *prince*, comme Albéric l'avait fait sous celui de *patrice*. A Boniface, mort en 985 et dont le cadavre fut pendu par le peuple à la statue de Marc-Aurèle, succéda Jean XV, que Crescence ne laissa venir à Rome qu'après avoir fait ses conditions. Ce nouveau pape appelait le jeune Othon III, pour le délivrer de Crescence, lorsqu'il expira. Othon, alors en route pour Rome, fit élire à la place son cousin Brunon, qui prit le nom de Grégoire V, peu de temps après il parut dans cette ca-

pitale du monde où Crescence, mis en jugement par son ordre, s'entendit lire sa sentence de mort; mais l'intercession du pape fit commuer sa peine en un simple exil. Aussi, à peine Othon eut-il quitté Rome que Crescence revint, força Grégoire de se sauver à Pavie, et fit avec l'évêque de Plaisance une convention en vertu de laquelle celui-ci aurait le trône pontifical et Crescence la puissance temporelle dans Rome, sous la protection de l'empire grec. Ce plan reçut un commencement d'exécution : l'évêque élu prit le nom de Jean XVI; mais la brusque apparition d'Othon (998) mit fin à ces intrigues. Crescence, assiégé au château Saint-Ange par le margrave de Misnie Eckard se rendit aux Allemands, et cette fois fut exécuté avec douze de ses complices. Stéphanie, sa femme, fut livrée à la brutalité des soldats impériaux. Elle s'en vengea, dit-on, en faisant périr par le poison Othon (1002), dont elle gagna la confiance soit comme maîtresse soit comme médecin; mais l'historien contemporain Ditmar de Mersebourg fait mourir Othon de la rougeole. VAL. P.

CRESCENDO, mot italien qui signifie *en croissant*, et par lequel on indique que le volume des sons doit s'élever par une gradation insensible. Souvent on l'unit à d'autres termes, comme *crescendo il forte*, *crescendo sin al forte*, ce qui veut dire qu'en enflant les sons on doit atteindre ou ne pas atteindre le *forte*. Lorsque le crescendo embrasse peu de notes, il se marque par deux traits coupés à angle aigu qui vont en s'écartant de gauche à droite (◄); sinon, on se sert simplement du mot entier ou de ses abréviations, *cresc.* ou *cr.* Jomelli est le premier compositeur qui l'ait écrit sur une partition, mais l'effet n'en était pas moins connu avant lui. Entre les deux termes extrêmes du crescendo, le *planissimo* et le *fortissimo*, on compte plusieurs nuances de volume très sensibles, le *piano*, le *rinforzando*, le *mezzo-forte*, le *più forte*. Les instruments à vent et à cordes, les timbales, la grosse caisse, sont à peu près les seuls qui permettent de réaliser le crescendo; le piano, la harpe, ne les rendent qu'incomplètement. Mais si l'artiste isolé peut l'exécuter avec assez de

facilité, combien l'orchestre trouve d'obstacles avant de pouvoir obtenir un résultat passable! Il n'y a guère que les orchestres de Berlin, de Stuttgart, et surtout celui du Conservatoire de Paris, qui puissent faire comprendre la puissance du véritable crescendo. Le dernier est seul en possession de réaliser admirablement le *crescendo il tempo* qui n'est rien moins qu'un accroissement insensible du mouvement jusqu'à l'*allegro* ou le *presto*. On conçoit aisément la prodigieuse difficulté de ce tour de force. Le crescendo périodique, tel que l'a conçu Rossini dans la plupart de ses ouvertures et dans plusieurs finales d'opéra, a fait époque dans l'histoire de l'art; depuis vingt ans, presque tous les compositeurs modernes, français ou allemands, ont emprunté, à la manière italienne, toutes les ressources de ce moyen, absolument épuisé aujourd'hui, et dont la mode et le goût commencent à faire justice. M^{ce} B.

CRESCENTINI (GIROLAMO), un des plus célèbres chanteurs castrats (*voy.*) qui aient jamais existé, naquit à Urbania près d'Urbino, et fut placé très jeune dans un des conservatoires de Naples. L'époque de son début, qui eut lieu à Rome en 1788 dans l'opéra *seria*, fait supposer que celle de sa naissance n'est pas antérieure à 1770, puisque généralement les *castrati* montaient sur la scène de fort bonne heure. En 1790 son succès fut grand à Vérone et à Padoue; Venise lui donna, en 1794, les preuves d'une vive admiration; et le *primo musico* d'Italie chanta pour la première fois à Vienne en 1797, aux grands transports des Allemands qui le préférèrent bientôt à son rival Marchesi. Vers 1799 il devint à Lisbonne l'objet du plus vif enthousiasme. Suivi des regrets de l'Espagne, où il passa, Crescentini repartit pour Vienne, où il reparut, le 28 avril 1804, dans *Roméo et Juliette* de Zingarelli. Son succès fut immense; toutes les feuilles de l'époque se répandirent en éloges magnifiques sur la pureté, la grâce, la flexibilité de sa voix, sur le charme de sa méthode et l'entraînement passionné de son jeu, mérite si peu commun parmi les chanteurs de son espèce. Mais quelle que soit l'expression exagérée d'une frénésie

dont les papiers du temps font foi, nous n'avons pu trouver nulle part le récit d'une scène sentimentale, que plusieurs biographes ont répétée avec complaisance. Au moment où Crescentini, après avoir chanté à Vienne le fameux air *Ombra adorata*, s'inclinait devant les bruyants transports de l'auditoire, deux blanches colombes, portées dans des nuages, s'échappèrent, dit-on, de la voûte, et vinrent déposer sur sa tête une couronne de lauriers; vraie ou non, la fadeur de cette flatterie n'est pas indigne du goût et de l'esprit de cette époque. Mais un fait plus important et fort peu connu dans la vie de Crescentini, c'est qu'il fut nommé chanteur de la chambre impériale et maître de musique de la cour de Vienne. Nous ne le suivons pas dans le brillant voyage qu'il fit en Italie à la fin de 1804; Vienne le vit avec des transports de joie reparaitre dans l'opéra si peu caractéristique des Horaces et des Curiaces. Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. Frappé du merveilleux talent de Crescentini, Napoléon signa à Schoenbrunn l'ordre de le faire conduire à Paris avec quantité d'autres curiosités d'art trouvées à Vienne. Il le créa premier chanteur de la cour et de sa chapelle particulière avec un traitement de 30,000 francs. Cela fit oublier à Crescentini son espèce d'enlèvement. En 1809, après l'avoir entendu chanter, sur le théâtre de la cour, *Ombra adorata*, l'empereur lui envoya, avec un riche présent, la décoration de l'ordre de la Couronne de fer. Depuis, sa faveur n'ayant fait que s'accroître, le chanteur dédaigna les applaudissements du public et se réserva pour les plaisirs de Napoléon. Les événements de 1814 et 1815 lui furent trop pénibles pour demeurer en France: il regagna l'Italie, où l'on se flatta vainement de l'entendre sur différents théâtres. De profonds regrets le poursuivaient sans cesse; après avoir essayé de retrouver les sublimes inspirations de son talent, il renonça définitivement, en 1825, à reparaitre en public, et se voua à l'enseignement de son art. Nommé directeur de la musique du collège royal à Naples avec un traitement de 120 ducats par mois, Crescentini passe ses vieux jours dans une retraite paisible. Dans ses meil-

leures années, il avait composé quelques ouvrages à la manière italienne: 1^o un recueil de 12 *ariettes*, d'un caractère doux et coulant, écrites dans les cordes du médium; 2^o un autre recueil de 6 *ariettes*, italiennes et allemandes, moins heureuses que les premières. On lui attribue l'air de Roméo et Juliette, *Ombra adorata*, que Zingarelli n'aurait fait qu'instrumenter; mais le reste de ses œuvres ne justifie guère une supposition qui n'est d'ailleurs établie sur aucun témoignage. Son meilleur ouvrage est sans contredit le *Recueil d'exercices pour la vocalisation musicale* ou *Raccolta di esercizi per il canto*; il est encore estimé. M^{ce} B.

CRESCENZIO ou DE CRESCENTIIS (PIERRE), né en 1230 à Bologne, est considéré comme le restaurateur de l'agriculture en Italie. Il fut avocat et assesseur de la Podesta jusqu'au moment où les troubles survenus dans sa ville natale le forcèrent à abandonner ses occupations habituelles. Il voyagea dans toute l'Italie, recueillant partout d'utiles observations; mais ce ne fut que trente ans plus tard qu'il put retourner dans sa patrie, alors pacifiée, et où il fut élevé à la dignité de sénateur. Déjà âgé de 70 ans, il commença à mettre en pratique, dans un petit domaine qu'il possédait auprès de Bologne, les connaissances qu'il avait acquises pendant une longue carrière qu'il termina dans ce paisible séjour. A la demande de Charles II, il rassembla les fruits de ses expériences dans un ouvrage intitulé *Ruralium commodorum lib. XII*. Cet ouvrage, enrichi des remarques des savants de Bologne auxquels son auteur le soumit, est un monument plein d'intérêt pour l'histoire de son siècle qu'il devance, et même pour les progrès de l'esprit humain. Apostolo Zeno a prouvé que le traité de Pierre Crescenzo, dans lequel il adopte en grande partie l'ordre de Columelle, a été primitivement écrit en latin; mais une traduction italienne, publiée à Florence en 1487, et qui est encore très estimée à cause de la pureté du langage, a fait penser qu'il s'était servi de sa langue maternelle. D'ailleurs Crescenzo connaissait bien les anciens et il s'était servi de leurs

travaux avec intelligence et discernement. Ses principes sont simples et appuyés sur l'expérience; il se montre exempt de préjugés, et pendant plus d'un siècle il a joui d'une haute estime dans toute l'Europe. Son ouvrage fut traduit dans la plupart des langues européennes et particulièrement en français (1373). Charles V, roi de France, en fit faire une magnifique copie qui fut multipliée à l'époque de la découverte de l'imprimerie. La plus ancienne édition latine que l'on connaisse, et qui est fort rare, est de 1471, Augsbourg, in fol. La traduction fait partie des *Classici italiani*, Milan 1805, etc.

C. L. m.

Pour écrire son admirable Traité d'agriculture, Crescenzo s'entoura de toutes les lumières, interrogea le savoir de tous les hommes les plus distingués, notamment ceux de l'université de Bologne, et en profita avec cette modestie sage qui est un des plus sûrs garants de la gloire. Dans cet ouvrage, composé en 1309 d'après la demande de Charles II, roi de Naples, on rencontre des citations de tous les agronomes classiques, ce qui prouve que la science en Italie n'a jamais cessé de vivre par une tradition plus ou moins suivie, plus ou moins générale.

Linné donna le nom de Crescenzo à une plante américaine. Désormais ce nom ne peut plus périr dans la science. T-M-O.

CRESCIMBENI (GIOVANNI-MARIA) naquit en 1663 à Macerata (Marchè d'Ancone). A 13 ans il composa une tragédie; il était académicien à 15, cela ne pouvait manquer. Le mauvais goût du siècle l'avait gâté; mais la lecture des odes de Filicaja lui montra la bonne route: Crescimbeni s'y mit avec zèle et il voulut y ramener les autres. C'est dans ce but qu'il fonda l'Arcadie (*voj.*), institution qui a fait son temps et qui même n'a jamais été chose bien importante; car sans l'Arcadie, le bon goût, c'est-à-dire le bon sens, serait revenu. Mais l'intention de Crescimbeni et de ses collègues était bonne, et il faut leur en savoir gré. Crescimbeni, sous le nom d'Alphésibée, était le gardien de ce troupeau de pasteurs innocents, qui mesuraient le temps par olympiades et qui étaient protégés par Jean V, roi du Portugal. Son prin-

cipal ouvrage est l'Histoire de la poésie vulgaire (*Historia della vulgar poesia*, Rome, 1698, in-4°, et réunie à deux autres écrits de Crescimbeni, Rome, 1730-31, 6 v. in-4°), ouvrage qui manque de critique, de vues nouvelles, d'agrément, mais où il y a beaucoup de faits, de citations, de matériaux précieux. Il traduisit en vers les homélies de Clément XI. On le fit chanoine; mais il voulut mourir (1728) habillé en jésuite. O Alphésibée! T-M-O.

CRESPI. Parmi les neuf peintres de ce nom cités par Lanzi, six, de la même famille, appartiennent à l'école milanaise, et trois à l'école bolonaise. Les deux plus célèbres de l'école milanaise sont les suivants.

JEAN-BAPTISTE, dit le *Cerano*, du lieu où il naquit en 1557, étudia à Rome et à Venise. Il joignit à son talent pour la peinture une grande connaissance de l'architecture et de l'art de modeler, fut versé dans les lettres, excella dans l'équitation et jouit à la cour de Milan de tous les honneurs et prérogatives dus à ses rares mérites. Pensionné pour présider aux vastes entreprises du cardinal Frédéric Borromée et diriger l'académie de Milan fondée par ce prélat, il s'acquittait une grande renommée. En peinture, en architecture, en sculpture, les travaux exécutés par lui ou sous sa direction sont considérables. Du premier de ces arts, dans lequel il s'est plus particulièrement distingué, on cite le *Baptême de saint Augustin*, à Saint-Marc, qui rivalise avec un tableau de César Procaccini placé en regard; *Saint Charles et saint Ambroise*, à Saint-Paul, tableau supérieur à ce que les Campi ont peint de mieux dans cette église; le *Rosaire*, à Saint-Lazare, qui fait paraître moins belles qu'elles ne le sont les admirables fresques de Nuvolone. J.-B. Crespi, inégal dans ses productions, tantôt plus coloriste que dessinateur, tantôt plus dessinateur que coloriste, mais presque toujours franc, spirituel et harmonieux, n'a pas connu la grâce naturelle. Ses figures paraissent guindées, tourmentées. Il mourut en 1633.

DANIEL, son parent, son élève, son rival, et plus tard son supérieur, naquit en 1590 à Milan, ou, selon d'autres, à Basto-Arsizio, et eut pour second maître

le plus célèbre des Procaccini. Ses caractères de têtes sont ordinairement bien choisis, expressifs; ses figures de saints portent l'empreinte d'une belle âme; ses ordonnances sont belles, bien combinées; chaque personnage occupe la place qui convient à son rang, à son action; les costumes sont exacts, riches et variés selon le besoin; enfin ses peintures, tant à fresque qu'à l'huile, sont remarquables par une grande vigueur de coloris. Pour se faire une idée du mérite de cet artiste il faut avoir vu sa grande *Déposition de croix* dans l'église de la Passion, si riche en productions des arts, son *Saint Paul* premier hermite, son *Saint Antoine* à San-Vittore-al-Corpo de Milan, sa *Lapidation de saint Étienne* au musée de Brera, et surtout ses représentations des principaux traits de la *Vie de saint Bruno*, à la chartreuse de Milan, qui sont ses dernières et ses plus admirables productions. Sur le tableau où Roger, comte de Sicile et de Calabre, est représenté trouvant saint Bruno en prière dans sa cellule, il a tracé ces mots : *Daniel Crispus Mediolanensis pinxit hoc templum anno 1629*. Ce peintre est mort de la peste en 1630, à l'âge de 40 ans.

JOSEPH-MARIE Crespi, que l'élégance habituelle de son costume fit surnommer *l'Espagnol*, est le père et le plus célèbre des peintres bolognais qui portent son nom. Il naquit à Bologne en 1665, et mourut dans la même ville en 1747. Toni, Canuti, Cignani furent successivement ses maîtres. Dès sa jeunesse il s'appuya sur les véritables bases du goût, étudia les grands maîtres à Bologne, à Venise, à Modène, à Parme, à Urbino et à Pesaro. Il fut grand coloriste et parvint, au moyen de la chambre noire, à rendre avec une vérité étonnante les effets de lumière les plus extraordinaires. Original, facétieux, caustique de son naturel, ses tableaux se ressentent de la bizarrerie de son esprit, et jusque dans les sujets d'histoire qui réclament de la gravité, de la grandeur ou de la noblesse, il cherche à égayer son spectateur. Dans les sept sacrements qu'il peignit pour le cardinal Ottoboni, et dont l'originalité d'invention est si vantée, le mariage est figuré par l'union d'une jeune fille de 14

ans avec un octogénaire, union qui excite le rire des assistants et étonne même le prêtre et les deux témoins des mariés. Ce peintre a laissé un nombre considérable d'ouvrages, mais la plupart sont des facéties, des bambochades, des caricatures. Ils n'en sont pas moins très recherchés, principalement ceux qu'il a peints avant qu'il eut adopté cette manière de colorier économique, superficielle, sans empâtement, qui a limité à quelques années le relief et l'éclat de ses tableaux. Il a gravé à l'eau-forte un assez grand nombre d'estampes dont plusieurs portent le nom de Mattioli. Elles sont la plupart fort rares. Les unes sont dans le goût de Rembrandt, d'autres dans la manière de Salvator Rosa. Le *Massacre des innocents* est sa pièce capitale. Cette pièce a été gravée des deux côtés d'un même cuivre.

L. C. S.

CRESPY (TRAITÉ DE). Crespy, petite ville de canton du département de l'Oise, n'est guère remarquable que par ses marchés de bois et de grains, et par la paix qui y fut conclue vers le milieu du xvi^e siècle entre la France et la maison d'Autriche. Par le traité de Crespy, l'empereur Charles-Quint et le roi de France François I^{er} convenaient qu'il y aurait entre eux et leurs sujets bonne et perpétuelle paix, avec liberté de pratique et de commerce; que chacun d'eux restituerait à l'autre tout ce qu'il lui avait enlevé depuis la trêve de Nice. Le roi de France devait donner quatre otages comme garantie de la restitution des places qu'il avait conquises en Piémont; l'empereur devait évacuer immédiatement la Champagne: aussi n'était-il point appelé à donner d'otages pour cette partie de l'exécution du traité. De plus, l'empereur et le roi s'engageaient à travailler de concert à la réunion de l'Église, *ce pour obvier, disaient-ils, à l'extrême danger et hazard où se trouve notre sainte foi, et cela par tous les moyens et expédients qu'ils aviseront par ensemble convenir à si bonne et très sainte œuvre*. Les deux monarques s'obligeaient également à défendre la chrétienté contre les Turcs, et pour ce second objet François s'engageait à fournir, six semaines après qu'il en aurait été requis, six cents hommes d'armes à

sa solde et dix mille hommes de pied. Le roi renonçait à tout droit auquel il pourrait prétendre sur aucune partie du royaume d'Aragon et du royaume de Naples, sur le comté de Flandre, le comté d'Artois et leurs dépendances, sur la Gueldre et le Zutphen; de son côté l'Empereur renonçait au duché de Bourgogne et à ses dépendances, et aux villes et seigneuries que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et père de Charles-le-Téméraire, avait possédées sur la Somme. Tous les privilèges des sujets, dans les pays cédés, étaient garantis de part et d'autre avec une parfaite réciprocité. Il était convenu de plus que le duc d'Orléans, second fils de François, épouserait ou la fille aînée de l'Empereur, ou la seconde fille de Ferdinand roi des Romains; on lui donnerait pour dot, soit l'héritage de l'ancienne maison de Bourgogne dans les Pays Bas et la Franche-Comté, soit le duché de Milan. Les états de la maison de Savoie, conquis par François I^{er}, devaient être restitués au duc. Le traité de Crespy était le plus honorable que la France eût conclu depuis le commencement du siècle; pour la première fois le roi n'abandonnait aucun de ses alliés. Mais ce traité ne devait pas avoir une longue durée. A. S.-R.

CRESSON, nom vulgaire d'origine germanique (*Kresse* en allemand), lequel s'applique à différentes crucifères cultivées comme herbes potagères, en outre remarquables par leurs propriétés diurétiques, antiscorbutiques et dépuratives.

L'espèce qu'on appelle plus spécialement *cresson*, et à laquelle on donne la préférence en France, du moins dans la capitale, est le *cresson de fontaine* ou *cresson d'eau* (*Sisymbrium nasturtium*, Linn.), plante vivace, commune dans toute l'Europe aux bords des eaux courantes. Le *cresson alénois* ou *cresson des jardins* (*Lepidium sativum*, Linn.), originaire de Perse, est une plante annuelle, dont les jeunes feuilles, à raison de leur saveur piquante, s'emploient fréquemment à l'assaisonnement des salades. Le *cresson des prés* (*Cardamine pratensis*, Linn.), peu recherché chez nous pour les usages culinaires, est très estimé dans beaucoup d'autres contrées et peut rem-

placer à tous égards le cresson de fontaine: tout le monde a pu le remarquer dans les prairies un peu humides, qu'il orne au printemps de ses fleurs roses; les amateurs en cultivent, dans les parterres, une très belle variété à fleurs doubles. Enfin, on rencontre aussi dans les potagers le *cresson de terre* ou *cresson vivace* (*Erysimum præcox*, Smith.), tout-à-fait analogue aux espèces précédentes quant à ses propriétés.

Le *spilante* (*Spilantes oleracea*, Linn.), nommé improprement *cresson de Para*, appartient à la famille des composées et ne doit point être confondu avec les vrais cressons; mais d'ailleurs ce végétal jouit des mêmes vertus et se cultive aussi comme herbe potagère, notamment dans les pays chauds. Ed. Sp.

On fait à Paris une grande consommation de cresson; en toute saison il y arrive par jour 20 voitures chargées de cette plante, à 300 fr. chacune; ce qui fait une consommation d'environ 2 millions par an. Cependant avant 1810 il n'existait pas en France de *cressonniers* artificielles le long des sources et des fossés, comme en Allemagne: la première fut établie par M. Cardon dans la commune de Saint-Léonard, entre Senlis et Chantilly, à l'aide d'ouvriers que cet administrateur avait fait venir d'Erfurt. S.

CRÉSUS, célèbre roi de Lydie, avait pour père Alyatte II, de la race des Mermnades, qui mourut vers l'an 559 avant J.-C. Il avait de 32 à 35 ans lorsqu'il monta sur le trône. Éphèse conquise, toute la confédération éolienne et ionienne obligée de lui payer tribut, enfin l'Asie-Mineure occidentale subjuguée par ses armes, étendirent le bruit de son nom jusque dans la Grèce et donnèrent lieu aux exagérations de ceux qui virent en lui le roi le plus puissant et le plus riche de l'époque. Dans le fait, son royaume, borné d'une part par la mer Égée et de l'autre par le fleuve Halys (Qisil-Irmaq), ne contenait pas plus de 9,000 lieues carrées, et les richesses accumulées dans son palais, considérables pour le temps, sembleraient ordinaires ou même médiocres de nos jours. Crésus, sans doute, partageait l'enivrement général et croyait qu'on ne

pouvait l'approcher sans être ébloui de sa magnificence. Solon, étant venu à Sardes sa capitale, reçut de lui un accueil fastueusement hospitalier; toute l'opulence du monarque lydien fut étalée à ses yeux. « Ne suis-je pas l'homme le plus heureux qui ait jamais existé? » demanda le prince au sage. — « Non, » répondit Solon; et il lui cita les noms d'hommes qu'il regardait comme plus fortunés que lui (voy. CLÉOBIS). « Mais tous ces heureux sont morts. — Oui, et avant sa fin nul ne peut être salué du nom d'heureux. » Le superbe Lydien ne goûta pas ces vérités et ne témoigna plus que de la froideur à son hôte. Mais il dut s'apercevoir bientôt que Solon avait raison. Atys, son frère chéri, mourut à la chasse. Peu après, l'accroissement de plus en plus rapide des conquêtes de Cyrus vint l'épouvanter sur son trône. Déjà il avait inutilement envoyé des secours aux rois d'Assyrie menacés par le roi des Mèdes et des Perses. Beaucoup de Babyloniens, sans doute, s'étaient réfugiés dans ses états, et l'instant approchait auquel il fallait ou prendre les armes ou accepter le joug du nouveau maître de l'Asie. Crésus consulta les oracles, parmi lesquels celui de Delphes lui sembla mériter la préférence; il fondit ses lits d'argent, sa vaisselle d'or, pour la convertir en lingots, qui furent portés au Dieu, et enfin il obtint la fameuse réponse : « Si Crésus franchit l'Halys il renversera un grand empire. » Effectivement Crésus, secondé sans doute par des alliés nombreux (la Thrace, l'Égypte, etc.), passa en revue à Sardes une armée de 420.000 hommes, marcha vers l'Halys, et, après diverses affaires peu importantes, livra bataille à Cyrus dans les plaines de Thymbrée. La victoire ne fut pas indécise, comme on l'a dit, puisque, dans la nuit suivante, Crésus, cédant le champ de bataille, se retira vers sa capitale. Cyrus le poursuit, l'atteint, le force à une seconde bataille sous les murs de Sardes, le bat, le réduit à s'enfermer dans la ville, qui bientôt est prise d'assaut. Ainsi était renversé un grand empire : c'était le sien. Dans le tumulte de l'assaut, Crésus lui-même périssait sans la miraculeuse ex-

clamation qu'arrache à son fils muet jusque-là la piété filiale : « Soldat, ne tue pas Crésus! » Ces mots arrêtent l'épée étincelante; mais on charge le roi de fers, on le traîne devant Cyrus, qui ordonne de le faire mourir. On va le placer sur le bûcher, lorsque, à la vue des flammes, Crésus s'écrie : « O Solon! Solon! Solon! » Cyrus, présent au supplice, veut savoir ce que signifie ce cri : Crésus lui raconte son entretien avec le sage d'Athènes. A cette leçon pratique sur l'instabilité des grandeurs humaines, Cyrus lui-même se sent touché de pitié : Crésus n'est plus son ennemi; il le place parmi ses satrapes, peut-être lui rend son royaume, mais comme prince de Perse, et en mourant le recommande à son fils Cambyse. En Crésus s'éteignit la dynastie des Mermnades, la dernière des dynasties lydiennes. VAL. P.

CRÈTE, grande île de la Méditerranée, célèbre dans l'antiquité sous ce nom qu'elle a perdu au moyen-âge par suite de la domination des Sarrazins venus d'Espagne. Aujourd'hui elle porte celui de *Candie*. Elle est comprise, du sud au nord, entre 34° 54' 23" latitude N. du cap Theodia, et 35° 40' 28" latitude N. du cap Spada; et, de l'ouest à l'est, entre les 21° 8' 25" et 23° 59' 35" longitude orientale du méridien de Paris. Sa plus grande longueur, du cap Salamone (*Salamonium promontorium*) au cap Saint-Nicolas (*Inachorium promontorium*), est d'environ 58 lieues. Sa plus grande largeur, du cap de Retimo au cap Theodia, est de près de 13 lieues; la moindre, du port Trano, golfe de Mirabel, à l'embouchure de la rivière Gira-Petra dans le golfe du même nom, est d'un peu moins de trois lieues.

La Crète, comme l'Italie par les Apennins, est traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes dont le nœud, presque au milieu de l'île, est le célèbre mont Ida (voy.), berceau de Jupiter. De ce point partent de longs et hauts contreforts qui sont : à l'ouest, les montagnes de Sphakia, dont les habitants (les Sphakiotes), comme les Maniates de Morée, défendus par les lieux autant que par leur courage, ont conservé leur indépendance; les montagnes blanches (*Levka Ori*), prolonge-

ment de celles de Sphakia, et qui s'infléchissent du sud-est au nord ouest, puis de là, courant au nord, se rétrécissent de plus en plus et se terminent par le cap de Grabousa ou cap Buso (Κώρυκος ἄκρα), retraite fameuse de pirates dans ces dernières années. A l'orient, le mont Ida projette des embranchements avec moins d'uniformité: il lance à l'est, puis au nord, un rameau demi-circulaire qui, sans doute, doit à cette configuration son nom de mont Stronghylon (mont arrondi); plus loin, à l'est, le mont Joukta (*Hieron Oros*), puis les monts de Lassiti et de Sitia, mont *Dicté*, non moins célèbre que l'Ida. Entre celui-ci et le *Hieron Oros*, le sol s'abaisse et plusieurs cols joignent, du versant nord, les vallées de Candie et de l'antique *Cnosse* à la belle vallée de Messara (vallée de *Gortyne*), versant méridional*. Cette vallée, qui s'étend, de l'est à l'ouest, au sud de l'Ida, est la seule qui se rencontre sur tout ce littoral; car toute la côte méridionale de Crète, moins découpée que celle du nord, est aussi plus abrupte et ne présente que des ravins étroits et courts qui la déchirent comme des gorges. Sur le versant septentrional de la chaîne de l'Ida, qui offre, au contraire, des ports et des golfes nombreux, de longues pentes, des plaines et des vallées étendues, étaient dans l'antiquité et sont encore, à l'exception de *Gortyne*, les villes les plus considérables: de l'ouest à l'est, sur le littoral, *Corycus*, *Kisamos*, dont le nom n'a pas changé, *Cydonie*, aujourd'hui Iérai, *Minoa*, *Rhythymna* (Retimo), *Cytæum* ou *Kytæon* (Sitia); dans l'intérieur, *Apteria*, *Artacina* (Rocca), *Lappa*, *Eleutheræ* (Telesteræ), *Polyrrhenia*, *Cnosse* (Kynos), rivale de *Gortyne*, *Pannona*, etc. Sur la rive méridionale, de l'ouest à l'est, le port et la ville de *Phénice*, près de Sphakia; *Inatus*, *Hiera petra* (Gira Petra). La Crète n'a point de fleuve digne de ce nom; mais la nature du terrain, en grande partie schisteux, et une douce température y maintiennent les eaux

(*) Sur ce même versant, à peu de distance au nord-ouest des ruines de *Gortyne*, remplacées aujourd'hui par les villages de Métropolis et d'Ambeloussa, se trouve une caverne profonde et sinueuse qui paraît être le fameux labyrinthe.

bonnes et abondantes; avantage qui la distingue du reste de la Grèce et lui procure une végétation plus forte et plus variée. Le sol est susceptible de presque toutes les cultures: il produirait l'indigo, la canne à sucre, le caféier même; il donne des vins estimés, du sel, des fruits, et, en grande abondance, de l'huile, du miel, de la soie, des laines et des grains. Les principales places sont, de l'ouest à l'est, la *Canée*, résidence d'un consul de France, Retimo (*Rhythymna*), *Candie*, capitale de l'île. Sous la domination turque l'île comprenait les quatre provinces de la *Canée*, de Retimo, de Candie et de Sitia. Il est à peu près impossible de rien avancer de positif sur la population de Crète, si ce n'est qu'elle est peu considérable, mais encore toute grecque dans les montagnes, comme elle l'était en grande partie dans la plupart des villes de commerce. Les Turcs et les Arabes-Égyptiens, nouveaux dominateurs, habitent préférablement la plaine dans le voisinage des places fortes. La situation si favorable de la Crète, entre l'Asie-Mineure, le nord de l'Afrique et l'Europe orientale, des ports nombreux et bien abrités, un sol et un ciel que ne peut changer aucune tyrannie, feront de cette île une puissance ou du moins un riche entrepôt, quand un gouvernement national, sage et fort, saura la faire valoir; mais elle a le besoin et le droit d'être toute grecque, elle veut l'être et doit le devenir.

La Crète, comme le reste de la Grèce, n'a pour histoire primitive que de vagues traditions. Ses premiers colons paraissent avoir été des Hellènes de race dorienne et éolienne. Habitants d'une île, ils durent prendre de bonne heure le goût des expéditions maritimes. Environ 1300 avant J.-C., Minos, contemporain de Thésée et probablement le premier roi de l'île, se rendit puissant par ses flottes et détruisit la piraterie déjà répandue sur les mers de la Grèce. Minos, qui passe pour avoir fourni à Lycurgue le modèle de sa législation, ce qu'il serait difficile de décider, ne fit peut-être que consacrer par des lois des usages anciens en Crète. Les plus célèbres d'entre ses

successeurs furent (1194-1184) Idoménée et Mérion, qui prirent part à la guerre de Troie. La forme monarchique se conserva jusqu'à Étéarque, le dernier des rois (800), et fut remplacée par un gouvernement fédératif. Chaque ville considérable, centre d'une république, eut alors un sénat (*γερονσια*), dirigé par dix inspecteurs (*κοσμοι*) ou magistrats suprêmes, civils et militaires. La position topographique de la Crète la mettait à l'abri des guerres extérieures, mais la livrait à des rivalités de république d'autant plus violentes que le théâtre en était plus resserré. Cnosse et Gortyne, les deux états les plus puissants, n'étaient pas éloignées l'une de l'autre de plus de sept lieues; leur querelle troublait toute l'île jusqu'à ce que Cydonie, la plus considérable après elles, en s'unissant à l'une ou à l'autre, eût mis un terme à la lutte. Ces divisions intestines expliquent comment la Crète, même au temps de la guerre des Perses, demeura étrangère aux sacrifices et à la gloire du reste de la Grèce. L'an 74 avant J.-C., la Crète et la Cilicie subjuguées furent réduites en province romaine. Sous les empereurs, la Crète avec la Cyrénaïque composa l'une des provinces d'Afrique. Lorsque Constantinople fut devenue, en 330, le siège de l'empire divisé en quatre préfectures, la Crète fit partie de la préfecture d'Illyrie. C'est alors que Constantin envoya d'Italie en Crète des colonies dont quelques-uns des Sphakiotes se disent descendus. La Crète, assez longtemps à l'abri des barbares méditerranéens qui désolaient le reste de l'empire, fut envahie en partie (786-809) par un chef arabe, Hamid-el-Hamadan, sous le khâlifat de Haroun-al-Rachid; plus tard (824), d'autres Sarrazins partis d'Espagne, après avoir ravagé en chemin la Sicile et les Cyclades, achevèrent la conquête de l'île et s'en rendirent maîtres absolus sous le règne de Michel-le-Bègue. Ils bâtirent près de l'emplacement actuel de Candie une ville dont ils firent leur quartier-général, sous le nom de Khandax (*Χανδαξ*). Il paraît vraisemblable que Candie, elle-même ville nouvelle, a tiré son nom de Khandax et l'a donné ensuite à toute l'île, dont elle était devenue la ca-

pitale. En 831, en 864 les Sarrazins désolèrent les Cyclades et le littoral de la Proconnèse; battus dans une nouvelle expédition contre les Cyclades (881), ils se souvinrent à payer à l'empereur Basile-le-Macédonien un tribut dont ils s'affranchirent dix ans après pour recommencer leurs courses. Enfin (960) l'île qu'ils occupaient depuis environ 160 ans, leur fut enlevée sous Romain-le-Jeune, par Nicéphore Phocas, et demeura soumise aux empereurs grecs. Après la prise de Constantinople par les croisés latins, la république de Venise, sous le gouvernement du doge Piétre Ziani (1205-1228), déjà maîtresse de Corfou, de Modon, de Coron, de Naxos, prit possession de Candie en y envoyant des colons (1228-1248). Venise eut à défendre sa nouvelle acquisition contre de nombreux corsaires et réussit mal à faire aimer son autorité, car sous le doge Bartolomeo Gradenigo (1339-1342) Candie se révolta une première fois, puis une seconde sous Lorenzo Celsi (1361-1365), et ne fut soumise qu'avec peine; enfin une troisième fois (1365-1368). Le pape, sur les instances du doge Marco Cornaro, promit alors des indulgences à quiconque ferait partie de l'expédition de Venise contre les Crétois insurgés. Sous Soliman II (1522), Candie devint le refuge des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, après le siège glorieux et la prise de Rhodes.

Sous la longue domination de Venise, Candie demeura toujours grecque; sa population indigène ne put se mêler à des maîtres qui la traitaient et la ménageaient comme un bétail. Les Vénitiens n'avaient ni curiosité ni souci du pays, de ses souvenirs, de ses mœurs, de ses intérêts; ils ne s'occupaient du terrain que pour le diviser en fiefs, des habitants que pour les classer comme vassaux. Les relations du temps ne considèrent Candie que sous ce rapport: aussi ne jettent-elles que bien peu de jour sur sa géographie, sur son état moral, sur sa véritable histoire. Venise commença à recueillir le fruit de cette politique lorsqu'en 1645, sous Ibrahim I^{er}, l'île fut attaquée par les Turcs. Les Sphakiotes presque seuls résistèrent, sans

pouvoir empêcher une descente bientôt suivie du blocus et de la prise de la Canée. L'année suivante le golfe et le fort de la Sude furent bloqués, la ville et le château de Retimo furent pris. Cependant le roi de France avait intercédé vainement pour la seigneurie auprès de la Porte : les autres princes chrétiens se battaient entre eux, et le roi de Pologne, contrarié dans ses résolutions par une noblesse ombrageuse, ne pouvait, malgré ses promesses, faire aucune diversion favorable à Venise. Les Turcs, maîtres de la campagne en 1647, assiégèrent l'année suivante la ville de Candie. Un Français, le comte de Romorantin, la défendit vaillamment et y mourut de ses blessures. De 1649 à 1669, le siège se soutint avec un merveilleux courage. Le pape Clément IX et l'ordre de Malte firent en vain quelques démonstrations : l'Europe demeurait indifférente aux revers de la république comme elle l'avait été à la ruine de l'empire grec. Seul entre tous les rois chrétiens, le roi de France fit porter à Candie un secours généreux, mais qui ne pouvait plus la sauver : en 1669 le fameux duc de Beaufort (*voy. VENDÔME*) et 7,000 Français vinrent tenter la délivrance de Candie, et la plupart, comme leur chef, n'y trouvèrent sur la brèche qu'une mort glorieuse. Bientôt la prise de Candie mit l'île entière sous la dépendance des Turcs.

Enfin, plus d'un siècle et demi après ce moment fatal, en 1821, l'insurrection du Péloponèse et de l'Archipel donna l'éveil aux montagnards de Crète. Un désarmement général des Grecs venait d'être ordonné, et les Sphakiotes, sommés de déposer leurs armes dans les forts, répondirent à cette sommation en se soulevant, en battant les Turcs et en bloquant les places de Candie, de Retimo et de la Canée. L'année suivante, un Français brave et expérimenté, Baleste, qui le premier organisa les palicares grecs en troupes régulières, quitta la Morée pour diriger les bandes candiotes. Mais en juin 1822 il fut tué, victime d'un traître, Comnène Afendoulieff, qui s'était mis d'abord à la tête de l'insurrection et vendit la cause grecque à Ismaïl-Gibraltar, lieutenant du pacha d'Égypte.

La perfidie d'Afendoulieff fut découverte; le brave Tombasis d'Hydra le remplaça, mais ne pût enlever aux Égyptiens les places fortes. A la fin de 1828, au prix de longs et sanglants sacrifices, les Grecs étaient maîtres de presque toute la campagne de l'île et du fort de Grabousa : les Turcs se vengèrent de ces succès en égorgeant tous les Grecs qui se trouvaient dans les places fortes, particulièrement à la Canée; les Grecs usèrent à leur tour de cruelles représailles. L'amiral anglais Malcolm intervint inutilement. Les hostilités continuèrent et les Grecs conservèrent tous leurs avantages; ils devaient espérer de se voir bientôt libres. Enfin (1829-1830) les mêmes transactions qui assuraient l'indépendance du Péloponèse et de la plupart des Cyclades ont consacré l'assujétissement de Candie au pacha d'Égypte, au moment où, seule, elle était parvenue à s'affranchir presque tout entière. Singulière et triste destinée!

A. L.

CRÉTINS, CRÉTINISME. On désigne ainsi un état d'idiotisme offrant cela de particulier qu'il paraît être sous la dépendance de certaines influences locales et qu'il s'accompagne de difformités qui font du crétin un être hideux, à la fois objet de dégoût et de pitié. Sa face écrasée se prolonge en avant aux dépens du crâne terminé en pointe; un goître volumineux pend à son cou; son regard est stupide, sa peau terreuse; une bave abondante découle d'une langue épaisse, qui se montre constamment entre deux lèvres béantes. Toujours accroupis dans la même position, ces êtres disgraciés, parias de la nature, ne sont pas plus aptes à faire un mouvement qu'à rassembler les éléments d'une idée. Il faut les porter, les habiller, les nourrir comme l'enfant qui vient de naître. Ils n'ont pas même le sentiment de leurs besoins naturels. Peu d'instincts survivent au milieu de cette profonde dégradation physique et morale, et ce sont ceux de l'animal: les crétins, à la fois gloutons et lascifs, s'abandonnent aux actes d'une sale lubricité. La plupart, muets de naissance, ne s'expriment que par certains glapissements dont ils cherchent à éclaircir le sens à l'aide de gesticulations non moins

bizarres. Leurs membres sont contrefaits; leur stature ne dépasse guère quatre pieds et quelques pouces. Cette misérable existence se prolonge rarement jusqu'à trente ans. Ajoutons cependant qu'entre cette condition, inférieure à celle de la brute, et celle de l'homme en santé existe une foule de degrés intermédiaires. Ainsi les crétins appartenant à des familles aisées, et qui sont par conséquent mieux nourris, mieux soignés, ne tombent pas ordinairement dans ce dernier degré d'abrutissement. Cette infirmité s'observe presque exclusivement dans les gorges profondes, ou dans les vallées étroites et basses des grandes chaînes des Alpes, des Pyrénées, du Tyrol, de l'Auvergne, etc.; on ne la retrouve plus dans les Alpes à une hauteur de cinq à six toises au-dessus du niveau de la mer. Des filles saines, mariées à des crétins, ont donné naissance à des enfants bien constitués, tandis que deux individus bien portants ont engendré des crétins. Cette espèce d'idiotisme n'est donc pas héréditaire; néanmoins, quand le premier-né est crétin, ses puînés partagent ordinairement avec lui cette triste confraternité. D'un autre côté, les enfants d'étrangers, fixés dans les lieux où règne ce fléau, l'ont contracté comme les indigènes. Il ne paraît pas que l'on puisse reconnaître à la naissance si un enfant sera crétin.

On a beaucoup varié d'opinion sur les causes du crétinisme; et cette question n'est pas encore suffisamment éclaircie. On a fait jouer le principal rôle à l'influence d'un air stagnant, corrompu par des émanations marécageuses, échauffé par les rayons concentrés d'un soleil ardent. Quoi qu'il en soit, cette infirmité semble être devenue plus rare dans les pays où l'on a opéré des défrichements, amélioré la condition des classes pauvres, introduit l'usage d'élever les enfants sur les montagnes, combattu le préjugé qui faisait regarder la présence de ces malheureux dans une famille comme attirant sur elle les bénédictions du ciel; croyance superstitieuse qu'on croirait importée de l'islamisme, et d'où vient, dit-on, le nom de *crétin*, formé de *chrétien*. Voy. CAGOTS et GOÏTRE. C. S. TE.

(*) On trouve ailleurs que ce mot semble dé-

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

CRÉTIQUE, terme de métrique, synonyme d'amphimacre (*voy. ce mot*). Quintilien (*Inst. orat. IX, 4*) remarque que de son temps l'expression d'amphimacre était moins usitée que celle de crétique. Le grand usage que les Crétois faisaient de cette mesure, dans leurs danses et dans leurs chants, lui a fait donner le nom de crétique par les grammairiens. F. D.

CREUSE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'ancienne Haute-Marche et de quelques parties du Poitou, du Bourbonnais, du Limousin et de l'Auvergne, situé dans la région du centre et borné au N. par les départements de l'Indre et du Cher, à l'E. par ceux de l'Allier et du Puy-de-Dôme, au S. par celui de la Corrèze, et à l'O. par celui de la Haute-Vienne. Le département de la Creuse appartient presque en entier au bassin général de la Loire et se partage en deux bassins fluviaux particuliers: celui du Cher, qui forme la partie orientale, et celui de la Vienne, qui forme la partie occidentale et qui a le plus d'étendue. La pente générale du sol est du sud au nord. Ses principales rivières, qui y prennent toutes leur source, sont le Cher, qui le traverse dans un cours d'environ 10 lieues, forme sa limite orientale avec le Puy-de-Dôme et l'Allier pendant 10 autres lieues, et, au point où il s'enfonce dans ce dernier département, reçoit la Tardes son principal affluent; la Creuse qui traverse du sud au nord-ouest toute l'autre division naturelle du département et lui donne son nom. Elle paraît tirer le sien de l'encaissement presque constant de ses eaux entre des rochers et des hauteurs; sa source se trouve dans la commune d'Artiges, à peu de distance du plateau de Mille-Vaches. Après avoir reçu par sa droite la Petite-Creuse et par sa gauche la Sedeille, elle entre dans le département de l'Indre où elle reçoit le rive de la langue romane, dans laquelle *cretina* signifierait une malheureuse créature. Voir sur les diverses localités où règne le crétinisme, l'article de M. Schnurrer, dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber; et sur la nature de cette maladie, Andrezæ, *De Cretinismo*; Berlin, 1815, in-8°; Fodéré, *Traité sur le goître et le crétinisme*; Paris, 1800, in-8°. M. de Balzac a mis en scène les crétins dans son *Médecin de campagne*. J. H. S.

Gartempe, qui appartient également au département de la Creuse par une partie de son cours. La longueur totale du cours de la Creuse est de 50 lieues. Il faut citer encore, parmi les affluents de la Vienne qui baignent le département, la Maude et le Taurion. Aucune de ces rivières n'est navigable dans le département; le Cher, la Creuse et le Taurion sont seuls flottables dans une étendue totale de 40,000 mètres. Indépendamment de ces cours d'eaux, le département renferme un grand nombre d'étangs très poissonneux et dont les eaux servent à l'irrigation des prairies.

Le sol est presque partout hérissé de montagnes qui se rattachent aux chaînes de l'Auvergne et dont la hauteur ordinaire est de 250 à 300 mètres; celle de Sermur, qui est le point culminant, s'élève à 740 m. au-dessus du niveau de la mer. La plupart se forment de roches primordiales que constituent le granit, le schiste micacé, etc.; on trouve aussi sur plusieurs points la houille, le plomb argentifère, l'antimoine, la manganèse. Ces diverses substances minérales donnent lieu, ainsi que des pierres de taille de bonne qualité et des terres à poterie, à de nombreuses exploitations, auxquelles manquent, pour prendre une grande extension, des capitaux et de plus faciles moyens de transport. Les vallées sont en général étroites; les terres sont sablonneuses et sèches sur les flancs des montagnes, grasses et humides au fond des vallées; celles-ci sont seules fertiles. La température est généralement froide, l'air vif et pur, le climat très variable; les vents dominants sont ceux du nord et du sud; les derniers amènent quelquefois des ouragans d'une grande violence. Les affections pulmonaires et rhumatismales sont celles qui affligent le plus ordinairement les habitants; on remarque quelques goitreux dans les montagnes. Il existe à Evaux, petite ville de l'arrondissement d'Aubusson, des sources thermales dont l'une, dite le *Puits de César*, s'élève à une température de 58°, 75 centigrades, et qu'on emploie pour la guérison des affections d'estomac et des rhumatismes.

Les bois, où se trouvent le sanglier, le loup, le renard, occupent, sur la su-

perficie totale du département, qui est de 558,341 hectares ou 282 lieues carrées, une étendue de 33,119 hectares; ils présentent le chêne, le hêtre, l'orme, le bouleau, le peuplier, le cerisier et le merisier qui y croissent partout naturellement, le châtaignier dont le fruit forme, avec le sarrasin ou blé noir, la base principale de l'alimentation pour les habitants des campagnes. Les terres labourables comptent pour 239,792 hect., ou un peu plus des deux cinquièmes de l'étendue totale; malheureusement l'état arriéré de l'agriculture laisse improductifs chaque année, par l'usage des jachères, près des trois quarts de ce sol si précieux. Le produit moyen est en céréales et parmentières de 950,000 hectolitres, et en avoine de 25,000; il ne suffit pas à la consommation intérieure. On cultive en grand la rave plate ou turneps, qui sert à la nourriture des bestiaux; les prés, dont l'irrigation est assez bien entendue, occupent un espace de 132,342 hectares, et les landes et terres incultes 120,309, ou un peu plus du cinquième du territoire départemental; ces divers pacages nourrissent environ 8,000 chevaux, ânes et mulets, 110,000 bêtes à cornes (race bovine), 45,000 porcs et 160,000 moutons qui produisent annuellement 350,000 kilogr. de laines, dont 15,000 mérinos. Une partie de ces animaux, dont l'espèce est en général petite, mais saine, sert aux exportations du département, pour les marchés des environs et même de la capitale; on élève avec succès des abeilles dont le miel et la cire sont de fort bonne qualité. La culture des mûriers n'a eu jusqu'ici que peu de résultats.

L'industrie manufacturière, quoique généralement peu avancée, présente néanmoins quelques établissements d'une grande importance; en tête doivent figurer les belles fabriques de tapisseries et de tapis d'Aubusson et de Felletin. La première remonte, suivant nos traditions, jusqu'à l'invasion des Sarrazins en France; elle était très florissante au xvi^e siècle: elle occupait 2,000 ouvriers et la ville comptait 12,000 habitants. La révocation de l'édit de Nantes lui porta un coup funeste: ses ouvriers, dont beaucoup avaient adopté la réforme, allèrent

porter à l'étranger cette riche industrie. Aujourd'hui elle en occupe environ un millier qui livrent au commerce pour une valeur annuelle de 7 à 800,000 fr. La fabrique de Felletin, dont les produits rivalisent avec ceux d'Aubusson, occupe de 3 à 400 ouvriers qui créent une valeur de 3 à 400,000 fr. Nous devons signaler en outre la manufacture de porcelaines de Bourgneuf, la scierie mécanique de Gartempe, des papeteries, des tanneries, des verreries, la manufacture de chapeaux *de plumes de volailles* de Rognac, celle de gilets en *feutre d'Aubusson*, etc., dont les produits deviennent autant d'articles d'exportation. Les cheveux forment un objet de commerce digne d'être signalé. Les jeunes filles les échangent contre des étoffes et des bijoux, et chaque année le département en envoie pour plusieurs quintaux dans la capitale. Ces transactions singulières ont habituellement lieu dans les foires qui sont au nombre de 272 et occupent un nombre à peu près égal de journées. Cinq routes royales et 11 départementales, dont le parcours total est évalué à 772,350 m., traversent le département.

La population de la Creuse s'élève à 265,384 individus, dont 129,765 hommes; elle fournit annuellement à l'armée 707 soldats. En 1830, le mouvement a présenté les résultats suivants : mariages, 2,437 ; naissances, 7,681 dont 3,980 enfants mâles ; décès, 5,074, dont 2,376 hommes : dans ce nombre 1 centenaire. Le nombre des enfants naturels a été de 446, ce qui établit avec les enfants légitimes le rapport de 1 à 17. Parmi cette population il y a 68,443 propriétaires et 744 électeurs qui envoient à la chambre 4 députés ; le nombre des citoyens inscrits sur les contrôles de la garde nationale est de 49,712, dont un peu plus de moitié sur les contrôles du service ordinaire. Le département a payé en impôts divers, en 1831, 3,733,688 fr. 22 c., et il a reçu du trésor, pour les divers services administratifs, 2,430,806 fr. 64 c. La différence à son désavantage équivaut à environ un cinquième de son revenu territorial, qui est de 6,812,000 fr., ou de 27 fr. 38 c. par individu. L'émigration annuelle d'une por-

tion de la population atténue les effets d'une répartition inégale, et qui ajouterait encore à la pauvreté naturelle du département; cette émigration est un des faits les plus dignes d'intérêt que présente le département de la Creuse. Il résulte d'un travail curieux de M. Partouneaux, ancien secrétaire général du département, qu'elle est chaque année de 22 à 23,000 individus qui se répandent dans les diverses parties du territoire français et y travaillent comme maçons, scieurs et tailleurs de pierre, paveurs, charpentiers, couvreurs, etc.; les maçons comptent toujours pour plus de moitié. L'âge de l'émigration est rarement au-dessous de 15 ans; chaque émigrant fait ordinairement partie d'une troupe placée sous la direction d'un maître; la durée de la campagne est d'environ 9 mois; le froid est le signal du retour au pays, où sont rapportées des économies que l'inconduite a rarement entamées. Ces économies ont réalisé, dans une des dernières années, la somme de 3,872,194 fr., supérieure au montant total des impôts; elle a été effectuée par 876 maîtres et 21,612 ouvriers; elle n'est pas toujours aussi considérable.

Le département est divisé en 4 arrondissements de sous-préfecture, 25 cantons et 283 communes; les chefs-lieux sont : *Guéret*, chef-lieu du département, ville ancienne, située sur le penchant d'une montagne entre la Creuse et le Gartempe et peuplée de 3,921 habitants; *Aubusson* sur la Creuse, dont le nom (*voy.*) rappelle une maison féodale célèbre, avec 4,847 habitants; *Bourgneuf* sur le Taurion, qu'habita dans une tour encore existante le prince mahométan Zizim, frère de Bajazet II; on y compte 2,849 habitants; et *Boussac* sur la Petite-Creuse, qui en compte moins d'un millier. On remarque encore, dans l'arrondissement d'Aubusson, Felletin sur la Creuse, peuplée de 3,228 habitants. La Creuse appartient à la 15^e division militaire et au diocèse de Limoges; ses tribunaux et ses écoles dépendent de la cour royale et de l'académie universitaire de la même ville; il y a à Guéret un collège de plein exercice et une école normale primaire; le nombre des écoles primaires dans le département est de 161, fréquentées par 4,872 élèves,

dont 4,426 garçons; il y a 1 écolier sur 55 habitants, et 1 condamné sur 30,360, chiffre élevé qui place ce département à la tête de tous les autres sous le rapport des conditions générales de moralité. P. A. D.

CRÉUSE, voy. **ÉNÉE**.

CREUSETS, vases de terre ou de métal dont on fait usage en chimie pour les opérations qui exigent un degré de feu très élevé et dans lesquelles on ne cherche point à retenir les produits gazeux. Leur forme varie en raison des usages auxquels ils sont destinés; ils sont ordinairement coniques et plus ou moins profonds.)

Les creusets de terre employés dans les travaux métallurgiques sont faits avec un mélange de bonne argile déjà cuite que l'on a réduite en poudre, et de bonne argile réfractaire, mélange auquel on ajoute, pour lui donner plus de dureté, une substance plus maigre, telle que le sable, le gypse, etc.

Ces vases doivent être infusibles autant que possible; ils doivent supporter, sans se fendiller, le passage subit du chaud au froid. On ne doit y projeter que des substances qui n'ont aucune action sur eux. Les meilleurs creusets de terre nous viennent de la Hesse; mais des creusets doués des qualités qu'on exige pour les opérations chimiques sont encore à trouver; il faut toujours, en se servant de ceux que le commerce nous envoie, graduer le feu avec soin pour en éviter la rupture.

On se sert de creusets de métal dans nos laboratoires. Ceux de plombagine sont employés de préférence pour la fonte de l'or et de l'argent, ceux de fer pour les alcalis, ceux d'argent pour toute substance qui n'est pas acide. Les creusets de platine, résistant au feu le plus violent, ne sont point attaqués par les acides; mais les sulfures exercent une action sur ce métal. L. S-Y.

CREUZER (FRÉDÉRIC), docteur en théologie et en philosophie, conseiller privé, commandeur de l'ordre du Lion de Zähringen, professeur de littérature ancienne à l'université de Heidelberg, membre de plusieurs académies et associé étranger de celle des Inscriptions et Belles-

Lettres (Institut de France), antiquaire profond et érudit, naquit à Marbourg le 10 mars 1771. Il fit ses études dans sa ville natale et à Iéna, remplit quelque temps (1798) à Leipzig les fonctions de précepteur particulier, et, à son retour à Marbourg (1802), la chaire d'éloquence lui fut confiée. En 1804 il fut appelé à Heidelberg pour y professer la philologie et l'histoire ancienne; il y concourut de toutes ses forces (1807) à l'établissement d'un séminaire philologique, qui fleurit encore aujourd'hui sous sa direction. Pressé par Wyttenbach et par Meermann d'accepter l'invitation qui lui fut faite en 1809 de se rendre à l'université de Leyde, M. Creuzer quitta momentanément Heidelberg; mais, avant d'avoir pris possession de sa nouvelle chaire, le climat hollandais, qu'il ne put supporter, le força d'y renoncer et de reprendre une position où l'estime publique l'environnait. Il obtint en 1818 du grand-duc de Bade le titre de conseiller de cour, et en 1826 il fut nommé conseiller privé. L'année précédente, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'avait reçu au nombre de ses membres étrangers. La vie de M. Creuzer, savant infatigable et penseur ingénieux autant que profond, est toute littéraire: ses travaux sont nombreux; mais son principal ouvrage, celui auquel il doit la réputation européenne dont il jouit, est la *Symbolique et Mythologie des peuples de l'antiquité, et surtout des Grecs*, publiée pour la première fois à Leipzig, de 1810 à 1812, en 4 vol. in-8°. M. Creuzer enseigne l'existence d'une poésie grecque très ancienne et dont le fonds avait été emprunté à l'Orient. Homère et surtout Hésiode, au lieu d'être des fondateurs de religion ou d'une mythologie particulière, supposent au contraire, comme les ayant précédés, tout un monde de poésie, de philosophie et de théologie. C'est à cette poésie primitive qu'il faut rapporter tout ce qu'il y a de symbolique, de magique et d'allégorique dans la religion des Grecs. Originnaire de l'Orient, elle a, à la vérité, emprunté des formes diverses aux siècles qu'elle a traversés, mais au fond elle n'a jamais perdu le caractère que les Grecs lui avaient donné

ou sous lequel ils l'avaient reçue. Elle s'est conservée dans le sacerdoce, dans les mystères; puis, plus tard, les historiens et les philosophes en ont fait l'objet de leur examen. Mais, dans les débris qui en sont parvenus jusqu'à nous, nous ne pouvons plus la reconnaître et la reconstruire que dans ses préceptes les plus essentiels. Suivant M. Creuzer, ce sont les Pélasges qui, les premiers, ont transmis aux Grecs cette sagesse antique; pour lui, ces Pélasges étaient une caste dominante de prêtres, ou tout au moins une tribu où les prêtres avaient la plus grande influence. Mais des institutions sacerdotales immuables ne purent s'acclimater sur le sol de la Grèce, et les Hellènes chassèrent les Pélasges. Après l'extinction des anciennes races, l'esprit hellénique se détourna de plus en plus de la source orientale où la poésie et la religion avaient été puisées: il devint plus ouvert, plus gai, mais aussi plus vide. Cependant des familles sacerdotales s'étaient réunies pour former des castes dans le sein desquelles ce qui était resté de l'antique poésie se conserva sous la forme de mystères. M. Creuzer a trouvé dans Homère, dans Hésiode, des preuves certaines que les anciennes idées et les antiques traditions n'étaient déjà plus comprises au siècle de ces poètes; mais il reconnaît en même temps que ni l'un ni l'autre n'était entièrement étranger à l'ancienne théologie. C'est donc à une révélation surhumaine qu'il attribue toutes les doctrines fondamentales; en germe au moins, elles ont été l'apanage de l'humanité dès les temps les plus reculés; et, ramenant à cette origine les dogmes qui lui paraissent clairs ou faciles à interpréter, il cherche aussi à y rattacher ceux où il trouve obscurité et confusion, et il procède alors par une explication toute symbolique ou allégorique. Tel est, en somme, le système que M. Creuzer a établi dans son ouvrage bien connu de tous les savants.

La seconde édition de la *Symbolique*, augmentée d'un supplément par M. Mone, parut en 6 gros volumes, de 1820 à 1823, à Leipzig et à Darmstadt; M. G.-H. Moser en fit un extrait publié en 1822. Nous possédons de ce livre une traduction française, « faite de main de maître

(dit M. Creuzer lui-même dans sa préface de la 3^e édition de son ouvrage commencée en 1836, et qui sera, dit-il, plus abrégée que la précédente), et que son auteur a accompagnée de beaucoup de notes fort estimables. » *Les Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques, ouvrage traduit de l'allemand par J.-D. Guigniaut* (Paris, 1825-36, t. I et II, chacun en plusieurs parties, chez Treuttel et Würtz), ont ouvert à la mythologie, en France, une ère nouvelle.

L'ouvrage allemand donna lieu à une vive controverse. Celui des adversaires de Creuzer qui réunit le plus de suffrages fut le savant philologue G. Hermann, dont on reconnut toute la clarté et toute la logique dans l'ouvrage, d'ailleurs plein d'une critique décente, qu'il intitula: *Lettres sur Homère et Hésiode, et particulièrement sur la théogonie* (Heidelberg, 1818, in-8°), et dans la lettre à M. Creuzer *Sur la nature et l'essence de la mythologie* (Leipzig, 1819). Le vieux Voss, peu d'années avant sa mort, se déclara ouvertement contre le livre de M. Creuzer dans sa fameuse *Anti-symbolique* (Stuttgart, 1824), qui occasionna d'autres écrits, comme celui de Wolfgang Menzel, etc. L'attaque de Voss, ennemi déclaré de ce qui, de loin ou de près, tenait au mysticisme, et qui avait abjuré toute amitié avec Stolberg après que celui-ci eut changé de religion; son attaque, disons-nous, fut violente et entachée de personnalité; mais nous ne saurions dire qu'elle fût injuste en tout point, car nous croyons que l'âme poétique de M. Creuzer lui fait quelquefois méconnaître les droits et les exigences de la critique, dans son application aux divers témoignages empruntés à l'antiquité. Cependant Voss ne se borna pas à cette guerre littéraire et oublia trop le respect qu'on doit à des opinions aussi consciencieuses que celles de son collègue. Quant à son *Anti-symbolique*, M. Creuzer n'en tint pas compte en préparant la nouvelle édition de son ouvrage, et il assure même dans la préface ne l'avoir jamais lue. En revanche, il répond à des attaques dirigées contre lui avec plus de convenance, et se prononce sur les opi-

nions de Hermann, de K.-O. Müller, de Lobeck, de E. Gerhard, etc. Cette nouvelle édition de la Symbolique forme la première partie d'une collection des *Oeuvres allemandes* de M. Creuzer; la seconde partie renferme les traités et mémoires relatifs à l'archéologie, à l'histoire et à l'interprétation de l'art chez les anciens; la troisième offrira ceux qui concernent l'histoire de la littérature et de la philosophie des Grecs et des Romains; la quatrième, dont nous avons sous les yeux une livraison, comprendra les écrits relatifs à l'histoire et aux antiquités romaines; et la cinquième les travaux critiques de l'auteur sur la philologie moderne à partir du xv^e siècle. Parmi les autres ouvrages de M. Creuzer nous citerons encore les suivants: *Études*, successivement publiées par lui, d'abord en société avec M. Daub et ensuite seul (Francfort, 1805 à 1819, 6 vol. in-8^o); *De l'art historique des Grecs* (Leipzig, 1803); *Historicorum græcorum antiquissimorum fragmenta* (Heidelb., 1806); *Dionysus sive Commentationes de rerum Bacchicarum Orphicarumque originibus et causis* (Heidelb., 1808); *Plotinus de pulcritudine, acced. Procli disp. de pulcritudine et unitate, Nicephori Nathanaelis antitheticus* (Heidelb., 1814); *Procli et Olympiodori in Platonis Alcibiadem commentarius* (Francfort-sur-le-Mein, 1820, 2 vol.); enfin *Abrégé d'antiquités romaines* (Darmstadt, 1824, 2^e édition 1829). M. Creuzer a écrit lui-même sa vie, en abrégé, dans le recueil *Zeitgenossen*; n^o XXXI (1822). S. et C. L.

CREVASSE, voy. GEBÇURE.

CREVETTE ou chevrette, *salicouque* (*gammarus*), genre de crustacés établi par Fabricius et qui répond avec assez d'exactitude au genre *talitre* placé dans l'ordre des amphipodes de Latreille. Il appartient à la septième famille des crustacés arthrocéphales de Duméril et ne renferme plus aujourd'hui que les espèces douées des caractères suivants : quatre antennes de grandeur inégale et dont le pédoncule offre trois articles; quatre pieds antérieurs semblables dans chacun des deux sexes et terminés par un seul doigt.

On remarque dans les crevettes des

yeux sessiles, une queue redressée, terminée par trois paires d'appendices allongés, bifurqués et garnis de cils; le corps est de forme oblongue, un peu aplati et divisé en treize articulations. Ces crustacés sont très communs dans les eaux douces courantes et dans la mer; on en trouve beaucoup sur les côtes de Saintonge et dans plusieurs autres pays. La chair des crevettes marines est douce et se mange bouillie avec le vinaigre. Quelques auteurs assurent qu'on trouve dans la Garonne une grande quantité de crevettes qui sont grises en sortant de l'eau et qui deviennent blanches quand on les expose à l'action du feu. Quoi qu'il en soit, la croûte de ces animaux est généralement noire et contracte par l'effet de la cuisson à peu près la même couleur que celle des écrevisses. Comme elles aussi, les crevettes changent de peau, s'il faut en croire De Geer. Elles sont créophages et vivent d'insectes, de végétaux, de poissons, de débris d'animaux, et M. Duméril nous apprend lui-même qu'il a mis à profit cet instinct carnassier pour préparer de beaux squelettes, en plongeant les cadavres de petits animaux dans les eaux où les crevettes existent en grande abondance. Nous citerons les trois espèces suivantes : la *crevette des ruisseaux* (*Gammarus pulex*, Fabric.) nommée aussi *squille aquatique*. Elle est petite, tout au plus longue d'un demi-pouce; elle se repose ou nage toujours sur les flancs. Cette crevette se rencontre fréquemment dans les ruisseaux et les fontaines des environs de Paris. La *crevette marine* (*Gammarus marinus*, Leach.) se trouve sur les côtes d'Angleterre. La *crevette locuste* (*Gammarus locusta*, Leach.), rare en France, est commune sur les côtes d'Angleterre, où elle présente un caractère de phosphorescence assez prononcé.

EM. D.

CREVIER (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), fils d'un ouvrier imprimeur, naquit à Paris en 1693 et mourut dans cette même ville en 1765, après avoir, pendant vingt ans, occupé avec talent la chaire de rhétorique au collège de Beauvais. Il continua l'*Histoire romaine* dont Rollin, son maître, avait publié les

premiers volumes. Le travail de Crevier est mieux distribué, mais son style ne vaut pas celui de Rollin : il est plein de latinismes et sans aucune élégance. Une *Histoire des Empereurs* venait naturellement après l'histoire romaine : Crevier ne craignit pas de l'entreprendre, malgré les obstacles que devait présenter la combinaison de matériaux arides, insuffisants, et presque toujours contradictoires. Ce travail est loin d'être sans défauts ; mais il ne faut pas être ingrat envers un écrivain qui, le premier, a popularisé l'étude d'une partie si importante et si difficile de l'histoire générale. Si ce livre est aujourd'hui bien au-dessous des progrès de la science, reconnaissons qu'il a eu longtemps le mérite de l'utilité et qu'il l'a même encore jusqu'à un certain point. Cet ouvrage parut de 1750 à 1756, en 6 vol. in-4° ; il a 8 vol. in-8° dans la dernière édition, de 1824, laquelle fait suite à une édition des OEuvres de Rollin. Crevier a encore publié une *Histoire de l'Université de Paris* (1761, 7 vol. in-12°) qui atteste des recherches estimables, mais qui n'a aucune importance littéraire. Les autres ouvrages de cet auteur sont : une édition de Tite-Live ; trois lettres sur le Pline du P. Hardouin ; des *Observations* très faibles et très superficielles sur *l'Esprit des Loix* de Montesquieu, que Crevier n'était pas de force à juger ; des *Remarques sur le Traité des Études* de Rollin ; enfin une *Rhétorique française* (1765, 2 vol. in-12°), qui est encore maintenant assez estimée.

A. S.-R.

CRI, voy. VOIX.

CRI D'ARMES, **CRI DE GUERRE**, deux choses souvent confondues par les personnes qui s'occupent de l'histoire du moyen-âge, et qu'il importe de distinguer. Le *cri d'armes*, assez improprement nommé, était plus exactement la *devise* (voy.) d'une noble maison, peinte ou gravée sur le blason de ses armes. Il appartenait exclusivement aux aînés ; et, répété sur le champ de bataille par les vassaux d'un comte ou d'un duc, il servait soit comme signe de ralliement dans le désordre d'une mêlée, soit comme encouragement, soit encore pour appeler au secours du seigneur, engagé parmi les

bataillons ennemis. Ainsi, dans la plaine de Bouvines, Galon de Montigny, qui portait la bannière de France à côté de Philippe-Auguste, près d'être accablé par le nombre, s'écriait à chaque instant : *Montjoie Saint-Denis !* Ainsi, le cri glorieux de *Notre-Dame-Guesclin !* était répété sur le champ de bataille de Cocherel, d'Auray, et de Montiel. On connaît assez le cri de guerre des Montmorency : *Au premier baron chrétien !* et l'on sait qu'au-dessous des seize alérions d'azur de cette illustre famille, on lisait, pour cri d'armes ou devise : ΑΠΛΑΝΟΣ, sans reproche.

L'emploi du cri d'armes est d'une date comparativement récente, et l'on sait qu'il ne peut être antérieur à l'introduction des armoiries, et par conséquent à la seconde moitié du XII^e siècle. Au contraire, le cri de guerre a été employé de tout temps : Tacite appelle celui des Germains *barditus* ; César en avait remarqué l'usage chez les Gaulois, et Tite-Live observe qu'il avait chez ces peuples le double objet de les encourager au combat et d'effrayer les ennemis. L'Ancien-Testament offre plusieurs exemples du cri de guerre, par exemple, celui de Gédéon dans le livre des Juges. Enfin, les tribus sauvages de l'Amérique du Nord l'ont souvent employé dans leurs luttes opiniâtres contre les Européens.

Le cri de guerre chez les anciens était, tantôt une clameur confuse, tantôt une courte phrase ou un mot expressif, quelquefois le nom même du chef. Au temps des croisades on criait : *Dieu le volt !* Il y avait des cris de peuples et de provinces ; celui des Anglais était : *Saint-Georges !* celui des Castillans : *Saint-Jacques !* celui des Bretons : *Saint-Yves !* etc., etc. Chaque bannière avait son cri particulier, et nul n'en pouvait avoir sans porter bannière ; mais, dans une bataille, on adoptait celui du seigneur le plus qualifié ou du lieutenant le plus habile, comme on fit à Cocherel, au rapport de Froissart.

L'usage des cris de guerre a cessé, en même temps que celui des bannières, à l'époque où Charles VII établit les compagnies d'ordonnance. Le cri d'armes, au contraire, s'est conservé dans les armoi-

ries, et la vanité humaine lui promet encore une assez longue existence. C. N. A.

CRIBLIER, nom appliqué à l'ouvrier qui fait les machines destinées à nettoyer les grains en donnant la facilité de les séparer des différentes ordures avec lesquelles ils se trouvent naturellement mêlés lorsqu'on les récolte. Ces machines, appelées *cribles*, se composent de deux parties distinctes: d'un cercle en bois, de 4 pouces de large, appelé *cerche*, et sur lequel est tendue une peau de porc, de cheval, d'âne ou de mouton préparée. Le criblier coupe ces peaux en carré et trace sur ce carré le plus grand cercle possible; quand il a découpé, d'après ce premier trait il trace un deuxième cercle à un pouce du bord, et dans cette zone il perce des trous qui servent à attacher la peau sur le cerche. D'autres cercles concentriques sont tracés sur la peau, et, avec des emporte-pièces, le criblier perce les peaux sur un gros billot de bois bien dur et bien uni. La différence entre ces cercles, la forme et le nombre de ces trous, tout cela est subordonné à l'usage auquel le crible est destiné. Quand la peau est percée convenablement, elle est tendue sur le cerche, le plus possible, au moyen de trous faits sur la circonférence du cerche et de ceux qu'on a ménagés sur la première circonférence de la peau. Des lanières passées dans ces trous servent à augmenter plus ou moins la tension de la peau. Il arrive quelquefois que, dans cette opération, la peau se déchire: on ne la rejette pas pour cela. On met à l'endroit déchiré une pièce qu'on superpose sur la déchirure; on rajuste les trous percés et on coud ensemble les deux pièces. On fabrique de petits cribles qu'on tient des deux mains et qui servent à une infinité d'usages chez les droguistes, les pharmaciens, etc.; et des grands cribles qu'on emploie dans les exploitations agricoles en les suspendant au plancher par trois cordes attachées au cerche. On conçoit qu'en leur imprimant un mouvement les parties dont on veut les débarrasser tombent par les trous et que les grains se nettoient.

V. DE M-N.

CRIC. C'est le nom donné à une machine fort simple, employée dans un

grand nombre de circonstances comme moteur. Il y en a de plusieurs espèces: le cric simple est formé d'une *chappe*, ou forte boîte construite en chêne, très solide, renforcée par des frettes en fer, dans laquelle se meut une barre dentée ou *crémaillère*. Au-dessus de cette chappe est un trou par lequel la tête du cric peut sortir lorsqu'on fait tourner un pignon qui engrène avec les dents de la barre ou crémaillère. On s'en sert pour élever un poids, et, à cet effet, il suffit de prendre pour point d'appui le sol, ou un autre corps résistant, de se servir d'une manivelle qui met en mouvement le pignon, lequel, en soulevant la crémaillère, soulève aussi la pièce qui repose sur sa tête ou sur une empaumure appliquée à cet endroit. Lorsqu'on veut calculer la puissance de ce moteur, il suffit de savoir que, dans ce premier cas, la puissance est à la résistance comme le rayon du pignon est à celui de la manivelle. On a grand soin de mettre à ces machines un *cliquet* qui, entrant dans une des dents du pignon, l'empêche de tourner lorsque, la machine ayant produit son effet, le poids agirait pour redescendre. Ainsi, lorsque les hommes qui agissent veulent se reposer, il leur suffit de mettre le cliquet, et le poids reste suspendu. On augmente la puissance du cric en augmentant le nombre des roues dentées armées de pignons: c'est alors un *cric composé*.

Le *cric à vis* s'emploie pour serrer fortement les chaînes en fer dont on entoure les gros ballots de marchandises, les malles et paquets qu'on transporte sur les voitures de rouliers et autres. Ce petit appareil a une grande puissance et est très utile.

Le *cric à noix* sert au même usage que le précédent. Il est armé de deux crochets qu'on engage dans des anneaux de la chaîne vers ses bouts, et qui servent à tendre cette chaîne pour serrer les paquets. Ces divers instruments de mécanique sont considérés comme très simples, très peu coûteux, et remplissent parfaitement leur but.

V. DE M-N.

CRICHTON (JAMES) est certainement de tous les hommes renommés par leur précocité, le plus étonnant. Né en 1551

dans le comté de Perth, en Écosse, il fut élevé à l'université de St-Andrews et obtint déjà, à l'âge de 14 ans, la dignité magistrale. Il visita peu de temps après le continent, où il se fit remarquer par son talent extraordinaire, qui lui mérita le surnom de l'*admirable Crichton*. Cependant plusieurs faits racontés par les biographes reposent sur des témoignages très équivoques, et la fameuse dissertation, si victorieusement soutenue à Paris devant 3,000 auditeurs, dont parle Pasquier dans ses *Recherches de la France*, se rapporte à un jeune homme dont on ne cite pas le nom, mais qui vivait dans le xv^e siècle. Arrivé à Rome, Crichton fit publiquement connaître, par une annonce latine, qu'il était prêt à faire des réponses improvisées à toutes les questions qu'on lui adresserait. Crichton excita l'admiration des Vénitiens par une pièce de vers latins qu'il composa en l'honneur de leur ville. Il y fit la connaissance d'Alde Manuce le jeune, qui lui dédia un ouvrage, en tête duquel il est dit que Crichton possédait une étonnante quantité de connaissances, qu'il savait dix langues, que son éloquence avait excité l'admiration du doge et du sénat, et qu'il était d'ailleurs très habile dans tous les exercices corporels. Dans une thèse solennelle qu'il soutint à Padoue, il disputa, pendant six heures, avec les plus savants professeurs de l'académie, attaqua avec talent la philosophie d'Aristote, et termina sa glorieuse lutte par une ingénieuse improvisation où il faisait l'éloge de l'ignorance. De là il se rendit, en 1580, à Mantoue, où il fut nommé gouverneur du jeune Vincenzo de Gonzaga, un des fils du duc de ce nom. Pour récréer son protecteur, il composa une comédie dans laquelle il tournait en ridicule les faiblesses de toutes les conditions, et il joua lui-même dans cette pièce 15 rôles différents. En 1583, pendant les réjouissances du carnaval, se voyant assailli par une troupe de masques, il les désarma après une courte lutte. Quel fut son étonnement quand, parmi ces agresseurs vaincus, il reconnut son propre élève! il lui remit obséquieusement, et avec une profonde salutation, l'épée qu'il venait de lui arracher. Mais, humilié de cette con-

duite généreuse, plus encore que de sa défaite, le jeune seigneur ne put se retenir : il plongea au travers du corps de son maître l'arme que celui-ci lui avait rendue. On possède encore de Crichton quatre petits poèmes latins, peu remarquables par le mérite de leur composition, et qui sont d'ailleurs pleins de fautes de langue et de prosodie. C. L.

CRIÉES, voy. ENCHÈRES.

CRILLON (MAISON DE). Crillon, en latin *Credulio* ou *Crillonium*, est une paroisse du ci-devant comté Venaissin, aujourd'hui département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras. On y comptait 150 feux. Elle est située sur une hauteur, dans une contrée agréable et assez fertile, 2 lieues au nord-est de Carpentras et 6 au nord-est d'Avignon. Son église, sous le titre de Saint-Romain, et unie à Saint-Jean de Vassols, était un prieuré monacal dépendant de l'hospitalier du Saint-Esprit. Ce lieu subsistait encore en 1408, puisque le capitaine Taylulo s'en était saisi le 12 août de cette année. Dans les siècles de la féodalité, la terre et seigneurie de Crillon était un fief avec haute, moyenne et basse justice. L'ancienne famille d'Astouaud le possédait dès le xiii^e siècle. C'est d'elle que l'acheta Louis de Berton des Balbes, deuxième du nom, co-seigneur de Sambuis, de Rovillasc et du Pavézan, en Piémont, diocèse de Turin, dont le père, Gilles de Berton des Balbes, était venu s'établir à Avignon en 1456. On a consacré un article dans cette Encyclopédie à l'illustre famille de Balbes, originaire de Quiers, chef-lieu d'une république à trois lieues de Turin. Gilles de Berton était beau-frère de François d'Astouaud, qui céda la terre de Crillon à son fils.

La généalogie de la maison de Crillon a été souvent imprimée. On la trouve dans tous les nobiliaires, spécialement dans celui du comté Venaissin, et en dernier lieu dans la *Vie du brave Crillon**, imprimée chez Firmin Didot, in-8° et in-12, en 1826. Nous renvoyons à cet

(*) *Vie de Louis des Balbes de Berton de Crillon, surnommé le brave Crillon*. L'ouvrage primitif est de l'abbé de Crillon, mais M. le marquis Fortia d'Urban, auteur du présent article, y a ajouté des notes qui remplissent plus de deux volumes sur les trois dont se compose cette édition. S.

ouvrage pour ces détails qui ne sont pas sans intérêt : nous parlerons ici du brave Crillon, de l'ami d'Henri IV, qui a donné tant de célébrité à ce nom.

LOUIS DE BERTON DES BALBES, petit-fils de l'acquéreur de la terre de Crillon, naquit à Murs en Provence, chez son oncle François d'Astouaud ; et comme il avait cinq frères aînés, il fut reçu chevalier de Malte en naissant. On lui donna le nom de la terre de Crillon, qu'il rendit tellement illustre que depuis lors les aînés de cette branche des Balbes se sont fait honneur de le porter.

La noblesse française, élevée dans le tumulte des guerres civiles, était alors plongée dans une épaisse ignorance ; l'art de dompter un cheval et de manier une épée suffisait pour former un cavalier accompli ; la science, devenue le partage de la roture, était regardée comme incompatible avec le courage guerrier. Le père de Crillon s'éleva au-dessus de ce préjugé, et, convaincu que la science est la parure des mœurs, il inspira à ses enfants le goût du savoir et des belles-lettres. Le chevalier fit ses études au collège d'Avignon, où, supérieur à ses condisciples par l'avantage de sa naissance, il voulut encore les surpasser en doctrine ; il y puisa, surtout pour l'histoire, un goût qui ne s'affaiblit jamais. Quand il lisait la description d'un siège ou d'un combat, son imagination embrasée le transportait au milieu de la mêlée et des assauts : la lecture de Quinte-Curce et de Plutarque a fait plus d'un grand capitaine.

Le duc de Guise (François de Lorraine) était alors l'idole et le modèle des guerriers : dès que le chevalier de Crillon fut en âge d'endosser la cuirasse, il sollicita l'honneur de servir sous ses ordres ; il ne pouvait prendre les leçons d'un meilleur maître, et le prince ne pouvait former un plus noble disciple. Les moments vides que lui laissait son loisir étaient remplis par la lecture des auteurs qui avaient enseigné l'art de la guerre, et, dans la vie des camps, il interrogeait sans cesse tous ceux qui s'étaient distingués par quelque action d'éclat. Quiconque avait acquis la réputation d'être brave était bientôt son ami : il ne l'ap-

pelait que son maître ; ce fut par cet empressement qu'à l'âge de 16 ans il était déjà guerrier instruit.

Ce fut en 1558, au siège de Calais, qu'il fit son apprentissage de guerre en qualité d'aide-de-camp du duc de Guise : dès qu'il fut sous la tente, il se crut invulnérable. L'attaque du Risban, d'où dépendait le succès du siège, lui fournit l'occasion de faire l'essai de son courage ; il y donna des témoignages de ce mépris des dangers qui, dans la suite, lui mérita le surnom de *brave*. Il monte le premier sur la brèche, et, seul contre tous, comme un autre Coclès, il attend ses compagnons avec une contenance audacieuse. L'officier qui commande dans le fort, ne voyant en lui qu'un jeune téméraire, s'avance pour le désarmer : Crillon le prévient, il s'élançe sur lui et le jette dans le fossé. Son courage, devenu plus bouillant par ce premier succès, lui cache la grandeur du péril : il s'avance contre les Anglais, dont il soutient les efforts jusqu'au moment où il est joint par ses compagnons. Les assiégés, privés de leur chef resté au fond du fossé, tombent dans le découragement et sont forcés de se rendre prisonniers de guerre. La prise du fort décida de la destinée de Calais, qui, après huit jours de siège, rentra sous l'obéissance de ses premiers maîtres.

Tout le camp retentit des éloges du jeune Crillon. Le duc de Guise, juge et témoin de sa valeur, le crut dès ce moment capable d'exécuter les entreprises les plus périlleuses ; il en fit, quelques jours après, l'expérience au siège de Guines, qui fut emporté d'assaut. Le chevalier s'élança le premier sur la brèche ; capitaine et soldat tour à tour, il montra autant d'intelligence que d'intrépidité. Le duc de Guise, chargé de lauriers, retourna dans la capitale, où il fut reçu avec les honneurs que méritait une campagne aussi brillante. Ce prince, assez riche de sa propre gloire, aimait à la partager avec les compagnons de ses périls : il se fit un devoir de présenter Crillon au roi Henri II comme un des principaux instruments de ses succès. « Ce jeune gentilhomme, » dit-il, « n'a d'autre fortune que son nom et son épée ; mais j'ose assurer qu'un

« jour il sera redoutable aux ennemis de
« Votre Majesté. »

Cette recommandation ne fut point stérile : les services de Crillon furent payés par le don de l'archevêché d'Arles, des évêchés de Fréjus, de Toulon, de Sennez, de Saint-Papoul, et de l'abbaye de l'Île-Barbe : c'était mettre dans une même main le glaive et l'encensoir. L'histoire nous apprend que ces dons étaient faits alors aux laïques : ceux-ci faisaient exercer les fonctions par des ecclésiastiques à eux, connus dans ce temps-là sous le nom de *custodi nos*. On voit dans les mémoires de Sully que les protestants eux-mêmes obtenaient ces sortes de faveurs.

Après des exploits trop multipliés pour qu'il soit possible de les retracer ici, et qu'on aura souvent l'occasion de rappeler (*voy. HENRI IV, etc.*), Crillon mourut le 2 décembre 1615, sans avoir été marié ; mais son frère THOMAS-BERTON, chevalier de l'ordre du roi, continua la postérité et posséda le majorat de la maison de Balbes, après la mort de ses trois frères aînés qui l'avaient possédé avant lui. Il épousa Marguerite de Guilhem, dont la maison est reconnue pour une branche des Clermont-Lodève.

Ce fut en faveur de FRANÇOIS-FÉLIX des Balbes-Berton, descendant de ce mariage à la quatrième génération, que la seigneurie de Crillon fut érigée en duché par une bulle du pape Benoît XIII, du 27 décembre 1725.

LOUIS, second duc de Crillon, se distingua par ses talents militaires, et les mémoires qu'il a laissés (Paris, 1791, un vol. in-8° de 400 pages) renferment une foule de détails précieux pour ceux qui veulent bien connaître l'art de la guerre. Ils liront avec intérêt ce qu'a écrit de lui-même le vainqueur de Mahon, qui, entré au service d'Espagne en 1762, mourut à Madrid en 1796, après avoir été nommé duc de Mahon en souvenir de la prise de Minorque, grand d'Espagne de la 1^{re} classe, capitaine général des royaumes de Valence et de Murcie, et chevalier de la Toison-d'Or. Son fils aîné mourut sans postérité au mois de mai 1806.

Son second fils, FRANÇOIS-FÉLIX-DOROTHÉE de Balbes-Berton, duc de Crillon, pair de France, lieutenant général des

armées du roi, a fait ériger en duché, sous son nom, la terre de Boufflers, en Picardie, sur la rive gauche de la rivière de Terrain, à 2 lieues et 2 tiers ouest nord-ouest de Beauvais, et 14 lieues au nord-nord-ouest de Paris. Il existe ainsi un double titre de duc de Crillon qu'il a possédé et qu'il a transmis à son fils aîné. Il est mort le 27 janvier 1820, laissant deux fils.

MARIE-GÉRARD-LOUIS-FÉLIX-RODRIGUE des Balbes-Berton duc de Crillon, pair de France et maréchal-de-camp, né en 1782, est l'aîné. Il entra au service du roi Louis XVIII, en 1814, dans la compagnie des mousquetaires gris, en qualité de sous-lieutenant, avec grade d'officier supérieur. Il accompagna ainsi Louis XVIII et les princes, avec toute la maison du roi, en 1815, jusqu'à la frontière de la Belgique. Le licenciement de la compagnie, ainsi que du reste de la maison du roi, ayant eu lieu à Béthune, il rentra dans ses foyers, où il demeura pendant tout l'intervalle des Cent-Jours. Lors de la seconde rentrée du roi Louis XVIII en France, le jeune Crillon s'empressa de le rejoindre à Saint-Denis, où se reforma précipitamment la compagnie des mousquetaires gris qui servit d'escorte au roi jusqu'au palais des Tuileries. Peu après, les quatre compagnies rouges de la maison du roi furent de nouveau licenciées. Le marquis de Crillon obtint alors le commandement de la légion des Basses-Alpes, corps qui, sous la dénomination de 2^e régiment d'infanterie légère, fit en 1823 la campagne d'Espagne sous ses ordres. Il fit partie de l'avant-garde de l'armée, commandée par le maréchal duc de Reggio, et entra le premier à Madrid, d'où il repartit bientôt après pour faire partie du corps d'expédition d'Andalousie, sous les ordres du lieutenant général Bordesoulle.

M. de Crillon rentra en France avec le grade de maréchal-de-camp, et décoré de la croix de Saint-Louis et de la plaque de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne ; en 1827, au camp de manœuvres de Saint-Omer, il reçut des mains du roi la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Dès 1820 il avait succédé à son père

dans la dignité de pair de France et au titre de duc. Il s'est signalé dans la Chambre par sa modération et par son respect pour la Charte constitutionnelle. En 1831, il se déclara ouvertement pour le maintien de l'hérédité de la pairie. Il prit part à la discussion de la nouvelle loi électorale en 1831, à celle de la proposition du président Boyer sur les effets de la séparation de corps, en 1834. Nommé membre de diverses commissions, il eut occasion de faire à la Chambre plusieurs rapports.

Ancien membre du conseil général de l'Oise, il fut élu de nouveau pour les mêmes fonctions, en 1833, par le collège électoral de son canton.

Il a épousé en 1806 Victurienne-Françoise Zoé de Rochechouart de Mortemart, fille de Bonaventure de Rochechouart, marquis de Mortemart, pair de France et lieutenant général des armées du roi. Il a de ce mariage cinq filles, dont les trois aînées sont mariées, à MM. le comte de Grammont, le comte de Chanaillles, et le comte Pozzo di Borgo.

Son frère, LOUIS-MARIE-FÉLIX-PROSPER de Berton des Balbes, marquis de Crillon, né à Paris en 1784, fut désigné par l'empereur Napoléon, au mois de mars 1809, pour servir comme sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à cheval, et envoyé ensuite par son régiment à l'école d'instruction des troupes à cheval établie alors à Versailles.

Nommé lieutenant au 7^e de chasseurs à cheval, il fit la campagne de Russie, mais ne put l'achever, parce qu'il fut blessé d'un coup de biscayen à Polotsk, sur la Duna. Élevé au grade de capitaine d'état-major en février 1813, il fit la campagne de Saxe en 1813 et fut nommé cette année chevalier de la Légion-d'Honneur sur le terrain, par l'empereur Napoléon. Il fit ensuite la campagne de France en 1814. A la Restauration, M. le marquis de Crillon entra comme sous-lieutenant, avec rang de colonel, dans les chevau-légers de la garde du roi, fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel du 15^e de chasseurs (1816), officier de la Légion-d'Honneur (1821), maréchal-de-camp (1825), et commandeur de la Légion-d'Honneur (1829). Il a

épousé en 1810 Caroline-Louise d'Herbouville, fille de Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'Herbouville, pair de France, lieutenant général des armées du roi, et succédé en 1830 à la pairie de son beau-père. Il a deux filles non mariées.

Le duc de Crillon-Mahon, mort en 1796, et aïeul des deux frères dont il vient d'être fait mention, avait épousé trois femmes : c'est de la première qu'il avait eu les deux fils dont on a parlé plus haut. Il eut de la troisième LOUIS-ANTOINE-FRANÇOIS-DE-PAULE de Crillon, duc de Mahon, grand d'Espagne de la 1^{re} classe, né en 1775. Pendant que ses deux aînés continuaient dans les armées françaises les traditions du *brave des braves*, celui-ci entra au service espagnol, en qualité de cadet, dans le régiment des gardes wallonnes, infanterie (1784). A 18 ans il était colonel. Ce rapide avancement, au milieu de la paix, nous surprend aujourd'hui, mais semblait alors légitimé en quelque sorte par le nom de Crillon. Il fut employé à l'armée de Catalogne; il reçut une seconde blessure, et quelque temps après (17 novembre 1794) fut fait prisonnier avec son régiment par les Français. On le prit pour un émigré, méprise qui exposait ses jours; mais au nom de Crillon un officier supérieur de l'armée républicaine lui fit rendre son épée et lui donna son propre manteau. Le général en chef Augereau invita son captif à choisir le lieu de sa résidence : il désigna Montpellier.

Quelques mois après il était libre; le Comité de salut public, en considération du nom de Crillon, sortit pour la première fois peut-être de ses habitudes de rigueur et d'inflexibilité : une lettre officielle émanée de ce terrible comité annonça au duc de Crillon-Mahon père qu'il était permis à son fils, le *citoyen duc de Mahon*, de rentrer en Espagne, sans aucune condition, sa loyauté suffisant au gouvernement français; c'était montrer le désir de la paix, et Charles IV ne s'y refusa point. Elle fut signée à Bâle le 22 juillet 1795, entre la France et l'Espagne.

Promu au grade de maréchal-de-camp en 1796, et condamné à l'inaction par la fin des hostilités, M. de Crillon, devenu

libre de combattre pour sa patrie, demanda et obtint du roi Charles IV la permission de servir comme volontaire dans l'armée du général Moreau. La paix de Campo-Formio, signée le 17 octobre 1797, empêcha l'exécution de ce projet, dans lequel il avait pour compagnons le marquis del Socorro et le célèbre la Romana.

En 1801, le commandement d'une division de l'armée espagnole lui fut décerné, et en 1803 il fut chargé du gouvernement de Tortose.

En 1807, M. de Crillon-Mahon se trouvait, à 32 ans, capitaine général des provinces de Guipuzcoa, Alava et Biscaye. La position des provinces Vascongadas, placées sous son commandement politique et militaire, leur proximité de la France, la route de Bayonne à Madrid, qui traverse les terres d'Alava, devaient nécessairement appeler sur ces contrées l'attention des lieutenants de Napoléon. Si le capitaine général espagnol avait pénétré le but de l'expédition, eux aussi démêlaient la cause des refus qu'il opposait à leurs exigences. La place d'armes de Saint-Sébastien était surtout l'objet des demandes des Français; ils ne voulaient pas s'aventurer dans l'intérieur de l'Espagne en laissant derrière eux cette ville. Le grand-duc de Berg, Joachim Murat, écrivit au duc de Mahon-Crillon pour réclamer la reddition de Saint-Sébastien, ou du moins la faculté d'y introduire un détachement de troupes françaises, infanterie et cavalerie.

La lettre de Murat, datée de Bayonne 4 mars 1808, est rédigée avec beaucoup d'adresse. Le grand-duc de Berg y manifesta son étonnement des refus du duc de Mahon-Crillon, lorsque les cours de France et d'Espagne en sont aux meilleurs termes; il fait valoir la nécessité de cantonner ses troupes dans des positions fortifiées pour les mettre en garde contre des mouvements populaires; il cite comme un fait accompli et un exemple décisif l'occupation, par les Français, de Pampelune, de Barcelone, de la ligne du Douro, du Portugal; il lui retrace toute la responsabilité dont se charge le gouvernement qui peut devenir une cause de rupture; enfin, pour dernier moyen de

séduction, il exprime « tout le bonheur qu'il aurait à connaître personnellement un descendant du brave Crillon. »

Voici la réponse de M. le duc de Mahon :

« Votre Altesse Impériale a droit d'être étonnée de ce que je n'ai pas reçu d'instructions de ma cour, puisque des courriers lui avaient été expédiés avant mon départ de Madrid; cela est pourtant ainsi. Que V. A. I. me permette de lui faire observer que l'occupation, par les troupes françaises, de Pampelune, de Barcelone, de la ligne du Douro, du Portugal, ne me concerne nullement; ce qui me regarde, c'est de conserver la place qui m'est confiée; et je manquerais à mon devoir en y recavant, sans l'ordre de mon gouvernement, des troupes même amies et alliées. J'ai la certitude que V. A. I. approuvera les justes motifs de mon refus, et puisqu'elle veut bien m'exprimer le désir de connaître un descendant de Crillon, elle ne trouvera pas mauvais que je me conduise comme il l'eût fait en pareille circonstance. »

Mais que pouvait la prudente loyauté d'un homme de cœur dans un royaume qui s'abandonnait lui-même! L'ordre de livrer Saint-Sébastien aux troupes du grand-duc de Berg arriva bientôt de Madrid.

L'avènement de Ferdinand VII au trône, l'abdication du vieux roi, la chute du prince de la Paix, tout cela précipitait le triste dénouement préparé par Napoléon. M. de Crillon le vit avec douleur, et afin de sauver la monarchie espagnole, quand il en était temps encore, il courut à Vittoria où venait d'arriver le malheureux Ferdinand. M. de Mahon vit d'abord le duc de l'Infantado, et ses craintes trouvèrent un écho dans le cœur de ce véritable Espagnol; il n'en fut pas de même du ministre d'état Cevallos, qui repoussa toutes les prophéties sur le sort à venir du roi comme autant de chimères. Alors le duc de Mahon exprima ses inquiétudes dans une note qu'il remit au chanoine Escoiquitz pour la faire parvenir sous les yeux du roi. Le plus pur attachement

perce à chaque ligne de cette note, qui justifie ces belles paroles du général : « Le « dévouement d'un petit-neveu du brave « Crillon ne manqua point à un petit- « fils de Henri IV dans le malheur. » En suivant les conseils du duc de Mahon, Ferdinand était sauvé. Mais telle était l'aveugle fatalité qui pesait sur les conseillers du roi qu'ils renoncèrent au seul espoir de salut qui lui restât.

Deux jours après l'arrivée de Ferdinand VII à Bayonne, qui eut lieu le 20 avril 1808, le duc de Mahon y vint; le roi le reçut en audience particulière et lui ordonna de rester dans son commandement de Guipuzcoa. Le duc obéit, et sur l'ordre exprès de Ferdinand, d'après les injonctions du ministre de la guerre, du conseil suprême de Castille, de toutes les autorités supérieures, il prêta serment au roi Joseph. Cet acte d'obéissance devait, en 1814, appeler sur sa tête une cédula de proscription. Telle fut la récompense de ses loyaux services. Sous le règne de Joseph, imposé à son pays, le patriotisme du duc de Mahon ne se démentit pas un instant. Nommé lieutenant général des armées espagnoles, tour à tour chargé de la vice-royauté de Navarre, du commandement de Tolède, du gouvernement de la Cuença, il remporta dans ce dernier poste un brillant avantage sur les Anglais, à la tête de son corps d'armée composé d'Espagnols et de Français.

En 1814 le duc de Mahon se réfugia à Toulouse avec toute sa famille; il vint ensuite à Avignon, et le gouvernement français, sur les instances même du cabinet de Madrid, le reconnut (1825) en qualité de lieutenant général honoraire au service de France.

Le duc de Crillon-Mahon mourut le 5 janvier 1832, laissant de son premier mariage un fils et une fille, et une fille de son second. F. D'U.

CRIME. On appelle ainsi une faute énorme, qui renferme la violation d'une loi naturelle ou positive en matière grave et qui, commise librement, implique un grand degré de perversité. Il est difficile de préciser la limite au-delà de laquelle commence le crime: aussi attache-t-on à ce mot une signification plus ou moins

étendue; certaines personnes d'une morale relâchée ne voient des crimes que dans les plus infâmes horreurs, dans les monstruosité les plus inouïes.

En droit français, la loi qualifie *crime* toute atteinte à la vie, à la propriété des citoyens et aux graves intérêts de l'État; une violation des lois tellement grave qu'elle entraîne la peine de mort réelle ou civile, celle des travaux forcés à temps ou à perpétuité, enfin celles de la déportation, de la réclusion, du carcan ou de la dégradation civique. Les autres violations des lois qui ne donnent lieu qu'à des peines correctionnelles s'appellent simplement *délits*, et les infractions aux lois de police locale ou municipale des villes et des communes se nomment *contraventions*. Il y avait autrefois des crimes auxquels les rois de France juraient de ne jamais faire grâce: c'étaient, entre autres, le parricide, le duel, l'assassinat, l'empoisonnement et le rapt commis avec violence. Le crime d'adultère joint à la promesse d'épouser la personne avec laquelle il est commis, et l'homicide lorsque l'un des complices ou tous les deux ont attenté à la vie de l'époux ou de l'épouse auxquels ils sont unis, constituent, dans le droit canonique, un empêchement au mariage entre les deux coupables. N-R.

CRIMÉE, voy. TAURIDE.

CRIMINALISTE et **CRIMINEL**, voy. DROIT CRIMINEL.

CRIMINELLE (INSTRUCTION), voy. INSTRUCTION.

CRIN, **CRINIER**. Le crin est un poil rude, de différentes longueurs, qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres animaux. Il a besoin d'être préparé pour être employé dans les arts et dans nos besoins domestiques, et celui qui fait ces travaux s'appelle *crinier*. On emploie deux sortes de crin: le *droit* et le *crépé*. Le premier est tel qu'on le prend sur l'animal; le second a été filé et on l'a fait bouillir ensuite pour qu'il frise plus ou moins. Les usages de l'un et de l'autre sont encore assez étendus. Les cordiers, par exemple, font des cordes pour étendre le linge, des longes pour les chevaux; les luthiers en forment des archets pour les instruments à cordes, tels que le violon, la basse; les bouton-

niers fabriquent des boutons que les tailleurs emploient beaucoup ; enfin les manufacturiers les tissent de diverses manières pour former des étoffes brillantes, durables, et qu'on orne de différents dessins. Les meubles qui en sont recouverts garnissent les salles à manger ou de billard, les antichambres, les cabinets. Les tamis sont également faits avec des toiles en crin. Il y a 30 ans environ qu'on importa d'Angleterre en France des procédés de fabrication ; depuis on les a tellement perfectionnés que nous faisons aussi bien que l'Angleterre et que nous pouvons fournir à tous les pays étrangers. On est parvenu à teindre le crin de diverses couleurs et à faire des étoffes de nuances très variées. Pour fabriquer ces étoffes, on se sert des métiers ordinaires garnis de deux tempes en fer au lieu d'une. La chaîne se fait en fil noir qu'on tire ordinairement du département du Nord, et la trame est en crin. Le crin se mouille, l'apprêt se fait avec de l'amidon, et quand cet apprêt, sur une longueur de chaîne, est sec, on passe une brosse douce qu'on a préalablement frottée sur la mine de plomb, ce qui fait glisser le peigne librement et fait entrer la trame dans le tissu. Pour le lustrer, on peut se servir de la presse ou de la calandre ; mais on préfère de le passer au laminoir, qu'on compose d'un cylindre en papier et d'un autre cylindre en fer creux. On chauffe ce dernier en y introduisant des fers rouges, et pendant l'opération on exerce une forte pression. A l'exposition de 1834, M. Bardel fils a montré des produits parfaits ; on y a distingué aussi ceux de MM. Élaud aîné, Joliet, et Magnier, de Gray (Haute-Saône). V. DE M.-N.

CRINIÈRE, assemblage de crins ou de longs poils qui couvrent seulement la partie supérieure du cou, et flottent sur les côtés, comme chez les chevaux, où cet ornement traîne quelquefois à terre, comme dans la race arabe, ou qui entoure la tête entière en se prolongeant sur le cou et une partie des épaules, comme chez le lion. Dans les chevaux elle est commune aux deux sexes ; dans le lion elle est seulement l'apanage du mâle. C. L.-R.

CRINUM. Ce genre, dont le nom dérive du mot *κρίνον*, par lequel les Grecs

désignaient le lys, appartient à la famille des narcissées ou amaryllidées. Ses caractères essentiels consistent en un périanthé tubuleux à limbe partagé en six lanières étalées ou réfléchies, égales ; six étamines à filets rectilignes, saillants, insérés au tube ; un ovaire adhérent, trilobulaire ; un style terminé par un stigmate obtus ; une capsule à trois loges ordinairement polyspermes ; des graines comprimées, presque trièdres.

Parmi les plantes bulbeuses il en est peu qui puissent rivaliser avec les *crinum*. Leur bulbe, souvent très gros, donne naissance à une magnifique touffe de longues feuilles ; les fleurs sont disposées en une large ombelle, soit sessile, soit élevée sur une hampe plus ou moins allongée ; elles se font remarquer par des couleurs brillantes, et souvent aussi elles exhalent des parfums très suaves.

On connaît aujourd'hui une trentaine d'espèces de *crinum*, presque toutes originaires des contrées les plus chaudes du globe : aussi ces végétaux ne peuvent-ils se cultiver qu'en serre. ED. SP.

CRIQUET (*acridium*, du grec *ἀκρίς*, sauterelle), *acridie* de Duméril, genre d'insectes placé par Cuvier dans la famille des sauteurs, et par Geoffroy dans l'ordre des orthoptères, famille des grylloïdes. Latreille assigne à ces petits animaux, qu'il faut bien distinguer des grillons domestiques ou cricri, *gryllus*, les caractères suivants : antennes filiformes, insérées entre les yeux à quelque distance de leur bord interne ; bouche découverte ; pattes propres à sauter ; tarsi à trois articles ; une pelote entre les crochets. Dans les criquets, la tête ovoïde, engagée dans le corselet, est pourvue d'antennes plus courtes que celles des sauterelles, et les yeux sont saillants, à réseaux ovales, latéraux ; la bouche est armée de mandibules fortes, tranchantes ; elle présente une paire de palpes filiformes à cinq articles ; les étuis ou élytres sont coriaces et les secondes ailes larges, plissées dans toute leur longueur et nuancées d'écarlate ou d'azur. L'abdomen, muni d'une forte tarière chez la femelle, est caractérisé par l'existence d'un organe situé au-dessus des cuisses des pattes postérieures, semblable

à celui des cigales, et que Latreille considère comme une poche pneumatique formant un instrument acoustique, bien que M. Victor Audouin attribue les sons perçants et entrecoupés que font entendre les criquets au frottement alternatif de la face interne des cuisses postérieures contre la surface supérieure des élytres. Les mœurs des criquets diffèrent peu des mœurs des sauterelles, avec lesquelles ils ont la plus grande ressemblance. Après la ponte, les femelles enfouissent leurs œufs dans la terre, ou les accotent au pied de quelque graminée, où quelquefois on les trouve recouverts d'un mucus qui se durcit ensuite et les préserve des atteintes extérieures. Ces animaux, sous la forme de larve comme à l'état d'insecte parfait, se nourrissent de diverses plantes. On les rencontre presque partout, en Asie, en Afrique, dans le midi de l'Europe, où souvent ils inondent les plaines de leurs troupes nomades et portent partout le ravage et la désolation. Dans les États Barbaresques et dans plusieurs autres contrées où les criquets acquièrent une grosseur considérable, les habitants les font rôtir et s'en nourrissent habituellement. Ils les gardent confits dans la saumure après leur avoir arraché les ailes et les pattes. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces étrangères à nos climats, qui n'en possèdent que deux. Nous nous bornerons à citer le *criquet stridule* (*Acridium stridulum*, Olivier), ou *criquet à ailes rouges*, commun dans presque toute l'Europe; le *criquet voyageur* ou *émigrant* (*Acridium migratorium*, Olivier), vulgairement *sauterelle de passage*, fameuse par les dégâts qu'elle a trop souvent causés, et qui se trouve dans le Levant, en Barbarie et en Égypte. EM. D.

CRISE (médecine). Les anciens donnaient le nom de crise (*κρίσις*, séparation, triage, sentence, issue) à tout changement notable survenu dans le cours d'une maladie. Hippocrate fut le créateur de la doctrine des crises, conservée longtemps, et qui compte aujourd'hui moins de partisans qu'elle n'en devrait avoir. Observateur exact et praticien prudent, Hippocrate avait remarqué que les phénomènes organiques, en maladie comme en santé, se succédaient

sans secousse et sans intervalle, et que l'apparition de certains d'entre eux annonçait d'une manière à peu près sûre que certains autres allaient suivre, pourvu qu'on laissât la nature achever son œuvre et qu'on ne vint point l'entraver par une maladroitte assistance. Ainsi, par exemple, il savait que, dans la plupart des maladies aiguës, des sueurs, des évacuations d'urine ou de matières fécales, des hémorragies, des abcès, etc., annonçaient ou accompagnaient les modifications diverses qui signalent leur cours, et que ces phénomènes avaient coutume d'arriver à des jours fixes auxquels il donna le nom de *jours critiques*.

Les crises avaient été distinguées par Hippocrate et son école en vraies et en fausses, en favorables et en funestes; de même qu'il avait indiqué les signes propres à faire connaître l'imminence de la crise et la voie par laquelle elle devait probablement s'opérer. Quant à la nature et aux causes intimes de ce mouvement organique, on en est réduit à des suppositions, et beaucoup de médecins ont regardé les idées du père de la médecine comme peu fondées sur ce point. D'autres, au contraire, non moins recommandables, ont vérifié dans une longue pratique la justesse des principes de cet homme célèbre et ont constaté l'existence des mouvements critiques aux époques qu'il avait indiquées. Mais il faut dire aussi que ces médecins, confiants dans les efforts conservateurs de la nature, savaient attendre et agir à propos. Voy. EXPECTATION.

Quoi qu'il en soit, le mot de *crise* est à peu près exclusivement consacré pour désigner les crises salutaires. Ces phénomènes se présentent ou plutôt se remarquent plus fréquemment dans les maladies aiguës, et certaines espèces de crises semblent appartenir plus particulièrement à certaine espèce de maladie, de même que l'âge, le sexe, le tempérament et la constitution influent sur leur nature. L'époque à laquelle paraît une crise est variable: les unes, en effet, viennent au début, les autres à une période plus ou moins avancée.

Considérées sous le point de vue de la pratique, les crises sont des faits dont on ne peut se dispenser de tenir compte,

mais auxquels on n'accordera point une importance exclusive; on ne saurait les produire à volonté, comme l'ont prétendu des esprits plus ambitieux que réfléchis; il serait également difficile et fâcheux de vouloir les arrêter dans leur développement. En profiter lorsqu'elles ont lieu, les aider, et surtout empêcher que rien ne vienne en troubler le cours, savoir prendre l'initiative quand elles tardent à se manifester et qu'il existe un danger imminent, tel est le devoir du médecin qui ne se laisse dominer par aucun système, et qui au contraire fait son profit des observations sur lesquelles chacun d'eux est basé.

F. R.

CRISE COMMERCIALE. On donne ce nom aux perturbations que le commerce et l'industrie éprouvent de temps en temps sous l'influence de causes souvent très diverses, intérieures ou extérieures. Le négociant expérimenté sait toujours les prévoir, mais ne peut pas aussi aisément s'en garantir, surtout quand elles tiennent à des circonstances politiques, telles que celles qui ont agité le monde depuis cinquante ans. Toutefois, c'est beaucoup plus à des complications commerciales qu'aux événements politiques qu'il faut attribuer les crises dont nous avons été les témoins dans ces dernières années. Ces crises, la plupart très graves, ont dû leur origine soit à l'état de la législation économique, soit aux fautes commises par les négociants, soit enfin à la vive concurrence que se font les producteurs sur tous les marchés du monde. Ainsi la découverte du cap de Bonne-Espérance fut la principale cause de la crise qui fit perdre à la république de Venise le monopole du commerce de l'Inde; ainsi la conquête de l'Amérique par les Espagnols changea les conditions du commerce européen et prépara toutes les crises qui suivirent ce grand événement.

On attache de nos jours un sens moins étendu aux mots *crises commerciales*: ce sont des accidents passagers, des orages qui troublent momentanément la sérénité de l'horizon industriel, et après lesquels, sauf quelques ravages, les affaires reprennent leur cours accoutumé. Quand le système de Law abusa si étrangement

des premiers essais de crédit tentés en France, il y eut une crise commerciale épouvantable, suivie du déplacement d'une infinité de fortunes. L'immense émission de billets dont le marché fut inondé occasionna une hausse inouïe du prix de toutes choses; les baux commencés sur une base s'achevèrent sur une base différente; certains rentiers furent ruinés, beaucoup de joueurs firent fortune, et la crise atteignit une foule de gens qui n'avaient pris aucune part aux spéculations aventureuses de ce temps. Quel est l'homme qui pouvait s'assurer de n'être pas atteint dans un revenu immobile, quand le prix des denrées s'élevait artificiellement autour de lui dans des proportions gigantesques!

Plus tard, la vente des biens des émigrés et du clergé, en jetant dans la circulation une prodigieuse quantité de terres, produisit cette dépréciation dont nos pères ont été les témoins et qui se compliqua de l'émission des assignats. Qui ne se souvient du temps où, par une perversion complète des habitudes commerciales, on voyait vendre pour 10,000 fr. une paire de bottes, et tout le reste dans la même proportion! Quel commerce régulier pouvait exister dans un pays où les fatales lois du maximum (*voy.*) forçaient le négociant de vendre à perte et le producteur de sacrifier ses avances pour assurer sa vie! Aussi cette terrible époque est-elle pleine de crises commerciales qui ont laissé des traces profondes, et nulle autre ne saurait lui être comparée sous ce rapport.

L'empire aussi a eu sa grande crise commerciale, occasionnée par le blocus continental (*voy.*). Le commerce devint en ce temps-là une affaire de *licences* et de bon plaisir impérial. On brûlait les marchandises anglaises, on trafiquait au moyen de la contrebande, on rançonnait, on confisquait sans pudeur et sans ménagement. Le gouvernement, qui gênait le commerce dans l'intérêt de sa politique, encourageait outre mesure les manufactures, et il préparait ainsi, sans le savoir, les embarras dont la Restauration a cru, mal à propos, se tirer en exagérant le système protecteur de l'empire. Des droits prohibitifs, des primes, des

drawbacks (*voy.* ces mots), ont été accordés à la fabrication de certains articles, et ont donné aux industries qui en étaient chargées une impulsion fébrile. Les capitaux se sont précipités vers ces entreprises privilégiées, dont ils ont réduit les profits par la concurrence, et les encombrements ont amené ces méventes ruineuses, causes de tant de faillites. Voilà les crises commerciales de nos jours.

Depuis que la production s'est établie sur une grande échelle, au moyen de la multiplication des capitaux, de l'emploi des machines et de la division du travail, on a négligé les moyens d'assurer aux marchandises créées une consommation régulière; on n'a pas assez considéré qu'il ne suffit pas de produire, mais qu'il faut *écouler*, pour nous servir de l'expression usitée dans le monde commercial. Le producteur ne doit jamais perdre la trace du consommateur, et il lui importe, avant tout, de proportionner l'offre à la demande, s'il veut éviter la dépréciation des produits. C'est l'Amérique du Nord qui *commande* la majeure partie des tissus de soie fabriqués à Lyon: qu'une crise éclate aux États-Unis, qu'une demi-douzaine de banques suspendent leurs paiements, et le contre-coup s'en fera ressentir parmi nos fabricants. La crise commerciale de New-York précèdera de peu la crise de Lyon; une faillite sur les bords de l'Hudson en peut produire dix sur les bords de la Saône: tous les peuples commerçants sont aujourd'hui solidaires.

Quelquefois les crises commerciales sont le résultat de l'engouement irréfléchi d'un peuple pour certaines spéculations: telle fut la cause de la fameuse crise qui a désolé l'Angleterre en 1826. Le parlement anglais venait de reconnaître l'indépendance des républiques américaines du Sud; la nation se fit bientôt de singulières illusions sur les ressources et les besoins de ces nouveaux états, que le long despotisme colonial de l'Espagne avait enveloppés jusqu'à ce jour d'un mystère impénétrable. Aussitôt on croit avoir trouvé l'accès d'un nouvel Eldorado; toutes les manufactures britanniques dépensent leur activité dévorante

à créer pour ces pays si peu connus et qui ont si peu de besoins des produits capables de suffire à vingt générations. On porte au Chili six fois plus de canifs qu'il n'y avait de plumes; un bâtiment arrive au Brésil avec une cargaison de patins pour courir sur la glace dans ce pays où il ne gèle jamais. Pendant ce temps, les spéculateurs attendaient, les yeux fixés sur le port, les retours magnifiques dont ils avaient flatté leurs balances, qui se soldèrent par dès faillites. Les banques qui avaient ouvert des crédits aux manufacturiers furent entraînées dans leur ruine, et l'on vit des armées entières d'ouvriers congédiés faire retentir des hurlements de la faim et de l'émeute l'Angleterre épouvantée.

A une autre époque et pour des motifs bien différents, l'Angleterre avait passé par une crise commerciale non moins grave. Lorsque le fameux Pitt fit suspendre les paiements en espèces de la banque, et obtint du parlement un bill qui donnait forcément aux billets la même valeur qu'aux écus, cette mesure occasionna une perturbation considérable. En 1817, lors de la reprise des paiements en espèces, une perturbation nouvelle succéda à la première et donna naissance à une crise dont les agriculteurs de ce pays ne sont pas encore soulagés. La plupart d'entre eux avaient souscrit des fermages à un taux élevé, lorsque la circulation d'une masse considérable de papier faisait hausser le prix de toutes choses: la reprise des paiements en espèces les obligea de payer beaucoup plus cher la rente des terres et en mit un grand nombre dans la nécessité de résilier leurs baux ou de tomber en déconfiture.

Dans l'état actuel de l'économie politique en Europe, au milieu des systèmes croisés de prohibition qu'on trouve encore en vigueur chez toutes les nations civilisées, les crises commerciales sont devenues de véritables maladies périodiques; chaque jour en voit naître ou mourir quelques-unes. Un simple amendement à nos lois de douanes peut déterminer des perturbations industrielles de la nature la plus grave. Ne sommes-nous pas témoins en ce moment de la

crise qui menace l'avenir des colonies françaises? Une plante vulgaire longtemps méconnue (la betterave) tend à remplacer la canne à sucre sur le marché national; déjà elle fournit à peu près la moitié de la consommation annuelle de la France; c'est elle qui a hérité de la protection que nos tarifs croyaient avoir assurée à sa rivale des colonies. Les ports de mer sont entraînés dans ce mouvement imprévu qui a jeté l'alarme parmi tant d'intérêts étonnés de se trouver enveloppés dans une catastrophe commune.

Toutes ces crises viennent d'une source identique : l'excès de protection amène l'encombrement; l'encombrement est suivi de la vente à vil prix. L'appât des grands bénéfices réservés aux industries privilégiées, y attire des capitaux qui se déprécient par leur concurrence même et qui contribuent à la chute des entrepreneurs. On ne sortira de cette ornière dangereuse qu'en donnant pour annexe à la liberté de l'industrie la liberté du commerce, c'est-à-dire la consommation à la production. Toutes les fois qu'un gouvernement méconnaîtra les grands principes qui président à la création et à la distribution des richesses, il multipliera les chances de crises commerciales, déjà trop nombreuses, qui dépendent de l'organisation du travail chez les différents peuples et souvent chez les différentes familles du même peuple. Dernièrement encore, une simple question de tarif a failli dissoudre l'Union américaine, et la séparation de la Hollande et de la Belgique doit être attribuée beaucoup plus exactement à des causes commerciales qu'à des motifs politiques. BL. A.

CRISE POLITIQUE, voy. COUP-D'ÉTAT, ÉMEUTE, RÉVOLUTION, INSURRECTION, etc.

CRISTAL. Les Grecs donnaient le nom de κρύσταλλος à la glace, et, par extension, au cristal de roche limpide qu'ils considéraient comme le résultat d'une sorte de congélation de l'eau, plus parfaite que la congélation ordinaire. Depuis les anciens, on a donné le nom de *cristal* à toutes les formes régulières que présentent les substances minérales; mais on désigne dans le langage habituel sous

la dénomination de *cristal de roche*, la silice cristallisée ou le *quartz hyalin* des minéralogistes. Nous nous occuperons spécialement de cette substance à l'article QUARTZ. J. H-T.

CRISTALLIN, voy. OEIL et CATARACTE.

CRISTALLISATION et **CRISTALLOGRAPHIE**. La force qui, d'après les lois de l'affinité chimique, réunit les molécules similaires d'une substance minérale en un solide à facettes plus ou moins régulières, se nomme *cristallisation*. Le solide qui résulte de cette action chimique prend le nom de *cristal*, et la science qui a pour but l'étude des cristaux et la connaissance des lois qui président à leur formation est connue sous le nom de *cristallographie*. Cet enchaînement de faits et d'idées explique pourquoi nous comprenons dans un seul article ce que nous nous proposons de dire, très succinctement il est vrai, sur le phénomène de la cristallisation et sur la connaissance des résultats de ce phénomène.

Un mot suffira pour faire comprendre l'importance de la cristallisation. C'est sur cette partie de la science des corps que repose en grande partie la minéralogie; car cette branche des connaissances humaines rentrerait complètement dans le domaine de la chimie, si le minéralogiste ne pouvait reconnaître les corps inorganiques, si abondants dans la nature, que par l'analyse chimique. Le minéralogiste au contraire fonde la connaissance des minéraux sur leurs caractères extérieurs, et ce n'est qu'en cas d'incertitude qu'il a recours soit aux réactifs chimiques, soit, plus rarement encore, à l'analyse des corps qu'il examine.

L'un des caractères extérieurs les plus importants en minéralogie est donc celui qu'offre la cristallisation; on peut même dire qu'il serait suffisant pour guider dans la connaissance des substances minérales, si celles-ci se présentaient toujours cristallisées. La raison en est simple : c'est que les substances minérales qui diffèrent par leur nature n'ont jamais une cristallisation identique, c'est-à-dire qu'en leur supposant des formes très semblables, celles-ci présentent encore des dif-

férences bien sensibles dans l'ouverture des angles de leurs cristaux.

Tout minéral cristallisé est un assemblage de molécules disposées par lames, placées parallèlement entre elles en différents sens autour d'un centre commun; et ce centre est lui-même un cristal invisible ou du moins qu'on ne peut voir que par suite d'une opération mécanique appelée *clivage*, et qui consiste à mettre à nu, soit par la percussion, soit à l'aide d'un plan coupant dirigé dans certaines directions, les lames extérieures qui recouvrent le cristal central.

Ce cristal, qui a servi de noyau à d'autres lames cristallines, a toujours une forme simple qui, dans le langage de la cristallographie, porte la dénomination de *primitive*; les lames qui se sont disposées dessus de manière à présenter un solide tout différent de ce noyau donnent lieu aux formes appelées *secondaires*.

C'est au savant Haüy que l'on doit la décomposition mécanique des cristaux; cependant il alla encore plus loin, car il reconnut que, pour expliquer l'origine de la forme primitive, il faut admettre qu'elle est le résultat de la réunion de plusieurs polyèdres plus simples, qu'il obtint aussi mécaniquement. Il trouva alors un petit cristal qu'il nomma *molécule intégrante*. Cependant, en poussant ses observations aussi loin que pouvait le permettre le calcul, il arriva à reconnaître que la molécule intégrante était un composé d'autres molécules de même forme ou de formes différentes auxquelles il donna le nom de *molécules soustractives*. Ainsi les corps inorganiques semblent en quelque sorte tenir, par la manière dont ils se forment, mais par un seul point il est vrai, à la grande chaîne des êtres organisés.

Suivant Haüy, qui a poussé la science de la cristallographie beaucoup plus loin que ne l'exige en général l'étude de la minéralogie, la molécule intégrante n'affecte que trois formes: le *tétraèdre irrégulier*, le *prisme triangulaire* et le *parallépipède*. Mais nous ferons observer qu'on pourrait même réduire ces trois formes à une seule, qui serait le parallépipède, puisque ce solide peut se dé-

composer en un certain nombre de tétraèdres et de prismes triangulaires.

Les formes primitives sont au nombre de cinq: le *tétraèdre régulier*, l'*octaèdre régulier*, le *prisme hexaèdre régulier* et le *dodécaèdre rhomboïdal*. Ces cinq formes primitives sont le résultat d'une certaine combinaison des trois molécules intégrantes. En effet, le tétraèdre régulier résulte de la réunion de deux tétraèdres irréguliers; l'octaèdre régulier, de la réunion de quatre tétraèdres irréguliers; le parallépipède, de l'assemblage de plusieurs prismes triangulaires ou d'un certain nombre de tétraèdres, selon qu'il est rectangle ou obliquangle; le prisme hexaèdre régulier, de la réunion de plusieurs prismes triangulaires; enfin le dodécaèdre rhomboïdal, de la réunion de vingt-quatre tétraèdres.

Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, la forme primitive se modifie suivant certaines règles de décroissement; les formes secondaires qui en résultent sont tellement variées que dans la chaux carbonatée seule on connaît plus de mille exemples de décroissements qui dérivent tous du rhomboïde.

Les décroissements se font généralement de trois manières différentes, suivant la direction qu'affectent dans cette opération les molécules qui, par leur réunion, forment les lames du cristal. Ils s'opèrent tantôt parallèlement au bord de ces lames, tantôt dans le sens de leurs diagonales ou suivant une ligne intermédiaire. Enfin ils s'opèrent encore dans plusieurs sens différents à la fois, ou bien en agissant d'abord dans une direction et ensuite dans une autre.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que la marche régulière que suit la cristallisation n'interrompt presque jamais les règles de la symétrie. Ainsi les faces d'un cristal sont toujours parallèles; c'est-à-dire que, connaissant un nombre quelconque de ces faces, il est toujours facile de retrouver la place des autres, soit que le cristal brisé ne présente à l'œil qu'une portion intacte, soit que, renfermé dans sa gangue, c'est-à-dire dans la roche où il s'est formé, il n'offre que quelques-uns de ses angles. J. H.-T.

CRISTAUX. L'art est parvenu à imi-

ter parfaitement le produit naturel dont il a été parlé ci-dessus et qu'on appelle communément *cristal de roche*. On le fabrique avec une grande supériorité en Angleterre, en Bohême, en Silésie, en Bavière (verrière de Benedictbeurn), etc. En France, la verrerie de Saint-Quirin est une des plus anciennes, et c'est dans cette verrerie que le nommé Bucher se fixa lorsqu'il importa de Bohême, il y a environ 70 ans, l'art de tailler cette substance (*voy. VERRE*). C'est une matière que, de nos jours, le luxe emploie à profusion et qui forme une de nos principales branches de commerce, car le riche comme le pauvre s'en sert et elle satisfait une foule de besoins. En France, comme en Angleterre et en Bohême, on a su lui donner mille formes, depuis celles qui servent dans la gobletterie simple jusqu'aux plus compliquées, tels que escaliers, candélabres, cheminées, balustrades, etc.* C'est dans les établissements du Creuzot, de Baccarat, de Saint-Louis, de Choisy, qu'on obtient ces beaux produits répandus dans le commerce et qui vont à l'étranger orner les palais des souverains.

Le cristal doit d'abord être diaphane, d'une grande blancheur, et avoir une densité assez forte. Il est imparfait lorsqu'il contient des *stries* ou filets saillants, ce qui le rend impropre aux travaux d'optique. Ces diverses qualités dépendent surtout du choix sévère qu'on doit faire des matières premières. C'est ainsi que le sable siliceux, qui en forme la base, doit être excessivement pur, ainsi que le plomb et la potasse avec lesquels ce sable est mélangé. Le cristal, qui n'est autre chose qu'un verre métallique, se compose de trois parties de sable siliceux, de deux de minium et d'une de potasse. Ces proportions existent quand le travail se fait au bois; elles varient un peu s'il se fait au charbon de terre.

Le sable se lave, on le tamise dans

(*) Les candélabres et les lustres les plus renommés sont ceux d'Angleterre et ensuite ceux de Bohême. Nous renvoyons pour plus de détails sur cette industrie aux articles VERRE et VERRERIES. Les glaces, dont les plus grandes se fabriquent maintenant à Saint-Petersbourg, auront leur article particulier. S.

l'eau et l'on décante; puis on l'étend sur des plans inclinés où on l'expose à un courant d'eau qui lui enlève les parties terreuses; après l'avoir fait égoutter, on le fait bien dessécher. Il est une localité, celle de Vonèche, où le sable contient très peu de matières terreuses. Le plomb se purifie dans un four à réverbère, et le feu est conduit de telle sorte que le métal se fond en gouttelettes et que, s'il contient du cuivre ou d'autres métaux, on peut les retirer du four au moyen d'un râble, parce que la température qui fond le plomb ne peut fondre les autres métaux. On écarte du bain de plomb les couches d'oxide qui se forment à sa surface et on épuise ainsi le bain. Ces matières oxidées s'étalent sur la sole du four; on renouvelle les surfaces, on laisse un peu refroidir, et on recueille ensuite le tout dans un grand bac. Ce *massicot* ainsi obtenu s'épure encore par divers procédés chimiques et il passe à l'état de minium qu'on emploie directement dans la fabrication du cristal. La potasse doit se purifier également, surtout si elle contient de la soude. C'est celle d'Amérique purifiée qu'on emploie presque toujours dans les cristalleries. Il est très essentiel de la débarrasser tout-à-fait des parties de soude, car elles donnent une teinte au verre.

Lorsque les trois matières premières sont purifiées, on écrase la potasse, on la tamise et on la mêle avec le minium, en mettant trois parties de l'une sur deux de l'autre; on tamise de nouveau et on y ajoute le sable. Après cette addition, on tamise encore. A ce dernier mélange on ajoute des débris de cristaux appelés *groisil*, et on enfourne, c'est-à-dire qu'on divise la matière dans les pots ou creusets destinés à être placés dans le four. On les couvre si on travaille au charbon de terre. Ce four est semblable à celui des verreries. Si on le chauffe avec du bois, on doit préférer le hêtre et le bouleau et ne l'employer que fendu et très sec. On le soumet même à la dessiccation. La fonte dure de 12 à 16 heures, selon l'habileté des ouvriers. Pendant ce temps on enlève les matières impures qui viennent à la surface des creusets (opération appelée *scramaison*). Après, on transvase

la matière fondue dans les pots d'affinage.

Les fours à six places contenant 12 pots fournissent 600 litres de cristal qui emploient 4,400 kilogrammes ou 11 cordes de bois. On puise dans ces pots la matière que les ouvriers *cueillent* pour fabriquer les divers objets répandus dans le commerce. A l'article VERRERIE nous expliquerons les procédés suivis. Nous dirons seulement ici que depuis quelque temps les moules dont on se sert sont tels qu'on parvient à imiter parfaitement les objets taillés, ce qui permet de les vendre à des prix très modérés comparativement à ceux qu'on donne aux cristaux *taillés*. Avant de livrer les objets au commerce, on les fait recuire dans ce qu'on appelle l'*arche à tirer*, conduit rectangulaire dans lequel le refroidissement est lentement gradué; on met de côté ceux qui sont destinés à la taille et qui doivent être plus épais.

Taille des cristaux. Elle leur donne beaucoup de prix en les polissant et en régularisant toute leur surface. Le travail de la taille comprend l'*ébauchage*, l'*adouci* et le *poli*. Un tour d'une forme particulière, et qu'il serait trop long de décrire, est employé à l'ébauchage. Cette première opération demande beaucoup d'adresse, car il faut que l'ouvrier imite un modèle donné et ébauche les morceaux de cristal de manière à retrouver les formes et les épaisseurs convenables. Après la taille, d'autres ouvriers exécutent le premier adouci à la meule douce de Lorraine, sans employer aucun mordant. Le second adouci se fait sur des meules de bois tendre, en employant pour mordant la pierre ponce; et le poli, sur une meule de liège, en employant de la potée d'étain.

Cristaux colorés. La mode a mis en vogue des cristaux colorés ou cristaux de fantaisie. La chimie a trouvé divers mélanges qui donnent les couleurs qu'on désire: l'opalin, le jaune, le noir, le violet, etc. Dans cette catégorie nous pouvons aussi placer ces cristaux qui offrent dans leur intérieur des incrustations blanches dont le reflet est argenté. Ce sont des portraits ou diverses allégories. Pour obtenir cet effet, on prépare d'abord de

petites figures avec une pâte de porcelaine et un peu de plâtre. Après qu'elles sont bien desséchées, on pousse au rouge le cristal sur lequel on les pose, et puis on jette par-dessus une goutte de cristal fondu qui s'unit et fait corps avec l'autre cristal, de telle sorte que l'objet est entre deux surfaces. Celle qui est polie et qui est très mince suffit pour donner l'aspect brillant qui séduit nos yeux. Aux mots FLINT-GLASS nous expliquerons ce que c'est que ce genre de cristal, ainsi que celui qu'on connaît dans le commerce sous le nom de *crown-glass*. Nous terminons cet article en ajoutant que le travail du cristal exige beaucoup d'adresse, qu'il est très fatigant, et que les ouvriers qui s'y livrent sont payés depuis 120 jusqu'à 300 fr. par mois, selon leur habileté.

V. DE M.-N.

CRITÉRIUM, du grec *κριτήριον*, dont la racine est *κρίνειν*, juger, signifie en général une marque, un signe auquel on peut juger qu'une chose est de telle ou telle façon, et en philosophie le signe auquel on distingue sûrement le vrai du faux. Ce signe ou critérium est toujours l'évidence (*voy.*), on en convient généralement depuis Descartes; mais comment arrivons-nous à l'évidence? Les uns répondent: par tous nos moyens ou procédés intellectuels: les autres, par un seul. Mais ceux-ci sont finalement convaincus d'inconséquence et poussés au scepticisme, parce que les objections élevées par eux contre nos autres moyens de connaître retombent tôt ou tard de tout leur poids sur celui qu'ils honorent exclusivement de leur confiance.

L.-F.-E.

CRITIAS, *voy.* TYRANS (*les trente*).

CRITICISME est le nom donné à la méthode philosophique qui consiste à n'entreprendre aucune recherche avant d'avoir critiqué l'instrument de toute science, savoir l'intelligence humaine; avant d'avoir reconnu sa valeur, sa portée et ses bornes. A la différence du dogmatisme (*voy.*), qui de principes arbitraires ou empruntés déduit imperturbablement, à l'aide d'une faculté inconnue, ses conclusions que rien ne légitime, le criticisme part de vérités d'une incontestable certitude, dont il fait sortir, avec un instrument bien connu, des consé-

quences dignes de toute confiance. Il doute avec le scepticisme (*voy.*), mais le doute n'est pas son but; c'est un moyen pour arriver à la découverte du vrai et du certain et à sa séparation d'avec le faux et l'incertain.

Cet examen ou cette critique de l'intelligence ayant été le but principal et hautement avoué de Kant (*voy.*), ce qu'attestent les titres mêmes de ses plus célèbres ouvrages, la qualification de critique fut appliquée d'abord exclusivement à la philosophie dont il est le père. Mais il n'y a nulle raison, comme l'observe fort bien M. Krug dans son *Dictionnaire philosophique*, de restreindre le mot à cette acception. Ce serait prétendre qu'avant Kant il n'y avait eu aucune tentative de criticisme et que tous les systèmes philosophiques avaient été ou dogmatiques ou sceptiques. Loin de là, le caractère éminent de toute la philosophie moderne est précisément le criticisme.

La philosophie moderne sort de la scolastique (*voy.*), c'est-à-dire d'un dogmatisme aveugle qui tôt ou tard devait aboutir au doute. Ce doute, Descartes ne fut pas le premier qui le conçut, mais, le premier pour le résoudre, il mit la philosophie sur la voie du criticisme. Effrayé de l'incertitude de l'enseignement scolastique, il rechercha si, parmi ses connaissances, il n'y en avait pas quelque une qu'il fût forcé de regarder comme vraie. Cette recherche le conduisit à une véritable critique de la faculté de connaître; mais elle fut incomplète et partielle; car elle était le fruit d'une méthode vaguement sentie, appliquée avec préoccupation et sous l'influence encore de la philosophie du raisonnement. Descartes tomba dans l'idéalisme (*voy.*).

Locke, peu satisfait de la critique de Descartes, se posa de nouveau la question logique: qu'y a-t-il de vrai? Et cette fois ce n'est pas par hasard que fut entreprise la critique de l'intelligence, elle le fut en connaissance de cause et comme une nécessité, comme le seul moyen de sortir d'embarras. Locke suivit dans sa critique un procédé parfaitement rigoureux et proclamé d'avance seul légitime, le procédé de l'analyse et de l'induction. Mais Locke non plus ne put se soustraire à

l'esprit de système. Son analyse de l'intelligence ou son idéologie (*voy.*) ne fut pas impartiale, parce qu'il s'était proposé de réfuter Descartes. Il alla donner dans l'excès opposé, dans l'empirisme (*voy.*). Mais Berkeley, réveillant la vieille théorie atomistique des idées-images, déduisit de l'idéologie de Locke le scepticisme le plus étrange, et Hume, en s'appuyant sur l'empirisme de Locke, put démontrer qu'aucune vérité n'était possible.

Alors commença, en haine du scepticisme de Hume, une critique tout autrement profonde, tout autrement impartiale. En Écosse, Reid, adoptant sans restriction la méthode de Locke, mais rejetant ses intentions systématiques, le mit en contradiction avec lui-même, renversa la théorie des idées-images qu'avait l'air d'impliquer le langage de Locke, fit une analyse exacte de l'intelligence, et reconnut, indépendamment des vérités dues à l'expérience, des vérités absolues, des convictions naturelles, que l'expérience ne fait pas naître en nous, sans lesquelles même l'expérience ne nous apprendrait rien. Kant, en Allemagne, exécuta la même entreprise et parvint à peu près aux mêmes résultats. Mais tandis que Reid avait admis les vérités nécessaires du sens commun sans les critiquer elles-mêmes, parce que le scepticisme ne peut rien contre elles, Kant eut l'ambition de vouloir démontrer leur légitimité, tentative qui le mena lui-même au scepticisme, et qui conduisit son disciple Fichte au système le plus extraordinaire qu'ait jamais enfanté la pensée humaine.

Aujourd'hui le criticisme paraît avoir achevé sa tâche. On commence à sentir par toute l'Europe que la question logique est résolue, qu'en cimentant l'alliance de l'expérience et de la raison, Reid et Kant en ont fini avec la question préalable; qu'enfin il est temps d'entrer en matière et de constituer sur tous les problèmes philosophiques un dogmatisme raisonnable. Tandis que des spéculateurs allemands, marchant sur les traces de Descartes et de Leibnitz plutôt que de Locke, représentaient en quelque sorte l'aristocratie philosophique, et, avec un formalisme inouï hors de l'école, se perdaient dans des hypothèses gigantesques

sur l'absolu, les Écossais, plus sages et plus modestes, ramenaient les hauts problèmes de la philosophie à des questions de sens commun. Comme tous les philosophes précédents et contemporains, ils avaient été de la logique à l'idéologie; mais une fois dans l'idéologie et sachant bien qu'elle est la base de la logique, ils s'aperçurent aisément que la psychologie tout entière est la base de la morale, de la politique, de l'éducation, des beaux-arts, en un mot de toutes les sciences philosophiques. D'où la conclusion tirée enfin par l'école française de nos jours : que la connaissance de la nature humaine est aux problèmes philosophiques ce que la connaissance du monde extérieur est aux questions de la physique. Voy. PSYCHOLOGIE.

L-F-E.

CRITIQUE, de l'adjectif *κριτικὴ* (rac. *κρίνειν*, juger), sc. *τέχνη*, art, signifie en général l'art de juger. Mais ce mot se prend dans un sens plus restreint pour l'art de juger en matière de goût, auquel cas il est habituellement accompagné de l'épithète *esthétique* ou *littéraire*, ou bien pour l'art de juger de la crédibilité des faits rapportés par l'histoire, et alors on lui joint explicitement ou implicitement l'adjectif *historique*.

CRITIQUE ESTHÉTIQUE. Elle se propose, en examinant les œuvres de l'art, d'apercevoir et de signaler leurs beautés et leurs défauts. C'est là son but unanimement avoué. On est loin de s'accorder de même sur les règles et la méthode qu'elle doit suivre pour y arriver. Presque jusqu'à nos jours sa marche a été uniforme : choisissant dans chaque branche de l'art un monument généralement admiré et réputé chef-d'œuvre, elle en faisait un type auquel elle confrontait les productions soumises à son examen; et, comme il est difficile à l'artiste d'imiter parfaitement un modèle quel qu'il soit, elle était la critique des défauts plutôt que celle des beautés. Cette critique, qu'on peut appeler *empirique*, a le très grave inconvénient de réduire le possible au réel, de prendre pour mesure de ce qui peut être fait ce qui a été fait, de se condamner par conséquent à méconnaître des beautés nouvelles, outre qu'elle s'expose souvent à considérer comme

beautés absolues dans ses œuvres de prédilection des beautés relatives au caractère individuel ou national de l'artiste, aux préjugés, aux usages de son époque et à mille autres circonstances tout aussi variables. Pénétrés de ces défauts de l'ancienne critique, dont La Harpe est l'un des derniers et des plus célèbres représentants en France, la plupart des modernes aristarques bornent leur rôle à recevoir et à décrire les impressions produites sur eux par les œuvres de l'imagination; ils analysent et racontent, ils font remarquer l'habileté ou la maladresse avec laquelle l'artiste a su tirer parti de son sujet et manier les instruments de son art. Ce genre de critique, qu'on a nommé *admiratif*, ne suit en définitive d'autres règles dans ses jugements que celles du sens commun, mais sans les éclaircir et les formuler, sans les rédiger en code. Il a l'avantage de n'être exclusif de quoi que ce soit de beau et de laisser au génie une libre carrière; mais il manque d'intelligence, ses sentences souvent sont chancelantes ou arbitraires; il est incapable d'ailleurs d'ouvrir d'avance à l'art de nouvelles perspectives. C'est en général la critique des journaux et des revues. Enfin, une troisième méthode, la méthode *philosophique*, consiste à rechercher pourquoi certains produits de l'imagination nous causent des impressions agréables, pourquoi ils ont plu aux hommes cultivés de tous les temps, à quelles passions, à quels besoins de l'âme ils s'adressent et correspondent; puis, étant donnés des objets d'art à juger, elle examine comment leurs auteurs ont mis en jeu ces mêmes ressorts du cœur humain, satisfait ces mêmes besoins, comment encore en s'y prenant d'autre façon ils auraient pu les satisfaire également ou à un plus haut degré. Elle s'élève d'abord à des théories sur l'essence et les conditions du beau dans chaque art; mais dans l'appréciation des moyens employés pour les réaliser elle est tolérante, large et progressive. Elle conçoit qu'une œuvre nouvelle satisfasse d'une nouvelle façon un besoin, une disposition de l'âme déjà connue; elle-même elle peut prendre l'initiative et mettre le génie sur la voie des découvertes en ce genre. C'est à elle que

l'Allemagne, de nos jours, doit son art dramatique : on s'en convaincra facilement en lisant les morceaux de psychologie esthétique sortis de la plume de Schiller.

L-F-Z.

A chacun sa vocation ! La critique littéraire a eu aussi ses illustrations. Zoïle et Aristarque ont acquis, chacun dans son genre, une immortelle renommée. Le premier, à tort ou à raison, être fantastique ou positif, est demeuré le type des critiques haineux et jaloux ; le second est celui des critiques savants et justes.

Il faut un bien grand fonds de courage pour aspirer à une gloire de critique littéraire. D'abord, si vous voulez juger les autres, renoncez à écrire vous-même ou bien promettez de n'enfanter que des chefs-d'œuvre et tenez parole. Ensuite ayez du courage, de l'adresse et de la force, car vous aurez besoin de tous vos talents, si, dédaignant le genre *admiratif* trop à la mode aujourd'hui, vous faites profession de dire la vérité aux gens, et si vous avez le malheur de trouver leurs ouvrages mauvais. Puis résisterez-vous facilement à ce langage qu'on vous fait entendre : « Nous allons à la gloire sur des chars brillants et rapides : pourquoi venir nous mettre des bâtons dans les roues ? ne sommes-nous pas *camarades*, amis, frères ? Si vous nous protégez, nous vous protégerons ; si vous éloignez de nous les rivaux et les concurrents, nous vous délivrerons des vôtres. La gloire et les revers, le succès et la défaite, tout doit être commun entre nous ; nous sommes solidaires ; gardez le monopole du journal, laissez-nous celui du théâtre. Tendons-nous la main, et que ce soit une chose convenue entre nous que désormais « nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis. » *Voy.*

CAMARADERIE et COTERIES.

Et cependant, sans la critique littéraire, la république des lettres tomberait dans une complète anarchie ; sans elle, qui nous jugerait, nous qui voulons être jugés ? L'opinion publique, dites-vous ! mais l'opinion publique n'impose que de loin ; vue de près, elle s'évanouit comme l'ombre de Créuse,

Par laevibus ventis, volucrique simillima somno.

Qu'est-ce qui fait l'opinion publique en matière de littérature ? Tout le monde ne juge-t-il pas d'après *son journal* ou d'après ces personnes fortunées dont les décisions en matière de goût, de lettres, de beaux-arts, sont autant d'oracles répétés dans tous les salons et contre lesquels *la société* n'admet point d'appel ?

Ainsi, dans l'état d'abaissement où, de nos jours, la littérature est tombée, au milieu de cette confusion des idées, de cette ignorance des faits et de ce dogmatisme insolent qui en résulte, ce serait une bien noble tâche que celle de critique ; nous voulons dire de critique vrai, consciencieux, impartial, sans système et sans exclusion ; n'ayant en vue que l'intérêt de la vérité et la gloire des lettres, aussi prêt à encourager le talent timide, mais réel, que courageux à étouffer les mauvaises doctrines. Il préviendrait l'inutile encombrement des bibliothèques en éloignant la médiocrité d'une carrière aujourd'hui d'un accès facile, mais que l'amour-propre trouverait alors semée de trop de dangers ; il assurerait aux penseurs et aux hommes de science la propriété de leurs conceptions en signalant les emprunts et en dévoilant les plagats ; il encouragerait le mérite en assurant à chacun le prix de son travail et l'honneur sur lequel il a justement compté ; et il simplifierait la tâche de l'homme d'études jaloux de se maintenir au courant des publications dignes de son intérêt, en lui disant quels pas nouveaux chaque production nouvelle a fait faire à la connaissance des faits, à leur exacte appréciation et à celle de toutes les conséquences qui s'y rattachent.

Mais à une tâche si ardue un seul homme peut-il suffire, ou ne faudrait-il pas, pour l'entreprendre, l'accord, le concours des talents les plus divers ? Ne serait-ce pas pour les académies la plus belle des missions que celle de s'ériger ainsi en régulateurs moraux du mouvement intellectuel, en un tribunal libre et indépendant, faisant bonne et rigoureuse justice à ceux qui font de la science métier et marchandise et à ceux aussi qui en sont les vrais adeptes ; aréopage illustre dont les arrêts feraient loi sans con-

trainte et ne seraient déclinés que par la présomption, compagne de l'ignorance et de la médiocrité? C. F.-N et J. H. S.

CRITIQUE HISTORIQUE. Elle détermine le degré de confiance que méritent les divers événements dont l'histoire fait le récit. Des règles qui la dirigent dans ses décisions, les unes regardent l'autorité du témoignage des hommes en général, les autres sont plus spéciales et concernent les écrits et la personne des historiens, le nombre de leurs témoignages et leurs contradictions sur des faits particuliers.

1° Ainsi qu'il a été dit aux mots **CRÉDIBILITÉ** et **CERTITUDE**, les règles relatives aux *écrits* des historiens servent à constater leur authenticité et leur intégrité, deux conditions sans lesquelles on ne peut raisonnablement croire aux faits qu'ils contiennent. Pour qu'un ouvrage ne soit pas considéré comme *apocryphe*, la critique veut : 1° qu'il soit cité par des écrivains contemporains ou immédiatement postérieurs et dignes de foi ; 2° qu'il ne fasse pas allusion à des événements qui se sont passés après la mort de l'auteur prétendu ; 3° qu'il reproduise les mœurs, les connaissances du pays et de l'époque de cet auteur ; 4° qu'il offre un style et un caractère conformes à ceux des autres ouvrages du même écrivain, s'il en existe, et plus ou moins à ceux des autres écrivains du même pays et de la même époque ; 5° enfin qu'il renferme des faits assez importants pour avoir pu attirer l'attention des contemporains et soulever au besoin des réclamations.

On ne peut connaître directement la pureté ou l'altération d'un ouvrage qu'en comparant les manuscrits qui en ont été conservés. De cette façon on arrive à savoir si certains mots ou certaines phrases n'ont pas été mutilés par les copistes, si des passages entiers ne manquent pas dans certains manuscrits ou n'y portent pas des marques matérielles et évidentes d'interpolation. A défaut des manuscrits, on peut comparer les différentes éditions qui les reproduisent et s'aider des citations qu'ont faites de l'ouvrage examiné d'autres écrivains. Hors de là, la critique est réduite à des conjectures. Elle juge cependant avec quelque assurance qu'un

livre est *interpolé*, quand elle y trouve des passages qui n'ont aucun rapport avec ce qui précède et ce qui suit, qui sont écrits d'un autre style et dans un autre esprit que tout le reste de l'ouvrage.

2° Les règles relatives à la *personne* même de l'historien ont pour but de découvrir s'il a pu être trompé ou vouloir nous tromper. Pour être sûrs qu'il n'a pu être trompé, il faut, par la lecture de ses ouvrages, nous être convaincus qu'il sait appuyer sur des preuves solides les faits qu'il raconte, saisir leur ensemble et leurs rapports mutuels et remonter à leurs causes, qu'il connaît les historiens qui l'ont précédé, qu'il rapproche leurs témoignages, qu'il est capable de les comprendre et d'en évaluer l'autorité. Il est encore à désirer qu'il ait vécu dans un temps très rapproché de celui où les faits se sont passés ; sans quoi, ils peuvent lui avoir été transmis par la renommée seule et ne lui être parvenus que défigurés déjà par l'exagération.

Mais l'historien intelligent, capable et bien informé, peut avoir altéré la vérité. C'est encore en lisant ses ouvrages et en les comparant à ceux qui traitent les mêmes sujets que la critique s'assure qu'il n'a pas obéi à l'esprit de parti, qu'il n'a pas écrit sous l'inspiration de certains préjugés de naissance et d'éducation, ou de certains préjugés nationaux, soit civils, soit religieux, qu'il n'a pas été guidé par la flatterie, la haine ou la crainte, ou bien encore qu'il n'a pas été partial de bonne foi et par pure admiration pour son héros. La critique s'enquiert encore si les faits qu'il rapporte n'ont influé ni en bien ni en mal sur son sort ou sur celui de ses parents ou amis, et si son témoignage est confirmé par celui d'autres historiens, d'intérêts, de conditions, de pays différents.

3° En général, la crédibilité d'un fait augmente en proportion du nombre des historiens qui l'attestent. Toutefois la critique a soin d'examiner s'ils n'ont pas pu s'entendre entre eux, s'ils n'ont pas tous puisé à une source reconnue incertaine, ou si l'un d'eux, peu digne de foi en lui-même, n'a pas été copié par tous les autres.

4° Souvent les témoignages de différents auteurs sur un fait particulier se contre-

disent. Alors le critique a besoin d'une grande sagacité, afin de distinguer le vrai du faux. A nombre égal, la règle est de préférer les témoignages les plus anciens, ceux des historiens les plus à portée d'être bien informés, les plus intelligents, les plus désintéressés. A plus forte raison doit-on se déclarer en leur faveur s'ils sont en majorité. Mais si un seul historien, réunissant toutes les qualités requises pour être cru sur parole, se trouve combattu par un grand nombre d'autres qui n'ont pas les mêmes droits à notre confiance, le cas devient embarrassant; il est difficile de donner un fil pour sortir sûrement de ce labyrinthe. Cependant il est rare qu'on ne puisse pas trouver dans une juste appréciation des qualités des écrivains ou dans la connaissance exacte de la filiation des témoignages des raisons plausibles de se ranger à l'un ou à l'autre sentiment.

La critique historique établit aussi des règles relativement à la crédibilité des faits attestés par les *monuments* publics et la *tradition*. Voy. CRÉDIBILITÉ, HISTOIRE, etc. L-F-E.

Les beaux-arts ont aussi leur critique qui consiste à déterminer, par le genre d'exécution d'une production artistique, si cette dernière appartient réellement au maître dont elle porte le nom; et, dans le cas où cette production serait anonyme, à rechercher son véritable auteur au moyen de tous les caractères intrinsèques qui peuvent le trahir et dont il sera question surtout au mot TABLEAUX.

POUR la CRITIQUE PHILOGIQUE qui est la critique *de mots*, tandis que nous avons traité jusqu'ici de la critique *de choses*, voy. PHILOGIE, MANUSCRIT, VERSIONS, CONJECTURE, etc. A ce dernier mot il a été traité de la *critique conjecturale*.

CRITIQUE est aussi le nom de la personne qui prend à tâche de *critiquer* ou d'exercer la critique. On l'applique surtout aux philologues qui s'occupent avec succès de la *restitution* des textes anciens; et dans ce sens on dit que Casaubon, Bentley, Hermann sont d'excellents critiques. Parmi les critiques littéraires, nous aurions à citer Fréron, Bayle, La Harpe, Sam. Johnson, Jean Paul, les Schlegel et

beaucoup d'autres. Voy. leurs articles. S.

CROATIE. Ce nom, dérivé sans doute de *Khrobatie* ou *Chrobatie*, dont est venu aussi celui des monts Karpats ou Krapats, appartient à un royaume qui, intimement uni à la Hongrie, forme avec elle une partie intégrante de la monarchie autrichienne. La Croatie est bornée par la Hongrie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Illyrie, la Styrie, et arrosée par la Drave, la Save, la Kulpa et l'Unna. Les comitats d'Agram, de Warasdin et de Kreuz, joints au littoral hongrois, dont le chef-lieu est Fiume, forment ensemble une étendue de 172 $\frac{1}{2}$ milles carrés géogr., et comprennent 575,700 habitants établis dans 7 villes, 16 bourgs et 1,680 villages. Dans ce territoire n'est pas comprise la partie croate de la *frontière*, laquelle contient 288 milles carrés et 448,500 habitants fixés dans 6 villes, 6 bourgs et plus de 1,200 villages, qui fournissent huit régiments dans les deux généralats de Karlstadt et de Warasdin, et dans le district banal *. Quelques Allemands et Hongrois se mêlent à leurs habitants, qui sont en général Croates et Serbes, et qu'on appelle ordinairement *Raitzes* ou *Raatzes*. Les Croates (voy. SLAVES), peuplade d'origine slavonne, sont de bons guerriers, mais peu avancés en civilisation. Ils parlent l'idiome slavo-khorvatique et suivent le culte catholique romain; mais dans la Croatie turque (voy. BOSNIE), sur l'Unna et le Bihatch, ils sont attachés à l'église grecque. La Croatie, province qui reçoit quelques-unes des ramifications extrêmes des montagnes de la Styrie et de la Carniole, offre un sol généralement fertile. La Croatie militaire, placée plus au sud, présente, sur les frontières de la Bosnie et de la Dalmatie, de hautes montagnes qui s'élèvent jusqu'à 9,400 pieds, comme le Wellebit, les monts de Plichevicza et de Srine, et

(*) Cette Croatie militaire est la Croatie propre, divisée en hongroise et en turque; elle forme les généralats de Karlowitz ou Karlstadt et de Warasdin, et le généralat banal où sont les villes de Petrina et de Sissek. L'autre Croatie, appelée aussi *civile* et *provinciale*, ou tout court le *provincial*, se compose des trois comitats de Agram ou Zagrab, Warasdin et Kreuz. Agram est à la fois la résidence du vice-roi et du commandant général de la frontière militaire croate. J. H. S.

qui s'étendent jusque dans l'intérieur du pays, où l'on remarque la Chapelle et le Klek. Le climat est doux et plus sain que dans l'Esclavonie voisine. Les principales productions du pays sont : le vin, le tabac, le blé, le maïs, les fruits, surtout les pruneaux, le bois, les bêtes à cornes, les chevaux, les brebis, les porcs, le gibier, les poissons, les abeilles, le fer, le cuivre et le soufre, etc. (Voir les ouvrages allemands de Csaplovicz, l'*Esclavonie et la Croatie*, 2 vol., Pesth, 1819, et *Les Croates et les Vendes en Hongrie*, Presbourg, 1829.) C. L.

La capitale de la Croatie est *Agram*, en croate *Zagrab*, située dans une contrée fertile, à un quart de lieue de la Save. Une partie de la ville, bâtie sur une montagne, a les privilèges d'une ville royale; le reste, appelé *ville du chapitre*, et étant sous la juridiction de l'évêché et du chapitre d'Agram, occupe des collines et la plaine; elle est traversée par la petite rivière de Medvenicza. C'est dans la ville royale que résident le ban ou vice-roi de Croatie, les autorités banales, la municipalité et les commandants de la frontière militaire. Cette partie possède de plus une académie avec les facultés de philosophie et de droit, un gymnase, une école normale, un théâtre allemand et deux églises catholiques. Les nobles habitent pour la plupart la ville haute. Dans la ville du chapitre s'élève le palais épiscopal, château-fort du moyen-âge qui renferme une cathédrale gothique bâtie par Ladislas, roi de Hongrie. Dans la partie la plus basse on trouve une église grecque. Les 8,800 habitants d'Agram sont pour la plupart des Croates; les autres sont originaires de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Illyrie, ou appartiennent au peuple israélite. Agram a des manufactures de tabac et une fabrique de cire. Elle expédie pour Fiume et pour les côtes de la Dalmatie beaucoup de sel, de tabac, de vin et de grains. Un chemin uni conduit d'Agram, par-dessus la Save, dans l'Illyrie, qui commence au-delà de cette rivière. A 3 lieues d'Agram, sur la Gradna, un martinet appartenant au village de Szambor fournit 2 à 5,000 quintaux de cuivre par an, et à 5 lieues d'Agram

les malades prennent les eaux thermales de Stubitza. D-G.

CROCHE, double-croche, triple-croche, figures de la notation actuelle dont, ainsi que des *noires* et des *blanches*, on donnera l'explication au mot NOTATION MUSICALE.

Au moyen-âge la croche se nommait *coma*, *croma* (les Italiens ont gardé ce mot dans le même sens), *diesis*, *fuse* ou *crochet*. Comme l'unité de la mesure, c'est-à-dire le *tactus* ou vulgairement le *temps*, équivalait alors à une semi-brève (notre ronde actuelle), la croche formait, comme aujourd'hui, le huitième de la ronde : aussi les Allemands lui donnent-ils encore le nom de *achtels-note* (8^{me} de note). M^{co} B.

CROCODILE, *crocodilus*, famille de l'ordre des sauriens et de la classe des reptiles. On remarque dans les crocodiles une queue aplatie, un corps étroit, revêtu en dessus et en dessous d'écaillés carrées. Les pieds de derrière sont palmés ou demi-palmés; ceux de devant sont armés de cinq griffes crochues, ceux de derrière de quatre. Les dents sont aiguës et disposées sur une seule rangée; la mâchoire inférieure se prolongeant beaucoup derrière le crâne, on a cru longtemps, sur la foi des anciens, que la supérieure était mobile; mais il est aujourd'hui reconnu qu'elle ne remue qu'avec le reste de la tête. La peau, excepté celle du ventre, est dure, impénétrable aux traits, aux flèches et aux balles des mousquets. Pour blesser les crocodiles il faut les attaquer à quelque jointure; encore les coups portent-ils bien souvent à faux. Cet amphibie est le plus pesant des animaux. Vorace, rempli de force et de cruauté, il se tient ordinairement dans les eaux douces et vient souvent déposer ses œufs au bord des fleuves à l'époque des grandes chaleurs. Les femelles construisent des nids pour leur progéniture et l'entourent des plus tendres soins pour la dérober aux tentatives des mâles qui cherchent à la dévorer. Cuvier divise les crocodiles en trois genres, nommés caïmans, crocodiles et gavials.

1^o Il a été traité des *Caïmans* à l'article ALLIGATOR, nom dérivé de *el laggarto*, lézard, en espagnol et en portugais.

Tous ces lézards appartiennent à l'Amérique. Leur tête est moins oblongue que celle des crocodiles proprement dits. Parmi les espèces que comprend ce genre nous distinguerons le caïman à museau de brochet (*Alligator lucius*) de l'Amérique septentrionale. Ainsi qu'on l'a dit, cet animal tombe l'hiver dans un profond sommeil dont il ne sort qu'à l'approche des beaux jours. Il peut rester longtemps sans manger; il s'établit de préférence sur le rivage des grands fleuves, où il vit de grenouilles, de poissons et d'oiseaux aquatiques. Il nage avec facilité, mais se traîne lentement sur la terre. Les nègres de la Caroline le poursuivent et le tuent à coups de hache. Les œufs de ce lézard sont de la grandeur de ceux d'une poule d'Inde, blanchâtres, musqués et bons à manger.

2^o Les *Crocodiles proprement dits* ont la tête oblongue et deux fois au moins plus longue que large. Nous citerons parmi les principales espèces : le *crocodile chamsès* (*crocodilus chamses*, Bory de Saint-Vincent) ou *crocodile du Nil*. Il habite les régions supérieures du Nil et parvient aux plus grandes dimensions; quelques-uns atteignent même 30 pieds de longueur. La femelle pond deux ou trois fois par an une vingtaine d'œufs qu'elle enfonce dans le sable où la chaleur des équinoxes les fait éclore. Les ichneumons détruisent beaucoup de ces œufs qui répandent une forte odeur de musc. La chair du chamsès est recherchée des Égyptiens. Cet animal a peine à se tourner lorsqu'il marche, ce qui rend ses mouvements difficiles. Son cri ressemble au vagissement d'un enfant. Citons encore le *crocodile suchos* de Geoffroy, le *crocodile à casque* (*galeatus*), etc.

Les *Gavials* ou *Longirostres* ont le museau rétréci, cylindrique, très allongé, et le crâne assez court; ils se trouvent tous en Asie et vivent de poissons. Nous distinguerons, parmi les espèces comprises dans ce genre, le grand gavial (*crocodilus gangeticus*) ou *crocodile du Gange*: sa taille est gigantesque, sa force prodigieuse, mais il n'attaque jamais l'homme; le petit gavial (*crocodilus tenuirostris*) de l'Inde, etc.

On trouve aussi des crocodiles à l'é-

tat de fossiles dans les terrains de la France et de l'Angleterre. EM. D.

▲ CROCUS, voy. SAFRAN.

· CROISADES. On comprend sous ce nom toutes les expéditions faites depuis 1096 contre les ennemis du nom chrétien ou seulement (car les deux choses furent quelquefois confondues) contre les adversaires de l'Église romaine et de son dogme, et entreprises à la sollicitation du pape, au nom du Christ, sous prétexte de délivrer les croyants du joug des Infidèles sous lequel ils gémissaient. Conformément au principe qui a fait donner le nom de *croisades* à la guerre des chevaliers de l'Ordre teutonique en Prusse et en Livonie, aux expéditions contre les Vénèdes et autres Slaves dans la Poméranie et le Mecklembourg, contre les malheureux Frisons établis sur le Weser sous le nom de *Stedinger*, contre les Albigeois et contre les Dulcinistes, on devrait appeler de même l'expédition du Normand Roger contre les mahométans en Sicile, et celle des croisés d'Espagne et de France contre Tolède; méthode que, pour notre compte, nous sommes d'autant plus portés à suivre que nous croyons reconnaître dans ces entreprises dont la foi fut le mobile, une espèce de prélude aux expéditions lointaines dont le but était la Terre-Sainte.

En conséquence, commençant par l'incursion de Roger en Sicile, nous dirons que ce chef hardi et rusé, dont le frère Robert, si connu sous le nom de *Guiscard*, fonda, sur les débris de la puissance grecque et lombarde, un royaume dans le pays de Naples; que ce chef, en combattant les Infidèles, voulut s'en faire un mérite auprès du Saint-Siège, avec lequel il avait d'abord été en guerre, en même temps qu'il s'assurait à lui-même une couronne. Roger prit avec le pape l'engagement d'enlever la Sicile aux Infidèles, à condition que l'Église, de son côté, s'engageât à lui en faire concession au nom de Dieu; et le pape lui permit de prendre le titre de duc de Sicile *in spe* avant même qu'il possédât un pouce de terre dans ce pays. Nicolas II, étant venu lui-même dans la Pouille, seconda cette entreprise par des exhortations et par des promesses d'indulgences. L'ex-

expédition commença en 1061, et la possession de l'île fut assurée aux chrétiens en 1068, après la conquête de Palerme; enfin par la prise de Girgenti (Agrigente), en 1089, les mahométans se trouvèrent entièrement expulsés de la Sicile. Cet événement coïncide, comme on voit, avec les premiers mouvements relatifs à une croisade contre Jérusalem et avec les tentatives que l'on fit par des chants et des prédications pour y pousser les peuples.

L'expédition contre Tolède mérite encore bien plus que celle de Roger le nom d'une croisade. Elle dura de 1079 à 1085 et réunit la fleur de la chevalerie française et castillane. La discorde régnait entre les mahométans de l'Espagne; le khalifat de Cordoue s'était dissous et divisé entre plusieurs émirs, tandis que les royaumes chrétiens de Castille et de Galice se trouvaient de nouveau réunis par les soins d'Alphonse VI, et que Sanche, par ses victoires et ses conquêtes, agrandissait le petit territoire aragonais. Ces deux princes devinrent alors l'objet d'un grand enthousiasme; ils furent chantés par les poètes de la Catalogne, célébrés dans les tournois par tous les chantres chevaleresques et galants de la France méridionale, et exaltés du haut de la chaire comme des héros de la foi par les moines et les prêtres. Aussi tous les hommes avides de gloire accoururent se ranger sous les drapeaux d'Alphonse, lorsque, dans le midi de la France, ses affidés vinrent proclamer son expédition contre Tolède comme la cause de la chrétienté entière. Et cela arriva dans les lieux mêmes où, dix ans plus tard seulement, Pierre l'Ermite, et après lui le pape Urbain II, prêchèrent la croisade générale contre les Infidèles.

La dynastie musulmane alors en possession de Tolède, la famille des *Beni Dilun* ou *Dunun*, ayant combattu autrefois avec Alphonse ses coreligionnaires de Séville, ne pouvait pas en espérer des secours. Mais Tolède était puissante et bien fortifiée; le siège de la ville traîna en longueur, ce qui offrit aux troubadours, alors nombreux dans la France méridionale, l'occasion d'exciter

les chrétiens à prendre les armes pour la défense de la foi. Pendant cinq ans, des volontaires de tous les pays affluèrent sur le territoire de Tolède livré aux dévastations, et l'on vit une foule de chevaliers, en expiation de leurs péchés, accourir de même pour combattre les Infidèles. Enfin, la sixième année, Alphonse, ayant reçu des renforts de toutes les contrées de la France méridionale, put enfin donner l'assaut à la ville, et la prise de Tolède (1085) redevenue la capitale de l'Espagne chrétienne, et où bientôt le premier pasteur du pays vint établir son siège métropolitain, fut annoncée dans toute l'Europe comme une victoire de la croix sur l'islamisme. Le riche butin que les guerriers chrétiens firent en Espagne et en Sicile sur les mahométans, parvenus alors au plus haut point de luxe et de civilisation, donnait un grand poids aux exhortations de l'évêque de Rome, lorsqu'il pressait les peuples d'arracher aux mains des ennemis de leur foi le Saint-Sépulcre, principal but des pèlerinages des fidèles.

Arrivons aux croisades proprement dites. La cause de la première fut tout-à-fait accidentelle. Mais l'idée et le goût de cette expédition vivaient depuis le temps de Charles-Martel dans les esprits des Francs, fiers du triomphe que ce chef, à la tête de ses guerriers pesamment armés, avait remporté entre Tours et Poitiers sur les Maures, habitués à une armure plus légère; depuis ce temps, l'idée de faire une chose utile à la religion s'associa à celle des combats chevaleresques, et en combattant à cheval revêtu du lourd harnais de ce temps, c'est la cause de Dieu qu'aux yeux des peuples l'homme de guerre semblait défendre. D'ailleurs depuis Charlemagne il s'était formé en Espagne et sur la côte africaine une autre espèce de chevalerie, rivale des chevaliers chrétiens de la Castille et des côtes de l'Italie, et constamment en lutte avec eux. Cette lutte devint le sujet des plus nobles inspirations de la poésie nationale; et des chants de cette nature étant dans la bouche et dans la mémoire de tout le monde, il ne fallait plus qu'une impulsion pour faire courir aux armes de

grandes masses d'hommes déjà habituellement livrés aux occupations et aux exercices de la guerre.

Cette impulsion ne se fit pas attendre; elle fut donnée par les Seldjoucides, appuyée par un ancien chevalier devenu moine et fanatique, et par le souverain pontife lui-même.

Les Seldjoucides (*voy.*), tribus sauvages sorties du désert qui longe à l'est la mer Caspienne, s'étaient déjà graduellement avancés et avaient fini par partager entre elles l'empire arabe confié à leur garde par le commandeur des croyants, qu'ils servaient comme troupes auxiliaires. En même temps s'élevait en Égypte un empire schismatique dont les princes, à l'instar des maîtres de Bagdad, se donnaient le titre de khalifes ou vicaires du prophète, comme descendants de Fatime, fille de Mahomet, et d'Ali son noble et malheureux époux. A la fin du xi^e siècle, l'empire des Seldjoucides n'avait plus de souverain, à proprement parler, ni même de capitale. Différents princes reconnaissaient pour la forme le khalife de Bagdad comme leur maître, et dans beaucoup de villes et de provinces les habitants avaient secoué leur joug après la mort de Malek - Chah, les descendants de Togroul - Beg, leur premier sulthan, n'ayant pu maintenir son autorité. Il en résulta donc un grand nombre de petits tyrans, ce qui augmenta d'autant plus l'oppression des chrétiens que c'est un trait saillant du caractère des Turcs, dont les Seldjoucides faisaient partie, de ne voir dans les chrétiens et les juifs que des mécréants dignes de toute leur haine et qui ne méritaient que les outrages et les mauvais traitements. Quiconque a lu dans le voyage de Burnes, récemment publié, comment les tribus congénères des Seldjoucides en agissent encore aujourd'hui à Bokhara, concevra parfaitement les plaintes et les lamentations auxquelles se livraient alors les chrétiens qui se rendaient en pèlerinage à Jérusalem peu de temps avant la première croisade. Si quelques visirs et chefs des Seldjoucides, aussi longtemps qu'ils furent placés sous un seul souverain, généralement reconnu comme maître de l'Asie-Mineure, de la

Syrie et de la Perse, avaient favorisé les arts, les sciences et la civilisation, il n'en fut plus de même une fois que le grand empire se trouva morcelé en plusieurs petits états militaires. Un de ces états, et le plus puissant de tous, existait à Nicée; il comprenait une partie de l'Asie-Mineure, et, placé à peu de distance de Constantinople, il alarmait l'empereur grec qu'il menaçait dans sa propre capitale. D'autres dynasties seldjoucides régnaient dans les villes sur l'Euphrate, le Tigre, et dans les endroits de l'Asie-Mineure et de la Syrie où les nombreux pèlerins de l'Occident venaient aborder ou qui étaient situés sur leur passage. La ville même de Jérusalem tomba au pouvoir du barbare Ortok et de ses fils Ilgazi et Sokmân.

Dans le temps où les Ortocides maltraitaient cruellement les chrétiens de la Palestine ainsi que les pèlerins, Pierre d'Amiens, tour à tour chevalier et ermite, vint à Jérusalem, après avoir vécu en Normandie et dans le midi de la France au milieu d'hommes avides de butin et d'aventures, et que les expéditions lointaines n'effrayaient pas. Dans un tel homme l'idée d'appeler toute la chrétienté à une entreprise sainte, mais hasardeuse et difficile, pouvait facilement germer, et ce fut en effet lui qui la conçut.

Né à Amiens, cet homme, qui a obtenu un renom plus grand que mérité, après s'être inutilement servi de ses armes pour acquérir des honneurs, afin d'arriver par ce moyen à la richesse, renonça aux biens temporels pour ne plus rechercher que la gloire de la sainteté, qu'au moyen-âge on obtenait facilement, comme on sait, par des pratiques de dévotion et par une abstinence souvent plus apparente qu'elle. Et parmi les actes extérieurs dont la piété était le mobile, il n'y en avait pas de plus méritoire qu'un pèlerinage vers la tombe lointaine d'un saint, à celle de saint Pierre à Rome, et particulièrement à Jérusalem, théâtre de la vie et de la passion de Notre Seigneur, et où le Saint - Sépulcre appelait tous les vrais chrétiens au moins une fois dans leur vie. Pendant que les mahométans, en

allant à la Mecque, acquéraient le titre de hadji, les chrétiens, rivalisant avec eux, s'assuraient, par le voyage à Jérusalem, une grande vénération parmi les fidèles, qui à leur retour les exaltaient comme des héros de la foi. Ce fut ce motif qui conduisit Pierre l'Ermite en Orient. Son pèlerinage eut lieu dans un temps (1093 à 1094) où toute l'Europe retentissait des plaintes élevées par les pèlerins, à leur retour de Jérusalem, sur les mauvais traitements qu'ils y avaient essuyés, et où l'empereur grec sollicitait avec instance des secours contre le sultan de Nicée. C'est dans le savant ouvrage de M. Wilken qu'il faut voir combien les pèlerinages, surtout ceux qui partaient d'Allemagne, étaient fréquents; quel concert de plaintes, et de plaintes véhémentes, tous les pèlerins faisaient entendre depuis que l'oppression et la tyrannie avaient pris la place de l'administration douce des successeurs du prophète. Dans l'introduction placée par M. Wilken en tête du 1^{er} volume de son *Histoire des Croisades*, on trouve tous les faits isolés relatifs aux excès commis par les Turcs. Rappelons ici en passant que les pendants de cet excellent ouvrage sont, chez les Anglais celui de Charles Mills, et en France l'*Histoire des Croisades* de M. Michaud.

Les ouvrages de MM. Michaud et Wilken sont profonds et savants; l'un, écrit avec verve, quelquefois même avec emphase, est approprié au génie français; l'autre, fruit d'une vaste étude des historiens, surtout orientaux, répond davantage aux exigences de l'érudition et de la critique allemandes; tous les deux entassent trop les détails et embarrassent ainsi la marche du récit des événements. Quant à l'ouvrage de Mills, composé d'après le goût actuel de la plupart des écrivains anglais modernes, pour la masse des lecteurs, et non pas seulement pour les hommes capables d'asseoir un jugement, il ne peut prétendre à aucun des mérites qui distinguent ceux de MM. Wilken et Michaud*.

(*) L'ouvrage de M. Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge nach morgenländischen und abendländischen Berichten*, se compose de 7 gros volumes in-8° publiés à Leipzig de 1807 à 1832. L'*Histoire des Croisades*, contenant la *physionomie des*

Mais reprenons le fil de l'histoire. Pierre l'Ermite, l'esprit frappé des mauvais traitements endurés par les chrétiens, s'imagina ou feignit d'avoir vu Jésus-Christ lui apparaître en songe, et lui prescrire d'aller en son nom renouer l'Occident et l'exciter à arracher le Saint-Sépulcre au pouvoir des Infidèles. Le patriarche de Jérusalem n'hésita pas à déclarer cette apparition réelle et authentique, et d'adresser Pierre au pape Urbain II, avec cette attestation, comme un envoyé que l'Orient députait à l'Occident. Urbain, alors en querelle, d'une part avec l'Empereur et avec le roi de France, de l'autre avec les Romains et avec plusieurs des évêques italiens, saisit avec empressement ce prétexte de mettre fin à des débats gênants pour lui et l'occasion qui s'offrait en même temps de se débarrasser d'une partie de ses antagonistes en les envoyant dans l'Orient, et de réunir tous les fidèles sous les bannières de son église. Il donna donc des lettres de créance à Pierre l'Ermite, qui parcourut l'Europe centrale en prêchant, et qui, accueilli comme un saint par le peuple, fut écouté, partout où la langue romane était comprise, avec d'autant plus de faveur que son éloquence farouche et délirante ne reculait devant aucune exagération et flattait par son mauvais goût les passions de la multitude. En Allemagne, il trouva d'abord, par différentes raisons, moins d'écho; mais dans tous les pays de la langue romane, le peuple, la chevalerie et le clergé, saisis comme d'un vertige, appelaient impérieusement les souverains à se mettre à la tête d'une expédition si visiblement commandée, disait-on, par le Sauveur lui-même et qui ferait la gloire des guerriers chrétiens de l'Occident. Il est à croire que ce succès inouï des prédications de Pierre l'Ermite, qu'on es-

croisades et des considérations sur leurs résultats de M. Michaud, parut d'abord de 1812 à 1822; elle forme, dans la 4^e édition (Paris, 1825-29), 6 vol. in-8° accompagnés de cartes et de plans, et suivis de la *Bibliothèque des Croisades* en 3 parties auxquelles M. Reinaud en ajouta une 4^e, contenant les *Chroniques arabes*. M. Charles Mills publia en 1820 son *History of the Crusades*, 2 vol. in-8°, dont on commença une traduction française en 1825, mais qui ne fut pas continuée. Il en parut malheureusement (1836) une nouvelle. J. H. S.

saya vainement de tourner en dérision par le sobriquet de *Cucupetros*, attaché en divers lieux à sa personne, étonna le pape lui-même. De ce moment, celui-ci s'empara sérieusement de l'idée d'une croisade et de sa prochaine réalisation. Le moment était d'autant plus opportun que l'empereur grec Alexis venait d'invoquer, par une lettre devenue bientôt publique, le secours du comte Robert de Flandre, qu'un pèlerinage à Constantinople lui avait fait connaître; en lui demandant de lui prêter son assistance à la tête des chevaliers chrétiens contre le sulthan de Nicée, il lui rappela une promesse que Robert lui avait faite à une époque antérieure.

Urbain II, ayant cru devoir convoquer dans la même année deux conciles généraux, l'un à Plaisance pour prononcer l'anathème contre l'empereur d'Allemagne, l'autre à Clermont pour excommunier le roi de France, fut charmé, tout en satisfaisant ses haines personnelles, d'avoir à traiter une cause qui intéressait les peuples de la chrétienté et flattait l'esprit du temps. A Plaisance (mai 1095), des envoyés grecs vinrent réclamer des secours. Le pape donna lecture des lettres d'Alexis et excita les seigneurs, tant ecclésiastiques que laïcs, accourus en grand nombre, d'armer pour une expédition. Toutefois on renvoya à l'automne les délibérations ultérieures à ce sujet. A Clermont, où le pape reparut en personne, on vit non-seulement affluer une foule d'évêques et de seigneurs, mais une multitude immense écouta ce pontife, lorsque, se chargeant lui-même du rôle de Pierre l'Ermite, il prêcha la croisade en plein air. Une indulgence générale fut promise, le signe de la croix distribué et attaché aux vêtements de ceux qui prenaient l'engagement de concourir à la sainte expédition. Quelques-uns se firent marquer la peau d'un fer rouge pour rendre indélébile sur eux le signe de la croix. Le pape ayant terminé son discours pathétique, l'air retentit de ce cri unanime : « A Jérusalem! à la délivrance des saints lieux! Dieu le veut, Dieu le veut! » Ceux qui n'avaient pas été à Clermont donnèrent avec joie leur assentiment à ce vœu public, lorsque leurs parents, leurs supé-

rieurs, leurs prêtres, revinrent chez eux et leur rendirent compte de ces grandes résolutions, lorsque la croisade fut prêchée du haut de toutes les chaires, célébrée dans tous les chants; et l'on était d'autant plus sûr de réunir tous les suffrages que, dans ces temps d'agitations et de guerres, chacun trouvait peu d'agrèments chez soi. En France, peuple et noblesse, tout parut prêt à se mettre en mouvement, et leur enthousiasme réagit aussi sur l'Allemagne. Cependant les rois d'Angleterre, de France et l'Empereur opposèrent la froideur aux exhortations du pape qui leur étaient suspectes; ils se défiaient de l'autorité pontificale depuis que Grégoire VII, avec une témérité sans égale, avait subordonné le pouvoir séculier au pouvoir spirituel. L'empereur Henri IV était alors en guerre ouverte avec ses vassaux et avec le pape; et dans cette guerre Godefroi de Bouillon, qui possédait à la fois des fiefs en France et en Allemagne, l'avait servi comme duc de Lorraine et avait acquis la gloire et la considération d'un héros. Déjà vieux, Godefroi prit la croix, ainsi que son frère et son neveu. Mais Philippe I^{er} de France, condamné à Clermont, protesta contre ce jugement et vit de fort mauvais œil l'exaltation religieuse produite par le pape dont elle augmentait encore l'influence déjà trop grande sur les armées de la chrétienté. Cependant son frère Hugues, avec une faible suite, se joignit aux chevaliers croisés. Guillaume II d'Angleterre, qui avait enlevé la couronne à son frère aîné Robert, réduit à la possession de la Normandie, ne pouvait songer à quitter son pays; mais Robert engagea cette même Normandie, comme Godefroi de la Basse-Lorraine avait engagé deux de ses terres patrimoniales à l'évêque de Verdun, et Bouillon à l'évêque de Liège, et vint grossir le nombre des fidèles dociles à la voix du souverain pontife. Dans les provinces du midi, à cette époque tout-à-fait indépendante du royaume de France, deux des princes les plus puissants et les plus riches de ce temps, le comte de Foix et Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs et barons, prirent la croix; et dans le nord, outre les

ils du comte de Boulogne et le duc de Normandie, le plus puissant des princes néerlandais, le comte Robert de Flandre se croisa également.

Les chevaliers, c'est-à-dire l'armée proprement dite des croisés, et ses chefs sentaient bien qu'une telle expédition exigeait de l'argent et de grands préparatifs. Ils employèrent huit mois à armer. Le départ était fixé pour le mois d'août de l'année 1096; les seigneurs voulaient se rendre par terre et par différents chemins à Constantinople, où Robert de Flandre devait arriver par mer. Mais ces lenteurs ne purent convenir à l'impatience du peuple et de son prophète Pierre d'Amiens. Les bandes fanatisées des Allemands quittèrent longtemps auparavant leur pays, encore froid et humide, pour aller occuper, sans perte de temps, en Asie, les demeures nouvelles que, sous un ciel clément et plus agréable, Dieu leur assignerait, ou, en cas de malheur, pour conquérir le paradis qu'il leur réservait. C'est aux rives du Bas-Rhin, d'où partent encore aujourd'hui tous les ans des troupes de paysans indolents pour des pèlerinages éloignés, que Pierre d'Amiens et deux autres chevaliers, du nom de Gaultier, rassemblèrent des milliers d'hommes des classes inférieures. Cette armée ne voulut pas même attendre que Pierre fût prêt à partir, et prit les devants. Bien accueillie par les Hongrois, elle répondit si mal à leur hospitalité que les Bulgares des environs de Belgrade et de Semlin refusèrent plus tard toute assistance, même à prix d'argent. Obligés d'enlever de force ce dont ils avaient besoin, les pèlerins se virent bientôt environnés d'ennemis; ils furent attaqués en pleine campagne, assassinés dans les villes, et ce ne fut qu'à grand-peine et après avoir essuyé d'immenses pertes qu'une partie de ces malheureuses bandes parvint, par des détours à travers des bois, à Nissa, résidence du prince des Bulgares, qui les conduisit enfin à Constantinople, où elles furent bien reçues par Alexis. En attendant, Pierre, à la tête d'une nouvelle troupe mêlée, avait traversé la Hongrie; après quelques difficultés il avait pénétré jusqu'en Servie; mais, sous prétexte de venger les offenses

faites aux pèlerins et le meurtre de quelques hommes de l'armée de Gaultier Sans-Avoir, il avait donné l'assaut contre Semlin et excité la colère des Bulgares par un carnage et un pillage plus dignes de cannibales que d'une armée de chrétiens. Néanmoins lui aussi se fit jour jusqu'à Nissa, où il fut bien reçu par le prince des Bulgares. A vrai dire, cette armée était sans chef; car Pierre l'Érmite, ne déployant ni courage ni dignité, n'inspirait aucun respect, malgré ses prétentions de prophète. Quelques-uns de ses soldats portèrent la licence jusqu'à vouloir piller Nissa. Alors les Bulgares prirent les armes et tuèrent 10,000 pèlerins; d'autres se dispersèrent, et cependant, dit-on, le nombre des combattants avec lesquels Pierre l'Érmite arriva sur le territoire grec fut encore de 30,000. Ceux-ci se joignirent aux troupes de Gaultier près de Constantinople, et, trop confiants dans leurs forces, ils dédaignèrent le conseil de l'empereur grec d'attendre le principal corps d'armée. Ils partirent pour se mesurer avec les Seldjoucides; mais taillés en pièces par le sulthan de Nicée, ils furent réduits à quelques mille hommes avant que les troupes levées par les seigneurs ou barons se fussent mises en marche. Cependant Pierre l'Érmite fut suivi de près par 15,000 hommes du Rhin, renforcés de quelques milliers de Bavares et de Souabes grossiers, et commandés par un ecclésiastique nommé Göttschalk; mais ils furent taillés en pièces, près du confluent de la Leytha et du Danube, par les Hongrois vivement alarmés de cette nouvelle migration des peuples. Bientôt après vint une nouvelle armée recrutée parmi le rebut de la populace, et dont le nombre, évidemment exagéré, est évalué à plus de 200,000 hommes. Une partie de ces bandes brutales venait de France, sous la conduite du rapace Guillaume à la hache d'armes, de Thomas de Feria, Clarebold de Vandelen, qui avaient mis en tête de leur armée, pour en représenter le caractère religieux, une oie et une chèvre, créatures que Dieu, suivant eux, avait choisies pour leur montrer le chemin. A ces bandes se joignirent, sous le commandement d'Émico, comte de Linan-

ges, des Allemands avides de pillage; et des horreurs inouïes envers des juifs paisibles signalèrent sur le Rhin et en Franconie la marche de cette bande indisciplinée qui n'épargnait rien et marquait par des infamies le chemin qu'elle parcourait. Parvenues à l'endroit où les troupes de Gottschalk avaient trouvé la mort, ces hordes sans chef et presque sans armes se débandèrent honteusement, au moment même où le roi de Hongrie se retirait devant la supériorité de leurs forces. Saisis d'une terreur panique, ces guerriers improvisés se dispersèrent; ils furent en grande partie massacrés par les Hongrois étonnés, ou périrent de misère; les autres retournèrent chez eux, couverts d'opprobre; un petit nombre seulement arriva par d'autres routes en Palestine. A l'exemple de ces absurdes expéditions, des nuées de pèlerins abordèrent successivement dans la Terre-Sainte; mais ils n'apportèrent qu'un faible secours à la cause sainte, car les chevaliers seuls étaient aguerris au moyen-âge; le peuple opprimé était sans défense et sans expérience de la guerre. Aussi n'est-ce qu'aux expéditions des chevaliers que le nom de *croisades* resta attaché, de même que le chevalier seul semblait digne de porter le nom d'homme, refusé à la gent ouvrière, à la masse qui, comme du temps des Grecs et des Romains, constituait la propriété des seigneurs.

C'est à ces expéditions moins désordonnées que nous arrivons enfin. La chevalerie, sous les ordres de Raimond, du comte de Flandre, des comtes de Foix et de Boulogne, du duc Robert de Normandie et de Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, fut longtemps à s'armer, et quand elle fut en état de se mettre en marche elle négocia le passage avec les souverains des pays qu'elle avait à traverser et paya les vivres qu'on lui fournissait. Néanmoins Alexis s'effraya d'une migration de peuples à laquelle il n'avait pu s'attendre lorsqu'il demandait des secours avec tant d'instance; et ce qui le tourmenta surtout ce fut de voir que le fils aîné de son ennemi Robert Guiscard, qui avait déjà tenté la conquête de l'empire grec, s'était joint à cette première croisade avec ses Nor-

mands que les Grecs redoutaient. En effet, ce ne fut guère par dévotion que Boémond et son neveu Tancrède prirent la croix, quoique l'un devint l'Ajax, l'autre l'Achille de cette croisade: Tancrède aspirait à la gloire, Boémond n'était guidé que par l'intérêt; car en léguant à Roger, son frère cadet, toute sa succession royale, Robert, père de ces princes, n'avait laissé que Tarente à Boémond. Le prince français Hugues, fier de sa naissance royale et qui étalait une grande pompe, avait été arrêté par les Grecs; les Normands s'étaient frayé le chemin l'épée à la main, et l'empereur grec exigeait qu'on lui prêtât hommage pour un pays dont on se disposait seulement à faire la conquête. Cela donna lieu à d'interminables disputes; mais enfin on tomba d'accord, grâce à Godefroi, que dirigeaient la modération et une dévotion véritable, et grâce même aux Normands dont la cupidité les poussait en avant. On consentit à faire ce que demandaient les Grecs. Alexis, profitant de la circonstance, engagea les croisés à assiéger d'abord Nicée, ce boulevard des Seldjoucides, placé en quelque sorte aux portes de sa résidence. Durant ce siège, Raymond de Saint-Gilles arriva, et toute l'armée de la chevalerie se trouva ainsi réunie dans l'Asie-Mineure. Le 20 juin 1097 Nicée se rendit; la ruse d'Alexis le mit en possession de cette ville, car il avait promis aux habitants de les protéger contre les cruautés des guerriers d'Occident. Alors l'armée des chevaliers, succombant sous le poids de leurs armures et embarrassés dans tous leurs mouvements, s'avança pendant les plus fortes chaleurs, dans les contrées mal pourvues d'eau de l'Asie-Mineure, pour pénétrer à travers la Cilicie dans la Syrie par le même chemin qu'Alexandre avait pris jadis. En route, les croisés coururent de grands dangers et perdirent beaucoup de monde, étant harcelés sans cesse par les Seldjoucides, mieux montés qu'eux, plus légèrement armés et qui connaissaient le pays. Cependant ils finirent par atteindre les frontières de la Syrie, mais sans paraître se souvenir alors du principal but de leur voyage. Baudouin, frère de Godefroi, élu souverain d'Édesse, s'y rendit accompagné de

plusieurs des plus braves combattants. A l'instigation de Boémond, les champions de la foi, au lieu d'aller droit en Palestine, perdirent neuf mois (depuis octobre 1097 jusqu'en juin 1098) à faire le siège d'Antioche; et, lorsqu'à la fin cette ville fut prise par trahison, l'expédition en Palestine rencontra encore des obstacles. Boémond, décidé à fonder un état chrétien à Antioche, rassembla autour de lui le plus grand nombre possible de combattants, tandis que les autres cherchèrent à faire aussi des conquêtes pour leur compte et à former quelque part un établissement, ou même s'en retournèrent chez eux. Le croira-t-on? Pierre d'Amiens lui-même était au nombre de ces hommes abattus par les fatigues et les privations : lorsque le faible reste des croisés enfermé dans Antioche par Kerbodchah, émir de Mosul, se vit en proie à la faim et dans un dénuement complet, le prédicateur de la croisade quitta la ville et disparut. Cependant une pieuse fraude, la découverte de la lance sacrée qui ouvrit le flanc à Jésus-Christ, donna aux chrétiens la victoire sur la nombreuse armée de Kerbodchah; mais l'expédition n'en fut pas moins arrêtée, et le khalife fatimite d'Égypte, qui, dans l'intervalle, avait arraché Jérusalem à la dynastie des Ortocides, offrit de faciliter aux pèlerins la visite du Saint-Sépulcre, s'engageant à ne plus souffrir les avanies faites aux chrétiens.

Tel était l'état des choses au printemps de l'année 1099. Les chrétiens étaient occupés à conquérir les villes de la côte de Syrie, entreprise dans laquelle ils étaient puissamment secondés par les états commerçants d'Italie, surtout par ceux de Pise et de Gênes, intéressés à cette conquête dont ils attendaient de grands avantages pour eux-mêmes. Au mois de mai, Godefroi de Bouillon et le légat du pape déclarèrent enfin avec fermeté qu'il était temps d'accomplir leur vœu. On réunit les débris de l'armée et on se mit en marche contre Jérusalem. Mais les chances avaient tourné contre les chrétiens et la conquête de la ville sainte semblait devenue impossible; car les assiégés étaient en plus grand nombre que

les assiégeants, qui d'ailleurs manquaient de machines de guerre, de bois et de vivres. Heureusement l'enthousiasme des chevaliers suppléa à leur petit nombre; les Pisans amenèrent des ouvriers habiles à confectionner les machines, une forêt découverte dans une vallée reculée fournit du bois, et l'apparition d'un ange ou du moins la croyance en ce miracle fit réussir l'assaut qu'on osa tenter. Bien que de l'immense armée des croisés il ne restât alors que 40,000 hommes, et que la garnison égyptienne, jointe aux habitants, s'élevât à 60,000, Jérusalem fut prise au mois de juillet (1099) et le héros Godefroi fut élu roi de la Terre-Sainte reconquise. Mais il était à peine installé dans cette dignité qu'on apprit l'approche du visir d'Égypte, Afdal, à la tête d'une innombrable armée de nègres, d'Arabes et de Turcs. Godefroi, tirant parti de la ferveur religieuse et de l'ivresse produite par le triomphe, se porta en toute hâte à Ascalon et remporta sur lui, au mois d'août (1099), une éclatante victoire.

Voilà l'esquisse historique de la première croisade et de la fondation du royaume de Jérusalem (*voy.*). Les croisades suivantes furent entreprises pour conserver le royaume chrétien et papal de Palestine que les Mahométans voyaient avec humiliation dans le voisinage de leurs états et qui était un objet de scandale même pour les Grecs.

Mais le succès de la première croisade devint pour les évêques de Rome un nouveau moyen de combattre les ennemis de la foi et de l'Église en armant contre eux le bras séculier. Pourquoi un moyen qui leur avait si bien réussi contre les païens et contre les Mahométans, leur eût-il été moins utile pour terrasser les ennemis du pouvoir clérical? et dans ces temps d'ignorance et de superstition, de troubles et de combats perpétuels, n'était-on pas sûr de trouver toujours une multitude prête à acheter l'indulgence plénière et le ciel par des meurtres et des dévastations? Voilà ce qui a multiplié à l'infini le nombre des croisades, dont nous n'indiquerons cependant que les plus célèbres.

Des mains de Godefroi de Bouillon le

sceptre était passé dans celles de son frère Baudouin, puis dans celles de Baudouin II, fils du comte Hugues de Rethel, et il était enfin échu à Foulques d'Anjou, que l'on avait appelé d'Europe. Au temps de Foulques il s'éleva entre le Tigre et l'Euphrate une nouvelle dynastie dont les conquêtes effrayèrent tellement les chrétiens qu'ils demandèrent instamment une croisade générale, lorsque, après la mort de Foulques, un enfant, Baudouin III, régnait à Jérusalem et que l'état chrétien d'Édesse, resté indépendant jusqu'au temps des croisades, fut enfin conquis par les Infidèles. Zenghi, que les auteurs latins ont coutume de nommer Sanguinus, fut le fondateur de la nouvelle puissance militaire qui surgit sur l'Euphrate, et enleva Édesse, dès 1144, au comte Josselin; mais deux ans après, Zenghi périt assassiné et Édesse rappela son ancien maître. Cependant elle fut reconquise, à la fin de 1146, par le fils de Zenghi, Noureddin, souverain d'Alep; ce prince, d'ailleurs juste et clément, se vengea de la défection des habitants avec une telle cruauté que l'Occident retentit de leurs lamentations et que de nombreux émissaires y firent les plus horribles peintures des souffrances essuyées par les fidèles.

La Terre-Sainte n'était pas, il est vrai, sans défense : deux congrégations de champions de l'Église s'étaient formées sous le nom d'ordres de chevalerie et avaient obtenu tous les avantages des ordres monastiques et de riches donations dans tous les pays. Une espèce d'armée permanente, qui se recrutait en Europe, protégeait ainsi la Palestine. Mais dans ce moment de crise, cette ressource ne fut pas moins insuffisante que les entreprises isolées de quelques seigneurs ou celles d'associations entières qui tous les ans se dirigeaient vers la Palestine. Parmi les seigneurs qui, du temps de Zenghi, avaient fait une courte apparition dans la Terre-Sainte, on doit nommer l'empereur Conrad III et l'évêque Godefroi de Langres. Ce dernier, dans une assemblée brillante réunie à Bourges (1145), peignit les cruautés de Zenghi avec des couleurs si vives que le roi de France Louis VII, tourmenté par ses remords d'avoir brûlé Vitry et d'en avoir

fait massacrer les malheureux habitants, se montra très disposé à la croisade; mais de sages conseillers l'empêchèrent de prendre réellement la croix jusqu'au moment où le pape, se mêlant de l'affaire, en fit la cause de la chrétienté.

Pourtant ce ne fut cette fois ni lui ni un ermite fanatique qui entraîna les chrétiens dans une si folle entreprise : ce fut un homme doué de talents extraordinaires, un homme plein de vertus et d'éloquence, saint Bernard (*voy.*), le fondateur de l'ordre de Citeaux. Distingué par sa naissance, célèbre comme prédicateur et comme saint homme, Bernard avait de plus une belle figure et était à la fois exalté, mystique et homme du monde. Il avait rapproché du pape Innocent II l'empereur Lothaire; il avait assisté à leur conférence, et lorsqu'il s'était agi de l'intronisation d'Innocent on avait pu reconnaître que son crédit parmi les Italiens surpassait celui de l'empereur. C'est à lui que le pape Eugène III confia la mission de prêcher une seconde croisade tant en France qu'en Allemagne. Vieux et maladif et tout-à-fait adonné à la vie contemplative et aux pratiques monastiques, Bernard ne se chargea, dit-on, de cette mission qu'avec répugnance. Mais il était partout en odeur de sainteté; sa figure amaigrie et son air imposant rehaussèrent l'effet de sa parole inspirée. A l'exemple d'Urbain, Bernard rassembla en plein champ, entre Vezelay et Écouenne, le roi de France, les princes et le peuple, et leur parla du haut d'une tribune élevée à cet effet, où il fit monter ensuite le roi qui, ainsi que la reine, le comte Thierrri de Flandre et Henri de Blois, avait attaché à son habit la croix que le Saint Père leur avait envoyée. Bernard parcourut le royaume en prêchant; et le peuple, gagné par ses exhortations, suivit l'exemple de son roi et se prépara à se mettre en marche l'année suivante. Quant à l'empereur d'Allemagne, assailli par ses émissaires et par les lettres de Bernard, mais instruit par sa première expédition combien les Latins et les Grecs dégénérés, qu'on voulait secourir, avaient des sentiments peu chrétiens, il ne se montra nullement disposé à prendre part à la croisade; et quoique

Bernard courût lui-même en Allemagne, en automne, son éloquence échoua à Francfort contre la froideur de Conrad. Cependant le succès brillant que l'abbé de Clairvaux obtint par ses sermons sur toute la route de Francfort par Bâle à Constance, et l'artifice dont il se servit dans la cathédrale de Spire en montrant Jésus sur la croix implorant lui-même le secours de l'empereur, sous les yeux de la foule assemblée, firent violence à la résolution du monarque : le jour de Noël 1146 il se décida enfin à prendre la croix. L'année suivante, au mois de mai, Conrad partit en effet de Ratisbonne pour aller en Hongrie et de là à Constantinople, suivi d'Othon de Freysingen, du duc Henri de Bavière, de Frédéric de Souabe, du vieux duc Welf, du margrave Otakar de Styrie, du duc Ladislas de Bohême, des évêques de Bâle, de Passau, de Ratisbonne et de beaucoup d'autres prélats et seigneurs de l'Empire. Au mois de juin, les seigneurs, les évêques et les chevaliers les plus braves et les plus puissants de toutes les parties de la France passèrent, le roi Louis le Jeune à leur tête, par Metz et par Worms, et se rendirent, par Wurtzbourg, à Ratisbonne, pour de là se joindre à l'empereur.

Mais bientôt, en Allemagne, beaucoup de Français quittèrent l'armée. La pénurie, la disette et le mécontentement en décidèrent un grand nombre à retourner dans leurs foyers. La reine Éléonore, qui avait suivi son époux, prêtait par sa conduite à la malignité des propos, et parmi les autres dames il y en avait plusieurs qui ne se piquaient pas d'une vie très édifiante. Les comtes de Maurienne et d'Auvergne, ainsi que le margrave de Monferrat, résolurent de se détacher du gros de l'armée pour se rendre à Constantinople à travers l'Italie et l'Illyrie.

Au commencement de septembre (1147) les bandes allemandes, que l'empereur grec avait vainement priées de prendre leur chemin par l'Hellespont, arrivèrent sur le Bosphore, et au mois d'octobre, peu de jours après que Conrad fut passé en Asie, elles furent jointes par les troupes françaises. En route, les Allemands n'avaient pu maintenir dans leur armée l'ordre et la discipline; il n'en fut pas de

même des soldats français auxquels les Grecs témoignèrent plus d'estime, et dont le roi fut mieux accueilli que ne l'avait été l'empereur d'Allemagne, quoique celui-ci fût le beau-frère de l'empereur grec. Il en résulta une rivalité nationale entre les deux armées et leurs chefs, rivalité défavorable à la cause qu'ils avaient embrassée de concert. Conrad avait pris les devants; mais la mauvaise tenue de son armée, devenue la risée des Grecs, le livra sans force aux attaques des Turcs. Son beau-frère, Othon de Freysingen, conduisait l'autre par un chemin opposé. Tous deux essayèrent tant de pertes qu'ils excitèrent la raillerie des Français. Conrad était trop affaibli et la honte l'empêchait de se joindre aux Français avec les faibles débris de son armée: il fut donc obligé de rebrousser chemin et passa l'hiver à Constantinople, promettant de s'embarquer au printemps pour la Syrie. Louis et les Français n'en continuèrent pas moins leur marche; mais ils étaient suivis par les hordes turques prêtes à profiter de la moindre faute qu'ils commettraient. En effet, l'avant-garde devança d'une journée de marche le gros de l'armée; arrivée dans une gorge éloignée seulement de trois journées du Méandre, elle fut assaillie par l'ennemi qui se jeta (janvier 1148) entre les deux corps pour les détruire l'un après l'autre. Une grande partie des croisés périt en cette occasion; le roi et les siens sauvèrent le reste par leur bravoure, mais il leur fallut renoncer à leur marche par terre et prendre des quartiers d'hiver à Satalie, sur la côte méridionale de l'Asie-Mineure, pour aller de là en Syrie par mer. Enfin, au printemps, Louis et Conrad, ralliant en Syrie les pèlerins accourus de toutes parts, formèrent une armée assez considérable, avec laquelle, sur la demande expresse des Latins établis en Palestine et dégénérés en Orient, ils firent le siège de Damas. Mais cette expédition devait se terminer par une fin ignominieuse. La discorde régnait entre les Français et les Allemands, et ils furent trahis les uns et les autres par les Latins d'Orient, auxquels, par dérision, ils avaient attaché le sobriquet de *Pullanes*; enfin, la femme du roi

Louis se conduisit d'une manière si scandaleuse que le roi se vit forcé de lui donner des gardes. Quand on eut reconnu la trahison, on leva le siège de Damas (août 1148); Louis, Conrad et tous leurs compagnons d'armes s'en retournèrent mécontents dans leur patrie.

On ne pouvait plus se dissimuler les inconvénients des expéditions générales, et l'on renonça à en organiser, jusqu'à ce qu'un des généraux de Noureddin fonda une nouvelle puissance, inonda la Palestine et finit même par conquérir Jérusalem. Dans l'intervalle, tous les fruits des croisades furent pour les villes d'Italie. Les pèlerinages, les voyages des seigneurs et des chevaliers donnèrent une grande impulsion à la navigation et enrichirent l'Italie par les affrètements. Tout le commerce des villes occupées par les chrétiens avec des contrées plus reculées de l'Orient, la fabrication des draps, des armes et des ustensiles qu'on y plaçait, le commerce de soieries et d'épices, les ports et même les douanes des villes maritimes, étaient entre les mains des Italiens. Conséquence des croisades, l'éclat de l'industrie italienne finit naturellement avec elles; mais la civilisation y gagna, les arts et les sciences s'élevèrent.

Le général de Noureddin qui, par ses exploits contre les chrétiens, occasionna la troisième croisade générale, fut le Curde Saladin (Salaheddin), neveu de Chirkouh, qui, placé à la tête des armées de Noureddin, avait soumis toute la Syrie, et à la fin même Damas (1154). Les dissensions qui éclatèrent en Égypte entre le khalife fatimite et ses visirs, et même entre les divers prétendants à la dignité de visir, fournirent à Noureddin aussi bien qu'au roi chrétien de Jérusalem l'occasion de s'immiscer dans les affaires de ce royaume voisin. Le règne de Baudouin III et ensuite celui d'Amaury avaient été heureux en Palestine; ils étaient même parvenus à placer les Égyptiens sous leur dépendance. Mais Amaury ayant voulu, à la fin de l'année 1167, par des moyens contraires à la loyauté, soumettre toute l'Égypte, le zèle religieux des sectateurs de l'islamisme se réveilla. Chirkouh et son neveu reparurent sur la scène avec leurs

Curdes et prirent position dans le pays. Devenu visir, Chirkouh traita le khalife fatimite comme son prisonnier, et après la mort du Curde (1169), son neveu renversa l'empire des Fatimites, proclama en Égypte le khalife de Bagdad commandeur des vrais croyants, et prit pour lui-même le titre de souldan ou sulthan.

A peine eut-il établi son pouvoir en Égypte que la Syrie et la Palestine offrirent à Saladin l'occasion de déployer dans de grandes entreprises, comme guerrier et comme homme d'état, ses talents supérieurs ainsi que sa noblesse, sa justice, sa loyauté. Noureddin mourut, ne laissant que des fils indignes de lui: aussitôt (1174, d'octobre à décembre) Hems, Hamath, Damas se rendirent à Saladin; les autres villes furent soumises plus tard. Alors, en Palestine, comme le remarque plaisamment Gibbon, l'autorité suprême, après la mort d'Amaury, se trouvait partagée entre un lépreux, un enfant, une femme, un pauvre hère et un traître. En effet, Baudouin IV était lépreux et malade; le fils de sa sœur Baudouin V était un enfant; sa sœur Sybille était amoureuse de Guy de Lusignan qu'elle éleva sur le trône, quoiqu'il fût un objet de raillerie même pour le frère de Guy; quant au traître, c'était Raymond, prince de Tripoli, à qui le roi mourant avait confié l'administration de l'empire, qu'on accusait de jouer ce rôle. Une seule bataille (elle fut livrée près de Hittim, sur le lac de Tibériade, le 5 juillet 1187), détruisit la puissance de l'empire latin. Toute la côte, l'intérieur du pays, la forteresse importante de Ptolémaïde ou Saint-Jean-d'Acre, sur la côte maritime, et Tyr elle-même, seraient tombés aux mains des ennemis sans le secours de Conrad de Montferrat, qui, accouru de Constantinople, rassembla les pèlerins de toutes les contrées et délivra Tyr. Mais, en revanche Ascalon et Jérusalem devinrent dans l'intervalle d'un mois la proie de Saladin.

Alors les hommes religieux n'épargnèrent pas le blâme et les reproches au chef de la chrétienté; ses querelles avec l'empereur, disaient-ils, lui avaient fait oublier entièrement la Terre-Sainte,

et ils accusèrent de même Frédéric I^{er} d'avoir sacrifié le Saint-Sépulcre aux intérêts de sa puissance et à sa déplorable rivalité avec le pape. Quant aux rois de France et d'Angleterre, on ne les ménagea pas davantage; on leur reprocha d'avoir, par leurs guerres, empêché leurs vassaux respectifs de se rendre en Palestine où leur vœu les appelait. Le pape, l'empereur et les deux rois ne furent point insensibles à ce blâme de l'opinion publique: ils déployèrent une grande activité et se montrèrent prêts à réparer le mal dont leur insouciance avait frappé les chrétiens.

Grégoire VIII fut à peine investi des clefs de Saint-Pierre qu'il envoya des nonces en tous pays, avec ordre de faire partout prêcher la croix. Saladin assiégeait alors Tyr pour la seconde fois. Du sein de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Italie et de l'Allemagne, des combattants allèrent en Palestine, et Jacques d'Avesnes y conduisit par mer des Flamands, des Brabançons et des Frisons. Cependant, à l'aide des chrétiens mis en mouvement par le pape, Conrad de Montferrat repoussa Saladin de Tyr avant que la troisième croisade générale fût décidée. On pouvait se promettre de grands résultats de cette dernière: quoique chargé d'années, l'empereur s'était engagé à y prendre part, et elle devait de plus avoir pour chefs les rois d'Angleterre et de France, suivis de beaucoup de ducs et d'évêques.

Ainsi Grégoire VIII obtenait un résultat que ses deux prédécesseurs, Urbain III et Lucius III, avaient vainement tenté de réaliser, quoique celui-ci fût appuyé dans ses efforts par une ambassade solennelle envoyée de Palestine et composée du patriarche de Jérusalem et des grands-maitres des Templiers et des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette ambassade était aussi allée en Angleterre et en France (1185), mais sans réussir à décider ni Henri II ni Philippe-Auguste à prendre la croix; tout ce qu'elle obtint fut que ces rois permirent à leurs vassaux de se rendre en Palestine. Cependant la chute de la ville sainte changea leurs dispositions. Dès le mois de janvier 1188, les deux

souverains prirent la croix à Gisors, et, le jour de Pâques de la même année, Frédéric Barberousse, ému par le sermon du légat pontifical, suivit leur exemple. Même dans les empires du Nord beaucoup de guerriers se joignirent à la croisade, et, sur l'exhortation de Célestin, qui venait de succéder à Grégoire, de nombreuses bandes partirent pour la Palestine sans attendre l'armée principale des rois. Frédéric résolut d'aller par terre, et, guidé par l'expérience, il refusa nettement le secours de cette multitude de gens qui accouraient sans armes et sans l'argent nécessaire pour se défrayer pendant le voyage. Quant aux rois de France et d'Angleterre, leur cupidité tira parti de cette pieuse expédition pour accabler leurs sujets de charges que ceux-ci, dans toute autre circonstance, auraient refusé de supporter. Sous prétexte d'avoir besoin en mer des pauvres comme des riches, et de vouloir les emmener, ils ordonnèrent que tous les hommes ayant de la fortune, qui n'auraient pas pris la croix, paieraient le dixième de leurs biens meubles et de leurs revenus; c'est ce qu'on appela la *dîme de Saladin*. Mais Henri et Philippe employèrent l'argent ainsi entré dans leur trésor à recommencer la guerre entre eux; il se passa toute une année avant qu'ils songeassent à la croisade, et il fallut, pour qu'enfin ils s'en souvinsent, que les vassaux refusassent (sept. 1188) de combattre plus longtemps les uns contre les autres; alors les rois convinrent d'un armistice. Mais en novembre, Henri se brouilla avec son fils aîné Richard; à l'expiration de la trêve, celui-ci combattit, conjointement avec son seigneur suzerain, le roi de France, et toute l'année suivante (1189) s'écoula au milieu de querelles sanglantes et scandaleuses entre compatriotes, chrétiens et parents. Lorsqu'en juin la paix fut enfin conclue, les conditions parurent si ignominieuses à Henri que, peu de temps avant sa mort, qui arriva peu après, il maudit ses deux fils qu'il accusait de l'avoir trahi.

Une pieuse expédition en Terre-Sainte parut à Richard le seul moyen de changer la malédiction de son père en bénédiction. Au mois d'octobre, une nouvelle con-

vention eut lieu entre les deux nations ; à la fin de décembre tout fut prêt, et le départ fut fixé à Pâques de l'année suivante. Les flottes anglaise et française devaient se joindre à Messine, et, réunies, faire voile pour la Palestine. Mais les rois eurent une dispute à Messine, et Richard se porta à des violences qui mirent une telle jalousie entre les Anglais et les Français qu'on jugea plus prudent de laisser les deux armées séparées (octobre 1190). Philippe partit le premier, puis ensuite Richard ; en passant devant l'île de Chypre, celui-ci l'enleva au prince grec, qui y régnait alors, et qui avait cru pouvoir exercer contre les Anglais le cruel droit de varech et de pillage qu'il faisait valoir contre d'autres navigateurs. Richard abandonna ensuite cette île à Guy de Lusignan, à qui l'on refusait le vain titre de roi de Jérusalem que Richard revendiquait pour lui. Sans attendre la fin des querelles en France, l'empereur Frédéric avait terminé ses préparatifs au commencement de l'année 1189 ; ses troupes se réunirent à Presbourg, et au mois de mai il se mit en marche. Son expédition prendrait place parmi les plus grandes entreprises dont l'histoire fasse mention, si la mort de l'empereur n'eût ravi aux Allemands le fruit de la sagesse de leur chef. Il les avait conduits heureusement, par des chemins impraticables et par des marais, à travers l'Hellespont et les déserts de l'Asie-Mineure, jouant les ruses des Grecs, les embûches et les violences des Turcs ; il avait conquis Cugin, repaire des Seldjucides, puni leurs rapines, leurs violences et leurs trahisons, et il venait d'atteindre les défilés de la Cilicie, lorsqu'un accident fatal lui fit trouver la mort dans le froid et profond Calycadnus, au mois de juin 1190. Après cette catastrophe les Allemands se débârdèrent ; fatigués, épuisés, ils arrivèrent par petites bandes à l'armée des Français et des Anglais. Cependant Frédéric de Souabe, fils de l'empereur, amena en Palestine un nombre assez considérable de troupes, et Léopold d'Autriche se montra aussi pendant le siège d'Acre à la tête d'une petite armée.

Depuis plus de deux ans Conrad de

Montferrat soutenait la guerre au moyen des pèlerins qui affluaient de toutes parts dans la Terre-Sainte ; il venait enfin de mettre le siège devant Acre, qu'il disputait à Saladin, lorsque Philippe-Auguste arriva en Palestine (avril 1191), suivi de Richard à deux mois d'intervalle. Ces deux princes virent avec douleur le petit nombre d'Allemands qui restait, car, depuis, Frédéric de Souabe avait trouvé la mort devant Acre (mars 1191), après avoir fondé un nouvel ordre militaire, celui des chevaliers teutoniques, par le motif que les Templiers et les Hospitaliers montraient peu d'égards pour les hommes de sa nation reçus dans leurs ordres.

Pendant le siège de Saint-Jean d'Acre, une rivalité chevaleresque s'établit entre Richard et Saladin : c'était à qui se distinguerait le plus par le courage et la force du corps. Richard déploya cette habileté et cet usage des armes qu'il devait à son habitude des combats ; il avait eu avec les chevaliers de la France méridionale de fréquentes rencontres qui lui valurent l'honneur d'être célébré dans les chants des nombreux poètes de ces contrées, et plus tard dans l'histoire le surnom de *Cœur de Lion*.

Le roi de France avait des goûts différents : Philippe plaçait l'honneur d'un souverain plutôt dans la sagesse de ses conseils que dans la force du poing et dans l'adresse du corps. Aussi les deux rois ne purent-ils s'entendre, et leur querelle recommença sous les murs d'Acre, où ils déployèrent à l'envi leurs talents en combattant une garnison nombreuse et l'armée amenée par Saladin en personne. La ville finit par capituler (12 juillet 1191), et quinze jours après le roi de France déclara qu'il retournerait dans son pays. Cependant il laissa un nombre assez considérable de combattants auprès de Richard et à Antioche. Lors de la prise d'Acre, le roi d'Angleterre avait fait une telle offense aux Allemands et surtout à Léopold d'Autriche que ce prince jura de se venger et ne fut, plus tard, que trop fidèle à ce serment, lorsque Richard passa par l'Autriche pour retourner dans ses états. Celui-ci en attendant continua la lutte contre Saladin pendant deux ans encore, et se cou-

vrir d'une gloire chevaleresque. N'osant pousser jusqu'à Jérusalem, il fortifia les villes du littoral, surtout Jaffa et Ascalon repris sur l'ennemi, et, après avoir rivalisé avec Saladin en cruauté et en amour du carnage, il en vint avec lui à un échange de politesses et de procédés courtois, en même temps qu'il échangeait avec le duc de Bourgogne, chef de l'armée française, des vers satiriques, qu'on appelait sirventes. Parvenu ensuite à deux milles de Jérusalem, il fut obligé de revenir sur ses pas et de négocier avec Saladin, malheur dont il imputa la faute aux Français. Pour l'en consoler, Saladin lui accorda (août 1192) une trêve pour trois ans, trois mois et trois jours, rendit aux chrétiens les lieux saints, et ne mit aucune entrave à leurs pèlerinages à Jérusalem, à condition seulement que les fortifications d'Ascalon seraient rasées. Alors Richard se décida à retourner en Europe; il passa par l'Autriche et y fut arrêté, chargé de fers, traîné de prison en prison, livré au fils de Frédéric, alors empereur sous le nom de Henri VI, cruellement tourmenté jusqu'au moment où les Anglais eurent réuni l'énorme rançon par laquelle ils durent racheter leur roi. Henri employa cet argent mal acquis à payer les frais d'une expédition contre Naples, qui rendit le nom allemand à jamais odieux dans la Pouille et en Sicile.

Avant de quitter la Palestine, Richard avait promis d'y retourner : sa captivité l'en empêcha, et Henri d'Allemagne attira en Apulie un grand nombre de croisés allemands dont il se servit dans sa guerre contre la Sicile, au lieu de leur donner les vaisseaux qu'il leur avait promis pour se rendre dans la Terre-Sainte. La trêve conclue par Richard fut rompue avant son expiration. Aussitôt (1195) le fougueux prédicateur Foulques de Neuilly prêcha en France la croisade, et trois ans plus tard Innocent III envoya deux légats, Soffried et Pierre de Capoue, pour mettre en mouvement, dans le même but, l'Italie, l'Allemagne et la France. Mais les laïques se défiaient des légats et des hauts dignitaires ecclésiastiques de l'université de Paris, qu'ils virent très ardents à pousser à la croisade

et très prêts à prendre en gage leurs propriétés. Foulques au contraire n'inspirait aucun soupçon, et ce fut sur lui que le pape arrêta encore une fois son choix pour appeler les fidèles à une nouvelle expédition. L'année suivante (1199), à l'époque de l'Avent, les plus puissants seigneurs et les plus braves chevaliers parmi les Français prirent la croix et engagèrent les Vénitiens à leur fournir une flotte pour faire le trajet; le comte Baudouin de Flandre seul n'eut pas besoin des Vénitiens, ayant lui-même des vaisseaux. Marchands d'abord et chrétiens en second lieu seulement, les Vénitiens demandèrent pour le transport une très forte somme, et les chevaliers n'ayant pu la solder entièrement, ceux-là se servirent de l'armée croisée, à laquelle un rusé vieillard, le doge Dandolo, s'était associé, pour leur guerre en Dalmatie et pour une expédition contre Constantinople. Dans la Dalmatie on commença par prendre Zara (1202), et alors le neveu de l'empereur grec Alexis III se présenta au milieu des croisés pour les prier de le réintégrer dans la possession de l'empire, lui ou plutôt son vieux père, détrôné par son frère. Les séduisantes promesses qu'il leur fit, même pour le moment où ils marcheraient contre Jérusalem, tentèrent un grand nombre d'entre eux : Boniface de Montferrat, Baudouin de Flandre, le maréchal de Champagne Ville-Hardouin, historien de cette expédition, et surtout le doge de Venise, dominés par l'ambition des conquêtes, oublièrent, pour un intérêt mondain la sainte cause de l'Église, malgré les foudres dont le pape les menaçait, et quoique l'homme le plus vaillant de son temps, le capitaine le plus habile, Simon de Montfort les abandonnât par dépit.

Pendant que les Vénitiens exploitaient ainsi pour leur compte l'ardeur chevaleresque des croisés qu'ils menaient à Constantinople dans un intérêt purement mercantile, et pendant que ceux-ci assiégeaient cette capitale, la prenaient d'assaut, la mettaient au pillage, installaient et déposaient des empereurs, et suscitaient des troubles pour trouver un prétexte de partager l'empire entre eux, le pape faisait prêcher la croix contre les

Albigeois et mettait Simon de Monfort à la tête d'une expédition formidable dirigée, au nom de Christ, contre des frères auxquels on n'avait tout au plus que des erreurs à reprocher.

A Constantinople, le jeune Alèxis IV était tombé victime de la fureur populaire pour avoir appelé les étrangers dans le pays. Celui qui l'avait trahi et assassiné monta à sa place sur le trône sous le nom d'Alexis V. Les Latins virent avec plaisir cette tournure des choses : sous prétexte de venger Alexis IV, ils assiégèrent le nouvel empereur dans sa capitale, emportèrent celle-ci d'assaut, s'emparèrent plus tard du meurtrier de leur protégé et le précipitèrent du haut d'une colonne. Ils considérèrent dès lors l'empire grec comme une conquête, et par conséquent ne songèrent plus à Jérusalem.

La prise de Constantinople avait été accompagnée d'un horrible pillage et d'excès de toute nature. Les Latins partagèrent entre eux l'empire grec comme une proie (mai 1204), et dès cette époque ils employèrent tous les moyens pour obtenir des pèlerins de les aider à se maintenir dans leur conquête en abandonnant la Palestine à son sort. Baudouin de Flandre fut élevé sur le trône impérial, et les Latins conservèrent le pouvoir jusqu'en 1260. Boniface s'adjugea la Macédoine et la Thessalie; le Bourguignon Othon de la Roche fonda une principauté à Athènes; Ville-Hardouin, maréchal de Champagne, devint maître du Péloponèse; mais la meilleure part échut aux rusés Vénitiens. Ils s'adjugèrent la Crète, les places maritimes et les districts de Thrace, le long de la mer Égée et de la mer Noire, qui par leur situation et à raison de leurs affaires se trouvaient le plus à leur convenance; ils se firent concéder dans la capitale et dans le reste du pays tous les droits qui pouvaient leur assurer un commerce exclusif. A l'instar de l'Occident, chaque chevalier ayant quelques vassaux à ses ordres eut son château-fort, qui lui servait de repaire lorsqu'il revenait d'une expédition chargé de butin, et peu à peu les îles furent occupées à leur tour.

Quoique le pape eût déclaré la guerre contre les Albigeois (*voy.*) tout aussi mé-

ritoire qu'une croisade en Palestine, et quoique la lutte avec les Grecs pour maintenir la domination des Latins dans l'empire de Byzance y appelât des milliers de guerriers détournés de leur projet d'aller en Palestine, les pèlerinages au Saint-Sépulcre n'en continuèrent pas moins. Les croisés que Henri VI, ainsi qu'il a été dit plus haut, avait attirés en Sicile, purent à la fin exécuter leurs premières intentions. Henri, comte palatin du Rhin, Conrad de Mayence, l'évêque de Wurtzbourg, le maréchal d'Empire Henri de Pappenheim, Henri de Brabant, et enfin Adolphe de Holstein, arrivèrent à la tête de troupes nombreuses. Les Égyptiens furent vaincus dans une bataille décisive. Les croisés prirent Beryte et délivrèrent 9,000 prisonniers chrétiens. Puis, lorsque le vain titre de roi de Jérusalem, si longtemps disputé, fût devenu le partage du brave Jean de Brienne, Innocent III fit prêcher une nouvelle croisade. Aussitôt (1216) on vit arriver des pèlerins de Brême et de Cologne, des Frisons, des Norvégiens, des Danois, des Néerlandais, montant leurs propres vaisseaux, et André II, roi de Hongrie, vint bientôt se joindre à eux. Une partie de l'armée fut longtemps retenue en Portugal par des combats avec les Maures; une autre partie se dispersa; le jeune roi de Chypre mourut. Cependant le duc d'Autriche et quelques évêques allemands restèrent, et le légat du pape disputa à Jean de Brienne le commandement. Il soutenait que l'Égypte était la clef de la Palestine et demandait qu'on fit avant tout le siège de Damiette. A la vue de ce danger, le souverain d'Égypte, Malek-el-Adel, qui possédait aussi la Syrie et la Palestine, offrit de restituer aux chrétiens tout l'ancien royaume de Jérusalem, si on levait le siège de Damiette. Sa proposition fut rejetée et la ville prise en 1219. De nouvelles prédications appelèrent plus de 10,000 nouveaux combattants en Égypte. Les croisés ne visaient alors à rien moins qu'à la conquête de ce pays; mais leur armée mal dirigée fut si bien renfermée entre les canaux du Nil par Malek-el Camel, fils de Malek-el-Adel, qu'elle dut acheter

ignominieusement sa délivrance par la reddition de Damiette (septembre 1221). Il fallut trouver une cause à ce malheur : on l'imputa au jeune empereur Frédéric II, fils de Henri VI, qui, après avoir promis de se croiser, n'avait pas tenu parole. Le pape s'en prit donc à l'empereur, lui fit de vifs reproches et s'emporta jusqu'à le menacer. Jean de Brienne parcourut l'Europe, mais il trouva le zèle pour la Palestine presque généralement éteint, et lorsqu'enfin l'empereur se décida à entreprendre une croisade, ce fut le pape qui s'y opposa. Frédéric avait épousé la fille de Jean de Brienne, héritière des droits sur Jérusalem du chef de sa mère, première femme de Jean. Frédéric prit en conséquence le titre de roi de Jérusalem, et alla au mois d'août 1228 en Palestine. Le pape fulmina l'excommunication contre cette croisade, arma contre l'empereur, arrivé dans la Terre-Sainte, des troupes auxquelles le pontife promettait des indulgences, et des bandes revêtues du signe de la croix entrèrent à Naples sous la conduite de Jean de Brienne, pendant que Frédéric combattait pour la cause commune des chrétiens. Celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir des effets de la colère du pape : parmi tous ceux qui l'avaient suivi, le seul qui resta fidèlement attaché à sa cause fut le grand-maître de l'Ordre teutonique; tous les autres, et particulièrement les prêtres, dévoués au pape, cherchaient à trahir l'empereur. Leur perfidie n'échappa même pas au souverain d'Égypte, que celui-ci était venu combattre et qui lui donna des avis. Dans ces conjonctures il sentit la nécessité d'accepter une paix raisonnable pour dix ans, qui rendit aux chrétiens tous les lieux sacrés et même Jérusalem, ainsi que d'autres places ouvertes. Les croisés, de leur côté, abandonnèrent les forteresses et renoncèrent à l'occupation de tout le pays qu'ils s'étaient flattés d'obtenir par la force. Frédéric se plaça lui-même la couronne de son royaume titulaire de Jérusalem sur la tête (février 1229), et retourna ensuite en Europe.

Là on prêchait la croix contre les chrétiens aussi bien que contre les idolâtres. La guerre contre les Albigeois

continuait toujours, et les moines mendiants, secondant les légats du pape, distribuaient à pleines mains les indulgences aux croisés qui souillaient toute la France méridionale de meurtres et de crimes, lorsqu'on conçut encore l'idée d'exterminer de même les pauvres Stedings et de diriger une armée croisée contre leur république, sur le Weser. Les Stedings établis entre l'Ems et le Weser étaient une branche des Rustrings et dépendaient des Frisons; de tous les Germains c'était la seule tribu où des institutions démocratiques fussent en vigueur; ils repoussèrent la hiérarchie sacerdotale et l'aristocratie chevaleresque, et conservèrent leur liberté, la propriété de leur sol et le christianisme dans sa simplicité primitive. En horreur au clergé et à la noblesse, ils furent naturellement flétris du nom d'hérétiques; on prêcha la croisade contre eux, on sacagea leur pays; ils se défendirent en désespérés. Les chefs de cette petite république de paysans, dans le pays actuel d'Oldenbourg, soutinrent longtemps une lutte opiniâtre, et ils résistèrent encore lorsque le duc de Brabant, le comte de Hollande, les seigneurs de Clèves, de la Marche, et d'Oldenbourg, marchèrent contre eux avec 40,000 hommes; mais ils succombèrent enfin à la force numérique; ils périrent de la mort des braves en 1234.

Quant aux idolâtres, le duc Henri, surnommé le Lion, conjointement avec Woldemar de Danemark et son entreprenant archevêque Axel (*voy. ABSALON*), avait déjà formé une croisade contre les Vénèdes et les Rugiens et contre leur idole Swantevit. Il avait détruit à main armée l'empire des Ranes, en Poméranie, et leur temple principal; mais, dans sa prudence, il s'était gardé (en 1172 et 1173) de se rendre en Palestine à la tête d'une armée; il y était allé en pèlerin, dans la société de seigneurs et d'évêques de Saxe et de Bavière, ainsi que du prince obotrite Pribizlav et du comte Gunzelin de Schwerin. Après le retour de Frédéric II, on prêcha la croix contre les Esthiens, les Lives et les Prussiens, tous encore païens. Ce fut surtout dans le Danemark et dans le nord de l'Allemagne qu'on réunit des

croisés pour combattre les Esthiens et les Lives, et les villes allemandes de la Basse-Saxe ou sur la mer Baltique profitèrent autant de ces expéditions religieuses que Gênes, Pise et Venise avaient gagné aux expéditions contre la Palestine. La Prusse servit à dédommager l'Ordre teutonique de ses pertes dans la Terre-Sainte, et Frédéric II récompensa leur fidélité à sa personne aux dépens des malheureux habitants du pays.

Pendant que le sang coulait ainsi en présence de la croix dans les contrées septentrionales de l'Europe, le pape réussit à gagner encore un roi pour une expédition dans la Terre-Sainte (1234). Ce roi fut Théobald, comte de Champagne et roi de Navarre. Mais son expédition rencontra des obstacles et resta ajournée jusqu'à ce qu'un hasard voulut que Louis IX de France fût conduit à faire un vœu semblable. Malade à mort, Louis tomba subitement dans une profonde léthargie et en sortit pour guérir d'une manière miraculeuse. Il en fut frappé; son cœur vraiment pieux ressentit une vive émotion. Dans sa reconnaissance, il prit l'engagement de faire une croisade (1244). La France, à cette nouvelle, s'agita effrayée, et, dans sa douleur, la mère du roi alla jusqu'à dire qu'elle aurait autant aimé apprendre la mort de son fils. Grande fut au contraire la joie du pape, qui envoya un légat pour exciter les seigneurs et les évêques du royaume à prendre part à cette pieuse expédition. Le roi y décida ses trois frères; et un grand nombre de nobles, auxquels il fit attacher secrètement la croix à Noël, pendant la messe de minuit, furent obligés de suivre leur exemple. Louis fut deux ans à équiper l'armée qu'on embarqua à Aigues-Mortes au mois d'août 1248.

On passa l'hiver en Chypre, et de là on s'embarqua l'année suivante (1249), non pas pour la Palestine, mais pour l'Égypte, royaume qu'on regardait alors comme plus facile à maintenir que la Palestine, et comme un moyen d'assurer la possession de ce dernier état aux chrétiens. D'abord la fortune favorisa le vaillant et pieux monarque; Damiette tomba sans coup férir entre ses mains, et ses compa-

gnons d'armes vinrent successivement se presser autour de lui. Le fidèle ami du saint roi, son compagnon d'armes et en même temps son incomparable historien, le sire de Joinville, maréchal de Champagne, nous raconte que Pierre de Bretagne avait fait une proposition très sage relativement à l'expédition d'Égypte, mais que le roi préféra l'avis de son frère impétueux, Alphonse de Poitiers, parti au mois d'août 1249 d'Aigues-Mortes et arrivé en ligne droite à Damiette au mois d'octobre. Dans une saison peu favorable (au mois de novembre), on se dirigea sur le Caire. Soixante mille hommes, parmi lesquels il y avait 20,000 chevaliers, composaient, dit-on, l'armée des croisés. Elle était arrivée heureusement à Mansurah, lorsqu'au mois de février 1250 une imprudence du comte d'Artois, autre frère du roi, le perdit lui et une partie des troupes, et devint fatale à l'armée entière en arrêtant sa marche. Celle-ci fut encore entravée par les digues, les canaux et les inondations, par les troupes légères de l'ennemi, par les fortifications élevées le long des canaux; des maladies achevèrent d'affaiblir l'armée. Dans cette détresse, le roi seul ne perdit ni son courage ni sa présence d'esprit. Il combattit en héros, mais il se décida trop tard à retourner sur ses pas (Pâques 1250). Déjà les Égyptiens et leurs alliés lui avaient coupé le chemin: cernée de toutes parts, l'armée fut faite prisonnière ou massacrée; le roi, avec ses frères Charles d'Anjou et Alphonse de Poitiers, tombèrent entre les mains de l'ennemi et ne recouvrèrent leur liberté qu'en rendant Damiette et en payant une rançon énorme. Le noble roi, dédaignant de marchander sa liberté, consentit sans hésiter à payer 100,000 marcs d'or. Cependant le sultan lui fit spontanément remise d'un quart de cette somme, tandis que les Templiers enfouirent leurs trésors, de peur d'être obligés d'en prêter une partie pour la délivrance de leurs frères et des princes. Le roi, même après ces malheurs en Égypte, se crut encore lié par son vœu, qu'un sentiment religieux vrai et sincère avait dicté: il resta en Palestine lorsque ses frères et les autres seigneurs retournèrent en Europe. Il combattit les Infir-

dèles, défendit et fortifia à ses frais les villes du littoral. Il demeura quatre ans en Palestine, et en quittant la Terre-Sainte le 24 avril 1254, il s'engagea à une nouvelle expédition. On essaya en vain de l'empêcher de remplir sa promesse. Pendant que Louis gouvernait sagement son royaume, guérissait toutes les plaies qu'une croisade si malheureuse y avait laissées, et méritait par sa vertu, sa simplicité et son infatigable énergie le nom de saint, une nouvelle calamité fondit sur l'Europe. Houlagou avait fondé le puissant empire des Mongols, qui engloutit la Russie, menaça l'Autriche et la Silésie, dévora la Chine et la Perse, et entama la Syrie, où le sulthan Bibars se défendit 4 ans contre Houlagou. Délivré par la mort de ce terrible adversaire, il tourna ses armes contre les villes chrétiennes en Palestine. Arsouf et Césarée tombèrent en sa puissance (1265). Quant à Saint-Jean-d'Acre, les Vénitiens, les Génois et les Pisans, s'ils l'avaient voulu, auraient pu la sauver; mais ils se disputèrent d'abord la possession de la ville, et ils se livraient des combats sanglants dans ses murs pendant que Bibars l'assiégeait. La ville fut, il est vrai, sauvée, mais tous les lieux voisins furent pris et fortifiés par les Mahométans; Antioche aussi fut conquise, Acre même resta assiégée. On se hâta de prêcher encore une fois la croisade en Europe. Louis IX se souvint de sa promesse et prépara une nouvelle expédition. Elle partit (1270) comme la première d'Aigues-Mortes, mais on commença par la diriger contre Tunis, parce que Charles d'Anjou, maître du royaume de Naples, dont il avait dépouillé la maison de Hohenstauffen, avait promis son assistance dans une guerre contre les Maures, et parce qu'on se flattait de l'espoir que le prince de Tunis se ferait chrétien. On se trompa. Tunis opposa une forte résistance; Charles se fit longtemps attendre, et lorsqu'enfin il parut (août 1270), le climat et les épidémies enlevèrent des milliers de combattants, et parmi eux le pieux roi lui-même. Saint-Louis mort, toute la croisade était manquée; car Philippe III qui avait accompagné son père se dépêcha de retourner en France pour prendre posses-

sion du trône. Le prince Édouard d'Angleterre, l'homme le plus vaillant de son temps, après avoir glorieusement terminé la guerre de son père dans le pays même, était venu s'associer aux dangers de Louis IX. Il demeura fidèle à son vœu et alla en Palestine avec 500 Frisons qui s'attachèrent à sa fortune. Tout ce que leur bravoure obtint fut une nouvelle trêve et la conservation de Tripoli et de Ptolémaïs, qui restèrent aux chrétiens. Mais il s'éleva dans leur propre sein une dispute sur de vains titres, signes trompeurs de la puissance dans le pays des Infidèles. Les princes mongols en Perse et sur l'Euphrate se brouillèrent aussi, et le soudan d'Égypte Kalarun étendit son empire en Syrie. Il enleva aux Hospitaliers (1285) le fort de Marcab, prit Laodicée et autres places fortes, occupa Tripoli (1289) et rasa la ville. Sa mort même ne retarda la destruction complète des Latins en Palestine que de 3 ans. Son successeur, Malek-el-Aschref Salah-ed-din Chalib venait de conclure un armistice avec les chrétiens; mais le pape ayant fait prêcher une nouvelle croisade, les croisés débarqués en Palestine, se fiant à leur nombre, rompirent la trêve. Leur perfidie excita l'indignation du sulthan, et tous ses coreligionnaires se joignirent à lui. Saint-Jean-d'Acre fut assiégé, et ce rendez-vous des croisés, leur dernier refuge, fut défendu par eux avec une bravoure inouïe. Au premier rang des plus vaillants champions se distinguèrent la comtesse de Blois et le roi de Chypre. Cependant les machines des assiégeants vomirent des masses énormes de pierres sous lesquelles les murs s'écroulèrent. Les Musulmans montèrent à l'assaut: même après la prise de la ville (18 mai 1291), les chevaliers chrétiens se défendirent dans des maisons, dans des tours isolées jusqu'à ce qu'il ne restât plus que des ruines. Après la perte de ce boulevard, on rendit la ville de Tyr sans opposer de résistance. Les Templiers fortifièrent bien encore une fois la ville de Sidon, mais inutilement. Les petites places qui restaient furent prises successivement ou par ruse ou par trahison, et à la fin du siècle il ne restait pas aux chrétiens un seul pouce de terrain de

toutes les conquêtes qu'ils avaient faites en Asie depuis l'an 1098. SCB. à H.

Causes et conséquences des Croisades. Après le résumé lumineux des faits qu'on vient de lire et dont nous sommes redevables à la plume savante qui a déjà enrichi notre ouvrage de l'article CASSIODORE, on aimera à considérer dans son ensemble cet immense mouvement qui, pendant deux siècles, a fait refluer vers l'Orient les populations de l'Occident; dont les suites, tant en Europe qu'en Asie, furent incalculables, et qui, avant la réforme du XVI^e siècle, était peut-être le plus grand fait de l'histoire des pays de chrétienté.

I. Si la soif de la domination, la cupidité, l'ignorance et la superstition ont eu leur part dans l'impulsion qui amena la première croisade, il serait injuste de l'attribuer exclusivement à de tels mobiles. Après un long chaos suivi de l'organisation artificielle de la société féodale, organisation dont les détails avaient absorbé les gouvernements, isolé les populations et fomenté par conséquent l'individualisme et l'égoïsme, son inséparable compagnon, le sentiment de l'unité se réveilla en Europe aux cris de la religion menacée dans les objets les plus révévés de son culte. La profanation du Saint-Sépulcre, les difficultés sans cesse croissantes que les Égyptiens et après eux les Seldjoucides, opposaient à ces pèlerinages en Terre-Sainte, usités parmi les chrétiens depuis la découverte de la *vraie croix*, le danger dont Alp-Arslan et ses Turcs menaçaient l'empire de Byzance, tout cela émut le monde chrétien fatigué de ses longues luttes pour de misérables intérêts et avide d'un aliment plus digne pour l'imagination. Depuis la bataille de Poitiers et la messe de minuit où l'évêque de Rome avait rendu un empereur à l'Occident, aucun grand fait n'avait remué les peuples en coupant la monotonie de ces guerres entre des tyrans de bas étage ou entre la royauté affaiblie et ses insolents vassaux. Cependant un fait bien important se consommait alors sous leurs yeux : c'était l'élévation de la tiare au-dessus de la couronne impériale, c'était la crosse du successeur d'un pauvre pêcheur se croisant

avec l'épée de l'héritier des Césars. La religion avait déployé sa toute-puissance : jusque-là humble, amie et consolatrice du faible, elle s'était assise sur le trône à côté et au-dessus des rois, qu'elle bravait d'abord, et qu'elle finit par appeler devant son tribunal. Ce fut un spectacle nouveau pour l'Europe, où les prêtres n'avaient jamais dominé comme en Asie ou en Égypte; elle battit des mains et se montra prête à seconder l'audace de son premier pasteur, car l'audace plaît à la multitude, et, parlant au nom de Dieu et de son Christ, pouvait-elle ne pas lui imposer? On salua avec espérance et avec joie la naissance d'un pouvoir modérateur entre les princes et leurs sujets, et la puissance des papes investit d'une nouvelle autorité la religion elle-même. Devenue pouvoir actif et force d'opposition, elle excita au plus haut degré l'enthousiasme universel et offrit un intérêt commun, un mot de ralliement, à la société européenne morcelée, déchirée en petites fractions. Entourée ainsi de prestige, la religion pouvait opérer des miracles, et il était dans l'intérêt des papes d'entretenir et d'exciter de plus en plus cette disposition des esprits.

L'enthousiasme est la source de l'héroïsme : aussi a-t-on dit avec raison que l'époque des croisades était *le temps héroïque du christianisme*. Elles furent l'effet du réveil de l'esprit religieux qui, habilement dirigé, développa l'esprit chevaleresque, mélange heureux de piété, de valeur et de galanterie.

Ce sont les idées puissantes qui font les grands siècles : au point où nous sommes placés aujourd'hui, quelques-unes de celles qui ont dominé les siècles passés peuvent nous paraître fausses ou même puériles; mais si elles réchauffaient néanmoins tous les cœurs et créaient des prodiges, c'est qu'elles constituaient alors un progrès réel et donnaient aux esprits un essor inattendu. Telle fut l'idée qui faisait du Saint-Sépulcre l'apanage commun des peuples chrétiens, et leur plus grand, leur inaliénable trésor. Plus de distinctions, plus de barrières, disait-on; tous sont également enfants de Dieu et rachetés du Christ; c'est par leurs efforts communs que la terre qu'il a foulée,

la terre qu'il a humectée de son sang, doit être soustraite à la profanation qu'y ont portée les Infidèles. Que la paix règne parmi le peuple de Christ, et que les Infidèles périssent! Cette idée agit partout avec la même puissance que celles qui ont amené depuis des révolutions non moins décisives, l'idée de la liberté de la conscience, celles de l'égalité devant la loi et du gouvernement des sociétés par elles-mêmes. *Dieu le veut! Dieu le veut!* cria la multitude, et les indulgences du pape soutinrent le courage des uns en même temps que les rêves millénaires agirent par la peur sur les autres.

Cependant le mouvement n'embrassa pas l'Europe tout entière : pour y être entraîné il fallait avoir du loisir et être ouvert à l'influence des idées morales qui ne venaient qu'à la suite de la civilisation. Les pays encore en dehors de cette dernière, comme la Pologne, la Hongrie et les deux presque îles scandinaves, restèrent aussi en dehors des croisades; l'Espagne et le Portugal, tombés sous la domination des Sarrazins, étaient trop occupés dans leur intérieur pour se mêler encore à une autre querelle. C'étaient les Français, dès lors le plus policé des peuples, qui donnèrent le signal, et avec eux les Flamands et les Lorrains, unis aux Français par les mœurs et par l'extraction, quoiqu'ils fussent souvent détournés dans une autre voie par la politique. Leur exemple fut suivi avec ardeur par les Normands de Naples et de Sicile. Le sang-froid des Allemands les préserva d'abord de cette effervescence; mais enfin ils en furent saisis à leur tour, et jusqu'au bout ils restèrent fidèles à une cause qu'on leur assurait être celle de Dieu et de la religion. Les Italiens, moins dociles à la voix de l'Église à cette époque, y furent attirés par le commerce bien plus que par les promesses ou par les menaces du pape; et les richesses qui vinrent s'entasser à Venise, à Gênes et à Pise, soutinrent leur ardeur. Les Anglais entrèrent les derniers dans la lice : pour s'y lancer ils attendaient que le signal partit du trône, et il ne se trouva pas tout de suite un roi chevaleresque comme Richard-Cœur-de-Lion pour le leur donner. Restait l'empire de Byzance et la

Russie, alors attachée à sa fortune et qui en recevait des directions. La religion exerçait à Constantinople une haute influence, et la civilisation, flétrie il est vrai par la corruption des mœurs, y était fort avancée. Néanmoins cet empire prit peu de part aux croisades, après y avoir poussé l'Occident le premier par le cri de détresse que l'approche des Seldjucides lui avait arraché. Les empereurs furent épouvantés par la vue de cette migration des peuples dirigée en sens inverse de celle du v^e siècle : ils en devinrent les victimes et s'en dégoûtèrent; car si les Seldjucides avaient entamé les provinces du Bas-Empire, les croisés occupèrent son trône et préparèrent sa chute.

Mais le contact de l'Orient avec l'Occident porta ses fruits : les Francs, encore grossiers et incultes, virent à Constantinople, le luxe, les arts et les sciences. Ces dernières, ils les trouvèrent encore chez les Sarrazins qu'ils combattaient en Asie, et leurs rapports avec les guerriers de Syrie et d'Égypte purent leur apprendre que, pour être digne du nom d'homme, ce n'était pas tout de se dire chrétien et que la bravoure et la vertu pouvaient se rencontrer dans le cœur des Infidèles.

II. Nous abordons ainsi la grande question de l'influence des croisades, exagérée par les uns, renfermée par les autres dans des limites trop étroites.

On sait que cette grande question historique fut proposée en 1806, comme sujet de prix, par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, et que le prix fut partagé entre MM. Heeren, professeur à Göttingue, et de Choiseul d'Aillecourt *. Le mémoire du premier, traduit en français par Charles de Villers, a été imprimé sous ce titre : *Essai sur l'influence des Croisades* (Paris, 1808, chez Treuttel et Würtz), et n'a rien perdu, depuis 30 ans, de son mérite incontestable sous le rapport de la recherche des faits et de leur savante discussion. Dans l'impossibilité de rien ajouter à cet excellent travail, nous nous bornerons à en donner ici quelques extraits.

(*) *De l'influence des croisades sur l'état des peuples en Europe*, Paris, 1810, in-8o.

Et d'abord convenons que l'influence des croisades fut à la fois bonne et mauvaise : c'est le sort de toutes les choses de ce monde. En portant à l'excès l'autorité des papes, elles préparèrent leur chute par les abus sans nombre qui découlèrent de leur toute-puissance; elles leur firent oublier leur mission de paix et de charité en les mêlant trop aux affaires et aux passions temporelles; elles leur firent sacrifier à l'amour des richesses, des intrigues et de la domination, la gloire plus haute et plus pure d'être les pasteurs des âmes et d'y régner par l'humilité. De plus, elles enrichirent outre mesure l'Église, c'est-à-dire le clergé : elles exercèrent ainsi une influence fâcheuse sur les mœurs dont la rigidité traditionnelle ne convenait plus à ces prêtres gorgés de biens; la paresse, l'abandon des études, l'ignorance et la grossièreté en furent des conséquences naturelles. Enfin elles jetèrent dans la chrétienté des semences de discorde qui ne tardèrent pas à germer : en nourrissant le zèle religieux et la haine des ennemis de la croix, elles excitèrent le fanatisme qui arma bientôt chrétiens contre chrétiens et qui introduisit dans le for de la conscience une odieuse tyrannie. On prêcha une croisade contre les Albigeois et en même temps l'inquisition prit naissance.

Mais, d'un autre côté, ces expéditions produisirent, surtout en France et dans les riches provinces qui longent le Rhin, les plus heureux effets relativement au développement de la civilisation et du bien-être social. En Allemagne elles changèrent peu les rapports existants entre l'empereur et ses vassaux; en Angleterre, elles affaiblirent le pouvoir royal et préparèrent la victoire des barons sur Jean-sans-Terre; mais, dans les pays nommés plus haut, elles eurent des conséquences différentes en ruinant les plus puissants seigneurs, obligés, pour payer les dettes que la croisade leur faisait contracter, de vendre leurs terres à vil prix; en élevant l'autorité royale sur les débris du règne féodal de l'aristocratie, et en préparant l'émancipation des communes.

Mais, sur cette matière, écoutons M. Heeren, dont tout le monde connaît

la rare sagacité et la vaste érudition.

« Les croisades, dit-il, ont épuré et perfectionné l'esprit de la noblesse féodale par celui de la chevalerie; elles lui ont donné un essor plus généreux et plus élevé, et l'ont empêchée par là de retomber dans la barbarie des trois siècles qui avaient précédé. Ne craignons pas de le répéter : qu'eût été le moyen-âge sans la chevalerie ?

« L'influence des croisades sur les habitants des villes, sur leur organisation municipale et en communes, n'a pas été moins bienfaisante. Ces guerres saintes ont posé, à cet égard, les bases essentielles d'un nouvel ordre politique pour tous les siècles suivants. Les premières bourgeoisies libres ont été le noyau de nos nations modernes; et sur cette base se sont formés en Europe des états, tels que le moyen-âge n'en avait pu voir.

« La puissance centrale, celle des princes, s'est relevée, et a pu mettre fin à l'anarchie désolante qui signala la caducité du régime féodal.

« Les nobles devenus sujets, les bourgeois devenus commerçants, les villes devenues riches, ont offert aux revenus publics de nouvelles sources, des sources sûres et réglées, qui ont cimenté le pouvoir des princes.

« Ce pouvoir s'accrut aussi du nouvel ordre qui prit rang dans la société civile, celui du tiers-état, que la politique des princes put opposer à la noblesse, et qui eut dès le principe de fréquents démêlés avec elle.

« Ainsi cette noblesse même, qui cessait peu à peu d'être ce qu'elle avait été durant la période de l'anarchie, vit se former une opposition, un contre-poids à sa puissance; contre-poids tout-à-fait nécessaire pour qu'un état légal et constitutionnel, une certaine égalité de droits entre tous les hommes, pût s'établir.

« C'est ainsi que, par la marche lente de l'amélioration dans les institutions sociales, par le meilleur esprit et les principes qui en résultèrent, on peut dire que les croisades ont aussi étendu jusque sur la classe des paysans une influence bienfaisante. Ce n'est que dans un état bien organisé, où le pouvoir central dirige et vivifie toutes les parties, que l'on sent le

prix de l'agriculture et la considération qui est due au cultivateur.

« Le temps des croisades a vu, dans Louis IX et Suger, un Henri IV et un Sully. Mais il devait encore s'écouler des siècles avant que de tels hommes pussent faire tout le bien qu'ont fait Henri et son ministre.

« Quant à la hiérarchie,.... ces mêmes croisades préparaient dans l'Europe un nouvel ordre civil, qui devait devenir funeste à la puissance ecclésiastique. Depuis que les rois étaient devenus des rois, les papes ne pouvaient plus rester ce qu'ils étaient devenus précédemment. Bientôt Philippe-le-Bel humilia la puissance pontificale en la personne de Boniface VIII.

« Et ce fut ainsi que les communes, qui servirent d'abord les papes contre les empereurs, nuisirent enfin aux souverains pontifes en favorisant l'autorité des monarches.

« Le despotisme exercé par Rome sur les consciences, les moyens violents et coercitifs, les excommunications, les croisades contre les hérétiques, l'affreuse inquisition et ses bourreaux, tout ce qui semblait devoir étayer et perpétuer la puissance des papes, fut ce qui alluma l'indignation d'un temps plus éclairé, et qui consumma la ruine de la hiérarchie.

« Ainsi, après tant de maux particuliers causés par ces longues guerres, après tant de sang qu'elles coûtèrent à l'Asie et à l'Europe, l'humanité put tirer quelque consolation de leurs résultats; résultats lents pour la plupart d'une crise qui avait duré deux siècles, et auxquels il faut aussi des siècles pour consommer leur développement. »

L'industrie et surtout le commerce se ressentirent également de l'influence des croisades. Elles firent connaître à l'Occident les jouissances du luxe et quelques moyens d'y pourvoir par les fabriques et les manufactures; elles vivifièrent ses rapports avec l'Orient et créèrent des intérêts nouveaux, surtout en faveur de Venise, de Gênes et de Pise, qui s'emparèrent du monopole de ce commerce. Cependant, remarquons avec M. Heeren que l'état actuel de cette branche si importante de l'activité humaine ne procède

plus de l'influence des croisades. « Les résultats de cette influence, dit-il, ont cessé absolument à l'époque mémorable des découvertes maritimes du xv^e siècle. Elles avaient même déjà cessé auparavant en grande partie, lorsque tout le Levant et Constantinople enfin furent devenus la proie des Turcs. Cependant l'influence des croisades sur le commerce fut considérable dans son temps. Il ressemblait avant elles à un faible ruisseau et il devint par elles un grand fleuve, qui, se partageant en plusieurs bras, porta l'abondance et la fertilité dans un plus grand nombre de lieux. Cette activité nouvelle, qui embrassa plus de pays, qui ouvrit plus de communications entre les peuples, eut des effets immédiats sur la civilisation, lesquels à leur tour se sont transmis jusqu'à nous; elle fonda ou fit fleurir des villes, des républiques, des ligues, qui furent longtemps et dont quelques-unes sont encore aujourd'hui des éléments du grand édifice social de l'Europe. De tels effets méritent bien qu'on en recherche la marche et que l'histoire la développe. »

L'influence des croisades sur les lettres et les sciences fut peut-être moins sensible, du moins immédiatement. « On ne peut remarquer, continue M. Heeren, en Europe, à cette époque, ni dans celle qui suivit, aucun essor dans l'esprit qui annonce que l'étude des classiques grecs y ait produit quelques fruits. Mais il serait injuste de ne pas remarquer que les croisades concoururent à préparer le beau siècle de la renaissance des lumières. Déjà, avant la prise de Constantinople par les Turcs, quelques étincelles de l'esprit grec brillaient çà et là dans les villes d'Italie, et quand les conquérants turcs firent fuir devant eux les muses effrayées, l'Italie se trouva disposée à être leur asile. Ce furent des commerçants, des armateurs vénitiens, pisans, lombards, toscans, qui accueillirent, qui appelèrent tous ces savants grecs qui étaient leurs amis et qui devinrent leurs hôtes; hôtes illustres qui trouvèrent sur ce nouveau sol les germes que la longue et fréquente communication avec l'Orient y avait apportés * et qu'ils purent faire fructifier, à l'aide du com-

(*) « Il faut aussi remarquer que ce fut pendant

merce que les croisades avaient étendu, des richesses qui en étaient nées et de la liberté qu'avaient fondée ce commerce et ces richesses. »

Enfin citons encore un dernier passage de l'excellent *Essai sur l'influence des Croisades*. « Ce furent elles, dit son savant auteur, qui rendirent possibles des voyages de long cours dans ces régions orientales et jusqu'aux extrémités de l'Asie*. Quand, au XIII^e siècle, les Mongols fondèrent leur immense empire; quand, après Genghiz, ce peuple, jadis nomade, se divisa en plusieurs dominations et qu'il vint à apprendre et à goûter les avantages, les agréments que pouvait lui procurer le commerce, il en devint le protecteur. Les caravanes purent aller en sûreté de Syrie jusqu'en Chine. Les cours des princes mongols furent le siège du luxe et de la magnificence; le négociant y trouvait le prix de ses denrées, même des plus précieuses et des plus chères. L'espoir du gain excitait à entreprendre ces voyages de long cours; et ce furent encore des marchands italiens qui pénétrèrent les premiers jusqu'aux régions les plus reculées de l'Orient. Aux opérations du commerce se joignirent celles de la religion et de l'esprit de prosélytisme. L'espoir de faire embrasser le christianisme aux princes et aux peuples mongols, des faux bruits de conversions déjà vraiment accomplis, de celle surtout d'un puissant monarque résidant au fond de l'Asie, et qui n'était connu que vaguement en Europe sous le nom du *Prêtre-Jean*, tant d'espérances, de fables, d'illusions, échauffèrent les esprits, entraînent vers l'Orient une foule de

les croisades que furent établies les premières universités en Europe. On vit naître au XII^e et pendant les premières années du XIII^e siècle, les célèbres écoles de Salerne, de Bologne, de Paris. On ne peut pas démontrer qu'elles aient été un résultat des croisades; mais elles en étaient un au moins de la tendance générale des esprits vers quelque chose de meilleur, et cette coïncidence ne peut être entièrement l'effet du hasard. »

(*) On connaît ceux de Jean de Plan-Carpin (1246), d'Asselin (1254), de Guillaume Rubruquis (même époque), et surtout celui de Marc-Pol (voy.), dont le zèle et le courage, excités par la recherche des relations commerciales, surpassa même ceux des pieux missionnaires qui furent ses devanciers.

missionnaires, et les papes ne négligèrent pas ce nouveau moyen d'accroître leur domination. »

Il serait difficile et peut-être oiseux d'entrer avec Herder (*Idées sur l'histoire du genre humain*) dans la distinction de ce qui fut réellement un produit des croisades et des effets dont ces expéditions furent l'occasion plutôt que la cause. Qu'il nous suffise de savoir qu'elles donnèrent au monde une immense impulsion et qu'elles hâtèrent ainsi la marche constante mais inégale du développement de l'espèce humaine et de la civilisation qui est son but et sa gloire.

Un si grand fait ne pouvait manquer d'exciter la verve des troubadours et des trouvères; mais quelques siècles s'écoulèrent avant qu'il se trouvât un Homère digne de le chanter. La *Jérusalem délivrée* du Tasse est un magnifique reflet de cette époque mémorable, et porte comme elle le cachet de la piété, de l'héroïsme et de la courtoisie dont la réunion constitue l'esprit chevaleresque.

Notre célèbre collaborateur, M. Schlosser, a déjà fait connaître les principaux ouvrages à consulter sur les croisades; nous croyons devoir y ajouter les suivants: Gibbon, *History of the decline and fall*, etc.; Haken, *Gemælde der Kreuzzüge* (Tableau des croisades), Francfort-sur-l'Oder, 1808, in-8°; et de Funck, *Gemælde aus dem Zeitalter der Kreuzzüge* (Tableaux tirés du temps des croisades), Leipzig, 1821-24, 4 vol. in-8°. L'article *Croisades* de M. Thouret, dans l'*Encyclopédie moderne*, est un de ceux qui méritent d'être distingués. J. H. S.

CROISÉE. Dans les constructions du moyen-âge, on remarquait dans l'ouverture des fenêtres un montant en pierre placé au milieu, et, à peu près au tiers, en partant du haut, une traverse également en pierre: cette espèce de croix a fait donner le nom de *croisée* au châssis qui ferme la fenêtre (voy.).

On fait souvent *croisée* et *fenêtre* synonymes, mais c'est à tort. Le dernier mot ne doit être employé que pour désigner l'ouverture propre à éclairer les appartements; son étymologie (*fenestra*, de φαίνω, éclairer) l'indique assez. La *fenêtre* est une partie importante de

l'architecture : ses proportions, sa décoration, sa place, entrent pour beaucoup dans le caractère d'un édifice; nous y reviendrons.

La croisée est un ouvrage de menuiserie, quelquefois de serrurerie, garni de vitres, destiné à fermer la fenêtre; elle est à un ventail ou à deux vantaux. Comme ouvrage de menuiserie, on lui assigne plusieurs dénominations; ainsi il y a des croisées à grands et à petits carreaux, à coulisse, genre presque rejeté maintenant. La manière d'assembler les petits bois fait aussi adopter des noms particuliers, comme ceux des croisées assemblées à pointes de diamant, à trefle, etc.; enfin, il y en a de cintrées et en ogive.

L'établissement des croisées demande les plus grands soins lorsque l'on veut garantir les appartements de toute infiltration. Cette dernière condition est difficile à obtenir, et nous avancerons même que jusqu'ici, malgré la foule de moyens indiqués, on n'est pas parvenu à empêcher l'introduction de l'eau, surtout dans de grandes pluies chassées par un vent d'ouest. Nous citerons comme le procédé le plus efficace celui qui a été proposé par M. Petit, architecte de la ville de Versailles, et dont on trouve une description dans les Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

Une croisée à deux vantaux se ferme ordinairement de fiches plus ou moins fortes, au nombre de six; elle se ferme au moyen de verroux ou d'espagnolettes à tringle. On a vu à la dernière exposition des espagnolettes à crémaillère: cette sorte de fermeture offre le grand avantage d'exiger peu d'effort pour être mise en mouvement, et de ne pas se déranger facilement lorsqu'il y a tassement ou que le bois travaille.

Un autre perfectionnement apporté aux croisées consiste à les établir en fer. Paris fait des châssis et des petits bois en tôle, fort solides et élégants, qui se prêtent à toutes les formes et résistent très bien.

ANT. D.

CROISEMENT DES RACES. La signification exacte de ces deux mots indique le rapprochement sexuel de deux êtres différents, mais dont les op-

positions d'organisation et de caractères zoologiques ne sont point assez tranchées pour constituer des espèces. Les zoologistes n'ayant pu toujours s'entendre dans la distinction des races et des espèces, ni dans l'application pratique de leurs définitions, plusieurs voyant des espèces là où les autres ne voient que des races, il en résulte que les mots *croisement de races* signifient plus ou moins, suivant l'opinion du naturaliste qui les emploie. Puis sont venus les médecins, qui souvent ont encore étendu la signification de ces deux mots en s'en servant pour indiquer l'union des individus de tempéraments différents.

On a assez généralement l'habitude de regarder tout croisement de races ou d'individus comme améliorant la race ou la famille. C'est même en partant de ce principe que les législateurs modernes, tant politiques que religieux, ont attaché le crime à l'union entre proches parents. Quelques législateurs anciens, au contraire, regardaient ces mariages comme indifférents ou même comme plus saints que les autres. Il est vrai, et la nation turque, une des plus belles de l'Europe, est un exemple vivant de ce que nous avançons, qu'il y a amélioration dans une génération née de parents de races différentes, mais par rapport seulement à ceux des parents appartenant à la race inférieure.

L'union d'un noir et d'un blanc produit un mulâtre, qui, plus qu'un noir, n'est pas encore un blanc (*voy. hommes de COULEUR*). Ceci a une telle importance que si les lois naturelles n'étaient là pour résister aux caprices et aux théories philanthropiques, la race blanche, en voulant élever la noire, aurait bien pu finir par s'abâtardir elle-même et donner naissance à une race moyenne, ambiguë, monstrueuse. Si nous passons aux animaux, nous verrons les mêmes faits se reproduire: du croisement des chevaux arabes avec les juments indigènes de l'Angleterre est née cette race anglaise dont la conservation est si coûteuse, et qui, quoi qu'on en dise, sera toujours inférieure aux chevaux arabes de pur sang.

Il paraît donc constant, d'après les faits qu'on vient de mentionner, que l'amélio-

ration des races par la voie du croisement se rapporte seulement à la race inférieure qui fournit un des parents. D'un autre côté nous voyons certains peuples qui ne contractent aucune union avec leurs voisins, les Géorgiens par exemple, conserver leur beauté de génération en génération. Nous voyons également les arabes attacher une grande importance à la pureté de la race de leurs chevaux nobles, appelés *kochlani*, et constater leur filiation par actes authentiques. Ils font remonter à près de 2000 ans la généalogie connue de plusieurs de ces beaux animaux, et il en est dont la lignée peut être démontrée par des preuves écrites pendant une série de quatre siècles. Si on réfléchit à tous ces faits, peut-être appercevra-t-on le rapport qui existe entre eux et l'intelligence de ces lois anciennes qui restreignaient les croisements de races, de peuples et de familles, dans des cercles plus ou moins étroits. En effet, le caractère dominant de ces législations encore barbares était l'égoïsme de la famille, de la cité, du royaume. Le christianisme, en appelant les hommes à l'égalité et en ruinant l'esprit de caste, a mis fin à un tel régime.

Examinons actuellement l'influence du croisement d'individus de la même race. Ce croisement, considéré sous un certain point de vue, amène les mêmes résultats que le croisement de races. Ainsi, par exemple, dans la majorité des cas et sauf quelques exceptions (dont le moraliste peut souvent soupçonner la véritable et secrète cause), l'union d'un petit homme et d'une femme de taille moyenne produira des enfants de taille au-dessous de la moyenne. Si au contraire on unit deux individus de grande taille, il y a tout lieu de penser que leurs enfants seront de haute stature. Il est donc évident que si le cercle des mariages se concentrait dans les familles, on ne verrait pas, sans doute, dans une même famille de ces différences choquantes de taille, et même de capacité intellectuelle, mais il arriverait bientôt que deux classes d'hommes viendraient à s'établir : d'un côté les grands, les beaux, les intelligents, les bien portants, et de l'autre les petits, les laids, les sots, les malades, enfin les

parias de l'espèce humaine. Un tel résultat effraie : aussi la nature et les lois ont également combattu la production de semblables phénomènes ; la nature, en créant l'instinct des contrastes ; les lois, en flétrissant devant Dieu et devant les hommes les unions trop rapprochées. Des avantages incontestables résultent du croisement d'individus de tempéraments et de caractères différents, lorsqu'il est fait pour contrebalancer certaines prédominances excessives, pour les opposer les unes aux autres et les ramener ainsi dans la génération nouvelle à un type normal. En unissant, par exemple, une de ces femmes d'une hauteur de stature qui passe la bienséance avec un petit homme, on ramènera leurs enfants à une taille ordinaire. Les enfants d'un homme emporté, au cœur chaud, hardi, entreprenant, marié à une jeune personne faible, froide, timide, participeront à ces deux natures dont la fusion s'opèrera en eux, au moins en partie.

De tels résultats ne s'obtenant d'une manière complète que par des croisements successifs et répétés dans la même génération, ils ne sont jamais bien manifestes chez les hommes. Dans les animaux on tire un grand parti des croisements de familles ; c'est par ce moyen que l'on arrive à façonner des races artificielles d'animaux, pour tels ou tels usages. On les fait pour ainsi dire, on les moule, pour la chasse, pour la course, pour le combat, pour le carrosse, pour le labour. On fabrique en quelque sorte de petits chiens pour les dames, de grands pour les chasseurs. A ceux-ci on développe des palmures entre les doigts des pieds pour la natation, en greffant sur leur race le sang des chiens de Terre-Neuve ; à ceux là l'instinct de chercher le voyageur englouti dans la neige, en greffant également sur leur race le sang des chiens du Saint-Gothard.

Passant aux croisements d'espèces, nous dirons que ces conjonctions contre nature sont rares, dans bien des cas physiquement impossibles, et presque toujours infécondes. Cependant on est parvenu à faire accoupler ensemble la louve et le chien, le lapin et le lièvre, l'ânesse et le cheval, le bouc et la bre-

bis, le faisan et la poule, le serin et le chardonneret, le moineau et le bouvreuil. Les animaux nés de ces unions adultérines ressemblaient aux deux parents également; mais ils étaient inféconds, eux ou leur progéniture. Il n'y a d'exception que pour les *métis* de quelques oiseaux, lesquels paraissent conserver la faculté de se reproduire et de transmettre ainsi la bâtardise à plusieurs générations. Mais pour les oiseaux même, les métis n'ont pas une longue postérité: les descendants finissent bientôt par être stériles. Tout ce que l'on a dit du commerce adultérin d'espèces fort différentes, du taureau et de la jument, du lapin et du chat, d'un oiseau avec un quadrupède, et tous ces récits de l'antiquité, produits de rêves lubriques, d'une mythologie monstrueuse, tout cela doit être relégué dans le domaine des fables. Voy. ACCOUPLEMENT. C. L-R.

CROISER, CROISIÈRE. Croiser, c'est s'établir par une certaine latitude et sous un certain méridien pour y attendre des bâtiments qu'on veut attaquer et prendre. Le lieu où l'on veut croiser doit être choisi avec la connaissance des habitudes du commerce maritime de la nation contre laquelle on doit agir. Comme le navire qui croise a un certain espace donné à parcourir dont il ne doit pas s'éloigner, il va, vient, revient, passe et repasse, *croise* ses routes enfin, et c'est à cela qu'il doit son nom de *croiseur*. Toute l'Europe a adopté cette dénomination dont l'origine est latine. Le *to cruise* des Anglais, le *kruisen* des Hollandais, le *crociare* des Italiens, le *cruzar* des Portugais, dérivent comme notre mot *croiser* de celui de *cruciare*.

On appelle *croisière* le parage où s'établit un bâtiment courant dans tous les sens, pour attendre au passage les navires qu'il veut capturer ou ceux qu'il a mission de défendre contre des corsaires. Le temps de cette navigation d'attente, d'observation, est aussi appelé *croisière*. On dit d'une *croisière* qu'elle est longue ou courte, pénible ou douce, lucrative ou stérile. A. J-L.

CROISSANCE, v. ACCROISSEMENT.

CROISSANT. Deux ou trois jours après avoir disparu pendant la conjonc-

tion, la lune se montre du côté de l'occident sous la forme d'un arc lumineux que l'on appelle *croissant*. Les pointes ou extrémités de cet arc se nomment *cornes* (du latin *cornua*); l'une d'elles est dite *boréale* et l'autre *méridionale*. Ces pointes sont tournées vers l'orient, et le croissant grandit jusqu'au moment où la lune est en quadrature.

On appelle encore *croissant* la même figure de la lune en décroissance; mais alors les cornes sont tournées vers l'occident, et ce croissant diminue jusqu'au moment où la lune se perd à nos regards: c'est le moment de la conjonction. Voy. LUNE.

Le mot *croissant* se prend quelquefois aussi adjectivement pour exprimer une quantité qui augmente à l'infini ou jusqu'à un certain terme, par opposition aux quantités *constantes* ou *décroissantes*. Ainsi une progression par quotient est dite *croissante* ou *décroissante*, suivant que la raison ou le nombre constant qui exprime le rapport d'un terme à celui qui le précède est plus grand ou plus petit que l'unité: dans un cercle l'abscisse prise depuis le sommet étant croissante, l'ordonnée est croissante jusqu'au centre et ensuite décroissante. R. DE P.

CROISSANT (ORDRE DU), institué en Anjou le 11 août 1448 par le *bon roi* René. Cet ordre fut ainsi appelé parce que la décoration consistait en un croissant d'or émaillé, au-dessous duquel on lisait en lettres bleues: LOZ EN CROISSANT; symbole de la renommée toujours croissante en gloire, à laquelle les chevaliers devaient constamment aspirer. René plaça cet ordre sous la protection de saint Maurice, patron de la ville d'Angers; il fit bâtir dans la basilique consacrée à ce saint la chapelle dite des *chevaliers du Loz en croissant*, où l'on a vu longtemps les noms et les armoiries de cinquante d'entre eux peints sur les murs de la voûte. Cette institution n'exista que peu d'années. Une bulle du pape Paul II, ennemi de René, vint supprimer l'ordre du croissant vers l'an 1460. Le pontife croyait ainsi délier de leur serment les chevaliers napolitains, incertains encore s'ils embrasseraient le parti de Ferdinand d'Aragon contre Jean d'Anjou; mais René

continua jusqu'à sa mort à porter la décoration de l'ordre. A. S-R.

On sait que le *croissant montant*, c'est-à-dire cette forme de demi-lune dont les deux pointes sont tournées en haut, est devenu le symbole de l'empire turc, appelé l'*empire du croissant* même par les poètes nationaux. Cependant ce symbole n'appartient pas en propre aux Othomans : longtemps avant qu'ils eussent fait la conquête de Constantinople, et de toute antiquité, il paraît avoir été adopté à Byzance et figurait sur les médailles de cette ville, ainsi qu'on peut encore le voir sur celles qui ont été frappées à l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla, et qui sont parvenues jusqu'à nous. En se rendant maîtres de cette capitale, les Othomans virent un bon augure dans le croissant, et ils le mirent sur leurs drapeaux. On trouve encore aujourd'hui le croissant surmonté de la croix sur un grand nombre d'églises russes à Moscou et ailleurs, sans qu'on sache avec certitude si cet emblème devait marquer la victoire de la croix sur l'islamisme, ou s'il était seulement une relique de l'empire de Byzance auquel les Russes ont dû leur conversion à la foi. L'Encyclopédie du dernier siècle parle d'un *ordre du croissant* qui aurait été institué par Mahomet II, padischah des Turcs, mais c'est une erreur; ce qui est plus certain, c'est qu'en 1799, après la bataille d'Aboukir, Selim III témoigna sa reconnaissance à Nelson par l'envoi d'un croissant richement garni de diamants et que celui-ci porta sur son habit, se qualifiant en plus d'une occasion de chevalier du croissant. Selim fut flatté du prix que l'amiral anglais, déjà décoré de tant d'ordres, attachait au présent qu'il lui avait fait, et ce fut là, dit-on, ce qui détermina cet empereur, en 1801, à fonder l'ordre du croissant, pour être offert en signe de distinction à des chrétiens seulement. Cet ordre a deux classes : la décoration consiste en un croissant d'argent placé sur un écusson d'or émaillé en bleu et suspendu à un cordon rouge que les chevaliers de la première classe portent en écharpe et ceux de la seconde autour du cou. S.

CROIX (blason). Si l'on aime, comme

nous l'avons fait au mot **BLASON**, que l'origine la plus probable des armoiries doit être reportée au temps des croisades, on concevra facilement pourquoi ce symbole de la foi chrétienne se retrouve sur l'écusson d'un si grand nombre de familles, soit en France, soit dans tout le reste de l'Europe.

La croix figure au premier rang parmi les *pièces honorables*, et sa forme est tellement variée que les écrivains héraldiques, et parmi eux le P. Ménestrier, en ont compté plus de 40 espèces; La Colombière va jusqu'à 72. On y distingue surtout la *croix grecque* et la *croix latine*, dont la première offre les quatre bras égaux, tandis que la seconde a les deux *croisillons* horizontaux beaucoup plus courts que les deux autres. Cette dernière forme est, presque partout, celle de nos églises chrétiennes. La croix de Lorraine, si célèbre au temps de la Ligue, est la même que celle des légats, primats et patriarches : elle porte un second croisillon horizontal plus petit et plus haut que le premier.

Suivant les différentes formes qu'elle affecte, la croix des armoiries est dite *potencée, pattée, ancrée, cantonnée, recroisettée, de saint André* (ou croix d'Écosse et de Bourgogne), *de Malte*, etc.*
Voy. ORDRES DE CHEVALERIE.

Les principales armoiries où l'on voit figurer la croix, et qui, par ce motif, sont regardées comme étant des plus anciennes, sont celles des maisons de Choiseul, d'Aubusson de la Feuillade, de Savoie, de Montmorency, de Boufflers, de la ville de Toulouse, du royaume de Jérusalem, de l'ordre de Malte, etc.

La croix figure encore, comme attribut, posée en pal derrière l'écusson des primats, archevêques et cardinaux. C. N. A.

CROIX (religion). Le fondateur de la religion chrétienne étant mort sur la croix, cet instrument de son supplice (voy. l'art. suivant) est devenu l'emblème du christianisme. Il en est devenu la gloire, malgré l'infamie qui s'attachait jadis à ce genre de potence. La croix est le si-

(*) La *croix avellane*, formée de quatre noisettes (*nux avellana*) réunies par leurs tiges de manière à figurer une croix, se rapporte surtout à des armoiries anglaises. S.

gne de la rédemption pour tous les chrétiens. Partout où se trouve son image les catholiques et les grecs s'inclinent avec respect et se découvrent. Ils s'en *signent* eux-mêmes les uns et les autres, quoique avec quelques nuances de forme, en entrant dans les temples ou à la vue d'un objet sacré, en quelque sorte pour sanctifier leurs personnes.

Au premier rang des saintes reliques on place ce qu'on appelle la *vraie croix*. Suivant les traditions de l'Église, la découverte de cette croix sur laquelle expira le Sauveur du monde, ou au moins d'une portion de cette croix, fut faite l'an 326 de l'ère chrétienne, par la pieuse Hélène, mère de Constantin, dans le voyage qu'elle fit à la Terre-Sainte. Les Juifs avaient, dit-on, suivant leur usage, enterré à côté du tombeau de Jésus-Christ les instruments de son supplice; et pour mieux cacher aux chrétiens le lieu où il fut enseveli, ils y avaient amassé des pierres et des décombres. Plus tard on bâtit en ce lieu un temple païen, afin qu'il parût, dit saint Jérôme, que les fidèles venaient adorer une fausse divinité lorsqu'ils allaient rendre leurs adorations à Jésus-Christ. On avait aussi, suivant le récit du même père, élevé une statue à Jupiter dans le lieu de la résurrection pour le profaner. L'impératrice fit démolir ce temple et abattre la statue, et après avoir creusé dans cet endroit on trouva le Saint-Sépulcre. Il y avait auprès trois croix, avec le titre que l'on avait attaché au haut de celle sur laquelle Jésus-Christ expira; mais le titre en étant séparé, on ne savait plus comment distinguer la véritable croix des deux autres. Saint Macaire, évêque de Jérusalem, conseilla d'appliquer les trois croix sur une personne qui était malade jusqu'à l'extrémité, espérant que peut-être Dieu opèrerait un miracle pour faire reconnaître celle qui était la vraie croix. On approcha les deux premières du malade qui n'éprouva aucun changement dans son état d'angoisse; mais aussitôt qu'il eut touché la troisième il fut parfaitement guéri. Ce récit est attesté par saint Cyrille, qui fut évêque de Jérusalem 25 ans après, par Théodoret et par Sozomène dans leurs écrits. Sainte Hélène fit éclater

la plus vive joie à l'occasion de ce miracle. Elle envoya une partie de la croix à l'empereur, son fils, qui la reçut à Constantinople avec respect; elle en envoya une autre partie avec l'inscription à l'église qu'elle fonda à Rome sous le nom de *la Sainte-Croix-de-Jérusalem*, et déposa le reste enfermé dans une riche châsse à l'église qu'elle fit bâtir sur le Calvaire, à l'endroit où elle avait été trouvée.

En mémoire de cet événement l'Église célèbre, le 3 mai, la fête de *l'Invention de la sainte Croix*. Quant à la fête dite de *l'Exaltation de la sainte Croix*, célébrée le 14 septembre, elle rappelle qu'après avoir été enlevée de Jérusalem par Kosroës, roi des Perses, la croix fut rapportée au Calvaire, l'an 642 par l'empereur Héraclius.

On nomme *porte-croix* les clercs ou chapelains qui portent cet emblème devant le clergé et les hauts prélats. S.

La *croix pectorale* (*crux pectoralis*) est la croix d'or que les évêques et les abbés réguliers portent au cou, suspendue à une chaîne de même métal, ou à un cordonnnet, et qu'ils prennent en faisant la prière prescrite dans le pontifical après s'être revêtus de l'aube et avant de prendre l'étole. Elle brille sur leur poitrine comme la marque de leur dignité.

Cet usage est ancien, puisqu'il en est question dans la vie de saint Grégoire-le-Grand par Jean-le-Diacre. Innocent III dit que, par la croix pectorale, les papes ont voulu imiter la lame d'or que le souverain pontife chez les Juifs portait sur son front. La croix pectorale a passé des papes aux évêques, quand ils ont eux-mêmes cessé de la porter ostensiblement. Les évêques arméniens ne la portent pas. J. L.

CROIX (SUPPLICE DE LA). Ce supplice était connu dans tout l'Orient ainsi qu'en Grèce et à Rome; mais nulle part, à ce qu'il paraît, il ne fut aussi fréquent que dans cette capitale du monde, puisqu'il enrichit sa langue du mot *cruciare** et d'une foule de dérivés. C'est peut-être parce que nul pays ne possédait au-

(*) De *crux*. Les vieux Romains disaient *gabalus*, mais n'est-ce pas un mot oriental latinisé? *Patibulum*, mot vague en lui-même, se prend souvent pour croix (*Suspensus est patibulo*).

tant d'esclaves ou d'individus d'une condition peu au-dessus de l'esclavage (gladiateurs, mimes, etc.).

Il n'existe que peu de renseignements précis sur les détails de ce supplice, qui différait selon les lieux, les temps, la nature des crimes, l'importance du criminel, la richesse des localités, etc., etc.

Il faut distinguer deux genres de croix : la croix d'une seule pièce, qui n'était qu'un simple pal ; la croix de deux pièces ou davantage, qui elle-même était de trois formes différentes. Dans la croix en forme d'X, la traverse n'était pas perpendiculaire à la tige ; la croix en T ou la croix ordinaire † se compose de deux pièces qui se coupent à angle droit, mais à des hauteurs différentes ; enfin la fourche, *furca*, qu'on peut dénommer la croix en Y.

Le *crucifiement* se faisait tantôt avec des cordes, tantôt avec des clous ; c'est à ce dernier mode que convient littéralement le terme latin *cruci figere* : la réalité, du reste, en est attestée par Sénèque. D'ordinaire sans doute on clouait les deux mains séparément et les deux pieds ensemble, mais rien ne prouve qu'il en fût toujours ainsi, même sur les croix de deux pièces. Le criminel était fixé le plus souvent à la tige, quelquefois à la barre transversale ou oblique. On se figure sans peine la position des bras sur la croix en Y. D'après certaines légendes on crucifiait aussi la tête en bas, surtout sur la croix en X. Tantôt la croix était dressée d'avance, et soit qu'alors sa hauteur fût peu de chose, soit que les bourreaux se servissent d'échelles, on y clouait ou l'on y garrottait le condamné, forcé d'avance à l'immobilité ; tantôt au contraire le crucifiement se faisait à terre, puis la croix chargée de sa victime était dressée à l'aide de poulies ou de leviers, puis maintenue soit en assujettissant le pied, soit par d'autres moyens : de là l'expression *crucem tollere*. Peut-être hissait-on à la hauteur de la croix, non pas l'homme immédiatement, mais un pal ou une croix en Y à laquelle il avait d'abord été fixé. C'est ce qu'autorisent à conclure divers passages où l'on voit un criminel traîné par les rues *sub furcâ* et ensuite *sublatus in crucem*. La fourche ainsi montée le

long de la croix dut l'être souvent par le bas de sa tige, et alors le crucifié avait les bras et la tête en bas. Souvent, et peut-être toujours, le patient subissait une flagellation préalable. Les crucifiés étaient nus ou peu s'en faut : leurs vêtements étaient le lot des bourreaux. Aussi, rêver crucifiement était, suivant les anciens, signe qu'on serait volé. Ils étaient suppliciés vivants, et presque toujours l'agonie sur la croix durait longtemps ; parfois la victime mourait de faim ou de soif. A Rome et presque partout, on laissait indéfiniment le condamné sur la croix : les oiseaux, les bêtes farouches venaient en emporter des lambeaux ; mais chez les Juifs il était détaché de la croix le soir. Les croix, d'ordinaire, étaient plantées au dehors des villes, soit afin d'épargner aux habitants un spectacle sinistre, soit pour épouvanter les malfaiteurs. Dans quelques endroits, à Carthage, par exemple, on les dressait sur la place publique. Du reste, l'autorité pouvait déroger à l'usage : témoin la croix de Gavius placée par Verrès sur la route de la mer et du détroit de Messine. A Rome, on vit des condamnés mourir en croix dans le cirque, dévorés par un ours, à la grande satisfaction du peuple-roi et de l'épigrammatiste Martial. Les grands coupables étaient fixés, dit-on, à des croix plus hautes.

Les Romains ne suppliciaient ainsi que des esclaves ou des hommes de classe infime ; mais comme, pendant presque toute la durée de l'empire, beaucoup de villes et de peuples conservèrent l'autonomie, les pénalités s'y maintinrent. C'est indubitablement à ce respect des Romains pour les atrocités juridiques des peuples soumis qu'il faut attribuer le crucifiement de Jésus ; le Christ, jugé selon la loi romaine, n'eût point subi ce supplice des esclaves. On voit en Perse le roi faire crucifier des satrapes ; on voit à Carthage crucifier les généraux qui n'ont pas remporté la victoire. Le supplice de la croix fut interdit par Constantin, après qu'Hélène sa mère eut fait à Jérusalem la découverte de la vraie croix. Voy. l'art. précédent et CRUCIFIEMENT. VAL. P.

CROMWELL (OLIVIER), fils de Robert Cromwell, naquit le 24 avril 1599,

dans la petite ville de Huntingdon, où son père était brasseur. Sa famille cependant passait pour être ancienne et comptait dans ses alliances le comte de Warwick et le célèbre Hampden; son oncle, sir Olivier Cromwell, était un des plus riches baronnets du comté. Jusqu'à 15 ans, le jeune Cromwell vécut dans sa famille, fréquentant l'école d'un docteur presbytérien; puis on l'envoya passer quelques années à Cambridge au collège de Sidney-Sussex; mais son père mourut et sa mère le rappela près d'elle. Rien n'atteste que ses études aient jeté beaucoup d'éclat et qu'il en ait retiré autre chose qu'un peu de latin. Son caractère ardent et dissipé était peu capable d'application sédentaire; il fallait un aliment à son activité : aussi ses jeunes années furent-elles fort orageuses, ainsi que lui-même en convint plus tard. « Je vivais dans les ténèbres, écrivait-il, je haïssais les lumières, j'étais un chef de pécheurs. » Il était le chef, en effet, de tous les libertins, et s'était rendu la terreur de sa ville natale, où les tavernes se fermaient, dit-on, à son approche.

L'histoire du temps n'a pas omis d'enregistrer ses préludes de ruse et d'audace, sa bouffonne effronterie et jusqu'à ses fantaisies cyniques qui faisaient désertier la compagnie, aux fêtes de son oncle. Mais un brusque changement se manifesta bientôt dans sa conduite. On le vit tout à coup, à la grande surprise de ceux qu'il avait tant scandalisés, saisi du zèle religieux le plus austère. Il ne fréquenta plus que les pasteurs et les plus rigides puritains. La fièvre de la réforme agitait alors l'Angleterre et, dans l'exaltation de la jeunesse de Cromwell, rien ne protesta ici contre sa sincérité. Il s'employa tout entier aux intérêts de la secte presbytérienne, tenant tête aux persécutions qu'elle éprouvait, correspondant avec les comités religieux, procurant aux paroisses des ministres zélés, prêchant lui-même au besoin; enfin, mettant au service de la secte tout ce qu'il avait d'ardeur et d'habileté. Il recueillit un petit héritage, se maria et prit une ferme dans l'île d'Ely. Il eut bientôt assez d'influence pour se faire élire au parlement, où il siégea en 1628 (3^e parlement du règne de Charles I^{er}). Là, nous le voyons préoccupé sur-

tout des questions religieuses et figurer dans un comité spécial. « Un jour, dit Warwick dans ses Mémoires, j'aperçus à la tribune un homme inconnu, sale, négligé dans son linge et ses habits; je me souviens même qu'il avait des taches de sang sur sa cravate; il était gros et d'assez haute taille, il avait le teint fort rouge, portait un chapeau sans bord et l'épée collée sur son côté; on eût dit quelque méchant tailleur de province... Il dénonçait, avec des gestes furieux et en mauvais anglais, l'indulgence d'un évêque pour un prédicateur qu'il appelait un plat papiste. » Cet orateur était Olivier Cromwell. Mais il vit interrompre pour longtemps ses débuts d'éloquence. Le roi Charles I^{er}, après avoir fait enfoncer par sa garde la porte du parlement, la fit refermer pour douze années. Cromwell reprit le chemin de sa ferme, et durant ce long intervalle l'histoire le perd de vue. Il est à croire toutefois que son zèle religieux ne se ralentit pas, car il eut sa part des vexations sans nombre qu'eurent à endurer ses coreligionnaires. C'était le temps où tous les dissidents de l'église anglicane, pour échapper aux persécutions, s'expatrièrent en foule et cherchaient sur les grèves encore désertes du Nouveau-Monde la paix, l'égalité parfaite et la société toute fraternelle des premiers chrétiens. Olivier Cromwell, avec Hampden, Pym et d'autres, faisait partie d'une de ces émigrations; déjà ils avaient le pied sur le navire qui devait les éloigner de l'Angleterre quand un ordre subit les en fit descendre : le despotisme qui préparait son châtement venait d'interdire le droit d'échapper à ses persécutions. Mais l'Angleterre était lasse et refusait de payer des taxes arbitraires. Hampden avait donné le signal, et le pouvoir, arrivé au terme de ses ressources, en fut réduit à se jeter de nouveau dans les bras des communes, après une rupture de douze ans. Le long parlement s'assembla.

Cromwell, parent de Hampden, objet de vénération et d'enthousiasme, y arriva par son influence et se rangea sous son drapeau. Bien qu'obscur encore, il le seconda énergiquement dans tous les actes décisifs qui désarmèrent l'autorité

royale : le procès de Strafford, le débat de la *remontrance*, l'affaire des cinq membres et le nouveau bill électoral. Mais quoiqu'il fût hors de pair en fait d'intrigue et de conduite politique, cette route seule, on peut le supposer du moins, ne l'eût pas conduit jusqu'à la faite de sa haute fortune : il fallait un chemin plus direct, plus large et des succès plus retentissants. La guerre civile éclata ; le roi, dans sa rancune, en appela à l'épée pour relever ses affaires et vider cette querelle des droits et des pouvoirs. Il planta dans Nottingham son étendard royal, et le parlement aussi éleva la voix pour inviter la nation à sa défense. Une armée se forma autour de lui, et Cromwell y fut nommé colonel de cavalerie.

Les premières rencontres ne furent pas toutes à l'honneur des parlementaires ; leur cavalerie de fraîche date, surtout, ne tenait guère contre celle du roi, et Cromwell comprit ce qui manquait aux siens. « Que voulez-vous ? disait-il à Hampden dans un entretien sur ce sujet ; nos cavaliers sont, pour la plupart, d'anciens laquais hors d'âge ou des garçons de cabaret ; pensez-vous que de pareils drôles aient dans l'âme de quoi tenir tête à des gentilshommes pleins de résolution et d'honneur ? Ne prenez pas ceci en mauvaise part, mais il nous faut des hommes animés d'un esprit qui les conduise aussi loin que l'honneur conduit les autres ; jusque-là nous serons battus. — Cela est juste, dit Hampden, mais qu'y faire ? — Nous verrons, dit Cromwell, j'y puis peut-être quelque chose (*Pamphlet du temps*) ». Et il se mit à recruter par les comtés de l'est, où il s'était déjà fait connaître, des hommes d'une autre trempe, fermiers pour la plupart, jeunes et robustes, puritains ardents, faisant la guerre avec passion, pleins d'un dévouement aveugle pour leur chef. Il en forma d'abord quinze escadrons qu'il assujettit à la plus rude discipline, entrant avec eux dans les moindres détails du service militaire, leur apprenant à panser, à ménager leurs chevaux, à choisir, à polir, à réparer eux-mêmes leurs armes, entretenant leur vigueur par des marches et des exercices continuels et tâtant leur courage par toutes sortes d'alertes et de surprises. Ce

renfort fit tous les succès de l'armée parlementaire. Sur le champ de bataille de Marston-Moor (campagne de 1644), où leurs charges enfoncèrent les escadrons royalistes et décidèrent la victoire, on les baptisa du nom de *côtes de fer du général Cromwell*. Quant à lui, il suivait des yeux, du sein de l'armée et du théâtre éloigné de la guerre, les moindres mouvements de la révolution.

Le parti presbytérien, qui avait commencé la lutte au nom de la liberté religieuse, se voyait déjà dépassé dans ses plans modérés de réforme politique. Une faction nouvelle venait de paraître, amalgamé encore confus de républicains sincères, d'ambitieux hypocrites et de sectaires extravagants. C'était dans l'armée surtout que se trouvaient leur point d'appui et leurs chefs principaux. Déjà ils commençaient à se faire appeler *les honnêtes gens, les saints, les indépendants*. « Les honnêtes gens ont fait leur devoir, écrivait Cromwell au parlement après une victoire ; je vous supplie de ne pas les décourager. » Et, pour les mettre en mesure de bien faire, pour faire passer tous les pouvoirs dans leurs mains, une ordonnance fut rendue, à l'instigation de Cromwell, interdisant aux membres du parlement toute charge militaire ou civile. Cette loi de renoncement à soi-même (ce fut ainsi qu'on la nomma), déposséda la majorité modérée de tout le pouvoir exécutif dont s'empara la faction turbulente. Mais le général Cromwell, député des communes, était atteint comme les autres par le bill qu'il avait lui-même appuyé : il eut le talent de s'y soustraire. Les soldats murmurèrent et refusèrent de marcher sous un autre chef. Une campagne nouvelle allait s'ouvrir et le parlement céda. Son commandement lui fut laissé pour quarante jours. Il mit ce temps à profit pour acheter un nouveau délai par de nouvelles victoires. Celle de Naseby (14 juin 1645) lui valut bientôt un sursis de trois mois, et, de prolongement en prolongement, on n'osa plus rien lui contester.

« Un jour, rapporte le sincère et rigide Ludlow, le lieutenant général Cromwell ménagea une entrevue entre les républicains et ceux qu'on appelait *les grands personnages* de l'armée, sous prétexte de

chercher en commun quel était le genre de gouvernement qui convenait à l'Angleterre. Les *grands personnages*, dont le lieutenant général Cromwell était le chef, se tinrent dans les nuages, évitant de se prononcer ni pour la monarchie, ni pour la république, alléguant que chacune pouvait être excellente suivant le besoin des temps et le secours de la Providence. Les républicains, au contraire, forts de l'autorité de la Bible, déclaraient la royauté mauvaise en elle-même comme par rapport à nous. Nonobstant ces raisons, le lieutenant général Cromwell déclara que sa conviction n'était pas formée, et après avoir suffisamment écouté, et, comme on dit, tâté le pouls à chacun, il prit un coussin, me le jeta à la tête et se sauva vers l'escalier en riant aux éclats; mais je l'atteignis d'un autre à mon tour, qui le fit descendre plus vite qu'il n'aurait voulu. »

Les rapides succès de Fairfax et de Cromwell avaient désorganisé le parti royal, et Charles (*v. son article*), dont les meilleures places, les munitions, les papiers d'état, les bagages étaient tombés au pouvoir des parlementaires, s'alla jeter, de découragement et de lassitude, dans les bras des Écossais qui le vendirent et le livrèrent bientôt.

Alors Cromwell et tout le parti violent eurent à redouter qu'une fois rapprochés le parlement et le roi ne parvinssent à s'entendre et que la paix ne vint couper court à leurs rêves ambitieux. Pour parer ce coup, ils allèrent de nuit se saisir violemment de la personne du roi, prisonnier à Holmby et le transportèrent au sein de l'armée (3 juin 1647). Cromwell alors se mit à jouer un double jeu : sans rompre un instant avec les niveleurs, il sonda le terrain du côté du trône, caressa le roi, se donna en secret comme sa plus sûre espérance, ménageant toutes les chances pour l'événement, poussant sa fortune dans toutes les directions et ne s'inquiétant que *d'être en tous cas le chef des vainqueurs*. Mais tant de duplicité finit par le compromettre, même aux yeux de l'armée. Déjà il avait été dénoncé au parlement et qualifié des noms d'incendiaire et de traître : on le vit alors se jeter à genoux, fondant en

larmes, prenant le ciel et la terre à témoins de son innocence; il pria, parla plusieurs heures de suite et s'en tira avec son succès accoutumé.

On dit que le commandement en chef de l'armée, le titre de comte d'Essex et l'ordre de la Jarretière lui étaient promis par Charles en secret. Déjà il s'était compromis dans la chambre en appuyant ouvertement et sans succès les intérêts de la couronne, quand lui parvint un avis secret marquant l'heure et le lieu où devait passer un messenger avec une lettre du roi pour la reine. Cromwell s'y rendit de nuit avec Ireton son gendre, déguisés l'un et l'autre en simples dragons : ils attendirent le messenger et se saisirent du papier cousu dans une selle que cet homme portait sur la tête; il contenait les véritables intentions de Charles : ce n'était plus la jarretière de soie, c'était une corde de chanvre qu'il destinait à son nouvel ami. Cromwell alors prit son parti; sa conduite jusque-là flottante et double se simplifia. Ne travaillant plus qu'à perdre le roi, il rompit toute communication avec lui. « C'est un homme de beaucoup d'esprit, de grand talent, dit alors Cromwell, mais si dissimulé, si faux qu'il n'y a pas moyen de se fier à lui. »

La captivité de Charles cependant avait vivement ému les partisans de sa cause, et la guerre civile, comprimée deux ans, éclata de nouveau (avril 1648). C'était pour Cromwell l'occasion de ressaisir l'ascendant qu'il avait perdu. Avec cinq régiments il se dirigea vers l'ouest, fit capituler la forte place de Pembroke, boulevard des forces royalistes, puis marcha à la rencontre de l'armée d'Écosse, accourue dans son repentir pour délivrer le roi. Cromwell, avec une poignée d'hommes manquant de tout, s'y porta avec une vitesse inouïe, la tourna, lui coupa la retraite et seconda lui-même son invasion en la poussant en déroute jusqu'au cœur de l'Angleterre. Puis il retourna sur ses pas et se montra victorieux dans Édimbourg. Le parti à qui l'on devait tant de succès était maître de la révolution et la conduisait à ses fins.

Le roi Charles, encore enlevé de l'île de Wight où il s'était sauvé, fut ramené à Londres, et la chambre des commu-

nes largement purgée par l'armée, prononça sa mise en jugement. C'était pour Cromwell le moment décisif : de retour aussi et siégeant parmi les juges, son impatience et son émotion éclataient tantôt dans de rudes apostrophes à ceux de ses collègues qui faiblissaient, tantôt dans une jovialité bruyante, à l'effet d'étourdir les consciences émues. A l'approche du roi cependant il s'élança à la fenêtre pour le voir venir et s'en retira pâle et effrayé. « Le voici, le voici ! s'écria-t-il ; décidez promptement, messieurs, ce que vous allez dire, car il repoussera votre juridiction. » Quand il eut signé l'arrêt de mort, il barbouilla d'encre le visage de celui à qui il passa la plume ; il en poursuivit un autre qui cherchait à se soustraire à cette formalité, le ramena en poussant des éclats de rire, et, lui mettant la plume aux doigts, lui conduisit lui-même la main. Tout en hâtant le dénouement, il apostropha près de Fairfax de pieux factionnaires qui le tinrent en prière jusqu'à l'instant fatal. John Cromwell son parent l'alla trouver et le pressa énergiquement d'agir pour sauver le roi. « J'ai jeûné et prié pour lui, répondit Olivier, et j'attends que le ciel m'envoie sa réponse. »

On dit qu'il ouvrit le cercueil où fut déposé le corps de Charles ; il le regarda longtemps et dit en soulevant la tête : « C'était un corps robuste et qui promettait une longue vie. »

La république fut proclamée. La chambre des communes se déclara souveraine et abolit celle des lords. Cromwell pourtant soutint l'avis contraire. Sa politique n'était déjà plus de faire une guerre trop rude aux institutions monarchiques, ni de laisser aller bien loin les conséquences de la démocratie. La chambre mit le pouvoir exécutif aux mains d'un conseil composé de 41 membres ; Cromwell fut nommé gouverneur d'Irlande.

L'île entière était insurgée pour le papisme et la royauté. Cromwell emmena 17,000 hommes pour la faire rentrer dans le devoir, il s'adjoignit Ireton, son gendre, chercha le Seigneur en conseil d'officiers, expliqua excellemment les Écritures et promit de porter à l'Irlande l'extermination. Il tint parole. Les villes de Tredall,

Wexford, Goran, Kilkenny, Karrick, furent rapidement enlevées et saccagées ; des garnisons entières furent passées au fil de l'épée. La clémence du vainqueur se bornait quelquefois au massacre des officiers. Au bout d'un an, il fut rappelé pour un autre commandement. L'Écosse avait proclamé Charles II, et son armée, pour la deuxième fois, venait de franchir la frontière. Cromwell se porta vivement à sa rencontre et la défit à Dunbar (3 septembre 1650). On rapporte qu'un Écossais ayant fait feu sur lui de fort près, Cromwell lui dit : « Si tu étais un de mes soldats, tu serais puni pour manquer un homme de si près. » Le chemin de l'Écosse lui était encore ouvert et on le vit pour la seconde fois dans Édimbourg ; il y organisa le gouvernement républicain, puis s'élança à la poursuite de Charles II dont il écrasa le parti à Worcester (3 septembre 1651), laissant Monk achever son ouvrage.

Son retour à Londres fut un triomphe ; il y rentrait en conquérant : c'était César maître de son armée, et précédé du bruit de ses victoires lointaines. Cromwell appelait Worcester *une victoire couronnante*. Il reprit sa place aux communes, y fit décréter l'amnistie, et traita les royalistes avec faveur. « Il jouait plus que jamais l'honnête homme », dit le sévère Ludlow ; mais il provoquait sous main la dissolution de l'assemblée, en lui suscitant mille tracasseries au moyen de l'armée ; puis, voyant qu'elle ne s'exécutait pas assez vite ; il prit le parti de la dissoudre lui-même. « Je me vois forcé de faire une chose, s'écria-t-il, qui me fait dresser les cheveux sur la tête. » Il prit trois compagnies et se rendit à Westminster. « Sortez ! s'écria-t-il, vous n'êtes plus un parlement. » Puis les apostrophant tour à tour : « Voici des ivrognes, voici des voleurs, des adultères, des chrétiens impurs ! » La salle vide, il ferma les portes et en emporta les clefs (20 avril 1653). Quelques fanatiques croyaient encore qu'il préparait le règne du Seigneur. « Que le Seigneur se dépêche donc, dit un officier ; autrement il trouvera la place prise ! » Les saints cependant s'essayèrent au gouvernement et formèrent le parlement dit

Barebonne, du nom d'un de ses membres. Cette bouffonne assemblée, qui ne tenait séance que pour chercher le Seigneur, résigna son pouvoir dans les mains de Cromwell, qu'un conseil d'officiers nomma *protecteur* de la république.

Il prit le titre d'altesse, reçut les compliments de la flotte, de l'armée, et, portant la main à son épée répondit aux officiers : « C'est elle qui m'a élevé et qui peut me frayer la route plus haut encore. » Quant aux saints : « J'aurais préféré au sceptre, leur dit-il, l'humble bâton de berger; mais il fallait empêcher l'état de tomber dans des désordres extrêmes; c'est pourquoi je me résigne à marcher entre les vivants et les morts jusqu'à ce que le Seigneur marque du doigt la place où l'on doit édifier son temple. » Il convoqua un parlement; ne le trouvant pas assez docile, il le traita de parricide et le cassa pour avoir rejeté le principe du protectorat héréditaire. Il en convoqua un second, corrompit les élections et obtint une assemblée qui lui laissa le choix de son successeur et finit par lui offrir la couronne, mais avec mollesse. Toutefois, l'armée fit entendre quelques murmures et le protecteur n'osa la saisir; les royalistes, qu'il avait ralliés, l'y poussaient dans l'espoir de reprendre leurs anciennes positions autour d'un nouveau trône.

Ce gouvernement despotique accorda cependant la liberté de culte et de conscience, fut sobre de vexations personnelles, rappela l'ordre dans l'état, la régularité et l'économie dans l'administration. Il fut vigilant, modéré, puissant. Au dehors, il fonda la grandeur et la prospérité de l'Angleterre. C'est le côté grandiose du règne de Cromwell. L'Europe entière pliait sous lui. L'Espagne et la France, dont la lutte durait depuis un siècle, briguaient son alliance : il se décida pour la dernière, tenté sans doute par l'espoir de quelque riche capture dans les possessions indiennes de l'Espagne. Il battit sa flotte devant Cadix, se saisit de la Jamaïque et de ses gallions chargés d'or. La Hollande, alors dans toute sa splendeur maritime, eut peine à soutenir la lutte. Les flottes du Protecteur couvraient l'Océan, la Méditerranée,

et jetaient l'épouvante dans Rome; il devait, disait-on, former une ligue protestante contre la catholicité. Il s'était fait l'arbitre de l'Europe. C'était tantôt le roi de Pologne, tantôt le vaivode de Transylvanie qui imploraient ses secours. Gênes lui envoyait une ambassade solennelle; il s'interposait en faveur des Vaudois persécutés. Il faisait supplicier sous ses yeux le frère de l'ambassadeur portugais pour un meurtre qu'il avait commis à Londres. La France, son alliée, prenait Dunkerque d'assaut pour lui en faire hommage. Dans ses traités, il signait au-dessus de Louis XIV, qu'il n'appelait que le roi des Français et qui se tenait découvert devant ses ambassadeurs.

Mais, par une bizarre inconséquence, cet arbitre de l'Europe n'était pas maître dans sa propre maison; c'était là qu'il rencontrait le plus d'opposition et de tracasseries. Son fils Richard buvait de préférence avec les *cavaliers*; ses filles s'éprenaient d'amour pour eux. Aux genoux de l'une d'elles, sa chère Francis, il surprit lui-même un de ses chapelains. Des conspirations, royalistes pour la plupart, le tinrent en inquiétude continuelle, sans lui faire courir toutefois de bien grands dangers; car rien n'échappait à ses espions et il en avait dans toute l'Europe : c'étaient des Juifs pour la plupart. Les Stuarts surtout, dans leur exil, étaient surveillés de près. Un certain Willis, leur correspondant, vendait jour par jour au Protecteur les secrets de leurs lettres. « Je tiens, disait-il, le parti royaliste comme dans un filet où je le laisse se remuer à son aise. »

Cromwell habitait le palais de White-Hall, et y vivait avec éclat. Il y avait rappelé le cérémonial et les antiques formes de la royauté : aussi le courtisan qui s'était scandalisé de son geste et de son costume, la première fois qu'il l'aperçut, lui trouvait-il plus tard le port très majestueux, lorsqu'il allait humblement l'attendre dans ses galeries. « Sans doute, ajoute-il, qu'il s'était pourvu d'un plus habile tailleur. » (Warwick, *Mém.*, p. 203.)

Cependant, à travers ces mœurs solennelles et tardives, il avait des retours fréquents vers ses anciens goûts, ses jeux bouffons, ses échappées brutales ou gro-

tesques. Les hivers, il se battait aux boules de neige avec les gens de sa maison, provoquait les soldats de sa garde à se faire des niches, comme de se jeter dans les bottes des charbons brûlants. Quelquefois il réunissait à sa table ses officiers : tout à coup la trompette se faisait entendre, et, tandis que ceux-ci couraient au dehors pour voir ce qui s'y passait, des soldats apostés s'emparaient de leurs places et dévoraient le repas. Aux noces de sa fille Francis, il fit sauter en l'air la perruque de son gendre et jeta des confitures à la tête des convives. Mais sa politique trouvait aussi son profit dans ces mouvements naturels de son caractère; elle utilisait ses faiblesses mêmes. Plus d'un cœur, au milieu de ses rires joyeux, laissait échapper son secret.

Il conserva jusqu'à la fin l'usage de sa faconde mystique et de ses interminables discours : c'était pour lui un moyen de gagner du temps et de sortir d'embarras. Il resta toujours, avec la secte des saints, en grande communauté de prières et d'extases, les accueillant à White-Hall sur le pied de l'ancienne égalité, parlant leur langage, leur ouvrant la porte lui-même. On sait qu'un jour, occupé de chercher un tirebouchon, il leur envoya dire qu'il cherchait le Seigneur.

Mais Cromwell, pliait sous le poids de sa tâche politique. Le travail prodigieux de son esprit minait son corps; son courage faiblit, son humeur devint plus inquiète et plus sombre; ses gardes mêmes lui causèrent de l'effroi, et il n'osa plus coucher deux nuits de suite dans la même chambre. Une fièvre le prit; il parla de révélations sur sa guérison prochaine, et mourut toutefois le 3 septembre 1658.

« Il s'éleva au ciel, dit son chancelier Thurloë, porté sur les ailes des prières et embaumé dans les larmes de son peuple. » Toutes les cours d'Europe prirent le deuil, et son corps, en grande pompe, alla reposer pour quelque temps à Westminster.

On a répété, d'après un contemporain (Whitelocke), que la mort de Cromwell était venue à temps pour l'honneur de sa politique; qu'il était à bout de ses ruses et ne pouvait plus se maintenir. Mais n'était-ce pas juger bien mesquinement les

réussites du génie que de tout rapporter à de si faibles et si obscurs ressorts. « C'est mon épée qui m'a élevé », disait-il, et cela était vrai; c'était aussi sa grande connaissance des caractères et des passions de son temps. Quant à cette manie de ruser et de frauder sans cesse, de jouer en toute chose double jeu, nous ne voyons pas qu'elle ait vraiment fait beaucoup pour sa fortune. Si le mépris que la fraude nous inspire ne nous ferme pas les yeux sur les succès de Cromwell, il nous semble qu'il a failli se perdre plus d'une fois dans ses voies tortueuses; que le mensonge et la duplicité ont souvent embarrassé sa marche; qu'il ne fallait pas moins que ses batailles et ses immenses services pour le relever du discrédit dont ils le frappaient, mais qu'après tout ce n'est là que le côté inférieur et commun de ce puissant génie.

On peut consulter sur cette époque les mémoires contemporains de Warwick, de Ludlow, de Whitelocke et de Hollis (voir la collection française de M. Guizot); mais le dernier surtout doit être lu avec défiance. L'histoire n'épouse pas ses rancunes presbytériennes. La Vie de Cromwell par Hartis, n'est au contraire qu'un volumineux panégyrique. La correspondance du protecteur fut publiée à Londres par M. Th. Carde, en 1736, et par Nikols en 1743; et ses mémoires (*Memoirs of the protector Oliver Cromwell, and of his sons Richard and Henry*; Londres, 1820, in-4^o), par un membre de sa famille. Nous ne terminerons pas sans citer les beaux ouvrages qu'a donnés la France sur Cromwell et son époque : l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, par M. Guizot; la *Vie de Cromwell*, par M. Villemain, et le drame de *Cromwell* par M. V. Hugo, avec son ingénieuse et éloquente préface.

RICHARD, fils aîné du précédent, hérita de son titre et de sa puissance. C'était un lourd fardeau pour un homme comme lui. Le père et le fils formaient entre eux le plus parfait contraste : Richard, homme de plaisir, était incapable de se gouverner lui-même et de tirer de son esprit le moindre travail. Il fut bientôt las de sa grandeur. Dérangé dans ses habitudes joyeuses, mal conseillé, ne sachant plus à qui entendre, étourdi dans

le tumulte des partis renaissants, il leur laissa le champ libre et se démit du protectorat (22 avril 1659). A l'approche des Stuarts il quitta l'Angleterre; mais, comme l'a dit un écrivain célèbre, c'était moins devant son roi qu'il fuyait que devant ses créanciers.

On sait qu'il vit en France le prince de Conti, qui, feignant peut-être de ne pas le connaître, lui demanda des nouvelles de *ce sot et poltron de Richard*.

La légitimité ne prit point d'ombrage de ce pacifique usurpateur, et lui permit de rentrer en Angleterre. Il choisit pour retraite un village du comté de Hertford. Il y vécut selon ses goûts, obscur et tranquille. Son passe-temps favori était de lire à ses voisins, après boire, les pompeuses adresses dont le bon peuple anglais avait salué sa grandeur. Il finit ses jours en 1712, âgé de 86 ans. AM. R.-E.

CRONEGK (JEAN-FRÉDÉRIC, baron DE). Issu d'une des plus anciennes familles nobles de la Franconie, ce poète allemand naquit à Anspach le 2 septembre 1731. Il fit des progrès rapides dans la littérature de son pays ainsi que dans les langues et les littératures latine, française, anglaise, italienne et espagnole. A Leipzig, à Halle, à Brunswic, villes où il fit ses études, il se lia d'amitié avec les Gellert, les Rabener, les Kæstner, les Weisse, les Zachariæ; il fit plus tard un voyage en Italie et en France. Il se fit remarquer de bonne heure sur le Parnasse allemand; c'est surtout à la muse dramatique qu'il voua son talent. Sa petite pièce en vers, intitulée *la Comédie persécutée* (*Die verfolgte Comædie*), est une mise en scène de cette maxime si connue: *Castigat ridendo mores*. Sa comédie en prose, le *Méfiant* (*der Mistrauische*), ne manque pas de quelques étincelles d'un véritable comique, mais ne dépasse pas la médiocrité; le rôle principal y est outré et poussé jusqu'à la caricature. *Olint et Sophronie*, tragédie en quatre actes, renferme de véritables beautés dramatiques; l'auteur, à l'imitation de l'*Athalie* de Racine, y a introduit des chœurs; le dénouement est cependant faible et ôte entièrement à cette pièce le caractère tragique qu'annonce le titre; on y remarque au reste des tirades vigoureuses

contre les prêtres et les mauvais princes. Le chef-d'œuvre de Cronégk est sa tragédie en cinq actes intitulée *Codrus*. Cette pièce, ainsi que la précédente, est écrite en vers alexandrins, genre de versification tombé en discrédit en Allemagne comme prêtant trop à la monotonie et au pathos; l'auteur s'y est astreint aux trois unités, joug peu favorable au développement de l'art dramatique et dont les Allemands se sont affranchis depuis longtemps; mais cette tragédie est riche en beautés du premier ordre; elle est remarquable par son style correct et sententieux, par la marche de l'action et par les belles pensées qu'elle renferme. Le Théâtre-Français paraît surtout avoir fourni des modèles à ce poète, et il se trouve même parmi les œuvres posthumes de Cronégk l'esquisse d'une comédie écrite en français, qui aurait eu pour titre: *les Défauts copiés*; de plus, un *Traité sur le théâtre espagnol*. On a enfin de lui des poésies didactiques et lyriques. Cronégk est mort victime de la petite vérole, le 31 décembre 1756, à l'âge de 26 ans. Son ami et compatriote Uz a publié ses ouvrages en 2 volumes; il les a fait précéder d'une notice biographique sur l'auteur. E. ST.

CROQUIS. Ce mot, formé de *croquer*, qui, par onomatopée, signifie manger vite, désigne un dessin fait à la hâte pour fixer la pensée d'une figure ou d'une composition. Il ne présente ordinairement qu'un petit nombre de lignes tracées au crayon ou à la plume; quelquefois ces traits sont accompagnés de coups de pinceau non dégradés. Dans la langue vulgaire *croquis* et *esquisses* paraissent synonymes: il y a cependant entre ces deux objets toute la différence qui sépare, en littérature, le simple brouillon établissant les principales données d'un poème en projet, et ce poème lui-même écrit et développé et n'attendant plus que sa traduction en vers. Les croquis n'ont ordinairement de valeur qu'aux yeux de leur auteur ou des artistes capables d'y voir comme lui ce qui n'y est encore qu'en germe. Le croquis étant le premier jet de la pensée, ou si l'on veut l'éclair du génie d'un artiste, on comprend l'empressement des amateurs à

recueillir ces inspirations des grands maîtres. Sans doute, dans cet engouement, il y a parfois un peu de manie, et plus d'une collection formée à grands frais présente des sujets indignes d'être conservés; sans doute aussi pour plus d'un possesseur de croquis, ces griffonnages, quoique de main de maître, sont des énigmes indéchiffrables; mais pour l'homme instruit, initié aux secrets intimes de l'art, qui a su n'admettre dans ses portefeuilles que des morceaux authentiques et d'un intérêt véritable, ils sont une source intarissable de jouissances, surtout s'ils approchent de ce que les artistes entendent par *étude* (*voy.*) *esquisse, pensée arrêtée*. En contemplant ces demi-crédations, il suit la marche de l'esprit des artistes, il reconnaît la trempe de leur talent et se complait à achever en imagination l'œuvre dont ils ont seulement posé la base.

Il existe plusieurs espèces de croquis : les uns, comme sont la plupart de ceux qu'ont laissés Léonard de Vinci, Raphaël et Poussin, ont pour objet de saisir au vol, sur la nature, une pose, une expression, un mouvement de figure, un site, une fabrique, un effet, etc.; d'autres sont le premier jet d'une pensée toute intellectuelle; d'autres enfin, et ceux-ci abondent, sont ces légers impromptus sans pensée, sans science, dont tout le mérite git dans la netteté du trait, la propriété du pinceau, la prestesse de la main et une certaine justesse de coup d'œil.

Croquade est le diminutif de *croquis*. L. C. S.

CROSSE, en latin *pedum pontificium, pontificale, pastorale*, bâton pastoral que l'on porte devant les évêques et les autres prélats quand ils officient solennellement, et qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils marchent en procession ou qu'ils donnent la bénédiction. La crosse, symbole de la correction épiscopale, est pointue par le bas et courbe par le haut, pour aiguillonner les paresseux ou ramener ceux qui s'égarèrent, ainsi que le porte ce mauvais vers :

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.

La crosse n'a été pendant longtemps que de bois, quelquefois cependant avec

Encyclop. d. G. d. M. Tome VII.

quelques ornements de cuivre, comme celle d'Éudes de Sully, évêque de Paris, que l'on voyait encore naguère dans le trésor de Notre-Dame. Maintenant la crosse est au moins d'argent, plus ordinairement d'or ou de vermeil, souvent enrichie de pierreries. On connaît le proverbe rapporté par Coquille :

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évêque d'or;
Et maintenant changent les lois,
Crosse d'or, évêque de bois.

L'usage de la crosse existait du temps de saint Césaire, évêque d'Arles, en 500, et de saint Germain, mort évêque de Paris l'an 576. Cependant il n'en est plus question jusqu'au concile de Troyes (867), et à celui de Nîmes (885). A des époques reculées ce n'était qu'un bâton sur lequel s'appuyait l'évêque, à cause de son grand âge. La crosse n'est devenue une marque de juridiction que vers le temps de saint Isidore de Séville.

Nous apprenons de Théodore Balsamon qu'il n'y avait que les patriarches qui la portassent dans l'Église orientale autre que celle d'Arménie; encore aujourd'hui l'usage leur en est généralement réservé. Suivant les *Relations* des missionnaires jésuites, la plus grande distinction du patriarche de Constantinople consiste en ce qu'un diacre ou un prêtre marche devant lui, portant une espèce de béquille* ou crosse de bois ornée de compartiments d'ivoire et de nacre, t. I^{er}, p. 7. Les mêmes *Relations* comparent la crosse de l'archevêque de Salonique à un bâton de saint Antoine, croisé par le haut d'un morceau d'ivoire (p. 498). J. L.

CROTALE, genre de reptiles de l'ordre des ophidiens et de la famille des serpents venimeux à crochets isolés. Ce nom, adopté par les naturalistes, est tiré du grec *κρόταλον*, et signifie, dans cette langue, un grelot, une crécelle, une espèce de castagnette (*voy.*), ou tout autre instrument faisant du bruit par frottement. Le nom de *crotale* répond assez

(*) Le bâton pastoral du patriarche avait généralement la forme d'une béquille en Russie, ainsi qu'on le voit dans les anciennes relations de voyages avec figures et dans le trésor patriarchal de Moscou. S.

blen à la dénomination vulgaire de *serpents à sonnettes* (voy.) donnée à ces animaux. Les prétendues sonnettes ou grelots consistent dans une série de cônes, d'une substance analogue à celle du parchemin, et emboîtés les uns dans les autres. Cet appareil, qui termine la queue, produit par le froissement de ses parties un bruit qui peut, dans certains cas, être entendu à douze ou quinze pieds et plus, mais qui d'ordinaire est si faible qu'il faut être tout près de l'animal pour s'en apercevoir. C. L-R.

CROTON (HUILE DE), purgatif énergique introduit, depuis quelques années seulement, dans la pratique de la médecine. Cette huile se retire des semences du *croton tiglium*, plante de la famille des euphorbiacées; ces semences sont connues dans le commerce sous le nom de *graines de Tilly*, *graines des Moluques*, etc., et viennent des contrées asiatiques. L'huile de croton contient un principe âcre extrêmement irritant qui se dissout avec une grande facilité. C'est ce que M. Brandes a nommé *tigline* : l'huile en contient près de la moitié de son poids. Telle est la violence de cette matière que la vapeur qui s'en exhale irrite les yeux, le nez et même la peau. Une seule goutte d'huile, encore étendue dans un véhicule mucilagineux ou gommeux suffit pour déterminer, outre la sensation d'une chaleur brûlante dans la bouche et dans la gorge, une purgation très abondante. Des animaux auxquels on en avait donné de plus fortes doses ont succombé, en présentant tous les phénomènes de l'empoisonnement par les substances âcres. Néanmoins, dans les circonstances où les purgatifs sont indiqués, et avec les précautions convenables, l'huile de croton présente une ressource utile, attendu qu'on peut l'administrer sous un petit volume et sauver ainsi au malade les dégoûts qui accompagnent presque toujours l'ingestion des purgatifs. Il suffit pour cela de la réduire en pilules avec une poudre inerte, de la saponifier au moyen de la lessive des savonniers, ou mieux encore de l'introduire dans une capsule gélatineuse. On peut enfin l'introduire dans l'économie par voie d'absorption en frictionnant le ventre avec un mélange d'huile d'amandes dou-

ces et de deux à trois gouttes d'huile de croton. F. R.

CROTONE, ville de l'Italie méridionale, sur la mer Ionienne, dans ce que l'on appela depuis Bruttium, était le chef-lieu d'une république qui fit trembler souvent et Sybaris au nord et Locres au midi. Comme toutes les cités de ce littoral, elle devait beaucoup au commerce. On en attribuait la fondation aux Achéens conduits par Archias et Mysoèle; les arts et la civilisation des Grecs y furent toujours en honneur. Crotone fut la métropole de l'institut pythagoricien. Parmi les athlètes les plus célèbres de la Grèce il y en eut beaucoup qui sortirent des écoles gymniques de cette ville: Milon, un d'eux, acquit presque le renom d'Hercule, et mille légendes vraiment fabuleuses couraient sur le compte de cet invincible Crotoniate. Le médecin Démocède, le philosophe Alc-méon, étaient également de Crotone. Cette ville maintint son indépendance jusqu'au temps de Pyrrhus, vers 278 av. J.-C. Dans la seconde guerre punique elle dut suivre la bannière d'Annibal qui perdit sous ses murs la dernière bataille qu'il donna en Italie. Crotone, peu de temps après, reçut une colonie romaine. Près de cette ville était un temple magnifique dédié à Junon, qui prit même de sa situation près du promontoire Lacinium le nom de Junon Lacinienne. C'est aux ruines de ce temple que le promontoire doit son nom actuel de *delle Colonne*. *Cotrone* qui a remplacé Crotone, et qu'il ne faut pas confondre avec Cortone (ou Corythe) en Toscane, ne compte que 6,000 hab., mais elle a encore quelque importance par ses fortifications et surtout par son port. VAL. P.

CROUP. Le croup est une inflammation de la partie supérieure des voies aériennes désignées sous le nom de larynx et de trachée-artère (voy. ces mots), ou, pour parler le langage médical, c'est une *laryngo-trachéite*. Cette maladie était connue dès la plus haute antiquité, et M. le docteur Latour, d'Orléans, dans une réponse savante et judicieuse faite à ceux qui prétendent que le croup nous a été apporté avec la vaccine, a mis au plus grand jour les idées lumineuses des anciens sur cette angine laryngée. Ceux-ci,

sans le secours des acquisitions que nous avons faites par nos recherches dans les corps morts, ont pourtant de très près approché de la vérité, tant l'esprit d'observation suppléait aux ouvertures de cadavres qui enrichissent aujourd'hui la science médicale. Quoi qu'il en soit, la véritable nature du croup n'a été bien connue que du moment où l'anatomie pathologique a été cultivée avec succès, c'est-à-dire à la fin du siècle dernier. Avant cette époque, le croup, confondu avec des affections essentiellement différentes, a donc dû exercer de grands ravages.

En 1807, le croup ayant causé la mort du fils du roi de Hollande (Louis Bonaparte), Napoléon donna ordre, de son quartier-général de Finkenstein, d'ouvrir un concours pour un prix de douze mille francs destiné au meilleur ouvrage sur cette maladie, dont la nature et le traitement n'étaient pas aussi bien connus qu'aujourd'hui. Le prix fut décerné à Royer-Collard, mort professeur de l'École de médecine.

Le croup donne lieu à la formation d'une fausse membrane qui, en oblitérant le canal aérien, amène la suffocation. Cette maladie est particulière à l'âge tendre, et les enfants y sont d'autant plus sujets qu'ils sont plus jeunes, parce que alors, comme on le sait, le larynx est plus rétréci. L'observation a cependant démontré que le croup peut aussi atteindre les adultes. L'histoire rapporte même que l'illustre Washington a succombé à cette maladie.

Le croup a pour cause principale le passage subit des appartements trop chauds à l'air froid et humide. Voilà pourquoi elle est aussi plus commune chez les enfants des classes aisées et pourquoi elle se développe le plus souvent dans les lieux voisins des rivières. L'invasion du croup est le plus ordinairement subite et a surtout lieu au milieu de la nuit, quoique l'enfant qui en est atteint eût paru bien portant au moment de son coucher.

Les signes caractéristiques du croup sont la fièvre, la raucité de la voix, une toux qui a quelque analogie avec le chant d'un jeune coq, la gêne extrême de la respiration, qui est sifflante et sonore,

la menace de suffocations, et l'expectoration de mucosités blanchâtres, épaisses, dans lesquelles on remarque quelquefois des stries sanguinolentes. Il n'est pas rare, quand la maladie fait des progrès, de voir le malade rejeter par la bouche des lambeaux membraneux et même une membrane qui a la forme d'un cylindre entier, moulé sur la cavité du canal aérien. En faisant ouvrir largement la bouche aux malades on aperçoit presque toujours les fausses membranes à la base de la langue. C'est un signe caractéristique d'une haute importance; car c'est une funeste maladie que le croup, et l'on ne peut espérer de succès que quand on a été assez heureux pour l'attaquer au début. D'ailleurs il ne faut pas prendre pour le croup une foule de laryngites bénignes que quelques médecins exploitent pour se donner le mérite de cures merveilleuses; le vrai croup ne pardonne guère et il est assez rare heureusement.

Pour le guérir il est essentiel de recourir à un traitement prompt, énergique, perturbateur, afin de prévenir le développement de la fausse membrane qui tend à se former dans le larynx et même jusque dans la trachée-artère. Ainsi, il faut appliquer de suite des cataplasmes de mie de pain bien chauds à la plante des pieds; on y ajoute un peu de vinaigre et de moutarde en poudre, quand la fièvre est modérée. Si, au contraire, elle est violente, on ne met que des cataplasmes simples. Lorsque le malade est robuste, on applique en même temps quelques sangsues au-dessus du genou et plutôt en dehors qu'en dedans, où des vaisseaux peuvent être piqués et fournir une trop grande quantité de sang. Si l'âge du malade le permet, on peut pratiquer au bras une saignée dont l'effet est plus prompt, et qui peut être renouvelée suivant le besoin. Quelques praticiens recommandent d'appliquer les sangsues près du siège de la maladie, c'est-à-dire sur le devant du cou, ce qui, en effet, est plus rationnel; mais il en résulte quelquefois de graves inconvénients quand le médecin ne reste pas auprès du malade, celui entre autres de ne pouvoir se rendre maître de l'hémorragie qui peut avoir lieu par les piqûres de sang-

sues, parce qu'il est difficile d'établir sur la partie une compression convenable. On administre des lavements rendus laxatifs par l'addition d'un peu d'huile d'olive ou d'une suffisante quantité de sel ordinaire. On fait observer une diète sévère au malade et on lui prescrit pour boisson l'infusion légère de fleurs de tilleul, ou de fleurs de sureau, ou de feuilles d'oranger, édulcorée avec du sucre blanc ou avec un sirop adoucissant, tel que celui de guimauve. Si, par l'emploi de ces moyens, la fièvre baisse, et que, malgré cela, l'oppression et la toux continuent, il faut administrer l'émétique. On en fait dissoudre un grain dans une tasse d'eau tiède ou d'infusion de fleurs de tilleul sucrée qu'on fait avaler à l'enfant par cuillerée à bouche de dix minutes en dix minutes, jusqu'à ce que le vomissement ait lieu trois ou quatre fois. Pendant l'effet du vomitif, on a recours à l'application d'un vésicatoire camphré de la grandeur d'une pièce de cinq francs à l'un des bras. Nous ne saurions trop le répéter, les moyens que nous venons d'indiquer perdraient de leur efficacité à être employés trop lentement ou trop tardivement : il faut qu'ils le soient simultanément. Si la maladie s'accroît malgré tous ces soins, il faut insister sur les remèdes révulsifs et sur les remèdes dits incisifs et expectorants, quand toutefois l'état phlegmasique (inflammatoire) aura cédé, et ne pas oublier que la trachéotomie et non pas la bronchotomie, comme on le dit improprement (*voy.* ces deux mots), a été quelquefois pratiquée avec succès.

Le seul préservatif du croup consiste dans l'éloignement des causes occasionnelles qui le produisent, et, bien que la contagion de cette maladie, même dans certains cas particuliers sur lesquels on a cité des faits, soit encore fort douteuse, il n'en sera pas moins prudent d'éloigner les enfants de ceux qui en sont atteints. Nous terminerons en répétant avec Royer-Collard qu'un des principaux soins des parents doit être de bien étudier et de savoir bien reconnaître les premiers signes par lesquels le croup s'annonce, afin d'être à même d'appeler à temps les secours de l'art et d'arrêter le mal au moment même où il

commence à paraître. C'est là le véritable moyen de borner les ravages du croup, et ce n'est qu'en rendant générale et en quelque sorte populaire la connaissance des symptômes qui marquent son invasion qu'on pourra parvenir à lui ôter son danger. P. D.-M.

CROUPIER, *voy.* JEUX.

CROY ou **CROUY** (MAISON DE). Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe, descend des rois de Hongrie, de la race des Arpadés; depuis 500 ans elle figure dans l'histoire de France, de Bourgogne, d'Allemagne, d'Espagne et des Pays-Bas. Elle a fourni deux cardinaux, l'un en 1517, qui fut archevêque de Tolède, et l'autre, de nos jours, le grand-aumônier de France et archevêque de Rouen; cinq évêques à Théroouenne, Tournai, Camin, Arras et Ypres; un *grand bouteiller*, un grand-maître et un maréchal de France; six chevaliers du Saint-Esprit; un tuteur et gouverneur du roi Charles V, dont il fut aussi le premier ministre; un grand-maître et plusieurs maréchaux de l'Empire; un grand-écuyer d'Espagne; un gouverneur général des Pays-Bas, en 1573; treize généraux des armées bourguignonnes, impériales et espagnoles; sept généraux français; un généralissime de Pierre-le-Grand; enfin plusieurs ambassadeurs et ministres plénipotentiaires aux diètes de l'Empire, en France, en Espagne, en Italie et en Angleterre. Deux branches de la maison de Croy sont en possession de la grandesse d'Espagne, et elle compte, chose unique dans les fastes des grandes familles, vingt-huit chevaliers de la Toison-d'Or.

L'origine royale de cette famille a été revendiquée par deux maisons du même nom. La première, connue sous la dénomination de Croy-Chanel, qui habitait les montagnes du Dauphiné, a établi autrefois par titres originaux devant la cour des comptes de la province de Dauphiné, les preuves de son origine et de sa filiation, et deux arrêts, rendus successivement en mars et en juin 1790, ont reconnu la légitimité de sa descendance en ligne directe du roi de Hongrie André III (*voy.*). La seconde branche, dont le nom se retrouve dans les antiquités de la Picardie, a con-

testé ces preuves et réclamé pour elle l'honneur de cette illustre descendance. Quelques généalogistes ont supposé que, le roi André III ayant laissé deux fils, le premier, Félix de Hongrie, a fait la lignée des Croy-Chanel, et le second, Marc de Hongrie, celle des Croy-Solre et d'Havré.

La maison de CROY-CHANEL compte parmi ses membres les plus célèbres : 1° GUILLAUME de Croy-Chanel, tué à la bataille de Crécy; 2° HECTOR de Croy-Chanel, qui sauva Louis XI, alors dauphin, des mains du comte de Dammartin, envoyé par le roi Charles VII pour s'emparer de sa personne; 3° JEAN IV de Croy-Chanel, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin; 4° CLAUDE de Croy-Chanel, à qui le maréchal, depuis connétable, de Lesdiguières adressa en 1598 les remerciements les plus honorables sur la valeur qu'il avait montrée à la prise du fort de Barraux; de plus un archevêque d'Embrun et un sénéchal du dauphin. Il existe encore aujourd'hui plusieurs membres de cette famille, et parmi eux nous citerons M. RAOUL de Croy, notre collaborateur, gendre de M. Voyer-d'Argenson, archéologue et littérateur distingué. Les armoiries de la maison des comtes de Croy-Chanel ont toujours été les mêmes que celles de Hongrie.

La maison dite de CROY-SOLRE se subdivise en plusieurs branches : 1° celle des sires DE CROY ET DE RENTY, etc., éteinte aujourd'hui et dont le dernier rejeton mourut en 1612; 2° celle des marquis D'HAVRÉ, éteinte vers 1700; 3° celle des comtes DE RŒUX, éteinte en 1585; 4° celle des seigneurs DE CRÈSIQUE, éteinte en 1767; 5° celle des *princes* DE CROY et du Saint-Empire, etc., éteinte en 1702 dans la personne de CHARLES-EUGÈNE, généralissime des armées russes en Livonie, mort prisonnier de Charles XII et dont le corps fut retenu pour dettes à Revel où, réduit à l'état de momie, il resta jusqu'à ces derniers temps; 6° celle des comtes et princes DE CHIMAY, éteinte en 1521, et alliée à la maison d'Albret Navarre; 7° celle des comtes et princes DE SOLRE et DE MŒURS, devenue branche aînée en 1767, et qui compte comme subdivision celle des barons et marquis de MOLEMBAIS ET DE

CROY, éteinte au XVIII^e siècle; 8° celle des ducs D'HAVRÉ ET DE CROY, qui avait, dans les derniers temps de la Restauration, deux lieutenants généraux au service de la France.

Nous citerons parmi les membres contemporains les plus remarquables de cette illustre famille : 1° AUGUSTIN-PHILIPPE-LOUIS-EMMANUEL duc de Croy, prince de l'Empire, grand d'Espagne de la 1^{re} classe, né en 1765 au château de l'Ermitage, en Hainaut. Il émigra avec son père et reçut, en échange des biens qu'il avait perdus dans les Pays-Bas, la seigneurie de Dülmen, en Westphalie, ayant une population de 10,000 âmes. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il mourut au château de l'Ermitage le 19 octobre 1822, laissant deux fils : ALFRED, duc de Croy et de Dülmen, pair de France, prince de l'Empire et grand d'Espagne de la 1^{re} classe, né en 1789 et marié à une fille du prince Constantin de Salm-Salm; et FERDINAND, prince de Croy, aujourd'hui officier supérieur au service du roi de Hollande, né en 1791; 2° EMMANUEL-MAXIMILIEN, prince de Croy-Solre, frère d'Augustin-Philippe, né en 1768. Il commandait le département de la Somme en 1815 et fut élu député en 1820 et en 1824 par ce même département; en 1825 il fut nommé capitaine de la 1^{re} compagnie des gardes-du-corps du roi, et en 1827 pair de France; en 1830 il refusa le serment et il habite à présent le château de Rœux, en Belgique; 3° GUSTAVE-MAXIMILIEN-JUST, prince de Croy, cardinal, archevêque de Rouen, grand-aumônier de France, né en 1773, et frère des précédents; il n'a pas quitté son diocèse, quoiqu'à l'exemple des autres membres de sa famille il ait refusé de prêter le serment à la royauté et à la charte de 1830; 4° enfin JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN, duc d'Havré et de Croy, prince de l'Empire, grand d'Espagne de 1^{re} classe, qui émigra en 1789, et fut nommé à la Restauration pair de France et lieutenant général, puis capitaine de la 1^{re} compagnie des gardes-du-corps, qu'il céda en 1825 à son cousin et dont il conserva pourtant les honneurs. En lui s'est éteinte, il y a peu de temps, la branche mâle des ducs d'Havré. D. A. D.

CROYANCE. On entend par ce mot le consentement absolu que donne l'esprit à une proposition quelconque. La croyance peut être basée sur le témoignage des sens, ou sur l'évidence, ou sur l'autorité. C'est plus particulièrement sur l'autorité qu'elle se fonde, et pour cette raison le mot *croyance* s'applique ordinairement et plus spécialement aux propositions ou aux faits sur lesquels s'appuient les systèmes religieux. Il signifie, dans ce cas, une adhésion qui repose seulement sur le témoignage de personnes qui attestent le fait, c'est-à-dire sur l'autorité du témoignage.

De là il résulte que si une proposition est hors de la portée des sens, si elle ne tombe pas sous l'entendement livré à ses propres lumières, si elle n'est pas évidente d'une évidence d'objet, ni liée nécessairement avec sa cause; si elle ne tire sa source d'aucun argument réel et ne paraît vraie que par le témoignage qui en a été porté, l'assentiment qu'on lui donne n'est qu'une adhésion de confiance.

De cette définition ressort la liberté qu'a le droit de réclamer toute espèce de croyance religieuse, et l'impossibilité de commander à l'opinion d'autrui; car tous les raisonnements doivent échouer là où il n'y a pas d'argumentation possible, là où il ne s'agit pas d'acquiescer la démonstration de l'évidence. Ce serait vouloir donner à autrui un œil organisé comme le nôtre et prétendre que ses sens le trompent parce qu'ils ne lui apportent pas les mêmes images que celles qu'ils nous représentent. Or ce qu'il voit est aussi vrai, par rapport à lui, que ce que nous apercevons l'est par rapport à nous.

D'ailleurs, comme, dans les circonstances dont il s'agit, on se fonde sur une autorité que l'on croit seule en droit de décider de la vérité des faits qu'elle atteste ou des propositions qu'elle énonce, on renonce d'avance à tout examen, à toute discussion; or on ne peut exiger des autres cette espèce d'abnégation contre laquelle se révolte le droit acquis de soumettre toutes choses au critérium de la raison; il serait aussi injuste qu'impossible de s'arroger le droit d'imposer une telle abnégation. *Kox.*

Foi, RELIGION, ÉGLISE, etc. L. D. C.

CRUCIFÈRES, famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes. Elle offre pour caractères distinctifs: un calice à quatre sépales non persistants, une corolle à quatre pétales alternes avec les sépales, six étamines, dont deux, placées devant les sépales intérieurs, constamment plus courtes que les quatre autres; un ovaire biloculaire à deux placentaires pariétaux ordinairement multiovulés; un style court ou presque nul, persistant, terminé en deux stygmates. Le péricarpe propre aux crucifères est une silique ou une silicule.

Cette famille, qui doit son nom à la disposition de ses pétales en croix, est l'une des plus naturelles du règne végétal, et, dans le système de Linné, elle constitue la classe nommée tétradynamie.

L'utilité des crucifères est très variée. Nous y trouvons des plantes alimentaires de première importance, telles que les choux, les raves, les navets, etc.; d'autres dont les feuilles ou les racines servent d'assaisonnement, comme le raifort, les radis, le cresson de fontaine, le cresson alénois, la roquette, etc. Le colza et le navet se cultivent en grand à cause de l'huile qu'on exprime de leurs graines. Les juliennes, les quarantaines, la giroflée, la corbeille d'or, l'ibéride toujours verte, l'ibéride téraspic, les lunaires et autres contribuent à orner les jardins. Le pastel ou guède contient une fécule analogue à l'indigo. Beaucoup de crucifères fournissent à la thérapeutique des remèdes éminemment anti-scorbutiques ou excitants: tels sont la moutarde noire, la cochléaire, le vélar ou sysimbre officinal, les passérages, etc. L'azote, substance fort rare dans la plupart des autres familles, existe en quantité assez notable dans celle des crucifères. *ED. SP.*

CRUCIFIEMENT (peinture). Ce principal et dernier épisode de la Passion de Jésus-Christ (*voy. CROIX*) a souvent exercé le génie des artistes; mais si nous parcourons nos temples, nos musées, nos portefeuilles d'estampes, nous serons étonnés qu'un si magnifique sujet ait été si peu compris et si rarement traité avec cette poésie mystique, cette richesse d'effets qu'il comporte essen-

tiellement; nous verrons que Vouet, Rubens, Van Dyck, et cent autres, avant comme après eux, se sont contentés le plus souvent de représenter Jésus sur la croix, couronné d'épines, tantôt mort, tantôt près de rendre le dernier soupir, en présence des saintes femmes, de la Madelaine embrassant le pied de la croix et de saint Jean s'abandonnant à la douleur; que d'autres, comme Van Dyck dans un tableau gravé par Bolswert, ont placé des chérubins autour de la figure du Christ et près de la croix le centenier à cheval et le bourreau porteur de l'éponge. D'autres, et ceux-ci sont nombreux, en nous montrant le Christ entre les deux larrons, pleuré par les saintes femmes et saint Jean, et entouré des soldats commis à sa garde, ont représenté ce qu'on peut déjà nommer un calvaire (*voy.*) Mantegna, le Primatice, Carle Dujardin, Fr. Franc-le-Jeune et beaucoup d'autres ont complété ce calvaire en introduisant sur la scène les soldats qui tirent au sort les vêtements de Jésus, la foule du peuple, les prêtres, les magistrats, et en laissant apercevoir dans le fond les murs de Jérusalem. Quelques maîtres ont figuré les trois patients morts sur la voie publique et abandonnés de la multitude; plusieurs, comme Rubens dans son célèbre tableau de l'église de Sainte Valbruge d'Anvers, dont le musée du Louvre est veuf depuis 1815, ont adopté le moment de l'élévation en croix, ou, comme le Poussin, celui de l'attache sur la croix*, lesquels répondent mieux au sens propre du mot crucifiement; enfin au salon du Louvre, en 1834, M. Paulin Guérin a exposé un grand tableau mystique où le Christ en croix venant d'expirer est adoré par un ange de lumière, tandis que Satan, dont le règne est fini, se précipite dans l'abîme de feu. En un mot, chacun selon son génie, la trempe de son talent, a conçu et traité le sujet d'une manière particulière; aucun néanmoins, à notre connaissance, n'a abordé l'instant si dramatique, si éminemment pittoresque de la révolte de la nature. Quel beau moment cependant! Mais, par contre, on a

(*) *Oeuvre complète du Poussin*, publiée au trait par Landon en trois livraisons formant un fort bel. grand in-4^e ou in-fol. planche XCII.

vu des peintres célèbres, tels que Van Dyck et B. Flemaël, cédant à des influences étrangères, introduire sur le calvaire, au milieu des soldats, en regard de la Madelaine éplorée, de pieux sénateurs, le patron ou le supérieur d'ordres religieux. Enfin quelques peintres, à l'imitation de Thomas et Barnabé de Mutinâ, qui florissaient au xiv^e siècle, ont violé ouvertement la loi de l'unité en confondant les instants les plus opposés du grand drame du crucifiement. Rubens lui-même, dans le tableau si plein de vie et de mouvement des Cordeliers d'Anvers, a fait percer le Christ du coup de lance, dernier instant du drame, en présence de la Vierge qui s'évanouit à ce spectacle entre les bras de saint Jean et de la Madelaine embrassant le pied de la croix. Ce n'est point ici le lieu de signaler les erreurs et les beautés nombreuses répandues dans les peintures du crucifiement; bornons-nous à indiquer les plus frappantes. Nous commencerons par cette conception burlesque de Barnabé de Mutinâ, où le Christ en croix est placé dans les bras de son père, ayant aux angles de sa croix les quatre évangélistes figurés avec les têtes des animaux qui les caractérisent; et par cette autre peinture du même artiste, imitée un demi-siècle après par Masaccio et ses successeurs, où l'âme du mauvais larron est emportée par Satan et celle du bon larron par les anges (*voir d'Agincourt***, pl. cxxxiii et cliv de la peint.). D'autres compositions non moins bizarres nous font voir le Christ tendant à la Vierge une main ensanglantée arrachée de la croix; dans d'autres encore on voit le crâne humain employé comme rebus du nom du lieu de supplice, ou les soldats se disputant à coups de poignard la robe de Jésus, scène que le Primatice a introduite dans cette belle composition peinte en émail par Léonard de Limoges et qui fut l'un des plus précieux monuments de notre éphémère musée des Petits-Augustins. Parmi les beautés sans nombre qu'offrent les crucifiements peints par des maîtres des xv^e et xvi^e siècles, il en est qui se retrouvent dans la plupart, comme ce qui touche

(**) *Histoire de l'Art par les monuments*, 6 vol. in-fol. ornés de 325 planches.

à l'ordonnance, à la science du dessin et de l'expression, et à l'exactitude du costume. Mais en fait d'exactitude historique, d'invention mystique, d'entente du coloris, de science des contrastes, d'exécution pittoresque, il règne une grande diversité. Quelle différence de sentiment entre Mantegna et Rubens, Albert Dürer et Raphaël ! Plusieurs compositions se distinguent par des détails caractéristiques, au nombre desquels nous signalerons ce signe si expressif que Jésus fait de l'œil et de l'index, dans le tableau de Vouet (voir *Annales du Musée*, t. XIV, pl. 14), quand, du haut de sa croix, il promet au bon larron une place à ses côtés dans le royaume des cieux ; et ces pots à feu au bout de longs bâtons, dont s'est servi Raphaël* pour indiquer que les ténèbres accompagnèrent les derniers moments de Jésus, accessoires qui, employés par un peintre essentiellement coloriste, pourraient amener des effets pittoresques, neufs et piquants ; enfin cette noble contenance, cette expression de confiance, de résignation douloureuse, de foi profonde donnée à la Vierge par Van Dyck et plusieurs autres peintres, tant que Jésus respire encore, et ce retour subit aux sentiments de mère, aux faiblesses humaines, dès que le cri de la nature lui annonce l'entier accomplissement du sacrifice. L. C. S.

CRUSCA, voy. *ACADÉMIE*, t. I, p. 99.

CRUSIUS (CHRISTIAN - AUGUSTE), philosophe profond, théologien distingué, mais un peu lourd et très enclin au mysticisme, et qui néanmoins a eu sur son temps une certaine influence par ses écrits et ses discours, naquit en 1712 ou 1715 à Leune, près Mersebourg, étudia la philosophie et la théologie à Leipzig, et y mourut professeur des deux sciences en 1755. Il avait formé le plan hardi, non-seulement de faire de la philosophie une science achevée et satisfaisant complètement la raison, mais encore de la mettre d'accord avec le système de l'orthodoxie. Ne pouvant accommoder à ce système la philosophie de Wolf, contre laquelle

(*) *Oeuvre complète de Raphaël*, publiée par Landou, in-fol. et in-4°, en 8 livraisons formant 4 volumes, planche 338^e.

son maître Rudiger l'avait d'ailleurs prévenu, il opposa système à système, mais sans donner au sien ce caractère d'évidence qui résiste à la critique et à l'inconstance des esprits. Crusius a publié plusieurs traités de philosophie, tels que son *Esquisse des vérités essentielles de la raison* (Leipzig, 1745) et sa logique ou *Chemin conduisant à la certitude et à l'évidence des connaissances humaines* (Leipzig, 1747). Il a écrit également des livres de théologie qu'on ne lit plus aujourd'hui. Il fonda sa théorie de la certitude des connaissances humaines sur une contrainte intérieure de la raison et sur ce principe que Dieu est véridique. Crusius était un homme probe et d'une rare piété. C. L.

CRUSSOL (FAMILLE DE). Cette ancienne famille du Languedoc portait originairement le nom de *Bastel*. Son auteur, GÉRAUD *Bastel*, possédait, l'an 1150, le château de Crussol, situé en Vivarais, au diocèse de Valence, à peu de distance de la rive droite du Rhône, et chef-lieu d'une baronnie qui députait aux États de Languedoc. La postérité de Géraud *Bastel* forma les subdivisions suivantes :

1^o Les sires ou barons de Crussol, devenus plus tard, par alliance, ducs d'Uzès (duché érigé en 1565 et portant le nom d'une petite ville du département du Gard) et seigneurs de plusieurs autres terres et titres divers. Cette branche, de laquelle descend le duc d'Uzès, pair de France encore vivant, a joué un rôle très important dans les affaires politiques et religieuses du Midi. On y distingue un grand-maitre de l'artillerie, LOUIS de Crussol, en 1470 ; et un maréchal de France, JACQUES de Crussol, duc d'Uzès, fils du précédent, qui prit part aux guerres de religion sous la bannière des protestants. En 1562 il livra un combat contre le vicomte de Joyeuse, aux portes de Pézenas, où il fut battu. Plus tard il soutint un siège heureux dans Montpellier et s'empara de Nîmes ; mais, battu par Joyeuse, par le duc de Montpensier et par le maréchal de Brissac en plusieurs rencontres, il fut fait prisonnier à la bataille de Montcontour, rentra dans le parti catholique où il ob-

tint le commandement de l'armée du Languedoc opposée au maréchal D'Anville, fut fait maréchal lui-même et mourut en 1584. FRANÇOIS-EMMANUEL de Crussol, duc d'Uzès, lieutenant général, duc et pair de France, combattit à Fontenoy en 1744 et se distingua plus d'une fois pendant les guerres d'Allemagne. FRANÇOIS-CHARLES de Crussol, comte d'Uzès, lieutenant général, se trouva en 1690 à la bataille de Fleurus, à Steinkerque, à Nerwinde, servit à l'armée de Flandre, puis à celle de la Meuse, suivit le duc de Vendôme en Italie où il se distingua, et repassa en Flandre où il combattit à Oudenarde en 1708; après quoi il obtint le gouvernement d'Oleron, et alla mourir en 1736 dans celui de Landrecies. Son fils, FRANÇOIS-EMMANUEL de Crussol d'Uzès, marquis de Crussol des Sales, entra au service en 1720, assista aux sièges de Kehl et de Philippsbourg, suivit le maréchal de Maillebois en Westphalie et en Bohême, accompagna en Alsace le maréchal de Coigny en 1743, fut employé à l'armée du Bas-Rhin sous le prince de Conti, assista en 1746 aux sièges de Mons et de Charleroi, puis fut envoyé à l'armée d'Italie où il fit une belle retraite sur Draguignan, en Provence; enfin nommé gouverneur d'Oleron, il y mourut en 1761.

2° Les marquis de Crussol et de Montausier, qui comptent trois lieutenants généraux et un évêque de La Rochelle en 1768.

3° Les marquis de Florensac, etc., qui comptent un lieutenant général, LOUIS de Crussol d'Uzès, marquis de Florensac, employé à la conquête de la Franche-Comté en 1667 et aux guerres d'Allemagne jusqu'à 1693, époque où il se démit de ses grades; il mourut en 1716. Son petit-fils, PIERRE-EMMANUEL de Crussol-Florensac, né en 1717, fit ses premières armes en Allemagne, assista à la conquête de la Corse, puis à celle du comté de Nice. Envoyé, en 1750, comme ministre plénipotentiaire auprès du duc de Parme, il revint mourir en Champagne en 1758.

4° Les marquis de Saint-Sulpice.

5° Les comtes d'Amboise et d'Aubi-

joux, qui comptent un archevêque de Toulouse en 1753. ANNE-EMMANUEL-FRANÇOIS-GEORGES, marquis de Crussol d'Amboise, lieutenant général, fut député aux États-Généraux en 1789 par la noblesse de Poitiers, puis arrêté en 1793, mis en jugement et décapité la veille de la chute de Robespierre (26 juillet 1794).

6° Les marquis de Montsalès, éteints en 1743.

Parmi les membres contemporains de cette famille nous citerons : MARIE-FRANÇOIS-EMMANUEL de Crussol, duc d'Uzès, de la première branche, qui émigra avec sa famille et fut créé chevalier de Saint-Louis et maréchal-de-camp sous les drapeaux des princes français. A l'époque de la Restauration il fut appelé à la Chambre des pairs, le 4 juin 1814, comme titulaire de la première pairie laïque du royaume, et fut nommé lieutenant général et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1825. Il donna sa démission de pair en 1830, et l'un de ses fils, le marquis de Crussol, député du Gard depuis 1824, obtint de succéder à son père, à la condition qu'il prendrait le titre de duc d'Uzès.

ALEXIS-CHARLES-EMMANUEL, bailli de Crussol, de la branche de Florensac et fils du ministre plénipotentiaire à Parme, fut reçu chevalier de Malte en 1763, devint capitaine des gardes-du-corps du comte d'Artois en 1780 et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1784. Émigré en 1789, il fut créé lieutenant général en combattant dans l'armée des princes, et au retour des Bourbons il fut appelé à la pairie. Il mourut en décembre 1815.

Son frère aîné, EMMANUEL-HENRI-CHARLES, baron de Crussol, né en 1741, servit pendant la guerre de Sept-Ans et se distingua à Minden. Député de la noblesse du bailliage de Bar-sur-Seine aux États-Généraux, en 1789, il se montra zélé défenseur de la religion et de la monarchie expirante. Il émigra en 1791 et rentra en France en 1803. Il avait été fait chevalier de Saint-Louis et lieutenant général pendant l'émigration. Depuis son retour il vécut dans la retraite, cultivant la littérature et la science agricole. Il mourut en 1818. D. A. D.

CRUSTACÉS (*crustaceus*, de *crusta*,

croûte), nom d'une nombreuse division d'animaux articulés, autrefois confondus avec les insectes et formant aujourd'hui, dans le système de Cuvier, une classe à part entre les annélides et les arachnides. Les crustacés varient singulièrement par leur taille et par leur conformation extérieure. Il en est de microscopiques, il en est d'énormes; les uns sont allongés et presque filiformes, les autres globuleux, ovoïdes, etc. Leur consistance n'est pas moins variable. Quelques-uns sont mous; la plupart sont revêtus d'une enveloppe plus ou moins dure, de nature calcaire, quelquefois flexible et formée principalement de matière animale diversement colorée, présentant des inégalités en rapport avec les viscères sur lesquels ce test ou carapace semble s'être moulé. Dans sa jeunesse, le crustacé n'a pour enveloppe qu'une membrane dure; celle-ci ne se pénètre qu'avec l'âge du sel calcaire qui lui donne sa solidité. Dans la suite cet animal éprouve, à certaines époques, une sorte de mue, quitte sa carapace et en forme une autre par le même mécanisme. Les crustacés respirent par des branchies, ayant le plus généralement la forme de petits sacs à parois membraneuses, dans lesquelles se ramifient une infinité de vaisseaux capillaires contenant le sang qui doit être vivifié par l'air. Ce sang est blanc ou légèrement rosé. Les crustacés ont un cœur, des veines et des artères; leur corps se divise en tête, thorax et abdomen. La tête n'est pas toujours distincte du thorax; elle porte des antennes en forme de filets. Les yeux, le plus souvent au nombre de deux, sont sessiles, c'est-à-dire enchâssés dans le test où ils font saillie; quelquefois ils sont portés sur une espèce de tige mobile. La bouche présente plusieurs paires de mâchoires transversales. Le thorax est formé d'une seule pièce en forme de plastron, ou de plusieurs anneaux distincts, et donne attache aux pattes qui n'offrent jamais plus de sept paires, quelquefois moins; ce qui arrive lorsque celles du devant ont été comme refoulées sous la bouche et deviennent des mâchoires auxiliaires (pieds-mâchoires). L'abdomen ou ventre, qu'on dé-

signe improprement sous le nom de *queue*, est formé d'anneaux; il fait suite au thorax. Quelquefois volumineux, il est d'autres fois court et caché sous le thorax; il porte des appendices ou fausses pattes, à l'aide desquelles la femelle retient ses œufs sous son ventre. Les sens de l'ouïe et de l'odorat ne sont pas parfaitement connus chez les crustacés. Le toucher réside probablement dans les antennes; le goût semble révéler son existence par la préférence qu'ils donnent à certaines nourritures sur d'autres. Ils sont carnivores et ovipares ou ovovivipares. Les uns sortent de leur coquille à l'état parfait; les autres la brisent avant d'avoir acquis leur forme primitive et subissent plusieurs transformations. Ces animaux ont des mouvements très variés; les uns sont conformés pour la marche qui a presque toujours lieu de côté ou bien munis d'organes propres au saut; les autres sont exclusivement destinés à la natation. Il en est de terrestres, de pélasgiens et de fluviatiles. De là résultent des destinations diverses et des habitudes trop peu analogues pour que nous puissions en traiter ailleurs que dans les articles consacrés aux différents genres d'animaux qui composent cette classe. Celle-ci se partage en trois divisions: la première est celle des *décapodes*, crustacés à cinq paires de pieds; la seconde celle des *tétradécapodes*, crustacés à sept paires de pattes; la troisième celle des *brachiopodes* ou *entomostracés*, animaux mous, protégés seulement par une ou deux plaques de substance cornée, avec des pieds en nageoire et des yeux immobiles, souvent très rapprochés et comme confondus en un seul, ce qui leur a valu le nom de *monocles*. Voy. CLOPORTES, CRABES, ÉCREVISSES, etc., etc. C. S.-TR.

CRUZADA et **CRUZADO**, ancienne monnaie de Portugal qui fut frappée pour la première fois sous le règne d'Alphonse V, vers l'an 1457, lorsque le pape Calixte III fit paraître sa bulle pour une croisade contre les Infidèles. Elle doit sans doute son nom à la croix qui était gravée sur l'effigie. D. A. D.

Autrefois on frappait la *cruzada* en or, on la fabrique maintenant en ar-

gent. Aussi distingue-t-on les cruzades en vieilles et en neuves. Les premières, plus rares, valent 400 reis ou environ 2 fr. 40 c. Les *cruzados novos*, dont il a été frappé dans ce siècle une grande quantité (41,124,270 depuis 1807 jusqu'en 1821, selon Balbi), et qui, par cette raison, abondent dans la circulation, valent à peu près 2 fr. 88 c. Cependant leur valeur réelle varie selon les diverses époques de la fabrication. Ainsi, tandis que la cruzade neuve de 1802 ne vaut que 2 fr. 87 c., celle de l'an 1690 est réellement évaluée à 3 fr. 44 c. : aussi ne la trouve-t-on guère dans le commerce. Cela tient aux vices qui ont dominé longtemps dans la fabrication de la monnaie portugaise. D.-G.

CRUZADA. En Espagne on appelait ainsi la bulle de la croix ou de la croisade publiée d'abord par le pape Calixte III et qui autorisait les rois de Castille à lever un impôt de 200 maravédis sur ceux de leurs sujets qui, sans prendre part à la croisade contre les Maures, désiraient toutefois participer aux indulgences dispensées par le pape à cette intention. Ces autorisations souvent renouvelées, et en dernier lieu à ce qu'il paraît en 1753, créèrent un revenu considérable au profit des souverains d'Espagne et puis aussi de ceux du Portugal, revenu administré par une chambre de finances appelée *Comisaria general de la Cruzada*. S.

CRYPTES, voy. CATACOMBES.

CRYPTOCALVINISTES, nom de secte signifiant *calvinistes cachés*, et qui, sans importance aujourd'hui, a beaucoup occupé les esprits dans le siècle de la réformation. Ce fut en Saxe qu'on se servit d'abord de ce nom; Melancthon lui-même en fut stigmatisé par les luthériens exclusifs et le dut à son esprit de paix et de conciliation. Plus tard le cryptocalvinisme fit de si grands progrès en Saxe que l'électeur crut devoir intervenir. La Formule de concorde de 1580 devait mettre fin à toute incertitude, et tous les théologiens qui refusaient d'adhérer à cet acte perdaient leurs places et le droit de prêcher. Ces malheureuses dissensions n'en continuèrent pas moins; Nicolas Crell, chancelier électoral, fut un des plus ardents promoteurs du cryptocalvinisme,

ce qui lui attira la haine du duc de Weimar, régent de l'électorat pendant la minorité de Christian II. Le duc retint en prison, pendant 10 ans, le chancelier; puis il fit instruire son procès à la suite duquel celui-ci fut décapité en 1601. S.

CRYPTOGAMES. On donne ce nom à l'une des deux grandes divisions du règne végétal, renfermant toutes les plantes dans lesquelles les organes sexuels ou n'existent pas du tout, ou sont inapparens et très différents de ceux des *phanérogames* (voy.), ou végétaux munis de pistils et d'étamines visibles. Dans le système de Linné les cryptogames constituent la 24^e classe ou *cryptogamie*, nom dont l'étymologie rappelle l'opinion peu fondée du célèbre naturaliste suédois, qui admet l'existence des sexes dans tous les végétaux sans exception. M. de Jussieu, fondant le caractère distinctif des cryptogames sur leur privation d'embryons, leur a imposé le nom de *acotylédones*; M. de Candolle, considérant la structure générale de ces mêmes végétaux, les appelle *cellulaires*, parce que la plupart ne sont composés que d'un tissu cellulaire dépourvu de vaisseaux. D'ailleurs les familles de cryptogames offrent d'étonnans disparates quant à leur port et à leur organisation : les fougères, les mousses, les lichens, les champignons et les conferves peuvent servir d'exemples (v. ces mots). ED. SP.

CTÉSIAS, fils de Ctésiochus, issu de la famille des Asclépiades, naquit à Cnide en Carie, l'on ne sait au juste quelle année. Il étudia la médecine et se rendit en Perse vers l'an 416 av. J.-C. Artaxerxès Mnémon le reçut avec distinction et en fit son médecin. En 401 Ctésias accompagna le roi dans son expédition contre Cyrus le Jeune et le guérit de la blessure qu'il reçut dans la bataille de Cunaxa. On rapporte qu'il passa 17 années en Perse et qu'il revint en Grèce vers l'an 399. Ctésias profita de son séjour à la cour du grand-roi pour consulter les archives du royaume, et ce travail lui inspira l'idée d'écrire l'histoire de la Perse. La totalité de ses ouvrages est perdue pour nous : il ne nous reste guère que des fragments et des extraits de plus ou moins d'étendue. Le dialecte

dont il s'était servi était l'ionien. Les anciens vantent la clarté et l'élégance de son style. Nous ne pouvons juger ni de l'un ni de l'autre, parce que ceux qui l'ont cité ou extrait lui ont prêté chacun leur style et même leur dialecte. Il écrivit une histoire de Perse, *Persica*, en 23 livres, dont les six premiers, cités quelquefois sous le nom d'*Assyriaca*, contenaient l'histoire de l'Assyrie, à partir de Ninus et de Sémiramis. Diodore de Sicile a suivi Ctésias dans son second livre. Photius dans sa Bibliothèque (*codex 72*), nous a laissé un extrait assez considérable de l'histoire de Perse, extrait qui s'étend depuis le 7^e jusqu'au 23^e livre. Plutarque dans sa Vie d'Artaxerxès Mnémon le critique et émet des doutes sur sa véracité, mais ne laisse pas de le suivre très souvent. D'autres fragments des *Persica* nous ont été conservés par Étienne de Byzance, Tzetzés, Athénée, Élien, Démétrius de Phalère, et autres auteurs.

Le même Photius, au même endroit, nous a conservé un résumé des *Indica* de Ctésias. Cet ouvrage, qui ne formait qu'un livre, n'est point une histoire de l'Inde, mais un recueil de traditions mythiques et de notions d'histoire naturelle et de géographie relatives à ce pays. Quelques autres fragments de ce traité se trouvent dans les auteurs que nous venons de citer. Ctésias avait encore écrit un ouvrage géographique sur les montagnes, des *Périples* ou voyages le long des côtes, un traité sur les tributs de l'Asie, un ouvrage sur les fleuves, et des observations médicales. Il ne nous reste de ces derniers ouvrages qu'un très petit nombre de fragments.

Déjà les auteurs anciens contestaient la véracité des récits de Ctésias. Il est certain que sa chronologie ne s'accorde ni avec celle d'Hérodote ni avec celle de la Bible. Ctésias se trouve encore souvent en contradiction avec son contemporain Xénophon. Plusieurs auteurs anciens, Lucien, Strabon, mais surtout Plutarque, ont attaqué Ctésias; Diodore de Sicile au contraire (*loc. cit.*), semble lui accorder assez de confiance. Pour nous, cette question de haute critique historique nous paraît à peu près insoluble aujourd'hui, et voici pourquoi. Selon le témoignage de

Photius, Ctésias assure, comme nous l'avons dit plus haut, avoir compulsé les archives royales de Perse; mais peut-on s'attendre à des récits complets et véridiques de la part de l'historiographe d'un despote de l'Asie? D'ailleurs Ctésias lui-même se serait-il donné la peine nécessaire d'étudier à fond la langue persane? On sait que les Grecs avaient peu de propension à apprendre les langues étrangères. Diodore de Sicile ne nous semble pas une garantie suffisante pour Ctésias: il n'est point lui-même un auteur critique. A la fin de l'extrait des *Indica*, Ctésias nous assure ingénument « que ce qu'il rapporte est la pure vérité, et qu'il parlait soit comme témoin oculaire, soit d'après les récits de témoins oculaires; qu'il omet bien d'autres choses plus merveilleuses, pour ne pas paraître en imposer à ceux qui ne les auraient pas vues. » Mais tout ce que rapporte Ctésias dans ses *Indica* est tellement fabuleux et absurde que nous croyons avec M. Berger de Xivrey (*Traditions tératologiques, Prolégomènes*, p. xxviii) reconnaître dans cet ouvrage le plus ancien recueil tératologique de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, cette crédulité aveugle qu'il avoue avec tant de bonne foi ne parle guère en faveur de sa critique: aussi, parmi les savants modernes, les amis les plus zélés de Ctésias ont-ils abandonné les *Indica*. Ce n'est point ici le lieu d'énumérer les nombreuses tentatives faites pour expliquer les dissidences de Ctésias avec Hérodote. M. Gœrres (Introduction au livre des héros de l'Iran, extrait du *Schah-Nameh* de Ferdoussi (allemand), p. cXLVIII et suivantes) a essayé d'une manière fort ingénieuse d'éclaircir l'histoire de Cyrus. Il établit qu'Hérodote et Xénophon, dans la partie historique de la *Cyropédie*, ont suivi la tradition médique, et Ctésias la tradition perse; et la tradition bactrienne se trouverait développée dans le *Schah-Nameh* ou livre des rois, de Ferdoussi. N. Estienne recueillit pour la première fois en 1557 les fragments de Ctésias. En 1570 il les joignit à son édition d'Hérodote. Cet exemple a été suivi depuis par la plupart des éditeurs du père de l'histoire grecque.

On trouve la traduction des extraits de l'histoire de Perse et de l'Inde dans le VI^e vol. de la 2^e édition de l'Hérodote de Larcher, accompagné de savantes notes. En 1823 M. Lion publia à Gœttingue une édition grecque-latine des fragments de Ctésias; mais le travail le plus complet, le mieux disposé et le plus savamment expliqué, est celui de M. Bæhr, professeur à Heidelberg (Francfort-sur-le-M., 1824, 471 pages in-8°). L'ouvrage de M. Berger de Xivrey (Traditions téra-tologiques, Paris, 1835) est un complément presque indispensable à toutes les éditions de Ctésias. L. DE S-R.

CUBA, grande île de l'Amérique, qui, découverte en 1492 par Christophe Colomb, mit, par son climat délicieux, par ses oiseaux et insectes brillants, par ses sites charmants, le vieux navigateur dans une sorte d'extase. Elle est située entre 76 et 87° de longitude, et entre 19 et 23° de latitude septentrionale. Elle peut communiquer aisément avec le continent américain et avec les grandes et petites îles des Indes-Occidentales. Sa superficie est d'environ 3,600 lieues (marines) carrées; c'est à peu près autant que tout le reste de l'archipel américain. Une chaîne de montagnes, avec des ramifications parmi lesquelles on remarque les montagnes de Cuivre (*Sierra del Cobre*), de Tarquin, de Carcanunas, de Guajavos, etc., traverse l'île de Cuba dans toute sa longueur; très élevée à l'est, elle s'abaisse en se rapprochant de l'ouest; les monts Tarquins atteignent une élévation de plus de 7,000 pieds. Des versants de cette chaîne descendent quelques rivières, telles que le Cauto, dont le cours sinueux est de 150 milles, la rivière de Guines, celle de Chica, et l'Ay, ou rivière des Nègres, qui, en sortant d'une caverne, forme une belle cataracte. Mais les lits de ces rivières sont presque à sec dans les grandes chaleurs, et alors Cuba présente un aspect très aride. Des averses tombent pendant tout notre été, et pendant les mois d'hiver soufflent les vents du Nord; Cuba éprouve pourtant peu d'ouragans. La végétation y déploie une richesse qui frappe d'étonnement les Européens; toutes les denrées coloniales, et en général les fruits propres aux climats tropicaux, y viennent en

abondance, lorsque la culture en seconde la production. Ainsi le sucre, le tabac, le coton, le café, etc., y prospèrent et donnent lieu à un commerce considérable. Les forêts occupent de vastes espaces; elles fournissent des bois précieux; des oiseaux revêtus d'un brillant plumage y séjournent. Cuba possède des mines d'or, de cuivre, de fer et d'aimant; on trouve dans les montagnes du cristal de roche et des pierres fines. On élève beaucoup de bestiaux, de porcs et d'essaims d'abeilles. Lors de la découverte de l'île, elle était habitée par une race indigène d'un caractère paisible qui, sous des cabanes de palmier, subsistait des grains, fruits et animaux de son sol. Les Espagnols ont détruit cette race, comme dans les autres îles, en la forçant à un travail excessif dans les mines et dans les champs; à défaut d'esclaves indigènes, ils se sont ensuite servis d'esclaves nègres, à qui ce climat convient beaucoup mieux qu'aux Européens, dont une grande partie tombe victime du vomissement noir, maladie meurtrière qui règne surtout dans le voisinage de la mer. La race créole est maintenant dominante à Cuba et y possède la plus grande partie des richesses. En 1827, d'après le recensement officiel, on comptait à Cuba une population de 704,487 individus, et en y comprenant les étrangers non domiciliés, les garnisons et les équipages des vaisseaux espagnols qui stationnent dans les ports, on obtenait un nombre de 730,562. Dans la population établie, il y avait 311,051 blancs, 106,494 hommes de couleur libres et 286,942 nègres et mulâtres esclaves. Parmi ces derniers, 220,988 étaient répartis dans les plantations, 70,000 cultivaient le sucre, 50,000 le café. La partie occidentale de Cuba est plus peuplée que tout le reste de la superficie.

Quoique l'agriculture et l'industrie de l'île laissent beaucoup à désirer, et que les 6/7 de la superficie soient en friche*, le commerce de Cuba a pris un accroissement considérable depuis un demi-siècle.

(*) D'après les évaluations les plus récentes, sur une superficie de 6,420,000 hectares 524,000 seulement seraient en culture, dont 161,000 sont plantés en sucre, café et tabac. J. H. S.

En 1828 on comptait un millier de sucreries, et depuis ce temps il a dû s'en former quelques centaines encore; le produit de toutes ces plantations, qui en 1828 avait été de 8,091,000 *arrobas* ou de 505,600 caisses, a dû s'élever, six ans après, à 10,000,000 d'*arrobas*. Plus du quart de la production se consomme dans l'île même. M. de Humboldt a calculé que cette consommation est de 46 kilogrammes par individu, c'est-à-dire plus de 20 fois la consommation d'un individu en France; mais peut-être a-t-on compris dans la consommation le sucre employé dans les distilleries. La culture du café paraît diminuer. En 1834 il a été exporté des six grands ports de l'île 1,817,315 *arrobas* de cette denrée. Le tabac, dont la culture est libre, assure une grande ressource aux habitants. On a exporté; pendant l'année 1834, en feuilles, 616,020 livres, et presque le double en cigarres. En revanche, l'île a peu de céréales, à l'exception du maïs; encore la récolte de cette denrée est-elle loin de satisfaire aux besoins de la population. On importe beaucoup de farines, de viandes salées, de vins, de légumes, de marchandises d'Europe. Il en résulte un mouvement commercial très considérable; en 1834 il a été de la valeur de 33,051,255 piastres fortes, savoir: l'exportation d'environ 14 millions, et l'importation d'environ 19. Le nombre des bâtimens qui sont entrés et sortis en 1830 s'élève à 3,550: il y avait dans ce nombre 1122 navires espagnols; le reste venait de l'étranger, surtout des États-Unis d'Amérique. Depuis la perte des colonies continentales, Cuba est pour l'Espagne la colonie la plus importante en Amérique: aussi, pour la ménager, le gouvernement a-t-il beaucoup modéré les rigueurs de l'ancien système colonial (*voy.*), qui excluait les étrangers des ports des possessions espagnoles. On vient de voir qu'aujourd'hui ce sont eux qui donnent du mouvement au commerce de Cuba.

L'île est divisée en 3 départemens: celui de l'ouest, celui du centre et celui de l'est. Dans le premier est situé le port de *La Havane*, capitale de la colonie et siège du capitaine général et de l'évêque. Cette ville, peuplée de près

de 112,000 âmes, dont environ 65,000 blancs et 24,000 esclaves, présente, avec son beau port, avec les châteaux-forts qui l'entourent, ses églises, ses jardins remplis d'arbres tropicaux, un aspect vraiment majestueux. Cependant l'intérieur n'est pas beau: les rues non pavées sont souvent remplies de boue; les maisons ressemblent en grande partie à des granges; elles sont très mal meublées, et on ne voit guère au dehors que des pauvres, les gens riches, les femmes surtout, n'allant jamais à pied. Néanmoins La Havane possède quelques beaux édifices, entre autres les églises, dont l'une renferme le tombeau de Christophe Colomb; elle a des couvents, des hôpitaux, une université avec un jardin de botanique, une salle de spectacle, une école de dessin, une société patriotique, et il se publie dans cette ville plusieurs journaux et ouvrages périodiques. Le soir, les promenades sont remplies de volantes ou voitures légères dans lesquelles se promène le beau monde. Il y a des salles de bals publics où l'on joue encore plus aux cartes qu'on ne danse. C'est par La Havane que se fait le principal commerce de l'île: aussi compte-t-on beaucoup de maisons de commerce très considérables. En 1830 il est entré dans le port 940 navires. La principale ville du département du centre est *Puerto-Principe*, ville mal bâtie et peuplée d'environ 50,000 âmes. Son port n'est pas beaucoup fréquenté par les navires étrangers. Enfin, dans le département de l'est, on trouve la ville de *Santiago-de-Cuba*, pourvue d'un beau port très commerçant; malheureusement le climat y est insalubre et d'une chaleur accablante. Cuba, dont les côtes offrent partout des ports, des rades ou des baies, est entourée d'une chaîne d'îlots et de rochers: aussi les vents et les brisants y rendent la navigation dangereuse. Plusieurs petites îles dépendent de la colonie.

Il a été publié dans les derniers temps plusieurs ouvrages importants sur cette possession. M. Huber venait de donner au public son *Aperçu statistique de l'île de Cuba*, Paris, 1826, et M. de Humboldt son *Essai politique* sur cette île, lorsque le gouvernement espagnol fit dres-

ser, d'après les relevés officiels, une statistique plus détaillée. Elle a paru à La Havane en 1829 sous le titre de *Cuadro estadístico de la siempre fiel isla de Cuba*; M. de Humboldt en donne un extrait dans son *Tableau statistique de l'île de Cuba* pour les années 1825-1829, Paris, 1831, in-8°. M. Ramon de la Sagra avait fait imprimer à La Havane, en 1831, une *Historia economico-politica y estadística de la isla de Cuba*, 1 vol. petit in-4° : il vient de publier (1836), à Paris, l'aperçu intitulé : *Breve idea de la administracion, del comercio, y de las rentas y gastos de la isla de Cuba durante los annos de 1826 à 1834*, aperçu qui sera suivi d'une Histoire naturelle de l'île, où ce savant dirige le jardin botanique. Enfin Valdès a écrit l'histoire civile de Cuba. D-G.

CUBE (κύβος, tessera, dé). Polyèdre dont les faces sont des carrés égaux au nombre de six, le cube est aussi appelé *hexaèdre régulier*. Il a 8 sommets et 12 arêtes; sa surface est développable : pour trouver son développement, prenez une ligne A B égale à 4 fois l'arête du cube, et marquez les points de division C, D, E; aux extrémités de cette ligne menez les perpendiculaires B F, A G, égales à l'arête donnée; finissez le rectangle; par les points de division élevez les perpendiculaires E K, D I, C H; prolongez de part et d'autre ces deux dernières jusqu'en des points L, M, N, O, tels que M D = D I = I L, et que N C = C H = H O, et menez N M, O L; la figure A G N M D B F I L O H G sera équivalente à la surface du cube. Numériquement cette surface est égale à six fois le carré de l'arête et le volume à sa troisième puissance. C'est de là que vient la dénomination de *cube* donnée à la troisième puissance des nombres, parce qu'elle exprime le volume d'un corps dont chaque arête est représentée par la racine de cette puissance.

On entend par *cube* d'un solide l'opération qui consisterait à trouver un cube équivalent au solide proposé. Lors-

que les arêtes d'un parallépipède rectangle sont en progression par quotient, on peut bien le transformer en un cube construit sur la moyenne de ces arêtes; mais en général la transformation d'un parallépipède rectangle est impossible parce que l'on ne peut pas géométriquement extraire une racine cubique. C'est à cette impossibilité qu'est due la célébrité du problème de la *duplication du cube* chez les anciens, problème que l'on peut comparer à celui de la quadrature du cercle et qui consiste à trouver l'arête du cube équivalent au double d'un cube donné. Ce problème, dont l'histoire remonte bien haut (Voir *Histoire des recherches de la quadrature du cercle*, etc., etc., avec une addition concernant les problèmes de la duplication du cube et la trisection de l'angle, par Montucla. Voir aussi *Histoire des mathématiques* par le même), puisque les anciens le croyaient proposé par l'oracle d'Apollon, à Delphes, et l'appelaient par cette raison *problème de Délos*, ne peut être résolu qu'en trouvant deux moyennes proportionnelles entre le côté du cube et le double de ce côté; la première de ces moyennes proportionnelles serait le côté du cube double. En effet, si on cherche deux moyennes proportionnelles x, y entre a et $2a$, a étant le côté du cube, on aura

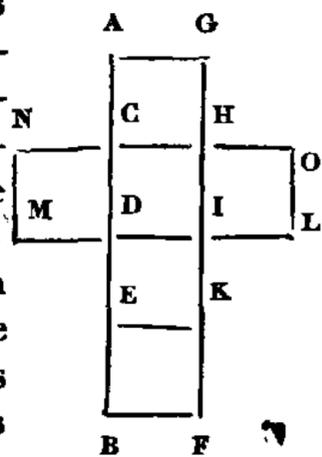
$$a : x :: x : y = \frac{x^2}{a}$$

et $x : y :: y : 2a$. Substituant dans la dernière proportion la valeur de y , l'on aura

$$x : \frac{x^2}{a} :: \frac{x^2}{a} = 2a, \text{ d'où l'on tire } x^3 =$$

$= 2a^3$; c'est-à-dire le cube dont le côté est x , est égal à 2 fois le cube dont le côté est a ; solution qui entraîne évidemment une construction *mécanique*, l'équation qui résulte de l'intersection de la ligne droite et du cercle ne pouvant passer le deuxième degré.

On a cherché et trouvé diverses manières plus ou moins fautive, plusieurs instruments plus ou moins compliqués pour résoudre la question; mais la façon la plus simple et la plus exacte serait d'évaluer numériquement le côté du cube donné.



On entend aussi par *cube* le produit de la multiplication d'un carré par sa racine. Dans la deuxième puissance, la racine est moyenne proportionnelle entre l'unité et le carré; dans la troisième, l'unité est à la racine comme le carré est au cube: donc, l'unité, la racine, le carré et le cube sont en proportion continue.

Le cube d'un binôme ou d'un nombre décomposé en deux parties, les dizaines et les unités, se compose de 4 monomes ou de 4 parties, en effet soit

$$d^2 + 2 du + u^2$$

l'expression du carré d'un binôme, d et u représentant les dizaines et les unités, si l'on multiplie par $d + u$, l'on aura

$$d^3 + 3d^2u + 3du^2 + u^3$$

c'est-à-dire le cube de la première partie ou des dizaines, 3 fois le carré des dizaines par la seconde partie les unités, 3 fois le carré des unités par les dizaines, et le cube des unités.

Cubo-cube est le nom par lequel les Arabes, Diophante et Viette, expriment la 9^e puissance; ces derniers nomment aussi *cubo-cubo-cubus* ou *cubo-cubo-cube* la 6^e puissance que l'on trouve encore appelée *quadratum cubi*.

On appelle MESURES CUBIQUES les mesures de solidité. Le pied cube est un cube dont chaque arête est égale à un pied, le décimètre-cube celui qui a un décimètre dans tous les sens; c'est le millième du mètre cube.

On appelle quelquefois TABLE CUBIQUE la série des cubes des neuf premiers nombres disposés de cette manière :

$1^3 = 1$
$2^3 = 8$
$3^3 = 27$
$4^3 = 64$
$5^3 = 125$
$6^3 = 216$
$7^3 = 343$
$8^3 = 512$
$9^3 = 729$

Il sera facile de trouver réciproquement la racine cubique de chaque nombre de la seconde colonne: c'est le nombre correspondant de la première pris sans exposant.

On entend par RACINE CUBIQUE ou troisième d'un nombre ou d'un polynome, le nombre ou le polynome qui, élevé au cube ou multiplié deux fois par lui-même, donnerait le nombre ou le polynome proposé.

Pour extraire la racine cubique d'un nombre entier, règle générale: partagez le nombre en groupes de trois chiffres, de la droite à la gauche, de manière que le dernier groupe à gauche ait au plus trois chiffres (le nombre des groupes indiquera le nombre des chiffres de la racine); extrayez la racine du plus grand cube contenu dans le premier groupe à gauche: ce cube sera facile à trouver d'après la table (voy. ci-dessus); écrivez la racine et ôtez son cube du premier groupe; abaissez à côté du reste le premier chiffre du second groupe, et divisez le nombre ainsi formé par 3 fois le carré du chiffre déjà trouvé; écrivez le quotient à la droite de ce chiffre et élevez l'ensemble des deux chiffres au cube; si ce cube est plus grand que l'ensemble des deux premiers groupes du nombre proposé, diminuez le quotient jusqu'à ce que vous obteniez un cube qui puisse se retrancher de l'ensemble de ces deux groupes; faites la soustraction, abaissez à côté du reste le premier chiffre du troisième groupe, puis divisez le nombre ainsi formé par trois fois le carré de l'ensemble des deux chiffres déjà trouvés: le quotient doit être tel qu'écrit à la droite des deux premiers chiffres de la racine, le cube de l'ensemble de ces trois chiffres puisse se retrancher de l'ensemble des trois premiers groupes. Dès lors faites cette nouvelle soustraction, et continuez cette série d'opérations, jusqu'à ce que vous ayez abaissé tous les groupes.

Pour extraire la racine cubique d'une fraction, extrayez la racine cubique de chacun de ses termes. On rend l'opération plus facile en rendant le dénominateur un cube parfait, ce qui s'obtient en multipliant les deux termes de la fraction par le carré du dénominateur.

Pour extraire la racine d'un nombre à une fraction près, $\frac{1}{n}$, multipliez le nombre par le cube de n , extrayez à moins d'une unité près la racine cubique du produit, et divisez le résultat par n . Si la fraction

est décimale, ajoutez à la droite du nombre trois fois autant de zéros que l'on veut avoir de chiffres en décimales à la racine : en effet le cube de $\frac{1}{10} = \frac{1}{1000}$, celui de $\frac{1}{100} = \frac{1}{1000000}$, c'est-à-dire que le nombre des chiffres de la fraction décimale dans le cube est toujours triple de celui des chiffres de la fraction décimale de la racine. Il suit de là que, pour extraire la racine cubique d'un nombre accompagné d'une fraction décimale, ou d'une fraction décimale, il faut, par des zéros ajoutés à la droite du nombre, rendre multiple de trois le nombre des chiffres de la fraction.

En algèbre, soit N le polynome donné, et R sa racine cubique. Si l'on conçoit ces deux polynomes ordonnés par rapport à une lettre *a*, en extrayant la racine cubique du premier terme de N, on aura le premier terme de R ; divisant ensuite le second terme de N par le triple carré du premier terme de R, on aura le second terme de R. On peut former le cube de ce binome et le retrancher de N. Soit N' ce reste : en divisant le premier terme de N' par le triple carré du premier terme de R, on aura nécessairement le 3^e terme de R. Formant le cube du trinome déjà trouvé à la racine, et retranchant ce cube de N, on aura un nouveau reste N'' sur lequel on pourra opérer comme sur N' ; et ainsi de suite.

Lorsque la quantité dont on demande la racine n'est pas un cube parfait, on ne peut qu'indiquer l'opération ; mais il est quelquefois possible de faire subir des simplifications à cette *expression radicale*.

R. DE P.

CUBÈBE, voy. POIVRE.

CUBIÈRES (SIMON-LOUIS-PIERRE, marquis DE), né le 12 octobre 1747 à Roquemaure (Gard), page de Louis XV, puis écuyer cavalcadour et capitaine de cavalerie à la suite du régiment Dauphin, était un courtisan aimable, très bien vu de Louis XVI et de la reine, très en faveur auprès des gens de lettres et des artistes et auprès du beau sexe auquel il dédia son *Histoire des coquillages*, que des formes de galanterie un peu surannées n'empêchent pas de lire encore avec plaisir. Il donnait des soupers, des fêtes,

et il possédait dans son hôtel un joli cabinet de minéralogie, un laboratoire de chimie, de physique, et presque un jardin des plantes. On jouait chez lui la comédie, le proverbe ; parfois il était auteur en même temps qu'acteur. « Je vois avec plaisir, lui disait Voltaire dans une lettre, que vous avez ressaisi votre droit d'aïnesse, et que vous faites d'aussi jolis vers que M. votre frère le chevalier. » Un voyage à Rome et à Naples (il descendit dans le cratère du Vésuve), un autre à Londres, le mirent à même d'augmenter ses collections et d'acquérir de nouvelles connaissances. C'est dans ces paisibles passe-temps que se fût écoulée la vie de Cubières sans la révolution. Accompagnant Louis XVI à Paris, le 17 juillet 1789, il eut son chapeau percé d'une balle destinée à ce prince, et peu s'en fallut qu'au retour il ne fût précipité dans la Seine par des furieux. Cependant il n'émigra pas : un mot de Louis XVI l'empêcha de le quitter. Après le 10 août, il fut mis en prison aux Récollets de Versailles et n'en sortit qu'à peu près ruiné. Bientôt il fut un des commissaires envoyés à Rome pour présider à l'envoi des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, et, à son retour, il devint conservateur des statues du jardin de Versailles. Le sien lui restait encore : il en fit une magnifique pépinière qui le mit à même d'entreprendre avec bénéfice un grand commerce d'arbres d'agrément. La Restauration le trouva dans cet état. Il reprit en 1815 son service d'écuyer-cavalcadour près de la personne du roi, et mourut subitement le 10 août 1821, universellement regretté. On assure que c'est Cubières qu'a voulu peindre Demoustier dans le *Conciliateur*. Le marquis de Cubières était académicien libre de l'académie royale des sciences. On lui doit, outre son *Histoire des coquillages de mer, de leurs mœurs et de leurs amours*, Paris 1799, in-4°, plusieurs monographies intéressantes relatives, les unes aux services rendus à l'agriculture par les femmes, aux abeilles, à la pierre adulaire, les autres au genévrier rouge de la Virginie, au micocoulier, au cyprès de la Louisiane, à l'érable à feuille de frêne, au magnolier

auriculé, au tulipier. La dernière fut faite sur le fameux tulipier dont le propriétaire faisait abattre chaque jour une branche, pour vaincre la résistance de Cubières, qui différait encore de 2,000 francs avec lui sur le prix du terrain. Ce tulipier, jadis à Lebel, passait alors pour être unique en France. Cubières a depuis vendu plus de 40,000 pieds venant de cet arbre. Plusieurs mémoires, lus à différentes sociétés, des poésies fugitives, des proverbes et comédies parmi lesquelles celle du *Charlatan*, enfin un *Traité sur la composition et la culture des jardins*, complètent la liste des ouvrages de Cubières. VAL. P.

Son frère, MICHEL, chevalier de Cubières, naquit en 1752 dans la même ville du Bas-Languedoc. Auteur de plusieurs poèmes et comédies médiocres, et d'une multitude infinie de poésies légères dispersées dans les Almanachs et dans les *Etrennes lyriques*, il ne se fit véritablement un nom que par l'*Éloge de Marat*. Il fut, en effet, terroriste et devint secrétaire de la commune de Paris. Sa vie peu honorable et sa réputation fort suspecte comme écrivain le forcèrent plusieurs fois de changer de nom. Dorat-Palmézeaux-Cubières, pour qui son frère avait obtenu un petit emploi à la poste, mourut en 1820. On peut voir la longue liste de ses écrits en prose et en vers dans la *Biographie portative des Contemporains*, à l'article *Palmézeaux*. S.

CUCURBITACÉES. Les melons, les courges, les citrouilles, les concombres et les pastèques font partie de cette famille, qui toutefois est loin de ne renfermer que des végétaux alimentaires. Les sucres de beaucoup de cucurbitacées sont amers ou nauséabonds, et, pris à forte dose, ils deviennent de violents drastiques ou même des poisons mortels. La coloquinte, le concombre d'âne et les racines de la bryone peuvent être cités comme exemples. Quant aux graines des cucurbitacées, elles contiennent des huiles douces qui les rendent propres à faire des émulsions.

Les cucurbitacées appartiennent aux dicotylédones polypétales à étamines épigynes. Leurs caractères essentiels sont : des fleurs monoïques ou dioïques, un

calice adhérent à l'ovaire, cinq étamines à anthères flexueuses, un ovaire uniloculaire à placentaires pariétaux, trois à cinq styles plus ou moins soudés. Le fruit, remarquable dans beaucoup d'espèces par ses dimensions extraordinaires, est une baie plus ou moins charnue ou succulente. ED. SP.

CUDWORTH (RALPH), célèbre philosophe anglais, naquit en 1617 à Aller, comté de Sommerset. Son père, licencié en théologie, était membre du collège d'Emmanuel, à Cambridge, et desservait l'église de Saint-André dans cette même ville; il fut aussi un des chapelains du roi Jacques 1^{er}. Ce fut sous les yeux de ce père que le jeune Cudworth commença ses études; mais la mort le lui ayant enlevé lorsqu'il avait atteint à peine sa 8^e année, son éducation fut confiée aux soins du docteur Stoughton, devenu son beau-père. A peine âgé de 13 ans, il fut admis au collège Saint-Emmanuel, et deux ans après il prit place parmi les pensionnaires de cet établissement. Ses progrès dans l'étude de la philosophie lui valurent sa promotion au grade de maître ès-arts et sa réception en qualité d'agrégé de ce collège. Sa supériorité sur les élèves les plus distingués lui mérita l'honneur insigne et inouï jusqu'alors d'avoir sous son inspection 28 élèves parmi lesquels se trouvèrent le célèbre William Temple et Tillotson, devenu depuis primat d'Angleterre. En 1641 on le nomma recteur de North-Cadbury, dans son comté, et trois ans après principal du collège de Clare-Hall. En 1645 on lui confia l'enseignement de la langue hébraïque, en lui déferant le titre de professeur royal des langues orientales. Après avoir pris tous ses degrés en théologie, il fut, en 1654, promu aux fonctions de principal du collège du Christ pour y enseigner les lettres sacrées. Cudworth résigna alors ses fonctions ecclésiastiques pour se livrer spécialement à l'étude de l'antiquité et de la métaphysique, pour lesquelles il avait un goût dominant. Ses profondes connaissances dans les langues orientales fixèrent sur lui le choix du comté du parlement pour la révision de la traduction anglaise de la Bible, dont il signala et corrigea les erreurs considérables. Enfin, la prébende

de Gloucester étant devenue vacante en 1678, elle lui fut donnée.

Ce fut alors que Cudworth fit paraître à Londres son *Système intellectuel*, qui lui assigna le premier rang parmi les plus savants philosophes de son siècle.

Cet ouvrage fut publié en anglais (*True intellectual system of the Universe*); il fut recherché tout à la fois par les savants partageant les opinions religieuses de l'auteur et par les ennemis de la religion qu'il défendait. Tous avouèrent d'un commun accord que jusqu'alors aucun ouvrage ne pouvait soutenir la comparaison avec le sien sous le rapport de l'érudition, de la solidité, de la profondeur et de la force d'argumentation. Il eut un grand crédit parmi les philosophes d'Allemagne. Plusieurs savants contribuèrent à le répandre : Mosheim en donna une traduction latine qui fut publiée à Iéna en 1733, en 2 vol. in-fol. Le Clerc, dans sa *Bibliothèque choisie*, t. V, a donné une analyse de la doctrine de Cudworth, avec des extraits fort étendus.

Cudworth mourut le 26 juin 1688. Ses restes furent déposés dans la chapelle du collège du Christ à Cambridge. L. D. C.

Philosophie de Cudworth. La philosophie de Cudworth est renfermée dans son *Système intellectuel de l'univers* et dans son ouvrage *Sur la nature éternelle et immuable de la morale*; c'est du moins tout ce que nous en connaissons. Il avait écrit un grand nombre d'autres ouvrages philosophiques dont les manuscrits existent encore dans le Musée britannique à Londres, mais qui n'ont jamais été publiés.

Il y a deux points qui doivent surtout être remarqués dans sa philosophie: c'est d'abord le lien qu'il établit entre le christianisme et les philosophies spiritualistes de l'antiquité; c'est ensuite son hypothèse sur les natures plastiques, imaginée pour rendre compte de la formation et de la conservation du monde physique.

Cudworth subordonnait la philosophie à la religion; il regardait la révélation chrétienne comme la seule source certaine de nos connaissances. Cependant il professait une vive admiration pour Pythagore, Platon, Plotin, et les autres

philosophes spiritualistes de l'antiquité. Il reproduit dans sa philosophie presque toutes les idées de Platon, interprétées dans un système assez semblable à celui des néoplatoniciens. Aussi était-il intéressé à soutenir une opinion fort répandue à l'époque où il vivait, et suivant laquelle Platon aurait eu des rapports avec les Hébreux et aurait puisé à cette source ses théories principales. Il cherche à établir qu'il n'y a qu'une différence verbale entre la Trinité chrétienne et les trois *hypostases archiques* dont parle Platon. Il résout d'ailleurs la plupart des problèmes de la philosophie d'une manière tout-à-fait platonicienne. Ainsi il établit, en opposition avec les théories de Hobbes, que l'origine de nos idées n'est pas uniquement dans la sensation : il existe suivant lui des idées *à priori*, et les impressions causées sur les sens par les objets sont seulement la cause occasionnelle de leur manifestation réelle dans la conscience. Cudworth admet, comme Platon, un monde d'idées qui existe dans l'intelligence divine, qui renferme l'essence proprement dite et véritable des choses, sur le modèle duquel Dieu a créé le monde physique, et auquel se rapportent toutes les idées de l'esprit humain dans leur abstraction.

Cudworth résout aussi dans un sens platonicien les problèmes relatifs à la morale. La sagesse humaine n'est, suivant lui, qu'une participation à la sagesse éternelle et immuable de Dieu. Les esprits des hommes sont autant de reflets de l'intelligence divine, les uns plus clairs, les autres plus obscurs, les uns plus rapprochés de la source, les autres plus éloignés. Il combat très fortement l'opinion qui assigne une origine empirique aux idées du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Ces idées font partie de la classe des idées simples, générales et immuables : elles ne peuvent donc être fournies par les sens, lesquels, soit à eux seuls, soit réunis à l'intelligence, ne produisent que des sensations et des images variables. Il attaque aussi l'opinion qui subordonne la réalité des idées morales à la volonté arbitraire de la Divinité; il fait sur ce sujet des raisonnements tout-à-fait semblables à ceux de Platon. Suivant

lui, la volonté, considérée en elle-même, est un pouvoir non-seulement aveugle, mais encore entièrement indéterminé; il est donc contraire à la nature de la volonté qu'elle puisse par elle-même donner une loi ou une règle. C'est détruire la bonté et la sagesse que de la subordonner au pouvoir arbitraire de la volonté.

La célèbre hypothèse de Cudworth sur les *natures plastiques ou formatrices* n'est encore qu'une idée de Platon reproduite sous une autre forme. Il n'y a aucune différence réelle entre l'âme du monde de Platon et la nature plastique de Cudworth. Pour faire comprendre ce que Cudworth entendait par là, nous devons dire d'abord que, de même que Descartes, il admettait la physique corpusculaire, sans en tirer les conséquences d'athéisme qu'on a quelquefois liées à ce système. La physique corpusculaire, appelée aussi système des atomes ou physique mécanique (par opposition à la physique dynamique), est celle qui établit que la matière de tous les corps n'est rien autre chose qu'une substance étendue, divisible, solide, capable de figure et de mouvement. Elle croit pouvoir rendre compte des propriétés de tous les corps sans avoir recours à aucune forme substantielle ni à aucune qualité qui soit distincte des circonstances que nous venons d'énumérer. C'est là le principe que Démocrite établit avec beaucoup de raison; mais il le combina avec une autre théorie dans laquelle il établissait que tout est matière: c'est ainsi qu'il arriva à un système de complet athéisme. Cudworth cherche à prouver que l'athéisme et le matérialisme ne sont point nécessairement liés au système des atomes. Il prétend que ce système n'a nullement été inventé par Leucippe et Démocrite, mais par des philosophes antérieurs qui croyaient à l'existence de Dieu et à la spiritualité de l'âme: Mochus le Phénicien, Empédocle, Pythagore. Il établit, d'après Aristote, que les monades de Pythagore ne diffèrent en rien des atomes. Descartes a fait revivre l'atomisme sous sa première forme, c'est-à-dire lié avec le spiritualisme et la croyance en Dieu. Sous ce rapport Cudworth est d'accord avec lui; mais il lui reproche de ne pas avoir ad-

mis les natures plastiques ou formatrices et d'avoir voulu expliquer l'origine et la conservation du monde physique par des causes purement mécaniques et matérielles. [La cause de cette erreur fut que Descartes ne reconnaissait que deux sortes d'êtres: les êtres pensants et les êtres étendus, et qu'en outre il faisait consister l'essence de la pensée dans le sentiment intérieur qu'on en a. Il devait par conséquent nier la réalité des natures plastiques qui ne sont pas des substances étendues et qui cependant ne sont pas douées de sentiment ni de conscience.

L'existence des natures plastiques ou formatrices a été admise, suivant Cudworth, par les plus grands philosophes de l'antiquité, Platon, Aristote, Empédocle, Héraclite, Hippocrate, Zénon; elle l'a été aussi par les néoplatoniciens et les paracelsistes. Ceux-ci reconnaissaient dans le corps des animaux un principe qu'ils appelaient *archée* et qui est la même chose que ce que Cudworth appelle une *nature plastique*. Quand on rejette les natures plastiques, il ne reste plus que trois partis à prendre: ou il faut attribuer au hasard la formation et la conservation du monde, ou il faut tout rapporter à des causes purement matérielles et mécaniques, ou enfin il faut faire intervenir Dieu constamment et dans les moindres détails. Le système qui fait du hasard l'auteur et le conservateur du monde est trop opposé aux faits de l'expérience et aux notions les plus simples du raisonnement pour qu'il soit nécessaire de le réfuter. Le système qui attribue tout à des lois mécaniques et matérielles était celui qu'avait adopté Descartes. Les lois du mouvement dont il parlait ne sont autre chose qu'une nature plastique qui agit sur toute la matière du monde corporel, qui y conserve toujours la même quantité de mouvement et disperse ce mouvement, en le transportant d'un corps dans un autre, selon des lois qu'elle ne peut pas violer. Dès que l'on admet une nature plastique qui préside au mouvement, on ne voit pas pourquoi on refuserait de croire que cette même nature sert à la disposition régulière de la matière dans les plantes, dans les animaux, et généralement dans

tout ce qui concerne l'arrangement et l'harmonie de l'univers. D'ailleurs il y a dans l'univers, suivant Cudworth, des phénomènes qui surpassent le pouvoir du mouvement mécanique, par exemple la respiration des animaux; il y en a même qui sont contraires à ses lois, comme la distance du pôle de l'équateur à l'écliptique. Il y a encore un troisième système: c'est celui qui fait intervenir Dieu constamment dans le monde matériel. Mais outre que ce système rabaisse la majesté divine, il ne rend pas compte des faits; comment expliquer tant de désordres dans l'univers, tant de résultats avortés et manqués, si la cause qui les produit était toute-puissante? Il faut donc admettre qu'il existe une nature inférieure qui exécute les ordres de la Providence, en ce qui concerne les mouvements réguliers de la matière. La nature plastique agit sans choix et sans discernement: elle n'exclut donc pas la Providence; au contraire, on ne peut s'expliquer son existence qu'en admettant une intelligence supérieure à elle, qui l'a produite et qui la dirige.

Ce même système des natures plastiques servait à Cudworth à expliquer le problème de la communication de l'âme avec le corps, que l'on regardait alors comme la question la plus importante de la philosophie. On connaît les différentes hypothèses proposées par les philosophes contemporains de Cudworth: les esprits animaux, l'influence physique, les causes occasionnelles, l'harmonie préétablie. Cudworth explique la communication de l'âme et du corps en admettant un médiateur plastique. L'homme, suivant lui, est composé non pas de deux substances, mais de trois. Il y a en nous un être qui reçoit, sans que nous le sachions, les ordres de notre âme et les exécute par le moyen de nos organes corporels. D'un autre côté ce même être, le médiateur plastique, lorsqu'il est ébranlé par les mouvements de notre corps, avertit notre âme de ces mouvements et elle se détermine d'après ses indications.

Ce système sur les natures plastiques est ce qu'il y a de plus essentiel et de plus original dans la philosophie de Cudworth. Nous pourrions y signaler encore

d'autres points importants, et en particulier une argumentation par laquelle il essaie d'expliquer rationnellement la création faite du néant. Il prétend que, dans un certain sens, quelque chose peut provenir de rien, en tant qu'une chose qui n'existait pas auparavant acquiert ensuite l'existence. Cette supposition ne renferme aucune contradiction, et en métaphysique les preuves *à posteriori* n'ont point force décisive. L'expérience n'est pas non plus absolument contraire à cette assertion; car nous reconnaissons dans les accidences des choses des changements qui n'existaient pas antérieurement; pourquoi ne pourrait-il pas naître aussi des substances nouvelles?

Quelques écrivains, en particulier Meiners et Dugald Stewart, ont prétendu trouver une grande analogie entre les idées de Cudworth et celles de Kant. Les deux philosophes ont en commun le principe du spiritualisme, savoir: qu'il y a en nous des idées qui ne procèdent que de l'activité intérieure de l'esprit; mais Cudworth a réuni à ce principe une teinte de mysticisme platonique dont on ne trouve aucune trace dans le système de Kant. Il y a une analogie plus grande entre la doctrine kantienne et celle d'un philosophe que l'on compte ordinairement parmi les disciples de Cudworth, Richard Price, dont le mérite distinctif, suivant Dugald Stewart, est d'avoir appliqué les théories de Cudworth aux systèmes sceptiques et matérialistes de son temps. Cependant il ne paraît pas que Kant ait emprunté aucune de ces idées à Cudworth ni à Price. Il ne les cite jamais dans ses ouvrages et indique toujours Hume comme le seul philosophe qui donna l'éveil à son esprit et l'amena à concevoir les idées principales de son système.

Ce sont surtout les éloges de Mosheim et de Jean Leclerc qui ont fait à Cudworth sur le continent la grande réputation qu'il conserve encore et qui est peut-être au-dessus de son mérite. Cudworth était un homme d'une immense érudition, dont l'esprit était distingué par beaucoup d'étendue et de clarté; mais on ne peut pas dire que ses idées aient exercé une grande influence sur le développement de la

philosophie. C'est surtout par les documents qu'ils renferment sur la philosophie ancienne que ses ouvrages peuvent être précieux. Il faut en revenir sur Cudworth à l'opinion de Leibnitz, qui disait avoir trouvé dans le Système intellectuel *beaucoup de science, mais point assez de méditation.* AM. P-ST.

CUEVA (JEAN DE LA) naquit vers le milieu du XVI^e siècle, à Séville. On n'a point de détails sur la vie de cet homme, qui tient cependant une place distinguée dans la littérature espagnole. Il avait beaucoup étudié les anciens, et entre eux ce fut surtout Ovide qu'il chercha à imiter. Venu après les poètes dramatiques Lopez de Rueda, Naharro et Christophe de Castillejo, il mit plus d'art dans le plan de ses pièces et donna plus d'harmonie et d'élévation au style dramatique; lui-même nous dit dans son *Art poétique* que, sous le règne de Charles-Quint, la plupart des écrivains espagnols qui travaillaient pour le théâtre prenaient les anciens pour modèles; qu'il renversa la barrière élevée entre la tragédie et la comédie, et mit ensemble sur la scène des rois et des hommes vêtus de bure. Torres de Naharro en avait avant lui donné l'exemple. La liste des ouvrages de la Cueva est longue. Il publia d'abord à Séville, en 1582, un recueil de poésies intitulé *Obras*. En 1603 parut, encore à Séville, un poème héroïque en vingt chants sur la conquête de la Bétique; cet ouvrage n'est pas sans mérite, et quoiqu'il soit difficile de le lire d'un bout à l'autre sans éprouver de l'ennui, on y trouve de temps en temps des beautés à admirer. Parmi ses *Comédies* publiées à Séville en 1588, in-4^o, on remarque quatre tragédies: *la Mort de Télamon, la Mort de Virginie, le Prince tyran, enfin les Sept infants de Lara*. Montiano y Luyando, dans sa dissertation sur les tragédies espagnoles, loue Jean de la Cueva d'avoir su peindre les passions sans sortir du naturel, mais lui reproche la violation des unités et l'introduction des personnages allégoriques. Voici le jugement que Bouterweck, l'un des plus judicieux historiens de la littérature espagnole, porte sur l'*Art poétique* du même auteur. « On y trouve, dit-il, d'u-

tiles renseignements sur l'histoire de la poésie espagnole, surtout celle du drame; mais cet ouvrage versifié en tercets, régulièrement et purement écrit, ne mérite d'ailleurs nullement le nom d'art poétique. » Nous passerons sous silence quelques autres ouvrages de la Cueva, beaucoup moins remarquables que ceux dont nous venons de parler et qui eux-mêmes sont aujourd'hui très rares. On ignore la date précise de la mort de ce poète. L.L.O.

CUFIIQUES (ÉCRITURE ET MONNAIES), voy. KOUFIQUES.

CUIR, nom donné à une peau préparée ou simplement corroyée. Nous avons, au mot **CORROYEUR**, indiqué la méthode qu'on suit pour corroyer les peaux. Aux mots **PEAUX** et **TANNAGE** nous compléterons les connaissances qu'on doit avoir sur leur préparation. Il ne nous reste à parler dans cet article que des divers cuirs connus.

Le *cuir de Bohême* n'est autre chose que le *cuir de Hongrie* qu'on prépare en employant le suif et l'alun. En s'imprégnant de l'alun et étant ensuite imbibé de suif, il acquiert une grande force.

Le *cuir à rasoir* est formé de peau de buffle préparée, qu'on colle sur une petite planchette en bois et sur laquelle on passe différentes pommades, ayant toutes la propriété de redonner le fil au rasoir qu'on promène sur la peau.

Le *cuir de Russie* diffère du nôtre en ce qu'il est préparé avec le *santal* odorant. Il acquiert alors des qualités précieuses, telles que celles de ne pas craindre l'humidité et d'être inattaquable aux vers tant que l'odeur se conserve. En France, en Angleterre, on imite parfaitement ce cuir, et grâce aux prix fondés par la Société d'encouragement, nos fabricants en fournissent qui ont toutes les qualités du véritable cuir de Russie. Quelques détails expliqueront les manipulations des Russes. On débouffe les peaux et on les trempe dans une lessive de cendres assez froide pour qu'elle n'attaque pas le tissu de la peau. Après vient le rinçage à la rivière et le foulage; le produit est lavé à l'eau chaude et on le fait fermenter dans une cuve où il reste une semaine; s'il est nécessaire, on le fait couver une seconde fois et on achève de

le nettoyer. On baigne les peaux dans un bain où l'on délaie une pâte composée de farine de seigle qu'on fait aigrir avec du levain. Au bout de 48 heures, elles sont placées dans des tinettes où elles restent 15 jours, et puis on les lave à grandes eaux. Les peaux sont alors disposées à recevoir les astringents, et la deuxième opération, qu'elles subissent ensuite, n'est autre chose que le tannage à la jusée. Dans une grande chaudière on met une décoction d'écorce de saule; on a le soin d'opérer à une température qui empêche les peaux de se rider, et c'est alors qu'on les foule pendant 14 à 15 jours dans cette décoction, en renouvelant une fois le bain de tan. On met les peaux à l'air pour qu'elles sèchent, et ensuite on les teint et on les corroie en se servant de l'huile empyreumatique fournie par l'épiderme du bouleau. Quoique l'utilité réelle du cuir de Russie paraisse être réduite à la reliure des livres de bibliothèques précieuses, il n'en est pas moins d'une assez grande cherté. Aux qualités désignées ci-dessus il joint encore celle de laisser pénétrer difficilement l'eau, et les objets qui en sont couverts se conservent plus longtemps. Au bout d'un certain nombre d'années, si le cuir a perdu ses propriétés, on peut les lui rendre en l'imprégnant de nouveau de l'huile odorante. V. DE M.-N.

CUIRASSE. Ce nom, dérivé probablement de l'italien *corazza*, désigne une arme défensive dont l'usage doit être très ancien et postérieur seulement à celui du casque et du bouclier. On en trouve des exemples aux époques les plus reculées; l'Ancien-Testament en fait souvent mention. La cuirasse grecque, comme celle des Romains (il est assez difficile de distinguer l'une de l'autre), avait la forme du buste et se serrait par derrière avec des courroies. La partie qui couvrait la poitrine était souvent très ornée; une multitude de petites lanières de peau en descendaient flottantes jusque sur les genoux; elles étaient à la fois un ornement et un moyen de défense pour cette partie du corps dont elles laissaient tous les mouvements libres.

La cuirasse antique était quelquefois

en métal très mince, plus souvent en feutre, et surtout en toile de lin plusieurs fois doublée sur elle-même, comme celle que portait Alexandre et celle qu'Iphicrate fit adopter aux soldats athéniens. On trempait cette toile dans du vinaigre, et Pline suppose qu'on la rendait ainsi inattaquable par le fer et même par le feu. Souvent encore la cuirasse était faite de lanières de cuir bouilli, d'où vient le nom de *lorica*; celui de *cuirie*, si fréquent dans nos chroniques, a la même origine. Sur les bas-reliefs de la colonne trajane, les soldats romains portent une autre espèce de cuirasse formée simplement de bandes de fer horizontales, couvrant la poitrine et maintenues par d'autres bandes passant sur les épaules.

L'usage de cette arme défensive, de même que celui du casque, du bouclier, etc., passa des Romains aux peuples qu'ils avaient soumis. On voit, par les peintures des ix^e et x^e siècles, que les soldats des rois carlovingiens portaient encore la cuirasse comme les autres armes romano-gauloises. Mais son emploi cessa au moins à la fin du xi^e siècle; car elle ne se retrouve plus dans la tapisserie de Bayeux, où elle est remplacée par la cotte de mailles qui plus tard enveloppa tout le reste du corps. Ce n'est réellement que vers le temps de Philippe-le-Bel, et surtout de ses fils, que l'on voit paraître la cuirasse du moyen-âge, fort différente de celle des héros grecs et romains. Les artistes et les romanciers de nos jours, malgré leur culte pour le moyen-âge et leur profonde admiration pour la couleur locale, font à cet égard de fréquents anachronismes. Le célèbre auteur d'*Ivanhoë* n'est pas, à beaucoup près, à l'abri de ce reproche.

La cuirasse en usage à l'époque que nous venons d'indiquer était formée de deux parties distinctes: celle du devant ou *plastron*, et la *dossière*, solidement réunies à l'aide de courroies. Plusieurs de ces cuirasses sont d'un très beau travail, surtout celles qui appartiennent au temps de la renaissance. Tout le monde a admiré, au Musée d'artillerie de Paris, celle qui fait partie de l'armure offerte à Louis XIV par la république de Venise, et surtout celle qu'on avait autre-

fois si ridiculement attribuée à Godefroy de Bouillon (qui ne porta jamais de cuirasse, pas plus que saint Louis, Richard-cœur-de-Lion, etc.) et qui est si évidemment du xvi^e siècle.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la cuirasse des hommes d'armes. Le *hallectret* était une cuirasse légère à l'usage des archers à pied, comme le *corcelet* était celle des piquiers. Il en était de même de la *brigandine*, employée d'abord par les *brigands* (nom dérivé de *brig*, pont, suivant Fauchet) et qui ne désigna dans le principe qu'une certaine espèce de soldats d'infanterie.

La cuirasse ne disparut pas avec le moyen-âge comme la plupart des vieilles armes défensives. Louis XIII en prescrivait formellement l'usage par une ordonnance, et l'on sait que les officiers du génie et les sapeurs et mineurs sous leurs ordres ne devaient, jusqu'à ces derniers temps, se montrer à la tranchée qu'avec la cuirasse et le pot en tête. Dans toutes les armées de l'Europe, comme dans la nôtre, il existe encore des régiments de cuirassiers (*voy.*), bien que cette espèce d'armure offre de graves inconvénients, en ce que les balles, réfléchies sur le métal, vont souvent blesser un cavalier placé à quelques pas de là.

Le mot *cuirasse* est quelquefois employé au figuré, comme dans ces phrases proverbiales : *le défaut de la cuirasse*, *cuirassé d'impudence*, etc. Saint Dominique, mort en 1060, qui portait continuellement une chemise de mailles par pénitence, avait reçu pour cela le surnom d'*encuirassé*. C. N. A.

CUIRASSIERS. De tous les genres de cavalerie française, les cuirassiers sont l'arme dont l'histoire est la moins longue; non que la cuirasse (*voy.*) ne soit fort ancienne, mais parce que le nom de cuirassier, techniquement employé dans la langue française, ne date que de trente ans. Bien antérieurement il existait des cuirassiers autrichiens, prussiens, etc.; ils étaient en général à cuirasse noire ou bronzée. Les premiers régiments à cuirasse créés en France, depuis la réduction de la gendarmerie et depuis l'abolition des compagnies

d'ordonnances, appartiennent à l'année 1666; leur cuirasse était à dossière. Dans la guerre de 1672, il n'y avait plus de troupes à cuirasse. Un seul régiment se refusa à la quitter et la conserva par tolérance : c'était le régiment de cavalerie connu sous le nom de huitième; il avait comme arme défensive de tête le chapeau à calotte de fer. Dans les premières campagnes du dernier siècle, il fut donné à des régiments de cavalerie des *plastrons noirs*, mais non des cuirasses blanches à dossière, comme ceux du huitième. Ces *plastrons* étaient abolis avant les guerres de la révolution. Le huitième régiment conservait seul sa cuirasse; elle devint en 1808 le modèle de celle qui fut donnée à toute la grosse cavalerie. Une cuirasse d'un modèle différent fut donnée peu après aux carabiniers (*voy.* ce mot). Gal B.

CUISINE, laboratoire domestique dans lequel on prépare les aliments et où l'on doit tâcher de réunir, autant que possible, les conditions de commodité, de salubrité et d'économie. La cuisine mérite autant d'attention que les autres parties de l'appartement; car, comme le dit un chansonnier gastronome, elle est

.....Un temple
Dont les fourneaux sont l'autel.

Elle doit être située de telle sorte que, sans nuire à la célérité du service, elle ne puisse incommoder par les vapeurs diverses qui s'en exhalent. C'est ce qu'on obtient au moyen des fourneaux à la fois salubres et très économiques de M. d'Arctet, dans lesquels un vitrage mobile isole complètement les corps qui peuvent donner une odeur désagréable, et au moyen des éviers à clôture hydraulique par lesquels s'échappent les eaux ménagères. Le sol doit y être recouvert d'un plancher tenu avec la plus exacte propreté, et une large croisée doit y favoriser l'accès de l'air et de la lumière.

Les ustensiles de tout genre nécessaires au service seront l'objet d'une surveillance attentive. Les métaux susceptibles de s'oxyder par le contact des corps gras ou acides doivent y être sévèrement proscrits; l'étamage lui-même

n'est qu'une garantie infidèle, parce qu'il s'altère facilement ainsi que le prouvent de nombreux accidents.

Une cuisine bien établie et bien montée doit être pourvue d'eau en abondance et réunir à proximité des locaux destinés à serrer les provisions de toute espèce, les combustibles, etc., comme aussi à la préparation de la pâtisserie et de tout ce qu'on nomme office. Un four fixe ou mobile n'y est pas moins indispensable, non plus que des appareils appropriés pour le rôtissage ou le grillage des viandes et pour la cuisson à la vapeur des poissons et des légumes. F. R.

C'est à la cuisine que les Vatel, les Laguière et les Carême ont dû leur immortalité; et Berchoux, Brillat-Savarin et tous les gastronomes vous diront si l'art du cuisinier est le dernier des arts. Mais ce n'est pas dans les *Dons de Comus* ou dans le *Parfait Cuisinier* qu'on peut l'apprendre : pour y exceller il faut un long usage, un goût exquis, et, comme dans tous les arts, du talent, nous dirions presque du génie. On ne s'attendra pas à trouver ici le détail des potages, des viandes bouillies ou rôties, des sauces, des fritures, des poissons, des légumes, des plats doux et de la pâtisserie, ni celui des règles prescrites pour la préparation de tous les mets, pour satisfaire, piquer ou réveiller l'appétit, pour varier agréablement les saveurs, pour assurer la conservation des aliments et les rendre faciles à digérer. Les amis de la *bonne chère* chercheront ailleurs des recettes; et ce qu'il nous sera permis, à nous, pauvres profanes, de leur apprendre, c'est à d'autres articles, aux mots spéciaux, comme CUISSON, BOUILLON, VIANDES, ROTISSAGE, etc., que nous le renvoyons. Au mot CULINAIRE (*art*) ils trouveront d'ailleurs quelques fragments historiques sur cette *science de la gueule* à laquelle nos bons aïeux ont attaché tant d'importance et qui aujourd'hui même, dans ce temps sérieux, joue encore un si grand rôle, non-seulement dans la vie du gastronome sans affaires, mais dans la diplomatie et dans la politique. Le beau temps des *écuyers tranchants* et des *échansons* est passé, mais cependant les *officiers de la bouche* sont

toujours en honneur. Carême avait sa part aux succès du prince de Talleyrand-Périgord, et bien d'autres demandent à leurs artistes culinaires ce que l'expérience, la finesse, la pénétration, la connaissance de l'homme et la science des affaires n'obtiennent pas toujours seules. Aussi les grands cuisiniers valent-ils toujours leur prix, et même à des étages inférieurs on estime encore le savoir-faire des *chefs* et des *cordons-bleus*. Voy. GASTRONOMIE, CARÊME, VATEL, etc. S.

CUISSART, partie de l'armure complète en fer plat, usitée à partir de la première moitié du XIV^e siècle, et dont le nom seul indique la destination. L'armure de fer avait, comme on sait, remplacé celle de mailles, de sorte que c'est commettre une erreur grave que d'entremêler ces deux vêtements de guerre, et surtout de donner des cuissarts, ainsi que nos artistes le font tous les jours, à des personnages qui ont vécu antérieurement au XIV^e siècle, tels que saint Louis, Philippe-Auguste et même Charlemagne.

Le cuissart, nommé aussi *cuissot* dans les vieilles chroniques, s'attachait par le haut à la cuirasse et venait se joindre en bas à la genouillère qui formait son articulation avec l'armure de la jambe au *gréve*. Il se composait lui-même de bandes de fer mobiles (*tassettes*), articulées comme celles du brassart (*voy.*) et à la manière de l'enveloppe solide des crustacés. Ces bandes étaient appliquées sur un vêtement de peau de buffle ou de cuir très épais; elles ne couvraient d'ordinaire que le devant de la cuisse. Il y avait pourtant des cuissarts qui l'enveloppaient en entier et ne pouvaient ainsi servir qu'à pied. On en voit un exemple au Musée d'artillerie de Paris.

Il y a aussi, dans les cabinets d'armes, des cuissarts très courts qui ne couvrent que la moitié des cuisses, ce qui avait fait regarder les armures dont ils dépendent comme incomplètes; mais ces derniers, d'origine bien plus moderne, se portaient sur les larges culottes à la suisse, ou bien sur la *trousse* ou *tonnelet* en usage depuis le temps de François I^{er} jusqu'à la fin du règne de Henri IV. On en voit de nombreux exemples dans

les portraits et tableaux de cette époque.

C. N. A.

CUISSE. On appelle ainsi la première partie du membre *pelvien* des mammifères, des oiseaux et des reptiles. Fort longue dans les bimanés, la cuisse est proportionnellement beaucoup plus courte dans les quadrupèdes et les oiseaux, et même, comme dans ces animaux elle est enveloppée dans la peau de l'abdomen, elle est peu distincte au dehors de la hanche; ce qui est cause d'une méprise commune à toutes les personnes du monde, qui (dans le poulet et le mouton, par exemple) donnent à la jambe le nom de cuisse et au pied le nom de jambe. Un seul os nommé *fémur* entre dans la composition de la cuisse; il s'articule supérieurement au moyen d'une tête arrondie portée sur une partie de cet os nommée *col*, et dirigé obliquement de bas en haut et de dehors en dedans, avec une cavité correspondante de l'os iliaque de son côté. Cette articulation, qui permet toute sorte de mouvements, l'extension, la flexion, la rotation, la circumduction, l'adduction, l'abduction, n'est cependant point aussi mobile que celle de l'humérus avec l'épaule. Cette différence tient à la diversité d'usages. Le membre supérieur, étant destiné à la préhension et se terminant par l'organe le plus exquis du toucher, ne pouvait point être doué de trop de mobilité. Le membre inférieur, au contraire, étant destiné à servir de soutien à toute la masse du corps, n'aurait pu jouir d'une aussi grande mobilité sans perdre de la solidité qui est sa qualité principale. La partie inférieure du fémur, qui représente une espèce de poulie (les *condyles*), s'articule avec un des os de la jambe, le *tibia*, et en avant avec la *rotule*, qui constitue la saillie du genou (*voy.*). Un grand nombre de muscles, de nerfs, de vaisseaux sanguins et lymphatiques, entrent aussi dans la composition de la cuisse.

Dans les animaux articulés, les insectes, les arachnides, les crustacés, on nomme *cuisse* l'article qui suit la hanche; cet article porte aussi quelquefois, outre ce nom, celui de *bras*, comme par exemple dans les crustacés décapodes.

C. L.-R.

CUISSON, opération qui consiste à

soumettre à l'action d'une chaleur plus ou moins forte, avec ou sans intermédiaire, des substances diverses, dans la vue de modifier leurs propriétés et de les adapter à certains usages. Suivant la nature des matières qu'on soumet à la cuisson ou *coction*, suivant le mode et le degré d'application de la chaleur, il y a augmentation ou diminution de la consistance de cohésion; de plus, changement de la couleur, de la saveur, etc. Pour parler plus particulièrement ici de la cuisson des aliments, nous ferons remarquer que l'usage de cette pratique se retrouve chez tous les peuples; et ceux même qui ne connaissent pas l'usage du feu, soumettent à l'action du soleil et quelquefois à la fermentation putride les matières destinées à leur nourriture. C'est une espèce de cuisson que fait subir le Tatar à son morceau de chair lorsqu'il le met entre la selle et le dos de son cheval jusqu'au moment où il doit le dévorer. En vain quelques rêveurs ont-ils prétendu que les substances alimentaires, sortant des mains de la nature, sont plus salubres que lorsqu'elles ont subi quelques préparations: la majorité est restée fidèle à l'art culinaire et les a laissés manger crus la viande, les poissons et les légumes. Il est reconnu que, modifiés par la chaleur, les aliments deviennent à la fois plus savoureux, plus digestibles et plus nutritifs; et l'on a même reconnu depuis quelques années qu'il y avait de l'avantage à nourrir les animaux domestiques avec des matières cuites, ce qu'on n'avait pas fait jusque-là.

Les divers modes de cuisson consistent à soumettre les matières alimentaires à l'action de la chaleur sèche, soit immédiatement, comme dans le grillage et le rôtissage, soit médiatement, comme dans un four; ou bien encore en les enveloppant d'une matière peu perméable, comme la pâte, et en les jetant dans un corps ayant beaucoup de capacité pour le calorique (friture). L'autre mode de cuisson fait agir la chaleur par l'intermédiaire de divers liquides, mais principalement de l'eau, qui, en pénétrant les viandes ou les végétaux, dissout certains principes et en modifie d'autres de manière à mettre le tout plus en rapport avec nos or-

ganes digestifs. Chacun de ces modes de cuisson présente ses avantages et ses applications spéciales; cependant on peut dire que les viandes grillées ou rôties conviennent généralement mieux que bouillies, parce qu'elles retiennent mieux tous les principes nutritifs. L'application de la vapeur à la cuisson des aliments a été un véritable progrès : en effet, de cette manière les principes solubles ne sont pas entraînés en pure perte comme dans la décoction prolongée. Voy. BOULLON, RÔTISSAGE, etc.

En pathologie on appelle *cuisson* la sensation douloureuse qu'on éprouve lorsqu'une partie, accidentellement dépouillée de son épiderme, est soumise à l'action de la chaleur ou bien à celle de quelque substance âcre. Elle succède à l'action de gratter, qui est elle-même la suite de la démangeaison (voy. DÉMANGEAISON et DARTRES). F. R.

CUIVRE (*cuprum*). Ce métal paraît tirer son nom de celui de l'île de Chypre (*Cyprus*) : en effet, tout porte à admettre que ce fut dans cette île, qui était très riche en cuivre, que les anciens commencèrent à le travailler. Le cuivre est du petit nombre de métaux qui se présentent dans la nature à l'état natif, c'est-à-dire sans mélange avec d'autres substances; il offre dans cet état des caractères qui le rendent fort reconnaissable. Il est d'une couleur rouge; car ce qu'on appelle *cuivre jaune* n'est qu'un alliage de ce métal et de zinc. Par sa malléabilité il occupe le troisième rang, après l'or et l'argent, et par sa ductilité le cinquième, après l'or, l'argent, le platine et le fer. La nature l'offre sous des formes assez variées; il cristallise en cubes, en octaèdres, en prismes rectangulaires, etc.; plus souvent il est mamelonné, ou bien il se présente en lames minces, en rameaux branchus, ou en filaments plus ou moins déliés, quelquefois même en masses informes dont le volume est considérable. Ainsi on en cite au Brésil une masse du poids de 1300 kilogr., et une près du lac Supérieur, dans l'Amérique-Septentrionale, qui est plus considérable encore : elle a 4 à 5 mètres de circonférence. Tels sont les principaux caractères du cuivre natif.

Le cuivre est un des métaux qui se combinent le plus facilement avec d'autres substances, et qui, conséquemment, présentent dans la nature le plus de variétés. Ses combinaisons avec l'oxygène, le soufre, le fer, d'autres métaux encore et différents acides, constituent, dans la minéralogie nouvelle, environ 24 espèces à ajouter à la précédente. Nous allons les passer en revue le plus rapidement possible.

A l'état de *protoxide* il constitue l'espèce que Haüy et d'autres minéralogistes ont nommée *cuivre vitreux*, et que les Allemands désignent sous le nom de *ziegelerz*, d'où M. Beudant, dont nous suivons ici la nomenclature, a fait le mot *zigueline**. Dans cet état, il offre à la fois et la couleur rouge et l'aspect vitreux. Sa cristallisation est l'octaèdre régulier.

Un autre protoxide, que Haüy nommait *cuivre oxidé noir* et qui se présente en effet sous forme d'une poussière de cette couleur, a reçu le nom de *mélaconise*.

Combiné avec le soufre, il forme le *cuivre sulfuré* proprement dit, que M. Beudant nomme *chalkosine* et qui a le brillant et la couleur de l'acier. Il est tendre, fragile, et se laisse entamer avec un instrument tranchant.

Le soufre et le fer mélangés avec le cuivre en quantités à peu près égales forment le *cuivre pyriteux* ou le *chalkopyrite*, substance reconnaissable à sa couleur jaune de bronze, qui forme des masses mamelonnées et qui cristallise souvent en octaèdre.

Un mélange des mêmes substances, mais dans des proportions différentes, constitue le *cuivre pyriteux panaché*, que M. Beudant a nommé *phyllipsite*, en l'honneur du chimiste anglais Phyllipps, qui le premier en a fait l'analyse. Cette substance est d'un brun rougeâtre mêlé de bleuâtre; elle cristallise en cube ou en octaèdre, mais le plus souvent elle se présente en masses mélangées de jaune et d'azur, qui lui ont valu le surnom de *panaché*.

(*) Ce mot est bizarre: *siegel* en allemand signifie brique et tuile, et a ses correspondants dans toutes les langues possibles. *Ziegelerz* signifie airain-brique. S.

L'oxide de cuivre mêlé au soufre et à l'antimoine, auxquelles se joignent aussi l'arsenic, le fer, le zinc et l'argent, forment une espèce minérale que l'on nommait autrefois *cuivre gris*, et qui, par la présence de tous les métaux qui la composent, a reçu le nom de *panabase*. Cette substance cristallise en tétraèdres réguliers.

Le cuivre mélangé de soufre, d'arsenic et de fer, constitue une autre espèce appelée *tennantite*, parce qu'elle a été dédiée au chimiste Tennant. Elle cristallise en dodécaèdre rhomboïdal.

Combiné avec le métal appelé *selenium*, l'oxide de cuivre a reçu le nom de *berzeline*, en l'honneur du chimiste Berzélius; ce minéral a tantôt la couleur et l'éclat de l'argent, et tantôt il se présente en rameaux déliés et noirâtres. Le selenium est quelquefois associé à une autre combinaison appelée *euchairite*, que Haüy nommait *cuivre sélénié argenté*.

L'arséniure de cuivre n'a point encore reçu de nom univoque, mais son existence est attestée par une analyse de M. de Berzélius.

Les espèces que forme l'oxide de cuivre mêlé à différents acides sont encore très nombreuses; avec l'acide arsénique il forme quatre espèces : l'*érintite*, remarquable par sa belle couleur d'un vert d'émeraude et ses cristaux en lames hexagonales; l'*olivenite*, qui doit son nom à sa couleur d'un vert olive; l'*aphanèse*, dont la couleur est le vert bleuâtre, et la *lirioconite*, qui offre une belle couleur bleue et des cristaux en octaèdres.

Combiné avec l'acide phosphorique, le cuivre constitue deux espèces distinctes que l'on confondait autrefois sous le nom de *cuivre phosphaté*: ce sont l'*ypoléine*, substance verte qui cristallise en prismes obliques rhomboïdaux, et l'*apherèse*, d'un vert plus foncé, qui se présente en octaèdres.

La décomposition des sulfures de cuivre, qui s'opère naturellement dans certaines mines, produit deux sulfates : l'un est l'espèce appelée *cyanose*, à cause de sa couleur bleue; l'autre est un sous-sulfate nommé *brochantite* en l'honneur

de M. Brochant de Villiers, et qui se distingue de la précédente par sa couleur verdâtre. Toutes deux se reconnaissent facilement à leur saveur styptique.

Avec l'acide carbonique le cuivre forme trois espèces : la *malachite* ou le carbonate vert, qui cristallise quelquefois en prismes rhomboïdaux, mais qui se trouve communément en masses mamelonnées; l'*azurite* ou le carbonate bleu, qui cristallise dans le système rhomboédrique; enfin la *mysorine*, ainsi nommée parce qu'elle a été trouvée dans le Mysore, pays de l'Hindoustan, est reconnaissable à sa couleur d'un brun noirâtre, salie de vert et de rouge.

La *chrysocole* est une espèce dans laquelle la silice, combinée avec le cuivre, joue le rôle d'acide : tantôt verte et tantôt bleuâtre, elle est reconnaissable à son aspect vitreux. Une substance qui s'en approche beaucoup est le *diopside* ou l'*achirite*, remarquable par sa belle couleur verte et sa cristallisation en prismes hexagones terminés par des faces rhomboédriques.

De toutes les espèces que nous venons de passer en revue, les plus importantes pour l'industrie sont les deux espèces de cuivre pyriteux et les deux espèces de carbonates. Le cuivre pyriteux se trouve à la fois au milieu des terrains dits *primitifs* et *secondaires*; mais le carbonate appartient plus communément aux terrains secondaires : le Chili, la Sibérie, la Hongrie, la France, l'Angleterre, etc., en fournissent la preuve.

La France tire annuellement de l'étranger 5,000,000 de kilogr. de cuivre; elle est en effet, avec l'Espagne, le pays le moins riche en mines de ce métal, ainsi qu'on peut en juger par le tableau suivant des produits en cuivre de divers états du globe.

	kilogr.
France.....	100,000
Autriche.....	3,000,000
Prusse.....	350,000
Bavière.....	150,000
Saxe.....	600,000
Autres États de la confédération.....	550,000
Espagne.....	15,000
Suède et Norvège.....	4,900,000

Angleterre	7,500,000	kilogr.
Russie.....	3,800,000	
Mexique.....	200,000	

J. H.-T.

Le cuivre, substance si abondamment répandue dans la nature, forme un objet de commerce important; mais comme il se trouve rarement à l'état natif, son extraction est assez difficile. A l'état natif, il suffit de fondre le cuivre; on traite par le charbon l'oxide et le carbonate; mais le plus souvent les minerais de cuivre sont singulièrement compliqués: on y trouve fréquemment du fluaté de chaux, de l'oxide d'étain, des pyrites arsénicales, des sulfures de plomb et d'antimoine, etc. Ordinairement le fer accompagne le cuivre et leur séparation est difficile; les autres mélanges ajoutent encore aux difficultés de l'exploitation, qui exige divers traitements chimiques. C'est à l'article MÉTALLURGIE que nous entrerons dans quelques détails sur ces traitements des minerais, de même qu'aux articles BRONZE, LAITON, SIMILOR, etc., on parle des différentes combinaisons qu'on fait avec le cuivre et certains alliages. Les usages de ce métal dans l'architecture, dans la sculpture, dans la chaudronnerie, dans la chimie, etc., sont fréquents et connus.

S.

CUJAS (JACQUES) naquit à Toulouse en 1520, selon Bernard, et en 1522 selon Berriat Saint-Prix*. Son vrai nom était *Cujaus*; il en retrancha l'*u* par euphonie. Son père était foulon, mais assez à son aise pour lui procurer une bonne éducation. On prétend qu'il apprit seul et sans maître le grec et le latin; il y réussit à merveille, car d'Aguesseau a dit de lui: « Cujas a mieux parlé la langue du droit qu'aucun moderne, et peut-être aussi bien qu'aucun ancien. » Il apprit les éléments du droit sous Arnoul Ferrier, professeur à Toulouse, auquel il dédia son premier ouvrage. En 1547, Cujas commença à professer les Institutes, et il le fit avec un immense succès et sur un plan nouveau, opposé à la vieille routine des *bartholistes*. Cependant, malgré cela, ou peut-

(*) *Histoire du Droit romain, suivie de l'Histoire de Cujas*; Paris, 1821, 620 p. in-8°.

être à cause de cela, une chaire étant venue à vaquer à Toulouse en 1554, Cujas ne put l'obtenir, et il eut la douleur de se voir préférer un Forcadel, dont le nom n'est resté célèbre que par l'injustice faite à Cujas par cette ignoble préférence. Cujas indigné quitta sa ville natale en proférant cette imprécation: « *Ingrata patria, non habebis ossa*; » et, de fait, il n'y mit jamais le pied. Dans le xvii^e siècle les Toulousains ont voulu se laver de ce reproche; mais les dissertations publiées à cette occasion n'ont pu détruire le fait. (*Voir à ce sujet les éclaircissements donnés sur la vie de Cujas par M. Berriat Saint-Prix, § VII, p. 481.*)

Cujas a professé à Cahors, puis à Bourges, où il fut appelé par Michel L'Hospital, alors chancelier de Marguerite de Valois, duchesse de Berry, fille de François I^{er}. La supériorité que déploya le jeune Cujas excita la jalousie du vieux Duaren, et le conflit qui en résulta obligea Cujas à quitter la ville. Il alla professer à Valence; mais bientôt après il fut rappelé à Bourges par ordre de la duchesse de Berry, et il y professa jusqu'en 1567. Il professa encore à Avignon en 1570, puis encore à Valence, à Turin, revint à Bourges en 1575, et alla quelque temps à Angers, pendant les troubles. Appelé à Paris en 1576 pour professer le droit civil à l'Université, où ce genre d'étude était précédemment interdit, il n'y resta qu'un an, et revint en 1577 se fixer à Bourges. En 1584 il résista aux instances de Grégoire XIII, qui voulait l'attirer à Bologne.

L'étude de la jurisprudence jouissait alors de la plus haute faveur. Le droit romain était apparu dans le moyen-âge comme le plus grand monument de civilisation. D'ailleurs toutes les littératures venaient se grouper autour de cette étude: l'histoire, les langues anciennes, la critique, la philosophie, etc.

Cujas eut le mérite d'effacer et de rendre inutiles tous ceux qui l'avaient précédé. Il les avait tous lus, médités, extraits. Il leur prit tout ce qu'ils avaient de bon, et, se créant à lui-même une manière nouvelle d'enseigner, il fut bientôt le plus célèbre des interprètes du

droit romain. La jurisprudence romaine devint *élégante*, et Nettelblatt (p. 268) nous apprend que cette jurisprudence, mieux cultivée, plus polie, fut nommée *jurisprudentia cujacia*. Pasquier ne nomme jamais Cujas qu'avec cette épithète : « le grand Cujas, qui n'eut, dit-il, selon mon jugement, n'a et n'aura par aventure jamais son pareil (*Recherches*, liv. 9, chap. xxxix). »

La collection des œuvres de Cujas est volumineuse; on en possède plusieurs éditions. *Jacobi Cujacii opera omnia in decem tomos distributa, operâ et curâ Caroli-Annibalis Fabroti jurisconsulti. Lutet. Paris., 1658, impens. soc., typogr. librorum officii ecclesiastici*, 10 vol. in-fol.; le 10^e vol. porte le titre d'appendix; — *curâ Libornii Ranii, Neap., 1722-1727*; 11 vol. in-fol.; — *cum indice generali et novis additionibus, Neap., Venet. et Mutinæ, 1758-1783*, 11 vol. in-fol. Les éditions de Fabrot et de Naples renferment tous les ouvrages de Cujas. L'édition de Fabrot est plus belle, mais la dernière de Naples est plus commode, à cause de la table générale qui l'accompagne. Au défaut de ces éditions, on peut encore se servir de celle que l'on appelle *de la grande Barbe* (ainsi nommée parce que Cujas est représenté, dans le fleuron du frontispice, avec une grande barbe), donnée par La Noue en 1617. Elle est en 6 vol. in-fol. et moins complète que les autres. Elle a été réimprimée à Paris, en 1637, 6 vol. in-fol., par Th. Guérin et Cl. Colombet. — L'édition de Naples et celle de Venise contiennent les variantes de Mérille et des notes de Robert, auxquelles Cujas a répondu sous le nom d'*Antonius Mercator*. Fabrot n'avait pas voulu les insérer dans son édition, *ne manes iratos Cujacii haberet*. Il faut joindre au Cujas de Naples: *Promptuarium operum Jac. Cujacii, auctore Domino Alburnensi, Mutinæ, 1795*, 2 vol. in-fol.; c'est une table suivant l'ordre des Institutes, du Digeste, du Code et des Décrétales, au moyen de laquelle on trouve dans le moment tout ce que Cujas a dit sur une loi ou sur un paragraphe. Cette table peut servir à toutes les éditions de Cujas, mais il est plus commode d'avoir l'édition de Na-

ples sur laquelle la table a été dressée.

Les vingt-huit livres *Observationum et Emendationum*, que l'historien de Thou a appelés *divinum opus*, ont été réimprimés à Halle, par les soins de Ludw. Hul en 1737, avec une préface d'Heineccius où celui-ci traite des adversaires de Cujas et des auteurs qui l'attaquèrent. Dans cette édition on a imprimé en entier les textes cités, et traduit en latin les citations grecques.

Les ouvrages publiés par Cujas de son vivant avaient été imprimés en cinq tomes in-fol. qu'on relia en trois volumes, chez Nivelles, en 1577. Cette édition est belle et exacte, mais elle ne contient qu'une portion de ses œuvres.

Cujas avait le plus vif attachement pour ses élèves; il prêtait souvent de l'argent aux moins riches pour les aider dans leurs études. Il s'intéressait à leurs progrès, aimait à les distinguer et à faire connaître leur mérite. Plusieurs lui ont dû leur avancement et leur élévation. Parmi les plus célèbres nous citerons Gui du Faur de Pibrac, le président Fabre (Petrus Faber), Paul de Foix, Antoine Loysel, Pasquier et Pierre Pithou; il aimait ce dernier comme un frère et lui en donna quelquefois le nom.

En 1573, pendant le séjour de Cujas à Valence, Charles IX, sans doute par le conseil du chancelier de L'Hospital, le fit conseiller honoraire au parlement de Grenoble. C'était une nouveauté, et toutefois les lettres furent enregistrées. Toutes les pièces relatives à cet incident de la vie de Cujas sont imprimées en tête de sa vie, au tome I^{er} de l'édition de Fabrot.

Malgré la prudente réserve avec laquelle Cujas s'était abstenu des querelles théologiques, répondant à ceux qui l'interpellaient sur ce sujet : *Nil hoc ad edictum prætoris*, il fut cependant sur le point d'être victime des fureurs de la Ligue. La jalousie, qui d'ailleurs en ce temps, comme toujours, envenime l'esprit de parti, lui avait fait des ennemis qui excitèrent contre lui la populace. « Peu s'en est fallu qu'elle ne m'ait massacré, » écrit-il à Antoine Loysel.

Cujas mourut à Bourges le 4 octobre 1590. Par une clause de son testa-

ment il enjoignit « de ne vendre nul de ses livres à des jésuites, et de prendre garde à ceux à qui on en vendrait, qu'ils ne s'interposassent pour lesdits jésuites. »

Cujas est, avec Dumoulin, le plus grand jurisconsulte que la France ait produit. L'Europe ne peut nous opposer aucun homme qui les ait surpassés ni même égalés. L'un pour le droit romain, l'autre pour le droit français, ont montré une égale supériorité, ont joui d'une autorité semblable. Cujas, plus poli en expliquant les lois du peuple le plus civilisé, a écrit et parlé la langue du droit mieux qu'aucun moderne, et peut-être même aussi bien qu'aucun ancien, au jugement de D'Aguesseau. Dumoulin, rude, âpre, sévère, écrivit sur nos coutumes dans un latin aussi barbare que le français qu'il commentait; mais, d'une merveilleuse sagacité à en déduire le sens, à en relever le véritable esprit, cherchant à les ramener toutes à des principes généraux, à des règles fixes, il tâchait de préparer leur alliance par une conférence générale qu'il s'efforçait d'établir entre elles, rêvant pour la France un *Code civil uniforme*, au milieu des agitations les plus vives et des désordres les plus désespérants.

Ajoutons une réflexion. Les deux Français qui ont le mieux connu le droit romain ont suivi une méthode diamétralement opposée pour en faciliter l'étude. Cujas, en expliquant les lois dans ses écoles, réunissait tous les extraits du même jurisconsulte qui sont dispersés dans le Digeste; ce n'était pas, à proprement parler, le Digeste qu'il faisait lire, c'était Papinien, Paul, Ulpien, etc. Au contraire, Pothier, dans ses Pandectes, a multiplié les divisions; il a conservé la même distribution et la même suite de livres et de titres, mais il a changé l'ordre des lois rapportées sous ces titres; souvent il a coupé ce qui ne fait qu'une loi dans le Digeste, et il en a distribué les différentes parties sous plusieurs titres. La manière de Cujas est plus propre à faire sentir le vrai sens du jurisconsulte; celle de Pothier réunit, sous un seul point de vue, tout ce qui est relatif à la même question. Il faut dans la pratique

profiter des avantages de l'une et de l'autre. D.

CULAGE, CULLAGE et CULIAGE, coutume infâme qui, sous le régime féodal, donnait à certains seigneurs la première nuit des nouvelles mariées. On croit qu'elle fut introduite par Even, roi d'Écosse, mais elle fut abolie par Malcolm III, souverain du même pays, et convertie en une prestation appelée *marsheta* et consistant en une certaine somme d'argent ou un certain nombre de vaches, selon la qualité des filles. En Piémont, les seigneurs de Prelley et de Parsanny jouissaient d'un pareil droit qu'ils appelaient *carragio*; ils refusèrent de le commuer en une prestation, et leurs vassaux, soulevés par la honte et l'indignation, se donnèrent à Amé VI, comte de Savoie. Il est certain que cet abus scandaleux exista dans plusieurs terres de France. Dans les temps les plus rapprochés de la révolution de 1789, il était encore dû à certains seigneurs français un droit en argent pour le mariage de leurs vassaux, et ce droit pouvait bien avoir la même origine que celui de culage. A. S-R.

CULÉE. On donne ce nom à un massif de pierres ou de briques qui, dans un pont appliqué à un quai ou une berge, reçoit l'une des retombées de la première arche et en arc-boute la poussée. Les ponts en bois d'une certaine importance ont aussi des culées qui reçoivent le pied des fermes; les ponts suspendus en ont pareillement pour recevoir les scellements ou amarres des chaînes.

Tous les détails de construction qui se rapportent à la fondation et à l'élévation des culées sont entièrement les mêmes que pour les piles: nous renvoyons donc à ce mot, pour éviter les répétitions.

L'épaisseur des culées est fort variable; elle dépend d'une foule de circonstances, et les ingénieurs sont loin de suivre toujours dans leurs ouvrages les règles déduites de la mécanique. Des auteurs assignent à l'épaisseur de la culée $\frac{1}{6}$ de plus que celle de la pile, proportion faible, si on la compare à celle des ponts d'Iéna à Paris et de Rouen,

ouvrages des plus remarquables. L'épaisseur des piles du pont d'Iéna est de 3^m,50, celle des culées de 15^m,00; l'épaisseur des piles du pont de Rouen est de 3^m,60, celle des culées de 18^m,00. Cette différence assez forte vient de ce que les arches de ces ponts sont formées d'arcs de cercle d'une flèche peu élevée.

Si les culées se rattachent à un quai, il est bien de faire en sorte qu'elles soient à peu près dans le même plan que le parement du quai, pour qu'aucune saillie ne rétrécisse le lit de la rivière.

Pour amarrer les bateaux, on a soin de placer des organeaux, et le plus haut possible, car en cas d'inondation ils peuvent être d'un grand secours; deux suffisent sur un rang; les plus élevés doivent être le plus près possible de la tête de l'arche.

Lorsqu'il existe un chemin de halage le long de la rivière, on le fait passer quelquefois à travers la culée au moyen d'une arcade en plein cintre, et n'ayant bien strictement que la largeur nécessaire. Si le pont est sur une route, on accompagne ordinairement la culée de murs d'épaulement perpendiculaires à l'axe du pont; et, en outre, des murs en ailes se raccordent avec ces derniers en formant un angle plus ou moins ouvert et en s'élevant en talus. ANT. D.

CULINAIRE (ART). La table a eu de brillantes destinées à plusieurs époques de l'antiquité grecque et romaine, et peut-être qu'elle n'a pas été sans influence sur la marche rapide des sociétés anciennes. Les premiers adeptes étaient des citoyens notables, hommes d'esprit et de goût. La cuisine et le service étaient alors quelquefois délicats, mais le plus souvent grandioses. Seulement, dans notre point de vue de postérité, nous voudrions que les aliments eussent été alors mieux ou plus finement travaillés.

L'assaisonnement eut ses changements naturels: la société ancienne, en vieillissant, voulut que sa cuisine eût plus de saveur, que la langue fût plus vivement touchée, enfin qu'on tint les sauces plus relevées; en Italie surtout, où la chaleur affaiblit si facilement l'estomac. On épiça plus, à la manière primitive, chez

les Jules de Rome qu'à Athènes, chez Périclès et ses successeurs.

L'époque de la gloire de l'art culinaire à Rome fut celle de Sylla et de Mécène, grands amateurs des bec-figues de haute graisse, des cailles et des perdrix d'août, du vin de Cécube et de Falerne chargés de parfums de fleurs, vins exécrationnels du reste à côté de notre vieux Laffitte. Alors la cuisine, quoiqu'elle eût plus de décor que de succulence, rallia à table les hommes des discordes républicaines; elle improvisa une nouvelle civilisation dont la marche eut des ailes et à laquelle les Romains durent leur première conversation.

Ces jours brillants et rapides d'Alcibiade, de Périclès, des Jules, des Antonins, furent donc les époques de l'art ancien, les premières lueurs de la cuisine savante; tous ses détails se perfectionnèrent, ainsi que le luxe des poètes orateurs, sophistes, professeurs de langage et de philosophie, tous Grecs, qui fut porté à son comble; c'était la contre-partie, l'équivalent en morale. Tout ce qu'on put connaître alors fut apporté sur la table romaine, depuis ces tristes et vaniteuses choses, la cigale et les cervelles de rossignols, jusqu'au sanglier, jusqu'à cet animal entier et rôti.

Le linge du service était fin et blanc comme de la neige; mais le service même nous paraît aujourd'hui un peu uniforme, quoiqu'il fût étoffé et riche; les instruments de la table étaient commodes, élégants, achevés comme travail. L'argenterie était étincelante, les couteaux avaient des manches d'ivoire et d'or. Des vases remplis de fleurs et des cassolettes de parfum encadraient ce service. Les Romains avaient d'ingénieux moyens de rafraîchir l'air; mais les Barbares ne nous les ont pas conservés. Ils étaient privés des menus et des délicatesses de nos offices, par exemple des épices, essences qui donnent ou précisent l'assaisonnement, des odeurs de truffes, de champignons, des quintessences de blancs de volaille chaude et de gibiers. Ils n'avaient pas les vins de France et d'Espagne qui fournissent des sauces exquises, les naturelles et

incisives adjonctions du froid, comme bonne moutarde, mélanges, hachis d'herbes tendres, d'anchois, d'œufs. Ils n'avaient pas nos entremets les plus précieux et nos meilleures entrées froides, et les salades, et les magnonnaises de turbot, de volaille, de chaud-froid poulet et gibier. Ainsi les Romains avaient, au rôti près, plus de luxe que de réalité, « des jets étincelants plutôt que de l'ensemble* ».

La cuisine grecque et la romaine n'avaient pas non plus notre légère soupe de bœuf faite à petits bouillons, et nul liquide chaud et onctueux n'y préparait les estomacs au dîner; elle avait beaucoup de plats, mais peu de choses exquis. On n'avait pas alors le coup de Madère après la soupe, ni la goutte de *kirschwasser* de Bade pour l'incision après le premier rôti. Les entremets, « ces admirables insignifiances, » disait M. de Cobenzl, ce hardi et énorme mangeur qui fut si laid et si spirituel; les entremets chauds et froids, les gâteaux que nous voyons l'hiver sortir des mains de nos dames, petits repas intercalés dans le dîner, n'étaient pas connus. Le monde, hélas! ne possédait pas encore les petits pâtés chauds, les entrées froides et chaudes pour le déjeuner, les salades de turbot, de soles, de brochets.

Carême pensait à la fin de sa vie, après avoir comparé la cuisine de toutes les capitales, que ces choses-là, la pâtisserie et le froid, n'étaient parfaitement comprises qu'à Paris, et il citait M. Allain (maintenant retiré du commerce). Il a écrit : « Ne demandez pas le vol-au-vent à la fine pâte, à la fleur de farine, où nous enfermons tant de choses délicieuses, contre lequel rugissent encore les fats du *Café de Paris*, le vol-au-vent à la pâte brisée, ne le demandez pas à la science romaine! »

Les Vénitiens ont commencé le *beau froid* pour déjeuner ou souper; après eux sont venus les prédécesseurs de Carême, Lasnes, Richaud, chez le duc d'Orléans. « Ceux-ci leur ont donné une suavité, une senteur que les mots n'expriment pas, » dit le marquis de Cussy. Mais ces maîtres ont encore triomphé d'une autre

(*) Carême, *Manière de faire vivre son seigneur.*

difficulté : ils ont rendu le froid aussi léger que la viande qui quitte le feu (*voir encore les Traités de Carême*).

L'art, assis sur ses principes, sur ses vérités, ne reparait avec éclat qu'aux 11^e et 12^e siècles, et surtout à Ravenne, à Gênes, à Vienne, où se sont formées de grandes fortunes, soit par le séjour des exarques de Byzance, soit par le commerce des mers.

Alors la cuisine revient toute changée au monde : rude, abondante, près du Pont-Euxin, en Pologne, en Allemagne, sur les bords du Rhin, le long de la Baltique, du Danube; légère, élégante, à Venise, somptueuse et exquise à Gênes, devant les flots de la Méditerranée. Mais la petite cuisine, la science célébrée aujourd'hui, qu'escortent lestement, mais qu'assainissent toutes les autres sciences, ne commence que vers 1720; elle résout le problème de perfection. Ce problème, dans l'art romain, fut pour Jules-César de parvenir à donner à dîner le même jour, tant bien que mal, à toute la cité du Tibre; mais aujourd'hui ce n'est plus cela! c'est de donner à dîner à neuf ou dix gourmands, dignes appréciateurs de tant d'heureuses combinaisons.

Cette précieuse petite cuisine jaillit soudain des *bouches* d'Orléans, de Conti, de Soubise. A un degré inférieur on voyait encore briller les maisons du clergé, de la haute finance et des parlements.

En 1790 la cuisine s'enraya profondément; en 93 et 94 tout s'éteignit, et les phares allumés dans la terrible tempête ne signalèrent plus que la modeste, mais habile maison des frères Robert, que Beauvilliers, Venua, Le Gacq, etc., qui touchaient à la terrasse des Feuillants. Ces maisons gardèrent pour quelques révolutionnaires, hommes du pouvoir, et le feu sacré et le service des pauvres grands seigneurs chassés de France, errants à l'étranger. Elles devinrent pour ainsi dire l'école normale de l'avenir; et cette école a sauvé l'art tout entier du plus grand péril, certes, qu'il ait jamais couru, c'est-à-dire des mains du puritanisme politique. Elle forma des élèves, leur fit exécuter des choses exquis par des moyens simples et calcu-

lés avec précision. Cette cuisine conserva le fond de l'ancienne, et, avec le coup d'œil exact de l'intérêt privé, elle précisa les voies et moyens, la qualité, la quantité, la conservation, l'économie, la comptabilité; elle dépensa moins qu'on n'avait dépensé jusque là, et il résulta de cette réforme des économies notables, l'abréviation du travail manuel, une chère plus fine, que l'hygiène permit et même préconisa. De ce moment l'habile cuisinier fut considéré comme un médecin des plus sensés.

Ces maisons admirent en outre le principe précieux, rationnel, de renouveler ou de modifier chaque jour les menus d'après les produits de la saison, d'après les arrivages au marché : au printemps, de s'appuyer, de composer le *principal* de prémices potagères, ainsi du pâté chaud de légumes, du vol-au-vent à la macédoine, de la chartreuse, de volaille nouvelle; en été, de jeune gibier, caueton de Rouen, pigeons, lapereaux, chevreuil, perdrix, salades, légumes et fruits de toute espèce; en automne, l'époque brillante de l'année, de viandes vivement rôties, de pâtés, de soles alors parfaites; en janvier, de presque toutes les entrées de l'année servies avec moins de fraîcheur pour quelques-unes, mais avec plus d'élégance, d'entremets variés, de pâtisserie, de légumes confits, de gâteaux, de fruits, de liqueurs, de crèmes de fruits, de blancs-mangers, de fromages bavaïois, de pommes méringuées.

Voilà les services que rendirent, de 95 à 1800, ces délicieux *cabarets*. Ensuite quelques-uns des plus fameux cuisiniers du temps en sortirent : Lagui-pière (maison de Napoléon), Boucher (maison du prince de Talleyrand), Robert et Lasnes (prince Murat).

Parmi les vingt maisons qui brillaient au sein de la nouvelle fortune de la France on remarqua celle de M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, qui donnait dans ses galeries de la rue de Varennes, aux généraux, aux diplomates et aux beaux-esprits qui reparaissaient alors dans la société, ses dîners de 48 couverts; on remarqua aussi la maison de Cambacérés dont

M. d'Aigrefeuille faisait la réputation: Napoléon, jaloux de toutes les gloires de la France, adressait là les gourmands français et étrangers.

« A cette époque, a écrit encore Carême, cet historien de la cuisine, lorsque le vent soufflait au-dessus des maisons, dans quelques quartiers toutefois, on était embaumé par le goût délicieux des cuisines. »

Ainsi il y a eu progrès de l'art au commencement du siècle, progrès signalé, puisque, à moins de frais, la cuisine est plus saine et plus fine qu'à aucune époque. Voyez le *Café de Paris* tel qu'il est tenu par M. Delaunay, le *Café anglais*, les *Frères Provençaux*, Borel (mais Borel au *Rocher de Cancale*), et à Rouen un homme d'une rare capacité, l'ami et le plus habile élève de Carême, collaborateur du marquis de Cussy, Jay, place des Carmes, qui réunit la meilleure cuisine de France à l'une de ses bonnes caves; au Havre, *Leiter*, que l'on n'a point oublié à Paris où la révolution de Juillet le renversa avec les gardes de Charles X.

On ne faisait pas jadis beaucoup de dîners à 100 francs par tête, non compris les vins; aujourd'hui ils ne sont plus rares. Par exemple, le Rocher de Cancale en a donné plus de vingt en 1835. Jay et Leiter, cuisiniers des villes d'argent, en donnent fréquemment, et l'un de ces deux habiles hommes a inscrit sur ses tablettes ces paroles du maître: « Le riche doit aspirer au beau titre d'amphytrion renommé, mais tous les hommes riches ne deviennent pas connaisseurs; devenir connaisseur, c'est un fait rare. »

Résumons-nous. Puisqu'aujourd'hui tout se fait en dînant, les affaires privées et publiques; puisque la médecine va jusqu'à vouloir établir que les actes de la vie doivent être déduits de la *chère* que l'on fait, nous disons d'après les plus graves expériences: mauvais dîners, mauvaises affaires; mauvais dîners ministériels, mauvaises lois et mauvaises négociations! « Et les dîners, dit Carême, ne constituent-ils pas la partie sérieuse des conférences politiques et diplomatiques? »
Voy. CUISINE.

Aux Tuileries, il y a vingt-cinq ans, sous le digne duc de Frioul, on retrouvait les anciens dîners perfectionnés du Palais-Royal. L'empereur mangeait deux fois par jour et assez; mais il n'avait de préférence pour rien, excepté pour les lentilles, la poitrine de mouton grillée, le manche de gigot et le *combien* d'un jambon. Il affectionnait cela! mais, en dépit de son indignité culinaire, il aimait qu'on mangeât et qu'on sût manger noblement chez lui, quand les affaires du monde étaient faites. M. de Cussy, préfet du palais, et M. de Beausset proposaient, et Duroc ordonnait. Les déjeuners l'emportaient sur les dîners; les prémices y abondaient. L'empereur mangeait mal, vite, et avait le plus souvent l'air affairé. « Ne me suivez donc pas, Monge! je mange trop vite; c'est folie; c'est une vilaine habitude que je tiens de ma mère. » Et sa figure s'adoucisait en regardant manger. « Mais je conçois, ajoutait-il, qu'on aime la table; tout dépend des positions. » Et il marquait son estime à qui se tirait d'affaire. Lorsqu'il était plus gai que de coutume, il racontait d'une manière charmante, en regardant l'officier du palais, les dîners de sa jeunesse à un petit écu, chez Beauvilliers, Venua, etc. Sa mémoire était très fraîche; aimables souvenirs qui ne rabaissaient pas ce haut chef de race, ce maître du monde! F. F.

CULLERIER (MICHEL), né en 1758 à Angers et mort à Paris en 1827, chirurgien de l'hôpital du Midi, membre de l'Académie de médecine, fit pour les vénériens ce que Pinel avait fait pour les aliénés. Des idées fausses sur la nature de la syphilis faisaient employer un traitement funeste, sans parler des violences et des cruautés inutiles qui l'accompagnaient; il fit cesser les uns et les autres et y substitua des procédés plus humains et une thérapeutique plus raisonnable, quoiqu'elle laissât encore quelque chose à désirer. Pendant sa longue carrière de praticien, Cullerier s'occupa de cette spécialité, dans laquelle il rendit de grands services à l'humanité et à la science; il professa constamment et répandit ses doctrines par de nombreuses publications dans les journaux de médecine de l'époque et dans le Dictionnaire des Sciences

médicales. C'est à lui qu'on doit le traitement simultané de la syphilis chez les nourrices et chez les enfants nouveau-nés. D'ailleurs Cullerier, dans sa jeunesse, s'était distingué comme chirurgien par une grande habileté jointe à une heureuse hardiesse: élève de Desault, de Sabatier et de Pelletan, il avait embrassé de vocation l'étude de l'art de guérir et avait abandonné la carrière ecclésiastique à laquelle il avait été destiné par sa famille. C'est au concours qu'il avait obtenu le titre de chirurgien gagnant maîtrise à Bicêtre et les prix de l'École pratique et du Collège de chirurgie.

FRANÇOIS-GUILLAUME-AIMÉ CULLERIER, neveu et gendre du précédent, né à Angers en 1782, et son successeur à la place de chirurgien en chef de l'hôpital du Midi, à Paris, a continué la route que lui avait tracée son prédécesseur. Doué d'un esprit juste et surtout éminemment consciencieux, M. Cullerier s'est appliqué à démêler la vérité au milieu des opinions contradictoires qui ont été exprimées sur la maladie vénérienne et sur son traitement. Il a eu le courage d'en appeler à l'expérience et le succès a couronné ses efforts: aussi la thérapeutique des affections syphilitiques lui doit-elle beaucoup, surtout parce qu'il a su se garantir de toute idée systématique et exclusive. M. Cullerier s'est également livré à l'enseignement clinique de la manière qui est la plus favorable aux élèves, c'est-à-dire en leur présentant les faits et en les engageant à réfléchir, sans leur imposer d'opinions ni de doctrines. C'est dans les articles du *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques* (15 vol. in-8°; Paris, 1830-36), faits en commun avec l'auteur de cette notice, que se trouvent consignés les premiers résultats de ses travaux. Il vient de paraître, sous le nom de M. Cullerier, un ouvrage en un vol. in 8° intitulé: *Recherches sur la thérapeutique de la syphilis*, Paris, 1836. M. Cullerier est membre de l'Académie royale de médecine et chevalier de la Légion-d'Honneur. F. R.

CULLODEN, petit endroit du comté d'Inverness en Écosse, est devenu célèbre dans l'histoire par la bataille du 27 avril 1746 qui anéantit l'espoir des

Stuarts de reconquérir le trône d'Angleterre. Charles-Édouard, fils de Jacques III, s'était soutenu depuis 1745, avec un bonheur variable, contre les Anglais; il s'était même avancé du côté de Londres jusqu'à une distance d'environ trente lieues. Un concours de circonstances peu favorables l'avait forcé de rentrer en Écosse; mais bientôt la fortune lui paraissait sourire de nouveau: il battit les Anglais près de Falkirk. Cependant le duc de Cumberland (*voy.*), à qui fut confié le commandement de l'armée anglaise, mit fin à cette guerre civile par la bataille décisive qu'il remporta à Culloden. Dans l'armée d'Édouard il n'y eut point de subordination, et ses troupes arrivèrent sur le champ de bataille affaiblies par la faim et par les fatigues. Néanmoins elles se battirent avec courage jusqu'au moment où l'impétuosité des montagnards écossais s'arrêta devant l'artillerie bien servie de l'armée royale. Alors la fuite devint générale. Édouard, exposé à mille dangers, fut assez heureux pour se sauver; mais la vengeance des vainqueurs frappa ses partisans, dont les plus distingués perdirent la vie sur l'échafaud. Les contrées qui avaient été le foyer de l'insurrection furent cruellement dévastées. Le gouvernement anglais prit ensuite des mesures pour prévenir le retour de semblables événements. L'attachement des Highlanders pour l'ancienne maison royale s'expliquait par leurs mœurs et leur constitution particulière en clans que l'on s'attacha par cette raison à détruire. C. L.

CULM, *voy.* KULM.

CULMINATION (de *culmen*, faite). On appelle ainsi, en astronomie, le passage d'un astre à son point culminant, ou le plus élevé. C'est dans le méridien que s'observe la plus grande élévation des étoiles à l'horizon, et, par raison inverse, c'est aussi dans le méridien, au-dessous de l'horizon, qu'elles sont dans leur plus grand abaissement. *Voy.* MÉRIDIEEN.

Le passage d'une étoile à son point culminant conduit à d'autres observations importantes. Ainsi on peut connaître l'ascension droite d'une étoile en observant combien elle passe plus tard que le soleil par le méridien, le jour de l'é-

quinoxe. Les ascensions droites connues par le passage au méridien indiquent la longitude des astres. C'est encore d'après le passage d'une étoile au méridien que l'on dresse le cadran stellaire.

Il y a divers procédés pour parvenir à connaître le passage d'un astre à son point culminant (*voy.* ÉTOILES). L. D. C.

On appelle figurément le *point culminant* d'une doctrine, son principe le plus élevé, celui qui domine une question ou qui est le dernier terme d'un enchaînement de vérités et de propositions. S.

CULPABILITÉ, *voy.* PEINES et IMPUTATION.

CULTE (philosophie religieuse). On entend par culte en général un sentiment d'amour, de respect et de vénération, qui peut aller jusqu'au besoin plus ou moins vif de se traduire au dehors par des paroles, des mouvements ou des attitudes du corps. C'est donc un sentiment mixte qui attire vers l'objet du culte par l'amour, en même temps qu'il en tient éloigné par le respect. Tout ce qui est bien, tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, occasionne en nous ce sentiment. Mais l'intensité en est réglée sur le degré même de bonté, de beauté et de grandeur de son objet. Et comme Dieu est seul parfait, le culte qu'on lui rend doit surpasser infiniment celui qu'on rend à toutes les créatures. Aussi n'entend-on proprement par culte que le culte divin. Et si on veut l'exprimer sans équivoque, on se sert du mot *adoration*, qui signifie aussi *prière*, dans le sens large; car l'adoration n'appartient qu'à Dieu. Aussi n'est-ce que du culte religieux que nous parlons ici.

Chaque religion a ses pratiques religieuses qu'elle appelle *culte*; mais ce n'est point de ces cultes spéciaux ou plutôt de ces rites divers destinés à exprimer le culte que nous avons à parler, mais bien des sentiments qui en sont l'âme et la vérité.

Si l'homme n'avait pas l'idée de Dieu, il est évident qu'il n'éprouverait rien en conséquence de cette idée. Le culte est donc une conséquence de l'idée d'une divinité. Mais cette idée serait impuissante si elle n'était déterminée de quel-

que manière, ou plutôt elle ne serait pas; car que serait Dieu pour l'intelligence humaine si elle n'en pouvait rien penser. Dieu, comme tout autre être, nous est donc bien moins connu par son essence que par ses attributs. Or, si s'est à cette idée qu'il faut rapporter les sentiments du culte, on comprend facilement que le culte sera plus ou moins pur, plus ou moins vrai, plus ou moins puissant, etc., suivant que l'idée elle-même de Dieu aura tous ces caractères, ainsi que le prouve l'histoire de toutes les religions. Ce n'est d'ailleurs là qu'un des cas nombreux de la dépendance étroite où est le cœur relativement à l'esprit. On comprend encore que si le culte est un devoir, c'est surtout en tant qu'il consiste à connaître Dieu, puisque tout le reste du culte dépend de cette connaissance, vraie ou fausse. Le culte, comme conséquence des idées, est donc toujours ce qu'il doit être dans chaque homme ou subjectivement. Mais il a cependant son idéal, réglé sur l'idée la moins imparfaite que nous puissions nous faire de la Divinité. Considéré sous ce point de vue, on peut dire du culte, tel qu'il se rencontre dans chaque homme, qu'il est plus ou moins imparfait.

Mais pour nous faire une juste idée du culte idéal ou objectif, nous n'avons qu'à voir quels sont les sentiments que font naître en nous les qualités de Dieu supposées infinies, c'est-à-dire portées au plus haut degré possible absolument. L'intelligence sans bornes produit une foi sans réserve; la toute-puissance, l'admiration; la justice, une crainte mêlée de confiance; la bonté, l'amour, la reconnaissance et l'espérance; l'intelligence et la justice réunies, l'obéissance à la conscience morale, qui est comme la voix de Dieu en nous. Tous ces attributs, joints à ceux du second ordre, produisent, dans leur action simultanée sur l'esprit, le sentiment très complexe et très puissant de l'adoration, qui est une sorte d'extase ou d'absorption de l'âme humaine dans la contemplation et l'amour de l'Être parfait.

La prière, dans le sens strict, n'est que le résultat du sentiment de notre misère, du désir naturel d'en être déli-

vré, et de notre confiance en un être tout scient, tout bon et tout-puissant. Elle ne fait donc point partie du culte proprement dit; elle est d'ailleurs aussi inévitable que le désir lui-même dans l'homme qui souffre et qui croit en Dieu.

Tout ce que nous venons de reconnaître comme éléments du culte appartient à l'ordre des phénomènes intellectuels qu'on appelle sentiments. Or, comme les sentiments ne sont pas immédiatement du domaine de la liberté, il s'ensuit qu'à ce titre le culte ne peut être un devoir. Le culte n'est pas non plus un devoir en ce sens que nous ne pouvons rien ni pour ni contre Dieu. Sa fin est toute atteinte, et il est impossible que le fait de l'homme le fasse déchoir de sa félicité suprême. L'homme n'a donc, à proprement parler, à cet égard, ni devoir d'abstention, ni devoir d'action. Et s'il était un homme assez peu sensé pour croire le contraire, il ne ferait ni un acte d'impiété ni un acte de piété, mais un acte de folie. Il ne faut pas confondre le beau en fait de culte, qui produit en nous un sentiment particulier, avec le devoir. Un acte de *latrie* peut nous plaire, comme une irrévérence ou un acte d'impiété, si l'impiété réelle était possible, peut nous déplaire; mais ce ne sont là que des faits purement esthétiques, qui dérivent de l'idée que nous avons d'une sorte de convenance et de décence religieuse, mais non de l'idée de devoir.

Prenons garde pourtant de ne pas donner au culte toute l'importance morale qu'il mérite. Et d'abord, s'il est mieux, nous dirions volontiers plus beau, d'être religieux, pieux même s'il est possible, que de ne l'être pas, la capacité religieuse, c'est-à-dire l'esprit et le cœur, en tant qu'ils éprouvent une sorte d'attraction vers Dieu, doit être cultivée comme toutes nos autres dispositions naturelles; et cela sans aucune autre considération que celle de nous rendre plus parfaits. Or, il dépend de nous de nous occuper de l'idée de Dieu, de la dépouiller de tout anthropomorphisme grossier, de la rendre vive et efficace, en considérant Dieu dans ses véritables rapports avec l'homme et le monde. L'influence salutaire de cette idée peut nous manquer

sans doute, mais il est bien plus probable qu'elle ne nous manquera pas. Nous sommes donc libres, sinon d'éprouver le sentiment qui constitue le culte, du moins de le rechercher. Et nous manquât-il toujours, ce ne serait pas moins un devoir de faire tous nos efforts pour rendre notre âme sensible au sentiment du divin.

D'un autre côté, il est incontestable que le sentiment religieux purifie l'homme, l'élève, le grandit et le soutient. C'est donc un auxiliaire très puissant en faveur des devoirs à l'occasion de nous-mêmes et de nos semblables. Et comme c'est un devoir de ne négliger aucun moyen de remplir ses devoirs, surtout un moyen très puissant, il s'ensuit que le culte est aussi un devoir en ce sens.

On peut diviser le culte en *négatif* et en *positif*. Le premier a pour objet ce dont il faut s'abstenir, le second ce qu'il faut faire. Il faut éviter d'employer le nom de Dieu en vain, ou dans les choses basses et indignes, même à l'appui de la vérité. A plus forte raison faut-il éviter de le faire servir à confirmer l'erreur, comme dans le cas de faux serment. Il ne faut jamais non plus dissimuler ou nier sa croyance en Dieu; c'est tout à la fois une lâcheté, un mensonge et une impiété. On doit s'abstenir de tourner en dérision les objets religieux, ils méritent essentiellement notre respect. Il faut se garder surtout de juger défavorablement la Providence, de s'en plaindre et de l'accuser.

On distingue ordinairement le culte *positif* en *intérieur* et en *extérieur*. Celui-ci est à son tour subdivisé en *privé* et en *public*.

Le culte intérieur a été exposé plus haut. Le culte extérieur n'est, à proprement parler, que la conséquence physique du culte intérieur. Il doit au moins en être le signe; car s'il est seul, il ne mérite pas le nom de culte: il n'est plus qu'un langage vain ou même mensonger. Le culte extérieur, privé et public, n'est un devoir que comme moyen de favoriser le développement et l'intensité du culte intérieur en soi-même et dans autrui. Il n'est donc point obligatoire par lui-même, sans quoi le corps, comme corps, aurait des devoirs; erreur qui, pour avoir été

répétée cent fois, n'a rien perdu de son caractère.

Mais c'est surtout par la conformité de nos actions avec la loi morale ou avec la volonté divine que se manifeste notre foi vivante et efficace en Dieu. Il est telles gens qui passent pour impies auprès de ceux qui se flattent d'orthodoxie et de dévotion, qui sont cent fois plus religieuses qu'eux*. Il en est telles autres au contraire qui, faisant consister toute la morale dans de vaines pratiques, dites religieuses, sont du reste de véritables athées pratiques. On dirait qu'elles n'ont de religion que pour ne point avoir de devoirs, ou qu'elles prennent leurs pratiques de dévotion comme brevets d'impunité pour tout ce qu'elles peuvent faire d'ailleurs. Elles s'imaginent qu'en s'acquittant de ce qu'elles appellent leurs devoirs envers Dieu, elles ne doivent plus rien aux hommes, comme si les devoirs envers nos semblables et nous-mêmes n'étaient pas les devoirs par excellence envers Dieu.

J^h T.

CULTE (droit, adm.). En France « chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection. » (Charte de 1830, art. 5.) Les ministres du culte catholique, ceux des autres cultes chrétiens, et ceux du culte israélite, y sont salariés par l'état (*id.*, art. 6; et *loi du 8 février 1831*). Au moyen de ce salaire, les fonctions de ces ministres sont gratuites et ne donnent lieu à aucune rétribution de la part des fidèles, sauf les oblations qui sont autorisées et fixées par des réglemens qui pourvoient aussi à tout ce qui concerne l'entretien des cultes.

En ce qui concerne le culte catholique, le territoire français est divisé en

(*) C'est ce qu'oublie trop ceux pour qui la foi est tout, parce que, disent-ils, elle implique les bonnes actions. Malheureusement la vie de ces mêmes personnes ne vient pas toujours à l'appui de leur thèse; car la foi dont elles se parent et en l'absence de laquelle elles n'admettent aucune valeur morale, produit chez elles moins d'actes de charité et d'abnégation de soi, moins de sacrifices, moins de véritable amour des hommes que la simple piété de leurs adversaires. Cependant ne serait-on pas en droit de dire à ces hommes exclusifs: A eu juger par la ferveur de votre foi, que votre vie doit être belle, et combien vous seriez coupable si elle ne l'était pas!

J. H. S.

diocèses dont l'administration spirituelle est confiée à des archevêques et à des évêques (*voy.*) qui sont nommés par le roi, et qui reçoivent du pape l'institution canonique; il est subdivisé en paroisses ou cures, qui sont administrées par des curés (*voy.*) dont la nomination est dévolue aux évêques. Les églises consistoriales réformées relèvent directement du ministère des cultes; les églises consistoriales dites de la confession d'Augsbourg sont placées sous l'autorité immédiate du consistoire général et du directoire général de cette confession séant à Strasbourg. Il y a ensuite une synagogue consistoriale par département contenant 2,000 Israélites. La circonscription de la synagogue comprend autant de départements qu'il en faut pour composer ce nombre, lorsqu'il ne se rencontre pas dans un seul. Les membres des consistoires protestants sont nommés par les anciens, et par un nombre égal de religieux choisis parmi les plus imposés d'entre eux; les ministres ou pasteurs sont élus par le consistoire (*voy.*) et confirmés par le roi. Les membres des consistoires israélites sont nommés par des notables de leur religion, choisis, par le gouvernement, parmi les plus imposés et les plus recommandables d'entre eux; ils doivent être agréés par le gouvernement; les rabbins, nommés par le consistoire, ont également besoin de la confirmation royale. Il faut être Français pour être élu aux fonctions du ministère d'un culte. Les archevêques et les évêques prêtent serment entre les mains du roi avant d'entrer en exercice; les curés, les ministres protestants et les rabbins le prêtent entre les mains des préfets.

Il est affecté des temples pour l'exercice séparé de chaque culte, et le même temple ne peut servir à plusieurs*. La permission du gouvernement est nécessaire à ceux qui veulent établir des chapelles domestiques et des oratoires particuliers; son autorisation est exigée pour l'érection des cures et des succursales, et pour l'établissement des temples des

(*) Cela a lieu pourtant dans un très grand nombre de communes d'Alsace où l'on appelle simultanées ces églises servant à des chrétiens de plusieurs communions. S.

protestants et des synagogues des israélites. L'entrée des temples est ouverte gratuitement au public; il est défendu d'y rien percevoir de plus que le prix du loyer des chaises, sous aucun prétexte. Les réunions de citoyens qui s'y forment pour l'exercice du culte y sont soumises à la surveillance des autorités constituées, laquelle se borne pourtant à des mesures de police et de sûreté publique. Une formule de prière pour le roi y est toujours récitée à la fin de l'office divin.

Le Code pénal punit de peines plus ou moins sévères, suivant les circonstances, ceux qui mettraient des entraves au libre exercice des cultes par voies de fait ou par menaces, ceux qui y apporteraient du trouble ou du désordre, et ceux qui outrageraient par paroles ou par gestes les ministres de ce culte dans leurs fonctions ou les objets du culte dans les lieux destinés ou servant actuellement à son exercice.

J. L. C.

CULTE DES ANIMAUX, etc., *voy.* ANIMAUX, FÉTICHISME, CHAMANISME, etc.

CULTELLATION, expression que l'on emploie pour désigner la mesure d'un terrain rapportée au plan de l'horizon. Cette méthode ne mesure que les bases et se prend par opposition à la méthode de développement, qui mesure les pentes, le plan incliné. On a longtemps débattu la question de savoir si, dans la pratique, l'arpenteur doit employer la première ou la dernière de ces méthodes: la dernière, plus aisée, plus commode, est suivie quelquefois sur des espaces de terrain d'une étendue et d'une pente peu considérables. Les inconvénients sont assez bornés; cependant il est presque impossible, par cette méthode, de rapporter fidèlement sur le papier un plan levé de cette sorte.

R. DE P.

CULTIVATEUR, homme adonné à la culture du sol et des végétaux. Du mot latin *cultor*, conservé presque sans altération dans notre langue, on a formé les composés *agri-culteur*, *horti-culteur*, et, dans une acception plus récente, *arbori-culteur*, *flori-culteur*, *viti-culteur*, etc.

Le premier besoin de l'homme est la nourriture, le premier moyen de l'obtenir la culture de la terre, et, par conséquent, la première des professions, dans

l'ordre de leur utilité, la profession de cultivateur. Non-seulement c'est elle qui fournit aux nécessités les plus immédiates de la vie, mais elle est la base de toute industrie manufacturière et commerciale; aussi des diverses branches des travaux humains occupe-t-elle le plus d'agents et doit-on la considérer comme mère de la civilisation.

Dans la simplicité des premiers âges, comme à la naissance des différents peuples de l'antiquité, tous les hommes étaient cultivateurs. Étrangers à la plupart des besoins factices qu'engendrèrent plus tard les progrès du bien-être et du luxe, ils avaient peu besoin du concours des arts qui attirèrent successivement vers eux des fractions de plus en plus nombreuses des populations. De notre temps, les cultivateurs sont encore partout en immense majorité. On a calculé qu'en France ils forment les trois quarts de la nation; qu'ils entrent pour les cinq sixièmes dans les cadres de l'armée, et qu'ils contribuent pour les sept dixièmes aux charges publiques.

Le titre de cultivateur était d'autant plus honoré des sociétés anciennes que, presque partout, il se confondait avec celui de propriétaire du sol. En Égypte cependant, au dire de Moïse, dont le témoignage a été confirmé plus tard par les écrits d'Hérodote et de Strabon, du temps de Joseph, le gouvernement s'empara de toutes les terres, de sorte que les anciens possesseurs se trouvèrent à sa merci; mais le pharaon n'usa d'un droit aussi exorbitant, qui existe encore de nos jours, que pour exiger d'eux une taxe foncière équivalant au cinquième des produits récoltés. Chez les Hébreux, les droits de propriété (*voy.*) demeurèrent sacrés, et les princes mêmes conservèrent longtemps la direction de leurs propres domaines. On sait que le roi David surveillait personnellement les travaux des sept officiers qu'il avait placés à la tête des biens de la couronne et qui étaient chargés, le premier des magasins d'approvisionnement, le second des travaux des champs et du labourage des terres, le troisième de ceux des vignes et du cellier, le quatrième des plantations d'oliviers, de figuiers et de la conservation

des huiles, le cinquième du soin des troupeaux de bêtes à cornes, le sixième de celui des chameaux et des ânes, le septième enfin de la surveillance des troupeaux de bêtes à laines. Dans l'ancienne Grèce, du temps d'Hésiode, tout citoyen cultivait son modeste patrimoine, le plus souvent sans autre aide que celle de sa famille, et l'on peut croire qu'un pareil état de choses dura longtemps, puisqu'une des lois de Solon avait posé des bornes assez étroites à la faculté d'acquérir des terres. Enfin, aux belles époques de la république romaine, les plus illustres patriciens ne dédaignèrent pas de diriger par eux-mêmes la charrue, et les chefs même de l'état déposèrent plus d'une fois la robe dictatoriale pour reprendre les modestes travaux de la vie des champs. « Ils labouraient leurs terres, dit Pline, avec autant de diligence qu'ils établissaient leurs camps, et semaient leurs blés avec un soin égal à celui qu'ils mettaient à ranger leur armée en bataille. » Ce ne fut donc qu'à mesure que le goût des beaux-arts et des plaisirs du luxe s'accrut avec les fortunes privées que les travaux agricoles, confiés trop souvent à des mains mercenaires ou serviles, perdirent une partie de la considération dont ils jouissaient primitivement. A l'époque où écrivait Caton, les personnes riches continuaient encore d'accorder des soins minutieux à la culture de leurs biens. Ils avaient des régisseurs (*villici*) ou des fermiers de plusieurs sortes. Les uns, qui ne fournissaient et ne possédaient rien du matériel de l'exploitation, recevaient comme salaire une partie des produits du sol: on les nommait *politores*, parce qu'ils donnaient les façons à la terre, et *partuarii* parce qu'ils participaient aux récoltes; les autres, désignés sous le nom de *coloni*, payaient un prix annuel de ferme (*voy. COLONAT*). Ces derniers, astreints par bail à certaines conditions de culture, se trouvaient du reste, comme à présent, tout-à-fait indépendants des propriétaires du fonds. Les employés subalternes étaient libres ou esclaves. Columelle, dans le 9^e chapitre de son premier livre, entre dans des détails curieux sur les qualités respectives des principaux d'entre eux (*magistri*) et de leurs

subordonnés, c'est-à-dire du laboureur (*bubulcus*), des journaliers (*mediastini*), et des vigneron (*vinitores*) qui, selon lui, doivent être forts et adroits, et qu'il est bon par cette raison de choisir parmi les repris de justice à la chaîne (*Ideo-que vineta plurimum per alligatos excoluntur*).

A cette dernière clause près, la position relative des cultivateurs italiens n'a pas sensiblement changé de nos jours, quant au fond, et cette position est à peu près la même tout autour de nous. En effet, le propriétaire fait valoir ses terres par lui-même ou il les concède pour un temps plus ou moins long à des *fermiers* ou des *métayers* (*voy.*) qui le paient, les premiers en argent, les seconds en produits divers du sol, et qui, sous certaines conditions authentiquement stipulées ou verbalement consenties de part et d'autre, conservent pendant toute la durée de leur bail des droits garantis par la loi. Cependant l'état de cultivateur n'est pas également libre, et la condition physique et morale de ceux qui l'exercent est loin d'être la même sur tous les points de l'Europe. En Russie, les populations rurales appartiennent généralement encore, comme le sol sur lequel elles naissent, soit à la couronne, soit à des nobles qui exploitent leurs labeurs à leur profit. Ils laissent à leurs serfs, ainsi qu'on le fait dans les colonies à l'égard des noirs, la portion de terre indispensable à la nourriture et à l'entretien de chaque famille, à la charge de redevances arbitraires et de corvées hebdomadaires sur leurs propres domaines. Les mêmes coutumes se sont perpétuées en Pologne, tandis qu'en Hongrie les puissants magnats dirigent, comme autant de petites provinces, l'exploitation de leurs immenses propriétés à l'aide d'un corps nombreux d'officiers organisé avec toute la rigueur militaire. Ils administrent eux-mêmes la justice aux paysans qui se trouvent ainsi sous leur entière dépendance. A peine 30 années se sont écoulées depuis que dans la Prusse proprement dite la propriété n'est plus l'apanage de la naissance ou de nouveaux titres de noblesse. Vers 1807 cette restriction odieuse disparut entièrement, et les laboureurs se

trouvèrent successivement affranchis du servage féodal, comme ils le seront bientôt sur tous les points du monde civilisé. Malheureusement il faut plus de temps pour amener les hommes à comprendre la liberté et les en rendre dignes que pour la leur donner.

L'état de cultivateur, dans nos régions, se divise en quatre branches principales, susceptibles elles-mêmes de plusieurs subdivisions (*voy. CULTURE*) : l'horticulteur qui réunit dans ses attributions variées tout ce qui concerne les différents jardins d'utilité et d'agrément ; le *vigneron*, qui s'occupe particulièrement des soins de la vigne ; le *forestier*, adonné à la culture des grands végétaux ligneux, réunis en masse ou en lignes de plantations ; enfin l'*agriculteur*, qui se livre à la production des denrées d'une consommation générale, soit comme aliments propres aux hommes ou aux animaux, soit comme matière première destinée à vivifier les arts industriels.

Chacune de ces professions exige des connaissances et une aptitude différentes. Chez les uns, le travail appelle plus spécialement l'intelligence à son aide ; chez d'autres, la force est la principale qualité. Il existe une grande différence entre celui qui peut combiner la taille d'un arbre fruitier, comprendre les effets de la greffe, diriger la culture d'une serre, et le mercenaire dont toute l'habileté réside dans la puissance musculaire. L'un domine son travail, l'autre est en quelque sorte dominé par lui ; car l'excès de la fatigue physique arrête l'élan des facultés morales, et les loisirs sont indispensables à leur développement. A la vérité, le bœuf docile obéit à l'aiguillon qui le presse, il s'anime aux chants mélancoliques du *noteur* vendéen ; l'agile mulet remplace, dans sa course circulaire, le fléau trop lourd, sous les feux du soleil méridional ; le cheval entraîne à sa suite ou l'eau pousse dans sa chute les rouages d'une machine à battre ; le levier Grangé supplée aux bras du laboureur, Déjà le treuil a pris la place des lourds attelages des charrues à défoncer ; la vapeur même parcourt et creuse les sillons, et l'on peut prévoir l'époque où le cultivateur, mieux initié encore aux secrets de la physique et de la mécani-

que, ne vieillira plus courbé sous le poids d'un travail forcé..... Toutefois, longtemps encore la condition du simple journalier se composera de peines et de privations. Pour lui, le temps, c'est la fatigue qui devance souvent l'apparition du jour. Médiocrement vêtu et mal nourri, il s'estime heureux d'acquiescer à ce prix le salaire qui suffit rigoureusement à ses besoins quotidiens. Il vit étranger à tout autre désir qu'à celui de conserver la santé, à toute autre ambition que celle d'élever sa famille. Combien n'est pas honorable celui qui le fait dignement à de si dures conditions !

CULTIVATEUR. On donne aussi ce nom à un instrument aratoire, espèce de charrue de formes et d'usages parfois assez différents, principalement destinée à faciliter les travaux d'entretien des cultures en lignes. Il paraît que l'origine du mot et de l'instrument ne remonte pas beaucoup au-delà du milieu du siècle dernier. A cette époque M. de Chateaueux inventa une charrue légère à une seule roue modératrice sous l'age, sans versoir, à soc plat et triangulaire, propre à soulever une bande de terre d'environ un pied de largeur. Cette charrue, que Duhamel s'efforça de populariser et à laquelle il apporta plus tard quelques perfectionnements, présentait l'avantage de détruire l'adhésion du sol à sa surface, de l'ameublir à une profondeur convenable et de faire périr en grande partie les mauvaises herbes, sans le concours lent et dispendieux des binages à la main. Mais, sous tous ces rapports, elle laissait encore beaucoup à désirer : aussi de nos jours lui a-t-on généralement substitué les *houes à cheval* (voy.) qui remplissent mieux et plus vite le même but à l'aide de socs multiples.

Pour les cultures qui exigent à la fois des binages et des butages, on emploie un autre instrument nommé également, dans quelques localités, *cultivateur*, et dans d'autres *buttoir*. Il ne diffère essentiellement de celui dont il vient d'être parlé que parce qu'on y a adapté deux versoirs qui retournent la bande de terre et l'amoncellent au pied des végétaux, soit pour déterminer la naissance de nouvelles racines et maintenir plus de fraî-

cheur autour des anciennes, soit pour mettre les plantations mieux à même de résister à l'effort des vents. Ces deux versoirs sont susceptibles de prendre un écartement variable déterminé par l'intervalle plus ou moins grand qui sépare les lignes. Le soc est en fer de lance, et l'age est traversé par un pied à roulette propre à remplacer l'avant-train, ou terminé par un régulateur qui permet d'augmenter ou de diminuer la profondeur du labour.

Ce cultivateur est aussi fort utilement employé pour creuser des rigoles d'écoulement ou régulariser les raies qui séparent les billons. On voit que son importance, grâce aux perfectionnements des cultures modernes et à la propagation des plantes serclées, est devenue assez grande.

O. L. T.

CULTURE (GRANDE ET PETITE). La culture, étroitement liée dans ses divers rapports avec la tenue des biens ruraux, avec l'élevage et l'éducation des animaux domestiques, avec le ménage, le commerce et l'industrie agricoles, forme cependant une partie bien distincte, base première de toutes les autres branches de l'économie rurale et domestique (voy. ces mots).

Dans son vaste ensemble, elle embrasse tous les moyens de préparer, de féconder le sol, de faire naître, croître, prospérer, fleurir et fructifier les végétaux; de les multiplier au gré de nos besoins ou de nos plaisirs, de les améliorer même et d'en obtenir, aux moindres frais, le plus de produits et les plus beaux produits possibles. Son origine doit nécessairement remonter aux temps de l'apparition de la race humaine à la surface du globe : aussi l'histoire nous représente-t-elle les deux premiers fils de l'homme, l'un, comme pasteur, guidant paisiblement ses troupeaux sur les pâturages féconds de l'Éden; l'autre, comme laboureur, arrosant déjà de ses sueurs un sol parfois ingrat, et voyant, moins heureux que son frère, assez mal récompensés ses pénibles efforts.

Livrée à l'ignorance des premiers hommes, restreinte dans son but et privée des moyens d'exécution qui nous paraissent aujourd'hui les plus indispensables,

la culture ne fut d'abord qu'une grossière appréciation des phénomènes les plus apparents de la végétation. La graine mûrie qui se détache de son enveloppe et lève, à l'abri de quelques feuillages, le drageon qui croît indépendant de l'arbre qui l'a fait naître, la branche qui se couvre naturellement de racines adventices sans être séparée du tronc, celle que l'on destinait peut-être à former un simple pieu et qui devint un individu complet, la tige qui s'unit à la longue, par le contact, à une autre tige, donnèrent successivement naissance aux semis, aux plantations, aux marcottes, aux boutures et aux greffes; mais des siècles s'écoulèrent sans doute avant que la pratique pût recevoir quelques lumières de la théorie qu'elle avait de bien loin devancée dans sa marche incertaine.

Lorsque la terre, encore vierge, ouvre pour la première fois son sein aux instruments aratoires, riche des dépouilles longtemps accumulées des générations végétales, à peine a-t-elle besoin pour produire d'être grattée à sa surface, et son seul défaut est parfois un excès de fécondité. Il ne faut ni beaucoup d'art pour la dépouiller par le feu des arbres qui la couvrent, ni beaucoup de frais pour jeter, on peut dire au milieu des cendres, les semences qu'elle doit rendre au centuple pendant d'assez longues années. Ce qui se passe de nos jours, à mesure que les populations envahissent les antiques forêts du Nouveau-Monde, est un indice suffisant de ce qui dut être autrefois. La science du cultivateur nomade, au milieu de ses domaines sans limites, se bornait à choisir les terrains les plus fertiles et les plus faciles à travailler, et à changer de résidence toutes les fois que le sol commençait à se fatiguer. L'art de la culture, dès que le terrain se trouvait dépouillé de grands végétaux ligneux, était alors presque tout entier dans le labourage (voy.).

Mais à mesure que le globe se peupla et que la propriété se trouva divisée, il fallut continuer de sillonner des sols déjà depuis longtemps soumis à la culture. Envain cherchait-on à imiter ce qui se passait précédemment en laissant reposer les champs le plus longtemps possi-

ble, après leur avoir demandé, sans discernement, tous les produits qu'on pouvait en retirer avec quelque profit. Il fallut recourir aux engrais (voy.) et en proportionner la masse à l'étendue des terres cultivées. Dès lors commença cette seconde époque, déjà plus difficile, que Sully qualifiait si bien en deux mots : *pâturage et labourage*.

Enfin, plus tard, on reconnut encore l'insuffisance des engrais; on sentit que l'épuisement du sol n'était pas toujours la seule cause de son improduction. En étudiant les rapports des diverses cultures entre elles, on découvrit la nécessité de les alterner, la possibilité de remplacer par des récoltes reposantes, fertilisantes même, l'improductive jachère; on comprit enfin la grande loi des assolements (voy.), complément désormais indispensable de toutes les autres connaissances agricoles.

C'est ainsi qu'on parvint progressivement à perfectionner les moyens à mesure que le but devenait plus difficile à atteindre. Toutefois ce ne fut que lorsque les sciences naturelles et quelques-unes des sciences mathématiques eurent pris un développement suffisant que la culture commença à se résumer en principes, qu'on put arriver à une théorie, et que l'art du cultivateur devint l'application d'une science nouvelle, encore bien imparfaite, quoiqu'elle ait pris dans les temps modernes un caractère d'ensemble jusqu'alors inconnu.

Cette science, basée sur l'étude des végétaux, c'est-à-dire de l'organographie et de la physiologie végétales, de la botanique proprement dite et de la géographie botanique, se rattache encore à celle de la chimie et de la physique, du sol et de l'atmosphère; à celle de la zoologie ou des animaux considérés au moins comme agents de travail et producteurs des fumiers; à celle de la mécanique, qui enseigne le meilleur emploi des forces; de la géométrie, qui dirige les nivellements, les arpentages; de l'architecture rurale, et enfin du calcul, qui met le cultivateur à même d'apprécier le résultat pécuniaire de chacune de ses entreprises et de juger du profit net qu'il en retire, dernier but de ses travaux.

Les plantes vivent dans deux milieux fort différents : la terre et l'air. Avant d'avoir étudié leur organisation (*voy. BOTANIQUE*), il était tout aussi impossible de se faire une idée juste des phénomènes les plus simples de leur nutrition, de leur développement et de leur reproduction, que de concevoir leur accroissement alors qu'on ignorait la composition matérielle des tissus végétaux et la nature même des substances qui leur servent de nourriture.

Les anciens, en donnant à la terre le nom de *mater*, la considéraient en effet comme la mère commune de tous les êtres animés. Selon eux, non-seulement elle les nourrissait de ses propres sucs, mais elle les avait primitivement enfantés. De nos jours, cette opinion est même encore assez répandue parmi les habitants peu instruits des campagnes. Parce qu'ils n'ont pas aperçu les semences depuis longtemps conservées au fond des sillons, ou qu'ils ignorent le mode de reproduction et les étranges métamorphoses des insectes, ils croient que la couche végétale peut engendrer spontanément les herbes et les animaux destructeurs qu'ils voient tout à coup surgir au milieu de leurs cultures; et, parce que les végétaux croissent sur le sol, ils supposent qu'ils se nourrissent en grande partie de sa propre substance. Mais lorsqu'on eut reconnu d'une part que les vaisseaux ou les méats intercellulaires des plantes ne pouvaient charrier les substances minérales qu'à l'état de solution complète dans le liquide, ou de suspension tellement légère qu'elle devient en quelque sorte inappréciable pour nous; de l'autre, que les résidus terreux de l'incinération forment à peine quelques millièmes du volume et quelques centièmes du poids des bois les plus denses, on commença à chercher hors du sol les principaux agents de la vie végétative; on les trouva dans les gaz produits par la décomposition des substances organiques, dans l'eau qui les dissout, dans l'air qui les charrie au profit des feuilles, dans la chaleur humide qui favorise leur formation et sans laquelle il serait également impossible à la matière de naître à la vie ou de subir, après la mort, les puissantes transformations qui doivent

lui rendre une existence nouvelle; dans la lumière, principe de force et de coloration; dans l'électricité enfin, dont les effets, encore bien imparfaitement connus, fixent cependant de nouveau l'attention des physiologistes.

La terre elle-même fut alors considérée plutôt comme un milieu dans lequel les racines s'implantent pour soutenir la tige, et comme un récipient destiné à contenir et à céder peu à peu à la végétation les aliments qui lui conviennent, que comme une base essentielle de la nourriture des plantes. On sentit mieux que jamais la nécessité de la féconder par des engrais; on étudia les propriétés physiques de chacune de ces parties constituantes prises isolément, puis réunies dans les proportions diverses qui constituent la couche labourable. On rechercha leur affinité plus ou moins grande pour le liquide aqueux et les gaz, leur capacité pour la chaleur et l'humidité, la force d'adhésion ou la mobilité de leurs molécules, la compacité ou la porosité de leur texture, etc.; et dès qu'on eut reconnu ce qui manquait à un sol pour qu'il réunît les conditions les plus favorables, on comprit qu'il était facile de l'améliorer en lui restituant les principes dont il était dépourvu, ou, en d'autres termes, en employant les amendements (*voy.*).

Mais on s'aperçut aussi que bien que certains de ces amendements n'exerçassent qu'une action mécanique, comme les graviers, les sables sur les terres fortes, les argiles au contraire sur les terrains sablonneux, d'autres, comme le plâtre, la chaux, etc., agissaient de plus chimiquement, d'une manière analogue en quelque sorte aux condiments qui relèvent la saveur des aliments et excitent les organes digestifs des animaux sans ajouter beaucoup à la masse de leur nourriture. On les nomma stimulants de la végétation.

L'étude des engrais, des stimulants et des amendements comprend toute celle du sol arable. Elle est, conjointement avec l'étude de l'atmosphère, la base des travaux agricoles; car celui qui méconnaîtrait la nature du terrain qu'il cultive, sa fertilité naturelle, les moyens de l'entretenir ou de l'augmenter, ou qui ne

saurait pas apprécier les circonstances météorologiques du climat qu'il habite, celui-là bien certainement ne serait pas un cultivateur.

Dans ses rapports avec les lois de la végétation et les principes de la culture, l'atmosphère doit être considérée d'abord en elle-même, puis sous l'influence, en quelque sorte accidentelle ou variable, d'un petit nombre de circonstances principales, telles que les alternatives de sécheresse et d'humidité, les changements de température, l'éclat plus ou moins vif de la lumière, et la rupture de l'équilibre électrique.

L'analyse de *l'air* est une des découvertes qui ont jeté le plus grand jour sur l'importance des gaz et l'usage des feuilles dans l'acte de la nutrition. Les expériences diverses qui en furent la conséquence ont surtout éclairé la théorie des semis, des défrichements, des labours, des jachères (*voy. ces mots*), de l'emploi des engrais, etc., etc., soit en faisant voir dans l'oxygène un des agents directs de la germination et de la vie des plantes, comme il en est un de la fécondation du sol et de la décomposition des substances organiques; soit en démontrant que l'azote, quoiqu'il semble plutôt destiné à tempérer l'action trop énergique de l'oxygène qu'à agir par lui-même dans l'atmosphère, n'en est pas moins, en d'autres conditions, un des éléments les plus puissants de la végétation, puisque l'énergie des engrais tirés du règne animal paraît être constamment en rapport avec la production d'ammoniaque; soit enfin en découvrant que le gaz acide carbonique, dont la production continuelle à la surface du globe deviendrait bientôt un élément de mort, est absorbé à l'état liquide ou gazeux par les spongioles radicales ou les feuilles, décomposé dans ces dernières, et que de sa transformation continuelle en carbone et en oxygène également indispensables, l'un au développement des plantes, l'autre à la respiration des animaux, résulte cette puissante harmonie qui règle et coordonne leur existence commune.

Mais les gaz n'agissent pas seulement chimiquement sur la vie des plantes : la pesanteur variable de la colonne d'air

selon les lieux et les circonstances, les grands courants qui naissent de sa dilatation ou de sa condensation inégale, et les ébranlements qu'ils produisent dans l'atmosphère, sont autant de causes physiques dont le cultivateur doit savoir apprécier et maîtriser les effets.

L'atmosphère et la terre contiennent toujours une certaine quantité d'eau. Diverses plantes végètent entièrement dans ce liquide, et il n'en est aucune dont les racines ne puissent trouver en lui un aliment suffisant pour entretenir plus ou moins longtemps leur existence. Concevoir un climat entièrement sec, ce serait se faire l'idée d'une complète stérilité. L'eau contenue dans le sol agit différemment selon les saisons; mais, dans tous les cas, le cultivateur a un égal intérêt à éviter une humidité excessive et à empêcher la diminution de celle qui se trouve en de justes proportions dans la couche arable. Pour atteindre le premier but, il doit recourir aux travaux de dessèchement et d'écoulement; pour approcher le plus possible du second, aux irrigations, aux arrosements et aux divers moyens propres à rendre leurs effets plus durables, tels que les abris naturels ou artificiels, le paillage, les couvertures utilisées en jardinage, et le choix de plantes dont les racines pivotantes s'enfoncent profondément, ou dont l'épais feuillage couvre promptement le sol d'un ombrage salutaire. L'eau répandue dans l'atmosphère contribue aussi, quoique à un moindre degré, par l'intermédiaire des feuilles, à la nutrition des végétaux. La pratique n'a peut-être pas encore tiré tout le parti possible de cette découverte, mais elle a du moins dès longtemps reconnu que l'humidité, qui se trouve en contact avec les racines, ne peut suppléer entièrement à celle qui rafraîchit les organes aériens, et que le succès des greffes, des boutures, des repiquages et des transplantations (*voy. ces mots*) de végétaux herbacés repose en grande partie sur la précaution qu'on prend d'éviter l'évaporation produite par la sécheresse ou le renouvellement de l'air.

Toutefois, l'humidité la plus heureusement combinée dans la terre et dans l'air ne serait qu'un agent de lente dé-

composition, si elle n'était fécondée par une chaleur suffisante, et la chaleur humide ne pourrait suffire aux besoins de la végétation sans le concours de la lumière. C'est sous l'influence de la douce température du printemps que se font, dans les graines, les modifications chimiques indispensables à la germination; que les matières fermentescibles qui se trouvent dans le sol donnent peu à peu leurs sucs fécondants, et que les gaz nourriciers commencent à se répandre dans l'air au profit des jeunes feuilles. La chaleur lumineuse détermine les mouvements de la sève; elle aide aux transformations que ce liquide éprouve dans le végétal; elle ajoute à l'énergie reproductive des organes sexuels, et contribue, plus que tout le reste, à la maturité des fruits et des semences. D'un autre côté, lorsque la température s'élève outre mesure, si elle est sèche, elle arrête le développement des bourgeons et des feuilles, elle provoque la fanaison, le dessèchement; si elle est humide, elle cause l'étiollement, la brûlure, etc. L'action de la chaleur se complique donc de celle de la sécheresse plus ou moins grande du sol et de l'atmosphère, de la puissance d'absorption de cette dernière, de l'éclat de la lumière et de diverses autres causes qui modifient puissamment ses effets. En général, nos climats tempérés sont, plus que les régions équatoriales, propres à la végétation des plantes herbacées, et, parmi celles-ci, la plupart des races cultivées, dont les caractères se manifestent d'une manière ou d'autre par l'accumulation des sucs séveux, conservent généralement mieux leurs propriétés économiques lorsqu'on cherche à les naturaliser dans le voisinage du cercle polaire que dans celui de l'équateur. Néanmoins, il arrive un point où l'élévation moyenne de la température devient telle qu'elle produit des effets aussi désastreux que son abaissement. Il est curieux, à cet égard, de voir combien les résultats généraux d'essais tentés sur beaucoup de nos racines potagères et de nos légumes, en des limites que nous pouvons considérer comme extrêmes, à la Guiane française, par exemple, et dans la partie occidentale de l'Islande, c'est-à-dire sous

le 5° et le 65° degré de latitude nord, présentent de similitude, quoique déjà l'avantage semble se déclarer en faveur du nord. On verra qu'il est plus facile à l'horticulteur qu'à l'agriculteur de prévenir les accidents qui sont ou peuvent être la suite du froid ou d'une chaleur excessive.

L'obscurité détermine ce qu'on appelle le sommeil des plantes. Dans l'ombre leur vie est peu active. A la vérité, les racines continuent à absorber l'eau contenue dans le sol, mais l'assimilation des sucs séveux paraît cesser absolument hors de la présence de la lumière. Celle-ci ajoute à la puissance d'absorption et d'exhalaison des liquides, et sans elle, la décomposition de l'acide carbonique ne pourrait avoir lieu. Il devient dès lors facile de comprendre que l'eau surabonde dans les végétaux ou les parties de végétaux qui ne sont pas exposés directement aux rayons solaires, et si le cultivateur a su tirer parti de cette connaissance pour diminuer la saveur trop exaltée, tout en ajoutant, s'il est permis de hasarder cette expression, à la *suculence* de certains produits culinaires, il a pu apprécier, d'autre part, l'influence d'une vive lumière sur la coloration des feuilles et des fleurs, la concentration des odeurs, la saveur des fruits, la qualité des bois, etc.

Quant à l'électricité, dont on connaît vaguement quelques-uns des effets généraux sur la végétation, nous ne pouvons encore prédire le moment où la culture trouvera en elle d'utiles applications. Cependant les travaux de Davy sur la décomposition des oxides terreux à l'aide de la pile, et les expériences pleines d'intérêt par lesquelles M. Becquerel a démontré l'action continue, directe ou indirecte, de petites forces magnétiques sur les progrès de la végétation, peuvent faire espérer des découvertes d'un nouvel intérêt pour la science, et peut-être pour la pratique.

On peut partager les travaux du cultivateur en quatre séries : ceux qui précèdent les semis ou les plantations diverses, c'est-à-dire les travaux de préparation; ceux qui ont pour but immédiat la multiplication des végétaux;

ceux qui contribuent à l'entretien de cultures déjà établies; ceux enfin qui se rattachent aux récoltes et à la conservation de leurs produits.

Les *travaux de préparation* s'appliquent également aux végétaux qu'on se propose de propager et aux divers milieux qu'on destine à les recevoir. Ce sont, pour les graines, des submersions dans des liquides qui facilitent le développement de l'embryon en ramollissant les enveloppes qui le contiennent et en activant l'action physique et chimique des agents extérieurs; des lavages caustiques propres à détruire les germes inaperçus de certaines végétations parasites, parfois à éloigner les animaux destructeurs; pour les jeunes plants, une taille raisonnée qui répare les désastres de l'arrachage et qui établit pour l'avenir entre les parties descendantes et ascendantes des végétaux un équilibre convenable; des emballages, des enduits de substances préservatrices des effets de l'évaporation qui désorganiserait les organes délicats des racelles pendant un trop long séjour à l'air libre; pour les rameaux, qu'on se propose de marcotter ou de bouturer, des couchages, des ligatures, des torsions, des incisions propres à déterminer, en présentant un obstacle aux mouvements de la sève descendante, la naissance et la sortie de racines adventives, etc., etc.

Par rapport au sol, les travaux de préparation consistent exclusivement, lorsqu'il s'agit de lui confier des végétaux indigènes, à le débarrasser des obstacles matériels qui s'opposeraient à la culture, tels que les eaux stagnantes ou des débordements, les pierres, les arbres, les herbes (*voy.* **DESSÈCHEMENT**, **DIGUES**, **DÉFRICHEMENT**), à le défoncer assez profondément pour que les racines puissent s'étendre sans obstacle et trouver dans toute l'épaisseur de la couche arable une nourriture proportionnée au développement des tiges; dans certaines circonstances à l'écobuer (*voy.* **ÉCOBUAGE**) pour transformer en stimulants de la végétation une partie des substances fermentescibles qu'il contient; à le fumer (*voy.* **ENGRAIS**), s'il est besoin, pour ajouter à sa fertilité naturelle ou réparer son

épuisement; à l'amender (*voy.* **AMENDEMENT**) de manière à le rendre mécaniquement d'une culture plus facile, physiquement plus apte à se pénétrer des sucs fécondants et à les conserver au profit des racines; enfin à le labourer (*voy.* **LABOUR**) assez souvent et assez intimement pour mêler exactement ses parties, les exposer alternativement au contact de l'air et compléter ainsi les heureux effets de chacune des opérations précédentes.

Lorsqu'on veut propager des plantes étrangères, à ces soins divers viennent s'en joindre d'autres d'un genre différent. Ce n'est plus assez de préparer convenablement le sol: il faut, à l'aide d'abris (*voy.*), modifier son exposition, l'isoler même complètement des intempéries atmosphériques, en échauffer la masse et créer tout autour de lui une température artificielle. Tantôt c'est à la seule fermentation des matières d'origine organique que le jardinier demande cette température: il élève des couches et les recouvre de châssis (*voy.* ces mots); tantôt c'est à l'aide du feu, de l'air chaud, de la vapeur d'eau ou de l'eau elle-même qu'il parvient à force d'art à obtenir, en des baches ou des serres (*voy.*), au sein de l'hiver même les fleurs du printemps et les fruits de l'été, et qu'il force à végéter, au milieu des frimas, sous de frêles vitraux, les plantes que devraient vivifier les rayons ardents du soleil équatorial.

Les *travaux de multiplication des végétaux* comprennent les semis, les plantations et repiquages, les marcottes, les boutures et les greffes (*voy.* tous ces mots).

Les *semis* offrent le moyen le plus naturel de multiplier la plupart des plantes, le seul de propager en grand les espèces monocarpiques et d'obtenir des variétés nouvelles. Ce n'est pas que la culture puisse changer directement, dans les individus, le type préconçu dans les semences dont ils proviennent; mais c'est évidemment sous son influence que le germe, soit par suite d'une fécondation croisée ou simplement anormale dans son action, soit par l'effet plus lent du changement d'habitude, et, pour ainsi dire,

de régime de la plante qui le produit, contracte des propriétés nouvelles que l'on voit successivement se développer de générations en générations, et se perpétuer lorsque les circonstances restent les mêmes. C'est ainsi que, dans nos jardins, la racine presque filiforme et coriace de la carotte sauvage s'arrondit et se gonfle de sucs en quelques années; que les pepins d'un sauvageon à fruit petit et âcre ont pu donner à la longue des fruits gros et savoureux; que les pétales des fleurs se sont élargis et multipliés, au détriment des organes reproducteurs, quand on a pris leurs graines sur des fleurs déjà disposées à doubler; qu'on a enfin obtenu toutes ces variétés améliorées qu'une longue habitude nous fait regarder avec indifférence, et que nous devrions cependant considérer avec orgueil comme une des conquêtes de la persévérance et de l'intelligence humaines.

Mais ces légumes succulents, ces poires, ces pêches délicieuses qui comblent la richesse de nos tables, ces roses si belles et si suaves, ces camélias si brillamment nuancés qui parfument et décorent nos jardins, et bien d'autres produits que nous avons un égal intérêt à conserver, disparaîtraient cependant bientôt de la surface du globe sans y laisser d'autres traces qu'un passager souvenir, si nous n'avions recours à d'autres voies de multiplication que les semis. Parmi les variétés obtenues de graines, s'il en est qui peuvent, pendant un temps plus ou moins long, se propager sans nouvelles variations par les mêmes moyens, telles que les races, il en est d'autres en effet que l'on ne peut conserver que par la division de leurs organes aériens ou souterrains, à l'aide desquels, en déterminant chez les uns l'émission de racines, chez les autres la croissance de bourgeons adventifs, on est parvenu à donner une existence propre à presque toutes les parties des végétaux de consistance ligneuse, sous-ligneuse et même herbacée, et à les transformer, à défaut de leurs graines, en autant d'individus complets qu'il est possible d'en séparer annuellement de simples fragments.

Que l'on obtienne ces résultats curieux au moyen des *marcottes* ou des *boutures*,

ces deux opérations présentent à peu près les mêmes résultats physiologiques sur l'existence ultérieure des végétaux qui en proviennent. On a dès longtemps avancé qu'elles ne produisaient jamais des individus aussi vigoureux et d'une aussi longue durée que les semis. Cela peut être vrai pour diverses espèces rebelles à un semblable mode de multiplication; mais on peut induire de l'observation journalière des faits que cette règle n'est pas plus générale que celle qui tend à établir que les générations des végétaux bouturés perdent toutes peu à peu leurs propriétés fécondantes et tendent à s'éteindre en même temps que le pied duquel elles ont été primitivement séparées.

Quant aux *greffes*, que les anciens considéraient comme un moyen d'obtenir tant d'espèces ou de variétés nouvelles, des citrons noirs sur des pommiers, des raisins odorants et amers sur des myrtes, des pommes rouges sur des platanes, etc., etc., après de longues et nombreuses expériences on en est venu de nos jours à ne les considérer que comme de véritables boutures, qui, au lieu de puiser leur nourriture directement dans le sol, la reçoivent par l'intermédiaire de tiges étrangères. Cette nourriture est subitement modifiée au point d'insertion, selon la disposition des organes élémentaires de chaque végétal, bien plus complètement encore qu'elle ne l'est en passant de la terre dans les racines, de sorte que jamais il n'y a de mélange de sève, et qu'un nombre indéterminé d'espèces bien distinctes peut vivre sur le même tronc sans éprouver d'autres modifications que celles qui pourraient résulter de la différence du sol et de la quantité plus ou moins grande de sucs nourriciers qu'il contient.

Dans la grande comme dans la petite culture, les semis servent donc à propager les espèces et les races; ils donnent accidentellement naissance à des variations non transmissibles de graines; les marcottes, les boutures et les greffes ne peuvent rien changer au type spécifique; mais elles peuvent seules perpétuer les variétés individuelles.

Les *plantations* sont le complément des semis. Ceux-ci ont pour but de mettre les graines dans les circonstances les

plus favorables à leur germination et à la première végétation du jeune plant; celles-là de le fixer à la place où il devra continuer de croître et donner ses derniers produits. Il est des végétaux qui supportent difficilement l'arrachage, qui languissent longtemps, parfois toujours, par suite de la transplantation. Il en est d'autres qui s'améliorent sensiblement sous l'influence de cette même opération, soit parce qu'en nécessitant la taille d'une partie des racines elle occasionne le développement de nouveaux et plus nombreux chevelus; soit parce qu'en supprimant l'extrémité du pivot elle modifie la direction des racines secondaires d'une manière avantageuse dans les terrains peu profonds; soit parce qu'en arrêtant le cours de la sève elle diminue sa tendance à monter, c'est-à-dire à pousser les tiges florales, et favorise ainsi le développement de quelques autres parties du végétal, comme on le remarque sur beaucoup de nos plantes potagères; soit enfin tout simplement parce qu'elle procure au végétal une terre neuve ou plus riche en sucs nourriciers que celle dont on vient de l'enlever. Par le seul fait de la transplantation d'un lieu dans un autre, il n'est pas rare de donner naissance à des variations accidentelles dans la grandeur, le nombre ou la disposition des tiges, la présence ou l'absence d'une partie de leurs organes appendiculaires, dans le développement et la forme des fruits, l'odeur, la couleur des fleurs, le volume, la saveur, la précocité des branches, etc., etc. Tous ces faits de peu d'intérêt pour le botaniste en acquièrent un véritable pour le cultivateur.

Les travaux d'entretien dans la grande culture sont généralement peu compliqués, souvent presque nuls. Le semis une fois fait, le repiquage terminé, on abandonne trop souvent au hasard le soin de parfaire un ouvrage qui n'est cependant qu'ébauché. Mais celui qui connaît le haut intérêt du temps bien employé comprend que l'art peut jusqu'à la fin aider la nature. Il expulse soigneusement les herbes dont la végétation rivale pourrait entraver celle des blés. Alors que le terrain battu à sa surface par les pluies d'hiver ferme son

sein aux influences atmosphériques, il sait l'ameublir par un hersage énergique de printemps qui, loin de nuire à la croissance future des touffes, les prédispose, en les lacérant, à émettre de nouvelles racines et des tiges plus nombreuses. Il donne à grands frais des binages. Les buttages et les chaussages à l'avantage de remuer le sol, d'amasser à la base de la tige une terre meuble, complètement aérée, et de faciliter la destruction des germes des mauvaises herbes, joignent encore celui d'empêcher les effets d'une évaporation desséchante et de favoriser la sortie des racines caulinaires qui ajoutent à la vigueur des plantes.

L'eau, avons-nous vu, est plus nécessaire que la terre même et les engrais au développement de la végétation. Pour ajouter aux puissants effets des arrosements, on les transforme souvent en fumures liquides par saturation de diverses substances fermentescibles et solubles telles que du jus de fumier, des matières fécales, des tourteaux oléagineux, etc. D'autres fois on répand les engrais ou les stimulants à l'état pulvérulent sur les plantes déjà en partie développées. Cette pratique, que les Anglais ont qualifiée par le mot composé de *top-dressing*, est d'un grand intérêt, surtout pour les cultures pérennes de plantes herbacées auxquelles on n'a pas d'autres moyens de donner un surcroît de fumure. Grâce au noir de raffineries, à l'appréciation mieux sentie de l'action fécondante du plâtre, de la chaux, des cendres pyriteuses, etc., etc., elle devra s'étendre bientôt sur presque toute la France, où elle pourra sans grands frais de main d'œuvre, ajouter à l'abondance, à la qualité des grains, au produit de la plupart de nos cultures industrielles, et surtout à ceux des fourrages. Toutefois, il ne faut pas oublier que la surabondance des sucs nourriciers, si elle n'est pas nuisible aux produits usuels de tous les végétaux, nuit cependant à la formation ou à la bonté de quelques-uns. Le développement excessif des parties herbacées est toujours au détriment de celui des organes de la fructification, chez les plantes, et de la fibre ligneuse, dans sa perfection, chez les arbres. La seule privation d'air, résul-

tant de semis trop épais, produit un effet analogue : aussi, parmi les travaux d'entretien qui suivent le plus souvent et quelquefois précèdent ceux que nous venons d'examiner, faut-il placer les éclaircis et les essartages des végétaux de diverses sortes, réunis en masses trop serrées. L'art du forestier (*voy.*) repose en partie sur ce principe.

Les arbres adultes réclament à leur tour de nouveaux soins. La taille, l'une des opérations les plus délicates du jardin fruitier, les émondages et les élagages qui la remplacent imparfaitement dans la grande culture ne sont que les principaux d'entre eux ; tous ont pour but d'ajouter à la beauté des formes, à la régularité du développement, à la qualité des produits divers et à la durée des végétaux ligneux. Alors que la vieillesse a ralenti leur force végétative ; que les canaux séveux ne laissent plus passer qu'avec peine un liquide trop rare pour se porter également partout, le recepage, c'est-à-dire le renouvellement complet des branches principales ou du tronc tout entier, peut rendre encore parfois une jeunesse factice à l'individu, mais c'est la dernière ressource de l'art, le dernier effort de la nature.

Aucun relâche n'est accordé au cultivateur ! A peine, en dépit des orages et des mille fléaux qui menacent à chaque instant son jardin ou son champ, commence-t-il à entrevoir la juste récompense des travaux et des soins de toute l'année, qu'il doit songer à s'en saisir, car la moindre négligence en pareil cas peut amener des résultats désastreux pour lui.

Les travaux de récolte (*voy.* RÉCOLTE) se font à diverses époques et de différentes manières. Dans les jardins, on est parvenu à obtenir des produits pendant tout le cours de l'année, sauf les temps de neige et ceux où la gelée durcit le sol en une masse inféconde. L'horticulteur habile a trouvé le moyen d'avancer ou de prolonger nos jouissances, soit par des semis successifs des plantes annuelles, qui peuvent également accomplir les diverses phases de leur végétation dans un temps donné, depuis les premiers beaux jours jusqu'aux approches de l'hiver, soit en devançant les effets de la chaleur prin-

tanière à l'aide d'une température artificielle ou artificiellement condensée, sous l'empire de laquelle il produit les récoltes de primeur ; soit enfin en faisant choix, parmi les races à la formation desquelles il a souvent présidé, des plus précoces ou des plus tardives. La précocité de végétation est souvent un avantage important, dans la grande comme dans la petite culture ; car, plus tôt le sol est libre, plus tôt il est possible de le travailler et de lui confier de nouvelles productions. L'agriculteur peut, d'un automne à l'autre, semer et récolter deux fois le même champ. Il peut encore combiner la nature des semis simultanés, de manière à obtenir successivement de la terre des récoltes multiples, sans ajouter beaucoup aux frais de culture ; mais il ne doit pas oublier, sous le premier point de vue, que la fécondité diminue généralement à raison de la précocité, et, sous le second, que l'épuisement du fonds est toujours en rapport avec sa production.

Dans la culture champêtre, chaque mois, depuis celui de mai jusqu'aux atteintes des gelées, est marqué par des récoltes différentes. Celle des fourrages herbacés, qui se reproduit ordinairement plusieurs fois dans le cours de l'année, est la première. Celle de la plupart des céréales et des plantes oléagineuses, tinctoriales ou textiles se présente ensuite ; celle des racines et des tubercules propres en eux-mêmes ou par leurs produits immédiats à la nourriture des hommes et des animaux, est plus tardive ; enfin celle des raisins vient la dernière.

L'époque à laquelle on fait chaque récolte influe particulièrement sur la qualité des produits qu'on en obtient. C'est au moment où la floraison s'achève, où la fructification commence, que les foins contiennent le plus de parties nutritives.

Les blés, a-t-on dit, sont moins fréquemment attaqués des charançons (*voy.*) et produisent un pain plus savoureux lorsqu'on coupe l'épi avant la cessation complète de la végétation ; mais ils donnent sensiblement moins de farine. Toutes les graines ne sont jamais plus aptes à la reproduction, les pommes de terre ne contiennent jamais plus de fécula, les betteraves plus de sucre, la garance plus de

parties colorantes, etc., que lorsqu'elles ont atteint leur parfaite maturité ou leur entier développement. Quant à l'exploitation des bois, nul n'ignore qu'elle ne peut commencer sans danger qu'après que la sève, abandonnant successivement les feuilles et les tiges, ne circule plus qu'insensiblement dans le tronc et n'est plus assimilée dans aucune partie aérienne du végétal. Mais l'époque de l'année n'exerce pas seulement son influence sur les produits de la culture : au retour de la belle saison, alors que tout dans la nature est espérance et amour, une joie douce et tendre anime les travaux du faucheur ; sous le poids accablant du soleil caniculaire, le moissonneur fatigué ne trouve d'énergie que dans le devoir et n'aspire qu'au repos, tandis que l'insouciant vendangeur prélude, par les éclats bruyants d'une gaité toute extérieure et la prolongation des repas du soir, aux plaisirs du froid hiver.

Le professeur A. Thouin, dans son beau tableau des parties qui constituent l'économie rurale, l'avait divisée en cinq titres : 1^o l'agriculture, 2^o l'éducation des bestiaux, 3^o les arts économiques, 4^o l'architecture rurale, et 5^o le commerce des produits agricoles.

L'agriculture ou plutôt la culture, telle que nous devons l'envisager ici sous un dernier point de vue, se compose de trois branches principales : la culture des champs ou *agriculture proprement dite* ; celle des jardins et des plantations arbus-tives dites des coteaux ou *l'horticulture proprement dite et champêtre*, et enfin celle des bois ou *l'arboriculture forestière*.

La culture des champs se subdivise à son tour en trois sections qui embrassent, la première les *plantes alimentaires* cultivées en grand pour les besoins de l'homme ; la seconde, les végétaux destinés à la nourriture des animaux herbivores ou les *plantes fourragères*, et la troisième, les *plantes propres aux arts*. La coordination de ces produits divers sur un même sol, de manière à en tirer constamment le plus de produit aux moindres frais possible, a donné lieu à la science des assolements (*voy.*). Naguère encore les blés et les prairies naturelles occupaient à peu près exclusivement nos

champs. A une céréale d'automne en succédait une de printemps, et la terre se reposait la troisième année. Ce mode, qui subsiste encore sur beaucoup de points de la France, exige peu d'avances pécuniaires, mais aussi il produit peu ; car la main-d'œuvre de la famille et le travail des animaux de labour ne laissent pas d'être considérables, et cependant on n'obtient que deux récoltes pour trois ans de revenu du sol. L'assolement triennal consomme d'ailleurs des engrais sans rien ou presque rien produire pour la nourriture des bestiaux. Ces deux inconvénients fondamentaux ont été signalés par les théoriciens longtemps avant que la pratique ait osé s'emparer de leurs raisonnements ; mais l'exemple a mieux triomphé de la routine. Favorisés par leur climat humide et frais, les départements du Nord ont, les premiers, remplacé l'improductive et laborieuse jachère par des cultures fourragères. Les prairies artificielles et les racines sarclées leur ont donné les moyens d'accroître le nombre de leurs bestiaux ; ils ont spéculé sur les animaux de boucherie en même temps que sur les plantes panaires, et, grâce à la surabondance d'engrais, ils ont vu leur territoire s'enrichir encore des cultures industrielles qui prennent beaucoup au sol et lui rendent fort peu, mais dont les riches dépouilles sont une juste récompense d'une culture active et sagement combinée. Il n'a pas été fort difficile aux provinces du centre d'adopter des assolements analogues, quoiqu'en des circonstances atmosphériques déjà moins avantageuses et avec des ressources moindres ; car les fourrages divers, les racines surtout, réussissent mieux, année commune, en raison de l'abondance des pluies estivales ; et si l'avantage reste au Midi pour la production de la plupart des plantes tinctoriales, le Nord convient particulièrement à celle des végétaux oléagineux et textiles d'un usage général. Sous nos latitudes méridionales, sauf dans les localités où l'abondance des eaux permet de seconder la vive chaleur par une abondante humidité, la difficulté croissante de subvenir à la nourriture des grands herbivores, appelle d'autres combinaisons. Les cul-

tures arbustives, qui résistent à la sécheresse du sol et peuvent se passer de fréquents engrais, s'étendent aux dépens des cultures herbacées, et les assolements alternes à courtes périodes deviennent d'autant plus difficiles que les cultures sarclées présentent généralement moins de chances de succès. Cependant, la réussite de la betterave peut faire présager que le Midi ne sera pas plus longtemps inaccessible aux méthodes perfectionnées du Nord. En présence de ce seul fait, on se demande si le coup qui arrêterait l'élan donné avec tant de peine à la propagation d'un végétal aussi précieux frapperait d'une manière plus fâcheuse l'agriculture ou l'industrie manufacturière de la France.

L'*horticulture* proprement dite comprend la culture des pépinières, la culture spéciale du jardin fruitier, celle du jardin potager, des jardins de botanique, des jardins dits d'agrément, et celle des serres, des bâches et des châssis, ou des végétaux qui croissent à l'aide d'une température artificielle. Enfin, l'*horticulture champêtre* s'étend non-seulement aux semis agrestes des produits culinaires du plus fréquent usage, aux grands vergers non soumis à la taille, et aux plantations d'arbres fruitiers établies sur la lisière des champs, mais aux cultures arbustives établies en massifs, comme celle de la vigne, des oliviers, etc., etc.

Il n'est pas toujours facile de dire de quelle nature est l'influence que la culture exerce sur les végétaux soumis à son empire; mais cette influence, lors même que nous pouvons le moins en saisir le secret, n'en est pas moins évidente. La plupart de nos arbres fruitiers, de nos légumes et beaucoup de nos fleurs, se sont tellement éloignés du type spécifique qu'on ne leur reconnaît plus d'analogues à l'état sauvage. Les premiers jouent sans cesse dans leurs provenances de semis, de sorte que, quoique l'origine des variations qui les caractérisent remonte incontestablement jusqu'à la conception du germe, elles ne sont pas de nature à se transmettre, sans nouvelles modifications, d'une génération à l'autre. Deux pomologistes dont les noms ont acquis de la célébrité, l'un en Belgique et l'autre en France,

croient être arrivés, par des moyens diamétralement opposés, à la production de bons fruits nouveaux. M. Van-Mons, partant de ce principe que les variétés propagées depuis longtemps de greffe sont arrivées à un état de décadence qui les dispose à ne donner que de chétifs et mauvais produits, conseille de « réhabiliter l'espèce dans la fraîcheur de la jeunesse et de la santé, » par un premier semis qui ne donne presque jamais que de mauvais fruits, mais dont les provenances sont susceptibles de s'améliorer ensuite au point de donner des fruits passables à la seconde et d'excellents fruits à la troisième génération. M. Sageret choisit au contraire les semences des variétés dès longtemps améliorées, et croit avoir remarqué, en général, entre ces variétés et leurs descendants, la plus grande analogie; mais entre ces deux opinions extrêmes la vérité est que l'apparition de fruits vraiment bons est chose assez rare, et que, lorsqu'elle n'est pas due à l'hybridation, nous ne pouvons l'attribuer qu'au hasard.

Il n'en est pas de même des *racés* nombreuses qui peuplent le jardin potager. Soit qu'elles résultent de l'augmentation de volume de toutes les parties du végétal ou de l'accumulation des sucres nutritifs dans quelques-unes de ces parties seulement, soit qu'elles se manifestent dans une *rusticité* ou une précocité particulière, nous pouvons assez souvent comprendre leur origine et suivre leurs progrès. La fertilité du sol, le retard apporté à la seconde période végétative, c'est-à-dire au développement des organes de la floraison, l'époque à laquelle on fait les semis, les habitudes contractées par suite d'un long habitat, etc., sont autant de causes dont il ne nous est pas impossible de suivre et dont nous pourrions plus ou moins promptement reproduire les effets, s'il était besoin de revenir au point de départ. Heureusement toutefois il n'en est pas des *racés* potagères comme des variétés fruitières: la culture, en les façonnant progressivement à nos besoins, a fini par fixer dans la graine les caractères nouveaux imprimés aux individus, et ces caractères sont transmissibles de semis sous

certaines conditions que la nature nous a laissés les maîtres de perpétuer.

Cette puissance modificatrice de la culture, si précieuse pour nous dans les deux cas dont nous venons de parler, est, au contraire, un obstacle à la formation des écoles de botanique; car la difficulté de reproduire et de réunir sur un étroit emplacement les circonstances locales qui favorisent à l'état de nature la végétation de plantes fort différentes se complique encore de la crainte de les voir varier, par suite même des soins qu'on leur donne et du grand rapprochement des espèces congénères.

Mais sous un autre point de vue, l'obtention de nouvelles races est une facilité de plus pour le phytologiste d'enrichir sa patrie de végétaux qui semblaient fixés sous d'autres latitudes, puisque, quoiqu'il soit parfois impossible de naturaliser certaines espèces par les individus, il ne l'est pas de les acclimater à l'aide des variétés qu'on peut les amener à produire.

Si les serres et les bâches n'ont jamais été d'un aussi grand secours qu'on aurait pu le croire pour la naturalisation, elles n'en ont pas moins d'importance aux yeux du botaniste pour la conservation des espèces qui lui permettent d'étendre sans déplacement ses observations au-delà des limites trop étroites du pays qu'il habite; à ceux de l'amateur pour la réunion pittoresque des plus brillantes productions des deux hémisphères, et à ceux du riche gourmet pour la facilité qu'elles lui procurent de grouper sur sa table, à côté de quelques-uns des fruits dépaysés des régions équatoriales, les produits indigènes dont une culture forcée a avancé à grands frais l'époque de maturité.

Les cultures *marâchères* se font plus en grand et sont généralement moins soignées que les cultures potagères. Elles sont à celles-ci ce que sont au jardin fruitier soumis à une taille régulière les cultures arbustives champêtres. Toutes deux forment pour ainsi dire le passage de la grande à la petite culture, et se confondent souvent avec l'une ou l'autre.

L'*arboriculture*, dans ses rapports avec l'aménagement des bois, ou si l'on aime

mieux la culture forestière, comprend tous les grands végétaux ligneux réunis en masse par voie de semis ou de plantation pour former des taillis soumis à une coupe périodique, des *lignes de plantation* ou des *futaies*, que la cognée n'atteint qu'au maximum de leur croissance et de leur valeur.

Dans un pays neuf, avons-nous dit ailleurs, la première condition de culture est la destruction d'une partie des bois qui le couvrent. Plus tard une sage législation met des bornes à l'abus que les intérêts privés pourraient faire d'un tel moyen au détriment de l'intérêt général; puis il vient une époque où les plantations deviennent indispensables et où la culture des forêts fait, pour ainsi dire, partie des assolements qui doivent assurer la prospérité nationale par une augmentation de produits égale aux besoins de la population croissante. Tandis que les bonnes terres et toutes celles que leur position rend d'une culture facile et productive doivent progressivement être sillonnées par la charrue, les sols ingrats ou éloignés de la consommation peuvent se couvrir de grands végétaux ligneux. Ici le bois fait place au blé; là les landes les plus arides, les dunes mouvantes, les craies et les sables inféconds que fatiguent à de longs intervalles de chétives récoltes de sarrasin ou de pommes de terre, disparaissent abrités sous l'épaisse verdure des semis de pins; et l'imagination, naguère attristée de l'insuffisance des travaux du cultivateur pour lutter contre une nature ingrate, peut désormais se reposer sur d'utiles produits et prévoir le temps où nos neveux, détruisant à propos des travaux dont ils méconnaîtront peut-être la bienfaisante origine, retrouveront à ces mêmes places des champs d'une riche et longue fécondité. O. L. T.

CUMANIE, voy. KOMANS.

CUMBERLAND (RICHARD), arrière petit-fils de l'évêque de Péterborough, auteur de l'ouvrage *De legibus naturæ* (Lond., 1672, in-4°), et fils d'un ministre anglican qui fut plus tard évêque de Kildare en Irlande, naquit à Cambridge en 1732. Son goût pour la littérature s'annonça dès son enfance, et ses premiers

pas dans le monde furent protégés par lord Halifax, qui lui procura dans la suite des emplois importants. Il composa divers ouvrages, entre lesquels ses comédies des *Frères* et de *l'Américain* (*the West-Indian*) eurent du succès au théâtre. Envoyé en 1780 en Portugal et en Espagne pour une négociation politique, il eut le malheur d'échouer, et qui plus est de consumer en représentation une grande partie de sa fortune; mais ce voyage ne fut pas stérile pour la littérature, le diplomate ayant recueilli pendant sa résidence en pays étrangers les matériaux d'un ouvrage intéressant et curieux qu'il publia après son retour en Angleterre : *Anecdotes sur les grands peintres de l'Espagne*, 1782, 2 vol. in-12. Le besoin de faire subsister une famille alors composée de six enfants l'obligea d'exercer plus que jamais sa plume. Il publia des poèmes, de nouvelles pièces de théâtre, des romances, des *Mémoires sur sa vie*, 1806, 2 vol. in-4^o, que la réputation de l'écrivain et la société brillante au sein de laquelle il avait vécu firent lire avec avidité. Tant de travaux, le riche traitement attaché à sa place de secrétaire du bureau du commerce, et le mariage d'une de ses filles avec lord Edward Bentinck, ne purent préserver sa vieillesse de la gêne où d'imprudentes dépenses l'avaient conduit. Il mourut à Londres le 7 mai 1811. Ses productions sont très inégales en mérite, plusieurs ayant été écrites avec une précipitation commandée. Nous ne devons pas oublier les suivantes : *la Carmélite*, tragédie; *le Calvaire*, poème, 1792, in-4^o, réimprimé en 2 petits volumes; *l'Observateur*, 5 vol. reproduit dans la collection des *British Essayists*; *Arundel*, 1789, 2 vol. in-12; *Henry*, 1795, 4 volumes.

L. C.

CUMBERLAND (GUILLAUME-AUGUSTE, duc DE). Plusieurs princes anglais ont porté ce titre emprunté à un comté du nord-ouest de l'Angleterre; il appartenait déjà à celui qu'on connaît dans l'histoire du pays sous le nom du *prince Rupert*, et qui est mort en 1682. Le duc de Cumberland dont nous avons à parler ici était le troisième fils du roi George II, et il naquit le 26 avril 1721. Dans la première campagne, qu'il fit en 1743, il

fut blessé à côté de son père à la bataille de Dettingen. A Fontenoi, il ne put résister à l'habileté et à la tactique du maréchal de Saxe; mais en 1745 il se rendit célèbre en Écosse, en réprimant le soulèvement occasionné dans ce pays par la descente que le prétendant Charles-Édouard Stuart y avait faite. Il dut à la vérité ses victoires et sa gloire moins à des talents supérieurs comme général qu'à la désunion et au manque de plan de ses adversaires plus braves que bien conduits. Au mois de janvier 1746, Charles-Édouard, arrivé à deux journées de marche de Londres, battit précipitamment en retraite vers l'Écosse et il fut complètement battu près de Culloden (*voy.*). Mais le duc flétrit sa gloire par l'abus cruel qu'il fit de la victoire, abus d'autant plus déshonorant pour les Anglais que les partisans du prétendant avaient fait preuve d'une humanité et d'une modération exemplaires pendant leur expédition dans la Basse-Écosse et en Angleterre. Le duc de Cumberland fut battu en 1747 par le maréchal de Saxe près de Lawfeld (*voy.*). En 1757 il perdit contre le maréchal d'Estrées la bataille de Hastenbeck (*voy.*), et conclut le 8 septembre suivant la convention de Kloster-Zeven. Il fut alors rappelé, et le commandement des troupes alliées fut confié au duc Ferdinand de Brunswick. Cumberland mourut le 31 octobre 1765.

C. L.

CUMBERLAND (ERNEST-AUGUSTE, duc DE), quatrième fils du roi George III, chancelier de l'université de Dublin, feld-maréchal des armées anglaises et héritier présomptif de la couronne de Hanovre, est né le 5 juin 1771. Il passa quelques années à Göttingue avec ses frères, les ducs de Sussex et de Cambridge, et passa ensuite en Angleterre la majeure partie de sa vie. Il se rangea du côté du parti tory, tandis que plusieurs de ses frères siégeant dans la chambre haute du parlement étaient dans le parti opposé; aussi ne jouit-il pas d'une grande popularité. Pendant les années 1813 et 1814, le duc de Cumberland séjournait dans l'Allemagne septentrionale, où il fit la connaissance de la sœur de la reine Louise de Prusse, Frédérique de Meck-

lembourg-Strélitz, d'abord mariée au prince Louis de Prusse et qui ensuite avait épousé le prince de Solms-Braunfels dont elle eut un fils encore vivant. Le duc épousa cette princesse en 1815, mais cette union déplut à sa mère au point qu'elle interdit sa cour à l'épouse de son fils. Cette circonstance, et le peu de succès de ses démarches auprès du parlement pour obtenir qu'on augmentât la pension qui lui était allouée, le dégoûta du séjour en Angleterre, et, revenant sur le continent, il fixa sa résidence à Berlin. A l'époque des négociations relativement à l'émancipation des catholiques, dans les dernières années du règne de George IV, le duc reparut dans sa patrie : il prit ouvertement le parti de ceux qui s'opposèrent à cette grande mesure, favorisa les réunions qui s'étaient formées contre elle sous le nom de club de Brunswic ou d'Orangistes, et la voix publique l'accusa même d'avoir usé de son influence sur le roi son frère d'une manière très nuisible au triomphe de l'émancipation. Lorsque le duc de Wellington, son ami politique, se vit forcé par l'opinion populaire de proposer lui-même cette mesure (1829), le prince continua de s'y opposer dans la chambre haute avec une animosité persévérante; le roi actuel de la Grande-Bretagne, alors duc de Clarence, se déclara avec la même énergie en faveur de l'émancipation, désignant comme injuste et comme honteuse (*infamous*) la résistance qu'on lui opposait. Le duc de Cumberland crut voir dans ces mots une attaque personnelle et s'en plaignit amèrement : le duc de Clarence en prit occasion de faire cette observation, que le long séjour de son frère sur le continent semblait lui avoir fait oublier la liberté de la discussion, qui avait de tout temps été en usage en Angleterre. L'impopularité du duc se manifesta dans le parlement lors de la discussion sur le supplément de pension qu'on sollicitait pour lui, afin de subvenir aux frais de l'éducation de son fils, *George-Frédéric-Alexandre-Ernest-Auguste*, né à Berlin le 27 mai 1819. Les sommes demandées furent votées, il est vrai, mais sous la condition expresse que le jeune prince placé si près du trône serait élevé

en Angleterre et dans les sentiments nationaux et patriotiques. Le duc de Cumberland fut donc obligé de transférer sa résidence en Angleterre, et depuis ce temps il y vit avec sa famille. Les mauvaises dispositions qu'il a excitées contre lui se sont fait jour en différentes circonstances, entre autres à l'occasion du capitaine Grant, né dans la famille royale d'Angleterre par suite d'un mariage secret; mais il n'en a pas moins persisté dans ses opinions et s'est montré le constant adversaire de toutes les réformes proposées au sein du parlement, et le plus ardent promoteur de l'opinion des tories. C. L.

CUMES a été un nom commun à deux villes, l'une de la côte éolienne de la Lydie, l'autre du littoral de la Campanie. La première était au fond du golfe du même nom, au sud d'Élée, au nord-est de Phocée; la seconde non loin de Pouzzoles et de Naples. La première, conjointement avec Phocée sa voisine, avait jeté les fondements de la seconde, qui, dit-on, était la plus ancienne colonie hellénique de l'Italie méridionale ou Grande-Grèce. L'ancienne Cume d'Asie, ainsi que Phocée, avait été bâtie par des Éoliens; ordinairement son nom s'écrit *Cume* (et même *Cyme*), au singulier, tandis que la ville italique affecte la forme plurielle. La fameuse sibylle de Cumes, que Virgile place dans la Campanie, appartenait selon d'autres à la Cume asiatique (*voy. SIBYLLE*). Toutes deux, surtout la ville asiatique, furent très florissantes. Celle-ci avait un port excellent, et que, pendant 300 ans, les Cumiens eurent le bon sens d'ouvrir, sans droit aucun, à tous les vaisseaux : ce fut sans doute la source de leurs richesses et de leur prééminence incontestée parmi les villes grecques de l'Asie. La Cumes campanienne eut beaucoup à souffrir du voisinage de Capoue; Annibal acheva de détruire sa puissance. Au siècle d'Auguste, il n'existait plus de Cumes qu'un temple d'Apollon dont les ruines sont connues aujourd'hui sous le nom d'Arco Felice. Ce temple jadis était situé au milieu de la ville. Le bois de Diane (*Trivice lucus*), où, selon Virgile, se cachait la grotte de la Sibylle, était voisin des

murs; elle se voit encore de nos jours, mais elle n'offre plus rien de curieux; des éboulements en ont obstrué l'intérieur.

VAL. P.

CUMIN. Ce genre, de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie, ne renferme qu'une seule espèce, le cumin officinal (*cuminum cyminum*, Linn.), petite herbe annuelle, très raméeuse, à feuilles découpées en lanières filiformes.

Cette plante croît spontanément en Égypte, ainsi qu'en Orient, et on la cultive dans quelques parties de l'Europe australe. Ses graines ont une odeur forte, mais agréable, une saveur aromatique et piquante. Les Musulmans les aiment beaucoup et en mettent dans tous les ragoûts; en Allemagne et en Hollande on s'en sert aussi en guise d'épices. Ed. Sp.

CUMUL, réunion sur la même tête de deux ou de plusieurs fonctions publiques salariées. Cependant cette définition n'embrasse pas toutes les questions qui se rattachent au cumul et dont voici les principales. Les mêmes personnes peuvent-elles cumuler plusieurs fonctions publiques? Peut-on cumuler le traitement de plusieurs fonctions? Peut-on cumuler un traitement d'activité avec une pension? Peut-on cumuler plusieurs pensions?

Quant au premier point, on semble généralement d'accord que, dans une bonne organisation sociale, il est des fonctions qui ne peuvent être réunies dans la même main à raison de leur nature même. C'est ainsi que la séparation des fonctions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif est à peu près unanimement reconnue nécessaire, surtout depuis que Montesquieu a proclamé la nécessité de cette séparation. Personne, d'ailleurs, ne conteste que, dans un même ordre de fonctions, il en est qui ne peuvent se cumuler : ce sont celles qui sont appelées à se surveiller, à se contrôler. Mais ces deux cas majeurs d'empêchement à la réunion de certains emplois touchent moins à la question du cumul qu'à celle des *incompatibilités* (voy. ce mot).

Les discussions quant au cumul ont principalement porté sur l'exercice par

la même personne de fonctions qui n'ont rien d'incompatible par leur nature. On a dit contre le cumul : 1° qu'il est préjudiciable au service public, parce qu'il empêche le fonctionnaire de concentrer sur un seul objet toute son activité, qu'il le force à éparpiller ses facultés, qu'ainsi, au lieu d'un emploi bien rempli, on en a plusieurs remplis médiocrement, sinon tout-à-fait mal ; 2° qu'il étouffe l'émulation en diminuant le nombre des candidats aux fonctions publiques qui se trouvent alors réservées à un petit nombre d'individus, contrairement au principe du droit commun qui veut que tous les citoyens d'un même état soient également admissibles à ces emplois, et à la raison politique qui commande aux gouvernements vraiment nationaux d'associer le plus de citoyens possible à la gestion des affaires publiques.

On a répondu que toute fonction n'exige pas que le fonctionnaire y applique tout son temps et toutes ses facultés; qu'il en est, au contraire, qui, par leur nature, ne demandent qu'un petit nombre d'heures, à des intervalles plus ou moins éloignés. Cependant il faut, pour la plupart de ces fonctions, des hommes éminents, qu'on ne peut acquérir aux services publics qu'en leur offrant, par le cumul de plusieurs fonctions analogues, une occupation qui suffise à leur activité et les émoluments nécessaires pour leur bien-être et celui de leur famille. D'ailleurs il est des fonctions qui s'appellent, pour ainsi dire : le professorat scientifique, par exemple, n'est-il pas la pépinière naturelle où le gouvernement doit prendre les membres de cette portion des organes administratifs qui sont appelés à donner des consultations techniques sur les hautes questions d'art et d'industrie? On ajoute que l'intérêt de l'état n'est pas d'employer le plus de monde possible, ce qui multiplie les petits emplois et crée dans la société une classe d'hommes à qui l'assurance d'un modique revenu enlève l'énergie et l'activité qu'eût développées chez eux la nécessité de se conquérir une position dans les professions privées, à travers les hasards de la concurrence. Enfin on a dit que la fa-

culté de confier plusieurs emplois à une même personne apte à les remplir convenablement n'est en rien contraire au principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques; qu'il ne résulte de là aucun privilège de caste; que le cumul suppose tout au plus des inégalités d'intelligence; et quant à la nécessité d'associer le plus grand nombre possible de citoyens à la gestion des affaires publiques, que la question du cumul n'a pas d'influence sur la composition des assemblées législatives et des administrations collectives locales, qui sont le grand moyen de faire participer les citoyens au gouvernement du pays.

Quant à nous, ne pas laisser au gouvernement la faculté de confier, sous sa responsabilité, plusieurs emplois à la même personne, nous semblerait contraire à l'intérêt général bien entendu. Sans doute il faut que les titulaires de plusieurs fonctions les remplissent toutes réellement et convenablement; mais, dans les gouvernements nationaux, où la presse libre surveille incessamment tous les actes du pouvoir exécutif, les abus ne sont guère à craindre, ou du moins il est difficile qu'ils aient durée.

Le cumul des traitements nous semble pouvoir exister comme celui des fonctions. Nous concevons toutefois que, dans des vues d'économie, on veuille fixer un maximum que les traitements de divers emplois cumulés ne puissent dépasser; mais il faut alors qu'une envieuse parcimonie ne détermine point la limite, car l'état ne peut être servi par des gens d'honneur et de savoir qu'autant qu'il assure à ses serviteurs, outre la considération, un salaire pour leur travail à peu près analogue à celui qu'ils obtiendraient dans les professions privées.

Les pensions étant en général accordées par l'état à ceux de ses serviteurs que l'âge ou les infirmités forcent à la retraite, une pension ne doit point pouvoir se cumuler avec un traitement d'activité payé par le trésor public. On ne conçoit de dérogation à cette règle qu'autant que la pension aurait été concédée à titre exceptionnel, et non pas comme retraite.

De même on ne doit point pouvoir, en général, cumuler deux pensions sur le trésor public; mais si quelque citoyen, ayant rempli des fonctions dans différents services publics, se trouve avoir droit à pension dans plus d'un service, ces droits doivent être réunis pour lui composer une pension unique calculée sur l'ensemble de ses services divers.

En France, non-seulement les fonctions judiciaires et administratives sont distinctes, mais il y a dans ces deux grands ordres de fonctions des emplois incompatibles, ainsi qu'il sera expliqué au mot INCOMPATIBILITÉS. En règle générale, les fonctions qui ne sont point incompatibles par leur nature peuvent se cumuler; mais les traitements ne peuvent l'être que jusqu'à concurrence d'une somme qui varie suivant la nature du service et le nombre des emplois. En général aussi on ne peut cumuler un traitement d'activité avec une pension; mais cette règle reçoit quelques exceptions, les unes déterminées d'avance par la loi, les autres tout-à-fait personnelles, établies par les lois qui ont concédé des pensions à tel ou tel individu. Enfin, en général, on ne peut cumuler deux pensions sur le trésor public; mais cette règle reçoit aussi quelques exceptions.

Quant à la question du cumul en elle-même, on peut consulter les discussions qui ont eu lieu dans les sessions de 1829 et de 1830, à la tribune de la chambre des députés et à celle de la chambre des pairs. Le plus ardent, le plus persévérant et aussi le plus habile adversaire du cumul nous paraît être M. de Cormenin, dont les discours et les opuscules sur ce sujet ont contribué à la réputation qu'il s'est acquise parmi les publicistes (voy. son article). Quant à la question de législation positive, nous ne pouvons mieux faire qu'indiquer les Institutes du droit administratif français de M. le baron de Gérando (t. I^{er}). J. B. R.

CUNAXA. Ce bourg de la Babylonie, à quelques milles au sud des portes ou murs médiques, est célèbre dans l'histoire par la grande bataille qui s'y donna l'an 404 av. J.-C. entre les deux fils de Darius Nothus, Artaxerxès Mnémon, légitime héritier, et le jeune Cyrus. Ce dernier était

parti de Sardes avec 13,000 Grecs commandés par Cléarque, et, chemin faisant, avait concentré 100,000 Asiatiques dans les provinces dont son frère lui avait cédé le gouvernement et dont Babylone était la capitale. Artaxerxès s'avancait de son côté avec une armée que les historiens portent à 800,000 hommes avec 150 charriots. Les deux armées se rencontrèrent à Cunaxa. La supériorité numérique d'Artaxerxès était assez considérable pour que sa tactique se bornât à tenter d'envelopper l'ennemi. Les 13,000 Grecs s'étaient avancés contre les Médo-Perses et avaient entamé ces troupes peu aguerries et mal armées, lorsqu'au milieu de cris de victoire prématurés Cyrus aperçut un mouvement dans l'autre aile de l'armée de son frère qui tendait à le déborder et à l'envelopper. Soit pour s'opposer à cette manœuvre, soit pour en finir, il se précipite avec un corps d'élite sur 6,000 hommes d'élite aussi qui environnaient son frère, y porte quelque trouble par l'impétuosité de cette charge inattendue, et, apercevant Artaxerxès, lui lance deux traits dont l'un abat son cheval, tandis que l'autre blesse le monarque lui-même. Artaxerxès s'élançe sur un autre cheval, répond par un autre dard lancé contre son frère, et, par son exemple, double le courage de ses argyraspides, qui taillent en pièces tout le détachement de Cyrus. Le prince lui-même resta sur le champ de bataille. Ce triste événement ne fut connu de l'armée de Cyrus que le lendemain. Tous les Asiatiques posèrent les armes; les Grecs, réduits à 10,000, résolurent, plutôt que de se rendre à discrétion, d'opérer leur retraite à travers 400 lieues de pays ennemi. *Voy. DIX-MILLE (retraite des).* VAL. P.

CUNDINAMARCA, *voy. NOUVELLE-GRENADE.*

CUNÉGONDE (SAINTE), fille de Sigefroi, comte de Luxembourg, épousa Henri de Bavière, qui fut couronné empereur le 6 juin 1002, après la mort d'Othon III. Soit que les deux époux eussent fait vœu de continence, comme on l'a prétendu, soit qu'il y eût impuissance de part ou d'autre, ainsi que le disent quelques historiens, Cunégonde n'eut pas d'enfant. Cependant la calom-

nie osa flétrir sa vertu, et l'empereur, trop crédule, permit que l'impératrice se soumit à une de ces épreuves appelées *jugement de Dieu*. La légende rapporte que Cunégonde marcha nu-pieds sur des socs de charrue rougis au feu sans en recevoir aucune atteinte. Henri, témoin de ce prodige, demanda pardon à Cunégonde et révéra depuis constamment sa vertu. Après la mort de ce prince elle prit le voile de la main de l'évêque de Paderborn, dans l'abbaye de Kauffungen qu'elle venait de fonder. Elle y mourut le 3 mars 1040. Son corps fut réuni à celui de son époux. Innocent III la canonisa en 1200. Sa vie, écrite par un chanoine de Bamberg, a été insérée dans les *Acta sanctorum*. J. L.

CUNÉIFORME (ÉCRITURE). L'écriture appelée *cunéiforme*, parce que ses caractères ou signes ont la forme d'un coin (*cuneus*), paraît avoir été celle des Chaldéens ou mages, le plus ancien corps de prêtres qui ait conservé les écrits du premier Zerdouch (*voy. ZOROASTRE*), leur fondateur, et qui pourrait bien en être lui-même l'inventeur. Plin l'ancien place l'existence de ce législateur 6000 ans avant la mort de Platon, et 5000 ans avant la guerre de Troie. Plutarque, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, et Diogène Laërce, dans la préface de ses *Vies des philosophes*, le font vivre également 5000 ans avant la dernière époque, ce qui placerait l'existence du premier Zoroastre environ 6300 ans avant notre ère.

L'écriture cunéiforme est la plus simple de toutes les écritures : elle n'est formée que de deux signes, le coin et le crochet. M. Grotend, laissant bien loin les travaux de M. Saint-Martin sur les inscriptions en caractères cunéiformes, nous semble avoir prouvé : 1^o que cette écriture, qui se traçait de gauche à droite, ainsi que le sanscrit, était employée pour la langue zend en usage à Persépolis; 2^o qu'elle n'est pas syllabique; 3^o qu'elle se divise, seulement pour les inscriptions persépolitaines, en cinq genres d'écriture différents; 4^o qu'elle est d'origine asiatique, ainsi que le croit M. Heeren; 5^o qu'elle diffère totalement des écritures hiéroglyphico-phonéti-

ques et démotiques, égyptiennes, et de l'ancienne écriture hiéroglyphique chinoise; 6° que les découvertes faites à Persépolis et à Babylone, à *Sémiramacerte* (la ville de Sémiramis), située sur le bord du lac de Van, et ailleurs, prouvent qu'elle s'est répandue en Arménie, en Syrie et dans l'Asie-Mineure; 7° qu'elle s'est divisée en plusieurs alphabets, outre les cinq de Persépolis, et qu'à l'aide des deux signes fondamentaux plusieurs nations s'en sont emparées et l'ont considérablement modifiée; 8° qu'elle se compose de trente signes; 9° enfin qu'elle a des signes particuliers pour les voyelles comme pour les consonnes, et que, semblable à celle de l'ancien zend, elle distingue aussi les voyelles longues des brèves et des aiguës.

M. Eugène Burnouf, après avoir publié le *Vendidad-sadé* en caractères zend, en a promis depuis quatre ans la traduction; et ce ne sera que lorsque cette langue sacrée, dont l'alphabet, découvert par Anquetil-Duperron, fut augmenté par Reiske, sera plus connue, qu'on pourra traduire avec succès les inscriptions cunéiformes. Alors les mystères de l'histoire de Babylone, de la Médie, de l'Assyrie, de Persépolis et de la Bactriane, nous seront peut-être révélés.

M. Heeren a publié, d'après M. Grotefend, l'alphabet de la langue qu'il nomme zende-persépolitaine, d'après les monuments trouvés à Persépolis, en trente caractères, et l'explication d'une inscription écrite avec ces caractères. Dans la seconde planche, il donne des inscriptions cunéiformes de trois genres différents. Le premier, emprunté à Le Bruyn et à Niebuhr, contient trois inscriptions; le second est l'inscription d'un vase publié par le comte de Caylus; le troisième est une inscription trouvée dans l'ancienne Pasargade par M. Morier. Toutes ces inscriptions sont écrites dans les trois genres.

Dans un mémoire de M. Grotefend, publié dans le t. VI des *Mines de l'Orient*, on trouve une planche contenant plusieurs inscriptions en caractères cunéiformes, dont quelques-unes sont tirées de diverses briques des ruines de Baby-

lone, et les autres de deux pierres gravées.

Selon M. Heeren *, « l'écriture cunéiforme a été, dès son origine, uniquement formée de lettres. En supposant même qu'elle ne se soit formée que par degrés, toujours est-il vrai, ajoute ce savant, surtout pour la première espèce d'écriture cunéiforme, qu'elle semble déceler d'une manière toute particulière le caractère de l'enfance des lettres écrites, par la quantité ou plutôt l'abondance des caractères de certains mots. Ne serait-ce pas un indice des minutieux efforts de l'inventeur pour donner un signe à chaque son, quelque insignifiant qu'il fût, ainsi qu'à la moindre aspiration? ou, pour mieux dire, cette écriture ne semble-t-elle pas l'épelé écrit de la langue parlée? Ces idées prédominent moins dans la deuxième et la troisième espèce d'écriture, ce qui me fait présumer, quoiqu'il s'y trouve des caractères plus compliqués, qu'elles sont plus modernes. »

Nous ne devons pas oublier que les honorables travaux de M. Grotefend ont été singulièrement facilités par ceux de MM. Tychsen et Münter. Ces deux savants découvrirent le signe diviseur des mots, qui renfermait au moins deux et au plus onze caractères des deux côtés, sans que la somme de tous les caractères primitifs surpassât le nombre de quarante. M. Grotefend a la bonne foi de convenir que M. Tychsen ayant observé que, dans plusieurs inscriptions, la série des signes si souvent répétée était remplacée par un monogramme, il aurait peut-être déchiffré avant lui toute l'écriture cunéiforme, s'il avait pris, comme il l'a fait lui-même, ce monogramme pour le titre du roi, au lieu de le prendre pour le nom du monarque dont elle fait mention.

La Médie paraît avoir été le berceau de la langue zend (*voy.*) et de la doctrine de Zoroastre; cependant on trouve dans les ruines de Babylone, situées près du village d'Hillah, des tables et des briques d'une haute antiquité, entièrement couvertes d'inscriptions cunéiformes; ce qui

(*) *De la Politique et du commerce des anciens peuples*, traduction française.

pourrait faire admettre l'opinion que ces écritures sont d'origine araméenne. S'il était prouvé un jour que cette opinion est fondée, il faudrait considérer comme cunéiforme l'écriture que les Perses et les Grecs ont appelée *assyrienne*, à moins que les Chaldéens ne l'eussent portée à Babylone à l'époque de leur domination; car ce peuple, ainsi que l'a déjà démontré M. Heeren, faisait partie de la grande tribu persico-médique.

Toutes les inscriptions cunéiformes de Persépolis (*voy.*) qu'on a découvertes jusqu'à ce jour se rapportent à Darius, fils d'Hystaspe, et à son fils Xerxès; ce qui semble prouver que les monuments et les bas-reliefs de cette ville célèbre appartiennent à cette époque.

Le signe le plus difficile de l'écriture cunéiforme était le signe d'aspiration. M. Grotefend supposa que le signe inconnu représentait le *heth* (notre *h*), avec d'autant plus de raison que le Zend-Avesta contient beaucoup de mots écrits avec un *heth*, ce qui lui facilita la lecture des mots *Khch-erche* et *Dar-eousch**; mais le son aspiré était peut-être changé quelquefois après certaines consonnes en *w* ou *j*, et alors on pouvait prononcer les deux noms de *Khch-erche* et de *Dar-eousch*, *kch-werche* et *dar-jousch*. Ainsi, l'on voit dans la langue hébraïque, qui avait imité vraisemblablement cette méthode des Égyptiens, qu'on plaçait devant les noms commençant par deux consonnes muettes un *N* pour faciliter la prononciation, ce qui changeait le nom de Xerxès en *אחשורש*, *Ahassoueross*, et celui de Darius en *דריוש*, *Deriouss*; ainsi, du mot *Artachschethr*, dont l'initiale *art* signifie *grand*, *brave*, *fort*, dans la langue zend, on a fait en pelhvi *Artachir*, en persan *Ardechir*, en arabe *Azdechir*, en grec *Ἀρταξέρης*, et enfin, dans l'écriture hiéroglyphico-phonétique de l'ancienne langue égyptienne, *Artakhcharcha*.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas encore réfuté d'une manière victorieuse la méthode de Grotefend, et cela est d'autant

(*) Les noms de Xerxès et de Darius paraissent être des mots composés : la première partie est une abréviation du mot *Khchah* (roi), qui est resté dans le *châh* des Perses, et de *Dara* (seigneur).

plus difficile que la plupart des orientalistes qui ont combattu ses explications ne connaissent que les langues sémitiques, tandis que le zend ne ressemble pas plus à ces langues que le français ne ressemble au chinois. Cependant, malgré les progrès déjà obtenus, les archéologues sont bien loin encore d'être initiés aux mystères que renferment les inscriptions cunéiformes : espérons que l'étude plus approfondie des langues de l'ancien Iran et surtout de la langue zend viendront répandre de nouvelles clartés sur les ténèbres qui obscurcissent encore son histoire.

G. L. D. R.

CUNNINGHAM (ALLAN), fils d'un cultivateur, naquit en 1790 dans le comté de Galloway, en Écosse, et passa une grande partie de sa jeunesse dans l'état d'ouvrier maçon. Les chants populaires des Écossais, ballades et traditions poétiques qui appartiennent au temps des guerres entre l'Écosse et l'Angleterre, se sont conservés plus que partout ailleurs dans le pays natal de M. Cunningham. A une époque peu reculée de nous, lorsque le peuple de la Basse-Écosse n'avait pas encore tourné du côté de l'industrie toute son activité et que plusieurs de ses anciennes coutumes étaient encore en vigueur, des vieillards allaient de maison en maison chanter ces ballades et réciter des fragments d'aventures empruntées, soit à la vie réelle, soit à la fiction. M. Cunningham, encore assis au foyer paternel, écoutait avec plaisir les chants de ces poètes ambulants qui réunissaient autour d'eux la multitude, dont les offrandes subvenaient à leurs besoins. Familiarisé de bonne heure avec les traditions de sa patrie, aucun de ces chants ne s'effaça de la mémoire du jeune homme. Son imagination ardente prit l'essor, et la verve poétique qui sommeillait au fond de son âme s'éveilla. Mais ce furent surtout les chants de Burns (*voy.*), de ce poète national des Écossais, dont la Muse avait également puisé ses inspirations dans les anciennes ballades, et ensuite les romans de Walter Scott, qui exercèrent la plus grande influence sur le développement intellectuel et politique de M. Cunningham. Ses ouvrages montrent quel

soin il a pris de suivre ses modèles. Les succès qu'eurent les premiers chants populaires et légendes du maçon, entre autres la belle ballade *Bonnie Anne*, le firent sortir de la carrière modeste où il vivait, et le célèbre sculpteur Chantrey l'admit dans son atelier, où il resta chargé, pendant plus de douze ans, des travaux autres que ceux que l'artiste consommé se réserve à lui-même. Quelques-uns de ses premiers essais littéraires avaient déjà paru dans des feuilles périodiques et dans des recueils de ballades, lorsqu'il publia une petite collection de poèmes: *Sir Marmaduke Maxwell, a dramatic poem; the Mermaid of Galloway; the Legend of Richard Faulder, and twenty scottish songs* (Londres, 1822), qui tiraient leur principal intérêt des légendes et chants nationaux que l'auteur y avait fait entrer. Les suffrages de sir Walter Scott qui appela son ami Allan un événement dans la Calédonie, contribuèrent à fixer l'attention publique sur le talent de M. Cunningham. Ses *Traditional tales of the english and scottish peasantry* (2 vol., Londres, 1822) attestent ses progrès dans le tableau de la vie populaire des Écossais, fondé sur des traditions orales, et témoignent de la fécondité de son imagination et de la vigueur de son pinceau, quoiqu'il tombe déjà parfois dans le genre maniéré. L'étude qu'il avait faite de la poésie lyrique des Écossais donna naissance au recueil suivant: *The songs of Scotland ancient and modern* (4 vol., Londres, 1825), qui, après une longue introduction sur l'histoire et sur le caractère des chants populaires de l'Écosse, auxquels l'auteur a joint une notice sur les poètes où l'on regrette de ne pas toujours trouver des observations profondes et critiques, offre un choix heureux de ballades et de chants écossais, depuis les temps de la reine Marie Stuart jusqu'à nos jours. Les changements que M. Cunningham a introduits dans plusieurs chants anciens de ce recueil, dans la crainte de blesser la délicatesse de ses contemporains, ne sont pas justifiés par l'exemple de Ramsay et de Burns. M. Cunningham entra dans un domaine plus vaste que celui de ses pre-

mières narrations en composant son roman de *Paul Jones* (3 vol., Londres, 1826). Cet ouvrage, où la fiction et la poésie concourent avec bonheur à présenter sous les couleurs les plus attachantes la vie aventureuse du brave marin américain, pêche cependant par son plan et par son exécution. En vain l'auteur chercha-t-il à atteindre son modèle W. Scott dans le merveilleux, et il manqua aussi le ton du roman dans *Sir Michael Scott* (3 v., Londres, 1828): cet ouvrage brille par quelques belles descriptions, mais sans être basé sur aucune idée morale bien précise; d'ailleurs les scènes de féerie ne sont pas du goût de tout le monde. Un almanach qu'il publia en 1829 sous le titre de *The anniversary*, ne fut pas continué. Depuis, M. Cunningham se livra surtout à la biographie; il écrivit pour la Bibliothèque des familles du libraire Murray (*Family library*, 1829 et années suivantes), les vies de beaucoup de peintres, sculpteurs et architectes célèbres de la Grande-Bretagne, et nous lui devons aussi une notice sur Walter Scott, publiée après la mort du *grand inconnu* et traduite en français. Le dernier poème de M. Cunningham que nous connaissions est *The Maid of Elvar* (Londres, 1832), légende écossaise du temps de Marie Stuart. C'est principalement par ses chants et ses ballades que cet auteur se distingue; et quoique son compatriote Hogg le surpasse en profondeur et en originalité, aucun écrivain depuis Burns n'a cependant pris avec plus de bonheur le ton de l'ancien chant écossais, ni saisi et dépeint d'une manière plus fidèle et plus attachante la vie et le caractère de sa nation.

Son frère, PIERRE Cunningham, chirurgien de la marine anglaise, fit en cette qualité quelques voyages sur des vaisseaux chargés du transport de criminels dans la Nouvelle-Galles méridionale, et, pendant les deux ans qu'il séjourna dans cette colonie, il visita une grande partie du pays pour étudier la condition des colons et pour se mettre en rapport avec les aborigènes. Son talent d'observation est attesté par la relation qu'il a publiée sous ce titre: *Two years in New-South-Wales; a series of*

letters, comprising sketches of the actual state of society in that colony, etc. (2 v., Londres, 1827-1828). Cet ouvrage présente un tableau fidèle et animé de la nature du pays et de la vie sociale des colons; l'auteur cherche à démontrer, mais avec trop d'exagération, les avantages que la Nouvelle-Galles méridionale offre aux colons libres sur les États-Unis et sur le Canada. C. L.

CUPIDON. Le nom de ce dieu de l'Amour signifie en latin désir, désir des sens; ce n'est pas l'*Erôs* des Grecs dont le nom répond davantage à celui du dieu *Amor* des Romains (voy. AMOUR). Au reste les Grecs, toujours subtils, avaient de bonne heure placé à côté d'*Erôs* (voy.) deux autres dieux, *Himéros* et *Pothos*, qui, l'un et l'autre, semblent les personifications du désir. C'est sans doute à l'imitation des anciens Grecs que le Latium pélasgique fit son *Cupido*, plus tard confondu avec l'Amour. C'est principalement à ce dernier que se rapportent les généalogies qui font naître le dieu de Jupiter et d'Ilithye, de Jupiter et de Vénus, de Zéphyre et d'Éris, ou bien enfin de Mercure, de Saturne, du Ciel et d'une déesse suprême qu'on oublie de nommer; ainsi que les légendes qui le montrent sortant d'un œuf que la Nuit a couvé sous ses longues ailes noires et dirigeant soudain vers le ciel ses ailes d'or (voy. AMOUR).

La généalogie de Cupidon est plus vulgaire : tantôt il est fils de Vénus et de Vulcain, de Vénus et de Mars; tantôt il apparaît en même temps que Vénus, et sans qu'on puisse nommer son père, à la surface des flots qui portent la ravissante Anadyomène. La raison en est simple : à peine la beauté se montre, l'amour, le désir existe. De même que chez les Grecs *Erôs* a enfanté de nombreux *Erôtes* (Amours), de même aussi Cupidon devint à Rome le type de toute une légion de Cupidons (*Cupidines*), qui ont la même origine et les mêmes attributs que lui. Tout le monde sait que ces attributs sont l'arc, les flèches, le carquois, les ailes. Souvent un bandeau couvre ses yeux. Ses traits sont ceux d'un enfant ou d'un adolescent au ris malin, aux formes un peu grasses. Tantôt il joue ou vole

autour de Vénus qu'il embrase de ses feux, tantôt il repose sur ses genoux. Ses dards percent le poisson au fond des eaux, l'oiseau dans les airs, les dieux dans l'Olympe. L'espace est sa demeure. Mais souvent, ainsi que sa mère, il habite les bosquets de Cypré. Au reste nul dieu plus que lui n'a l'ubiquité en partage. — Le Musée Pio-Clémentin a un charmant torse de Cupidon. La seule aventure que les légendes prêtent à Cupidon est son amour pour Psyché (voy.). VAL. P.

CURACAO, une des îles Antilles (voy.), appartenant à la Hollande. Elle est située par les 12° de latitude nord et les 70° 50' de longitude ouest, et a environ 26 lieues de long, 3 l. $\frac{3}{4}$ à 7 l. $\frac{1}{2}$ de large, et 24 lieues carrées de superficie, en y comprenant les petites îles d'*Aruba* et de *Buen-Ayre* (Bon-Air) qui en dépendent. On évalue sa population actuelle à 36,000 individus, dont 30,000 esclaves. C'est un rocher aride, escarpé au nord, et traversé par une chaîne de montagnes qui la divise en deux districts appelés l'un le quartier supérieur, l'autre le quartier inférieur, lesquels communiquent ensemble par une route qui n'est praticable que pour les piétons et les bêtes de somme. Cette île n'est arrosée par aucune rivière. Elle renferme quelques plaines fertiles où l'on recueille du sucre, du tabac, du coton, du manioc, du maïs, des figues, des noix de coco et muscades. On y élève du gros bétail, des chevaux, des mulets, des porcs, des moutons, des chèvres, de la volaille, qui sont un objet d'échange avec les îles voisines. Il s'y fait un assez grand commerce de contrebande avec la côte de Colombie, Cuba, Haïti et Puerto-Rico. On a découvert il y a quelques années dans l'île d'*Aruba* des morceaux d'or considérables. Curaçao est administrée par un gouverneur général assisté par un conseil. Prise deux fois par les Anglais en 1798 et 1806, elle a été rendue aux Pays-Bas en 1814. Elle a pour chef-lieu *Willemstad*, jolie petite ville de 3,500 habitants, sur sa côte S.-O., avec un excellent port. J. M. C.

On donne le nom de *curaço* à une liqueur de dessert faite avec l'écorce des oranges ou avec une petite espèce de ce

fruit, amère et âcre, et qui tombe avant sa maturité. Ces fruits ont tiré de l'île de Curaçao, où ils viennent, leur nom de *aurantia curassaventia* ou *curassavica*.

CURAGE. C'est le nom qu'on donne aux opérations qu'on fait dans les ports de mer, dans les rivières, dans les canaux, dans les puits, à une échelle plus ou moins étendue, selon les besoins des localités. Dans un assez grand nombre de ports de mer, par exemple, les eaux sont stagnantes; il s'y dépose des vases, tous les détritiques et immondices des villes qui sont sur leur bord. Il en est de même pour les rivières qui traversent les villes. Une autre cause rend nécessaire le curage des uns et des autres: ce sont les dépôts successifs qui se forment à l'entrée des ports, aux embouchures des rivières par le flux et le reflux qui apportent des sables, des galets, et qui finissent par encombrer les rades et empêchent la navigation. Les *puisards* où l'on reçoit des eaux ménagères ou qui proviennent de divers travaux, les *égouts* par lesquels s'écoulent les immondices des grandes villes, sont encore soumis aux opérations du curage.

On conçoit que dans ces différents cas les moyens mis en usage varient selon les circonstances et les précautions qu'il faut prendre pour mettre les ouvriers à l'abri de tout accident. Ainsi pour les ports et rivières on emploie le plus souvent la *drague* (*voy.*) ou des *machines à draguer*. Pour les *puisards*, il y a de graves inconvénients à éviter. Pour les *égouts* et les *fosses d'aisance*, les opérations du curage sont aujourd'hui très perfectionnées par l'application des procédés de M. D'Arceet. La description de ces divers procédés se placera plus naturellement à chacun des mots que nous venons de citer.

En agriculture on emploie aussi le curage pour se procurer les *boues* des fossés, ruisseaux, étangs, et même des rivières. Avec de longs râbles on retire la boue qu'on étale sur les bords, et quand ces boues sont *mûries*, ce qui exige un an à 18 mois, on les mêle au fumier et l'on compose un excellent engrais qui ne laisse aucune mauvaise odeur aux racines qui en sont nourries. V. DE M-N.

CURATELLE, CURATEUR, de cu-

rare, prendre soin. On appelle *curateur* celui qui est nommé par un conseil de famille ou par un tribunal pour administrer les biens et défendre les intérêts d'autrui, et, dans certains cas, pour avoir soin de sa personne. La curatelle (en latin *cura, curatio*, et non *curatela*) est la charge dont le curateur est investi.

Les curateurs doivent veiller attentivement aux intérêts qui leur sont confiés, et s'il leur arrive de les compromettre, ils peuvent être condamnés personnellement aux dépens des procès dans lesquels ils sont parties, et même à des dommages et intérêts. Leur fonction, comme celle de tuteur (*voy.*), est une charge publique dont on ne peut s'affranchir qu'au moyen des excuses légitimes qui dispensent de la tutelle.

Le ministère d'un curateur est nécessaire dans un grand nombre de cas: nous nous bornerons à en indiquer quelques-uns.

Curateur au mineur émancipé. Il est nommé par un conseil de famille, et ses fonctions consistent à assister le mineur lors de la reddition du compte de sa tutelle, lorsqu'il reçoit un capital mobilier ou qu'il en fait emploi, et quand il soutient un procès relatif à des droits immobiliers. Les condamnations obtenues contre le mineur non assisté de son curateur seraient nulles, mais elles obtiendraient cependant l'autorité de la chose jugée si, avant l'expiration des délais, on négligeait de les attaquer par les voies légales. Le curateur, à la différence du tuteur, ne représente pas le mineur dans les actes de la vie civile; il ne contracte jamais en son nom pour lui; il se borne à lui prêter son assistance dans les cas indiqués par la loi, et n'étant pas chargé d'administrer les biens du mineur, qui, par l'émancipation, acquiert toute la capacité nécessaire à cet égard, il n'a point, comme le tuteur, de compte à rendre au moment où ses fonctions finissent.

Curateur au ventre. Lorsqu'au décès du mari, la femme se trouve enceinte, il est nommé un curateur au ventre par un conseil de famille. A la naissance de l'enfant la mère en devient tutrice, et le curateur en est de plein droit le subrogé-tuteur. Pendant la grossesse il est in-

certain si l'enfant conçu naîtra vivant ou viable, et, par conséquent, s'il aura droit à la succession paternelle. Il est donc nécessaire de veiller à la conservation des biens, et il importe en outre d'empêcher une *supposition* ou une *suppression de part*. C'est dans ce double but que la loi prescrit la nomination d'un agent que les jurisconsultes romains appelaient *curator ventris* ou *ventri datus*, parce que, disaient-ils, *partus antequam edatur mulieris portio est, vel viscerum*. Le curateur est chargé d'administrer la succession; à la naissance de l'enfant, il rend un compte à la mère devenue tutrice, ou, si l'enfant ne naît pas viable, aux héritiers qui succèdent à son défaut. Le droit romain permettait aux parties intéressées de faire visiter la veuve qui se déclarait enceinte par des femmes libres au nombre de cinq au plus (loi 1, § 4, ff. *De inspiciendo ventre et custodiendo partu*), et il entourait cette veuve de la surveillance la plus minutieuse pendant les trente derniers jours de sa grossesse. Le Code civil n'autorise pas à la vérité des mesures aussi incompatibles avec nos mœurs, mais le curateur doit prendre toutes celles qui pourraient prévenir un crime, et quelques auteurs lui croient même le droit d'assister à l'accouchement.

Curateur au mort civilement. Le condamné à une peine emportant mort civile, en perdant la propriété de tous les biens qu'il possédait, conserve, pour l'avenir, la capacité de recevoir des aliments et en général d'acquérir des biens: il peut donc avoir des droits à défendre devant les tribunaux; mais la loi ne lui permet de procéder en justice que sous le nom et par le ministère d'un curateur spécial qui lui est désigné par le tribunal devant lequel la demande est portée. Les peines de mort naturelle, des travaux forcés à perpétuité et de la déportation, sont les seules qui entraînent avec elle la mort civile.

Curateur à la mémoire du condamné. Lorsqu'après une condamnation pour homicide, l'existence et l'identité de la personne prétendue homicidée est reconnue et constatée dans les formes prescrites par le Code d'instruction criminelle (art. 444), il y a lieu alors à la révision de l'ar-

rêt de condamnation. Dans ce cas, si cet arrêt a été prononcé contre un individu mort depuis, la cour de cassation doit créer un curateur à sa mémoire, avec lequel se fait l'instruction et qui exerce tous les droits du condamné. E. R.

En Allemagne et en Russie on appelle *curateurs* des fonctionnaires chargés de la surveillance d'une université, surtout sous le rapport des principes qui y dominent. En Allemagne, c'est à la diffusion des idées démagogiques que l'institution des curateurs a dû son origine; en Russie, leur contrôle s'étend à tout, et ils représentent le ministre de l'instruction publique près de l'université elle-même et près de tous les établissements de son ressort. S.

CURDES, voy. KURDES.

CURE (méd.), voy. TRAITEMENT.

CURE. On donne, dans le langage ordinaire, le nom de *cure* à toutes les églises où un prêtre exerce les fonctions de son ministère; et ce prêtre porte le titre de *curé* (voy.). Dans l'ancien droit, pour que le titre de cure ou de paroisse appartint à une église, il suffisait qu'elle eût un territoire circonscrit et déterminé, des fonts baptismaux et un curé institué à perpétuité; peu importait l'étendue du territoire. Suivant une décision du concile d'Orléans et une autre du 16^{me} concile de Tolède en 693, dix maisons suffisaient. Il n'en est pas ainsi d'après la législation française actuelle: on peut encore, dans l'usage et par politesse, appeler du nom de curé tous les ecclésiastiques préposés au service du culte catholique dans une commune; mais il faut savoir distinguer les *cures* des *succursales* et les *curés* des *succursalistes* ou *desservants*. Le mot même de *paroisse*, qui, depuis la loi sur l'organisation des cultes, peut sans inconvénient s'appliquer aux unes et aux autres, puisqu'elle n'a laissé subsister entre elles que peu de différence et les a surtout soumises aux mêmes règles de gouvernement temporel, sert cependant, dans cette même loi, à qualifier les églises auxquelles appartient plus spécialement le titre de cure.

Les cures sont les églises desservies par un prêtre institué à perpétuité et

soumis dans l'exercice de ses fonctions à l'évêque du diocèse. Il y a au moins une paroisse ou cure dans chaque justice de paix, et il y a une justice de paix par canton. Une cure comprend donc en général tout le territoire d'un canton. Toutefois, dans certains cantons plus importants, soit par leur situation, soit par le nombre de leurs habitants, il peut exister plusieurs cures en même temps; par exemple, dans les grandes villes, qui néanmoins ne forment qu'une seule commune, on trouve plusieurs cures. Le chef-lieu du canton n'est pas non plus toujours le chef-lieu de la cure, comme il est celui de la justice de paix; on peut même faire entrer dans la circonscription de la même paroisse curiale des villages appartenant à des cantons différents.

Depuis le concordat on distingue les cures en deux classes. Cette division n'établit aucune différence entre les droits des titulaires, mais seulement entre leur traitement, qui est de 1500 fr. pour les curés de la première classe, et de 1200 fr. pour les curés de la seconde. Le rang se règle par le chiffre de la population. Pour qu'une commune ait droit à une cure de première classe, il faut qu'elle ait au moins 5,000 habitants et une justice de paix, ou qu'elle soit chef-lieu de préfecture. Aucun nombre déterminé d'habitants n'est exigé pour une cure de seconde classe. Toutefois le gouvernement n'en érige guère que dans les communes qui ont au moins 1500 âmes. Il est bon de remarquer que dans les grandes villes, même à Paris, le nombre des cures de première classe ne peut jamais dépasser celui des justices de paix, quel que soit le chiffre de la population. On compte en France 3,301 cures, dont 560 de première classe.

Autrefois l'évêque seul pouvait ériger une cure : aujourd'hui aucune portion du territoire ne peut être érigée en cure sans l'autorisation expresse du gouvernement.

Dans l'ancien droit, les cures possédaient des biens de différente nature et avaient droit à divers bénéfices. On n'érigait pas une cure sans lui assurer une dotation. Sous l'empire même, un grand

nombre de cures étaient encore dotées en biens-fonds, et les revenus de ces biens-fonds formaient le traitement du curé. Actuellement tout titulaire d'une cure reçoit un traitement sur le trésor. Les revenus provenant des dons ou legs qui peuvent être faits à des cures sont administrés par les fabriques; les titulaires jouissent seulement de l'usufruit et exercent tous les droits d'usufruitier; ils en supportent aussi les charges. Leurs droits et obligations sont réglés par le Code civil.

F. L. B.

CURÉ, du latin *cura animarum*, soin des âmes, charge des âmes; de là *curans*, *curator*, chargé, curateur, et *curatus*, curé. Généralement on appelle en latin le prêtre qui est chargé d'une paroisse, *parochus*; dans quelques pays on le nomme *recteur* ou *pasteur*, du latin *pastor*. Dans le moyen-âge on disait *cureit*; on disait aussi *plebanus*.

L'origine des curés remonte à celle du christianisme; non qu'ils soient les successeurs des 72 disciples, comme le prétendait l'ancienne Sorbonne, mais parce qu'ils furent la première, la plus simple expression de la division du sacerdoce et de l'épiscopat. Aussitôt qu'il y eut une portion du troupeau distraite de la sollicitude immédiate de l'évêque et confiée au gouvernement du prêtre, il y eut un curé. Arius et Colluthus, dans le diocèse d'Alexandrie, étaient certainement des curés, et, avec quelque attention, nous en trouverions bien d'autres dans ces temps reculés, surtout à Rome dont la circonscription en paroisses est attribuée à ses premiers évêques.

Quelles étaient les attributions des curés dans les temps primitifs? Il serait peut-être un peu difficile de répondre au juste à cette question. Cependant, suivant toute apparence, ils se bornaient à suppléer l'évêque, et n'administraient les sacrements que quand il ne le pouvait pas lui-même.

La succession des temps donna de l'extension aux fonctions des curés. Vers le VI^e siècle, on en voit qui confèrent les ordres mineurs, qui portent des censures contre leur clergé et les fidèles, qui, en vertu de leur *institution divine*, semblent exercer la plupart des droits des évêques.

Quelque temps après, les curés furent dépouillés de ces attributions, qui parurent trop magnifiques pour ne pas entrer dans l'apanage du collège épiscopal. Cependant ils conservèrent l'inamovibilité qu'on leur disputait. En 1095 il fut décidé par le concile de Plaisance que les clercs seraient attachés irrévocablement aux églises pour lesquelles ils auraient été ordonnés et qui leur serviraient de titres. L'année suivante, 1096, le concile de Nîmes statua, par son canon IX, que les prêtres auxquels les évêques auraient confié des cures les desserviraient pendant toute leur vie, à moins qu'ils ne fussent destitués par un jugement en forme. Cet article de l'inamovibilité des curés fut si bien déterminé dans divers conciles qu'on n'a jamais pu y porter atteinte, et que les tentatives des assemblées du clergé de France en 1682 et 1700, pour le faire changer, ont complètement échoué.

Cette inamovibilité des curés les astreignait à la résidence, comme les évêques, et sous les mêmes peines pour les infractions. Le concile de Trente est formel sur ce point, et l'ordonnance de Blois avait adopté et confirmé cette disposition canonique. L'évêque était juge de la légitimité des causes qui pouvaient permettre à un curé de s'absenter; mais s'il refusait arbitrairement la permission, le curé avait la ressource de l'appel simple ou comme d'abus.

Avant la révolution les curés étaient, en France, tout à la fois pasteurs des âmes et ministres de la société. Ils étaient chargés de constater et la naissance des enfants et leur régénération spirituelle, et le contrat civil du mariage et la bénédiction nuptiale, et le décès des citoyens et la sépulture ecclésiastique. Cette double qualité qu'ils ont conservée dans la plupart des pays étrangers, en les environnant d'une double considération, leur imposait des devoirs différents. Les uns et les autres sont longuement détaillés par les canonistes et par les théologiens, notamment par d'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, par le *Code des curés* et par le *Code matrimonial*.

Quelques canonistes ont prétendu que le droit des curés de se choisir des vicaires était incontestable et ne nuisait en

rien à la subordination due aux évêques; ils citent une multitude de conciles et de réglemens à l'appui de leur sentiment. Toutefois, ce droit était rarement mis en vigueur, à cause des oppositions insurmontables qu'il aurait rencontrées et surtout par respect pour l'autorité épiscopale. C'est une belle maxime que celle de l'abbé Rémi: « Il ne faut jamais perdre de vue que si d'un côté les supérieurs ne doivent point excéder les bornes de leurs pouvoirs, d'un autre côté les inférieurs ne peuvent user de leurs droits que conformément à la raison et aux lois. »

En 1215 le grand concile de Latran, sous Innocent III, déclara solennellement, par le fameux canon *Omnis utriusque sexus*, que le curé était le propre prêtre; que tous les fidèles de la paroisse, parvenus à l'âge de raison, étaient tenus de se confesser à lui au moins une fois l'an, et qu'ils ne pouvaient s'adresser à un autre que par sa permission. Ce canon, rappelé dans beaucoup de conciles postérieurs et dans des décisions innombrables, a fait et fait encore maintenant autorité dans l'église catholique; il est promulgué tous les ans et dans toutes les paroisses, le jour des Rameaux. Cela n'empêche pas que la juridiction d'un curé ne puisse être bornée à ses seuls paroissiens, et que son *visa* ne puisse être étendu hors de sa paroisse et sur des fidèles étrangers dans sa propre église.

Les curés portaient et continuent de porter l'étole, insigne de leur dignité pastorale, en présence de l'évêque diocésain, malgré quelques contestations qui se sont élevées à ce sujet dans diverses circonstances. Ils avaient autrefois la faculté de recevoir des testaments dans quelques pays; la coutume de Paris le dit formellement. Hors de leur présence et sans leur consentement exprès le mariage n'était pas valablement contracté. Si la plupart des religieux et religieuses étaient exempts de leur juridiction, les domestiques et serviteurs de monastères ne l'étaient pas.

Quoique les curés ne fussent pas destituables à la volonté de l'évêque, ils pouvaient néanmoins être condamnés à une *correction paternelle*, c'est-à-dire au séminaire pendant trois mois. Les

curés n'avaient pas le droit d'empêcher l'évêque de faire faire des missions dans leur paroisse; mais il convenait, disent les canonistes, que l'évêque n'abusât pas de son pouvoir et qu'il agit toujours de concert avec les curés. Ce n'était pas seulement un droit pour les curés d'assister au synode diocésain, c'était aussi un devoir, et ceux qui y manquaient étaient canoniquement punis. Il semble que les synodes aient été remplacés par les retraites pastorales.

Il y avait, avant la Révolution, des *curés primitifs* et des *curés vicaires perpétuels*. Les *curés primitifs* étaient des chapitres et des monastères, dont les membres avaient originairement desservi des paroisses et avaient apporté à leur corps, en y rentrant, les honneurs et les revenus des curés qui avaient fondé les paroisses ou les avaient possédées par usurpation. Les *curés vicaires perpétuels* étaient ceux que les chapitres et les monastères déléguaient pour remplir les fonctions curiales, moyennant rétribution. L'histoire ecclésiastique et les registres des parlements sont remplis des démêlés de ces *sinécuristes* et de ces *ouvriers évangéliques*, qui ne pouvaient arracher le modique salaire auquel l'avidité des curés primitifs les avaient condamnés, et qui avaient de la peine à obtenir les honneurs qui étaient dus à leur saint ministère. (Voir les déclarations du 5 octobre 1726 et 15 janvier 1731.) Il y avait aussi des *curés décimateurs* et des *curés à portion congrue*. Les premiers jouissaient, en tout ou en partie, des dîmes de leur paroisse; les derniers ne recevaient, de la main du décimateur ou du prieur, qu'une faible rétribution, appelée *portion congrue*, que les ordonnances de nos rois, dans le xvii^e siècle, avaient portée à 300 livres.

Il y avait encore des *curés réguliers* et des *curés séculiers*. Les uns appartenaient aux ordres monastiques ou à des corporations de chanoines réguliers, et les autres au clergé séculier. Tous exerçaient légalement les fonctions curiales et jouissaient à peu près des mêmes privilèges, mais les *réguliers* pouvaient être rappelés par leurs supérieurs. J. L.

Les curés sont nommés par les évê-

ques, sauf l'approbation du gouvernement. Depuis le 1^{er} janvier 1835, nul ne peut être choisi pour en remplir les fonctions dans une ville chef-lieu de département ou d'arrondissement, s'il n'a obtenu le grade de licencié en théologie, ou s'il n'a déjà exercé ces fonctions, ou celles de desservant, pendant quinze ans; il ne peut être nommé dans un chef-lieu de canton, s'il n'est pourvu du grade de bachelier en théologie, ou s'il n'a exercé comme curé ou desservant pendant dix ans. Les curés, étant salariés par l'état, n'ont droit à aucune rétribution de la part des fidèles, sauf les oblations qui sont autorisées et fixées par les réglemens. Les communes doivent leur fournir un presbytère composé d'un logement et d'un jardin attenant. Dans le cas d'éloignement temporaire du curé de sa paroisse, pour cause de maladie ou par mauvaise conduite, l'évêque nomme pour le remplacer provisoirement un ecclésiastique à qui il est accordé, outre le casuel, une indemnité payable en totalité, dans ce dernier cas, par le titulaire; et, dans le premier cas, elle est en partie à la charge du titulaire et en partie à celle de la fabrique de la paroisse, et même en totalité à la charge de l'un ou de l'autre, suivant ce qui est réglé à cet égard par un décret du 17 novembre 1811. Un curé qui, par son grand âge ou ses infirmités, est mis dans l'impuissance de remplir seul ses fonctions, peut se faire adjoindre un vicaire dont le traitement est à la charge de la fabrique ou des habitants.

Les curés doivent, aux prônes des messes paroissiales, prier et faire prier pour la prospérité de la France et pour le roi, et faire réciter à la fin des offices divins la prière *Domine, salvum fac*, etc. Ils ne peuvent se permettre, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés par l'état, ni faire au prône aucunes publications étrangères à l'exercice du culte, autres que celles qui sont ordonnées par le gouvernement. Ceux qui, dans l'exercice de leur ministère, se permettraient de critiquer, de censurer les actes de l'autorité publique par leurs discours ou

par des écrits, ou dont les discours et les écrits contiendraient une provocation directe ou indirecte à la désobéissance aux lois et à ces actes, se rendraient passibles de peines plus ou moins sévères, suivant la gravité des circonstances. Il leur est défendu de donner la bénédiction nuptiale aux époux qui ne justifieraient pas, en bonne et due forme, qu'ils ont contracté mariage devant l'officier de l'état civil, sous peine d'une amende de 16 à 100 fr. pour la première fois; et, en cas d'une nouvelle contravention semblable, ils encourent, pour la première récidive, la peine d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et celle de la détention pour la seconde.

En cas de décès du titulaire d'une cure, le juge de paix est tenu d'y apposer les scellés d'office, sans rétribution pour lui et son greffier, ni autres frais que le remboursement du papier timbré; et il n'est procédé à leur levée qu'avec le concours des héritiers et du trésorier de la fabrique, lesquels ont respectivement le droit de la requérir. J. L. C.

CURE D'ÂME, voy. CURÉ, PASTEUR, RELIGION, etc.

CURÉTES, êtres mythologiques peu connus et qu'on a souvent confondus avec les Corybantes, les Cabires et les Dactyles. Leur nom est dérivé ou de *κουρά*, coupe de cheveux, s'il est vrai qu'en se battant avec une peuplade de l'île d'Eubée ils aient perdu leur longue chevelure, ou de *κοῦρος*, jeune homme, mot qui entre aussi dans la composition de celui de Dioscures. C'étaient d'antiques prêtres de l'île de Crète, de jeunes guerriers qui dansaient en l'honneur des dieux autour de leurs autels et au bruit des armes. Dans la suite ils devinrent les gardiens de Jupiter (voy.). S.

CURIACES, voy. HORACES.

CURIAL, voy. CURÉ et CURIE. En Allemagne on distingue l'expression de *voix curiale* de celle de *voix virile*: cette dernière désigne le vote individuel d'un personnage ou d'un état, tandis qu'une voix curiale est donnée pour une réunion de personnes ou d'états, pour une curie, un collège. Dans le comité de la diète fédérale d'Allemagne, différents états n'ont qu'une voix curiale, c'est-à-

dire qu'ils ne votent pas individuellement, mais seulement en se réunissant plusieurs. Les votes de ce comité se composent de 17 voix viriles et de 6 voix curiales. S.

CURIE. Romulus divisa le peuple romain en 3 tribus et chaque tribu en 10 curies. Plus tard des augmentations successives portèrent à 35 le nombre des tribus; celui des curies resta invariablement fixé au chiffre de 30. Mais la division par curies, tout en continuant d'exister, perdit beaucoup de son importance par l'introduction du système des centuries (voy.).

Les comices se tenaient primitivement par tribus et par curies. Ces deux modes différaient l'un de l'autre en ce que la majorité dans l'un se formait d'une fois, en additionnant les voix, soit pour, soit contre, de tous les individus admis dans une des tribus; tandis que dans l'autre la majorité se formait à deux fois, 1^o en comptant les voix des membres votants de la curie et en faisant du vote de la majorité une voix collective censée être le suffrage de la curie; 2^o en comptant ces voix collectives ou curiales. Seize voix collectives ou curiales composaient la majorité. Ce mécanisme, qui pouvait faire d'une minorité réelle la majorité nominale et légale, prit un développement nouveau lorsque Servius Tullius imagina les centuries (voy.). A partir de cette époque, les curies ne s'assemblèrent que pour entendre des communications d'une importance fort médiocre (par exemple, à chaque mois nouveau pour apprendre du grand pontife quel jour tomberaient les Nones), et pour délibérer sur un très petit nombre de lois ou de décrets.

Originellement les curies s'assemblaient chacune dans un local particulier nommé aussi *curia*. Ces *curiæ veteres* (tel est le nom qu'on leur donne) étaient toutes sur le mont Palatin, et on les a cherchées aux environs de l'église Saint-Grégoire. La salle où le grand pontife notifiait aux curies assemblées l'époque des Nones était appelée *curia calabra* et située sur le plus haut sommet du Capitole. On donna par la suite le nom de curie aux lieux fermés où se réunissait le sénat. La *curie Hostilie*, sur le Forum

(près de l'église actuelle de Santa-Maria libératrice), fut la principale. Bâtie par Tullus Hostilius, elle fut incendiée l'an 54 avant J.-C., lors des tumultueuses funérailles de Clodius. César en fit construire une autre sur le même emplacement et la nomma *curie Julie*. La curie de Pompée, au Champ-de-Mars, vit l'assassinat de César et fut fermée à partir de cette époque. La curie de Sylla n'était qu'un temple de la Félicité. VAL. P.

Dans l'organisation des villes municipales soumises à la domination romaine, la curie était une agrégation de citoyens pris en dehors de la classe des privilégiés et possédant une propriété de plus de 25 arpents. Les membres de ce corps étaient désignés sous le nom de *curiales*; ils étaient chargés du gouvernement des villes, de leurs revenus et dépenses, de la perception des impôts, et généralement de l'administration des affaires du municiple. Dans l'origine, cette charge était honorable et d'autant plus recherchée que le droit de suffrage, pour les élections qui se faisaient à Rome, y était attaché; mais les empiétements successifs de la puissance impériale, en rendant illusoire les prérogatives de la curie, n'en laissèrent plus subsister que les charges. Sous les empereurs grecs sa décadence était complète. Le Code Théodosien lui donna, il est vrai, une nouvelle vitalité, mais sans lui rendre sa splendeur. Les fils des curiales appartenaient de droit, ou plutôt de force, à la curie. Tout homme libre, étranger ou non, qui acquérait une propriété foncière de plus de 25 arpents, était tenu également de s'y laisser incorporer. Une fois enfermé dans cette institution gênante, soit par le hasard de la naissance, soit par la désignation, le *curiale* ne pouvait plus en sortir avant d'avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie municipale; il ne pouvait ni habiter la campagne, ni entrer dans l'armée, ni aspirer aux emplois publics ou aux honneurs du sénat. Il fallait avant tout qu'il fût libéré de cette conscription civile. Il ne pouvait vendre ses propriétés sans la permission du gouverneur de la province. Les filles ou les veuves de curiales qui épousaient des hommes étrangers à cette adminis-

tration, étaient tenues de donner à la curie le quart de leur bien. Il en était de même de leurs héritiers quand ceux-ci n'étaient pas curiales. Celui qui mourait sans enfants ne disposait que du quart de ses biens; le surplus appartenait à la curie. Enfin, c'étaient les curiales qui payaient aux empereurs la redevance connue sous le nom d'*aurum coronarium*.

On donne aussi le nom de *curie* à l'ensemble des diverses administrations qui constituent le gouvernement papal. On dit d'un acte quelconque, appartenant à la cour de Rome, qu'il est émané de la *curie romaine*. Nous y reviendrons aux articles PAPE, ÉTAT DE L'ÉGLISE, etc., etc. C. F-N.

CURILES (îles), voy. KOURILES.

CURION (*curio*, *flamen curialis*), chef et prêtre d'une *curie* (voy.) à Rome. C'était lui qui faisait les sacrifices de la curie, appelés *curionies*, et, en retour, il recevait d'elle une sorte de traitement en argent. Les curions particuliers, choisis par leurs concitoyens, étaient placés sous la direction du grand curion (*curio maximus*). Celui-ci était élu par toutes les curies assemblées dans les *comitia curiata*. Toutes ces institutions sont attribuées à Romulus, et leur confirmation l'est à Numa. Quelques auteurs ont prétendu, sans une grande probabilité, que chaque curie avait deux curions. A. S-R.

CURIUS DENTATUS, Romain distingué par sa valeur, ses nobles sentiments, son désintéressement, la simplicité de ses mœurs, enfin comme auteur de la *lex Curia*. Il fut trois fois consul et jouit deux fois des honneurs du triomphe. Il battit les Samnites, les Sabins, les Lucaniens, et remporta, l'an 272 avant J.-C., une victoire sur Pyrrhus, près de Tarente. Quand les délégués des Samnites se présentèrent chez lui pour conclure la paix, ils le trouvèrent à sa campagne, occupé à faire la cuisine. Ils lui offrirent des vases d'or pour le mettre dans leurs intérêts; mais Curius refusa. « Je préfère, dit-il, mes vases de terre à vos vases en or; je ne désire pas être riche: n'ai-je pas dans ma pauvreté la satisfaction de commander à ceux qui possèdent des richesses? » C. L.

CUROPALATE (*κουροπαλάτης*, de *cura palatii*), dignité de la cour de Constantinople, qui répondait à peu près au majordome de Charlemagne. Ce titre était le premier après ceux de César et de nobilissime ou princes du sang. Quant à ses attributions, elles sont inconnues; on ne sait même pas s'il en a jamais eu. Codinus, surnommé curopalate, probablement parce qu'il fut lui-même le dernier Grec byzantin revêtu de cette dignité, déclare, dans son ouvrage sur les offices ou charges de la cour impériale de Constantinople, qu'on ignorait quelles avaient été primitivement les fonctions de ce dignitaire. On peut donc en conclure que, de temps presque immémorial avant le xv^e siècle, ce titre était purement honorifique. L'étymologie latine fait seulement supposer que les curopalates avaient, dans l'origine, l'inspection des bâtiments de la couronne; et cette induction naturelle est confirmée par un passage de Constantin Porphyrogénète, qui consacre un long chapitre au cérémonial pompeux de leur entrée en charge. Les empereurs revêtirent presque toujours de cette dignité quelqu'un de leurs proches parents, ou ceux de leurs partisans qui avaient le plus contribué à leur élévation; et souvent elle devint pour ceux-ci un degré qui, à leur tour, les fit arriver au trône. On en peut citer une douzaine d'exemples. Du Cange ajoute que les princes d'Ibérie avaient ce titre héréditaire, comme, dans l'empire d'Allemagne, quelques électeurs portaient celui de grand chancelier, de grand-maréchal de l'Empire. On trouve aussi dans les signatures des conciles la dignité de *protocuropalate*. J. B. X.

CURRAN (JOHN-PHILPOT), célèbre avocat irlandais, naquit à Newmarket, près de Cork, le 24 juillet 1750. Sa famille le destinait à l'église, mais ses goûts se tournèrent vers le barreau. Il alla prendre ses degrés à Londres, au grand regret de sa mère, qui répéta toute sa vie en soupirant: « Quel prédicateur le monde a perdu! » Ses débuts cependant ne furent point encourageants. Il voulut prendre la parole dans un club: pétrifié par les regards de l'assemblée, sa langue s'embarassa dès les

premiers mots, et ses amis ne le nommèrent plus que Curran le bégayeur; mais l'exemple de Démosthènes était là sans doute pour ranimer son courage: il retourna dans sa ville natale, et dès sa première cause il prit sa revanche avec éclat. Son chaleureux plaidoyer, suivi d'un duel, le mit en réputation. Après sept années de succès toujours croissant, il entra au parlement d'Irlande (1782).

Là deux routes étaient ouvertes devant lui. « Je pouvais, dit-il lui-même, comme tant d'autres traîner mes compatriotes les mains liées au marché de la corruption et m'élever par ce moyen au faite de la fortune, des honneurs et des remords; mais j'ai cru qu'il était plus beau de rester avec les miens, pour les consoler et les défendre. » Curran demeura toujours l'ardent et incorruptible champion de son pays. Au sein d'un parlement où l'or anglais obtenait tant de désertions et d'apostasies, Curran, à la tête d'une minorité courageuse, disputait le terrain pied à pied aux oppresseurs de l'Irlande; et quand ce vain simulacre de représentation nationale eut disparu, quand l'Angleterre, par l'acte d'union (*voy.*), eut absorbé tout le gouvernement de l'Irlande, Curran alla faire entendre aux Communes anglaises les plaintes énergiques de son pays. Mais sa parole, toute d'entraînement et d'image, frappait avec plus de force sur des cœurs irlandais. Il n'eut que de trop fréquentes occasions, au milieu de tant de complots patriotiques qui s'élevaient alors, de prêter son secours à des accusés que ses efforts d'éloquence et de courage n'arrachaient pas toujours à la mort. Son plaidoyer pour Hamilton Rowan, secrétaire de l'association de Dublin, est resté l'un des plus célèbres.

Cet illustre patriote accepta, sous le ministère de Fox, dont il espérait beaucoup, la charge de maître des rôles, en Irlande; mais bientôt découragé, il finit par s'en démettre (1814). Trois ans après (13 novembre 1817), il mourut non loin de Londres.

L'éloquence de Curran offre la brillante fougue et tous les écarts du génie irlandais. Ses principaux discours ont été recueillis et publiés par son fils,

William Henry, avocat distingué lui-même, dans l'ouvrage intitulé *The life of John Curran, by his son*; Londres, 1819, 2 volumes. AM. R.-E.

CURSIVE, voy. ÉCRITURE.

CURTIUS (MARCUS), jeune patricien qui se dévoua pour la patrie. Un gouffre énorme, soit par suite de tremblement de terre, soit par d'autres causes, venait de s'ouvrir dans la place du marché à Rome. En vain on s'occupait de le combler. Les augures consultés répondirent qu'il ne se refermerait que quand les Romains y auraient jeté ce qu'ils avaient de plus fort et de plus précieux. « Le plus précieux pour Rome, dit alors Curtius, n'est-ce pas une arme? et le plus fort, n'est-ce pas un guerrier? » Oui, répondirent les augures. Soudain Curtius arme de pied en cap, monte un noble coursier, s'élance vers la place, et là, prenant le peuple à témoin qu'il se dévoue et chantant sur lui-même la formule incantatoire qui le donne aux dieux infernaux, il se laisse tomber dans l'abîme qui, ajoute-t-on, se referma aussitôt. D'autres traditions nous montrent au lieu du gouffre un lac ou une mare dit *lacus Curtius*, et font remonter l'origine de ce nom jusqu'à Romulus. Un jour, ce prince attaqué par l'armée sabine, combattait corps à corps avec le brave Sabin Curtius: il le blessa, et Curtius, forcé d'avoir recours à la fuite, ne trouva d'autre refuge que le marais où il disparut et où Romulus le crut noyé. Mais ses compatriotes qui l'avaient aperçu le sauvèrent, et la mare prit le nom de *Curtius lacus*. VAL. P.

CURTIUS, artiste en cire allemand et dont le vrai nom paraît avoir été *Kurtz*. Au dernier siècle ses salons à Paris étaient célèbres. Voy. CIRE et CÉROPLASTIQUE.

CURULE (CHAISE). Les chars (*currus*) à l'usage des magistrats romains, des consuls, des préteurs, des censeurs et des principaux édiles, avaient une structure particulière, d'où on appelait ces magistrats *magistratus curules*. Le siège sur lequel ils s'asseyaient à l'assemblée du sénat, à la tribune ou dans les tribunaux, fut appelé chaise curule (*sella curulis*), parce qu'ils le plaçaient primitivement dans leurs chars. Ce siège avait la forme d'un tabouret sans dos, soutenu

sur quatre pieds courbes fixés à deux traverses, et qui se croisaient deux à deux en forme d'X. Ces pieds, à l'endroit où ils s'unissaient ainsi, étaient joints ensemble par un axe commun qui permettait de les plier ou de les dresser, selon le besoin, et de placer le siège où l'on voulait. La chaise curule était couverte de cuir et ornée d'ivoire; lorsqu'elle eut perdu sa première destination, on l'embellit par des sculptures. Les rois s'en étaient les premiers servis et les Étrusques en avaient introduit l'usage à Rome. A. S.-R.

CUSCO ou **CUZCO**, voy. PÉROU et INCAS.

CUSTINÈS (ADAM-PHILIPPE, comte DE), 4^e fils du grand-fauconnier de Stanislas, roi de Pologne, naquit à Metz le 4 février 1740. Destiné à la carrière des armes dès son enfance, il fit, en 1748, la campagne des Pays-Bas sous le maréchal de Saxe, et revint à la paix, avec le grade de sous-lieutenant, continuer ses études à Paris. Officier dans le régiment de Schouberg, chef d'avant-garde sous les ordres du prince de Soubise, colonel à 21 ans d'un régiment de dragons qui portait son nom, il eut la réputation d'un officier fort instruit et mérita les éloges du grand Frédéric. La passion de la gloire, aiguisée par le désir de briser les fers d'un peuple opprimé, le fit passer en Amérique et combattre sous les ordres de Washington. De retour en France, on le nomma maréchal-de-camp et gouverneur de Toulon. Appelé par ses compatriotes à l'assemblée des États-Généraux, il renonça aux privilèges de sa caste pour appuyer le Tiers-État dans ses justes réclamations. Il serait trop long de retracer la carrière législative de cet homme de guerre. Ayant quitté l'assemblée nationale pour passer au commandement en chef des armées, il s'empara des défilés de Porentrui, occupa Landau, les lignes de Wissembourg, Spire, Worms, Mayence et Francfort, qu'il fut obligé d'abandonner ensuite. Appelé à l'armée du Nord, il la réorganisa sur un pied respectable et remporta plusieurs avantages. Mais les dénonciations s'accrurent chaque jour sur sa tête. Dénoncé au Comité de salut public, il se

rend à Paris le 18 juin pour se justifier, est arrêté, mis en prison et condamné à mort le 28 août 1795, comme ayant trahi la cause nationale*. Il subit son arrêt le lendemain avec plus de courage que ne l'ont dit quelques biographes mal instruits.

E. A. B.

CUTANÉES (MALADIES), voy. PEAU (*maladies de la*).

CUTTER, petit bâtiment à un seul mât penché en arrière et planté en avant du centre de longueur du navire. Ses voiles principales sont *auriques*, c'est-à-dire coupées en oreilles; il porte aussi des voiles carrées, comme huniers et perroquet. Le cutter plonge dans l'eau beaucoup plus par-derrière que par-devant. Les Anglais font un grand usage de cette espèce de bâtiment; la plupart des jolis navires de plaisance ou *yachts* qu'ont à leur disposition les riches amateurs de navigation, membres des *yachts-clubs*, sont des cutters. Bon marcheur, fin voilier, léger sur l'eau, le cutter justifie son nom de *coupeur*; il fend la lame en effet comme un couteau, parce que son avant est très mince. En France, nous avons quelques cutters de guerre qui font l'office de croiseurs devant les petits ports, et de gardes-pêche sur les côtes. Nous ne prononçons pas *cutter*, mais *côte*.

A. J-L.

CUVE, voy. VINIFICATION.

CUVE PNEUMATIQUE, vase contenant le liquide sur lequel on doit recueillir les gaz. Il y a des cuves à eau ou hydro-pneumatiques et des cuves à mercure ou hydrargyro-pneumatiques. Les premières sont en bois et doublées en plomb pour empêcher l'eau de s'échapper par les fentes. Un peu au-dessous du niveau se trouve placée solidement une planche percée de plusieurs trous, par lesquels on fait passer le gaz bulle à bulle, dans les éprouvettes pleines d'eau disposées convenablement. Ces cuves sont

(*) Quelques heures avant sa mort le général Custines écrivit à son fils une lettre où on lit ces mots : « Réhabilitez ma mémoire quand vous le pourrez; si vous obtenez ma correspondance, ce serait une chose bien facile. » Mais le fils suivit son père à l'échafaud et ne put s'acquitter de ce devoir. Le général Baraguay-d'Hilliers a publié à Hambourg des *Mémoires posthumes du général français comte de Custines, rédigés par un de ses aides-de-camp*.

J. H. S.

peu employées, car l'eau se conserve peu de temps pure, et, dissolvant une partie des gaz sur lesquels on opère, elle empêche de faire des expériences de mesure; il faut avoir recours aux cuves à mercure, parce qu'alors aucun gaz ne se dissout dans le liquide. Cependant quelques gaz, mais heureusement le nombre en est très limité, attaquent le mercure: tels sont le chlore et les oxides. Dans ce cas, il faut avoir recours à des moyens très compliqués dont il est inutile de parler ici.

Ordinairement on fait la cuve en pierre calcaire ou en fonte. Plusieurs formes ont été proposées pour employer le moins de mercure possible. Une des moins dispendieuses, mais qui cependant convient dans la plupart des cas, est celle que présente une petite caisse carrée de fer fondu, à parois très minces, longue de neuf pouces, de six de largeur et un et demi de profondeur. Dans le sens de sa longueur se trouve un enfoncement large d'un pouce et demi sur un pouce et demi de haut. Cette cavité a pour but de permettre d'enfoncer les tubes ou les cloches dans une masse plus profonde de mercure, sans qu'on ait besoin pour cela d'une aussi grande quantité de métal que si la cuve avait partout la même profondeur.

Trente livres de mercure suffisent avec cette disposition. Les cuves les mieux confectionnées n'en réclament que 150; on leur donne alors quinze pouces de longueur sur onze de largeur. Près d'un des bords se trouve un trou profond d'environ six pouces, qui sert à enfoncer les éprouvettes graduées quand on veut mesurer les gaz en égalisant les niveaux extérieur et intérieur du mercure, ce que l'on peut facilement faire au moyen d'une petite fenêtre de verre adaptée à la paroi de la cuve, qui permet à l'œil de bien affleurer les niveaux.

Priestley (voy.), à qui on doit la découverte des principaux gaz connus, est le premier qui se soit servi de la cuve à eau et de celle à mercure pour recueillir et transvaser les gaz.

A-É.

CUVIER (GEORGES-LÉOPOLD-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-DAGOBERT, baron) naquit le 23 août 1769 à Montbéliard,

chef-lieu d'une principauté appartenant alors aux ducs de Wurtemberg et qui fut réunie à la France en 1796. Son père, officier du régiment suisse de Waldner, au service de la France, avait, selon la coutume des braves, recueilli pendant 40 ans plus de gloire que de richesses. Cependant il avait obtenu la croix du mérite militaire qu'on donnait aux protestants, exclus par leur religion de l'ordre de Saint-Louis. Élevé sous les regards d'une mère tendre et éclairée, le jeune Georges Cuvier nourrit son jeune âge dans les principes d'une vertu et d'une probité qui ne brillèrent pas moins dans l'homme fait que le talent et le génie. Au milieu des succès de son éducation classique, qui fut terminée à quatorze ans, son goût pour l'histoire naturelle se révéla avec éclat. Buffon, ce chaleureux poète de la nature, était la source où le génie précoce du jeune Cuvier cherchait à se deviner lui-même : un volume de ses œuvres était son indispensable compagnon. Il en retenait le texte de mémoire et copiait les figures avec ce rare talent pour le dessin qui faisait pour ainsi dire naître et vivre les animaux sous son magique crayon. Plus d'une fois il traduisit en planches les descriptions écrites de son auteur favori. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique et au moment de partir pour l'université de Tubingue, une heureuse injustice d'un des professeurs du gymnase de sa ville natale fit changer la route qu'il devait suivre. Recommandé au prince Charles de Wurtemberg, et placé par lui dans l'académie Caroline de Stuttgart, Georges Cuvier fut à même, dans ce magnifique établissement, de perfectionner son éducation. Là il apprit avec une incroyable rapidité la langue allemande à laquelle il était jusqu'alors resté entièrement étranger. Il se livra avec ardeur aux mathématiques, à la philosophie, surtout à l'étude du droit et de l'administration dont il obtint le prix. La mort du professeur de zoologie avait enlevé ce cours aux études obligées des élèves, ce qui n'empêcha pas Cuvier de s'y livrer avec ardeur. Il avait même formé avec ses camarades une société d'histoire naturelle, où on lisait

des mémoires. A sa sortie de l'académie Caroline, il accepta en Normandie la place de précepteur du fils du comte d'Héricy; il avait alors 19 ans. Le voisinage de la mer lui fit bientôt désirer d'en connaître les productions. Les difficultés qu'il rencontra dans la détermination des espèces, et souvent même des genres, des animaux appelés *vers* par Linné, lui firent dès lors pressentir le besoin d'introduire dans la zoologie la méthode naturelle si habilement appliquée par les Jussieu à la division des plantes. La tourmente révolutionnaire jeta par un heureux hasard auprès de lui le savant abbé Tessier, dont il devint le disciple chéri. Celui-ci mit bientôt Cuvier en rapport avec des savants tels que Millin, Lacépède et Geoffroy Saint-Hilaire. Sur les invitations pressantes de l'abbé Tessier et de M. Geoffroy, qui l'appelait dans une de ses lettres le *nouveau Linné* qui devait changer la face de la science, Cuvier se rendit à Paris vers 1795. Plusieurs mémoires sur l'anatomie des mollusques, sur les insectes et les zoophytes, et les recommandations de ses amis lui firent bientôt obtenir, d'abord la place de professeur à l'école centrale du Panthéon, puis une place dans la section des sciences physiques de l'Institut (1796), et enfin la suppléance de Mertrud, trop âgé pour professer l'anatomie comparée au Muséum.

Dès ce moment Cuvier commença, dans l'ordre physiologique, les collections d'anatomie du Muséum du Jardin des Plantes. C'est, les regards fixés sur les faits, que Cuvier composa ses immortelles *Leçons d'anatomie comparée*, dont les cinq volumes publiés de 1800 à 1805 produisirent une véritable révolution dans le mouvement scientifique de l'époque, et furent jugés dignes du grand prix décennal accordé en 1810 au meilleur travail sur les sciences physiques.

Cet ouvrage, où se trouvent en germes toutes les doctrines de Cuvier, nous offre l'occasion de donner un court aperçu de ses principes dont il n'a jamais dévié, et qu'il énonçait encore la veille de la maladie qui termina ses jours.

Chaque espèce d'animal est destinée

par l'Être suprême à jouer un rôle déterminé et toujours le même dans le grand drame de la nature. Ce sont, pour ainsi dire, autant de conceptions diverses du Créateur, qui, pour atteindre le but qui leur est assigné, s'enveloppent de moyens d'existence matériels aussi diversifiés que les sublimes conceptions dont ils ne sont, en quelque sorte, que la copie. Dans l'être lui-même il voyait également un monde entier, une espèce de résultante des forces diverses qui, par des organes différents et appropriés à chaque fonction, concourent à un but unique, *la vie*. Mais Cuvier, satisfait de ce magnifique ensemble où l'ordre s'allie à une riche variété, ne concluait pas de l'espèce à la nature entière, forçant pour ainsi dire le génie de Dieu à s'épuiser dans une forme toujours la même et sous les mêmes conditions. Du haut des faits et armé de sa dialectique puissante, il ruina cette *vaste synthèse du monde empirique**, fruit bâtard du panthéisme antique; cette *unité de composition* mensongère, aussi attentatoire, si l'on en tirait des conséquences pratiques, à la liberté de l'homme qu'à la science.

Une loi féconde en résultats pour la science a été formulée par Cuvier; on la nomme loi de la *corrélation des formes*. Elle consiste dans cet énoncé: que « tout être organisé forme un système « unique et clos dont les parties se cor- « respondent et concourent à la même « action définitive par une réaction ré- « ciproque; d'où il résulte qu'aucune « partie ne peut changer sans que les au- « tres changent. Par conséquent chacune « d'elles, prise séparément, indique tou- « tes les autres. Ainsi, si les intestins « d'un animal sont organisés de manière « à ne digérer que la chair, et de la chair « récente, il faut aussi que ses mâchoires « soient construites pour dévorer une « proie, ses griffes pour la saisir et la « déchirer, ses dents pour la couper et la « diviser, le système entier de ses orga- « nes du mouvement pour la poursuivre « et pour l'atteindre, ses organes des « sens pour l'apercevoir de loin (*Discours sur les révolutions du globe*). » Au

(*) Dernières paroles de Goethe.

moyen d'un instrument si puissant de découvertes, qui permet, lorsqu'on a seulement une extrémité d'os bien conservée, d'arriver, en s'aidant avec un peu d'adresse de l'analogie et de la comparaison effective, à déterminer aussi sûrement l'animal entier que si on l'avait sous les yeux, Cuvier, antiquaire d'une nouvelle espèce, parvint, à force de science, à se faire contemporain de ce monde que l'homme ne vit jamais. Aussi grand écrivain qu'anatomiste consommé, il décrivit, dans son grand ouvrage intitulé *Recherches sur les ossements fossiles* (Paris, 1821-1824, 5 tom. en 7 vol. in-4°), les révolutions nombreuses dont la croûte terrestre renferme des témoignages irrécusables. Il nous fit assister, pour ainsi dire, à toutes ces créations successives d'êtres organisés, d'abord très simples, auxquels en succèdent d'autres de plus en plus compliqués; jusqu'au moment où l'homme apparaît et n'a encore laissé de débris que dans les couches les plus nouvelles que son pied foule encore.

Un ouvrage non moins remarquable que les *Leçons d'anatomie* et que les *Recherches sur les ossements fossiles* est le *Règne animal, distribué d'après son organisation, pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'Anatomie comparée* (Paris, 1816, 4 vol. in-8° avec planches), dont Cuvier avait déjà esquissé les principaux traits dans son *Tableau élémentaire d'histoire naturelle des animaux*, publié en 1798. Après quelques améliorations opérées dans les tableaux qui font suite au 1^{er} volume des *Leçons d'anatomie comparée* et dans un mémoire inséré en 1812 dans les *Annales du Muséum*, cet ouvrage fut complété et considérablement augmenté en 1816, et prit le nom qu'il a depuis conservé dans une seconde édition publiée en 5 volumes (1829). Les deux volumes qui renferment la classification des articulés sont dus à la plume du savant Latreille, qui les avait rédigés d'après la manière de voir générale de son illustre collaborateur et ami. Cuvier, dans ce livre, se propose pour but de « distribuer les animaux « d'après leur structure, en sorte que

« l'on puisse embrasser sous un seul nom
 « de classe, d'ordre, de genre, etc.,
 « toutes les espèces qui auraient entre
 « elles, dans leur conformation tant in-
 « térieure qu'extérieure, des rapports
 « plus généraux ou plus particuliers. » Il
 veut « faire sortir de cette fécondation
 « mutuelle des deux sciences (l'anato-
 « mie et la zoologie) un système zoolo-
 « gique propre à servir d'introduction et
 « de guide dans le champ de l'anatomie,
 « et un corps de doctrine anatomique
 « propre à servir de développement et
 « d'explication au système zoologique. »
 (Préface du *Règne animal*). Prenant
 pour point de départ « la correspon-
 « dance des formes générales qui résul-
 « tent de l'arrangement des organes mo-
 « teurs, de la distribution des masses
 « nerveuses, et de l'énergie du système
 « circulatoire », pour établir les premières
 coupures à faire dans le règne animal,
 Cuvier ramène à quatre types, à quatre
 plans qu'il nomme *embranchements*,
 les organisations si variées des animaux.
 Le premier de ces embranchements ren-
 ferme les animaux *vertébrés* dont le nom
 indique le caractère principal; le se-
 cond, les animaux *mollusques*, ainsi
 nommés parce qu'ils sont dépourvus de
 squelette intérieur et extérieur; le troi-
 sième, les animaux *articulés*, dont le
 corps est composé d'anneaux mobiles les
 uns sur les autres, et protégé par une es-
 pèce de squelette extérieur; le quatrième
 enfin comprend les *zoophytes* ou *rayon-
 nés*, dont la forme rappelle celle de
 fleurs, d'étoiles ou de cylindres, et dont
 les fonctions, tant de la vie animale que
 de la vie nutritive, sont excessivement
 obscures. Ces embranchements se dé-
 composent en classes, les classes en or-
 dres, les ordres en familles, les familles
 en tribus, les tribus en genres, les gen-
 res en espèces; et les modifications de
 structure, sur lesquelles reposent ces
 subdivisions de plus en plus restreintes,
 vont toujours en diminuant d'importance.

La mort du grand naturaliste laisse
 malheureusement inachevés cette grande
Anatomie comparée dont les riches ma-
 tériaux étaient amassés depuis de lon-
 gues années, et qui devait être l'honneur
 et l'instruction de l'esprit humain; et cette

vaste *Histoire naturelle des poissons*
 (t. I et II, Paris, 1828, in-4° et in-8°)
 pour laquelle il s'était adjoint M. Valen-
 ciennes, qui pour lui n'était pas seule-
 ment un collaborateur savant, mais en-
 core un élève, un ami, un interprète,
 un dépositaire de sa doctrine et de son
 esprit; enfin ce magnifique *Cours de la
 philosophie des sciences naturelles* (1831
 et 32) qu'il faisait au collège de France
 où depuis 1800 il occupait la chaire de
 Daubenton, cours dans lequel la beauté
 du discours le dispute à la grandeur et à
 la sublimité de la pensée. Pour le carac-
 tériser plus dignement, qu'il nous soit
 permis d'emprunter ici quelques lignes
 au bel *Éloge de Cuvier* prononcé à l'A-
 cadémie des sciences, par son secrétaire
 perpétuel, le 29 décembre 1834. « Dans
 « ces élégantes leçons, dit M. Flourens,
 « l'histoire des sciences est devenue l'his-
 « toire même de l'esprit humain. Car,
 « remontant aux causes de leurs progrès
 « et de leurs erreurs, c'est toujours dans
 « les bonnes ou mauvaises routes suivies
 « par l'esprit humain qu'il trouve ces
 « causes; c'est là qu'il met l'esprit hu-
 « main en expérience, démontrant, par
 « le témoignage de l'histoire entière des
 « sciences, que les hypothèses les plus
 « ingénieuses, que les systèmes les plus
 « brillants, ne font que passer et dispa-
 « raitre, et que les faits seuls restent;
 « opposant partout aux méthodes de
 « spéculation, qui n'ont jamais produit
 « aucun résultat durable, les méthodes
 « d'observation et d'expérience auquel-
 « les les hommes doivent tout ce qu'ils
 « possèdent aujourd'hui de découvertes
 « et de connaissances. Le débit de Cu-
 « vier était grave et même un peu lent,
 « surtout vers le début de sa leçon. Mais
 « bientôt ce débit s'animait par le mou-
 « vement des pensées; et alors ce mou-
 « vement qui se communiquait des pen-
 « sées aux expressions, sa voix péné-
 « trante, l'inspiration de son génie peinte
 « dans ses yeux et sur son visage, tout
 « cet ensemble opérait sur son auditoire
 « l'impression la plus vive et la plus pro-
 « fonde. »

Considéré comme écrivain, le *Linnaeus
 moderne* occupe une place distinguée
 parmi nos belles gloires littéraires et mé-

rita de marcher à la tête de l'Académie Française comme son directeur. Le style de Cuvier, toujours élevé, sonore et sans raideur, unit à une grande clarté une précision qui ne laisse pas à l'esprit du lecteur le temps de s'écarter du fil des idées; toujours moulé, pour ainsi dire, sur la pensée, il s'élève et s'abaisse avec elle, et sait se plier à tous les sujets. S'il n'a pas l'éclat et la chaleur de Buffon, s'il n'a pas la formule incisive et spirituelle de Linné, il sait éviter le langage souvent prolix du premier et l'antithèse de mauvais goût du second. Les éloges prononcés par Cuvier sur une foule d'hommes célèbres sont des modèles de bon goût, de jugement exquis, et offrent toujours un intérêt rempli de charme.

Mais il n'y avait pas dans Cuvier qu'un grand naturaliste et qu'un grand écrivain, il y avait encore un grand administrateur. Il fut successivement maître des requêtes sous l'empire (1813), conseiller d'état (sous Louis XVIII), et pendant seize années, président de la section du comité de l'intérieur. « Le nombre des affaires qui ont
« passé sous ses yeux dans ce comité, dit
« M. Pasquier, qui ont été examinées, dé-
« battues, expédiées par ses soins, sous son
« influence, effraie l'imagination : on sait
« qu'il s'est quelquefois élevé à plus de
« 10,000 par année. L'art de distribuer
« le travail entre ses divers collabora-
« teurs; le talent de diriger la discus-
« sion; la mémoire toujours présente
« pour rappeler à propos le souvenir des
« décisions antécédentes; une connais-
« sance approfondie des principes qui
« doivent régir chaque matière; la mé-
« thode pour les appliquer à chaque oc-
« casion : voilà l'abrégé des qualités qui
« l'ont rendu si précieux dans cette pré-
« sidence... Rarement empressé de dire
« son avis, il paraissait même un peu
« distrait; on aurait pu le croire occupé
« de toute autre matière que celle dont
« on délibérait, et souvent il l'était à
« écrire l'arrêt ou le règlement qui devait
« sortir de la délibération. Son tour n'é-
« tait venu que lorsque les raisons étaient
« échangées de part et d'autre, lorsque
« les paroles inutiles étaient à peu près
« épuisées. Alors un jour nouveau s'éle-
« vait pour tous les esprits; les faits

« avaient repris leur place, les idées;
« qui étaient confondues auparavant, se
« démêlaient, les conséquences en sor-
« taient inévitables, et la discussion était
« terminée quand il avait cessé de par-
« ler. » (Éloge prononcé à la chambre des
pairs par M. Pasquier, président.)

Porté de prime abord aux postes les plus élevés dans l'instruction publique, puis chancelier de l'université, grand-maître-adjoint, en quelque sorte, pour les facultés de théologie protestantes, et pendant cinq années administrateur des cultes non catholiques, il sut pénétrer toute cette masse de travaux de son intelligence vivifiante. La puissance d'analyse, la méthode si habilement employée par lui dans les sciences naturelles, il l'applique aux affaires les plus diverses, les plus confuses, les plus compliquées, et sur-le-champ il les décompose, il en découvre tous les éléments, il les *dissèque* pour ainsi dire. Aussi avait-il coutume de répéter aux élèves qu'en se familiarisant avec l'histoire naturelle ils se familiarisaient à leur insu avec toutes les affaires humaines.

Le 19 nov. 1831 il fut nommé pair de France par le roi actuel.

A l'égard de ses qualités personnelles, les traits dominants de son caractère étaient le sentiment profond de l'ordre et de la justice, et un noble désintéressement. Dans les débats académiques, et comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il se plaisait à rendre hommage aux talents et aux découvertes de ses adversaires, et ne parlait de ses propres travaux, pour ainsi dire, que *pour mémoire*. Ses rapports faits à l'Académie des sciences sont un modèle d'impartialité et de bon goût. Sa demeure, ouverte aux savants de toutes les contrées du monde, réunissait aussi de jeunes étudiants, qui trouvaient dans son immense bibliothèque les ouvrages qu'ils n'auraient pu se procurer ailleurs. Plus d'un parmi ces derniers furent redevables de leur avancement aux conseils, à la bourse et au crédit de leur illustre patron.

Malgré sa constitution robuste et vigoureuse qui semblait promettre à sa famille et à la science une longue carrière,

Cuvier, le mercredi 9 mai 1832 (lende-
main du jour où dans une magnifique le-
çon il avait, au collège de France, fait un
résumé du cours de l'année), se sentit au
bras droit un engourdissement qui ne
l'empêcha pas de présider le conseil d'é-
tat; bientôt une paralysie se manifesta
et fit des progrès continuels jusqu'au 14,
jour de sa mort. Sa perte fut vivement
sentie; les hommes les plus élevés et les
plus illustres assistèrent à son convoi,
avec les députations de toutes les écoles et
de tous les corps de l'état. Il fut alloué
à la veuve de Cuvier, comme un tribut
de la reconnaissance nationale, une pen-
sion votée par les trois branches du pou-
voir législatif; ses collections et sa biblio-
thèque furent acquises aux frais du trésor.
Un monument lui sera élevé au Jardin
des Plantes. C. L-R.

CUVIER (FRÉDÉRIC), frère du pré-
cédent, inspecteur général de l'Univer-
sité, membre de l'Académie des sciences
et garde général de la ménagerie depuis
la création de cette place en 1805, na-
quit à Montbéliard en 1773. A l'exemple
de son frère, il embrassa l'étude de l'his-
toire naturelle, et il est auteur de plu-
sieurs ouvrages pleins d'érudition et écrits
avec une grande pureté de style. C'est
surtout dans son *Histoire naturelle des
mammifères*, publiée en 1824, et dont
il n'a paru encore que 53 livraisons, que
se font remarquer le charme et l'élégante
simplicité de sa diction. On croirait avoir
sous les yeux les animaux qu'il décrit,
tant le récit qu'il fait de leurs mœurs
est empreint de cette *couleur locale* que
donne seule une observation sagace et
patient, souvent répétée sur les animaux
vivants. Cet ouvrage est un vaste réper-
toire où sont consignées les notions les
plus précises, les anecdotes les plus cu-
rieuses et quelquefois les plus touchantes,
sur les mammifères qui vécurent à la mé-
nagerie du Jardin des Plantes. Un ou-
vrage d'une portée scientifique peut-être
supérieure, et qui a puissamment contri-
bué à l'application rigoureuse de la mé-
thode naturelle dans le classement des
mammifères, est le volume qu'il a publié
en 1822 sur les dents de ces animaux.
Nous n'oublierons pas ses substantiels
articles de zoologie dans le Dictionnaire

des Sciences naturelles, ni le volume qui
contient l'histoire des cétacés dans les
Suites à Buffon. Ce dernier ouvrage,
précédé d'une préface remarquable par
de hautes considérations philosophiques,
est le seul qui soit à la hauteur des dé-
couvertes et des connaissances actuelles.
Ajoutons enfin que notre Encyclopédie
doit à M. Fr. Cuvier l'article ANIMAL,
ainsi que plusieurs autres qui paraîtront
dans les prochains volumes. V. DAUPHIN,
DENTS, DÉGÉNÉRATION, etc. C. L-R.

CUZZONI (FRANCESCA), voy. CHANT,
t. V., p. 409, note.

CYANOGENÈNE, substance gazeuse qui
est un produit de l'art. Elle est composée
de deux parties de carbone et d'une d'a-
zote, ou pour mieux dire d'un volume
d'azote et de deux volumes de carbone.
M. Gay-Lussac l'a découverte en 1814,
et l'a nommée cyanogène du mot grec
κυάνεος, qui veut dire *bleu (cæruleus)*,
parce qu'elle est un des principes cons-
tituants du bleu de Prusse.

On extrait le cyanogène en traitant les
cognes, les sabots ou le sang desséchés
des animaux avec le carbonate de po-
tasse, à un degré de feu assez élevé, jus-
qu'à ce qu'il ne s'exhale plus rien de
volatil du creuset. Le produit est du *cya-
nure de potassium*, résultat de l'union
du carbone donné par l'acide carbonique
qui s'est décomposé avec l'azote fourni
par les matières animales. On peut trans-
porter le cyanogène par voie double d'un
métal à un autre.

L'état gazeux du cyanogène n'est point
permanent: il se liquéfie à une certaine
pression; sa pesanteur spécifique est
de 0,9. D'après M. de Berzélius il exhale
une odeur pénétrante; il excite des pico-
tements dans le nez et produit une sensa-
tion particulière sur les yeux; sa saveur
est très piquante; il rougit la teinture de
tournesol; mais au feu le cyanogène s'en
dégage et la teinture reprend sa première
couleur. Le cyanogène est indécomposa-
ble à une température très élevée; il ab-
sorbe l'oxygène quand il est exposé à l'air
et mis en contact avec un corps en igni-
tion. L'eau en reçoit quatre fois son poids,
l'alcool vingt-trois fois; il est soluble dans
l'éther et dans l'huile de térébenthine.
Un mélange d'oxygène et de cyanogène

enfermé dans un vase clos s'enflamme par le contact de l'étincelle électrique, ce qui produit une très forte explosion.

Le cyanogène peut se combiner avec l'oxygène à deux degrés différents et donne ainsi naissance aux acides *cyanoux* et *cyanique*.

Avec l'hydrogène, il constitue l'acide *hydro-cyanique*.

Les combinaisons du cyanogène avec les divers autres corps se nomment *cyanures* : ces produits sont gazeux ou sous forme de sels.

Le cyanogène s'unit au soufre en plusieurs proportions.

Avec le chlore, il produit le chlorure cyané et le chlorure cyanique. Le premier est à l'état de gaz, mais très coërcible, sans couleur et d'une odeur forte, insupportable; à 15 degrés il se condense et cristallise en aiguilles longues et prismatiques; il est composé de 57,29 de chlore et de 42,71 de cyanogène. Le chlorure cyanique est blanc, cristallisé en aiguilles; son odeur est faible, sa saveur âcre; il est peu soluble dans l'eau froide; l'eau bouillante le décompose; l'éther et l'alcool le dissolvent; l'eau le précipite de ces deux dissolutions. 72,85 de chlore et 27,15 de cyanogène forment le chlorure cyanique.

Le *bromure de cyanogène*, produit de la combinaison de ce corps avec le brome, est en cristaux incolores, les uns sous forme cubique, d'autres de prismes droits; il a une odeur pénétrante; à 15 degrés de chaleur il passe à l'état de gaz; il est très soluble dans l'eau et l'alcool; les bases salifiables le décomposent; il est formé d'un volume de brome et d'un volume de cyanogène. Sa combinaison avec l'iode donne des cristaux en aiguilles blancs. Ce cyanure a une saveur âcre et particulière; il affecte douloureusement les yeux et la peau. L'alcool, l'eau, l'éther et les huiles volatiles le décomposent; il contient 82,8 d'iode et 17,2 de cyanogène.

Le cyanogène se combine avec les métaux et donne naissance à des sels métalliques que l'on nomme aussi cyanures. Ces combinaisons s'opèrent d'autant plus facilement que le métal est peu oxidable; les métaux très susceptibles de s'oxider

sont peu propres à se combiner avec lui.

Le cyanure de potassium est jaunâtre; sa saveur est très alcaline; il se dissout avec effervescence dans l'eau et s'y décompose en formant de l'huile hydro-cyanique.

Le cyanure de mercure cristallise en longs prismes quadrangulaires; exposé parfaitement sec à une douce chaleur, il noircit et fond comme une matière animale; le cyanure est décomposé. Sa saveur est très styptique et très désagréable; il excite fortement à la salivation; il est inodore, plus pesant que l'eau; il est formé de 20,1 de cyanogène et de 79,3 de mercure. C'est de ce cyanure qu'on retire le cyanogène quand on veut l'avoir isolé, parce que le métal le cède par la simple distillation faite au moyen d'une cornue de verre et d'un ballon ou récipient dans lequel le gaz est reçu sous le mercure.

Le cyanogène combiné avec le fer produit le bleu de Prusse (*voy.*).

Le cyanure d'argent laisse dégager du cyanogène à une douce chaleur.

Tels sont les cyanures métalliques que l'on a jusqu'ici plus particulièrement examinés. Le cyanure de fer est le seul qui soit employé dans les arts.

On a tenté l'essai du cyanure de mercure dans le traitement des affections syphilitiques. L. S-Y.

CYANOSE, mot également formé de *κύανος*, bleu, ou plutôt de sa racine *κύανος*, acier azuré, lapis-lazuli, couleur d'azur. Il désigne une affection assez rare et plus connue sous le nom de *maladie bleue* et sous celui d'*ictère* (jaunisse) *bleu*, qui donne une idée tout-à-fait inexacte. La cyanose présente, comme un de ses principaux phénomènes, la coloration de la peau en un bleu plus ou moins foncé; de plus, elle se manifeste par une gêne habituelle de la respiration, qui, au moindre effort, va jusqu'à la suffocation, outre que les malades sont dans un état permanent de langueur et d'apathie. C'est d'ailleurs moins une maladie qu'une grave infirmité, car le plus souvent elle existe à la naissance et dépend d'un vice de conformation. Quelquefois cependant on la voit survenir dans le cours de la vie. La terminaison

de la cyanose est le plus souvent funeste, parce qu'elle dépend la plupart du temps d'une lésion organique incurable; cependant il y a des exemples de guérison. L'ouverture des corps a fait reconnaître que la cloison inter-auriculaire du cœur était encore percée du trou de Botal, lequel existe chez le fœtus et s'oblitére à l'instant de la première respiration, et que cette difformité était accompagnée du rétrécissement plus ou moins considérable de l'artère pulmonaire. De ce vice de conformation résulte un mode de circulation qui, normal chez le fœtus, est incompatible avec la respiration, et dans lequel le sang veineux se mêlant au sang artériel et se distribuant aux organes, produit les désordres que nous avons indiqués.

Le traitement de cette affection est celui qui convient aux maladies du cœur (*voy.*); il sert au moins à pallier les accidents. On doit d'ailleurs avoir particulièrement soin de garantir les malades de l'impulsion du froid, qui occasionne un notable accroissement de leurs maux. F.R.

CYANURE, *voy.* CYANOGENÈ.

CYBÈLE (en grec *Kybele* ou aussi *Kybebe*) fut l'unique déesse des Phrygiens avant qu'ils eussent établi de fréquents rapports avec les Grecs. Elle se présente sous deux faces, déesse véritable et princesse humaine. Déesse, elle s'identifie à la terre ou à la nature. On la regardait ainsi comme la génératrice universelle, d'où ses noms vulgaires de Mère et de Grande (*Mégale*); celui de *Ma* semble les réunir et rappelle le *maha* (en sanskrit, grand), non moins que le *méter* (mère) des Grecs. En considérant Cybèle comme princesse humaine, on lui donne pour père Méon, roi de Méonie ou de Phrygie, et pour mère Dindymène. Ces époux dénaturés l'exposent; les hôtes sauvages des montagnes allaitent la jeune fille; un berger, Marsyas, la trouve, l'allaitte, lui prodigue ses leçons qu'elle récompense avec usure, veille sur sa virginité, enfin invente la flûte, tandis qu'elle-même, devenue la reine des monts, imagine d'une part les fifres et le tambour, de l'autre des remèdes pour les maladies des hommes et celles des troupeaux. Son nom devient fameux : le palais paternel

se rouvre pour elle; mais elle succombe à la séduction, elle perd son amant qui meurt mis en pièces ou mutilé par Méon; elle fuit avec Marsyas. Cependant la Phrygie bientôt redemande sa présence à grands cris, et, pour faire cesser la famine à laquelle elle est en proie, fait sculpter une statue d'Atys et institue à Pessinonte une fête en l'honneur du jeune amant de Cybèle.

A ce récit, que nous ont transmis les Grecs, se sont joints d'autres détails tout grecs : 1° un combat d'Apollon et de Marsyas, combat que terminent la défaite et la mort de Marsyas; 2° l'amour d'Apollon pour Cybèle, qui s'enfonce suivie de ce dieu jusque dans les solitudes hyperboréennes (probablement le Caucase); 3° le nom de Nysa, qui est le lieu de la lutte entre Apollon et Marsyas et que rappelle si nettement la religion de Bacchus. C'est à Midas que la légende attribue la fondation à Pessinonte des fêtes d'Atys.

Un autre récit, qui semble en grande partie indigène, présente une autre série de faits qui se rattachent à Zeus ou Jupiter, et qui semblent prouver que, primordialement, une seule et même déité femelle domine toute la religion phrygienne; car Agdist, Hana, Cybèle, c'est tout un; et même cette Dindymène, femme de Méon et mère apparente de Cybèle, c'est encore Cybèle. Au jeune Atys (*voy.*), amant de Cybèle, les Grecs ont substitué tantôt Apollon ou Bacchus, tantôt Saturne (*Chironos*) ou même Jupiter (*Zeus*). On confondit ensuite Cybèle et Réa (suprême déesse des Crétois), et Cybèle devint alors la mère des trois dieux (Jupiter, Neptune, Pluton). On confondit aussi Cybèle et Ops, Cybèle et Vesta. En identifiant Vesta à Cybèle on en fit la terre qui vomit des flammes; mais bientôt on aperçut des différences capitales entre la matrone et la vierge, entre la mère des trois dieux et leur sœur; et alors, pour concilier la contradiction, on admit deux Vesta, la vieille et la jeune: la vieille qui fut Cybèle, la jeune qui fut la vraie Vesta.

Les premiers prêtres de Vesta furent les Corybantes, situés sur la ligne indécise qui sépare l'histoire de la fable. En-

suite vinrent les *Byzes*, dont le chef, dit *Mégabyze* (mahabadja), devait avoir subi la castration (on ne sait jusqu'à quel point les autres *Byzes* étaient astreints à cette loi peut-être facultative). Enfin le nom de *Galles* prévalut, au moins à Rome, sur celui de *Byzes*, et *Archigalle* (voy.) fut le titre de leur chef. Ces prêtres, pendant les beaux jours de la Phrygie, avaient été fort riches et en quelque sorte souverains, au moins dans leurs vastes domaines. Mais quand leur culte s'étendit au dehors, les plus nécessaires seuls s'expatrièrent et bientôt discréditèrent tout le corps (voy. CORYBANTES).

Cependant Rome vénérât Cybèle; elle avait solennellement demandé à la ville de Pessinonte l'antique statue de la mère; elle en avait honoré la venue par l'institution d'une fête annuelle, les *mégalesies*, qui durait trois jours (21-23 mars) et où le deuil d'Atys mort et retrouvé, la translation de l'arbre (*arbor intrat*, cette formule sacrée devint même le nom spécial d'un des jours de la fête) et l'ablution de Cybèle étaient les scènes principales. Les hymnes chantés dans ces cérémonies étaient en vers galliambiques dont Catulle nous a laissé un modèle intéressant. Plus tard Cybèle fut honorée par des Taurobolies et des Criobolies. Ses statues (helléniques) la présentent assise sur un cube (symbole d'immobilité) ou bien, traînée par des lions, couronnée de tours, appuyée sur un tympanum duquel tombent de petites cymbales. Telles sont celles du musée Pio-Clémentin, 1, 40, du musée des Antiques, n° 731, etc., auxquelles il faut joindre divers ustensiles du culte (Millin, *Gal. myth.*, 10, 11, 12, 14, 15). Primitivement son effigie était une pierre conique ou pyramidale. VAL. P.

CYCLADES (Κυκλάδες), groupe d'îles comprises entre l'Eubée et l'Attique au nord, le Péloponèse à l'ouest, l'île de Crète au sud, et dont les plus avancées à l'orient, c'est-à-dire du côté de l'Asie, sont, à partir du sud de l'Eubée, du nord-ouest au sud-est, Andros, Tinos et Mycone, et, du nord au sud, Naxie, Amorgos et Santorin. Le nom de ces îles (κύκλος, cercle) indique la figure à peu près circulaire de leur groupe. Leur disposition presque sy-

métrique aux environs de Délos (voy.) les a fait considérer dans l'antiquité comme une sorte de couronne ou de cortège autour du berceau d'Apollon*.

Les Cyclades, occupées d'abord par des colons venus de l'Asie antérieure, furent successivement envahies (vers l'an 1300 avant J.-C.) par des Crétois et d'autres Grecs de race dorienne et ionienne. Chacune de ces îles ne renfermait guère qu'une ville de même nom, et aucune des plus grandes ou des plus considérables ne tenta de soumettre les autres à sa domination. Délos seule, placée sous la protection d'Apollon, dut à sa position centrale et à son caractère sacré l'avantage de devenir et de demeurer longtemps le rendez-vous général du commerce de la Grèce. Les Cyclades conservèrent leur indépendance aussi longtemps qu'aucun état de la Grèce continentale n'aspira à l'empire de la mer; mais après que les Athéniens eurent obtenu, pour la continuation de la guerre contre les Perses, l'administration d'un trésor commun de la Grèce déposé à Délos, Miltiade commença à exécuter le projet de rendre ces îles tributaires d'Athènes. Thémistocle, Cimon et Périclès poursuivirent et accomplirent ce projet, et malgré quelques tentatives d'affranchissement inspirées et mal secondées tantôt par les Spartiates, tantôt par les Perses, les Cyclades ne se trouvèrent rendues à la liberté qu'après que Philippe de Macédoine eut abattu, à Chéronée, les républiques grecques et ce qui restait encore à Athènes de puissance et d'ascendant. Sous les successeurs d'Alexandre, les Cyclades devinrent tour à tour la proie de quiconque se trouva maître de la mer. Elles appartenaient aux rois d'Égypte Ptolémée Philadelphe (284-246) et Ptolémée Évergète (246-231), comme le témoignent encore plusieurs inscriptions**. Enfin elles suivirent le sort du reste de la Grèce, et firent constamment partie du monde romain, quoique envahies un moment par Mi-

(*) « Elles entourent Délos, et leur nom est les Cyclades. » — Δῆλον ἐκυκλώσαντο καὶ ὄνομα Κυκλάδες εἰσὶν. Denys le Périég. v. 526.

(**) Inscription apportée de Délos et qui fait

thridate*. Protégées par leur petitesse et leur pauvreté contre l'avidité des proconsuls, elles n'eurent à souffrir ni de la domination de la république ni de celle des empereurs; et tandis que l'empire se démembrait sous les coups des Barbares, défendues par la mer, elles échappèrent d'abord à ces conquérants dépourvus de flottes. Mais bientôt d'aventureux brigands sillonnèrent la Méditerranée, et ces îles furent ravagées au v^e siècle par Genséric, puis, sous le règne de Justinien, par une peste qui dura trois ans; encore par la peste au viii^e siècle, sous Constantin Copronyme; au ix^e et au x^e par les Sarrazins venus d'Espagne, qui s'étaient emparés de l'île de Crète, sous les règnes de Michel-le-Bègue (824), de Théophile (831), de Michel III (864), de Basile-le-Macédonien (881), de Léon-le-Sage (911); par d'autres Sarrazins venus d'Afrique au xi^e siècle (1027) sous Constantin VIII, et (1032) sous Romain III Argyre; par les Sarrazins d'Afrique et de Sicile réunis (1034), sous Michel IV (le Paphlagonien); en 1089 et 1091 par le turc Tzakhas qui infestait tout l'Archipel de ses pirateries et qui, maître de Chios, de Samos, de Rhodes et de Smyrne, s'établit dans cette ville en 1092 et prit le titre de roi; en 1160 par des pirates aux ordres de Raymond comte de Tripoli, qui se vengeait ainsi de Manuel Comnène, parce que cet empereur refusait d'épouser sa sœur Mélisende après l'avoir demandée en mariage. Vers le milieu de ce même siècle, Manuel Comnène avait laissé dépérir la marine sous prétexte qu'elle était ruineuse, et les mers se trouvaient ainsi ouvertes à toutes les pirateries. En 1198, sous Alexis III, un Génois, qu'un historien byzantin nomme Kaphouris**, ravageait l'Archipel, et ses brigandages ne furent arrêtés que par un ancien pirate de Calabre, Stirionis, qui avait vendu ses services aux Grecs. Enfin, au xiii^e siècle, les croisés latins, maîtres de Constantinople, s'emparèrent de la plupart des Cyclades (Naxos, Paros, etc.); c'est de

aujourd'hui partie du Musée d'Égine, et inscription citée par Cosmas-Indicopleustes.

(*) Florus, lib. III, cap. 5.

(**) Nicet. Chouiat. in *Alex.* III, l. 2, p. 310.

l'époque de cette conquête que la noblesse de ces îles date son établissement, fière d'une origine étrangère et douteuse comme d'une illustration. Après la chute de l'empire latin de Constantinople, reprises par Michel Paléologue (1263-1271), les Cyclades souffrirent de ce retour à l'ancienne domination. Dans le même siècle elles furent dévastées par Orthogroul, père d'Othman, le premier empereur des Turcs; au commencement du xiv^e, par Roger de Flor, alors vice-amiral de Sicile; en 1391, sous Jean V Paléologue, par Bajazet I^{er}. La plupart de ces îles ont été successivement prises, perdues, reprises, perdues de nouveau, par les Normands de Sicile, les Pisans, les Génois, les Vénitiens. Naxie seule eut, depuis l'an 1307 jusqu'à la fin du xvi^e siècle, ses souverains particuliers, qui prenaient le titre de ducs de l'Archipel, tantôt sous la suzeraineté de Venise, tantôt sous le terrible patronage des sultans. Venise se maintint jusqu'à la fin du xvii^e siècle et jusqu'au commencement du xviii^e dans la possession de quelques îles sans ports (Andros, Crète, Négrepont, Paros, Tinos), plutôt pour la satisfaction de son orgueil qu'à l'avantage de son commerce; elle les perdit enfin toutes après le traité de Passarowitz et ne conserva que les îles Ioniennes. L'autorité turque ne pesa jamais durement sur les Cyclades; la plupart de ces îles, quoique nominale-ment soumises au sultan, n'étaient habitées que par des Grecs et se gouvernaient elles-mêmes. Les principales recevaient seulement un aga ou quelque fonctionnaire subalterne, collecteur de légers impôts, et qui, presque toujours, seul au milieu des Grecs et dépourvu de la force qui aurait pu le faire craindre, essayait plutôt de se faire aimer. Aussi la révolution de 1821 et la guerre de l'indépendance n'ont-elles laissé dans ces îles aucune trace sanglante: leur affranchissement s'est, presque partout, paisiblement complété par la retraite ou la démission de l'agent des Turcs.

A l'exception de Milo, station hospitalière et fréquentée sur la route du Levant, et de Syra dont la rade mal abritée contre les vents d'Orient est cependant

la seule où de grands bâtiments puissent mouiller, les Cyclades ne possèdent aucun élément de richesse ou de mouvement industriel et commercial; mais préservée par là même de l'influence de l'esprit de trafic et de calculs mercantiles, la population grecque des Cyclades, et principalement celle du rit latin, se distingue en général des habitants des places maritimes et de l'intérieur du continent par des mœurs plus hospitalières, plus franchement polies et plus rapprochées de la véritable civilisation. Cette population jouit d'ailleurs de toutes les conditions du climat et du sol qui rendent la vie facile et douce, qui contribuent à l'égalité de l'âme et disposent à tous les sentiments affectueux par la santé, la tempérance et le bien-être matériel. Elle a peu de besoins, point de désirs au-delà de ce qui est à sa portée et de ce qu'elle connaît; et, grâce à ces avantages naturels qui lui épargnent une lutte dangereuse contre le monde extérieur, elle offre peu d'exemples de l'inquiétude ambitieuse, de la soif de luxe et de fortune qui travaillent les grandes villes et les places de commerce du continent. Ce repos ou cette ignorance de passions âcres et douloureuses n'entraîne pas là le repos stérile des facultés de l'intelligence. Il n'est pas rare de rencontrer dans les Cyclades des hommes bien élevés, aimables et instruits, et des femmes, surtout, aussi remarquables par la culture de l'esprit que par leur beauté et leurs grâces naturelles.

Les plus intéressantes de ces îles sont aujourd'hui Milo et Syra, sous le rapport commercial; Délos, Naxie, Santorin et surtout Tinos, surnommée en Grèce le *Paris de l'Archipel*. Les Cyclades produisent quelques vins estimés (Naxie, Santorin, Syra); des fruits exquis et en abondance (Naxie, Paros, Syra, Tinos), particulièrement des figues, qui le disputent à celles de Smyrne, et de magnifiques cédrats; du miel, de l'huile, du coton (Naxie) et à peu près tout ce qui suffit à la consommation des habitants, au moyen des échanges que ces îles peuvent faire entre elles comme des sœurs amies. Syra placée au milieu d'elles leur offre d'ailleurs les ressources de son ba-

zar. Les Cyclades sont comprises aujourd'hui dans le nouvel état grec. On rencontre, à partir du sud de l'île d'Eubée (Négrepont), et en suivant à peu près les contours de la figure circulaire dans laquelle elles se succèdent, *Andros*, *Tinos*, *Myconi*; les deux *Délos* depuis longtemps désertes, mais riches encore en débris précieux dont une partie a enrichi le musée d'Égine, formé par les soins du comte Kapodistrias*; *Syra*, *Naxia* (*Naxos*), *Paros*, *Antiparos* (*Olearos*), célèbre par sa grotte, *Khero* (*Phacussa*), *Skinosa* (*Skhinussa*), *Raklia* (*Donyssa*), *Nio* (*Ios*) où une tradition a placé le tombeau d'Homère, *Santorin* (*Thera*), remarquable par sa constitution volcanique, *Sikino* (*Sicynus*), *Polykandro* (*Pholégandros*), *Kimolo* (*Cimolus*), *Polino* (*Polyægos*), *Milo* (*Melos*), *Siphanto* (*Siphnus*), *Serpho* (*Seriphus*), *Thermia* (*Cythnus*), et *Zea* (*Céos*). A. L.

CYCLE. Ce mot vient du grec κύκλος, cercle, révolution. Il y a trois espèces de cycles principaux, le *cycle lunaire* ou *nombre d'or*, le *cycle solaire* et le *cycle caniculaire* ou *période sothiaque*. Quelques autres moins importants se rattachent à ceux-ci; nous en parlerons brièvement.

La lune, dans ses mouvements, décrit quatre espèces de révolutions, dont deux donnent lieu à des résultats assez curieux. Supposons qu'elle se trouve aujourd'hui au méridien avec le soleil: comme les mouvements de ces deux astres sont inégaux, il s'écoulera 29 jours et demi avant qu'ils n'y repassent ensemble: cet espace de temps s'appelle *révolution synodique* ou *lunaison*. La lune parcourt aussi une autre période qu'on nomme *révolution tropique*: c'est l'intervalle que cet astre met à revenir à l'équinoxe du printemps; la durée est de 27 jours et un tiers. En comparant ces deux périodes entre elles, on a

(*) Les habitants des îles voisines se sont longtemps servis des ruines de Délos comme d'une carrière de pierre à bâtir. Des Myroniens y avaient établi des fours à chaux qui étaient encore en pleine activité à la fin de 1829 et qui, plus odieusement que le temps et les étrangers, ont enlevé à la Grèce des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la statuaire et des monuments uniques de son histoire.

trouvé des rapports singuliers et principalement celui-ci : au bout de dix-neuf ans il s'est écoulé 235 révolutions lunaires ; les nouvelles et les pleines lunes arrivent aux mêmes époques, parce que le soleil et la lune sont de nouveau, par rapport à la terre, dans les mêmes circonstances et dans les mêmes points du ciel que 19 ans auparavant. Cette période a été appelée *cycle lunaire* ; elle fut proposée par l'astronome Méthon aux jeux olympiques : accueillie avec enthousiasme par les Grecs, elle fut inscrite en lettres d'or. C'est de là que lui est venue la dénomination de *nombre d'or*, qu'on trouve encore dans tous les calendriers. Le cycle lunaire recommence toutes les fois que la nouvelle lune a lieu le premier janvier, ce qui arrivera en 1843, année qui aura par conséquent I pour nombre d'or. Si on voulait savoir quel est le nombre d'or qui correspond à l'année 1836, on ajouterait 1 à 1836, parce que dans l'année 1^{re} de l'ère chrétienne le nombre d'or a dû être 2 ; on diviserait ensuite 1837 par 19. En faisant le calcul on a pour résultat 96, plus un reste égal à 13, c'est-à-dire qu'il y a déjà eu 96 cycles lunaires écoulés, et que le nombre d'or du 97^e cycle correspondant à l'année 1836, est 13.

Le *cycle solaire* est un intervalle de 28 ans, après lequel les jours de la semaine reviennent dans le même ordre, tant que les années sont bissextiles de quatre en quatre ans. Ce cycle, dans la primitive église, servait à trouver les jours de la semaine que l'on désignait par les lettres A, B, C, D, E, F et G, appelées *lettres dominicales*. Ce mode a été conservé dans les livres d'église. Si l'année commence par un dimanche, la lettre A sera la dominicale, et tous les dimanches de la même année seront représentés par ce même signe. Après 52 semaines qui font 364 jours, le 365^e sera encore un dimanche, et le premier jour de l'année suivante se trouvera être un lundi. Le premier dimanche de cette nouvelle année tombera au 7 janvier et sera représenté par la lettre dominicale G qui est la septième de l'alphabet. La lettre dominicale rétrograde donc d'un rang dans les années communes ; elle ré-

trograde de deux dans les bissextiles parce que le mois de février a 29 jours au lieu de 28. Dans ce cas, la lettre dominicale représente le dimanche dans les deux premiers mois, et elle se rapporte au lundi dans les dix dernières. Après 28 ans les lettres dominicales recommencent dans le même ordre ; c'est à cette période qu'on a donné le nom de *cycle solaire*. Il a commencé 9 ans avant l'ère chrétienne, de sorte que si l'on veut savoir dans quel cycle nous sommes actuellement, on n'a qu'à ajouter 9 ans à 1836, ce qui fait 1845 ; ce dernier nombre divisé par 28 donne 65, avec un reste égal à 25, c'est-à-dire qu'il y a déjà 65 cycles solaires passés et que nous sommes dans la 25^e année du 66^e. Cette manière de compter ne peut être utile qu'aux peuples qui se servent du calendrier Julien et qui par conséquent n'ont point égard à la suppression des années bissextiles séculaires.

En combinant ensemble le cycle lunaire et le cycle solaire, on forme la période dionysienne ou victorienne ; elle est de 532 ans. On l'appelle aussi *grand cycle pascal*, parce qu'après cet espace de 532 ans les nouvelles lunes reviennent aux mêmes jours de la semaine et du mois, ainsi que les lettres dominicales, Pâques et toutes les fêtes mobiles, pourvu que l'on n'ait pas égard à la réforme grégorienne. On ne s'en sert plus actuellement. Voy. CALENDRIER.

Il y a aussi le cycle des Olympiades (voy.), période de 4 ans, qui fut institué par les Grecs 776 ans avant notre ère. Les Romains avaient aussi un cycle appelé *Indiction*. Les indictions étaient des espèces d'ajournements employés dans les tribunaux sous Constantin et les empereurs suivants, et se rapportaient aussi à un certain mode de perception des impôts. Le cycle était de 15 ans ; il n'est plus en usage qu'à la cour de Rome.

Le produit des trois cycles lunaire, solaire et d'indiction, donne naissance à la *période Julienne* qui est de 7980 ans. Dans cet espace il ne peut y avoir deux années qui aient les mêmes nombres pour les trois cycles, mais au bout de ce temps ils reviennent ensemble dans le même ordre.

Le *cycle caniculaire* a pris sa source dans la différence qui existait entre l'année des Égyptiens et celle des Indiens. L'année tropique est de 365 jours et un quart. Les Égyptiens ne faisaient leur année que de 365 jours, de sorte qu'en négligeant la petite fraction, le commencement de l'année arrivait toujours trop tôt et se présentait successivement dans les diverses saisons. Les Indiens au contraire tenaient compte de la fraction, et donnaient 365 jours aux trois premières années et 366 à la quatrième. Il résultait de là qu'au bout de quatre ans les Égyptiens avaient un jour de plus et après quatre fois 365 ans ou 1460 ans, ils étaient en avance d'une année, de sorte que les uns comptaient 1460 et les autres 1461. C'est à cette période de 365 jours employée par les Égyptiens et les Perses qu'on a donné le nom d'*année vague* ou de *Nabonassar*, et l'on appelait *cycle caniculaire* ou *période sothiaque* cet intervalle de 1461 ans après lequel la terre revenait au même point par rapport à l'équinoxe. Cette époque était très importante chez les Égyptiens, parce qu'ils supposaient que le phénix renaissait de sa cendre après 1461 ans.

Il y a plusieurs autres périodes auxquelles on a donné le nom de cycle; mais comme elles sont sans importance nous n'en parlerons pas, les lecteurs pouvant trouver des détails dans l'*Art de vérifier les dates*. E. B-D.

CYCLIQUE (POÉSIE). Un siècle environ après Homère, premier historien de la guerre de Troie, et lorsque ses poésies étaient chantées de ville en ville, des poètes, à son exemple et sur le même mètre, commencèrent à célébrer, comme pour compléter sa grande épopée, tous les événements qui suivirent ou précédèrent l'Iliade, depuis les noces du Ciel et de la Terre jusqu'au terme des voyages et de la vie d'Ulysse.

Tous ces chants, y compris ceux d'Homère, recueillis plus tard et, suivant leur mérite, admis dans un certain canon et déclarés classiques, ont formé un *cycle épique* qu'il ne faut pas confondre avec le *cycle mythique* et le *cycle troyen*. Le *cycle mythique* com-

prend toute la mythologie avec ses allégories et ses mystères, les généalogies des dieux, les cosmogonies, les Argonautiques, les Thébâides, les guerres des Épigones, les Amazoniques, etc.; toute cette série de fables enfin dont l'une s'attachant à l'autre s'arrêtait à la guerre de Troie. Le *cycle troyen* embrasse tout ce qui est relatif à la guerre de Troie, première époque des temps historiques, depuis le jugement de Pâris et l'enlèvement d'Hélène jusqu'à la mort d'Ulysse par son fils Télégonie. A ce cycle appartenaient les poésies qui portaient les titres d'épopée cyprique, de ruine de Troie, des erreurs ou retours des chefs vainqueurs d'Ilion, ainsi que les Télégonies.

Les auteurs qui se sont le plus distingués dans l'un et l'autre de ces cycles mythique et troyen, sont: Hésiode, qui, dans sa Théogonie, son Bouclier d'Hercule, etc., est de tous les poètes celui qui a le plus partagé avec Homère l'admiration de la Grèce; Stasinus de Cypre ou Hégésias de Salamine, l'auteur des chants cypriques (τὰ κύπρια ἔπη) en onze livres, attribués aussi à Homère ou à sa fille, qui s'étendaient depuis les noces de Pélée et de Thétis jusqu'à la résolution, prise dans le conseil des dieux, de faire naître entre Agamemnon et Achille cette dispute par laquelle commence l'Iliade; Cercops de Milet, qui chanta les exploits d'Ægimius, roi des Doriens, dont les fils se joignirent à Hyllus pour la fameuse expédition du Péloponèse; Augias de Trézène, qui chanta le retour (νοστοί) des héros grecs, vainqueurs de Troie; Arctinus de Milet, qui laissa deux épopées, une Éthiopide en l'honneur de Memnon, et une Prise d'Ilion; Eumèle de Corinthe, auteur d'une Titanomachie; Leschès de Lesbos, qui, dans sa petite Iliade, célébra les événements de la guerre de Troie depuis la mort d'Achille jusqu'à la destruction de la ville de Priam; Pisandre de Camiros, qui composa une Héracléide; Aristéas de Proconèse, l'auteur d'une Théogonie; Stésichore d'Himère, qui chanta la destruction de Troie (Ἰλίου πέρις); Eugammon de Cyrène, le chantre d'une Télégonie; Panyasis de Samos, l'auteur d'une Héracléide; Chœrilus de Samos, qui,

dans sa *Perséide*, célébra les victoires des Athéniens sur Xerxès; Antimaque qui, dans sa *Thébaïde*, paraît s'être placé à côté d'Homère.

Généralement c'est de ces cycles mythique et troyen que certains poètes et leurs œuvres ont tiré leurs noms de poètes cycliques, de poèmes cycliques, et parce que leurs sujets se rapportaient à l'un ou à l'autre cycle. Mais ces deux cycles qui se rattachent à la chronologie, et sont, pour ainsi dire, des termes, différent essentiellement, comme nous l'avons dit (et nous insistons sur ce point) du cycle épique, qui est une expression appartenant à l'histoire littéraire, et consacrée par les grammairiens ou critiques de l'école d'Alexandrie pour classer et désigner les modèles dans l'épopée. Sous ce rapport, les poètes cycliques sont uniquement ceux qui ont fait partie du cycle ou canon épique, tel que l'ont établi les grammairiens d'Alexandrie, Aristarque et Aristophane de Byzance, et qu'ils ont composé d'Homère, d'Hésiode, de Pisandre, de Panyasis et d'Antimaque. Les critiques d'Alexandrie hésitèrent entre ce dernier et Chœrilus, mais la prédilection connue de Platon pour Antimaque lui assura la préférence.

La série de tous ces poèmes proprement dits cycliques ou appartenant aux cycles mythique et troyen, formait l'histoire poétique de la Grèce depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort des vainqueurs de Troie. A peine, sauf les poèmes d'Homère et d'Hésiode, nous en reste-t-il quelques vers, perte infiniment regrettable, car ces poèmes avaient été composés à l'époque où le génie poétique était encore dans presque toute sa vigueur, et c'est à leur source que puisèrent les poètes tragiques, lyriques et épiques des temps postérieurs. Virgile y trouva des inspirations, et Ovide des modèles dans ses *Métamorphoses*. Les poètes grecs de la décadence, tels que Coluthus et Tryphiodore, Quintus de Smyrne excepté, entreprirent encore une fois avec plus de témérité que de succès de célébrer la guerre de Troie et d'exploiter cette mine féconde.

La plupart de ces poètes cycliques peuvent à bon droit être regardés comme

les précurseurs de l'histoire, en ce que, par l'effet du besoin d'innover ou de l'affaiblissement du génie épique, ils suivaient l'ordre et la succession des faits, en racontaient tous les détails, et se mettaient moins en frais d'inspirations pour les orner des fictions de la poésie. C'est pour cela qu'on a appliqué la qualification de cycliques aux poètes qui, méconnaissant les lois de l'épopée, reprenaient les événements à leur première origine et les conduisaient, comme des annalistes, jusqu'à leur terme; à ceux qui parcouraient le cercle ($\kappa\upsilon\kappa\lambda\omicron\varsigma$) tout entier de la vie des héros dont ils chantaient les exploits, substituant ainsi l'unité de personnage à l'unité d'action; à ceux enfin qui se traînaient, ainsi que l'a dit Horace (*Art poét.*, v. 132) en jouant sur le mot, dans un cercle ou cycle aussi usé que la guerre de Troie. C'est ainsi, en effet, qu'avaient procédé ces poètes du cycle mythique et troyen qu'on aurait dû appeler les satellites d'Homère, et qui, entraînés dans l'orbite de ce grand astre, se sont perdus dans ses rayons, comme certaines étoiles se perdent dans les feux du soleil.

F. D.

CYCLOÏDE. La cycloïde, appelée aussi *trochoïde*, *roulette*, est une courbe dont la découverte est attribuée par les uns au père Mersenne, par d'autres à Galilée; le docteur Wallis la croit très ancienne puisqu'il pense qu'elle était connue de Bovilliers qui vivait en 1500, et même du cardinal de Cusa en 1451 (*voir t. V des OEuv. de Pascal, 1779*). Elle est décrite par le mouvement d'un point de la circonférence d'un cercle, tandis que ce cercle se meut sur une ligne droite et s'applique successivement sur tous les points de cette *base* qui par conséquent est égale à la circonférence du cercle *générateur*. Si le mouvement rectiligne était plus grand que le mouvement circulaire, on dirait que la cycloïde est une *cycloïde allongée* et sa base serait plus grande que la circonférence du cercle; si le mouvement rectiligne était plus petit que le mouvement circulaire, la cycloïde serait dite *accourcie* et sa base serait plus petite que la circonférence du cercle. On nomme *espace cycloïdal* l'étendue comprise entre la cycloïde et sa base; M. de

Roberval a trouvé que cet espace vaut 3 fois le cercle générateur.

La *quadrature de la cycloïde* dépend de celle de son cercle générateur. Huyghens, Bernouilli et Leibnitz s'en sont occupés. De plus, le premier essaya d'appliquer l'observation des propriétés singulières de cette courbe à l'horlogerie (voir *Horologium oscillatorium*, par Huyghens). Il a démontré que, de quelque hauteur que descende un corps pesant qui oscille autour d'un centre, tant que ce corps se meut dans une cycloïde les temps de ses chutes ou oscillations sont tous égaux; « car, dit Fontenelle, la nature de la cycloïde est telle qu'un corps qui la décrit acquiert plus de vitesse à mesure qu'il décrit un plus grand arc, dans la raison précise qu'il faut pour que le temps qu'il met à décrire cet arc soit toujours le même, quelle que soit la grandeur de l'arc que le corps parcourt; et de là vient l'égalité dans le temps, nonobstant l'inégalité des arcs, parce que la vitesse se trouve exactement plus grande ou moindre en même proportion que l'arc est plus grand ou plus petit. »

En 1697 Bernouilli avait proposé comme problème à tous les géomètres de l'Europe de déterminer la courbe que décrit un corps qui ne tomberait pas perpendiculairement à l'horizon, et l'on trouva que cette courbe serait une cycloïde. R. DE P.

CYCLOPES, divinités subalternes de la mythologie grecque, qui en fait les compagnons ou les ouvriers de Vulcain, et leur donne pour caractère un œil unique au milieu du front. Fils, soit de Neptune et d'Amphitrite, soit d'Uranos et de Gæa, ils furent d'abord incarcérés par leur père dans le Tartare, et Saturne ne rompit leurs fers un instant que pour les leur remettre bien vite. Enfin Jupiter, lors de sa révolte contre son père, les délivra définitivement et s'en fit des auxiliaires: ils forgèrent pour ses deux frères et pour lui le casque d'invisibilité, le trident, la foudre, cette arme terrible qui tua les Titans, et plus tard Esculape. Apollon désolé de cette mort s'en prit aux habiles forgerons et les tua.

On nomme trois cyclopes principaux,

Stéropé, Bronté, Argès, mots qui signifient éclair, tonnerre et (peut-être) incandescence. On indique comme leur séjour Lemnos, les îles Lipari, et surtout la Sicile ou plutôt l'Etna; on ajoute quelquefois Corinthe, où, dit-on, ils inventèrent l'architecture; mais c'est une légende faite postérieurement et sous l'influence de l'idée de Telchines (*voy.*).

C'est en mythologie un usage fréquent de scinder un être divin (un être qui représente une idée) en deux ou trois autres, puis très souvent de grouper autour de ceux-ci une foule d'acolytes que désigne une dénomination générique. C'est ainsi que Vulcain paraît avoir donné naissance aux Cyclopes. Les Vulcains inférieurs se présentent donc comme des forgerons, quelquefois comme des métallurgistes, des mineurs, et plus vaguement comme des architectes et des maçons. Comme personnification du feu, ils impliquent l'idée de feu céleste et de feu terrien, en d'autres termes, les phénomènes électriques dans l'air et les phénomènes volcaniques. Ces deux séries de faits que la science moderne tend à faire naître d'une même cause, que la science plus jeune divisait si profondément, l'ignorance naïve des anciens temps, par un instinct merveilleux, la devinait. L'œil orbiculaire au milieu du front peut être le cratère dont chaque cône de volcan est muni; on y voit aussi la lumière que les mineurs portent attachée à leur tête pour pénétrer dans les profondeurs des mines. La qualité de fils de Neptune peut tenir à la proximité que d'ordinaire on remarque entre les volcans et la mer, etc. V. VOLCAN, VULCAIN, POLYPHÈME, et l'article CYCLOPIQUES (*constructions*), un peu plus bas. VAL. P.

CYCLOPES (h. n.), genre de très petits crustacés de l'ordre des branchiopodes, et caractérisé par un œil unique, un test univalve, un corps allongé, terminé en queue; deux à quatre antennes, six à dix pattes soyeuses. Ces petits êtres habitent les eaux douces, nagent sur le dos, s'élançant avec vivacité, et se portent aussi bien en arrière qu'en avant. A défaut de matières animales, ils attaquent les substances végétales. Les femelles portent leurs œufs dans deux sacs suspendus

sur les côtés de la queue. On a calculé qu'une seule de ces femelles peut, dans l'espace d'un an, avoir donné naissance à près de quatre milliards et demi de petits, nés tant d'elle que de sa progéniture.

C. L-R.

CYCLOPIQUES ou **CYCLOPÉENNES** (CONSTRUCTIONS). Les traditions attribuaient aux Cyclopes (v.) les plus anciennes constructions dont on trouve encore quelques restes dans diverses parties de la Grèce proprement dite et de la Grande-Grèce. Quoique les Cyclopes, qu'Homère fait enfants de Neptune et d'Amphitrite, soient généralement regardés comme les premiers habitants de la Sicile, les anciens auteurs mentionnent d'autres Cyclopes, entre autres ceux de la Lycie, auxquels on attribue la fondation des villes de Tirynthe et de Mycènes dans l'Argolide. Du temps de Pausanias il ne restait plus que les murs de l'ancienne Tirynthe: ces murs étaient, dit-il, de pierres sèches si grosses que deux mulets attelés ne pouvaient pas même remuer les plus petites. Mycènes n'existait plus du temps de Strabon, il n'en restait même aucun vestige. Cependant Strabon et Pausanias rapportent la tradition qui attribuait aux Cyclopes la construction des murs de Tirynthe et de Mycènes.

Les murs que l'on nomme cyclopéens sont composés d'énormes rochers bruts, posés irrégulièrement les uns sur les autres, et dont les interstices sont remplis de pierres de petite dimension. Les murs de Tirynthe et de Mycènes, différent effectivement par ce mélange de grandes et de petites pierres de tous les murs antiques qui se sont conservés jusqu'à nous. Les savants qui ont confondu la construction polygonale des murailles antiques avec la construction cyclopéenne, ont donc donné aux paroles de Strabon et de Pausanias plus d'extension qu'elles ne pourraient naturellement en recevoir.

Quand on rencontre, comme à Cortone, Alatri, Segni, Arpino, d'énormes rochers bruts au lieu de pierres régulièrement taillées, on doit en conclure sans doute que l'enceinte de ces villes remonte à une antiquité très reculée, mais l'argumentation ne saurait aller plus loin; car les caractères de construction

dont on veut faire l'attribut exclusif des Pélasges, et qu'on essaie de reporter au-delà des temps historiques, se retrouvent dans les murs de Messine et de Mégalopolis, construits par Épaminondas dans le IV^e siècle avant l'ère chrétienne.

Feu M. Petit-Radel a fait exécuter une collection en relief de toutes les constructions antiques qu'il croit pouvoir nommer *cyclopéennes*. Sans partager toutes ses idées sur ce sujet, on doit apprécier ses recherches et l'exécution de cette curieuse collection, qu'il avait d'avance léguée à l'établissement qu'il a longtemps dirigé et où les savants trouveront en conséquence d'excellents matériaux pour appuyer ou détruire ses opinions.

D. M.

On ne peut passer sous silence à cette occasion le bel ouvrage publié par la maison Treuttel et Würtz d'après les dessins d'Edward Dodwell (voy.) et dont voici le titre : *Vues et description de constructions cyclopéennes ou pélasgiques trouvées en Grèce et en Italie, et de constructions antiques d'une époque moins reculée*, 131 planches lithographiées; Paris, 1834, grand in-folio.

S.

CYGNE. Ce bel animal appartient à l'ordre des palmipèdes (oiseaux nageurs). L'éclatante blancheur de son plumage, l'élégance de ses formes, sa grâce à nager, le font rechercher pour l'ornement de nos bassins. L'espèce que nous élevons en domesticité atteint une longueur de 5 pieds environ (moindre dans la femelle); son bec est rouge; il est noir dans le *cygne sauvage*. Les jeunes sont grisâtres. Tous les ans, à la fin de l'hiver, chaque couple construit, avec les roseaux des étangs, un nid où la femelle pond 6 ou 8 œufs qu'elle couve avec une extrême sollicitude. Tous vivent ensuite en famille jusqu'au mois de novembre.

Le cygne vit de végétaux et de poissons. Il vole avec la même agilité qu'il nage; ses ailes lui servent à frapper ceux qui l'attaquent, ce qu'il fait quelquefois avec une force telle qu'il peut casser le bras à un enfant. L'espèce à bec rouge est originaire des grands lacs de l'intérieur de l'Europe, l'autre vient de la partie septentrionale des deux hémisphères. Le

chant du cygne à sa mort n'est qu'une des riantes fictions de la Grèce. C. S-TE.

CYLINDRE (géom.). On nomme *surface cylindrique* toute surface engendrée par le mouvement d'une droite qui glisse parallèlement à une autre droite donnée de position le long d'une certaine courbe appelée la *directrice* de la surface; la droite mobile s'appelle *génératrice*, et l'espace renfermé entre une surface cylindrique et deux plans parallèles entre eux (ce qui n'a lieu que lorsque la directrice est une courbe fermée) se nomme *cylindre*; on appelle *bases* du cylindre les sections parallèles.

Si l'on prend une circonférence de cercle pour base, le cylindre est dit *circulaire*; on peut alors définir ce cylindre : un solide produit par la révolution d'un rectangle tournant autour de l'un de ses côtés qui reste immobile et que l'on appelle *axe*. Dans ce mouvement, le côté mobile décrit la surface convexe et les deux autres côtés parallèles entre eux décrivent des plans circulaires égaux que l'on appelle *bases*. Toute section faite perpendiculairement à l'axe est un cercle égal à chacune des bases; toute section faite suivant l'axe est un rectangle double du rectangle générateur. Lorsque ce rectangle est un carré, le cylindre est dit *équilatéral*.

Quand la génératrice est perpendiculaire à la base, la surface cylindrique et le cylindre sont dits *droits*, et dans le cas contraire *obliques*.

On appelle *cylindre tronqué* ou *tronc de cylindre* l'espace limité par une surface cylindrique et deux plans non parallèles qui reçoivent aussi le nom de *bases*.

Un cylindre peut s'envisager comme un prisme régulier d'un nombre infini de faces latérales dont la largeur est infiniment petite. Le prisme qui a les mêmes arêtes qu'un cylindre est dit *inscrit* au cylindre : réciproquement le cylindre est *circonscrit* au prisme; le prisme dont les faces sont tangentes au cylindre est dit *circonscrit* au cylindre, et réciproquement le cylindre est *inscrit* au prisme : les arêtes du dernier sont alors parallèles à celles du cylindre.

Il résulte de ces considérations que le cylindre peut être considéré comme la

limite des prismes inscrits et des prismes circonscrits.

L'aire de la surface latérale d'un cylindre droit a pour mesure le produit de la circonférence de sa base par une arête; si le cylindre est oblique, c'est le produit du périmètre d'une section perpendiculaire aux arêtes multipliées par leur longueur.

Pour avoir la surface totale du cylindre, il faut ajouter à la surface latérale celle des bases.

Le volume d'un cylindre s'obtient en multipliant la base par une arête, et, si le cylindre est oblique, en multipliant une section perpendiculaire aux arêtes par leur longueur. R. DE P.

CYLINDRE (techn.). Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, le cylindre est un corps solide terminé par le haut et par le bas par une surface plane et enveloppé par une troisième qui est circulaire et le plus souvent convexe. Les cylindres sont d'un usage varié dans les arts, comme les cylindres broyeurs dans la préparation des minerais, les cylindres à lustrer et autres employés dans la fabrication des étoffes, les cylindres gravés qui servent à l'impression des toiles peintes, etc., etc.

Les *cylindres notés* sont ceux qui, appliqués à des orgues dits de Barbarie, à des serinettes et à plusieurs autres instruments, font entendre des airs variés, selon la disposition qu'on donne aux petites goupilles qu'on implante sur ces cylindres. Chacune d'elles soulève, lorsque le cylindre tourne au moyen d'une manivelle, une des touches de l'orgue, et fait entendre le son qui correspond à cette touche. On conçoit dès lors facilement qu'on peut, par la succession de ces sons, exécuter les airs avec toutes les modifications qu'ils exigent. Par exemple, lorsqu'un son doit *tenir*, la goupille est remplacée par une petite arcade, de telle sorte que la touche est suspendue pendant tout le temps qu'elle met à parcourir cette petite courbe. Ces cylindres permettent ordinairement de noter 6 à 8 airs. Leur mécanisme se retrouve dans ces petites pendules, montres ou *boîtes à musique* qui ont été si longtemps à la mode et que Genève et Neuchâtel nous ont fourni si longtemps, mais que Pa-

ris maintenant confectionne avec la dernière perfection. V. DE M-N.

CYMBALES, en italien *piatti*, en allemand *Becken*. Ce sont deux disques métalliques, de grandeur égale, d'un pied de diamètre, et d'un peu plus d'une ligne d'épaisseur; ces sortes de plateaux circulaires ont à leur centre une petite cavité, dont le milieu est percé de façon à recevoir une double courroie, dans laquelle on passe la main pour frapper l'une contre l'autre les surfaces intérieures des deux disques. Le son que produit cet instrument n'est pas appréciable, et se compte parmi les sons exharmoniques. Aussi se sert-on pour le noter d'une figure de convention, qui est plutôt l'indication du battement que la représentation exacte de son effet. On emploie ordinairement la note *sol* écrite sur la clef de *fa* quatrième ligne, et sur la même portée que la grosse caisse et le triangle, du moins dans les partitions d'orchestre. Unies à ces deux instruments de percussion et à d'autres tels que le chapeau chinois, le tambour, les castagnettes, les cymbales composent un ensemble instrumental que les Italiens désignent par l'expression de *banda*, les Allemands par celle de *musique des janissaires*, et pour lequel nous n'avons pas de désignation spéciale. On emploie les cymbales dans la musique militaire et même dans celle de théâtre ou de grand concert, où elles produisent un excellent effet, surtout lorsqu'elles sont habilement maniées; car il y a divers modes de percussion qui font varier la qualité du son. Au reste, il dépend beaucoup aussi de la composition matérielle de l'instrument : les cymbales qu'on fabrique en France, d'acier ou d'un mélange métallique, sont toutes d'une sonorité équivoque; les meilleures, dont le timbre est pénétrant, éclatant et pur, nous viennent d'Orient et se nomment *cymbales turques*. Mais la consommation en est si grande et l'importation si coûteuse qu'il y aurait profit à en perfectionner la fabrication en France.

Les cymbales des Grecs et des Romains, (*κύμβαλον*, *cymbalum*) n'avaient d'autre rapport avec les nôtres que celui d'être comptées parmi les instruments de per-

cussion; elles consistaient en deux moitiés d'une petite sphère creuse de métal ou de toute autre matière dure, pourvues d'un manche, et que l'exécutant (*κύμβαλιστής*, *cymbalista*) frappait du côté de la cavité, pour produire le son que les Latins nommaient *tinnitus*. Cassiodore et Isidore de Séville confondent les cymbales avec l'*acetabulum*, mais à tort, car ce dernier n'était pas portatif. Diodore de Sicile, Catulle, Lucrèce, Ovide, attribuent à Cybèle l'invention des cymbales. On en faisait usage dans les fêtes de cette déesse, dans les sacrifices à Bacchus : la mythologie et l'histoire des siècles héroïques témoignent de l'emploi solennel de cet instrument parmi les Curètes, les Corybantes, les Telchines (*voy. ces mots*), les Samothraces, etc. Les *Géorgiques* de Virgile (liv. IV) nous apprennent qu'on se servait des cymbales en Italie pour empêcher la suite des abeilles; enfin un grand nombre de médailles, de bas-reliefs et d'autres monuments, nous attestent la popularité de cet instrument dans l'antiquité.

L'Encyclopédie de Diderot (tom. IV, Arts et métiers) donne le nom de *cymbales* à un triangle de fil d'acier dans lequel sont passés cinq anneaux métalliques que l'on agite au moyen d'une petite verge de fer : cette désignation s'applique réellement au *cimbalo* italien, mais c'est dénaturer le sens reçu des mots que de le traduire par *cymbales*.
M^{ce} B.

CYNANTHROPIE, *voy. MONOMANIE*.

CYNARÉES. Ce terme, peu usité aujourd'hui, a été appliqué par quelques botanistes à un groupe de la famille des composées (*voy.*), généralement connu sous le nom de *carduacées* (*voy.*) ou *cynarocéphales*.
ED. SP.

CYNIPS, genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des térébrants, famille des pupivores, tribu des gallicoles. Il a pour caractères : des antennes filiformes, non brisées, de 10 à 15 articles; des cuisses non renflées, le ventre pédiculé, comprimé, la tête étroite et le thorax gros et bombé, ce qui les fait paraître comme bossus. Ces insectes, au moyen d'une tarière très déliée, dont

l'extrémité est armée de dents, percent l'écorce et les feuilles des arbres pour y déposer leurs œufs. La présence de ceux-ci ne tarde pas à déterminer l'affluence des sucs vers la partie piquée, et produit ainsi ces excroissances quelquefois monstrueuses connues sous le nom de *galles* ou de *bédégars*, qu'on emploie dans la teinture en noir, et qui sont si communes sur les feuilles du chêne et sur la tige des rosiers. C'est dans l'intérieur et aux dépens de ces tumeurs que l'œuf déposé se développe, que la larve se nourrit, puis se transforme successivement en nymphe et en insecte parfait. Parvenu à ce dernier état, l'insecte perce sa demeure et s'envole. Quelques espèces cependant quittent la galle immédiatement après leur sortie de l'œuf, et s'enfoncent en terre où elles vivent jusqu'à leur dernière transformation.

Parmi les espèces les plus remarquables on doit citer le *cynips tinctorial* qui vient sur une espèce de chêne du Levant et dont on emploie la galle dans la fabrication de l'encre à écrire. L'espèce la plus célèbre est le *cynips du figuier*, fameux par les services qu'il rend dans l'Orient en produisant la fécondation de l'arbre dont il porte le nom. En effet, les figues ne sont que les fleurs femelles transformées en fruits par la fécondation de leurs ovules; et comme ces fleurs femelles sont tellement enveloppées qu'elles ne communiquent avec le dehors que par une ouverture fort étroite, il arriverait que la plupart, ne pouvant être atteintes par le pollen des étamines des fleurs mâles, resteraient stériles, si la larve du *cynips* n'entraît successivement dans les fleurs mâles et femelles, transportant dans ces dernières de la poussière pollinique. C. L-R.

CYNIQUES, philosophes de l'antiquité, dont la doctrine peut être appelée *cynisme*, pourvu qu'on distingue ce sens de celui que les modernes ont attaché au même mot et qui désigne le plaisir qu'on trouve à braver les lois les plus rigoureuses de la bienséance et de la pudeur, sous prétexte que *naturalia non sunt pudenda*. Ce cynisme, c'est l'impudeur dans les discours et dans les actes, c'est la lubricité affichée, c'est la malpropreté

poussée à l'excès, c'est une sale grossièreté de paroles.

Tel n'était pas le cynisme des anciens.

Antisthène, ancien élève de Socrate, fut le fondateur de la secte des cyniques. Ayant conçu du dégoût pour les théories platoniciennes dont la fastueuse sublimité ne pouvait, selon lui, contribuer en rien à l'amélioration ni au bonheur de la société, il préféra abandonner une métaphysique stérile pour s'attacher à une philosophie positive qui avait pour but la réforme des mœurs.

Il choisit, pour donner ses premières leçons, le *Cynosarge*, lieu situé en dehors des murs d'Athènes, et ainsi nommé parce qu'un Athénien, effrayé de ce qu'un chien (*κύων*), s'étant emparé des viandes offertes à ses dieux domestiques, les avait transportées dans cet endroit, y éleva un temple à Hercule. Il paraît vraisemblable que la secte des nouveaux philosophes prit sa dénomination d'après celle du lieu où elle se réunit du moment de sa naissance; on prétend aussi que la qualification de cyniques leur fut donnée en raison de la hardiesse de leurs discours et de l'analogie de leurs mœurs avec le principal défaut de l'animal d'ailleurs si irréprochable et si fidèle à l'homme.

Les cyniques se répandirent bientôt dans toutes les provinces de la Grèce; les apôtres de la nouvelle doctrine n'épargnèrent rien pour la répandre. Rien n'égalait leur mépris pour tout ce qui n'était, à leurs yeux, que mensonge et préjugé, leur courage à attaquer le vice, à braver la calomnie et les sarcasmes. On les voyait dans les temples: ils se gardaient bien d'exercer leur apostolat dans l'ombre, afin d'écartier les soupçons qui planent toujours sur les conciliabules secrets, quelque pures que puissent être les vues de ceux même qui ne se montrent pas au grand jour.

Ils avaient conçu la pensée d'introduire au milieu d'une société civilisée les mœurs simples de l'homme en état de nature. Mais si ce projet était louable, il devait nécessairement échouer: entre une doctrine encore naissante et le torrent des passions érigées en vertus et puissantes de la force de leur liberté et de l'opinion, la lutte était inégale.

« Ainsi, c'était en vain qu'Antisthène se promenait dans les rues portant sa besace, revêtu d'un manteau déchiré et d'une squalidité dégoûtante, appuyé sur son bâton, les cheveux et la barbe négligés : il ne réussissait point à accréditer son mépris pour le luxe et la vanité ; la masse ne savait que le tourner en ridicule, le poursuivre de ses huées, tandis que les hommes occupant les sommités sociales ne voyaient en cela que de l'ostentation et lui disaient : « Antisthène, la vanité perce à travers les trous de ton manteau ! »

Cependant la conduite pure et austère de ce philosophe lui attira d'abord un grand nombre de disciples dont la plupart se recommandaient par leur savoir et leur position sociale ; mais bien peu d'entre eux eurent le courage de marcher sur les traces de leur maître. Il leur répétait sans cesse que, pour être cynique, ce n'était pas assez de faire abnégation de toutes les aisances de la vie, de coucher sur le pavé des rues et des places publiques, d'adresser aux passants de virulentes remontrances : qu'il fallait encore donner l'exemple des plus hautes vertus, et savoir surtout que Jupiter exigeait d'un cynique qu'il prêchât la vertu au mépris même de sa vie.

Ce désintéressement héroïque effraya peu à peu quelques-uns de ses adeptes ; ils l'abandonnèrent jusqu'au point qu'il ne lui resta plus que Diogène (voy.).

Le cynisme proscrivait la culture des beaux-arts, l'étude des mathématiques et de toutes les sciences naturelles. Il flétrissait jusqu'à l'éloquence, comme moyen insidieux de faire prévaloir le mensonge sur la vérité ; en un mot, il consacrait en principe la plus profonde ignorance.

Si, d'un côté, la rigidité de la morale des cyniques souleva contre eux les passions, de l'autre l'obscurantisme qu'ils favorisaient acheva leur discrédit. On vit bientôt marcher à la suite des cyniques tous les aventuriers, les mendiants ; tous ceux qui se firent un titre de leur ignorance et de leur misère se rangèrent sous les drapeaux de la nouvelle école. Le mépris que souleva ce dégoûtant cortège retomba bientôt sur ses maîtres ; tous furent confondus dans une même aversion.

Après Diogène, on compta encore quelques cyniques qui perpétuèrent la réputation de cette secte : de ce nombre fut Ménippe ; mais avec lui elle devait s'éteindre à jamais. Après avoir perdu une fortune immense qu'il avait acquise par l'usure et grossie avec le salaire qu'il exigeait de ceux auxquels il vendait sa plume satirique, il perdit la tête, et sa monomanie le conduisit au suicide.

Une nouvelle secte de cyniques s'éleva avant la naissance du Christ ; mais la corruption des mœurs de ces prétendus philosophes ne permit d'établir aucun rapport entre eux et ceux de l'antiquité auxquels, du moins pour la plupart, on n'a d'autre reproche à faire que d'avoir voulu réaliser un perfectionnement impossible en lui-même, et qui, d'ailleurs, ne pouvait être en harmonie avec les besoins de l'homme réuni en société.

L. DE C.

CYNOCÉPHALES (IDOLES). Ce mot, suivant l'étymologie (*κύων*, chien, et *κεφαλή*, tête), devrait désigner des êtres divers à tête de chien ; mais on désigne par là des dieux coiffés de têtes de deux espèces fort distinctes. Ces deux genres sont le chakal, que les Grecs ont pris longtemps tantôt pour un loup, tantôt pour un chien, et le singe cynocéphale ou quelque autre espèce de grand singe. La tête de chakal caractérise Anbô, ou, comme on dit vulgairement, Anubis ; la tête de cynocéphale est une de celles que l'on donne à Thoth, figuré parfois avec la tête humaine et très souvent avec celle de l'ibis. Il n'est pas rare de trouver ce dernier dieu représenté par un cynocéphale (singe) tout entier ; le nom d'idole cynocéphale est alors fort juste, tandis que lorsqu'il n'a que la tête de l'animal il faudrait l'appeler Thoth *cynocéphalocéphale*. Plusieurs déités, inférieures sans doute, et surtout des génies de l'Amenti (enfer), avaient la tête de chakal. On en trouve beaucoup sur les bas-reliefs des zodiaques égyptiens. C'est pour cette raison probablement que les prêtres, dans leurs processions figuratives, portaient des masques cynocéphales. Le cynocéphale, ainsi que l'ibis, était un signe hiéroglyphique ; et comme hiéroglyphe pur (non comme signe phonétique), il

désignait la lune, l'écriture, la caste sacerdotale, le monde. VAL. P.

CYNOCÉPHALES (BATAILLE DE). Elle eut lieu l'an 197 entre Flamininus et Philippe V de Macédoine, et termina la seconde guerre des Romains contre ce pays. Elle dut son nom à des éminences près desquelles elle se donna et dont les pointes bizarres ressemblaient à des *têtes de chien* (voy. l'art. précédent). Nul champ de bataille ne pouvait être plus défavorable à la phalange; mais les circonstances entraînèrent Philippe à cet engagement général qu'il ne devait pas accepter. Au commencement les Romains avaient plié, mais la cavalerie éolienne vint les soutenir fort à propos. Un peu plus tard, Philippe avec ses troupes en phalange était vainqueur à l'aile droite. Cependant Flamininus avait porté des coups fustes à l'aile gauche, où l'inégalité du terrain et le défaut de temps jetaient du désordre dans les rangs de la phalange. Jusque-là tout était égal; les deux ailes droites avaient chacune battu leurs ennemis. Un mouvement hardi décide la victoire des Romains. Un tribun légionnaire à la tête de vingt manipules charge par derrière, enfonce, massacre les phalanges qui ne peuvent ni se tourner en arrière, ni combattre d'homme à homme, ni trouver de secours dans leurs longues sarisses; 8,000 périrent et 5,000 furent pris. Le même jour le Macédonien Androsthène était battu dans le Péloponèse par les Achéens. Philippe n'essaya plus de lutter contre la fortune des Romains et signa le fameux traité, chef-d'œuvre d'astuce et de profondeur, par lequel Flamininus privait Philippe de la Thessalie, de la Thrace, des îles de la mer Égée, de plusieurs villes de l'Asie-Mineure; confisquait sa marine, sauf 5 brigantins; réduisait son armée à 500 hommes, l'imposait à 5 millions et demi d'indemnité en faveur de Rome, prenait son deuxième fils pour otage et, pour combler la mesure du malheur, rendait à la Grèce sa liberté, c'est-à-dire rompait son unité, et rendait impossible une coalition générale des Grecs contre l'ambition romaine. La bataille de Cynocéphales est la victoire de la légion sur la phalange ou de l'ordre mince sur l'ordre profond. Po-

lybe l'a décrite admirablement. VAL. P.
CYNOREXIE, mot grec qui désigne la faim canine. Voy. BOULIMIE.

CYPRE, voy. CHYPRE.

CYPRÈS, genre de plantes appartenant à la famille des conifères, caractérisé par son fruit globuleux, lequel se compose d'écaillés coriaces, attachées à un axe central, serrées les unes contre les autres, et offrant la forme d'un clou lorsqu'à l'époque de la maturité leurs bords se désunissent.

L'espèce la plus notable est le *cyprès d'Orient* (*cupressus orientalis*, Linn.); le port noble et majestueux de ce cyprès lui a donné droit de naturalisation dans presque tous les jardins paysagers. Sa culture est très soignée dans les îles de l'Archipel, comme dans tout le Levant; il en était ainsi dans les temps antiques. La mythologie grecque a rattaché à cet arbre une fable ingénieuse. On n'ignore point que la nymphe Cyparis, rebelle aux desirs amoureux d'Apollon, fut métamorphosée par lui en cyprès. Depuis longtemps cet arbre est consacré à la mort; les Romains très souvent enveloppaient les cadavres de son feuillage. Une branche de cyprès aux portes des maisons était un signe de deuil. Les bûchers destinés à consumer les corps étaient formés du bois de cet arbre. De nos jours encore la Grèce et l'Italie ont conservé quelques vestiges de ces anciens rites religieux, et chez nous, comme à Rome, le cyprès est resté le symbole de la douleur et de la mort, ainsi que l'emblème de l'immortalité. Dans nos cimetières il élève souvent sa forme pyramidale, et attristé de son feuillage sombre et toujours vert ces lieux consacrés à des souvenirs funèbres.

De même que la plupart des arbres résineux, le cyprès fournit un bois de longue durée: aussi les anciens en faisaient-ils des coffres pour serrer les objets précieux et les ouvrages des poètes. Comme preuve de l'incorruptibilité de ce bois, on peut citer l'extraction du navire dit de Tibère, qu'on trouva dans le lac de Nemi après plus de quatorze siècles d'intervalle. Les planches de pin et de cyprès de ce bâtiment étaient encore dans leur entier.

Les *cyprès faux thuya* (*cupressus thuyoides*), indigène dans l'Amérique

septentrionale, se cultive assez souvent dans les jardins paysagers. On rencontre dans les orangeries plusieurs autres cyprès, tous remarquables par l'élégance de leur feuillage. Tels sont : le *cyprès glauque* ou *cèdre de Goa* (*cupressus glauca*), le *cyprès génévrier* (*cupressus juniperoides*), et le *cyprès de la Nouvelle-Hollande* (*cupressus australis*). L'arbre curieux nommé vulgairement *cyprès chauve* appartient au genre *Schubertia*.

ED. SP.

CYPRIEN (SAINT, THASCIUS-CÆCILIUS), né d'une famille romaine de Carthage et surnommé Cécile, du nom de celui à qui il dut sa conversion au christianisme, écrivit aussitôt après contre l'idolâtrie, comme l'avaient fait Tertullien et Minucius Félix. Il fut du petit nombre des hommes qui par leurs écrits et leur conduite soutinrent et fortifièrent le christianisme que les persécutions toujours renaissantes combattaient et tendaient à détruire. Si le sang des martyrs fécondait le champ où il était versé, l'éloquence et l'exemple des écrivains qui défendaient la religion du Christ contribua beaucoup à soutenir les martyrs de la foi et à la propager. Ce fut surtout saint Cyprien qui, par la douceur de sa morale et en même temps par la fermeté de ses principes, sut pour toujours attacher à la religion chrétienne, par la charité et l'espérance, ceux qu'il détachait d'un polythéisme qui autorisait tous les vices, ou d'un stoïcisme inexorable par lequel on croyait avoir épuré la religion en ôtant à l'homme malheureux l'espoir de voir finir ses souffrances, qu'il lui fallait endurer sans pitié et sans retour. Un zèle si éloquent et si bienveillant le fit nommer évêque de Carthage. Forcé de fuir la persécution de Dèce, il ne manqua toutefois ni à son clergé ni au peuple dont il était le pasteur bien-aimé. Il leur traça de sa retraite des règles et des instructions que saint Augustin et, chez nous, Fénelon ont beaucoup louées pour la pureté de la doctrine et la clarté du langage, sur la discipline et les mœurs. Dans une peste qui eut lieu, et qui par ses symptômes et la violence de ses effets nous rappelle le funeste fléau du choléra, il donna l'exemple de la compassion et

du dévouement aux habitants de Carthage où il était revenu, et il écrivit un livre de *Mortalité*, dans lequel il leur adresse des *conseils* et des *consolations*; ce livre a été traduit en français par le duc de Luynes, sous le nom de Laval, et imprimé en 1664. Ses traités, ainsi que ses exhortations, continuèrent à servir puissamment la religion comme à soulager par son zèle les chrétiens malheureux. Sous les successeurs de Dèce un grand nombre de chrétiens avaient été pris par les pirates en 253 : les évêques de Numidie ayant fait part à saint Cyprien de cet événement, il écrivit à ses collègues une lettre du plus haut intérêt, en leur envoyant une somme de cent mille sesterces (environ dix-huit mille francs) pour contribuer à la délivrance des captifs. Le généreux évêque, persécuté de nouveau et relégué, souffrit courageusement la mort sous Valérien, en 258. Ainsi la palme de l'éloquence chrétienne, qui lui est donnée par Lactance à cause de cette force lumineuse et persuasive, et surtout de cette netteté d'expression et d'idées que Tertullien, qu'il appelait son maître, laisse souvent à désirer, a valu au saint évêque la palme du premier martyr de Carthage. Les œuvres de saint Cyprien, revues par D. Maran, d'après Baluze, avaient été publiées à l'imprimerie royale, en 1726; et la traduction de la plus grande partie s'en trouve dans les *Annales du Hainaut*, mises au jour par M. le marquis de Fortia d'Urban, qui en a extrait, dans un Discours sur le christianisme imprimé chez Fournier, la lettre intéressante de saint Cyprien aux évêques de Numidie, que nous avons citée.

G. C. E.

CYRÉNAÏQUE (LA). Toute la côte africaine baignée à l'ouest par le golfe appelé *Grande-Syrte* et au nord par le bassin de la Méditerranée, tout l'espace compris sur ce coin de l'ancien continent entre le 17° et le 21° de longitude orientale, et entre le 30° et le 33° de latitude septentrionale, comprend ce que les anciens nommaient la *Cyrénaïque*, du nom de l'antique cité de *Cyrène* qui en était la métropole. Ainsi ce pays, qui fut pendant longtemps le théâtre d'une civilisation avancée, était limité d'un côté

par la mer et de l'autre par des déserts arides.

C'est dans le pays de Barcah (*voy.*), long de 110 lieues de l'est à l'ouest et large de 90 du sud au nord, qu'était située l'ancienne Cyrénaïque, aujourd'hui administrée par un gouverneur ou bey nommé par le souverain de Tripoli; il réside dans une mesure décorée du nom de château à *Ben-G'hazy*, que les naturels nomment *Bernik*, ville de 5,000 à 6,000 âmes, avec un port médiocre sur une côte poissonneuse et dans un territoire fertile d'où l'on exporte des laines. Plus au nord, on trouve *Tokra* ou *Taoukra*, plus loin encore *Tolometa* nommée aussi par les Arabes *Tol-Mya-Tah*, petite ville où l'on remarque un beau réservoir d'eau. Au nord de la contrée et à quelques lieues de la côte s'élève, au milieu de ruines antiques, la misérable bourgade de *Krennah* ou *Grennah*, appelée aussi *Curin*. A l'ouest de cette bourgade la Méditerranée baigne *Dernah* ou *Derne*, réunion de cinq villages dont le plus considérable est appelé *El-Medineh* (la capitale), ou bien *Beled-el-Sour* (la ville fortifiée). Les quatre autres sont : *El-Magharah*, *El-Djebeli*, *Mansour-el-Fokhani* et *Mansour-el-Tahâtani*. Leur population ne s'élève qu'à quelques milliers d'individus, bien que les habitants se livrent au commerce et possèdent un petit port ou plutôt une rade remplie de récifs. *Beled el-Sour* est la résidence des autorités et des gens riches du canton. C'est là que sont les bazars et que s'arrêtent les caravanes; on y voit deux châteaux, dont l'un, espèce de mesure, est le séjour du bey lorsqu'il vient visiter cette partie du Barcah. Les quatre autres villages peuvent être considérés comme les faubourgs de cette résidence. Une bourgade appelée *Merdjeh* n'offre rien de remarquable. *Théreth* présente plusieurs ruines. Tel est l'état de ce pays exposé aux pillages des nomades du désert, et dont le littoral, jadis fameux, suivant Hérodote et Strabon, par ses triples récoltes, est aujourd'hui très mal cultivé. Guidés par le voyageur français Pacho (*Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque et les oasis d'Audjetah et de Maradeh, pendant les années*

1824 et 1825, Paris 1827-29, un vol. in-4^o avec atlas), nous retrouverons dans les lieux que nous venons de citer les principales villes de l'ancienne Cyrénaïque.

Sur les bords du golfe de la Grande-Syrte, nous remarquons d'abord un lieu nommé *Carcora*, jadis *Diachersis*; puis l'ancien *Borium*, la seule ville du canton qui ait joui de quelque célébrité comme boulevard de l'empire romain. Elle n'était point sur la côte : elle s'élevait dans un étroit vallon, au pied du plateau cyrénéen, vis-à-vis le promontoire dont elle prit le nom et que les Grecs avaient appelé *Borion*, parce qu'il était constamment battu par le vent du nord. On sait que plus tard le même cap fut appelé *Hypon* et *Hyporegius*. Sur l'emplacement de *Borium* il existe encore des ruines que les Arabes nomment *Massakhit* et qui méritent peut-être d'être visitées par quelque observateur instruit et zélé.

A 18 lieues au nord de *Borium*, *Ben-G'hazy* ou *Bernik* est situé, sur l'emplacement de l'antique *Bérénice*, l'une des cinq villes qui formaient la *Pentapole*. Ses ruines sont cachées sous le sable; on y a trouvé des inscriptions, des statues, des médailles et d'autres objets d'antiquité. C'est près de cette ville que, suivant une opinion généralement adoptée, on plaçait le jardin des Hespérides; mais Pacho n'a rien retrouvé qui lui rappelât dans l'inspection des lieux la situation et la peinture que les anciens nous ont laissées de ce jardin célèbre; il reconnaît au contraire ce qu'ils en ont dit dans un point tout différent, au promontoire *Phycus*, le cap Razat des modernes. Les épaisses forêts de ses environs, la richesse et la variété de la végétation, enfin la disposition des lieux semblent confirmer son opinion. Il y retrouve cette enceinte de précipices qui en rendait l'entrée si difficile; enfin il reconnaît l'allégorie du dragon qui en défendait l'approche dans cette ceinture de rochers et d'écueils qui ceint encore le promontoire de *Phycus*.

Mais reprenons notre excursion sur le littoral de la Cyrénaïque. Au nord-est de l'antique *Bérénice*, *Tokra* ou *Taoukra* nous montre les anciens murs de

Teuchira qui fut ensuite appelée *Arsinoé*, et était l'une des cinq villes de la Pentapole. Cette muraille, bien conservée et flanquée de tours à ses angles, a été construite avec des débris d'édifices plus anciens, ainsi qu'on en peut juger par les inscriptions dont les pierres sont couvertes; particularité qui s'accorde avec ce que Procope nous apprend des travaux faits par Justinien pour mettre Bérénice en état de défense.

Nous passons devant la bourgade de Merdjeh, jadis *Barcé*, l'une des villes de la Pentapole, mais où l'on ne trouve plus aucune ruine. Cette bourgade est située sur le penchant du plateau de la Cyrénaïque. En descendant dans la direction du nord, nous arriverons à Tolometa, sur le bord de la mer. Ce lieu, que les Arabes nomment aussi *Tolmyatah*, est, ainsi que l'indique son nom, l'antique *Ptolemaïs*, dont les débris sont en partie baignés par les flots. Des restes précieux, tels que des colonnes, des blocs de marbre et de porphyre, se trouvent ici en si grand nombre, dit Pacho, qu'on peut les distinguer fort loin à travers la transparence des eaux. C'est sur la pente du plateau que se trouvent les ruines les mieux conservées: on y voit les restes d'un temple de construction romaine, au-dessous duquel règne un grand souterrain, divisé en neuf corridors dont les parvis enduits de ciment annoncent qu'ils ont servi de réservoir. Non loin de ce temple on remarque un édifice important; c'est une caserne romaine encore entourée d'un large fossé et d'une double enceinte. Dans l'intérieur de cet édifice les fourneaux qui servaient aux soldats sont dans un état parfait de conservation. Sur la façade, trois immenses blocs de grès intercalés dans ses assises portent une inscription grecque trop fruste pour pouvoir être lue en entier, mais que M. Letronne a reconnue être les restes d'un rescrit d'Anastase I^{er}, relatif à divers sujets d'administration publique et notamment au service militaire. A l'extrémité occidentale des ruines s'élèvent deux grandes constructions massives, espèces de pylones à inclinaison égyptienne, qui paraissent, dit Pacho, avoir formé l'entrée de la ville. Les ruines de Pto-

lémaïs occupent environ 4 milles de circonférence. Près du rivage s'étendent des grottes sépulcrales qui n'offrent rien de remarquable: ce sont de simples cavités dont les entrées sont petites et grossièrement taillées dans le roc; mais elles sont couvertes d'inscriptions gravées irrégulièrement et qui appartiennent à diverses époques. Cependant Pacho signale d'autres monuments funéraires dignes d'intérêt.

On trouve un grand nombre de ruines le long de la côte jusqu'à *Marza-Souza*, jadis *Sozyza*; puis *Apollonia*, qui était le port de Cyrène et l'une des cinq villes de la Pentapole. Un des caractères de cette plage est son aridité; elle est dépourvue d'arbres et de sources: aussi les anciens habitants, pour suppléer à la sécheresse du sol, furent-ils obligés de construire un aqueduc qui traversait la plaine, de percer la région boisée ou le pied du plateau cyrénaïque jusqu'à la mer. Quelques restes de cet aqueduc existent encore; ils sont formés de grands blocs monolithes, placés sur une chaussée dont l'élévation diffère selon l'inégalité du terrain. On y voit des fragments d'inscriptions romaines, mais encore tellement frustes que Pacho n'a pu les déchiffrer.

Examinons ce qui reste de *Cyrène*. Une partie de son emplacement est occupée par la misérable bourgade de Krennah ou Grennah, que l'on appelle aussi Curin, du nom de l'antique cité de Cyrène, qui donna le jour au philosophe Aristippe, au poète Callimaque et au géomètre Ératosthène. Une tribu d'Arabes cultive le vaste emplacement de cette ville et place ses tentes parmi des statues mutilées et des colonnades à demi écroulées. Les anciens surnommaient Cyrène la *magnifique*, la *cité bien bâtie*; Pindare (*Pyth.*) la désigne sous le nom de la *ville au trône d'or*. On peut encore se faire une idée de sa splendeur par les débris qui en restent, et surtout par sa nécropole, dont les grottes, taillées dans la roche calcaire de la montagne appelée aujourd'hui Djebel-Akhdar, ont leurs entrées ornées de façades d'une architecture plus ou moins riche d'ornements, et l'intérieur décoré de sarcophages pré-

cieux, quelquefois de sculptures ou de peintures élégantes et encore assez bien conservées (voy. NÉCROPOLES). Sur l'emplacement même de la ville on distingue, au milieu de monceaux de pierres et de débris de monuments, détruits moins par le temps que par les Arabes qui cultivent le sol, les restes d'un stade, dont l'enceinte est indiquée par des bornes; un emplacement qui servait d'hippodrome; la place qu'occupait le marché cité dans les chants de Pindare; un aqueduc avec un grand édifice qui servait de réservoir; cinq longues rues, dont la roche calcaire qui forme le sol est encore sillonnée par les traces des chars antiques; les ruines d'un établissement de bains; deux petits temples qui paraissent avoir été construits par les Romains et qui sont décorés d'emblèmes indiquant l'époque de l'établissement du christianisme dans cette contrée; le torse d'une statue colossale en marbre blanc représentant un guerrier; enfin plusieurs restes de châteaux. Au milieu de ces ruines coule encore la source limpide de *Cyré* qui donna son nom à la ville.

A 10 lieues au nord-est de Cyrène on trouve Massakhit, lieu couvert de ruines intéressantes et dont le nom signifie en arabe *les Statues*. On n'y voit aucune habitation; mais on y remarque une espèce de falaise creusée de toutes parts en tombeaux et qui présente extérieurement une innombrable quantité de niches, soit rondes, soit carrées, grandes et petites. Ces niches ont été occupées jadis par des statues, par des images de saints, dans les premiers temps du christianisme; car le voyageur Pacho pense que ces ruines près desquelles il existe un tombeau romain sont peut-être les ruines d'*Olbie*, ville épiscopale qui était placée aux confins de la Pentapole libyque.

Au nord de Massakhit on aperçoit les restes d'une ville que les Arabes nomment *Natriun* et dont plusieurs débris précieux s'élèvent au sein des eaux de la Méditerranée, parce que son sol sablonneux, baigné pendant des siècles par les flots, s'est en partie écroulé dans la mer. Cette ville est, selon Pacho, l'antique *Erythron*. Au sud de Massakhit, le nom moderne de *Lameloudeh* rappelle celui

de la ville de *Limniade*, mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, et appelée *Lemnandi* par saint Paul. Ses ruines ne sont pas sans intérêt: on y remarque des montures de portes, des restes d'édifices, de grands réservoirs d'eau et des portions de routes dont la conservation est telle qu'ils semblent appartenir plutôt à une ville que l'on va bâtir qu'à une ville ruinée. On y trouve aussi des grottes sépulcrales.

A 5 ou 6 lieues plus loin, Derne ou Dernah, l'antique *Darnis*, qui fut la capitale de la Libye inférieure, mais qui ne fut jamais remarquable par ses monuments, nous offre des restes d'anciens temples consacrés au culte chrétien et des tombeaux où les emblèmes du christianisme se mêlent à ceux de l'idolâtrie.

Tels sont les principaux lieux qui retracent la splendeur et la richesse de l'antique Cyrénaïque. J. H-T.

CYRÉNAÏQUE (PHILOSOPHIE). La philosophie cyrénaïque fut ainsi appelée de la ville de Cyrène en Afrique, patrie d'Aristippe (voy.), fondateur de cette école. Comme l'école cyrénaïque professait une morale toute de volupté, regardant les plaisirs sensuels comme le bien unique, il était naturel que la plupart des sectateurs de cette école, tels que Théodore, Evhémère, etc., professassent l'athéisme. En général ils s'occupaient cependant peu de spéculation, rejetaient par conséquent comme inutile la partie physique de la philosophie, quelques-uns même la logique, ne voulant s'occuper que de la morale. Mais, par compensation, ils faisaient entrer dans cette partie de la philosophie plusieurs choses que les anciens philosophes considéraient comme du ressort de la physique et de la logique. Ils n'étaient donc en cela ni d'accord ni parfaitement conséquents (Sext. Emp. *Adv. Mathem.* VII, 11; Diog., Laërt. II, 92). Cette école n'eut pas une longue durée; elle se résolut insensiblement dans celle d'Épicure. Quoique les cyrénaïques aient cherché à répandre leur doctrine par des écrits, il ne reste pas plus des ouvrages de cette école qu'il n'en reste de celle des cyniques*. J^h T.

(*) Cet article est traduit du *Dictionnaire philosophique* de M. Krug.

CYRILLE (SAINT) DE JÉRUSALEM naquit dans cette ville vers l'an 315. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des livres saints et des philosophes païens. Ordonné diacre en 334 et prêtre l'année suivante, il fut chargé d'annoncer la parole de Dieu aux fidèles, et principalement d'instruire les catéchumènes. Cyrille remplit cette dernière fonction avec succès et les *Catéchèses* qu'il composa alors, et qui nous sont parvenues au nombre de 23, sont l'exposition la plus complète de la foi de l'Église. Il succéda à Maxime sur le siège de Jérusalem vers la fin de l'an 350, et son avènement à l'épiscopat fut marqué, dit-on, par un prodige éclatant : c'était l'apparition d'une croix lumineuse dans le ciel, entourée d'un disque de lumière, et qui s'étendait depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Oliviers, c'est-à-dire dans un espace de 15 stades ou trois quarts de lieue. On rapporte que cette apparition ne fut pas instantanée comme celle d'un météore, mais qu'elle fut remarquée pendant plusieurs heures, et qu'elle brillait d'un si grand éclat que la lumière du soleil ne pouvait l'obscurcir. Cyrille annonça ce miracle par une lettre à l'empereur Constance, en invoquant à l'appui le témoignage de tous les habitants de Jérusalem et des environs. Peu de temps après il eut à soutenir des disputes vives contre Acace, évêque arien de Césarée, concernant un droit de juridiction que celui-ci revendiquait en sa qualité de métropolitain. Cette contestation en produisit d'autres, et l'attachement de Cyrille à la foi de Nicée le fit exiler (357) de Jérusalem par un concile, composé de semi-ariens, qu'avait assemblé son ennemi. En 359 le concile catholique de Séleucie le rétablit sur son siège; mais les Ariens l'ayant fait condamner de nouveau, il ne revint cette seconde fois à Jérusalem que lorsque Julien l'Apostat, par l'effet d'une politique bien calculée, rétablit sur leur siège tous les évêques. Il était sur le sien à Jérusalem lorsque, par l'ordre et avec les secours de l'empereur, qui voulait faire mentir la prophétie du Christ, les Juifs essayèrent de rebâtir leur temple. Les matériaux qu'on avait amassés, les ouvriers nombreux qui étaient accourus, et

les trésors de l'empire ouverts pour faciliter cette entreprise, tout faisait croire au rétablissement prochain du temple de Jérusalem. Cyrille n'en conçut aucune alarme: fort des promesses divines, il annonçait avec confiance que l'on ne verrait jamais le temple se relever. En effet, des fondements que l'on creusa sortirent, dit-on, des tourbillons de flamme qui rendirent la place inaccessible. Saint-Cyrille éprouva encore des persécutions sous l'empereur Valens, attaché à l'arianisme, et il ne fut véritablement en paix dans son église que depuis le couronnement de Gratien jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 386. Il avait assisté en 381 au concile général de Constantinople sous l'empereur Théodose, et y avait souscrit la condamnation des semi-ariens et des Macédoniens. Les Grecs et les Latins honorent sa mémoire le 13 mars, qui fut le jour de sa mort. On a publié les œuvres de saint Cyrille à Paris, 1720, in-fol. N-B.

CYRILLE (SAINT) D'ALEXANDRIE fut élevé par les soins de Theophile, son oncle maternel, auquel il succéda dans le patriarcat d'Alexandrie, le 6 octobre 412. Avec le secours que lui prêta Abundantius, commandant des troupes, il l'emporta sur l'archidiacre Timothée qui était soutenu par le peuple. Ce succès augmenta son crédit et lui donna dans la ville une autorité plus grande que celle dont avait joui son oncle. Il s'en servit d'abord contre les novatiens (*voy.*) qu'il chassa, et enleva tous les trésors de leurs églises. Il en chassa pareillement les Juifs qui avaient insulté les chrétiens; mais leur départ (ils étaient au nombre de 40,000) laissa un vide dans la population de cette capitale de l'Égypte, ce qui engagea Oreste, préfet de la province, à se plaindre à l'empereur de la conduite de Cyrille. Celui-ci se justifia auprès de l'empereur, mais il trouva toujours le gouverneur inflexible. Alors 500 moines de Nitrie, partisans du patriarche, vinrent soutenir sa cause : le préfet fut attaqué sur son char et son escorte dispersée; la célèbre Hypatia, qui tenait une école de philosophie platonicienne, fut traînée dans une église et y fut massacrée, parce que l'on croyait qu'elle avait empêché la réconciliation d'Oreste avec le patriarche.

Ces commencements de Cyrille ne sont pas la plus belle époque de son histoire : il ne serait pas sans doute à l'abri du reproche sur la part qu'il prit à ces événements ; mais l'hérésie de Nestorius lui fournit l'occasion d'exercer au profit de l'Église et de la foi ce zèle quelquefois indiscret qui l'anima et auquel l'ambition n'était pas peut-être tout-à-fait étrangère. Nestorius, patriarche de Constantinople, ayant enseigné que la Vierge Marie n'était pas mère de Dieu, cette doctrine scandalisa tous les fidèles : Cyrille s'en plaignit par une lettre à cet *hérésiarque*. En 430 Nestorius fut condamné à Rome, et Cyrille chargé d'exécuter la sentence de déposition. Il essaya d'abord des moyens de douceur qui n'eurent aucun succès, et ensuite il lesomma de souscrire douze anathématismes qui déplurent à Jean d'Antioche et qui furent combattus par André de Samosate et par Théodoret de Cyrène. Cyrille leur répondit et les réfuta à son tour ; mais la querelle ne pouvant se terminer que par un concile général, l'empereur Théodose le convoqua à Éphèse, et Cyrille, en sa qualité de patriarche d'Alexandrie, le présida. Nestorius, Jean d'Antioche et ses autres partisans y furent cités, mais n'ayant point comparu et les légats du pape étant arrivés, le concile passa outre au jugement, condamna Nestorius et approuva les douze anathématismes de Saint Cyrille. Jean d'Antioche, avec 50 évêques et prélats d'Orient, se déclara pour Nestorius et tint un synode où Cyrille fut déposé. La cour prit d'abord leur parti, mais ensuite elle se déclara pour Cyrille et le concile ; Nestorius resta déposé, et, le 30 octobre 431, le patriarche d'Alexandrie revint triomphant sur son siège où il continua de gouverner son église jusqu'à l'année 444 qui fut celle de sa mort. Il mourut le 9 juin, mais l'église latine célèbre sa fête le 28 janvier, sans qu'on en puisse donner la raison.

Saint Cyrille est un des plus grands pères de l'Église. Ses écrits sont nombreux et les explications qu'il a données sur le mystère de l'incarnation l'ont fait surnommer le docteur du dogme de l'incarnation. Le concile d'Éphèse et celui de Chalcédoine adoptèrent la seconde de ses

lettres canoniques adressée à Nestorius, et celle qu'il écrivit aux Orientaux. La sixième est reçue et se trouve parmi les canons de l'église grecque. La meilleure édition des œuvres de saint Cyrille est celle qui a été donnée en grec et en latin par J. Aubert, formant 6 tom. qu'on peut relier en 7 vol. ; Paris, 1638, in-fol. N-R.

CYRILLE et **MÉTHODE** (SAINTS), dits les *apôtres des Slaves*, étaient deux frères nés de parents distingués dans la ville macédonienne de Thessalonique, on ne sait en quelle année du IX^e siècle. Méthode paraît avoir embrassé d'abord la carrière militaire dans laquelle il avança jusqu'au grade de général, tandis que son frère, dont le véritable nom était *Constantin*, se livrait à l'étude des langues. Outre le grec, ils devaient savoir tous les deux le slavon, depuis longtemps répandu dans les pays du Danube, et qui, de leur temps, avait pénétré en Grèce jusque dans le Péloponèse ; à Thessalonique surtout, ville très commerçante alors, on devait être familiarisé avec cet idiome. Constantin paraît avoir appris de plus l'arménien et d'autres langues. Aussi fut-il admiré à Constantinople lorsque ses parents l'y eurent mené pour continuer ses études : on lui donna le surnom de *philosophe*, c'est-à-dire de savant. Bientôt il fut ordonné prêtre. Méthode de son côté se décida à entrer dans les ordres monastiques.

Sous l'empereur Michel III, Constantinople vit arriver dans ses murs une députation des Khasars (*voy.*) chargée de demander qu'on leur envoyât un prédicateur de la doctrine chrétienne : sur la recommandation de saint Ignace, Michel choisit Constantin, autant pour son éloquence que pour la facilité avec laquelle il apprenait les langues étrangères. Afin de s'approprier celle des Khasars, Constantin fit un assez long séjour à Khor-soun ou Kherson, où il découvrit le corps de saint Clément Romain ; il se rendit ensuite au milieu de ce peuple ouralique et en opéra la conversion, s'il faut en croire les légendes, contredites sur ce point par des données historiques postérieures, suivant lesquelles le christianisme était loin de dominer parmi les Khasars. Après son retour, Michel envoya Cons-

tantin au prince des Moraves l'an 863, et Méthode accompagna son frère. Est-ce avant ou après ce voyage qu'il convertit les Bulgares? on l'ignore, mais ce fut, dit-on, chez ces derniers que Constantin ou Cyrille accommoda l'alphabet grec, augmenté de quelques signes nouveaux, à la langue slavonne, inventant une écriture que les Slaves adoptèrent et qui leur permit de connaître les livres saints des Grecs qu'on ne tarda pas à traduire pour eux.

La Moravie et la Pannonie, chrétiennes depuis environ un siècle*, dépendaient du siège métropolitain de Salzbourg; mais les Allemands n'y étaient pas vus de bon œil. Constantin et Méthode furent au contraire parfaitement accueillis par les Slaves, qui recevaient d'eux avec joie le moyen de célébrer le culte dans leur propre langue. Ils consacèrent plus de quatre ans à cette organisation, et en 867 ils se rendirent à Rome, sur l'invitation du pape Nicolas I. Mais celui-ci était mort quand ils arrivèrent : son successeur Adrien II les reçut avec distinction et les sacra évêques. Alors Constantin, avec l'agrément du pape, prit le nom de Cyrille; mais, comme s'il avait eu un pressentiment de sa fin prochaine, il n'accepta pas de diocèse et mourut le 13 février 868. C'est le 14 février que les Grecs et les Russes célèbrent la fête de ce saint.

Méthode retourna parmi les Slaves et devint archevêque de Moravie et de Pannonie, mais, à ce qu'il paraît, sans siège fixe. La liturgie latine fit place à la slavonne, dans la plupart des églises, et la suprématie de l'archevêque de Salzbourg fut de plus en plus méconnue. Celui-ci adressa de vives plaintes à la cour de Rome, et, pour leur donner plus d'importance, ses délégués accusèrent Méthode de nombreuses hérésies. Jean VIII, sans avoir entendu ce dernier, condamna sa liturgie slavonne, écrivit en date du 14 juin 879 à un puissant prince des Moraves pour l'engager à se mettre en garde contre les hérésies étrangères, et invita Méthode à venir se justifier en personne. Méthode obéit, car il était at-

(*) Voir le récit anonyme *De conversione Carantanorum*, écrit vers l'an 870.

taché au Saint-Siège, et, quoique Grec, n'approuvait pas le schisme de Photius. Peut-être en profita-t-il pour assurer à son troupeau sa liturgie indigène; peut-être fit-il à la fois craindre au pape que les Slaves, contrariés sur ce point, n'embrassassent le schisme, et espérer que les Bulgares le déserteraient pour se rapprocher de leurs frères en Pannonie s'ils les voyaient satisfaits de leur sort : toujours est-il certain que justice lui fut faite, qu'il fut confirmé dans sa dignité archiépiscopale, qu'une missive du Saint-Père recommanda aux fidèles de le respecter comme leur digne pasteur, et que l'usage de la langue slavonne à la messe, pour les heures canoniales et pour tous les livres saints, ainsi que l'emploi de la nouvelle écriture (*litteris slavonicis à Constantino quodam philosopho repertis jureque laudatis*), furent expressément autorisés. Méthode retourna donc dans son diocèse, mais y rencontra partout l'opposition des prêtres latins. Découragé, il revint en 881 à Rome, où le pape devait mettre fin à ces querelles. Mais le saint archevêque mourut dans cette ville, sans doute peu de temps après son arrivée, car l'époque précise de sa mort n'est pas connue, et, suivant quelques témoignages, il aurait même encore prêché l'Évangile aux Bohêmes.

Aucun manuscrit original des deux apôtres n'a été conservé et l'on ne sait pas au juste aujourd'hui en quoi consistaient leurs traductions; cependant le vieux annaliste russe Nestor affirme que ce furent *l'Apôtre* (les épîtres), *l'Évangile* (les évangiles), *les Psaumes*, *l'Oktoïkh* (chants liturgiques dans les huit tons), et *les autres livres* (d'église). D'après Jean, exarque de Bulgarie (au x^e siècle), ce furent des morceaux choisis (sans doute les *péricopes* destinés aux lectures de tous les dimanches de l'année) des Évangiles et des Épîtres. On ne sait pas davantage quelle part Méthode eut à ces traductions et ce qu'il faut en attribuer exclusivement à Cyrille. Mais ce qui est certain et généralement admis, c'est que le dernier inventa les lettres (voir le Ménologe russe, 11 mai) dont on se servit, au nombre de 38. Son alphabet, appelé *cyrillique* (en slavons *kyrillitza*) fut adopté,

par la majeure partie des Slaves orientaux, comme Boulgares, Serbes, Bosniaks, Esclavons, Russes, etc.; il fut ensuite modifié et augmenté dans les divers pays suivant leurs besoins particuliers. Les alphabets russe et serbe actuels en sont les dérivés immédiats. Quant à l'alphabet *glagolitique* (*voy.*) qui lui fut opposé par les Slaves latins (Illyriens, Dalmates, Croates, etc.), on n'en connaît pas l'origine; et s'il est difficile d'admettre que saint Jérôme en ait été l'auteur, M. Kopitar ne consent pas non plus à l'attribuer, avec Dobrowsky (*voy.*), à une fraude imaginée dans le XI^e ou XII^e siècle, mais prouve qu'il est beaucoup plus ancien.

Nous reviendrons sur ce sujet encore inconnu dans l'Europe occidentale*, et nous renvoyons en attendant le lecteur aux ouvrages suivants : *Acta Sanctorum Bolland.*, mens. Mart., t. II. ad IX Mart., de SS. Episcopis, *Slavorum apostolis, Cyrillo et Methodio*; Stredowsky, *Sacra Moraviae Historia sive Vita SS. Cyrilli et Methodii*, Solisbaci, 1710, in-8^o; Dobrowsky, *Cyrill und Method, der Slawen Apostel*, Prague, 1823, in-8^o; Schaffarik, *Geschichte der Slawischen Sprache und Literatur*, Bude, 1826, in-8^o; et au beau travail paléographique d'un des premiers slavistes vivants, *Glagolita Clozianus*, par Barth. Kopitar, Vienne, 1836, petit in-fol., texte en slavon d'église, introduction et commentaire en latin, et 2 planches gravées donnant les lettres et un échantillon du texte glagolitique. J. H. S.

CYRUS-LE-GRAND. Le berceau de ce conquérant célèbre, de ce législateur de tant de peuples divers, est entouré de merveilles, comme celui de la plupart des héros des temps antiques. Selon Hérodote, il était fils de Cambyse et de Mandane, fille d'Astyage, roi des Mèdes. Astyage, averti en songe que son petit-fils monterait un jour sur le trône et craignant pour sa couronne, le fit enlever dès qu'il fut né et le remit à Harpalus, un de ses confidents, avec ordre de le faire périr. Ce-

(*) Et pourtant, chose curieuse, le fameux *Texte du Sacre*, sur lequel les rois de France portaient la main en jurant d'accomplir leurs devoirs et qui fut conservé à Reims jusqu'en 1792, offrait les Évangiles à la fois en caractères cyrilliques et en caractères glagolitiques.

lui-ci, n'osant ou ne voulant pas tremper ses mains dans le sang de ses princes, donna l'enfant à un pâtre qui, au lieu de l'exposer dans les forêts comme on le lui avait commandé, l'éleva secrètement et le fit passer pour son propre fils. Il lui donna le nom de *Cyrus* (*koresch*), soleil selon Ctésias. A l'âge de dix ans, Cyrus fut reconnu par Astyage; mais croyant l'oracle accompli par l'espèce de souveraineté que l'enfant exerçait sur ses camarades, le roi le laissa vivre et le renvoya à ses parents. Tel est le récit d'Hérodote; mais ni Ctésias, ni Xénophon ne s'accordent avec lui sur ce point. Selon Ctésias, Cyrus n'était pas même allié par le sang à Astyage. Selon Xénophon, Astyage eut deux enfants, Caxare, qui lui succéda, et Mandane, la mère de Cyrus. Dans ses campagnes d'Asie, Xénophon a pu recueillir quelques traditions vraies sur cette époque glorieuse de l'histoire des Perses; mais il y avait longtemps que Cyrus était mort, et l'on sait de quel langage métaphorique se servent les Orientaux en parlant de leurs grands hommes, en sorte qu'on ne peut accorder qu'une demi-confiance à ce qu'il nous raconte dans sa *Cyropédie*. Ctésias, au contraire, vivait à la cour d'Artaxerxès Mnémon et était par conséquent parfaitement placé pour consulter les archives du royaume*. Au reste, à quelque version que l'on donne la préférence, ce qui est certain, c'est que Cyrus était de la caste des Pasargades, la plus célèbre des dix castes ou tribus perses, et de la famille d'Achéménès (*voy.* ACHÉMÉNIDES) ou Djemjid.

A sa naissance, les Perses n'étaient qu'une pauvre peuplade de montagnards soumise aux Mèdes et menant, au moins en grande partie, la vie nomade dans les régions les plus élevées de la province appelée *Persis*. A sa mort, ils étaient devenus le peuple le plus puissant de l'Asie et étendaient leur domination depuis les côtes de la Méditerranée jusqu'aux Indes.

Pour opérer cette grande révolution, Cyrus suivit la marche qu'ont suivie dans tous les temps les conquérants de cette

(*) On peut lire, sur cette question de haute critique, des idées un peu différentes à l'article **CRÉSIAS**. S.

partie du monde. Il se fit d'abord reconnaître pour chef par toutes les tribus des Perses et leva l'étendard de la révolte.

Les circonstances étaient on ne peut plus favorables. Le royaume médo-bactrien, après avoir jeté quelque éclat, penchait déjà vers sa ruine. Les rois d'Assyrie dominaient, il est vrai, sur une vaste étendue de pays, mais la monarchie babylonienne était depuis longtemps rongée au cœur. Elle avait d'ailleurs reçu déjà un choc terrible de la main de Cyrus lui-même, lorsque, sous les ordres de son suzerain Astyage, il avait battu et tué Nériglissor (560 av. J.-C.). Dès lors la couronne était devenue le jouet des partis qui faisaient et défaisaient les rois selon leurs intérêts ou leurs caprices. Enfin Crésus, roi de Lydie, avait soumis une grande partie de l'Asie-Mineure, mais son pouvoir n'y était pas encore bien affermi.

A la nouvelle de la prise d'armes de Cyrus, Astyage accourut avec une armée. Il fut vaincu à Pasargade et cette seule bataille suffit pour faire passer des Mèdes aux Perses le droit de suzeraineté (561).

Les succès du jeune Cyrus firent trembler Crésus (*voy.*) et le jetèrent dans l'alliance du roi d'Assyrie et du roi d'Égypte. Cyrus marcha en personne contre lui et le défait complètement dans les plaines de Thymbrée en Phrygie (558 ans avant J.-C.). Vivement poursuivi par son vainqueur, le roi de Lydie se sauva dans sa capitale, qui dut se rendre après un siège de quelques jours. On connaît le sort de Crésus et l'exclamation que lui arracha sur le bûcher le souvenir de Solon. Cyrus, en ayant appris la cause, fit un retour sur lui-même, ordonna de détacher Crésus de dessus le bûcher, et lui accorda la vie; il ne le priva que de sa liberté. Puis il retourna en Perse, laissant à ses généraux le soin de soumettre le littoral de la Méditerranée. A l'approche d'un danger aussi menaçant, toutes les colonies grecques, ioniennes, éoliennes et doriennes, se liguèrent pour résister à l'invasion étrangère; mais leurs efforts furent inutiles, et elles durent passer sous le joug des Barbares commandés par Harpagus. Les Phocéens seuls préférèrent l'exil à la

soumission: ils abandonnèrent leur ville et se retirèrent dans un de leurs établissements en Corse, d'où ils allèrent ensuite fonder Marseille sur la côte méridionale de la Gaule.

Maître de toute l'Asie antérieure, Cyrus tourna ses armes contre Babylone où régnait alors Balthasar (Belsazar) ou Labinit. C'était un prince mou et efféminé qui se souillait des plus honteux excès. Cyrus avait à le punir de la part qu'il avait prise à la coalition formée contre lui par Crésus. Cependant, avant que de mettre le siège devant Babylone, il soumit la Syrie et une partie de l'Arabie; puis il revint sur la capitale des Chaldéens. Cette ville était réputée imprenable, défendue comme elle l'était par ses hautes murailles et par les eaux de l'Euphrate qui en baignaient le pied. Aussi Balthasar ne paraissait-il pas se soucier beaucoup des efforts de son ennemi: il célébrait des fêtes, il passait ses jours dans les festins, ses nuits dans la débauche; il était même à table plongé dans l'ivresse d'une orgie, lorsque les Perses, après avoir détourné le cours du fleuve, pénétrèrent dans la ville et se présentèrent aux portes de son palais. Il fut tué et avec lui tomba le royaume chaldæo-babylonien (538 ans av. J.-C.)

Ainsi, en 22 ans, le chef d'un petit peuple nomade, parti des montagnes de la Perse proprement dite, avait fondé un empire qui embrassait tous les pays entre la Méditerranée, l'Oxus et l'Indus. Certes il avait assez fait pour la gloire; mais, comme tous les conquérants, il ne pouvait se lasser de conquêtes. Il voulut donc tenter une expédition dans les steppes de l'Asie centrale, et entreprit de soumettre les Massagètes, qui habitaient au-delà de l'Araxe. Il remporta d'abord sur eux quelques avantages; mais il finit par tomber dans une embuscade où il périt avec son armée (529 av. J.-C.). Tomyris, reine des Massagètes, pour venger la mort de son fils tué dans une des batailles précédentes, fit couper la tête au cadavre de Cyrus et la plongea dans une outre pleine de sang en lui adressant ces mots: « Barbare! rassasie-toi après ta mort de ce sang dont tu as été altéré pendant toute

ta vie. » Tel est le récit d'Hérodote. Xénophon, au contraire, fait mourir Cyrus dans son lit à Pasargade. Quoi qu'il en soit, du temps d'Alexandre-le-Grand, on voyait encore son tombeau dans cette ville. Arrien rapporte que des soldats macédoniens l'ayant pillé et en ayant retiré le corps, Alexandre donna ordre à Aristobule de le faire réparer. Un voyageur moderne croit même l'avoir retrouvé dans la plaine de Murghab. C'est un petit édifice carré avec un piédestal de marbre blanc d'une énorme grandeur. Le peuple l'appelle *Mechhed mader-i-Soleyman*, c'est-à-dire le tombeau de la mère de Salomon, par suite de l'habitude qu'ont les Orientaux d'attribuer à Salomon tous les monuments dont ils ignorent l'origine. Comme cet édifice répond par sa forme à la description que Diodore de Sicile donne du tombeau de Cyrus, l'opinion de M. Ker-Porter paraît être assez fondée.

Si la grande révolution réalisée par Cyrus n'a pas eu pour la Perse tous les résultats politiques qu'on aurait été en droit d'en attendre, c'est que le génie de ce grand prince s'éteignit avec lui. Ses successeurs n'étaient pas hommes à porter dignement la magnifique couronne qu'il leur laissa en héritage (*voy. PERSE*). Sous le rapport moral, les conquêtes de Cyrus eurent une influence désastreuse sur son peuple. Avant lui les Perses s'étaient distingués par leur courage, leur tempérance, leur vigueur, résultats de leur éducation sévère et de leur genre de vie. Dès qu'ils furent devenus conquérants, ils adoptèrent le luxe et la civilisation des vaincus, surtout des Mèdes, et s'amollirent ainsi peu à peu. Ils prirent même leur législation et leur culte.

Cyrus ne fit aucune innovation importante dans les institutions; il se borna à perfectionner les divers modes d'administration alors existants chez les vaincus. Il divisa son vaste empire, d'après les peuples tributaires, en cent vingt provinces qui correspondaient entre elles et avec la cour au moyen de courriers. A la tête de chacune était un satrape chargé de fonctions purement civiles. Il devait veiller à la culture des terres, percevoir les impôts, qui se levaient le

plus souvent en nature, faire exécuter les ordres absolus du prince. L'autorité militaire était confiée à un général qui, à la tête de troupes nombreuses, devait maintenir dans l'obéissance les provinces conquises. Si, malgré sa présence, quelque soulèvement avait lieu, on avait souvent recours à la transplantation de peuplades entières d'un pays dans un autre, comme cela était arrivé pour les juifs qui avaient été emmenés à Babylone par Nabuchodonosor et auxquels Cyrus permit de retourner dans leur patrie après une captivité de 70 ans.

Mais si on peut lui reprocher des fautes, si quelques défauts ont terni ses éminentes qualités, il n'en reste pas moins un des plus grands princes de l'antiquité. Sobre, tempérant, chaste, infatigable, brave autant que prudent, il ignora toujours les voluptueuses délices du sérail et ne se reposa pas du soin des affaires publiques sur des eunuques ou des favoris. Presque toujours commandant en personne, il sut forcer la victoire, qui ne l'abandonna jamais, on peut le dire, puisque sa défaite par les Massagètes est au moins problématique. Cependant la guerre ne l'absorba jamais tellement qu'il cessât de veiller sur ses états et de travailler au bonheur de ses peuples. Aussi les Perses ont-ils toujours eu la plus profonde vénération pour sa mémoire. Le pays où il vint au monde a toujours été une espèce de territoire sacré : c'était là que les rois ses successeurs allaient se faire investir de la souveraine puissance; c'était là qu'étaient leurs tombeaux. Plus de 800 ans après sa mort, Artaxerxès, qui détruisit la puissance des Parthes et releva le trône des Perses, se faisait gloire de descendre de lui. E. H.-G.

CYRUS-LE-JEUNE était fils de Darius Nothus ou Ochus et de Parysatis. Nommé par son père gouverneur de l'Asie-Mineure, il favorisa de tout son pouvoir les Spartiates alors en guerre avec les Athéniens, abandonnant ainsi la sage politique des rois de Perse qui, depuis leurs désastreuses expéditions contre la Grèce, avaient constamment cherché à semer la division entre les républiques grecques et à maintenir entre elles une espèce d'équilibre. Ce furent ses subsides

qui mirent Lysandre en état d'accabler les Athéniens à Ægos-Patamos (405 ans av. J.-C.) et d'assurer par là aux Lacédémoniens la souveraineté sans partage de la Grèce. Mais ses cruautés ne tardèrent pas de forcer son père à le rappeler auprès de lui.

Darius étant mort, Artaxerxès Mnémon monta sur le trône. Quoique l'aîné, ses droits à la couronne n'étaient pas incontestables, d'après les idées reçues, car il était né avant l'avènement de son père. Aussi Cyrus essaya-t-il bientôt de le faire périr pour se mettre à sa place. La conspiration fut découverte, et il allait payer de sa vie sa tentative d'assassinat, lorsque les larmes de Parysatis, qui le chérissait plus que tous ses enfants, parvinrent à désarmer la juste colère de son frère. Artaxerxès se contenta de le renvoyer dans son gouvernement de l'Asie-Mineure; mais cet acte de clémence n'engagea pas Cyrus à renoncer à ses ambitieux projets. Il renoua ses rapports avec les Spartiates et leur demanda des secours par une lettre d'une naïveté singulière. Il s'y vante de savoir mieux boire et porter le vin que son frère; il est plus philosophe que lui, dit-il, il entend mieux la magie; Artaxerxès est un efféminé, un poltron, qui ne monte pas à cheval même pour aller à la chasse, et qui n'ose pas seulement s'asseoir sur le trône en temps de péril. Les Spartiates, ravis de trouver l'occasion d'affaiblir leurs ennemis naturels, se prêtèrent avec empressement à tout ce qu'il leur demandait. Ils lui permirent de lever des troupes dans le Péloponèse, en Béotie et en Thessalie. La fin de la guerre du Péloponèse était aussi une circonstance heureuse pour lui. Une foule de braves capitaines exilés de leur patrie et de soldats laissés sans ressource, accoururent, et, sous prétexte de pousser avec vigueur la guerre qu'il faisait à Tissapherne, Cyrus prit à sa solde tous ceux qui se présentèrent et réunit bientôt un corps de treize mille Grecs commandés par Cléarque, et une armée de cent mille Asiatiques sous les ordres d'Ariée. Ce fut à la tête de ces troupes nombreuses qu'il partit de Sardes (401 avant J.-C.), sans avouer toutefois le but de son expédition. Il traversa l'Asie-Mineure et

la Syrie, non sans éprouver bien des difficultés de la part de ses mercenaires, et sans se trouver dans de grands embarras faute d'argent; mais enfin il atteignit le bord de l'Euphrate, et ce fut là seulement que, tout-à-fait rassuré par la distance sur l'abandon possible des troupes grecques, il cessa de dissimuler ses projets. Cependant Artaxerxès, averti à temps par Tissapherne, n'avait rien négligé pour être en état de lui résister. Les deux armées se trouvèrent en présence à Cunaxa (voy.), à vingt lieues de Babylone. Au lieu de se placer à la tête des Grecs, ses meilleurs combattants, Cyrus voulut commander les Perses attachés à sa cause. Il renversa tout devant lui et pénétra jusqu'à son frère qu'il blessa d'un coup de lance; mais, suivi de trop peu de monde, il fut accablé par le nombre et tué de la propre main d'Artaxerxès, au rapport de quelques historiens. Dès que la nouvelle de sa mort se fut répandue dans son armée, toutes ses troupes asiatiques se dispersèrent. Les Grecs seuls restèrent inébranlables et firent des prodiges de valeur. Ne pouvant les vaincre, Artaxerxès dut traiter avec eux et leur permettre d'opérer la retraite. C'est cette fameuse retraite *des dix mille* (voy.), dont Xénophon, un des chefs, nous a conservé l'histoire.

Ce fut peut-être un malheur pour la Perse que la fortune ne se fût pas déclarée pour Cyrus. Ce prince était doué de grandes qualités, si l'on peut s'en rapporter aux Grecs qui ont parlé de lui, tandis qu'Artaxerxès était un homme sans caractère qui, à peine affermi sur le trône, tomba sous la dépendance de Parysatis, dont les fureurs firent du sérail le théâtre des atrocités les plus révoltantes. S'il eût été vainqueur, les rapports politiques de la cour de Perse avec la Grèce eussent vraisemblablement été tout autres. Peut-être jamais les Spartiates n'auraient perdu la suprématie, et le trône de Perse n'aurait pas été ébranlé jusque dans ses fondements par les exploits d'Agésilas.

E. H.-G.

CYSTIQUE, CYSTOTOMIE, voy. TAILLE.

CYSTITE, voy. VESSIE.

CYTHÈRE, aujourd'hui *Cérigo*, voy. IONIENNES (Iles).

CZACKI (THADÉE), (prononcez Tchat-ski), conseiller, staroste de Novogrodek, naquit à Porytsk, en Volynie, le 23 août 1765. Jurisconsulte, philosophe, historien, tous ses écrits, ainsi que tous les actes de sa vie politique, furent dictés par le patriotisme le plus pur, et les services qu'il rendit à son pays, comme savant et comme citoyen, lui méritèrent d'être surnommé le *Franklin polonais*.

Dès sa plus tendre enfance, Czacki montra pour la science un goût décidé; et non-seulement il voulait l'instruction pour lui-même, mais il encourageait encore par ses conseils ceux de ses jeunes camarades qu'il jugeait aptes à la recevoir. Il fonda tout jeune, dans la campagne même où il était né, une école pour les orphelins; et l'argent que ses parents lui donnaient pour ses plaisirs, il le distribuait aux instituteurs des enfants pauvres de la maison, pour stimuler leur zèle et comme pour les récompenser d'avance des progrès qu'ils feraient faire à leurs élèves.

Vers l'an 1784, après avoir fini ses études à l'académie de Cracovie, Czacki se montra pour la première fois dans le monde. Adam Naruszewicz et Jean Albertrand, deux des hommes les plus savants de l'époque, furent ses principaux amis et ses mentors. C'est à leur école qu'il apprit à connaître la patrie et à la chérir par-dessus tout. Non content des riches matériaux que lui fournissait la grande bibliothèque de Zaluski à Varsovie, Czacki voulut voyager; il visita Dantzig, Posen, Gnezne, Kalisch, Heilsberg, Oliva, etc., etc., recueillant avec avidité tous les souvenirs nationaux. Ayant sollicité et obtenu, en 1802, du roi de Prusse la permission de consulter, à Kœnigsberg, les archives des maîtres de l'Ordre teutonique, il en tira des matériaux précieux. De retour de ses longs voyages il se mit à écrire. Ses *Recherches sur les lois de la Pologne et de la Lithuanie*, etc., l'un de ses meilleurs ouvrages, renferment les notions les plus intéressantes sur la Pologne. Voici ce qu'en dit M. Bentkowski dans son *Histoire de la littérature polonaise*: « C'est une vraie encyclopédie des sciences historiques pour les annales de notre patrie;

c'est un trésor où doit puiser tout homme qui veut approfondir l'histoire de Pologne. » La Société des amis des sciences et le roi Stanislas-Auguste Poniatowski avaient chargé Czacki de continuer l'histoire de Pologne commencée par le savant Naruszewicz (*voy.*), son ami; mais il n'eut le temps d'en préparer que l'avant-propos (*voir* Osinski, *Zycie Czackiego*, p. 383, note 52). Sa mort prématurée priva la Pologne d'une histoire complète, d'un monument que lui seul pouvait achever.

Les autres ouvrages de Czacki ne sont pas moins importants. Il en a laissé 19 manuscrits et 24 imprimés, la plupart considérables. Quelques personnes lui reprochent de manquer assez souvent d'exactitude dans les dates: ce reproche peut être fondé; mais que l'on songe aussi à toutes les difficultés que Czacki eut à vaincre pour parvenir à rassembler les nombreux matériaux dont il avait besoin. En voici un exemple. On sait que les Suédois, dans leurs guerres contre la Pologne, dépouillèrent entièrement les bibliothèques de ce royaume de tous les actes et de tous les livres qu'elles contenaient, pour en enrichir celle d'Upsal. Voyageant en Suède, Czacki ne voulut point laisser échapper l'occasion de recueillir des documents si précieux pour l'histoire de Pologne, et il se rendit à Upsal. Le gouvernement suédois lui permit bien de visiter la bibliothèque et d'y lire tout ce que bon lui semblerait; mais on lui défendit expressément d'extraire la moindre chose d'aucun ouvrage. Heureusement il avait une mémoire prodigieuse. Tout le jour, il le passait dans la bibliothèque à consulter les livres qui pouvaient lui être utiles; et le soir, en rentrant chez lui, il se mettait à écrire ce qu'il avait lu. Mais la mémoire la plus fidèle peut se trouver en défaut. Du reste, il n'est point de bibliothèque nationale qu'il n'ait visitée, point d'archives dont il n'ait remué la poussière pour y découvrir quelque fait, quelque particularité relative à l'histoire de son pays.

Comme citoyen et comme homme public, Czacki ne fut pas moins recommandable. L'industrie, le commerce, la jurisprudence, etc., tout lui doit en Pologne

des améliorations. Il commença sa carrière politique d'abord dans la cour de justice du roi. La diète de 1786 l'appela aux fonctions de commissaire des finances, et bientôt Stanislas-Auguste le nomma staroste et chevalier des ordres de Pologne, de Saint-Stanislas en 1786, de l'Aigle-Blanche en 1791. C'est dans cette dernière année qu'il fut envoyé à Cracovie, avec Horaïn et Wawrzecki, pour y vérifier le trésor de la couronne. La révolution survint à Cracovie, et on rapporta à l'impératrice Catherine que Czacki était grand-trésorier de l'insurrection : aussitôt ses biens furent confisqués et partagés entre le général gouverneur et plusieurs autres Russes, à titre de récompense. Czacki, réduit à la misère, se borna à solliciter une place de professeur à l'université des Jagellons. Sur ces entrefaites la tsarine mourut, et son successeur, qui avait signalé son avènement au trône en brisant les fers de Kosciuszko et de 12,000 autres Polonais entassés par Catherine dans les cachots et dans les mines de la Sibérie, restitua à Czacki sa fortune et lui offrit même une place au sénat, qu'il n'accepta point.

L'empereur Alexandre le combla également de ses faveurs. Nommé conseiller privé, Czacki ne se servit de son influence que pour devenir le bienfaiteur de sa patrie. Les banques en faillite entraînaient alors dans leur ruine un grand nombre des plus riches Polonais. Les commissaires des trois cours n'ayant pu terminer cette affaire, Czacki fut nommé plénipotentiaire, et la Pologne, par le comité siégeant à Pétersbourg, gagna 2,500,000 florins. Alexandre fit témoigner à Czacki toute sa satisfaction. A la même époque Czacki concourut à fonder à Varsovie la Société littéraire des amis des arts et des sciences ; Jean Albertrandy, Stanislas Soltyk et Fr. Dmochowski secondèrent puissamment ses efforts, et les hommes de lettres les plus distingués s'empressèrent d'en faire partie. Le grand dictionnaire de la langue polonaise, enrichi de tous les dialectes slaves par le savant Lindé, et qui peut soutenir la comparaison avec ce qu'on a fait de meilleur en ce genre pour les autres langues, dut

aussi beaucoup à la protection de Czacki.

Il fonda en 1802, avec ses amis Stanislas Soltyk, Joseph Drzewiecki et Michel Walicki, une société commerciale. Un vaisseau polonais portant le nom de Thadée Czacki mit à la voile le 9 juillet 1803 pour aller d'Odessa à Trieste. Le duc de Richelieu, gouverneur général d'Odessa, accompagné de plusieurs citoyens notables, fut reçu sur ce vaisseau, au bruit des canons polonais, avec tous les honneurs dus à ce grand protecteur du commerce de la mer Noire.

En 1803, l'académie de Vilna fut transformée en université, et l'on comprit dans son ressort les écoles de toutes les provinces séparées de la Pologne par les trois partages. Czacki obtint la place d'inspecteur des études (*visitor*) pour la Volynie, la Podolie et le gouvernement de Kief, avec la permission, qu'il avait lui-même sollicitée, d'établir une école supérieure dans la ville de Krzemieniec (suivant l'orthographe russe : Kréménetz), pour satisfaire aux besoins de ces trois provinces qui se trouvaient à une distance trop grande de Vilna. Plusieurs millions de florins polonais, produit d'une foule de collectes et de la libéralité de Czacki, furent versés dans le trésor de Krzemieniec pour subvenir aux frais de cet établissement, qui reçut d'abord le nom de *Gymnase*, puis celui de *Lycée de Krzemieniec* ou *Lycée volynien*. Son fondateur, qui avait reçu tout pouvoir du curateur de l'université de Vilna, prince Adam Czartoryiski, y rassembla les professeurs les plus célèbres du royaume pour y enseigner le droit, les mathématiques, les sciences physiques, l'histoire naturelle, les littératures ancienne et moderne, les beaux-arts, les arts d'agrément, etc., etc. Jusqu'alors la Pologne n'avait point encore possédé de petites écoles de paroisses : Czacki en établit 126, dont 85 en Volynie, 26 en Podolie et 15 dans le gouvernement de Kief. Outre le lycée dont nous venons de parler, il fonda encore, dans la ville de Krzemieniec, une école de mécanique, des écoles de géomètres, d'organistes, de jardiniers, et d'instituteurs de village, l'observatoire, l'imprimerie, le jardin botanique, le cabinet de physique, etc. A la mort du roi Stanislas

Poniatowski, il acheta la bibliothèque de ce prince, contenant 15,580 vol., son cabinet de médailles et d'antiquités, pour en doter son lycée, qui devint bientôt un des premiers établissements dans son genre. Il établit aussi à Krzemieniec plusieurs pensionnats de demoiselles, y fit bâtir des maisons où les enfants des classes pauvres, tant filles que garçons, qui venaient faire leurs études dans cette ville, étaient logés moyennant une rétribution fort modique; et quand la mort le surprit, il méditait encore la création d'un établissement particulier destiné à former des institutrices. En 1812, Czacki ouvrit encore un gymnase à Kief.

Cédant aux instantes prières des Volyniens, l'empereur Alexandre permit qu'on érigeât à Czacki, de son vivant encore, un monument dans la salle de la bibliothèque de Krzemieniec, et qu'on frappât en son honneur une médaille d'or, représentant d'un côté la déesse de la sagesse réveillant le génie des sciences endormi, avec l'inscription : *HOC LUMINE RESPLENDET, GENIUMQUE LITTERARUM EXUSCITAT*; et de l'autre le portrait de Czacki, avec ces mots : *GRATIA CIVIS VOLHYNIÆ IN MEMORIAM SEMPI-TERNAM*.

Ce grand citoyen mourut à Dubno le 8 février 1813, pendant qu'il se rendait de Porytsk à Krzemieniec. La Pologne entière le pleura, car nul n'avait mieux mérité d'elle. Il fut inhumé à Porytsk, dans la maison de sa famille, et son cœur placé au gymnase de Krzemieniec, avec cette inscription de la Bible : *UBI THESAURUS TUUS, IBI ET COR TUUM* (là où est ton trésor, là est aussi ton cœur). Qui sait si ce cœur, si cher à la patrie, n'a pas été ravi à la ville par les Russes, qui enlevèrent ce riche cabinet qu'on a fait dernièrement transporter à Saint-Petersbourg par ordre de l'empereur.

Outre l'*Essai historique et philosophique sur les lois de Lithuanie et de Pologne, sur leur esprit, sur leurs sources et leurs rapports avec le statut de 1529* (Varsovie, 2 vol. in-4°, 1800), dont nous avons déjà parlé, la Pologne doit à Czacki différents autres ouvrages, tous rédigés dans la langue nationale, tels que les suivants : *Si le droit romain était la*

base des lois de Lithuanie et de Pologne, et si nous avons beaucoup de rapports avec les nations du Nord? (Vilna, 1809, in-8°); *Des dîmes en général et particulièrement en Pologne et en Lithuanie, etc.*, traduit en français et en russe (Varsovie, 1801, in-8°); d'autres enfin sur les historiens Martin Gallus et Vincent Kadloubek; sur le nom de l'Ukraine et de Cosaque (traduit en russe); sur les avantages de l'éducation publique, etc.; sur les Israélites; des lois de la Mazovie, etc., etc.

A. R-SKI.

CZAR, orthographe polonaise du mot *tsar* (*voy.*) qu'on trouve encore aujourd'hui dans les titres de l'empereur de Russie, mais qui, écrit de cette manière, doit être prononcé *tchar*, et non pas *gzar* comme on fait en France. En effet, on a vu à l'article C que le *cz* des Polonais, des Bohêmes, etc., équivaut à *tch*. En conséquence, prononcez les mots suivants: *Tcharnietzki, Tchartoryiski, etc.* Ces noms étant trop connus, nous n'en avons pu changer l'orthographe comme nous faisons pour les mots russes; il en est de même du nom de *Czerni*, compositeur, qui se prononce *Tcherni* et que nous aurions renvoyé à la lettre T, comme les *Czekhs, etc.*, si l'usage contraire ne nous avait paru trop bien établi. Ces noms polonais et bohêmes d'ailleurs s'écrivent par *cz* dans la langue des deux pays, qui n'ont pas, comme le russe, un signe particulier pour exprimer le son *tche*. Mais pour le russe, qui a son alphabet propre, différent de tous les autres alphabets européens, nous nous croyons libres d'adopter l'orthographe la plus simplifiée et la plus conforme à la prononciation. J. H. S.

CZARNIECKI (ÉTIENNE), naquit en Pologne en 1599, d'une famille noble, mais peu connue. Sa bravoure et ses talents le firent bientôt distinguer dans ce temps de troubles et de guerres qui déchiraient sa patrie, et il était général lorsqu'il fut fait prisonnier par Chmielnicki, chef des Cosaques révoltés, le 25 mai 1643. Rendu à la liberté l'année suivante, par le traité de Zborow, il fut nommé en 1655 castellan de Kiiow (Kief). La Pologne se trouvait alors dans une position critique. En proie aux factions intestines et aux ennemis extérieurs,

elle était sur le point de succomber. Varsovie et la Petite-Pologne étaient dans les mains des Suédois; les Moscovites prenaient Smolensk, Vilna, et s'avançaient jusqu'à Léopol; et Jean-Casimir, roi vertueux, mais faible, n'avait ni l'énergie ni le pouvoir nécessaires pour tenir tête aux dangers. Czarniecki réunit la noblesse, se décide à la petite-guerre, se porte partout avec son camp volant, et, sans livrer un combat décisif, surprend, bat les ennemis en détail, et les force à évacuer la Pologne dont ils rêvaient dès lors le partage. Jean-Casimir lui conféra en 1656 le titre de palatin de Russie, et celui plus glorieux de *libérateur de la Pologne*. Non content d'avoir expulsé les Suédois du territoire de la république, Czarniecki vole au secours du Danemark, nouvelle alliée de la Pologne, et chasse les ennemis de l'île d'Alsén en 1657. Ensuite il tire vengeance des Moscovites en fomentant les troubles parmi les Cosaques; il les bat plusieurs fois dans le cours de l'année 1660, fait son entrée triomphale le 7 juin 1661 à Varsovie, et présente à la diète 150 drapeaux et 26 prisonniers de marque pris sur l'ennemi. Le chancelier de la couronne le remercia au nom de la nation, et, à la demande du roi Jean-Casimir, la diète récompensa les services de Czarniecki en lui conférant les starosties de Tykocin et de Bialystok avec leurs dépendances. Czarniecki remporta encore plusieurs victoires contre les Cosaques et les Moscovites au-delà du Borysthène, mais les troubles intérieurs empêchèrent les Polonais d'en profiter. Il mourut dans le camp en 1664, le jour même où il reçut le bâton de second général de la couronne. Connaissant par sa propre expérience les peines et les travaux de la vie militaire, Czarniecki fonda un établissement pour 12 guerriers invalides dans sa ville de Tykocin, où, cent ans après, en 1760, son petit-fils Jean-Clément Branicki lui éleva une statue en pierre. M. P-z.

CZARTORYISKI (LES PRINCES). Cette famille, issue de la maison royale des Jagellons, et d'origine lithuanienne, a joué un grand rôle dans l'histoire de la Pologne. Dès l'année 1390 il est fait mention d'un de ses membres qui périt à

la bataille de Vilna. Cette famille prit le nom de Czartoryiski de Czartorysk, petite ville de la Volynie, sur le Stry. A la diète d'Horodlo en 1413, sous Ladislas Jagellon, on reconnut aux Czartoryiski le titre de prince, comme proches parents de la dynastie régnante. On les trouve, en 1569, aidant le roi Sigismond-Auguste à effectuer l'union définitive de la Lithuanie avec la Pologne; et lorsque en 1662 l'armée refusa de continuer la guerre contre les Moscovites et rentra dans le pays pour demander sa solde arriérée, que l'état du trésor ne permettait pas de lui payer, on vit Florian Czartoryiski, évêque de Cujavie, offrir l'or et l'argent des ornements de son église pour satisfaire les rebelles. La fortune cependant manquait aux Czartoryiski, et ils ne purent jamais lutter de faste et de crédit avec les riches seigneurs de la Pologne, malgré leur illustre origine. Dans le commencement du XVIII^e siècle, une femme spirituelle et ambitieuse appelée Morsztyn, ayant épousé un prince Czartoryiski, releva cette famille par le crédit dont elle jouissait à la cour d'Auguste II, roi de Pologne. Elle eut de ce mariage une fille, Constance, mariée à ce comte Poniatowski, fameux par son amitié et sa fidélité pour Charles XII, et dont le fils Stanislas devint ensuite roi de Pologne, et deux fils, Auguste et Michel, qu'on peut justement regarder comme les premiers fondateurs de la puissance de leur maison.

AUGUSTE-ALEXANDRE, prince Czartoryiski, d'abord capitaine au service de l'Autriche, épousa vers 1730 Anne Sieniawska, une des plus riches héritières de la Pologne. Devenu palatin de Russie, il fit marcher de pair avec une fortune immense et un faste de souverain une sévère économie, une conduite mesurée, et cette gravité extérieure qui inspire de la confiance au peuple. Jouissant de la plus haute réputation de sagesse, de probité et d'honneur, il avait, dit-on, à ses ordres la quatrième partie de la noblesse, qui le désignait comme candidat à la couronne. Mais lui-même, nonchalant par caractère, et, par cette indifférence que donnent les grandes richesses, traitait les affaires avec dédain, proposait avec froideur les plus sages

conseils et ne les soutenait que faiblement. Son frère, MICHEL-FRÉDÉRIC, grand-chancelier de Lithuanie, doué d'un génie ardent et opiniâtre, rompu aux intrigues républicaines, propre à toutes les manœuvres parlementaires de la diète, avait une grande expérience des hommes et des affaires. Il connaissait, dit-on, plus de cent mille nobles par leurs noms, par leur caractère et par leurs liaisons, ce qui lui donnait une immense popularité, à laquelle néanmoins nuisait l'ironie et le sarcasme qui dominaient dans ses discours, même alors qu'il s'efforçait de plaire. Un tel homme, avec un esprit inquiet et remuant, ne pouvait rester tranquille spectateur des événements. Ennemi de l'anarchie qui régnait dans sa patrie, il conçut le projet d'en réformer le gouvernement. Abolir le *liberum veto*, augmenter les prérogatives royales, rendre la couronne héréditaire, restreindre l'autorité des premiers emplois, augmenter celle des tribunaux, abaisser la puissance des grandes maisons, tel était son plan, dont il poursuivait l'exécution avec la prudence que nécessitait un changement de cette nature et qui était en horreur à toute la nation éprise de sa liberté, mais aussi avec l'ardeur que lui donnait l'espoir de fixer la couronne dans sa famille. C'est pour accoutumer les Polonais à voir le trône occupé par un de leurs compatriotes que les Czartoryski épousèrent la cause de Stanislas Leszczyński et qu'ils défendirent avec vigueur ce roi imposé à leur pays par le conquérant suédois. Abandonnés, dans cette occasion, par la France, dont le secours se borna à de stériles promesses, ils quittèrent ce parti et se jetèrent dans les bras de la Russie, dont ils espéraient se faire un appui pour réaliser leurs projets, mais sans lui en laisser pénétrer le véritable but. En même temps ils gagnèrent la faveur d'Auguste III, s'insinuèrent dans son intimité et devinrent les véritables maîtres à sa cour. Mais tout en paraissant s'attacher au système politique adopté par la maison de Saxe, ils poursuivaient leurs plans sans relâche et formaient des liaisons particulières dans les cours de Russie, d'Angleterre et d'Autriche. L'âge avancé d'Auguste III,

qui faisait prévoir une vacance prochaine du trône, mit en mouvement toutes les intrigues. William, l'envoyé d'Angleterre, ennemi de la monarchie par principes, mais son défenseur par système, appuyait les projets de la maison Czartoryski; pour le contrarier, le duc de Broglie, ambassadeur de France, excita le parti républicain, dont les Radziwill et les Potocki étaient les chefs, et qui fit alliance avec la cour, depuis que les affaires de famille brouillèrent les Czartoryski avec le comte de Brühl (*voy.*), favori du roi. Les deux partis se faisaient une sourde guerre d'intrigues, lorsque la mort d'Auguste III les amena sur le *kolo* d'élection. Le parti républicain y était en force; mais les Czartoryski, peu scrupuleux sur le choix des moyens pour arriver au but, appelèrent à leur secours la Russie et, avec son aide, écrasèrent leurs adversaires; ils changèrent la diète en confédération et préparèrent ainsi l'exécution de leurs projets. L'indignation publique fut impuissante pour les arrêter: Michel Czartoryski, sincèrement convaincu de l'utilité de ses desseins et confondant dans sa pensée les intérêts de la Pologne avec les siens propres, avait l'âme trop haute pour reculer même devant la haine populaire dont il assumait sur lui le fardeau. A la diète de couronnement, il fit adopter plusieurs lois en vue des réformes qu'il projetait. On réduisit le droit du *liberum veto*, le réservant seulement pour les questions politiques; on restreignit le pouvoir des grands généraux et des grands maréchaux; on agrandit les prérogatives de la couronne; le titre de prince fut donné aux membres de la famille royale, et le mot de *contrebande*, jusqu'alors inconnu en Pologne, y fut introduit par un tarif des droits auxquels on soumit les marchandises importées. Toutes ces innovations, dont, vingt années plus tard, la nation reconnut la sagesse et l'utilité, excitèrent alors un mécontentement général. La cour de Saint-Petersbourg s'aperçut qu'elle était jouée par les Czartoryski qui se servirent d'elle pour contenir l'anarchie dont l'irruption menaçait sans cesse la Pologne: son ambassadeur, le prince Repnine, se prononça contre eux et alla jusqu'à sommer Michel Czar-

toryiski de se retirer des affaires. « Quoi-
« que mon âge et mes infirmités m'eus-
« sent déjà fait songer à la retraite, ré-
« pondit-il, cependant dès qu'on exige,
« je reste. » La Russie le fit mettre en
jugement et Repnine prodigua les menaces
et les récompenses pour se procurer
quelque pièce sur laquelle une condam-
nation pût être basée : il ne trouva ce-
pendant ni juges, ni preuves, ni témoins.
Radziwill, chef du parti adverse, oubliant
sa haine personnelle, déclara qu'il per-
drait plutôt la vie que de la flétrir par
la condamnation d'un homme dont il es-
timait la vertu et les talents. Depuis, les
Czartoryiski, toujours persévérants dans
leur projet de réforme monarchique, quoique
contrariés par les intrigues de la
Russie et par la nullité absolue du roi
Stanislas - Auguste, poursuivaient avec
ardeur leurs plans, qui furent en partie
réalisés par la constitution du 3 mai 1791.
Cependant Auguste était mort le 4 avril
1782 et Michel dès l'année 1775. (Voir
sur eux Rulhières, Histoire de l'Anar-
chie de Pologne.)

ADAM-CASIMIR prince Czartoryiski,
fils d'Auguste, palatin de la Russie, et lui-
même staroste de Podolie, feld-maréchal
au service de l'Autriche, naquit le 1^{er}
décembre 1731. Après la mort d'Au-
guste III, présenté au trône par Cathé-
rine II, qui laissa aux Polonais la liberté
du choix entre lui et Poniatowski (voy.),
il céda volontairement la place à son cou-
sin, et contribua même à son élection
comme maréchal de la diète de 1764. Fi-
dèle cependant au système de sa famille,
il coopéra aux réformes utiles à son pays,
d'abord en sa qualité de commandant du
Corps des cadets et de maréchal des tri-
bunaux de Lithuanie, ensuite par la part
qu'il prit aux différentes diètes, surtout
à la diète dite constitutionnelle (1788-
1792). Il fut envoyé à Dresde pour offrir
à l'électeur de Saxe la couronne héréditaire,
et chargé d'une mission auprès
de la cour de Vienne, afin d'obtenir le
secours de l'Autriche contre la Russie.
Après la chute de sa patrie, il se retira
entièrement des affaires et protégea les
lettres où il voyait le seul moyen de con-
server la nationalité polonaise. Sa rési-
dence de Pulawy (Poulavy) était comme

un dernier asile de la littérature natio-
nale. Lorsque les succès de Napoléon firent
entrevoir la possibilité d'une renaissance
prochaine de la Pologne, la popularité dont
il jouissait le fit nommer en 1812 maré-
chal de la diète; mais ce rôle insignifiant
alors était circonscrit dans les limites
d'une simple représentation. Depuis 1815
le prince continua de protéger les lettres,
et ses compatriotes lui décernèrent le
titre de *Mécène* de la Pologne. Il mourut
le 22 mars 1823, généralement regretté
pour ses vertus privées et les bienfaits
qu'il faisait répandre.

Sa femme *Isabelle*, née comtesse Flem-
ming et petite-fille du prince Michel
Czartoryiski, chancelier de Lithuanie,
femme patriote et pleine d'esprit, le se-
conda dignement dans sa carrière bien-
faisante. Elle embellit la résidence de
Pulawy, où son patriotisme recueillit re-
ligieusement, dans le *Temple de Sibylle*,
tous les souvenirs de la Pologne, depuis
le sabre de Boleslas-le-Grand jusqu'à la
simple lance d'un légionnaire. Elle intro-
duisit en Pologne la mode des jardins an-
glais, autant par son exemple que par
son remarquable ouvrage *Essais sur les
jardins*, écrit avec non moins de goût que
de sentiment. On lui doit des ouvra-
ges moraux, comme le *Pèlerin de Do-
bromil* (en polonais), instructions villa-
geoises destinées à former l'esprit des
enfants du peuple des campagnes et à
entretenir dans leur cœur l'amour de
la patrie. Sa correspondance avec De-
lille, dont elle était amie, est écrite avec
tout l'épanchement d'un cœur noble et
vertueux. C'est dans une de ces lettres
qu'elle fait ainsi le portrait de sa fille
Marie : « Une âme celeste, un caractère
« angélique, une figure charmante, des
« talents, des vertus, et bien des mal-
« heurs, voilà son histoire. » Nous n'a-
vons rien à ajouter à ce portrait du noble
auteur de *Malvina*, qui, mariée au prince
de Wurtemberg, quitta son époux lorsqu'il
trahit, en 1792, la cause polonaise pour
embrasser celle de la Russie, et qui eut la
douleur de voir, dans la dernière révo-
lution, son propre fils commandant un
corps de Russes et faisant bombarder le
château où se trouvaient son aïeule et sa
mère. L'amour de la patrie étouffa dans

son cœur l'amour maternel : elle quitta le pays, laissant tous ses biens à la rapacité des ennemis ; et lorsque le prince de Wurtemberg lui offrit une pension de 30,000 florins, la mère polonaise rejeta cette offre et lui répondit. « *Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître ; je n'ai plus de fils, et je tiens peu à la fortune.* » La princesse Czartoryiska est morte à Wysock, dans la Galicie, en 1835.

Le prince ADAM Czartoryiski, fils aîné du précédent, naquit le 14 janvier 1770. Après avoir fini ses études à Édimbourg et à Londres, il combattit en 1792 contre les Russes et reçut la croix militaire sur le champ de bataille. Après le dernier démembrement de la Pologne, envoyé en otage à Saint-Petersbourg, il s'y lia d'amitié avec le grand-duc Alexandre et partagea avec lui le beau rêve d'une fusion complète des différentes branches des nations slavonnes. Envoyé par l'empereur Paul à la cour du roi de Sardaigne, il en fut rappelé par Alexandre, immédiatement après son avènement au trône, et nommé ministre des affaires étrangères de l'empire de Russie. La jalousie des Russes s'offensa d'abord de cette élévation d'un Polonais ; mais le prince Czartoryiski sut l'apaiser par sa conduite. Ami d'Alexandre plutôt que favori de l'empereur, il refusa, dans son désintéressement, non-seulement les faveurs dont il voulait le combler, mais le traitement même dû à l'emploi qu'il occupait. Le 11 avril 1805, il conclut avec l'Angleterre, au nom de la Russie, le traité contre la France ; cependant, ne renonçant pas encore à l'espérance de conserver la paix, il chargea Novosiltsof d'une mission pacifique à la cour de Paris. La réunion de la république ligurienne à la France fit échouer cette mission, et la mauvaise issue de la campagne de 1805, attribuée aux fautes du cabinet de Saint-Petersbourg, le força à donner sa démission du ministère où il fut remplacé par le baron Budberg, chef du parti opposé et entièrement dévoué aux intérêts de l'Angleterre. Il se trouva auprès de l'empereur Alexandre à la bataille d'Austerlitz et fit avec lui la campagne de 1807. Après le traité de Tilsitt, il quitta définitivement

les affaires. Lorsque la question polonaise commença à occuper la diplomatie, le prince Adam, autant par attachement au système suivi dans sa famille que par sa confiance dans les promesses de l'empereur Alexandre, qui parlait alors du rétablissement de la Pologne, se rangea parmi ceux qui croyaient à la possibilité pour la Pologne de devoir son salut à la Russie. En 1814 il accompagna l'empereur à Paris ; en 1815, il fut nommé sénateur palatin du nouveau royaume, et il épousa en 1817 la princesse Anne Sapieha. Comme son père, protecteur des sciences et des lettres, le prince Czartoryiski acheta, après la mort de Czacki (*voy.*), la belle bibliothèque de Poryck (Porytsk), et, la réunissant à celle de Pulawy, forma le plus précieux dépôt de l'histoire et de la littérature slavonnes, riche de plus de 60,000 volumes. Curateur de l'université de Vilna depuis l'époque de sa fondation en 1803, il fit tous ses efforts pour maintenir dans la jeunesse l'esprit de nationalité, et lorsque, en 1821, elle fut accusée d'une tendance révolutionnaire, Novosiltsof, délégué par l'empereur pour faire une enquête, rendit dans son rapport au patriotisme du prince Czartoryiski cet éclatant témoignage, qu'*il a reculé au moins de cent ans l'amalgame entre la jeunesse lithuanienne et les Russes.*

La révolution de 1830 le trouva prêt à combattre pour la liberté. En y accédant, il l'appuya de toute la popularité de son nom, et il fut nommé le 31 janvier 1831 président du gouvernement national. Constitutionnel par principes, convaincu qu'une réforme sociale ne saurait être le résultat d'un trait de plume, il était à la tête du parti dit *conservateur*, qui voulait le maintien de la Charte de 1815, avec tous ses avantages et même avec tous ses défauts*. Sous la dictature de Chlopicki, il ajouta trop de foi au succès des négociations entamées avec la Russie ; et depuis, trompé par la diplomatie, il compta beaucoup trop sur l'in-

(*) On aurait tort d'attribuer à la modération des principes du prince Adam Czartoryiski la malheureuse issue de la révolution. Il n'était point en son pouvoir d'inspirer plus d'énergie au dictateur et au généralissime qui tenaient le sort de la Pologne entre leurs mains. TH. M.-K.

tervention des cabinets. La réaction du parti *du mouvement* dans la nuit du 15 août le précipita du pouvoir qui passa dans les mains de Krukowiecki. Le prince Czartoryski quitta alors Varsovie, entra dans le corps du général Ramorino et y servit en qualité de simple volontaire, jusqu'à son entrée en Galicie. Ensuite, partageant le sort de ses compatriotes, il émigra, passa à Londres, et puis à Paris, où il ne cessa de s'occuper des affaires de la Pologne, en réclamant auprès des gouvernements et auprès des chambres en faveur des intérêts de son pays et de ses enfants exilés. L'animosité des partis, aigrie par les malheurs, l'accuse aujourd'hui de la chute de la Pologne. Il a pu se tromper, aussi bien que ses adversaires, sur le choix des moyens qu'il adopta pour sauver sa patrie; mais la postérité, libre de passion, portera sur ce point son jugement définitif. Les sacrifices personnels n'ont jamais coûté au prince lorsqu'il s'agissait de sauver la Pologne. Il a été exclu de l'amnistie du 1^{er} nov. 1831, condamné à mort par contumace, et sa terre de Pulawy a été confisquée, avec la magnifique bibliothèque qui a été transportée à Saint-Petersbourg et ajoutée aux anciennes dépouilles de la Pologne entassées dans cette ville. Dans un voyage que le prince fit à la fin de l'année 1835, avec son neveu le comte Zamoïski, en Écosse, il reçut des mains du lord prévôt d'Édimbourg le droit de cité de cette ville, voté à l'unanimité par le conseil municipal. M. P-z.

CZECIS, voy. TCHERKES.

CZENSTOCHOWA (lisez Tchens-tokhova), anciennement ville forte de Pologne, située sur les frontières de la Silésie. Elle a, à différentes époques, servi de refuge aux patriotes dans les cas les plus désespérés, et c'est sans doute à cette circonstance qu'elle doit son nom, qui signifie *refuge fréquent* (*czensto*, souvent, et *chowac*, cacher, garder). Cette ville est célèbre par son couvent, et surtout par une image miraculeuse de la Vierge qui, depuis des siècles, y attire en pèlerinage un concours prodigieux de Slaves catholiques. Mais son plus beau titre de gloire est la résistance vrai-

ment héroïque qu'elle sut plus d'une fois opposer à l'ennemi. C'est à Czenstochowa que l'abbé Augustin Kordecki tint tête, en 1655, avec une poignée de braves, aux forces imposantes du roi de Suède Charles-Gustave, qui les y tenait assiégés. Cette belle défense a fourni le sujet d'une gravure publiée récemment par M. A. Oleszczynski, Polonais. C'est à Czenstochowa que se réfugièrent les confédérés de Bar, et que Casimir Pulawski s'immortalisa par le courage avec lequel il se défendit jusqu'à la dernière extrémité. En 1809, le colonel Stuart s'y distingua de même. Mais en 1813, les Russes, importunés de ces souvenirs glorieux pour la Pologne, rasèrent toutes les fortifications de Czenstochowa, comme on fit en France de celles d'Huningue. Aussi, dans la dernière guerre de l'indépendance polonaise, cette ville fut-elle presque oubliée, quoique le bruit eût couru en Lithuanie que les Polonais, après la chute de la capitale, devaient se réfugier encore une fois sous la protection de la Vierge miraculeuse. Son image très ancienne a été peinte, dit la tradition légendaire, par saint Luc, sur une table de bois faite par saint Joseph, aidé de l'enfant Jésus. A. R-SKI.

CZERKESSES, voy. TCHERKESSES.

CZERNICZEW, voy. TCHERNITCHEF.

CZERNY (CHARLES), pianiste célèbre, et, sans contredit, le plus fécond de tous les compositeurs pour son instrument, est né en 1791 à Vienne en Autriche, où son père, natif de la Bohême, était venu, en 1785, se fixer comme professeur de piano. Vouant son fils à la même carrière, il commença de très bonne heure à lui enseigner son art. L'enfant montra d'heureuses dispositions; ses progrès furent rapides, et déjà à l'âge de 14 ans il attirait sur lui l'attention de la capitale, riche, comme on sait, en virtuoses de tout genre et surtout en pianistes. On s'attendait dès lors à le voir occuper un jour l'un des premiers rangs parmi les pianistes, gloire que lui-même ne semblait nullement ambitionner. Soit par obéissance pour la volonté de son père, soit par goût ou par vocation, il se livra à l'enseignement, et déjà à l'époque que nous venons d'indiquer il eut quel-

ques élèves dont sa réputation toujours croissante ne tarda pas d'augmenter le nombre. Dix ans plus tard il était le professeur à la mode dans les cercles les plus élevés de Vienne, au point que son temps ne pouvait suffire à toutes les demandes.

Tout jeune, M. Czerny avait senti le besoin de produire, et il essaya de composer avant même de connaître les règles de la composition, qu'il n'apprit, plus tard, que par la lecture assidue des traités de Kirnberger, d'Albrechtsberger et autres théoriciens. On assure qu'il n'a jamais reçu d'instruction orale sur cette branche importante de son art. D'abord tout resta dans ses cartons, et ce ne fut qu'à l'âge de 28 ans qu'il vit paraître, sans son autorisation, ses deux premières œuvres consistant en variations concertantes pour piano et violon, et un rondo brillant pour piano seul. Le succès de ces morceaux l'encouragea à en publier d'autres lui-même, et le grand nombre qu'il en avait tout prêt explique la rapidité étonnante avec laquelle se suivirent alors ces publications. Écrivant avec une facilité peu commune, M. Czerny a atteint un chiffre vraiment prodigieux; car ses œuvres pour le piano, numérotées comme on sait, s'élèvent aujourd'hui au-delà de 400, chiffre qui n'a été égalé par aucun compositeur pianiste. Encore cette série numérotée ne comprend-elle pas une foule de symphonies, d'ouvertures, etc., qu'il a arrangées ou réduites pour le piano, et il a d'ailleurs composé plusieurs messes, motets, symphonies, pièces pour le chant, dont le nombre s'élève à 150 morceaux, mais qui n'ont pas vu le jour jusqu'ici; enfin il a publié une traduction du *Traité de haute composition musicale* de Reicha, une nouvelle édition de la méthode de piano de Müller, enrichie de beaucoup d'exemples (mais malheureusement mutilée dans d'autres endroits). On reste stupéfait à la vue de cette assiduité infatigable d'un artiste qui, jouissant d'ailleurs d'une santé très délicate, n'a dû qu'à une vie rigoureusement réglée la force nécessaire pour tant de travaux.

La vie de M. Czerny, toute consacrée

au travail, ne présente aucun incident remarquable, aucune de ces vicissitudes d'artistes qui en rende le récit intéressant. Donner des leçons du matin au soir, composer le soir et une partie de la nuit, voilà le tableau uniforme et sèchement régulier de son existence. On prétend qu'il n'a jamais quitté sa ville natale.

Quant à ses compositions pour le piano (et nous ne pouvons parler que de celles-là, les autres non publiées nous étant inconnues), elles sont d'un mérite fort inégal. A côté de morceaux bien travaillés et dignes du nom de leur auteur, il y en a beaucoup d'une futilité telle que l'on s'étonne de la complaisance de l'artiste qui les a *fabriqués* à la commande de marchands de musique spéculant sur sa célébrité.

Pianiste lui-même de première force, M. Czerny aime le genre brillant et la *bravoure*, qu'on peut cependant lui reprocher d'avoir poussée un peu trop loin, en entassant des difficultés inouïes, au point d'abuser de l'instrument et de l'art. Si d'un côté il a incontestablement avancé les moyens d'exécution, peut-être a-t-il de l'autre fait autant de tort au véritable art, en multipliant ces pianistes à bravoure, véritables danseurs de corde harmoniques, qui mettent les tours de force et le tapage en première ligne parmi les qualités d'un grand pianiste.

Quoi qu'il en soit, le nom de Czerny occupera toujours une place marquée dans l'histoire de l'art du piano, et ses *Exercices* et ses *Études*, dont il existe une grande quantité sous différents titres, devront être travaillés par tous ceux qui voudront atteindre à la perfection où cet instrument a été porté de nos jours.

Les compositions de M. Czerny ont été gravées et regravées dans tous les pays du monde musical. Il en a publié lui-même un catalogue détaillé, mais qui s'arrête à l'œuvre 300. Nous ignorons s'il a fait suivre ce catalogue d'un supplément.

G. E. A.

CZERNY-GEORGE, *voj. TCHERNY* (*George*).